This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

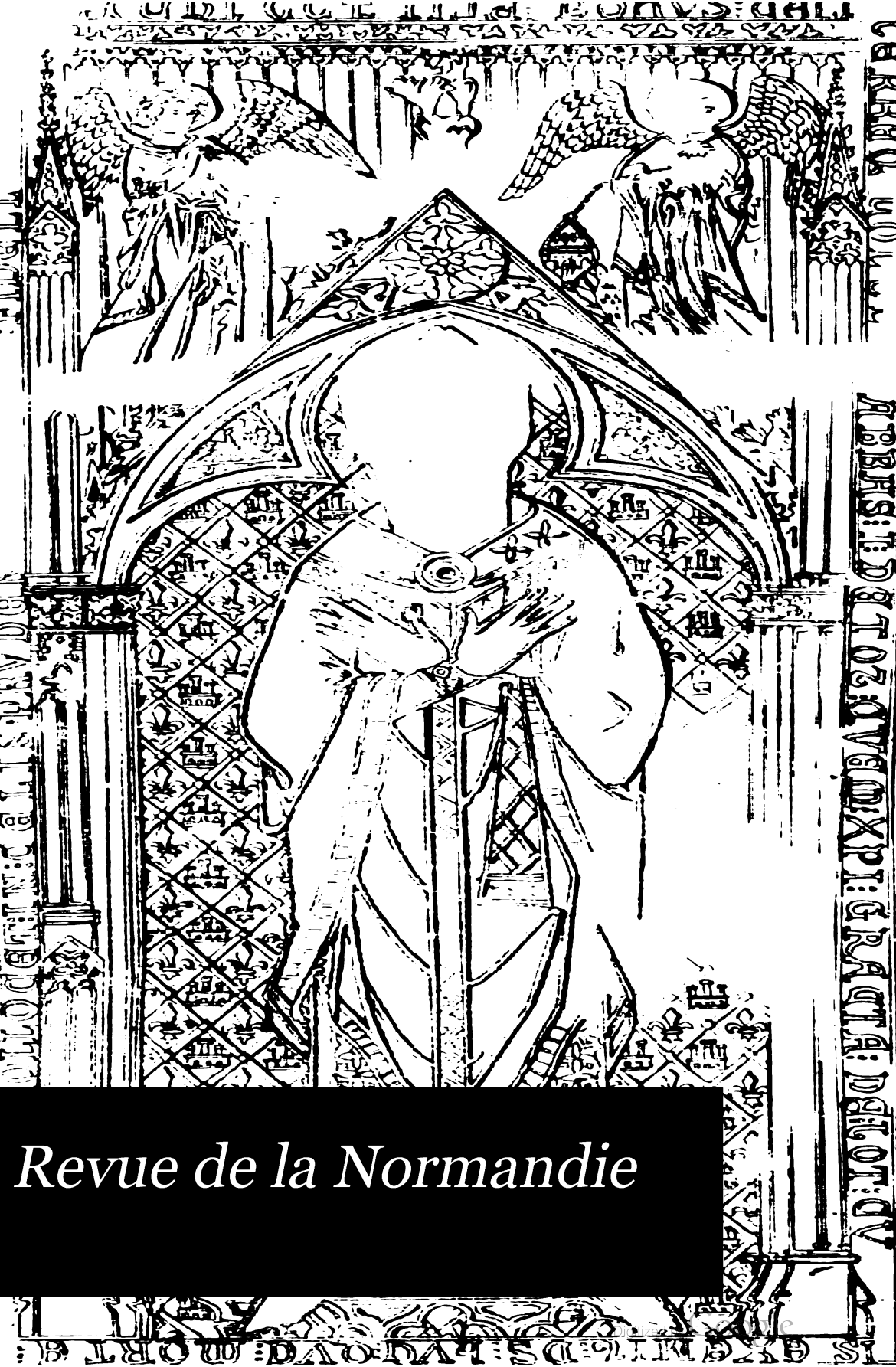

Revue de la Normandie

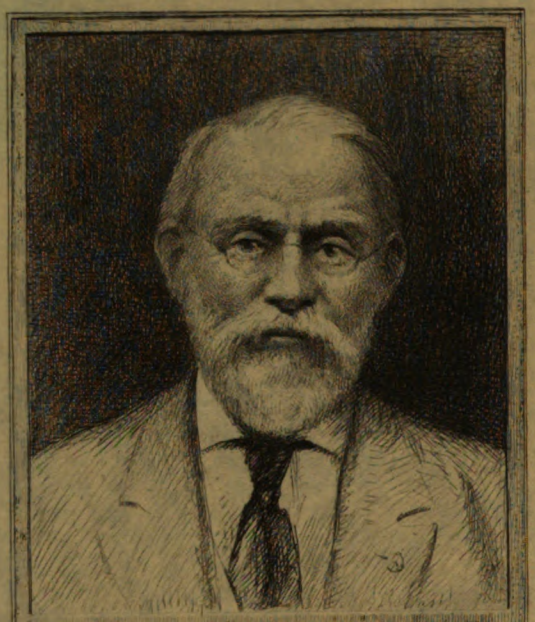

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

D
611
.N3 11
R7

REVUE

DE LA

NORMANDIE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE LA

NORMANDIE

TOME NEUVIÈME.

ANNÉE 1869.

ROUEN. — IMPRIMERIE DE E. CAGNIARD,

Rues de l'Impératrice, 88, et des Basnage, 5.

1869.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
6-18-27
15137

AUX ABONNÉS.

La *Revue de la Normandie* inaugure la huitième année de son existence en confiant ses destinées à un Comité d'hommes de lettres appartenant à notre province.

Fidèle à la pensée juste et sage qui avait présidé à la naissance de la *Revue*, ce nouveau Comité désire que la nouvelle série de ses publications parle, avant tout, à des lecteurs normands, de Philosophie, de Littérature, d'Histoire, de Sciences, de Beaux-Arts et d'Archéologie, au profit de la Normandie, avec le plus de variété possible dans le choix des articles, sans laisser jamais un seul genre s'y produire au détriment de tous les autres.

Afin que la *Revue* reste de moins en moins étrangère au mouvement intellectuel de notre province, le Comité s'est fait un devoir aussi d'étendre, sur plusieurs points, le cercle de ses correspondants et de ses rédacteurs.

Il s'est encore assuré le concours d'artistes habiles, qui donneront des portraits, des dessins, des plans, des vues, pour orner ou pour expliquer les textes.

Enfin, l'impression se fera en caractères entièrement neufs, et les numéros paraîtront désormais avec toute la régularité désirable.

Que la province offre, pour les travaux de l'esprit, un sol

Digitized by Google

d'une culture ingrate et difficile, c'est ce qu'on est trop souvent obligé de reconnaître. Toutefois, il a fallu à la *Revue* de bien vives et bien constantes sympathies pour compter déjà sept années d'existence, et elle en est reconnaissante envers ses collaborateurs et ses abonnés.

Loin de lui faire défaut, le Comité espère qu'il verra ces sympathies grandir et se multiplier encore, au moment où il réalise l'amélioration matérielle de la *Revue*, et où, par un pressant appel à la collaboration active de tous les amis de notre province, il espère mettre en lumière, avec plus de variété, ce qui peut intéresser des Normands dans le présent et dans le passé de leur chère patrie.

Rouen, le 14 janvier 1869.

LES MEMBRES DU COMITÉ

de la Revue de la Normandie.

Digitized by Google

SUR LES NOMS DONNÉS RÉCEMMENT

A QUELQUES RUES ET PLACES

DE LA VILLE DE ROUEN.

Depuis l'année 1819, où a paru le *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen* par M. P. Periaux, que de changements sont survenus, que de suppressions ont eu lieu dans notre ville! Aussi le besoin d'une nouvelle édition s'en fait-il sentir plus que jamais, et l'homme studieux qui voudra concourir à l'accomplissement de cette œuvre aura certainement bien mérité de ses concitoyens. Tous ces grands travaux, s'ils ont déplacé beaucoup d'intérêts, s'ils ont détruit quelques reliques précieuses du moyen-âge, ont, il faut le reconnaître, assaini la ville, procuré au commerce de nouveaux moyens de s'étendre, ouvert des communications larges et faciles. Deux vastes marchés donnent de l'air et du soleil dans les parties de la ville qui en étaient privées; aussi nous ne reverrons plus, il y a tout lieu de l'espérer, les pestes des siècles passés qui décimaient les populations et qui faisaient déserter nos murs. Dans ces transformations, il a fallu nommer les rues nouvelles, et on a cru devoir quelquefois changer les noms des anciennes. C'est à cette occasion que nous prîmes la liberté de soumettre à M. le Maire de Rouen quelques observations, afin de remettre en mémoire plusieurs illustrations

Digitized by Google

rouennaises des temps passés qui paraissent oubliées, et appeler du jugement qui avait provoqué certains changements de nom.

L'inscription d'un nom à l'encoignure d'une rue a sa signification; chacun cherche à la connaître; c'est un enseignement public, soit qu'il rappelle une bataille mémorable, un établissement civil ou religieux, un nom d'homme ou de femme célèbre par ses talents ou ses vertus. L'histoire de la ville de Rouen présente de riches annales. La biographie des personnages auxquels elle a donné naissance, ou droit de cité, est considérable. Il s'agit donc de choisir avec un certain discernement, au milieu de ce Panthéon rouennais que beaucoup de villes pourraient nous envier.

Le 21 novembre 1867, nous eûmes l'honneur d'adresser à l'honorable et regretté M. Verdrel la lettre suivante, qui depuis a été l'objet d'une lecture à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen. Il semblerait naturel, en effet, dans les villes où existent des corps savants, de les consulter sur les noms à donner aux voies publiques :

Rouen, le 21 novembre 1867.

A Monsieur VERDREL, *Commandeur de la Légion d'honneur, Maire de la Ville de Rouen.*

Monsieur le Maire,

L'attention publique ayant été appelée sur la nouvelle dénomination donnée à quelques-unes de nos rues, je prends la liberté de vous soumettre, quoique tardivement, quelques notes à ce sujet.

La rue des Iroquois, qui dorénavant doit s'appeler la rue Jacques-Lelieur, s'est

Digitized by Google

longtemps appelée la rue du Crucifix dans la partie qui va de la rue des Charrettes au port. Elle prenait son nom de la porte de ville qui fermait cette rue, et qui était surmontée d'un crucifix. Elle est ainsi dénommée en 1655, sur le plan de Gomboust. Sur le plan de 1782, cette portion de rue est encore appelée rue du Crucifix, et la partie supérieure, celle qui va de la rue du Fardeau à la rue des Charrettes, est désignée sous le nom de rue des Iroquois. Le plan de 1724 ne porte aucune inscription pour cette rue.

Le nom des Iroquois, attribué à la rue qui porte ce nom, est à n'en pas douter un souvenir des expéditions dirigées par des Normands dans l'Amérique du Nord. Champlain, armateur de Dieppe, qui fonda la ville de Québec (Canada), dont il fut nommé gouverneur en 1620, établit des relations avec les peuplades sauvages de cette contrée, parmi lesquelles se trouvaient les Iroquois. Le lac qu'on appelait autrefois le lac des *Iroquois*, est connu aujourd'hui sous le nom de lac *Champlain*.

Un autre voyageur, René-Robert Cavelier, sieur de la Salle, né à Rouen en 1643, sur la paroisse de Saint-Herbland, alla chercher fortune dans l'Amérique du Nord, où, dans une suite de voyages, de 1669 à 1684, il entreprit, avec l'assentiment de Colbert et du marquis de Seignelay, d'explorer les vallées de l'Ohio et du Mississipi. Il descendit le Mississipi en partant du Canada, et, après avoir surmonté des obstacles de tout genre, dans un parcours de huit cents lieues, il découvrit en 1682 l'embouchure de ce fleuve dans le golfe du Mexique.

Quelques années après avoir pris possession, au nom de la France, d'une grande partie de la Louisiane (ainsi appelée en l'honneur de Louis XIV), il mourut le 9 mars 1687, assassiné par un de ses compagnons nommé Du Haut, en allant attaquer les mines des Espagnols au Mexique (1). Il avait établi au Canada, près du lac Ontario, dans le pays des Iroquois, le fort Frontenac, aujourd'hui une ville importante, connue sous le nom de Kingstown. Il existe plusieurs relations de ce voyage, imprimées de 1691 jusqu'à nos jours. On a rappelé les titres honorables de ce voyageur dans la dernière session du Conseil général de la Seine-

(1) *Jal,* Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire; *Paris, 1867, gr. in-8. — Voy. aussi, sur notre intrépide voyageur, les* Recherches de MM. P. Margry et R. Thomassy.

Digitized by Google

Inférieure. Depuis deux ans, la Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure propose pour sujet de prix l'éloge de Cavelier de la Salle.

Non-seulement cet illustre Rouennais porta le nom et le commerce français dans ce qu'on a appelé *la Nouvelle France,* mais il y répandit le saint Évangile. Il y a donc tout lieu de penser que le nom des Iroquois se rattache à ces expéditions lointaines dans le pays des Iroquois, c'est-à-dire dans une partie du Canada. Si l'Administration municipale désirait changer un nom qui a pu paraître singulier à quelques personnes, ce changement aurait dû se faire, ce nous semble, au profit de Cavelier de la Salle.

Les considérations que je prends la liberté de vous présenter, Monsieur le Maire, ne tendent point à affaiblir le souvenir des services rendus par Jacques Lelieur, dont le nom doit désormais remplacer celui des Iroquois, mais à le transporter, si on tient à le perpétuer, sur un point plus convenable : c'est dans la rue de la Savonnerie, dont le nom actuel n'est dû qu'à l'établissement d'une savonnerie, qu'est né Jacques Lelieur ; ce serait donc à cette rue plutôt qu'à la rue des Iroquois que devrait être attribué le nom de cet homme distingué, tout à la fois magistrat municipal, poète, prince des Palinods et auteur du *Livre des Fontaines.*

Il nous semble qu'en principe. il conviendrait de changer avec une grande réserve les noms de rue, cette modification pouvant entraîner plus tard des méprises regrettables dans les actes publics. Cependant, si des changements de ce genre semblaient devenir nécessaires, ou si quelque création de rues nouvelles obligeait à de nouvelles dénominations, nous pensons qu'il serait bon de chercher à établir une sorte de concordance entre les noms choisis et les quartiers auxquels ils seraient appliqués. Ainsi, si l'on songeait à perpétuer le souvenir de magistrats tels que les premiers présidents au Parlement de Rouen, Groulard et Pontcarré, on attribuerait avec raison ces noms à quelques rues dans le voisinage du Palais-de-Justice ; — une rue voisine de la Cathédrale ou de quelque autre église porterait le nom d'un cardinal ou d'un haut dignitaire ecclésiastique, par exemple du cardinal Guillaume d'Estouteville, qui a demandé à Rome la révision du procès de Jeanne Darc en 1455.

Nous regrettons qu'on ait donné le nom de d'Amboise à une rue du faubourg

Digitized by Google

Cauchoise, au lieu de le donner à une rue voisine de la Cathédrale, dont les cardinaux d'Amboise (l'oncle et le neveu) ont été les bienfaiteurs. En tous cas, nous demanderions qu'on voulût bien ajouter le prénom de *Georges* à celui de *d'Amboise*, afin qu'il soit bien clair que l'inscription s'applique à ces cardinaux, et non pas au propriétaire d'un même nom, sur le terrain duquel la rue a été ouverte.

Parmi les noms illustres qui remontent à deux ou trois siècles et qu'on semble avoir oubliés, il y en a quelques-uns que je prends la liberté de vous signaler, Monsieur le Maire, afin que vous jugiez si un souvenir ne doit pas leur être consacré.

— Le sieur de Conteray, chevalier banneret, dit Lallemant, à la fin du xve siècle, a doté la ville de Rouen de l'art de l'imprimerie qui devint bientôt pour elle une très importante industrie, puisque les provinces voisines de la Normandie et l'Angleterre elle-même faisaient imprimer à Rouen une grande partie de leurs livres de liturgie et de droit. Conteray Lallemant a été le chef d'une des familles les plus honorables de notre ville; en 1775, un descendant reçut des lettres-patentes de Louis XVI pour le motif énoncé ci-dessus et pour des services rendus à la cité comme prieur de la Chambre de commerce de Normandie, comme premier échevin et comme maire de la ville. Ces lettres portent que l'imprimerie restera dans sa famille à titre de privilége héréditaire, sans déroger à la noblesse.

— Samuel Bochart, savant auteur de plusieurs ouvrages aussi recherchés en Allemagne et en Angleterre qu'en France. Il vivait dans le xviie siècle.

— Le vénérable de Lasalle, instituteur des frères des Ecoles chrétiennes, mort en 1719 à Rouen, où il avait établi, dans la maison de Saint-Yon, le siége de son nouvel ordre pour l'enseignemeut populaire, et dont les services rendus avec un si rare désintéressement, sont appréciés aussi bien à l'étranger qu'en France.

— Le duc de Montausier, l'un des gouverneurs de la Normandie, qui a déployé le plus grand courage dans la peste qui a ravagé Rouen, de juillet 1668 à janvier 1669.

— Le diplomate Mesnager, à l'intelligente fermeté duquel la France, épuisée par les longues et désastreuses guerres de Louis XIV, dut ne pas être démembrée, grâce à la paix qu'il réussit à faire signer à Utrecht, le 11 avril 1713. Dans la dernière session du Conseil général de la Seine-Inférieure, on rendit un éclatant hom-

Digitized by Google

mage à cet illustre Rouennais, né rue Saint-Denis, le 7 mai 1658. On y rappela que, peu de temps avant de mourir, Le Baillif Mesnager légua une somme de 20,000 liv. pour marier quarante pauvres filles qui se trouvaient dans l'Hospice-Général de Rouen, pourvu qu'on les mariât à des maîtres ouvriers incorporés dans les corps de métiers. Mais il est triste de le dire, son nom, qui devrait servir d'exemple, est à peine connu; rien ne le rappelle au souvenir de ses concitoyens. Comment une mère peut-elle oublier ainsi ses illustres enfants?

Bien d'autres noms seraient dignes de vous être soumis, Monsieur le Maire; mais, en étendant cette note, je craindrais d'abuser des moments que vous voulez bien consacrer aux intérêts de la cité, et je m'arrête. Si plus tard, dans quelques-unes de ces questions de noms de rues, où il s'agirait de rappeler un nom ou un fait historique, vous jugiez convenable de demander l'avis de l'Académie, je suis porté à croire que cette Compagnie, dont les études spéciales ont toujours eu pour but d'élucider les annales de la ville de Rouen et de la Normandie, s'empresserait de répondre à l'appel qu'il vous plairait de lui adresser.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de ma haute et respectueuse considération,

Edouard Frère.

Digitized by Google

Digitized by Google

MGR BLANQUART DE BAILLEUL

Digitized by Google

BIOGRAPHIE NORMANDE

Mgr BLANQUART DE BAILLEUL,

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

L'année vient de finir au bruit des funérailles. Ses derniers mois ont fait voir à la France de grands et funèbres cortéges. Paris, qui venait d'assister au convoi de Rossini, se pressait quelques jours après autour du char de M. de Rotschild; les salons du noble faubourg pleuraient encore M. de la Rochejaquelein, et le glas funéraire d'une humble cloche de village appelait la France entière près du cercueil de M. Berryer. Un prince de l'Eglise devait clore cette sombre liste, et les nobles caveaux de la Métropole de Rouen, dépouillés par des mains impies de la cendre des d'Amboise, allaient s'ouvrir pour la seconde fois depuis cet odieux sacrilége, afin de recueillir la dépouille mortelle d'un de leurs derniers successeurs.

C'est dans les plus mauvais jours de la Révolution française, 8 septembre 1795, que naquit à Calais (alors diocèse de Boulogne) l'aimable et pieux prélat dont la mort, bien que prévue et presque souhaitée comme le seul terme possible à ses cruelles souffrances, plonge pourtant dans l'affliction deux grands diocèses et de nombreux amis.

Sorti d'une noble famille depuis longtemps connue dans la ma-

Digitized by Google

gistrature, Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul fut d'abord destiné à suivre la même carrière. Cependant, après avoir clos d'excellentes humanités par des études de droit qui lui permettaient de s'inscrire au tableau des avocats, il obtint de ses parents la permission de répondre à sa vocation véritable, en entrant à Saint-Sulpice. Dans cette illustre maison, si justement surnommée *le Séminaire des Evêques,* nous trouvons auprès de lui, unis par les doux liens d'une amitié fraternelle, NN. SS. Dupuch, Darcimoles, de la Hailandières, Jacquemet, de Charbonnel et Dupanloup. Il en sortit, son cours de théologie achevé, pour prendre rang dans le clergé de l'église Saint-Thomas-d'Aquin.

Remarqué tout d'abord par Mgr Borderies, alors évêque de Versailles, il fut, en 1827, appelé par ce prélat aux difficiles fonctions de vicaire-général, et, peu de temps après (5 juillet 1830), nommé pour remplacer, sur le siége de Beauvais, Mgr Feutrier, mort dans les derniers jours de juin.

Malgré l'empressement avec lequel lui étaient proposés les honneurs de l'épiscopat, l'abbé Blanquart de Bailleul préféra demeurer fidèle à son premier protecteur, jusqu'à la mort de celui-ci. Il dut alors, pour obéir aux dernières volontés de ce père bien-aimé, accepter son héritage et recueillir sa charge pastorale.

Nommé par ordonnance royale du 10 septembre 1832, préconisé à Rome le 17 décembre suivant, le nouvel évêque de Versailles fut sacré dans sa cathédrale par son métropolitain Mgr de Quélen, archevêque de Paris, assisté de l'évêque de Meaux et du vénérable Clausel de Montals, évêque de Chartres. Son pre-

Digitized by Google

mier soin, sa première pensée, fut d'honorer la mémoire de celui qui avait été son maître, son ami et son prédécesseur, par une lettre pastorale où son cœur était tout entier. Puis il s'empressa d'accomplir la visite de son diocèse. Ce n'était pas pour s'en faire connaître : depuis longtemps, en effet, et les prêtres et les fidèles avaient pu apprécier les qualités du grand-vicaire. Les témoignages les plus vifs et les moins équivoques d'estime et d'affection l'accueillirent donc partout sur son passage.

Fidèle aux plans adoptés par Mgr Borderies, dont il avait été l'aide et le confident, Mgr de Bailleul poursuivit aussitôt la grande œuvre des séminaires entreprise par ce prélat. Complétant l'organisation du Grand-Séminaire de Versailles, ce fut lui qui le transféra non loin de la Cathédrale, dans le local qu'il occupe aujourd'hui, et ce fut lui encore qui, rappelant de Mantes le Petit-Séminaire trop éloigné de l'évêché, le fixa à son tour dans la ville épiscopale. Ces deux établissements, magnifiquement dotés par leurs pieux fondateurs, furent plus tard pour l'excellent évêque la cause de bien des chagrins ; le généreux abandon de la plus grande partie de sa fortune personnelle, accrue des dons sollicités par lui des prêtres et des fidèles, et du prix qu'il put obtenir de ses propres ornements et de ses vases sacrés vendus au profit de l'œuvre, put à peine les sauver d'une ruine imminente dont nous n'avons pas ici à examiner les causes.

Tandis qu'il s'efforçait d'assurer pour l'avenir la succession de son clergé, l'évêque de Versailles n'oubliait pas les vétérans de la milice sacerdotale. Dès l'année 1835, il établit à leur intention une caisse de prévoyance, et son bonheur fut grand quand il put

Digitized by Google

annoncer, à la fin d'une retraite, qu'une pieuse dame, digne héritière du nom des Salignac de la Motte-Fénélon, venait de léguer au diocèse sa propre maison de Versailles, pour leur servir d'asile et de refuge.

Mais ses prêtres n'étaient pas seuls à jouir de sa charité : son concours était d'avance acquis à toute œuvre dictée par un sentiment d'amour pour les malheureux et les pauvres. C'est ainsi qu'il voulut lui-même, en juillet 1838, bénir la chapelle d'un hospice fondé dans son diocèse pour les vieux invalides de l'industrie métallurgique; lui-même adressa aux vieillards une allocution paternelle qui pénétra tous les cœurs, et, après avoir visité et béni tour à tour toutes les salles de l'établissement, il voulut y laisser, comme un gage de l'intérêt que lui inspirait cette œuvre, l'étole précieuse dont il s'était servi durant cette visite.

Nous le trouvons encore visitant les prisonniers au château de Saint-Germain, administrant à plusieurs d'entre eux le sacrement de confirmation, et trouvant toujours en son cœur de pieuses et tendres paroles pour adoucir leurs peines et leur captivité.

Rappelons encore cette date du 8 mai 1842, tristement illustrée par un des accidents les plus épouvantables dont les annales des chemins de fer nous aient gardé le souvenir, alors qu'au retour d'une fête, tout un convoi de voyageurs, parmi lesquels on distinguait plusieurs noms célèbres de France, périt par le fer et le feu, écrasé sous les débris des machines incendiées. Aux premières nouvelles de cet affreux malheur, le prélat accou-

Digitized by Google

rut sur le lieu du sinistre et s'empressa de prodiguer consolations et prières. Il consacrait la même année la petite chapelle de Notre-Dame-des-Flammes, en souvenir de la cruelle catastrophe.

On le vit, vers la même époque, bénir un royal berceau, prier sur un royal cercueil : le berceau du comte de Paris, baptisé le 2 mai 1841 ; le cercueil du duc d'Orléans, qui mourut si tristement le 13 juillet 1842.

Mais où nous retrouvons tout le zèle sacerdotal de notre pieux pontife, c'est dans les sages avis qu'il prodiguait à ses prêtres dans les retraites pastorales, dont il voulait partager avec eux les exercices, alors même que la maladie semblait le devoir condamner à un repos absolu. C'est là qu'affligé des scandales qui désolaient son diocèse, il les exhortait à surveiller la conclusion chrétienne des mariages ou leur réhabilitation ; à combattre les abus, plus encore à les prévenir ; à courir, s'il le fallait, après les brebis égarées, à retenir surtout les agneaux au bercail en entourant l'enfance de soins tendres et dévoués, pour atténuer en elle, par la solidité de l'instruction chrétienne, les funestes influences et les entraînements perfides.

Il revenait sur ces points importants dans ses instructions pastorales, dans de nombreuses circulaires, dans les mandements de Carême, indiquant les meilleurs livres à l'usage des écoles, les meilleurs moyens de parer aux inconvénients signalés, les procédés les plus propres à atteindre au but proposé. Il voulait que tous ses curés insistassent fortement sur *l'obligation* que l'Eglise impose aux parents catholiques de procurer à leurs en-

Digitized by Google

fants le degré d'instruction requis par leur position sociale. Il avait deviné cet axiome formulé depuis : « *L'ignorance est la plaie du siècle des lumières.* »

Lui-même donnait l'exemple. De 1834 à 1837, il n'y eut pas dans son diocèse paroisse si petite ou si inabordable que le digne pasteur n'eût visitée par lui-même; partout où l'un de ses prêtres avait pu réunir quelques groupes de fidèles, on le voyait prêchant, interrogeant, catéchisant les plus petits, n'hésitant pas à pénétrer dans la chaumière du pauvre, non plus que sous le toit du riche, toutes les fois que sa présence y pouvait apporter un peu de joie ou de consolation.

L'état des monuments consacrés au culte divin était de sa part l'objet d'une enquête sérieuse; plusieurs églises lui doivent, ou leur reconstruction, ou leur retour au culte catholique. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici les observations et les sages avis qu'il crut devoir adresser dans un Mandement de Carême à ceux auxquels revient le soin de la conservation des monuments religieux.

« Rien de plus fréquent, disait-il dans une circulaire du 26 mars 1835, que de voir des ouvriers inhabiles porter la hache et le marteau dans des portions d'édifices ou dans des ornements d'un mérite réel. Des monuments entiers sont tirés des églises, des sculptures encore belles sont converties en décombres, des tombes sont nivelées, des inscriptions effacées. Ici, ce sont des sculpteurs adroits qui obtiennent à vil prix la cession d'objets précieux; là, ce sont des vitriers qui, par calcul ou par ignorance, substituent des verres blancs à des vitraux peints, et les fabriques

Digitized by Google

se réjouissent d'avoir ainsi procuré plus de jour à l'édifice. Ailleurs, ce sont d'anciennes boiseries que l'on sacrifie impitoyablement à la mesquinerie des formes nouvelles; on les change, on les mutile, ou, sans respect pour les siècles qui les ont rembrunies, on les charge de grossières couleurs (1) et d'ornements qui les déshonorent. Et que dire des tableaux qu'on laisse pourrir contre des murs humides ou qu'on échange contre de mauvaises copies, tandis qu'avec un peu de soin, on conserverait aux églises des ouvrages dont le moindre mérite est ordinairement de réunir à un sentiment vrai de piété un grand naturel d'exécution? Il faut que ces abus soient bien communs pour que les faiseurs de collections et les revendeurs de la capitale possèdent un si grand nombre d'objets dont le caractère religieux et antique décèle l'origine. »

En parcourant ces lignes, écrites bien longtemps avant que l'esprit public se fût porté vers les études monumentales et archéologiques, ne devine-t-on pas qu'un artiste est caché sous la robe épiscopale? Nous constaterons, en effet, cet amour de notre prélat et ce goût pour les beaux-arts, qui sont un des traits saillants de son aimable caractère; mais, avant l'homme de goût, continuons à étudier l'évèque.

Pour rendre à la religion dans la ville de Versailles son action et son influence, Mgr de Bailleul ouvrit dans sa cathédrale une série de conférences sur les principaux points du dogme et de la morale chrétiennes. L'abbé Guyon, chargé de cette œuvre capi-

(1) Peut-être Mgr Blanquart avait-il vu dans son diocèse ce que l'on peut voir dans le nôtre : des boiseries *de chêne* peintes.... *en chêne!*

Digitized by Google

tale, obtint tout le succès que l'on pouvait attendre de son zèle et de ses talents. Il accepta même un défi jeté par M. Pyt, *ministre du saint Evangile:* la controverse eut lieu devant un nombreux auditoire composé de protestants aussi bien que de catholiques; la polémique continua dans une longue série de brochures et d'articles qui laissèrent incontestable la supériorité du célèbre missionnaire.

Depuis longtemps un schisme ridicule, mais qui n'en était pas moins funeste pour les âmes, avait pris pied dans le diocèse. Le trop fameux abbé Châtel, père de l'Eglise française, y comptait dans un seul hameau de la commune de Guerville un si grand nombre d'adhérents qu'ils avaient pu s'y constituer en une sorte de paroisse et même y bâtir une église. Après avoir reçu de lui plusieurs ministres prêtres ou non, ils acceptèrent la conduite d'un certain abbé Auzou, malheureux qu'avait égaré une folle ambition et qui se qualifiait *premier pasteur de l'Eglise évangélique française.* Celui-ci fit de Senneville le centre de la secte dont il était l'âme et le chef. L'évêque de Versailles ne voulut laisser à personne le soin de ramener ce troupeau infidèle. Il alla visiter le hameau schismatique, dont une seule famille continuait d'adhérer à la communion catholique. La présence du bon pasteur et ses douces exhortations produisirent bientôt leurs fruits. On put présager dès-lors le triomphe prochain de l'unité sur le schisme.

Deux ans plus tard, l'abbé Auzou lui-même, vaincu par la douceur et la patience du pontife, déposait entre ses mains sa rétractation solennelle.

Digitized by Google

Cette douceur dont nous parlons ne compromit jamais la fermeté du prélat quand elle parut nécessaire. Un point surtout le trouva inflexible : ce furent les mesures prises par le pouvoir pour contrarier la liberté de l'enseignement secondaire. En 1841, Sa Grandeur avait adressé à M. le Garde-des-Sceaux une lettre sur ce sujet, remarquable d'énergie autant que de gravité. La plupart des évêques crurent ne pouvoir mieux faire que d'adhérer sans restriction à cette protestation modérée dans la forme et d'une logique invincible. En 1844, Mgr de Bailleul était encore sur la brèche, combattant cette fois aux côtés de Mgr Affre, dont il soutenait le Mémoire en faveur de la liberté d'enseignement.

Or, c'était le temps même où l'évêque de Versailles était appelé par le roi à remplacer sur le siége de Rouen l'illustre prince de Croy. *Le bon prince,* comme l'appelaient ses prêtres et son troupeau, avait été ravi à l'affection de son peuple le jour même du 1er janvier 1844 (1). Le 8, Mgr Blanquart recevait du ministre avis de son appel au siége primatial de la province de Normandie. C'était pour la troisième fois, nous a dit son panégyriste, qu'un siége archiépiscopal était offert à son mérite. Il voulait refuser encore : les conseils de plusieurs hommes qui possédaient sa confiance et ceux du P. de Ravignan, qui venait de prêcher une station dans notre cathédrale, triomphèrent enfin de son humilité.

Rien ne fera mieux apprécier les luttes de son cœur et ses incertitudes que la lettre suivante, adressée par lui au clergé et aux fidèles de Versailles :

(1) A minuit un quart environ.

Digitized by Google

Le prophète disait autrefois: « Seigneur, j'ai entendu votre voix, et j'ai craint, *Domine, audivi auditionem tuam, et timui.* » Puis, il ajoutait : « Seigneur, faites votre œuvre, *Domine opus tuum.* » (Hab. III, 2.)

Voilà notre histoire.

A travers bien des voix humaines, nous avons cru entendre la voix du Seigneur : cette voix qui nous avait ouvert le sanctuaire, cette voix qui nous avait conduit parmi vous, cette voix qui nous avait fait votre évêque. Nous l'avons entendue dans le secret du cœur, dans le silence de la réflexion et de la prière ; nous l'avons entendue nous donner de nouveaux ordres, nous appeler à de nouveaux travaux, et nous avons craint, *audivi et timui.*

Nous avons craint doublement. Nous avons craint de comprendre, et nous avons craint de ne pas comprendre ; nous avons craint d'être fort, et nous avons craint d'être faible ; nous avons craint la lumière, et nous avons craint les ténèbres. Un grand combat s'est livré en nous. Il y avait deux volontés en présence, et comme deux nations qui se faisaient la guerre, *duæ gentes in utero.* (Gen. XXV, 23.)

..... Et parce qu'à la perplexité se joignait le péril, et à l'hésitation le trouble, nous ne pouvions que dire et répéter sans cesse : Seigneur, j'ai entendu votre voix, et j'ai craint, *Domine, audivi auditionem tuam, et timui.*

Enfin, chrétiens, le Seigneur est venu à notre secours. Il nous a, en quelque sorte, appelé deux fois par notre nom, comme Abraham, Moïse et Samuel ; et, vaincu alors par cette double manifestation de sa volonté sainte, nous avons dit : Seigneur, faites votre œuvre, *Domine opus tuum.*

Nous l'avons dit ! Et, portée au Père commun des fidèles, cette réponse aura bientôt sans doute décidé de notre sort.

Nous l'avons dit ! Et si le calme a remplacé le trouble, ce n'est pas, il s'en faut, l'insensibilité qui a produit ce calme. Nous pouvons, avec vérité, nous appliquer la parole du prophète : Voilà que dans la paix se trouve mon amertume très amère, *Ecce in pace amaritudo mea amarissima.* (Is. XXXVIII, 17.)

Nous l'avons dit ! Mais, ô notre première et toujours bien chère Eglise ! épouse de notre jeunesse ! bon peuple si longtemps notre peuple ! non, ne croyez pas que, pour cela, nous ayons cessé de vous aimer. Dieu n'a pas mis à un tel prix l'accomplissement de ses desseins sur nous. S'il est des livres qu'il brise, il en est

Digitized by Google

d'autres qu'il respecte. S'il fait une vertu du sacrifice, il n'en fait pas une de l'oubli. Il ne peut commander d'être ingrat.

Vous vivrez donc dans notre cœur, et vous y vivrez toujours, ô vous à qui nous l'avons une fois donné.

C'est donc vraiment son bien qu'a réclamé l'Eglise de Versailles, lorsque, cédant à Rouen la dépouille de chair de ce prélat si plein d'amour, elle en a voulu le cœur ; et ces lignes font bien comprendre pourquoi, quand il lui fallut, brisé par les fatigues et par la maladie, chercher un lieu de repos, l'aimable et doux pontife revint à sa première épouse, et voulut exhaler sur cette terre aimée son dernier souffle et son dernier soupir.

Le noble caractère de Mgr de Bailleul brille ici de tout son éclat. En envoyant son acceptation à M. le Garde-des-Sceaux, il eut soin de le prévenir que, le jour même où il lui écrivait, un Mémoire était présenté par Mgr l'archevêque de Paris, Mémoire que lui-même avait contresigné et qui protestait vivement contre le monopole en matière d'éducation. Il ajoutait que si son adhésion inspirait à Sa Majesté quelque regret de l'avoir élevé à la dignité d'archevêque, il le priait de regarder cette nomination comme non avenue.

Le roi et le ministre furent assez généreux pour apprécier cette noble conduite, et décrétèrent quand même la promotion de l'évêque de Versailles à l'archevêché de Rouen. Ils répondaient aux vœux et aux instances de tout le département ; aussi leur décision y fut-elle accueillie par des transports de joie universels.

Ainsi le ciel exauçait la dernière prière du bon cardinal de Croy.

Digitized by Google

Cependant la question de l'enseignement libre était loin d'être vidée. L'archevêque de Paris ayant publié son Mémoire, fut accusé par le Ministre et par le Garde-des-Sceaux d'avoir violé la loi. On essayait dès-lors d'intimider l'épiscopat en l'accusant de s'immiscer dans des questions politiques, alors qu'il ne faisait que défendre la religion compromise et menacée. Les évêques, forcés à suivre leurs adversaires sur ce terrain qu'ils n'avaient pas choisi, adhérèrent pour la plupart à la réponse de Mgr Affre. L'archevêque nommé de Rouen y souscrivit des premiers.

En présence d'insinuations malveillantes et calomnieuses qui donnaient à entendre que, sur les points en litige, le clergé inférieur se séparait d'opinion des évêques, le chapitre de Versailles, accompagné des curés de la ville, se rendit à l'évêché pour présenter à Mgr Blanquart une adresse souscrite par tous les archiprêtres et doyens du diocèse. Dans cet acte solennel, ils affirmaient leur adhésion pleine et entière aux principes souscrits par le digne prélat. « Pourquoi faut-il, ajoutait l'orateur, que le moment où nous nous serrons contre notre premier pasteur soit celui où il va nous être enlevé? »

Elle allait sonner, en effet, l'heure de la séparation. Préconisé à Rome le 17 juin 1844, Mgr de Bailleul reçut le pallium des mains de Mgr Affre, dans l'église de Saint-Eustache, le 17 juillet suivant. Huit jours après, son fondé de pouvoirs, M. Blanquart de la Motte, prenait en son nom possession du siége archiépiscopal.

Quant au pieux prélat, désireux d'éviter la pompe d'une réception solennelle pour des motifs qui (grâces à Dieu) n'existent

Digitized by Google

plus aujourd'hui (1), jaloux d'ailleurs de réserver sa première visite en son nouveau diocèse à la Reine des cieux, la patronne et la protectrice de cette terre qu'il adoptait (2), il partit de Paris et vint à Bonsecours le mercredi 31 juin. Là, se rendant d'abord à la nouvelle église, il y pria longtemps aux pieds de l'autel de Marie, avec une ferveur dont tous les assistants furent émus et vivement frappés. Puis il voulut visiter la maison de retraite des prêtres, et, le soir étant arrivé, il descendit à son palais, où l'attendaient seulement un petit nombre de personnes.

Le lendemain, M. Juste, doyen du chapitre de Rouen, procédait solennellement à l'installation du pontife dans l'église métropolitaine, où toutes les paroisses de la ville s'étaient rendues processionnellement.

E. MAINIÈRES.

(1) Le nouvel archevêque ne voulait point recevoir, comme *fonctionnaire public*, des honneurs que l'on refusait alors à Dieu lui-même dans la ville de Rouen, où les autorités civiles et militaires ne s'associaient en aucune façon à l'exercice extérieur et solennel du culte catholique.

(2) La *Lettre pastorale de* Mgr BLANQUART DE BAILLEUL, *à l'occasion de son entrée dans son diocèse*, développait ainsi le texte du Roi-Prophète, *Dominus dabit benignitatem, et terra nostra dabit fructum suum :*

« Notre terre! l'entendez-vous, chrétiens? c'est de vous qu'il est question. Chose étonnante! il y a quelques jours, vous ne nous étiez rien encore; nul lien ne nous unissait, nul intérêt ne nous rapprochait. Et maintenant voici que, par les impénétrables desseins de Dieu, vous devenez comme notre héritage et notre domaine! j'appellerai mon peuple celui qui n'était pas mon peuple, et ma bien-aimée celle qui n'était pas ma bien-aimée, *vocabo non plebem meam plebem meam, et non dilectam dilectam.* Cette parole du Seigneur dans son prophète se réalise aujourd'hui pour nous en un sens dont nous ne saurions assez nous étonner. Terre illustre de la Neustrie, patrie des nobles souvenirs et des grands intérêts nationaux, province des traditions antiques, jamais jusqu'ici notre pied n'avait touché votre sol; vous nous étiez comme étrangère, et pourtant vous êtes notre terre, vous devenez notre patrie. »

Digitized by Google

FIAT LUX

Rien n'était..., rien que Dieu, la suprême puissance.
Il avait tout en Lui, le ciel plein d'astres d'or,
L'homme plein de pensée, et la magnificence
Des mondes infinis qui lui doivent l'essor.

Les atomes flottaient, mystérieuses ondes,
Et n'attendaient qu'un mot pour s'unir et former
Des soleils rayonnants et des terres fécondes,
Où tout devait bientôt et grandir et germer !

Il parla... Tout se tut... Bruissements sans nombre,
D'atomes voyageurs qui demandaient leur but ;
Il dit : Unissez-vous ! Terre ! jaillis de l'ombre !
Apparais ! je le veux ! — Et la terre apparut.....

C'était un monde en feu, lave tourbillonnante ;
Comme un globe éclatant qui, d'un moule géant,
Sortirait tout-à-coup, sphère resplendissante,
Dans l'immense atelier d'un fondeur tout-puissant !

Cette lave sans nom, par couches refroidie,
Craqua de toutes parts et vomit des torrents
De flamme, ainsi que fait la fournaise rougie ;
Et l'on vit se former alors les continents.

L'arbre perça la terre encor toute brûlante ;
Arbre immense, forêts aux animaux géants,
La terre s'essayait, toute chaude et fumante,
Et taillait à grands coups ses vastes habitants !

Digitized by Google

Mais, comme un ouvrier mécontent de son œuvre,
Elle engloutit bientôt ces êtres ébauchés;
Et puis, se recueillant, médita son chef-d'œuvre
Qui s'agitait déjà dans ses flancs arrachés !

.... Et sur ces continents, dans des flots de lumière,
Sur ces débris brûlants d'un âge disparu,
Un être s'avança, levant sa tête fière,
La terre avait un roi ! L'HOMME était apparu !

Henri BRIÈRE.

Trouville, 1868.

Digitized by Google

LE GÉNIE NORMAND

DANS LES LETTRES ET DANS LES ARTS.

—

MALHERBE ET CORNEILLE

Par M. Albert de BROGLIE.

—

(Analyse par M. A. MALBRANCHE).

Au mois d'octobre dernier, la section de Bernay de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, tenait dans cette ville sa séance annuelle, sous la présidence de M. Albert de Broglie, de l'Académie française. Aux membres de la Société s'étaient joints un grand nombre de personnes avides d'entendre la parole de l'illustre académicien. Le savant auteur de l'*Eglise et l'Empire Romain au* IVe *siècle*, s'inspira heureusement du caractère des populations au milieu desquelles il est né et de leur passé glorieux. Le génie normand lui fournit l'occasion d'une dissertation spirituelle, charmant morceau de littérature et d'histoire locale, mélange habile de grâce, de finesse et de simplicité, dont nous voulons faire profiter nos lecteurs.

L'an dernier, le prince recevait la Société dans son beau domaine de Broglie, au milieu des riches campagnes de l'Eure; il

Digitized by Google

nous expose lui-même comment lui vinrent à l'esprit les premiers germes du discours que nous voulons analyser et dont nous citerons, pour ne pas le déflorer, de nombreux passages. La Société s'était donc, l'an dernier, transportée à Broglie :

« Elle faisait gaiement l'école buissonnière : elle s'était lancée en plein champ, comme un essaim de collégiens en vacance. A deux lieues d'ici, dans une de nos riches vallées, elle respirait avec délices l'air pur de la campagne ; elle se mêlait avec une satisfaction non moins vive aux honnêtes populations rurales qui font la force et la richesse de nos contrées. Les cultivateurs nous amenaient les bestiaux élevés dans leurs étables, ou venaient recevoir de nos mains un témoignage de l'estime publique, bien peu proportionné aux mérites et aux travaux de tout une vie. Pendant qu'élevé sur une estrade où la dignité dont vous m'avez revêtu m'avait fait monter, je voyais défiler devant moi nos rustiques lauréats, qui venaient chercher leurs récompenses, savez-vous quelle préoccupation remplissait mon esprit? Je cherchais à reconnaître dans leur extérieur et dans leur physionomie les traits communs à tous, ceux que je pouvais par conséquent regarder comme les traits propres et particuliers de la race dont ils étaient issus, et je me demandais si on pourrait découvrir dans ces traits quelque symbole matériel, quelque image physique des qualités morales qui ont distingué dans notre histoire cette illustre race normande. Je n'avais pas beaucoup de peine à recueillir le fruit de ma recherche. Car, chez tous ces braves Normands, une vigueur musculaire tranquille et réglée, pleinement maîtresse d'elle-

Digitized by Google

même dans ses moindres mouvements, offrait à mes yeux l'image de l'énergie patiente et de la modération du caractère, en même temps que la finesse du regard, visible bien que voilée sous l'épaisseur des linéaments du visage, trahissait la sagacité d'un esprit naturellement calculateur; en un mot, tout en eux me rappelait ce mélange de prudence et de force qui est le caractère bien renommé de notre terre de sapience. »

« Puisque nous ne pouvons plus causer avec la nature normande et la population normande, causons avec ce qui ressemble le plus à la nature par la profondeur des vues et la grandeur des sentiments qu'on y puise, avec ce qui ressemble le plus au peuple par la mâle simplicité du langage: causons avec le génie — avec le génie normand — et demandons-lui de nous répondre par l'organe des plus illustres favoris qu'il a touchés de sa flamme ou éclairés de son auréole.

« Et remarquez bien que quand je dis le génie normand, je ne dis rien de trop: ce mot n'est pas dans ma bouche l'hyperbole d'un patriotisme présomptueux. C'est bien de génie qu'il s'agit dans toute la force et l'étendue du terme. Car, vous le savez, cette terre si féconde en biens matériels de toute sorte et si puissamment fécondée par le labeur manuel de ses enfants, elle n'est pas moins riche dans cet ordre plus précieux encore de biens intellectuels et moraux qui constituent ce qu'on appelle le génie. La poésie, la science et l'art ne l'ont pas moins bien traitée que la nature. Ce n'est pas du blé seulement ou du lin qu'on y produit ou qu'on y travaille: ce sont toutes les formes et toutes les sources de la pensée qui s'y

Digitized by Google

sont montrées également abondantes et exquises. En tout genre, le génie normand a abondé et brillé. Je ne voudrais d'autres preuves de cette fécondité que ces innombrables monuments de l'architecture du moyen-âge qui parsèment de leurs formes élégantes et nobles les moindres hameaux de nos campagnes, ou se cachent dans les rues les plus obscures de nos vieilles cités. Comment sont-ils venus, comment ont-ils poussé là? Quel cerveau en a conçu le plan? Quelle main en a couronné le faîte? Personne ne le sait. C'est une germination naturelle du sol. Nos vieilles cathédrales et nos vieilles abbayes élèvent leurs arceaux vers le ciel comme nos chênes et nos hètres élèvent leurs rameaux. Ceux qui les ont conçues et construites, tout occupés de l'éternité et de Dieu, n'ont pas fait confidence de leur nom à la postérité et à la terre. Voulez-vous cependant des incarnations plus vivantes du génie normand? Voulez-vous des noms propres? En quel genre? Vous n'avez qu'à parler et vous n'aurez que l'embarras du choix. Sont-ce des poètes qu'il vous faut? Voici Malherbe qui ouvre la marche, suivi du vieux Corneille, qui s'appuie sur le bras de son frère Thomas et de son neveu Fontenelle, l'élégant écrivain, à la fois poète et savant, lien de deux Académies et parure de deux grands siècles littéraires. Voulez-vous de plus graves publicistes? Le vieil esprit gaulois respire dans les franches annales d'Eudes de Mézerai, et les plus hautes inspirations du libéralisme moderne animent les écrits méditatifs et mélancoliques d'Alexis de Tocqueville? Voulez-vous des peintres? Quel nom plus grand, après Raphaël, que celui de l'enfant du dépar-

Digitized by Google

tement de l'Eure, Nicolas Poussin? Enfin, voulez-vous des savants? Vous n'avez qu'à venir avec moi, le 10 mai de l'année prochaine, dans la bourgade que vous avez déjà honorée de votre présence l'an dernier. Vous y célébrerez, avec les habitants de Broglie, l'anniversaire de la naissance de leur compatriote, le Newton du XIXe siècle, Augustin Fresnel. Vous voyez bien que j'ai raison de dire que rien n'égale l'abondance et l'éclat en tout genre du génie normand. »

M. de Broglie trouve que les traits qui font le caractère national de cette famille d'écrivains sont, au fond, les mêmes que ceux qu'il démêlait l'année précédente dans la physionomie de nos paysans, c'est que « le caractère de la famille normande est partout le même et également visible dans ses plus nobles rejetons et dans ses plus humbles représentants. Ils ont un air de parenté qui leur permet de se traiter en frères, à travers la distance des âges et la différence de la renommée. » Les qualités dont parle l'orateur ne sont pas précisément celles qui, comme la recherche de l'idéal, font les poètes et les artistes, mais d'autres qualités qui en diffèrent, sans être incompatibles avec elles, et qui, quand elles se rencontrent avec les dons de la poésie ou de l'art, forment un composé de facultés variées, un équilibre de forces contraires, d'où résulte le comble même de la perfection.

« C'est le mélange du bon sens et de la finesse, c'est la force tempérée par la règle. La finesse unie au bon sens, le tempérament de la force par la règle, tel me paraît être le caractère propre à l'esprit normand. Sensé et fin, vigoureux

Digitized by Google

et réglé, tel il m'apparaît dans la plupart de ses manifestations. Et vous voyez déjà que ces qualités-là sont applicables aux plus hautes comme aux plus humbles professions de la vie, aux plus vulgaires intérêts comme aux recherches les plus élevées de l'intelligence. Dans la conduite du moindre ménage, le bon sens, la finesse et la règle ont leur application. Vous connaissez le bon sens de nos cultivateurs dans la direction de leurs travaux; vous êtes tous les jours témoins de leur finesse dans la défense de leurs intérêts, et Dieu veuille que vous n'en soyez pas quelquefois victimes. Leur force éclate dans leur âpre assiduité au travail, et la régularité préside à l'économie de leur temps et de leurs deniers. Mais, dans le domaine de l'intelligence, dans la recherche de la vérité, par exemple, quelle application ces dons précieux ne trouvent-ils pas? C'est le bon sens qui enseigne à reconnaître la vérité, dès qu'elle se présente; c'est la finesse qui excelle à la démêler, quand elle se complique ou se cache sous quelque voile, et la force jointe à la règle donne à son expression, quand elle se traduit au dehors, une vigueur qui la grave en traits ineffaçables dans l'esprit qu'elle pénètre. Vous voyez donc bien que ces qualités sont de mise à tous les degrés de l'échelle intellectuelle et sociale. »

Mais, prévoyant l'objection que ce sont là des qualités bourgeoises et subalternes avec lesquelles le génie et l'art n'ont rien à démêler, que le génie ne connaît pas de règles, qu'il les brise toutes, aussi bien celles du goût que celles de la raison et parfois même du devoir, M. de Broglie y répond ainsi :

Digitized by Google

« Quand le génie normand n'aurait rendu d'autre service que de montrer combien est fausse autant que vulgaire l'opinion, si commune de nos jours, qui affranchit le génie en général, et par privilége, de toutes les règles du goût et du sens commun, il faudrait encore l'en remercier au nom de la raison, de l'humanité et de l'art. Non, Messieurs, ce n'est pas le vrai génie, c'est le faux génie, le génie médiocre et emprunté, c'est la caricature et le masque du génie qui affecte ces allures déréglées, ces emphases de langage, ces enflures de pensées, ces conceptions bizarres et insensées dont l'énormité dissimule mal la pauvreté. Le vrai génie, celui qui découle de la main divine dans les âmes que Dieu favorise, est bien assez riche et assez souple pour être fin en restant fort, et se plier à toutes les règles du bon sens et du bon goût, sans rien perdre de l'étendue et de l'élasticité de ses mouvements. Au contraire, c'est par l'observation de toutes ces règles qu'il arrive à la perfection qui n'est que son juste point d'équilibre. Car la raison dans l'enthousiasme, la justesse de l'imagination jointe à son éclat, la règle dans l'élan, savez-vous comment cela s'appelle? C'est tout simplement le sublime. Encore un coup, quand nos grands hommes normands n'auraient fait que montrer que le génie n'est pas l'opposé, mais plutôt la plus haute puissance et l'expression supérieure du bon sens, ils auraient, pour ce service seul, bien mérité de l'humanité.

« Sortons des généralités et justifions-nous par les exemples. Je prends au hasard le premier des noms que j'ai prononcés

Digitized by Google

tout à l'heure. C'est l'ordre chronologique qui l'amène : c'est le nom de Malherbe, et par bonheur c'est un poète lyrique. Je dis par bonheur, car si les poètes, en général, ont la prétention assez insolente de se passer du sens commun, on sait que ce sont les poètes lyriques surtout qui abusent de la permission et se piquent de ce privilége. Pour les poètes lyriques, le défaut de sens commun, le désordre, le délire même, sont presque des conditions du genre. C'est leur étiquette et leur uniforme. Boileau lui-même, le sage Boileau, qui n'aimait guère le désordre, leur a concédé cette autorisation par une charte authentique, dans un vers fameux que son tour comique a gravé dans toutes les mémoires. C'est Boileau qui a dit que dans l'ode, c'est-à-dire dans la poésie lyrique :

Souvent un beau désordre est un effet de l'art.

Et, en vertu de cette permission en règle, il n'est si petit écolier se mettant à table pour rimer une ode, qui ne croie devoir mettre ses cheveux en désordre et dénouer sa cravate pour donner cours à d'irrésistibles transports dont il ne sent pas le premier mouvement.

« Eh bien, voici un lyrique, et un grand lyrique normand, qui a eu justement la prétention contraire ; voici un lyrique qui a eu la passion, la manie de la règle en toutes choses, et a mis sa gloire à la faire régner en souveraine dans ses écrits. Vous savez quel a été le rôle de Malherbe dans la littérature française : il en a été le régulateur attitré et le censeur systématique. Il l'a trouvée confuse, désordonnée, se

Digitized by Google

perdant dans des rêveries ambitieuses et affectionnant des expressions emphatiques et boursoufflées. Il a voulu la rendre claire, régulière, précise dans ses pensées, correcte dans son langage. C'est encore Boileau qui a défini, en quelques vers fameux, ce rôle de Malherbe dans notre littérature. Boileau a dit : Enfin (c'est-à-dire après des siècles de fausse noblesse et de fausse grandeur),

> Enfin Malherbe vint, et, le premier en France...
> Il réduisit la Muse aux règles du devoir.

« Voyez-vous! réduire la Muse à la règle : voilà l'œuvre du lyrique normand. Aussi il faut voir quel métier Malherbe faisait faire à cette pauvre muse lyrique. Elle ne s'était jamais (souffrez cette expression familière) trouvée à pareille fête. Il ne lui passait rien, ni la moindre impropriété dans les termes, ni la moindre obscurité dans la pensée. Il lui demandait compte de tous ses mots et de toutes ses idées, à peu près comme un de nos fermiers peut demander compte à sa femme de ménage de ce qui entre et sort dans la ferme, de ce qu'elle dépense et consomme. Et cette muse, si bonne ménagère, il en faisait, de plus, une muse très chicanière, ce qui ne lui ôtait rien de son caractère national. Autant était-il difficile pour lui-même, autant l'était-il pour autrui. Il était la terreur, le fléau de tous les écrivains ses contemporains, par sa critique impitoyable et minutieuse, par sa guerre infatigable au mauvais goût. En un mot, il considérait la langue et la poésie françaises comme un domaine dont il était l'in-

Digitized by Google

tendant ou le procureur, et dont il était chargé de défendre le moindre pouce de terre contre les invasions des fausses pensées ou du faux langage.

« Voilà, pensez-vous, une muse lyrique bien gênée et bien malheureuse. Avec des ailes ainsi liées, elle n'a pas pu prendre beaucoup de vol. Détrompez-vous : cette contrainte, cette discipline sévère que Malherbe faisait subir à sa verve poétique, ont eu précisément l'effet opposé. C'est à cette gêne salutaire qu'il a dû sa qualité principale, la sobre énergie de l'expression et la force concentrée de la pensée, deux conditions du sublime. C'est la vieille métaphore de l'eau qui s'échappe de la source, abondante et impétueuse, et qui, pressée dans les parois d'un canal étroit, est forcée, par cette contrainte même, de s'élancer d'un jet plus puissant jusqu'à des hauteurs que son cours naturel n'aurait jamais visitées. Grâce à cette concision énergique, il y a telle strophe, tel vers même de Malherbe, qui contient à lui seul un monde de poésie ou de philosophie tout entière. On les a redits cent fois, ces vers, chacun les sait et les répète ; mais, toutes les fois qu'un incident les rappelle à la mémoire, ils y reparaissent parés de grâces toutes fraîches et comme armés d'une vigueur nouvelle. Auquel d'entre vous, par exemple, n'est-il pas arrivé une fois dans sa vie, en présence d'une de ces grandes douleurs que chaque génération voit renouveler dans son sein, devant le cercueil qui enferme, avec les dépouilles d'une jeune fille, les plus belles fleurs du printemps de la vie, de redire par instinct ce vers si connu :

Digitized by Google

Et, rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace du matin.

On sent alors, devant l'impitoyable réalité, que c'est la justesse de la pensée qui fait sa force, et la vérité de l'image qui lui donne sa grâce. Vainement le vers lui-même est-il devenu presque un proverbe; à peine s'est-il placé involontairement sur les lèvres, que les larmes aussi viennent involontairement dans les yeux. C'est une monnaie coulée dans un métal si pur et frappée d'un coin si ferme, qu'elle a pu circuler depuis des siècles de main en main, sans que son effigie ait rien perdu de sa netteté ni de son éclat.

« Tel est, Messieurs, le parti que notre lyrique normand a su tirer du mélange d'une des qualités natives de sa race avec le talent original dont Dieu l'avait doué. Compléterais-je ma démonstration, ou bien irais-je contre mon but en le dépassant, si j'avance que Malherbe sut mettre à profit, pour en tirer des effets poétiques, non-seulement les qualités, mais même les défauts de notre Normandie? Car enfin, après avoir dit tant de bien de nous, il faut bien, pour être sincère, en dire aussi un peu de mal. D'ailleurs, on n'a pas de qualités sans défauts. A la porte de toutes les qualités se tient un défaut qui en est l'exagération et l'abus. Cest ainsi que ces belles qualités normandes, le bon sens et la finesse, chez ceux qui les appliquent exclusivement à la poursuite de leurs avantages personnels et matériels, peuvent dégénérer en deux tristes défauts : l'égoïsme et le calcul intéressé. L'égoïsme et l'intérêt sont, je ne dirai pas les frères, mais bien les parents éloignés du bon sens et

Digitized by Google

de la finesse, parents de la branche naturelle, si vous voulez; mais les bâtards ressemblent souvent aux enfants légitimes. Or, je dois convenir que Malherbe, ce poète du bon sens par excellence, était aussi, soit en dépit soit par suite de sa qualité de Normand, un peu intéressé. Quand il avait fait ces beaux vers qui nous exaltent ou nous émeuvent, il cherchait à en tirer parti pour sa fortune. Il ne les vendait pas à des libraires, comme il aurait fait aujourd'hui : ce n'était pas la mode alors, et les libraires ne les auraient pas payés; mais il les dédiait à quelque grand seigneur, à quelque prince dont il avait soin de chanter les louanges et à qui il demandait en récompense un témoignage pécuniaire et matériel de bienveillance. Le plus souvent, c'était au grand roi Henri IV, qui avait su discerner de bonne heure le talent de Malherbe et qui le faisait vivre à sa cour. La matière était belle pour un poète à chanter les louanges de Henri IV. Quand il ne faisait que célébrer les exploits du conquérant ou les bienfaits du législateur, la muse de Malherbe parlait comme l'histoire; quand elle s'associait à la joie nationale pour la naissance de l'héritier de ce roi chéri, elle faisait encore entendre des accents honorables et patriotiques; mais la vérité me contraint d'ajouter que Malherbe ne s'en tenait pas toujours à ces compliments si bien mérités. Pour aller plus sûrement au cœur et par le cœur à la bourse du roi, il frappait à la porte de ses faiblesses : il chantait ses amours, et pas même ses amours les plus honorables. C'est ainsi qu'il a consacré plus d'une ode à célébrer l'amour sénile et ridicule du roi déjà barbon pour sa jeune

Digitized by Google

cousine, la princesse de Condé, faiblesse déplorable qui, en forçant la jeune princesse à se réfugier sur les terres d'Espagne, faillit rallumer la guerre entre les deux nations à peine pacifiées.

« Ecoutez maintenant ce qui arriva. Henri IV fut touché assurément de ce beau zèle et promit de le bien récompenser. Mais Henri IV, lui, n'était pas Normand; tout au contraire, il était Gascon, c'est-à-dire qu'il promettait souvent ce qu'il ne pouvait pas payer, et quand il avait promis ne se piquait pas de tenir. Aussi la correspondance de Malherbe est-elle toute pleine d'une controverse qui ne finit pas entre le poète normand, qui demande l'argent qu'il a gagné, et le roi gascon, qui l'annonce toujours et ne le donne jamais. Voici, par exemple, ce que je trouve quelque temps seulement avant la mort de Henri IV :

« Sa Majesté me fit la grâce, c'est premier lundi au soir, de me renouveler la promesse de la pension sur la première abbaye, évêché ou archevêché. Je ne sais quand j'en verrai l'effet; jusque-là il faut se contenter de sa bonne volonté (1). »

« Les mois se passent; la pension n'arrive pas. Malherbe, pour en rafraîchir la mémoire, offre de nouveaux vers, qui réussissent encore mieux, à ce qu'il paraît, auprès du roi que tout ce qu'il avait fait jusque-là.

« On vous fera voir, écrit-il alors à son correspondant, des vers que j'ai faits pour le roi : il les a si exactement loués, que je crains qu'il ne pense que nous soyons quittes. Mais ce n'est pas ainsi que je l'entends, car s'il trouve les vers

(1) Lettre de Malherbe à M. de Calas (6 mars 1608).

Digitized by Google

qu'il m'a commandés de nouveau aussi bons que les précédents, je suis résolu à lui reparler de *grille*, c'est-à-dire d'une pension. Il m'a tant de fois dit qu'il veut me faire du bien, que je crois qu'il ne s'offensera pas de ma requête (1). »

« Le débat se prolongea et n'était pas terminé quand le poignard de Ravaillac libéra violemment le roi de sa dette et priva Malherbe de son débiteur. Notre pauvre poète dut se retirer, partageant l'affliction générale de la France, mais de plus honteux et dépité d'avoir engagé sa muse dans une passe si étrange, sans avoir recueilli de sa complaisance le maigre profit qu'il en espérait. »

Nous n'avons pu nous décider à abréger cette intéressante appréciation du père de la poésie française; après Malherbe, le savant académicien passe à Corneille : « S'il n'est pas, dit-il, comme Malherbe, un poète lyrique, brouillé, en cette qualité, avec le sens commun, c'est du moins un poète dramatique qui affectionne dans les personnages qu'il met en scène les caractères sublimes, surhumains, presque gigantesques qui désespèrent et défient toutes les règles communes. » Où trouver, en effet, dans *Rodrigue* ou *Horace, Cinna* ou *Polyeucte,* les qualités discrètes et mesurées dont il fait honneur à la race normande ?

« Aussi n'est-ce pas précisément dans les personnages principaux, dans ceux que Corneille a placés sur le devant de la scène, qu'il faut chercher l'objet de notre étude. Ceux-ci, à dire le vrai, n'appartiennent à aucune nationalité; à peine s'ils appartiennent

(1) Lettre de Malherbe à M. de Peirces (19 octobre 1609). La *grille* était la forme du paraphe du roi.

Digitized by Google

à l'humanité. Ces grands hommes sont trop peu des hommes pour être des Français, des Romains, même des Normands. C'est le génie qui les a conçus tout seul, dans les régions mystérieuses que lui seul visite, comme Jupiter avait conçu seul Minerve dans l'Olympe. Mais où je trouve les traits que nous cherchons, c'est dans les personnages secondaires, éclairés d'une moins vive lumière que les premiers, placés dans un coin du tableau, mais qui ne sont dessinés ni avec moins de soin, ni avec moins de relief. Ceux-là sont pris dans l'observation la plus fine et la plus sensée de la réalité, conçus et taillés en conformité exacte avec les convenances de la nature humaine, et Corneille a toujours soin de les opposer à ses héros, soit pour relever par les faiblesses des uns les vertus des autres, soit simplement pour faire mesurer, par la comparaison d'une stature naturelle, la grandeur surhumaine de ceux qui la dépassent. C'est dans cette opposition que consiste un des effets les plus saisissants de l'art dramatique chez Corneille, et c'est là aussi que je retrouve quelques-unes des couleurs fines et franches de la palette du peintre normand.

« Prenons pour exemple la tragédie de Corneille où cet art savant des oppositions est le plus consommé, celle aussi qui est la plus familière à toutes les mémoires, car il n'est guère d'éducation où l'on n'en apprenne au moins quelques lambeaux : c'est *Polyeucte,* martyr de la foi chrétienne en Arménie.

« C'est du héros de cette pièce-là surtout qu'il faut dire ce que nous disions tout à l'heure en général des héros de Corneille. C'est celui-là surtout qui ne rentre dans aucune de nos catégories

Digitized by Google

étroites de nationalités. Polyeucte n'a point de patrie sur la terre. Des martyrs n'ont de patrie qu'au ciel d'où descend la charité sublime qui les enflamme, et où tendent d'avance tous leurs vœux. Les martyrs n'ont pas de patrie sur la terre, car ils sont de toutes les patries.

« Mais, en regard de Polyeucte, Corneille a placé deux autres personnages qui paraissent précisément les types de deux formes opposées des mêmes qualités, et ces qualités sont celles-là même qui nous occupent. Il y a le type, je ne dirai pas du bon sens, je ne dirai pas même du sens commun (ces expressions sont trop relevées), mais du sens vulgaire et de la finesse, travestis, par la dégénération malheureuse dont j'ai parlé, en plat égoïsme et en lâche calcul. Il y a au contraire le type du bon sens et de la finesse, relevé, épuré, par les instincts d'une nature généreuse, et atteignant le plus haut point de vertu et de sagesse accessible aux seules forces humaines : l'un est Félix, beau-père et bourreau de Polyeucte, l'autre est Sévère, son rival et son défenseur. »

L'auteur poursuit le parallèle de ces deux personnages : le proconsul servile, type odieux et achevé du sens commun vulgaire et de la finesse égoïste, dégénérés en lâche astuce ; et ce soldat loyal qui atteint le comble des vertus purement humaines. Le beau portrait qu'il a fait de Sévère mérite d'être cité :

« Sévère a appris à l'école de l'adversité une sagesse indulgente et perspicace qui sait rendre hommage même aux vertus qu'il ne pratique pas, et compatir même aux faiblesses dont il n'est pas atteint. Sans être chrétien, comme Polyeucte, il ap-

Digitized by Google

précie les vertus chrétiennes, et exprime tout haut son admiration pour le dévoûment sublime dont Polyeucte donne le spectacle. Sans être ambitieux comme Félix, il lit au fond de l'âme du courtisan ses terreurs pusillanimes et essaie vainement de les calmer. Enfin Sévère, dans sa vie errante, mêlée avec les diverses classes et les divers partis de l'empire, a appris la tolérance : il a conçu cette saine maxime d'équité, comme de politique, à savoir que quand les hommes sont divisés sur ces hautes et délicates matières de la religion, dont la conscience seule est juge, le devoir du magistrat comme du citoyen est de pratiquer et de professer la liberté et le respect mutuel des convictions. Il joint, ainsi, le bon sens supérieur de l'homme d'état à la finesse exquise de l'homme du monde.

« De quel éclat de poésie Corneille a entouré ce personnage de Sévère, qui ne le cède qu'à Polyeucte en vertu et en noblesse, je n'ai pas besoin de vous le rappeler. Vous vous souvenez tous dans quels vers admirables Sévère dépeint les vertus chrétiennes qu'il sera digne un jour de mieux connaître. Mais rien n'égale les derniers mots par lesquels il résume tout le drame en proclamant ce grand principe de liberté religieuse, si peu compris même des contemporains de Corneille, et qui est devenu, dans nos sociétés modernes, travaillées par tant de dissensions, le solide fondement de la paix comme de la justice sociales :

« J'approuve cependant que chacun ait ses dieux,
Qu'il les serve à sa mode et sans peur de la peine ;
Si vous êtes chrétien, ne craignez pas ma haine. »

Enfin, après avoir conclu que « les qualités propres à la race

Digitized by Google

normande, le bon sens, la finesse, la mesure, n'ont rien en soi d'incompatible avec les plus sublimes inspirations du génie, qu'elles s'y mêlent au contraire, chez nos grands écrivains, par une alliance féconde en heureux effets; » que « ces qualités ne sont pas le génie lui-même, assurément, mais qu'elles le complètent et le fortifient; qu'elles ne sont pas l'or, mais qu'elles sont un précieux alliage qui rend l'or plus solide et plus brillant, » il termine ainsi :

« Allons quelquefois nous retremper dans ces inspirations généreuses du génie qui, mêlées à celles de notre berceau, peuvent seules faire de nous des hommes et des citoyens complets. Leurs enseignements auront sur nos cœurs une action toute particulière, car leur langage nous est familier et emprunte quelque chose de notre accent natal. Avec eux, à quelque hauteur qu'ils nous emportent, nous restons toujours en famille. Et tenez, je ne sais si j'ai eu raison de vous accorder tout à l'heure qu'on ne retrouvait, dans les grands héros de Corneille, aucun des traits du caractère normand: car, au moment de finir, il me revient à l'esprit deux ou trois noms de Normands, de vrais Normands, qui ont eu quelque chose de cornélien dans leurs actes et dans leur langage. Est-ce qu'elle n'était pas, par exemple, enfant de Corneille aussi bien que de la Normandie, cette femme héroïque à qui l'antiquité aurait élevé des autels, que la foi chrétienne doit condamner, du haut de sa morale inflexible, mais à laquelle personne, même en blâmant son erreur, ne peut refuser le témoignage d'une admiration involontaire? Charlotte Corday, n'est-ce pas Chimène ou Émilie ressuscitée sur la terre du Calvados?

Digitized by Google

Et, en relisant les pages fameuses où l'illustre de Tocqueville célèbre l'austère jouissance d'une âme éprise de la liberté pour elle-même, ne croit-on pas entendre quelques échos éloignés de *Sertorius* ou de *Cinna* ? »

MALBRANCHE.

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

—

A PROPOS D'IMPROVISATION

De nos jours, tout le monde improvise.

Le philosophe improvise des systèmes et bâtit des hypothèses pour contredire ses devanciers.

Le romancier improvise des livres. Comme il écrit sur commande, il faut bien qu'il improvise.

Le critique de théâtre improvise des comptes-rendus de comédies ou de drames qu'il n'a pas vu représenter : parfois pour cause. C'est ainsi qu'il nous souvient d'avoir lu, certain mardi, le compte-rendu d'une pièce qui fut jouée..... le mercredi suivant.

Le critique littéraire lit la préface d'un ouvrage, plus quelques lignes çà et là. C'en est assez pour qu'il fasse du livre une analyse achevée. Lui aussi il improvise.

Que dirons-nous du journaliste? Pauvre machine à penser qui doit d'office remplir cinq ou six colonnes par jour, comment voudriez-vous qu'il n'improvisât pas? Il improvise donc des théories politiques, des petits faits-divers insignifiants ou scandaleux, etc., etc. Chez lui tout est improvisé : quelquefois même les convictions.

L'antiquaire improvise, de temps à autre s'entend, antiquités grecques ou romaines. Pourquoi le lui reprocher? Ses ingénieuses erreurs enrichissent nos Musées.

L'historien, (qui le croirait?) l'historien lui-même improvise,

Digitized by Google

racontant les faits historiques, sinon comme ils se sont passés, au moins comme ils auraient dû convenablement se passer.

Bref, en tous genres on improvise : on peut même voir en tous genres des improvisations brillantes. Souvenons-nous pourtant que : *Tout ce qui brille n'est pas or*.

Telles étaient nos réflexions au sortir d'une séance d'improvisation poétique durant laquelle un tout jeune homme, digne émule de Pradel, nous avait tenus deux heures sous le charme de son talent et de sa verve prodigieuse.

S'il est, nous disions-nous, si difficile d'improviser en prose, même dans le silence d'un cabinet d'études, combien le sera-t-il d'improviser en vers ?

L'improvisateur, en effet, doit alors non-seulement traiter un sujet imposé, mais restreindre sa pensée dans les limites d'un vers dont l'auditeur lui a dicté les rimes. Rimes familières ou bizarres pour traiter un grave sujet, rimes pompeuses et solennelles s'il s'agit d'un sujet badin, presque toujours mélange incohérent et des unes et des autres. Mais aussi, que le poète, affrontant ces difficultés, débrouille en un instant cet écheveau d'expressions sans liaison et sans suite, et, laissant chaque mot à la place indiquée, lui trouve son emploi naturel et facile, pourrez-vous lui refuser une juste admiration ? Cette admiration sera plus grande encore si vous considérez qu'à l'improvisateur il faut d'autres mérites que celui d'adapter instantanément des rimes à un sujet proposé. Il devra posséder une érudition peu commune, une connaissance plus qu'ordinaire des chefs-d'œuvre poétiques, un esprit délicat, une verve féconde, une

Digitized by Google

habitude sans égale du rhythme. Nous avons rencontré tout cela réuni dans un jeune homme de vingt ans, M. Alfred Delarze.

Il nous a été donné de l'entendre dans plusieurs de ses soirées, au Lycée impérial, au grand et au petit Séminaires, à l'Ecole normale, dans plusieurs salons littéraires de notre ville, et vraiment nous croyons pouvoir dire de lui, en modifiant un vers de notre grand poète normand :

Le *talent* n'attend pas le nombre des années.

Les difficultés dans lesquelles il s'engageait joyeusement paraissaient insurmontables,

Et l'on tremblait pour lui, qui seul ne tremblait pas.

Qu'il lui faille, par exemple, complimenter un savant médecin : on lui donne les rimes : ***habitué, malades, pommades, tué.*** — A l'instant, M. Delarze, joignant au compliment une maligne épigramme, répond par les vers suivants :

Ce docteur s'est *habitué*
A guérir seul plus de *malades*
Qu'avec leurs maudites *pommades*
Ses confrères n'en ont *tué.*

Que, dans un salon parisien, après plusieurs minutes de réflexions *solitaires,* le poète Théophile Gautier lui propose ces quatre mots : ***angle, Parthénon, étrangle, canon.*** — Le jeune poète, avisant dans un coin M. Berryer qui le contemple avec admiration, le salue de ces beaux vers :

Digitized by Google

En ce moment, Berryer m'écoute dans un *angle*,
C'est l'oracle inspiré de notre *Parthénon*.
En vain l'ordre du jour le menace et *l'étrangle*,
Sa voix pour son pays tonne comme un *canon*.

Comment remerciera-t-il un hôte bienveillant, jadis pèlerin de Judée? Ecoutez ces bouts-rimés improvisés devant nous dans le salon oriental de M. l'abbé Boullard :

Boullard a visité la terre où de *Laban*
La dépouille de chair sommeille *ensevelie :*
Ses yeux ont contemplé les cèdres du *Liban*,
Et la place où jadis prophétisait *Elie ;*
Là, pèlerin pieux, un bâton à la *main*,
Il a vu par le sol la Bible *révélée*.
Boullard, nouveau saint Jean qui s'avance au *Jourdain*,
Était digne d'entrer dans la sainte *vallée :*
Sa voix est le clairon renversant *Jéricho*
Et guidant les chrétiens vers la terre *promise ;*
Cette voix dans les cœurs toujours trouve un *écho*,
Ce n'est pas au désert que prêche ce *Moïse*.

Mais c'est surtout dans la *fable*, genre d'improvisation dont lui-même est l'inventeur, que M. Delarze excelle.

Il vous demandera personnages, morale et rimes. Et quand, avec un *éléphant*, un *chien* et un *escargot*, vous lui aurez offert cette variante d'un vers célèbre, *La raison du* FLATTEUR *est toujours la meilleure*, il fera parler et agir à la manière d'Esope ces acteurs choisis par vous, en accouplant ainsi les expressions fournies à quelqu'un de ses auditeurs par *la folle du logis :*

Digitized by Google

FABLE.

Messire l'éléphant, seigneur de son *état*,
D'un fief asiatique était le *potentat*.
Ce fief (si l'on en croit les meilleurs *géographes)*,
Touchait presque au pays où règnent les *girafes*.
Désireux d'essayer de nouveaux *chassepots*,
L'éléphant de sa cour consulta les *suppôts*
Pour savoir s'il pouvait, suivant le droit des *princes*,
Du voisin au long col envahir les *provinces*.

« Sire, lui dit le chien, excusez mon *aveu*,
« Cette guerre est injuste et je crois que le *jeu*,
« A tout considérer, n'en vaut pas la *chandelle;*
« Car *Girafopolis*, à ses maîtres *fidèle*,
« Fera de vos soldats un fier *auto-da-fé*
« Avant de vous livrer son sucre et son *café*. »

C'était fort bien parlé; mais l'éléphant *godiche*
Pour prix de sa franchise éventra le *caniche*.

Un escargot baveux, rusé comme un *serpent*,
Vint sur le front royal se poser en *rampant:*
« Sire, dit-il tout bas à l'énorme *monarque*,
« Vous fûtes trop clément envers cet *aristarque* ;
« Faites suivant vos goûts; vous ferez bien *toujours*. »

L'escargot fut ministre au bout de quelques *jours*.

Dans le palais des rois et mainte autre *demeure*,
La raison du FLATTEUR est toujours la *meilleure*.

Nous avons entendu M. Delarze accoupler avec la même facilité, avec le même bonheur, un *Sanglier* et un *Castor*, un *Homard* et une *Mouche*.

Digitized by Google

Citons en terminant une petite pièce qui donne mieux l'idée de la délicatesse et de la pureté de son talent poétique :

LE BERCEAU.

Sous les plis gracieux d'un voile de satin,
Un bel enfant dormait, noyé dans les dentelles ;
Un ange était debout près du lit enfantin,
Et, pour cacher ses pleurs, se voilait de ses ailes.
C'est que l'ange gardien avait lu, plein d'effroi,
Au livre de martyrs de l'histoire française,
Que l'enfant un jour serait roi
Et s'appellerait Louis Seize.

A. Oudin.

Digitized by Google

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME

—

LE P. FÉLIX.

Nous ne pouvons passer sous silence les conférences que le P. Félix vient de faire, pendant l'Avent, à la cathédrale de Rouen. La présence dans notre ville du savant conférencier de Notre-Dame de Paris avait attiré, autour de la chaire métropolitaine, une foule avide d'entendre l'une des gloires du clergé français. Si le P. Lacordaire, plus brillant, séduisait par l'éclat du style, si le P. de Ravignan parlait plus au cœur par sa parole persuasive et convaincue, le P. Félix excelle surtout dans la controverse par la force et l'habileté du raisonnement. Comparé à ses illustres devanciers, il s'en distingue par ce côté puissant et spécial de sa dialectique. Il faut l'entendre quand il prend à partie quelques-unes des erreurs scientifiques ou philosophiques de notre temps : sa parole s'anime, son geste est rapide, sa voix tonne; il serre son argumentation et ne laisse aucun répit, aucune issue au sophisme qu'il attaque. Il le soumet aux lumières que projettent le sens commun, le consentement universel des peuples, les faits historiques, les données les plus certaines de la science; il le passe au creuset de la logique et de la raison, et l'or pur de la vérité peut seul subir victorieusement ces épreuves redoutables. Complétement en dehors du domaine

Digitized by Google

de la théologie, c'est sur le terrain même que ses adversaires ont choisi qu'il les combat; il les terrasse avec leurs propres armes; son érudition profonde lui fournit d'immenses ressources, et c'est dans cet arsenal nouveau pour la chaire chrétienne, qu'il puise ses traits les plus acérés. L'erreur, pressée de toutes parts, se fond sous cette argumentation vigoureuse, et laisse resplendir la vérité chrétienne dans tout son éclat.

Tel nous avons vu le P. Félix à Notre-Dame de Paris, tel nous l'avons retrouvé à Rouen. La composition de son auditoire ne lui permettait pas toujours d'aborder ces étranges problèmes que pose audacieusement la science moderne; mais, dans quelques discours, il a pu déployer ces qualités particulières de son talent et cette tactique savante avec laquelle il lutte victorieusement contre ces doctrines matérialistes qu'un universitaire qualifiait, au Sénat, de « philosophie du désespoir et du néant. »

Dans plusieurs conférences remarquables qui, comme des rayons lumineux, convergeaient vers un foyer brillant, la divinité du Christ, l'orateur, variant ses points de vue, partant des prémices les plus divers, revenait logiquement à cette déduction magistrale, à ce dogme capital, la clef de voûte de l'édifice catholique; il se plaisait à multiplier les preuves, les affirmations de cette vérité que le rationalisme cherche en vain à obscurcir.

Un de ses plus beaux discours a été, sans contredit, celui qu'il a prononcé le jour de l'Adoration du saint Sacrement, devant un auditoire immense qui se pressait à cette solennité, entourée de toutes les pompes de l'église. Le Salut par le Sacrifice, tel était le thème que l'illustre conférencier a développé avec une hau-

Digitized by Google

teur de vues, un choix d'exemples, un bonheur d'expressions, un accent pénétrant dont tous ceux qui l'ont entendu garderont le souvenir. « Ce qu'il y a de plus grand, de plus noble, de plus « puissant, de plus décisif dans l'homme, c'est ce que nous ex- « primons dans la langue française par ce mot généreux, le sa- « crifice..... Le sacrifice, c'est la grandeur de l'homme, c'est le « sommet de la vie humaine..... Le sacrifice est toute la joie et « tout le bonheur de l'homme; et, quand on a essayé de tout, « on est forcé de convenir qu'il n'y a pas de joie préférable à « celle-ci: se sacrifier. Le sacrifice est aussi la loi de la famille; « c'est également la force et la grandeur de la société. » Après ce bel exorde digne de son sujet, le P. Félix invoque le témoignage de la raison philosophique et populaire, celui de l'instinct religieux de tous les peuples, et le témoignage de l'histoire. Dans cette dernière partie, il a trouvé dans son cœur d'admirables élans pour esquisser à grands traits ces trois mémorables sacrifices auxquels la France elle-même dut son salut dans des crises qui mirent la société en danger: la mort de Jeanne Darc, la mort de Louis XVI et celle de Mgr Affre. Dans un second point, l'orateur a montré la nécessité du sacrifice dans la société contemporaine. A cette préoccupation incessante de notre siècle, à cette recherche de toutes les satisfactions qui peuvent se traduire par un mot qui heureusement, comme on l'a dit, n'est pas français, le confort, à cette légitimité de tous les instincts, il oppose la grande loi du sacrifice. Nous ne pouvons qu'indiquer les points saillants de ce beau discours.

Le P. Félix a clos la mission apostolique qu'il accomplis-

Digitized by Google

sait parmi nous par un sujet plein d'actualité : la presse. A propos de l'œuvre de Saint-Michel, dont il s'est fait l'apôtre et le propagateur, il a jugé bon d'étudier cette puissance des temps modernes qui, mise au service de la vérité comme elle l'est à celui de l'erreur, pourrait tant faire pour sa défense et sa diffusion. Après l'avoir considérée en elle-même, universalisant, perpétuant l'idée, faisant revivre le passé dans le présent, et prolongeant le présent dans l'avenir, soulevant les volontés humaines comme le vent soulève les flots, faisant passer les idées dans le domaine des faits, et changeant la face des choses, il l'a mise successivement en présence de toutes les puissances dans l'ordre matériel, intellectuel, moral et social, et il les a montrées tributaires, dépendantes de la presse et soumises à ses caprices : la science lui demandant sa divulgation et son immense publicité, le génie oratoire mendiant ses applaudissements, la diplomatie, « cette puissance d'expédients qui démêle quelquefois, et souvent embrouille les questions, » se traînant à sa remorque, la puissance législative voyant dissoudre ses principes et ébranler les trônes et les constitutions. Qui donc, se demande l'orateur en terminant, résistera à la presse ? Sera-ce la puissance religieuse ? Non, si elle est humaine ; oui, si elle est divine. « Et nous trouvons là, dit-il, une nouvelle démonstration de la divinité du christianisme. Ah ! si la presse, avec cet acharnement qu'elle met à nous combattre, s'en prenait au protestantisme, au mahométisme, au moscovitisme, qu'il lui faudrait peu de temps pour les réduire au néant ! Mais non, elle n'a qu'un souci, c'est l'abaissement et la ruine du catholicisme ; les doc-

Digitized by Google

trines catholiques gênent ses tendances, ses passions, ses appétits; c'est le catholicisme qu'elle poursuit, qu'elle attaque par ses mille voix, partout et toujours; c'est Rome, toujours Rome. Aussi, l'orateur a-t-il pu s'écrier avec notre grand poète :

Rome, l'unique objet de *son* ressentiment.

Le P. Félix s'est élevé, dans cette partie de sa conférence, jusqu'au sublime du genre, et a provoqué un enthousiasme plus facile à sentir qu'à raconter. On ne pouvait terminer plus brillamment la série des conférences qu'il a faites à Notre-Dame.

MALBRANCHE.

Digitized by Google

FUNÉRAILLES

DE SA GRANDEUR Mgr BLANQUART DE BAILLEUL,

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

Dans les derniers jours de novembre de l'année qui vient de finir, notre ville de Rouen avait, une fois déjà, vu des funérailles princières, alors qu'une foule immense, bravant, pour honorer la mémoire d'un homme de bien, les injures d'un temps affreux, avait voulu conduire à sa dernière demeure le digne magistrat sous l'administration duquel la cité s'était vu embellir et renouveler. Les premiers jours de la nouvelle année nous ont permis d'assister à une solennité funèbre non moins pompeuse et non moins remarquable.

Dans la soirée du 9 janvier, une foule considérable se pressait aux abords de la gare de la rue Verte, attendant l'arrivée des cendres de Sa Grandeur Monseigneur Louis-Marie-Edmond Blanquart de Bailleul, chanoine de premier ordre du chapitre de Saint-Denis, ancien évêque de Versailles, ancien archevêque de Rouen.

Transporté à la Métropole, le corps y fut reçu par tout le clergé paroissial accompagnant le Doyen et les délégués du Chapitre. La basilique était pleine de fidèles accourus pour s'associer à ces premiers honneurs rendus à un prélat que tous avaient pleuré.

Digitized by Google

Le cercueil, déposé dans la chapelle Saint-Etienne, dite autrefois *la Grande-Eglise,* y demeura jusqu'au mardi suivant. Nuit et jour, l'office des morts était récité près de lui par des chanoines et des prêtres qui se succédaient d'heure en heure. Admis à visiter les restes mortels du pontife, le peuple se pressait ému et silencieux dans l'enceinte de la chapelle, témoignant de son respect par ses larmes et par ses prières.

Le mardi 12, dès le matin, les rues et places voisines de l'église métropolitaine étaient occupées par les troupes, et la foule se pressait sur le parcours indiqué pour la marche du cortége.

La cathédrale entière, tendue de draperies noires aux armes du noble défunt, avait dû être distribuée aux divers corps officiels et aux députations qui se pressaient dans son enceinte.

Dans le chœur, les généraux avec leur état-major, M. le sénateur-préfet en costume officiel; MM. le premier président et le procureur général, plusieurs de nos députés. Dans la nef et dans les transepts, les autres membres de la Cour, du conseil municipal, du conseil de préfecture, les délégués du corps académique et des autres corps savants, de nombreux officiers de la garde nationale et de l'armée, un grand nombre de notables tant de la ville que du département. Dans les transepts et le pourtour du chœur, plus de quatre cents prêtres, accourus de toutes parts sur l'invitation de Mgr l'Archevêque, une partie du grand et du petit Séminaire, les religieux et religieuses représentant, sans exception, toutes les communautés de la ville et du diocèse, les Frères des Ecoles chrétiennes et les élèves de l'Ecole normale.

Digitized by Google

Les stalles étaient remplies par MM. les chanoines, curés de la ville et doyens, placés selon leur rang dans les formes hautes et basses; Son Eminence Mgr le cardinal de Bonnechose occupait son trône ordinaire; dans le sanctuaire, d'autres trônes avaient été préparés pour les évêques présents à la cérémonie funèbre. Six d'entre eux avaient répondu à l'invitation de Mgr l'Archevêque de Rouen: c'étaient NN. SS. Rousselet, Devoucoux et Hugonin, de la province de Normandie (Séez, Evreux et Bayeux); Forcade (de Nevers); Regnault (de Chartres), et Hacquard (de Verdun); ce dernier, rappelé dans son diocèse par des affaires urgentes, dut quitter la cathédrale aussitôt après l'oraison funèbre.

Après le chant de Laudes, Mgr le cardinal, accompagné de ses vénérables collègues, alla chercher le corps dans la chapelle Saint-Etienne; dès qu'il eut été apporté et placé sous le catafalque élevé au milieu du chœur, la messe commença, célébrée par Mgr Devoucoux, évêque d'Evreux, selon le rit pontifical.

Deux chœurs placés, l'un au jubé, l'autre à la tribune de l'orgue, alternaient les chants sacrés. Le premier, dirigé par M. l'abbé Bluet, maître de chapelle, répondait en faux-bourdons au second, qui, composé d'élèves du Séminaire conduits par le R. P. Malige, l'un de leurs professeurs, était accompagné par M. Klein, notre habile organiste.

Nous avons trop rarement occasion de rendre hommage aux excellentes qualités de la maîtrise métropolitaine, contre laquelle certains critiques d'art semblent avoir organisé *la conspiration du silence*. Privée, pour des motifs que nous ne voulons

Digitized by Google

pas savoir, de faire entendre une messe funèbre de l'école de Palestrina, elle a vu son rôle réduit au chant d'un Offertoire, pour lequel l'habile maître qui la dirige avec un goût si sûr et si consommé, avait choisi le *Libera*, l'un des chefs-d'œuvre de Jomelli. Nous n'essaierons pas de décrire l'impression religieuse subie par l'auditoire durant l'exécution de ce morceau si remarquable. Délicatesse d'expression, sentiment exquis des nuances, pureté, précision, méthode et sûreté parfaites, telles étaient les qualités que constataient les connaisseurs et que tous admiraient dans le chœur des exécutants ; et pourtant nous ne dirons pas que notre excellente maîtrise se soit surpassée ce jour-là ; non, telle nous l'entendions, telle nous sommes habitué à l'entendre.

La messe terminée, Mgr l'évêque de Nevers est monté dans une chaire préparée à cet effet, proche de l'autel du *Vœu*, pour dire l'oraison funèbre. Les cinq autres évêques et Mgr le cardinal avaient pris place en face de l'orateur, devant l'autel de *Sainte-Cécile*, sur les siéges préparés pour eux. L'éminent orateur, dont la métropole de Rouen se rappelait encore la parole apostolique, avait été le protégé, l'élève et presque l'enfant d'adoption du bon évêque dont il célébrait les vertus. Quelle bouche était donc plus propre à raconter cette vie pastorale, si grande en sa simplicité ?

Nous sera-t-il besoin de dire que l'orateur ne s'est permis aucune de ces allusions inconvenantes autant que calomnieuses, que certains publicistes ont eu l'audace de mettre dans sa bouche ? Du reste, Mgr Forcade a bien voulu livrer à la publicité ce

Digitized by Google

remarquable panégyrique, dont *la Semaine religieuse du diocèse de Rouen* nous avait déjà donné une excellente analyse (1).

Les absoutes renouvelées par chacun des prélats présents ont suivi l'oraison funèbre; puis, sortant de la cathédrale, le cortége s'est mis en marche, suivant les rues des Carmes, Beauvoisine, de l'Hôtel-de-Ville, Impériale, des Bonnetiers et du Change. Le cortége passait ainsi devant la porte principale du palais archiépiscopal.

Du balcon de l'Hôtel-de-Ville, où nous avions pu trouver place, il nous a été permis de voir l'ensemble de la marche et de constater l'ordre qui présidait au cortége, malgré la foule immense entassée sur les places et de chaque côté des rues.

La marche était ouverte par deux trompettes et un peloton de la garde nationale à cheval, suivis d'un peloton de hussards. Quatre escadrons de la même arme étaient rangés en bataille sur le front de l'Hôtel-de-Ville. Suivait une partie de l'escadron d'artillerie de la garde nationale, puis, avec le colonel, un bataillon du 41e de ligne; les sapeurs et les tambours de la garde nationale, précédant ceux de la ligne; les musiques de ces deux corps faisant entendre tour à tour de funèbres symphonies.

Venait ensuite le clergé, précédé de la croix et des suisses de la Métropole. Au moment où le char nous parut déboucher dans la rue de l'Hôtel-de-ville, sortant de la rue Beauvoisine, la tête du clergé avait atteint déjà le grand portail de l'église Saint-Ouen. La marche était réglée par M. le chanoine intendant du chapitre et M. le supérieur du petit Séminaire diocésain. Plusieurs cha-

(1) Numéro du 16 janvier.

Digitized by Google

noines étrangers au diocèse avaient pris place au rang des chanoines honoraires; au milieu de ceux-ci marchait un chœur choisi composé de prêtres et de chantres. Les chanoines titulaires précédaient les évêques en mitre blanche et chapes noires, entourés de leurs chapelains.

Derrière le char, traîné par six chevaux caparaçonnés noir et or, marchait un vieux serviteur du digne et regretté prélat, portant sur un coussin sa croix de commandeur; de même, aux coins du char, plusieurs ecclésiastiques portaient les différents insignes de la dignité pontificale.

Le deuil était conduit par M. de Bailleul, intendant militaire, frère du noble défunt, et par ses deux neveux, derrière lesquels marchaient MM. le Sénateur-Préfet, le général de brigade Valazé et le président de Tourville, puis une suite composée des délégués, des personnes notables invitées à prendre rang, et de plusieurs ecclésiastiques qui n'avaient point pris place dans les rangs du clergé.

Un peloton de hussards fermait la marche du cortége qui s'avançait entre une double haie de gardes nationaux et de soldats de la ligne. Quel contraste entre ce concours de l'administration de l'armée et du peuple s'unissant aux pompes du culte, et relevant par leur présence l'éclat de la religion; quel contraste entre ces honneurs rendus au vénéré pontife, et son arrivée dans Rouen à une époque où toute manifestation de ce genre eût paru dangereuse et imprudente! Ainsi les jours d'orage passent et font place aux beaux jours; ainsi les sombres nuages et les tempêtes des révolutions disparaissent,

Digitized by Google

laissant briller le soleil toujours rayonnant de la religion divine.

Rapporté dans la cathédrale au milieu des témoignages d'attendrissement et de respect de la foule entassée partout sur son passage, le corps du bon archevêque a été descendu dans un caveau situé près du fameux tombeau des cardinaux d'Amboise; caveau qu'on croit avoir été celui de ces grands personnages, et dans lequel repose déjà le cardinal Cambacérès. Le cercueil de ce dernier, reconnu à cette occasion, offre une forme singulière, qui se rapproche des cercueils en usage au XVIIe siècle et dans lesquels on avait soin de conserver la forme de la tête; il en diffère du reste par plusieurs détails importants.

Les dernières cérémonies ayant été accomplies par Mg^r le cardinal, on a soudé au cercueil une plaque de métal portant l'inscription suivante:

REVERENDISSIMUS ARCHIEPISCOPUS
LUDOVICUS-MARIA-EDMUNDUS
BLANQUART DE BAILLEUL
OBIIT XXX DECEMB. MDCCCLXVIII.

Et le caveau s'est de nouveau fermé sur la cendre de ce pasteur dont le souvenir survivra, parce que, comme son maître, *il a passé faisant le bien;* PERTRANSIIT BENEFACIENDO.

E. M.

Digitized by Google

CONFÉRENCE SUR L'ASPHYXIE DES NOYÉS,

PAR LE Dr DE LABORDETTE.

M. le docteur de Labordette, de Lisieux, a fait à l'Hôtel-de-Ville une conférence sur l'asphyxie des noyés. Le but du savant praticien n'était pas d'exposer l'ensemble des soins qu'exige cette dangereuse situation, mais seulement de mettre en évidence les ressources qu'offre dans cette circonstance un instrument de son invention, le *Spéculum laryngien*. Cet appareil permet, en effet, de tenir l'arrière-gorge ouverte, d'en faire l'exploration, le nettoyage, facilite l'introduction de l'air ou des aliments.

M. de Labordette s'est efforcé aussi de détruire une croyance erronée que partage même un certain nombre de médecins : c'est que la contraction des mâchoires est un signe de mort, et qu'il n'y a plus rien à faire quand le sujet présente ce symptôme. On confond, dans ce cas, la contracture des mâchoires avec la rigidité cadavérique. La première est un phénomène local, un acte instinctif indépendant de la volonté, un dernier effort de la nature pour s'opposer à l'introduction de l'eau dans le larynx, un signe de vie ; — quand la mort survient, souvent le relâchement des parties contractées s'est opéré. La mort n'est pas due à l'introduction de l'eau, l'autopsie des noyés n'en constate que des quantités insignifiantes, mais au défaut d'arrivée de l'air dans les poumons. Le premier soin sera

Digitized by Google

donc de rétablir au plus vite les fonctions respiratoires. Outre les mouvements thoraciques usités en pareille circonstance, il faut vaincre la contracture des mâchoires au moyen d'un levier et introduire le spéculum laryngien qui remplit parfaitement toutes les indications utiles. Son introduction se fait sans douleur pour le patient. « S'il se plaint, dit M. de Labordette, tant mieux! c'est signe qu'il n'est pas mort. »

L'honorable conférencier, avec une lucidité parfaite et en évitant des termes trop savants, a su très bien mettre son auditoire peu médical au courant des points importants de la question. Il a constamment captivé l'attention en variant son exposition par quelques récits d'asphyxie par submersion présentant des détails toujours un peu dramatiques. Le spéculum laryngien fait maintenant partie de toutes les boîtes de secours pour les noyés.

MALBRANCHE.

Digitized by Google

CRITIQUE MUSICALE

CONCERT DU 16 JANVIER AU THÉATRE-DES-ARTS, A ROUEN. — Mlle Carlotta Patti; MM. Vieuxtemps, Ritter, Bottesini, Hermann-Léon, Levassor et Mme Tesseire.

Tout, dans ce concert, devait attirer l'attenttion et la curiosité d'un brillant auditoire. Depuis le classique le plus élevé jusqu'à la fantaisie pure, tous les genres, sans exception, avaient place dans le programme, et tous étaient interprétés par des artistes d'élite déjà connus et appréciés de notre public musical.

— La magnifique voix de Mlle CARLOTTA PATTI se prête avec une merveilleuse souplesse aux styles les plus différents; cette soirée lui a permis de faire briller son talent sous toutes ses faces. Dans le grand air de *Linda di Camonix* de Donizetti, aussi bien que dans la *Festa*, valse de Th. Ritter, que cet auteur lui-même accompagnait au piano, elle a, pour ainsi dire, enlevé la salle entière.

La voix de Mlle Patti est d'une étendue extraordinaire, et, malgré son extrême légèreté, la force ne lui fait pas défaut: nous en avons eu la preuve dans l'*Ave Maria* de Gounod, cette admirable méditation sur un prélude de S. Bach, dans laquelle tous les artistes semblaient vouloir lutter de talent et de puissance. Nous ferons pourtant observer qu'en transformant en trio l'œuvre du grand maître classique, Gounod avait eu soin de conserver intacte la partie du piano, et que cet arrangement

Digitized by Google

produisait un effet beaucoup plus imposant et plus religieux, qu'une exécution à grand renfort de voix et d'instruments. D'ailleurs, la musique de Sébastien Bach est assez belle par elle-même pour qu'on n'ait nul besoin d'y ajouter des ornements qu'elle ne comporte pas. L'*Eclat de rire* d'Auber, tour de force musical, qui est toujours pour Mlle Patti l'occasion d'un beau triomphe, a, cette fois encore, mérité à son interprète une véritable ovation. A la demande du public, Mlle Carlotta a redit le couplet final, que des bravos unanimes ont couvert. Mlle Patti a donc retrouvé à Rouen le succès qui la suit partout.

— Dirons-nous de M. Vieuxtemps qu'il est un violoniste de premier ordre? Tout le monde connaît le beau talent qui le caractérise comme soliste et virtuose; mais ce que tout le monde ne savait peut-être pas, c'est à quel point il excelle dans la musique classique. Or, la grande *Sonate* dédiée à Kreutzer par Beethoven semble faite pour mettre en relief la pureté et l'élévation qui distinguent cet artiste. Les auditeurs les plus froids ont applaudi cet archet merveilleux qui atteint à la perfection dans le sérieux comme dans l'aimable. Parmi les violonistes célèbres de notre époque, M. Henri Vieuxtemps est un des meilleurs compositeurs pour son instrument; mais, dans la *Fantaisie* qu'il a exécutée, nous n'avons pu juger de lui, sous ce rapport, aussi complétement qu'on aurait pu le faire dans un de ses concertos. Après avoir été chaleureusement applaudi et rappelé, M. Vieuxtemps a joué, comme pour remercier le public, un air irlandais varié, dans lequel a ressorti sa rare facilité à surmonter les difficultés les plus ardues.

Digitized by Google

— On ne se fatigue jamais d'entendre un pianiste comme M. Th. Ritter; il semble que son talent va toujours en grandissant. Dans la *Sonate* avec violon de Beethoven, dans la *Gavotte* de Bach, ainsi que dans son *Tourbillon*, il a captivé l'auditoire par une sorte de charme magique que lui seul possède. La délicatesse du toucher, le brio du jeu, la plus parfaite correction, telles sont les qualités de ce jeune artiste. Aussi, bravos et rappels enthousiastes, rien n'a manqué à son succès.

— Parmi les rares musiciens qui se sont fait une renommée de virtuose sur la contre-basse, on peut citer Dragonetti, Dall'Oglio, Müller de Darmstadt; aucun d'eux, cependant, n'a élevé son art à la perfection qu'a atteinte Bottesini.

La fantaisie sur la *Sonnanbula* a produit un grand effet par la manière dont l'artiste faisait chanter un instrument si ingrat. Mais c'est surtout dans le *Carnaval de Venise* que Bottesini a donné la plus haute idée de son talent; les difficultés prodigieuses accumulées dans ce morceau, difficultés dont il triomphe avec une aisance, une sûreté d'exécution incroyables; son agilité, son adresse à saisir les sons harmoniques dans toutes les positions, ont causé une impression d'étonnement, de stupéfaction. C'est, du reste, la seule que puisse produire la contre-basse, dont la destination naturelle n'est pas de charmer.

— M. Hermann-Léon a chanté avec goût la cavatine de la *Fête du village voisin*, par Boïeldieu, et *Medjie*, mélodie de Gounod. Il a été très applaudi.

— Les chansonnettes comiques sont le complément indispensable de tout programme de concert ; nous regrettons que le

Digitized by Google

choix n'en ait pas été plus heureux ; ainsi la scène bouffe : *La Directrice et le Ténor,* ne devrait jamais sortir des alcazars ou des eldorados. Toutefois, M. LEVASSOR a été très amusant dans les *Rêves d'un Anglais,* et Mme TESSEIRE a fort bien dit la chansonnette : *Le Sermon de la marquise.* Ils ont reçu leur bonne part d'applaudissements.

C'est la troisième fois que nous avions le bonheur d'entendre et d'applaudir Mlle Carlotta Patti et ses dignes partenaires; il ne faut pas s'en plaindre; mais ne serait-il pas à souhaiter qu'avec des ressources si éminemment artistiques, le répertoire de ces concerts fût un peu plus varié? Cette année encore, nous avons entendu les mêmes morceaux que les années précédentes.

Les importantes et difficiles fonctions d'accompagnateur ont été remplies avec beaucoup de talent par M. Trenka, qui, ainsi que M. Th. Ritter, a su faire briller toutes les qualités d'un magnifique piano de concert de la maison Erard.

A. de KRONTHAL.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

Histoire de la Faïence de Rouen, ouvrage posthume de M. André Pottier, publié par les soins de MM. l'abbé Colas, conservateur du Musée céramique, Gustave Gouellain et Raymond Bordeaux. — Rouen, Auguste Le Brument, rue de l'Impératrice.

Les collections sont trop à la mode de notre temps pour qu'il ne semble pas indiscret de rechercher si tous les possesseurs de livres, de tableaux, de monnaies, de faïences, d'objets d'art quelconque, ont un véritable goût pour les choses qu'ils poursuivent si ardemment, s'il les aime intelligemment, si, je n'ose pas dire, ils conçoivent la pensée d'en avancer l'étude, mais même s'ils connaissent d'une manière plus ou moins vague les données de la science et de l'histoire ayant rapport aux choses qui semblent si fort les intéresser; supposons-le, sans plus nous enquérir, rendons toutefois un particulier hommage, en présence de la première partie de l'*Histoire de la faïence de Rouen*, à l'amateur vraiment digne de ce nom qui, pendant toute son existence, occupé pourtant de mille autres soins, a su rassembler, au milieu du plus splendide cabinet, les documents les plus précieux pour constater l'origine et l'histoire de la céramique dans notre ville. C'est l'ensemble de ces renseignements cherchés avec persévérance, recueillis à toutes les sources utiles, classés avec méthode et précision, que nous retrouvons dans l'ouvrage de M. A. Pottier; reconnaissons de suite et sans hésitation qu'une chose y manque parfois, mais qui ne nous semble pas devoir être reprochée aux éditeurs, c'est une rédaction suivie, égale, définitive, de la plupart de ces matériaux; tels ils les ont trouvés, tels ils les ont donnés, respectant pieusement l'œuvre du maître, et ne voulant pas se substituer à lui, si initiés qu'ils soient chacun au sujet traité. Ne semble-t-il pas, d'ailleurs, qu'il y ait une sorte d'intérêt à trouver le livre dans l'état où il est resté, à l'heure où le travail a été si fatalement interrompu? Peut-être y a-t-il encore un enseignement dans ce prodigieux amas de documents ayant tous une valeur certaine, incontestable, contrastant avec tant de livres qui cachent, sous l'éclat plus ou moins acceptable du style, l'inanité du fond, le manque presque absolu de recherches, de travail! Restera-t-il, après cette publication complète, quelque point à traiter dans l'his-

Digitized by Google

toire de notre faïence? Cela semble douteu : ; mais ce qui pourrait être affirmé avec certitude, c'est que toute étude sur cette matière devra désormais, par la nature même de ces conclusions, toutes appuyées sur des documents cités et souvent reproduits entiers, en référer à l'œuvre posthume de M. A. Pottier. On a souvent parlé de son hésitation, de sa lenteur à publier cette histoire; une seule chose est vraie, il la voulait complète; c'était une tradition de famille, c'était une gloire de sa ville, c'était un travail de prédilection; à la faïence de Rouen, il s'était intéressé le premier; à l'heure où personne ne la recherchait, le premier il avait compris, l'examinant en observateur clairvoyant, qu'elle avait eu des périodes diverses et qui méritaient d'être étudiées, qu'il y avait, cachés derrière une foule de pièces grossières tout-à-fait inavouables au point de vue de l'art, de véritables chefs-d'œuvre dont il était curieux de donner la description, d'étudier la fabrication, de faire connaître les ouvriers, de véritables artistes parfois!

Cinq chapitres du livre sont seulement publiés, mais qui suffisent à confirmer tout ce qu'on espérait des longues et laborieuses veilles de son auteur. C'est au fond du sol, parmi les vestiges de l'époque romaine, qu'il cherche d'abord des spécimens de l'art du potier; il les étudie sommairement, puis il commente les procédés de fabrication du moyen-âge, et relate enfin dans tous ses détails la découverte de la première faïence émaillée rouennaise, avec date certaine, cherchant avec prudence et habileté, par voie de déduction et de comparaison, à retrouver ici et là de nouvelles traces de cette fabrication certainement déjà célèbre à cette époque.— A quelle date s'établit d'une manière régulière la fabrication de la faïence à Rouen? Quels furent les priviléges de la Communauté? Sous quel patronage s'assemblait-t-elle? Quand, dans les divers actes, le nom de faïencier apparaît-il? et à ce propos quelle est l'étymologie du nom lui-même?... Autant de problèmes nettement posés, étudiés et le plus souvent victorieusement résolus. Mais c'est surtout dans le chapitre où est revendiqué, pour Rouen, l'honneur de la première fabrication de la porcelaine en Europe, que l'on retrouve tout entier M. A. Pottier avec son style élégant et ferme, logique et concluant. Cette gloire, réclamée pour l'industrie rouennaise et pour le nom de Louis Poterat, son inventeur, on sent qu'il voudrait la faire comprendre par tous, comme il la comprend lui-même; aussi se plaît-il, sans inutiles détails d'ailleurs, à en raconter tout entière l'histoire intéressante. Tant qu'à présent, le livre nous

Digitized by Google

laisse au milieu du XVIIIe siècle; tandis que, dans l'époque précédente, plusieurs causes fâcheuses, et parmi d'autres la peste et les querelles religieuses, avaient empêché le développement de l'industrie de la faïence de Rouen, alors, au contraire, le calme dont jouit la ville, et plus encore ce fait longtemps laissé dans l'ombre et si connu aujourd'hui, des grands seigneurs de la cour de Louis XIV, à l'exemple du souverain, envoyant leur vaisselle d'or et d'argent à la Monnaie, et *se mettant en faïence*, donnent un élan qui va élever cette fabrication à la hauteur d'un art véritable, et produire toutes ces belles pièces ornementées et armoriées si justement recherchées par les amateurs.— Après avoir parlé du texte, il convient de faire une mention spéciale de la partie artistique du livre, de ces dessins nombreux qui viennent le compléter en mettant sous les yeux du lecteur la représentation de chaque vase indiqué ou décrit. Si le procédé typographique employé préférablement à la chromolithographie a eu pour effet un peu regrettable d'ôter en partie le relief aux objets représentés, il a eu pour compensation incontestable de rendre d'une manière ferme et nettement arrêtée, le trait et la coloration des diverses pièces; aussi, hormis une ou deux planches dans lesquelles la traduction du dessin, suivant le dicton italien, est quelque peu devenue une trahison *traduttore traditore*, cette partie est-elle un magnifique album bien à même d'expliquer l'aspect de la faïence à toutes ses époques, de donner l'idée d'une collection à jamais impossible au plus riche amateur, de laisser surtout, peut-être à son insu, apparaître dans toute sa valeur, le talent de Mlle E. Pottier, inspiré par l'amour du beau et du vrai, inspiré plus encore par le sentiment de la piété filiale!

Avant de terminer, rendons encore la justice due au libraire-éditeur qui n'a pas craint d'entreprendre, avec des difficultés de plus d'une sorte, une publication aussi importante; l'œuvre, grâce à son initiative, est restée tout-à-fait normande; après avoir obtenu le droit de la publier, il en a confié l'impression à M. Hérissey, un des plus habiles typographes de notre province, qui s'y montre, cette fois encore, digne de sa réputation. — C'est un livre de tout point réussi et auquel ne faillira, on peut facilement le prévoir, aucun genre de succès.

C. Lormier.

Digitized by Google

NOTICES HISTORIQUES SUR LA RÉVOLUTION *dans le département de l'Eure, par* L. BOIVIN-CHAMPEAUX, premier avocat-général à la Cour impériale de Caen. — In-8° de 600 p.; — Evreux, Hérissey, imprimeur-éditeur.

Il y a dix ans à peine, il n'aurait presque pas été paradoxal de soutenir que, de toutes les époques de l'histoire de France, depuis les temps mérovingiens, la moins connue peut-être avait encore parmi nous des contemporains nombreux.

Sans trop d'exagération, les institutions françaises, telles que les siècles les avaient faites et modifiées, telles que la Révolution les a brisées comme d'un seul coup, n'étaient dans leurs détails guère mieux étudiées par leurs apologistes que par leurs détracteurs. C'était toujours de parti pris, et avec passion, qu'elles étaient jugées. Leur tableau fidèle, et développé dans une juste proportion, manquait à toutes les histoires de cette époque solennelle, même aux moins partiales, même à celles qui resteront.

Et certes, l'homme d'études qui se serait avisé de choisir pour sujet de thèse historique l'ordre administratif dont il a été fait table rase en 1791, aurait pu rencontrer fort peu de juges compétents, et les embarrasser beaucoup plus que s'il se fût agi des capitulaires de Charlemagne ou des assises de Jérusalem.

Peut-être étions-nous encore trop près de ces grandes ruines.

D'autres ruines de pareille date excitaient, depuis longtemps déjà, une large émulation de savants travaux qui les disputaient à l'oubli. C'est un honneur de notre temps que la série déjà longue des travaux incessants des antiquaires de toutes nos anciennes provinces, et surtout de nos archéologues normands qui ont tant multiplié leurs savantes investigations, sauvé tant de débris, et dirigé l'esprit public dans un sens si honorable d'intelligente conservation par leurs talents réparateurs.

Mais enfin, le signal a été donné aux historiens, et là, comme presque toujours, notre Normandie s'est montrée au premier rang.

Sans doute il ne manquait pas, dans nos cinq départements surtout, d'histoires locales d'un certain attrait de curiosité. Mais la plupart des annalistes attachaient bien plus d'importance aux antiques origines et aux redites de l'histoire générale qu'au tableau d'institutions à peine renversées qui leur semblaient n'appartenir qu'à un ordre de faits beaucoup trop vulgaire.

Il ne serait pas d'une stricte justice d'attribuer à un des plus éminents esprits

Digitized by Google

de notre province le signal donné; mais le mérite du signal accepté et bien compris revient à notre regrettable Alexis de Tocqueville. Il date certainement de son œuvre malheureusement inachevée: l'*Ancien régime et la Révolution,* œuvre dont les matériaux ont été si habilement choisis dans les précieuses archives d'Indre-et-Loire, pendant un hiver destiné aux soins d'une débile santé, sous le doux climat de la Touraine.

Ce livre a fait école, et vraiment fort bonne école. Pour ne citer qu'un seul exemple, M. de Poncins, dans une très curieuse étude sur les institutions qui régissaient, avant 1789, le Midi, le Lyonnais et le Dauphiné surtout, s'est inspiré de la méthode inaugurée par Alexis de Tocqueville, et se l'est heureusement appropriée.

L'importante composition que nous avons sous les yeux ne procède pas au même degré de l'éminent auteur de l'*Ancien régime et la Révolution.* Dans un cadre beaucoup plus resserré, mais complétement rempli, M. Boivin-Champeaux a seulement voulu peindre la vie politique d'un département à une époque de peu de durée, où la vie politique était partout en France. Il a construit d'une main sûre, avec un jugement non moins sûr et une rare patience d'investigation, l'histoire du département de l'Eure, entre décembre 1789 et juillet 1794, période habilement choisie, quoiqu'il y ait exagération à prétendre qu'entre ces deux dates se renferme toute l'histoire propre des départements. Ses fonctions judiciaires lui ouvraient sans doute de riches archives, le mettaient en relation avec des familles où s'étaient conservés d'intéressants souvenirs d'une incontestable authenticité; mais quel travail de mise en œuvre!

L'auteur veut modestement n'avoir tracé qu'une esquisse historique de cinq années, vues du haut du clocher de la cathédrale d'Evreux. L'observatoire était bien placé, et l'observateur n'avait pas plus besoin de verres grossissants que de recourir à des frais d'imagination pour donner de l'ampleur à son histoire. Hommes et choses, tout lui offrait des sujets de tableaux.

Les notices historiques renferment vingt-quatre études bien distinctes qui pourraient vivre divisées, mais qui gagnent une valeur incontestable à être ainsi réunies. Quelques-unes ont paru dans des recueils périodiques, et la *Revue de la Normandie* n'a pas été la dernière à s'en faire honneur.

Ces récits commencent par les élections aux Etats généraux dans le grand

Digitized by Google

bailliage d'Evreux. L'historien nous initie sans sécheresse à tous les détails d'un mécanisme nouveau que l'on a tant remanié depuis, et nous fait assister à la rédaction de ces fameux cahiers de 1789, écrits en toute liberté, instructifs au dernier point, et beaucoup trop négligés dans la précipitation qui voulut improviser les institutions nouvelles. La sagesse normande se manifeste dans le calme qui préside partout à cette rédaction, une seule ville exceptée. M. Boivin-Champeaux insiste avec autorité sur l'originalité réelle de ces cahiers, écrits de bonne foi, sans mots d'ordre des partis, sans dictée d'aucune société secrète, sous l'inspiration unique des populations elles-mêmes. C'est la vérité des opinions prise sur le fait.

On voit avec bonheur les deux ordres privilégiés déclarer d'un commun accord, aux applaudissements du tiers-état, qu'ils entendaient que désormais chaque citoyen supportât, dans une parfaite égalité, en proportion de sa fortune, les impôts et contributions du royaume.

Mais un fâcheux symptôme faisait ombre à ce tableau d'union. Les orages éclatèrent dans la région d'où l'on devait le moins les attendre. La chambre du clergé vit les discussions les plus irritantes soulevées par une partie nombreuse des ecclésiastiques des diocèses d'Evreux et de Lisieux. De là des divisions profondes qui furent longtemps à s'effacer, et dont les traces se retrouvent dans presque tous les chapitres des *Notices historiques*.

Les épisodes, sans trop rompre l'unité de ce récit, tiennent une grande place dans l'œuvre de M. Boivin-Champeaux. Il en est deux surtout qui eurent un grand retentissement bien par-delà les limites du nouveau département, et même de l'ancienne province : les troubles de Vernon à l'occasion des subsistances, et la guerre civile du fédéralisme.

Ce sont là deux études complètes, d'un puissant intérêt, d'une vérité incontestable, et pleines de révélations que ne saurait négliger quiconque écrira l'histoire, ou retouchera l'histoire déjà écrite de ces temps si tourmentés.

Les troubles de Vernon, fort oubliés aujourd'hui sur leur théâtre même, n'ont conservé que l'importance d'un fait d'histoire locale, quoiqu'ils aient été en leur temps un des symptômes les plus menaçants d'une crise générale qui approchait. L'Assemblée constituante s'en était émue, sur le rapport du maire de Paris; car dans cette émeute il s'agissait d'une question d'approvisionnement de la grande

Digitized by Google

ville, question toujours de premier ordre, aux époques révolutionnaires surtout. Cet épisode, écrit sur pièces toutes authentiques, présente un tableau instructif et animé. Une attention toute particulière est bien due aux instructions très détaillées et très précises cependant, données pour la répression des troubles, la libre circulation des subsistances et le rétablissement de l'ordre par Lafayette, chargé, comme général en chef de la garde nationale, de faire exécuter *manu militari*, des dispositions sévères concertées entre la municipalité parisienne et le pouvoir royal.

Les instructions secrètes du général répondent peu au caractère d'hésitation que, d'accord sur ce point avec ses amis comme avec ses ennemis, l'histoire lui conservera. Lafayette était sensible alors aux accusations de faiblesse et même de connivence qu'avaient soulevées contre lui les récentes journées des 5 et 6 octobre. Il veut une punition éclatante, sans négociation, sans indulgence aucune. Il enverra autant de canons et de troupes qu'il sera nécessaire.

Un fort détachement de gardes nationaux parisiens, plusieurs compagnies de grenadiers du régiment de Flandre, un escadron de dragons des Trois Evêchés et deux commissaires de la commune de Paris, marchèrent sur Vernon. Heureusement il ne fut pas besoin de déployer le drapeau rouge et de proclamer la loi martiale. Tout était rentré, sinon dans l'ordre, au moins dans le calme.

Vernon pacifié alors devait être peu d'années plus tard le témoin à ses portes d'une catastrophe qui mit fin à l'insurrection fédéraliste de 1793, par la déroute de Brécourt. Ce mouvement girondin conserve sa place, une place très importante dans l'histoire générale, mais jamais il n'avait été étudié dans son esprit, et surtout dans ses actes, avec une pareille certitude. On l'avait toujours plutôt jugé que raconté. M. Boivin-Champeaux met ses lecteurs en mesure de motiver leurs jugements sur un véritable rapport où abondent les faits bien résumés et souvent nouveaux.

Nous n'insisterons pas sur les développements donnés avec soin à la question si grave de la constitution civile du clergé. Irritante partout, cette question a été particulièrement orageuse dans le diocèse d'Evreux, agrandi aux dépens de Lisieux et de Rouen. L'auteur cherche à rester dans une voie de difficile impartialité que ne voudront peut-être pas reconnaître tous ses lecteurs. Ce que nul ne contestera, c'est la fidélité de ses récits.

Digitized by Google

Il rend en passant un digne hommage à une mémoire vénérée, aux vertus du duc de Penthièvre, qui, plein d'un courage résigné, n'avait point quitté en ces jours de périls sa résidence princière de Bizy, aux portes de Vernon. On reste stupéfait de voir, peu de semaines après l'échafaud de Louis XVI, et presque à la veille du régime de la Terreur, le lit de mort d'un Bourbon entouré d'une population éplorée, avide de recevoir sa dernière bénédiction. On se prend à regretter de ne pas trouver plus de détails encore sur une telle scène, si différente des récits au milieu desquels elle apparaît avec tous les avantages du plus heureux contraste.

Une autre scène historique dont le souvenir pèse lourdement sur les plus mauvais jours de cette époque si agitée, c'est le crime commis à Gisors, le lendemain des massacres de septembre, sur la personne du duc de la Rochefoucauld, l'un des hommes éminents qui avaient le plus sincèrement accepté et défendu la monarchie constitutionnelle. M. Boivin-Champeaux démontre plus péremptoirement que l'on n'y avait réussi jusqu'à présent, que « si la ville de Gisors a eu le « malheur de voir se consommer dans ses murs un tel forfait, du moins aucun « des enfants du département de l'Eure n'a versé le sang d'un homme qui avait « mérité la vénération du peuple. »

La figure principale qui domine toute cette composition, c'est celle d'un personnage que l'on voit couronner aux premières pages du livre, et traîné aux gémonies vers la dernière, toujours au premier rang dans chacun des chapitres. C'est la figure du girondin Buzot, homme de talent plus que de caractère, inconsistant comme tout ce parti de la Gironde, qui aurait pu faire tant de bien dans une réforme calme de l'Etat, et qui se laissa si déplorablement entraîner en victime dans les ruines d'une Révolution, loin de la dominer comme il s'en était toujours poétiquement flatté. M. Boivin-Champeaux ne cherche pas à se défendre d'une vive sympathie pour cet Ebroïcien remarquable, dont la carrière aurait pu être si utile avec un peu plus de fixité dans l'esprit. La volonté de le maintenir toujours en scène a entraîné quelquefois l'auteur des *Notices historiques* dans des considérations d'histoire générale dont sans lui, sans lui seul, il se serait certainenement abstenu; mais il faut convenir, tout en signalant cet inconvénient, que M. Boivin-Champeaux y est modérément tombé.

Un autre personnage du département de l'Eure, moins brillant, mieux fait

Digitized by Google

pour l'action, mais dans des rangs secondaires, membre aussi du barreau, et porté presque avec égalité de suffrages aux honneurs de la représentation nationale, Robert Lindet, doit plus encore que Buzot aux découvertes de M. Boivin-Champeaux. Tandis que le célèbre girondin se voyait, pour parler le langage de l'époque, précipité du haut de la roche Tarpéienne, son collègue, Robert Lindet, esprit sec, froid, affairé, sorte de doublure de Carnot, restait du côté des vainqueurs. Sa puissance aurait pu être funeste, elle fut protectrice. On avait remarqué qu'aux jours sanglants de la Terreur, l'échafaud politique s'était dressé cent soixante-treize fois dans le seul département de l'Orne, pendant que le département de l'Eure n'était affligé que de quatre condamnations capitales. Dans un récit fort curieux des événements révolutionnaires de la ville de Conches, M. Boivin-Champeaux démontre avec quelle persévérante volonté, sans éclat et sans bruit, par d'habiles expédients, Robert Lindet fit épargner un département qui avait pris une part si compromettante à la confédération de l'Ouest. C'est là un grand et juste service rendu à la mémoire du conventionnel de Bernay, membre du Comité de Salut public.

Nous pourrions longtemps encore multiplier ces révélations intéressantes, sans tarir une source féconde; il faut savoir nous arrêter ; on a dit qu'il faudrait bien des années encore pour commencer à pouvoir écrire une histoire départementale : M. Boivin-Champeaux enseigne déjà en maître comment doivent en être conçus les premiers chapitres.

Marquis De Blosseville.

Les Ponts de Rouen, leur Histoire et Discussion des nouveaux projets. — 1025 — 1868. — Rouen, A. Le Brument, in-8 de 48 pages.

M. H. Frère, avocat à Rouen, a publié, vers la fin de l'année dernière, un mémoire fort intéressant dans lequel, ainsi que le titre l'annonce, il donne un exposé historique sur les différents ponts qui ont uni les deux rives de la Seine depuis les temps reculés jusqu'à nos jours, pour arriver au but principal de sa publication, qui est de discuter les projets conçus depuis quelque temps pour la construction d'un nouveau pont de pierre sur la Seine.

Après avoir fait l'examen des opinions de différents auteurs au sujet de l'existence d'un pont avant le commencement du xie siècle, M. H. Frère donne cette

Digitized by Google

conclusion, « qu'aucune trace saisissante n'autorise à affirmer cette existence, et « que ce n'est qu'à partir de l'année 1025 seulement, que l'histoire la constate « d'une manière authentique; » puis il cite les inductions qui le portent à croire que ce pont était en bois.

M. H. Frère retrace ensuite rapidement l'histoire du vieux Pont de Rouen, dont les derniers vestiges ont disparu de nos jours, et dont il attribue avec raison, contrairement à l'opinion de quelques écrivains, la construction à l'impératrice Mathilde, dont il portait le nom; il énumère les différentes phases de son existence, et les désastres à la suite desquels il fut condamné à être démoli, après avoir vu, depuis quelques années déjà, s'élever à ses côtés le pont de bateaux qui devait le remplacer, et qui, à son tour, par suite des innombrables et coûteuses réparations qu'exigeait son entretien, et après l'inauguration du nouveau pont de pierre, dont la construction fut terminée en 1829, devait céder la place au pont suspendu.

Ce dernier pont, qui fit naître pour le choix de son emplacement à peu près les mêmes débats que ceux qu'excite aujourd'hui le projet de créer un nouveau pont de pierre, dont la nécessité et l'urgence sont généralement reconnues, fut livré à la circulation à la fin d'août 1836; d'après les termes de la concession de quatre-vingt-dix-neuf ans, qui fut faite aux entrepreneurs de ce pont, « il a le droit, dit M. H. Frère, de vivre jusqu'en 1936. »

Arrivant enfin à la question qui concerne le projet de construire un second pont de pierre à Rouen, M. H. Frère se livre à une discussion dans laquelle nous ne pourrions le suivre sans sortir des limites d'un simple article bibliographique. Disons seulement qu'il expose avec lucidité et talent les raisons qui lui font combattre le projet de placer ce pont au bas de la rue de l'Impératrice. Nous n'osons entrer, nous le répétons, dans la critique de ces raisons, dont quelques-unes nous paraissent pourtant fort contestables; mais nous pensons encore qu'il ne serait pas impossible, sans nous exposer à faire perdre au port de Rouen ses avantages, envisagés au point de vue de l'époque actuelle, de trouver le moyen de céder à cette « folle manie de la ligne droite » que M. H. Frère présente comme devant bouleverser notre marine. Il ne faudrait, en effet, que parcourir avec attention les quais de Rouen, se pénétrer de la nature et de l'importance des cargaisons qui y arrivent, considérer les points différents où

Digitized by Google

les déchargements peuvent s'opérer, se rendre compte des facilités qu'on trouve actuellement pour accélérer cette opération, enfin approfondir surtout les nécessités que commande le service actuel de la navigation, pour se convaincre qu'il y aurait lieu de concilier les exigences de la marine avec les intérêts généraux du pays, qui sont tout aussi respectables, de ne pas sacrifier enfin la navigation à cette folle manie de la ligne droite, à laquelle nous devons les splendides quartiers qui font aujourd'hui l'ornement de notre cité.

C'est là une question très importante à examiner, et, tout en rendant à l'intéressant mémoire de M. H. Frère toute la justice qu'il mérite, nous croyons que tous les détails qui se rattachent à cette question, n'ont pas été encore suffisamment approfondis, et qu'elle ne pourra être résolue qu'après de longues et sérieuses études.

NICÉTAS PERIAUX.

RECUEIL DE CINQUANTE NOELS *choisis et harmonisés par* ALOYS KLEIN, organiste de la Métropole de Rouen, *(précédés d'une introduction par M. l'abbé* DE BEAUVOIR.—*Frontispice de* A. JANNIN.)— Rouen, A. Klein et Cie.— 1 vol. in-8

Nous arrivons bien tard pour parler de cette œuvre littéraire autant qu'artistique. Déjà *la Noël* est passée, et la vieille fête des *Rois* nous a dit : *A l'an prochain !* L'écho des vieilles mélodies que jadis répétaient nos pères et que nous ne savons plus, se fait à peine entendre encore et va toujours s'affaiblissant. Nous arrivons trop tard : et pourtant nous voulons parler de ces vieilles fleurs de Noël rajeunies, vivifiées, ressuscitées, pourrions-nous dire, par un heureux mélange de science musicale et de sentiment artistique, qui leur rend toute leur fraîcheur, en leur conservant toute leur naïveté.

C'est un trésor que M. Klein lègue aujourd'hui à ses élèves et à ses jeunes confrères. Ces Noëls, comme lui-même nous le dit dans la dédicace, ne nous étaient point inconnus, et, chaque année, c'était plaisir nouveau, pour le clergé et les fidèles de notre antique métropole, d'entendre ces vieux airs modulés, avec une grâce et une expression exquises, sur le puissant instrument si savamment restauré par la maison Merklin-Schütze. C'était une fortune pour notre éminent organiste, et nous savons tel amateur qui souvent faisait longue route pour les venir entendre,

Digitized by Google

ces gracieuses cantilènes, souvenirs d'un autre âge, hélas! bien loin de nous. Or, voici qu'aujourd'hui tous les claviers les reproduisent, et les voûtes de nos temples les répètent avec amour.

Puissent-elles comme autrefois, retrouvant le chemin des cœurs, réveiller en eux tous, ces sentiments et ces pieuses pensées que jadis elles excitaient, et dont nous retrouvons la trace dans la charmante *Introduction* où M. l'abbé de Beauvoir a bien voulu nous en redire les origines et l'histoire : étude fine et délicate, pleine de littérature autant que d'érudition, dont l'intérêt est doublé par de nombreuses citations que tous les lecteurs voudront lire et tous les artistes chanter.

Noël nouvelet, Noël chantons icy.....
Chantons Noël pour le roi nouvelet!

E. MAINIÈRES.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA NORMANDIE.

BAUDRY (Paul). — Trois semaines en voyage. France, bords du Rhin, Belgique. — Rouen, imp. Niel, 1868, in-12 de 191 p. et grav.

(Bibliothèque morale de la jeunesse.)

BORDEAUX (Raymond). Les brocs à cidre en faïence de Rouen; étude de céramique rouennaise. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel. — Rouen, lib. Le Brument, 1869, in-f. de 32 p., plus le titre et le faux-titre. Tiré à 250 exempl. : 50 sur pap. vergé et 200 sur pap. vélin.

L'étude remarquable à laquelle s'est livré, sur les brocs à cidre, M. Raymond Bordeaux, lui a été suggérée par l'existence d'un curieux vase de cette nature, de faïence de Rouen, fabriqué en 1745, et que possède M. Stan. Trébutien, le savant modeste et aimable éditeur de *Maurice* et *d'Eugénie de Guérin*, du *Trésor d'une mère*, du *Livre des Hirondelles*, etc. L'intérêt du sujet, auquel vient se joindre une typographie enrichie de planches coloriées et de vignettes gravées à l'eau-forte, engagera les amateurs à placer ce volume à côté du livre de M. André Pottier, sur la faïence de Rouen, dont la première partie vient de paraître.

CLÉMENT (Charles). — Géricault. Etude biographique et critique, 2e édition. — Paris, Didier, 1869, in-12.

COCHET (l'abbé). — Notice sur les antiquités mérovingiennes découvertes en 1866 à Avesnes, près Gournay-en-Bray. — Evreux, imp. A. Hérissey, gr. in-8 de 24 p. avec pl. gravées par M. Louis de Merval.

Opuscule publié aux frais de Mme la comtesse de La Châtre, propriétaire des bois d'Avesnes (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

DELISLE (Léopold). — Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale; étude sur la formation de ce dépôt, comprenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure et du commerce des livres à Paris, avant l'invention de l'imprimerie, par Léopold Delisle, membre de l'Institut, bibliothécaire au dépôt des manuscrits de la Bibliothèque impériale, t. 1er. — Paris, imp. Impériale, 1868, in-4 de XXIV et 577 p.

Histoire générale de Paris.

DESBORDEAUX (Amédée). — Biographie de M. Octave Scelles de Montdézert, membre correspondant de l'Académie de Caen. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1868, in-8 de 12 p.

Ext. des Mém. de l'Acad. de Caen.
M. de Montdézert, habile médecin, né à Carentan le 31 mars 1835, est mort dans la même ville, le 7 janvier 1867.

DESCRIPTION d'un ancien plan du monastère de Saint-Gall au IXe siècle, par M. ***. Traduit de l'anglais par M. A. Campion. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 48 p. et plan.

Ext. du *Bulletin Monum.*, publié par M. de Caumont.

ENQUÊTE AGRICOLE. 2e Série. Enquêtes départementales; 4e circonscription: Somme, Oise, Seine-Inférieure. Ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics. — Paris, imp. Impériale, 1869, in-4 de 315 p.

FIERVILLE. — Etude sur la psychologie du sommeil, d'après les leçons faites à la Faculté des Lettres de Caen, en 1862-1863, par M. A. Charma; par Ch. Fierville, professeur de philosophie. — Bayonne, imp. Lespès, 1869, in-8 de 96 p.

GARNIER. — Le Tueur de lions et de panthères, chasses et gibier d'Algérie, épisodes cynégétiques en France, par le commandant P. Garnier, avec une préface de Joseph Lavallée. — Paris, Aubry, 1868, in-18 jésus de 287 p. (Imp. Hérissey, à Evreux).

GODEY (Dr). — Etude sur les agaricinées du Calvados. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 20 p.

Extrait du Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, vol. 1, 2e série, 1866.

HÉBERT-DEROCQUETTES. — Notice historique sur le roi Hérode, chef de la dernière dynastie du peuple juif, et sa descendance, par Hébert-Derocquettes, avocat et juge suppléant du Tribunal civil de l'arrondissement de Louviers. — Louviers, imp. Dehaye, 1869, in-8 de VI et 168 p.

JONGLEZ DE LIGNE. — Le port maritime de la Seine, par M. Jonglez de Ligne, ancien auditeur de 1re classe au Conseil d'Etat. — Paris, Challamel aîné, 1868, gr. in-8 de 63 p. avec 4 cartes, sur une grande échelle, de l'embouchure de la Seine, de 1855 à 1868.

Le port maritime dont il est question est le Havre; suivant l'auteur, l'endiguement ne devrait pas être prolongé au-delà de Berville.

JOUSSET (le Dr). — Bellême, âge anti-historique. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, in-8 de 10 p.

JOUSSET (le Dr). — Jules Patu de Saint-Vincent. — Mortagne, imp. Daupeley frères, 1869, in-8 de 8 p.

LA BARRE-DUPARC (Ed. de). — Les chiens de guerre, étude historique. — Paris, Tanera, 1869, in-32 de 191 p. (Imp. Hérissey, à Evreux).

Digitized by Google

MICHU (Claude). — Il a son plumet. — Paris, imp. Noblet, 1868, in-18 de 236 p.

Scène du temps de la Ligue qui se passa à Neufchâtel et aux environs.

MORIÈRE. — De la basse-cour en général et des exportations d'œufs qui se sont faites par quelques ports du Calvados et de la Manche, par M. J. Morière, professeur d'Agriculture. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 7 p.

POTTIER (André). Histoire de la faïence de Rouen, précédée d'un index synchronique mettant en regard les faits correspondants de l'histoire des autres fabriques, et suivie d'un catalogue descriptif des pièces datées, classées chronologiquement. Ouvrage posthume de M. André Pottier, conservateur de la Bibliothèque, etc. Publiée par les soins de MM. l'abbé Colas, conservateur du Musée céramique, Gustave Gouellain et Raymond Bordeaux.— Rouen, A. Le Brument, 1869, in-4 de 400 p. environ, avec 60 pl. imprimées en couleur par M. Silbermann, de Strasbourg, d'après les dessins de Mlle Pottier. — Le texte imp. à Evreux par M. Hérissey. La première partie, texte et planches, vient de paraître.

RELIQUE (la) de Fécamp. — Messe en latin-français, litanies et histoire du Précieux-Sang de N.-S. Jésus-Christ, suivie du récit de guérisons opérées récemment, même en 1867, à l'ancienne fontaine où aborda la souche du figuier renfermant cet incomparable trésor. 6e édition. — Le Havre, imp. Foucher, 1868, in-12 de 24 p.

RENTRÉE solennelle de la Faculté de théologie, de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie et de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur des Sciences et des Lettres de Rouen. — Rouen, imp. J. Lecerf, 1868, in-8 de 47 p.

SAINT-PIERRE (Bernardin de) à la Trappe. — Mortagne, imp. Daupeley frères, 1869, in-8 de 23 p.

Ext. de l'*Echo de l'Orne*.

SÉMICHON (Ernest). — La paix et la trève de Dieu. Histoire des développements du tiers-état par l'Eglise et les associations, de la fin du xe siècle à la fin du xiiie siècle. 2e édition, revue et augmentée. — Paris, J. Albanel, 1869, 2 vol. gr. in-18 jésus.

(Bibliothèque Saint-Michel).

THÉRY (A.) — Un souvenir de collége, par M. A. Théry, recteur de l'Académie de Caen. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1868, in-8 de 14 p.

Ext. des Mém. de l'Acad. de Caen.

VILADE (de). — Maisy-Grandcamp, arrondissement de Bayeux. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1868, in-8 de 20 p.

Ext. des Mém. de l'Acad. de Caen.

Digitized by Google

DES PRÉTENDUES ORIGINES SCANDINAVES

DU PATOIS NORMAND

Par M. Auguste LE JOLIS.

(Mémoire lu à la Sorbonne, dans la séance publique du Comité impérial des Travaux historiques, tenue le 16 avril 1867, sous la présidence de M. le sénateur Amédée Thierry.)

Je viens de lire, dans les *Actes de l'Université suédoise de Lund* (1), un examen critique, par M. le Dr Collin, des étymologies islandaises proposées dans le *Dictionnaire du Patois normand* de MM. du Méril (2); et cette lecture, en rappelant mon attention sur un sujet étudié autrefois, m'a engagé à écrire les lignes qui vont suivre.

Lors de la publication du Dictionnaire de MM. du Méril, en 1849, je fus surpris de voir, dans cet ouvrage, une aussi large part faite à l'influence de l'élément scandinave sur le patois actuel de la Normandie. Je me disais que les compagnons de Rou n'étaient pas venus en masses bien considérables, qu'ils n'avaient pas amené leurs femmes — ces mères du langage, — et que, par suite, leur idiome n'avait pu se conserver pendant d'assez longues générations, pour qu'il en subsistât de nos jours des traces certaines, si ce n'est dans quelques noms d'hommes ou de lieu.

Familier dès mon enfance avec le patois de la Hague, — contrée qu'on a nommée « la Normandie scandinave » par

(1) *Lunds Universitets Aars-skrift 1864; Philosophi, Spraak-vetenskap och Historia.* In-4o, Lund, 1865.

(2) *Dictionnaire du Patois normand,* par MM. Édelestan et Alfred du Méril. In-8, Caen, 1849.

Digitized by Google

excellence, « le vrai sanctuaire du Scandinave, » « le véritable asile du pur normand, » « sa dernière retraite, son sanctuaire, » (1) — j'avais toujours cru retrouver dans ce patois l'empreinte fortement accusée de l'anglo-saxon plutôt que du nordique ; et, bien que je ne fusse pas alors en mesure de repousser, de science certaine, toutes les étymologies islandaises proposées par MM. du Méril, cependant un si grand nombre d'entre elles m'offraient un tel caractère d'invraisemblance, que les autres pouvaient à bon droit me paraître pour le moins suspectes. Comme exemples, je citerai seulement trois mots de ce dictionnaire, et je les choisis parmi ceux qui nous laissent voir comment, en fait d'étymologies, trop de science nous éloigne quelquefois de la vérité.

1° « CACHARD, s. m. (arr. de Cherbourg), Paresseux. *Kaka* signi- « fie, en islandais, toucher du bout des doigts. » *Dictionn.*, p. 55.

Pour nous, qui avons entendu maintes fois cette locution de notre pays, et qui savons que *chasser* se prononce en bas-normand *cacher*, nous savons également qu'un cheval *cachard* est un cheval qu'il faut *cacher, chasser* à coups de fouet pour le faire avancer; et, par analogie, un domestique *cachard* est un *paresseux* qu'il faut *chasser* à l'ouvrage. L'intervention de l'islandais *Kaka* était donc ici bien inutile; elle ne me paraissait guère plus motivée pour expliquer le mot : « CAQUEUX, s. m. (arr. de Bayeux), mauvais couteau qui sert à ouvrir les huîtres; *Kaka* signifie, en islandais, toucher sans précaution » (*Dictionn.*, p. 58), — mot qui, pour moi, ne représente pas autre chose que le *couteau à caquer*, apporté sur le littoral de Bayeux par les pêcheurs de hareng.

2° « TEURQUETTE, s. f. Lien en paille ou en foin; *Dorca* en « vieux provençal, peut-être de l'islandais *Dorga*, saisir, en- « tourer. » (*Dictionn.*, p. 204.)

(1) *Histoire et Glossaire du Normand, de l'Anglais et de la Langue française*, par M. Ed. Le Héricher. 3 vol. in-8, Avranches, 1852.

Digitized by Google

Le normand *teurquer* (qui figure quelques lignes plus haut dans le même dictionnaire) a certes mieux conservé que le français *tordre* la physionomie du latin *torquere;* une *teurque* ou *teurquette* est une poignée de foin ou de paille *teurquée,* tordue pour servir de lien. Nos paysans, qui avaient sous la main leur verbe *teurquer,* n'avaient peut-être pas besoin, pour faire une *teurquette,* d'invoquer le secours de l'islandais *Dorga.*

3° « NARER, v. a. Attendre longtemps, comme un homme « mort; en islandais, *Nar* signifie cadavre. » (*Dict.*, p. 168.)

Ici la comparaison, quoique un peu forcée, était assurément nécessaire pour justifier l'étymologie. J'avoue n'avoir jamais entendu ce mot *narer;* mais je connais le verbe *naser,* que je soupçonne être la même chose, c'est-à-dire : attendre le nez en l'air, badauder, et qu'on pourrait, sans trop d'efforts, faire dériver du latin *nasus,* d'autant mieux qu'il a encore une autre acception, celle de fureter, mettre le nez où l'on n'a point affaire. — Quant à l'adjectif *Naré,* du même dictionnaire, je ne puis y voir qu'une abréviation ou contraction d'un mot très usité chez nous, *R'naré* ou *Renaré,* c'est-à-dire : rusé comme un renard. Les profanes en philologie se contenteraient peut-être de cette explication trop simple; mais, pour les érudits, la provenance est tout autre; consultons le *Dictionnaire :* NARÉ, adj. « (arr. de Vire), rusé; probablement de l'islandais *Hnar,* hardi, « intrépide : ce changement de signification a été naturelle- « ment amené par la différence des mœurs : la finesse est pour « les paysans normands ce que le courage était pour les pirates « scandinaves. » (*Dict.*, p. 161.)

C'est là, sans doute, ce qu'on appelle de la *Philologie philosophique.* N'ayant malheureusement pu m'élever à une aussi grande hauteur de vues, j'avais conservé, je le répète, des doutes sérieux sur la valeur des étymologies islandaises indiquées par MM. du Méril; or, plus tard, j'ai retrouvé la majeure partie de ces étymologies reproduites, en compagnie de beaucoup

Digitized by Google

d'autres, dans l'ouvrage ayant pour titre : *Histoire et Glossaire du Normand, de l'Anglais et de la Langue française,* par M. Le Héricher.

Pourquoi nos savants philologues ont-ils ainsi pris à tâche d'éplucher, dans les glossaires islandais, tout mot qui, de près ou de loin, leur offrait une analogie quelconque de forme avec un mot normand, — quelle que fût d'ailleurs sa signification, et souvent même en dépit de sa signification? — Deux motifs, je le présume, ont pu les y engager : d'une part, le désir de constater dans notre patois le plus de traces possibles laissées par les conquérants scandinaves ; d'autre part, cette opinion, longtemps accréditée, que l'Islande, grâce à sa position géographique, aurait conservé à peu près intacte l'ancienne langue des peuples du Nord. Or, ces motifs ne paraissent pas mieux fondés l'un que l'autre.

Et d'abord, la conquête de la Neustrie s'est-elle opérée dans des conditions telles, que la langue scandinave pût s'établir et se répandre largement dans le nouveau duché de Normandie? Evidemment non. Les envahisseurs étaient en petit nombre, tous n'étaient pas de race scandinave, et beaucoup d'entre eux étaient des Anglo-Saxons à la suite du Conquérant. Avant de passer en Neustrie, Rou avait séjourné longtemps en Angleterre ; il parlait facilement la langue de ce dernier pays, et l'exclamation *Bigod,* proférée par lui dans une circonstance recueillie par l'histoire, est de l'anglo-saxon et non pas du nordique, — quoi qu'en pense l'auteur de l'*Histoire et glossaire du Normand* (1). — Dans quel état Rou trouva-t-il la Neustrie? Ravagée, inculte et dépeuplée, nous disent les chroniqueurs (2) ; aussi s'empressa-t-il d'y attirer de toutes parts des étrangers, en leur donnant toute sécurité pour s'y établir : c'étaient, il est présumable, des contrées limitrophes, des Bretons, des Fran-

(1) Le Héricher, l. c., t. III, *Origines scandinaves*, p. 10.
(2) *Cfr.* Guillaume de Jumiéges et Dudon de Saint-Quentin.

Digitized by Google

çais, des Picards, des Wallons ou Belges, et aussi des Anglo-Saxons venus de l'autre côté du Canal. L'élément scandinave était donc en infime minorité dès l'origine. M. du Méril, qui admet l'influence exercée par la mère sur le langage des enfants, reconnaît que les épouses des Normands parlaient pour la plupart le Roman (DICT., Introd., p. XLIX); et M. Le Héricher, rappelant que les Normands, « très peu nombreux, n'avaient pas amené de femmes, » déclare « qu'il n'avait fallu que quelques générations pour que le scandinave fût oublié. » (HIST. et GLOSS., t. I, p. 13 et 137.) — Après avoir constaté des faits aussi positifs, comment se fait-il que les mêmes auteurs se soient acharnés à la recherche de toutes les étymologies scandinaves, possibles et impossibles? De prime abord, ne devait-il pas paraître plus logique d'accorder la préférence à l'anglo-saxon, qui, à mon avis, a dû certes avoir une influence autrement décisive et continue que le nordique? Remarquons, en effet, que non-seulement après la conquête un commerce et des rapports fréquents se suivirent entre la Normandie et l'Angleterre, mais que bien longtemps auparavant des colonies de race germanique, des Saxons, s'étaient à diverses reprises établis dans notre contrée, notamment dès le IIIe siècle, à Bayeux, le pays des *Saxones bajocassini*, l'*Otlingua saxonica*.

A ce propos, me sera-t-il permis, timidement et avec toute la réserve possible, de soulever un doute? C'est cette même ville, Bayeux, que plus tard, sur la foi des chroniqueurs, on nous représente comme étant le dernier asile du langage scandinave. Or, ne pourrait-il se faire que les chroniqueurs, à une époque où la philologie n'était pas encore inventée, eussent donné à du saxon le nom de *Danesche parleure* ou *Daneiz*, alors que d'autre part ils appelaient l'hébreu du *grec*? Et cette méprise ne serait-elle pas admissible chez des écrivains du moyen-âge, lorsqu'on la voit reproduite dans nos glossaires

Digitized by Google

normands actuels, où règne une si grande confusion entre les origines germaniques et les origines scandinaves ?

Admettons néanmoins que ce fût le véritable danois qu'on parlait à Bayeux : « Ce parler danois, dit M. Le Héricher, était cette langue qu'on appelle aujourd'hui l'islandais, mais qui était au moyen-âge connue sous le nom de danois, *doensk tunga, lingua danica* » (l. c., t. I, p. 135.) — C'est une assertion qui mérite examen, et me voici amené à parler de l'islandais ; pour ce faire, j'aurai recours au travail du savant suédois que j'ai cité en entrant en matière.

A l'époque de la venue de Rou et de ses compagnons, norwégiens ou danois, on ne parlait dans tout le Nord qu'une même langue, et c'est seulement à l'aide de cette langue que l'on pourrait établir avec certitude les origines scandinaves du patois normand. Malheureusement cette langue est pour ainsi dire complétement perdue ; les seules traces qu'elle ait laissées sont fournies par les inscriptions d'un petit nombre de pierres runiques, dont la plupart même sont postérieures de plus d'un siècle à la conquête de la Normandie et à l'établissement du christianisme dans le Nord. On avait supposé que l'islandais, protégé par son isolement, eût dû échapper aux transformations subies par le nordique chez les autres peuples scandinaves, qu'il avait conservé sa physionomie primitive, et que c'est la langue même que parlaient les conquérants de notre pays.

« De nouvelles recherches, écrit M. le Dr Collin, ont cependant modifié cette idée, et l'on est aujourd'hui obligé de reconnaître que l'ancienne langue du Nord n'existe plus... Les écrits islandais, il est vrai, nous ont remis le vocabulaire d'un idiome que, de nos jours, on se plaît à honorer du nom d'*Old nordisk;* mais il faut avouer que l'idiome islandais est bien loin d'être identique avec la langue qui se parlait dans le Nord vers l'an 1000, et qu'il l'est encore moins avec celle qui y avait cours

Digitized by Google

un siècle plus tôt. Avant d'être employé par écrit, cet idiome avait subi l'influence d'un commerce très vif avec les pays de l'Ouest, et celle de l'introduction du christianisme; l'une et l'autre ont laissé des traces visibles. On trouve dans l'islandais un petit nombre de mots celtiques, et un beaucoup plus grand nombre de mots qui paraissent provenir de l'anglo-saxon. Il se peut donc, qu'en cherchant dans l'islandais l'étymologie d'un mot normand, on s'arrête sur un mot qui n'est pas islandais du tout. » Cette dernière phrase du savant suédois, certes compétent en pareille matière, doit mettre sur leurs gardes les futurs chercheurs d'étymologies scandinaves ; du reste, la veine est probablement épuisée, car on a déjà signalé tout ce que les glossaires pouvaient contenir de mots exploitables au profit de la thèse des origines scandinaves. Dans le Mémoire cité, le docteur Collin discute un certain nombre de ces mots islandais, et il démontre, ou bien qu'ils n'appartenaient pas à l'ancienne langue danoise, ou bien qu'ils n'ont jamais pu passer directement du nordique dans notre patois ; et sa conclusion est celle-ci : « Nous pensons avoir assez fait pour qu'on croie notre assertion, quand nous disons que le reste des étymologies islandaises de MM. du Méril ne sont pas plus sûres que celles que nous venons de signaler. Le peu de traces de la langue danoise qui peut-être se trouvent en Normandie, ce n'est pas le *Dictionnaire du Patois normand* de MM. du Méril qui les a ramassées. » — Sans aucun doute, le philologue suédois en dirait-il tout autant de nos autres glossaires; et ce qu'il est permis de croire, c'est que, à part quelques noms de localités ou accidents de terrain, quelques noms d'hommes devenus noms de famille, il est resté dans notre pays bien peu de chose du langage des conquérants du Nord, et encore ce peu de chose est-il de nos jours à peu près méconnaissable.

J'ajouterai quelques remarques qui me sont suggérées par la manière dont les questions étymologiques sont généralement

Digitized by Google

traitées dans nos glossaires normands. J'ai déjà signalé la confusion que l'on a faite entre les origines nordiques et les origines saxonnes ; on dira peut-être que cette confusion est excusable et en quelque sorte motivée, les dialectes germaniques et scandinaves découlant d'une source teutonique commune. Cependant, quelles que soient leurs ressemblances originelles, ces deux familles de langues offrent en même temps des différences caractéristiques qui permettent de reconnaître la nationalité des mots appartenant à l'une ou à l'autre. Or, mon humble opinion est, qu'en fait d'étymologies, on ne doit se préoccuper que de la provenance directe, du passage immédiat d'un mot d'une langue dans une autre langue, sans remonter aux origines premières, au point de départ primitif des idiomes : ces hautes études de philologie comparée, ces considérations synthétiques me paraissant peu à leur place dans le modeste glossaire d'un patois. Par exemple, tel mot normand nous vient incontestablement du latin : cela doit nous suffire, à nous Normands ; et encore, dans certains cas, le latin est-il déjà trop éloigné, car, s'il a passé par le français avant d'arriver au normand, l'étymologie de nos glossaires doit s'arrêter au français. De même, s'il est suffisamment démontré qu'un mot de notre patois nous a été transmis directement par les Anglo-Saxons, abstenons-nous de le faire remonter au nordique, quand bien même l'anglo-saxon l'eût emprunté précédemment à ce dernier idiome ; car autrement ce serait faire l'histoire de l'anglo-saxon et non plus du normand. Ce qui nous importe réellement, c'est de constater de qui nous avons reçu le mot. Pour nous guider dans cette recherche, nous avons les règles grammaticales qui président au passage des mots d'une langue dans une autre langue, aux transformations ou altérations nécessaires que ces mots subissent pour se plier aux exigences de l'idiome qui les reçoit, et en particulier aux aptitudes idiosyncrasiques de chaque race pour l'articulation phonétique ; nous avons enfin,

Digitized by Google

comme critérium, les présomptions tirées des faits historiques. Je terminerai par un exemple emprunté à ce dernier ordre d'idées.

Tout près de Cherbourg existe le plus ancien des monuments chrétiens de notre pays, une antique église, un *Kirk*, qui a donné son nom au village de Querqueville. Un peu plus loin, dans le Cotentin, se trouve *Carquebut*, ou mieux *Kerkebu*, comme on l'écrivait autrefois, et dont le nom est identique à celui de *Kirkeby*, village situé près de Copenhague. Les contrées scandinaves nous offrent plusieurs *Kyrkoby*, de même que l'Écosse a ses *Kirktown*, et l'Allemagne ses *Kirchheim*; enfin *Kyrkjà*, en islandais, signifie église. Une telle concordance ne pouvait manquer de frapper nos philologues normands; aussi, et sans la moindre hésitation, se sont-ils empressés d'attribuer au pur nordique le radical des *querque, carque, crique*, etc., que l'on remarque dans la composition de divers noms de localités normandes, et jusque dans le nom de Dunkerque (1). Cependant, avant de professer cette opinion magistrale, n'eût-il pas été prudent de se demander, tout d'abord, si c'est bien véritablement Rou qui a introduit le christianisme dans la Neustrie et y aurait par suite importé les *Kirk* de la Norwége? Serait-ce à ces pirates scandinaves, qu'on nous représente dévastant et brûlant tout ce qui se rencontrait sur la route, qu'il convient d'attribuer l'érection des nombreux *Kirk* de l'Écosse, de la Normandie et du nord de l'Allemagne? L'histoire ne nous apprend-elle pas, tout au contraire, qu'à l'époque de l'invasion des Normands, le christianisme était inconnu dans le Nord, où il n'a pénétré qu'environ un siècle plus tard? N'est-il pas évident, aux yeux du simple bon sens, que ce sont les prêtres catholiques qui, en évangélisant ces contrées et y bâtissant les premières églises,

(1) Du Méril, *Dict.*; Introd., p. lv. — Le Héricher, *Hist. et Gloss.*, T. III, *Origines scandinaves*, p. 53.

Digitized by Google

ont introduit un nom nouveau pour désigner une chose nouvelle? Où donc avaient-ils eux-mêmes emprunté ce nom? Un savant philologue, il est vrai, prétend que le mot *Kirk* nous vient en droite ligne du sanscrit *Grha;* mais, sans remonter à une source aussi lointaine, ne pourrait-on s'en tenir plus simplement au grec κυριακη employé par les ecclésiastes du moyen-âge pour désigner le jour ou la maison du Seigneur *(Domus dominica);* et y aurait-il une trop grande témérité à croire que ce mot κυριακη, entré dans la langue liturgique, a revêtu la forme *Kyrkia* ou *Kirk,* pour se répandre chez les peuples germaniques et scandinaves lors de leur initiation au christianisme?

Urville-Hague, septembre 1866.

Note. — L'étymologie grecque du mot *kirk* ayant soulevé quelques objections, j'ai voulu m'assurer de la valeur de cette étymologie, et j'ai consulté à cet égard de savants philologues étrangers. Je crois utile de résumer ici en peu de mots les documents que j'ai obtenus particulièrement de M. le professeur Collin, de Helsingborg.

Et d'abord, il est impossible d'attribuer à ce mot une origine germanique; ce n'est en effet qu'après l'introduction du christianisme qu'il commence à apparaître dans les dialectes teutoniques, et il n'y a jamais été employé que pour désigner exclusivement le temple chrétien. Chez les Scandinaves, les temples païens portaient le nom de *Hof;* quant aux anciens Germains, Tacite nous apprend qu'ils n'avaient pas de temples, et il est peu probable que leur langue eût possédé un nom pour désigner une chose qui leur était inconnue. Le mot *kirk* ayant certainement une origine étrangère aux langues teutoniques, comment s'est-il introduit dans ces langues?

M. Bopp l'a fait dériver du sanscrit *grha;* de son côté, M. Graaf a mis en avant une autre racine sanscrite, *kar*. En

Digitized by Google

se reportant aux règles qui président à la permutation des lettres, on reconnaît que ni l'une ni l'autre de ces racines sanscrites n'a pu donner naissance au mot *kirk*.

D'autre part, M. Grimm a regardé *kirk* comme étant dérivé du latin *circus;* ceci est encore impossible. Il suffit d'ailleurs de remarquer que ce même mot *circus* (ou *circulus*) a produit normalement l'allemand *zirkel,* et par conséquent ne pouvait en même temps se transformer en *kirk*.

Reste donc le grec κυριακη, ou plutôt κυριακον (le premier mot signifiant le jour du Seigneur, le dimanche, tandis que le second désigne le temple ou la maison du Seigneur). Or, cette dernière étymologie, mise hors de doute par M. Hildebrand, et maintenant passée à l'état d'axiome chez tous les philologues allemands et scandinaves, avait déjà cours en Allemagne au moyen-âge; et, dès le IXe siècle, le théologien Walafrid Strabo dit expressément que *Kirk* vient du grec. Un vocabulaire du XVe siècle, cité par M. Diefenbach, s'exprime ainsi : « Kirchia, *grece, est domus dominica, a* Kyrios *grece, dominus latine, die* Kirch, *et sic illud vulgare* Kirch *a greco* Kirchia *habemus.* »

Cela posé, il est facile de suivre le passage du grec *Kyriakon* par les formes successives *Kyrjako, Kirjika, Kiricha; Kirche* en allemand moderne, *Kyrkja* en islandais, *Kyrka* en suédois, *Kirke* en danois, *Kirk* en écossais, *Cyric* en anglo-saxon, et enfin *Church* en anglais. Quant à cette dernière transformation du *K* germanique ou *C* anglo-saxon en *ch* anglais *(tch),* remarquons qu'elle s'est produite également chez nous; car le *Kirkvilla,* qui est notre moderne *Querqueville,* se disait autrefois *Tcher'ville,* et encore aujourd'hui on peut l'entendre prononcer de cette manière par les vieux habitants de la Hague.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE NORMANDE

Mgr BLANQUART DE BAILLEUL,

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE ROUEN.

(Suite.)

Après avoir confirmé dans leur charge MM. Juste, Surgis et Caumont, vicaires généraux de Mgr le prince de Croy, maintenus par le Chapitre durant la vacance du siége, Mgr Blanquart de Bailleul voulut aussitôt commencer la visite de son diocèse.

Dans l'église de Saint-Laurent d'Eu, il officia et donna le sermon, en présence de la Reine et de Mme Adélaïde, alors en villégiature dans le célèbre château de cette ville.

Il ne perdait aucune occasion de se montrer et de parler à ce bon peuple normand, si avide de voir et d'entendre son pasteur. Quinze jours après son arrivée à Rouen, il célébrait pontificalement et prêchait dans sa cathédrale au grand jour de l'Assomption; cinq mois plus tard, à l'occasion de la fête de l'Epiphanie, on le voyait de même officier et prêcher dans la basilique de Saint-Ouen.

Il aimait la pompe du culte et l'éclat des cérémonies. C'est pour y contribuer qu'il releva (et non pas établit, comme ont écrit quelques auteurs) l'antique et célèbre maîtrise de l'église métropolitaine, illustrée par Boïeldieu, et d'où sortirent, avant et après lui, tant d'excellents artistes qui ont répandu autour d'eux et maintenu parmi nous le goût et la pratique de la bonne et saine musique.

Digitized by Google

Vivement affligé par un vol sacrilége commis dans son diocèse, Mgr envoya l'un de ses grands vicaires célébrer sur les lieux mêmes une cérémonie expiatoire, et offrir en son nom, à l'église dépouillée, un beau ciboire en argent. A Versailles déjà, dans des circonstances semblables, il avait dû prescrire à son clergé des mesures de précaution qu'il lui fallut renouveler et ordonner de même à Rouen.

Sa générosité apparut plus grande encore lorsque, le 19 août 1845, une épouvantable trombe, rencontrant sur son passage les malheureuses communes de Monville et de Malaunay, y causa des ravages et des dévastations enregistrés par la science comme une des plus remarquables et des plus effrayantes manifestations de ces terribles phénomènes. Le prélat, quoique malade, se rendit aussitôt au milieu de ses prêtres réunis pour la retraite, afin de solliciter d'eux les premiers secours nécessaires aux malheureuses victimes. Ces dignes coopérateurs répondirent à son appel en versant à l'heure même entre ses mains plus de 1,300 fr.

Toujours prêt à défendre les libertés de l'Église, Mgr de Bailleul s'unit aux protestations de l'Évêque de Périgueux, dont on avait violé la cathédrale pour y introduire le corps d'un malheureux prêtre constitutionnel, mort sans avoir voulu se rallier à l'Église et reconnaître ses erreurs. Une profanation semblable, quoique d'une gravité moindre, avait autrefois affligé le cœur de notre saint pontife, encore évêque de Versailles; il crut donc, en cette occasion, devoir se prononcer avec une énergie qui fut vivement blâmée par le gouvernement d'alors, lequel avait prêté la main à cette violence impie.

Attentif à surveiller tous les ennemis de la foi, il dut combattre encore la vieille école parlementaire, lors de la publication du trop fameux *Manuel de droit ecclésiastique*, mis au jour par M. Dupin. De même il s'associa aux condamnations prononcées par Mgr l'Archevêque de Paris, en mai 1845, contre

Digitized by Google

les opinions et les tendances presbytériennes du recueil hebdomadaire *le Bien social.*

Parlerons-nous de sa conduite pendant les tristes journées qui ensanglantèrent notre ville en 1848?

A cette époque, la révolution affectait, on le sait, un certain respect extérieur de la religion catholique; elle cherchait en même temps à l'engager et à la compromettre. C'est ainsi que partout les évêques et les prêtres furent appelés à bénir l'arbre de la liberté.

L'Archevêque de Rouen sut, en cette circonstance, garder à son caractère sa grandeur et sa dignité. Le discours qu'il prononça mérite d'être conservé à notre histoire locale :

Mes Frères!

Ce mot vous indique assez dans quel sentiment je viens au milieu de vous; et comme, pour être au niveau des pensées les plus libérales, la religion n'a besoin que de rester elle-même, sans rien changer ni à son esprit, ni à ses habitudes, ni même à son langage....

Mes Frères donc!

Deux arbres sont justement célèbres dans l'histoire du monde : l'arbre d'Adam et l'arbre de Jésus-Christ ou la croix.

Le premier a été l'instrument de la révolte de l'homme contre Dieu, et il est devenu au même instant l'instrument de sa déchéance et de sa servitude. Le deuxième a été l'instrument de la pleine et entière soumission du Christ à la volonté de son Père, et il est devenu, par cela même, l'instrument de notre réhabilitation et de notre affranchissement.

L'un avait introduit la mort dans le monde, à la suite du péché; l'autre y a introduit la vie avec la grâce.

L'un avait fait de l'homme le triste esclave de Satan; l'autre a fait de l'homme l'ami, le frère et l'enfant de Dieu.

Tous deux, vous le voyez, résument admirablement l'humanité dans ce ce qu'elle a de meilleur comme dans ce qu'elle a de pire, dans ses plus nobles comme dans ses plus honteuses destinées.

Maintenant, mes Frères, vous m'appelez à bénir cet arbre et à le consacrer à la liberté.... Vous avez raison. Je vous approuve. La liberté est un assez beau présent du ciel pour qu'on lui élève un monument. Dieu a créé l'homme libre. Jésus-Christ est mort pour rendre l'homme libre. N'être pas libre, c'est presque n'être pas homme : cela mérite bien d'être enregistré.

Mais prenez-y garde! Je viens de vous le dire : la liberté suppose l'obéissance

Digitized by Google

à Dieu. Ainsi l'a comprise, ainsi l'a pratiquée le Sauveur. La liberté ne consiste pas à pouvoir tout ce qu'on veut. La liberté consiste à pouvoir tout ce qu'on doit. La liberté est la faculté de se mouvoir dans l'ordre, le moyen de se développer selon les règles de l'éternelle justice. Sans cela la liberté dégénère en licence ; et, vous le savez, ce qui est licence pour les uns, est nécessairement gêne et oppression pour les autres. A cet égard, il n'est que trop vrai que les extrêmes se touchent.

Que ferai-je donc, mes Frères, en bénissant cet arbre? Que demanderai-je à Dieu, non précisément pour cet arbre, qui n'a besoin de rien, mais pour vous, pour vos enfants, qui viendrez ici quelquefois méditer les grands événements dont nous avons été les témoins? Ce que je demanderai? Je vais vous le dire, et vous le dire franchement, parce que je vous aime, parce que la vérité ne vous est pas moins nécessaire que la liberté. Eh bien donc, je demanderai qu'ici s'opère une grande, une sainte alliance entre des choses que trop souvent on sépare. Je demanderai qu'au pied et à l'ombre de cet arbre, vous repassiez en vous-mêmes, non-seulement vos droits, mais encore et surtout vos devoirs ; non-seulement vos besoins, mais encore et surtout les moyens légitimes, les moyens honorables d'y subvenir. Je demanderai que, sur l'écorce, et pour ainsi dire sur chacune des feuilles de cet arbre, vous lisiez en gros caractères, et ce que Dieu a fait pour vous, et ce qu'à votre tour vous avez à faire pour Dieu. Je demanderai que les fruits de cet arbre soient bons ; c'est-à-dire que le sol de la France, sur lequel cet arbre est planté, se couvre d'une belle et riche moisson. Moisson de liberté, moisson d'égalité, moisson de fraternité. Moisson de liberté, qui permette à chacun d'accomplir paisiblement et dignement les lois de son existence. Moisson d'égalité, qui donne à tous, sinon la même mesure d'avantages, la même position sociale, au moins la même part d'encouragements et de protection, la même accessibilité aux récompenses et aux charges publiques. Moisson de fraternité, qui réunisse toutes les volontés en une seule ; qui mette fin à toutes les divisions et à toutes les haines, qui fasse de notre belle patrie une seule et même famille, et de tous les peuples un seul et même peuple.

Tenez, mes Frères, laissez-moi vous le dire : ces trois mots, liberté, égalité, fraternité, nul ne les a prononcés avant la religion. Ces trois choses, nul ne les a si bien comprises, nul ne les a si bien réalisées parmi les hommes que la religion.

Liberté ! Mais c'est la foi qui la donne, c'est la foi qui la propage. Car c'est la foi qui a si glorieusement affranchi le monde de tous les genres de despotisme qui pesaient sur lui, depuis le despotisme des idoles jusqu'au despotisme du foyer domestique.

Egalité ! Mais l'égalité est le synonyme de l'espérance. Car c'est parce que tous les hommes sont égaux devant Dieu, c'est parce que tous ont les mêmes droits aux fruits de la rédemption, que tous peuvent et doivent prétendre à la conquête du ciel.

Fraternité ! Mais c'est notre charité pour le prochain ; c'est cette compassion

Digitized by Google

pour les pauvres, cet amour, ce zèle pour tous, dont la religion et son divin auteur ont fait le grand, le sublime commandement de la loi nouvelle.

L'égalité, la liberté, la fraternité! La foi, l'espérance et la charité! Que de rapports, que d'affinités entre ces choses; et, si je l'ose dire, quelle ressemblance, quel air de famille!

Ainsi vous le voyez, mes Frères, plus que personne nous devons comprendre vos sympathies et vos espérances. Mais comprenez aussi les nôtres; faisons échange de sentiments; ou plutôt mettons en commun tous ceux que le ciel nous a donnés. Soyez comme nous, et avec nous, des membres, des enfants de la République chrétienne, puisque avec vous et comme vous nous sommes des membres de la République française. »

« Après ces paroles si pleines d'à-propos et de sagesse, ont éclaté de chaleureux applaudissements...

« M. le Commissaire du département s'est avancé à son tour pour prendre la parole; mais à cet instant même a éclaté le plus affreux orage. Le ciel a été sillonné d'éclairs, le tonnerre a retenti avec fracas; un ouragan, accompagné de grêlons énormes et d'une pluie battante, sont survenus. En un instant le Champ-de-Mars a été transformé en un marécage impraticable.... (1) »

Malgré l'orage, M. le Commissaire prononça son allocution, où nous remarquons ces paroles :

«..... Que la haine soit désormais un nom rayé de la langue française. L'amour, cette base première de la fraternité, est la base du monde ; qu'il nous réunisse et nous confonde dans un sentiment unique..... »

Hélas! des jours n'étaient pas loin qui devaient jeter à ces phrases un bien cruel démenti. La lutte à Rouen fut acharnée. Renfermé dans son palais, le bon pasteur fut, pendant les deux jours du 27 et du 28 avril, en proie à des angoisses et à une affliction mortelle. Rien ne le menaçait lui-même, mais chaque coup de feu retentissait en son cœur, car c'était un de ses enfants que frappait le plomb meurtrier, et sans doute il songeait aux âmes de ces malheureux égarés.

(1) *Mémorial de Rouen*, 10 avril 1848.

Digitized by Google

Telle fut la secousse qu'il reçut en ces tristes journées, que tout le monde s'accorde à faire remonter jusque-là les premiers symptômes de la triste maladie qui le condamna si vite au repos et à l'inaction.

Bientôt une épreuve nouvelle vint affliger son cœur en pesant sur son troupeau. Le *choléra* qui ravageait la France fondit sur notre diocèse, répandant partout la terreur. Dans sa foi, le pieux prélat eut bien vite trouvé le seul remède efficace contre la colère de Dieu.

Il ordonna qu'une procession solennelle, à laquelle furent convoquées toutes les paroisses de la ville, se rendît de la cathédrale à Notre-Dame-de-Bonsecours. Un document contemporain que nous avons sous les yeux affirme que, malgré le mauvais temps et l'heure matinale, *on est au-dessous de la vérité en évaluant à vingt-cinq mille le nombre des assistants* qui se joignirent au clergé.

Dieu daigna prêter l'oreille à ces supplications inspirées par la foi, et les *documents officiels* constatent que, depuis le jour de cette pieuse cérémonie, le mal se prit à décroître et disparut en peu de temps.

Cependant la Révolution, tandis qu'on la domptait en France, triomphait en Italie. Le temps des premières douleurs était arrivé pour Pie IX, et déjà des perturbateurs l'avaient contraint à quitter Rome. La voix de Mgr Blanquart s'éleva triste et suppliante en faveur du pontife exilé, dépouillé, trahi. Il fit appel en sa faveur aux sentiments de piété et de générosité de ses bien-aimés diocésains, les pressant de subvenir aux besoins de leur pasteur. Dans plusieurs de ses mandements il insiste sur ces points, et, dans celui du 12 janvier 1849, il ordonne spécialement des quêtes et des prières pour Notre Saint-Père le Pape. C'est ainsi qu'il se montrait digne de ce siége de Rouen où se sont succédé tant de nobles défenseurs de la sainte Église romaine, parmi lesquels

Digitized by Google

nous ne voulons citer que ce Guillaume d'Estouteville, nommé par les Italiens même *columna et columen sanctæ romanæ Ecclesiæ,* laissant à nos lecteurs le soin de se rappeler des souvenirs plus récents.

Profitant de la liberté qu'accordait à l'Église le gouvernement nouveau, Mgr de Bailleul en profita pour réunir un Concile provincial. Rouen n'en avait vu aucun depuis le cardinal Charles Ier de Bourbon, en 1581, et la seule tentative qui ait eu lieu dans l'intervalle avait malheureusement échoué (1). Nous n'avons pas à rappeler ici ce qui fut décrété dans cette importante assemblée, qui fut ouverte le 9 juillet de l'année 1850, et dont Rome approuva les décrets l'année suivante.

En 1853, Mgr Blanquart de Bailleul partit pour la ville éternelle, et voici dans quels termes il annonçait ce voyage à ses prêtres :

« Je pars pour Rome.

« Depuis longtemps, mon cœur et ma foi m'y appelaient et se plaignaient secrètement de ce qui mettait obstacle à ce consolant pèlerinage. Mais enfin, il va m'être donné, si Dieu le permet, de déposer aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, avec le tribut de ma religieuse tendresse, les sentiments respectueux et dévoués de ceux dont la Providence m'a commis la garde. Oh ! qu'il me sera doux de protester devant lui de la piété de notre fidèle Normandie ! Avec quel bonheur je dirai à ce père commun : *Ecce ego et pueri mei quos dedit mihi Dominus.* »

Il écrivait le 12 mai :

« Je vous ai annoncé mon départ ; aujourd'hui je vous annonce mon retour, et la protection dont Dieu a bien voulu accompagner mon long pèlerinage. A part un incident des plus tristes, puisqu'il a coûté la vie à un homme, je n'ai guère eu, dans un parcours de mille lieues, que les épreuves ordinaires du voyage ; de dangers sérieux, d'accidents graves, ni moi ni les miens n'en avons rencontré. »

Mais les fatigues inséparables d'un trajet si long et si pénible avaient pourtant influé d'une façon pernicieuse sur sa santé déjà débile, et *cet incident des plus tristes* dont le prélat

(1) Voir la *Revue de la Normandie*, année 1865, numéros de mai et de juin.

Digitized by Google

ne parle qu'en passant, l'avait assez ému pour exciter en lui une réaction violente. Alors se déterminèrent ces tremblements de la tête et des membres, qui bientôt lui rendirent tout-à-fait impossible l'exercice du ministère pastoral.

Nous le voyons pourtant, en 1855, proclamer dans son diocèse la bulle *Ineffabilis* qui définit le dogme de l'Immaculée-Conception, cette vieille croyance si chère à la Normandie, que l'ancienne Université en désignait la fête sous le nom de *Fête aux Normands*.

Le 10 juillet 1856, il exprime à ses prêtres le désir qu'il éprouve de les voir se rallier à la liturgie romaine, qu'il déclare adopter en principe; le 15 septembre suivant, il nomme, pour régler et diriger la réforme, trois commissions, l'une du Calendrier, l'autre des Cérémonies, et la troisième du Chant.

Dans cette même année, il voulut se démettre de la charge épiscopale. Les conseils de plusieurs personnes pour lesquelles il avait une grande vénération, notamment de plusieurs prêtres de la Congrégation de Saint-Sulpice, qu'il vénérait toujours comme ses maîtres, le décidèrent à attendre; mais, après plusieurs tentatives pour rétablir sa santé, les médecins ayant perdu tout espoir d'amélioration, Mgr Blanquart de Bailleul, approuvé cette fois par les mêmes amis de nouveau consultés par lui, adressa sa démission au Souverain-Pontife le 27 janvier 1858, jour anniversaire de son sacre comme évêque de Versailles, vingt-cinq ans auparavant.

Le Saint-Père, en accueillant la requête du saint pontife, y répondit par une lettre qui fut bien douce à son cœur. L'empereur voulut aussi lui donner une preuve de sa confiance et de sa sympathie, en agréant le successeur que *lui-même* s'était choisi et le rassurant ainsi sur l'avenir de ce diocèse qu'il lui fallait abandonner.

Enfin, tout étant prêt, Mgr de Bailleul, pour éviter des adieux trop pénibles, quitta furtivement le palais archiépiscopal

Digitized by Google

le 22 février 1858, jour duquel est datée sa dernière lettre pastorale. Il n'était accompagné que de son secrétaire, M. l'abbé Hasley, qui lui demeura fidèle jusqu'à son dernier soupir.

Il laissait en partant des papiers à l'adresse de M. l'abbé Caumont, son grand vicaire et doyen du Chapitre, qu'il chargeait de notifier sa résolution et son départ aux membres de son chapitre. Nous ne saurions peindre l'étonnement des vénérables chanoines et la douleur qu'ils ressentirent en recevant cette nouvelle, le lendemain, à l'issue de la messe capitulaire. Il fut aussitôt décidé qu'une adresse, expression de leurs regrets et de leurs sentiments, serait par eux envoyée au pontife. Pour celui-ci, après quelques jours passés à Paris, il alla s'enfermer à la Trappe de Mortagne, afin d'y faire une retraite qui dura plusieurs semaines, et de là regagna Versailles, où son cœur lui montrait le lieu de son repos.

Au milieu de cette ville qu'il n'avait quittée qu'à regret, au centre de ce diocèse dont il avait gardé un si doux souvenir, le prélat voulut habiter une humble et silencieuse demeure rappelant, par ses proportions et par son ameublement, un modeste presbytère ; et là, pendant dix ans, il vécut sans autre pensée que celle de prier et de souffrir pour ceux auxquels il avait commandé, pour ceux dont il écrivait en leur adressant ses adieux :

« Leur souvenir me suivra partout, il peuplera ma solitude, il m'aidera à supporter mes maux; et je leur montrerai en toute occasion que *j'ai bien pu cesser d'être leur évêque, mais que je n'ai pas cessé pour cela d'être leur ami* »

Empruntons, pour terminer, quelques traits au *Journal de Rouen* du 24 février 1858, deux jours après le départ du prélat :

« Depuis quatorze ans que M. Blanquart de Bailleul a pris possession de l'archevêché, tous ses actes ont été empreints d'une sage réserve qui lui a permis de traverser des époques difficiles, constamment entouré de la vénération générale.

Digitized by Google

« ..... M. Blanquart de Bailleul a pratiqué largement parmi nous la première vertu du chrétien, la charité. Au moment où il va nous quitter, nous soulèverons un coin du voile discret dont il croyait cacher ses bonnes œuvres. Nous ne prétendons pas les énumérer, mais nous dirons que presque tous les revenus du pieux archevêque étaient le patrimoine du pauvre. Pour donner davantage, M. Blanquart de Bailleul se nourrissait moins bien que ses domestiques, et il lui est arrivé souvent de porter des chemises rapiécées, parce qu'il avait donné à quelques indigents les chemises neuves que son valet de chambre était tout surpris de ne plus trouver dans les armoires.

« Un mot, dont nous pouvons garantir l'authenticité, peindra cette charité chrétienne. Un jour d'hiver que le digne prélat allait disposer, en faveur d'une famille pauvre, d'une somme d'argent destinée à lui acheter des bas de laine, son valet de chambre osa lui dire un peu vivement qu'un archevêque ne pouvait pas sortir avec des bas qui avaient des pièces au talon, dont on apercevait les bords : — « Tu as raison, répondit le prélat : il faudra dire à mon cordonnier de faire plus haut le quartier de mes souliers. » Et l'argent n'en eut pas moins sa charitable destination.

« Une autre fois, comme on représentait à M. Blanquart de Bailleul qu'il faisait du bien à des gens qui ne le méritaient pas : — « Aussi, répondit-il, ce n'est pas à leur mérite que je donne, c'est à leur malheur ! »

Derrière le riche tabernacle du maître-autel de l'église de Bonsecours, on lit le distique suivant :

ÆDICULAM IN TERRIS LÆTUS TIBI, CHRISTE, PARAVI :
ÆTERNAM IN CŒLIS DA MIHI, CHRISTE, DOMUM.

Au-dessus une simple croix, au-dessous un écusson, sans lambrequins et sans insignes, font comprendre que ce chef-

Digitized by Google

d'œuvre est un présent de Mgr Blanquart. « Il me sera très doux et salutaire, écrivait-il en envoyant cette touchante inscription à M. l'abbé Godefroy, de prier ainsi Notre-Seigneur longtemps encore après que j'aurai disparu de ce monde. »

Sans doute, et le pieux prélat doit habiter dès maintenant cette demeure qu'il demandait à Dieu.

E. MAINIÈRES.

Digitized by Google

POÉSIE.

—

LE PÊCHEUR D'IDÉES.

Source de Poésie,
Chante comme un ruisseau,
Dont, à ma fantaisie,
Sous une ombre choisie,
J'entends gazouiller l'eau.

Sautille, cours et perce
Ton lit de blancs cailloux;
Je m'endors et me berce,
A ton flot qui se verse
D'un bruissement doux.

J'y vois courir l'Idée,
Vif et brillant poisson,
Et, sur l'onde ridée,
Sa fuite saccadée
Laisse à peine un frisson.

Je guette par avance
Le rêve qui me plaît,
Et soudain, en silence,
Comme un pêcheur qui lance
Son rapide filet,

Dans les plis de la rime,
Filet que j'ai tressé,
Palpitante victime,
Qui résiste et s'anime,
Je le tiens enlacé.

Mais quelquefois, à l'heure
Où je le crois captif,
Lorsque ma main l'effleure,
Entre mes doigts qu'il leurre
Il glisse, et, fugitif,

Digitized by Google

A travers une maille
Il s'évade en nageant.
Je le vois qui me raille
Dans l'onde, et son écaille
Jette un éclair d'argent.

Prosper BLANCHEMAIN.

PIÉTÉ FILIALE.

A MADEMOISELLE JULIETTE B.

Elle coule sans bruit la vie intérieure ;
C'est un ruisseau caché que nul ne voit courir.
Mais ici-bas encor, c'est la part la meilleure :
Moins on connaît le monde et moins on doit souffrir.

Tel l'oiseau familier chante heureux dans sa cage ;
Car il n'a pas connu d'horizon plus vermeil.
Son bouquet de mouron lui remplace un bocage,
Et l'œil qui le surveille est pour lui le soleil.

Vous aimez, vous chantez, toujours pieuse et bonne ;
Vous n'avez d'horizon que le toit paternel ;
Et l'amour filial vous fait une couronne,
Qu'en souriant, d'en haut, contemple l'Éternel.

Douce et calme vivez, toute à la pure ivresse
De sentir sur vos yeux deux bouches s'appuyer,
Et d'entendre deux voix vous répéter sans cesse :
« Sois béni par nos cœurs, cher ange du foyer ! »

Prosper BLANCHEMAIN (1).

(1) *L'auteur de ces deux pièces est le poète dont la* Revue, *l'année dernière, à pareille époque, appréciait les trois volumes de poésies. (Voir le numéro de février 1868). Enfant de la Normandie, et toujours resté tel par le cœur, quoiqu'éloigné d'elle, M. Prosper Blanchemain a bien voulu nous promettre et prêter sur-le-champ le concours de son talent, dont ces deux pièces sont une preuve nouvelle.* (Note de la Rédaction.)

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

—

CORNEILLE ET L'ACTEUR MONDORY.

Il y a des hommes célèbres pour leurs contemporains, et dont la célébrité naît et disparaît avec eux, sans que la postérité en fasse cas, ou même en garde parfois le souvenir.

Tel fut l'acteur Mondory. Toute la première moitié du XVIIe siècle a retenti de ses louanges; les auteurs, les beaux-esprits, les ruelles l'ont célébré à l'envi, et c'est en vain qu'on chercherait son nom dans les dictionnaires biographiques les plus récents et les plus complets. Quelques ouvrages spéciaux ou des travaux particuliers l'ont arraché à l'oubli; mais tant s'en faut qu'on ait rendu pleine justice à cet acteur fameux.

Comme il eut une grande influence sur la carrière dramatique de Pierre Corneille, il nous a paru non moins intéressant qu'utile de rassembler quelques documents propres à faire connaître cette influence et à la mettre dans tout son jour. Il reste encore quelque chose à dire après la sèche mention des *Anecdotes dramatiques*, les quelques détails fournis par les *Historiettes de Tallemant des Réaux*, éditées pour la première fois en 1834, et l'article spécial que M. J.-A. Soulié lui a consacré dans la *Revue de Paris* (30 décembre 1838).

Jusqu'en 1867, on ne connaissait le fameux acteur, l'orateur temporaire de la troupe du Marais, que sous le nom de Mondory, qui n'était point un nom de théâtre, comme on serait tenté de le croire. Grâce aux patientes recherches de M. A. Jal, qui a rendu à la biographie et à l'histoire plus d'un service du même genre, on sait aujourd'hui qu'il s'appelait Guillaume Gilbert, sieur de Mondory. « Il épousa Marie Berthelin avant 1633. Le 9 octobre

Digitized by Google

« 1633, *damoiselle Marie Berthelin, femme de Guillaume Gil-*
« *bert, sieur de Mondory, demeurant sur la paroisse Saint-*
« *Nicolas-des-Champs (à Paris),* fut marraine, avec *Charles*
« *Le Noir, comédien du roy, aussi de Saint-Nicolas-des-*
« *Champs, de Marie, fille de Jehan Angelain, peintre (1).* »

On est moins heureux pour la date précise de sa naissance et celle de ses débuts au théâtre. Ce n'est que par induction que l'on place la première en 1603 ou 1604, parce qu'une tragi-comédie de Mairet, *Chryséide et Arimant,* représentée en 1620, fait mention du nom de Mondory, et qu'on sait qu'il débuta à l'âge de quinze ou de seize ans (2).

D'après l'autorité de l'abbé Mervesin, acceptée par les historiens et les éditeurs les plus sérieux de Corneille, notre poète « re-
« mit *Mélite* à une troupe de comédiens qui se trouvait à Rouen;
« mais le chef, qui était le célèbre Mondory, la jugeant digne d'un
« autre parterre, se rendit à Paris... (3). » Corneille en aura fait la connaissance dans un de ces jeux de paume où cette troupe donnait à Rouen ses représentations, surtout pendant l'été.

La représentation de *Mélite,* à Paris, ayant eu lieu en 1629, ce fait dut se passer à Rouen en 1628. Suivant l'habitude des comédiens nomades, des comédiens de campagne, Mondory serait venu à Rouen après les fêtes de Pâques (4) de 1628; il aura fait étudier la pièce à Paris, après ses représentations à Rouen,

(1) *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire,* Errata et Supplément pour tous les dictionnaires historiques, d'après des documents authentiques inédits.

(2) *Revue de Paris, le Comédien Mondory,* par M. J.-A. Soulié, p. 348.

(3) *Histoire de la vie et des ouvrages de P. Corneille,* par M. J. Taschereau, seconde édition, 1855, p. 7; *Œuvres de P. Corneille,* LES GRANDS ÉCRIVAINS DE LA FRANCE, par M. Marty-Laveaux, t. 1, p. 130.

(4) Voir notre *Molière et sa troupe à Rouen* (1658), *Revue de la Normandie,* mars 1865, p. 143. M. Gosselin, dans ses *Recherches sur les origines du théâtre à Rouen,* dit « qu'il paraît à peu près certain que la troupe de Mondory vint à « Rouen en 1628. » Page 70 de l'extrait de la *Revue de la Normandie.*

Digitized by Google

et les premiers mois de l'année 1629 auront vu figurer, sur la scène de la capitale, le premier essai dramatique du jeune poète normand.

De là naquirent des rapports de mutuelle bienveillance, qui portèrent le comédien à rendre de grands services à l'auteur, au moins pendant la période de sa vie où Corneille n'était point encore arrivé à la célébrité.

Mondory joua donc *Mélite* à Paris en 1629, et l'obscurité de l'auteur le contraignit à en taire le nom sur l'affiche, contrairement à l'usage qui venait de s'établir en 1625.

La *Dédicace* de cette pièce, achevée d'imprimer, pour la première fois, le 12 février 1633, nous donne quelques détails sur la précaution de Mondory, sur la modestie personnelle de Corneille, enfin sur le peu d'effet qu'elle produisit d'abord à Paris. « Quand « je considère le peu de bruit qu'elle fit à son arrivée à Paris, « venant d'un homme qui ne pouvoit sentir que la rudesse de « son pays, et tellement inconnu qu'il y étoit avantageux d'en « taire le nom; quand je me souviens, dis-je, que ses trois pre- « mières représentations ensemble n'eurent point tant d'affluence « que la moindre de celles qui les suivirent dans le même hiver, « je ne puis rapporter de si faibles commencements qu'au loisir « qu'il falloit au monde pour apprendre que vous en faisiez état, « ni des progrès si peu attendus qu'à votre approbation, que « chacun se croyoit obligé de suivre après l'avoir sue (1). »

Evidemment Corneille flatte M. de Liancourt; le succès vint moins de son approbation que de la supériorité relative de la pièce sur toutes celles du même genre, qui avaient paru jusque-là sur la scène française.

Le bienveillant appui prêté par Mondory à *Mélite* eut sa récompense, comme nous l'apprend Corneille dans l'*Examen* de sa pièce, puisqu'elle servit à établir une nouvelle troupe à

(1) *Œuvres de P. Corneille*, édition de M. Marty-Laveaux, t. I, p. 135.

Digitized by Google

Paris, celle du Marais, dont Mondory devint le chef, en concurrence avec celle du théâtre de l'hôtel de Bourgogne. « Le succès « en fut surprenant (dit Corneille); il établit une nouvelle troupe « de comédiens à Paris, malgré le mérite de celle qui étoit en « possession de s'y voir l'unique; il égala tout ce qui s'étoit fait « de plus beau jusqu'alors, et me fit connoître à la cour (1). » Bien grande dut être la reconnaissance réciproque du comédien et de l'auteur, qui se devaient, l'un, le commencement de la célébrité ; l'autre, l'établissement de sa troupe à Paris.

Que leurs rapports aient été très suivis, depuis cette époque, en Normandie et à Paris, cela n'est pas douteux. Il est bien vrai que le 23 juillet 1629, le Parlement de Normandie rendait un arrêt défendant « à toutes personnes de faire convocations et « assemblées de peuple.... de monter sur le théâtre.... d'y jouer « jeux et farces.... et à tous juges de donner de telles permis- « sions (2).

Mais cette défense, postérieure de quelques mois au grand succès de *Mélite*, à Paris, ne dut pas tenir longtemps, ou bien le Parlement aurait fait preuve d'une sévérité outrée, en privant les Rouennais du plaisir de voir représenter, à Rouen, la pièce d'un de leurs compatriotes, tant applaudie à Paris.

Comme M. Marty-Laveaux, nous croyons, au contraire, que « devenu directeur du théâtre du Marais, Mondory conserva « l'habitude de ses voyages en Normandie (3). » Et nous le croyons, parce qu'un contemporain de Corneille, un auteur, Samuel Chapuzeau, l'a dit en termes formels : « Cette troupe « alloit quelquefois passer l'été à Rouen, étant bien aise de don- « ner cette satisfaction à une des premières villes du royaume. « De retour à Paris de cette petite course dans le voisinage, à

(1) *Œuvres de P. Corneille*, t. I, p. 138.

(2) *Recherches sur les origines du théâtre à Rouen avant P. Corneille*, par M. Gosselin; extrait de la *Revue de la Normandie*, p. 70.

(3) *Œuvres de P. Corneille*, t. I, p. 131.

Digitized by Google

« la première affiche le monde y couroit et elle se voyoit visitée « comme de coutume. »

Nous nous rangeons encore à cette autre opinion de M. Marty-Laveaux, touchant le théâtre où Corneille fit représenter *Clitandre, la Veuve, la Galerie du Palais, la Suivante, la Place Royale, Médée, l'Illusion.* « On n'a pas de renseignements « précis sur le théâtre où furent jouées les pièces que nous allons « passer en revue ; mais tout porte à croire que Corneille, re- « connaissant envers le directeur qui avait si favorablement « accueilli *Mélite*, les donna toutes à la troupe de Mondory, « qui eut, nous le savons, le gloire de jouer le *Cid* (1). »

La preuve en est indirectement tirée « de la prédilection « très marquée que Corneille conserva toujours à l'égard du « théâtre du Marais, même après la retraite de Mondory. »

Mais il existe une preuve directe et positive de la venue de cette troupe en Normandie, et de ses rapports suivis avec Corneille, fournie par Corneille lui-même.

On sait que, le mercredi 15 juin 1633, Louis XIII, dont la santé était assez délabrée, se rendit aux eaux de Forges, très célèbres à cette époque, où il fut rejoint successivement par la reine, le 16 juin, et par Richelieu, le 20 du même mois.

Pour divertir Leurs Majestés, un théâtre fut construit dans la cour de l'habitation du roi, située sur la grande place du bourg, où elle existe encore (2).

Le juge dont relevait Forges ne songea guère, sans doute, à invoquer l'arrêt du Parlement, pour refuser aux comédiens la permission « de monter sur le théâtre... d'y jouer jeux et « farces, » comme il en avait reçu l'ordre quatre ans auparavant. Assez mal avec la Cour, le chancelier Séguier et Richelieu, le Parlement de Rouen, lors de sa visite à Forges,

(1) *Œuvres de P. Corneille*, t. I, p. 258.

(2) C'est la maison occupée aujourd'hui par M. Thiessé.

Digitized by Google

le 26 juin, put voir de ses yeux le théâtre à peu près construit (1).

Ce théâtre de Forges fut desservi par la troupe de Mondory, et des acteurs qui vinrent en ce lieu on ne connaît que Mondory et la De Villiers, c'est-à-dire Françoise Olivier, femme de Claude Deschamps, sieur de Villiers, comédien lui-même (2). Pour les pièces jouées sur ce théâtre, on serait également dans l'ignorance la plus complète, sans les discussions orageuses qui suivirent, quatre ans après, l'immense succès du *Cid*. Les lettres, les pièces de vers, les pamphlets nombreux auxquels cette guerre littéraire donna lieu, éclairent sur ce point, et prouvent que la protection de Mondory ne fit pas défaut à Corneille, en produisant sur le théâtre de Forges quelqu'une des pièces de Corneille.

Il ne put choisir qu'entre *Mélite, Clitandre* et *la Veuve,* dont se composait alors tout le théâtre de Corneille. Mais il est sûr qu'une de ces pièces fut représentée. La preuve s'en tire pour nous de ce passage où Claveret, vivement attaqué dans l'écrit intitulé l'*Amy du Cid à Claveret,* répond à Corneille lui-même, en disant d'une de ses propres pièces, *la Place Royale* : « J'adjousterois bien qu'elle eust la gloire « et le bonheur de plaire au Roy estant à Forges, plus « qu'aucune des pièces qui parut lors sur son théâtre. Vous « en avez pû sçavoir les particularités, sans qu'il soit néces- « saire de les vous dire, et je suis bien aise de vous laisser « cette rare méthode que vous avez, pour louër vos ouvrages, « de faire entendre au peuple qu'ils ont esté représentés au « Louvre, et à l'hostel de Richelieu (3). »

(1) Nous avons raconté, avec beaucoup de détails authentiques, cette visite dans un travail intitulé : *Louis XIII et sa Cour aux Eaux de Forges,* publié par la *Revue des Sociétés savantes des départements*, mai, 1859, p. 611-642.

(2) *Histoire du Théâtre français,* par les frères Parfait, t. IV, et *Dictionnaire de Biographie et d'Histoire,* par M. Jal.

(3) *Lettre du sieur Claveret au sieur Corneille soy disant autheur du Cid ;* Paris, 1637.

Digitized by Google

Pour que le trait porte coup, pour que l'éloge si personnel de Claveret devienne une critique directe de Corneille, il faut que le théâtre de Forges ait vu représenter par Mondory une des pièces de Corneille.

De plus, Corneille ne tarda pas à payer sa dette de reconnaissance envers le comédien dont l'obligeant concours avait tant contribué à faire valoir ses œuvres.

Voici à quelle occasion. Harlay de Champvallon, archevêque de Rouen, avait engagé Corneille, après le voyage de la Cour à Forges, où elle resta du mercredi 15 juin 1633 au dimanche 3 juillet de la même année, à célébrer dans ses vers Louis XIII et Richelieu. C'était un moyen de leur faire sa cour par la plume d'autrui. Mais le poète, au lieu de satisfaire sur-le-champ et directement au désir du prélat, s'en défendit, en se représentant comme incapable de les louer suivant leur mérite. Il adressa donc à Harlay une pièce de quatre-vingt-six vers latins élégiaques, pour s'en défendre, sous le titre d'Excuse (1). Corneille débutait ainsi :

« Bienfaisante lumière du pays normand, toi dont s'enor-
« gueillissent notre mitre épiscopale et les lauriers touffus du
« mont d'Aonie (l'Hélicon), cesse, je t'en prie, d'engager
« mon faible luth à célébrer les louanges des héros, et des
« triomphes dignes d'un Virgile. Si ses chants ne sont pas
« sans grâce, c'est que, ne se sentant point à la hauteur des
« grands exploits, il choisit pour ses chants des sujets en rap-
« port avec ses faibles forces. Il se plaît à produire sur la scène

(1). En voici le titre complet : *P. Cornelii Rothomagensis, ad illustrissimi Francisci Harlæi, Archiepiscopi, Normaniæ primatis invitationem, qua gloriosissimum Regem, eminentissimumque Cardinalem-Ducem versibus celebrare jussus est,* Excusatio. Elle a été publiée en 1634, et se trouve dans un recueil intitulé : *Epinicia Musarum Eminentissimo Cardinali-Duci de Richelieu ; Parisiis, Apud Sebastianum Cramoisy.....* M. DC. XXXIV, in-4, p. 248-251.

Digitized by Google

« les tendres amours, et à rajeunir l'ancienne poésie dramatique « par des grâces nouvelles. C'est au théâtre rempli de specta- « teurs que règne ma muse enjouée, et qu'en égayant le « peuple elle l'empêche de connaître l'ennui. Voilà, oui, voilà « la muse qu'admirent les doctes, les ignorants, les courtisans « délicats, et jusqu'au Zoïle adouci bien à regret. »

Ici Corneille passe en revue ses différentes comédies : *Mélite, la Galerie du Palais, la Place Royale*, « où il n'est « pas besoin de tendre fortement les cordes de la lyre, mais « qui se contentent d'un style simple et familier. » Puis vient cet éloge de Mondory : « Mais d'ailleurs la scène est là, « et le geste et le débit nous secondent, et, si l'œuvre est « imparfaite, Roscius la complète. Les passages languissants, « il les relève, toute sa personne contribue au succès, et de là « peut-être viennent aussi à mes vers et leur feu et leur « grâce. »

Des trois pièces latines comprises dans les œuvres de Corneille, celle-ci, la plus considérable, n'est dépourvue ni de facilité ni d'élégance. Elle prouve qu'il n'avait pas oublié les leçons de ses maîtres, les Jésuites du collége de Rouen.

C'est en ces termes bien sentis qu'en 1634 l'auteur n'hésitait pas à payer à l'acteur sa dette de reconnaissance, en mêlant le souvenir de Mondory, dans une pièce de vers adressée à l'archevêque de Rouen, aux noms de Louis XIII et de Richelieu, et en l'assimilant le premier, par un glorieux surnom, à l'illustre comédien de Rome, dont les anciens ont tant célébré le prodigieux talent pour l'art théâtral.

Bientôt Mondory rendit un autre service du même genre à Corneille ; ce fut pour une tragédie. Cela ressort d'un passage d'une lettre que le célèbre Balzac, le juge des auteurs et le dispensateur de la gloire littéraire, à cette époque, adressa, le 3 avril 1635, au trop fameux Boisrobert, pourvu d'un canonicat à Rouen, en 1634, et qui goûtait fort la comédie et

Digitized by Google

le talent de Mondory. Balzac juge le comédien non moins favorablement que Corneille, et nous instruit du nouveau service rendu à ce dernier :

« Nous devons cela à *Jason*, à *Massinisse* et à *Brutus*, qui vivent aujour-
« d'hui en la personne de l'homme dont vous me parlez si avantageusement,
« et que j'ai admiré autant de fois que je l'ai ouï. Il est vrai que, dans la repré-
« sentation de ces trois héros, il suffit qu'il soit le digne organe de trois excel-
« lents esprits qui lui ont rendu la vie ; mais il est vrai aussi que la grâce dont
« il prononce, donne un degré de beauté aux vers qu'ils ne peuvent recevoir des
« poètes vulgaires. Ils ont donc quelquefois plus d'obligation à celui qui les ré-
« cite qu'à celui qui les a faits, et ce second père, pour le dire ainsi, les purge
« par son adoption de tous les vices de leur naissance. Le son de sa voix, ac-
« compagné de la dignité de ses gestes, anoblit les plus communes et les plus
« viles conceptions. Il n'est point d'âme si bien fortifiée contre les objets des
« sens, à qui il ne fasse violence, ni de jugement si fin, qui se puisse garantir
« de l'imposture de sa parole. De sorte que s'il y a en ce monde quelque félicité
« pour les vers, il faut avouer qu'elle est dans sa bouche et dans son récit, et
« que, comme les mauvaises choses y prennent l'apparence du bien, les bonnes
« y trouvent leur perfection. »

Tel était l'acteur Mondory, dont Balzac parle comme Corneille, en nous apprenant en outre que Mondory a joué d'original *Massinissa*, dans la *Sophonisbe* de Mairet, représentée pour la première fois en 1629 ; *Brutus*, dans la *Mort de César*, de Scudéry, et *Jason*, dans la *Médée* de Corneille, pièces déjà représentées avant le 3 avril 1635, date de cette lettre.

L'année suivante, Mondory fera contracter une nouvelle dette à Corneille, quand il jouera le *Cid*, sur son théâtre du Marais, et contribuera plus que personne, par son talent incontestable, au succès de ce chef-d'œuvre littéraire.

F. Bouquet.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

DU PRIX DES DENRÉES

COMPARÉ AU SALAIRE JOURNALIER DES ARTISANS

DE 1489 A 1789.

Deux savants, M. Léopold Delisle et M. Ch. de Beaurepaire, ont eu le courage d'entreprendre et de mener à fin des études du plus haut intérêt, l'un sur la *Condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au moyen-âge* (1), et l'autre sur l'*État des campagnes de la haute Normandie dans les derniers temps du moyen-âge* (2). Ces deux livres contiennent les détails les plus curieux sur les prix de toutes choses : denrées, boissons, bestiaux, fruits, etc., et de plus, ils font connaître non-seulement jusqu'au prix de la journée de travail des artisans, mais encore ce que chaque ouvrier dépensait par jour pour sa nourriture.

M. Léopold Delisle a pris pour limite de son Étude le moyen-âge; M. de Beaurepaire a encadré la sienne entre les derniers temps du moyen-âge et les premières années du XVIe siècle ; de sorte qu'au moyen d'un travail assez facile, on peut, à l'aide de ces deux excellents auteurs, renfermer en un seul tableau les prix de toutes les choses nécessaires à la vie, le salaire des artisans et les économies qu'ils pouvaient faire. Il resterait donc, pour compléter ces études, à rechercher de la même manière et avec le même soin consciencieux, comment, durant le cours des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, s'est opérée la progression des prix sur toutes ces choses, et si, le prix de la journée de travail de l'artisan ayant suivi le même mouvement ascensionnel, ses éco-

(1) Un vol. in-8 de 758 p. A. Hérissey, 1851. (Evreux.)

(2) Un vol. in-8 de 442 p. Evreux, P. Huet; Rouen, Le Brument, 1865.

Digitized by Google

nomies possibles ont pu augmenter dans la même proportion.

Mais qui fera ce travail? Une vie entière n'y suffirait pas! Les documents ne manqueraient pas plus, à coup sûr, pour ces trois siècles qu'ils n'ont manqué pour ceux qui les ont précédés ; au contraire, ils seraient beaucoup plus nombreux et plus complets, et c'est peut-être leur abondance qui rendra l'entreprise plus difficile. Cependant, quand on étudie les deux livres dont je m'occupe et que l'on se rend compte du nombre de registres, de documents de toute sorte que MM. Delisle et de Beaurepaire ont été obligés de lire et d'étudier avant d'en publier les résultats, on ne peut plus imaginer une difficulté capable d'arrêter l'un ou l'autre, et l'on doit, au contraire, supposer que si le complément de leur œuvre est possible, ils y travaillent ou y travailleront.

En attendant, je me suis hasardé, en prenant leurs précédentes recherches pour point de départ, à poser, à travers les trois derniers siècles jusqu'en 1789, quelques jalons qui, bien que très espacés, permettront peut-être de suivre l'échelle progressive du prix des denrées et de la journée de travail jusqu'à nos jours, et de comparer le temps passé au temps présent.

Ainsi, d'après M. de Beaurepaire, le *muid* de blé valait, de 1472 à 1489, de 12 à 15 livres;

L'avoine, de 8 à 10 livres.

Il y avait 4 *boisseaux* dans une *mine,* et le *muid* contenait 24 *mines,* soit 96 *boisseaux* au *muid*.

Cependant, la contenance du muid variait, suivant les localités, entre 20 et 24 boisseaux, et même un peu plus ou un peu moins.

A la même époque, le prix des bestiaux était :

de 7 à 8 livres pour un bœuf;
6 à 7 livres pour une vache;
33 à 35 sols pour une génisse ;
12 à 13 sols pour un veau.

Et en 1498, on trouve 200 moutons vendus 78 livres 17 sols.

Digitized by Google

Un porc gras valait de 75 sols à 4 livres.

De 1480 à 1500, le prix de la volaille, d'après les mêmes documents, aurait été :

Un chapon, de 20 à 24 deniers ;

Une poule, de 15 à 18 deniers ;

Une oie, de 2 sols 6 deniers à 20 deniers ;

Un pigeon, 2 deniers ;

Et le cent d'œufs, de 2 sols 6 deniers à 3 sols.

Quant aux boissons, dont la mesure variait suivant les localités, le prix en est plus difficile à établir bien exactement.

Ainsi, de 1450 à 1498, nous trouvons que le prix de la queue de vin variait entre 4, 5, 6, 7, 8, 10 et même 11 livres, suivant la contenance des fûts du pays de production.

Le cidre, en 1498, valait 100 sols le tonneau ; le tonneau contenait deux queues.

Il existait pour les boissons une mesure légale, appelée *mesure royale*, en usage à Rouen et à Pont-de-l'Arche. Pierre Darré, bailli de Rouen, l'avait adoptée par sentence du 23 octobre 1503, et le roi la rendit obligatoire par un édit enregistré au Parlement de Rouen, le 31 janvier 1549 ; d'après ces deux actes, la contenance se trouva ainsi fixée : celle du tonneau, à 504 pots ; la queue, à 252 pots ; le ponson, à 168 pots ; le hambourg, à 84 pots ; et le baril, à 72 pots.

Il faut maintenant connaître le salaire des ouvriers employés à la journée ; aux époques correspondantes à celles indiquées ci-dessous, le prix de la journée était ordinairement :

Pour les maçons, entre 4 et 5 sols.
— charpentiers, de 4 à 5 —
— couvreurs — 4 à 5 —

Le maçon-chef, ou architecte, gagnait de 5 sols à 5 sols 10 deniers.

La journée des manœuvres ou hotterons, était payée 2 sols 6 deniers.

Digitized by Google

Un peu plus tard, la construction du Palais-de-Justice, celle de l'hôtel du Bourgtheroulde et du tombeau de Georges d'Amboise, ayant nécessité l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers, le prix de la journée fut porté définitivement, pour les maçons, jusqu'à 5 sols ; et M. de Beaurepaire constate que les sculpteurs du tombeau de Georges d'Amboise gagnaient 6 sols 6 deniers par jour ! (de 1517 à 1520.)

Mais, si l'on compare à ces prix la dépense journalière de l'ouvrier, on voit qu'elle ne dépassait pas 18 à 20 deniers, et que, pour beaucoup, elle n'était que d'un sol !

Le pain entrait pour 3 deniers dans cette dépense.

Un ouvrier, vivant à la taverne, dépensait 20 deniers.

Donc, il est établi, par la moyenne entre le prix de la journée de travail et la dépense journalière de l'artisan, c'est-à-dire entre 5 sols et 20 deniers, que la recette journalière excédait la dépense de deux tiers et qu'il restait à l'ouvrier qui gagnait 5 sols ou 60 deniers, 40 deniers pour sa famille ou ses économies, soit les deux tiers de son salaire.

Mais, avec la renaissance et les travaux artistiques, qui marquèrent cette brillante époque, il se produisit une augmentation générale sur les denrées, et par suite, sur la main-d'œuvre ; bientôt les calamités de la guerre, de la peste et de la disette, apportèrent dans l'économie domestique une perturbation telle, que les calculs les plus scrupuleux ne sauraient établir une moyenne satisfaisante sur les prix qui nous occupent.

Dès 1510, en effet, le bailli de Rouen, effrayé d'une augmentation persistante sur les blés et, par suite, sur le prix du pain, soumit au Parlement, qui l'homologua sans hésiter (1), une sentence de police imposant aux boulangers des poids variables et proportionnels qu'ils devaient appliquer d'après l'échelle indiquée dans cette sentence.

(1) Rap. civ., 3 mars 1510.

Digitized by Google

Il y est dit : « Quand le blé vaudra 12 solz la mine, les « boulangers feront la livre de pain de 17 onces 3/4, et la ven- « dront 2 deniers.

« Quand il vaudra plus de 12 solz jusqu'à 14, ils la feront de « 16 onces 1/2.

« Quand il dépassera 15 sols jusqu'à 18, la livre sera de 14 « onces 3/4.

« Et quand le blé vaudra plus d'argent, le poids de la « livre de pain sera diminué à l'équivalent.

« Pareillement le pain bizet demeurera fixé à 2 deniers la « livre de *24 onces 1/2* quand le blé vaudra 12 sols la mine.

« Et de même, plus ou moins, à l'équivalent, suivant que le « blé vaudra plus ou moins de 12 sols la mine. »

A ce moyen, le *prix* de la livre de pain demeurait invariable ; le *poids* seul augmentait ou diminuait suivant le prix du blé.

Mais, à onze ans de là, en 1521, la récolte fut si mauvaise que « depuis quarante ans le blé n'avait jamais été si cher (1). » Toute la population rouennaise se portait dans les campagnes et sollicitait les laboureurs d'apporter des grains en ville ; les regrattiers et les boulangers se rendaient sur les bateaux ou sur les chemins, au devant de ceux qui apportaient des provisions, et, par-là, contribuaient encore à répandre l'alarme et à faire hausser les prix. En vain le Parlement et le bailli s'efforçaient-ils d'arrêter cette panique ; elle dura jusqu'à ce que la récolte suivante, par une abondance relative, eût rassuré les esprits : elle eut cela de bon, néanmoins, qu'elle provoqua, de la part du Parlement, une mesure qui, pour avoir été arbitraire et de nature à entraver la liberté du commerce, n'en fut pas moins profitable aux habitants de Rouen. Pour assurer l'approvisionnement de la ville, on décida qu'aucun bateau, navire, voiture, par eau ou par terre, chargé de blé ou autres grains, ne pourrait passer devant Rouen

(1) Rapp. civ., 2 août 1521.

Digitized by Google

sans laisser à la ville une quantité de blé ou grains « égale à celle qu'il portait ès autres lieux (1). » Ainsi, Robert Duboscq, passant sur la Seine, chargé de 200 muids de blé, qu'il portait « en Écosse, en Irlande et en Angleterre, » n'obtint la liberté de continuer sa route qu'après s'être engagé à laisser à la ville de Rouen une pareille quantité de 200 muids de blé (2).

Ces années de disette ayant été très fréquentes durant le XVIe siècle, on conçoit comment le prix de la journée de travail se trouva forcément élevé, et comment aussi, une fois monté, il ne redescendit plus ; il en fut de même pour le prix des denrées. Cependant la ville de Rouen, qui avait, en 1500, fait appel aux ouvriers du dehors, pour l'exécution des travaux qu'elle entreprenait, se vit encore, vers le milieu du siècle, contrainte d'en appeler un plus grand nombre. Ce fut à l'époque de nos troubles religieux : les remparts et les fortifications de la ville étaient insensiblement tombés dans un tel état de délabrement, qu'à vrai dire la cité n'était plus close. Il fallut donc pourvoir à sa sûreté en réparant ses fortifications et en relevant ses murailles. Deux cent vingt pionniers y furent d'abord employés, et il paraît que ce nombre était de beaucoup insuffisant, car les échevins prétendirent qu'il devait être porté à quatre mille au moins, pour les travaux à faire tant au mont Sainte-Catherine qu'aux marais de Martainville, près la tour du Colombier, et aux remparts de Cauchoise et de Saint-Patrice.

Mais les temps devinrent de plus en plus mauvais, et chaque année ramenait la disette. Le Parlement « vu la calamité du « temps et pour subvenir au paouvre peuple dans son urgente « nécessité » ordonna aux échevins de pourvoir à l'approvisionnement de la ville, et d'acheter du blé partout où ils en trouveraient et à tout prix. Il les obligea d'abord « d'acheter à un sieur

(1) Rapp. civ., 13 et 16 juillet 1527.
(2) Rapp. civ., 24 juillet 1527.

Digitized by Google

« Jehan de Montpellé, 33 mynes de blé qu'il retenoit en ses gre-
« niers de Croisset, et de les lui payer à raison de *cent solz* la
« myne (1). » En présence d'un tel renchérissement des denrées de première nécessité, le prix de la journée de travail ne pouvait pas demeurer stationnaire; les artisans qui pouvaient, en 1500, économiser les deux tiers du prix de leur journée de 5 sols, alors que le pain ne valait que 2 deniers la livre de 16 onces, ne pouvaient plus suffire à leur dépense journalière, alors que la mine de blé, au lieu de *12 sols*, en coûtait *100!*

Le Parlement essaya de leur venir en aide, en portant le prix de la journée du charpentier à 8 sols, celle du maçon et du plâtrier à 7 sols, et ainsi des autres ouvriers dans la même proportion; il porta en même temps le prix de la journée des compagnons et des manœuvres à 4 solz (2). Mais son désir de bien faire ne pouvait contrebalancer les misères de ce malheureux temps; il semble vraiment que, durant plus des trois quarts de ce triste XVIe siècle, Dieu s'était retiré et ne protégeait plus la France et qu'il la laissait se flageller elle-même et se débattre sous l'étreinte de toutes les calamités qui ne cessaient de l'accabler. La peste succédant à la famine, et la guerre civile succédant à toutes deux, ou les accompagnant, tel est le tableau que présente à l'esprit cette époque tourmentée. 1573 et 1574 sont des années fatales qu'il suffit de rappeler pour évoquer les plus sanglants souvenirs de notre histoire; aussi n'essaierons-nous point d'établir un rapport quelconque entre la dépense journalière de l'artisan et son salaire durant cette période. Alors on mourait assassiné, ou l'on allait s'éteindre tristement miné par la faim, ou empoisonné par la peste. Cela dura de longues années! Passons-les rapidement pour arriver d'un seul bond à une époque plus consolante, c'est-à-dire au moment où Henri IV, ayant vaincu la Ligue, commença son œuvre de pacification.

(1) Arrêt du Parlement, aud. civ. du 22 juin 1546.
(2) Arrêt du Parlement, aud. civ. du 15 mai 1565.

Digitized by Google

La ville de Rouen, siége de la Ligue en Normandie, en avait souffert plus que toutes les autres, et l'on voit que, durant le siége qu'elle opposa aux efforts du Béarnais, le blé était devenu si rare qu'on ne pouvait pas s'en procurer, même au prix de 9 livres la mine! La livre de pain était taxée à 3 sols 4 deniers; le pot de vin à 7 sols; le cidre sans eau à 3 sols et le poiré à 2 sols le pot!

Aussi, quand la paix se fit et que le Parlement royaliste et le Parlement ligueur se rencontrèrent dans la grande salle dorée des audiences sollennelles, leur premier soin fut-il de signaler leur apparente réconciliation par une mesure de justice et de réparation envers les classes laborieuses, aussi bien qu'à l'égard des classes plus aisées. Le 14 juin 1595, un arrêt du Parlement fixa le salaire de la journée de travail ainsi qu'il suit :

Au charpentier travaillant en ville, 14 sols en été et 12 sols en hiver.

Au même, travaillant aux champs,	11 s.	en été	9 s.	en hiver.
Aux plâtriers en ville.	14	—	12	—
Les mêmes aux champs. . . .	11	—	9	—
Aux maçons en ville.	14	—	12	—
Aux mêmes dans les champs. .	12	—	10	—
Aux jardiniers.	10	—	8	—
Au manouvrier en ville. . . .	7	—	6	—
Et aux champs	6	—	5	—

Les scieurs de bois sont tarifés à la pièce ou à la douzaine.

Les brements, c'est-à-dire les commissionnaires chargés de débarquer les marchandises et de les porter à domicile, dans l'enclos de la ville, seront payés à raison de 12 sols du tonneau en temps de foire et 9 sols en temps ordinaire.

Les brouettiers, charretiers, hoquetiers, seront payés à raison de 4 sols pour 2 milliers de cotrets, cent fagots, falourdes, bourrées, hardeau ou cares de foin, etc.

Les faucheurs seront payés à raison de 40 sols pour une acre de pré.

Digitized by Google

Ou pour la journée, de 10 à 12 sols (1).

Le prix du blé était, à cette époque, redescendu à 1 écu 1/3 la mine; les autres denrées, aussi bien que les bestiaux, la volaille et les œufs, subissaient les mêmes fluctuations dans leurs prix.

Cependant, le tarif qui précède n'était qu'une mesure transitoire et politique, destinée à ramener la confiance parmi le peuple; à cinq ans de là, les mêmes considérations n'existant plus, il fallut revenir sur ses pas et fixer de nouveau le salaire des travailleurs eu égard à la diminution du prix des denrées.

La journée du charpentier fut ramenée à 10 s. en été et à 8 s. en hiver.

Il en fut de même pour celle du maçon et du plâtrier.

Le jardinier fut taxé à 8 s. et le manœuvre à 6 s.

Tous les autres salaires furent réduits dans la même proportion.

Ce règlement avait été longuement préparé, mûri et discuté par le *Bureau de police* avant son homologation par le Parlement; on avait revu les anciennes ordonnances, et par le comparaison du prix toujours croissant des denrées, le Bureau de police avait essayé de conserver, autant que possible, entre les salaires de l'artisan et sa dépense journalière, la proportion qui existait en 1489.

Mais c'était désormais chose impossible; car, depuis un siècle, le prix de toutes choses avait presque quintuplé. En effet, le blé, qui valait, en 1489, environ 12 s. 6 deniers la mine, coûtait en 1600, prix normal, 60 sols.

Un veau, que l'on payait 12 à 13 sols, valait maintenant 2 à 3 livres.

Un mouton, 40 sols, au lieu de 8 à 9 sols.

(1) Arrêt du Parlement, 14 juin 1545.

Digitized by Google

La poule, 3 à 4 sols, au lieu de 15 à 18 deniers.

Le chapon, 5 sols, au lieu de 20 à 24 deniers.

Le cent d'œufs, 12 sols, au lieu de 2 s. 6 den. à 3 s.

Donc, l'esprit d'équité qui avait porté le Parlement à doubler le salaire des artisans, ne leur avait pas rendu la situation qu'ils avaient en 1489, alors qu'ils gagnaient moitié moins; au contraire, à mesure que le siècle avança et que le progrès s'accentua, la condition des travailleurs s'empira, en ce sens que ce qu'ils gagnaient en bien-être matériel, ils le perdaient par l'augmentation persévérante des prix des choses nécessaires à la vie.

Le XVIIe siècle, dont la seconde moitié fut d'ailleurs si brillante, n'apporta, en réalité, à la classe laborieuse, qu'un accroissement de misère ; tandis que les belles-lettres et les arts florissaient, le commerce, par des causes que chacun connaît, languissait et tombait de plus en plus. L'industrie, comprimée par une législation qui ne permettait aux découvertes nouvelles de se produire que *sous le scel des lettres* d'approbation ou de privilége, demeurait à l'état latent et n'apportait à la société que de rares et timides essais. Les artisans souffraient de cet état de choses et n'en soupçonnaient pas encore le remède; en un mot, le peuple s'appauvrissait, murmurait et se désespérait. Ce fut ainsi et dans des fluctuations continuelles entre la disette et l'abondance, entre les émeutes de la rue et les découragements de l'atelier, que l'on parvint à la fin de ce siècle, marqué, comme le précédent, par les calamités de la peste et de la disette. Il est triste et même curieux de constater la fréquence des disettes en ces temps-là; j'en trouve en 1608, 1616, 1618, 1621, 1626, 1631, et ainsi de suite à des périodes tellement rapprochées qu'on ne saurait y croire qu'en se souvenant de l'immense étendue de terres incultes, tant en bois qu'en landes et bruyères, qui couvraient alors la Normandie, et qui, depuis, a été si heureusement et si utilement défrichée et mise en culture.

Cependant, dans les dernières années du XVIIe siècle, et sur-

Digitized by Google

tout depuis que Colbert avait apporté aux affaires de l'État l'activité de son génie éminemment pratique, des améliorations importantes avaient été introduites dans plusieurs branches de l'administration. La création des lieutenants-généraux de police fut un bienfait dont notre province ne tarda pas à ressentir les effets : la sûreté des rues y gagna d'abord, ainsi que la police des halles et marchés ; on ne songea point encore, il est vrai, à diminuer la fréquence des disettes au moyen du défrichement des landes et bruyères, mais on apporta plus de vigilance à l'approvisionnement des magasins ; puis, au moyen des mercuriales qui avaient lieu chaque semaine, on parvint à établir un cours régulier, un prix légal, sur toutes les denrées. C'était un pas immense dans la voie des améliorations et qui devait insensiblement, quoique très lentement, conduire à ces mesures de haute prévoyance qui nous ont, depuis tant d'années, préservé et nous préserveront encore, si Dieu le permet, des disettes qui furent autrefois si fréquentes.

Il pourrait être curieux maintenant de suivre, au moyen des mercuriales, le cours légal des denrées depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'en 1790, et de constater ainsi, par la comparaison des prix actuels, ce que nous coûte le progrès. Pour rendre cette comparaison facile, nous eussions désiré mettre sous les yeux du lecteur un tableau des mercuriales du XVIIIe siècle, de dix en dix ans ; mais nous avons dû, pour plus de clarté, nous résigner à prendre seulement, dans le cours de ce siècle, trois points de comparaison, dont le premier sera 1689, le deuxième 1739, et le dernier 1789.

ANNÉE 1689.

	Prix.		Augmentation d'une période à l'autre.
Blé (bon) la mine.	6 liv.	10 s.	—
La mine d'avoine.	3	15	—
La mine de rabette.	7	»	—
Un cochon	10	»	—
Un mouton du Cotentin.	5	10	—

Digitized by Google

	Prix.		Augmentation d'une période à l'autre.	
Un mouton de Caux.	7 liv.	» s.	—	
Un agneau.	3	10	—	
Un veau.	11	»	—	
Un canard	»	12	—	
Une poule	»	12	—	
Un chapon	»	15	—	
Une oie	»	14	—	
La douzaine de pigeons.	1	2	—	
Le cent d'œufs.	1	6	—	
ANNÉE 1739.				
La mine de bon blé.	13 liv.	» s.	6 liv.	10 s.
— d'avoine.	10	6	6	5
— rabette	10	»	3	»
Le porc gras.	25	»	15	»
Le mouton du Cotentin	7	»	1	10
Le mouton de Caux.	10	»	3	»
L'agneau.	5	»	2	10
Le veau	25	»	14	»
Une poule	»	18	»	6
Un chapon	»	18	»	6
Une oie	»	14	»	»
La douzaine de pigeons.	1	4	»	2
Un canard	»	18	»	6
Le cent d'œufs.	1	16	»	10
ANNÉE 1789.				
La mine de bon blé.	22 liv.	12 s.	9 liv.	12 s.
— d'avoine.	13	2	2	2
— de rabette.	18	»	8	»
Le porc	120	»	95	»
Le mouton du Cotentin.	20	»	13	»
— de Caux.	30	»	20	»
L'agneau.	15	»	10	»
Le veau.	72	»	47	»
La poule grasse.	1	15	»	»
La poule dure.	1	»	»	2
Le chapon	1	10	»	17
L'oie	1	4	»	4
Le canard	1	5	»	7
La douzaine de pigeons.	2	8	1	4
Le cent d'œufs.	2	10	»	14

Digitized by Google

RÉSUMÉ.

	Prix en 1689.		Prix en 1789.		Augmentation de 1689 à 1789.	
La mine de bon blé. . .	6 liv.	10 s.	22 liv.	12 s.	16 liv.	10 s.
— d'avoine . . .	3	15	12	2	8	7
— de rabette. . .	7	»	18	»	11	»
Un porc gras.	10	»	120	»	110	»
Un mouton du Cotentin.	5	10	20	»	14	10
— de Caux. .	7	»	30	»	23	»
Un agneau.	3	10	15	»	11	10
Un veau.	11	»	72	»	61	»
Un canard.	»	12	1	5	»	13
Une poule.	»	12	1	»	»	8
Un chapon.	»	15	1	10	»	15
Une oie.	»	14	1	4	»	10
Une douzaine de pigeons.	1	2	2	8	1	6
Un cent d'œufs	1	6	2	10	1	4

Afin de ne pas compliquer ce tableau, nous n'y avons point fait entrer les prix de 1489 ; mais le lecteur pourra, s'il le désire, comparer entre elles les trois époques et se rendre compte de la différence ; selon nous, ce rapprochement, à cause du long intervalle de deux siècles et des circonstances qui leur sont particulières, n'eût pas été concluant ; puis nous nous sommes arrêté à 1789, parce que, d'une part, nous savons le prix de la journée de travail à cette époque, et que, de l'autre, il n'est personne qui ne puisse se rendre compte aussi bien du prix des denrées en 1869, que de celui de la journée de nos artisans.

Voici, du reste, le prix des salaires des ouvriers tel qu'il était établi un peu avant 1789 :

Tailleurs de pierres, plâtriers, charpentiers, serruriers, menuisiers, par jour. . . . . 30 sols.
Les manœuvres 20
Les ouvriers teinturiers. 30
Les cylindreurs, presseurs, calendreurs 30
Les brouettiers sur le port. . . . 40
Les tapissiers, dessinateurs, etc. . . 50

Digitized by Google

Les femmes, blanchisseuses, repasseuses, lessivières, etc., gagnaient 20 sols.

Tous ces prix sont, bien entendu, ceux qui étaient établis dans la ville de Rouen, et nous devons ajouter que, très probablement, ils sont un peu plus élevés, à cette date de 1789, qu'ils ne l'étaient, par exemple, en 1780, ce que, du reste, nous n'avons point cru nécessaire de rechercher.

Maintenant, il nous semble que la conclusion de ces différents prix et des augmentations successives qu'ils ont subies, est facile à tirer; car il est évident que l'ouvrier, qui gagnait 30 sols par jour avant 1789, était beaucoup plus pauvre que celui qui ne recevait que 5 sols en 1489, puisque ce dernier pouvait vivre *à la taverne* pour 20 deniers par jour et économiser 40 deniers, soit deux tiers de son salaire, tandis que celui de 1789 pouvait à grand'peine réserver un tiers de sa journée pour sa famille.

Quant aux ouvriers qui gagnent, en 1869, 3, 4 et même 5 fr. par jour, il ne nous paraît plus y avoir de comparaison à établir entre eux et ceux du dernier siècle ; leur sort s'est, en effet, infiniment amélioré ; la civilisation, telle que le XIXe siècle l'a faite, a certainement créé pour eux une foule de nouveaux besoins et une source de dépenses inconnues à leurs aînés, mais elle leur a, en même temps, apporté une somme de bien-être qui peut assurer le bonheur de ceux qui sauront en user avec sagesse et modération.

C'est là notre conclusion, et plus encore, notre vœu le plus cher.

GOSSELIN.

L'importance de l'article de M. Gosselin ressort des *Instructions aux Correspondants du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques*. Le 6 janvier 1869, le Ministre leur disait : « Vous connaissez toute l'importance qui s'at-« tache aux comptes de dépenses, marchés, devis, etc., soit parce qu'ils indiquent « le prix des matériaux et de la main-d'œuvre aux diverses époques, soit parce « qu'ils initient aux procédés jadis employés dans l'art de bâtir, soit enfin parce

Digitized by Google

« qu'ils révèlent les noms des ouvriers qui ont concouru à l'érection des « édifices, depuis l'architecte qui en a conçu la première idée, jusqu'au simple « tailleur de pierres qui a dégrossi le bloc informe. Vous rechercherez soigneuse- « ment, dans les archives locales et dans les bibliothèques, les documents de ce « genre. »

On sait quel parti M. Deville a tiré de ces documents dans ses *Comptes de dépenses de la construction du château de Gaillon,* 1850. Ceux de notre collaborateur ont le double mérite de répondre au programme du Ministre, et d'offrir un intérêt identique aux lecteurs de la *Revue.*

(Note de la Rédaction.)

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

FORMATION A ROUEN

D'UNE SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE.

S'il est une province de la France qui ait véritablement un passé historique, c'est bien la Normandie. Tout s'y est rencontré, et les hommes qui ont accompli des faits dignes d'être racontés, et les écrivains capables de les transmettre à la postérité. La liste en serait longue à lasser presque la patience d'un Bénédictin.

Et cependant, par un contraste inexplicable, la Normandie n'a publié qu'un fort petit nombre des documents proprement dits de son histoire.

Les Sociétés savantes de notre province, qui font des publications périodiques, se sont bornées, en général, à donner des mémoires, des dissertations, des considérations sur des points inconnus, obscurs ou douteux de cette histoire, ou bien elles ont édité ou réédité des raretés bibliographiques, des opuscules introuvables; encore le nombre de ces publications ne dépasse-t-il pas de beaucoup celui des membres de ces mêmes Sociétés.

D'ouvrages originaux ayant une certaine étendue, on ne citerait guère que Dudon de Saint-Quentin, publié par la *Société des Antiquaires de Normandie.*

Quand s'est fondée la *Société de l'Histoire de France,* en 1834, ses débuts ont fait espérer qu'elle allait mettre au jour la plupart des documents normands. M. Champollion-Figeac donna, en 1835, l'*Ystoire de li Normant et la chronique de Robert Viscart,* par Aimé, moine; M. Le Prévost, de 1838-1855, l'*Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital;* M. Francisque Michel, 1840, l'*Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre.* Mais ce fut tout, parce qu'il fallut songer également aux autres provinces, et, depuis bientôt quinze ans, pas une de ses publications n'a trait à la Normandie.

Ces publications, que les Sociétés savantes de notre province et de Paris n'ont pas faites, ou ne font que dans une mesure trop restreinte, il est venu à la pensée de quelques amis de la Normandie de s'en occuper exclusivement, en fondant une *Société de l'Histoire de Normandie,* taillée sur le patron de la *Société de l'Histoire de France.*

L'idée première appartient à M. de Lépinois, qui en a d'autant plus de mérite, que

Digitized by Google

ses fonctions seules, et non sa naissance, le rattachent à notre province (1). Bientôt il en fit part à MM. Semichon, de Beaurepaire, C. Lormier, l'abbé Loth, d'Estaintot et Bouquet, qui s'empressèrent d'accepter cette idée et formèrent ainsi le premier noyau de cette Société.

M. le Sénateur-Préfet, sollicité par les membres fondateurs, a bien voulu, avec son approbation, leur promettre tout son concours.

Depuis, la liste des adhérents s'est accrue de MM. de Blosseville, Bachelet, Ed. Frère, l'abbé Cochet, l'abbé de Beauvoir, de Merval, l'abbé Colas, Nicétas Periaux, Gosselin, Emm. Blanche, etc. Elle compte aujourd'hui plus de cinquante adhésions. (18 février.)

Au dehors, à peine le projet a-t-il été connu, que MM. Léopold Delisle, Charma, Chéruel, de Bouis, etc., se sont empressés d'y souscrire.

Aussi, le jeudi 11 février, a-t-il été possible de constituer un bureau provisoire et d'arrêter les statuts de la Société.

Tout le monde peut en faire partie, sur la présentation de deux membres.

Elle entretiendra des rapports avec les cinq départements de la Normandie, au moyen de bureaux formés sur le modèle du bureau central.

Son but est « de publier les documents originaux relatifs à l'Histoire de la « Normandie, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789; le nombre « de ses membres sera illimité, mais il faudra qu'il atteigne le chiffre de deux « cents avant que la Société entreprenne aucune publication; enfin, le chiffre de « la cotisation sera de vingt francs par an. »

Telles sont les principales dispositions prises par l'assemblée qui a constitué la *Société de l'Histoire de Normandie.*

Pour réagir contre l'absorption incessante de Paris, la province a maintes fois tenté une sorte de décentralisation, d'émancipation intellectuelle. Ses Académies, ses Sociétés, ses Congrès, ses Commissions savantes, etc., avec les Journaux, les Revues, les Bulletins, les Précis, etc., n'ont d'autre but que de répondre à ces besoins d'affranchissement et d'individualité locale.

La fondation de cette nouvelle Société offre un moyen sûr d'y parvenir, puisqu'elle remplira le rôle dont Paris ne se charge pas, en remettant en lumière ce passé qui nous environne, si riche en glorieux souvenirs, en œuvres remarquables, le tout encore enseveli dans les Bibliothèques et les Archives publiques ou particulières.

(1) M. de Lépinois est conservateur des Hypothèques à Rouen. Depuis longtemps il a fait ses preuves littéraires, en publiant plusieurs travaux historiques et archéologiques, dont les deux principaux sont : 1° Histoire de la ville et des comtes de Chartres, *2 vol. in-8, 1855-1859;* 2° Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, *3 vol. in-4, 1864-1866. Ces publications ont valu à son auteur diverses mentions honorables, une médaille d'or, et le prix d'histoire, à la Sorbonne, dans le concours des Sociétés savantes de 1866.*

Digitized by Google

Déjà la Provence et l'Alsace sont entrées résolûment dans cette voie. Notre Normandie tiendra à cœur de les imiter, et, comme elles, elle aura lieu de s'en applaudir; car, ainsi que le disait, il y a plus de trente ans, l'un des membres de cette Société naissante : « Si le patriotisme local, souvent étroit et mesquin, a « quelque mérite, c'est surtout lorsqu'il étudie et ranime les annales de chaque « province (1). »

F. Bouquet.

DATE VÉRITABLE

DE LA NAISSANCE DE SAINT-ÉVREMONT.

Chaque jour se produisent des rectifications curieuses ou importantes sur des dates, des faits et des noms qu'on avait admis jusque-là sans contrôle. Ainsi, tous les historiens, tous les biographes ont répété, à l'envi l'un de l'autre, que « Charles Marguetel de Saint-Denis, seigneur de Saint-Evremont, naquit à « Saint-Denis-le-Guast, arrondissement de Coutances, le 1er avril 1613. » Cette date est de tout point erronée. M. Quénault, sous-préfet de Coutances, archéologue distingué, vient de retrouver, dans les registres de l'église de Saint-Denis-le-Guast, l'acte de baptême de Saint-Evremont, qui fixe sa naissance au mois de janvier de l'année 1616. Il en résulte que cet écrivain normand, dont les cendres reposent à Londres, dans l'abbaye de Westminster, à l'endroit appelé le *Coin-des-Poètes,* était de trois ans plus jeune qu'on ne l'avait cru généralement, et que son épitaphe a tort de lui donner plus de quatre-vingt-dix ans à sa mort.

Nonaginta annis major obiit,
Die IX septembris MDCCIII.

En réalité, il n'avait que 87 ans 5 mois et 9 jours lors de son décès, arrivé le 9 septembre 1703.

F. B.

(1) *M. Chéruel,* des Histoires provinciales, *dans la* Revue de Rouen, *1836 p. 225.*

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

Les Brocs a cidre en faïence de Rouen, Etude de Céramique normande, par M. Raymond Bordeaux. 1 vol. grand in-4° de 32 pages, orné de planches en couleur. — Caen, imprimerie de Le Blanc-Hardel, 1868.

Cette publication nous doit intéresser à un double titre : elle a pour objectif un des côtés les plus éminemment populaires de l'art céramique rouennais, et elle émane de la plume savante de l'un de nos collègues de la *Revue de la Normandie*. Voilà deux puissants motifs de sympathie ; et, en même temps, deux raisons pour nous d'être aussi prémuni que possible contre les entraînements qui, si nous n'y prenions garde, nous porteraient à écrire ce qu'on est convenu d'appeler un article d'ami.

Or, sans plus tarder, nous allons dire à l'imprimeur ce qui nous paraît faire quelques taches au milieu de la recherche de l'exécution matérielle. On a voulu faire une œuvre de goût et d'art, on a fait appel, pour les planches en couleur, au talent reconnu d'un artiste habile, M. G. Bouët, le caractère employé est d'une élégance réelle, et l'aspect typographique révèle un soin consciencieux. Par une méprise fâcheuse, la dernière feuille se trouve fautivement margée ; en sorte que la marge du bas est plus étroite dans cette feuille que dans les précédentes : il en est résulté que la première ligne de la page 29 se trouve d'un ou deux centimètres au-dessous de la ligne correspondante de la page 28. Dans les exemplaires sur papier vergé, nous avons remarqué que certains ont le titre placé de travers, par rapport aux nervures du papier. Les eaux-fortes ne nous semblent pas ressortir avec assez de vigueur du texte, parce que dans le tirage, pour éviter des lourdeurs, on a trop essuyé les cuivres. Ce sont là, je le sais, des querelles de bibliophile. Qu'elles nous soient pardonnées par l'éditeur en raison de la conscience avec laquelle nous voulons juger son œuvre, et de notre passion pour ces belles publications du dernier siècle, d'une perfection si minutieuse dans l'ampleur et dans la magnificence de leur cadre.

Ce qu'il faut remarquer, à l'avantage de l'imprimeur, parce qu'il y a là un tour de main parfaitement accompli, c'est que, depuis la première page jusqu'à la dernière, aucun mot ne se trouve coupé à la fin des lignes, et que l'emploi désagréable du trait d'union a été constamment évité.

Quand on pénètre dans l'analyse de la dissertation de M. Raymond Bordeaux, on reconnaît que l'auteur s'est décidé à prendre la plume pour mettre en relief la provenance et l'usage d'un broc en faïence de Rouen, daté de 1745, et portant le nom de François Trébutien.

Cette pièce, d'une céramique un peu lourde et d'un décor qui sent le style

Digitized by Google

de décadence, appartient à M. F.-G. Trébutien, l'érudit bibliothécaire de Caen. C'est un souvenir de famille, une relique patriarcale, plutôt qu'un objet d'art dans l'acception ordinaire du terme. Désireux d'en rechercher l'origine, M. Bordeaux s'est occupé de fixer d'abord le rôle des vases du même genre, fabriqués couramment par les faïenciers de Saint-Sever, au milieu du XVIIIe siècle. Le broc était, avant tout, un meuble de *commande*, une pièce *faite exprès* pour une personne. Les ouvriers peintres en offraient à la fête de leurs patrons ou de leurs amis : sur la panse, l'image du saint ou de la sainte dont le prénom correspondait à celui du destinataire ; dans un listel, le nom de celui à qui l'on voulait faire honneur, et le plus souvent une date. Ces documents, inscrits dans l'émail, ont une importance qui devient de jour en jour plus grande, en raison des publications qui viennent élucider l'histoire des commencements de nos fabriques nationales. En effet, dans ces annales obscures encore de l'art populaire français, bien des noms se retrouvent de praticiens habiles, de manufacturiers d'un autre âge, dont le souvenir restait enfermé dans la poussière, lourde à soulever, des archives et des collections spéciales. Un nom de fabricant, retrouvé sur un broc de faïence, jette un éclat plus vif sur l'industrie du personnage, que bien des documents écrits dont la sincérité, sans être contestable, ne peut pourtant pas toujours être vérifiée au moyen de preuves rigoureusement authentiques.

Cette face de l'histoire de l'art avait à un si haut point frappé notre regrettable maître André Pottier, qu'il réunissait soigneusement, dans une chronologie rigoureuse, tous ces noms et toutes ces dates des anciennes faïences, pour en faire un appendice à son livre de *La Faïence de Rouen*. Voilà le véritable *compendium* de la céramique rouennaise, un trésor inépuisable pour les inductions savantes et les ingénieuses théories !

En fait, M. Raymond Bordeaux n'a pas entrepris de généraliser ; il s'est, au contraire, restreint à l'examen d'une seule pièce de notre fabrication. La pensée de l'auteur étant de se renfermer dans une monographie, nous pouvons dire qu'il a parfaitement atteint son but, et que cette dissertation est remplie de détails curieux et savamment agencés.

Le titre, *Les Brocs à cidre*, est peut-être un peu vaste, et pour le sujet traité, et pour le périmètre tracé par l'écrivain autour de son travail. On regrette que M. Bordeaux ne se soit pas davantage laissé entraîner par ses connaissances du vieil idiome et de la généalogie normande, pour se faire l'historiographe complet de ce qu'il ne fait qu'effleurer dans cette dissertation ; elle nous semble surtout devoir être considérée comme un chapitre d'un ouvrage d'ensemble qui serait plus tard repris par l'auteur. *Les Brocs à cidre en faïence de Rouen*, ce titre est plein de promesses. Que de curieuses révélations il renferme sur les usages de nos pères et les vieilles habitudes normandes ! Ces vénérables monuments de la céramique domestique nous fourniraient, s'ils pouvaient parler, de précieuses confidences. Que M. Bordeaux les interroge, leur fasse dire ce qu'ils savent, et le lecteur sera émerveillé des enseignements que peut donner à la

Digitized by Google

science moderne une poterie bourgeoise. C'est que, dans ces brocs, le génie particulier de la province éclate mieux que dans les magnifiques plats blasonnés, qui conservent, jusque dans leurs plus fantaisistes enroulements, la solennité du grand siècle et le reflet de la cérémonieuse cour du grand roi.

C'est en pénétrant plus avant dans les couches inférieures de l'art français que l'on retrouvera le plus d'indications précieuses sur les mœurs, les usages et l'esprit des générations qui ont précédé la nôtre. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, la céramique peut nous offrir, si nous la consultons, des révélations intéressantes.

On lit sur un broc de la collection de M. Delaunay, de Rouen, l'inscription suivante :

LA CANNE
DES MANNEUVRES
DE MONSIEUR MOGRAD
FAITTE EN LANNÉE
1723.

Dans ces lignes, nous trouvons tout à la fois le nom populaire de l'espèce de vase dont s'est occupé M. R. Bordeaux, et un document historique sur l'un des faïenciers de Saint-Sever. Ce vieux mot du patois normand, *canne*, était celui qui servait, dans la langue des ateliers, d'appellation pour le broc à cidre ; nous l'ignorions jusqu'à présent. De plus, ce Mograd était, au siècle dernier, l'un de nos fabricants rouennais. Les manœuvres estropiaient le nom de leur maître aussi agréablement que la langue française ; au reste, les documents de l'époque l'appellent tantôt Maugras, tantôt Maugard. Ce broc est une des rares épaves de nos faïenceries, et bien digne à ce titre d'entrer dans le musée consacré par la ville de Rouen à la céramique locale.

D'autres fois, on trouve sur ces brocs des facéties, comme celle que relate en son catalogue M. Champfleury. Sur une pièce de sa collection, pot à boire d'énorme dimension, on lit :

LE DEMY SEPTIER DE FRÈRE LOUIS GERMAIN.

C'est une plaisanterie dirigée contre la capacité du gosier des moines.

Sur un broc de forte contenance, j'ai lu cette devise, qui présente une certaine analogie avec celle qui précède :

TOUT . LE MONDE .
MAISME . PLEIME . 1731.

On voit que, par continuation, nos peintres sont peu familiarisés avec l'orthographe, s'ils font preuve dans le choix de ces inscriptions d'esprit gaulois et de bonne humeur.

Dans la collection de M. Assegond, devenue le Musée de Bernay, une bouteille présente, dans un cartouche richement orné, un âne faisant face au spectateur, et disant à la personne qui le regarde :

NOUS SOMMES DEUX.

Digitized by Google

Cette plaisanterie, qui n'a point besoin d'être expliquée, ne nous remet-elle pas en mémoire quelque ingénieuse fiction des vieux fabliaux?

Il y avait à l'exposition d'Elbeuf, en 1862, un broc qui frappa notre attention, et que nous avons signalé, à cette époque, aux lecteurs de la *Revue de la Normandie*. Voici ce que nous en disions : « L'une de ces cruches où nos bons aïeux buvaient à la fois le cidre pétillant et la gaîté gauloise, porte la date de 1721, et représente des scènes burlesques accompagnées de jeux de mots dans le goût du temps. Au-dessous de l'une de ces caricatures, figurant un paysan portant une oie dans ses bras, sont inscrites ces malignes paroles :

MON NOYE EST TOUT.

« Ne dirait-on pas que cette charge de l'autre siècle est une plaisanterie du nôtre, et n'a-t-elle pas gardé, à travers le temps et l'espace, ce franc regain d'antique satire dont s'inspirèrent Villon et Rabelais ? »

Ces citations prises au hasard pourraient être multipliées à l'infini : nous mentionnerons, pour finir, une légende religieuse inscrite sur un broc de notre collection, pour montrer que les peintres allaient chercher leurs inspirations dans les sphères les plus opposées. Sur cette pièce, datée de 1782, une sainte en extase traduit en ces paroles ses aspirations vers l'amour divin :

MON CŒUR VOLLE VERRE LE CIEL.

Quelle variété dans ces symboles! quelle naïveté dans l'expression ! Voilà le vrai style épigraphique, sobre de mots inutiles, et renfermant en quelques termes une moralité que l'affectation moderne perdrait dans une phrase. Rien de diffus dans ces inscriptions : c'est la concision la plus grande mise au service de l'expression spontanée d'un sentiment vrai.

Nous n'avons fait que feuilleter quelques pages de ce livre éminemment populaire, écrit dans l'émail par nos ouvriers peintres rouennais; nous laissons à M. Bordeaux, pour l'édition définitive de son travail, le soin de rechercher d'autres exemples du même genre. Avec un esprit comme le sien, porté avec passion vers tout ce qui se rattache à la Normandie, l'auteur des *Brocs en faïence de Rouen* saura faire sortir de ce sujet tout ce qu'il renferme de profondément curieux au point de vue historique. Le vieux glossaire de la province est familier à M. Bordeaux ; il connaît à fond les traditions locales, et les vocables surannés prennent sous sa plume une jeunesse nouvelle. Qu'il nous permette donc d'émettre des vœux pour qu'en élargissant le cadre de sa présente publication, il fasse entrer dans une prochaine, dirigée vers le même but, toutes les ressources de ses connaissances multipliées, ainsi que toutes les déductions originales que le sujet comporte.

Traitée ainsi, la dissertation tiendra les promesses du titre, beaucoup trop vaste, à notre sens, pour résumer seulement l'analyse et la description du broc, si curieux qu'il puisse être, de M. Trébutien.

GUSTAVE GOUELLAIN.

Digitized by Google

LES ANNALES DE L'EXPOSITION DU HAVRE, par Félix Ribeyre. In-8; 1868, Havre.

« C'est une histoire intéressante et utile, dit en commençant l'auteur de ce livre, que celle d'une grande entreprise sortie de l'initiative individuelle; c'est un exemple fécond que celui d'une cité puisant dans son énergie et son patriotisme assez de forces pour organiser, au lendemain de l'Exhibition universelle de Paris, une Exposition internationale, ayant son originalité, son caractère et sa portée spéciales. »

Il a fallu, en effet, une forte initiative, une grande persévérance, pour combiner et organiser au Havre une semblable exposition; mais le succès de l'entreprise a couronné les efforts de ceux qui, avec M. P. Nicole, s'étaient placés à la tête de cette œuvre patriotique. L'Exposition maritime internationale du Havre, inaugurée le 1er juin 1868, a reçu jusqu'à sa clôture des témoignages de sympathie et des éloges mérités, qui laisseront de longs et durables souvenirs. C'est qu'il ne s'agissait pas d'offrir un simple attrait à la curiosité, mais de grouper, aussi complétement que possible, sous les yeux des nombreux visiteurs qu'attirait cette solennité, les éléments dont se compose une des branches les plus importantes de l'économie sociale, la navigation maritime, et tout ce qui peut se rapporter à son instrument principal, le navire. « Le cadre était immense, dit M. Ribeyre, car le navire, c'est tout un monde. Aussi le programme s'agrandissait en se complétant; à la navigation proprement dite, au sauvetage, à l'hygiène et à la médecine navales, s'ajoutait naturellement le fret du navire, c'est-à-dire toutes les marchandises et produits du commerce général d'exportation et d'importation. Par là, l'industrie française et étrangère était conviée au concours international. »

Ajoutons que la spécialité d'une collection de ce genre recevait un nouveau prix de son isolement de tous ces éléments multipliés qui se rencontrent dans les expositions générales, et dont la réunion finit quelquefois par fatiguer l'attention des visiteurs, et par paralyser même le fruit qu'ils pourraient en retirer.

Après avoir donné un coup d'œil général sur l'organisation de l'Exposition havraise, M. F. Ribeyre passe en revue les divers groupes qui l'ont composée. L'intéressante coopération de la Chambre de commerce du Havre lui donne l'occasion de dire quelques mots des importations faites, dans les dernières années, des matières premières qui sont la source principale de notre industrie et de notre commerce. Il explique comment, par suite de la désastreuse guerre d'Amérique, et de la nécessité où se sont trouvées nos fabriques de s'approvisionner des cotons de l'Inde et d'autres provenances, en remplacement de ceux des Etats-Unis, il s'opéra une véritable révolution dans le matériel de ces filatures. Pendant cette déplorable lutte entre le nord et le sud des Etats-Unis, le prix du coton s'éleva, de 90 à 100 fr. les 50 kil., au chiffre fabuleux de 400 fr., « et l'on vit alors beaucoup de contrées se livrer à la culture de ce précieux textile; l'Inde doubla sa production; l'Egypte, la Chine, le Brésil, le Pérou, les Antilles, la Côte-Ferme, l'Italie et le Levant, nous envoyèrent des sortes de cotons presque incon-

Digitized by Google

nues chez nous. Dans certains pays, même dans les pays producteurs du sucre, on abandonnait les cultures ordinaires pour celle du coton. L'élan fut donné, et toutes ces contrées rivalisent aujourd'hui d'efforts pour produire ce textile le plus abondamment possible et pour améliorer leur production. »

En faisant une rapide description des échantillons si divers qui ont réuni dans une vitrine « les mille et un spécimens du commerce havrais, » l'auteur nous initie dans la connaissance d'une plante, « le Coca, » que quelques personnes voudraient introduire dans la consommation française, comme ayant des propriétés analogues à celles du thé. C'est, dit un professeur qui a visité le Pérou et étudié sur lui-même l'action de la feuille du Coca, « c'est un stimulant immédiat, qui favorise la vie d'une manière presque miraculeuse, sans porter aucun trouble dans les fonctions vitales. » Cette production de la Bolivie et du Pérou, dont on évalue la valeur à plus de quinze millions de francs, fait l'objet d'un commerce considérable entre les deux Amériques.

Il faut lire, dans le volume de M. Ribeyre, les détails intéressants qu'il donne sur la partie de l'Exposition qui se rattache à la navigation, sur ces magnifiques paquebots transatlantiques, dont la vue suffirait « pour donner l'envie de prendre la mer; » sur les chantiers de construction et sur les ateliers si nombreux et si variés qui constituent l'industrie maritime; sur la navigation de plaisance, « ce véritable sport nautique, qui a pour but de propager le goût de la marine et de hâter le progrès des constructions navales; » sur cette philanthropique institution des Sociétés de sauvetage des naufragés, et sur les appareils à l'aide desquels sont conjurés les dangers de la navigation, depuis l'installation des bateaux de sauvetage, l'invention des porte-amarres destinés à secourir les navires en détresse, jusqu'aux bouées et ceintures propres à retenir sur l'eau les personnes qui y sont accidentellement tombées; enfin, sur l'approvisionnement des navires, la médecine du bord, etc. L'analyse de ces chapitres ne pourrait donner qu'un aperçu très imparfait de tous les enseignements qu'ils renferment.

A ces curieuses descriptions, l'auteur du livre ajoute un chapitre sur ce qu'on n'a pas vu à l'Exposition maritime du Havre; mais il laisse parler, comme nous voudrions le faire nous-même, si nous pouvions étendre les bornes de ce compte-rendu, un spirituel correspondant, M. G. de la Landelle, l'un des écrivains les plus compétents dans les questions maritimes :

« Absence totale de gros canons, de boulets pleins, creux, ramés, sphériques, cylindriques, coniques ou autres, de marteaux à capsules, de mitrailleurs et de mitrailleuses de tous rangs, de tous calibres.... »

« En cherchant (à l'Exposition de Paris) des dentelles et des broderies, je trouvai des trophées de fusils à aiguille et des festons de baïonnettes. J'avais envie de robes et de coiffures de bal, je tombai sur des cuirasses et des casques. Je voulais des ombrelles et des parapluies, je trébuchai sur des lances, des sabres, des gibernes. J'étais à la recherche de jouets d'enfants, paf! je donnai du nez sur une torpille.... »

Digitized by Google

Nous regrettons de ne pouvoir multiplier nos citations; nous reproduirons seulement l'éloge que M. de la Landelle donne en passant à l'Aquarium, ce grand succès de l'Exposition havraise, après avoir dit quelques mots du Musée rétrospectif :

« Malgré ses aspects souterrains et ses retranchements basaltiques, j'ai osé pénétrer dans l'Aquarium, un chef-d'œuvre du genre. Après l'avoir admiré sans excès de terreur, garanti comme je l'étais contre les pieuvres et les chiens de mer, j'émettrai le vœu que cet aquarium ne disparaisse pas de la place qu'il occupe. Sous la savante et habile direction de M. Gustave Lennier, il mérite d'être conservé, dans le triple intérêt de l'histoire naturelle, de la pisciculture et de la ville du Havre. Il mérite d'être, à l'avenir, un lieu de rendez-vous pour les naturalistes, pour les éleveurs du poisson, enfin pour les simples curieux de Paris ou d'ailleurs. »

Nous ne pouvons qu'indiquer, en finissant, les autres chapitres du livre de M. Ribeyre qui concernent l'alimentation, l'ameublement, la métallurgie et la mécanique, l'agriculture même. Aux descriptions qu'ils renferment, l'auteur a joint des gravures propres à suppléer à des expressions techniques, parfois ingrates et difficiles à saisir; mais leur reproduction laisse quelque chose à désirer.

Il nous semble regrettable que deux nations étrangères aient seules répondu à l'appel des organisateurs de l'Exposition internationale; seuls, l'empire ottoman, parmi les puissances de l'Europe, et le royaume de Siam, l'un des états les plus riches de l'extrême Orient, y ont pris part, et si les productions turques ont été visitées avec la faveur qu'elles méritent, les hommes compétents ont reconnu, dans celles du Siam, une supériorité remarquable. « Rien ne peut se comparer à leurs filets de pêche; leur fabrication est toute spéciale, et consiste en mailles formées par un certain nœud plat qui évite toute torsion au filet, et dont l'ensemble est recouvert d'un enduit malléable résistant victorieusement à la détérioration de l'eau. »

En résumé, nous ne saurions donner trop d'éloges au travail consciencieux de l'auteur des *Annales de l'Exposition du Havre*, qui se termine par la liste des récompenses décernées à cette exposition, dont ce volume est destiné à conserver le souvenir.

Nicétas Periaux.

Gerbes glanées, par M. Julien Travers (10e gerbe).

Sous ce titre modeste, M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, vient de publier un petit volume de poésies renfermant des pièces de divers genres et remontant, pour la plupart, à une date déjà ancienne. Les *Gerbes* qui ont précédé celle-ci ont assez fait con-

Digitized by Google

naître l'auteur pour que nous n'ayons pas à insister beaucoup aujourd'hui. Sa muse aime à s'inspirer des vers d'Horace, de Perse et de Catulle. C'est toujours une tâche délicate de traduire des chefs-d'œuvre bien connus dans leur propre langue ; on fait rarement oublier le tour heureux de la phrase qui a saisi d'abord l'esprit, et ce travail supporte difficilement la médiocrité. M. Travers s'est tiré souvent de ces difficultés avec bonheur. Nous citerons seulement cette imitation d'une pièce bien connue de Catulle : *Sur la Mort d'un Moineau,* qui permettra au lecteur de juger mieux du mérite de l'auteur :

« Favoris du Dieu de Cythère,
Et vous, compagnes de Vénus,
Grâces, pleurez ! de ma Glycère
Le moineau si joli n'est plus !
A ses yeux, plus que la lumière
Il était doux, et savait plaire
Bien mieux qu'en sa jeune saison
La vierge ne connaît sa mère.
Sein charmant était sa prison ;
Mais que de fois, avec vitesse
Fuyant les roses et les lis,
Il prenait son vol, et ses cris
Ne répondaient qu'à sa maîtresse.
Et déjà plongé pour jamais
Dans les ténèbres du Tartare !..
Ah ! périsse le gouffre avare
Qu'irritent les plus doux attraits !
Cet enfer qui ravit tes charmes,
Moineau, si digne de regrets,
Et qui fais couler tant de larmes ! »

Quelques fragments d'un poème dont le sujet est emprunté à la première révolution, *la Pitié sous la Terreur,* révèlent une certaine vigueur de touche. Ce volume se termine, comme ses aînés, par une centurie de *Pensées* dont nous extrayons les suivantes :

« Le plus sot préjugé est de croire qu'on doit des égards aux préjugés.

« Chaque erreur est un trou de ver dans la charpente de l'édifice social.

« Pas un plaisir qui ne soit un engagement avec la douleur.

« Que sais-je ? » dit Montaigne ; et cette question douloureuse, l'homme ne cesse de la répéter. Si elle est un cri de l'impuissance, elle prouve cependant que l'homme sait quelque chose. L'animal ne peut se la poser : borné dans son instinct, il ne fait aucun progrès ; l'homme seul est perfectible, et c'est là son plus grand privilège.

« Le goût est aux écrivains ce que la grâce est aux femmes.

Digitized by Google

« Si les extrêmes se touchent, nous reviendrons prochainement aux chefs-d'œuvre.

« Jurer sa parole d'honneur, n'est-ce pas laisser croire qu'on a plus d'une parole?

« L'intempérance de la parole est une ivresse où l'esprit s'altère et où se noie la raison.

« Les bras s'ouvrent encore, mais les cœurs !

« On ne sait vraiment pas s'il faut plus de courage pour dire la vérité que pour l'entendre.

« Sauvez les apparences, car elles suffisent à faire condamner les actions les plus généreuses et les intentions les plus pures.

« Aucun levier ne peut ébranler l'égoïsme.

« La hausse de prix sur les productions en vogue et le rabais sur les bons livres sont les résultats d'une même cause, l'altération du goût public.

« L'envieux est plus chiche de ses éloges que l'avare de ses trésors.

« Les vrais honnêtes gens sont comme certaines étoffes qui n'ont pas d'envers.

« L'*honneur* est un singulier qui ne trouve pas toujours un champion qui le défende ; *les honneurs* sont un pluriel qui fascine les multitudes.

« La plus odieuse des spéculations littéraires est celle de l'esprit des auteurs sur la méchanceté du public. »

Les *Gerbes glanées* ne sont pas dans le commerce, et l'auteur déclare qu'à défaut d'autre mérite, elles auront toujours celui que prisent certains amateurs, le mérite de la rareté. Nous pensons qu'elles doivent être estimées à un meilleur prix, et que, parmi de légers badinages et des vues politiques accentuées, on y rencontre fréquemment de beaux vers et de fortes pensées.

A. M.

CATALOGUE DES LIVRES RARES, CURIEUX ET SINGULIERS ET DES MANUSCRITS ANCIENS COMPOSANT LA BIBLIOTHÈQUE DE M. VICTOR LUZARCHE, dont la vente aura lieu le 1er mars. — Paris, A. Claudin.

M. Claudin, libraire à Paris, vient de mettre en distribution un catalogue qui, remarquablement riche en documents manuscrits, en livres rares et curieux, mérite de fixer l'attention. Quoique la partie normande ne soit pas, à beaucoup près, la plus importante, elle présente pourtant encore un véritable intérêt ; bon nombre d'ouvrages peu connus, quelques manuscrits et chartes originales nous semblent pouvoir être utilement indiqués à tous ceux qui s'occupent de notre histoire locale.

Parmi les documents originaux, il en est deux que nous voudrions voir prendre place parmi nos riches archives départementales, le n° 5079 : PRISONS ET GEÔLE

Digitized by Google

DU CHATEAU DE CAEN. *Huit chartes et documents originaux, manuscrits sur vélin, des* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles*, et surtout le n° 5047 : PRISONS DE ROUEN. *Quatorze chartes des années 1383, 1395, 1397, 1431, 1433, 1435, 1464, 1483, 1503, 1540, 1550, 1570 et 1674. Originaux sur vélin.* La note explicative de ces pièces, trop longue pour qu'on la puisse reproduire ici, en laisse apercevoir toute la valeur.— Dans les livres, pour ne parler que des plus curieux et des plus rares, signalons les nos 3968 : *Discours véritable de la victoire obtenue par le roy, en la bataille donnée près le bourg d'Ivry, 1590*, imprimé à Caen, et 3969, sans doute une autre édition de la même relation, mais éditée à Tours; plusieurs Mazarinades normandes (5042-5045); le rare volume de Jean de Rouen, n° 5049, *Puteus Rotomagensis pro immaculata Deiparæ Virginis Conceptione. Parisiis, 1614;* n° 6220, *Vita sancti Clari, auctore R. Denyaldo,* et plus rare encore de beaucoup le n° 5075, *Histoire de sainct Clair, par Robert Denyau, prestre, curé de Gisors;* n° 6247, une traduction du traité *De Officiis* de Cicéron, *par honnorable et prudent homme David Miffant, conseiller et gouverneur de la ville de Dieppe,* le grand-père de notre poète dieppois J. Doublet, et certainement aussi un de ceux auxquels ce dernier fait allusion dans sa 20e élégie, lorsque, parlant des grands hommes de sa ville natale, il vante

.... tant d'esprits que Pallas y avoue,
Deus Mifans mors, et deus mors Parmentiers.

L'œuvre que Jacques de Camp-Ront, curé d'Avranches, a dédié au Parlement de Normandie (n° 6242), fait aussi partie de cette collection; c'est bien le lieu de placer la formule : *Rare et singulier;* l'auteur ayant été accusé par un certain Julien Rogeron d'avoir, pendant les troubles de la Ligue, pillé sa maison, d'une part intenta un procès en diffamation audit Rogeron, et de l'autre, pour son profit particulier comme pour celui des malheureux plaideurs, ses frères, fit son livre, *quo ex libro consolatio peti ab iis potest quibus res est sæpe et pugna gravis, cum adversariis tum visibilibus tum invisibilibus;* on y trouve l'historique de son procès, mais surtout un psautier et des cantiques tout exprès disposés pour être récités chaque jour, pendant une semaine, moyen qu'il espère infaillible pour l'emporter sur son adversaire; puis, sans doute afin de donner le bon exemple de la soumission, de la patience, il promet, si, malgré son bon droit, il perd son procès, partant tout l'argent employé à le poursuivre, de s'écrier avec le saint homme Job : Dieu me l'a donné, Dieu me l'a enlevé, que son saint nom soit béni... Notons encore, n° 5542, un curieux voyage au Canada, par un Normand, Diéreville; n° 6149, un rarissime Rituel de Tarentaise, imprimé en 1508, à Genève, par Jean Belot, de Rouen; n° 6265, le Traité d'un médecin rouennais, Jacques de Bethencourt, dont il faut prudemment conserver le bizarre titre latin : *Nova penitentialis Quadragesima necnon purgatorium in morbum Gallicum sive Venereum....*

Nous en passons nécessairement; comment tout énumérer? D'ailleurs, nous

Digitized by Google

avons hâte d'arriver à un livre, n° 6157, dont l'existence n'avait, jusqu'à présent, été signalée ni par Lowndes ni par aucun autre bibliographe; c'est un hymnaire de Salisbury, indiqué sous ce titre : *Expositio Sequentiarum seu Prosarum secundum usum Sarum in ecclesia Anglicana per totum annum cantandarum : diligenterque correctarum finiunt feliciter; anno 1506.* Les explications précises, on pourrait dire les preuves à l'appui fournies par l'ingénieux catalographe permettent d'affirmer que l'impression est rouennaise, sortie des ateliers de Laurent Hostingue, aussi bien que l'examen des filigranes du papier, confirmant d'ailleurs surabondamment cette première assertion, peut, avec certitude, le faire reconnaître lui-même comme fourni par une papeterie qui existait alors à Maromme.— Si ce livre était resté inconnu, tout au moins le fait de nombreux ouvrages liturgiques imprimés à Rouen pour les églises d'Angleterre, n'est maintenant nouveau pour personne; M. Ed. Frère, dans un travail, fruit de recherches aussi habiles que persévérantes, a donné de ces emprunts faits aux presses de notre ville des raisons très concluantes, en même temps qu'il a dressé une liste restée exacte, complète des livres ainsi produits portant l'indication de leur lieu d'impression. — Ajoutons que la marque du libraire Andrew Myllar est jointe au volume; rare en Angleterre, elle est à peu près inconnue en France, ce qui nous a engagé à la faire reproduire ci-contre. Comme on le reconnaîtra, elle forme, ainsi que la plupart des marques de cette époque, une sorte de rébus : Myllar ou Millar, dérivé de mill (moulin), signifie meunier.

Et maintenant, lecteurs bénévoles, si vous êtes de ceux qui prenez quelque intérêt à ces écrits d'autrefois, feuilletez tout entier le catalogue Luzarche, vous y trouverez sans doute bien d'autres livres et livrets capables de vous faire envie; mais craignez pourtant d'émouvoir en vous cette fièvre ardente, d'exciter cet insatiable amour de la possession, qui peut-être risquerait de n'être pas complétement satisfait et de vous préparer d'amères déceptions.

C. Lormier.

L'église paroissiale de Saint-Patrice de Rouen. Description des vitraux, etc., par M. Paul Baudry, 2e édition. — Rouen, A. Le Brument, 1869, in-16 de 76 p. (imp. E. Cagniard.) — Prix 2 fr. (1).

Ce petit volume présente la monographie de l'une des églises les plus intéressantes de la ville de Rouen, par sa décoration intérieure. Bâtie dans le XVIe siècle, l'église Saint-Patrice renferme, presque intacte, une collection de tableaux peints sur verre de la plus belle époque de cet art fragile ; c'est un véritable musée dans lequel sont représentés les principaux sujets de la vie de la Vierge, de Job,

(1) Cet opuscule n'a été tiré qu'à 150 exemplaires, dont 100 pour le commerce.

Digitized by Google

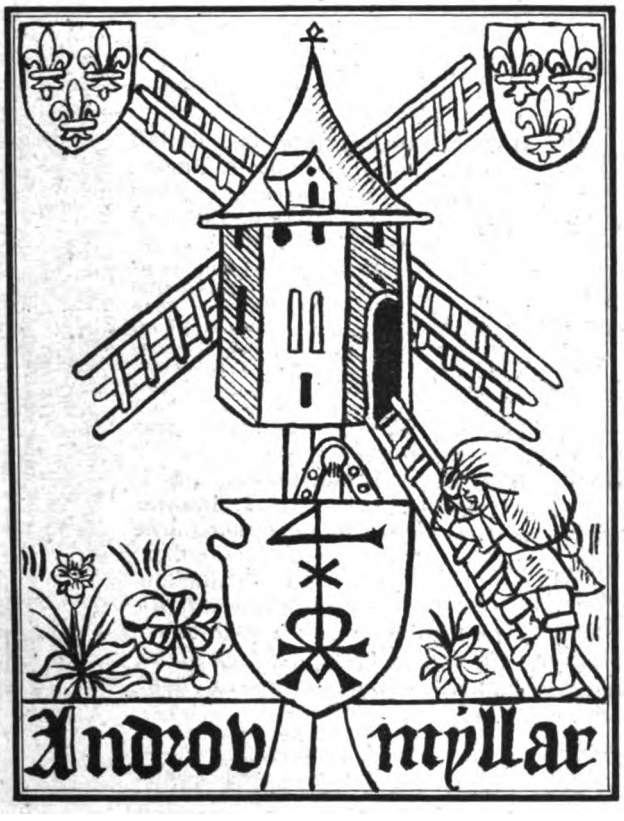

Marque parlante d'ANDREW MYLLAR, libraire anglais, pour le compte duquel *Laurent Hostingue* imprima à *Rouen*, en 1506, une édition des Proses à l'usage de l'église de SALISBURY, en Angleterre. (Voir page 142.)

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

de saint Patrice, de saint Eustache, de saint Louis, de saint Faron et de saint Fiacre, de sainte Barbe, etc. Le plus beau tableau de cette galerie, au dire des amateurs, est un tableau attribué à Jean Cousin, qui offre, sous le voile de l'allégorie, *le Triomphe de la loi de Grâce,* ou de la *Religion.* La description qu'a donnée de ces verrières et du monument lui-même notre savant et laborieux confrère, M. Paul Baudry, est pleine d'intérêt : en homme versé dans les études artistiques, historiques et agiographiques, il les fait connaître avec les plus grands détails ; son livre devient ainsi tout à la fois un guide sur pour le voyageur et un enseignement pour le Rouennais qui depuis longtemps voit, peut-être sans les apprécier, les magnificences de ces anciennes verrières et les richesses de l'église dédiée dans nos murs au saint apôtre de l'Irlande.

Ed. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA NORMANDIE.

ANNUAIRE des cinq départements de la Normandie, publié par l'Association normande ; 1869, 35e année. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, in-8 de cxxv et 652 p., avec grav. sur bois.

BONNECHOSE (le cardinal de). — Mandement de S. Em. Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, primat de Normandie, etc., au clergé et aux fidèles de son diocèse, pour le Carême de 1869 : « *Jésus-Christ, la lumière du monde.* » — Rouen, imp. Mégard et Cie, 1869, in-4 de 19 p.

CAIX (Alfred de). — Notice sur quelques Alchimistes normands.— Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1868, in-8 de 13 p.
Ext. du *Bulletin Monumental.*

CONTE écrit par un vieux matou pour les petits chats. Trad. de l'anglais par Marguerite Monins. — Cherbourg, imp. Feuardent, 1869, petit in-8 de 24 p.

DEBONS (Eugène). — Ερως, Poésies.— Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, in-12 de 241 p.

DUVAL (Jules). — Mémoire sur Antoine de Montchrétien, sieur de Vateville, auteur du premier *Traité d'Economie politique*, lu en séance de l'Académie des Sciences morales et politiques. — Paris, Guillaumin, 1868, in-8 de 197 p.

DURIER (l'abbé J.). — Vie de M. Picard, chanoine-archiprêtre de la métropole de Rouen, membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, etc., avec portrait (par l'abbé Borély) et *fac-simile.* — Rouen, Fleury, 1869, in-8 de xv et 299 p. (Imp. E. Cagniard).
François-Pascal-Charles Picard, né à Yvetot, le 21 mars 1799, mourut à Rouen le 17 mars 1868, âgé de soixante-neuf ans, après en avoir passé quarante-six au service du diocèse et de l'Église.

JOLY (A.). — Du sort des aliénés dans la Basse-Normandie, avant 1789, d'après des documents inédits. — Paris, Durand et Pédone-Lauriel, 1869, in-8.

RECUEIL DES PUBLICATIONS de la Société impériale havraise d'Études diverses, 34e année (1867), et séance publique du 2 août 1868.— Le Havre, imp. Lepelletier, 1869, in-8 de 489 p.

SAUGER (Gustave). — Les Cancers, pamphlet politique. — Alençon, imp. Thomas, 1869, in-16 de 32 p.

Digitized by Google

TRAVERS (Julien). — Gerbes glanées (10e Gerbe). — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1868, gr. in-18 de 144 p., orné du portrait de l'auteur.

Recueil de poésies et pensées diverses, tiré à petit nombre et non mis dans le commerce. — La 1re Gerbe remonte à l'année 1859.

TAÏ-PINGS (les), par Armand The-Rule. — Rouen, imp. É. Cagniard, 1869, petit in-8 de 123 p., y compris la table, le titre et le faux-titre. (En vers.)

Sous le voile du pseudonyme, l'auteur a daté la dernière pièce de son volume : Rouen, 1er janvier 1869.

TOUGARD (A.). — Note sur quelques monuments grecs du Musée départemental d'antiquités de Rouen. — Rouen, imp. E. Cagniard, 1868, in-8 de 12 p.

VAHT (B. de). — Guide pittoresque de Trouville à Honflenr en passant par Hennequeville, Villerville, Criquebeuf, Pennedepie et Vasouy, offert aux baigneurs et aux touristes. — Honfleur, imp. Henry-Lavaux, 1869, petit in-8 de 87 pages.

DEMANDES ET RÉPONSES.

Quelques abonnés nous ont demandé de mettre à leur disposition une petite place dans la *Revue de la Normandie*, pour qu'ils y puissent insérer, à l'adresse de tous, les questions littéraires, artistiques, historiques ou archéologiques, au sujet desquelles ils voudraient avoir quelque éclaircissement; pour répondre à leur désir, et croyant d'ailleurs ajouter par là un intérêt nouveau à notre recueil, nous nous empressons, dès aujourd'hui, de demander réponse pour les deux notes interrogatives suivantes :

I. Portail de la Cathédrale de Rouen. — On désire savoir le nom du graveur auquel nous devons la vue du principal portail de la cathédrale de Rouen, avec cette légende au bas de la gravure : « Vue du grand Portail de l'Eglise mé« tropolitaine de Rouen, large de 170 pieds y compris les deux tours hautes « d'environ 236 pieds, et la pyramide 395 pieds. Dediée à Messieurs le Doyen, « Chanoines et Chapitre de l'Eglise Cathedrale de Notre-Dame de Rouen, pri« matiale de Normandie. » Au centre de ce texte se trouve un médaillon renfermant la Vierge assise, ayant l'enfant Jésus debout sur ses genoux dans la partie gauche, et les trois fleurs de lys de l'écusson de France, dans la partie droite.

V.

II. Portrait de trois Normands. — Un amateur pourrait-il indiquer, peinture ou gravure, le portrait de quelqu'un des trois savants normands : G. Dumoulin, curé de Menneval; Richard Simon; C. Trigan, curé de Digoville, auteur de l'*Histoire ecclésiastique de la province de Normandie?* C. L.

Les demandes et réponses devront être adressées, par lettres affranchies, au gérant de la *Revue de la Normandie*, rue de l'Impératrice, 88.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

CORNEILLE ET L'ACTEUR MONDORY.

(Suite et fin.)

La renommée de Mondory grandissait toujours, et il est probable que Boisrobert, ou tout autre, informa l'acteur des éloges que Balzac lui avait décernés en termes si flatteurs dans ses lettres à un tiers. Soit pour l'en remercier, ou pour tout autre motif, Mondory écrivit directement à Balzac, au mois d'août de l'année 1636, une lettre dont l'existence ne nous est connue que par la réponse de Balzac, où celui-ci se plaît à répéter et à confirmer à l'acteur lui-même les éloges qu'il lui avait adressés ailleurs.

A Monsieur de Mondory.

Vostre lettre, Monsieur, m'est une vieille nouveauté, et je ne l'ay reçue qu'au commencement de décembre, bien qu'elle soit chez moi dès le mois d'août. Pour vous expliquer cette énigme, je vous diray que j'arrive présentement d'un long voyage et que je l'ai trouvée ici à mon arrivée. Vous pouvez croire que le nom d'une personne qui m'est chère m'a donné d'abord de la joie, et que ce n'est pas peu de satisfaction qu'il y ait quelque lieu pour moi dans une mémoire si occupée et si pleine que la vostre. C'est se reposer au milieu des fleurs que d'avoir place parmi tant de beaux vers et tant de rares discours dont vous êtes la bibliothèque vivante ; et s'il m'est permis de dire le reste, c'est être le favory de mille rois que d'estre aimé de M. de Mondory. Car, en effet, vous nous faites voir si hautement la grandeur et la magnificence passées, qu'il faut avouer que vos représentations sont les résurrections glorieuses des princes que vous représentez ; et, cela étant, ne trouvez pas mauvais qu'en vous répondant, je vous contredise. Vous ne pouvez comparer le bonnet d'Hérode à celui de M. l'a-

Digitized by Google

vocat..... (1), sans faire tort à la dignité royale, et avilir la pourpre et les diamants, sans vous rendre à vous-même un mauvais office, me diminuant par là, si vous le pouviez, la grande idée que je conçus de vous le jour que je vous vis avec ce grand bonnet. Mais vous avez beau vous humilier, vous ne sauriez effacer de mon souvenir cette première image de majesté que vous y laissâtes ; et je ne saurais vous figurer à ma pensée qu'avec un ton de commandement et une éloquence de maître si élevée au-dessus de cette rhétorique inférieure qui n'agit que par prières et par remontrances. Ce n'est pas pourtant que je vous veuille toujours considérer sous le nom et sous la forme d'un autre, et que je crois que, descendant du théâtre, vous soyez hors-d'œuvre dans le monde; la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire me témoigne assez que vous êtes éloquent de vostre chef, et que, sans emprunter de personne, vous débitez de bonnes choses qui vous sont propres. N'ayez donc pas peur que je fasse des rétractations à votre désavantage, après ce nouveau sujet que j'ay de dire du bien de vous. Je suis prêt, au contraire, s'il est besoin, d'ajouter quelque chose à mon premier témoignage ; j'ay plusieurs raisons de vous estimer et pense le pouvoir faire du consentement de nos plus sévères écoles, puisque, ayant nestoyé notre scène de toutes sortes d'ordures, vous pouvez vous glorifier d'avoir réconcilié la comédie avec les..... (2) et la volupté avec la vertu ; pour moy qui ai besoin de plaisir et n'en désire pas prendre néanmoins qui ne soit bien purifié et que l'honnesteté ne permette, je vous remercie, avec le public, du soin que vous avez de préparer de si agréables remèdes à la tristesse et aux autres fascheuses passions. Mais me ressouvenant de plus que quelquefois vous vous êtes proposé mon consentement pour fin de votre action, et n'avez souvent visé qu'à moy seul, je serais un ingrat si je ne confessais que je suis, Monsieur,

Vostre, etc.,

A Balzac, le 15 décembre 1636 (3).

(1) Le nom est resté en blanc dans la lettre de Balzac.

(2) M. Marty-Laveaux, qui cite ce passage, dans son édition de Corneille, t. III, p. 10, ajoute: « Il est permis de penser que les trois étoiles qui se trou-« vent ici, remplacent le mot *ecclésiastiques* ou le mot *prédicateurs*. En effet, « Chapuzeau, moins réservé que Balzac, nous dit dans son *Théâtre français* « (p. 141): « Pourquoi me tairois-je de l'avantage que les orateurs sacrés « tirent des comédiens, auprès de qui, et en public, et en particulier, ils se vont « former à un beau ton de voix et à un beau geste, aides nécessaires au prédi-« cateur pour toucher les cœurs. »

(3) *Lettres de Balzac,* édition in-f° de 1665, t. I, p. 420, liv. IX, lettre XXII. — N'ayant point le texte même de cette édition sous les yeux, nous avons pris celui qu'a cité M. J. Soulié dans son article *Le Comédien Mondory,* REVUE DE PARIS, année 1838, p. 350. Mais il a dû être un peu remanié.

Digitized by Google

Cette lettre, que Mondory reçut par l'entremise de Chapelain, montre en quelle haute estime Balzac tenait le talent, l'esprit et même la personne du comédien, qui, de son côté, ambitionnait l'approbation et les éloges d'un écrivain fameux parmi ses contemporains.

Mais un fait piquant, sur lequel personne, au moins à notre connaissance, n'a encore appelé l'attention, c'est qu'un ami lui ayant adressé des reproches à l'occasion du tour et de l'esprit général de sa lettre, Balzac revint, en partie, sur les éloges précédemment accordés, dans une lettre écrite quelque temps après. On y trouve aussi un détail fort curieux sur le secret motif qui portait bien des gens à envoyer à Balzac leurs missives. Pour l'honneur de Mondory, il est à souhaiter que tel n'ait pas été le sien. Voici cette lettre, où Balzac, tout en affaiblissant la portée de ses précédents éloges, ne laisse pas de les maintenir au fond. Elle est adressée à Chapelain.

Monsievr,

La lettre que ie vous ay envoyée pour Roscius (1), n'est pas tout à fait du style qu'eust désiré nostre Amy seuere. I'ay considéré de quelle façon Ciceron agissait avec l'autre Roscius. Ie me suis souuenu d'auoir veu traitter celuy-cy de personne illustre, par Monsieur le Cardinal de la Valette, et par d'autres grands Seigneurs de la Cour (2). Voudroit-on que la Philosophie fust plus superbe et plus dédaigneuse que la grandeur ? Vne action de ciuilité qui ne tire point à conséquence, n'est pas une prostitution à tous les iours, à laquelle ie n'ay garde de m'abandonner. Il faut seulement qu'à l'auenir mes compliments soient vn peu plus rares. La pluspart ne m'escriuent des Lettres que pour monstrer des responses. Et ainsi ie suis le Martyr de leur vanité, et de ceste fascheuse réputation que

(1) C'est le nom déjà donné par Corneille à Mondory.

(2) Tallemant des Réaux a dit : « Le comte de Belin (gouverneur de Paris « pendant la Ligue), pour mettre cette troupe (du Marais) en réputation, pria « Madame de Rambouillet de souffrir qu'ils jouassent chez elle la *Virginie* de « Mairet (en 1631). Le cardinal de La Valette y étoit, qui fut si satisfait de « Mondory, qu'il lui donna pension. Il en donnoit comme cela aux hommes « extraordinaires qui lui plaisoient. » HISTORIETTES, édit. in-12, t. x, p. 43 : *Mondory ou l'Histoire des principaux Comédiens françois.*

Digitized by Google

vous et mes autres bons Amys m'auez donné. Cherchons quelque remède à ce mal. Prenons congé du Monde vne fois pour toutes. A tout le moins, faisons vne trêue de vingt ans auec les beaux Esprits, et reposons-nous durant ce temps-là, etc., etc.

A Balzac, le 29 décembre 1636 (1).

Au moment où Balzac écrivait cette lettre, il ne savait pas encore que Mondory donnait de nouvelles preuves de son talent et lui fournissait de nouveaux motifs pour justifier ses éloges, en jouant le *Cid* de son ami Corneille.

Si l'on en croyait les frères Parfait, « le *Cid* fut représenté « vers la fin de novembre 1636 (2). » M. Marty-Laveaux, après avoir cité le passage d'une lettre de Mondory, le 18 janvier 1637, sur laquelle nous allons revenir, et le passage d'une autre lettre de Chapelain, le 22 janvier 1637, ajoute : « Ne pourrait-on pas conclure de ces lettres, écrites à quelques « jours d'intervalle, que la première représentation du *Cid* « eut lieu seulement à la fin de décembre, et non pas, comme « le disent les frères Parfait, à la fin de novembre (3) ? »

De notre côté, en voyant le silence gardé par Balzac sur le *Cid*, le 15 décembre 1636, dans sa lettre à Mondory, et le 29 du même mois, dans une lettre à Chapelain, nous croyons impossible que la pièce ait été jouée depuis trois semaines, la première fois, et depuis cinq semaines, la seconde, sans que le bruit des représentations soit venu aux oreilles de Balzac, sans qu'il en ait pris texte pour adresser ses félicitations à Mondory, ou pour justifier auprès de ses amis les éloges qu'ils trouvaient exagérés. L'Angoumois n'était pas si loin de Paris, que Balzac ne dût être plus promptement instruit de ces représentations qui remuèrent si profondément et la cour et la ville. S'il n'en dit

(1) *Lettres familières de M. de Balzac à M. Chapelain;* Paris, Courbé, M.DC.LIX., édit. in-18, p. 47.

(2) *Histoire du Théâtre françois,* t. VI, p. 92.

(3) *Œuvres de Corneille,* t. III, p. 11.

Digitized by Google

rien, c'est qu'il n'en était pas encore informé, les premières représentations ayant eu lieu seulement vers la fin de décembre 1636. Telle est bien pour nous la date où fut représenté le premier chef-d'œuvre de Corneille.

Mais ce qui est incontestable, c'est que Mondory ne négligea rien de ce qui pouvait assurer le succès du *Cid* : le jeu des acteurs, la richesse des costumes, les séductions de la scène, les grâces du débit, répondirent aux grandes conceptions du poète, et firent valoir sa belle et mâle poésie, à tel point que les ennemis de Corneille attribuèrent uniquement aux comédiens le succès de la pièce.

Scudéry, le premier champion de cette lutte littéraire connue sous le nom de Guerre du Cid, après avoir publié les *Observations de M. de Scudéri, gouverneur de Notre-Dame-de-la-Garde, sur le Cid*, écrivit une *Lettre à l'Académie françoise*, pour sa propre satisfaction et peut-être à l'instigation du cardinal de Richelieu. Dans cette lettre, antérieure au 16 juin 1637, jour où l'Académie assemblée en prit connaissance, il disait, pour déprécier l'œuvre de Corneille : « De vouloir faire croire « que l'envie a conduit ma plume, c'est ce qui n'a non plus d'ap- « parence que de vérité, puisqu'il est impossible que je sois « atteint de ce vice, pour une chose où je remarque tant de « défauts, qui n'avoit de beautés que celles que ces agréables « trompeurs qui la représentoient lui avoient prêtées, et que « Mondori, la Villiers, et leurs compagnons n'étant pas dans le « livre comme sur le théâtre, le *Cid* imprimé n'étoit plus le *Cid* « que l'on a cru voir. »

Contrairement aux habitudes de Corneille, l'impression de la pièce avait suivi de près les premières représentations, (l'*Achevé d'imprimer* est du 24 mars 1637), et les rôles de Rodrigue, de Chimène et de Dona Urraque étaient joués par Mondory, la Villiers et la Beauchâteau.

L'*Epistre familière du sieur Mayret au sieur Corneille sur*

Digitized by Google

la tragi-comédie du Cid, pamphlet daté du 4 juillet 1637, le seul de tous ces nombreux écrits portant une date, fait à la pièce le même reproche que Scudéry : « Si votre poétique et *jeune fer-* « *veur* (1) avoit tant d'envie de voir ses nobles journées sous la « presse, comme vous êtes fort ingénieux, il falloit trouver in- « vention d'y faire mettre aussi, tout du moins en taille-douce, « les gestes, le ton de voix, la bonne mine et les beaux habits de « ceux et celles qui les ont si bien représentées, puisque vous « pouviez juger qu'ils faisoient la meilleure partie de la beauté « de votre ouvrage. » Après avoir donné à Mondory le nom de *Roscius Auvergnac* (2), et appliqué au *Cid* les remarques de Balzac dans la lettre à Boisrobert, citée plus haut (p. 113), sur le talent de l'acteur à faire valoir les vers des auteurs, Mairet dit à Corneille : « Un petit voyage en cette ville (Paris) vous ap- « prendra, si vous ne le savez déjà, que Rodrigue et Chimène « tiendroient possible encore assez bonne mine entre les flam- « beaux du théâtre du Marais, s'ils n'eussent point eu l'effron- « terie de venir étaler leur blanc d'Espagne au grand jour de la « Galerie du Palais. » C'est-à-dire si le *Cid* n'eût pas été livré à l'impression, et exposé dans la Galerie du Palais de Justice de Paris, où se vendaient alors les livres nouveaux.

(1) Mairet se sert à dessein d'une expression critiquée par Scudéry en ces termes dans ses *Observations :*

« Je commence par le premier vers de la pièce :

« Entre tous ces amants dont la jeune ferveur...

« C'est parler français en allemand que de donner de la jeunesse à la ferveur...

« Cette épithète n'est pas en son lieu; et fort improprement nous dirions, « *ma jeune peine, ma jeune douleur, ma jeune inquiétude, ma jeune crainte*, et « mille autres semblables termes impropres. »

Ce premier vers de la pièce, mis dans la bouche d'Elvire, disparut bientôt, par le fait de Corneille, bien que l'Académie n'eût pas accepté la grammaticale et pédantesque critique de Scudéry.

(2) Mondory, que les frères Parfait font naître à Orléans, était d'Auvergne, comme le dit Mairet, soit de Thiers, suivant Tallemant des Réaux, soit de Clermont, suivant Marguerite Périer, nièce de Pascal.

Digitized by Google

Enfin, un anonyme, resté inconnu, lança un libelle imprimé à la suite de celui de Mairet, la *Response à l'Amy du Cid sur ses invectives contre le sieur Claveret,* où Mondory est représenté comme ayant assuré le succès de la pièce par son talent théâtral et par d'autres moyens encore. L'anonyme dit à l'ami de Corneille, ou plutôt à Corneille lui-même : « Souvenez-vous que la « conjoncture du temps, l'adresse et la bonté des acteurs, tant à « la bien représenter qu'à la faire valoir par d'autres inventions « étrangères, que le sieur de Mondory n'entend guère moins « bien que son métier, ont été les plus riches ornements du *Cid* « et les premières causes de sa fausse réputation. » Outre le talent, la *bonté* des acteurs, dont Mondory faisait partie, ce chef de troupe aurait eu encore recours à d'autres moyens pour assurer le succès de la pièce. Par exemple, « dans un temps où la « presse périodique, à peine née, ne s'occupait point de ques- « tions littéraires, Mondory savait intéresser les esprits délicats « aux ouvrages importants qu'il faisait représenter, et, à l'aide « de nouvelles adroitement répandues, assurait aux représenta- « tions plus d'éclat et de solennité (1). »

Cette opinion très probable devient une certitude, quand on connaît la lettre que Mondory adressa à Balzac, le 18 janvier 1637, c'est-à-dire quelques semaines seulement après les premières représentations du *Cid*. On y voit clairement le genre de service que l'acteur pouvait rendre à l'auteur auprès du premier des beaux esprits de ce temps. C'est une réponse à la lettre de Balzac du 15 décembre 1636, que nous avons citée plus haut, et elle jette un jour nouveau sur l'histoire littéraire de cette époque.

Monsieur,

Quand je vous écrivis, j'eus dessein de vous rendre mes devoirs, mais non pas de vous obliger à me faire réponse. Je crus bien que, vous envoyant une lettre, vous seriez assez obligeant pour m'en envoyer une autre ; mais je n'eus pas la

(1) M. Marty-Laveaux, *Œuvres de Corneille,* t. III, p. 9.

Digitized by Google

vanité de prétendre cet honneur que les personnes de condition s'estiment si heureuses de recevoir; et vous me pardonnerez si je dis que vous m'estes prodigue de la chose la plus rare du monde. Avoir des lettres de M. de Balzac, c'est proprement avoir des lettres d'honneste homme (1), et vostre cabinet est comme la chancellerie où l'on se confirme en ce titre. Je n'ay eu bonne opinion de moy que depuis que j'ay reçu vostre lettre, ou pour mieux dire mon apologie. Les termes dont vous m'y traitez sont tels qu'ils ont fait céder à la modestie la hardiesse que ma profession m'a acquise; et, quoique je paraisse d'un visage également assuré aux yeux des princes et du peuple, j'ai rougi en particulier de mériter si peu de si puissants éloges. Au surplus la beauté de vostre lettre m'a tellement ravi, que, si vous la mettez un jour au nombre de celles que vous donnez au public (2), je croirois que vous aurez plutôt eu dessein d'écrire pour vous que pour moy. En revanche, néanmoins, de tant d'obligations que je vous ay, ne pouvant autre chose, je vous souhaiterois icy pour y goûter entre autres plaisirs celuy des belles comédies qu'on y représente et particulièrement d'un *Cid*, qui a charmé tout Paris. Il est si beau, qu'il a donné de l'amour aux dames les plus continentes dont la passion a même plusieurs fois éclaté au théâtre public. On a vu seoir en corps, aux bancs de ses loges, ceux qu'on ne voit d'ordinaire que dans la chambre dorée et sur le siége des fleurs de lys (3). La foule a été si grande à nos portes, et notre lieu s'est trouvé si petit, que les recoins de théâtre, qui servoient les autres fois comme de niche aux pages, ont été des places de faveur pour les cordons bleus; et la scène y a esté d'ordinaire parée de croix de chevaliers de l'ordre (4).

Voilà les nouvelles dont je crois vous pouvoir entretenir avec plus de grâce; et, pour ne point abuser de la patience que vous prendrez à lire une mauvaise lettre, je la finirai par les remercîments que je vous fais de la vostre, avec supplication que, comme elle est la première de vostre part, elle soit la dernière. L'honneur de recevoir de vos lettres m'est trop cher et le repos trop nécessaire à vostre santé pour ne les pas ménager; et, quoique tant de belles choses vous coûtent peu, c'est toujours trop quand c'est pour en faire part à des hommes si peu considérables que moi. Enfin, cette lettre-ci n'oblige nullement votre géné-

(1) Cette locution veut dire, au XVIIe siècle, « l'homme distingué par son esprit « et par son instruction; l'homme de bon ton et de bonne compagnie. »

(2) On a vu plus haut qu'elle figure dans les *Lettres de Balzac*; mais cette édition est de l'abbé Cassaigne, en 1665; il a dû la trouver dans un Recueil publié pendant la vie de Balzac, mort en 1655.

(3) La grand'chambre du Parlement de Paris, dont le plafond était doré, et les magistrats, dont les siéges étaient couverts de fleurs de lis.

(4) Les grands dignitaires de l'Etat décorés de l'ordre royal du Saint-Esprit, institué par Henri III en 1578.

Digitized by Google

rosité à une seconde, et je ne puis moins faire que de vous en envoyer deux pour une qui m'obligeroit à vous écrire tous les jours de ma vie (1), si ce que je vous manderois n'étoit une continuelle rediste que je suis, Monsieur,

Votre très humble et affectionné serviteur,

MONDORY (2).

Voilà en quels termes flatteurs parlait du succès du *Cid* l'acteur qui, par son talent, y avait eu la plus grande part. Sur ce succès, tous les témoignages sont unanimes, et Chapelain, le 22 janvier 1637, écrivait à M. Belin, au Mans : « Depuis quinze « jours le public a été diverti du *Cid* et des deux *Sosies* (co- « médie de Rotrou), à un point de satisfaction qui ne se peut ex- « primer. Je vous ai fort désiré à la représentation de ces deux « pièces. (3) » Ce passage, qui reporte au 7 janvier le plein succès du *Cid*, est une preuve de plus que cette pièce n'a dû paraître sur la scène qu'à la fin de décembre.

Mais ici se place une question assez importante. Pendant combien de temps Mondory joua-t-il le *Cid*? Fut-il forcé d'interrompre bientôt les triomphantes représentations de janvier par suite d'une paralysie soudaine, ou put-il les poursuivre longtemps encore? C'est un point qui vaut la peine d'être examiné, d'autant plus que les avis sont partagés (4).

M. Soulié croit que l'attaque d'apoplexie de Mondory, en jouant le rôle d'Hérode, dans la *Marianne* de Tristan, est antérieure aux premières représentations du *Cid*, et que c'est « après « les premiers temps de sa retraite » que Balzac lui adressa sa

(1) Pour sûr, Mondory ignorait le correctif que Balzac avait donné à sa lettre du 15 décembre 1636, dans celle qu'il adressait à Chapelain le 29 du même mois. (Voir plus haut p. 147.)

(2). Nous citons le texte donné par M. Soulié, qui l'a trouvé dans les manuscrits de Conrart, à la bibliothèque de l'Arsenal; mais il nous semble avoir été remanié pour l'orthographe.

(3) *Recueil autographe des Lettres de Chapelain*, appartenant à M. Sainte-Beuve, cité par M. Taschereau, *Vie de Corneille*, 2e édit., p. 56.

(4) Cette délicate question n'a pas été abordée par M. Marty-Laveaux.

Digitized by Google

lettre du 15 décembre 1636 (1). Il faut avouer que, si cette lettre était écrite après la retraite de Mondory, motivée par la paralysie, elle roulerait certainement sur ce point, au lieu de contenir des éloges qui ne peuvent s'adresser qu'à un homme bien portant, capable de produire les merveilles énumérées par Balzac. On ne concevrait pas non plus comment Mondory aurait pu produire sur la scène les grands effets que les ennemis de Corneille lui ont tant reprochés, s'il fût tombé, dès 1636, « frappé « d'apoplexie sur la scène, et s'il ne s'était relevé qu'en restant « paralysé de la langue et du bras droit (2). »

M. Taschereau, qui n'avait pas abordé ce détail dans sa première édition de la *Vie de Corneille* (1829), admettant l'hypothèse de M. Soulié, dit dans la seconde : « Mondory, « qui avait été l'introducteur de *Mélite* à la scène, et qui « ne put, sinon créer, du moins continuer à représenter le « personnage de Rodrigue dans le *Cid*, parce que peu de « mois auparavant il avait été frappé d'apoplexie en jouant « avec trop de véhémence, Hérode de la *Marianne* de « Tristan, Mondory écrivait, etc.... (3) » (la lettre du 18 janvier, citée plus haut.)

Et un peu plus loin, à propos de la représentation de l'*Aveugle de Smyrne*, dans l'hôtel de Richelieu, le 22 février 1637, M. Taschereau ajoute : « Cette représentation « fut interrompue par les suites de la paralysie de Mondory. « Cet acteur avait trop présumé de ses forces en croyant « que si elles ne lui permettaient pas de reparaître sur le « théâtre du Marais, elles pourraient du moins suffire aux « représentations beaucoup moins fréquentes du théâtre Car- « dinal. » L'autorité produite est une lettre de Mondory à

(1) Le *Comédien Mondory*, Revue de Paris, 1836, p. 349.
(2) Id. *Ibid.*
(3) *Histoire de la Vie et des Ouvrages de P. Corneille*, édit. de 1855, p. 56.

Digitized by Google

Boisrobert, publiée pour la première fois par M. Soulié, en 1838, dans son article de la *Revue de Paris*.

Or, le texte précis de cette lettre, qui a une date certaine, détruit toutes ces assertions. Il y est dit : « Ainsi, qui m'a-« bandonneroit au théâtre du Maretz, me feroit sans doute « achever la tragédie que j'y *commençay il y a trois mois.* » La lettre étant du 13 novembre 1637, Mondory fixe donc lui-même le commencement de sa paralysie aux premiers jours du mois d'août de cette même année 1637, et elle n'est point de 1636, avec une rechute au mois de février 1637.

Au reste, voici en son entier cette lettre si curieuse pour l'histoire de ce grand artiste du XVIIe siècle. C'est une rareté, comme tout ce qui se rattache à sa personne (1).

De M. de Mondory à M. l'abbé de Boisrobert.

Monsieur,

Il est vray que mon mal a esté grand, et qu'il m'a laissé d'assez fâcheux restes. Mais il est certain que Dieu m'auroit donné un esprit assez fort pour le supporter avec patience, s'il ne me privoit de l'honneur de servir aux plaisirs de Monseigneur et s'il ne me laissoit le regret de recevoir des bienfaits de Son Eminence sans luy en pouvoir témoigner mon ressentiment. La visite que je fis ces jours passés au Palais de Richelieu, me fut si salutaire, que durant le moment où je vis Monseigneur, je ne crus point estre malade ; l'ayse (2) que je receus d'une veuë si désirée, témoignoit bien que je ne souffrois pas, puisque je pleurois de joye, et si j'eusse plus longtemps receu les influences de cet auguste visage, je pouvois, ainsi que le paralytique de l'Ecriture, charger mon grabat sur mon col et retourner chez moy de mon pied. Mais comme les choses extrêmes finissent incontinent, le bien d'un si favorable aspect ne me pouvoit pas durer, et je m'apperceus bien que sortant de la présence de Monseigneur, je rentrois dans mes maux, délivré toutefois des chagrins qu'ils causoient à mon esprit, qui s'est depuis senty assez libre pour mettre quelques bons sentiments dans cette mauvaise lettre. Je

(1) M. Soulié a publié cette lettre en 1838, dans la *Revue de Paris*. Nous ne donnerons point son texte, mais celui que nous avions transcrit, il y a une vingtaine d'années, à la Bibliothèque de l'Arsenal, pour la publier, alors que nous la supposions inédite.

(2) *Ayde*, dit M. Soulié.

Digitized by Google

vous l'adresse, Monsieur, comme à celuy dans les mains duquel passent nos requêtes, avant que de tomber en celles du Dieu à qui nous les présentons, sur ce que la Reyne ayant tenu quelques propos que la charité, sans doute, tiroit de sa bouche en faveur de mon mal, m'avoit fait l'honneur de dire ensuite qu'elle seroit privée ce carneval des plaisirs dont Monseigneur, depuis trois ans, embellit les jours gras de leurs Majestés, puisque je n'étois pas en estat d'y occuper ma place. Que la bonté que son Eminence a pour moy n'interrompe point le cours d'un divertissement si nécessaire, et ne m'ôte pas la gloire d'y travailler. Mon courage sera plus grand que mon mal, et veinquant son obstination me donnera des forces suffisantes d'entreprendre cet ouvrage ; et quand bien même j'y succomberois, la cheuste en seroit honorable. Si je suis absolument nécessaire aux plaisirs de leurs Majestés et de Monseigneur, je veux bien que leur Théâtre soit mon tombeau ; car pour le public il me dispensera pour maintenant, s'il luy plaît (1) ; je ne suis pas né sa victime, et il est bien juste que ce qui me restera de vigueur soit réservé pour des plaisirs plus considérables que les siens. Si Bertrand ou Justice (2), ou quelques-uns de ces excellents chantres estoient enrumés, ce ne seroit pas le moyen de leur faire recouvrer la voix, que de les envoyer chanter au Pont-Neuf ; *ainsi qui m'abandonneroit au Théâtre des Maretz, me feroit, sans doute, achever la tragédie que* J'Y COMMENÇAY IL Y A TROIS MOIS. Mais au Théâtre de son Eminence, où le véritable Apollon préside, et par conséquent le Dieu des remèdes, je n'ay rien à craindre. Et puis la présence de Monseigneur m'y animera toujours tellement que ma vie n'y pourra jamais estre en danger. Obtenez-moy donc de son Eminence, Monsieur, un personnage de la pièce destinée à la solennité prochaine, que trois mois de temps pourront, sans péril, imprimer en ma mémoire et rendre à ma langue son entière liberté. J'attends de vous sur ce sujet l'honneur d'une visite, ou celuy d'une lettre, et finis celle-ci par les nouvelles protestations que je fays d'estre toute ma vie, Monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur.

MONDORY.

A Paris, le 13 novembre 1637.

P.-S. — Il y a quelque temps que M. de Balzac me fit l'honneur de m'écrire ; je lui fis réponse. Je vous en envoie la copie pour m'en dire, s'il vous plaît, votre avis, et si elle vaut assez pour l'avoir obligé à me placer, par la lettre

(1) Ces quatre derniers mots ont été omis par M. Soulié.

(2) M. Soulié a lu *Justin*. C'est bien *Justice* qu'il faut lire. Ce fameux chanteur du XVIIe siècle chanta avec accompagnement de luth le *Récit* que Corneille fit pour le *Ballet du Chasteau de Bissestre*, dansé le 7 mars 1632. La *Gazette* du 12 mars en parle ainsi : « Après que le sieur *Justice* eut de sa voix dextrement jointe à celle du luth... etc. » — Voir les *Œuvres de P. Corneille*, édit. de M. Marty-Laveaux, t. x, p. 58 et 341.

Digitized by Google

que j'en ai reçue, parmi tant d'honnêtes gens et même de condition relevée qui se trouvent si honorés d'en recevoir de lui (1).

Boisrobert, plus assidu au théâtre qu'à l'église, et que son amour de la comédie, son talent à lire et à réciter des vers avaient fait surnommer *l'Abbé Mondory*, fit obtenir au comédien, dont il portait volontiers le nom, l'objet principal de sa lettre. — Mais Mondory ne put monter qu'une seule fois sur la scène de l'hôtel de Richelieu, après la tragédie « commen- « cée au mois d'août 1637, » tragédie rapportée en ces termes par Tallemant des Réaux : « Pour dire le vrai, *Marianne* « (tragédie de Tristan) étoit son chef-d'œuvre, et il étoit plus « propre à faire un héros qu'un amoureux. Ce personnage « d'Hérode lui coûta bon ; car, comme il avoit l'imagination « forte, dans le moment il croyoit quasi être ce qu'il repré- « sentoit, et il lui tomba en jouant une apoplexie sur la lan- « gue qui l'a empêché de jouer depuis. Le cardinal de Riche- « lieu l'y obligea une fois ; mais il ne put achever (2). » Ce même écrivain nous paraît donner le secret du talent de Mondory, en disant aussi : « Lui n'a jamais joué à la farce, c'est le « premier qui s'est avisé de cela : Bellerose y jouoit (3). »

Après avoir cité la lettre de Mondory, M. Soulié ajoute : « Ce « post-scriptum est remarquable. On sait combien le triomphe « du *Cid* avait aigri la bile du Cardinal : communiquer à « Bois-Robert une lettre où était exprimée une admiration si « vive pour le chef-d'œuvre de Corneille, était de la part de « Mondory un acte de hardiesse. »

Evidemment, l'écrivain parle de la lettre du 18 janvier 1637, citée plus haut (p. 151), et nous ne croyons pas qu'il s'agisse de celle-là.

(1) *Bibliothèque de l'Arsenal*, Fonds Conrart, Manuscrits, no 2805, vol. XIV, p. 1037.

(2) *Historiettes*, édit. in-12, t. X, p. 45.

(3) *Ibid.*, p. 43.

Digitized by Google

Comment Mondory aurait-il pu dire d'une lettre ayant déjà onze mois de date (Balzac lui répondit le 15 décembre 1636, et Mondory écrit à Boisrobert le 13 novembre 1637) : « *Il y a* « *quelque temps ?* » Comment ensuite supposer que Mondory, instruit des sentiments et de la part active du Cardinal et de Boisrobert dans la fameuse guerre du *Cid*, aura risqué, par une petite vanité littéraire, de faire passer sous leurs yeux (car il écrivait pour tous les deux) la copie d'une lettre si honorable pour Corneille, tandis qu'il prenait dans l'autre un ton si humble, si flatteur, et, disons le mot, presque si servile pour le ministre et pour le dispensateur de ses grâces ? C'eût été une maladresse dont Mondory, renommé pour son habileté, devait être incapable, sachant bien que Richelieu avait informé l'Académie de son désir de la voir critiquer le *Cid* : « Faites « savoir à ces Messieurs, dit-il, que je le désire, et que je les ai- « merai comme ils m'aimeront, » et de plus que Boisrobert avait vivement pressé Corneille et l'Académie d'accepter ce jugement commencé le 16 juin 1637, et sur le point de paraître, puisqu'il fut rendu dans ce même mois de novembre (1), où Mondory écrivait sa lettre.

Il est bien plus probable que Balzac, ne tenant pas compte de la prière qui terminait la lettre de Mondory, le 18 janvier 1637 : « celle-ci n'oblige nullement votre générosité à une seconde, » lui en aura adressé une *seconde*, peut-être à l'occasion de la paralysie du mois d'août 1637, et que c'est la copie de la réponse à cette lettre que Mondory faisait passer, en novembre, sous les yeux de Boisrobert.

M. Taschereau a dit de l'article de la *Revue de Paris*, qui nous occupe : « Les dates y sont mal étudiées (2). » En voici une autre preuve : « Quant à l'espoir que le comédien témoigne

(1) *Histoire de l'Académie*, par Pellisson ; Paris, 1702, p. 118-129, *passim*.
(2) *Vie de Corneille*, 2e édit., p. 297, note 2.

Digitized by Google

« dans sa lettre, il ne se réalisa point; l'artiste s'était trompé « sur la mesure de ses forces. Il parut, en effet, dans les fêtes « que le Cardinal donna à la cour en 1637, et remplit le « principal rôle dans la comédie des cinq auteurs, l'*Aveugle « de Smyrne*, jouée le 22 février; mais il ne put aller au- « delà du deuxième acte. » C'est l'assertion que M. Taschereau a répétée lui-même. (Voir plus haut, p. 154.)

Il est bien vrai que la Gazette parle d'une représentation ce jour-là : « Le 22e de février. — Le soir du mesme jour fut repré- « sentée dans l'hostel de Richelieu la comédie de l'*Aveugle « de Smyrne*, par les deux trouppes de comédiens, en présence « du Roy, de la Reine, de Monsieur, de Mademoiselle sa fille, « du Prince de Condé, du duc d'Anguyen son fils, du duc « Bernard de Weymar, du Mal de la Force et de plusieurs « autres seigneurs et dames de grande condition (1). »

Il n'y est point question d'un accident arrivé à Mondory, en ce lieu et ce jour-là, par la bonne raison que la paralysie le frappa seulement six mois plus tard, sur le théâtre du Marais, comme Mondory l'a dit lui-même. A ce carnaval, les représentations se passèrent sans encombre à l'hôtel de Richelieu.

Enfin nous ferons observer que si, au mois de novembre 1637, Mondory apprend que « la reine lui avoit fait l'honneur de lui « dire qu'elle *seroit* privée *ce carneval* des plaisirs dont Mon- « seigneur, depuis trois ans, embellit les jours gras de leurs « Majestés, » il ne peut être question que du carnaval suivant, celui de 1638, et les trois mois qu'il demande pour « imprimer « la pièce en sa mémoire » nous reportent bien au carnaval de cette même année : c'est de toute évidence. L'on a donc eu tort de parler, à l'occasion de cette lettre, du carnaval de 1637, comme ayant été témoin d'une nouvelle attaque de Mondory sur le théâtre de l'hôtel de Richelieu.

(1) *La Gazette de France*, 28 février 1637.

Digitized by Google

Pendant toute l'année 1638, la maladie de Mondory fit de sensibles progrès, si bien que Chapelain, dans une lettre du 15 janvier 1639, écrivait : « Mondory est confisqué sans remède, « et il n'a plus que le droit de vétéran au théâtre. »

A peu près dans le même temps, en 1639, Tristan l'Ermite, dont la pièce de *Marianne* avait été la cause indirecte de la paralysie de Mondory, le jugeait en ces termes : « Cet illustre « acteur ne tient point sa gloire du hasard, ou de l'aveugle- « ment des hommes ; c'est par de merveilleuses qualités qu'il « a forcé toute la France de rendre justice à son mérite, et qu'il « auroit obtenu de l'antiquité des couronnes et des statues. « Jamais homme ne parut avec plus d'honneur sur la scène ; « il s'y fait voir tout plein de la grandeur des passions qu'il « représente, et comme il en est préoccupé lui-même, il imprime « fortement dans les esprits tous les sentiments qu'il exprime. « Les changements de son visage semblent venir des mouve- « ments de son cœur, et les justes nuances de sa parole et la « bienséance de ses actions forment un concert admirable qui « ravit tous les spectateurs. C'est de ce miraculeux imitateur « que j'attendois le coloris de cette peinture, et c'est celui qui « lui devoit donner tout ensemble de la grâce et de la vigueur. « Sans cette espèce d'apoplexie dont il n'est pas encore guéri « parfaitement, il auroit fait valoir Araspe (dans la tragédie de « *Panthée*), aussi bien qu'Hérode, etc. (dans la tragédie de « *Marianne*) (1). » Tristan ne pense pas autrement que Corneille, dont l'admiration s'était traduite par le surnom de Roscius, et l'un et l'autre sont d'accord avec tous leurs contemporains.

De tous ces faits et de tous ces témoignages, il résulte que ce n'est pas peu de mois *avant*, mais plusieurs mois *après* les premières représentations du *Cid*, que Mondory eut sa première

(1) Tristan, *Avertissement*, en tête de la tragédie de *Panthée*. Paris, Courbé, 1639, in-4.

Digitized by Google

attaque de paralysie, comme il le dit positivement lui-même. Il a donc pu, pendant sept mois entiers, de décembre 1636 au mois d'août 1637, jouer le *Cid*, et assurer le triomphe de la pièce de Corneille, qu'il avait rencontré à Rouen, et arraché à l'obscurité de la province, pour produire ses œuvres devant le public de Paris, et même devant la Cour, tant sur le théâtre de l'Arsenal, qu'en Normandie, sur celui du bourg de Forges.

Comme pour tous les anciens artistes, on sait peu de chose sur la vie de Mondory, et, dans le peu qu'on sait, l'erreur vient se mêler à la vérité. Il a donc paru utile de grouper ces quelques documents, rares et curieux, d'où l'on peut reconstituer, en partie, la biographie de ce fameux acteur, et saisir l'importance des services qu'il rendit à notre grand Corneille, services dont celui-ci se montra reconnaissant toute sa vie. Près de vingt ans après la représentation du *Cid*, Corneille parlait encore « de « l'excellence de l'acteur qui contribuoit beaucoup au beau « succès des pièces (1). »

F. Bouquet.

(1) *Discours de l'utilité et des parties du Poème dramatique,* vers 1660.

Digitized by Google

FONTENELLE ET CIDEVILLE,

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INÉDITS.

—

1742—1757.

La correspondance de Fontenelle n'occupe qu'une place assez restreinte dans les diverses éditions de ses œuvres complètes. En signalant ce fait, dans la remarquable étude qu'il a consacrée en 1846 à cet homme célèbre, M. Charma annonce qu'il a découvert dans les papiers du P. André seize lettres nouvelles, adressées par Fontenelle à ce jésuite, et qu'il se propose de les imprimer dans le second volume de l'ouvrage qu'il publiait alors sur le P. André (1). L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen possède, dans ses Archives, plusieurs lettres de Fontenelle qui sont également inédites. Nous en devons la connaissance au savant archiviste de cette Société, M. de Beaurepaire, qui a bien voulu, avec sa complaisance et son désintéressement habituels, les mettre à notre disposition. Ces lettres appartiennent à

(1) *Biographie de Fontenelle*, par M. A. Charma, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Caen, pages 110 et 63, note 41e, 2e édition; Caen, 1846, in-8° de 96 pages.

La correspondance de Fontenelle avec le P. André a paru en tête du second volume de l'ouvrage de MM. Charma et Mancel, intitulé : *Le Père André, Jésuite; Documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du XVIIIe siècle ;* tome Ier, Caen, Lesaunier, 1844; tome IIe, Paris, Hachette, 1856, in-8°. — Comme nous l'avons dit, elle comprend seize lettres et s'étend de l'année 1731 à l'année 1753.

M. Foucher de Careil, dans un livre ayant pour titre : *Lettres et Opuscules de Leibnitz*, Paris, 1854, in-8°, a aussi publié sept lettres de Fontenelle, restées jusque-là inédites.

Digitized by Google

la vieillesse de Fontenelle. Elles sont adressées à Cideville, avec lequel l'illustre Secrétaire de l'Académie des Sciences entretint pendant longtemps un commerce suivi de relations et de correspondance. Elles se sont trouvées comprises dans les papiers que Cideville a légués à l'Académie. L'intérêt qu'elles présentent par elles-mêmes nous a paru s'augmenter encore de ce qu'elles se placent, par leur date, à l'époque de l'établissement de l'Académie, établissement auquel, à la sollicitation de Cideville, Fontenelle a puissamment contribué.

Les lettres-patentes du mois de juin 1744, qui autorisent l'institution, à Rouen, d'une Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts, ne firent que régulariser l'existence d'une Société de savants et de gens de lettres, qui s'était déjà établie dans cette ville depuis plusieurs années. Cette Société désirait vivement obtenir cette consécration légale, et, dès 1740, on s'était occupé des démarches à faire pour arriver à ce résultat. Ce fut Cideville qui se chargea presque entièrement de ces démarches. Il était alors conseiller honoraire au Parlement de Normandie, et il partageait ses loisirs entre sa campagne de Launay, près Duclair, où il séjournait dans la belle saison, et Paris, où il passait tous les ans une grande partie de l'hiver (1). Sa fortune, son titre, son goût pour les lettres et pour les arts, lui avaient créé dans la capitale des amitiés puissantes parmi les gens de lettres et les hommes du monde. On sait ses relations avec Vol-

(1) Pierre-Robert Le Cornier, sieur de Cideville, né à Rouen, le 2 septembre 1693, avait succédé, en 1716, à son père dans la charge de conseiller au Parlement de Normandie. Il donna sa démission en 1736, pour se livrer entièrement à son goût pour les Lettres. Il mourut à Paris, le 5 mars 1778. — M. Th. Lebreton a publié une Notice sur Cideville dans la *Revue de Rouen* du mois de juillet 1846, page 12. — D'après le *Catalogue et Armorial du Parlement de Rouen*, publié en 1867, par les soins de la Cour impériale, les armes de Cideville étaient « d'azur, à « deux molettes d'or en chef, à la tête de licorne d'argent en pointe. » Ces armes figurent sur le cachet de plusieurs des lettres autographes que possède l'Académie.

Digitized by Google

taire, son camarade de classe au collége Louis-le-Grand ; celles qu'il entretint avec Fontenelle méritent également d'être connues,

Fontenelle, alors âgé de plus de quatre-vingts ans, était l'oracle de la littérature et le Nestor des Académies (1). Son autorité était considérable dans le monde des lettres ; il avait, en outre, un assez grand crédit à la cour. Rouennais de naissance, il devait s'intéresser à une œuvre qui concernait sa ville natale ; Cideville eut recours à lui. Depuis longtemps déjà il était en relations d'amitié avec Fontenelle ; il le voyait, chaque année, dans ses voyages à Paris et souvent il le consultait sur ses compositions littéraires (2). Il fut aidé dans cette entreprise par M. de Bettencourt, jeune avocat au Parlement de Rouen, qui faisait des vers avec une rare facilité, et auquel avaient été confiées, dans la Société déjà existante, les fonctions de Secrétaire pour le dépar-

(1) Dans cet aréopage auguste (l'Académie des Sciences)
On distingue ce vieux *Nestor,*
Reste chéri de l'âge d'or,
Dont l'esprit gai, profond et juste
Semble triompher de la mort.

Lettre du roi de Prusse à M. de Maupertuis, 1748.

(2) Dans une lettre de Mme de Forgeville, du 10 août 1733, adressée à Cideville, et qui contient des détails étendus sur la santé de Fontenelle, nous lisons cette phrase caractéristique : « Mais c'est trop tarder à vous dire des nouvelles du meilleur de nos amis. » — Une autre lettre de Thiriot à Cideville, du 1er janvier 1729, montre que, dès cette époque, Cideville confiait à l'amitié de Fontenelle ses œuvres poétiques. — « Avez-vous eu le temps, lui écrit Thiriot, « de revoir votre opéra depuis la Saint-Martin ? Si vous y avez travaillé, il doit « être en état de paraître devant M. de Fontenelle, à qui je l'ai annoncé. Comme « je vois tous les jours M. de Fontenelle, il m'en fait ressouvenir depuis quelque « temps comme d'une chose à laquelle il prend beaucoup d'intérêt et de la con- « fidence de laquelle il est flatté. » — Thiriot, l'agent d'affaires de Voltaire à Paris, et l'éditeur de plusieurs de ses ouvrages, est principalement connu par la correspondance de ce philosophe. Il semble résulter de sa lettre qu'il avait, dans le principe, servi d'intermédiaire entre Fontenelle et Cideville. — Quant à l'opéra de Cideville, il n'en reste pas de traces dans ses manuscrits. — Les deux lettres de Mme de Forgeville et de Thiriot sont aux Archives de l'Académie.

Digitized by Google

tement des Lettres. Fontenelle n'était point insensible aux éloges. Bettencourt, en lui adressant, au commencement de 1742, à la demande et par l'intermédiaire de Cideville, le cadre des Statuts de la nouvelle Société, y joignit une Ode dont le sujet était le *Projet d'établissement d'une Académie des Sciences et des Belles-Lettres dans la ville de Rouen.* L'encens n'y était point épargné au doyen de la littérature. On peut en juger par cette citation :

Illustre neveu des Corneilles,
Moins connu par leurs noms fameux
Que par l'heureux fruit de tes veilles,
Qui te rend immortel comme eux,
Entends ma foible voix, ecoute
Les decrets qu'ils dictent sans doute
Impatients d'être obëis,
Et digne heritier de leur gloire
Parle et fais parler leur memoire
Pour le bonheur de leur pays.

Fontenelle, notre Lycée
T'addresse ses vœux aujourd'hui,
De l'entreprise commencée
Sois le conducteur et l'apui :
Pour ce pays qui t'a vû naitre
Obtiens de notre auguste maître
Quelques favorables regards,
Et sans peser ce que nous sommes,
Fais que le berçeau des grands hommes
Devienne un temple des beaux-arts (1).

(1) De Bettencourt, avocat au Parlement de Normandie, a été le premier secrétaire de l'Académie de Rouen, pour la classe des Lettres. Il mourut fort jeune, en avril 1745. Il avait peu suivi le barreau et s'était principalement occupé de littérature. Il est inscrit sur les matricules de l'Ordre avec la date de 1731. Voltaire, dans une lettre à Cideville, du 23 mars 1743, édition Dupont, 1824, tome LVIII, page 220, a dit de lui : « J'ai bien envie de connaître M. de Bettencourt en prose : ses « vers m'ont déjà charmé. » — « Fontenelle, dit encore M. de Prémagny, dans son *Éloge de Bettencourt*, connut M. de Bettencourt, apprécia ses talents et l'honora « de son estime. » *Précis de l'Académie de Rouen*, tome 1er, page 253. — On a

Digitized by Google

Au moment de l'envoi de cette ode, les démarches et la correspondance étaient devenues plus actives, parce que l'on espérait parvenir à l'obtention des lettres-patentes, grâce au cardinal de Tencin, ancien ambassadeur du Roi à Rome, et qui venait d'être nommé Ministre d'Etat. La sœur du cardinal, la fameuse Mme de Tencin, était l'amie de Fontenelle, « son Dieu, écrivait Bet-« tencourt, puisqu'elle se mêle de diriger sa santé. Voilà donc, « ajoutait-il, M. de Fontenelle dans une passe de crédit. (1) »

C'était une occasion favorable : Cideville se garda bien de la laisser échapper. Dès le 3 avril 1742, pendant son séjour à Paris, il avait écrit à Fontenelle pour lui demander de lui faire obtenir une audience du Secrétaire d'Etat, Amelot, afin de lui présenter le Mémoire rédigé par l'Académie (2). Il terminait sa missive par ces mots : « C'est de la part de ce pretendu confrere qui n'est en « verité qu'a portée d'estre votre serviteur. »

Fontenelle lui répondit sur la lettre même :

Je ne doutois pas, Monsieur, que je n'eusse l'honneur de vous voir ce matin. Tout etoit arrangé dans ma teste. M. Amelot sera demain apparemment chés lui et donnera audience, et nous irons. Mais pour le plus sur, je vais y envoyer et vous aurés de mes nouvelles chés vous. Encore une fois nous sommes confreres, point de ceremonial.

imprimé, dans les Œuvres de Fontenelle, deux lettres de Bettencourt, datées de 1743, relatives à l'établissement de l'Académie; édition Bastien, 1790, tome VIII, pages 367-374. L'ode dont nous avons donné deux strophes n'est pas imprimée dans le *Précis* ; il en existe aux Archives de l'Académie plusieurs copies de la main de l'auteur. Il avait sollicité lui-même les conseils de Fontenelle sur son œuvre. On lit dans une lettre qu'il écrivait à Cideville, le 20 février 1742, et qui est aussi aux Archives : « Je recevrai avec autant de docilité que de plaisir les « observations que Monsieur de Fontenelle voudra bien faire sur toute cette « pièce que je souhaiterois fort rendre digne de lui. » — Dans toutes les citations que nous empruntons aux pièces originales, nous conservons fidèlement l'orthographe des manuscrits.

(1) Lettre à Cideville, du 31 août 1742; *Archives de l'Académie.*

(2) La lettre de Cideville et le billet de Fontenelle n'indiquent point l'année. Mais les détails contenus dans une lettre de Bettencourt, du 12 avril 1742, montrent bien que toute cette correspondance est de 1742.

Digitized by Google

Les nouvelles promises ne se firent point attendre; car nous trouvons dans les papiers de Cideville un second billet de Fontenelle, daté du même jour, et qui annonce dans ces termes l'heure de l'audience ministérielle :

M. Amelot donne audience demain après les Ambassadeurs, c'est-à-dire a midi et demi.

Comment irons-nous? Sera-ce chacun de notre costé, chacun dans notre chaise? Reglés cela s'il vous plaist, Monsieur. Je porterai toujours les papiers que j'ai.

Je finis sans aucun ceremonial, car nous sommes confreres, ne vous en deplaise.

Ce lundi.

Comment se rendit-on à l'audience du ministre? C'est ce qu'il importe assez peu de savoir. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le résultat de cette audience ne fut pas aussi satisfaisant qu'on pouvait le désirer; car quelques mois après, Cideville insistait auprès de son correspondant, ainsi que nous venons de le dire, pour qu'il fît de nouvelles démarches auprès d'un autre ministre, le cardinal de Tencin.

Le 12 octobre 1742, en effet, ayant à expédier à Fontenelle de l'argent et des livres, il profita de cette occasion pour lui recommander vivement, suivant le conseil de Bettencourt, de voir le cardinal au sujet de l'affaire de l'Académie, « parce qu'il « y a là, lui écrit-il, un beau coup a faire. »

La réponse de Fontenelle, plus étendue que les deux précédents billets, est adressée *à Monsieur de Cideville, conseiller honoraire au Parlement de Normandie, à Rouen* (1). Elle porte la taxe de la poste. Suivant une habitude dont la correspondance de Cideville donne aussi assez fréquemment l'exemple, elle n'est point signée (2); mais elle est bien de la main de Fon-

(1) La seconde lettre d'avril 1742 portait pour adresse: « A Monsieur de Cidde-ville *(sic)* chés M. Gagne, baigneur, rue de Richelieu. »

(2) Sur les seize lettres de Fontenelle publiées par MM. Charma et Mancel, dans leur ouvrage sur le P. André, trois, les IVe, Ve et VIe, ne sont pas non plus

Digitized by Google

tenelle. Jusqu'à l'âge le plus avancé, le doyen des académies a fait lui-même sa correspondance. « L'ironie est trop forte, écri- « vait-il à Mlle de Farceaux, plus tard Mme de Forgeville, de me « proposer de vous faire écrire par un secrétaire que je n'ai « point (1). » L'écriture en est tout à fait semblable à celle de la lettre originale qu'il adressa, le 1er novembre 1744, à l'Académie pour la remercier de lui avoir conféré le titre d'Associé correspondant, et dont nous donnerons plus loin le *fac-simile*. Cette écriture est assez mauvaise, mais bien lisible néanmoins et sans ratures. Cideville nous apprend, en effet, que Fontenelle disait quelquefois « que deux fées avaient présidé a sa naissance; « que l'une avait dit: Tu écriras toute ta vie; et que l'autre « avait ajouté : Mais il aura toujours de mauvaises plumes (2). » Ailleurs il dit encore, en parlant de lui: « Il n'écrivoit jamais « que ce qu'il composoit ne fut bien digéré. Il ne faisoit presque « jamais de ratures a la difference de Voltaire qui corrige et re- « corrige sans cesse (3). »

Malgré l'insistance de Cideville, Fontenelle ne s'était point pressé de répondre. Il était, en général, assez négligent à écrire; il s'en accuse fréquemment lui-même dans sa correspondance imprimée (4). Il commence cette fois encore par des excuses sur ce péché d'habitude :

signées, bien qu'écrites certainement par Fontenelle. (Voir cet ouvrage, t. II, p. 35, 39 et 40.) L'écriture de Fontenelle est, du reste, bien facile à reconnaître, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par le *fac-simile* que nous publierons plus loin.

(1) Lettre du 1er décembre 1730, édition de 1790, t. VIII, p. 414.

(2) *Journal manuscrit de Cideville depuis juin 1743*, inscrit à la Bibliothèque publique de la ville de Rouen, sous cette marque : O. 40; p. 17.

(3) Même *Journal*, p. 71.

(4) Lettres des 7 août 1729, 23 janvier 1740, 22 juillet 1743, 2 janvier et 25 septembre 1746; édition de 1790, t. VIII, p. 376, 419, 425 et 429. On peut y ajouter les lettres des 15 septembre 1745 et 1er septembre 1750, que nous donnons plus loin; voir aussi les lettres Ve, VIe, IXe, XIIIe, XVe et XVIe, publiées par MM. Charma et Mancel, dans leur livre sur le P. André.

Digitized by Google

Et bien, ne voilà-t-il pas que ma maudite paresse m'a fait remettre de jour en jour, Monsieur, a vous répondre, sous prétexte que je n'avois rien de pressé a vous dire? J'ai des remerciements a lui faire, disois-je; ils seront aussi bons demain, disoit-elle, et puis, c'est le plus galant homme du monde, le plus aisé a vivre, il n'y regardera pas de si près. Bref, au bout du conte, il se trouve que me voici au 17 Novembre et que je n'ai pas répondu à une lettre du 12 Octobre qui m'avoit pourtant fait beaucoup de plaisir, circonstance aggravante.

Il est pourtant vrai au fond que rien ne pressoit. Tout ce que vous me disiés sur des cardinaux ne peut être traité qu'ici et avec quelque discussion. Vous revenés vers Noël, dit-on, il sera encore temps, et de reste, vous pourriés du lieu où vous ètes faire des suppositions qui ne se trouveroient pas exactement vrayes. Nous en parlerons au coin de mon feu.

Pour vous remercier des peines que vous avés prises pour moi, je vous prierai d'en prendre encore une nouvelle. Ceci est du sublime en fait d'amitié, et de confiance, et je ne le hasarderois pas, si je ne vous connoissois bien. Je vous prie donc de demander avant votre départ a M. le Président de Monville s'il voudroit bien m'envoyer encore certaines choses dont il m'a parlé, de mettre dans votre poche ou dans votre valise celles qui seroient extrèmement portatives et de faire mettre les autres au Messager ou ailleurs a mon adresse.

J'aurois bien encore quelque petite prière a vous faire, mais ce seroit une negotiation bien délicate, et il y faudroit de l'esprit. Il me reste pour tout bien en Normandie une petite rente bien modeste de 110 l., M. de Monville la connoist avec tous les tenants, et aboutissants, voudroit-il bien la faire recevoir par quelqun de ses gens? Voilà sur quoi il faudroit le sonder bien finement. Vous en sentés vous capable?

Si vous reüssissés, je vous promets que quand nous nous trouverons rivaux ici, je ne vous traverserai guere et ne m'opposerai a vos progrés que pour un certain honneur de m'y opposer. Revenés, Monsieur, quoiqu'il en puisse arriver, je vous assure que je me ferai un grand plaisir de votre perilleux retour et pour vous le prouver je supprime ici dés a present toute apparence de ceremonial, quoique vous ne m'en donniés pas l'exemple, qui dans les bonnes regles ne devoit venir que de vous.

De Paris, ce 17 Novembre 1742.

Mes compliments s'il vous plaist, à M. de Bettencourt.

Cideville nous a conservé, avec les originaux des lettres de Fontenelle, les brouillons et quelquefois même les originaux des réponses qu'il lui adressait et qui ont dû lui être rendus par les légataires universels de Fontenelle après la mort de celui-ci. Il répondit le 17 janvier 1743, qu'il avait réussi dans sa négo-

Digitized by Google

ciation auprès de M. de Monville, que l'abbé L'Herminier, ancien précepteur du Président, se chargeait de recevoir la rente; que lui-même porterait à Paris les commissions désirées, mais qu'il ne pourrait s'y rendre que dans un mois. « Qu'il y a loin « encore, disait-il en terminant, au samedy ou je dois diner a « costé de vous et vis a vis la charmante madame Dupin (1). »

Nous ne trouvons pas d'autre correspondance en 1743, non plus qu'en 1744, si ce n'est une lettre du 26 février de cette dernière année, annonçant l'envoi par Cideville d'un petit cadeau dont nous aurons occasion de parler plus longuement tout à l'heure, et sollicitant de nouveau Fontenelle de s'occuper de « l'établissement littéraire que l'on méditoit sous ses conseils « et ses auspices. »

Les lettres-patentes portant institution de l'Académie furent enfin signées par le roi pendant la campagne de Flandre, en juin 1744. Le 12 août suivant, elles étaient enregistrées à Rouen, au Parlement ; le 14, à l'Hôtel-de-Ville, et quelques jours après, le 18, Cideville inaugurait la première séance de la Société nouvelle par un discours d'apparat, qui contenait l'éloge le plus chaleureux « de l'historien célèbre de l'Académie des Sciences, de l'auteur ingénieux de la *Pluralité des Mondes*, » dont le nom brillait le premier à la tête de la liste des associés correspondants (2).

Après l'établissement de l'Académie, Cideville continua avec Fontenelle son commerce de visites et de correspondance. Nous voyons par ses papiers qu'il l'entretenait de ce qui s'était passé dans les séances publiques ou particulières de la Société, qu'il lui rendait compte des lectures qui y avaient été faites, qu'il soumettait même à sa critique les travaux qu'il se proposait d'y

(1) La femme du fermier général Claude Dupin, célèbre par sa beauté et son esprit. Liée d'amitié avec Fontenelle, Marivaux et Mairan, elle chargea J.-J. Rousseau de l'éducation de son fils.

(2) Voir le *Précis de l'Académie*, t. 1, p. 148.

Digitized by Google

produire. Fontenelle, comme nous l'avons dit, tardait quelquefois à répondre. Mais il s'en excusait si bien quand il reprenait la plume, que Cideville aurait eu mauvaise grâce à lui tenir rigueur. Comment, en effet, n'eût-il pas été désarmé par une lettre comme celle-ci :

Il est vrai, Monsieur, que je suis en fait de lettres un infame paresseux, qui écrit peu, répond peu et tard et ne merite pas qu'on lui écrive. Je me rends, comme vous voyés, assés de justice ; cependant je ne suis plus tout a fait juste, quand on me traite comme je l'ai merité, et j'en suis affligé comme d'un tort qu'on m'auroit fait. Je vous laisse a faire l'application de ceci. Je suis d'ailleurs veritablement fâché d'étre si longtemps sans savoir de vos nouvelles. Que vous me punissiés, passe, mais ce seroit pis sans comparaison si vous étiés indisposé ou occupé de quelques affaires desagréables, encore pis, du moins pour moi si vous alliés ne pas revenir dans le temps accoutumé. Voilà autant d'articles sur lesquels je vous demande un mot d'éclaircissement. Tàchés de faire un acte de generosité. Je pourrois pourtant bien vous dire qu'il ne serait pas si heroïque que de merveille. Je crois en verité que vous ètes a la teste de ceux avec qui j'en ai le mieux usé en toute ma vie et je croi qu'en cas de besoin il me seroit permis de vous appeller ingrat.

De Paris, ce 15 septembre 1745.

Une circonstance qui mieux que toute autre peut faire saisir le caractère d'intimité qui existait entre Fontenelle et Cideville, c'est qu'ils ne manquaient jamais à s'adresser, vers le commencement de chaque année, des souhaits et des compliments de nouvel an. A partir de 1744, Cideville avait pris l'habitude d'y joindre l'envoi d'un produit local, qu'en sa qualité de Rouennais et de gourmet (Fontenelle avoue dans sa correspondance qu'il était même un peu gourmand) (1), le destinataire devait parfaitement accueillir. C'étaient ordinairement deux douzaines de pots de gelée de pommes, pris à la source chez une confiseuse de la rue Grand-Pont, dont Cideville, dans une de ses lettres, vante à son correspondant les charmes avec une verve toute ju

(1) Lettre à Mme de Forgeville, du 29 juillet 1745, édit. de 1770, t. VIII, p. 247. Voir aussi M. Charma, *Biographie de Fontenelle*, p. 48.

Digitized by Google

vénile. Fontenelle y avait pris goût. Il avait fini par considérer ce cadeau comme l'acquit *d'une dette exigible,* et il menaçait, en cas de retard, *de recourir au sergent* (1). Parfois la lettre d'envoi contenait, avec des souhaits gracieux pour le destinataire, quelque allusion mythologique, suivant le goût de l'époque : à la pomme de Pâris ou à celle de Galatée; tantôt, c'était un quatrain ou quelque autre pièce de vers qui venait donner un nouveau prix au cadeau (2).

Nous avons cinq lettres de Fontenelle dans lesquelles il est particulièrement question de ces *petites étrennes*. Les voici dans l'ordre de leurs dates :

Monsieur (car afin que vous le sachiés je plante là ce Monsieur par represailles)

Les Pommes n'ont point besoin de se faire accompagner par de la mithologie ni par de l'érudition; leur merite est trop réel et trop solide. Mais il faut vous passer cela parce que vous abondés en ces sortes de choses, ce qui n'est pas au fond un grand mal. Vos pommes ont encore un grand merite, c'est que quoiqu'elles soient nées et natives d'un pays fort intéressé, et qu'elles ne passent pas ordinairement en forme de present dans des mains etrangeres sans de bonnes raisons, elles sont cependant aujourdui les plus honnestes pommes et les plus desintéressées qui puissent jamais étre, assurement elles n'attendent rien de moi, qui ne suis rien, et ne puis rien. A parler trés serieusement, Monsieur, je suis fort touché de cette marque de votre amitié sur laquelle je contois déja avec une extréme satisfaction.

Mais quand revenés vous? Je vous aurois reçu avec encore plus de plaisir Dieu me pardonne, que votre boiste. Dites moi, je vous prie, quelque chose de positif ou a peu prés sur votre retour.

J'ai reçu une réponse de notre Academie trés obligeante et très bien tournée, trop flateuse pour moi a la verité, mais cela se pardonne aisément et tout le

(1) Voir plus loin les lettres des 6 janvier 1747 et 28 novembre 1749.

(2) En voici un exemple pris dans le brouillon d'une lettre de Cideville, du 26 décembre 1746 :

Je sens a payer cette dette
Un penchant qui rend bon payeur ;
On n'a jamais l'âme si nette
Que sur les proratas du cœur.

Digitized by Google

monde est Prince ou Roi sur cet article. Je vous supplie d'en vouloir bien remercier pour moi la Compagnie et en particulier M. Guerin, que je voi par cet échantillon qui sera un excellent secretaire. Je vous félicite d'avoir pu faire un si bon choix (1).

J'ai eté fort édifié du détail de votre premiere Assemblée publique. L'Academie des Sciences de Paris, oüi de Paris, auroit eté fort contente d'une pareille séance. Vous le prenés sur un haut-ton, Messieurs; Dieu vous y maintienne. C'est ce que je vous souhaite pour la bonne année, et a vous, Monsieur, en particulier, gayeté, prosperité, toujours vos memes agréments et la même bonté poùr moi. Je fais reflexion que par ces derniers mots, c'est a moi que je souhaite la bonne année. Mais voilà comme on est fait; l'amour propre ne peut pas s'oublier.

De Paris ce 31 Dec. 1744.

—

Voici précisément la premiere action de mon année, si ce n'est que par esprit de chicane on voulust dire que celle de sortir de mon lit l'a précedée. C'est avec grand plaisir que je commence l'année par vous, mon cher Monsieur, puissai-je la finir aussi heureusement, qui pourroît me le garantir m'obligeroit beaucoup. Je m'aperçoi qu'au lieu de faire des souhaits pour vous selon l'usage très sensé de ces jours-cy, je n'en fais que pour moi, voilà bien l'amour propre; mais il nous fait souvent des tours bien plus mauvais, et qu'il ne faut pas laisser de lui pardonner. Le mien est d'autant plus excusable que vous venés encore tout recemment de le nourrir et de le fortifier avec de jolis vers que je vous assure qu'il a bien savourés. Des pommes et des vers, c'est chere entière, il y a là de quoi satisfaire l'homme spirituel et l'homme charnel; et ces deux Messieurs dont je suis composé reconnoissent d'une commune voix qu'ils vous sont très obligés et seront a jamais

Vos trés humbles et trés obeïssants serviteurs.

De Paris ce 1 Jan. 1746.

Le sens commun me revient, laissés là tout le galimatias precedent et dites moi le plus précisement qu'il se pourra quand vous serés ici.

—

Je ne suis point un ingrat, Monsieur, quoiqu'il soit vrai que je ne vous ai pas marqué la reconnaissance que je vous doi, je ne suis pas méme un paresseux, ce qui seroit plus vraisemblable, et est souvent vrai; mais je suis un créancier

(1) L'abbé Guérin, chanoine de la cathédrale, né à Fresnay-le-Puceux, près de Caen, en 1692, mort à Rouen en 1759, a été le premier secrétaire de l'Académie de Rouen pour la classe des Sciences. Le Cat lui succéda dans cette fonction en 1752. Voir son éloge par Le Cat, dans le *Précis de l'Académie*, t. 1, p. 285.

Digitized by Google

exact, qui ne veux donner quittance qu'aprés avoir bien réellement recû. Il y a si peu d'ordre dans la messagerie de Roüen qu'il a falu y envoyer quatre ou cinq fois avant que d'en pouvoir retirer la caisse que je recûs qu'hier au soir, et en voici la quittance. Car je conte que c'est desormais une dette et s'il vous arrivoit d'y manquer, vous auriés aussitost un sergent. Si vous le trouvés mauvais, prenés vous en a la repetition si reguliere de la méme faveur. Je ne sai meme si je n'exigerai pas aussi qu'elle soit toujours accompagnée de jolis vers, ou pour mieux dire, les jolis vers accompagnés de la caisse, car ils doivent tenir le premier rang chés nous autres gens d'esprit et academiciens. Cependant voici une reflexion qui me vient. La confiseuse de la rüe Grand-Pont avec ses agréments pourroit bien donner a la caisse un certain prix qui feroit equilibre avec les vers. En verité cela me tient en suspens, et je ne sai plus ou j'en suis. Je me determinerai quand j'aurai mangé de la caisse, et reconnu l'effet que vous m'annoncés des mains de la jolie confiseuse. Je vous le dirai au juste.

J'espere que vous serés ici dans le mois prochain, c'est le plus long terme qu'on puisse vous donner. Mme du Bocage que j'ai recüe sans vous et que je conte bien de revoir avec vous pense ainsi (1). Je ne doute pas qu'il n'y en ait encore quelques autres, ou ce qui seroit encore plus, quelque autre, qui souhaite votre retour. J'ai écrit à M. de Monville et le rien que j'ai là sera apparemment en état.

Oserois je vous supplier ici d'assurer notre Academie de mes très humbles respects a ce renouvellement d'année?

De Paris ce 6 Janv. 1747 (2).

—

Vous m'avés envoyé bien sechement, Monsieur, de succulentes Etrennes, pas un seul petit mot d'écriture pour les accompagner. D'ailleurs vous étiés déjà extremement en reste avec moi, combien y a t'il de mois, car c'est par mois qu'il faut conter avec vous, que vous avés reçû les vers sur la Greque (3)? Et où est la réponse? Cependant il faut avoüer qu'a la veüe des pommes je n'ose ni ne puis gronder, elles me desarment, tant l'amour de la patrie a de pouvoir sur moi. Il y a peut-étre bien encore un autre sentiment qui agit; c'est lui qui me fait quelquefois

(1) Il sera encore question de Mme du Bocage dans une autre lettre du 8 septembre 1749, que nous donnerons plus loin.

(2) Cette lettre est la seule qui ait un cachet en cire. Toutes les autres étaient fermées d'un simple pain à cacheter. Quelques-unes ne sont écrites que sur le recto des pages, le verso reste blanc. Dans d'autres, et notamment dans celle-ci, Fontenelle écrit d'abord sur le recto de chaque page; puis il revient au verso de la première page, mais il y écrit dans la longueur et non plus dans la largeur du papier.

(3) C'est l'énigme sur Mlle de Lascaris, que l'on trouvera plus loin.

Digitized by Google

conter combien il y a d'ici au mois de fevrier 1749. Mais dés que j'y fais reflexion, j'interromps le calcul. Par la même raison je vais finir ma lettre, sans aucun ceremonial, je craindrais de déroger a la dignité d'homme faché.

De Paris ce 20 Nov. 1748.

—

Votre present devient si regulier, que si vous n'y prenés garde, il se changera en une dette exigible et que si vous y manqués desormais, je vous envoyerai le sergent. Je vous en avertis, c'est ici pour la derniere fois que je le recevrai avec toute la reconnaissance düe a un pur don. Cela n'empéchera pas que je ne souhaite beaucoup de vous revoir ici au mois de fevrier prochain et que je ne vous embrasse de tout mon cœur. Mais le froid m'empêche de vous en dire davantage. Soyés bien sur que je sens tout ce que vous valés et tout le prix de l'amitié dont vous m'honorés. Voilà que je tombe sans y penser dans le vrai sérieux.

Ce 28 Nov. 1749.

A. DECORDE.

Digitized by Google

HISTOIRE.

—

BAPTISTE RENARD.

C'était le 10 novembre 1792, en séance de la Convention nationale. Il venait d'être donné lecture, par un des secrétaires, de la dépêche de Dumouriez au sujet de la bataille de Jemmapes. Le lieutenant-colonel Larue, aide-de-camp du général et porteur de la dépêche, paraît à la barre :

« Je ne suis qu'un soldat, dit-il, et je ne suis point orateur. Un soldat de l'armée républicaine ne doit ouvrir la bouche que pour déchirer sa cartouche. Mais je présente à la juste admiration de l'assemblée le valet de chambre de Dumouriez, le brave Baptiste, qui a rallié cinq escadrons, trois bataillons, et s'est jeté le premier, le sabre à la main, dans un retranchement qu'il a forcé. Le général lui ayant demandé ce qu'il voulait pour récompense : *L'honneur de porter l'uniforme national*, a répondu Baptiste. »

A cet instant, Baptiste entre dans la barre, la salle retentit d'acclamations réitérées. Larue embrasse, à trois reprises, ce brave compagnon; les applaudissements recommencent et se prolongent.

Le Président : « Brave citoyen, vous vous êtes élevé jusqu'à la qualité de premier défenseur de la République. En attendant la récompense qu'elle vous doit, entrez dans le temple des lois, au milieu de nos acclamations. Les législateurs se trouveront

Digitized by Google

heureux de voir à leurs côtés un des braves de la journée de Mons. » (On applaudit.)

PHILIPPEAU : « Je demande que le président donne le baiser fraternel à ce brave homme. » (Nouveaux applaudissements.)

Baptiste est conduit au président qui l'embrasse. La salle retentit d'acclamations...

BARRÈRE : « Ce n'est point assez d'applaudir au courage du citoyen Baptiste, dans la journée célèbre de Mons ; il faut donner ici un grand exemple d'égalité et de justice nationale. Il faut donner à ce brave citoyen un témoignage de la reconnaissance publique, qui puisse compatir avec les principes des pays libres. Nulle décoration personnelle, nulle distinction extérieure ne doit contrarier les bases d'une constitution républicaine. C'est avec une feuille de chêne que les Romains commandaient de grandes actions. La monnaie de l'honneur fut le trésor des républiques anciennes. Eh bien ! tirons de ce trésor un équipement militaire pour ce brave citoyen. Je demande que la Convention nationale décrète que le citoyen Baptiste sera armé, monté et équipé aux frais de la République française. » (On applaudit.)

SERGENT : « Je fais la motion de faire autoriser, par le ministère de la guerre, le général Dumouriez d'employer le citoyen Baptiste dans son armée. »

Les propositions de Barrère et de Sergent sont unanimement décrétées...

Quelques instants après, le président annonce que le ministre de la guerre vient de lui adresser la relation officielle du général Dumouriez. Il en est fait immédiatement lecture, ainsi que de la lettre suivante :

« J'ose vous recommander le citoyen Baptiste, mon valet de chambre, qui s'est conduit avec la plus grande intrépidité et la plus grande intelligence, et qui a rallié un régiment de dragons et deux bataillons de gardes nationaux. Il ne demande que de

Digitized by Google

porter un uniforme de garde national, et il sera parfaitement heureux...

« DUMOURIEZ. »

Les détails qui précèdent, extraits du *Moniteur*, constatent déjà que la conduite de Baptiste, à Jemmapes, avait mérité d'être signalée à la reconnaissance du pays; mais les relations officielles, trop souvent entachées d'exagération, paraissent être restées ici au-dessous de la vérité. La justice complétement rendue au valet de chambre pouvait compromettre une partie de la gloire du général ou laisser planer un soupçon d'indécision momentanée sur la portion de l'armée le plus vivement engagée sur le champ de bataille. Il ne serait donc pas étonnant que les dépêches, écrites d'ailleurs avant que les faits pussent être suffisamment éclaircis, n'eussent point donné une appréciation exacte de la part appartenant à Baptiste dans l'honneur de cette mémorable journée. Ce qui peut le faire soupçonner, c'est que les écrivains spéciaux qui, plus tard, ont consacré leur plume à l'histoire militaire, ont ajouté quelques nouvelles indications à celles de la relation officielle. Voici ce que nous lisons dans l'ouvrage intitulé: *Victoires et Conquêtes des Français* (t. VII, p. 73):

« En traversant la plaine qui les séparait des Autrichiens, plusieurs bataillons, emportés par leur ardeur, perdent leur alignement; en même temps quelques escadrons ennemis s'étant subitement présentés au centre de la position, dans l'endroit où le chemin qui conduit à Jemmapes forme une ouverture au milieu des bois, trois bataillons, qui suivaient ce chemin, sont écharpés par eux, tandis que dix-huit autres bataillons, emportés par leur ardeur, se trouvent également exposés, pendant plusieurs heures, à un feu très violent d'artillerie et d'infanterie. Quelques colonnes hésitent; une brigade tout entière reste en arrière, rompt la ligne. Le désordre et la confusion allaient se mettre dans l'armée, lorsqu'un jeune homme au service de Dumouriez, nommé Baptiste Renard, *inspiré*, dit ce général, *par un mou-*

Digitized by Google

vement héroïque, se porte au lieu du désordre, rallie l'infanterie, fait avancer sept escadrons, et rétablit le combat... (1). »

Ainsi, au moment où le désordre et la confusion allaient se mettre dans l'armée française, c'est Baptiste Renard (désormais nous savons quel est son nom de famille) — c'est Baptiste Renard, disons-nous, qui rétablit le combat. N'aperçoit-on pas que, sans son intervention, la bataille était perdue, ou du moins sérieusement compromise? A lui donc une bonne part de la gloire de cette journée!

Comme ces météores dont l'éclat n'est que momentané, Baptiste Renard n'apparaît qu'un instant sur la scène du monde. Un éclair de génie appelle sur lui tous les regards, et il retombe aussitôt dans le plus profond oubli. Ceux de ses compatriotes, au milieu desquels il a vécu, ont fini par ne plus savoir eux-mêmes combien il avait contribué à sauver la France de l'invasion étrangère.

Quoi qu'il en soit, le nom de Baptiste Renard restera désormais inscrit dans notre histoire nationale, et, à ce titre, il réclame l'attention du biographe.

Renard naquit le 1er octobre 1768, à Brestot, arrondissement de Pont-Audemer. Quoique, pendant toute sa vie, il ait été connu sous le prénom de Baptiste, et que son acte de décès

(1) M. Thiers donne le récit suivant de cet épisode de la bataille : « Une brigade voyant déboucher par la trouée la cavalerie autrichienne, chancèle, recule et découvre le flanc de nos colonnes. Dans cet instant, le jeune Baptiste Renard, simple domestique de Dumouriez, cédant à une inspiration de courage et d'intelligence, court au général de cette brigade, lui reproche sa faiblesse, lui signale le danger et le ramène à la trouée. Un certain ébranlement s'était manifesté dans tout le centre, et nos bataillons commençaient à tourbillonner sous le feu des batteries. » (*Révolution française*, III, 258.)

Quant à Dumouriez, voici comment il s'exprime dans ses *Mémoires* : « Le succès de cette bataille est dû principalement, 1°.....; 4° au valet de chambre du général, Baptiste Renard, qui, par une présence d'esprit et un courage étonnants, répara la faute du général Drouin, et rallia la brigade de ce dernier, et la cavalerie qu'un moment d'hésitation avait arrêtée. »

Digitized by Google

l'appelle Jean-Baptiste, il n'en est pas moins vrai qu'il reçut, au baptême, les prénoms de Jean-Pierre-Louis. Avant la Révolution, il était d'usage, dans beaucoup de familles, d'appliquer aux domestiques des appellations de fantaisie, qui passaient invariablement du premier maître à ses successeurs; c'est ainsi que Renard devint possesseur d'un prénom qui ne lui appartenait pas.

Issu de parents sans fortune, il fut envoyé de fort bonne heure à Pont-Audemer pour y chercher quelque emploi, et il trouva tout d'abord à faire partie de la domesticité du président de l'élection de cette ville.

Vers le même temps, une sœur du père de Dumouriez habitait Pont-Audemer, et le futur général lui-même, à la paix qui suivit la campagne de Hanovre, s'y était arrêté chez cette tante. Un amour passionné pour une de ses cousines l'y avait retenu; mais cet amour, favorisé par sa tante, était combattu par son père, et la jeune fille s'était réfugiée dans un couvent. Plus tard, lorsque Dumouriez, après être sorti de la Bastille, où il avait été enfermé pour son active coopération aux mouvements de la Pologne, fut envoyé en exil dans la citadelle de Caen, il était rentré en relations avec la parente qu'il aimait et l'avait épousée à Pont-Audemer, le 13 septembre 1774 (1). Sa tante continua d'habiter cette ville, où nous trouvons encore, en 1792 et 1793, Marie-Françoise Dumouriez, ci-devant religieuse du ci-devant couvent des Ursulines de Pontoise. — Baptiste Renard avait été

(1) La jeune fille qu'épousait Dumouriez, alors colonel à la suite de la Légion de Lorraine, se nommait Marie-Marguerite-Eléonore-Estienne de Boissi, fille majeure de feu François-Estienne de Fontenay et de Marie-Anne du Mouriez du Périer, veuve en secondes noces de J.-J.-Léonord Legris de la Potterie, lieutenant civil et criminel au bailliage de Pont-Audemer. Le mariage fut célébré en l'église Saint-Ouen par P.-J.-Fr.-Am. Perchehaye, prieur des Carmes de cette ville, en présence de l'abbé Lelièvre, curé de Saint-Ouen; de Jacques de Baillehache, chevau-léger de la garde ordinaire du roi; de Maurice Tiphagne, sacristain; et de P. M. Turgis.

Digitized by Google

recommandé à Dumouriez, et, dans une de ses excursions, celui-ci l'avait emmené en qualité de valet de chambre.

Ici je laisse la parole à Baptiste (1) : « En 1785, dit-il, j'entrai au service de l'ex-général Dumouriez ; je n'étais alors âgé que de dix-sept ans au plus ; mon service me fut d'autant moins pénible, que j'avais su me concilier son estime et sa confiance. et, sous ce rapport, mon état de domesticité n'eut pour moi rien que d'agréable. En 1791, il fut envoyé prendre le commandement de l'armée du Nord ; je l'y suivis. Et certes, il m'eût été douloureux de l'abandonner, quelqu'eût été le péril. Quoique valet de chambre, je figurai dans toutes les batailles qu'il livra, et j'en atteste sur ce point le témoignage de tous les corps qui faisaient alors partie de l'armée.

« Le 6 novembre 1792, se donna la fameuse bataille de Jemmapes. J'étais alors dans les rangs, et, par un heureux hasard, je parvins à rallier deux bataillons d'infanterie et un escadron de cavalerie qui venaient d'être mis par l'ennemi en pleine déroute ; je les ralliai, dis-je, et, chargeant de nouveau à leur tête, la victoire se décida enfin en faveur des Français, et dès le lendemain 7, la ville de Mons fut en notre pouvoir. Le général Dumouriez dépêcha aussitôt son aide-de-camp Larue, en m'ordonnant de l'accompagner, pour apporter la nouvelle du succès à la Convention. Il adressa en conséquence au président une lettre dans laquelle il lui faisait part de la conduite que j'avais tenue dans cette affaire ; je fus admis à l'honneur de la séance, je reçus l'accolade fraternelle du président, et il me fut demandé par lui ce que je désirais pour ma récompense. Ma réponse fut simple : je répondis que je désirais avoir l'honneur de porter l'uniforme national. Cette demande me fut octroyée de suite, et la Convention décréta que je serais employé en qualité de capitaine aide-

(1) Les citations au nom de B. Renard sont extraites d'une *Pétition* adressée au ministre de la justice. Nous reviendrons plus loin sur ce document.

Digitized by Google

de-camp près du général Dumouriez (1). Elle décréta également qu'il me serait remis une épée portant cette inscription : « Donné « par la Convention à Baptiste Renard, pour la récompense de « la prise de Mons. »

« Encouragé par une si belle récompense, je n'aspirais qu'aux moyens de rendre de nouveaux services à mon pays ; je brûlais de me signaler encore, il me semblait que je touchais au bonheur..... Hélas ! ma perte était prochaine. »

L'acte héroïque de Jemmapes pouvait ouvrir à son auteur les voies de la fortune ; mais Baptiste Renard n'était pas un de ces spéculateurs qui soumettent toutes choses aux calculs de l'intérêt personnel. Attaché d'ailleurs à Dumouriez, qui savait si bien se concilier les sympathies de son entourage, il ne balança pas à le suivre à l'étranger, quelles que pussent être les conséquences de sa détermination. Au reste, il protesta toujours qu'il avait ignoré les projets de trahison de son chef, et voici, d'ailleurs, comment il s'exprime à cet égard dans la pétition que nous avons déjà citée :

« Ce fut le 4 ou le 5 avril 1793 que commença la chaîne inconcevable de mes malheurs. Mon général, alors abreuvé de dégoûts, forma, à mon insu, le projet de déserter la cause de la liberté. Une nombreuse escorte fut commandée pour accompagner le général ; j'en faisais partie ; tous ignoraient le projet. Tous, comme moi, ne connaissaient que l'obéissance.

« Toutefois, nous accompagnons le général et nous dépassons bientôt toutes les lignes de l'armée, quand tout à coup un bataillon (des Deux-Sèvres), qui fut sans doute prévenu avant nous du projet du général, fit une décharge de mousqueterie sur lui et sur nous. Alors nous ne doutâmes plus qu'on avait abusé de notre soumission aux ordres d'un chef supérieur ; mais le moyen de rétrogader ! Il eût été difficile ; notre perte était as-

(1) Ce dut être le ministre de la guerre qui prit cette décision, dont il n'est point parlé dans le procès-verbal de la séance de la Convention.

Digitized by Google

surée, et une seconde décharge de coups de fusil nous attendait encore; d'ailleurs nous ne pouvions avoir à cette époque que des soupçons sur l'intention du général; mais il ne nous fut bientôt plus permis d'en douter. Nous l'escortâmes jusqu'à Bruxelles. Là, nous passâmes quelques jours. Chacun pensait à ce qu'il allait devenir. Des propositions de prendre du service nous furent faites; mais ces propositions ne furent reçues par la majorité de l'escorte qu'avec dédain. Enfin chacun résolut d'abandonner le général, et nous nous dispersâmes. »

Si une lettre, écrite de Stuttgard le 30 avril et insérée au *Moniteur* le 17 mai suivant, est l'expression de la vérité, il y aurait ici quelque réticence de la part du narrateur. Elle porte, en effet : « C'est le 23 qu'on a vu dans cette ville le ci-devant général français Dumouriez. Il avait dans sa voiture huit pistolets chargés. Il porte toujours à la main une canne armée d'un poignard. Ses aides-de-camp Baptiste et Thouvenot ne le quittent jamais. »

Renard, quoi qu'il en soit, n'aurait point partagé longtemps les vicissitudes de la fortune de Dumouriez, et bientôt il n'eut plus à compter que sur lui-même : le général avait à peine assez de ressources pour subvenir à ses besoins personnels. Le courage de Renard pouvait le soutenir contre les privations journalières que lui apportait l'impossibilité de trouver un travail suffisant sur la terre étrangère ; il lui était plus difficile de lutter contre le chagrin de vivre sous un autre ciel que celui de la patrie. Malgré les dangers qu'il devait s'attendre à y rencontrer, il se décida à rentrer secrètement en France. Tout en glanant quelques occasions de travail sur la route, il commença par se mettre à la recherche de son ancien maître, pour lui adresser un dernier adieu. Lorsque les deux fugitifs se rencontrèrent, Dumouriez, pour toute ressource, possédait deux pièces d'or. Il ne laissa pas Renard libre de s'opposer au partage de cette faible somme, et celui-ci, affranchi de l'obligation de ralentir sa

Digitized by Google

marche pour demander au travail le pain de chaque jour, se hâta de se rapprocher de la frontière.

C'est lui-même qui, plus tard, racontait ces particularités à sa famille. Par de bonnes raisons, que chacun comprendra, il n'avait pas à les signaler dans sa pétition au ministre de la justice. Dans cette pièce, il continue ainsi de raconter son odyssée :

« Je fis une tentative pour rentrer en France ; mais je fus arrêté en route par un corps de troupes bavaroises, et fus conduit par elles dans les prisons du couvent des pénitentes de Rudemont, où je suis resté pendant trois mois. Sorti de là, je me rendis à Hambourg. J'avais quelques assignats. Je fis la connaissance d'un nommé Jaunelle, tapissier ; je le priai de m'apprendre son métier, et, pour le récompenser de ses soins, je suis resté à travailler chez lui pour son compte jusqu'à l'an VIII. Alors les bruits de paix se firent entendre par toute l'Europe, et le désir de revoir mon pays se manifesta à un tel point, que je résolus d'affronter tous les dangers pour y parvenir. Je me présentai chez le citoyen Quietric, vice-commissaire pour les relations commerciales de la République française à Hambourg ; je lui fis part de mon projet, qui éprouva dès lors beaucoup d'obstacles ; mais, à force de prières, lui ayant déclaré que je voulais prendre du service dans l'armée qui se formait à Dijon, il se décida enfin à me délivrer un passeport pour me rendre à ce poste. Sous l'appui de ce passeport, je me mets en chemin..... J'apprends que la paix va être conclue....., et c'est alors que je forme le nouveau projet de venir prendre, en passant, des renseignements sur ma trop malheureuse famille. »

A la nouvelle du brillant fait d'armes de leur compatriote, les habitants de Brestot s'étaient empressés de payer le tribut de leur sympathie au *Héros de Jemmapes* : une fête patriotique avait été improvisée en son honneur, et sa mère avait été portée

Digitized by Google

en triomphe dans la commune (1). Encouragé par le souvenir de cette ovation, l'émigré pensait pouvoir espérer que, parmi ses parents, ses concitoyens communaux, il rencontrerait moins de préventions et plus de sympathie que partout ailleurs. Déjà, selon toute apparence, son arrière-pensée était de ne plus s'éloigner, à l'avenir, de sa commune natale.

Le 28 nivôse an VIII, dans la matinée, Renard arrive au village de la Chapelle. Epuisé de fatigues, il s'est fait donner, pour les derniers sous qui lui restent, une bouteille de cidre et un morceau de pain ; puis il s'est remis en route. A peine une demi-heure de marche le sépare de sa vieille mère ; tout entier à l'émotion que lui cause la pensée qu'il va la presser sur son cœur, il ne s'aperçoit pas qu'il est entouré de soldats et qu'on l'observe avec défiance : — « Arrête ! lui crie-t-on ; qui es-tu ? Où vas-tu ? » — Sur sa réponse, qui paraît trahir de l'embarras, on le saisit, on le conduit chez le maire de Brestot, et de là devant le sous-préfet, qui le fait mettre en prison. — C'est que, un jour ou deux auparavant, les deniers publics de la recette avaient été l'objet d'une attaque audacieuse sur le territoire de la commune de Rougemontiers, et Renard était soupçonné d'être un des auteurs de ce coup de main, exécuté par de prétendus défenseurs du trône et de l'autel.

Sérieusement compromis par les apparences de trahison et d'émigration (2) qui existaient contre lui, et, de plus, poursuivi par l'exécration publique comme complice de ces bandes de *chauffeurs* qui répandaient la terreur dans le pays, Renard

(1) Pendant cette cérémonie, l'agent national qui la présidait demanda à la mère de Renard si elle ne désirait pas une rémunération quelconque. Elle fut aussi modeste que l'avait été son fils : « Puisque vous avez tant de bonté, dit-elle, j'accepterai volontiers un jupon, pour remplacer celui-ci qui est bien vieux. »

(2) Renard ne figurait, il est vrai, sur aucune liste d'émigrés, ainsi qu'il le dit lui-même, p. 12 de sa *Pétition* ; c'était néanmoins en vertu des lois contre les émigrés qu'il était menacé.

Digitized by Google

trouva cependant aide et protection auprès des autorités républicaines de Pont-Audemer. Sa détention fut adoucie, autant qu'il était possible, et M. Crochon, naguère représentant du peuple au Conseil des Cinq-Cents, rédigea pour le prisonnier la pétition dont, plus haut, j'ai donné quelques extraits; pétition qui, répandue dans la contrée, ne tarda pas à le réhabiliter dans l'esprit de ses compatriotes.

Cependant Renard fut transféré, le 5 ventôse, dans les prisons de Paris; mais l'autorité gouvernementale ne fut pas plus impitoyable que la justice populaire. Le ci-devant aide-de-camp de Dumouriez fut bientôt rendu à la liberté, et il put venir se fixer définitivement dans son pays natal. Retiré d'abord chez sa mère, à Brestot, il alla bientôt occuper tout près de là, à Cauverville, une chétive chaumière, jusqu'alors à usage de fournil.

« Baptiste Renard, nous écrivait, en 1851, un de ses anciens voisins, demeurait à un quart d'heure du lieu que j'habitais alors; il venait chez moi plusieurs fois la semaine. Je l'ai souvent questionné sur le beau trait de courage qui lui est attribué et la présentation à la Convention qui en fut la suite; il ne m'a jamais répondu d'une manière affirmative et précise. Il paraissait ne pas aimer ce sujet de conversation, et n'en parlait jamais le premier. Sa conversation était, du reste, décousue et sans suite, et ses idées étaient peu lucides. Suivant ce qui m'a été rapporté, c'est pendant sa détention que ses facultés s'affaiblirent. »

Pourquoi cette réticence, cet embarras, à l'occasion du fait de Jemmapes, si honorable pour lui? Est-ce parce que l'acte attribué à son courage ne serait pas réel? Louis Blanc (*Histoire de la Révolution*) a dit qu'à Jemmapes Dumouriez avait arrangé les choses, à titre de manœuvre politique, de manière à faire retomber l'honneur de la journée sur le duc de Chartres, son protégé, et sur Baptiste, son valet de chambre, et il appelle ce même Baptiste « le prétendu vainqueur de Jemmapes. » On comprend la manœuvre politique en ce qui concerne le prince;

Digitized by Google

mais il est difficile de la découvrir en ce qui concerne le valet de chambre.

D'un caractère fort doux et d'une conduite exemplairement régulière, Renard n'avait pas d'ennemis. Pourtant il n'était pas heureux. Sans fortune personnelle, il avait été réduit à se faire *fratrès*, suivant l'expression du pays, c'est-à-dire barbier ; mais le produit du rasoir, dans une petite commune rurale, ne suffisant pas pour subvenir à ses modestes besoins, il avait été obligé d'y joindre le produit du pinceau, et il allait à droite et à gauche, quand l'occasion s'en présentait, barbouiller de peinture une fenêtre, une porte ou une barrière. Malgré ce cumul, la gêne s'était assise à son foyer, et, par une progression fatale, elle avait fini, avec le temps, par se convertir en misère. Sa main, appesantie par l'âge, ne pouvait plus s'escrimer du rasoir : il essaya, sans succès, la profession de rempailleur de chaises, et celui à qui la France devait peut-être d'avoir échappé à un affreux désastre, allait manquer de pain, ou se trouver dans la nécessité de solliciter des secours. Il ne put envisager de sang-froid cette triste alternative, et le 9 mai 1827, à dix heures du matin, il vint se noyer dans la Risle, auprès du moulin de Roys, commune de Manneville.

Trois ans plus tard, une révolution plaçait la couronne sur la tête d'un prince qui, au commencement de son règne surtout, se plaisait à rappeler sa participation à la bataille de Jemmapes.

A. Canel.

Digitized by Google

ADIEU A LA NORMANDIE.

(TRADUIT DE L'ANGLAIS.)

C'était en 1826.

Un touriste débarquait en Normandie, quaker et poète ; où la poésie allait-elle..... élire domicile? J.-H. Wiffen, bien recommandé sans doute, et partout bienvenu, explora une grande partie de l'ancienne province, comme savent le faire les Anglais lettrés ; pas un castel démantelé, pas une abbaye ou un simple prieuré en ruines, pas un site historique, pas un champ de bataille qu'il n'ait étudié, pas un archiviste ou un bibliothécaire dont il n'ait mis à large contribution la complaisance et le savoir.

Historiographe d'une illustre maison anglaise, qui tient à honneur de tirer son origine de la grande race normande, il recueillit chez nos doctes antiquaires les plus précieux documents pour l'important ouvrage qu'il devait publier sept ans plus tard, en deux volumes in-4°, sur la généalogie de la famille des Russel, dont le berceau est à Rosel, dans le département de la Manche.

Touché de l'accueil si cordial qu'il avait trouvé dans le cabinet du savant, comme dans le salon du châtelain, il lui vint la pensée de payer cette généreuse hospitalité en monnaie de trouvère.

A peine passé du Vexin normand dans le Vexin français, Wiffen se mit à rimer, sous le titre de *Farewell to Normandy*, vingt-quatre stances de douze vers chacune, évidemment inspirées, quant à la forme, par les célèbres adieux de lord Byron à l'Angleterre, dans le premier chant de son *Childe Harold*.

Digitized by Google

L'Anglais est Anglais partout. Auprès du berceau de Guillaume-le-Conquérant, auprès de la forteresse de Richard-Cœur-de-Lion, la volonté de la courtoisie contient à peine le sentiment national ; mais le bûcher de Jeanne Darc n'inspire au poète que des sentiments dont s'honorerait un Français. Aussi a-t-il grand soin de constater dans ses notes que les Russel, dont le chef de famille est aujourd'hui duc de Bedford, n'ont rien de commun avec le Bedford qui tient une si déplorable place dans les souvenirs des derniers jours de Jeanne Darc.

Le souffle poétique n'est pas égal dans toutes les stances; la formule de l'adieu n'évite pas toujours une certaine monotonie; mais il faut reconnaître que la nécessité d'introduire dans chaque stance des noms d'hommes et de lieux, dont l'harmonie laisse beaucoup à désirer, n'offrait pas une médiocre difficulté.

Imprimée à Paris en trois pages in-folio, et tirée à très petit nombre d'exemplaires, cette œuvre est devenue une rareté. L'auteur la distribua à tous les hôtes dont il avait à reconnaître le bienveillant accueil.

C'est ainsi qu'en partant il leur fit ses adieux.

Nous avons sous les yeux l'exemplaire adressé à M. Edouard Frère, avec accompagnement d'une lettre autographe, où le *courteous* Frère est tutoyé, comme on doit l'attendre de tout bon quaker.

Wiffen est mort en 1835. Si, dans la dernière année de sa vie, neuf ans seulement après la date de son inspiration poétique, il avait voulu revoir notre Normandie, sans aucun doute il aurait trouvé le même accueil hospitalier; mais déjà la moitié de ses anciens hôtes avaient payé le fatal tribut. De nos jours, le nombre des survivants est réduit à trois, MM. de Caumont, Frère et Trébutien.

Marquis de Blosseville.

Digitized by Google

ADIEU A LA NORMANDIE,

Par J.-H. WIFFEN,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LITTÉRATURE ET DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CYMMORODION DE LONDRES, AUTEUR D'UNE TRADUCTION EN VERS ANGLAIS DE LA *Jérusalem délivrée* DU TASSE, ET DES ŒUVRES DE GARCILASO DE LA VÉGA, ETC.

Ah ! si jamais un cœur fidèle
Cessait de battre à mon côté,
Mon âme vide voudrait-elle
Commencer une ère nouvelle
Dans un monde désenchanté ?
D'ISIGNY.

I. — Encore une fois, ô ma lyre ! je te demande un lai de regret ; chante ! C'est la délicieuse Normandie qui réclame ta voix et conduit ma main. Sur ses bords je viens de voir passer devant mes yeux bien des scènes variées : ruines et castels, ruisseaux et forêts. Aujourd'hui mes regards enchantés l'ont admirée pour la dernière fois, et tu vas offrir à ses rives le chant de l'adieu. Passons à la ronde la coupe du doux souvenir, quoique le convive ait perdu sa gaîté. Adieu, terre monastique d'ARDENNE ! adieu, ruines de FONTENAY !

II. — Que la rivière continue à couler avec un charmant murmure au pied de la gracieuse colline de BULI, couronnée de chênes ! Que chaque matin l'abeille sauvage, sur le coteau embaumé d'HAMARS, aille butiner le thym ! Que la rosée tombe douce, bien douce sur CLINCHAMP. Puisse, ô LA LANDE-PATRY (1) ! ton

(1) Dans le cimetière de la Lande-Patry, près Flers, on admire un vieil if magnifique capable de contenir dans son tronc, miné par les ans, de dix à quinze personnes, et cependant couvert encore de la plus florissante verdure. Dans l'ancien château, W. Patrix, comme nous l'apprend le *Roman de Rou*, reçut Harold, avant la conquête, lorsqu'il visita Guillaume, duc de Normandie. (Il existe aujourd'hui encore, à la Lande-Patry, non un seul, mais deux ifs énormes à peu près égaux en grosseur, d'un diamètre de quatre mètres environ. Celui

Digitized by Google

if séculaire voir longtemps encore, sous son ombrage, la piété rustique adresser au ciel de nombreuses prières ! Que la plaine fatale du PLESSIS ne voie plus le bouclier resplendir, n'entende plus retentir le cor des guerriers ! Adieu, riche domaine de PONT-D'OUILLY; adieu, site enchanteur de LA POMMERAYE !

III. — Le cœur le plus affectueux, l'esprit le plus noble ont embelli ce séjour élevé. Ils ont ordonné aux bocages de se parer d'une plus riante verdure ; aux ruisseaux de serpenter avec plus de grâce. Un sourire du maître a charmé cette scène historique, où jadis combattirent les Français autour de CHATEAUGANNE. Je ne dois plus contempler ces tours avec toi ; adieu, cher SAINT-HONORINE ! demeure en paix dans ton asile champêtre qui cache plus de calme que les palais des rois ! adieu, verdoyantes prairies du VAL-PICHARD ! Salut, foule bruyante de GUIBRAY !

IV. — Combien de fois, ô FALAISE ! appuyé sur les rochers qui regardent tes tours majestueuses encore, j'ai laissé fuir les heures en rêvant de la gloire des anciens jours. Tourelles ouvertes, brèches béantes, voûtes couvertes de mousse, vieux beffroi, créneaux, donjons en ruine, tout avait à me redire quelque féodale chronique ; tandis que, dans chaque jeune fille folâtrant autour de tes fontaines, je croyais reconnaître les traits et l'étrange coiffure de la paysanne princesse de VERPREY.

V. — J'éprouvais de l'orgueil — je ne demande pas pourquoi — à fouler le sol qu'avait foulé son puissant fils ; à penser que le temps lui-même finirait sans avoir vu fonder trois royaumes pareils à ses royaumes. Mais passons sur ces souvenirs. Je quitte en soupirant le sol qui a porté cet homme prodigieux, et je m'éloigne à regret d'amis dont le bienveillant accueil ne saurait être dignement payé par des chants tels que les miens. Joyeux

qui est creux passe pour pouvoir contenir douze personnes assises. Ils sont figurés p. 888 du *Bulletin monumental* de 1868.)

Digitized by Google

LANGEVIN, adieu! adieu, accompli GALLERON (1); adieu, toit hospitalier de LA FRESNAYE!

VI. — Il faut, il faut partir! mais sous le ciel d'Albion, jamais, non, jamais, sans qu'une douce larme vienne mouiller mes yeux reconnaissants, je ne songerai à toi, ô trois fois charmant VAL DE VIRE! A l'aspect sauvage de ton vieux château en ruines, à tes coteaux en terrasses, à la verdure de tes jardins, au murmure de ta rivière qui semble fuir en soupirant un paysage enchanté. Mais l'amitié parle plus haut encore à mon cœur que ces tours et ces bois. Adieu, fraternel d'ISIGNY, illustre CHENEDOLLÉ, adieu!

VII. — Puisse longtemps la muse, auprès de la fontaine de DIRCÉ, accueillir avec préférence vos vœux pleins de mélodie! Vivez, vivez longtemps pour surprendre à la lyre les sons les plus doux qu'elle ait jamais modulés sous les doigts des trouvères de la Neustrie! Combien les heures s'écoulaient vite, ô LE NORMAND! à passer en revue toutes les légendes merveilleuses qui au temps jadis enchantaient l'Hafiz de la vallée natale! Tant que le cistre de Basselin fera fuir la tristesse; tant que le front de Chenedollé sera couronné de lauriers, Vire sera mon Rocnabad, et le bocage de SAINT-MARTIN mon Mosellay (2).

VIII. — Une nuit dans ton enceinte imprenable, ô MONT-ST-MICHEL, a plus de prix pour moi que toutes les splendeurs imaginaires des palais de l'Arabie. Jamais chevalier sous la cotte de mailles, revenant de la Palestine; jamais moine en sandales au

(1) La Normandie attend avec intérêt l'accomplissement de sa promesse d'une histoire de l'arrondissement de Falaise. Je suis heureux de citer encore, avec égale reconnaissance, les noms distingués de Brébisson et de Labbey.

(2) Les noms de Rocnabad et de Mosellay, rivière et site d'une grande beauté, sont familiers aux amis de la poésie persane. J'ai été heureux d'apprendre à Vire qu'il avait été publié une nouvelle édition des Vaux de Vire, d'Olivier Basselin, dont la maison et les rochers où il méditait ses vers si joyeux, sont encore montrés avec orgueil par les habitants.

Digitized by Google

retour des pèlerinages fameux, n'ont traversé avec un cœur plus pieux que le mien tes sables bleuâtres et coupés de canaux. Les chefs, les rois, les pontifes des anciens jours semblaient guider mes pas, lorsque, modeste pèlerin, je m'arrêtai, pieds nuds, devant tes sombres tourelles.

IX.— C'est là que tu te dressais, roi-ermite de la nature, objet du culte d'un monde qui tenait à gloire de déposer à tes pieds les tributs les plus riches et les plus éclatants. Les tours étaient tes gardes ; ton trône majestueux, c'était la pyramide de rochers qui s'élève jusqu'au ciel ; et ton front porte encore la brillante mitre gothique des temps passés. Mais où sont-ils ces millions d'hommes qui obéissaient à ta crosse révérée ? Silence ! je ne veux pas humilier les nations par le souvenir de ton ancien pouvoir.

X. — Laissons encore, laissons les filles du hameau parer de fleurs l'autel de l'archange, et rapporter dans leurs chaumières tes brillantes coquilles, souvenir de leur pèlerinage ! Ma lyre ne raillera pas leur naïve piété ; car dans ton sein reposent en paix les restes honorés du vieil Hugues de Rosel (1), et longtemps tes voûtes sacrées ont retenti de prières pour lui et pour sa postérité. Moi-même, dussent les barbes grises en sourire ! j'emporte aussi en souvenir les coquilles du pélerin. Adieu, adieu ! montagne sanctifiée par le temps ! Adieu, rives sauvages ! Adieu, flots azurés de la Baie normande !

(1) Hugues, fils de Hugues de Rosel, ancêtre des Russel, ducs de Bedford (le bourreau de Jeanne Darc était d'une autre famille), accompagna son père à la conquête de l'Angleterre; comme il signa, en 1077, la charte du Conquérant pour Saint-Etienne de Caen, et comme son existence est mentionnée dans la charte de confirmation d'Henri II, il faut qu'il ait atteint une extraordinaire vieillesse. Sa fille, Philippe de Rosel, femme de Robert Patry de la Lande, combla de biens l'abbaye du Mont-Saint-Michel, où reposaient les restes du vieux guerrier. Il y avait en Normandie deux fiefs du nom de Rosel ou Rozel, l'un sur la côte maritime près des Pieux, l'autre dans le voisinage de Caen, tous deux appartenant originairement au même baron.

Digitized by Google

XI. — Que les rayons de la lune argentent gaîment à minuit les vagues de GRANVILLE ! Que les premières lueurs du matin sourient gracieusement, ô COUTANCES, sur les flèches de ta cathédrale ! Bénis soient les riches ornements, ô SAINT-LO, qui parent ton antique tour ! Qui oublierait la vague qui roule dans le PORT-DE-CÉSAR ! la brise qui souffle sur les hauteurs des PIEUX ! le lai pastoral de la damoiselle de ROZEL répété à la veillée ! Adieu, rochers de FLAMANVILLE ! Adieu, bois de BEAUQUETRAY !

XII. — Heureuse l'heure où j'ai vu, ô BRIQUEBEC, à la fin d'un jour d'orage, l'arc-en-ciel diapré des plus célestes couleurs encadrer les ruines de tes tourelles, comme s'il venait d'un monde lointain couronner tes vieux remparts d'une auréole de ton antique gloire, tel qu'un sourire sur des lèvres flétries par le chagrin ! Il fut un temps où ton lion s'élançait toujours le premier dans la mêlée. Adieu, noble lignée de BERTRAND ! Seigneurs du VAL-DE-SEYE, adieu !

XIII. — VALOGNES, dans les feintes rigueurs d'un jeu familier, je ne voudrais pas souhaiter à mon ami plus douce pénitence qu'une promenade autour de tes bains parés de lierre, dont tous les échos parlent de Rome, de ton Cirque garni de gradins où se pressait la foule pour voir les grands spectacles et les fêtes du proconsul ! Aujourd'hui, la rosée féconde y nourrit le rosier sauvage que la nature, dans sa bonté, se plaît à produire pour consoler les ruines. Adieu, futaies de QUINNEVILLE ! castels de la baie de GRENNEVILLE, adieu !

XIV. — Dans ton asile cher aux lettres, ô DE GERVILLE ! les jours passaient comme des heures. Quelles délices de t'avoir pour guide à travers ces bruyères de BRIX, d'où le valeureux Bruce, à l'antique renom, envoyait à la gloire ses fils, ses braves fils, dont la mémoire est honorée encore dans toutes les villes de

Digitized by Google

l'Ecosse (1), bénie encore sur toutes les cîmes des Highlands. Il n'était pas un pin agité par les vents, pas une vague mugissante qui ne semblât dire : Vas porter à Holyrood, vas porter à Colonsay, nos héroïques souvenirs !

XV. — Adieu ! adieu ! De nouvelles merveilles attendent mes chants fugitifs aux bords où la riche cité de BAYEUX paye son tribut à ta mémoire, ô Wace ! en livrant à la renommée ton fameux *Roman de Rou* (2). C'est elle qui conserve précieusement ce merveilleux tableau de la conquête, brodé avec tant de grâce et de légèreté sur un élégant tissu, comme si l'aiguille avait voulu jouer avec le fer des guerriers. Qui donc de la cour d'Angleterre a fait bondir avec tant de fierté le coursier des batailles? Je ne le dirai pas; je ne veux point m'exposer à rompre une lance avec DELARUE ou DELAUNAY.

XVI. — Honneur et adieu, tours grises de CAEN ! Et toi, savant DELARUE ! puisse le sablier des heures verser de l'or pur pour toi, pour ton bien-aimé Mathan, dans les délicieux bocages de CAMBES. Soit que j'erre à pas lents autour de Saint-Etienne,

(1) L'emplacement de l'ancien château des Bruces, tel que l'indique mon ami M. de Gerville, dans ses *Essais* sur les châteaux de la noblesse normande, était une pittoresque hauteur, voisine du village de Brix, à peu de milles de Valognes; Colonsay est l'une des Hébrides, d'où les Bruces tiraient leur titre de Lords des Iles. Le site du château de Grenneville, mentionné dans la stance qui précède, est voisin de la Hogue. Je me suis détourné de ma route pour le visiter, non moins pour suivre la recommandation d'un antiquaire tel que M. de Gerville, que par déférence pour notre Lord Nugent, dont la famille a ce domaine pour berceau. (Brix est aujourd'hui un gros bourg de 3,000 habitants, peu éloigné de Valognes, et conservant quelques restes encore d'une des forteresses les plus étendues de la contrée, démolie dès le XIIIe siècle.)

(2) Le Roman de Rou, cette chronique si intéressante du moyen-âge, est impatiemment attendu de son éditeur, M. Pluquet, dont la complaisance à me permettre l'étude de ses manuscrits mérite toute l'expression de ma gratitude, bien due aussi à M. Guérin pour sa permission de consulter, pendant plusieurs jours, les cartulaires conservés dans la bibliothèque du chapitre de Bayeux. (Note de Wiffen, 1826.)

Digitized by Google

soit que je promène mes rêveries vers le château du Conquérant, partout dans les fossés tapissés de lierre, partout dans le monument saxon, les échos parlent de toi ; mais déjà hennissent les coursiers impatients qui vont m'entraîner vers mon foyer. Il faut renoncer aux doux rêves de mon imagination; il me faut m'éloigner de vous, solitaires abbayes qui tant me charmiez !

XVII. — Cependant, avant le départ, ô ma muse ! consacre tes accents au généreux LAIR; n'oublie ni les mérites de l'aimable CAUMONT, ni le talent de LÉCHAUDÉ, ni le zèle de TRÉBUTIEN ! Et après, portons nos pas vers le manoir de LASSON, dont le châtelain se fait une fête d'ouvrir ses portes à l'étranger, et par le plus cordial accueil l'enchaîne auprès de la beauté. Allons ! Jamais, aux meilleurs jours de la chevalerie, non, jamais ménestrel n'a recontré aussi doux sujet pour ses chants. Honneur à LIVRY digne de tant d'hommages, honneur à la belle PONT-BELLANGER.

XVIII. — Au premier sourire de l'aurore, au milieu des perles du matin, brillant sur le gazon, au sommet de Sainte-Catherine, ô ROUEN ! ton aspect était digne des regards d'un ange. Ici, pendant des lieues, parmi ses îles gracieuses et verdoyantes, coulait ton fleuve de saphir. Là, tes temples gothiques élevaient leurs dômes majestueux comme des édifices fantastiques soutenus dans les airs par les mains des fées. Sa splendeur semblait s'étendre par-delà l'horizon; les rayons du soleil éclairaient de légers navires, et de riants bocages en fixèrent dans mon esprit un tableau qui ne s'en effacera jamais !

XIX.— Alors, dans le miroir magique de l'imagination, m'apparurent ces morts illustres dont tu révères encore les cendres : ton pirate patriarche, notre Plantagenet au cœur de lion, et Jeanne Darc, martyre et honneur de la France ! Une auréole de gloire l'entourait; mais la douleur se peignait si vivement sur les traits de cette ombre héroïque, que son apparition dissipa tout

Digitized by Google

le charme d'une scène enchanteresse. Adieu, mânes célèbres, les vivants réclament une dette que la muse est fière de payer. Honneur au noble nom de LE PREVOST, au courtois FRÈRE, au savant LICQUET!

XX. — Enfin, je l'ai gravi ce mont fatal, où la peine suivit de si près le bonheur, lorsque, par un effort surhumain, un amant y porta sa fiancée. Salut couple fidèle! autour de votre tombe commune les peupliers soupirent, l'onde gémit, et, déplorant votre funeste destin, Écho, la tendre Écho oublie ses propres malheurs. C'est là que longtemps dévoré de tardifs remords, le châtelain éleva un cloître expiatoire, et que la cloche du monastère prolongeait ses tintements pour écarter loin de lui les fantômes qui s'attachaient à ses pas.

XXI. — La dame de ce mont dirigeait vers les bords lointains de ROMILLY le tube magique qui rapproche les distances. Comme j'examinais avec curiosité les murs de ses jardins, elle remarqua ma rapide marche et mon air interrogateur. Sa main hospitalière m'ouvrit les portes, et elle me salua dans la langue de ma patrie; mais cette heure a fui. Ces immortelles cueillies en ces lieux, sur une modeste tombe, vous rappelleront sans cesse à mon souvenir, ô deux amants! et vous, aimable LAISNÉ.

XXII. — Mais dire adieu à tes tours, ô Château-Gaillard! c'est renoncer aux joies de ces heures qui s'écoulaient sans les compter. Sur tes ruines escarpées, favori de l'Angleterre, le temps a cruellement maltraité tes fameuses murailles; mais la renommée est devenue ta vassale, et le destin ne saurait t'enlever ce majestueux aspect qui jadis te rendait si formidable. Sur ton front règne la gloire, et la liberté aime à redire que, de toutes les forteresses normandes, tu as été la dernière à subir le joug de l'envahisseur (1).

(1) Château-Gaillard, la forteresse favorite du Cœur-de-Lion, nommée, pour la rapidité de sa construction, *la fille d'un an*, a été démantelé par un des Louis,

Digitized by Google

XXIII. — Fille d'un seul été, dont le nom rappelle combien Richard méprisait le danger, tu ne crains aucune attaque; le temps seul peut te détruire, tu braves les efforts impuissants des barbares modernes. Et c'est justice. Aux lieux où a reposé le roi au cœur de lion, aux lieux où le brave de Lacy a combattu, chaque pierre doit être respectée comme appartenant à la gloire. On aime jusqu'aux plantes nées parmi les rochers qu'il me faut quitter. Adieu, vignes qui tapissez les antiques remparts! Adieu, campanules qui parez leurs brèches de vos fleurs!

XXIV. — Et maintenant brisons la coupe! le charme a disparu; le festin est fini; le convive s'éloigne. C'est en vain! c'est en vain! les fragments dispersés jettent un éclat plus vif encore que celui dont ils brillaient ensemble. Distribuons-les à la ronde comme les grains d'un Rosaire détachés de leur lien : et comme chacun d'eux, passant des mains d'un ami à celles d'un ami, n'apportera qu'un bon et cordial souvenir, je ne critiquerai pas, ô ma lyre! la rudesse et la longueur de tes chants, quelque privés qu'ils soient du feu sacré. Mais reste muette. Les derniers coteaux disparaissent à l'horizon.

La Roche-Guyon, 6 octobre 1826.

NOTES DU TRADUCTEUR.

STANCE I.

Ardenne. — N.-D. d'Ardenne, abbaye de l'ordre de saint Benoît, fondée en 1138 au diocèse de Bayeux, à Saint-Germain-de-la-Blanche-Herbe (Calvados). L'église a été conservée.

afin de n'y pas laisser une place d'armes pour quelqu'un de ses barons féodaux, dont il craignait la révolte; ses ruines ont été mises en vente par le gouvernement pendant ou depuis la Révolution; mais les remparts offraient une résistance si solide aux démolisseurs spéculant sur la valeur des matériaux, que Château-Gaillard est heureusement conservé, j'en ai confiance, pour l'admiration de plusieurs siècles encore. (Note de Wiffen, 1826.)

Digitized by Google

2.

BULI. — Buli-sur-Orne, arrond. de Caen.

HAMARS. — Commune voisine d'Harcourt-Thury (Calvados).

CLINCHAMP. — Château à Bourguebus, près Caen.

PONT-D'OUILLY, — dans l'arrondissement de Falaise.

3.

CHATEAUGANNE. — Château à Sainte-Honorine, près Caen.

VAL-PICHARD. — Val-Picard, près Sourdeval, arrondissement de Mortain (Manche).

4.

VERPREY. — La paysanne princesse de Verprey est Harlotte ou Arlette, mère de Guillaume-le-Conquérant; une tradition fort douteuse donne le nom de Verprey au père de cette belle Falaisienne.

5.

LANGEVIN. — L'abbé Langevin, historien de Falaise, mort en 1831.

GALLERON.— Frédéric Galleron, procureur du roi à Falaise, archéologue et poète, mort en 1833.

6.

D'ISIGNY. — Dubourg-d'Isigny, président du tribunal de Vire, historien et poète, mort en 1841.

CHENEDOLLÉ. — *The Laurell'd Chenedollé.* — Chenedollé au front couronné de laurier. — Le poète anglais croyait peut-être que la France possédait l'institution du poète lauréat. L'auteur du *Génie de l'Homme*, on a droit de s'en étonner, ne s'est pas même assis sur un des quarante fauteuils de l'Académie française.

7.

DIRCÉ. — Ce nom n'a pas médiocrement intrigué d'abord le traducteur, qui, trop oublieux des souvenirs classiques si chers aux poètes anglais, voulait absolument trouver, dans quelque site de la Normandie, la fontaine de Dircé, sans se rappeler qu'elle était voisine de Thèbes, qu'on la connaissait dès le temps d'Amphion, et que l'origine de son nom datait au moins de la fable assyrienne de Dercets.

LE NORMAND, — avocat à Vire, l'un des fondateurs de la Société des Antiquaires de Normandie.

8.

FABLED-LAND. — *Pèlerinage fameux :* Est-cè bien le terme? Le poète aurait-il voulu indiquer les terres inconnues considérées comme fabuleuses au temps des croisades?

10.

ROSEL, — le premier des deux domaines normands des Russel, appartient, depuis la fin du XVIIe siècle, à la famille Bignon, si connue dans la magistrature et dans les sciences. M. de Gerville place le second aussi dans la Manche, à *la*

Digitized by Google

Rousselière, commune de Bacilly. (V. encore de Pontaumont, *Promenade archéologique au Rosel*, 1855.)

Les Coquilles du Mont-Saint-Michel. — Dans une lettre de Sapho (Mlle de Scudéry) au Mage de Sidon, datée du 21 octobre 1632, on lit: (manuscrits de Conrart, t. IX, p. 863)... « Allez, allez vendre vos coquilles à d'autres qu'à ceux qui viennent du Mont-Saint-Michel. »

Ce devait être une locution proverbiale aussi usitée au moins en Normandie qu'à Paris.

11.

Le Port de César. — Cherbourg, *Cœsaris burgus.*

Les Pieux. — Chef-lieu de canton, arrondissement de Cherbourg.

Flamanville, — château de M. le marquis de Sesmaisons, dans le canton des Pieux.

12.

Briquebec. — Petite ville renfermant encore, au centre de ses habitations, les ruines remarquables d'un château-fort. (V. Notice de M. de Gerville sur les anciens châteaux de la Manche. — *Soc. des Antiq. de Norm.*, t. I, p. 248 et suiv.)

Bertrand. — Bertran, nom des anciens seigneurs de Briquebec. Guill. Bertran, IIe du nom, était à la conquête de l'Angleterre. Le poète Wace le nomme Robert:

« *Robert Bertram ki esteit tors,*
« *Mais à cheval, esteit mult fort.* »

Val-de-Seye. — Val-de-Sie, arrondissement de Valognes.

13.

Quineville, — château voisin de Montebourg (Manche).

Greneville, — château près de Quettehoux (Manche).

14.

De Gerville, — le patriarche des antiquaires normands, mort en 1853. On ne lui doit pas seulement de savants ouvrages, on lui doit aussi d'avoir initié M. Léopold Delisle à sa science favorite.

Brix, — gros bourg voisin de Valognes.

15.

War's Pictured Conquest. — La fameuse tapisserie de la reine Mathilde.

Delarue. — L'abbé Delarue, correspondant de l'Institut, l'un des érudits normands les plus réputés en Angleterre et les plus versés dans la connaissance du moyen-âge et de l'histoire de Normandie, mort en 1836.

Delauney, — poète bayeusain, mort en 1831; membre de l'Assemblée constituante, il avait particulièrement concouru au travail de la division de la France en départements et au choix du nom fantaisiste de Calvados.

Digitized by Google

16.

MATHAN. — Le marquis de Mathan, pair de France, avait eu l'abbé de la Rue pour précepteur.

CAMBES, — château de M. le marquis de Mathan, à peu de distance de Caen.

17.

LAIR. — Lair, polygraphe très estimé, longtemps conseiller de préfecture à Caen, grand promoteur d'institutions scientifiques, mort en 1853.

CAUMONT, — aujourd'hui encore heureusement à la tête de l'érudition normande et de ses nombreuses créations.

LÉCHAUDÉ. — Léchaudé d'Anisy, écrivain fécond, traducteur des *Antiquités anglo-normandes* de Ducarel, mort en 1857.

TRÉBUTIEN, — philologue et surtout orientaliste d'une rare érudition.

LASSON. — Château de M. le marquis de Livry.

PONTBELLANGER. — Mme la comtesse de Pontbellanger.

19.

LE PREVOST. — Auguste Le Prevost, membre de l'Institut, mort en 1859.

FRÈRE. — M. Edouard Frère, qui contribue encore avec tant de zèle et de goût à la rédaction de la *Revue de la Normandie*.

LICQUET. — Théodore Licquet, auteur tragique et historien, alors conservateur de la Bibliothèque de Rouen ; mort en 1832.

20.

CLOITRE EXPIATOIRE. — Le prieuré claustral de la Madeleine des Deux-Amants, à Amfreville-sous-les-Monts (Eure), chanté par Marie de France, Ducis, Duval de Sanadon, et beaucoup d'autres poètes.

21.

ROMILLY. — Romilly-sur-Andelle (Eure).

23.

FILLE D'UN SEUL ÉTÉ. — « *Ecce quam pulchra est filia mea unius anni*, » voyez comme elle est belle, ma fille d'un an. — Paroles attribuées à Richard-Cœur-de-Lion.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

PROMOTIONS

DANS LES QUATRE FACULTÉS DE LA NORMANDIE.

Par un récent arrêté du Ministre de l'Instruction publique, de nombreuses promotions de classes ont eu lieu dans le personnel des Facultés de province.

Voici celles qui intéressent la Normandie.

Ont été promus à la première classe de leur emploi :

Faculté de théologie de Rouen, M. l'abbé Malleville ;
Faculté de droit de Caen, M. Demolombe ;
Faculté des lettres id., M. Charma ;
Faculté des sciences id., M. Pierre.

Ont été promus à la seconde classe de leur emploi :

Faculté de droit de Caen, MM. Bayeux, Bertault ;
Faculté des lettres id., MM. Dansin, Joly, Denis ;
Faculté des sciences, id., MM. Leboucher, Girault.

Pour comprendre le sens honorable de ces promotions, il suffit de rappeler les paroles du Ministre : « Il ne s'agit pas seulement d'assurer à un certain nombre « de fonctionnaires des avantages pécuniaires supérieurs à ceux dont ils jouissent, « mais de leur assigner un rang au-dessus de leurs collègues, en tenant compte « de l'ancienneté des services, des résultats de l'enseignement et de l'importance « des travaux qu'ils auraient publiés. »

ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.

SUJET DE PRIX

Proposé par l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

Une *médaille d'or* de la valeur de CINQ CENTS FRANCS, mise à la disposition de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, par M. de La Codre, l'un de ses membres honoraires, sera décernée, en 1870, au meilleur écrit discutant la proposition suivante :

Là où est le mal, c'est la vérité qui manque.

L'Académie désire, sans en faire une loi du concours, que l'examen de cette assertion soit développé au point de vue historique comme au point de vue philosophique.

Digitized by Google

Le travail de chaque concurrent devra parvenir *franc de port* à M. Julien Travers, secrétaire de l'Académie, avant le 1er mars 1870.

Les membres titulaires de la Compagnie sont exclus du concours.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

CONFÉRENCE FAITE A LA SORBONNE

PAR M. E. EUDES-DESLONCHAMPS.

Il existe, à Paris, une Société constituée en dehors des régions officielles, qui s'est donné la mission d'organiser des conférences à la Sorbonne.

Elle appelle tous ceux qu'elle croit capables d'y figurer avec succès. C'est ainsi que Mme Ernst y a déclamé quelques-uns des morceaux de nos principaux poètes, que nous avions entendus à Rouen.

Le jeudi 4 mars, pour la clôture de la première série de ces conférences, M. Eugène Eudes-Deslonchamps, professeur à la Faculté des Sciences de Caen, où son père a laissé de si honorables souvenirs, a fait une conférence sur la paléontologie.

C'était un sujet bien sérieux pour ce public de dames et d'hommes du monde, qui viennent généralement chercher, dans une conférence, bien moins l'instruction sérieuse que le délassement et le plaisir.

Cependant, le jeune professeur s'en est tiré à son honneur, grâce à ses explications toujours claires et méthodiques, grâce aux dessins faits par lui-même de tous ces animaux qui ont peuplé la terre avant la naissance de l'homme.

Dans cette représentation, aussi saisissante qu'étonnante, l'auditoire a vu défiler devant lui le *mastodonte,* le *plésiosaure,* l'*ichthyosaure,* le *ptérodactyle,* le *dinothérium*, l'*épiornis,* etc.

M. Deslonchamps était aidé, pour cette exhibition d'animaux reconstruits en entier d'après les rares débris qu'on en retrouve dans la terre, par M. Bourbouze, préparateur de la Sorbonne, qui faisait passer dans une énorme lanterne magique, éclairée par l'électricité, des photographies faites sur les dessins du professeur.

Si ce monstrueux défilé scientifique a fait parfois frissonner la portion la plus impressionnable de l'auditoire, on peut constater que l'intérêt s'est constamment soutenu pendant toute la durée de la conférence.

On a compris tout ce qu'il a fallu de longues et patientes recherches au jeune professeur, pour remonter ainsi le cours des siècles, et saisir, dans leurs formes bizarres, ces premiers habitants de notre globe à peine ébauché; et c'est par des applaudissements de bon aloi que l'auditoire a salué le savant qui lui faisait cette conférence scientifique sur *la Terre avant les hommes.*

Digitized by Google

LE NOM DU PRISONNIER AU MASQUE DE FER

EST-IL ENFIN TROUVÉ ?

Voilà plus de deux siècles que la France ignore le vrai nom du fameux prisonnier d'état connu sous le nom de « Masque de fer. »

Séquestré sans jugement, sous le règne de Louis XIV, il n'a pas cessé, depuis cette époque, d'exercer la sagacité d'une foule d'écrivains qui tous ont cru trouver le vrai mot de cette énigme historique.

Il vient enfin d'être découvert, si l'on en croit une note mise dans la plupart des journaux.

M. Maurice Topin, qui a obtenu cette année un prix de 3,000 fr. à l'Académie française, pour son ouvrage *l'Europe et les Bourbons sous Louis XIV*, vient, après de longues recherches dans les archives publiques, de trouver, d'une façon irrécusable, le vrai nom du fameux prisonnier au masque de fer.

M. Mignet, oncle de M. Topin, a conseillé à ce dernier d'adresser au président de l'Académie des Sciences morales et politiques une lettre renfermant le secret qu'il a eu la bonne fortune de découvrir, et qui lui servira à prendre date. C'est ce qu'a fait M. Topin.

Aussitôt que le secret aura été divulgué, nous en ferons part aux lecteurs de la *Revue*.

ANTOINE DE MONTCHRESTIEN,

ÉCONOMISTE NORMAND DU XVIIe SIÈCLE.

Le quatrième trimestre, pour l'année 1868, des *Séances et Travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, vient de paraître.

A la suite des travaux appartenant aux membres résidants ou aux membres correspondants de cette Académie, viennent les travaux des savants qui n'en font pas partie.

L'un de ces derniers intéresse la Normandie : c'est celui de M. J. Duval, suite du Mémoire intitulé : *Un économiste inconnu du dix-septième siècle* ; c'est-à-dire Antoine de Montchrestien, né à Falaise, vers le milieu du XVIe siècle.

On a déjà réclamé, à Caen, contre cette qualification *d'inconnu* donnée à l'auteur du *Traicté de l'Economie politique*. Deux ou trois savants, au moins, s'en étaient occupés, et, à Rouen, son nom et son ouvrage n'étaient pas plus *inconnus* qu'ailleurs.

En 1860, M. Frère donnait l'énumération de ses nombreuses tragédies et mentionnait ainsi son traité d'économie politique : « *Traicté de l'Economie politi-* « *que* ; Rouen, Jean Osmont, 1615, in-4 de 402 p. » *Manuel du Bibliographe normand*, t. II, p. 320, col. 2.

Digitized by Google

En 1861, M. Lebreton en parlait aussi dans sa *Biographie normande*, t. III, p. 95.

D'autres écrivains normands s'en étaient encore occupés, de sorte que l'épithète *d'inconnu* aurait dû faire place à celle de *peu connu*, pour ce Normand, ce précurseur de Le Pesant de Boisguilbert dans la science économique.

Voici l'analyse du nouvel article de M. J. Duval.

Dans la partie de ce Mémoire, inséré au précédent volume de l'Académie, M. J. Duval, après avoir retracé la biographie d'Antoine de Montchrestien, avait commencé l'examen de son *Traicté d'économie politique* et donné l'analyse de la première partie, intitulée : *Le Livre des arts mécaniques*.

Les deux nouveaux articles, compris dans le présent volume de l'Académie, contiennent l'analyse et l'appréciation de la seconde partie du même traité : *Le Livre du commerce*, et de la troisième partie, *Le Livre sur la navigation*, « où « l'on croit lire, dit M. J. Duval, le programme des grandes entreprises de Riche- « lieu d'abord, plus tard de Colbert, tant le sujet est traité avec ampleur, solidité « et patriotisme. »

Enfin, ces trois livres sont complétés par une sorte de traité général, qui touche, entres autres points, à la milice, aux finances, aux charges et magistratures, ainsi que le constate M. J. Duval.

C'est donc un Mémoire des plus curieux et du plus grand intérêt, soit pour les faits économiques qu'il nous révèle, soit pour l'appréciation de cette œuvre due à l'un des plus anciens, sinon au premier des économistes nés en Normandie. Aussi nous avons cru devoir en signaler l'existence aux lecteurs de la REVUE.

DEUXIÈME SOIRÉE MUSICALE DE M. ENGELMANN AINÉ,

Donnée le 19 février, avec le concours de MM. RITTER, pianiste; MAURIN, violoniste; VIGUIER, altoïste; DE BAILLY, contre-bassiste; DUVERNOY, pianiste accompagnateur; Félix GODEFROID, harpiste, de Paris; LEBRUN, PAYEN et LUTGEN, violonistes, de Rouen.

Les solennités musicales deviennent de plus en plus rares dans notre ville, et pourtant les amateurs ne font pas défaut ; nous avons pu nous en convaincre à la dernière soirée donnée par M. Engelmann aîné dans les salons Vallot, où se pressait un public nombreux et choisi.

Il faut savoir gré à M. Engelmann de la mission qu'il s'est imposée de propager les chefs-d'œuvre classiques, mission qu'il poursuit depuis plusieurs années déja avec autant de bonheur que de zèle. De simples matinées qu'ils étaient dans l'origine, ses concerts ont pris peu à peu de plus larges proportions, et maintenant, presque seuls, ils constituent notre année musicale.

Notre concitoyen a su s'attirer le concours d'artistes de grande valeur. Il

Digitized by Google

suffit de nommer MM. Ritter, Maurin et Viguier, auxquels les sympathies du public rouennais sont acquises depuis longtemps.

On a écouté avec une religieuse attention les fragments du *Quintette* en *ut mineur* de Mozart. Cette musique est d'une interprétation difficile. Il faut en posséder parfaitement l'intelligence pour pouvoir, comme M. Maurin, en communiquer toutes les beautés à son auditoire. Cet artiste a été dignement secondé par MM. Payen, Viguier, Lutgen et Engelmann.

Le quatuor d'instruments à cordes de Haydn est un type du genre dans lequel ce maître s'est élevé si haut. Si tous ceux qui l'entendaient ne l'ont pas également goûté, ce n'est pas aux exécutants qu'il faut s'en prendre, car ils l'ont rendu avec le véritable style que comporte cette musique.

La *Sonate* en *mi bémol*, écrite dans la première manière de Beethoven, celle qui est encore sous l'influence des idées de Mozart, produit un grand effet, exécutée par Th. Ritter et Maurin. L'archet de ce dernier, classique par excellence, en rend tous les détails avec autant de correction que de pureté et de goût.

Le morceau capital de la soirée était, sans contredit, le cinquième grand *concerto* en *mi bémol* de Beethoven, pour piano et orchestre réduit. C'est tout un poème rempli de situations dramatiques, parfois même très romanesques. Pour en sentir l'énergique beauté, il faut l'entendre jouer par M. Ritter, qui lui donne une vie, une couleur irrésistibles. S'il faut en croire les puristes allemands, le critique Damke entre autres, ce n'est point là la vraie manière d'interpréter la musique grandiose de Beethoven ; il est du moins incontestable que, de quelque manière que soit rendue cette musique, l'impression ne pourrait être ni plus forte ni plus vive que celle que fait éprouver l'exécution de M. Ritter. Ce concerto, composé dans le troisième style (le moins classique) du grand maître, réclame du virtuose un talent à tout épreuve : tantôt la plus grande vigueur, tantôt une extrême délicatesse, et toujours la plus parfaite netteté dans le jeu, qualités que nous retrouvons dans l'habile pianiste dont nous venons de parler.

La partie de second piano, que nécessitait l'absence d'un orchestre complet, a été très bien tenue par M. Duvernoy, pianiste accompagnateur.

M. Félix Godefroid est une des célébrités musicales de notre époque. Il est à la harpe ce que Bottesini est à la contre-basse, c'est-à-dire un artiste unique dans son genre, défiant toute rivalité. Sans nous étendre ici sur l'antique origine et les traditions poétiques de la harpe, rappelons seulement que, il y a un demi-siècle à peine, elle jouissait encore d'une grande vogue parmi les amateurs qui l'ont depuis délaissée pour s'adonner au piano. Peu de personnes aujourd'hui se livrent à l'étude de cet instrument difficile : d'abord, sans doute, à cause des grands perfectionnements apportés à la fabrication des pianos, et puis, peut-être aussi parce que, de tous les instruments, la harpe est un de ceux qui supportent le moins la médiocrité. Quoi qu'il en soit, les difficultés inhérentes à cette étude jadis en si grand honneur, ne laissent guère à espérer que la harpe puisse un jour

Digitized by Google

reconquérir le rang qu'elle occupait autrefois. Dans les divers morceaux de sa composition, et particulièrement dans la *Danse des Sylphes,* qu'il nous a fait entendre dans cette excellente soirée, M. Félix Godefroid a produit des effets nouveaux qui ont excité à la fois l'admiration et la curiosité.

Ce brillant concert s'est terminé par deux solos de piano exécutés avec le talent qu'on lui connaît par M. Th. Ritter : le *Tourbillon*, de sa composition, et la *Chanson slave*, de J. Schulhoff, charmant petit morceau rempli de grâce et de distinction.

A. de Kronthal.

CONFÉRENCES DE M. DESCHANEL.

Shakspeare. — Balzac.

M. Deschanel est le causeur le plus spirituel et le plus érudit qui se puisse voir. Il sait vous tenir deux heures sous la séduction de sa parole facile, sous le charme musical de sa voix. Il vient de finir ; il se lève... on écoute encore. — Et pourtant sa voix est restée la même ; son geste est resté le même. — Il a causé simplement, lu simplement comme il sait lire.

M. Deschanel possède ce je ne sais quoi qu'on ne saurait définir : le charme dans la simplicité. Il émeut sans abuser d'aucun procédé de diction ; il persuade parce qu'il a *le don* de persuasion.

Ses portraits littéraires sont des résurrections, et les personnages qu'il évoque sont là, debout devant vous, en chair et en os, vivant, luttant, souffrant. Bien vite l'habile causeur vous a fait de leur famille, intéressé à leurs efforts, gagné à leur cause.

C'est ainsi que dans deux conférences, où se pressait l'élite de notre ville, il a *fait revivre* deux grandes figures, Shakspeare et Balzac.

Des deux causeries nous préférons de beaucoup la dernière, où M. Deschanel disait d'une façon charmante : « C'est peu de vous faire connaître les côtés intimes de Balzac, je veux *vous le faire aimer.* »

Et il fit ainsi qu'il l'avait annoncé. Comment, en effet, ne pas aimer cet obscur travailleur de la mansarde de la rue Lesdiguières, qui, à l'heure de la vie où tout homme a un nom de femme gravé dans le cœur, s'éprend d'un bel amour pour une noble inconnue : « Mademoiselle la Gloire, » comme il appelle sa fiancée dans une de ses lettres à sa sœur, Mme de Surville ? Comment ne pas aimer ce penseur profond qui lutte, combat, tombe abattu et découragé, et qui se relève plus fort et consolé par cette sœur chérie à laquelle il confie, dans des pages charmantes, ses gaîtés d'enfant, ses déboires ou ses espérances ? — Il en mourra ; mais Mademoiselle la Gloire ne le trahira pas et couronnera ce grand amour en mettant l'auréole au front de l'auteur des *Parents pauvres* et de *Mercadet.*

M. Deschanel a connu particulièrement Balzac ; aussi ne saurions-nous dire

Digitized by Google

combien était vivante la figure du grand écrivain qu'il nous présentait. Ce n'était plus un portrait, c'était la vie elle-même. Et le charmant causeur avait des finesses de touche délicieuses : mettant ici l'anecdote personnelle ; là, le pli sévère et drapé, comme un grand peintre jette sur sa toile la lumière, le dessin et la couleur. C'était Balzac en pied et sa large face souriante de ce sourire calme et éternel qu'on voit parfois aux grands portraits des maîtres ; Balzac debout, comme Victor Hugo l'a dit :

Dans une attitude immortelle
De génie et de majesté.

Les bravos étaient peu pour celui qui venait de parler d'un ami mort. Il a fait mieux que cela ; nous et bien d'autres, sans doute, pendant deux heures, nous avions aimé Balzac, nous l'avions vu vivant.

Henri Brière.

DEMANDES ET RÉPONSES.

DEM. III. — Un Livre rare. — Quelqu'un pourrait-il indiquer l'acquéreur du livret suivant, vendu en 1863, à Paris, sous le n° 510 du catalogue de M. le Comte A. d'Auffay :

Deux consolations pour M. Jean de Rouen, aux deux très sages et très vertueuses dames de Bréauté, mère et femme, sur l'assassin fait nouvellement de sang froid à leurs fils et mari, le jeune seigneur de Bréauté, en Flandres. Paris, Philippe du Pré, 1600, pet. in-8 de 60 p. D. M.

REP. I. — Portail de la cathédrale de Rouen (Voir p. 144). — C'est sans doute d'après un tirage obtenu avant la planche entièrement terminée que M. V. a fait sa question, car la plupart des exemplaires portent le nom du graveur Chateau ; une autre *Vue de l'Eglise métropolitaine de Rouen du côté du septentrion,* faisant par le sujet, sinon par le format, le pendant de la *Vue du grand portail,* est aussi due à cet artiste. — Il existe de la première planche deux très mauvaises copies non signées, l'une est indiquée comme se vendant à Paris chez Mondhare, rue Saint-Jacques ; l'autre, chez Basset le jeune, dans la même rue.

C. L.

Les demandes et réponses devront être adressées, par lettres affranchies, au gérant de la *Revue de la Normandie*, rue de l'Impératrice, 88.

Digitized by Google

MAZARIN A ROUEN.

(FÉVRIER 1650).

Le 5 février 1650, la ville de Rouen recevait en grande pompe le roi Louis XIV, âgé de douze ans, sa mère, Anne d'Autriche, régente du royaume de France, et le cardinal Mazarin, son principal ministre. Malgré la rigueur de la saison et l'épidémie qui sévissait en Normandie, la reine et le cardinal avaient cru devoir exposer le jeune roi aux fatigues et aux dangers d'un voyage d'hiver, afin d'étouffer les troubles que la duchesse de Longueville s'efforçait d'exciter dans cette province. Il est nécessaire, pour bien comprendre des événements qui se rattachent à l'histoire générale de la Fronde, de reprendre les faits d'un peu plus haut.

Depuis huit ans, Mazarin gouvernait la France, et son administration n'avait pas été sans gloire. Les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nordlingue et de Lens, avaient été couronnées par la paix de Westphalie. L'Autriche abaissée, l'Alsace conquise, l'Artois, le Roussillon, la Lorraine et la Catalogne, occupés, étaient le résultat d'une politique habile et persévérante. A l'intérieur, une aristocratie turbulente avait été deux fois vaincue, d'abord par la défaite de la cabale des Importants, et ensuite par la paix de Ruel; à l'extérieur, la France avait conquis la frontière du Rhin, des Alpes et des Pyrénées, avec des postes avancés, Philipsbourg, Vieux-Brisach, Pignerol, Casal, Barcelone, qui leur ouvraient l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne.

Il y a deux hommes dans Mazarin, comme dans la plupart des personnages historiques : l'un, animé de grandes pensées et

Digitized by Google

poursuivant, avec une infatigable persévérance et une merveilleuse habileté, un but élevé et patriotique, la conquête des limites naturelles de la France (1); c'est le continuateur de la politique de Henri IV et de Richelieu; c'est le ministre qui a préparé, par ses négociations, les traités de Westphalie et des Pyrénées, et qui s'est élevé, par ces actes, à un rang glorieux entre tous ceux qui ont gouverné la France.

Mais on trouve aussi, dans Mazarin, l'homme d'intrigue et de ruse, le génie souple et cauteleux, rompu à toutes les roueries et sans scrupule sur les moyens, pourvu qu'il arrive à son but; le ministre avide qui entassa des millions par des spéculations que réprouve toute conscience honnête. En un mot, il y a, dans Mazarin, assez de grandeur pour justifier les éloges de l'histoire; il y a aussi assez de misères et de bassesses pour expliquer la haine et le mépris dont ses ennemis n'ont cessé de l'accabler.

Ce qui a surtout manqué à Mazarin, c'est le caractère de grandeur que son prédécesseur avait eu au suprême degré. Les actes et les paroles du cardinal de Richelieu imposaient l'admiration, et parfois la terreur. Il fut souvent haï, jamais méprisé. Mazarin n'avait rien de cette hauteur de génie qui commande le respect. De Retz a fortement marqué l'opposition entre les deux ministres, et, quoique l'on reconnaisse, dans sa phrase, le sarcasme d'un ennemi, il faut avouer que le fond en est vrai. « On voyait, dit-il dans ses Mémoires, sur les degrés du trône, d'où

(1) Mazarin écrivait aux plénipotentiaires de Munster, le 20 janvier 1646:

« L'acquisition des Pays-Bas espagnols (aujourd'hui Belgique), formeroit à la ville de Paris un boulevart inexpugnable, et ce seroit alors véritablement qu'on pourroit appeler Paris le cœur de la France, et qu'il seroit placé dans l'endroit le plus sûr du royaume. L'on en auroit étendu la frontière jusqu'à la Hollande; et, du côté de l'Allemagne, qui est celui d'où l'on peut aussi beaucoup craindre, on les auroit étendues jusqu'au Rhin, par la rétention de la Lorraine et de l'Alsace, et par la possession du Luxembourg et du comté de Bourgogne (Franche-Comté). » Ce fut la Fronde qui empêcha la réalisation de ces grandes pensées, et ajourna pour des siècles la conquête des frontières naturelles de la France.

Digitized by Google

l'âpre et redoutable cardinal de Richelieu avait foudroyé, plutôt que gouverné les humains, un successeur doux et benin, qui ne voulait rien, qui était au désespoir que sa dignité de cardinal ne lui permît pas de s'humilier, autant qu'il l'eût souhaité, devant tout le monde. » Sous cette humilité apparente, Mazarin cachait de grandes vues et une profonde habileté ; mais il fallut plusieurs années pour mettre dans tout leur jour les qualités du ministre, et jamais la première impression ne fut complétement effacée.

Ce fut surtout dans la politique extérieure qu'éclata la supériorité de Mazarin. Mais on ne peut nier que, même dans les affaires intérieures, pendant les luttes de la Fronde, il n'ait eu sur ses adversaires un avantage signalé : il soutenait l'ordre contre l'anarchie; il avait pour adversaires des princes qui ne craignaient pas de s'allier avec les ennemis implacables de la France, et de tourner contre elle l'épée glorieuse qui avait vaincu à Rocroi, à Fribourg et à Lens. Mazarin, au contraire, défendait les intérêts nationaux, et faisait appel au patriotisme et au bon sens de la bourgeoisie contre cette noblesse qui sacrifiait la France à ses passions ambitieuses.

Au commencement de l'année 1650, le cardinal avait réussi à diviser les deux Frondes. Il avait gagné le coadjuteur Paul de Gondi, le duc de Beaufort, les duchesses de Chevreuse et de Montbazon, qui lui répondaient de l'oncle du roi, Gaston d'Orléans. Le Parlement s'était uni au ministre, et Mazarin, fort de son appui, se décida à frapper un coup vigoureux : le prince de Condé, son frère, le prince de Conti, et son beau-frère, le duc de Longueville, furent arrêtés le 18 janvier 1650, et emprisonnés au château de Vincennes. Le peuple de Paris, toujours disposé à applaudir aux actes d'énergie, pourvu qu'ils réussissent, alluma des feux de joie à la nouvelle de l'arrestation des princes. Mais il fallait prévenir la révolte des provinces, où les partisans des prisonniers s'étaient réfugiés. La duchesse de Longueville, sœur des princes de Condé et de Conti, avait gagné en toute

Digitized by Google

hâte la Normandie, et s'efforçait de la soulever. Ce fut là que Mazarin dirigea ses premiers efforts.

La situation de cette province lui inspirait de vives inquiétudes : plusieurs des places fortes étaient occupées par les partisans des princes. Au Pont-de-l'Arche, Chamboi ; à Caen, La Croisette; à Dieppe, Montigny, avaient reçu leurs pouvoirs du duc de Longueville, gouverneur de Normandie, et lui étaient dévoués. Le Havre était entre les mains du jeune duc de Richelieu, que l'on regardait comme un des partisans les plus zélés de Condé. A Rouen, la forteresse du Vieux-Palais était occupée par le marquis de Beuvron, de la maison d'Harcourt, qui s'était déclaré, l'année précédente, en faveur de la Fronde. Enfin, Henri de Matignon, qui était lieutenant-général du duc de Longueville en Basse-Normandie, et qui disposait des portes de Cherbourg et de Granville, était d'une fidélité douteuse.

En présence de ces dangers, Mazarin n'hésita pas. Il rassembla une petite armée, dont il donna le commandement à un capitaine renommé, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt. Ce général s'était signalé dans les guerres d'Italie, sous les murs de Casal et de Turin. Il reçut de la régente le titre et les pouvoirs de gouverneur de Normandie, dont fut dépouillé le duc de Longueville. La Fronde ne lui pardonna pas de s'être déclaré en faveur du ministre; elle le chansonna, comme tous les partisans de Mazarin. Au milieu d'épigrammes grossières ou plates, on a remarqué le couplet suivant :

Cet homme gros et court.
Si connu dans l'histoire,
Ce grand comte d'Harcourt,
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Casal et qui reprit Turin,
Est maintenant
Est maintenant
Recors de Mazarin.

La reine quitta Paris, le 1er février, sous l'escorte des troupes commandées par ce général. A la cour même, il ne manquait pas

Digitized by Google

de gens qui blâmaient un voyage entrepris en plein hiver. Mlle de Montpensier, qui n'était pas encore engagée dans la Fronde, et qui avait applaudi, comme le peuple, à l'arrestation de Condé, Mlle de Montpensier exprime l'opinion de la Cour lorsqu'elle dit : « J'eus une vraie douleur de partir le 1er février, n'étant pas une saison propre à faire voyage, mais bien à danser comme on l'avoit fait cet hiver-là (1). » Les maladies, et surtout la petite vérole, qui sévissaient alors en Normandie (2), fournissaient encore des arguments à ceux qui voulaient s'opposer au départ de Louis XIV.

Mais rien n'arrêta le cardinal. La reine Anne d'Autriche était habituée à suivre les volontés du ministre. L'oncle du roi, Gaston d'Orléans, aurait pu seul entraver sérieusement les projets de Mazarin. Mais les lettres du cardinal à Michel Le Tellier, prouvent que Mazarin s'était assuré de l'assentiment de ce personnage, qui, en qualité de lieutenant-général du royaume, exerçait la principale autorité en l'absence du roi. « Vous direz à S. A. R., écrivait-il à Le Tellier, le 6 février, qu'elle ne s'étoit pas trompée en croyant que son voyage ou celui du roi en cette province étoit très nécessaire. L'expérience nous a fait voir qu'il ne le pouvoit pas être davantage. Je ne vous en dirai pas à présent le détail. Mais je vous assure que, si l'on avoit différé seulement quinze jours à venir ici, on y auroit trouvé les affaires en bien autre état qu'elles ne sont, et on auroit eu incomparablement plus de peine à y mettre ordre. »

En s'éloignant de Paris et en laissant le pouvoir aux mains

(1) *Mémoires de Mlle de Montpensier* (édit. Charpentier, t. 1, p. 243). Mademoiselle ajoute (p. 244) : « Nous fûmes quinze jours en Normandie, où je m'ennuyai fort. »

(2) Le manifeste que la duchesse de Longueville publia en Hollande, sous forme de lettre adressée au roi, n'oublie pas ce grief : « Il (Mazarin) tira V. M. hors de Paris en une saison fascheuse..... Il abandonna vostre personne sacrée à la fureur de la peste, et fit séjourner V. M. à Rouen en un temps où le péril en esloignoit jusques aux gens de moindre condition. »

Digitized by Google

de Gaston d'Orléans, Mazarin n'était pas sans inquiétude sur la conduite de ce prince. Il connaissait sa faiblesse et son humeur versatile, et, quoiqu'il eût soin de l'entourer de personnes dévouées, quoique les duchesses de Chevreuse et de Montbazon, le coadjuteur Paul de Gondi et les autres conseillers de Gaston, parussent alors dans les intérêts de la Cour, Mazarin n'avait qu'une médiocre confiance dans ces anciens frondeurs. Il comptait principalement, et avec raison, sur Michel Le Tellier, qui, après avoir passé par les fonctions de conseiller au grand Conseil, de procureur du roi au Châtelet, de maître des requêtes et d'intendant de l'armée d'Italie, était devenu secrétaire d'État depuis peu de temps. Dans la force de l'âge, et déjà rompu aux affaires, travailleur infatigable, d'une discrétion absolue et d'une prudence consommée, Michel Le Tellier fut, pendant ce voyage, le principal correspondant de Mazarin. Les lettres que lui adressa le cardinal servent à éclairer cette partie de l'histoire, et nous aurons souvent à les citer (1).

La Cour s'avança à petites journées vers la frontière de Normandie. Elle s'arrêta à Pontoise et à Hadancourt près de Magny (2). Ce fut là que le cardinal reçut des nouvelles

(1) Bossuet, dans l'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier,* a parfaitement caractérisé le rôle de ce secrétaire d'Etat pendant la Fronde : « Dans ces fatales conjonctures, il fallait à un ministre étranger un homme d'un ferme génie et d'une égale sûreté, qui, nourri dans les compagnies, connût les ordres du royaume et l'esprit de la nation. Pendant que la magnanime et intrépide régente était obligée à montrer le roi enfant aux provinces pour y dissiper les troubles qu'on y excitait de toutes parts, Paris et le cœur du royaume demandaient un homme capable de profiter des moments sans attendre de nouveaux ordres, sans troubler le concert de l'État..... Cet homme, si nécessaire au jeune roi, à la régente, à l'État, au ministre, aux cabales même, pour ne les précipiter pas aux dernières extrémités par le désespoir, vous me prévenez, Messieurs, c'est celui dont nous parlons. »

(2) J'indique ces séjours de la Cour d'après les lettres de Mazarin. Une lettre du 3 février est datée de Pontoise ; celle du 4, *d'Halincourt.* Je n'ai pas trouvé de lieu portant ce nom sur la route que suivait la Cour. Le nom qui s'en rapproche le plus est *Hadancourt* près de Magny, ou *Delincourt* près de Gisors.

Digitized by Google

propres à augmenter ses inquiétudes : « Il est venu ici, écrivait-il à Michel Le Tellier, un gentilhomme qui a vu Chamboi (gouverneur de Pont-de-l'Arche), lequel, à ce qu'il nous a rapporté, est résolu de périr dans sa place. Nous verrons s'il demeurera toujours dans la même fermeté. Car de ce côté-ci (du côté de la Cour) on ne perdra pas un moment de temps à pousser cette affaire. »

On disait que la garnison de Pont-de-l'Arche était nombreuse et qu'il serait difficile de s'emparer du château-fort (1). On vantait le courage du gouverneur Chamboi (2). Mazarin, qui connaissait l'importance de Pont-de-l'Arche, était résolu d'emporter la place de vive force, s'il ne pouvait amener Chamboi à capitulation. Il donna ordre au comte d'Harcourt d'investir Pont-de-l'Arche, et l'armée vint, en effet, camper sous les murs de la ville (3). Mais il ne fut pas nécessaire d'en venir aux dernières extrémités. Les bourgeois ouvrirent les portes de la place, pendant que Chamboi se retirait dans le château, et ils s'unirent aux troupes royales pour contraindre leur gouverneur à se soumettre. C'est Mazarin qui nous l'apprend : « Les habitants du Pont-de-l'Arche, écrit-il à Le Tellier, vinrent à ma rencontre pour me dire qu'ils étoient vrais serviteurs et bons sujets du roi, et offrir de recevoir les troupes qui leur seroient envoyées, et en effet ils ont reçu deux compagnies des gardes, ont barricadé le pont et pointé trois pièces de canon contre le château (4). »

(1) Validum præsidium esse aïebant difficilemque Arcis obsidionem. *Labardæi Historia de rebus gallicis*, p. 505.

(2) Chamboium virum fortem ac strenuum. *Ibid.*

(3) Harcurius circum oppidum posuerat castra. *Ibid.*

(4) Ces détails, qui ne se trouvent que dans la correspondance de Mazarin, sont tirés d'une lettre du 7 février, postérieure à la reddition de Pont-de-l'Arche. Mazarin y revient sur les événements précédents, et répare une omission : « J'avois oublié de vous mander que les habitants du Pont-de-l'Arche, etc., » écrit-il à Michel Le Tellier.

Digitized by Google

Sans s'arrêter plus longtemps devant cette forteresse cernée par les bourgeois et par l'armée royale, Mazarin continua sa marche vers Rouen. Mais, toujours fidèle à son génie et préférant la négociation à la force, il chargea un gentilhomme normand, du nom de Gauville (1), de traiter avec Chamboi. Il offrait au gouverneur de Pont-de-l'Arche amnistie pleine et entière pour lui et la garnison, avec une indemnité pécuniaire. Des conditions aussi avantageuses déterminèrent Chamboi à livrer le château. Mazarin se félicitait avec raison de ce rapide succès, dans une lettre du 6 février, adressée à Michel Le Tellier : « Après diverses allées et venues que j'ai fait faire au Pont-de-l'Arche, enfin le sieur de Chamboi a consenti de remettre la place entre les mains du roi. On y envoie, pour cet effet, le sieur de Saint-Amour, exempt des gardes-du-corps, avec quarante hommes pour entrer dans le château et en prendre possession. On licencie la garnison et on donne toute sûreté audit sieur de Chamboi, et à ceux qui sont avec lui, de se retirer où bon leur semblera. Outre cela, on lui fait remettre 20,000 fr., argent comptant, pour le rembourser de ce qu'il a fourni pour l'achat des poudres et autres munitions de guerre et de bouche, qu'il laisse dans la place. Enfin c'est une affaire achevée, pourvu qu'il n'y arrive point de changement entre ci et demain, comme il n'y a pas d'apparence. En tous cas, aussitôt après l'exécution je vous le ferai savoir (2). »

En effet, Mazarin écrit le 8 février à Michel Le Tellier : « Chamboy remit hier le Pont-de-l'Arche à l'exempt que le roi avoit envoyé pour le recevoir. Il a touché les 20,000 fr. Tout

(1) C'est dans une lettre du 8 février que Mazarin indique le nom de ce gentilhomme : « Gauville, qui est à moi, écrivait-il à Michel Le Tellier, *et que j'ai employé à ménager l'affaire du Pont-de-l'Arche avec ledit Chamboy, etc.* »

(2) Lettre de Mazarin à Michel Le Tellier, datée de Rouen 6 février 1650.

Digitized by Google

cela s'est bien passé ; il s'en va à sa maison, et sa garnison s'est séparée, tellement que voilà une affaire achevée heureusement. »

A. CHÉRUEL.

(La suite à la prochaine livraison.)

La *Revue* ne saurait trop remercier M. Chéruel d'avoir bien voulu lui donner la primeur de ses travaux actuels sur Mazarin. Du portrait placé au début de cet article se dégagent, d'une façon très nette et très vive, les principaux traits du caractère de ce ministre et l'importance du rôle qu'il a joué dans notre histoire, sans parler des détails nouveaux et précieux que fournit sa correspondance sur ce voyage de Louis XIV à Rouen. *(Note de la Rédaction.)*

Digitized by Google

FONTENELLE ET CIDEVILLE,

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INÉDITS.

—

1742—1757.

Suite (1).

On a vu, dans la lettre du 31 décembre 1744, que Fontenelle adresse ses remercîments à l'Académie, pour la lettre très obligeante et trop flatteuse, dit-il, qui lui avait été envoyée au nom de la Société.

Inscrit, comme nous l'avons dit plus haut, le premier sur la liste des Associés correspondants, il avait adressé à la Compagnie, le 1er novembre 1744, une lettre de remercîment, qui fut lue par M. de Bettencourt, dans la séance du 17 du même mois, et transcrite sur le Registre avec le procès-verbal (2).

L'Académie ne pouvait pas demeurer en reste avec son illustre associé. Cideville fut chargé de préparer une réponse. Le projet qu'il présenta fut approuvé dans la séance du 7 décembre, et, quelques jours après, il était envoyé à Fontenelle, par les soins de l'abbé Guérin, Secrétaire de l'Académie pour le département des Sciences.

Cideville avait eu soin, d'ailleurs, d'intéresser à l'Académie naissante tous les hommes de lettres avec lesquels il était en relations. Il avait fait inscrire parmi les Correspondants, et immédiatement après Fontenelle, l'abbé Du Resnel, Rouennais,

(1) Voir le précédent numéro de la *Revue de la Normandie*, page 172.

(2) Cette lettre est imprimée dans les Œuvres complètes, tome VIII, page 335. Nous en donnons le *fac-simile* d'après l'original qui fait partie des Archives de l'Académie, et qui présente quelques légères variantes avec le texte imprimé.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

omme lui, de naissance, membre, comme lui, de l'Académie ançaise (1). Voltaire, son ami de collége, n'avait point été orté sur les listes; mais il était informé par Cideville des prorès de la Société, il lui adressait fréquemment des exemplaires e ses œuvres, et, de même que Fontenelle, il chargeait son ami 'assurer *ses respects à l'Académie* (2).

Il fallait à la Compagnie une devise; Cideville en demanda les modèles à Voltaire et à Fontenelle. Voltaire, dans la lettre ı laquelle nous venons de faire allusion, proposa une Diane ıvec la légende : *Tria regna tenebat*, et l'exergue : ACADÉMIE DES SCIENCES, DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE, A ROUEN, 1745.

(1) Il y a aussi, dans les papiers de Cideville, quelques lettres autographes de l'abbé Du Resnel. Cet académicien est surtout connu par ses traductions de Pope, en vers français. Voir son Éloge, *Précis de l'Académie*, tome III, page 241. Sa physionomie était loin d'être avantageuse, ce qui explique ce quatrain de Voltaire, dans une lettre à M. Damilaville, du 19 juin 1761 :

Quoiqu'il eût cette mine, il fit pourtant des vers;
Il fut prêtre, mais philosophe;
Philosophe pour lui, se cachant des pervers..
Que n'ai-je été de même étoffe!

(2) Lettre du 6 octobre 1745, édition Dupont, 1824, tome 58, page 367. Nous croyons qu'on lira avec plaisir les vers que Cideville lui avait adressés quelques mois auparavant, pour lui annoncer l'établissement de l'Académie.

Launay, 19 novembre 1744.

Je vous aime et je vous admiré :
Mais je voulais vous l'exprimer.
Si le cœur seul savait rimer,
J'aurais su toujours vous écrire.
J'en fus empêché dans Paris
Par les soins d'élever, au sein de ma patrie,
Une école où nos bons esprits,
Héritiers de Corneille et du même air nourris,
Pussent tenir de son génie.
Enfin, grâce au sage Louïs,
Qui, veillant au dedans, crée, augmente, édifie,
Comme il renverse au loin les remparts ennemis,
Où l'on plaidait, on étudie;
De la main dont Ypres fut pris,
Nous avons une Académie.

Digitized by Google

Fontenelle envoya aussi la sienne : c'étaient trois couronnes, dont l'une d'étoiles, la seconde de lauriers et l'autre de fleurs, et pour légende : *Tergeminos sperat honores*. Aucune des deux ne fut acceptée. On préféra celle de l'abbé Terrisse (1), modifiée un peu par De Boze : Le temple de la gloire avec ses trois portes ouvertes, et à l'entrée de la principale, la figure de Minerve, assise, environnée des attributs des sciences, des lettres et des arts. Mais, à la légende d'abord proposée : *Tribus patet,* on substitua celle de *Tria limina pandit,* qui existe encore aujourd'hui (2).

Le remercîment relatif aux *Succulentes Etrennes* (3) empruntait quelquefois la forme poétique. A la fin de 1747, Cideville recevait les quatrains suivants, écrits en entier de la main de Fontenelle :

Aux lieux ou nous prismes naissance
On prise plus qu'ailleurs le don que je reçoi,
Mais ma tendre reconnoissance
Par tout pays seroit de bon alloi.

—

Vous revenés au mois de février :
J'en ai la certitude entiere.

(1) L'abbé Terrisse, né à Nantes, en 1704, avait été nommé Chanoine de la Cathédrale de Rouen, en 1732. Il était Vicaire-Général du Diocèse, Doyen de l'Église Métropolitaine, et Abbé Commendataire de Saint-Victor en Caux. Il mourut à Rouen, en 1785. Voir son Éloge par M. De Couronne, *Précis,* tome v, page 307, et son Épitaphe en distiques latins, par le Chanoine de Chaligny, *Précis,* 1853, page 477, dans les nouvelles Recherches de M. l'abbé Langlois, sur la Bibliothèque du Chapitre.

(2) Nous trouvons dans les papiers de Cideville plusieurs autres projets de devise dus à l'abbé Terrisse, à l'abbé Yart, à M. de Thibouville et à Cideville lui-même. — La *Biographie de Fontenelle*, par M. Charma, contient, page 68, note 56, d'intéressants détails fournis par notre regretté confrère, M. A. Pottier, sur les modifications successivement apportées aux divers cachets, timbres et jetons de l'Académie de Rouen.

(3) Expressions de la lettre du 20 novembre 1748, *suprà,* page 174, pour désigner l'envoi de la gelée de pommes.

Digitized by Google

Jadis en ce mois là je vins a la lumière
Ce sera feste double en mon calendrier.

—

Si vous êtes surpris de voir couler ces vers
Avec cette triste abondance,
C'est que les ans m'ont mis la cervelle a l'envers
Et que je retourne en enfance.

Ce 19 décembre 1747.

Deux mois plus tard, Fontenelle allait atteindre quatre-vingt-onze ans révolus. Cideville nous apprend que, « même après « cet âge, il faisait souvent des vers dans sa chaise, en allant « par les rues.—De ces vers, ajoute-t-il, il en est qui ne sont pas « trop bons; mais ils font connoître un homme aussi singulier. « Il est bon, observe-t-il encore dans un autre passage, de faire « connoître les hommes de ce rang jusque dans les petites choses, « ne fussent-elles pas trop bonnes. Cecy soit dit une fois pour « toutes; ce qui est sûr, c'est que je tiens ces vers et autres pa- « reils de l'autheur mesme (1). »

On a imprimé, dans ses œuvres complètes, l'épitaphe qu'il composa en 1753, à quatre-vingt-seize ans, pour M. de Vallière, ancien et fameux commandant d'artillerie, et les vers dont il fit suivre cette épitaphe, qui avait été accueillie avec une grande faveur dans les cercles littéraires (2). Le journal de Cide-

(1) *Journal manuscrit*, pages 152 et 188.

(2) Nous copions ces deux pièces dans l'édition de 1790, tome v, page 236; elles sont aussi au *Journal* de Cideville, avec la date de 1753, page 207:

De rares talents pour la guerre
En lui furent unis au cœur le plus humain;
Jupiter le chargea de lancer son tonnerre,
Minerve conduisit sa main.

—

D'un assés bon cerveau ces vers semblent éclos,
Dit-on, cette épigramme est juste, assés bien faite.
Je suis flatté de ces propos,
Mais un scrupule m'inquiète :
L'extrême amour qu'on a pour le héros
N'agit-il point en faveur du poète?

Digitized by Google

ville nous fournit plusieurs autres pièces inédites, qu'il donne comme ayant été composées par Fontenelle, vers la même époque ou dans les quelques années précédentes.

On ne sait comment ni par où
Au suprême bonheur ici-bas on arrive.
Cette maxime est décisive :
L'heureux est jeune, riche et fou (1).

—

L'Amour ayant choisi le plus parfait burin
Dont il eut jamais fait usage,
A sur mon tendre cœur gravé la double image
De Mademoiselle Morin
Et de Madame Du Bocage (2).

—

Qu'Iris a rassemblé de beautés et de grâces !
Qui réunit jamais tant de présents des dieux !
O Vénus, si tu le surpasses,
Descen du ciel pour convaincre nos yeux (3).

—

Quand nous sommes quarante on se moque de nous,
Sommes-nous trente neuf on est a nos genoux (4).

—

Dans un chemin poudreux un char allait le trot :
Une mouche s'y vint asseoir sur son derrière,
Et se rengorgeant, dit ce mot,
O que j'elève de poussière (5).

(1) *Journal,* page 163.

(2) *Journal*, page 127.— Il sera plus amplement question de Mme Du Bocage, dans une lettre citée plus loin. — Quant à Mlle Morin, c'est un personnage aujourd'hui tout à fait inconnu.

(3) *Journal*, page 230, avec ce titre, *Vers pour Mlle Bolan.*

(4) *Ibid.*, page 257. Cette épigramme sur l'Académie française a été bien souvent reproduite sans qu'on l'attribuât à Fontenelle, qui paraît en être le père.

(5) Nous avons trouvé cette petite fable dans une lettre de Cideville du 3 décembre 1747. Cideville la commente, dans cette lettre, avec les plus grands éloges. « Vous avés voulu, dit-il, nous donner dans cette petite pièce l'exemple « rare d'une précision qui ne soit ny obscure, ny seche, ny dénuée d'ymages. » Puis, il la compare avec la fable de La Fontaine : *Le Coche et la Mouche*; il en

Digitized by Google

Lorsqu'il composait plusieurs de ces pièces fugitives, Fontenelle venait de perdre la vue. « Le 22 avril 1751, dit le Journal « manuscrit de Cideville, M. de Fontenelle s'est aperçu qu'il ne « pouvoit plus lire; jusque là il ne s'étoit presque point servi de « lunettes (1). » L'abbé Trublet rapporte ce fait à peu près dans les mêmes termes, dans le numéro du *Mercure de France* d'avril 1757 (2). Il ajoute seulement « que la veille, au soir, « Fontenelle avait encore lu à la bougie et que le lendemain il

discute longuement tous les détails, et il finit par *se hazarder* à conclure en faveur de Fontenelle. L'amitié faisait, il semble, de Cideville, dans cette circonstance, un juge un peu partial.

Le *Journal* de Cideville donne encore, page 206, mais avec la date inexacte de 1752, le quatrain suivant qui est également inédit :

Vers de M. de Fontenelle quand il couronna Mondion et Linant.

Le front de deux vainqueurs doit être couronné :
J'apporte icy pour eux couronnes et guirlandes
Et je suis, moi normand, à tel point fortuné
Que je n'en ornerai que deux têtes normandes.

Linant, né à Louviers en 1709, mort en 1749, remporta trois fois le prix de poésie à l'Académie française en 1739, 1741 et 1744. En 1746, il n'eut que l'accessit, le prix fut décerné à Marmontel. Il dut à l'amitié de Voltaire une grande partie de sa réputation littéraire. — Quant à Mondion, les biographies n'en font aucune mention. D'après le *Journal* de Cideville, il avait remporté le prix d'éloquence, et Linant celui de poésie. Il était prêtre gradué de l'Université de Caen. Nous devons à l'obligeance de M. de Beaurepaire la connaissance d'un fait qui se rattache à ce personnage. Le 27 mars 1760, il signifiait à l'archevêque ses lettres de tonsure, de maître ès-arts et de *quinquennium*, aux fins d'obtenir un bénéfice. (*Arch. dép. de la Seine-Inférieure*, Insinuations ecclésiastiques, *folio* 383.) Ce document lui donne le nom de Adrien-Claude de Mondion, demeurant à Paris, rue Neuve et paroisse Saint-Roch, à la Communauté des Prêtres de ladite paroisse.

(1) *Journal*, p. 197. — Six ans auparavant, le 18 janvier 1745, écrivant au P. André, Fontenelle lui disait : « Je suis assés bien pour mon âge qui est très « considérable. *J'écris ceci sans lunettes* et n'ai pas d'infirmité bien marquée, « qu'une demi surdité qui ne laisse pas de me déplaire, en quoi j'avoüe que j'ai « tort, car j'en suis quitte a bon marché. » Charma et Mancel, *Le Père André*, t. II, p. 49.

(2) *Mercure de France*, avril 1757, t. I, p. 303.

Digitized by Google

« s'aperçut qu'il ne pouvait plus lire, ni même distinguer les « plus gros caractères. Il avait l'esprit trop vif encore pour se « laisser abattre par cet événement et pour vouloir rester « inoccupé. Il demanda qu'on lui cherchât un lecteur. Mlle de « Farceaux, mariée alors à M. de Forgeville, son amie et sa « voisine, s'offrit à venir lui faire la lecture tous les matins : « son offre fut acceptée. Elle lisait de la manière la plus « agréable, et elle continua jusqu'à la mort de Fontenelle à lui « rendre ce service avec le plus entier dévouement (1). »

(1) Le dévoûment de Mme de Forgeville est encore attesté par les vers louangeurs que lui adressait, en août 1755, le médecin de la princesse de Conti, Dubois :

J'offre mon tendre hommage à celle
Qui, tous les jours, à Fontenelle
Consacre sa voix et ses yeux.
Pour prix d'un don si précieux
Puisse l'amie être immortelle!
Puisse l'ami, rival des dieux,
Toujours galant, toujours fidèle,
Oublier son rang dans les cieux,
Pour vivre ici-bas avec elle!

Nous trouvons encore au *Mercure,* juin 1757, p. 85, les vers suivants, adressés à Mme de Forgeville sur la mort de Fontenelle :

Vous perdez un ami solide
Et nous perdons l'oracle de nos jours,
Il guida les traits des Amours
Et de Minerve il conduisit l'égide.
De l'amitié son cœur chérit le doux lien.
Une douce philosophie
De roses parsema sa vie.
L'éloge des vertus est le suprême bien,
Un sage n'en connoit point d'autre;
Tout l'univers a fait le sien,
Ses sentiments ont fait le vôtre.

Voir aussi *Œuvres de Fontenelle*, édition de 1790, t. VIII, p. 411, et MM. Charma et Mancel, t. II, p. 12 et 13, note 8.

La mission de dévoûment de Mme de Forgeville auprès de Fontenelle fut aussi partagée par Mme de Montigny, sœur de Richer d'Aube, neveu de Fontenelle à la mode de Bretagne. — Richer d'Aube, qui n'est guère connu aujourd'hui que par le discours en vers de Rulhières *Sur les Disputes,* après avoir été conseiller au Parlement de Normandie, puis intendant des généralités de Caen et de

Digitized by Google

Mais revenons à la correspondance inédite que nous avons entrepris de faire connaître.

On parlait beaucoup en Normandie, au commencement de l'année 1748, d'une énigme en vers que Fontenelle avait composée sur Mlle de Lascaris, jeune personne d'une beauté rare, et qui tenait à la famille du premier président, Camus de Pontcarré. Cideville, comme un grand nombre de ses collègues du Parlement, brûlait de la connaître. Il écrivit à Fontenelle, le 20 août 1748, pour lui rappeler qu'il la lui avait promise, et, afin de piquer d'honneur son paresseux correspondant, il lui fit passer, en même temps, une espèce de compte-rendu en vers de la séance publique récemment tenue à Rouen par l'Académie, et dans laquelle avait figuré, à côté du buste du roi, celui de Fontenelle lui-même, offert par Le Moyne, associé correspondant.

A M. de Fontenelle, des Académies françoise, des Sciences et des Inscriptions, de la Societé royale de Londres, et associé de l'Academie de Roüen.

Jamais ennyvré de l'encens
Que vous rend toute Academie,
Vous daignés aplaudir encore aux commençants;
La loüange est des Arts la plus utile amie.
Sachés donc que ces jours passés,
Aux lieux fiers de votre naissance,
Vingt de vos citoyens, sur de hauts bancs placés,
Tinrent, en votre nom, une docte seance.
On parla d'Arts.... il vous sufit
Que ce fut sans mésaventure,

Soissons, s'était retiré à Paris en 1731, où il demeura avec Fontenelle jusqu'à son décès, arrivé en 1752. M. Théry, ancien recteur de l'Académie de Caen, a lu à la Sorbonne, en 1868, une notice très intéressante sur Richer D'Aube. Il en a puisé en grande partie les éléments dans des manuscrits de d'Aube, qui appartiennent à la bibliothèque publique de la ville de Rouen. Cette notice a été imprimée dans le volume des Mémoires lus à la Sorbonne en 1868, p. 459. Elle renferme aussi quelques extraits de lettres inédites de Fontenelle. Un abrégé de notre travail sur Fontenelle et Cideville a été imprimé dans le même Recueil, page 480.

Digitized by Google

Si vray que le public, qui n'est pas flateur, dit :
Ils ont pour des Normands la parole assés sûre.
On prit soin de haster le pas
De nostre finale éternelle ;
Mais l'œil fut plus content, grace au graveur Le Bas,
Grace au sculpteur Le Moyne, egal a Praxitelle.
Vos deux nouveaux associés
De leurs dons ornoient le spectacle ;
Le burin imitoit les traits coloriés,
Le cizeau la nature, en un double miracle ;
L'un etoit le buste du roy,
Et le second etoit le vostre ;
L'un obtint notre amour, meslé d'un peu d'effroy,
Mais, tout en l'admirant, sans gesne on aimait l'autre.
Que des Flamands si redouté
Ce heros vienne en sa Neustrie
Il recevra l'honneur qu'il a bien merité.....
Vous embarasseriés bien plus vostre Patrie.

« Je me garde bien de penser, Monsieur, ajoutait Cideville, « en forme de post-scriptum, que ces vers meritent que vous « m'envoyiés ceux que vous avés faits pour Mlle de Lascaris. « Je ne me fonde pour les obtenir que sur vostre promesse et « sur vostre amitié, a qui j'aime bien mieux les devoir. Me- « nagés, je vous en supplie, vostre santé et portés vous aussi « bien que vous le merités et que je le souhaite.

« A Rouen, ce 2 septembre 1748.

« Voudriés vous bien assurer de mon respect Mme la princesse « de Rohan.

« Mes tres humbles compliments a M. D'Aube. »

Fontenelle envoya, le 5 septembre suivant, l'énigme demandée, écrite *propriâ manu,* avec l'explication qui la faisait comprendre. Il y joignait quelques mots gracieux pour les vers de Cideville et pour l'Académie. L'énigme, avec son explication, est imprimée dans ses œuvres complètes (1) ; la lettre est inédite.

(1) Édition de 1790, t. v, p. 277.

Digitized by Google

ÉNIGME.

Mon nom est grec, non pas tiré du grec par force,
Par le secours d'une savante entorse,
Mais grec, purement grec, et tel que Casaubon,
Les deux Scaligers et Saumaise,
Epris d'amour pour moi se seroient pasmés d'aise,
En soupirant pour ce beau nom.
S'il m'eust manqué, reduite a me fournir en France,
J'en avois sous ma main un autre assés heureux,
Qui des siècles naissants retraçoit l'innocence,
Les plus tendres liens, les plus aimables jeux,
Charmes, qui de nos jours s'en vont en décadence.
Au défaut des deux noms, il me seroit resté
Une figure si parfaite,
Que je pouvois, en toute sureté,
Etre Mathurine ou Colette.

—

Le mot de l'énigme est Mademoiselle Lascaris, fille de feu M. le marquis d'Urfé, et nièce de M. le premier président de Roüen (1). On peut la voir a Paris, fauxbourg Saint-Germain, rüe de Grenelle.

Sur la fin de l'empire grec, il y a eu des Lascaris, empereurs de Constantinople, et après la prise de cette ville par les Turcs, un prince de cette maison se retira en ce pays-ci, s'y établit et a laissé une terre qui est tombée dans la maison d'Urfé, sous la condition qu'il y auroit toujours quelqun de cette maison qui porteroit le nom de Lascaris.

—

Voici, Monsieur, les vers promis et le petit commentaire qu'ils demandent. Vous y apprendrés avec plaisir, a ce que j'espere, que la Beauté de l'Énigme tient d'assés près a votre ou plustost a notre Academie, puisqu'elle est nièce du Chef. M. de Viarme, son frère, qui est ici homme d'un très aimable commerce, favorisa mon amour, et j'espere que M. le premier président en feroit autant. Dieumerci je ne suis pas suspect aux familles. Ce n'est pas ma vanité qui dit ce Dieumerci là.

Je sens bien que c'est M. Le Moine et non pas moi qui a occupé une de vos

(1) Geffroy Macé Camus, sieur de Pontcarré, premier président du Parlement de Rouen et président de l'Académie. (Voir son Éloge, *Précis de l'Acad.*, t. III, p. 275. — M. de Monville, dont il est aussi plusieurs fois question dans la correspondance, était président de chambre. Voir l'*Armorial du Parlement de Rouen*, publié par M. Steph. de Merval, sous les auspices de la Cour impériale; Evreux, Hérissey, 1867, in-4, pages 6 et 15.

Digitized by Google

séances, mais c'en est encore bien assés pour moi, surtout avec le terrible et très terrible compagnon que j'avois là. Vos vers sur le sujet sont très jolis, vifs et legers. Je les garde avec tous les autres que j'ai reçus de vous dans quelques lettres, quelquefois même accompagnés de petites dissertations.

J'ai fait un des compliments dont vous me chargés et vous en êtes trés humblement remercié; je ferai bientost l'autre.

Pour me rendre la pareille, je vous prie de faire aussi les miens a M. L'Herminier. Il aura peut-être quelque chose a me dire sur la trés petite affaire qui lui reste.

J'ai reçu de la part de M. de Prémagni une liste de notre Academie, dont je vous prie de permettre que je le remercie ici (1). Pour vous, Monsieur, je n'ai plus rien a vous dire que ce que je me flatte que je vous dirois inutilement et qui sera toujours de la méme verité.

De Paris ce 5 septembre 1748.

L'année qui allait s'ouvrir devait être, pour l'académicien nonagénaire, une année des plus laborieuses.

Louis Gui de Guerapin de Vauréal, évêque de Rennes, avait été nommé, en 1749, membre de l'Académie française, en remplacement du cardinal de Rohan, et c'était à Fontenelle qu'incombait la mission de le recevoir et de répondre à son Discours (2). Nous avons de lui deux lettres écrites à Cideville à cette occasion. La première, tout en manifestant la préoccupation qu'il éprouve, plaisante agréablement sur la situation et renferme d'intéressants détails sur plusieurs autres objets; la seconde, brève et tranchante, montre bien un vieillard fatigué d'un labeur excessif et qui aspire à se reposer.

J'ai attendu a repondre, Monsieur, a votre tardive lettre que je fusse sorti d'une besogne qui m'embarrassoit non tout a fait sans raison. Le plus fort pour moi en est fait, le reste dépend de ce diable de public que je crains

(1) Claude-François Boistard de Prémagny, échevin, né à Rouen, en 1708, mort en 1767, avait succédé, en 1745, à M. de Bettencourt, comme secrétaire pour la classe des Belles-Lettres. Il eut lui-même pour successeur, en 1755, M. Du Boullay. Voir son Éloge dans le *Précis*, tome II, page 275.

(2) Vauréal n'est point connu comme écrivain. Mais D'Alembert, dans son Histoire de l'Académie française, lui attribue du mérite comme orateur. Voir Charma, *Biog. de Fontenelle*, page 66, note 50.

Digitized by Google

plus que jamais, ma poltronerie augmente avec l'age. Pour vous parler net, je viens de finir la harangue, que je ferai dans quelques douze jours d'ici, quand M. l'Evêque de Rennes sera reçu a l'Academie françoise a la place du cardinal de Rohan. Si vous aviés été ici, vous m'auriés donné des conseils, et si bons que peut être eussiés vous été tenté, tout honneste homme que vous étes, de ne m'en pas garder le secret, mais qu'importe? J'en aurois toujours profité. Enfin cela est fait vaille que vaille, et j'espere que je ne tasterai plus de ces angoisses là.

Et ces petits vers a ma loüange que vous deviés enfin finir, vos petites metairies vous les ont ils fait oublier? Je les finirois plustost moi même en cas de besoin. Ils sont trop jolis et trop singuliers pour en rester la.

« Et M. L'Herminier l'avés vous oublié aussi? C'est là une des petites metairies a moi. Mais indépendamment de cela, je lui doi beaucoup de reconnoissance et je vous serois bien obligé de vouloir bien l'en assurer de ma part. S'il se lasse de ma tres petite affaire, je serois bien aise de savoir du moins ou cela en est et ce qu'il faudra que je fasse.

Si vous étes en quelque commerce avec M. Du Bocage, comme il y a quelque apparence, je vous supplie de le faire souvenir de moi, lui et l'illustre Amazone.

J'ai reçû de la part de M. l'abbé Yart, votre confrere et fils, puisqu'il est de notre Academie de Roüen, une traduction de poëtes anglois, dont je suis très content, non de la fidelité, vous savés pourquoi je n'en juge pas, mais du stile qui est très pur et très naturel et très exact. Je juge même par de courtes notes de l'auteur que la traduction est fort fidelle. C'est une jolie invention et qui doit etre imitée, que de remettre ainsi sous les yeux du lecteur tout l'extraordinaire de l'original, qui autrement auroit été perdu. On est a trés peu prés aussi avancé que si on avoit sû la langue de cet original. Mes remerciments, je vous prie, à M. Yart, si vous le voyés.

Voilà une longue lettre, contre mon ordinaire. Ce sont en partie vos omissions qui en sont cause, mais beaucoup plus le plaisir que je prends a vous parler. Adieu, mon cher Monsieur, je vous embrasse de tout mon cœur.

De Paris ce 8 septembre 1749.

—

Je sors de tout ce tracas de reception, de discours, qui a été plus grand qu'il ne meritoit. Des hier que les Imprimés parurent, l'Academie n'en ayant point encore, j'envoyai chés M. Du Bocage savoir si l'on pouvoit lui envoyer chés lui un petit paquet, qui auroit été composé de trois imprimés, dont un pour vous, il me fut répondu que l'on n'avoit aucune voye pour cela. Indiqués m'en quelqune, et vous les aurés dans le moment. Je remets tout le reste a une autre fois. Je suis las comme un chien et vous embrasse de tout mon cœur.

29 septembre 1749.

Digitized by Google

Fontenelle, en effet, avait bien droit au repos. Il ne s'était pas contenté d'écrire sa réponse à la harangue du récipiendaire ; il avait encore composé, pour la même séance, un discours dans lequel il recommandait l'observance exacte de la rime aux jeunes poètes qui briguaient les prix proposés par l'Académie française (1).

Quelques années auparavant, à l'occasion d'un autre discours qu'il avait prononcé devant l'Académie, lors de son élection comme directeur, pour la troisième fois, après cinquante ans révolus depuis sa première nomination, Voltaire écrivait, de Bruxelles, à Cideville : « On m'a envoyé le « discours de votre compatriote Fontenelle à l'Académie. « Cela n'est point excellent; mais heureux qui fait des « choses médiocres à quatre-vingt-cinq ans passés (2). » Au

(1) Œuvres complètes, édition de 1790, tome Ier, pages 19 et 170.

(2) Lettre du 28 septembre 1741, éd. Dupont, 1824, tome LVIII, page 171. — Les appréciations de Voltaire sur Fontenelle ont quelquefois varié. On connaît l'éloge délicat qu'il fait de lui dans le *Temple du Goût :*

C'étoit le sage Fontenelle,
Qui par les Beaux-Arts entouré,
Répandoit sur eux à son gré
Une clarté vive et nouvelle.
D'une planète à tire d'aile
En ce moment il revenoit.
Dans ces lieux où le goût tenoit
Le siège heureux de son Empire,
Avec Mairan il raisonnoit,
Avec Quinault il badinoit;
D'une main légère il tenoit
Le compas, la plume et la lyre.

Dans le Catalogue des Écrivains français qui est en tête du *Siècle de Louis XIV*, il disait encore : « On peut regarder Fontenelle comme l'esprit le plus universel « que le siècle de Louis XIV ait produit. Il a ressemblé à ces terres heureusement « situées qui portent toutes les espèces de fruits. »

Dans une lettre à Formont, du 10 août 1741, tome LVIII, page 165, il est moins enthousiaste. « On ne peut, dit-il, retenir vingt vers de ce cadet de Normandie « (Thomas Corneille), qui est partout un homme médiocre en poésie, aussi bien « que son cher neveu, Fontenelle, d'ailleurs homme d'un mérite étendu. »

Le 14 juin 1769, il écrit encore à Thiriot, tome LXV, page 529 : « Il me semble

Digitized by Google

mois de septembre 1749, lorsqu'il recevait l'évêque de Rennes et dictait ses conseils aux jeunes poètes, Fontenelle en avait quatre-vingt-douze et demi!

On a vu, dans la lettre du 8 septembre 1749, que Cideville s'occupait de *petits vers à la louange de Fontenelle,* et qu'il en avait communiqué une première ébauche à son illustre ami. Il s'agissait d'une pièce de vers dans laquelle Cideville avait entrepris d'esquisser le tableau des occupations et des passe-temps auxquels Fontenelle consacrait régulièrement sa journée. Les travaux du matin, la promenade à midi en chaise à porteurs, les visites, le dîner à deux heures, tout y était décrit, avec l'accompagnement obligé d'épithètes louangeuses. Malgré la difficulté du sujet, Cideville avait assez de talent pour mener à bonne fin l'entreprise; mais il avait eu la malheureuse idée de s'astreindre à n'employer, pour toute la pièce, que deux rimes. Aussi, lorsqu'il avait envoyé à Fontenelle « ces détails d'un seul de ses jours qu'il avoit été, disait-il, « bien des mois à ébaucher (1), » était-il loin d'en être satisfait lui-même et il sollicitait pour son œuvre les corrections du doyen de la littérature. Fontenelle n'avait pas non plus trouvé la pièce

« que M. de Mairan possède en profondeur ce que M. de Fontenelle avait en « superficie. »

(1) Lettre de Cideville du 20 septembre 1749. — En adoptant cette forme gênante, Cideville n'avait pas mis en pratique les observations qu'il consignait dans son *Journal*, à l'occasion d'une autre pièce de vers, adressée par Fontenelle à une dame qui lui avait envoyé du thé, et dont toutes les rimes étaient en *té*. « Ces jeux de mots, dit-il en reproduisant la pièce, sont plus difficiles « qu'agréables. » Voici, du reste, les vers de Fontenelle tels qu'ils sont transcrits au *Journal*, p. 159 :

Grâce à vostre grande bonté
J'ay pris ce matin de bon thé;
Je l'ay pris a vostre santé
Dont il me souvient bien sans thé ;
Par le ton ou je suis monté
Vous voyés l'effet de mon thé.

Digitized by Google

parfaite, et il en avait assez franchement exprimé son opinion à Cideville dans la lettre qui suit :

Quoique la petite pièce de vers ne soit que la representation d'une de mes pauvres journées, 365 repetées dans le cours d'un an, elle est cependant très agréable par les tours, par les expressions, sans conter ce qui me flate, moi en particulier, et qui ne plairoit peut étre pas tant aux autres. J'ai été tenté d'en donner des copies, et d'envoyer cela au *Mercure*. Mais je croi qu'il y a quelques vers a retoucher et comme rien ne presse, et que vous revenés le mois prochain, nous en parlerons quelques moments ensemble.

Vous revenés donc a mon très grand contentement; cependant comme il y a toujours quelque petit *mais* pour le moins a toutes les choses d'ici bas, vous logerés plus loin de moi.

Je vous prie de vouloir bien avant que de quitter Roüen, faire mes compliments a MM. les abbés l'Herminier et Cuquemelle et leur demander s'ils n'ont rien a me faire savoir sur un atome d'affaire a moi qu'ils ont encore entre les mains.

Tout ce que j'aurois à vous dire pour vous ici, je me flate qu'il est dit.

Ce 10 janvier 1749.

Après la réception de cette lettre, Cideville consacra encore bien des heures à corriger *la Journée de M. de Fontenelle*. Nous en trouvons dans ses papiers plusieurs copies différentes avec de nombreuses ratures. Il y travaillait encore, ainsi que l'atteste une de ces copies, en février 1751. Mais, malgré ses efforts, l'œuvre est restée fort médiocre, et quoiqu'il s'y rencontre quelques détails assez piquants sur les habitudes de Fontenelle, elle ne mérite pas d'être tirée de l'oubli (1).

(1) Nous n'en citerons que les derniers vers pour en donner une idée :

Profond, si l'on raisonne et gay si l'on badine,
Sans paroître y pretendre, a tout vous atteignés;
Vous parlés, on se tait..... Ma foy, plus j'examine,
Plus je vois qu'a bon droit parmi nous vous regnés.

Voici ce que dit aussi l'abbé Trublet de l'emploi du temps de Fontenelle : « Le travail de M. de Fontenelle étoit assidu, sans être opiniâtre. Il y consa- « croit régulièrement toute la matinée et donnoit le reste de la journée à la « société. Il se levoit et se couchoit de très bonne heure et ne connaissoit « point à cet égard la différence des saisons. » *Mercure de France*, octobre 1757, p. 36

Digitized by Google

La lettre du 8 septembre 1749, qui nous a fourni cet épisode, témoignait aussi de l'intérêt que Fontenelle continuait de prendre aux travaux de l'Académie et aux succès de ses compatriotes. On a vu qu'il y était question de l'abbé Yart et de Mme Du Bocage.

L'abbé Yart, curé de Saint-Martin-du-Vivier, entré à l'Académie en 1747, avait fait une étude approfondie de la poésie anglaise. Marchant sur les traces de l'abbé Du Resnel, le traducteur de Pope, membre de l'Académie française et associé de celle de Rouen, il avait donné de nombreuses traductions en vers de divers poètes anglais. L'approbation de Fontenelle dut lui être d'autant plus sensible, que son ouvrage principal, *Idée de la poésie anglaise,* deux volumes in-8, 1749, que des augmentations successives portèrent ensuite à huit volumes, allait être bientôt, de la part de Fréron, l'objet d'une critique amère et peu justifiée (1).

Quant à Mme Du Bocage, son nom et ses œuvres sont assez connus. Née à Rouen, en 1710, et mariée à M. Fiquet Du Bocage, receveur des tailles à Arques, elle avait remporté, en 1746, le prix de poésie fondé par l'Académie de Rouen. Etablie à Paris, avec son mari, depuis quelques années, ce prix fut réclamé en son nom, à la séance publique du 12 juillet 1746, par M. Lehayer du Perron, conseiller au Parlement de Normandie, son beau-frère. En 1748, elle avait publié son poème, imité de Milton, sur le *Paradis terrestre*; en 1749, sa tragédie des *Amazones;* et, par un heureux hasard, c'était Fontenelle qui avait donné, comme censeur royal, l'approbation pour l'impression de cette pièce (2). Elle demeurait alors rue Saint-Roch, non loin de Fontenelle, logé rue Saint-Honoré, auprès de

(1) L'abbé Yart était né à Rouen, le 15 décembre 1710. Il fut successivement curé de Saint-Martin-du-Vivier, puis du Saussay. Il mourut en 1791. Voir son Éloge, par M. Haillet de Couronne; *Précis de l'Académie,* tome v, page 331.

(2) Trublet, *Mémoires,* page 431.

Digitized by Google

l'église des Dames de l'Assomption. Dans ses dernières années, Fontenelle dîna régulièrement chez elle tous les dimanches, et « sa maison, dit l'abbé Trublet, était une de celles où il se « plaisait le plus (1). »

L'Illustre Amazone (2) ne pouvait pas inspirer un intérêt moins vif à Cideville. Il avait chanté ses louanges à son ami Voltaire, en lui envoyant, dès 1746, le poème couronné par l'Académie. Voltaire avait applaudi au succès de la *Sapho de Normandie,* et Cideville s'était fait son *Anacréon* (3), en lui adressant les vers suivants, que nous copions sur son *Journal manuscrit :*

Peut-on voir tant d'attraits et ne pas être tendre?
Peut-on lire vos vers et ne pas admirer?
Vous forcés l'esprit à se rendre
Et le cœur à vous adorer (4).

Moins galante que ce madrigal, l'une des lettres précédentes, celle du 29 septembre 1749, ne parlait que de M. Du Bocage. Fontenelle y disait qu'il avait infructueusement envoyé chez lui, afin de pouvoir, par son intermédiaire, faire parvenir à Rouen, sans frais, à Cideville, quelques imprimés qu'il lui destinait. A cause de sa recette d'Arques, M. Du Bocage avait fréquemment à adresser des lettres ou des paquets en Normandie, et à une époque où les communications étaient bien

(1) Trublet, *ibid.*

(2) On a vu, dans la lettre du 8 septembre 1749, que c'était le nom que lui donnait Fontenelle, par allusion à sa tragédie des *Amazones.*

(3) Expressions de la lettre de Voltaire à Cideville, du 19 août 1746, édit. Dupont, tome LVIII, page 405.

(4) *Journal,* année 1748, page 125. — Nous avons cité plus haut, page 222, des vers que Fontenelle lui avait également adressés. Nous trouvons encore, à la page 126 du *Journal,* le distique suivant, qui est aussi de Fontenelle :

POUR MADAME DU BOCAGE.

Tu crois voir une grace icy,
Elle l'est bien, mais muse aussy.

Digitized by Google

plus difficiles que de nos jours, c'était une occasion dont ses amis s'empressaient de profiter. Cideville, qui était, sous ce rapport, bien moins regardant que Fontenelle, écrivit à ce dernier, le 2 octobre 1749, de lui envoyer ces imprimés par la poste, « pour ne pas retarder, en voulant épargner sa « bourse, le plaisir qu'il aurait a les lire. Si vous vous étiés « un peu plus dégourdi dans le monde, ajoutait-il à titre « d'aimable reproche, vous sauriés qu'avec le contre signe « de vingt personnes que vous connoissés, on envoye des « paquets gratis.... a quoy diable les grands vous sont ils « bons, si ce n'est a afranchir de port les grosses lettres que « vous voulés envoyer soit a Roüen, soit a Dieppe, fut ce « même a Rome : Car d'ailleurs vous ne leur avés jamais rien « demandé. Oh! que si quelque Gascon avoit les connoissances « que je vous sais a la Cour et a la Ville, il en auroit tiré tout « autre parti. Mais vous estes un franc normand, tout uniment « le plus grand homme de vostre siècle et pas davantage. Il « faut bien aimer ses amis avec leurs defauts. Envoyés moi « ces Discours sans façon et sans peine par la Poste et le « plustost et vous obligerés qui vous aime et qui vous honore « infiniment. »

Fontenelle, un peu piqué peut-être, lui répondit immédiatement par un billet qui ne contenait que ces trois lignes :

En vous remerciant de vos injures et pouïlles, il est pourtant vrai que je n'ai, que je sache, aucun contre signeur en ma disposition. Il n'y a personne a Paris.

4 octobre 1749.

A. Decorde.

(La fin au prochain numéro.)

Digitized by Google

POÉSIE.

VOTRE NOM.

SONNET.

A Mademoiselle Marguerite S.

Peut-être vous ignorez
Que votre nom, Marguerite,
Avait jadis le mérite
D'offrir deux sens séparés :

L'un disait la fleur petite
Dont Avril blanchit les prés,
L'autre la perle d'élite
Aux reflets purs et nacrés.

Front candide et sans nuage,
Gardez la double valeur
De ce nom, doux héritage :

Marguerite, restez fleur
Par votre charmant visage,
Soyez perle par le cœur.

Prosper BLANCHEMAIN.

LE MÉDAILLON

RETROUVÉ DANS LES CENDRES.

Ce médaillon deux jours perdu,
Le voilà sauvé de la flamme.
Séchez vos pleurs : calmez votre âme ;
Je le tiens ; il vous est rendu.

Que renfermait-il ? Je l'ignore :
Etait-ce le deuil ou l'espoir ?
Hélas ! j'ai trop peur de savoir
Ce qu'il peut contenir encore !

Un débris vague et consumé
Qui s'enfuirait à votre haleine,
Un peu de poussière incertaine.....
Laissez-le pour jamais fermé.

Sans l'ouvrir, gardez-y la cendre
De vos rêves inaccomplis.
Le cœur humain a des replis
Où l'on ne doit jamais descendre.

Prosper BLANCHEMAIN.

Digitized by Google

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LA TRADUCTION EN VERS

DE

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST & L'OFFICE DE LA VIERGE,

Par Pierre CORNEILLE.

En 1854, j'eus l'honneur de réclamer quelques-uns des moments de l'Académie de Rouen, pour l'entretenir d'une traduction de l'*Office de la Vierge*, comme étant l'un des ouvrages les moins connus de P. Corneille. Le 29 janvier 1869, je lui communiquai, sur ce même sujet et sur quelques poésies religieuses de Corneille, une nouvelle note que m'avait suggérée l'examen de leur réimpression dans les œuvres complètes du grand poète, publiées récemment par M. Marty-Laveaux, aux soins actifs et intelligents duquel on doit aujourd'hui une édition supérieure à toutes les précédentes. Je présente donc à la *Revue de la Normandie* la reproduction de cette dernière lecture, espérant qu'au milieu des travaux si nombreux et si remarquables insérés dans ses colonnes, elle prendra encore quelque intérêt à ces recherches bibliographiques, un peu minutieuses peut-être, sur certaines œuvres peu connues du puissant génie dont la France s'honore et dont la ville de Rouen aime à se glorifier.

C'était en 1665, à l'âge de cinquante-neuf ans, que P. Corneille, dans un avis au lecteur sur la traduction des *Louanges de la sainte Vierge* (1), attribuées à saint Bonaventure, écrivait ces modestes paroles :

« Si ce coup d'essai ne déplaît pas, il m'enhardira à donner « de temps en temps au public des ouvrages de cette nature « pour satisfaire en quelque sorte à l'obligation que nous avons

(1) Paris, Gabriel Quinet, 1665, petit in-12 de 83 p. et 4 ff. prélim.

Digitized by Google

« tous d'employer à la gloire de Dieu, du moins, une partie « des talents que nous en avons reçus. Il ne faut pas toutefois « attendre de moi, dans ces sortes de matières, autre chose « que des traductions ou des paraphrases. Je suis si peu « versé dans la théologie et dans la dévotion que je n'ose me fier « à moi-même quand il en faut parler; je les regarde comme « des routes inconnues, où je m'égarerois aisément, si je ne « m'assurois de bons guides; et ce n'est pas sans beaucoup de « confusion que je me sens un esprit si fécond pour les choses « du monde et si stérile pour les œuvres de Dieu. »

Déjà, de 1651 à 1656 (1), Corneille avait traduit en vers l'*Imitation de Jésus-Christ*. Cette traduction, dont les beautés sont incontestables, était loin de justifier l'humble opinion qu'émettait le poète sur l'incapacité de son esprit et sur sa stérilité pour les œuvres de Dieu: peu de livres ont été mieux accueillis et réimprimés autant de fois. Une centaine d'éditions au moins, publiées, sur différents formats, en France et en Hollande, constatent un succès sans exemple, malgré la concurrence que lui firent les traductions en vers d'Antoine Texier, curé de Versalieu (Lyon, 1653), et de Jean Desmarets (Paris, 1654). On rapporte que Pierre Le Petit, éditeur de cette dernière, malgré la vente heureuse des deux premiers livres de l'*Imitation* de P. Corneille, lui ayant refusé des honoraires convenables pour le manuscrit des livres III et IV, Corneille rompit avec lui et fit tout aussitôt un traité avec Robert Ballard, libraire, auquel on doit ces deux derniers livres (1654-56), et les belles éditions in-4° de 1656 et 1658,

(1) De Pâques 1651 à Pâques 1652, P. Corneille fut, à Rouen, trésorier de l'église Saint-Sauveur, sa paroisse, ainsi qu'il l'est constaté dans les registres de cette ancienne église, déposés aux Archives du département. L'écriture de ce grand homme remplit 33 pages entières in-folio. Il prend le titre de *escuyer cy-devant advocat de S. M. aux siéges généraux de la table de marbre du palais, à Rouen*. Voyez *Note biographique sur Pierre Corneille*, par A. Deville; Rouen, 1840, in-8 de 8 p. avec un fac-sim. de l'écriture de Corneille.

Digitized by Google

ornées de gravures par Fr. Chauveau. Pour se venger de cette rupture, Le Petit, s'adjoignant alors H. Legras, s'adressa à Desmarets, poète d'un médiocre talent, pour avoir de lui une traduction de ce même ouvrage, dont il donna en peu de temps deux éditions, l'une in-12, le 6 juillet 1654, et l'autre petit in-8, le 6 octobre de la même année. Mais le résultat ne fut pour eux qu'une déception; la traduction rivale fut délaissée (1).

Depuis deux siècles, le succès de la traduction de Corneille ne s'est pas démenti; aussi, il y a peu d'années encore, dans le grand concours industriel et artistique de toutes les nations qui eut lieu à Paris, voyons-nous l'œuvre de Corneille choisie par l'Imprimerie impériale pour servir de spécimen de la typographie française, et revêtue de toutes les merveilles de l'ornementation calcographique. C'était, il faut en convenir, un hommage éclatant rendu tout à la fois à la morale évangélique et au génie du poète.

L'*Office de la Vierge* fut loin de partager cette faveur; longtemps laissé dans l'oubli, rarement compris dans les œuvres de Corneille ou imprimé séparément, ce travail laisse apparaître, au milieu de quelques beautés dignes du grand poète, le poids des années, les douleurs du père, l'affaiblissement du génie. Malgré cette infériorité relative, la bibliographie, cette histoire des livres, enregistre avec intérêt les notions suivantes et quelques renseignements qui peuvent s'y rattacher.

La traduction de l'*Office de la Vierge* parut pour la première fois en 1670, dans un volume in-12 de 531 pages et 8 ff. préliminaires. Marie-Thérèse d'Autriche en accepta la dédicace. Indépendamment de l'office consacré à la mère de Jésus-Christ, ce volume se compose d'instructions chrétiennes tirées textuellement de l'*Imitation de Jésus-Christ,* de prières chrétiennes,

(1) *Nouveau Portefeuille hist. et litt. de Bruzen de la Martinière,* 1755, p. 151-155. — Ed. Fournier, *Corneille à la Butte Saint-Roch,* 1862, p. LXVII. — Brunet, *Manuel du Libraire,* t. III, col. 422. — Claudin, *Catalogue Luzarche,* t. II, p. 322.

Digitized by Google

d'hymnes pour les dimanches, les jours de la semaine et les principales fêtes de l'année (1). D'un côté est imprimé l'office en latin et en français, traduit en prose par Corneille ; de l'autre, en regard, la traduction en vers du même auteur. On peut estimer à 10,000 le nombre de vers renfermés dans ce volume.

Le privilége du roi, du 25 octobre 1669, fut accordé à P. Corneille : à *notre cher et bien-amé* P. Corneille, selon le texte du privilége. Cependant, pour éviter les embarras de l'impression et de la vente, il le céda aux libraires Ballard, de Luynes, Joly et Billaine, établis à Paris. Cette édition, dont l'impression fut achevée le 15 janvier 1670, est évidemment la première, comme le constate une note placée à la fin du volume, et peut-être aussi est-elle la seule qui en ait été faite durant l'espace de vingt-huit années, puisque tout donne à penser que les exemplaires portant la date de 1685, ne sont pas une réimpression, mais bien l'édition de 1670, avec de nouveaux titres, petite supercherie usitée de nos jours et dont on trouverait même alors plusieurs exemples. Le nom de l'imprimeur ne s'y trouve pas; mais cette fois, et contrairement aux habitudes de P. Corneille, qui aimait à faire imprimer ses ouvrages dans sa ville natale, cet imprimeur devait être établi à Paris : la physionomie du volume et des caractères d'imprimerie semblent au moins l'indiquer. En 1698, parut, chez Jean Guignard, libraire à Paris, une autre édition in-12, sous le titre de : *Heures, contenant l'Office de la Vierge,* etc.; mais celle-ci est loin d'être aussi complète que celle de 1670.

(1) L'*Office de la sainte Vierge, tradvit en françois, tant en vers qu'en prose, avec les sept psaumes pénitentiaux, les vespres et complies du dimanche et tous les hymnes du bréviaire romain, par P. Corneille;* Paris, chez Robert Ballard, seul imprimeur du roi, pour la musique ; et chez Gvillavme de Luynes, 1670, in-12 de 528 pages, plus le privilége du roi, 3 p. et 8 ff. prélim., dont le 1er est blanc. Quelques exemplaires renferment 12 gravures, par Mariette père et par son fils. Sur le nombre de 528 pages, 215 sont consacrées à l'office de la Vierge, aux hymnes, etc. et 95 p. aux instructions et prières chrétiennes.

Digitized by Google

Le typographe rouennais, Laurens Maurry, imprimeur fort habile du XVIIe siècle, et qui, pour bien des éditions, a pu lutter avec les impressions elzeviriennes par la correction des textes, la netteté du tirage, la coupe des caractères, la qualité du papier, le dessin des fleurons formant tête de pages, fut l'imprimeur auquel Corneille s'adressa le plus souvent et avec lequel il entretint des relations aussi actives qu'amicales. La similitude de ses impressions avec les éditions elzeviriennes est si grande, qu'on les comprend, pour la plupart, dans la collection des Elzeviers, et qu'il y a lieu de penser qu'il acheta des célèbres imprimeurs hollandais plusieurs fontes de caractères. Quelques bibliographes prétendent que les caractères dont Maurry se servait étaient fondus à Paris par la maison Sanlecque, qui avait des relations commerciales très suivies avec les Elzeviers.

Les pièces séparées de Corneille, son théâtre complet, in-12 et in-folio, ses traductions de l'*Imitation de Jésus-Christ* et des *Louanges de la sainte Vierge*, etc., furent imprimés, pour la première fois, à Rouen, rue aux Juifs, près le Palais-de-Justice, par ce célèbre Laurens Maurry, qui imprimait, à la même époque, les poèmes dramatiques de Thomas Corneille, et les œuvres de toute une pléiade de poètes normands : Guillaume de Brébeuf (1), Georges de Scudéry, Sarasin, Saint-Amant, Alexandre de Campion, Nicolas Piedevant, Sonnet de Courval, etc., etc. L'exécution typographique de ces ouvrages justifie ce que nous venons d'avancer sur l'habileté de l'imprimeur, qui soutenait vaillamment la réputation de ses prédécesseurs, si renommés dans les XVe et XVIe siècles par leur savoir et la perfection de leur art.

(1) Brébeuf, le traducteur en vers de la *Pharsale* de Lucain, comptait parmi les plus illustres et les plus fidèles amis de la famille Corneille. (Voyez Ed. Fournier, *Corneille à la Butte Saint-Roch*, p. XXVIII et CXXXIX). Saint-Amant, dans ses stances à Corneille sur sa traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, le qualifie du nom de *rare ami*.

Digitized by Google

Toutefois, si l'impression des œuvres de Corneille avait lieu à Rouen, résidence que Corneille préférait à toute autre, et qu'il n'abandonna définitivement que vers la fin de 1662 ou le commencement de 1663 (1), seize années après avoir été reçu à l'Académie française, elle lui offrait plus de facilités que partout ailleurs pour la minutieuse correction de ses épreuves; presque toujours, on doit le remarquer, ces publications étaient faites exclusivement pour le compte de libraires de Paris, auxquels il cédait son privilége. Ce n'est pas sans étonnement qu'on voit cette exclusion de la librairie de Rouen, qui était considérable et florissante au XVIIe siècle; toujours est-il qu'elle explique jusqu'à un certain point la rareté dans notre ville des éditions *princeps* de P. Corneille, qui atteignent aujourd'hui dans les ventes un prix si élevé. Il y a quelques semaines, *la Toison d'Or* (1661), et *Agésilas* (1666), tragédies reliées, il est vrai, en maroquin, format in-12, se payaient, la première, 100 fr.; la deuxième, 150 fr.

A ces détails typopraphiques et spéciaux, nous ajouterons ici qu'en cas d'absence ou d'éloignement de Rouen, Corneille confiait la lecture de ses épreuves à la révision de son intime ami Louis Petit, poète non sans valeur, né en 1615, à Rouen, où il était receveur des domaines. Petit se fit ainsi l'éditeur de presque toutes les dernières œuvres de Corneille, à partir de *Sophonisbe*.

Il faut arriver à l'année 1745 pour trouver les traces d'une réimpression de l'*Office de la Vierge*. En effet, ce fut à cette date qu'Abel-Denys Cusson, imp.-libraire à Nancy, publia, in-4°, une

(1) Le 4 octobre 1662, Chapelain écrit à Corneille : « Vous tardez trop à venir vous établir à Paris... » (Corneille, Marty-Laveaux, t. x, p. 496.) Le 7 du même mois, P. Corneille donne procuration à P. Corneille, son cousin, pour gérer toutes ses affaires à Rouen. (Deville, *Note biog.* sur Corneille, 1840, p. 7.) Corneille mourut à Paris, le 1er octobre 1684, rue d'Argenteuil, dans une maison portant, dans ces dernières années, le n° 18; mais on ignore s'il l'habitait dès son arrivée dans la capitale. (Taschereau, *Hist. de Corneille*, 1855, p. 361.)

Digitized by Google

édition de l'*Imitation de Jésus-Christ*, mise en vers par Corneille, édition à la suite de laquelle il plaça la majeure partie des œuvres spirituelles de Corneille, à savoir : ses traductions de l'*Office de la Vierge*, des *Sept Psaumes de la Pénitence*, des *Vêpres du Dimanche*, des *Hymnes du Bréviaire romain* et des *Louanges de la Sainte-Vierge*. Le tout ensemble occupe les pages 451 à 608. L'éditeur nancéen retrancha les *Instructions chrestiennes* tirées de l'*Imitation de Jésus-Christ*, et les *Prières chrestiennes*, qui se trouvent dans l'édition de 1670.

L'abbé Granet, dans l'édition qu'il a donnée, en 1738, des *Œuvres diverses de Corneille* (p. 304-408), n'avait inséré qu'une partie de l'*Office de la Vierge*, c'est-à-dire : la traduction des psaumes et des cantiques qui en font partie. Dans l'édition Renouard, Paris, 1817, t. x, on a réimprimé, sous le titre de *Poésies diverses*, seulement les psaumes compris dans l'*Office de la Vierge*. Le volume dont nous nous occupons le plus spécialement, n'a donc été réimprimé proprement dit, que deux fois : en 1854, dans l'édition des *Œuvres complètes de Corneille*, publiée par l'intelligent et habile éditeur, M. Lefebvre; en 1862, dans la belle édition donnée par M. Marty-Laveaux, et publiée par la maison Hachette. Dans cette dernière, l'*Office de la Vierge* et les autres poésies pieuses à la suite, occupent en entier le tome IX. Le savant éditeur et commentateur y a joint une traduction des *Hymnes de saint Victor*, composées en latin par Santeul, et mises en vers français par Corneille, et une traduction, aussi en vers, des *Hymnes de sainte Geneviève*, découvertes il y a quelques années, par M. Faugère, dans la bibliothèque qui porte le nom de la patronne de la ville de Paris (1). Cette traduction a été faite par Corneille, d'après un

(1) Ces vers ont été publiés, latin et français, dans la *Nouvelle Revue encyclopédique*, t. III, p. 466-478, mars 1847, sous la rubrique de *Mélanges*. Il en a été fait un tirage à part, sous le titre de *Vers inédits de P. Corneille*. Cette pièce a été insérée dans les *Œuvres de Corneille*, édit. Lefebvre, 1855, t. XII, p. 238-247.

Digitized by Google

texte de 1665, à la prière de quelque Génovefain de ses amis, le Père Boulard, dit-on, peut-être aussi en souvenir de son frère Antoine, qui avait pris l'habit de Génovefain, au Mont-aux-Malades, près Rouen, et qui mourut curé de Fréville (S.-Inf.), le 20 mai 1657 (1).

La traduction de l'*Office de la Vierge* et des pièces qui sont réunies dans le même volume, doivent être classées parmi les derniers écrits de Corneille. Tout en présentant quelques grandes pensées, quelques traits sublimes, de ces vers qui sont devenus proverbiaux, l'œuvre, dans son ensemble, paraît cependant inférieure à la haute réputation de l'auteur du *Cid*. On dirait que la fierté de Corneille souffrait en quelque sorte de ce joug étranger, et ne pouvait soumettre son génie à une inspiration qui n'était pas la sienne. Probablement à cause de la faiblesse même de son importance littéraire, ce travail n'a pas été étudié par les nombreux et savants appréciateurs des œuvres de Corneille. Si nous appelons sur cet ouvrage une certaine attention, c'est que nous songeons que l'homme auquel il est dû, est l'auteur de *Polyeucte*, le grand Corneille, dont la pensée et le style nous ramènent par leur force, leur élévation, leur âpreté même, aux Pères de l'Eglise, qui seront toujours les chefs de toute intelligence, les modèles de tout esprit religieux.

Nous avons commencé cette note par une citation empruntée à Corneille lui-même; nous la finissons en reproduisant l'opinion d'un savant théologien, l'abbé Loisel, curé de Saint-Jean-en-Grève, sur la traduction de l'*Office de la Vierge*, par Corneille, opinion exprimée en tête de l'approbation qu'il donna de ce livre, en octobre 1669. « Vous trouverez, dit-il, une lettre « qui ne tue point, mais qui vivifie; les paroles de l'Ecriture « et de l'Eglise, qui y sont traduites mot à mot, y conservent

(1) Voir notre Notice sur Antoine Corneille, *Une Séance de l'Académie des Palinods* en 1640; Rouen, 1867, gr. in-8, p. 29-32.

Digitized by Google

« toute leur force, et la poésie qui les accompagne, pas à « pas, ne leur fait perdre ny le prix, ny le poids de leurs « matières, ni de leurs mystères. »

Enfin, pour donner une idée de la facture et du mérite des poésies religieuses dont nous parlions tout à l'heure, nous reproduisons ici la belle traduction du psaume XVIII, *Cœli enarrant gloriam Dei,* compris dans l'*Office de la Vierge.*

Des célestes lambris la pompeuse étendue
Fait l'éloge du souverain,
Et tout le firmament ne présente à la vue
Que des ouvrages de sa main.

Le jour prend soin d'apprendre au jour qui lui succède
Ce que sa parole a produit;
Et la nuit, qui l'a su de la nuit qui lui cède,
L'enseigne à celle qui la suit.

Aux quatre coins du monde ils parlent un langage
Qu'entendent toutes nations;
Et des plus noirs climats l'hôte le plus sauvage
En comprend les instructions.

Ils servent de tableaux ainsi que de trompettes;
Ce qu'ils disent ils le font voir;
Et des grandeurs de Dieu s'ils sont les interprètes,
Ils en sont aussi le miroir.

Le soleil qui lui sert de trône incorruptible,
Les étale aux regards de tous,
Et ce visible agent d'un monarque invisible,
En est paré comme un époux.

Il part tel qu'un géant, armé d'une lumière,
Ceint d'un feu qui nous enrichit;
Et du sommet des cieux il s'ouvre une carrière
Dont jamais il ne s'affranchit.

Chaque jour, pour finir et reprendre sa course,
Il remonte au même sommet,
Et sa chaleur partout verse l'heureuse source
Des biens que son maître promet.

Digitized by Google

La loi du même Dieu n'est pas moins salutaire ;
Elle touche, elle convertit ;
Et pour les yeux du corps que le soleil éclaire,
Elle éclaire ceux de l'esprit.

Sa parole est fidèle, et répand la sagesse
Dans les cœurs les plus ravalés ;
Sa justice est exacte et répand l'allégresse
Dans les cœurs les plus désolés.

C'est la sainte frayeur de ses ordres suprêmes
Qui fait vivre à l'éternité ;
Ils sont tous en tous lieux justifiés d'eux-mêmes,
Tous sont la même vérité.

L'or, la perle et l'éclat des pierres précieuses,
Sont beaucoup moins à souhaiter,
Et les douceurs du miel les plus délicieuses
Sont bien moins douces à goûter.

Ainsi ton serviteur avec soin les observe ;
Tu le sais, ô Dieu ! tu le vois.
Oh ! que grand est le prix que ta bonté réserve
Aux âmes qui gardent tes lois !

Mais qui connaît, Seigneur, les péchés d'ignorance ?
Epure-m'en dès aujourd'hui ;
Pardonne ceux d'orgueil, de propre suffisance,
Et défends-moi de ceux d'autrui.

Si je pouvais sur moi leur ôter tout empire,
Si je m'en voyois bien purgé,
Des crimes les plus grands que tout l'enfer inspire
Je m'estimerois dégagé.

Il ne sortirait lors aucun mot de ma bouche
Qui ne plût au grand Roi des cieux ;
Je ne m'entretiendrois que de ce qui le touche,
Je l'aurois seul devant les yeux.

Seigneur, qui de tous maux êtes le seul remède,
Et de tout bien l'unique auteur,
En ces pressants besoins prodiguez-moi votre aide,
Et soyez mon libérateur.

Ed. Frère.

Digitized by Google

LE COLLECTIONNÉUR

Au temps passé,— je parle de longtemps,— quand un homme, aux environs de la cinquantaine, avait fait sa trouée dans la foule;

Lorsque, industriel ou commerçant, ayant amassé suffisamment pour fermer boutique, il se retirait, avec un commencement d'obésité et une sacoche également arrondie, dans quelque manoir de la banlieue, décoré, par l'inoffensive vanité des siens, du nom de château;

Ou bien lorsque, administrateur, magistrat ou employé d'un des services publics, il était parvenu à gagner une honnête retraite, doublée souvent de rhumatismes qui lui rendaient plus bienfaisante la tonnelle ensoleillée de son jardin de Cincinnatus;

A ce moment précis où, les longues pratiques de l'habitude professionnelle devant être abandonnées, il est sage de ne point laisser les douze heures de chaque jour aux hasards et aux ennuis de l'inactivité;

Alors, et au temps dont je parle, ces libérés du travail se créaient aisément des jouissances modestes, peu coûteuses, saines au corps et reposantes pour l'esprit.

Celui-ci savait, dans les loisirs de la villégiature, mélanger avec adresse les excitantes péripéties de la chasse au lièvre et les calmantes occupations de la pêche à la ligne flottante;

Celui-là, que le goût invétéré du bruit et du mouvement retenait ou ramenait en ville, avait la ressource des incidents de la rue; des faits divers, aux rééditions perpétuelles, dont le *Journal du Matin* lui apportait la primeur; l'aubaine quotidienne de l'exercice des conscrits au champ de manœuvres; la revue des démolitions et des constructions, toutes choses éminemment

Digitized by Google

attrayantes pour quiconque pense peu et met les recommandations de l'hygiène au rang des lois;

Un autre, plus difficile sur la nourriture de « l'hôte intellectuel, » visitait, à heures réglées, les bibliothèques et les musées, charmé sans doute, mais prudent aussi, et se gardant de trop prendre racine dans ces milieux artistiques, susceptibles, par leur assujétissement, de contrarier l'appétit ou la digestion.

Il en est qui, penchant vers les souvenirs plus ou moins civilisateurs d'Anacréon ou de Paul de Kock, allaient jusqu'à charmer leurs loisirs par l'anagramme, le rébus, le calembourg ou le bout-rimé, ce qui leur assurait, dans le cercle des connaissances du voisinage, la réputation et les avantages attachés au renom littéraire.

J'en ai connu qui, les yeux fixés sur l'étoile lointaine d'un titre scientifique, suaient toute leur persévérance à rhabiller les vieux *ana*, et à compiler, chez les auteurs morts, des éphémérides archéologiques qu'ils rêvaient de transformer un jour en œuvres originales.....

Moins hardis et mieux inspirés, peut-être, étaient ceux qui se vouaient à la fabrication, au tour, des tabatières en buis pour leurs amis, ou à la sculpture sur marrons sauvages, en vue des cadeaux du jour de l'an;

D'autres se livraient avec acharnement au jeu de dames, en attendant qu'ils pussent mordre aux combinaisons du *noble* jeu d'échecs;

D'autres encore, j'ose à peine le dire, élevaient des lapins, — non pour s'en faire mille écus de rente : le temps des hautes spéculations n'était pas encore venu, mais uniquement pour contribuer, dans la mesure de leurs forces, à la solution du problème économique de l'alimentation publique à bon marché.

Chasseurs, pêcheurs à la ligne, spectateurs du cours des ruisseaux, poètes anacréontiques ou éleveurs de lapins, tous se procuraient ainsi, selon leurs aptitudes, un moyen simple, com-

Digitized by Google

mode et surtout modeste de distractions qui, s'il n'atteignait pas aux proportions d'un acte de civisme ou d'utilité publique, avait du moins l'avantage de leur assurer un déclin d'existence exempt de remords.

Si le bonheur est en proportion de la sagesse, évidemment ces gens-là étaient heureux.

A présent, ceux qui regardent dans le tas de la génération, ne voient plus rien de semblable.

Cette longue et douce promenade que nos pères faisaient dans les sentiers paisibles, quoique battus, et dans laquelle ils entraînaient volontiers « leur voisin et leur âne, » a fait place à ce mouvement désordonné des déplacements sans but, à ces soubresauts d'une sorte de fièvre qui, du reste, envahit tout aujourd'hui, la jeunesse comme l'âge mur.....

J'entends, à l'heure où j'écris, la voix d'un orateur, un peu fiévreux lui-même, malgré ses soixante-douze ans, qui confirme cette pensée :

« Aujourd'hui, — dit-il, — on veut savoir, tout savoir. C'est le *génie* du siècle (1). On dirait que l'homme, impatient de vivre, ne veut plus accorder aux actes de la vie le temps même nécessaire à leur accomplissement ; ce qui se faisait en un an, on veut le faire en un mois ; ce qui demandait un mois, on veut le faire en un jour, en une heure. Cette impatience se traduit surtout par deux besoins impérieux, celui de la locomotion, celui de l'information rapides (2). »

Il semble, en effet, à nos actes, que nous voulions repousser au loin cette idée qu'il faut vieillir, s'arrêter, et puis s'asseoir : idée saine, qui ne mûrit que dans la réflexion, la modestie et la patience.

Au contraire, les ambitions, stimulées par la rapidité même des entreprises, n'accordent plus de terme à leurs succès,

(1) Ne serait-ce pas plutôt le symptôme d'une maladie ?...

(2) M. Thiers, Chambre des députés, 2 février 1868.

Digitized by Google

qu'elles veulent prolonger bien au-delà des rides. — Qu'il s'agisse de gloire, d'amour, d'argent, on répète outre mesure les couplets de cette divine chanson qui a pour titre : *La Jeunesse;* aux jouissances goûtées en leur temps, on veut, coûte que coûte, ajouter de tardifs plaisirs, sans souci de la galerie, qui s'étonne, se moque, et perd le respect. La caducité affecte des formes juvéniles; le postiche dans l'esprit, comme dans la mise et dans les habitudes, s'étale impudemment jusqu'aux confins de la vieillesse. Il faut paraître, il faut briller à tout prix; il faut vivre! Aussi, la saine solitude est méprisée; les tranquilles plaisirs des champs ne sont acceptés que comme un ragoût de la mode; encore faut-il que ces excursions accidentelles du monde dit élégant au sein de la franche nature, se fassent pardonner leur vulgarité par l'éclairage *a giorno,* le jeu prodigue, les parures extravagantes, et tous les faux-semblants de joie que se donnent la vanité et l'orgueil.

Qu'importent à ces viveurs caducs, à ces jeunes-vieux blasés et ridicules, le grand soleil qui luit sur les champs de blé, ajoutant son or à leur or, les murmures de la brise dans les hautes futaies, murmures bien autrement harmonieux que le clavier de Thalberg, le violoncelle de Nathan et même la chanterelle de Sivori! Que leur font, à ces âmes sèches, les poussières odorantes que juin répand le long des haies sur les fronts des dénicheurs de nids! — Pour eux, l'eau qui reflète l'azur du ciel, les ramures que le vent agite et fait parler, les fleurs où l'insecte butine, et toutes ces merveilles qui font tout oublier et adoucissent tout, même la mort, ne sont belles et désirables que renfermées sur une toile de 20 pouces, dans un tableau de chevalet.

Ce qu'il leur faut, à ces vétérans sans chevrons, ce n'est pas la paix enchâssée comme un diamant dans un bien-être modéré; ce n'est pas le doux prestige du foyer de famille, les fruits savoureux de la déférence, de la considération, du respect, si bons à cueillir quand l'honnête passé se couronne de cheveux blancs.

Digitized by Google

Non, il leur faut surtout l'apparence, non d'une qualité, mais d'un défaut; non d'une vertu, mais d'un vice. Ils se nourrissent de faux-semblants, et appellent seconde jeunesse cette seconde vanité qui vient, sur le tard, leur enlever ce qu'ils avaient de mieux et qu'ils dédaignent: la dignité de la vieillesse.....

Eh bien! cette dignité, qui est une autorité aussi, est mieux sauvegardée, je le répète, dans la simplicité et la modestie, fussent-elles extrêmes, que dans la vaniteuse poursuite de l'ostentation.....

Le tableau que je viens d'esquisser est néanmoins susceptible d'assez nombreuses retouches; mais elles se justifieront plutôt par le caractère des individus que par l'impulsion générale des sentiments et des idées du temps.

Parmi ceux qui ont la sagesse de réagir contre ce mouvement, de ne pas livrer les loisirs de leur âge mûr au tourbillon qui entraîne la grande majorité, j'aime à citer celui qui, dans tant de travers, a choisi le moindre, au milieu de tant de chemins escarpés et dangereux, a pris le plus paisible et le plus doux.

Celui-là, c'est l'amateur de curiosités d'art, en d'autres termes le *collectionneur*.

Il était rare il y a dix ans; on le citait lui-même comme une curiosité. Les petits journaux malins s'intéressaient et nous intéressaient à ses faits et gestes. C'était un original amusant dont il y a aujourd'hui un certain nombre de copies.

Le collectionneur n'est pas encore « légion: » mais patience! le jour du triomphe vient à toutes les gloires. Celle du collectionneur a son côté utilitaire. Il a eu le mérite d'être *lui-même*, et non *tout le monde;* de protester, par une personnalité caractérisée, contre l'empire du *qu'en dira-t-on?*

C'est déjà le commencement de la philosophie.

Si son goût, tout individuel et restreint à une spécialité modeste, n'alimente pas la fièvre moderne du luxe; s'il n'a-

Digitized by Google

joute rien, par conséquent, à la somme des contributions publiques, — ce qui est le dernier de ses soucis, — du moins les satisfactions qu'il en tire sont tout à fait inoffensives pour l'ordre social et l'économie publique. Rendons-lui même cette justice de dire qu'il parvient souvent à faire de rien, ou presque rien, quelque chose, en rassemblant, en définissant, en groupant dans des conditions auxquelles la méthode et l'art ne sont pas étrangers, tout ce que le vulgaire aurait laissé moisir, et se perdre dans le chaos des choses, jadis belles et utiles, que les successions de la mode ont laissées en déshérence.

A l'aide de quelques bouts de tapisseries remontant peut-être au Camp du Drap-d'Or, d'un émail de Limosin ou de Léonard, d'une patène de Della Robbia, d'une soucoupe ébréchée, hélas! aux armes de Diane de Poitiers, d'une croix bysantine incrustée de perles, ou de quelqu'une des merveilleuses *figulines* de Palissy, de Marsollier ou de Mariette, à l'aide, dis-je, de ces *biblots* dont la recherche, l'achat ou l'échange, le classement et la contemplation quotidienne font son amusement et son amour, il peut se dire avec un certain orgueil :

« — Et moi aussi j'étudie l'histoire! non cette histoire sujette à mille controverses, que chaque écrivain traduit avec pompe sous l'empire de son tempérament ou de sa passion, mais l'histoire vraie, fondée sur des documents toujours palpables.

« Voici, nous dit-il, dans ce casier, un feuillet inconnu de l'histoire de l'art, une trace oubliée des progrès de l'industrie ; la décadence du dessin, sur cette coupe de faïence, marque l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes, qui entraîna vers la Hollande nos émailleurs et nos ornemanistes. Cette figure symbolique nous reporte aux orages de 1793. Cette fibule de mauvais bronze fait revivre, après quinze siècles, le guerrier gaulois couvert du sayon ; cette boucle de ceinturon trouvée

Digitized by Google

parmi ses os, rappelle la grande et lourde épée avec laquelle il s'exerçait à couper d'un seul coup les jeunes chênes, en attendant qu'elle lui servît à repousser l'invasion romaine ; ce tesson de tuile à rebords, cette médaille fruste, cette meule grossière en grès, recueillis dans un amas de cendres, racontent encore les fastes de l'oppidum, incendié dans la mêlée.....

« Voulez-vous contempler les instruments de la prière, du combat ou de la mort chez nos ancêtres ? Les voici tous, ou du moins quelques-uns de leurs débris. »....

Ainsi, vivant au milieu de ces ruines, auxquelles il parvient à la longue à donner une date, une signification et un nom, le collectionneur recompose par fractions les panthéons du passé.

Sa prétention ne va pas certes jusqu'à l'infaillibilité ; mais au moins il touche, il voit, sachant que bon nombre d'historiens autorisés ont, avant lui, puisé aux mêmes sources et en ont tiré d'irréfutables témoignages.

Il s'est fait un milieu dans lequel sa pensée travaille, son rêve se développe, ses heures s'écoulent. Quel meilleur résultat quand la vie active est finie ?

Il y a le collectionneur mystérieux qui entasse et ne montre rien ; le collectionneur communicatif, heureux de faire apprécier *ses richesses*. Le premier n'est souvent qu'un brocanteur, qui se défie de lui et des autres, et a toujours une arrière-pensée de gain futur dans la satisfaction de ses convoitises. Le second s'instruit, consulte les guides, se répand chez les amateurs, et tend sans cesse à devenir un artiste..... Mais l'un et l'autre ont, au dehors, une apparence à peu près semblable. Leur petite passion les affranchit des plus grosses. Son aliment suffit à leur bonheur, et ni les rigueurs du climat, ni le temps, ni la peine, n'ont le pouvoir de l'affaiblir.

Avant d'avoir rencontré son premier *biblot*, celui-ci était un homme sans physionomie tranchée, irrésolu, ennuyé, ennuyeux

Digitized by Google

— comme il en reste encore. — Depuis ce jour, il a conçu une idée, il a eu un but, il s'est donné une occupation attrayante, relativement profitable à lui-même et aux siens.

Cet autre était irritable, mécontent de lui, écho en cela du sentiment de ses voisins : la découverte d'une vieille crosse abbatiale a suffi pour le transformer. Ajoutons vite qu'il a dû se pénétrer de la lecture des auteurs liturgistes pour se rendre compte de sa trouvaille. C'est aujourd'hui le meilleur maître et le voisin le moins médisant.

Voyez-les, l'un et l'autre, aux ventes après décès, fouillant d'un œil investigateur et d'une main fébrile dans le capharnaüm des débris entassés sans ordre, et souvent sans respect, par des héritiers oublieux ou des créanciers indifférents; suivez-les, le soir, sous les quinquets fumeux et sur les rudes bancs des salles publiques de criées, essayant de surprendre l'inattention du commissaire et signalant avec vivacité le moindre défaut de l'objet mis en vente; tâchez de les apercevoir au fond des magasins de ce marchand de curiosités, dérangeant et retournant toutes choses, pour arriver, de guerre las, à se faire indiquer par celui-ci, l'objet qu'ils ont tout d'abord vu, estimé, désiré.

Dans la rue, s'ils s'aperçoivent, tous deux font un à-gauche dans l'espoir de ne pas s'exposer à une concurrence redoutable; en présence de l'objet convoité, leur physionomie joue l'indifférence et respire une bonhomie digne d'un meilleur succès.

L'un d'eux l'emporte-t-il? Rayonnement et victoire! Et aux enchères, que de péripéties, que de ruses, quelle lutte savante, quel assaut de finesse et de perspicacité!...

C'est la vie, la vie active; c'est aussi, il est vrai, parfois un peu l'envie, l'ambition déçue, l'espoir mêlé de regrets, le triomphe acquis souvent un peu cher.... Mais que voulez-vous? le collectionneur est un homme, et l'homme a toujours besoin d'être plaint ou pardonné.

Digitized by Google

L'adoucissement des mœurs de l'homme, quand il est devenu collectionneur, est un fait avéré.

Quel est, en effet, le but? Trouver le plus possible sans avoir l'air de chercher; recueillir à peu de frais; supplanter un rival en collection; se faire honneur de ses découvertes, en les présentant sous un jour qui double et triple leur valeur intrinsèque ou artistique.

Pour cela, il faut beaucoup de tact, de prudence, une persévérance que rien ne rebute. Le détenteur de l'objet qu'on désire est parfois une personne qu'en d'autres circonstances on n'aurait ni connue, ni saluée, ni abordée: la pièce rare est cependant en sa possession: il faut la conquérir. Alors rien ne coûte. La poignée de main, les marques d'intérêt pour la santé du quidam ou des siens, les offres de services sont la monnaie habituelle et les conditions nécessaires du rapprochement. — Qu'ai-je donc pu faire à M. X..., se dit le boulanger ou le charbonnier, pour qu'il me traite aujourd'hui d'une façon si avenante?...

Quelque temps après, le mot de l'énigme est connu; et, l'objet acheté, les contractants reprennent leur rang respectif.

J'en ai vu, de ces fureteurs, quitter l'habit, revêtir la blouse et se constituer, de leur autorité privée, ébénistes ou restaurateurs de faïences, pour aborder naturellement la connaissance d'un bahut Louis XIII ou d'une riche pièce de céramique.

Un autre, personnage à collet très haut gaudronné, a porté huit jours durant, des friandises à l'enfant de sa blanchisseuse, dans la vue de posséder un certain reliquaire.....que la digne femme avait vendu un mois auparavant.

Et quelle diplomatie l'état de collectionneur n'exige-t-il pas, quand on a choisi ses intermédiaires, pour régler leurs démarches, pour éclairer leur goût dans de justes et prudentes proportions! Il est douteux qu'on ait jadis déployé autant de talents dans l'exercice de son industrie ou de son métier.

Les moindres fournisseurs ambulants, le charbonnier, le por-

Digitized by Google

teur d'eau, sont mis en réquisition et employés utilement par le collectionneur à cette chasse aux curiosités : ces gens vont partout, voient tout, et on ne se défie pas d'eux. Ils commettent parfois, il est vrai, de singulières méprises. Mais qui ne risque rien n'a rien.

L'amour des collections a ce mérite pour l'homme arrivé, vieillissant et naturellement paresseux, de le sortir des habitudes casanières qui éteindraient tout à fait avant le temps, dans la solitude, des facultés déjà affaiblies par l'âge. Il entretient tout à la fois le rouage des forces physiques et l'activité de la pensée. Il n'entraîne pas vers ces dérivatifs ruineux, ces instruments de dissipation sans but et sans dignité auxquels ne sont aujourd'hui que trop enclins à se livrer tous les retraités désœuvrés de la vie active.

Cette passion, — qu'il semble possible d'enfermer dans des bornes modestes, — est, à ce point de vue, plus rapprochée de l'utile usage que de l'abus. *In medio stat virtus,* affirme le sage.

Soyons donc bienveillants pour la marotte du collectionneur, ne décourageons pas ses enthousiasmes : ce sont les fleurs dernières d'un arbuste qui, peut-être, a longtemps souffert et difficilement végété. Évitons qu'une ombre malfaisante vienne s'interposer entre elles et le rayon de soleil généreux qui réchauffe tous les êtres, et fait éclore, à l'heure voulue, les génies les plus hauts et les dons les plus infimes.

La monotonie dans les goûts et dans les facultés a-t-elle donc, me direz-vous, tant de droits à la considération de l'observateur ?

Pourquoi non ? Il est, dans la création, des instruments très purs qui n'ont qu'une note ; et le monde tout entier aime cette note-là depuis des milliers d'années.

J. A. De Lérue.

10 février 1868.

Digitized by Google

EXPOSITION MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS

(1869.)

I.

PEINTURE HISTORIQUE ET DE GENRE.

Ce n'est pas sans un sentiment mélancolique que l'on parcourt depuis quelques années les expositions de peinture. Elles sont le miroir trop fidèle de la vie moderne : conscience facile, travail hâté; l'ébauche érigée à la hauteur d'un principe; le sensualisme pour toute délicatesse; la violence pour toute audace. On court l'art comme on court l'existence : mêmes jouissances fugitives, mêmes succès éphémères, mêmes réputations surfaites, et bientôt mêmes chutes et même oubli, car, dans la peinture, *les morts vont vite*. Au siècle dernier, en plein Louis XV, l'abbé Du Bos écrivait trois volumes pour prouver que les grands peintres sont contemporains des grands poètes; il cherchait les uns et les autres, et ne les trouvait pas; cependant, il avait Voltaire. Où sont nos grands poètes, où sont nos grands peintres?

Devant cet abaissement général de l'art, la critique, qui se souvient et qui mesure, a bien le droit de dire avec l'Olympia de l'*Europe galante :*

C'était à moi de vous aimer,
Mais c'était à vous de me plaire.

Ces réflexions, un peu fâcheuses, ne sont pas absolument à l'adresse de la XXIIe exposition municipale de Rouen. Je crois même qu'à égale superficie de toiles, notre salon l'emportera sur celui qui va s'ouvrir au palais de l'Industrie. Mais les jeunes artistes viennent à nous, et, sans prétendre au rôle de Virgile dans l'enfer du Dante, nous devons leur exhiber la vérité toute nue : les puits à eau plus ou moins claire ne manquent pas dans la galerie.

La grande peinture historique, religieuse ou profane, sera bientôt un mythe. Elle suppose une direction d'idées que nous avons perdue. Bien mal avisé serait aujourd'hui l'amphitryon qui, singeant les raffinés du XVIIIe siècle, servirait à ses invités une tragédie en cinq actes.

Je ne vois guère à citer que trois ou quatre tableaux d'église : c'est assez, s'ils sont bons.

M. Charles Lefebvre, un vétéran qui eut son heure et qui n'a pas encore déposé les armes et le ceste, expose une vaste toile représentant le *Martyre de saint Sébastien* (n° 195). Le crépuscule arrive, et le saint, percé de flèches, est détaché de son arbre par Irène, femme de Castulus. Le sujet n'est pas neuf, mais il fournit un excellent motif d'académie. Celle de M. Lefebvre est correctement dessinée

Digitized by Google

et savamment peinte. Peut-être, à cette heure matinale, les ombres s'accusent-elles avec plus d'intensité, peut-être le bras gauche est-il un peu court, peut-être souhaiterait-on que la tête fût un peu plus grosse : légères critiques. Irène a une bonne expression de douleur anxieuse; mais Sébastien manque de noblesse, et son gros corps affaissé appartient plutôt à un garçon brasseur qu'au capitaine des gardes de Dioclétien. Il y a là peu de chose pour l'âme.

Que dire de la *Sainte Famille en Egypte*, de M. Van-Schendel (nº 382)? Cet entrepreneur émérite de l'éclairage des salons français et étrangers a tiré cette fois son effet chéri de la lumière divine que projette la tête de l'Enfant-Dieu. Elle roussit une belle dame de la cour de Pharaon et enflamme une vierge flamande de la plus luxuriante carnation. Mais, gare à la lumière, la vierge est en cire!

Illuminée de la même manière, la toute petite *Adoration des Bergers* de M. Antony Serres (nº 362) est plus acceptable. Agréable d'aspect dans sa demi-teinte blonde, elle témoigne d'une composition heureuse et d'une touche facile. C'est tout ce qu'on peut demander à un tableau minuscule qui n'a sans doute pas la prétention d'émouvoir les masses.

La palme de la peinture religieuse — si palme il y a — revient à M. Brandon, l'auteur du tableau intitulé les *Derniers moments d'une sainte femme* (no 55). La vieille sainte Brigitte, couchée sur un brancard et entourée de ses enfants et de ses compagnes, rend sa belle âme à Dieu au moment où le prêtre élève l'hostie. Cette toile, qui me paraît être la reproduction d'une fresque, est sagement et simplement composée. Le groupe principal a, dans ses attitudes diverses, une dose suffisante de recueillement, de prière et de douleur résignée. C'est l'ensemble surtout qui présente ce caractère, car, prise individuellement, chaque figure serait, comme type, comme expression et un peu même comme exécution, l'objet de plus d'une réticence. La couleur est sobre et l'effet de lumière calme et harmonieux. M. Brandon, qui a si heureusement compris et rendu, en 1867, le *Sermon du rabbin d'Amsterdam*, fait bien de s'acheminer vers la bonne peinture catholique.

Passons au profane.

Comment les *Chevaux de Diomède*, de M. Gustave Moreau (nº 266), sont-ils venus s'échouer à Rouen? La faveur parisienne qui a saisi dans l'œuf le peintre des logogriphes, changerait-elle d'idole? Non certainement. Elle a eu du bon sens une fois par hasard, voilà tout. En livrant en pâture à la province l'écurie du roi de Thrace, elle a signifié à son auteur, je l'espère du moins, qu'une ébauche, même de haut goût, n'est pas un tableau. Que voit-on, en effet, dans cette petite toile chatoyante et chaude, sinon l'ébauche d'une grande machine? Qu'il y ait de la verve et de la fierté dans ce quatuor de petits chevaux endiablés; qu'il y ait de la crânerie et du brio dans la couleur, cela n'est pas douteux; mais la correction, mais le dessin, mais la touche, mais tout ce qui plaît dans une toile de chevalet qu'on doit regarder à un pied de distance, où les trouvez-vous? Qui se chargera, dans ce tohu-bohu de cavalerie blanche, rouge, *violette* et jaune, de rattacher les

Digitized by Google

têtes aux corps et les pieds aux jambes? J'admets que le pauvre roi soit secoué, tiraillé, déchiqueté, comme la curée d'une meute de chiens : ce sort l'attend, il n'y échappera pas. Mais nous n'en sommes pas là; le repas ne fait que de commencer. Le grand cheval blanc a seul entamé en gourmet la paume de la main droite, — le morceau le plus délicat au dire des antropophages; — un de ses compagnons manifeste quelques intentions à l'endroit de la peau du dos; rien de plus. Le corps est donc intact, attaqué seulement par une extrémité. Comment tient-il en l'air? qui le porte, qui le soutient? A moins que ce ne soit ce manteau royal en toile métallique, qui, des épaules du monarque, tombe tout d'une pièce sur le sol, comme, au théâtre, le *manteau d'Arlequin*. Et cet Hercule enfant qui, les jambes croisées, regarde la scène du haut du parapet, de l'air d'un gamin de Paris ravi d'avoir fait une farce... M. Moreau est un artiste d'un talent remarquable; il a montré dans l'*Œdipe, le Jason, le Jeune Homme et la Mort,* que l'étrangeté de la pensée n'exclut ni le dessin, ni la couleur. Que ne laisse-t-il à d'autres le soin de pasticher les petits Delacroix et les grands Chasseriau, et que ne reprend-il la palette qui lui a valu ses premiers et légitimes succès?

Le tableau de M. Jules Didier, *Préparatifs des Courses en Etrurie* (nº 118), est l'antipode et peut-être l'antidote de celui de M. Moreau. Autant l'un est tapageur, autant l'autre est calme. Mais s'il n'attire pas l'œil, il le retient et procure des jouissances intimes, inconnues à l'amateur de pommes vertes. Il est très bien dessiné, ce qui ne nuit à rien; très bien peint, ce qui n'est pas un mince mérite; très bien ordonné comme composition et comme style, ce qui n'est pas absolument vulgaire. Les premiers plans sont en pleine ombre. Deux beaux chevaux, de la race de ceux du Parthénon, sont attelés, et leur conducteur, au moment de monter sur son léger véhicule, égalise les rênes. A droite de ce groupe central, un cocher déjà en place attend son tour de course, et, plus loin, des palefreniers rassemblent les chevaux et préparent les chars. Sur le premier plan, à gauche, un serviteur entraîne vivement, vers le lieu de l'attelage, un char garni de ses harnais. Dans le fond s'étend la carrière, illuminée par un rayon de soleil. La course commence : un char, entraîné par deux vigoureux coursiers, passe devant les tribunes encombrées de spectateurs. A l'arrière-plan, se dresse l'acropole d'une ville et s'escarpent les collines fauves de la vieille Etrurie. Malgré l'excellent réalisme de la facture, il y a dans cette toile un parfum virgilien qui charme. Ajoutons que les terrains et les fonds sont traités de manière à réhabiliter le paysage historique.

Le *Supplice des Coins* de M. Ribot (nº 319) a déjà figuré au salon de 1866; il va terminer à Rouen le cours de ses pérégrinations. Est-ce un bien, est-ce un mal? je n'ose me prononcer. M. Ribot se croit original, il n'est que pasticheur. Il pastichait Bonvin et Villain, en 1861, dans ses *Petits Cuisiniers*, et maintenant qu'il travaille en grand, il pastiche Caravage, Valentin, Ribera, Zurbaran, tous les violents, en un mot, et il outre leurs violences. Il faut bien le dire, ce n'est pas là de l'art, c'est de la brutalité. Il plaît à M. Ribot de placer ses personnages dans la

Digitized by Google

cave et de les éclairer par la chatière. Ce procédé lui produit une lumière qu'on dirait sortie de la lampe d'un émailleur, et il est content; cela lui produit aussi de gros noirs de fumée tout compacts, pour ombres, et, pour demi-teintes, des couches de suie délayée qui font ressembler ses gens à des ramoneurs, et il est ravi. Est-ce à dire qu'il n'ait pas de talent? mille fois non, et je m'en afflige. Les parties éclairées et dans la demi-teinte, les seules visibles, sont ordinairement peintes de main de maître. Ainsi, dans son tableau de notre Exposition, le corps du supplicié est excellent; le torse, fouetté de larges couches de pâte, est traité à la Ribera, et la musculature, hardiment sentie, accuse l'anatomiste. Il y a aussi de très remarquables morceaux dans le torse et les jambes de l'apprenti tourmenteur qui, par parenthèse, paraît trop indifférent à l'ouvrage. Mais tout cela est sale et sollicite l'éponge. M. Ribot n'a donc pas besoin de cette fantasmagorie pour bien faire; qu'il s'en débarrasse au plus vite, puisque le tour est joué et le public conquis. Alcibiade n'a coupé qu'une fois la queue de son chien.

Passer du charbon de M. Ribot au beurre fondu de M. Lesrel, la transition est brusque, mais je n'ai pas la possibilité de la ménager. D'ailleurs, le contraste exagéré porte avec lui son enseignement. *L'Amour vainqueur* (n° 209), tel est le titre du tableau, représente une jeune fille au costume primitif, jetant par-dessus l'épaule un coup-d'œil furtif sur deux colombes qui se becquettent; l'Amour, à demi caché par une colonne, guette sa proie. Le dessin de cette composition neuve comme Anacréon ou plutôt comme le monde, n'est pas incorrect, mais il manque de fermeté et d'ampleur. Le mouvement de tête de la jeune fille, opposé à celui du corps, manifeste une pensée ingénieuse: L'Amour tient la tête, mais le corps n'a pas cédé, *volens, nolens*. Traité par Hamon ou par Gérôme, ce sujet fût devenu, sans doute, une gentille idylle; la palette de M. Lesrel n'en a fait qu'une banalité fadasse. Cette couche de jaune pâle uniforme, à peine accentuée, même dans les ombres, exclut tout relief et donne à la peinture un aspect blafard insupportable.

Les tableaux de genre sont trop nombreux pour qu'il soit possible de les passer tous en revue. Nous examinerons les plus saillants de par le vice ou la vertu.

Voici d'abord la phalange des petites compositions historiques, façon Robert Fleury, conduite par le *Louis XIV et les Ambassadeurs de Siam*, de M. Leman (n° 207). Cette large toile, dans laquelle s'éparpille avec toute sa splendeur dorée la Cour du grand roi, a trahi les efforts du peintre. Elle tire l'œil de vingt côtés à la fois, manque d'air, de profondeur, d'oppositions dans les lumières, et découpe les personnages avec trop de sécheresse. On dirait d'un tableau commandé; malheureusement il ne l'est pas. J'en suis fâché pour M. Leman, dont le talent a fait en pure perte une forte dépense d'imagination et d'habileté de main. La *Marie Stuart*, de M. Kienlin (n° 185), bien moins correcte comme peinture, sera peut-être plus de vente, parce qu'elle se groupe mieux, qu'elle n'est pas désagréable de couleur, et qu'elle tombe en plein dans ce drame bourgeois, si fort en honneur à l'Ambigu. Il y a encore une autre victime, sinon du pinceau,

Digitized by Google

du moins de la conception du peintre : c'est la *Jeanne Darc* de M. Patrois (n° 289). Est-il possible de voir une ciminelle plus anéantie sous le poids du remords, plus craintive du bûcher et plus platement prosaïque ! Un Anglais n'aurait pas fait mieux. Mais cette toile, qui d'ailleurs n'est pas sans mérite comme exécution, appartient au Musée depuis deux ans, et tout Rouen doit la connaître.

Pourquoi M. Gabriel Martin a-t-il enduit son *Néron* et sa *Locuste* (n° 245) d'une couche de mastic qui dispense de tout modelé ? Mlle Félicie Mégret n'a pas eu recours à ce moyen expéditif : son petit *Galilée* en méditation (no 256), accuse un pinceau facile et spirituel.

Terminons cette rapide nomenclature des petits tableaux historiques par le *Souvenir de la Malmaison*, de M. Viger (389), étude de soieries et de femmes sensibles, tirée d'un journal de modes de 1804, et rééditée en porcelaine aux frais de la Compagnie lyonnaise. Malheureux Bonaparte ! malheureuse Joséphine !

E. DE LÉPINOIS.

(La fin à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES AUX SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

On sait que, sous le ministère de M. Rouland, dans le but de donner une impulsion plus vive et plus féconde aux études des Sociétés savantes de nos départements, il fut arrêté que des récompenses seraient accordées, chaque année, à ceux de leurs membres dont les travaux auraient paru les plus intéressants.

D'après les traditions établies par son prédécesseur, le ministre actuel de l'instruction publique vient de décerner les médailles d'or, d'argent et de bronze, ainsi que les récompenses pécuniaires attribuées aux concurrents qui se sont le plus distingués dans les sciences, l'histoire, la philologie et l'archéologie.

La liste des récompenses, proclamée à la Sorbonne, le samedi 3 avril dernier, contient l'arrêté suivant, qui attribue à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, le prix d'archéologie, pour le travail de l'un de ses membres, M. l'abbé Cochet.

Voici cet arrêté, expliquant suffisamment les motifs, la nature et la répartition du prix, où la Normandie se trouve spécialement intéressée.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — PRIX D'ARCHÉOLOGIE.

« Le ministre, secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique,

« Vu l'arrêté du 28 février 1858;

« Vu l'arrêté du 29 juillet 1867, fixant ainsi qu'il suit le sujet du concours de 1868 pour l'archéologie :

« Il sera décerné en 1869, pour le concours de 1868, un ou plusieurs prix « d'une valeur totale de 1,500 fr., aux meilleurs travaux d'archéologie publiés « dans les mémoires des sociétés savantes des départements ou envoyés par les « correspondants du ministère. Seront également admis à ce concours les tra- « vaux manuscrits envoyés par les sociétés savantes. »

« Sur la proposition de la section d'archéologie du comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes,

ARRÊTE :

« ART. 1er — Le prix à décerner, le 3 avril prochain, à la suite du concours de 1868 (section d'archéologie), est accordé à l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pour le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, par M. l'abbé Cochet, membre de l'Académie.

« ART. 2. — Une somme de 1,200 fr. sera ordonnancée au nom de M. l'abbé Cochet, et une somme de 300 fr. sera mise à la disposition de l'Académie.

« Des médailles de bronze seront en outre remises à l'auteur du *Répertoire* et au président de l'Académie.

« Fait à Paris, le 28 février 1869. « V. DURUY. »

Digitized by Google

Après la distribution des prix, M. Charles Robert, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de l'instruction publique, a donné lecture de l'arrêté qui nommait un certain nombre de membres des sociétés savantes officiers de l'instruction publique ou officiers d'académie.

Parmi ces derniers, et comme se rattachant à la Normandie, nous trouvons M. Audiat, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, bibliothécaire de la ville de Saintes (Charente-Inférieure).

Dans les séances qui avaient précédé la distribution de ces récompenses, plusieurs lectures avaient été faites, et voici celles qui ont eu trait à la Normandie :

M. Formeville, de la Société des Antiquaires de Normandie, a lu un Mémoire sur les événements les plus importants de l'évêché-comté de Lisieux ;

M. Armand Parrot, d'Angers, délégué de la Société des Antiquaires de Normandie, a exposé l'origine de Saint-Nicolas-de-Verneuil (Eure), abbaye royale ;

M. Gaston Le Hardy, membre de la même Société, a retracé la vie d'un vassal du XIe siècle ;

M. Le Héricher, membre de la même Société, a lu une note sur Mandune, une abbaye mérovingienne retrouvée ;

M. l'abbé Cochet a lu un travail sur les cercueils en plomb, surtout à l'époque gallo-romaine ;

Enfin, M. Leunier, du Havre, a fait ressortir l'importance des aquariums comme moyens d'observation.

Le discours du ministre, où il est surtout question de l'exécution des projets arrêtés par le gouvernement pour le développement des hautes études dans notre pays, constatait : « l'importance des travaux de ces sociétés savantes, gran- « dissant chaque année ; l'intérêt croissant qui s'attachait à leurs savantes « discussions et à leurs curieuses lectures. »

Mais le fait capital de la séance a été l'institution de prix nouveaux pour les travaux des savants qui ne se rattachent point aux sociétés savantes, appelées seules jusque-là à disputer et à partager des récompenses, et vu l'importance de cette mesure, nous réservons, pour le prochain numéro, la publication du décret impérial et de l'arrêté ministériel offrant à une nombreuse classe de travailleurs ces nouveaux et puissants motifs d'émulation.

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE.

Nous n'avions pas trop présumé du patriotisme des Normands, en prédisant le succès à l'idée de mettre au jour les documents de leur histoire.

A peine la lettre-circulaire du 15 mars, où sont exposées les vues de la future Société, a-t-elle été répandue dans notre ville, que tous ceux qui ont à cœur le glorieux passé et les intérêts moraux de la Normandie, se sont empressés de souscrire.

Digitized by Google

Nous sommes heureux de constater qu'aujourd'hui, 28 avril, le chiffre des adhérents s'élève déjà à plus de cent cinquante, et le bureau provisoire ne s'est point encore adressé aux nombreux Normands résidant à Paris, et restés, en toute circonstance, attachés à leur province natale.

Nous ne doutons pas qu'une réponse favorable ne vienne aussi des autres départements de la Normandie, où la lettre-circulaire a été envoyée, puisque les publications de la Société doivent comprendre les documents qui les intéressent, tout autant que ceux qui se rapportent à l'ancienne capitale de la Normandie.

Les adhésions peuvent être adressées à M. Le Brument, libraire de la Société, rue de l'Impératrice, 11, à Rouen.

DÉMOLITION

D'UNE PARTIE DES ANCIENNES FORTIFICATIONS DE ROUEN.

On est en train de démolir actuellement, au haut de la rue d'Ecosse, et en face de la rue de la Glacière, une partie assez considérable des anciens murs de Rouen : c'est celle qui est comprise dans l'emplacement acheté par les Dames de la Compassion.

Cette portion des murailles de l'ancien Rouen n'a pas moins de quatre mètres d'épaisseur à la base, avec une élévation de huit à dix mètres. Elle offre une demi-tourelle, comme il en régnait, de place en place, le long des murailles de notre ville. D'épais contreforts consolidaient cette partie des murs, qui a donné son nom à la rue du Rempart, et se rattachait aux fortifications de la porte Bouvreuil, en face de laquelle s'étendait, à l'extérieur, une place libre, comme il y en avait aux portes Beauvoisine, Saint-Hilaire et Martainville.

Dans un plan de Rouen de 1655, fait par Gomboust, figurent ce même mur et cette tourelle, avec cette particularité qu'en retraite, du côte de la ville, se trouvait un second mur, et entre ces deux murs, régnait un chemin de ronde qui allait de la porte Bouvreuil à la porte Saint-Hilaire.

Accordons un souvenir à ce débris du vieux Rouen, qui, voisin du château de Philippe-Auguste, a vu bien des drames s'accomplir.

RESTAURATION DE LA TOUR DE CARVILLE, A DARNÉTAL.

Les projets de restauration de la tour de Carville, à Darnétal, pour laquelle le conseil municipal de cette ville a voté la somme de 45,000 fr., depuis quelques années déjà, viennent de faire un nouveau pas vers l'exécution.

Les plans et devis de M. Desmarets, l'habile architecte du département, ont été approuvés par l'autorité supérieure.

Quand la Chambre des députés aura voté l'emprunt sollicité par la ville de Darnétal, on se mettra immédiatement à l'œuvre, pour dérober un beau monument historique de plus à des chances certaines de destruction.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

VIE DE M. PICARD, chanoine archiprêtre de la métropole, par M. l'abbé J. Durier.

Si l'on raconte la vie d'un homme illustre, dont le nom s'est trouvé mêlé à des événements importants, dont le génie s'impose à l'esprit avide de connaître les moindres détails d'une existence privilégiée, il n'est pas difficile d'intéresser le lecteur. Mais s'agit-il d'exposer la vie d'un saint prêtre, ministre humble et dévoué aux soins du troupeau confié à sa sollicitude, dont les jours calmes, passés à l'ombre du sanctuaire, n'ont connu ni l'éclat des grandeurs, ni les agitations de la vie publique, alors la tâche de l'écrivain est plus ardue; il lui faut plus de talent et d'habileté pour attacher à son héros, pour racheter, par une forme agréable et variée, la simplicité, j'allais dire la vulgarité des détails, pour faire trouver enfin plaisir et profit dans le récit des actions les plus modestes : telle était la tâche de M. l'abbé Durier, et disons tout de suite qu'il s'en est tiré avec bonheur. On doit lui savoir gré d'avoir écrit, pour l'instruction et pour l'édification de tous, la vie du vénérable archiprêtre de la Cathédrale. Il a su faire un livre attachant qui pourra bien, comme il le souhaite, « éveiller dans quelques « jeunes âmes, non des admirations stériles, mais une émulation généreuse, de « saints désirs d'imiter et de suivre de tels exemples. » M. Durier est un des représentants de ce clergé lettré, dont la religion s'honore; il lui appartenait de se faire le biographe de M. l'abbé Picard qui, lui aussi, joignait aux vertus du chrétien l'érudition et le talent du savant.

Dès sa jeunesse, l'abbé Picard manifesta la double tendance de son esprit appliqué, sérieux, profond, et, en même temps, doué de ce tour agréable, fin, malicieux, qui fut un des charmes de ses relations intimes. Après avoir satisfait à tous les devoirs de son ministère, dont il était esclave, il se reposait en composant des fables, des chansons, des épîtres que marquait toujours quelque saillie de bon aloi; car personne n'eut à souffrir de ses traits plaisants ; « il allait au but, mais ne blessait pas. » Il sut, dit son biographe, ne déplaire à personne, en faisant rire tout le monde. » Dans un genre où l'on évite difficilement l'écueil de la causticité, il ne froissa jamais personne; c'est qu'avec de l'esprit, il avait du bon sens, ce maître de la vie humaine, selon Bossuet, et ajoutons une piété solide, qui tempérait les saillies de sa verve.

« La gaîté, selon un auteur moderne, n'est pas seulement un rayon dans notre vie sombre; elle témoigne d'un heureux équilibre des facultés de l'âme et du repos de la conscience. Elle est la parure de l'honnête homme; elle nous porte à la bienveillance, à la bonté, à la tolérance (1). » On pourrait dire de lui, comme de saint Bernard, qu'il fut *piè festivus,* pieusement divertissant.

(1) *Notre ennemi le luxe.*

Digitized by Google

M. l'abbé Picard avait une facilité étonnante et trouvait promptement l'expression juste, le mot exact. Une fois lancée, sa plume courait sans efforts, et couvrait le papier sans ratures et sans surcharge. Mais il se souciait peu de la forme; vingt fois sur le métier il ne remit jamais son ouvrage; il ignorait, ou plutôt il négligeait l'art de polir son style, d'arrondir ses périodes, de ciseler son vers. Il eût craint de perdre à une distraction superflue un temps que réclamaient de sérieuses occupations. Conteur disert, improvisateur facile, il était le poète du salon, le chansonnier des fêtes où l'amitié le conviait chaque année. Il se tirait presque toujours avec bonheur et promptement, *tutò citò et jucundè*, des bouts rimés, ces piéges innocents tendus à l'esprit; il déconcertait les plaisants et mettait les rieurs de son côté. Ces poésies fugitives, écloses sur les bords de la mer, sous les grandes futaies de Formentin où il passait ses vacances, avaient les qualités que l'on demande à ces jeux de l'esprit : l'actualité, le trait, l'à-propos, l'imprévu. Elles n'étaient pas destinées à dépasser le petit cercle d'amis qui les avait vus naître, et qui souvent, à leur insu, en avait fourni le sujet. L'un d'eux nous a communiqué une de ses dernières productions que nous publions ci-après; elle servira de justification au jugement que nous venons d'énoncer.

Mais l'érudition profonde et incontestable de M. l'abbé Picard s'est surtout révélée dans quelques travaux sérieux sur l'Ecriture sainte, où l'on trouve des pages éloquentes par la justesse des pensées et par l'élévation des sentiments, pages que M. Durier ne craint pas de mettre en parallèle avec le style des écrivains du grand siècle. Il lui manqua, pour réussir dans la chaire, cette condition essentielle de l'éloquence : l'action oratoire. Si le savant archiprêtre eût eu, continue l'auteur, « cette splendeur de voix et cette dignité de gestes qui embellissent la « parole (1), » il eût été un des prédicateurs les plus utiles et les plus illustres, car il avait toutes les conditions requises; la mission légitime, une vie toute sacerdotale, la piété, le zèle, la science, une grande facilité de parole; mais il a été une nouvelle preuve qu'en matière d'éloquence, « la manière de dire les choses est « plus importante que les choses mêmes (2). »

Nous avons voulu seulement mettre en évidence les qualités littéraires de M. Picard; nous ne pouvons ici étudier les autres faces d'une carrière si bien remplie. Il faut lire l'intéressant volume de M. Durier, pour apprécier complètement son caractère, la solidité de sa piété, son inaltérable bonté, son zèle à toute épreuve, sa modération, la droiture et la sûreté de ses conseils, la rectitude de son jugement, toutes qualités éminentes que le digne supérieur du grand Séminaire, le vénérable M. Holley, voyait déjà poindre dans son élève. Nous en trouvons la preuve dans la note sacerdotale qu'il lui attribua; note qui, dans sa concision

(1) *Splendore vocis et dignitate motus fit speciosum et illustre quod dicitur,* Cic., *in Bruto.*

(2) *Non tam refert qualia sint quæ dicas, quam quomodo dicantur.* Cic., *de orat.*, 55.

Digitized by Google

éloquente, constatait les divers genres de supériorité du jeune séminariste, non moins bien que la science, la piété et le caractère du prêtre : *Eximius*.

A. M.

La pièce de vers suivante a été écrite par M. l'abbé Picard, archiprêtre de la métropole. L'un des deux photographes amateurs, auxquels est adressée cette petite improvisation, demeurée inédite, est le propriétaire d'une maison de campagne dans laquelle le digne ecclésiastique était venu passer quelques jours.

ÉPITRE FAMILIÈRE.

LA PHOTOGRAPHIE.

A Messieurs H.... et H...., émules en photographie.

Je chante vos travaux, Messieurs les Photographes;
Et, sans trop m'effrayer de ces rimes en *graphes*,
J'aborde mon sujet.....Oui, c'est un art divin
Que la photographie! O le brillant destin
De notre âge présent, qui vit cette merveille
Éclore! Invention à nulle autre pareille,
Dont le vieux monde eût fait tout l'honneur à ses dieux!
Sur la lumière et l'air travail mystérieux,
Qui, saisissant au vol l'image fugitive,
La fixe sur le verre, et l'y retient captive;
Et puis, à volonté, sur un mordant papier,
La reproduit aux yeux, soudain, en son entier.

O vous, peintres, graveurs, artistes du vieux âge,
Vous voilà bien battus! Alors, pour vos ouvrages,
Vos tableaux, vos portraits, il vous fallait du temps,
Du temps à n'en finir. Vos sujets patients
Devaient poser des jours; que dis-je? des semaines,
Même des mois entiers.....et, pour prix de vos peines,
En voyant le portrait produit de vos pinceaux,
Ce n'étaient, de leur part, que des *ah!* que des *oh!*
« Serais-je donc si laid? ai-je donc l'air si bête?
« Ce ne sont pas mes yeux, ce n'est pas là ma tête! »
Et, d'eux, vous deveniez l'artiste détesté;
Pourquoi? Pour avoir peint trop bien la vérité!

Digitized by Google

Ce danger, il n'est pas dans la photographie.
Plus prestement encor que la télégraphie,
De l'électricité recevant le concours,
Ne va, parmi les airs, précipitant son cours,
L'image se produit, et, de la chambre obscure,
Passe sur l'objectif. Tant pis pour qui murmure,
Pour qui dit, cachant mal un invincible effroi :
« Qu'est-ce que ce magot ? Non, non, ce n'est pas moi ! »
— « Permettez, lui dira l'artiste, sans colère,
Est-ce ma faute, à moi, s'il ne saurait vous plaire
Ce portrait ? Vous, vous seul, vous en êtes l'auteur.
Mon art, il ne sait point se faire un vil flatteur ;
Il ne sait point farder. En toute conscience,
Il produit, rien de plus, l'exacte ressemblance ;
Enfin, c'est un miroir..... Voulez-vous un tableau
Séduisant de vos traits ?...avant tout, soyez beau ! »

Oh ! c'est alors surtout que, plein de confiance,
L'artiste, avec amour, révèle sa science,
Qu'à l'aise, et sans regrets, prenant tous ses ébats,
Il amène, à souhait, les plus beaux résultats.
Alors, tout réussit.....En voulez-vous des preuves ?
Regardez et voyez : ces suaves épreuves,
Où tout vient charmer l'œil et réjouir le cœur,
Avec quel doux plaisir, quel charme, quel bonheur,
Vous les considérez !...C'est la vierge timide,
Au front pur, au regard et modeste et limpide ;
C'est le petit enfant qui, doux et souriant,
A son père, à sa mère, offre un baiser charmant ;
C'est un noble vieillard qui, malgré son grand âge,
De ce qu'il fut jadis présente encor l'image.
Chacun émerveillé s'écrie : « Oui, les voilà !
« Ce sont bien eux, leurs traits, oui, oui, c'est bien cela ! »

Mais, ne l'oublions pas, il faut, sur toute chose,
Que devant l'instrument, immobile, on se pose.
Sans cela, tout va mal. Malheur à l'imprudent
Qui ne sait se fixer, et qui tourne à tout vent !
Eût-il d'un Adonis les traits et l'élégance,
Fût-il le parangon de la terrestre engeance,
Un petit mouvement !...dès lors, tout est perdu ;
De ses traits délicats rien alors n'est rendu.

Digitized by Google

Encore trop heureux, s'il ne voit sa figure
Tourner, sur le papier, à la caricature !

De l'artiste tremblant voilà le cauchemar :
Un rien, un simple rien fait échouer son art.

Aussi, voyez-le donc, ce pauvre photographe,
Agitant ses longs bras, ainsi qu'un télégraphe !
« Mais ne bougez donc pas ! mais demeurez donc coi !
« Sans cela, mon talent tombe en plein désarroi ! »
Vains efforts, vain espoir ! en dépit de son zèle,
On voit (oui, je l'ai vu) plus d'une demoiselle,
Lorsque sa voix résonne avec le plus d'éclat,
Remuer, en tirant l'oreille de son chat.

Puis, pour bien opérer, que de soins, que de transes !
Que de vases divers, avec ou sans leurs anses,
Il faut prendre, quitter, déplacer, replacer !
Que d'acides nombreux il faut flairer, verser !
C'est le collodion, le brome, le chlorure,
Ce sont des composés d'éther et d'iodure ;
Bains d'or et bains d'argent, peut-être aussi de fer,
Bref, tout un attirail qu'on dirait de l'enfer.

Et puis, il faut choisir la place favorable :
« Disposez bien ce groupe, — approchez cette table. —
Assez. — Mais non, c'est trop. — Plus naturellement
Posez donc votre bras. — Bon ! voici trop de vent !
— Ce soleil est trop clair... ou bien, il est trop sombre. —
— Ici, par trop d'éclat ; — puis, ici, par trop d'ombre. »
Il faut, d'un bout à l'autre, arpenter le jardin.
Dieu sait si l'on pourra se bien placer enfin.

Est-ce tout ? Pas encor. Pour comble de misère,
Voici venir, portant un visage sévère,
Loin d'être encourageant, la dame du logis,
Préférant au bel art de plus graves soucis ;
Elle vient vous parler et d'ordre et de ménage :
« Y pensez-vous, Monsieur ? quel affreux gaspillage !
Vous nous mettez céans tout sens dessus dessous ;
Peut-on, à cet aspect, retenir son courroux ?
Tout périt dans vos mains, les torchons, les serviettes,
Les verres, les flacons, les plats et les assiettes ;

Digitized by Google

On sait trop ce qu'ils sont quand vous nous les rendez.
Croyez-moi, renoncez à tous ces procédés,
A tous ces composés d'odeur nauséabonde,
Qui de notre maison feront fuir tout le monde.
Quelle dépense aussi pour vos nombreux achats!
La bourse d'un Crésus, non, n'y suffirait pas.
Cessez de nous vanter votre belle chimie!
Le beau profit, vraiment, la belle économie!
Tout au plus, vous pouvez, par vos ingrédients,
En noircissant vos mains, vous épargner des gants! »

Voilà comme on vous parle;... et vous, l'oreille basse,
Vous vous taisez, de peur de plus grande disgrâce.
Trop heureux de cacher, assez vite, assez tôt,
Maintes taches courant sur votre paletot.

Mes amis, je vous plains. Vos épreuves sont rudes;
Vous avez à porter bien des sollicitudes.
J'en conviens avec vous. Mais, ne faiblissez pas.
En ce monde, on n'a rien sans peine, sans combats.
Photographiez donc, quoi qu'on en puisse dire;
Pour votre art, s'il le faut, endurez le martyre;
A ce prix, votre nom, par cent bouches cité,
Grossira les échos de l'Immortalité.

NOTE RECTIFICATIVE.

L'exactitude, qui doit être la règle de quiconque veut écrire, nous impose le devoir de rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre monographie de l'*Eglise paroissiale de Saint-Patrice,* dont le dernier numéro de cette *Revue* a, grâce à la bienveillance de M. E. Frère, signalé la réimpression.

Parmi les tableaux que possède l'église de Saint-Patrice, et dont quelques-uns sont de bonnes copies, sinon d'incontestables originaux, nous avions attribué à Hyacinthe Langlois la grande toile placée dans la chapelle des Fonts.

Or, de nouveaux renseignements ne nous permettent pas de douter que la peinture en question soit, en effet, due à un artiste portant le nom de Langlois; mais elle n'émane, en aucune façon, de celui auquel la ville de Pont-de-l'Arche s'honore d'avoir donné la naissance.

Paul Baudry.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA NORMANDIE.

ANNUAIRE administratif du département du Calvados pour l'année 1869. — Caen, imp. Pagny, in-8 de 318 pages.

ANNUAIRE de l'Institut des Provinces, des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques. xxie vol. (1869). — Paris, Derache, 1869, in-8 de xxx et 416 p. (Imp. Le Blanc-Hardel, à Caen.)

AUSIAUME. — De la Rotation diurne de la terre, par Auguste Ausiaume, avec réponses à diverses réfutations, 2e édition. — Paris, Eug. Lacroix, 1868, in-8 de 64 p. avec une pl. (Imp. Ve Orville et Joignant, à Rouen.)

BACHELIN. — Description du Livre d'Heures du Prieuré de Saint-Lô (de Rouen), par A. Bachelin. — Paris, Bachelin-Deflorenne, 1869, gr. in-8 de 24 p. et 2 pl., reproduisant (mais en noir) deux miniatures du manuscrit. Ce manuscrit sur vélin, gr. in-4, l'un des plus remarquables du xve siècle, composé de 168 ff. et enrichi de 58 grandes miniatures, a été mis en vente à Paris, le 17 de ce mois d'avril, par suite du décès de M. Le Brument-Jeulin, son propriétaire, et adjugé à M. Heredia, Espagnol résidant à Paris, pour la somme de 12,900 fr.

BARRAUD (l'abbé). — Notice sur les Confessionnaux. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 81 p. (Extrait du Bulletin monum.)

BEAUREPAIRE (Ch. de Robillard de). — Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne Darc. — Rouen, Le Brument, 1869, in-8 de 128 p. (Imp. Boissel.) Extrait du Précis de l'Académie de Rouen, année 1867-68.

BELLENCONTRE. — Deux Ennemis de la Santé. Conférences d'hygiène (des boissons alcooliques ; de l'abus du tabac), par M. D. Bellencontre, médecin, professeur d'hygiène. — Rouen, imp. Orville et Joignant, 1869, in-8 de 79 p.

BOUQUET (F.). — Fontenelle et la Marquise des Entretiens sur la Pluralité des Mondes. — Rouen, imp. E. Cagniard, 1868, gr. in-8 de 15 p. (Ext. de la *Revue de la Normandie*, nov. 1868.)

BOUQUET. — Corneille et l'acteur Mondory, par F. Bouquet, professeur au Lycée impérial et à l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres de Rouen. — Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, gr. in-8 de 27 p. (Extrait de *la Revue de la Normandie*, février et mars 1869.)

CHAMBRE de Commerce de Rouen. — Exposé des travaux de la Chambre de Commerce de Rouen pendant les années 1867 et 1868, presenté par M. A. Le Mire, président, dans la séance du 17 décembre 1868. — Rouen, imp. Boissel, 1869, gr. in-8 de 188 p.

CHARMA (A.). — Trois Vérités ou trois Hypothèses prises pour telles. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 46 p. Sous ce titre, l'opuscule de M. le doyen de la Faculté des Lettres de Caen, renferme les Mémoires suivants : — Un nouvel essai de démonstration de la création *è Nihilo* ; — Une définition du droit et quelques-unes des conséquences qu'on en pourrait déduire ; — De la part qui revient à la philosophie dans les questions relatives à l'aliénation mentale. Ces deux derniers ont été lus à l'Académie de Caen en 1866.

DEVOUCOUX (Mg^r). — Instruction pastorale sur le Culte des Saints-Anges, et Mandement de Mg^r l'évêque d'Evreux pour le carême de l'année 1869. — Evreux, imp. A. Hérissey, 1869, in-4 de 36 p.

ENTRÉE (L') de Henri II, roi de France, à Rouen, au mois d'octobre 1550. — Imprimé pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, orné de dix planches gravées à l'eau-forte, par Louis de Merval, accompagné de notes bibliographiques et historiques, par S. de Merval. — Rouen,

Digitized by Google

imp. Henry Boissel, 1868, gr. in-4 oblong de xx (Introduction), 56 (texte), et 10 p. (notes et variantes).

Relation, en vers, de l'entrée de Henri II à Rouen, publiée par la Société des Bibliophiles normands. De cette jolie publication, il a été fait pour la vente un tirage à part, à 100 exemplaires.

EU, son château, son église. Guide descriptif et historique, par M. B... — Eu, libr. Mme Allard-Leroux, 1869, in-16 de 83 p. — (Imp. Delevoye à Dieppe.)

EXPOSITION universelle de 1867, à Paris. Rapport du Comité départemental du Calvados. Liste des prix. — Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 529 p. et 12 pl.

JOUBERT (Fr.).—Richard-Lenoir.—Tours, imp. Mame et fils, 1869, in-12 de 143 p. et grav. (Bibliothèque de la Jeunesse chrétienne.)

JOUBERT (Fr.). — Vauquelin. — Tours, imp. Mame et fils, 1869, in-12 de 139 p. (Bibliothèque de la Jeunesse chrétienne.)

KŒNIG (Fr.). — Tourville, ou la Marine française sous Louis XIV. — Tours, imp. Mame et fils, 1869, in-8 de 192 p. et grav. (Bibliothèque de la Jeunesse chrétienne.)

LABOTTIÈRE aîné (G.). — Robert Bertrand, ou l'Ambitieux de Village, drame en 5 actes. — Le Havre, imp. Carpentier et Ce, 1869, in-8 à 2 col., 19 p.

Théâtre de Saint-Germain-en-Laye. Première représentation le 3 janvier 1869.

LABUTTE (A.). — Histoire populaire de l'Empereur Napoléon Ier, racontée par Mathurin Blanchet, ancien volontaire de 1814, cultivateur à Pomereux (Calvados), mise en ordre et publiée par A. Labutte, 3e et 4e éditions. — Paris, imp. Lahure, 1869, in-18 jésus de 439 p.

LAVALLEY (Gaston). — Un Crime littéraire. — Paris, Hachette, 1869, in-18 jésus de 327 p. (Imp. Le Blanc-Hardel à Caen.)

LÉCOUVREUR ET FÉRET. — A propos de l'Enseignement agricole. Polémique entre M. l'abbé Lecouvreur, directeur de l'institution Sainte-Croix, à Pont-l'Evêque, et M. Léon Féret, ancien président de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Pont-l'Evêque.— Caen, Imp. Nigault de Prailauné, 1869, in-8 de 83 p.

LÉGAL. — Documents sur les pêches côtières. Législation, Industrie, Commerce, par J. Légal, Dr en méd.— Dieppe, imp. E. Delevoye, 1869, gr. in-8 de VIII et 358 p.

LEPICQUE. — Loisirs d'un homme retiré des affaires, par Lepicque aîné, ancien banquier.—Honfleur, Lefrançois (imp. Henri-Lavaux), 1869, in-8 de 190 p.

LE PREVOST (Auguste). — Mémoires et notes de M. Aug. Le Prevost pour servir à l'Histoire du département de l'Eure, recueillis et publiés sous les auspices du Conseil général et de la Société libre d'Agriculture des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, par MM. Léopold Delisle et Louis Passy. — Evreux, imp. A Hérissey, 1869, t. III, part. 1, gr. in-8 de 316 p.

LE TAILLANDIER. — Hospices civils de Rouen. Compte moral administratif pour l'exercice 1867, présenté à la Commission administrative de ces établissements, par M. A. Letaillandier, administrateur, faisant les fonctions de président. — Rouen, imp. E. Cagniard, 1868, in-4 de 52 p., 15 tableaux et p. 49-62 Inventaires généraux et partiels, etc.

MALBRANCHE (A.). — Les Lichens de la Normandie, 2e partie. — Rouen, imp. Boissel, 1869, in-8. (Ext. des Mémoires de la Société des Amis des Sciences naturelles, 1867.)

Digitized by Google

MAZARIN A ROUEN.

(FÉVRIER 1650).

Suite et fin (voir la précédente livraison.)

A Rouen, le roi et la reine furent accueillis avec le plus vif enthousiasme. Ils y firent leur entrée solennelle le 5 février. Le lendemain, Mazarin écrivait à Le Tellier : « Jamais peuple n'a témoigné plus de joie à la vue de son prince. On croyoit que tout Rouen fût hors des portes, et cependant toutes les boutiques et les fenêtres étoient encore remplies de monde; et, outre cette démonstration, toute la nuit, on a fait des feux de joie, et tous les bourgeois l'ayant passée à boire à la santé de Leurs Majestés, n'ont ni dormi, ni permis aux autres de reposer, à cause des cris continuels et marques de réjouissance qu'ils donnoient (1). » Le témoignage de Mazarin sur les sentiments exprimés par les Rouennais est confirmé par le récit des écrivains du temps. L'exact Monglat dit (2) que « Sa Majesté fit son entrée dans Rouen, où elle fut reçue avec toute la joie et les acclamations imaginables. » Mme de Motteville (3), qui recèvait les confidences de la reine, et l'historien de Labarde, qui a retracé avec beaucoup de soin et de détails les événements de cette époque (4), s'expriment presque dans les mêmes termes.

(1) Lettre de Mazarin à Michel Le Tellier, datée de Rouen, 6 février 1650.

(2) *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 228.

(3) « Le roi et la reine furent reçus à Rouen avec de grandes marques de joie. » (*Mémoires* de Motteville, édit. de 1723, t. III, p. 318.)

(4) Ubi rex Rothomagum advenit supra quam dici potest lætissimis omnium animis accipitur. (*Labardæi Historia de rebus gallicis*, p. 505.)

Digitized by Google

La cour passa quinze jours à Rouen, du 5 au 20 février. Pendant ce temps, l'activité et l'habile modération du ministre contribuèrent à affermir l'ordre. Les mesures de rigueur, ou plutôt de précaution, se bornèrent à remplacer le commandant du Vieux-Palais, François d'Harcourt, marquis de Beuvron, et quelques autres chefs de la milice rouennaise par des capitaines dévoués à la royauté. Le Vieux-Palais, citadelle de Rouen, qui avait été construite au xve siècle, par le roi d'Angleterre Henri V, pouvait seul assurer la possession de la ville. Il fallait placer dans ce poste un chef sur lequel on pût compter. Le marquis de Beuvron, qui en avait le gouvernement, était justement suspect à la Cour. C'était lui qui, en 1649, avait livré cette forteresse aux Frondeurs (1). Il reçut l'ordre d'en sortir avec les troupes qui en formaient la garnison, et les suisses de la garde du roi en prirent immédiatement possession. En attendant l'arrivée du marquis de Fourilles (2), nommé gouverneur du Vieux-Palais, en place du marquis de Beuvron, ce fut un simple maître des cérémonies, Saintot, qui fut chargé de commander dans la citadelle.

Mazarin, en racontant ce détail à Le Tellier, en parle avec un ton de légèreté et de badinage qui prouve que ces changements ne rencontraient aucun obstacle. Il lui écrivait le 9 février : « S. A. R. Gaston d'Orléans rira quand elle apprendra que c'est Saintot qui a pris possession du Vieux-Palais à la tête de quatre-vingts Suisses. » Ce ton d'ironie s'explique par le caractère de Saintot. Un écrivain, qui connut ce maître de cérémonies dans sa vieillesse, Saint-Simon, le représente comme un « homme tout doucereux et avec cela tout avantageux (3). » Saintot, âgé de vingt-deux ans en 1650, était dès lors une sorte de Dangeau chargé de rédiger le procès-verbal officiel des cérémo-

(1) Labardæus, *ibid.*, p. 424.
(2) Mme de Motteville, *Mémoires*, à l'année 1650.
(3) *Mémoires*, édit. Hachette, in-8, t. x, p. 399.

Digitized by Google

nies. On s'amusait de ces airs d'importance, et Mazarin, en lui confiant pour quelques jours la garde de la citadelle de Rouen, montrait assez combien il comptait sur le calme et la soumission des habitants.

Le major de la ville, qui était le lieutenant du gouverneur, les capitaines des arquebusiers, chefs de la milice bourgeoise, le commandant du fort, situé à l'extrémité du pont de bateaux, et appelé la Barbacane, et quelques autres officiers, furent également remplacés (1). Mazarin leur donna pour successeurs des hommes dont le nom était populaire et que la ville pouvait montrer avec un juste orgueil. C'est ainsi qu'il choisit Pierre Corneille pour syndic des Etats de Normandie. Le poète, illustré par tant de chefs-d'œuvre, ne montra pas cet esprit frondeur qu'on lui a un peu légèrement attribué. Aussi les pamphlétaires du temps ne l'ont-ils pas épargné : « Il faut qu'il soit l'ennemi du peuple, écrivait l'un d'eux (2), puisqu'il est le pensionnaire de Mazarin. »

Le Parlement n'opposa aucune résistance. Mazarin lui envoya un maître des requêtes, nommé de la Marguerie, pour signifier aux chambres assemblées la volonté du roi. Le Parlement décida, par un vote unanime, qu'il obéirait « à tout ce que Sa Majesté ordonneroit (3). » L'accord entre le ministre, le Parlement et les bourgeois de Rouen assurait la tranquillité de la ville et préparait la soumission de toute la Normandie. Caen

(1) On trouvera tous les détails, avec les noms des chefs de la milice bourgeoise, dans le tome v de l'*Histoire du Parlement de Normandie*, par M. Floquet. Je ne veux insister ici que sur les faits que nous font connaître les lettres de Mazarin.

(2) *Apologie particulière pour M. de Longueville.* C'est au savant M. Floquet que l'on doit la révélation et la démonstration de la nomination de Pierre Corneille comme syndic des Etats de Normandie.

(3) Lettre du 9 février 1650 à Michel Le Tellier. J'ai cité ce passage, parce qu'il contient quelques renseignements que l'on ne trouve pas dans l'ouvrage si complet et si érudit de M. Floquet.

Digitized by Google

suivit l'exemple de Rouen. La Croisette, qui y commandait pour le duc de Longueville, se soumit à la première sommation. Il en fut de même dans toute la Basse-Normandie.

Il ne restait plus que deux villes qui inquiétassent sérieusement Mazarin : c'étaient les ports de mer du Havre et de Dieppe. Ils pouvaient, comme à l'époque des guerres de religion, ouvrir à l'étranger l'entrée du royaume. Afin de s'emparer du Havre ou d'empêcher du moins que cette place ne devînt un danger pour la France, Mazarin se servit de deux personnes, de l'abbé de Richelieu et de la femme même du duc, Anne de Vigean. Le premier (Amadon-Jean-Baptiste de Vignerot ou de Wignerod), abbé de Saint-Ouen de Rouen, était frère cadet d'Armand de Wignerod, qui avait hérité du duché de Richelieu en 1642, à la mort du cardinal de Richelieu, son grand-oncle. Mazarin avait connu intimement les jeunes de Wignerod à l'époque où ils résidaient au Palais-Cardinal (depuis Palais-Royal), auprès du cardinal de Richelieu. Il avait sur eux l'autorité de l'âge, de l'expérience, d'une longue amitié avec le chef de leur famille, et, lorsque l'abbé de Richelieu vint à Rouen saluer le roi et la reine et entamer les négociations au nom de son frère, Mazarin ne manqua pas d'évoquer les souvenirs du cardinal de Richelieu et de faire ressortir le contraste entre sa conduite et celle de ses petits-neveux. L'abbé de Richelieu en fut touché jusqu'aux larmes. Mazarin écrivait le 6 février à Le Tellier : « M. l'abbé de Richelieu est venu ici. Nous sommes toujours en négociation avec lui, et l'on n'oubliera rien pour se bien assurer du Havre. » Il ajoutait le 8 février : « L'abbé de Richelieu partit dans les meilleurs sentiments du monde, et je puis dire que je le fis pleurer de la conduite qu'il avoit tenue. »

Mazarin espérait que l'abbé ramènerait son frère avec lui. Mais le jeune duc ne voulut pas abandonner sa place de sûreté pour se livrer aux mains du cardinal. Le ministre eut alors

Digitized by Google

recours à d'autres moyens. Il connaissait l'influence d'Anne du Vigean sur son mari, et ce fut à elle qu'il s'adressa. L'esprit et la beauté de cette dame avaient été célébrés par les poètes contemporains, lorsqu'avec sa sœur Marthe du Vigean, elle faisait le charme de la brillante société réunie à l'hôtel de Condé (1). C'est d'Anne du Vigean que Voiture a dit :

Sur son visage et sur ses pas
Naissent des fleurs et des appas
Qu'ailleurs on ne voit point éclore (2).

Mme de Motteville ajoute qu'elle était aussi fine et ambitieuse qu'adulatrice. Mariée en 1644 à M. de Pons, elle était devenue veuve en 1648. Elle avait alors profité de la confiance de la duchesse d'Aiguillon pour s'emparer du cœur de son neveu, le jeune duc de Richelieu. Elle parvint à s'en faire épouser, grâce à la protection du prince de Condé et de la duchesse de Longueville (3). Le grand Condé et sa sœur avaient espéré, par ce mariage, se rendre maîtres du Havre, dont le duc de Richelieu était gouverneur. Mais ce fut en vain que la duchesse de Longueville tenta de pénétrer dans cette place. La duchesse de Richelieu craignit que son ancienne amie n'y devînt plus puissante que son mari, et elle lui en fit interdire l'entrée. La nouvelle duchesse tenait surtout à ce que la reine reconnût son mariage et lui accordât les honneurs réservés aux duchesses, et, entre autres, le droit de s'asseoir sur un tabouret en présence du roi. Mazarin se montra facile pour les priviléges de cette nature. La duchesse de Richelieu vint à Rouen et y jouit, en présence de la Cour, des pérogatives de son rang (4). Dès ce moment, le cardinal fut sûr de la place du Havre.

(1) Voy. la *Jeunesse de Madame de Longueville*, par M. Cousin, 3e édition, p. 178 et suiv.

(2) Voiture, édit. Ubicini, t. II, p. 355, 356.

(3) Voy. les *Mémoires de Madame de Motteville*, à l'année 1649.

(4) *Labardæi Historia de rebus gallicis*, p. 504.

Digitized by Google

La situation de Dieppe était plus inquiétante : la duchesse de Longueville y avait trouvé un asile, et elle y était entourée des frondeurs les plus ardents, tels que Barrière, Tracy et Saint-Ibar (1). Le gouverneur Montigny lui était tout dévoué. Mazarin était convaincu, avec raison, que le repos de la province ne serait pas assuré tant que Dieppe resterait au pouvoir de la duchesse de Longueville. « C'est une porte, écrivait-il à Le Tellier, par où l'on peut introduire les troupes étrangères et tenir tout le pays en combustion. Mme de Longueville fait jusques ici mine de se vouloir bien défendre. Elle a envoyé demander secours aux étrangers, qui ne peuvent être que les Espagnols, qu'on dit devoir arriver d'heure à autre. Elle fait travailler quatre ou cinq cents hommes aux fortifications. Elle a fait entrer une garnison extraordinaire dans le château, et mandé plusieurs gentilshommes. Il y a des vaisseaux prêts à la rade, ou pour favoriser la descente des gens qui doivent venir de Flandre, ou peut-être pour se sauver, selon qu'elle se verra pressée. S. A. R. (Gaston d'Orléans) jugera bien, par toutes ces circonstances, qu'il n'y a rien de plus important à faire dans le royaume que de réduire Dieppe et en faire sortir Mme de Longueville, parce qu'autrement tout ce qu'on a fait et pourra faire encore en Normandie, ne suffirait pas pour en assurer le repos, et nous y laisserions un levain qui nous donneroit bien de la peine pendant la prochaine campagne, et seroit capable, avec le temps, de mettre toute la province en feu, faisant revivre l'affection de ceux qui sont fort attachés à M. de Longueville, qui, en nombre et en qualité, sont très considérables. »

Afin de prévenir ces dangers, Mazarin s'efforça de gagner les principaux Dieppois que cette ville avait députés à la reine, et qui se trouvaient à Rouen en même temps que la Cour. « Je les

(1) Ces indications se trouvent dans une lettre de Mazarin, en date du 9 février 1650. Mme de Motteville donne les mêmes renseignements (édit. de 1723, t. III, p. 314.

Digitized by Google

ai vus, disait-il dans la même lettre, et j'ai réussi, par diverses conférences, à leur persuader que la ville de Dieppe est perdue, si le roi n'en est bientôt le maître, parce qu'il faut nécessairement qu'ils soient à la France ou à l'Espagne, et que les environs de Dieppe, où tous les biens des habitants sont situés, vont devenir le théâtre de la guerre. Par cette raison et par plusieurs autres que j'omets, je les ai disposés à prendre la résolution d'eux-mêmes, de s'aller jeter aux pieds de la reine, hier au soir, pour supplier Leurs Majestés de ne les pas abandonner et de leur donner assistance, demandant une personne et des officiers pour commander dans la ville, avec assurance qu'ils leur obéiront en tout, et les défendront au péril de leur vie, répondant de leur tête et de la sûreté de leurs personnes.

« La reine a jeté les yeux sur M. du Plessis-Bellière (1) pour cela. Il partit hier (7 février), à la nuit, accompagné de vingt-cinq ou trente officiers. Cependant, comme Mme de Longueville fait entendre aux habitants qu'elle ne s'est retirée là que pour être en sûreté, Sa Majesté y a envoyé le sieur de Varennes, avec un ordre à ladite dame de se retirer à Triel ou à Coulommiers, lui donnant parole qu'elle pourra le faire en toute sûreté. On a jugé cette diligence nécessaire pour faire connoître aux habitants que l'intention du roi n'étoit pas de pousser à bout ladite dame, mais seulement d'affermir le repos de la ville de Dieppe, et avec cela celui de toute la province. En même temps on a fait partir les maréchaux des logis pour aller marquer les logis dans Dieppe. On y fait avancer l'avant-garde sous M. de Palluau (2), composée de deux cents chevaux et de quinze cents

(1) Jacques de Rougé du Plessis-Bellière.

(2) Philippe de Clérembaut, comte de Palluau. Il devint plus tard maréchal de France, et est connu sous le nom de maréchal de Clérembaut. La Fronde ne lui a pas pardonné son dévoûment à Mazarin. Blot, un des pamphlétaires du temps, lui décocha le couplet suivant :

A ce grand maréchal de France,
Favori de Son Eminence,

Digitized by Google

hommes de pied. M. le comte d'Harcourt le suit avec le reste des troupes. Pour Leurs Majestés, elles partiront jeudi, et iront coucher ce jour-là à Bacqueville. »

La Cour n'eut pas besoin d'exécuter ces menaces. L'arrivée de du Plessis-Bellière à Dieppe, l'attitude résolue des habitants, l'approche de l'armée royale, suffirent pour déterminer la duchesse de Longueville à prendre la fuite. Je n'ai pas à raconter les périls de son embarquement pour la Hollande (1), son voyage à travers cette contrée, son arrivée à Stenay, où l'attendait Turenne, son alliance hautement déclarée avec les ennemis de la France, en un mot son entrée dans la guerre civile. Je m'arrête au moment où Mazarin va quitter Rouen (20 février), après avoir pacifié la Normandie. En moins de quinze jours, le Pont-de-l'Arche, Rouen, le Havre, Caen, Dieppe ont été conquis à la cause royale sans qu'il fût nécessaire de tirer l'épée, et le ministre dont les habiles négociations ont amené ce résultat, nous a fourni, par ses lettres, les renseignements les plus complets et les plus précis sur ces événements historiques.

Le contraste avec la conduite de ses adversaires fait encore ressortir le mérite de Mazarin. La duchesse de Longueville, Turenne, les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld n'hésitaient pas à s'allier avec les ennemis de la France. Le ministre, au contraire, consolidait l'autorité royale, prévenait les hostilités et fermait la France à l'étranger. D'un côté les trahisons et les violences d'une aristocratie ambitieuse et égoïste; de l'autre, le pouvoir légitime, calme, ferme, actif et persévérant, comprimant

Qui a si bien battu Persan,
Palluau, ce grand capitaine,
Qui prend un château dans un an
Et perd trois places par semaine.

(1) Voy. Mme de Motteville, *Mémoires*, année 1650; M. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. v, p. 449; M. V. Cousin, *Journal des Savants*, octobre 1852.

Digitized by Google

l'ennemi par sa seule présence et affermissant la couronne sur la tête d'un roi de douze ans, qui devait la porter encore glorieusement pendant plus de soixante ans.

Lorsque, l'année suivante, la coalition des deux Frondes força Mazarin de s'éloigner momentanément de la France, il pouvait se croire en droit d'écrire à son parent et confident, Zongo Ondedei, qui devint plus tard évêque de Fréjus : « Quelque malheur qui m'arrive, l'histoire n'aura que du bien à dire de moi, si elle veut être vraie (1). » Il y a, sans doute, dans cet appel à l'histoire, un peu d'exagération et de forfanterie. La conduite de Mazarin n'a pas toujours été à l'abri du reproche. Mais, il faut bien le reconnaître, malgré de graves défauts, il vivra dans l'histoire. La France agrandie, l'autorité royale consolidée, sont des titres glorieux et impérissables.

A. CHÉRUEL.

(1) « Qualcunque disgratia mi arrivi, l'historia non parlerà che bene di me, se vorrà dire il vero. »

Digitized by Google

FONTENELLE ET CIDEVILLE,

CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INÉDITS.

—

1742 — 1757.

Suite et fin (1).

Il nous reste maintenant à parler de trois lettres qui sont plus particulièrement relatives à des intérêts pécuniaires que Fontenelle eut à traiter en Normandie, et pour lesquels il recourut aux bons offices de Cideville.

Fontenelle avait eu deux frères qui, tous les deux, embrassèrent l'état ecclésiastique. L'un, Pierre, mort le 6 juillet 1693, était prêtre habitué à Saint-Laurent de Rouen (2). Il peignait assez bien les fleurs, et Cideville assure, dans son *Journal*, « qu'il « en a vu plusieurs échantillons dans l'appartement de Fontenelle « à Paris (3). » L'autre, Joseph-Alexis, chanoine de la cathédrale, s'était acquis une grande réputation de science et de vertu. Il mourut à Rouen, le 6 novembre 1741, âgé de soixante-dix-neuf ans (4). Fontenelle était son héritier. Pour se dispenser d'un voyage

(1) Voir les livraisons des 31 mars et 30 avril de la *Revue de la Normandie*.

(2) Voir la note qui termine l'Élégie latine sur la mort de Fontenelle, par l'abbé Saas, et M. Charma, *Biographie de Fontenelle*, pages 2 et 53, note 6.

(3) *Journal manuscrit*, année 1747, p. 71.

(4) Charma, *loco citato*. — Le chanoine Fontenelle se prononça très vivement contre la Bulle *Unigenitus*. Il figure, à ce titre, dans le *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la Vérité au dix-huitième siècle*, publié par le Père Labelle de l'Oratoire. Voici ce qu'on y dit de lui, édition de 1760, 1re partie, page 450 :

« M. Joseph-Alexis Bouyer de Fontenelle, Prêtre, Chanoine de l'Eglise

Digitized by Google

en Normandie, il avait demandé au président de Monville de vouloir bien lui prêter son concours pour le règlement de cette succession. Ce magistrat s'y était effectivement employé. Mais, soit négligence, soit retard involontaire, tout n'était pas encore liquidé quand il vint à mourir en 1747. Il restait quelques meubles à vendre, et il y avait, en outre, une somme de 300 livres à rembourser à un créancier de la succession, l'abbé Cuquemelle. Fontenelle, qui avait déjà prié Cideville de lui faire toucher la petite rente de 110 livres dont il est question dans la lettre du 17 novembre 1742 (1), eut encore recours à lui dans cette occurence. Il lui écrivit, à ce sujet, à trois reprises différentes. Nous transcrivons ici ses deux premières lettres sans autre commentaire.

Métropolitaine de Rouen, frère du célèbre Académicien, mort en 1757, âgé de près de 100 ans, a été recommandable pour ses excellentes qualités et son attachement à la Vérité. Il fut exact à remplir ses devoirs, soit de simple prêtre habitué à Saint Laurent de Rouen (*a*), soit de Curé de la paroisse de Boissé qu'il a gouvernée pendant 14 ans ; et il vivoit dans la retraite comme un solitaire, lorsque les fonctions de son ministère ne l'appelloient point ailleurs. On lui offrit la dignité de Chantre de la Cathédrale de Séez, mais il préféra par goût un simple canonicat d'Andely, que M. Colbert, Archevêque de Rouen, lui conféra. Son attachement à la Vérité se fit voir à l'occasion du Mandement de M. d'Aubigné pour l'acceptation de la Bulle, et il parvint à en empêcher la lecture dans sa Compagnie. Etant ensuite devenu Chanoine de Notre-Dame de Rouen, il appella de la Bulle dans le temps qu'on tramoit l'Accomodement en 1720. Avec un revenu assez considérable il menoit une vie frugale et les Pauvres profitoient de ce qu'il se retranchoit. Sa régularité, sa pénitence et sa piété édifioient tout le monde. M. de Tavanes, qui n'en jugeoit pas si favorablement, exigea de lui qu'il s'abstint de ses fonctions lorsqu'il officieroit. Ce respectable Chanoine mourut le 6 novembre 1741, âgé de 79 ans. Il fut enterré fort honorablement. »

(1) Voir *suprà*, page 169.

(a) Ce passage semblerait indiquer que les deux frères de Fontenelle ont été tous deux prêtres habitués à Saint-Laurent. Mais il y a là probablement une erreur.

Digitized by Google

Voici, Monsieur, une triste occasion qui interrompra votre long silence, la mort de M. le Président de Monville, que je respecte de tout mon cœur, et trés sincerement. Il avoit eu la bonté de prendre soin de mes petites affaires quand mon frere mourût, et il est encore resté entre ses mains quelques effets de cette succession, qui n'ont point été vendus, dont le principal et peut être l'unique, est un nombre assés considérable, m'a t'on dit, de livres *Appellants* assés bien choisis, et d'autant plus difficiles a transporter de Roüen ici (1). Je vous supplie de voir un peu sur cela M. L'Herminier ou enfin tel autre qu'il faudra voir. J'ai écrit à M. L'Herminier, dés que j'ai su la mort, mais vous jugés bien que je ne lui parlois pas d'affaires. Voilà tout, vous voyés d'un coup d'œil tout ce que je puis vous demander, et je vous le demande avec toute la confiance de l'amitié. Une autre fois je me plaindrai que des vers méme qu'on vous envoye ne puissent pas arracher de vous une parole. Réponse, s'il vous plaist, Monsieur, ne fut ce que pour m'assurer que ma lettre a été reçüe.

De Paris ce 16 nov. 1747.

—

Il y a déja longtemps, Monsieur, que je vous ai remercié du tribut trés volontaire et trés regulier qui me fut annoncé par une lettre d'une main et d'un nom inconnus. Vous devés avoir reçû cette mienne réponse et il y a quelque défaut de mémoire de votre part. Je reçois votre lettre du 28 Déc. et je vous félicite de votre zele pour la Patrie dont je suis trés édifié et des succès heureux dont je suis trés aise. Ils ne le sont pas toujours tant en ce bas monde. Je n'insisterai pas surtout cela. J'ai une grande affaire dans la teste pour laquelle je m'adresse a vous avec une extréme confiance.

Il faudra que je paye dans peu 300 livres entre les mains de M. l'abbé de Cuquemelle, Chanoine de Rouen (2) pour une affaire de la succession de feu mon frere, il vous dira ce que c'est, car je suppose indubitablement que vous aurés la bonté de le voir.

Pour faire ces 300 livres je vous prie de voir aussi M. l'abbé L'Herminier et de savoir en quel état est une trés chetive recette qu'il a la bonté de faire pour moi, de quoi je le remercie de tout mon cœur.

(1) On avait donné le nom d'*Appelants* aux Évêques et aux Ecclésiastiques qui avaient interjeté *appel au futur Concile* de la Bulle *Unigenitus,* publiée par le Pape Clément XI, et portant condamnation du livre du Père Quesnel, intitulé : *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Voir l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert; Paris, 1751, t. 1er, page 540, *verbo* APPELANTS.— Les *livres Appelants* étaient donc des livres jansénistes.

(2) Le *Flambeau Astronomique* et l'*Almanach de Normandie* donnent à cet Ecclésiastique le nom de Noël Cuquemelle. Il avait été nommé chanoine le 5 décembre 1702.

Digitized by Google

Je ne présume nullement qu'il puisse avoir entre les mains de quoi faire cette grosse somme de 300 livres, mais ce qui y manquera, savés vous ou vous le prendrés? Dans votre bourse, Monsieur, et quand vous serés ici, on verra a vous le rendre a sa grande commodité.

Serieusement je vous demande en grace la plus prompte réponse qu'il se pourra.

De Paris ce 29 Déc. 1749.

Cideville s'acquitta avec son exactitude ordinaire du mandat qui lui était confié. Il donna le conseil de vendre les livres, offrant d'en porter l'argent à Paris à l'un de ses prochains voyages; il fit honneur à la lettre de change de Fontenelle, en avançant en grande partie la somme nécessaire pour rembourser l'abbé Cuquemelle; puis, comme les bons comptes font les bons amis, il dressa du tout un petit bordereau dont nous trouvons un double joint au brouillon de sa lettre, et qui constatait « qu'il avait payé, le 27 janvier 1750, à l'acquit de « M. de Fontenelle a M. l'abbé Cuquemelle, la somme de « 256 livres, 7 sols, 12 deniers. »

La négociation relative à la rente de 110 livres, que l'ancien précepteur de M. de Monville, l'abbé L'Herminier, était chargé d'encaisser, fut plus laborieuse. Il fallut, à diverses reprises, accorder des délais, et une partie seulement des arrérages put être touchée. Cideville avertit Fontenelle des démarches qui étaient faites, et il en reçut, le 1er septembre 1750, la réponse suivante :

Du 6 Aoust au 1er Septembre il y a un peu loin, j'en conviens, mais du jour de votre départ de Paris dont je ne sai pas précisement la datte au 6 Aoust, il y avoit certainement encore plus loin. Ne nous faisons point de procés l'un a l'autre, mon cher Monsieur, sur un défaut que nous possédons tous deux. Il est vrai que je pourrois bien l'avoir a un degre supérieur et que de plus vous pourriés prétendre le tenir de moi.

Je vous remercie de votre attention a ma trés petite et presque nulle affaire de M. L'Herminier. Le plus important est de le bien remercier de ma part et je vous supplie de me bien acquiter de cette dette. Quant a l'argent, il ne vous chargera pas beaucoup a apporter ici.

Digitized by Google

J'ai profité de vos instructions sur M. Le Veneur (1). Cela est en train et ira son petit train. Car mes affaires n'en connoissent pas d'autres. Je crains bien, ou que vous ne me flatiés ou que votre amitié ne vous ait seduit, quand vous m'avés pris pour le *quidam*, homme de lettres dont on a fait le portrait à votre derniere assemblée publique. J'avoüe que ma vanité serait fort contente, si j'avois cette reputation la, surtout dans ma patrie. Mais comme le genie de cette Patrie la est défiant, je voudrois pour vous croire avoir, Dieu me pardonne, un certificat en forme signé du secretaire de l'Academie. En attendant je vous supplie d'assurer cette Compagnie de mes trés humbles respects.

Un jeune chanoine de Roüen vient de nous faire beaucoup d'honneur par un excellent panegirique de S. Louis à l'Academie françoise (2).

Je vous embrasse de tout mon cœur, mon cher monsieur, et soupire deja après votre retour.

De Paris, ce 1er Sept. 1750.

La correspondance concernant la petite rente de 110 livres nous fournit aussi un détail qu'il nous paraît important de relever. Quelques écrivains, jugeant fort sévèrement Fontenelle, ont contesté qu'il fût bienveillant et enclin à obliger (3). Plusieurs faits cités par ses biographes semblent cependant en fournir la preuve; les lettres relatives à notre rente viennent encore appuyer cette appréciation. Cette rente était due par une veuve Boutrolle, qui payait assez mal. Suivant un compte envoyé par Fontenelle, en 1746, il était dû trois années. Un règlement eut lieu en 1748. Mais l'année suivante, la débitrice sollicita de nou-

(1) Il s'agissait d'une autre créance due par une famille Le Veneur, originaire de Normandie, et sur la solvabilité de laquelle Fontenelle avait demandé à Cideville de vouloir bien le renseigner.

(2) L'abbé Poulle, né à Avignon, en 1702, s'est fait connaître comme prédicateur. Il était abbé commendataire de Nogent, lorsqu'il prononça le panégyrique de saint Louis devant l'Académie française. Fontenelle le flatte un peu en parlant de lui comme d'un jeune chanoine, car il avait alors quarante-huit ans. Il se trompe aussi en le qualifiant de chanoine de Rouen. Notre honorable confrère, M. l'abbé Colas, bibliothécaire du chapitre, a bien voulu, sur notre demande, vérifier le fait sur les registres capitulaires de la cathédrale. Il résulte de ses recherches que l'abbé Poulle n'a jamais été chanoine de Rouen.

(3) Voir notamment M. Charma, *Biographie de Fontenelle*, pages 47 et 92, note 144.

Digitized by Google

veaux délais. Cideville en prévient Fontenelle, et il inscrit dans sa lettre cette phrase qui nous semble tout à fait caractéristique : « *Vous n'êtes pas homme à forcer cette pauvre femme qui* « *vous doit, à payer plustost qu'elle ne le peut, ni même* « *qu'elle ne le veut* (lettre du 3 janvier 1750). » Six mois après, la rente n'était pas encore soldée; l'abbé l'Herminier accorde un délai sur la promesse qu'une année d'arrérages, sur deux qui étaient échues, sera versée à la Saint-Michel. « *Vostre bonté* « *connüe,* écrit Cideville, le 6 août 1750, *car vous avés aussi* « *reputation de bonté, et la facilité de vostre receveur ont fait* « *ce marché.* » Fontenelle n'était donc pas un créancier bien rigide, et il y a tout lieu de croire que la générosité que lui reconnaissent la plupart de ses biographes, était bien dans son caractère.

Voici, au surplus, ce qu'en dit encore Cideville, dans une lettre à Le Cat, du 31 janvier 1757 :

« M. de Fontenelle n'a jamais manqué l'occasion de faire le « bien qu'on lui a indiqué. Il estoit humain, genereux pour ses « amis jusqu'a leur ouvrir sa bourse, charitable jusqu'a donner « ce qu'on luy montroit devoir faire le bien de la société. Il « envoya 800 livres a un maitre de pension de Rheims qui luy « avoit mandé qu'il seroit obligé de cesser d'instruire, s'il « n'avoit pas cette somme pour raccommoder ses affaires. « M. de Fontenelle s'informa de la vérité de l'exposé, et envoya « la somme.

« Il est mort comme il a vécu, toujours sage, toujours bien- « faisant (1). »

« Il y a de lui, écrit-il également dans son *Journal*, sous la « date de 1757 (2), vingt traits de bienfaisance et de générosité. « Il n'a jamais refusé de faire le bien qu'il a pu faire. On les

(1) *Archives de l'Académie.*

(2) *Journal manuscrit,* page 247.

Digitized by Google

« rapportera sans doute dans l'histoire de sa vie, qui mérite tant « d'être faite. »

Ajoutons enfin que, dans le *Mercure* d'avril 1757, à la suite de vers adressés à Mme de Forgeville, sur la mort de son ami, nous lisons la note suivante :

« M. de Fontenelle faisait beaucoup de charités en secret, et « bien des infortunés ont perdu en lui un bienfaiteur (1). »

La lettre de Fontenelle, du 1er septembre 1750, se terminait par un souvenir gracieux pour l'Académie. En lui écrivant quelques jours auparavant, Cideville lui avait fait le récit de la dernière séance publique, dans laquelle on avait lu un Mémoire sur l'union qui doit régner entre les savants et les hommes de lettres. « Il y fut mention de vous, disait-il ; sans vous nommer « vous servîtes d'exemple. Qui voulés vous qu'on citât pour « modèle de grandeur, de génie, d'etendüe d'esprit et de dou- « ceur; personne ne s'y méprit (2). »

On vient de voir comment Fontenelle répondit à cette allusion délicate et les *très humbles respects* qu'il pria Cideville de présenter en son nom à l'Académie.

Cette réponse est la dernière des lettres autographes que renferment les Archives de l'Académie. Nous rencontrons bien encore une très courte lettre, datée du 22 novembre 1752, à l'adresse de Cideville, et sur laquelle on lit, de la main de ce dernier : « *de la part de M. de Fontenelle.* » Mais cette lettre n'est pas écrite par Fontenelle : aveugle depuis le mois d'avril 1751, il a dû recourir à une plume étrangère. Il remercie Cideville de l'envoi qu'il veut bien lui faire de ses *étrennes*

(1) *Mercure de France*, avril 1757, page 6. — Nous trouvons aussi le trait suivant dans le *Journal* de Cideville, page 257 : Richer D'Aube, son neveu, qui demeurait avec lui, le pressait de renvoyer Mathieu, un de ses porteurs de chaise, qui n'était, disait-il, qu'un ivrogne et un fripon. Fontenelle fit venir Mathieu, écouta avec bonté ses explications et lui pardonna.

(2) Lettre déjà citée du 6 août 1750, *Archives de l'Académie.*

Digitized by Google

habituelles; il lui témoigne le plaisir qu'il aura de le revoir lors de son séjour ordinaire à Paris; mais il règne dans toute la lettre une certaine teinte de regret et de deuil qui montre que le poids des années devient bien lourd pour son auteur (1).

Je reçu hier, Monsieur, mes premieres et peut être mes seule etrenes dont je vous suis bien obligé, j'ay eu encore ces jours cy un plus grand plaisir par raport a vous. Monsieur l'abbé Durenel m'assurat que vous revénié a la fin de l'année, vous nous faite grace, d'un bon mois d'avance, et j'en suis beaucoup plus touché que des pommes même. Adieu mon cher Monsieur, de tout mon cœur. Mon stil est fort court et fort concis; mais vous savez que j'ay le malheur d'y être forcé.

A Paris, ce 22 novembre 1752.

Bien qu'il n'y ait plus, dans les Archives de l'Académie, de traces de correspondance à partir de cette lettre, il est certain néanmoins que les relations de Cideville avec Fontenelle se continuèrent toujours jusqu'à la mort de celui-ci.

Nous trouvons dans le *Journal* déjà cité, à la date de 1754, page 230, la mention suivante :

« M. de Fontenelle m'assuroit, il y a un mois, avoir acquis « beaucoup de jugement et de lumière, depuis l'âge de soixante « ans, et au point qu'il appelleroit de lui avant cet âge a lui « ayant passé cet âge. »

Il est, en effet, peu de vieillesses qui se soient accomplies dans des conditions aussi heureuses. Tous les biographes s'accordent à dire qu'il conserva jusqu'à ses derniers moments l'usage

(1) Nous ne saurions dire par quelle main est écrite cette lettre. L'orthographe, comme on peut en juger, en est très défectueuse. Elle est adressée à *Monsieur de Cidville, Conseillier honnoraire au Parlement de Rouen.* Cideville y a écrit en tête, de sa main : *de la part de M. de Fontenelle.* Les deux dernières lettres publiées par MM. Charma et Mancel, dans leur livre sur le P. André, sont également d'une main étrangère et inconnue. Elles sont datées des 31 janvier 1752 et 18 février 1753. Malgré la cécité dont il était alors atteint, Fontenelle les avait cependant signées. Voir cet ouvrage, tome II, pages 57 à 59, et les notes. — La lettre à Le Cat, du 27 août 1754, que nous donnons plus loin, écrite, comme celle du 22 novembre 1752, par une main étrangère, porte également sa signature, quoique bien péniblement tracée.

Digitized by Google

presque entier de ses facultés. A quatre-vingt-dix-sept ans, il se plaisantait encore lui-même dans cette pièce badine sur son estomac :

Qu'on raisonne ab hoc et ab hac
Sur mon existence présente,
Je ne suis plus qu'un estomac;
C'est bien peu, mais je m'en contente (1).

Il mourut le 9 janvier 1757, à cinq heures du soir. Il avait vécu cent ans, moins un mois et deux jours.

« J'ai toujours oublié de vous demander, écrivait à quelques « mois de là, à Cideville, le *Suisse* Voltaire, qui habitait alors « les Délices, si les trois Académies dont Fontenelle était le « doyen ont assisté à son convoi. Si elles n'ont pas fait cet « honneur aux lettres et à elles-mêmes, je les déclare bar- « bares (2). »

« Voilà Fontenelle mort, lui disait-il encore dans une autre « lettre; c'est une place vacante dans votre cœur, il me la « faut (3). »

Il serait superflu d'ajouter quelque chose à cet éloge. La perte d'un homme aussi éminent, dans les sciences comme dans les lettres, devait causer dans le monde savant une sensation profonde, et les manifestations les plus sympathiques ne manquèrent

(1) Œuvres complètes, édition de 1790, tome v, page 275. — Voltaire, qui ne laissait pas que d'aimer les bons morceaux, s'en serait aussi fort bien contenté. Dans plusieurs de ses lettres, il se plaint de son estomac et de ses mauvaises digestions; 10 janvier 1757, lettre à Mme de Fontaine; 23 janvier 1755 et 29 juin 1759, à Cideville. Le 4 février 1757, il écrit au maréchal duc de Richelieu : « Les héros « vivent plus longtemps que les philosophes. J'en excepte Fontenelle dont je « vous souhaite l'estomac et les cent années. Vous voilà le Doyen de l'Académie. « C'est une bien belle place, mais il la faut conserver. » Édition Dupont, t. LX, page 258.

(2) Lettre du 18 mai 1857, éd. Dupont, tome LX, page 296. Plusieurs des lettres de cette époque sont signées : *le Suisse Voltaire*.

(3) Lettre du 9 février 1757, *ibid.*, tome LX, page 261.

Digitized by Google

pas à sa mémoire. Nous tenons seulement à rappeler la part que prit, dans ces manifestations, l'Académie de Rouen.

Dès la première nouvelle du décès, on avait inscrit au procès-verbal de la séance du 16 janvier 1757, la mention suivante :

« L'Académie a appris, par la *Gazette de France*, la mort de « notre illustre et respectable confrère, M. de Fontenelle, « décédé le 9 de ce mois, âgé de quatre-vingt-dix-neuf ans, « onze mois.

« Il n'est guère d'exemple d'une vie si longue, si heureuse et « si glorieuse. Telle est la récompense de ceux qui savent réunir « les talents de l'esprit et les qualités du cœur (1). »

Ce fut Le Cat qui fut chargé d'écrire son Éloge. Il dut cette mission à sa qualité de secrétaire de la classe des Sciences, Fontenelle ayant été considéré comme appartenant plus spécialement à cette classe, « parce qu'il avoit été pendant quarante « ans Secrétaire de l'Académie des Sciences, et que les « Mémoires de cette Académie étaient un des plus beaux mo- « numents de son génie. »

Le Cat avait eu lui-même, à diverses reprises, occasion de correspondre avec Fontenelle. Sans parler de deux lettres qu'il lui avait écrites en 1740 et en 1743, au sujet de l'établissement de l'Académie, il lui avait adressé en août 1754, « comme au « doyen, au père et au modèle de tous les secrétaires d'Aca- « démies des Sciences, » ce qu'il appelait son début dans ces fonctions auxquelles il avait été nommé deux années auparavant,

(1) Il n'est pas hors de propos de rappeler ici que le testament de Fontenelle, daté du 15 novembre 1752, fut attaqué, après sa mort, par un de ses parents, petit-fils du grand Corneille, originaire d'Evreux, mais qui vivait à Paris, dans un état obscur et voisin de la misère. L'avocat de l'héritier demandeur, Me Dreux du Radier, prétendait qu'à la date du testament, Fontenelle « radotait « et avait perdu l'usage de ses yeux, de son oreille et de son esprit. » (Trublet, *Mémoires*, page 435.) Malgré ces attaques, le Parlement de Paris, par arrêt du 4 avril 1758, valida le testament.

Digitized by Google

c'est-à-dire l'éloge d'un confrère décédé (1). Sa lettre se terminait par ce *post-scriptum :*

« J'ay perfectionné le cornet acoustique du *Traité des Sens* « et j'en fais construire un actuellement que je vous des- « tine, Monsieur, en cas que l'usage de cet instrument vous « convienne (2). »

Pour saisir l'intérêt de ce *post-scriptum*, il faut savoir que depuis quelque temps Fontenelle avait l'oreille très paresseuse. L'affaiblissement de sa vue avait été subit, la surdité lui vint par degrés. « Dans les deux ou trois dernières années de sa « vie, dit l'abbé Trublet, elle finit par devenir assez intense « pour le priver presque entièrement du plaisir de la conver- « sation. Il laissait alors ceux qui allaient le voir s'entretenir « ensemble, se contentant de demander par intervalles le « sujet de la conversation ou, comme il disait, le titre du « chapitre. Cette privation devait lui être d'autant plus « pénible, que le plaisir de la conversation avait toujours « été son principal et presque son unique délassement (3). »

Nous avons la réponse de Fontenelle à la lettre de Le Cat. Elle est écrite de la main qui a tracé celle du 22 novembre 1752 à Cideville (4). Elle est adressée *à Monsieur Le Cat, Maître Chirurgien de l'Académie de Roüen.* En voici la teneur :

(1) Les deux premières lettres de Le Cat se trouvent dans les œuvres de Fontenelle, édition de 1790, tome VIII, pages 364-367. La lettre du 25 août 1754 y est également, mais sans le *post-scriptum*, *ibid.*, page 337. La réponse de Fontenelle n'y est pas non plus imprimée en entier. — L'Éloge envoyé par Le Cat, était celui du Père Mercastel de l'Oratoire. Il est analysé dans le tome II du *Précis de l'Académie*, page 256. L'éditeur de 1790 défigure le nom de cet académicien en l'appelant *Marcastelle.*

(2) Le *Traité des Sens* est un ouvrage de Le Cat. Publié d'abord à Rouen, 1740, in-8, il eut une seconde édition à Paris, en 1742.

(3) Trublet, *Mémoires,* page 38, et *suprà*, page 223, note 1re.

(4) Voir la note de la page 289, *suprà.*

Digitized by Google

Monsieur,

Vous m'avez fait beaucoup d'honneur de m'envoyer une Eloge que vous avés prononcée dans l'Académie de Rouen parce que j'ay longtemps exercé ycy ce même metier là. Autant que ma longue experience peut m'en avoir appris, le votre me paroit d'un bon stile, plein de raison, sans écars inutiles, se soutenant toujours egallement.

Vous brillé dans d'autres fonctions infiniment plus considerables et vous y avés un merite fort superieur. Je ne saurois vous exprimer combien je vous suis obligé d'avoir pensé à moy en travaillant a votre cornet acoustique. S'il peut me reüssir, je serois ravi que ce soit a vous plustost qu'a tout autre que j'aye une obligation si essentielle.

Je suis, Monsieur,

Votre trés humble et trés obeissant serviteur,

FONTENELLE.

A Paris ce 27 aoust 1754.

Le Cat tint à honneur de rendre le travail dont il était chargé par l'Académie, aussi exact et aussi complet que possible. Il entra en correspondance avec les personnes qui pouvaient lui fournir sur Fontenelle les renseignements les plus précis et les plus circonstanciés. Il y a aux Archives de l'Académie une liasse spéciale des réponses qui lui furent adressées par l'abbé Trublet, Madame de Montigny, sœur de M. D'Aube, Cideville et Morand. Il fit à cette occasion plusieurs voyages à Paris. Il put ainsi recueillir beaucoup de détails et de documents utiles, et il se trouva en mesure de lire, à la séance publique de l'Académie, du 3 août 1757, un Éloge qui est un savant et légitime hommage à la mémoire du Doyen des Académies (1).

(1) L'Éloge de Fontenelle par Le Cat a été imprimé à Rouen, chez Besogne, 1759, in-12 de 64 pages.— A la suite se trouvent cinq pièces, soit latines, soit françaises, présentées par Fontenelle en 1670 et 1671 (il avait alors de treize à quatorze ans), pour le Concours des Palinods.— La liasse de lettres adressées à Le Cat, à l'occasion de cet Éloge, comprend deux lettres de Cideville, six de l'abbé Trublet, une de Madame de Montigny, sœur de M. D'Aube, lequel était mort avant Fontenelle, en 1752, une de Morand et des notes manuscrites de Le Cat. — Les Biographies indiquent deux Morand, le père et le fils, tous deux chirurgiens. La lettre qui est aux Archives est du père. Il est question de lui dans la lettre de

Digitized by Google

L'abbé Saas l'avait devancé en présentant à la Compagnie, dès le 26 janvier 1757, une Élégie en vers latins sur la mort de Fontenelle. Le savant Chanoine y résume et y apprécie avec infiniment d'art et de justesse les actes principaux et la série complète des œuvres de Fontenelle. La pièce compte quatre-vingt-treize distiques. Elle commence par ces vers, que l'abbé Trublet, tout enthousiaste qu'il est de Fontenelle, trouve cependant un peu exagérés :

Luget in Europâ quisquis non despicit artes,
Scriptorum scriptor maximus interiit.
Luget splendorem sibi Gallia nuper ademptum;
Luget Rothomagus, concidit urbis honos.
Fontanella obiit lauris oneratus et annis,
Nestor et Aonii gloria prima chori (1).

La reconnaissance de l'Académie ne se borna pas à cette double manifestation. Deux ans plus tard, lors de la construction des serres du nouveau Jardin-des-Plantes que l'Académie créait au Cours-Dauphin, elle fit demander au sculpteur Le Moyne, qui déjà lui avait offert, en 1748, un buste de Fontenelle (2), d'en exécuter un second destiné à l'ornement de ce nouvel édifice.

1740, de Le Cat à Fontenelle. (Voir œuvres complètes, édition de 1790, t. VIII, p. 364). Il était Associé Correspondant de l'Académie et ses travaux sur la taille de la pierre, suivant le procédé inventé en Angleterre, par Cheselden, l'avaient mis en rapport avec Le Cat, qui s'occupait aussi de cette opération. (*Précis de l'Académie*, t. IV, p. 285.)

(1) *Elegia in obitum D. de Fontenelle lecta in consessu Acad. Roth., 26 jan. 1757.*— Elle est signée *D. Saas, canonicus et Academicus Rothomagœus.* On a imprimé à la suite les extraits baptistères de MM. Corneille et de M. de Fontenelle; Rouen, Viret, in-8 de 8 pages. On la trouve aussi dans l'édition de 1790 des *Œuvres de Fontenelle,* tome Ier, page 100.— L'observation critique de l'abbé Trublet sur cette Élégie est dans sa lettre à Le Cat du 20 février 1757.— Voir, sur l'abbé Saas, son Éloge par M. de Couronne; *Précis de l'Acad.*, tome IV, page 286, et la notice contenue dans le Discours de réception de M. l'abbé Colas, lu à l'Académie; *Précis*, 1863, page 443.

(2) Voir *suprà*, page 226.

Digitized by Google

Il est plus que probable que cette demande fut encore provoquée par Cideville. Il avait lui-même réclamé de Fontenelle son portrait pour le mettre à sa campagne de Launay. L'avait-il obtenu ? Nous n'oserions l'affirmer. L'illustre Doyen de l'Académie des Sciences était, à cet égard, assez négligent. Rigaud avait fait son portrait. Cideville nous apprend dans son *Journal* que Fontenelle ne s'occupa pas de le retirer de l'atelier du peintre. Ce fut son neveu, M. D'Aube, qui, après quelques années, paya l'artiste et réclama le portrait (1).

Quant à Le Moyne, il s'empressa de souscrire aux désirs de l'Académie. On a, aux Archives, sa lettre originale, datée du 17 mars 1759, par laquelle il promet d'exécuter le buste de Fontenelle et celui d'un autre Rouennais célèbre, Jouvenet.

Nous aurions été désireux de découvrir ce que sont devenus ces deux bustes, de même que celui qui a été offert, en 1748, à l'Académie. Mais toutes nos recherches ont été infructueuses. Il n'y en a aucune trace, ni à l'Hôtel-de-Ville, ni au Musée, ni au Jardin-des-Plantes. Le seul buste de Fontenelle que possède le Musée est moderne ; il est de 1819, par Romagnesi.

Le Moyne avait fait aussi un buste de Fontenelle pour l'Académie des Sciences de Paris. Dans la collection fort intéressante des portraits de Fontenelle que possède la Bibliothèque publique de notre ville, nous avons vu une gravure d'un portrait exécuté par Savart, d'après ce buste. Cette gravure a été publiée à Londres par Harrisson, en juin 1794, avec une courte notice en anglais sur Fontenelle. Il est vraisemblable que les bustes faits pour l'Académie se rapprochaient beaucoup du type que présente cette gravure.

Dans l'édition de 1790 des Œuvres complètes de Fontenelle, on trouve au tome 1er, page 92, des vers sans nom d'auteur

(1) *Journal manuscrit*, 1748, page 36.

Digitized by Google

qui portent cette suscription : « *Pour mettre sur le buste de M. de Fontenelle.* » Nous en avons rencontré également une copie dans les papiers de Cideville qui sont à la Bibliothèque publique de la ville (1). Ces vers sont-ils de lui ? La raison de douter, c'est que la copie qui se trouve dans le carton de la Bibliothèque n'est pas écrite de sa main. Nous croyons cependant qu'il peut être intéressant de les reproduire. Cideville, s'il eût eu à faire une inscription pour les bustes donnés par Le Moyne, n'aurait certainement pas exprimé d'autres sentiments.

Amant de la philosophie,
Il suivoit sans faste ses pas,
Portant l'équerre et le compas
Sur les démarches de la vie.
Facile et plein d'aménité,
Par un séduisant badinage
Il paroit l'austère langage
Qui fait craindre la verité.
D'autres occupés à paroître,
Sans tourner leurs regards sur eux,
Enseignèrent l'art d'être heureux,
Lui faisoit plus, il savoit l'être.

Un siècle s'est écoulé depuis lors, mais la mémoire de Fontenelle n'a jamais cessé d'être en honneur dans l'Académie. A défaut des deux bustes qu'elle a perdus, son portrait aujourd'hui encore fait l'un des principaux ornements de la salle de ses séances (2), et sur le nouveau jeton de la Compagnie, où il personnifie les Sciences, sa tête est gravée entre celles de Pierre Corneille et de Nicolas Poussin (3).

A. Decorde.

(1) Ces papiers sont conservés dans un carton étiqué O 37.

(2) Ce portrait a été acquis, en 1847, sur la proposition et par les soins de M. Deville ; voir le procès-verbal des séances des 25 juin et 2 juillet 1847 : *Précis*, 1847, page 146.

(3) Ce jeton date de 1818. Le type en a été voté par l'Académie dans la séance du 6 mai de ladite année.

Digitized by Google

POÉSIE.

A LAMARTINE.

I.

Repose-toi, noble poète !
Mourir, pour toi, c'est une fête !
Mourir, pour toi, c'est la grandeur !
Ta voix nous reste quoiqu'absente ;
De ton deuil ta gloire s'augmente ;
Elle apparaît dans sa splendeur !

Celui dont l'âme fut si grande,
Dont les chants furent une offrande
Au Dieu fier de l'avoir donné ;
Celui dont s'honora l'histoire,
Et qu'on place dans sa mémoire
Par tant de succès couronné !

Sublime et rare créature,
Celui qui garda sa nature
Comme en germe l'ont fait les cieux ;
Celui qui fut notre modèle,
Avec joie ouvre sa grande aile
Dans l'éther libre et spacieux !

Ce sont là les esprits sublimes,
Pasteurs des sentiments intimes
Dont on aime à suivre la loi ;
Vivants, ils nous font croire à l'âme ;
Leur religion est la flamme
Dont l'infini donne la foi !

Digitized by Google

Leur mort encore à la croyance
Mêle un élan de confiance ;
Peut-on croire au néant pour eux ?
Non ! nous dit une voix secrète ;
L'âme si noble et si parfaite
Remonte au berceau lumineux !

Comment? Dieu seul peut nous le dire ;
Mais, lorsque Lamartine expire,
Nos regards le suivent encor ;
Ils suivent la trace voilée,
Où son âme s'en est allée
Par un sillon d'azur et d'or !

II.

Tu ne descendras pas de ton trône de gloire !
Noble tribun du ciel enfanté pour l'histoire,
Te voilà revenu superbe et rayonnant !
C'est un autre soleil effeuillé sur le monde ;
Il verse et jette à flots sa parole féconde
Sur les cœurs en les sillonnant !

Tout ce que Dieu fit grand reste grand, quoi qu'on fasse ;
A l'aigle il faut les airs ; au chêne il faut sa place ;
En vain l'orage un jour tenta de t'abaisser :
Tu restas calme et fort sous les bruits du blasphème,
Et l'ouragan honteux s'apaisa de lui-même ;
Ton souffle lui dit de passer !

Oh ! ne l'oublions pas ! c'est toi, divin prophète,
Qui fis le peuple grand, en le faisant poète ;
C'est toi qui pour le bien as toujours combattu !
C'est toi qui le berças dans tes flots d'harmonie,
Et sur son pouvoir même imposas ton génie,
Qui te venait de ta vertu !

Ballotté sans terreur par le flot populaire,
Dans ses emportements, ton calme tutélaire
L'entraîna vers le droit chemin ;

Digitized by Google

Couvert de ta fierté, cette cuirasse antique,
C'est toi qui lui montras l'honnête république
Que Dieu te montrait de la main !

On te vit tout braver pour traduire en clémence
La fièvre du succès, où germe la vengeance ;
On te vit tout garder, famille et souvenir !
Ceux que tu conduisais, gagnés par ta parole,
Peuple facile et grand, comprenaient ton grand rôle,
Et, brisant le passé, protégeaient l'avenir !

Oui ! constant ou léger, toujours ce peuple t'aime ;
Ce n'est pas de son cœur qu'est sorti le blasphème ;
Confiant et sincère, il aime qui l'aima ;
Il sait que c'est par toi qu'il conserva sa gloire,
Et que tu lui choisis son drapeau de victoire
Au souvenir qui l'enflamma !

Au milieu du torrent, qui l'eût perdu peut-être,
Il entendit ta voix comme la voix du maître,
Dont on reconnaît la douceur ;
Aux vœux tumultueux de la foule égarée
Tu vins mêler l'accent de ton âme inspirée
Et jeter l'amour dans son cœur !

Va ! notre cher et grand poète !
Ta venue ici fut complète ;
Tu fus tribun ! tu fus divin !
Tu souffris l'insulte et l'injure,
L'ingratitude et l'imposture ;
Un Dieu bon te prend par la main !

Honte à tes détracteurs qui marchandaient l'obole !
Que dans l'astre étoilé ton luxe se console !
Tes palais sont plus haut que ceux de ces méchants ;
Sur des oreillers d'or tu peux poser ta lyre,
Et tu n'éteindras plus, sous le mot qui déchire,
L'effluve de l'amour qui dirigeait tes chants !

Après t'avoir nommé le sauveur de la France,
On ne scrutera plus ta vie, et la dépense

Digitized by Google

Du budget charitable où s'égarait ton cœur;
On ne blâmera plus tes désordres sublimes;
On ne fouillera plus dans tes comptes intimes!
Tu lui donnas la gloire, ils te prenaient l'honneur !

III.

Une voix maternelle et pure,
Dont ton cœur connaît le murmure,
A ton retour tressaillira:
C'est l'épouse sainte et fidèle,
Le nom qui s'enchaîne et se mêle
A tes beaux livres qu'on lira.

Digne de ton esprit, digne de ton génie,
Ombre chère avant toi ravie
Au monde entier qui l'admira,
Heureuse enfin, paisible et douce,
Elle va t'aimer sans secousse,
Dans la paix qui vous unira!!

Mme Hermance Lesguillon.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE.

DES NOUVEAUX PRIX

A DÉCERNER AUX TRAVAUX D'HISTOIRE, D'ARCHÉOLOGIE ET DE SCIENCE FAITS DANS LES DÉPARTEMENTS.

Le 3 avril dernier, le Ministre de l'Instruction publique ouvrait la séance où il allait distribuer les récompenses accordées aux membres des Sociétés savantes des départements, par un discours qui résumait toutes les mesures prises, depuis quelque temps, pour le développement de l'instruction supérieure.

Les *Laboratoires d'enseignement*, les *Laboratoires de recherches*, l'*Ecole pratique des hautes études*, des *Missions à l'étranger*, et plusieurs enseignements nouveaux, tel est le bilan de ces mesures à Paris.

Les provinces ne sont pas restées étrangères à ce mouvement de renaissance, et le Ministre en félicitait deux villes de la Normandie. « A Caen, la municipalité « double les ressources et le matériel de la chaire de chimie agricole, qui a déjà « rendu tant de services à une partie de la Normandie, et le Havre, à l'aide « d'une souscription, crée un vaste aquarium qui sera un magnifique labora- « toire d'histoire naturelle couvrant une superficie de 3,000 mètres. »

De son côté, le gouvernement veut exciter et récompenser les efforts « pour « sauver de l'oubli ce que le temps, *tempus edax,* détruit incessamment des « mœurs, des usages et des souvenirs de la vieille France, pour retrouver sous « la poussière des siècles les titres perdus de notre ancienne société, pour « ajouter quelque page inédite à notre histoire, un livre si beau, mais si difficile « à faire qu'il est toujours à recommencer. »

C'est pour seconder cette œuvre nationale, que le gouvernement a jugé à propos « de fonder dans chacune de nos Académies universitaires, qui, presque « toutes, répondent à nos anciennes provinces, un prix annuel pour l'histoire, « l'archéologie et les sciences. »

Après le discours du Ministre de l'Instruction publique, M. Charles Robert, secrétaire général de ce ministère, a lu le décret du 30 mars, qui institue un prix annuel de 1,000 fr., dans chaque ressort académique, pour le meilleur travail d'histoire, d'archéologie ou de science, et de plus un prix de 3,000 fr. pour être décerné tous les ans, à l'un des ouvrages qui, l'année précédente, aurait été couronné dans les concours académiques.

Voici le texte du décret :

« NAPOLÉON,

« Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

Digitized by Google

« A tous présents et à venir, salut.

« Sur le rapport de notre Ministre de l'Instruction publique,

« Voulant encourager, dans les départements, les hautes études d'histoire, d'archéologie et de science,

« Avons décrété et décrétons ce qui suit :

« Art. 1er. Il est institué, dans chaque ressort académique de l'Empire, un prix annuel de 1,000 fr. qui sera décerné à l'ouvrage ou au mémoire qui sera jugé le meilleur, sur quelque point d'histoire politique ou littéraire, d'archéologie ou de science intéressant les départements compris dans le ressort.

« Ne prennent point part à ce concours, les personnes résidant dans le département de la Seine.

« Art. 2. Chaque année, un prix de 3,000 fr. sera décerné par le Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, à l'ouvrage jugé le meilleur parmi ceux qui, durant l'année précédente, auront été couronnés dans les concours académiques établis par l'article 1er.

« Fait au Palais des Tuileries, le 30 mars 1869.

« NAPOLÉON. »

Le même secrétaire général a lu immédiatement l'arrêté ministériel qui réglemente les concours établis par le décret impérial ci-dessus.

« Le Ministre de l'Instruction publique,

« Vu le décret du 30 mars, par lequel, etc.,

« Arrête :

« Art. 1er. Le prix ci-dessus mentionné sera décerné alternativement, en 1869, sur un travail d'histoire, politique ou littéraire; en 1870, sur une question de science, et successivement dans le même ordre les années suivantes.

« Art. 2. Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

« Art. 3. Sont admis à concourir tous les ouvrages et mémoires manuscrits ou imprimés, sous la réserve que les auteurs résident dans le ressort académique, et que les ouvrages ou mémoires imprimés n'auront pas été publiés plus de trois ans avant le terme fixé par le concours.

« Art. 4. Sont exclus du concours les ouvrages ou mémoires qui auront été déjà couronnés par l'Institut.

« Art. 5. Le jury chargé de décerner le prix, est composé, sous la présidence du recteur : 1° de délégués des Sociétés savantes du ressort académique dont les travaux se rapportent à l'objet du concours; 2° de membres choisis par le Ministre, en nombre inférieur à celui desdits délégués.

« Les concurrents ne peuvent faire partie du jury.

« Art. 6. La proclamation du prix aura lieu dans la séance solennelle de la rentrée de la Faculté. Elle sera précédée de la lecture du rapport fait au nom du jury.

« Art. 7. Le prix annuel de 3,000 fr., institué par l'article 2 du décret précité

Digitized by Google

en faveur du meilleur des ouvrages couronnés dans les concours académiques, sera proclamé dans la réunion des Sociétés savantes qui a lieu, chaque année, à Paris, sous la présidence du Ministre.

« Art. 8. Les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

« Fait à Paris, le 31 mars 1869.

« V. DURUY. »

On ne saurait méconnaître les excellentes intentions de ce décret, rendu « pour encourager, dans les départements, les hautes études d'histoire, d'archéologie et de science. » Il comble, en effet, une lacune qu'on pouvait signaler dans l'ancien état de choses. Pour prétendre aux récompenses du passé, il fallait être membre d'une Société savante, et que le travail destiné au concours eût été agréé et présenté par elle.

De là résultait l'exclusion de tous les travailleurs qui n'étaient pas enrôlés sous la bannière des Sociétés savantes. Elles avaient le monopole des récompenses, sans avoir le monopole des travaux; car, en dehors d'elles, il est un bon nombre d'hommes auxquels l'histoire, l'archéologie et la science doivent des études, des mémoires, des publications remarquables.

C'est donc pour exciter et encourager le travail libre, que le gouvernement a fondé ces deux espèces de prix, et, dès cette année, nous espérons que le succès démontrera l'efficacité de cette mesure si libérale dans ses intentions.

CONFÉRENCE DE M. E. TRELAT.

Avons-nous une architecture moderne, appropriée à notre temps, à nos mœurs, ou nos architectes ne font-ils que copier les modèles que nous a légués le passé, les accommodant plus ou moins heureusement aux exigences du jour? Nos monuments publics offrent-ils la distribution la plus avantageuse pour le service auquel ils sont affectés, et leur aspect, leur physionomie reflète-t-elle leur destination? Telles sont les questions que M. Trelat a traitées et résolues avec l'autorité du maître. Le problème étant posé d'un édifice à construire et devant remplir telles et telles conditions, nos artistes ne cherchent-ils pas le plus souvent des solutions dans l'antiquité? Ils s'arrangent de façon que le plan gothique ou grec qu'ils ont en vue, soit reproduit sans trop gêner les services qu'il s'agit d'installer, au lieu de chercher à leur donner pleine satisfaction. Il en résulte une sorte d'architecture hétérogène bâtarde qui n'est point appropriée aux nécessités de sa destination, et en même temps sans caractère avec le but. Le conférencier cite comme exemple, à Paris, la Madeleine et la gare du Nord. Chaque époque a ses goûts, ses exigences, ses habitudes, ses besoins qui ne sont pas ceux d'un autre temps; l'architecture doit s'inspirer de son époque, s'efforcer de coordonner ses œuvres avec leur destination, et leur donner, en outre,

Digitized by Google

une expression, un cachet spécial qui fait le plus souvent défaut. Ces principes, que M. Trelat a développés, sont la base de l'enseignement de l'Ecole centrale d'architecture qu'il dirige à Paris.

La nature est le sublime modèle de nos artistes : ses inimitables tableaux, comme l'a fait remarquer l'habile conférencier, nous saisissent par tout notre être. La tête qui raisonne, le cœur qui s'émeut; en d'autres termes, la science qui analyse, énumère, décrit l'élégance et la variété des détails, la sensibilité de l'âme qui perçoit des émotions, là calmes et touchantes, ici grandioses et sublimes; ces deux principes de toutes nos sensations intellectuelles et morales trouvent leur pleine satisfaction dans le spectacle de la nature. L'art ne l'égalera jamais, mais sa mission est de chercher à en approcher. L'architecture, dans les édifices qu'elle construit, doit satisfaire à cette double tendance : commodité, adaptation spéciale des détails, de la distribution; expression de l'ensemble parlant à l'âme et reflétant l'idée morale ou utile du monument. C'est alors que l'art nous révèlera ce *vis superba formæ* que M. Trelat a adopté pour devise. Au lieu de réminiscences plus ou moins heureuses d'un passé dont rien ne subsiste plus dans les mœurs, les occupations, nous aurons une architecture rationnelle, appropriée aux phases de développement des sociétés. L'art, dit en terminant, M. Trelat, doit être *évolutionnaire*, mais non révolutionnaire.

A. M.

MÉDAILLE D'OR

OFFERTE A M. CHARPILLON PAR LA SOCIÉTÉ IMPÉRIALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE DE FRANCE.

Au nombre des travailleurs qui ont daigné promettre leur concours à l'œuvre que poursuit la *Revue de la Normandie*, nous avons récemment cité le nom de M. Charpillon, juge de paix du canton de Gisors, connu par l'excellent ouvrage de statistique et d'histoire qu'il a récemment publié sur les communes enclavées dans la circonscription administrative qu'il dessert. Nous sommes heureux d'annoncer que ce remarquable travail vient d'obtenir à son auteur, de la part de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France, une médaille d'or, récompense de premier ordre bien due à cette étude approfondie et consciencieuse que la *Revue*, dès son apparition, avait signalée comme un type de statistique cantonale bien comprise.

Encouragé par l'accueil bienveillant fait à son premier ouvrage, M. Charpillon, on le sait, résolut d'appliquer à tout le département dans lequel il exerce ses honorables fonctions, le plan si bien conçu pour le canton de Gisors, et son grand *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure* est en cours de publication. Nous devons à nos lecteurs de les rassurer sur le sort de cet important ouvrage, dont quelques publicistes avaient, il y a quelques mois, annoncé l'interruption.

Digitized by Google

Que l'excellent ouvrage de M. Charpillon et de M. l'abbé Caresme ait pu être victime de quelqu'une de ces lenteurs dont imprimeurs, auteurs et éditeurs ont coutume de se renvoyer la responsabilité, la chose n'a rien d'impossible ; mais il n'en a pas moins atteint sa neuvième série de six feuilles in-8 à deux colonnes et du plus grand format.

Un excellent résumé de l'histoire générale du département de l'Eure, suivi de tableaux statistiques les plus complets et les plus détaillés, précède le Dictionnaire où les communes sont classées selon l'ordre alphabétique. Chaque localité y est étudiée au point de vue de son histoire, de ses ressources et de sa constitution actuelle. Notions étymologiques, seigneuries, fiefs, patronages, généalogies nobiliaires, armoiries des familles, alliances, permutations, contrats, échanges, anecdotes historiques ou littéraires, chacun de ces mille détails qui constituent, du moyen-âge jusqu'au seuil de notre siècle, les annales de la commune, tout, en un mot, est etudié avec ce soin patient, cette recherche minutieuse qui constituent le talent de M. l'abbé Caresme. Près de lui, M. Charpillon, qui classe et coordonne ces matériaux précieux, traite à son tour de la constitution géologique du sol, de sa population, de ses productions agricoles, de ses ressources industrielles, de l'instruction publique, de l'administration, des voies de communication, des hameaux et dépendances.

Nous voudrions pouvoir citer les longs et curieux articles d'Amfreville-sous-les-Monts, où nous trouvons l'histoire du prieuré des Deux-Amants, des Andelys et du Château-Gaillard, déjà loués dans ce recueil par M. l'abbé Cochet; d'Appeville-Annebaut, illustré par le souvenir de l'amiral de ce nom ; de Beaumont-le-Roger, dont les seigneurs furent si grands; du Bec-Hellouin surtout et de Bernay, dont les grandes abbayes sont pour nous ressuscitées avec les saints et savants personnages qui leur ont valu tant de gloire.

Il est à regretter que les fiefs et hameaux ne soient point indiqués à leur rang propre, au moyen d'un renvoi à la commune dont ils dépendent et à l'occasion de laquelle il en est traité en détail ; cette omission, du reste, est facilement réparable au moyen d'une table placée à la fin de l'ouvrage. Nous n'oserions en demander une autre indiquant les noms de personnes, et pourtant, que de trésors ferait ressortir ce travail, car le livre est plein de détails qu'on ne s'attendrait guère à trouver dans un dictionnaire.

Les gravures sur bois, bien que plusieurs d'entre elles soient très finement dessinées, semblent n'avoir d'autre but que de satisfaire le goût du siècle pour tous les livres illustrés ; peut-être les archéologues désireraient-ils autre chose.

En somme, nous ne doutons pas de l'heureux destin réservé à l'œuvre collective de MM. Charpillon, l'abbé Caresme et Delcroix, et nous souhaitons que ce livre excellent encourage, par son succès, quelques hommes laborieux à enrichir d'une étude semblable les quatre autres départements de la province normande.

E. M.

Digitized by Google

On vient de procéder à l'expropriation, dans la rue du Change, de deux maisons dont la démolition prochaine va permettre de voir un peu plus complétement le côté sud de la Cathédrale. Encore quelques années, et il nous sera donné de voir ce beau monument débarrassé de ces constructions parasites qui le déshonorent.

Aux amateurs de livres rares et curieux, nous signalons celui-ci, qui figure dans le *Catalogue des livres anciens*, du libraire Tross, année 1869, N° III. Il parle d'un Normand, d'un hardi navigateur, devenu roi du pays qu'il avait découvert.

« N° 2607. — BETTENCOURT. Histoire de la première descouverte et conqueste « des Canaries, faite dès l'an 1402, par Messire Jean de Bethencourt, escrite du « temps même, par P. Bontier et Jean Le Verrier prestre domestiques dudit « sieur de Bethencourt, et mise en lumière par M. Galien de Bethencourt. Plus « un traicté de navigation et des voyages de descouverte et conqueste modernes, « et principalement des François (par P. Bergeron). Paris, J. de Hacqueville, « 1630, 2 part. en 1 vol., pet. in-8, rel.. . . . . 90 fr. »

La première partie contient un beau portrait du roi des Canaries, par Mon cornet; la seconde renferme des notions sur Colomb, Vespuce, Cortès, la découverte du Canada, etc. Un exemplaire médiocre de ce livre a été adjugé 134 fr., plus les frais, le 9 avril 1869, à la vente Meixmoron, faite à Paris.

Le *Petit Moniteur universel,* dans un de ses derniers numéros, donnait cette nouvelle, à l'article *Arts et Artistes.*

« Deux jeunes littérateurs rouennais travaillent en ce moment à une grande « comédie : *les Prétentieuses.* »

Nous enregistrons la nouvelle, avec l'espoir que les types n'en seront pas pris parmi nous.

Le même journal disait un peu plus tard :

« Grande nouvelle !

« Dans quelques jours, on va lire aux artistes de la Gaîté, une pièce en cinq « actes de MM. Gustave Flaubert et L. Bouilhet. »

Ceci est beaucoup moins certain que le fait suivant, dont on n'a rien dit. M. L. Bouilhet va bientôt donner au théâtre une tragédie nouvelle. Le sujet en est emprunté à un épisode de la vie de Mlle Aïssé, si fameuse, du temps de la Régence, par sa vie aventureuse, par les grâces de sa personne et la vivacité de son esprit, qu'elle a su faire passer en entier dans ses lettres, où l'on admire le charme du naturel uni à l'éloquence du cœur.

Nous ne doutons pas que ce sujet n'ait heureusement inspiré, une fois de plus, l'auteur de *Madame de Montarcy* et de la *Conjuration d'Amboise.*

Digitized by Google

EXPOSITION MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS

(1869.)

II.

SUITE DE LA PEINTURE DE GENRE.

Annibal Carrache disait que les poètes peignent avec la parole et que les peintres parlent avec le pinceau. Si ce mot heureux frappait plus souvent l'oreille des artistes, nous aurions moins de défaillances à constater dans leurs toiles. Ce qui manque aux exposants de notre époque, disciples de l'école de l'à-peu-près, c'est le sentiment vrai, l'*accent*, qualité supérieure que donnent seuls le travail réfléchi, l'esprit d'observation et l'identification complète du peintre avec son modèle.

Je ne demande pas à l'artiste de faire perpétuellement chanter Apollon et les Muses ; mais si sa fantaisie l'entraîne chez les laboureurs de la Somme ou les bouviers du Cotentin, j'exige qu'il me parle franc Picard ou bon Normand.

Voyons rapidement dans quel patois s'essayent nos exposants du genre familier.

L'*Intérieur villageois*, de Mlle Léonide Bourges (n° 50), est habité par trois personnages : une jeune lectrice, une grand'mère qui écoute avec attention et une fillette que la lecture intéresse et qui tourne curieusement la tête. Il y a de la vérité dans cette petite scène, et je constate avec plaisir que Mlle Bourges a trouvé la note juste. Mais l'exécution lui a fait défaut. Sauf les figures des deux jeunes filles, assez finement touchées, tout est lourd dans cette toile. L'air ne circule pas; la vieille mère est crépie à la truelle; les vêtements sont en pleine maçonnerie, et la pauvre lectrice porte sur ses genoux un torchon de deux cents kilos. Que Mlle Bourges étudie l'étoffe chez Metzu, chez A. Stevens, chez Ed. Frère, son maître, et comme elle semble tenir l'accent, je réponds de son talent.

C'est le contraire qu'il faut dire à Mlle Félicie Mégret, dont nous avons déjà signalé le petit *Galilée*. Sa *Leçon* (n° 257) est plus agréable de couleur et mieux peinte, quoiqu'un peu flou. Mais quelle banalité dans la figure de la paysanne et dans la tête violacée de l'enfant ! Une première leçon de quenouille

Digitized by Google

est, au village, une affaire aussi grave que l'éducation d'Achille par le centaure Chiron; Mlle Bourges n'est pas assez pénétrée de cette vérité.

Si M. Sinet, dans son petit tableau intitulé *Voisinage* (n° 363), avait traité la femme qui lit comme comme celle qui écoute en lavant, il eût fait une bonne chose. Malheureusement, là encore, en pendant de quelques qualités de sentiment et de couleur, nous rencontrons la négligence de parti pris.

Elle existe à bien plus forte dose dans la *Leçon* de M. Loire (n° 218). La petite fille qui cherche ses mots au plafond est à peu près naïve; mais la mère n'est ni faite, ni pensée, et le tout s'encrasse et s'enlaidit par une exécution maussade. Cependant, hâtons-nous de le dire, M. Loire s'est montré beaucoup plus aimable dans les *Sœurs de lait* (n° 219), toile assez fine et d'une jolie couleur. La petite touche de joie qui s'épanouit sur les joues de la jeune paysanne répond bien au sourire amical de la jeune patricienne.

La *Femme montrant des images* à un enfant, de M. Fréd. de Leub (n° 214), accuse encore beaucoup d'inexpérience de pinceau. La figure de la femme est peu faite, les nus sont manqués et les vêtements sont mal venus dans leurs teintes plates. J'aime beaucoup mieux la *Petite Dévideuse*, de M. Michel Arnoux (n° 9), artiste qui s'essaie depuis deux ou trois ans avec un certain succès. L'enfant en jupe rouge, si bien occupée de son grand rouet, a beaucoup de naturel; la couleur est gaie, l'effet de jour heureux et bien senti, le dessin suffisamment correct. Bref, ce tableau minuscule, évidemment inspiré par les leçons de M. Ed. Frère, apporte son petit contingent d'honneur à l'école d'Ecouen.

Pas de négligences coupables dans *les Devoirs* de M. Ecalard (n° 131)! L'ordre qui préside à cette chambre règne sur la palette du peintre. Une dame, d'âge raisonnable, coud avec conviction, tout en surveillant du coin de l'œil son bambin plongé dans les mystères du *De viris*; bambin méditatif, décoré, futur prix d'honneur, qui ne croira jamais que

L'ennui naquit un jour de l'Université,

comme disent les cancres. Tout le monde fait son devoir dans cette toile : la mère, l'enfant, le chat, la table et les livres, la pincette et les chenets, l'aiguille et la croix de sagesse. Le tout est légèrement bourgeois; c'est le sujet qui le veut. Le pinceau de M. Ecalard, un peu indécis dans les figures et dans les mains, a cependant de la finesse et du vrai. Les visages placides des intéressés pourraient être moins marbrés de gris et de violet; mais l'ensemble n'y perd rien, et le tableau, qui sent le portrait de famille, tiendra honorablement sa place dans la chambre dont il représente le laborieux et scrupuleux intérieur.

M. Reynaud est presque un nom : comment lui dire que sa *Sœur aînée* (n° 315), portant son jeune frère sous le bras au passage d'un gué, accuse une crudité de dessin et une violence de couleur intolérables ? Nulle part, même en Provence, M. Reynaud le sait mieux que personne, la lumière ne découpe avec

Digitized by Google

cette sécheresse métallique les objets qui ont un corps et des contours; partout ses effluves tamisées tempèrent l'âcreté des tons et jettent sur la nature un glacis harmonieux. — M. Guérard a serré de beaucoup plus près la vérité dans son tableau intitulé *Après la sieste* (n° 167). Cependant cette moissonneuse, bien peinte d'ailleurs, qui, la faucille à la main, donne à ses compagnes le signal du travail, semble démesurément grande. De plus, la couleur est froide et n'indique guère le mois d'août. M. Guérard devrait se chauffer au bois de M. Jules Breton, puisqu'il braconne sur ses terres.

Le bien vient quelquefois en dormant. Le sommeil a heureusement inspiré trois peintres : MM. Kienlin et Guérard, déjà nommés, et M. Antigna.

Sur ses *Feuilles mortes* (n° 186), M. Kienlin étend une jeune paysanne qui dort de tout son cœur, la tête appuyée contre un arbre. Cette petite étude, je me plais à le reconnaître, est bien dessinée et d'une excellente exécution. L'auteur aurait peut-être pu faire jouer à la lumière un rôle moins effacé et obtenir ainsi des effets plus chatoyants; il a préféré un ciel calme, qui ensevelit son personnage dans un ton uniforme quelque peu terne. Les fonds ne sont pas faits, et les terrains du premier plan demandent un petit coup du râteau de la dormeuse; que M. Kienlin y songe. — La paysanne de M. Guérard, *Au coin de l'âtre* (n° 168), plus grassement peinte, a une pose parfaite. Son visage, que la pénombre de la capuche enveloppe, se profile dans un mouvement penché très naturel; le corps s'affaisse bien sur le rude fauteuil de bois, et les mains laissent échapper on ne peut mieux la quenouille. La tête et les bras sont bien modelés, et la couleur est bonne, sauf quelques empâtements trop noirs dans les fonds et quelques touches trop lourdes dans les étoffes. Du reste, il y a déjà nombre d'années que M. Guérard sait peindre. — Quoi de plus vrai que le garçonnet qui dort au fond de son large chapeau, à côté de ses petites sœurs, dans la *Sieste* de M. Antigna (n° 6)! quoi de plus naïvement touchant que l'expression triste de la sœur aînée qui veille et se demande peut-être où la nichée soupera? Pourquoi cette gentille scène, si finement rendue, est-elle gâtée par un paysage criard et tirant l'œil.

Quelques artistes, et je ne les blâme pas, ont relevé leurs figures d'étude par une mise en action plus compliquée. C'est ainsi que Mlle Madeleine Lemaire nous offre une *Salle d'asile* (n° 522). Vingt petites filles, sous la surveillance de deux religieuses, s'ébattent au soleil devant un mur garni de pampres. Les matrones de deux ou trois ans, assises sur des bancs, écoutent plus ou moins une maîtresse qui lit dans un gros livre; le reste du petit troupeau grouille à terre, mange, boit, se bouscule la tête dans les écuelles et la cuiller au poing, tandis qu'un bébé déjà repu dort sur son oreiller du sommeil du juste. A deux pas, cette scène, joliment disposée, bien éclairée et d'une couleur vive, paraît charmante; vous approchez, tout est parti. Reste une ébauche incorrecte, avec quelques indications vraies dans les figures et quelques tons justes, mais secs, dans les vêtements. Je ne me rends pas bien compte des agissements de Mlle Lemaire. Si elle peut

Digitized by Google

finir, pourquoi exposer une ébauche ? Si elle n'en sait pas plus long, ce dont je doute, que ne passe-t-elle sa toile à Mme Henriette Browne, dont la manière semble lui plaire ; nous jouirions bientôt d'une page ravissante qui dirait chaque jour à l'exposante de Rouen :

Travaillez, prenez de la peine.... etc.

Le *Benedicite*, de Mme Becq de Fouquières (n° 18), d'un aspect brun-rouge peu séduisant, possède néanmoins des qualités très réelles. Deux religieuses, l'une jeune, l'autre déjà vieillie sous le harnais du dévoûment, font la prière avant de commencer leur frugal repas. La soupe, quelques pommes, de l'eau, l'amour de Dieu et du prochain, tel est le menu. Dans cette petite toile, la vérité de l'expression n'exclut pas la correction de la facture. C'est une œuvre, sinon forte, du moins bien comprise et qui révèle un pinceau féminin délicat et consciencieux.

Passons au plus vite devant la *Sortie de l'hôpital*, de M. Goupil (n° 159), non que ce tableau soit dénué de talent, mais il est si noir, si ambu, si humide, si hâve, si malsain qu'on gagnerait la fièvre rien qu'à le regarder. Après tout, pour une scène d'hôpital, c'est peut-être un éloge.

La mort a prêté son secours artistique à trois peintres. Elle est hideuse avec son dessin charbonné, sa peinture au jus de réglise mêlé de céruse, son cortége de parents crétinisés par la douleur, son enfant rouge et son appareil théâtral de rideaux bitumineux, dans le tableau de M. Léonce Lelarge, intitulé crûment la *Mort* (n° 203). Moins brutale et plus dissimulée dans les *Derniers moments* d'un paysan, de M. E. Villain (n° 393), toile bien sentie et à laquelle je ne reproche que la vulgarité désagréable des types, elle prend la tournure élégiaque dans la *Lettre au pays*, de Mme Schneider (n° 354). Un jeune soldat sur son lit de mort dicte une lettre à un camarade. La tête du mourant est bonne et sympathique ; le camarade sapeur a du calme et de la gravité dans son rôle d'écrivain. Une sorte de clair-obscur, dans lequel se meuvent des infirmiers et des religieuses, envahit les trois quarts du tableau, ce qui concentre l'attention sur les deux personnages du premier plan, et la couleur, quoiqu'un peu molle, s'assortit bien au milieu lugubre dans lequel se passe l'action. En somme, Mme Schneider a prouvé que, pour peindre du triste, on n'était pas tenu de faire une triste peinture.

Malheureusement, Mme Audiat n'a pas tenu compte de cette distinction. L'*Abandon* et le *Repentir* (nos 10 et 11), vieille histoire, en deux tableaux, d'une pauvre victime du cœur, ne pouvait guère inspirer qu'un mélodrame vermoulu et des couleurs éventées. Mme Audiat est tombée tout à plein dans le précipice avec son héroïne, et ses toiles, ô jeunes apprenties de la palette, contiennent à votre adresse une double moralité qui se résume par ces mots : *voilà comme il ne faut pas faire.*

Est-ce pour nous consoler de ces tristesses que M. Biard a jugé bon d'exposer la *Bourse* et la *Police correctionnelle* (nos 36 et 37), jovialités rancies dont le

Digitized by Google

gros public parisien s'amusait en l'an de grâce 1863? Je prise peu ces bouffonneries et je pense, avec Horace, que de tels hors-d'œuvre blessent les convives délicats :

> . . . . . *gratas inter mensas symphonia discors,*
> *Et crassum unguentum, et sardô cum melle papaver offenduut.*

III.

FIN DE LA PEINTURE DE GENRE. — GRANDES FIGURES D'ÉTUDE.

Voici venir la tribu des peintres du genre excursionniste. Nous avons des Bretons, des Italiens, un Hongrois et même un Javanais.

Le plus important de nos Bretons, M. Eugène Martin, affectionne un peu trop les noirs mats et trop peu la perspective aérienne : ses personnages manquent de relief. Ce sont de grands défauts; mais, je m'empresse de le dire, la somme des qualités n'est pas moins grande. *Chassé du cabaret* (nº 242) est une œuvre d'artiste : la composition s'agence à merveille et les types sont parlants. Rien de vrai comme la grimace de l'ivrogne poussé par sa femme et tiré par sa petite fille; rien de juste comme l'expression triste de l'enfant et renfrognée de la matrone qui chante pouille aux gouailleurs attablés! Cette scène, bien dessinée et correctement peinte, est rendue avec un accent dont feu Fortin, le plus bretonnant des peintres de notre époque, avait seul le secret. Il y a aussi du mérite, mais moins apparent à cause de la lourdeur et des noirs, dans le *Nouveau-né* du même auteur (nº 243). J'aime beaucoup le mouvement de la jeune mère qui, du haut d'un lit monumental, suit de l'œil son marmot cajolé par le grand-père. Cette partie du tableau est exécutée dans une gamme claire et harmonieuse qui contraste avec le reste.

Je regrette de ne pouvoir parler des *Costumes des environs de Saint-Brieuc*, de M. Etienne Augé (nº 12). Ce petit tableau représentant un marché, avec sa fourmilière de marchandes et d'acheteurs, a été placé beaucoup trop haut; à distance, la composition m'a paru bonne, mais la couleur est veule, et ce que la lorgnette a pu me donner de la facture me charme médiocrement. L'Administration a peut-être bien fait. Quant à l'*Intérieur bas-breton*, de M. de Los Rios (nº 221), assemblage grossier et grinçant de faïences et de poteries celtiques, avec jeune fille assortie, je ne l'ai que trop vu.

Parmi les Italiens, je signalerai tout d'abord M. Bellardel. Cet artiste nous présente quatre Auvergnates de Venise, clientes habituelles du *Puits de bronze de la place Saint-Marc* (nº 22). Elles appartiennent à ce type d'une distinction si accentuée qui germe sur les bords de l'Adriatique. L'une, vive et rieuse, lance un lazzi à ses compagnes tout en plongeant dans le bassin ses buires de cuivre;

Digitized by Google

l'autre, déjà chargée, quitte la place en ripostant; la troisième, reléguée au second plan, s'apprête à remplir ses vases; la quatrième se repose sur une marche en attendant son tour. Cette page est, à mon avis, une des meilleures de l'Exposition et par la vérité de la mise en scène, et par l'habileté de l'exécution. Les visages, les bras, les mains, les pieds nus de ces vaillantes jeunes filles sont remarquablement peints; leurs grands chapeaux de paille fleuronnés et leurs costumes voyants s'harmonisent à merveille avec leur teint brun, leurs grands yeux noirs et leur chevelure d'ébène. Quel prodigieux débit de liquide elles auraient dans le quartier latin! Malheureusement la peinture est allourdie par un ton général brun-rouge qui, de l'architecture du fond, descend comme une buée jusqu'aux dalles du premier plan.

Le petit *Pifferaro*, de M. Blanc (n° 39), qui compte ses gros sous dans sa mansarde, est gentiment posé et précieusement peint; seulement je doute, à son teint blanc et rose, qu'il ait hanté beaucoup la campagne romaine. Celui de M. Villa (n° 392), bien exécuté dans ses teintes plates, est plus de son pays; mais pourquoi l'avoir cerclé d'une raie noire qui rappelle le plomb d'une figure de vitrail?

L'Italienne sur un banc, de Mme Salles-Vagner (n° 349), intitulée un peu emphatiquement, *Qui travaille prie*, a des qualités d'aquarelle : elle manque absolument de solidité. Mais, pour le *Piqueur romain en tournée*, de M. Charles Sellier (n° 359), c'est bien différent : il ne lui manque qu'un corps. Le pauvre homme est appliqué, lui et son cheval, à l'état d'ombre chinoise rousse, contre le mur blanc d'une osteria. Cet effet terrible d'incandescence desséchante se voit-il? j'en doute. Mais à qui peut-il plaire?

Ce n'est ni la solidité, ni le corps, ni la couleur locale qui manquent au *Vieux Malin de village*, de M. Brandon (n° 54), petite toile toute imprégnée d'Italie. Un peu plus de tranquilité dans les linges, un peu moins de papillotage dans les accessoires, un peu plus de fini dans les mains de la femme, et ce serait parfait. L'ébauche, avec cette dextérité de pinceau et cet esprit d'observation, est un bon mot qui désarme le juge.

Le Hongrois, on l'a deviné, est M. Valerio, qui, dans son petit *Berger slowaque d'Appony* (n° 379), a fait preuve, selon son habitude, de conscience et de talent. C'est *nature*, comme on dit à l'atelier. Le *Javanais marchand d'oranges*, de M. Anatole de Meester (n° 251), malgré le bronze florentin de son épiderme et la haie de cactus qui le protège, me semble n'avoir jamais vendu d'oranges qu'à Bruxelles, ce qui ne l'empêche pas d'être touché avec fermeté et dans un bon sentiment, qualités que je ne trouve pas dans le *Liseur* (n° 252) et la *Mauvaise Nouvelle* (n° 253), du même artiste.

Les peintres fantaisistes qui chevauchent avec plus ou moins de bonheur à travers les modes des temps passés, ont déposé leurs archaïsmes dans quelques coins de la galerie.

Voici en première ligne une dame Louis XIII, de la façon de M. Victor Loutrel.

Digitized by Google

intitulée la *Coquette* (n° 225). Elle mire son opulente personne dans une glace de Venise, avant de partir en chasse. M. Loutrel vise au Villems; cela viendra peut-être, mais sa coquette ne se fournit pas encore chez le marchand d'étoffes du peintre belge. Cependant la couleur de ce petit tableau est agréable, la composition a une certaine élégance, et malgré le beurré des tons, l'exécution révèle de l'adresse. La toilette, avec son coffret, son tapis et sa nappe de guipure, est digne de Vetter.

Transportons-nous à la cour d'Ysabeau de Bavière, et demandons a Mlle Marie Pasquiou de quoi rient si narquoisement son riche fauconnier et sa superbe dame (n° 288). Le fauconnier trouverait-il que sa compagne a un peu l'air d'une fermière cauchoise endimanchée, et celle-ci se dirait-elle que la pose dégingandée et les chausses à la poulaine du jeune seigneur auraient un joli succès à la foire de Saint-Cloud? Mystère. Toujours est-il que si la mise en action pèche, la couleur est chaude et la touche fine.

Le *Cabaret hollandais*, de M. Moormans (n° 265), avec figures du XVIIe siècle, ne présente qu'un bien mince intérêt. Figures raides (voir le tableau du même peintre intitulé le *Duo* (n° 264); têtes sans vie; composition décousue; exécution et couleur passables : tel est son bulletin d'école.

Mentionnons, en passant, la *Clarisse Harlowe*, de M. Fréd. de Courcy (n° 88), dont la gentille figure ne peut faire absoudre complétement l'insuffisance de dessin et de couleur des autres personnages; laissons de côté cette sèche et incolore *Halte de chasse*, de M. Cossmann (n° 86), où le roi vert-galant reluque une maritorne dodue, et stationnons un instant devant la petite *Partie de cartes*, de M. Fichel (n° 138).

La scène se passe dans une salle des gardes du XVIIe siècle. Deux jeunes officiers, jambes de çà, jambes de là, jouent aux cartes sur un banc de bois. Un camarade les regarde; deux soudards se chauffent en fumant, et, dans le fond, un hallebardier fait sa faction. Cette composition parfaitement agencée est exécutée avec une perfection de touche que ne désavoueraient pas les petits Flamands; mais elle a un aspect vieillot, elle manque de franchise de ton, de chaleur et un peu de distinction. M. Fichel est le Meissonnier des jours maigres.

J'en ai fini de la peinture de genre, cette planche au pain des artistes. Disons un mot des grandes figures d'étude.

L'*Amour et la Volupté* (n° 361), tel est le titre, non d'une étude, mais d'un grand tableau dans lequel M. Antony Serres s'est révélé peintre de talent. La Volupté, sous les traits d'une belle jeune femme, verse dans une coupe d'or le nectar empoisonné, et l'Amour à l'affût perce de sa divine sagette les pauvres colombes que la liqueur attire. La volupté enivre et l'amour tue : c'est la légende anacréontique qui le dit. Le torse et les bras de la décevante déesse se ploient dans un mouvement serpentin d'une grâce exquise, et sa tête provocatrice jette, comme un appeau, pardessus l'épaule gauche, le feu de ses regards allanguis. Voilà bien cette pureté de lignes, descendue de l'Olympe grec, qui sauve la pudeur

Digitized by Google

par sa perfection même. Devant ces formes éthérées le sensualisme s'épure; il devient l'amour de l'art, cet amour immaculé que la Vénus de Milo inspire à ses nombreux adorateurs. Mais cette grande composition, si bien dessinée et même si habilement peinte, n'a pas un coloris assez puissant. L'auteur aime trop le blond. Tout est blond dans son œuvre : les corps, les chevelures, le principal vêtement, jusqu'aux arbres du fond. Ce n'est pas là cette chair nourrie d'ambroisie, cette chair du Corrége et des Vénitiens, ferme dans sa blancheur transparente, *pario marmore purius*, et dans laquelle circule le sang généreux de la jeunesse éternelle. La mollesse des fonds nuit au relief des figures et donne à l'ensemble quelque chose de vaporeux et de vague dont l'œil du spectateur a de la peine à se dégager. Néanmoins il y a du charme à étudier cette peinture élégante et saine qui repose de la vulgarité des types et de la saleté de pinceau de MM. les réalistes.

On a fait, paraît-il, certain bruit autour d'une grande figure de femme nue que son auteur, M. Georges Hébert, intitule *A la Source* (n° 175). Réléguée qu'elle est dans un entre-deux des plus sombres, je n'ai pu, malgré tous mes efforts, la voir que très imparfaitement. Elle m'a paru faite d'après un modèle mal bâti et d'une couleur très douteuse. *Quid*, si je l'avais bien vue?

L'*Eté*, de M. Paul Saint-Jean (n° 345), représente une femme en chemise, avachie sur une chaise. Cela méritait-il un nom aussi poétique? Assurément M. Saint-Jean ne croit pas avoir fait un tableau; passe pour une étude; étude brochée avec brusquerie, et dont quelques tons vrais dans l'épaule, et quelques indications justes dans le raccourci du bras gauche, font le mérite.

M. Faverjon a compris sa *Primavera* (n° 137) d'une tout autre manière. Si la pose est moins compliquée, l'exécution est plus calme et plus fondue. La poitrine et le bras de l'adolescente témoignent d'une certaine recherche du vrai, et la tête se chiffonne assez naïvement. Mais cette peinture a un aspect étrange : on la dirait exhumée de quelque vieux carton du siècle passé. C'est du faux Greuze.

J'aime la *Tête de fantaisie*, de M. Antigna (n° 7). Cette jeune fille blonde, douce et mélancolique, a dans son joli profil quelque chose de personnel que M. Antigna n'a pas inventé : c'est un portrait. Un bout de capeline noire et des fourrures en mantelet accompagnent la tête en la faisant valoir. Le tout est bien peint et d'une couleur harmonieuse. Je crois plus à la fantaisie de la *Gitana*, de M. Jules Salles (n° 348), dont la figure bistre, les grands yeux noirs presque pochés, la cambrure, la basquine rouge, la jupe jaune et le tambour de basque traînent depuis Schnetz dans tous les ateliers. L'exécution est d'un classique rigoureux. Ni vertus cardinales, ni vices rédhibitoires; succès d'estime.

Pour des vices éclatants, la *Femme au pantin*, de M. Jules Masse (n° 248), n'en manque pas. Sauf quelques jolis tons à l'attache du cou et à la naissance de la poitrine, que peut-on saisir dans cette peinture diaphane, sans charpente, sans chair, sans consistance aucune? Pourquoi cette créature soufflée joue-t-

Digitized by Google

elle avec l'Amour ? c'est un pantin bien fulminant pour une femme en baudruche.

IV.

PORTRAITS ; — ANIMAUX.

Que mes chers lecteurs ne s'offusquent pas du rapprochement qui semble résulter du titre de ce chapitre. Par ce temps d'égalité, les bêtes ont droit aux peintres comme les humains, et ce qu'il y a de singulier, c'est que plus la grande peinture humaine se raréfie, plus la grande peinture animale se vulgarise. Les portraits *en patte* des chats, des chiens, des moutons, et même des taureaux, des chevaux et des ânes, deviennent presque aussi fréquents que les portraits *en pied* des généraux et des conseillers d'Etat. J'ajouterai que les bêtes sont presque toujours mieux servies que les hommes. On ne se permet pas avec elles ces licences écœurantes dont MM. Courbet et Manet gratifient leur clientèle. Les chevreuils n'ont jamais eu à se plaindre, que je sache, du premier de ces artistes, pas plus que jadis les taureaux de M. Brascassat, les veaux de M. François Simon, les limoniers et leurs charrettes de M. Verlat, les béliers de M. Loubon, les chiens de MM. Jadin, Melin, Rousseau. Sous nos yeux mêmes, l'âne et la chèvre (grandeur naturelle), de M. Schmidt, n'ont que des braiements et des bêlements de joie à décerner à leur peintre, comme je le proclamerai tout à l'heure.

D'où vient cette préférence humiliante ? J'ai peur de le comprendre. Dans ce siècle, les bêtes se tiennent mieux que nous ; elles s'affirment, elles s'imposent en raison de notre abaissement même. Ne dit-on pas depuis longtemps : *Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, c'est le chien?* Ne proclame-t-on pas qu'une belle femme *a du sang*, comme s'il s'agissait d'une jument de course, et ne vient-on pas d'ajouter à la langue verte ces mots bien sentis : *Vous avez du chien?* Donc, de notre propre aveu, les bêtes valent mieux que nous ; elles valent mieux surtout pour les peintres, car, au lieu des variétés infinies de nos laideurs physiques, elles leur offrent des types purs que ni les passions, ni les excès, ni même les glaces de l'âge ne modifient. Or, les bons modèles font les bons peintres.

Je n'ai cependant pas l'intention d'opposer ici les portraitistes aux animaliers. Je me bornerai à faire l'office de rapporteur impartial : le public de la *Revue* appréciera.

Quel est ce personnage austère dont M. Ribot nous procure la connaissance? Sans doute quelque compagnon de Dante, quelque vieux Gibelin jeté dans les oubliettes par la faction des noirs ? Non : c'est simplement Mme *** (n° 321), dame d'un âge respectable, qui, descendue tout encapuchonnée dans sa cave par crainte de la fraîcheur, reçoit sur la joue droite le jour du soupirail. On dirait d'une lune maigre à son second quartier. Bien entendu, le reste de l'astre est enseveli dans l'ombre et invisible à tous les observatoires. Mais, plus bas, émergeant des

Digitized by Google

ténèbres, un bout de main, sorte de satellite, s'illumine je ne sais par quoi, ni pourquoi. Or, ces parties éclairées, les seules compréhensibles, sont travaillées à la loupe. Les montagnes, les vallées, les caps, les plaines, les volcans (éteints), les plats, les méplats de cette peau, tant soit peu rugueuse, sont étudiés et reproduits avec une perfection digne de Denner. Cette plaisanterie est agréable sans doute; mais l'art sérieux? Qu'importe, si le tic de M. Ribot est sauf.

Quoiqu'en pensent les hiboux, je préfère la méthode plus limpide de M. Landelle. Le *Portrait de ses fils* Paul et Georges (n° 190), peut être un peu léché, est un morceau de grand mérite et comme dessin et comme couleur. Ce petit brun et ce petit blond, dans leurs gentils costumes de velours tanné, se font valoir si bien et si naturellement qu'on reconnaît sur-le-champ les fils d'un peintre. Paul, assis sur un fauteuil, montre à Georges, debout, un livre d'images. Les figures, celle du blondin surtout, sont touchées avec une suavité à laquelle cette palette si distinguée nous a depuis longtemps habitué. On voit que l'artiste s'est doublé du père et qu'il a fait œuvre d'amour comme de talent.

C'est aussi une gracieuse peinture, quoique d'un ton un peu terne, que ce portrait ovale de petite fille exposé par M. G. Hébert (n° 177). Il ressemble, à la couleur près, aux Schlesinger d'autrefois. L'effet qui détache en lumière et projette par un mouvement naïf la tête appuyée sur l'épaule gauche, est très habilement rendu. Cependant il n'en résulte pas encore pour moi que M. G. Hébert soit coloriste.

Le grand portrait d'homme, de M. Melotte (n° 258), a une belle tournure. J'aurais aimé plus de fermeté dans l'exécution et un coloris plus franc: il y a certains tons gris, dans le visage, qui ne sont pas heureux. Toutefois, le dessin est satisfaisant et on dit du bien de la ressemblance. Ce sont des qualités.

M. Gislain ne manque pas d'habileté de pinceau. Son portrait de M. l'abbé Corbin (n° 157) me paraît trop monté dans les tons brique; celui de M. Lebouc (n° 158), avec sa barbe au menton, plus empâté et mieux éclairé, me satisfait davantage.

L'*Enfant au raisin*, de Mlle Salanson (n° 347), a quelque lien de parenté avec le fameux bébé sortant d'un buisson de roses, qui fit la joie de tout Paris-rapin à l'Exposition mémorable de 1848. Serait-ce l'indice d'une révolution ?

Voilà pour les humains: étudions les bêtes.

Je parlais à l'instant des bons procédés des peintres envers les animaux. Pourquoi M. de la Rochenoire vient-il me donner un démenti? Que lui ont fait les taureaux pour qu'il les traite si mal? Depuis quand cet artiste, dont le Musée de Rouen possède une bonne toile, quoiqu'un peu noire, et qui semblait appelé à partager avec M. Van Marcke la succession de Troyon, son maître, a-t-il été pris de cet incroyable insouci du dessin et de cette passion féroce pour les orgies du pinceau? Certes, Troyon n'était pas léché; mais il

Digitized by Google

respectait de son mieux la forme, s'il ne la caressait pas, et jamais il n'a lancé des pâtés de couleur sur ses bêtes comme dans une cible. Que le *modus in rebus* est donc chose rare! Le grand tableau de M. de la Rochenoire, intitulé *Combat de taureaux, vallée d'Auge* (n° 326), en est la démonstration palpable. Dis-moi qui tu hantes et je te dirai *qui tu hais.* Les taureaux en question, nourris en même pâturage, justifient ce proverbe *par à peu près* en se livrant un à-peu-près de bataille. Ils se prennent aux cornes, l'un, jaune, à la gauche, et l'autre, noir, à la droite du spectateur. Le jaune, avec sa tête de vache, a l'air assez bonasse pour un taureau furieux. Le noir apporte au combat une tête impossible dans son bariolage et terrifie son adversaire par le saillant, le sanglant, le déraillé de son gros œil gauche. Ce taureau, de race inconnue, ferait fortune à la foire : son pied gauche de devant ressemble à un battoir de blanchisseuse, et celui de derrière est fourché jusqu'au genou. Le taureau jaune, craignant même mésaventure, a eu soin de cacher ses pieds dans l'herbe. Mais cette herbe, mais ces plantes à larges feuilles qui garnissent le champ de la lutte, comment sont-elles faites, à quelle Flore appartiennent-elles? Une vache noire reléguée au second plan contemple philosophiquement le combat, et la prairie, émaillée de bêtes à cornes, est terminée par un rideau d'arbres au-dessus duquel on aperçoit la mer. Le ciel, tourmenté comme il convient à une tragédie, promène en tous sens ses nuages orageux. Le fond, quoique lourd, est meilleur que le reste; mais cela ne suffit pas, car, en peinture comme en droit, le fond n'est rien quand la forme est vicieuse.

M. Otto Von Thoren, qu'il me souvient d'avoir signalé un des premiers au public français, dans un compte-rendu de l'Exposition de 1859, est plus familier avec les chevaux hongrois et les bœufs à grandes cornes de l'Autriche des Confins, qu'avec nos races normandes. Ses deux tableaux ont de bonnes parties, mais ils ne sont pas complets. L'*Herbage à Villers-sur-Mer,* le plus petit (n° 395), présente de la confusion dans les plans et une certaine mollesse dans l'exécution. Les animaux, presque tous du même pelage, ont des touches rouges qui attirent l'œil trop crûment. De plus, le personnage principal, un bœuf blanc et rouge, a oublié ses yeux à l'étable. Dans le grand tableau intitulé : *Pâturage en Normandie* (n° 394), les groupes sont mieux disposés et les fonds ont une fermeté plus grande. Le grand bœuf blanc couché est certainement très bien étudié et très bien peint; le bœuf jaune, qui se frotte contre une barrière et qui semble disposé à entamer une conversation désagréable avec un camarade de l'herbage voisin, témoigne aussi d'une exécution franche et habile. Néanmoins, il manque à cette peinture un peu de vigueur et d'effet. La vue d'un herbage normand finit par devenir monotone quand on n'est pas marchand de bœufs; il faut l'égayer en coupant les plans et en donnant de la valeur aux accidents de terrain par des jeux d'ombre et de lumière.

Les autres peintres de la race bovine ont des fortunes diverses que je vais narrer en quelques mots. Le tableau de M. Besnus, *Gardeur de troupeaux dans*

Digitized by Google

la campagne romaine (n° 34), ne manque pas de saveur locale. Le soleil qui se lève effleure la terre, les chèvres et les bœufs blancs à grandes cornes se réveillent, et le gardien, debout près d'une meule, semble observer, sentinelle avancée, les premiers tressaillements de la plaine immense. Les fonds et le second plan que le rayon colore, s'enlèvent dans un ton assez friand; mais les devants sont maigrement peints, et les animaux ne ressortent pas assez de la demi-teinte dans laquelle ils gîsent. *La Vallée de la Calone à Saint-Gervais*, de M. Dévé (n° 111), est fréquentée par des vaches d'une belle venue. La grande blanche surtout a du caractère. Les terrains du premier blanc sont soignés et chauds de ton; mais le bouquet d'arbres du second plan forme sur le ciel une silhouette décharnée de mauvais effet, et les fonds ont une lourdeur écrasante. Rendons hommage au jeune taureau, à poil bourru, de M. Ecalard (n° 132). Cette étude difficile est très consciencieusement exécutée. Quant aux trois vaches que M. Capelle a placées dans son *Pâturage* (n° 69), quoique d'une facture bien crêmeuse (c'est le sujet qui le veut), elles ne seraient pas primées au concours régional pour leur conformation. L'auteur fera peut-être bien de *sélectionner* sa race.

Les chevaux, en tant que figures principales, ont été exploités par MM. Grandjean, Guindon, Girard et Moreau. L'*Intérieur d'écurie*, du premier de ces artistes (n° 160), est une œuvre excellente. Le percheron blanc, à crinière soyeuse et à croupe luisante, qui concentre en sa personne tout l'intérêt du tableau, aurait un grand succès à la foire de Chartres, tant ses formes sont pures; il est évident qu'on ne lui épargne ni l'avoine, ni la brosse, ni l'étrille. Ce superbe animal, étudié avec soin, quoique sans minutie, fait honneur au pinceau de M. Grandjean et à l'école de M. Pils. Opposez ce cheval à la bête blanche sans nom que M. Guindon place dans sa *Cour de ferme en Provence* (n° 172), et vous verrez jusqu'à quel point la nature se dégrade quand l'homme s'en mêle. Le *Labourage dans la Vendée*, du même M. Grandjean (n° 161), avec ses teintes plates, fortement bléreautées, est beaucoup moins heureux que l'*Ecurie*. L'exécution a été sacrifiée à l'effet; or, il faut l'une et l'autre dans une toile de petite dimension. Le *Pâturage de chevaux au bord de la mer*, de M. Girard (n° 130), est tellement ambu, qu'on peut difficilement l'apprécier. Je n'en dirai rien, sinon que les animaux grimpés sur un monticule du second plan, s'enlèvent en vigueur mate sur le ciel. Quant au petit *Labourage en Touraine*, du même artiste (n° 154), avec son cheval blanc, son cheval rouge et son cheval noir, il joue le Veyrassat, à la chaleur près; il est propre, correct et froid. M. Girard, le paysagiste de la campagne romaine, n'est pas là chez lui. J'aimerais la *Jument* blanche et le *Poulain* rouge, de M. Moreau (n° 267), assez travaillés dans leur pâte, n'était l'épaisseur de la maçonnerie qui les recouvre. Ce n'est plus de la peinture, c'est de la ronde-bosse.

Mme Ronner, dans son tableau des *Plaideurs* (n° 331), a mal interprété Lafontaine. Une bataille se livre : deux chiens de race douteuse sont aux prises. Le noir mord furieusement le rouge, qui jette les hauts cris, tandis qu'un blanc

Digitized by Google

sournois, ayant happé l'os sujet de la dispute, détale au galop, la queue entre les jambes. D'après Mme Ronner, ce dernier symboliserait la Justice avalant l'huître. Evidemment, il y a erreur. Dans le temps où la justice épiçait la carte à payer, elle mangeait tranquillement l'héritage au nez des héritiers, et ne se sauvait pas comme un larron. L'artiste a simplement fait une variante à la fable *les Voleurs et l'Ane;* à moins que, plongeant dans les mystères du scrutin politique qui agite toute la France, elle n'ait voulu représenter le noir démocrate luttant contre le rouge radical pour la conquête de l'os législatif dont le blanc libéral fait sa proie... ou *vice versâ*. Quoi qu'il en soit, la peinture de Mme Ronner est large, chaude, fortement accentuée, et rappelle, avec plus de sécheresse, la belle manière de Joseph Stevens.

Point d'allusions politiques dans les *Chiens* de M. Philippe Rousseau (no 338). Ces deux petits ravageauds ne connaissent que la chasse et le fouet du piqueur. Comme ils sont vivants et comme ils rendent témoignage du talent magistral de leur peintre! Ceux de M. Malenson (*Episode de chasse* (no 230), *le Lancé* (no 231), *la Chasse au Cerf* (no 232), quoique bien découplés, n'aspirent sans doute pas à tant de gloire. Pourvu qu'ils suffisent à remplir quelques mètres de panneau dans une salle à manger, leur sort est certain.

Quelle belle *Chatte noire* nous a brossée Mme Adèle de la Porte (no 105)! Comme elle regarde fièrement le public en miaulant : *Admirez mes chatons!* — On dirait la mère des Gracques.

Les brebis et les moutons ont trouvé de bons interprètes dans MM. de Bylanet et de Beul. Le premier surtout a exposé (no 65) un petit groupe de brebis écossaises touchées avec une finesse de pinceau digne de Verboeckhoven et de T'schaggeny. On a beau dire, cette peinture, pour être délicate et achevée, ne perd rien du côté du sentiment vrai.

Le grand portrait en pied des *Deux Déserteurs*, de M. Schmidt (no 350), est le couronnement de la ménagerie. La chèvre blanchette met le temps à profit en broutant de son mieux l'herbe du chemin; mais le baudet, personne grave et de savoir-vivre, se voyant l'objectif d'un peintre, pose avec complaisance et paraît prêt à braire une observation. L'aspect général de cette toile est blafard, mais les bêtes sont bien peintes, l'âne surtout, superbe animal dont le pelage gris rousseâtre et la grosse tête pourvue de longues oreilles seraient fort prisés dans le Mirebalais. M. Schmidt a une exécution large, suffisamment empâtée, très consciencieuse. Il aime les bêtes et il les comprend. Cela est fort bon : mais que fera-t-il de son tableau? Qui voudra se payer un pareil baudet? Et s'il offre son âne, ne prendra-t-on pas la chèvre?

E. DE LÉPINOIS.

(La fin à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

Recherches sur le Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire; Rouen, A. Le Brument, libraire; H. Boissel, imprimeur, 1869, in-8° de 128 pages.

Depuis quelques années, les ouvrages sur Jeanne Darc n'ont pas fait défaut au public. Les uns ont présenté l'ensemble; les autres, une partie seulement de sa vie. Mais c'est le procès surtout qui a sollicité le labeur des écrivains. En assez grand nombre, dans la mesure de leurs forces, et suivant les tendances, les convictions de leur esprit, ils se sont évertués à porter la lumière sur cette page si triste et si dramatique de notre histoire.

Cependant, il faut le reconnaître, après la lecture de tant de travaux divers, ce mémorable procès offre encore bien des obscurités, bien des incertitudes. Les faits de la cause, les dépositions des témoins, la marche de la procédure, la conduite des juges, etc., tout cela a-t-il été toujours saisi avec sagacité, apprécié avec équité, exposé avec clarté? On n'oserait l'affirmer des ouvrages les plus en renom, et, dès lors, on comprend d'autant mieux l'opportunité, la nécessité des *Recherches* de M. de Beaurepaire.

Au début de son ouvrage, l'auteur en fait connaître ainsi la naissance et l'objet. « Ayant eu l'occasion, dit-il, de compulser un assez bon nombre de pièces « relatives à l'histoire de la Normandie sous la domination anglaise au « xve siècle, l'idée m'est venue de demander à ces documents, peu ou point « explorés, des éclaircissements plus précis sur les circonstances dans lesquelles « le procès de Jeanne d'Arc fut instruit à Rouen, sur le caractère et l'esprit de « ceux qui y prirent une part plus ou moins directe, sur certaines formalités en « usage dans les tribunaux de l'Inquisition, enfin, sur certains griefs assez géné- « ralement allégués contre les juges de la condamnation (p. 1). » Le consciencieux auteur des *Etats de Normandie sous la domination anglaise* a dû, en effet, rencontrer plus d'une fois des pièces se rapportant aux hommes qui ont figuré dans ce procès, et, dix ans après, il a pu composer le présent ouvrage, en ajoutant aux premières données fournies par ses travaux antérieurs.

Bien difficile serait l'analyse complète, sur tous les points, d'un travail où l'auteur a groupé et condensé tant de faits, tant de noms propres d'hommes et de lieux, tant de détails de toute espèce, lentement amassés et souvent entremêlés de discussions diverses, présentées sous une forme des plus serrées. Toutefois, cette analyse ardue, nous allons la tenter, au moins pour les points principaux, afin de faire saisir la marche et l'ensemble de cette œuvre, fruit de longues et

Digitized by Google

patientes recherches, auxquelles une grande érudition, une saine critique ont pu seules donner toute leur valeur.

Cet ouvrage est divisé en quatre parties ou chapitres. La première retrace l'état anarchique, triste conséquence de la domination étrangère, où se trouvait, en Normandie, la société civile à l'époque du Procès de la Pucelle; la seconde, l'influence de ces mêmes passions anarchiques sur la société religieuse de notre province, à ses divers degrés; la troisième, l'invasion, par suite de cette même anarchie, des doctrines nouvelles, coïncidant avec l'apparition d'une foule de faux prophètes, d'enthousiastes et de visionnaires; enfin, la quatrième, le résumé des irrégularités commises dans le procès.

Dans le premier chapitre, M. de Beaurepaire établit très bien que : « la plupart « des contemporains, pour ne pas dire tous, tant que les armes de la Pucelle « furent heureuses, ne s'expliquèrent que par l'intervention d'une puissance « surnaturelle, le revirement soudain qui s'était opéré dans les affaires de « Charles VII » (p. 3). Bedford fut des premiers à partager cette croyance.

Cauchon, tout dévoué à la faction anglaise, « est soutenu, sinon poussé en avant « par l'Université de Paris (1), qui, la première, appelle les rigueurs de l'Inqui- « sition sur la libératrice de la patrie » (p. 6).

« Arrivé à Rouen, le 29 juillet 1430, Henri VI y resta jusqu'au 20 novembre « de l'année suivante, et il occupa les bâtiments de l'ancien château où l'héroïque « captive fut enfermée » (p. 14 et 15). A cette occasion sont énumérés tous les personnages qui se trouvaient près du roi, et formaient « une assemblée à la « fois judiciaire, administrative et politique qu'on nommait le grand Conseil » (p. 17), sous la haute direction du régent Bedford. La composition de cette liste a dû nécessiter de nombreuses recherches, et elle est très importante, puisque « c'est à eux, à n'en pas douter, qu'il faut imputer les mesures de rigueur prises « contre les Français insoumis, et en particulier contre la Pucelle; Henri VI « était trop jeune alors pour qu'il soit permis de l'en rendre responsable » (p. 17).

Tous les membres de ce grand Conseil, laïques et ecclésiastiques, étaient fort

*(1) L'auteur a bien raison de dire l'*Université de Paris, *et non l'*Université *tout court, ainsi qu'on le voit dans quelques ouvrages. Comme, au moyen-âge, ce mot s'appliquait à toutes les corporations, mais surtout aux corporations enseignantes, et qu'il y eut jusqu'à vingt-quatre Universités tant à Paris que dans les provinces, il faut donc préciser celle dont il s'agit. En le faisant, on échappe encore à l'équivoque qui peut naître, dans l'esprit de certains lecteurs, à cause du sens spécial que ce mot* Université *a de nos jours. — Nous penchons à croire que la conduite tenue par l'Université de Paris, lors du procès de la Pucelle, ne fut pas étrangère à la réforme que lui imposa le cardinal d'Estouteville, en 1452, d'après les ordres du pape et de Charles VII. Elle paya ainsi l'imprudence de s'être transformée en corps politique.*

Digitized by Google

mal disposés pour Jeanne, et les motifs particuliers de leur haine sont signalés en quelques lignes. Parmi les ecclésiastiques figurent Cauchon, Robert Jolivet, le cardinal de Winchester (Louis de Luxembourg), et, parmi les laïques, Raoul Bouteiller, bailli de Rouen, et Richard Beauchamp, comte de Warwick, capitaine de Rouen, chargé, à ce titre, de la garde de la Pucelle.

Quelque temps avant le procès, on poussa les opérations militaires avec activité, et la plus importante fut le siége de Louviers, dont les retards sont expliqués. Longtemps différé, ce siége fut commencé à la fin de mai 1431, alors que la Pucelle montait sur le bûcher, et la place se rendit par composition, le 25 octobre suivant. Toute cette partie de l'ouvrage est remplie de détails qu'on chercherait vainement ailleurs (p. 24-34).

Il en est de même pour les mesures de prévoyance et de répression qui marquèrent l'époque du séjour de Henri VI à Rouen : éloignement de tous les Français dans les *montres*, augmentation des garnisons, défense d'envoyer des vivres sous peine de la hart, exécutions nombreuses, aggravation des impôts et des subsides de toute nature, destruction des places fortes qui n'étaient plus en état de défense.

Ce premier chapitre offre un navrant tableau de l'anarchie où la Normandie avait été plongée, et que dissimulait mal la violence des mesures du gouvernement sous lequel elle gémissait alors.

Le contre-coup s'en était fait sentir jusque dans la société religieuse, dont l'organisation était, cependant, autrement forte que celle du pouvoir civil. Tel est le sujet du second chapitre. Le schisme, auquel l'Eglise s'était vue en proie depuis si longtemps, avait fait naître des dissensions contre l'Eglise, des attentats contre son chef, et « on est moins surpris de l'iniquité du procès de Jeanne « d'Arc, iniquité qui ne peut être consommée que par le mépris de l'autorité du « Saint-Siége » (p. 45). Il est remarquable, en effet, que quelques-uns des orateurs les plus séditieux du concile de Bâle avaient pris part au procès de Jeanne.

Dans la revue des principaux acteurs de ce procès, l'auteur insiste principalement sur Nicolas Loiseleur et Thomas de Courcelles. Leur révolte contre le pape Eugène IV avait été imitée par les chanoines de Rouen, en lutte ouverte avec leur archevêque, le cardinal de Luxembourg.

« Ce même affaiblissement de l'autorité du Saint-Siége avait plus ou moins « affecté les divers représentants de l'autorité religieuse à tous les degrés de la « hiérarchie » (p. 49). Le monastère de Saint-Ouen et la lutte des chanoines contre l'archevêque de Rouen, de La Rochetaillée, lutte qui nous vaut une curieuse lettre de Bedford sur ce sujet (p. 53), en fournissent la preuve. Tout cela aboutit à la vacance du siége de Rouen, pendant deux ans, et à l'absence du doyen du chapitre, Guillaume Lentrant, qui ne résida jamais à Rouen (p. 58). « Ainsi, à l'époque du procès de la Pucelle, tandis que la présence du roi et du « grand Conseil, donnait à l'autorité civile plus de force que jamais, l'autorité

Digitized by Google

« ecclésiastique, au contraire, était, à Rouen, très faiblement représentée » (p. 59).

De plus, les hommes influents du clergé avaient été remplacés par d'autres, dévoués au monarque anglais, ou gagnés par la précaution que Bedford eut de se faire recevoir chanoine de la cathédrale, le 23 octobre 1430, cérémonie sur laquelle M. de Beaurepaire donne des détails entièrement nouveaux. Mais, en même temps, il se refuse à voir, dans ces actes de dévotion, l'hypocrisie ou le calcul politique qu'on leur a reprochés. « Il est douteux aussi qu'il se soit mêlé « directement du procès; il est certain, du moins, qu'il n'était pas à Rouen « quand il s'y instruisit » (p. 65). Dès le 13 janvier 1431, il avait quitté la ville, dont il fut absent pendant toute la durée du procès; et, tout porte à le croire, il n'y revint que vers la fin de septembre de la même année (p. 66).

Rouen fut le théâtre du procès de la Pucelle, à cause du peu de sûreté des routes, et non par la crainte que le procès, instruit à Paris, pût lui être favorable. L'Inquisition et l'Université de Paris étaient trop mal disposées envers l'accusée, pour que cet heureux résultat fût jamais possible.

Le troisième chapitre constate l'établissement des doctrines nouvelles et l'apparition des faux prophètes vers ce temps-là. « Qu'il faille s'en prendre aux troubles « civils ou bien aux désordres de la société religieuse, toujours est-il que cette « époque est remarquable par le nombre des enthousiastes et des visionnaires « qu'elle produisit » (p. 69). Une liste est donnée des noms de la plupart d'entre eux, sur lesquels M. Vallet de Virville, frappé de ce fait, avait déjà fourni beaucoup de détails dans l'introduction de sa traduction du *Procès de condamnation de Jeanne Darc*, la première en date. Mais M. de Beaurepaire y joint en note les noms de personnes condamnées en Normandie, et l'exposé de trois faits relatifs à cette province, d'où l'on peut tirer des éclaircissements sur le procès de Jeanne. L'un d'eux, qui n'a pas laissé de traces dans l'histoire, est révélé d'après une pièce authentiqne, la sentence de l'Official. Ce sont les poursuites exercées contre Jean Segueut aîné, avocat du roi Henri VI à Rouen, par l'Official et par l'Inquisiteur, sa condamnation le 17 novembre 1430, son abjuration le 30 novembre suivant. Toute la procédure de ce procès en matière de foi est celle qui sera suivie dans le procès de la Pucelle, avec cette particularité que des quatre notaires, Guillaume Manchon, Guillaume Colles *aliàs* Boscguillaume, Nicolas Taquel et Pierre Le Noble, signataires de cet acte, les trois premiers seront chargés du rôle de greffiers dans le procès de Jeanne. Cet exemple, et deux autres empruntés aux procès de Guillaume Jeanneis ou Jehannés et de Le Couvreur, ont été longuement exposés pour les motifs que voici : « J'ai cru devoir m'é- « tendre sur ces procès, contemporains de celui de la Pucelle, parce qu'ils vont « me donner lieu de constater entre eux et ce dernier des analogies et des dif- « férences également remarquables » (p. 83).

Dans les considérations qui suivent sur la forme de procéder inquisitoriale, sur les juges en matière de foi, soit pour les procès déjà relatés, soit pour celui de la

Digitized by Google

Pucelle, on trouve une connaissance sérieuse de la matière, qui met au jour toutes les irrégularités, toutes les illégalités dont ce dernier procès fourmille, en faisant la part de Cauchon, qui ne déféra point à l'appel au pape de Jeanne, et celle de Charles VII, qui n'y songea pas de lui-même, pour arrêter les effets de cette déplorable condamnation.

Le quatrième chapitre commence par l'explication de ces mots de Cauchon : « Faire un *beau procès* à la Pucelle ! » Il faut entendre un *procès régulier*. Mais il n'en fut rien : les formes ont été audacieusement violées, et, après avoir résumé tous les faits qui le prouvent, soit d'après le texte du procès de condamnation, soit d'après les dépositions du procès de réhabilitation, qui lui inspirent quelque défiance, l'auteur les discute, admet les unes et rejette les autres. Ainsi, Bedford n'aurait pas été le honteux témoin de la visite à laquelle Jeanne fut soumise ; l'archevêché de Rouen n'aurait pas été non plus promis à Cauchon, comme récompense de ses bons offices au procès ; ses gages n'eurent rien d'exagéré ; il n'y a pas eu de sa part tentative d'empoisonnement sur la Pucelle ; la vraisemblance ne se trouve pas dans le rôle attribué à Loiseleur et à d'Estivet, poussant Jeanne à faire des aveux qui devaient être entendus par des gens apostés dans une chambre voisine de sa prison. Si l'information préalable n'a point été insérée parmi les actes de la procédure, c'est que cela ne se pratiquait point, comme on le voit par le procès de Segueut ; l'absence d'un avocat s'explique encore par la forme de procédure propre à l'Inquisition. Mais M. de Beaurepaire « ne prétend pas justifier un mode de procédure si contraire à nos habitudes ; « il cherche simplement à se l'expliquer » (p. 112). La rédaction des douze articles, l'abjuration de la place Saint-Ouen, sont expliquées par les motifs qu'a donnés M. Quicherat. A l'occasion de la reprise d'habits d'homme, le témoignage de Massieu, moins estimable qu'on ne l'a cru, est opposé à celui de Lavenu, et ce fait ne fut pas la cause directe, mais indirecte « de la sentence de « relapse, en ce sens qu'elle fournit à la Pucelle l'occasion de déclarer qu'il n'y « avait rien de modifié dans ses convictions, qu'elle croyait à la réalité de ses « voix, à la réalité de son inspiration, après comme avant son abjuration » (p. 116). Enfin, il est sûr qu'il y eut une seconde rétractation, puisque la communion fut donnée à la Pucelle avant de monter sur le bûcher.

Le Mémoire, où tous ces faits sont discutés et appréciés, se termine par quelques réflexions sur le procès de réhabilitation, par la réfutation des traditions populaires touchant la fin misérable des juges et des assesseurs (1), par la

(1) *Quelques-unes de ces traditions, acceptées par Mgr l'évêque d'Orléans, lui ont fourni l'occasion de ce beau mouvement oratoire : « Chargés toute leur vie « de la haine des peuples, ils (les juges) moururent misérablement. Son Judas, « celui qu'elle avait fait l'homme de sa confiance, et qui la trahit, se repent « comme Judas ; mais il est bafoué par les grands seigneurs anglais, comme « Judas par les princes des prêtres, et il meurt à Bâle, misérablement, comme*

Digitized by Google

démonstration de l'impossibilité où, contrairement à une opinion émise naguère, les chanoines de Rouen étaient de délivrer Jeanne en vertu du privilége de la Fierte, enfin par l'exposé des causes de l'emprisonnement de deux chanoines pour tout autre motif que l'intérêt du Chapitre à l'égard de la Pucelle.

A proprement parler, ces *Recherches sur le Procès de condamnation de Jeanne d'Arc,* dont il a été donné lecture à l'Académie, qui les a fait imprimer dans son *Précis,* sont un travail conçu à peu près sur le même plan, sinon avec les mêmes idées, que les *Aperçus nouveaux sur l'Histoire de Jeanne d'Arc,* par M. J. Quicherat. C'est la discussion et la rectification d'un bon nombre de jugements erronés, à propos des faits et des acteurs du procès, jugements quelquefois portés par la prévention ou par la légèreté, puis admis sans contrôle, répétés sans scrupule par les divers historiens de la Pucelle ou les traducteurs de ses deux procès.

Les sources où M. de Beaurepaire a puisé sont principalement les chroniqueurs du xv$_e$ siècle, le travail de l'Anglais Stevenson sur les grandes guerres de l'Angleterre et de la France pendant le règne de Henri VI, les pièces officielles tirées des Archives, tant à Paris qu'à Rouen, les registres du Chapitre, de l'Officialité, de la Chambre des comptes, du Tabellionage, etc., les deux procès de Jeanne édités par M. J. Quicherat, enfin les historiens les plus sérieux de la Pucelle. Rien n'a donc été négligé de ce qui pouvait fournir quelque lumière. Quant aux archives si précieuses confiées à ses soins, nous avons la certitude que notre archiviste a su les lire et y lire, sans tomber dans ces singuliers contre-sens historiques et littéraires, que les textes latins et même français du moyen-âge peuvent faire faire à ceux qui n'en connaissent qu'imparfaitement l'histoire, les usages et la langue.

Un autre mérite encore, à nos yeux, c'est l'indication constante de ces sources, qui donne tant de poids à l'argumentation de l'écrivain, et dont se privent bien imprudemment ceux qui négligent de les signaler (1). Nous prisons aussi ces citations des textes originaux, dont l'abondance serait un défaut, si elles ne semblaient parfois comme le refuge d'une modestie qui se défie d'elle-même et d'une conscience qui veut tout prouver.

Pour le fond de son ouvrage, l'auteur nous paraît être dans le vrai, en imputant au grand Conseil les rigueurs déployées contre la Pucelle, et en rapportant

« *Judas. L'évêque mourut frappé d'une subite apoplexie. Le dur promoteur dans* « *ce procès infâme fut trouvé mort aux portes de Rouen dans un égoût. Et le* « *lâche prédicateur fut frappé de la lèpre quelques jours après.* » Second Panégyrique de Jeanne d'Arc, *prononcé dans la cathédrale de Sainte-Croix, le 8 mai 1869, p. 40. M. de Beaurepaire conteste la plupart de ces faits.*

(1) *Si l'absence de toute indication des sources avait pour but de dissimuler l'emprunt des découvertes ou des doctrines d'autrui, on ne saurait trop la blâmer, au nom de la probité littéraire.*

Digitized by Google

sa condamnation surtout aux dispositions hostiles de l'Université de Paris, afin d'alléger d'autant la responsabilité des ecclésiastiques, juges et assesseurs, qui lui firent son procès. Toutefois, comme ces derniers étaient tous ecclésiastiques; qu'il y avait au moins sept ecclésiastiques dans le grand Conseil (p. 16); que l'Université de Paris, née de l'Eglise, au parvis de Notre-Dame, était soumise à la surveillance de l'Eglise, et que, dans ce procès en matière de foi, on s'adressa surtout aux docteurs ecclésiastiques de cette même Université, il semble en résulter que la plus grande part dans la condamnation doit être imputée, en définitive, au clergé de cette époque. Que les juges soient les principaux coupables, c'est évident. Cependant, le promoteur, les notaires, les assesseurs, tous ecclésiastiques et désignés par les juges, qui trempent dans cette iniquité judiciaire, méritent-ils bien les circonstances atténuantes si habilement plaidées en leur faveur ? Sont-ils plus dignes d'intérêt pour avoir été, dans les formes et avec les formules prescrites, les serviles instruments de l'oppression et de l'injustice ? Nous ne le pensons pas. On aura toujours en horreur « la perfidie de ces effroyables juges, » comme vient de le dire, dans une circonstance solennelle, Mgr l'évêque d'Orléans, avec toute l'autorité de sa parole (1).

Mais ce qui nous paraît devoir être accepté sans réserve, comme points nouveaux signalés ou redressements d'erreurs de fait, c'est l'explication du motif qui fit choisir Rouen, et non Paris, pour juger la Pucelle, le peu de sûreté des routes ; c'est le tableau de la détresse qui empêcha Henri VI de se faire couronner tout d'abord à Paris; c'est la distinction à établir entre le grand Conseil et le Conseil tout simplement; c'est la justification de Bedford, accusé d'hypocrisie ou de calcul politique, en se faisant nommer chanoine de la cathédrale de Rouen ; c'est le contrôle du procès de Jeanne tiré des trois procès de foi suivis, à Rouen, par l'official Jean Basset et l'inquisiteur Jean Graveren, contre Segueut l'aîné; à Coutances, par l'évêque Philibert de Montjeu, et le même inquisiteur, contre Guillaume Janneis et Jean Lecouvreur (2). Il faut y joindre encore l'explication de ces variations singulières dans le personnel et dans le nombre des assesseurs d'une séance à l'autre ; la constatation de l'absence de Bedford, pendant toute la durée du procès; la preuve que l'archevêché de Rouen ne devait pas être la récompense du coupable zèle de Cauchon; que ses gages n'avaient rien d'exagéré ; qu'il ne tenta point d'empoisonner la Pucelle ; que l'absence de tout avocat doit être attribuée à la forme de procéder inquisitoriale ; qu'on ne peut pas reprocher aux chanoines de ne pas avoir sauvé Jeanne en la désignant pour lever la Fierte, et qu'enfin deux de ceux-ci n'ont point été mis en prison à cause de leur grand attachement pour elle.

A propos de ces rectifications, que nous croyons bien fondées, nous ferons

(1) Second panégyrique, *etc.*, *p. 54.*

(2) *Ces trois procès, faits par l'Inquisition, montrent qu'elle était loin d'être inactive alors en France, comme on l'a prétendu dernièrement.*

Digitized by Google

remarquer le procédé suivi par M. de Beaurepaire à l'égard des écrivains qui les ont motivées. En général, à quatre ou cinq exceptions près, il tait les noms de ceux qu'il réfute ou croit dans l'erreur, se contentant d'établir la thèse contraire à la leur. C'est à chacun d'eux de faire son examen de conscience et de reconnaître en quoi il s'est trompé. Cette discrétion, bonne en soi, sauve encore aux délinquants jusqu'à la velléité de tenter une de ces réponses où l'amour-propre a souvent plus de part que l'amour de la vérité.

Il est d'autres points où, n'éprouvant pas les mêmes doutes que M. de Beaurepaire, nous croyons qu'il eût pu se montrer plus affirmatif.

Ainsi, on a accusé Loiseleur d'avoir eu recours à un moyen odieux pour faire parler la Pucelle. Il aurait feint d'être de son parti en se rendant dans sa prison; il se serait arrangé de manière à faire arriver ses paroles aux oreilles des notaires Manchon et Boisguillaume, postés dans une chambre contiguë à la prison. Comme il y a quelque différence dans la déposition de ces deux hommes, M. de Beaurepaire dit : « J'hésite, pour ma part, à me prononcer, et sans récuser absolu- « ment deux témoins qui s'accordent si mal entre eux, je dois avouer que je ne « trouve pas une grande vraisemblance au rôle attribué à Loiseleur et à d'Esti- « vet, à moins de reporter la scène antérieurement au procès ou de la couvrir « des ténèbres de la nuit. » Mais Manchon, en la plaçant « au commencement du procès » (1), a fait ce que demande M. de Beaurepaire. Ce greffier n'a pas entendu la première séance publique, où elle comparut devant ses juges, le mercredi 21 février 1431, mais le début des informations ou actes préparatoires, puisqu'il dit ailleurs que ce fut après « que lui le déposant et Boysguillaume eurent été pris comme « notaires pour faire le procès à ladite Jeanne (2). » Or, c'est le 9 janvier qu'ils furent choisis pour notaires et greffiers du procès. On a donc ainsi à peu près la date de cette scène odieuse, qui a pu se placer entre ce jour-là et le procès public, la comparution devant les juges au mois de février, et Loiseleur a bien pu se rendre coupable de l'infamie qui lui est reprochée.

A notre avis, Geoffroi Therage est bien le nom du bourreau qui alluma le bûcher de la Pucelle. Dès 1420, il exerçait à Rouen son terrible office, et M. de Beaurepaire fait mention d'une quittance de lui, à la date du 26 mars 1431. Mais en le voyant mettre à mort, le 25 mars 1432, les cent quatre Français « entrez « dans le chastel de Rouen, et depuis gaigné sur eux à force d'armes (3), » l'auteur hésite à penser que ce soit lui qui ait donné divers témoignages de pitié après le supplice de la Pucelle.

Cette sanglante boucherie ne nous paraît point devoir infirmer le témoignage formel de Martin Lavenu (4); car c'était ainsi qu'étaient traités, en ce siècle bar-

(1) *J. Quicherat*, Procès de Jeanne d'Arc, *t. II, p. 10.*

(2) *Id., ibid., t. III, p. 140.*

(3) Notes sur la prise du Château de Rouen, en 1432, par Ricarville; *M. de Beaurepaire, p. 20.*

(4) *M. Quicherat, ibidem, t. II, p. 6 et 7.*

Digitized by Google

bare, tous les prisonniers faits dans une place de guerre prise de vive force. Citons-en deux exemples, postérieurs d'une vingtaine d'années à celui du Vieux-Marché de Rouen, et tirés des frais de justice de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

« 1453. A ung bourreau, pour avoir exécuté et mis à mort au mois d'aoust, « XLI prisonniers qui avoient esté pris, tant en la place et forteresse de Gavre, « recouvrée par siége sur et à l'encontre desdis de Gand, au pris de dix sols par « chacune execution. . . . . XX l. X s.

« A ung autre bourreau, pour sallaire d'avoir pareillement exécuté et mis a « mort devers mondit seigneur *cent et sept* prisonniers tant de la place et forte- « resse de Poucques, comme autres que mon dit seigneur a rencontré sur les dis « de Gand. . . . . LIII l. X s. » (1)

A Rouen, le salaire du bourreau était moitié plus élevé qu'à la Cour de Bourgogne, car pour les cent quatre compagnons de Ricarville, « les parties a luy « (Therage) taxées montaient en somme CXI l. XIII s. (2). »

Comme ces boucheries en masse étaient dans les habitudes du temps, le bourreau était bien obligé d'obéir à la loi, ainsi qu'il le faisait à l'égard des voleurs et des assassins ordinaires, et rien n'empêche que Therage n'ait eu de la pitié, à son heure, surtout pour une victime aussi touchante que Jeanne.

N'y aurait-il pas lieu de réviser quelques dates? Ne serait-ce pas le *30* mai 1431, et non le *25* (p. 23), que Bouteiller fit élever le bûcher de la Pucelle? Est-ce le *24* mai 1430 (p. 12) ou le *23* (p. 63) que Bedford fit ouvrir aux chanoines toutes les prisons du château, même celles du donjon, pour l'exercice du privilége de saint Romain (3)? Enfin, dans le curieux arrêt rendu contre Segueut, et cité *in extenso*, au lieu du mot *Abscutos*, que, dans sa science du latin, M. de Beaurepaire a fait suivre d'un point d'interrogation, le texte ne porterait-il pas,

(1) Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, *année 1866, p. 26.*

(2) *M. de Beaurepaire.* Notes sur la prise du château de Rouen, en 1432, par Ricarville, *p. 20 de l'Extrait de ce travail lu à l'Académie en 1856.*

(3) *Ce nouveau fait démontre, une fois de plus, l'erreur de ceux qui prétendaient que les tours du Château n'avaient jamais servi de prison. Joignons-y un autre passage d'un document authentique, de 1429, le* Compte détaillé de la Composition de Rouen, *où il est dit : « Premièrement les deniers paiés par* « XXXIII bourgeois mis en la grosse tour du chastel de Rouen *par l'ordon-* « *nance du roy (Henry V) ainsi que les IIII^xx (80) hostagiers, lesquels bour-* « *geois paièrent par chacun jour que* furent en la dicte grosse tour *neuf vingts* « *dix huit (198) escus qui montèrent en somme V M. IX^c LII » (5,952 livres).* Histoire de Rouen sous la domination anglaise au xve siècle, *par M. Chéruel, Pièces justificatives, p. 66. Voilà bien des prisonniers dans cette grosse tour qui, disait-on, n'en recevait aucun.*

Digitized by Google

par hasard, *Absectos*, de l'inusité *Abseco*, mot que l'on trouve dans le code de Justinien avec le sens de *Séparé*? Il signifierait alors « les séparés, les éliminés, « les retranchés de l'Eglise. » Cette conjecture, nous la livrons au contrôle de notre savant archiviste, en le priant de nous pardonner ces vétilles; mais son œuvre est trop sérieuse pour que la critique ne pénètre pas jusque dans les plus minces détails. C'est pour les auteurs et pour les ouvrages dont le mérite est contestable qu'il faut réserver l'indulgence. D'ailleurs, M. de Beaurepaire lui-même ne voudrait pas de ces éloges perpétuels, peu faits pour honorer celui qui les reçoit et celui qui les donne, outre qu'ils ne font illusion à personne.

Arrivé au terme de son Mémoire, l'auteur faisant un retour sur son contenu et sur lui-même : « Je m'estimerais bien malheureux, dit-il, si j'avais donné lieu de « conclure de la discussion dans laquelle je me suis engagé, à la suite de M. Quicherat, que j'ai eu le dessein d'amoindrir l'admiration que l'on doit avoir pour « la Pucelle et d'ébranler la conviction de ceux qui croient à sa mission. Je ne « puis songer à combattre des sentiments que je partage, et si je me suis permis « d'émettre librement mon opinion sur des points controversés, c'est que j'ai cru « qu'ils n'intéressaient pas la mémoire de cette héroïne nationale, mais seulement celle des juges. Que ceux-ci soient moins odieux, que leur procédure « soit moins irrégulière, plus conforme à la vraisemblance, l'honneur du pays « n'y perd rien, il y gagnerait plutôt, et la gloire de Jeanne d'Arc n'en est ni « moins pure, ni moins éclatante (p. 118). »

M. de Beaurepaire peut se rassurer sur la gloire de Jeanne Darc : elle reste telle que l'a faite l'admiration de tous les siècles. Quant à ceux qui figurent dans son procès, ecclésiastiques et laïques, lors même qu'on admettrait les circonstances atténuantes de leur habile avocat, ils auraient encore à leur charge assez d'iniquités pour ne pouvoir jamais obtenir une absolution complète au tribunal de l'impartiale histoire. Il restera toujours contre eux des faits, une conduite, un langage, que M. de Beaurepaire, à l'occasion, a si justement flétris, « de préjugés politiques, de sentiments hostiles, de grave illégalité, d'injustes poursuites, « d'iniquité judiciaire, de véritable infamie. » Comme le disait tout récemment, en jugeant ce procès, du haut de la chaire de vérité, l'évêque d'Orléans : « Elle eut son Judas, un prêtre qui la trahit, un guerrier qui la vendit; ses « Caïphes, des juges abominables, des faux témoins; un prince indigne, lui « donnerai-je le nom de Pilate? qui l'abandonna; une espèce d'Hérode qui « l'insulta, des soldats brutaux, des valets impudents; les pharisiens et les « scribes abondèrent, et, par dessus tout, le délaissement universel, l'ingratitude « des Français; et sa croix fut un bûcher (1). »

En résumé, ce nouveau Mémoire complète les travaux de M. de Beaurepaire sur la Pucelle. Par le *Mémoire sur le lieu du supplice de Jeanne d'Arc*, lu également à l'Académie, en 1867, il avait démontré, pour n'y plus revenir, l'erreur de

(1) Second panégyrique, *etc., p. 47*.

Digitized by Google

ceux qui, de leur autorité privée, le mettaient sur le Marché-aux-Veaux, au lieu de le laisser sur la place du Vieux-Marché, comme le disait la tradition, d'accord avec tous les documents officiels. Par ces *Recherches sur le Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, il rectifie de nombreuses erreurs de fait ou d'interprétation, dont ne sont pas exempts même les auteurs les plus accrédités. C'était là son but principal, marqué dès les premières pages du Mémoire. « J'ai l'espoir « que les recherches que j'ai entreprises, toutes restreintes et toutes spéciales « qu'elles sont, emprunteront quelque intérêt à la grandeur du personnage « qu'elles concernent, qu'elles ne seront pas complétement inutiles à son histoire, « en amenant la rectification de quelques erreurs peu importantes, il est vrai, « qu'on peut remarquer dans le récit des meilleurs historiens, et dans les déposi- « tions des témoins entendus au procès de réhabilitation (p. 2). » Ce but là, nous le croyons pleinement atteint, parce que M. de Beaurepaire est un de ces esprits solides, auxquels les veilles et les recherches ne coûtent rien pour arriver au *vrai*, leur premier besoin comme leur unique étude.

Après ces mérites du fond, parlerons-nous de la forme de cet ouvrage ?

Là, comme toujours, nous retrouvons M. de Beaurepaire sobre de digressions et d'ornements, soucieux seulement d'atteindre le but, c'est-à-dire de tirer des faits l'enseignement qu'ils comportent et de l'exprimer avec cette clarté, cette exactitude ennemie des mots, des tours et des mouvements à effet, précieuse méthode qui donne au style une force plus réelle qu'apparente.

Sans doute, ce n'est pas un livre dont on puisse conseiller la lecture aux hommes pressés, ni à ceux dont l'esprit aime à se promener à la surface des choses. A ceux-là, il faut la pompe et le vague des idées générales, qu'il est si facile de présenter avec quelqu'éclat de style. Mais ceux qui veulent un guide exact et sûr pour connaître les faits avérés du procès de Jeanne, devront lire ce savant et solide Mémoire académique, qui fût devenu une *belle thèse* en Sorbonne, si M. de Beaurepaire avait jamais songé à y conquérir le grade de docteur-ès-lettres. La soutenance lui en eût fait honneur, et lui eût valu de grands éloges, même de celui des juges dont il a dû parfois combattre les idées.

F. Bouquet.

L'Entrée de Henri II, roi de France, a Rouen, au mois d'octobre 1550, imprimé pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen. Orné de dix planches gravées à l'eau forte par L. de Merval, accompagné de notes bibliographiques et historiques par S. de Merval. — Rouen, A. Le Brument, 1869.

Le mois dernier a paru, à la librairie de M. A. Le Brument, un livre qui, par son sujet et son exécution, a tout droit d'être signalé à l'attention du public lettré :

Digitized by Google

c'est un récit figuré de l'entrée de Henri II à Rouen. — Tout le monde connaît, tout au moins par l'intéressante analyse qu'en a donné, en 1835, dans la *Revue de Rouen*, M. A. Pottier, le rare volume où se trouve la relation officielle, comme on dirait de nos jours, de cette entrée de Henri II, ou, selon le singulier langage du temps : La déduction du somptueux ordre, plaisants spectacles et magnifiques theatres dressés et exhibés par les citoiens de Roüen..... à la sacrée maiesté du tres Christian Roy de France Henry second leur souverain Seigneur, et à tres illustre dame ma Dame Katharine de Medicis la Royne son espouze lors de leur triomphant joyeulx et nouvel advenement en icelle ville.... — Notre *Revue* aime trop à se croire la descendante directe du recueil où se trouve rappelé ce cérémonial extraordinaire (1) pour en faire ici l'inutile redite; toutefois, à l'époque où le savant bibliothécaire révélait si complétement, si littérairement, ce curieux épisode de notre histoire locale, il ne connaissait pas encore un manuscrit des plus intéressants renfermant une version différente de ces fêtes, et surtout leur représentation figurée par un habile artiste, ayant été incontestablement témoin oculaire de tous ces cortéges, ces théâtres, ces arcs-de-triomphe, ces spectacles si bizares et si splendides.— C'est cette autre relation, devenue, en 1838, par suite de l'achat qui en fut fait, en Belgique, à la vente du baron Danvin d'Hodoumont, la propriété de la Bibliothèque publique de Rouen, que la collaboration de MM. de Merval vient de mettre, pour la première fois, en lumière. Si le texte versifié n'offre peut-être point un style méritant qu'on le loue, disons, en revanche, qu'il s'y trouve des faits nouveaux, surtout des noms d'hommes et de lieux qui, tous savamment étudiés, nettement élucidés par le consciencieux éditeur, donnent au livre une valeur historique toute particulière. Pour ceux d'ailleurs que ne séduiraient ni l'intéressante introduction précédant le texte de l'Entrée, ni les nombreuses et savantes notes qui la terminent, il resterait l'intérêt au moins aussi grand, nous en convenons volontiers, de ce qu'on est convenu d'appeler maintenant l'*illustration* du livre. Ce n'était pas une mince difficulté de rendre par la gravure les miniatures du manuscrit; chacune d'elles, tableau complet et où abondent les personnages, semblait défier la patience et l'habileté de l'artiste le plus accoutumé à de telles reproductions, et pourtant nous les retrouvons maintenant, dans ce volume nouvellement édité, avec leur manière d'être primitive, vraies et naïves jusqu'à faire supposer une œuvre originale, contemporaine de la belle époque de Henri II. Grâce à ces gravures, aux ornements nombreux de chaque page, reproduction toujours aussi fidèle du manuscrit, au format oblong d'album si usité à cette époque, lorsqu'il s'agissait d'un livre où l'image devait surtout attirer l'attention, comme des figures de la Bible, des emblèmes, des vues de ville, les amateurs, ou plutôt quelques amateurs empressés (car le livre n'a été tiré qu'à 100 exemplaires pour le commerce), sont maintenant à même de posséder le *fac simile*

(1) Revue de Rouen, *année 1835, janvier, page 29, et février, page 86.*

Digitized by Google

vraiment remarquable d'un des plus curieux joyaux de la Bibliothèque de Rouen.

Disons, en terminant, qu'une part d'éloge doit aussi être faite à l'imprimeur, M. Boissel ; cette publication et quelques autres, que nous avons été à même de voir sortant de ses presses, sont des preuves évidentes pour tous ceux qui ne s'obstinent pas aveuglément dans d'injustes préjugés, que l'art de l'imprimerie traditionnellement conservé à Rouen, y est encore exercé, sinon avec éclat, au moins avec soin et avec goût. C. L.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA NORMANDIE.

BOUTEILLER (Alex.). — Les Crimes de Saint-Martin-le-Gaillard et Douvrend, avec les portraits des condamnés; Dieppe, imp. Delevoye, 1869, in-8 de 87 p. (*Causes célèbres de la Seine-Inf.*)

BROGLIE (Albert de). — L'Histoire de France étudiée en Normandie. Discours prononcé à Evreux, dans la salle de l'amphithéâtre botanique, le 16 mars 1869, devant une réunion convoquée en conformité avec la loi du 2 juin 1868; Paris, Douniol, 1869, in-8 de 24 p. (Ext. du *Correspondant.*)

BUCHÈRE. — Traité théorique et pratique des valeurs mobilières et effets publics, rentes sur l'Etat, actions de la Banque, obligations foncières et communales, etc., et de la législation qui les régit d'après la dernière solution de la jurisprudence et la loi sur les sociétés, du 24 juillet 1867. Par Ambroise Buchère, docteur en droit, président du Tribunal civil du Havre; Paris, Maresq aîné, 1869, in-8 de XIII et 604 p.

CHASSAN. — Les deux Procès de Jeanne Darc, par M. Chassan, avocat; Rouen, imp. Lapierre, 1869, in-8 de 19 p. (Ext. de la *Gazette des Tribunaux* des 14, 15 et 16 septembre 1868, et du *Nouvelliste de Rouen* du 26 septembre.)

CLOGENSON. — Noé et Saint-Hubert, quatrains légendaires adressés, vers la fin d'un grand dîner de chasseurs, à M. Cavelier-Joly et à MM. ses convives; Rouen, imp. D. Brière et fils, 1869, in-8 de 6 p.

CONINCK (Fréd. de). — Manifeste du Christianisme libéral. Lettre de M. le pasteur Martin-Paschoud et réponse de M. Fréd. de Coninck, membre du Consistoire du Havre; Havre, imp. Alph. Lemale, 1869, in-8 de 12 p.

CORDE. — Les Pierres tombales du département de l'Eure, recueillies et dessinées par M. L.-P. Corde. 1re et 2e liv., nos 1 à 18; Evreux, Blot, 1869, in-4 de 15 pl. (Imp. Richet.) — Cet ouvrage, comprenant 200 pierres tombales, doit être publié en 25 liv. de 8 pl.

DE COSTA. — The Pre-Columbian Discovery of america by the Northmen. Illustrated by translations from the Icelandic Sagas. Edited with notes by B. F. de Costa. (Albany, 1868); London, in-8 de 118 p.

DENIS-DUMONT. — Simple rectification à propos de l'épidémie cholérique de Caen, en 1865-1866. Réponse à M. le Dr Leroy. Par M. le Dr Denis-Dumont, médecin des épidémies; Caen, imp. Pagny, 1869, in-8 de 31 p.

Digitized by Google

DEPEAUX (Félix). — Démocratie et protection; Paris, librairie internationale, 1869, gr. in-8 de 191 p. (Imp. Chaix et Ce.)

DOUBLET. — Les Élégies de Jean Doublet, dieppois, reproduites d'après l'édition de 1559, avec la vie du poète, par Guillaume Colletet; une préface et des notes, par Prosper Blanchemin; Rouen, imp. H. Boissel, 1869, pet. in-4 de VIII et 12 p. (Préface et Notice), 56 ff., (Doublet), et 22 p. (Notes). (Société des *Bibliophiles normands*).

DUPANLOUP (Mgr). — Second panégyrique de Jeanne Darc, prononcé dans la cathédrale de Ste-Croix, le 8 mai 1869, par Mgr l'évêque d'Orléans, de l'Académie française; Orléans, imp. Jacob, 1869, gr. in-8 de 64 p.

GOSSELIN (E.). — Lit de justice tenu par Louis XIII, en son Parlement de Rouen, le 11 juillet 1620 (Document inédit); Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, in-8 de 11 p. — (Extrait de la *Revue de la Normandie*, 1868.)

GRISEL.— Herculis Griselli Rothomagœi fastorum Rothomagensium, liber undecimus. November; révision et notes par M. Bouquet; Rouen, imp. H. Boissel, 1869, pet. in-4, p. 393-516. (Société des *Bibliophiles normands*.)

HÉDOU (Jules). — M. Victor Delamare, artiste peintre; Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, in-8 de 16 p.— (Extrait de la *Revue de la Normandie*, juillet 1868).

HUE DE CALIGNY.— Mémoires inédits sur la milice des Romains et celle des Français, par J.-A. Hüe de Caligny, précédés d'une notice historique sur l'auteur et sur le corps français du génie, par M. A. Ripa de Meana; Turin, Speirani et Ce, 1869, in-8 de XXXIX et 85 p.

LA SICOTIÈRE (L. de). — Notice littéraire et biographique sur l'abbé Fret, curé de Champs (Orne), auteur des *Antiquités et Chroniques percheronnes*; Mortagne, imp. Daupeley frères, 1869, in-8 de 36 p. — (Extrait de l'*Echo* de l'Orne).

LECADRE (le Dr Ad.).— Broussais et Laennec, Étude comparative; le Havre, imp. Lepelletier, 1869, in-8 de 21 p.

MANGON DU HOUGUET. — Familles nobles résidentes à Valognes en 1698. Manuscrit inédit de Pierre Mangon du Houguet, vicomte de Valognes; Angers, imp. Cosnier et Lachèse, 1869, in-8 de 36 p. — Extrait de la *Revue nobilière*, fév. 1863.)

MARCHAND (Eugène). — Etude statistique, économique et chimique sur l'agriculture du pays de Caux, par Eugène Marchand, pharmacien à Fécamp, lauréat du ministère de l'instruction publique, etc., ouvrage couronné par l'Académie des Sciences de l'Institut et par la Société imp. et cent. d'Agriculture de France, inséré dans les Mémoires de cette Société et honoré de la souscription du Conseil général de la Seine-Inférieure. — Paris, imp. Mme Ve Bouchard-Huzard, 1869, in-8 de XVIII et 860 p. avec 4 pl.

Digitized by Google

MARIÈRE (Henri de). — Yvonne, ou la Fiancée du zouave pontifical; Caen, imp. Domin, 1869, in-8 de 74 p.

MARTIN.— Les Sciences et la Philosophie. Essais de critique philosophique et religieuse; Paris, Didier, 1869, in-18 jésus de XXIII et 516 p. — M. Thomas-Henri Martin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, est né à Bellesmé (Orne), le 4 février 1813.

MULLER (P.).— Etudes géologiques et réflexions sur le projet de distribution d'eau dans la ville de Rouen. — Rouen, imp. Cagniard, 1869, in-4 de 16 p. avec un tableau.

PAVIE (Victor). — Quinze jours en Normandie, Notes de voyage; Angers, imp. Barassé, 1869, in-8 de 83 p. — (Extrait de la *Revue d'Anjou*).

PIOLIN (Dom Paul).— Pèlerinages au Mont-Saint-Michel, accomplis par des Angevins et des Manceaux au XVIe et XVIIe siècles.— Angers, imp. Barassé, 1869, in-8 de 12 p. (Extrait de la *Revue d'Anjou*.)

POILLON (L.). — Nicolas Poussin. Etude biographique. — Paris, Mollie, 1869, in-18 de 142 p. — (Imp. et libr. Lefort, à Lille.)

POUCHET. — L'Universo. — Storia della natura narrata popolarmente da F. A. Pouchet; tradotta da Michele Lessona; Milano, E. Treves, 1869, in-4 de 356 p. avec grav. sur bois.

POUYER-QUERTIER. — Vérités parlementaires. Le Fond des Choses, par M. Pouyer-Quertier, député. — Paris, libr. Degorge-Cadot, 1869, in-18 de 236 p.

PRÉCIS analytique des travaux de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1867-68. — Rouen, imp. Boissel, 1868, in-8 de 570 p.

Les principaux travaux renfermés dans ce volume sont :

1° De l'influence des plantes sur le caractère, les mœurs et le bonheur de l'homme, par M. Malbranche;

2° Monographie des vierges de Raphaël, par M. Hellis;

3° Quelques aperçus comparatifs sur les soins et l'assistance donnés aux aliénés en France et ailleurs, par M. E. Dumesnil;

4° Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne Darc, par M. de Beaurepaire.

5° Fontenelle et Cideville, correspondance et documents inédits, par M. Decorde;

6° L'origine du Prieuré des Deux-Amants, fabliau en vers, par David Duval de Sanadon, avec notice préliminaire par M. de Blosseville.

PROMENADE de Rouen à la Bouille, à bord de l'Union. Notes sur les stations du bateau et les environs de la Bouille, suivies de scènes du bateau de Bouille, co-

Digitized by Google

médie de J.-B. Jobée, publiée à Rouen, en 1678; Rouen, imp. E. Cagniard, 1868, in-18 de 70 p.

ROSARY (E.).— Les Conquêtes de l'industrie; Rouen, imp. Mégard, 1869, in-8 de 326 p. — (Bibliothèque morale de la jeunesse.)

SEINE (la) aux âges héroïques (4 planches). Chromo-lith. par Avril frères; Paris, imp. Janson, 1869.

SOCIÉTÉ des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 3e année 1867.— Rouen, imp. Boissel, 1868, in-8 de 535 p.

VASSEUR (Charles). — De Lisieux à Pont-Audemer. Itinéraire pour les archéologues de l'Asssociation normande. — Caen, Imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 65 p. et 14 pl. (Ext. de l'Ann. normand 1868.)

VAUQUELIN DE LA FRESNAIE.— Poésies diverses, 1er vol., publiées par M. Julien Travers, d'après l'édition de 1605; Caen, imp. et lib. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8. — Le tome 2e des Poésies diverses et les *Foresteries* du même auteur sont sous presse, et paraîtront prochainement.

VRAY DISCOVRS de la svrprise et reprise dv Mont-Sainct-Michel, advenüe le vingt-deuxième juillet dernier passé; Paris, Guillaume Chaudière, s. d., petit in-4 de 8 p. (Société des *Bibliophiles normands*.)

Digitized by Google

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

LES NOMS DES RUES ET PLACES DE ROUEN.

Il en est des noms donnés aux rues d'une ville comme des langues, qu'il est loisible de juger susceptibles ou non susceptibles d'améliorations, pourvues ou dépourvues de beautés, riches ou pauvres, et, par conséquent, devant être laissées dans la jouissance de ce qu'elles possèdent, ou dotées de ce qui leur manque. On doit être satisfait de rencontrer, aux extrémités des rues d'une ville, des noms qui rappellent, soit des souvenirs historiques, soit des hommes célèbres, soit des citoyens recommandables à quelque titre. Lorsque P. Periaux publiait, en 1819, son *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen,* il ne se trouvait dans cette ville que quatorze noms d'hommes remarquables, dont neuf seulement lui appartenaient, soit par leur naissance, soit par des services rendus. Maintenant nous rencontrons les noms de Rollon, de Guillaume-le-Conquérant, d'Alain-Blanchard, de Jeanne Darc et d'autres. Dans une ville qui compte plus de quatre cents rues, places et marchés, ne se trouverait-il pas quelques noms dont la disparition ne serait nullement regrettable ? Ne pourrait-on pas du moins donner des noms historiques aux rues qu'on ouvrirait à l'avenir ?

« La plupart des rues et places de Rouen, » disait P. Periaux, « ont, dans l'origine, pris leurs noms, soit de commu-
« nautés religieuses, églises, chapelles et autres établissements
« publics, comme les rues des *Augustins,* des *Bons-Enfants,* des
« *Cordeliers,* des *Béguines*, *Saint-Antoine, Saint-Marc* et autres;

Digitized by Google

« soit de maisons particulières, ou des propriétaires de tout ou « partie des terrains sur lesquels elles furent ouvertes, comme « les rues *Accard, Benoist, Flahaut,* des *Champs-Maillets,* « *Jeuffroi*, etc.; soit des diverses professions que l'on y exerçait, « comme les rues des *Barbiers,* des *Bonnetiers,* de l'*Epicerie*, « des *Pannetiers,* des *Tapissiers,* etc.; soit de leur position « locale, de bornes, pierres, arbres, etc.; soit des anciennes « enseignes par lesquelles on désignait autrefois beaucoup de « maisons, comme les rues de la *Croix-Verte,* des *Faulx,* de « la *Cigogne,* de la *Salamandre,* etc. D'autres portent des « noms qui leur ont été donnés par hasard, ou dans quelques « circonstances particulières dont on n'a peut-être pas conservé « le souvenir. Quelques autres, enfin, portent des noms insi- « gnifiants par eux-mêmes, telles que la rue du *Carrefour*, « parce qu'elle aboutit à un carrefour ; la rue de l'*Abreuvoir,* « parce qu'elle conduit à un abreuvoir ; la rue de *Ronde,* parce « qu'elle fut percée, il y a peu d'années, pour faciliter les rondes « ou patrouilles de nuit autour de Bicêtre, etc. Comme s'il n'y « avait pas des carrefours partout, des abreuvoirs en plusieurs « endroits, et d'autres établissements que Bicêtre où l'on fait « des rondes ou patrouilles de nuit. »

D'autres noms rappellent des souvenirs historiques, et notamment les noms des rues du Pré-de-la-Bataille (1), de la Rouge-Mare (2).

(1) « En 921, Guillaume Longue-Epée, second duc de Normandie, défit et mit « en déroute l'armée de Rioulf, comte de Cotentin, qui était venu à Rouen dans « l'intention de l'assiéger. Le combat eut lieu dans l'emplacement connu depuis « sous le nom de *Pré-de-la-Bataille.* » (*Tableau chronologique*, par P. Periaux.) « Ayant ainsi triomphé de ses ennemis, » dit Guillaume de Jumiéges, « le duc fit « un recensement de tous ses chevaliers et reconnut que nul d'entre eux n'était « mort. » (*Traduction de M. Guizot*, p. 63.)

(2) « Le champ de la *Rouge-Mare*, qui était hors de la ville avant « son troisième agrandissement, fut ainsi nommé à la suite d'un combat « très sanglant qui eut lieu daus ce même champ. » (*Dict. indic.*)

Digitized by Google

Maintenant, près de soixante rues et places portent, soit des noms historiques, soit des noms d'hommes recommandables. Ce sont les suivants : *Alain-Blanchard, Amboise, Armand-Carrel, Basnage, Blainville, Blanche, Boïeldieu, Bois-Guilbert, Brutus, Buffon, Corneille, de Crosne, Dulong, Edouard-Adam, Ernest Le Roy, Farin, Flaubert, Fleurus-Duvivier, Fleury, Géricault, de Germont, Du Guay-Trouin, Gui de la Brosse, Guillaume-le-Conquérant, d'Harcourt, Henri IV, d'Herbouville, Hyacinthe Langlois, Jacques Le Lieur, Jeanne Darc, Jouvenet, Joyeuse, Lafayette, Lamauve, Laumônier, Le Cat, Lémery, Le Nôtre, Lézurier de la Martel, Louis-Auber, Maulévrier, Mollien, de Montbret, Morand, Morris, Napoléon, Pouchet, Poussin, Racine, Rollon, Socrate, Stanislas-Girardin, Thouret, Verdrel.*

D'autres noms rappellent l'ancien état de la ville. Ce sont les suivants :

Bons-Enfants, Beauvoisine, Beffroi, Bec, Béguines, Bourg-l'Abbé, Bihorel, Bonne-Nouvelle, Calende, Capucins, Carmélites, Carmes, Cauchoise, Célestins, Champs-Maillets, Champ-du-Pardon, Champs, Chantereine, Chartreux, Clos-des-Marqueurs, Cordeliers, Croix-de-Pierre, Croix-d'Yonville, Curandiers, Dinanderie, Epicerie, Espagnols, des *Faulx, Fossés-Louis VIII, Fossés-Saint-Yves, Franc-Manoir, Gaillarbois, Ganterie, Grammont, Grande-Chaussée, Haranguerie, Hôpital, Hôtel-de-Ville* (1), *Jardin-des-Plantes,* impasse des *Juifs, Lieu-de-Santé, Limites, Madeleine, Marché-aux-Balais, Minimes, Mont-Gargan, Mont-Riboudet, Moulin-Saint-Amand, Moulinet, Murs-Saint-Yon, Nid-de-Chien, Parcheminiers, Petit-Enfer, Petit-Porche, Petite-Chartreuse, Ponts-de-Robec, Pré-aux-Loups, Prison, Rempart-Bouvreuil, Rempart-Martainville, Ruissel, Sapins, Tour-du-Rouet, Trou-*

(1) Il s'agit du passage qui communique de la rue de la *Grosse-Horloge* à la rue *Neuve-Massacre.*

Digitized by Google

d'Enfer, *Vicomté*, *Vieille-Tour*, *Vieux-Marché* et *Vieux-Palais*.

Ajoutons-y les noms de saints, assez nombreux, et qu'il est bon de conserver, quand ils ne se trouvent pas en double emploi, parce qu'ils signalent des édifices religieux, existants ou disparus.

D'autres noms indiquent d'autres édifices actuellement existants, et leurs écriteaux peuvent servir à diriger les étrangers.

Voici des noms de rues non moins insignifiants que les trois qui ont été signalés comme tels par P. Periaux. Il s'agit des rues de l'*Amitié*, de l'*Avalasse*, *Boutard*, *Boudin*, *Etroite*, du *Fardeau*, *Longue*, des *Plains-Champs*, des *Pommiers-Mallets*, des *Quatre-Vents*, *Traversière*, *Verte*, etc. Il y a aussi des noms en double emploi, précédés du mot *Neuve* ou du mot *Petite*, ou bien appliqués également à une rue, à une rampe ou à une place. Ainsi, le mot *Saint-Hilaire* est employé quatre fois, et celui de *Saint-Gervais* l'est jusqu'à cinq fois : boulevard *Saint-Hilaire*, place *Saint-Hilaire*, rampe *Saint-Hilaire*, rue *Saint-Hilaire*; rue *Saint-Gervais*, petite rue *Saint-Gervais*, place *Saint-Gervais*, grande rue *Saint-Gervais*, cavée et impasse *Saint-Gervais*.

Remarquons d'abord, en fait de noms historiques antérieurs à notre siècle, qu'il n'y en a que quatre ou cinq, et qu'en fait de noms propres antérieurs à notre siècle, il n'y en a que vingt-cinq ou vingt-six; plusieurs noms portés dans le dernier siècle : ceux de Buffon, de Le Nôtre et de du Guay-Trouin, n'appartiennent pas même à la Normandie ; Racine, malgré son très grand mérite, occupe une place où nous aimerions mieux voir un Normand; on lui a rendu le même honneur qu'à Fontenelle, à Le Cat, à Lémery et à du Quesne; si ce dernier n'avait pas vu le jour à Rouen, du moins il était né en Normandie. Une rue porte le nom d'un Athénien dont on peut bien, sur tous les points du globe, admirer la sagesse ; mais son nom n'avait pas

Digitized by Google

plus le droit de s'implanter à Rouen que dans toute autre ville: on a peut-être pensé, en 1794, que le nom d'un sage convenait mieux qu'un autre à la capitale de l'ancien *pays de Sapience*. Il existe une ruelle de Brutus, très peu fréquentée, si l'on veut, inconnue même à beaucoup d'habitants de Rouen, mais enfin qui est insérée dans l'*Annuaire :* la Révolution nous l'a léguée ; elle avait même donné le nom de *Brutus* à la rue *Saint-Vivien*. Il fallait bien, dans un temps où l'on honorait la mémoire de Jourdain et de Bordier, honorer aussi le nom de Brutus et préconiser le fanatisme politique, qui étouffait les droits les plus sacrés de la nature, et le même fanatisme politique qui poignardait un bienfaiteur au nom de la liberté. Du reste, en voyant le nom de Brutus à l'entrée d'une semblable ruelle, on pourrait aisément supposer qu'on ne l'y a laissé que pour lui faire expier ses honneurs d'un jour, et que Brutus a passé du Capitole aux Gémonies, ou bien que, comme Marat, il a passé du Panthéon à l'égout de Montmartre. Pas de doute que ce nom ne soit resté là par oubli, ou bien qu'on n'ait jugé la rue trop peu importante pour qu'on le fît disparaître ; mais enfin, le nom de Brutus se trouve dans la liste des rues de Rouen, et l'étranger qui, sans aller sur les lieux, trouverait ce nom dans l'*Annuaire*, pourrait bien croire que nous rendons encore hommage à la mémoire de ce farouche Romain, tandis que la période ducale, période si glorieuse pour la Normandie, n'est rappelée que par deux noms. N'avons-nous donc eu que deux ducs ? Guillaume-Longue-Epée, Richard-sans-Peur, Robert-le-Magnifique, ce Richard-Cœur-de-Lion, dont la valeur bouillante étonnait les rives du Jourdain, et dont la captivité inspirait les artistes, doivent-ils être négligés ? Si nous possédons les cendres de plusieurs de nos ducs dans notre cathédrale, c'est une raison pour rendre leurs noms plus populaires. N'y aurait-il pas quelque chose de poétique, si l'on entendait parfois un troubadour nocturne fredonner, au clair de la lune, dans une rue

Digitized by Google

dotée du nom de *Richard-Cœur-de-Lion,* les couplets mis en musique par Grétry? Les paroles de Blondel, quand même elles seraient dénaturées par l'inhabileté du chanteur, auraient un grand charme. Et nos deux duchesses Mathilde n'ont-elles droit à aucun hommage ? L'une et l'autre furent remarquables par leurs belles qualités : pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir nos anciens historiens normands. Le nom de la première Mathilde donné à quelque rue voisine de l'ancien prieuré de Bonne-Nouvelle se rattacherait bien à ce dernier nom, puisque la première, Mathilde se trouvait en prières dans ce lieu lorsqu'on vint lui apprendre la victoire d'Hastings. Il faut réclamer aussi pour la seconde Mathilde, qui conserva son titre d'impératrice après avoir épousé en secondes noces Geoffroy Plantagenet ; on lui doit garder reconnaissance pour le pont de pierre construit ou du moins consolidé par ses soins : il n'y a pas quarante années que les dernières piles de ce pont ont cessé d'être visibles. Quant aux noms qui se rattachent à la période ducale, on pourrait peut-être ne pas choisir seulement les noms de quelques ducs, mais employer les noms de tous les ducs de Normandie : cela formerait comme une espèce de chronologie des deux cent quatre-vingt-douze années de la période ducale, et ces dénominations formeraient autant de jalons mnémoniques propres à inspirer le goût de l'histoire locale. Il serait convenable de donner aux écriteaux sur lesquels ces noms seraient inscrits, quelques centimètres de plus qu'aux autres, ainsi que quelque ornementation ; puis on inscrirait au-dessous des noms les dates de l'avénement et de la mort d'un duc.

Un membre de l'Institut, M. Roger, dans une conférence faite à Lyon, le 3 mars 1867, demandait beaucoup plus pour mnémoniser les souvenirs locaux. Voici ses propres paroles : « Nous pourrions imiter les anciens dans ce que leurs procédés « épigraphiques avaient de beau, de sensé, d'utile. Nous « donnons à nos rues des noms de citoyens illustres ; mais

Digitized by Google

« bien souvent la foule des lecteurs ne connaît que leurs noms.
« Pourquoi n'y pas joindre une date, quelques détails sur leurs
« travaux, sur les services qui leur ont mérité cette récompense
« nationale? Quelques plaques de marbre ou de bronze, à l'angle
« de nos rues, formeraient pour l'enfant, pour l'ouvrier qui passe,
« pour l'étranger, une sorte de dictionnaire biographique des
« plus utiles et des plus intéressants (1). »

Pourquoi ne pas accorder aussi quelque honneur à ceux qui nous ont transmis les fastes de notre ancien duché, tels que Robert Wace, Orderic Vital, Guillaume de Jumiéges; à d'autres écrivains non-contemporains de la période ducale, mais qu'on cite encore et dont le vieux style n'est pas dépourvu de charme : du Moulin, Noël Taillepied, l'auteur des *Antiquitez et singularitez de la ville de Rouen,* lui qui n'admettait que *deux villes en France, à sçavoir Paris et Rouen?* Pourquoi oublierait-on Hercule Grisel, prêtre de la paroisse Saint-Maclou, auteur d'un poème intitulé : *Fasti Rothomagenses?* Son ouvrage vient d'être réimprimé récemment par les soins de la *Société des Bibliophiles normands*. Le nom d'Hercule Grisel doit être placé dans le quartier qu'il habitait.

On peut réclamer aussi pour des noms d'archevèques, de présidents au Parlement, de hauts fonctionnaires. Si ce sont bien les cardinaux d'Amboise qu'on a voulu rappeler dans une rue du quartier de la Madeleine, c'est un précédent qu'il faut imiter. Il serait bon de faire usage des noms de quelques prélats qui ont contribué à la construction de la cathrédrale actuelle; de celui de Robert de Croismare, qui était autrefois celui de la rue de l'*Amitié*; de celui du cardinal d'Estouteville, issu d'une noble et ancienne famille normande. Ce dernier fut le réformateur de l'Université de Paris, lui donna de sages règlements et protégea les savants; on lui est redevable d'une partie du

(1) *Bulletin monumental*, 1867, p. 161-2.

Digitized by Google

palais archiépiscopal commencé en 1461, de l'escalier de la bibliothèque capitulaire, des stalles du chœur de la cathédrale, d'une partie de la nef de Saint-Ouen construite lorsqu'il était abbé commendataire de l'abbaye; la réhabilitation de la Pucelle d'Orléans eut lieu sous son patronage, et il fut le président de la seconde enquête. Rouen possède une rue qui porte le nom de *La Rochefoucauld,* et le prélat dont elle rappelle le souvenir a certainement des droits à la vénération. Le choix qu'on a fait du nom de La Rochefoucauld a obtenu l'assentiment de tous; le choix qu'on ferait des noms de Robert de Croismare et de d'Estouteville l'obtiendrait également.

Nous avons eu des gouverneurs de province. Une rue de Rouen porte le nom d'*Harcourt*, avec d'autant plus d'à-propos, qu'elle se trouve à l'emplacement du Vieux-Palais. D'autres noms de gouverneurs pourraient encore être employés; par exemple, celui du duc de Montausier, gouverneur sous Louis XIV, et si dévoué aux intérêts de son gouvernement.

Le Parlement de Normandie, depuis le règne de Louis XII, a compté près de vingt premiers présidents. Or, pour rappeler un corps qui avait tant de puissance et formait un contre-poids à l'autorité royale, ne serait-il pas bon d'avoir une rue du *Parlement*, de même qu'il existe une rue du *Bailliage* et une rue de la *Vicomté?* Cette rue du *Parlement* devrait être dans le voisinage de cette ancienne cour souveraine. Certainement, ce nom vaudrait bien celui de *Socrate* : parmi les magistrats qui s'asseyaient sur les fleurs de lys, il s'en est certainement trouvé plusieurs dont la sagesse ne le cédait en rien à celle de la victime d'Anytus; ils n'ont pas été condamnés à boire la ciguë, c'est vrai; mais quelles persécutions n'ont-ils pas subies dans le XVIe siècle? Si la rue *Faucon* porte le nom d'un homme investi de la dignité de premier président, au commencement du règne de Louis XIV, et d'un autre Faucon qui remplit les mêmes fonctions seize années après la mort de celui-ci, rien ne prouve

Digitized by Google

qu'un sentiment de respect ait amené la dénomination de cette rue : n'importe, c'est toujours un nom historique. Mais ne faudrait-il pas aussi le nom de Claude Groulard, qui maintenant est connu dans la ville, depuis qu'on y a rapporté son monument? Si ce monument et celui de son épouse sont placés sous l'une des tours de la Cathédrale, ce serait de faire pour lui comme on a fait pour d'Amboise, et cela, auprès du Palais-de-Justice, où le nom de la rue *Boudin* est fort insignifiant. Nous venons de citer la rue d'*Amboise*, et nous faisons observer qu'on aurait pu préciser davantage : si l'on ne songeait, en le dénommant, qu'au ministre de Louis XII, il fallait mettre rue *Georges d'Amboise ;* si l'on pensait aux deux prélats de même nom, l'oncle et le neveu, qui ont occupé successivement le siége de Rouen, ne fallait-il pas mettre rue des *Cardinaux d'Amboise?* Cela semblerait d'autant plus convenable, qu'il existe en France une ville nommée Amboise, et l'on pourrait croire, en lisant l'écriteau de la rue, qu'il s'agit de cette ville.

On doit garder reconnaissance à ceux qui ont rempli des fonctions municipales dans des temps de troubles. Pourquoi, parmi les noms de maires qui ne datent pas encore d'un siècle, a-t-on choisi ceux de Fontenay et de Lézurier de la Martel, sinon parce qu'ils ont administré dans des circonstances difficiles, et qu'on leur a dû le maintien de la paix et la conservation des propriétés? La fermeté du premier sauva la statue de Jeanne Darc, qui n'eût pas été regrettée comme œuvre d'art, mais qui l'eût été comme monument expiatoire; l'énergie du second sut tenir les Prussiens en respect. Dans la liste si longue des magistrats municipaux, n'y a-t-il pas encore d'autres noms qui peuvent être choisis? Nous souhaiterions qu'on se ressouvînt encore, après un laps de plus de cinq siècles, d'Amaury Filleul et de Jean Mustel, deux anciens maires de Rouen, qui furent livrés comme otages aux Anglais, lors de la délivrance du roi Jean, à une époque « où les otages, » dit M. Chéruel,

Digitized by Google

« payaient quelquefois de leurs têtes la violation des trai-
« tés (1). » L'un et l'autre moururent sur le sol de l'Angleterre, devenu pour eux un champ d'honneur (2).

On peut employer aussi le nom de Robert Becquet, « maistre « charpentier du Roy, à Rouen, et de sa grande église Nostre-« Dame dudit lieu, » qui avait doté la ville d'une si belle flèche, son ornement pendant trois siècles, et maintenant l'objet de nos regrets. Ses cendres reposent sous les voûtes de l'église métropolitaine, ainsi que celles de Jean Lemasson, fondeur du bourdon brisé lors du passage de Louis XVI. Chacun applaudirait à un hommage rendu à la mémoire de ces deux hommes, dont les épitaphes ont disparu. Il serait également bon de voir, aux environs de l'église Saint-Ouen, les noms de Jean Roussel, qui posa la première pierre et fit construire une grande partie de cette église; d'Antoine Bohier, qui fut surnommé le *grand bâtisseur*.

Rouen possède une statue de Boïeldieu, et une promenade publique qui porte le nom de Boïeldieu; la statue et le nom de l'auteur de la *Dame Blanche* sont parfaitement à leur place, auprès d'une salle où ses chefs-d'œuvre ont été si souvent applaudis. Rouen possède également une statue de l'auteur du *Cid*, et, d'après une décision récente du Conseil municipal, une rue de *Pierre Corneille*. Chacun a été bien aise de voir le nom de la rue de la *Pie* disparaître devant celui du père de la tragédie française. Il y a eu malheureusement à Rouen quelque analogie entre le nom de Corneille, et ces semences qui s'enracinent difficilement dans certains lieux. Le bronze n'a fait revivre Pierre Corneille parmi nous, qu'un siècle et demi après sa mort; la rue d'*Ecosse*, à laquelle on donna le nom de Pierre Corneille en 1794, ne le conserva qu'un an; la rue *Morand*, qui le reçut en 1795, le perdit au bout de deux ans. Si la place

(1) *Histoire de la Commune de Rouen*, t. II, p. 212.
(2) Farin, édition de 1668, t. I, p. 251.

Digitized by Google

Corneille, sise au bas de la rue *Grand-Pont*, était plus vaste, on aurait le loisir, en la traversant, de repasser en soi-même quelques belles scènes des *Horaces*, de *Rodogune* ou du *Menteur*. Qu'on dise à quelqu'un qui n'a jamais visité la ville de Rouen, que le nom de Corneille est celui d'une place publique, il jugera la chose fort convenable, car un beau cadre convient bien à un nom semblable : mais, s'il vient sur les lieux, que pensera-t-il de cette place imperceptible, et tellement imperceptible qu'on a jugé convenable d'inscrire le nom jusqu'à quatre fois dans un si petit espace, moins peut-être pour honorer le grand poète, qu'afin d'apprendre aux passants l'existence d'une place devant le *Théâtre-des-Arts?* Félicitons-nous et remercions le conseil municipal de ce qu'il existe maintenant une rue *Pierre-Corneille* : mais il faudrait aussi qu'une rue portât le nom de Thomas Corneille. Celui-ci ne valait certainement pas son aîné : toutefois, l'auteur d'*Ariane* et du *Comte d'Essex* n'était pas sans mérite et pouvait passer pour être *un bon cadet de Normandie*.

Il est un autre poète pour le nom duquel nous nous garderons bien de réclamer l'honneur en question ; toutefois, il faut laisser son nom parmi ceux des hommes célèbres nés à Rouen ; car, malgré les satires de Boileau, on ne doit pas dédaigner entièrement Pradon : chacun sait quels succès il obtint, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, de la part d'un public qui avait tant applaudi aux pièces de Corneille. Il est certain que la *Phèdre* de Racine est un chef-d'œuvre, et que la *Phèdre* de Pradon ne se trouve plus au répertoire ; mais si Pradon a été renversé par Racine, il l'a été par un géant avec qui la lutte était impossible ; le bruit des bravos obtenus par Racine n'empêchait pas de nombreux spectateurs d'assister à la *Phèdre* de Pradon, et Mme de Sévigné l'admirait. « Il ne faut pas, » dit la Harpe, « que nos jeunes « acteurs se persuadent trop aisément qu'ils sont en droit de « parler de Pradon avec irrévérence, et de se donner mutuel- « lement son nom dans leurs épigrammes : car enfin, ce poète

Digitized by Google

« est auteur d'une tragédie de *Tamerlan*, qui s'est soutenue au « théâtre pendant plusieurs années, et de celle de *Régulus*, que « l'on jouait encore avec quelque succès au commencement du « dernier siècle. » Nous ne réclamons pas pour Pradon. Mais Rouen a vu naître d'autres célébrités littéraires et artistiques : on peut citer Mlle Bernard, qui a donné au théâtre *Laodamie* et *Brutus*, Mme du Bocage, Brumoy, Sanadon, Jadoulle, Lebarbier et Restout.

Certainement il importe de conserver les noms de rues qui rappellent des souvenirs historiques, tels que ceux du *Pré-de-la-Bataille*, de la *Rouge-Mare*, du *Champ-du-Pardon*, du *Clos-des-Marqueurs*. Il faut aussi conserver les noms qui rappellent l'ancien état de la ville, rien n'étant plus utile pour diriger ceux qui font des recherches sur son histoire. Ainsi les noms des *Bons-Enfants*, de *Bourg-l'Abbé*, des *Juifs*, etc., forment comme un plan de l'ancien Rouen qui paraît à travers le Rouen actuel, ainsi qu'il arrive pour certains dessins, sous lesquels on en aperçoit d'autres qu'un travail plus récent n'a pas fait disparaître, et pour ces vieux manuscrits dont les copistes du moyen-âge se servaient pour écrire à leur tour : ces moines, qui pensaient seulement à faire une économie de parchemin, ont conservé, sans le savoir, des ouvrages qu'on peut bien ne déchiffrer qu'avec quelque peine, mais qui, sans eux, auraient complétement disparu. De même, sous ces maisons dont le XIXe siècle rajeunit les vieilles façades, on peut retrouver encore les traces de nos pères et l'emplacement d'édifices mutilés ou détruits.

Certainement, on peut avoir raison de conserver, du moins souvent, les noms qui rappellent d'anciennes enseignes, puisque ces enseignes servaient autrefois de point de rappel. Charles Nodier, dans une notice publiée en 1835, a rappelé un certain nombre de tavernes de Rouen, dont l'entrée fut interdite aux habitants, par un arrêt du Parlement, vers la fin du XVIe siècle. Ce peut donc être une bonne chose que de ne pas

Digitized by Google

effacer des noms, s'ils peuvent aider dans les recherches. Par exemple, la ruelle du *Pas-de-Gaud*, qui communique de la rue *Saint-Hilaire* à celle de l'*Eau-de-Robec*, est contiguë à une maison naguère encore à usage d'auberge et portant pour enseigne *le Pas-de-Gaud;* or, ce fut dans cette auberge qu'un chef d'une émeute, qui eut lieu en 1789, prit son logement. La maison n'est plus une auberge depuis quelques années; mais la ruelle peut rappeler longtemps encore la destination de cette maison en 1789. On peut même conserver, précisément à cause de leur bizarrerie, certains noms inintelligibles, et d'autant plus qu'ils se trouvent sur des lieux fort peu susceptibles d'embellissements, les noms de *Garde-Monsieur, Mamuchet,* de la *Tour-du-Rouet,* et autres.

Il est besoin, nous en convenons, de réfléchir sérieusement avant de changer des noms anciens, et de constater préalablement qu'ils ne se rattachent à aucun fait de quelque importance : le bénéfice de la prescription peut être acquis à des noms sur la première apparition desquels on ne saurait rien dire. Mais quant à des noms dont la complète insignifiance est indubitable, tout aussi bien que la date de leur origine, tels que ceux des rues de la *Rampe, Verte,* de l'*Avalasse, Longue, Etroite, Traversière,* des *Plains-Champs,* des *Pommiers-Mallet,* etc., quant à ceux qui ne datent que du XIXe siècle, il nous semble qu'on pourrait parfaitement les changer.

Citons la rue *Préfontaine*, à laquelle P. Periaux n'a pas assigné d'étymologie, mais qui trouve peut-être son étymologie dans cette *Fontaine-Jacob* qui coulait jadis sur un large gazon et donnait son nom à une juridiction. Le pré n'existe plus que dans des limites restreintes; la juridiction a disparu, comme ont disparu tant d'autres juridictions qui avaient basse, moyenne et haute-justice; mais son prétoire existe encore sous une apparence très vulgaire : la juridiction de la fontaine Jacob est bien et dûment désignée dans l'*Histoire de la ville de Rouen,* par

Digitized by Google

Farin. Or, la rue *Préfontaine* ne serait-elle pas beaucoup mieux nommée rue de la *Fontaine-Jacob?* Il y avait, auprès de cette rue *Préfontaine,* l'ancien hôpital de *Jéricho,* dont les grands murs se voient encore un peu au-dessous de la rue du *Mont-Gargan.* Si l'on perçait quelque rue dans le voisinage, il serait bon de la nommer rue de l'*Hôpital-Jéricho.* Nous disons : de l'*Hôpital-Jéricho,* et non pas simplement *Jéricho,* de peur qu'il n'y eût confusion avec une autre rue dont le nom se prononce de la même manière, celle qui rappelle le peintre du *Naufrage de la Méduse.* Oserait-on dire qu'on a rendu quelque honneur au nom de Géricault? On eût hésité à le placer dans le quartier des mendiants, et l'on n'a pas hésité à le placer au milieu des vestiges de la fange la plus immonde. Un poète rouennais a dit là-dessus sa pensée très franchement (1). Jadis, quand le christianisme déployait sa bannière sur les ruines du paganisme, il lui arriva souvent de transformer les temples des divinités impures en temples de sa doctrine céleste; mais alors, il y avait un changement prodigieux : le vainqueur s'établissait, par le droit de la victoire, sur le terrain conquis, et tous les vrais sages applaudissaient au triomphe. Le nom de Géricault, placé sur d'anciens lupanars, n'a pas produit le même effet, et la pudeur indigente, qui hésite à loger dans la rue *Géricault,* proclame hautement que le nom de l'artiste n'est pas à sa place. Le nom de Géricault devrait remplacer le nom de la rue de l'*Avalasse,* où il est né, où la date de sa naissance est indiquée par une table commémorative.

On peut aussi mettre le nom de Cavelier de la Salle, qui découvrit le Canada, celui de Mesnager, l'un des négociateurs de la paix d'Utrecht.

Il est certain que ces noms et d'autres encore, qu'il serait facile d'indiquer, seraient adoptés sans le moindre inconvénient aux rues qu'on ouvrirait à l'avenir, et quels inconvénients

(1) *Géricault, prose en vers,* par M. Emile Coquatrix; Rouen, 1846.

Digitized by Google

sérieux y aurait-il à les mettre à la place de noms parfaitement insignifiants? Dira-t-on que le changement de quelques rues serait gênant pour ceux qui auraient à chercher les habitations? Mais combien d'autres choses ne change-t-on pas sans faire préalablement d'enquête de *commodo* et *incommodo*, et sans qu'on ait motif pour regretter les changements? L'admission du système décimal offrait bien d'autres difficultés, puisque le système en vigueur était enraciné dans l'esprit des populations : cependant c'est avec une grande sagesse qu'on l'a établi; nous applaudissons tous.

Dira-t-on que le changement des noms de rues serait nuisible à ceux qui auraient à faire des recherches dans les registres de l'état-civil; que les notaires, les gens de loi, les chercheurs de successions réclameraient tout aussi bien, et peut-être plus que les hommes d'études? Mais le remède, et un remède infaillible, peut se placer auprès du mal. Il s'agit d'avoir à la mairie des registres dans lesquels on inscrira des renvois aux anciens et aux nouveaux noms. Puis on pourrait adopter un signe caractéristique pour les nouveaux écriteaux, ne fût-ce que de les placer sur un fond de couleur différente. On pourrait même exposer, sur un point de l'hôtel de ville, un tableau où tous ces noms historiques se trouveraient réunis auprès des noms qu'ils auraient déplacés; on y joindrait la date des changements. Si ce tableau était exécuté sur une matière solide, de manière à demeurer longtemps, ce serait une chose honorable pour la ville et surtout pour le conseil municipal, qui aurait pris telle ou telle détermination; on saurait sous l'administration de quel maire on a rendu hommage à tel ou à tel souvenir, et réparé tel ou tel oubli. Cela serait pour le public; quant à ceux qui feraient des recherches au point de vue de travaux historiques ou d'affaires, ils iraient tout droit aux registres municipaux et seraient pleinement satisfaits.

On pourrait, ce nous semble, employer un fonds de telle ou

Digitized by Google

de telle couleur pour telle ou telle catégorie de rues. Ainsi, celles qui rappelleraient des souvenirs historiques, celles qui rappelleraient des hommes célèbres ou ayant droit à la reconnaissance publique, celles qui indiqueraient l'ancien état de la ville, celles qui conserveraient leurs anciens noms, auraient chacune sa couleur différente. Il serait bon que des noms tels que ceux de Fontenay, de Lézurier de la Martel, d'Hyacinthe Langlois, ne fussent pas assimilés aux noms de quelques propriétaires obscurs. Si l'on adopte le système, il faut y entrer franchement, de manière que son application soit vraiment utile, et que les noms des rues ne soient pas des énigmes, dont la plupart des passants ne chercheront pas même à trouver la solution, les uns par indifférence, les autres par crainte de la difficulté ; il faut que le passant, s'il ne fait pas de recherches, sache du moins qu'il y aurait des recherches à faire.

On ne devrait jamais changer un ancien nom de rue sans être convaincu de la manière la plus certaine qu'il est de la plus complète insignifiance. Mais est-il besoin d'enquête pour des rues nées dans le XIXe siècle, pour des rues telles que les rues *Neuve-Saint-Patrice, Neuve-Massacre,* de la *Montée,* de la *Rampe,* etc.?

Des rues ont été percées et d'autres le seront encore probablement sur l'emplacement de l'ancien *Champ-du-Pardon*; une rue porte même ce nom, et rappelle une grande assemblée religieuse, qui eut lieu sous l'épiscopat de Guillaume Bonne-Ame, en 1079 (1). Ce coteau mérite qu'on en tire parti sous le rapport historique; suivant les apparences, les maisons ne tarderont pas à y devenir nombreuses. Ce fut dans ce *Champ-du-Pardon* que le roi Jean fit décapiter, en 1356, le comte d'Harcourt, Jean de Graville, Friquet de Friquans et l'écuyer Colinet Doublet, sous ses yeux, en présence du dauphin et des autres, qui, quelques

(1) Farin, *Histoire de la ville de Rouen.*

Digitized by Google

heures auparavant, étaient assis à la table d'un joyeux festin. Les habitants, déjà mécontents du roi depuis quelque temps pour l'augmentation des impôts, furent indignés d'une exécution qui ressemblait à un assassinat : ce sang répandu sans forme de procédure annonçait de grands malheurs. Mais, deux ans après, le dauphin, devenu régent pendant la captivité de son père, ayant accordé la réhabilitation, Charles de Navarre se rendit aux fourches patibulaires, et fit transporter en grande pompe, à la cathédrale, les corps de ceux que le peuple nommait *les martyrs* (1). Ils furent déposés dans la chapelle des Saints-Innocents, où peut-être, en creusant sous les dalles, on en retrouverait encore quelques restes. Il faudrait, ce nous semble, sur l'emplacement de l'ancien *Champ-du-Pardon*, une rue des *Quatre-Décapités*, puis une rue de la *Réhabilitation*. La foire Saint-Romain, bien plus importante autrefois qu'elle ne l'est maintenant, se tint, jusqu'en 1785, dans le *Champ-du-Pardon*. Du temps de nos aïeux, la tenue de cette foire, fondée, disait-on, par nos premiers ducs et confirmée, dans ses franchises et priviléges, par plusieurs de nos rois, était un événement pour la ville, où elle attirait un grand nombre de visiteurs : on y venait de loin; son aspect était pittoresque, et l'on y remarquait notamment les hautes coiffures de ces Cauchoises, dont Bernardin de Saint-Pierre a parlé d'une manière si flatteuse. Une rue pourrait encore rappeler les belles années de cette foire de Saint-Romain.

L'île *la Croix* n'a presque pas encore de maisons; mais il viendra un temps plus ou moins éloigné où l'on y en construira peut-être en grand nombre; maintenant il y a des rues, et les noms de l'*Industrie*, du *Commerce* et de *Tivoli*, sont parfaitement insignifiants ; personne ne pourrait regretter leur remplacement. Pourquoi ne pas donner à ces rues des noms historiques? Ce serait un précédent qui pourrait être imité plus tard. Si cette île *la Croix* se couvrait de maisons, le quartier serait encore

(1) *Histoire de la commune de Rouen*, par M. Chéruel.

Digitized by Google

plus nouveau que ceux qui s'établissent à l'extérieur de la ville, et toutefois l'on aimerait mieux y rencontrer des noms historiques que de les rencontrer ailleurs, puisqu'ils se trouveraient au point central de la ville.

Ce système, qui n'est qu'ébauché; ce système, qui certainement pourrait subir des modifications, étant adopté, ferait accueillir très favorablement une réimpression du *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen,* dans lequel on trouverait des notices sur les personnages auxquels les rues se rattacheraient.

L'*Ermite de la Chaussée-d'Antin* disait à ses lecteurs, en octobre 1811, qu'on venait de faire droit, après un laps de cent quarante-neuf années, au placet qu'Eraste fut chargé par Caritidès de présenter à Louis XIV, en 1661 (1). Caritidès, *Français de nation et Grec de profession,* n'était frappé que des abus qui se commettaient *aux enseignes des maisons, boutiques, cabarets, jeux de boule et autres lieux de la bonne ville de Paris.* Les rues qui ne sont pas des propriétés particulières, mais des propriétés municipales, demandent une bien plus grande attention, puisque la responsabilité de l'insignifiance ou de la bizarrerie de leurs noms ne s'arrête point aux individus, et qu'elle remonte plus haut. Nous ne dirons pas, comme Caritidès, qu'il s'agit *du bien de l'Etat et de la gloire de l'Empire,* ni qu'il faille précisément créer *une charge de contrôleur, intendant, correcteur, réviseur et réformateur général desdites inscriptions.* Les choses se font maintenant avec moins de peine ; on élague les sinécures, et l'on ne crée point de charges en considération de ce qu'un érudit a fait *l'anagramme de Sa Majesté en français, latin, grec, hébreu, syriaque, chaldéen, arabe.* Les sinécures et les anagrammes sont passés de mode: puissent les noms de rues insignifiants tomber également en désuétude!

Léon de DURANVILLE.

(1) Molière, *les Fâcheux.*

Digitized by Google

POÉSIE.

LA LÉGENDE DE ROBERT-LE-DIABLE.

(BALLADE.)

Qui n'a pas visité ces restes de murailles,
Dont le temps acheva les mornes funérailles?
Formidable manoir d'un maître redouté,
Qu'es-tu donc devenu, toi, qu'on a tant cité?
Disparu! Du passé silencieuse plainte,
Conservant un renom qu'environne la crainte,
Dans ton antiquité d'un voile épais couvert,
Salut, noble débris du château de Robert!!

Mais lui! quels souvenirs consacrent sa mémoire!
Insensé poursuivant d'une honteuse gloire,
Son surnom infernal, terreur des alentours,
Rappelle à tous les cœurs ses brutales amours;
Ses exploits turbulents, sa vie aventureuse;
Sa longue pénitence, en vain si rigoureuse;
Et, jetée à Satan, sa pauvre âme qu'il perd,
Condamnée à hanter le château de Robert!!

Sur la terre attristée, une nuit froide et sombre,
A la place du jour, vient étendre son ombre,
Son noir et lourd manteau, plus triste qu'un linceul;
Un loup dans un chemin pratiqué de lui seul,
Pousse un long hurlement, affreux comme ses crimes,
Qui vient troubler la tombe où dorment ses victimes,
Et que le souterrain, aux cris toujours ouvert,
A soudain répété: C'est l'esprit de Robert!!

Un ermite, pieds nus, la tête échevelée,
La face en pleurs, de sa cape voilée,
Pèlerin fantastique au soupir éternel
Qui ne peut désarmer la colère du ciel,

Digitized by Google

Implorant à genoux ses victimes muettes,
Confie à ses vieux murs ses plaintes inquiètes,
Puis, en pleurant, s'enfuit par le sentier désert,
Ou dans l'air disparaît : C'est l'ombre de Robert!!

Perché sur le pignon d'une agreste chaumière,
L'oiseau cher à Minerve et qui fuit la lumière,
Fait entendre son cri monotone et plaintif.
Pour les hommes des champs, dans leur effroi naïf,
Ce triste cri, qu'il jette aux sombres nuits d'automne,
Ce cri, plus redouté que la foudre qui tonne,
Cette lugubre voix qui dans les vents se perd,
Ce présage de mort : C'est la voix de Robert!!

Malgré l'éclat joyeux d'une riche nature,
Autour de ces débris tout est sinistre augure :
L'ermite désolé, le hibou menaçant;
Ce loup, cet affreux loup, qui hurle en gémissant;
Jusqu'au vent, dont la voix de menaces est pleine,
Qui parcourt la colline ou s'abat dans la plaine,
Qui rompt un arbre mort ou qui tord le bois vert:
C'est l'ombre, c'est la voix, c'est l'esprit de Robert!!

F. Desrocques.

Digitized by Google

Lith. E. Cogniard, à Rouen.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE.

I.

Au rez-de-chaussée d'une maison située dans le bourg de Jumiéges, maison où est décédé, en 1826, le maire de la localité, M. de Saulty, ancien moine, cellerier du monastère gemmétique, le pavage offre une petite pierre tumulaire de liais, mesurant 63 centimètres de largeur sur 89 centimètres de longueur :

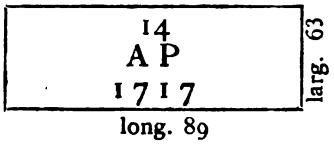

Le précieux nécrologe monastique, dont M. Lepel-Cointet est l'heureux propriétaire, et que l'on trouve à la suite de l'*Histoire de l'abbaïe royale de Saint-Pierre de Jumiéges, contenant ce qui s'y est passé de plus remarquable depuis sa fondation jusqu'au milieu du* XVIII*e siècle, par un religieux bénédictin (anonyme), de la Congrégation de Saint-Maur. 1762. MS. grand in-4°*, apprend qu'à la date énoncée : « mourut Charles Robertville, cordelier de la maison de « Bernay, qui, après deux jours de repos au monastère, fut « repris de son apoplexie dont il avait été travaillé six mois au- « paravant, et dont il n'était pas encore bien rétabli. Il reçut « l'absolution, l'extrême-onction, et fut inhumé dans le cloître, « du côté du chapitre, sous une pierre sur laquelle est marqué : « 14 avril 1717. »

Cette dalle est pareille à six autres de même provenance, dispersées à Vatteville et à Caudebec, que j'ai montrées à M. l'abbé

Digitized by Google

Cochet et signalées dans une notice spéciale : *Sur quelques pierres tombales de l'abbaye de Jumiéges* (Imprimerie impériale, 1864).

Dans ladite brochure, j'ai décrit aussi trois tombeaux d'abbés du célèbre couvent établi par saint Philibert, en 654. Le hasard me les avait fait découvrir en 1859, sur les marches d'un escalier dérobé de l'habitation nos 25 et 27, route d'Yvetot à Caudebec-en-Caux.

L'une d'elles, en *liais*, du XIIIe siècle, appartient à Jean du Tot, 47e abbé (1286-1299).

Au-dessous d'une double bordure à trèfles incrustés de laques rouges, vertes et bleues, deux anges balançant l'encensoir planent à dextre et à senestre au-dessus d'une arcade ogivale subtrilobée ; celle-ci repose sur des colonnes à chapiteau enlacé de feuillages ; elle est ornée au fronton d'une rosace tréflée, et sur les côtés, de *la rose d'or*.

Jean du Tot y est représenté en habits de cérémonie, les mains croisées sur la poitrine et les pieds chaussés de sandales.

Il porte l'aube frangée de guipures, à manches justes, bracelées de croix de Malte annelées. Le manipule append au bras gauche ; l'étole descend jusqu'aux pieds et donne au défunt un caractère de dignité conforme à ses fonctions. Une chasuble orlée couvre ces magnifiques ornements sacerdotaux rehaussés de nuances rouges, vertes et bleues.

Un treillis écartelé, semé de fleurs de lis et de châteaux armoriés de Castille, remplit le fond de la pierre, dont les parties latérales sont comblées par trois étages d'ogives élancées à style rayonnant. La tête de l'abbé est effacée : elle était coiffée d'une mitre courte dont on aperçoit à peine le sommet.

L'épitaphe, gravée en creux sur le listel d'encadrement, en lettres capitales du XIIIe siècle, se compose de quatre vers léonins, dont plusieurs mots, engagés sous d'autres pierres, sont devenus illisibles.

Digitized by Google

Nous avons pu cependant recomposer l'inscription tout entière, et nous la reproduisons telle que nous l'avons donnée dans l'opuscule précité :

HIC JACET ILLE BONUS CŒLI TERRÆQUE COLONUS. ABBAS
I. E. TOT, QUEM CHRISTI GRATIA DE TOT
CURIS EXEMIT : DEUS HUNC QUEM MORTE REDEMIT
COLLOCET IN CŒLIS. PRUDENS FUIT ATQUE FIDELIS.

Grâce à l'extrême bienveillance de M. Lepel-Cointet, nous avons pu retrouver et vérifier cette inscription dans le précieux manuscrit qu'il possède et qui nous a fourni les renseignements qui suivent (p. 187) :

« Jean du Tot (1286), 47e abbé, était religieux de Jumiéges et avait fait profession entre les mains de G. Jean de Fors, dont il eut le caractère et les vertus.

« Son administration fut importante : plus de vingt associations avec les divers monastères : avec celui de Saint-Wandrille, en 1288.

« Requête au roi Philippe-le-Bel, pour créer un marché à Jumiéges, tous les vendredis, — accordé.

« La guerre menaçait entre les Anglais et les Français : les biens sont mis sous la sauvegarde du Saint-Siége (palais de Latran, 12 mars 1299).

« Jean du Tot mourut le 20 mars 1299 : enterré d'abord dans la chapelle de la Vierge, ses ossements furent transportés (en 1450), avec la pierre de son tombeau, dans le bas du chapitre, pour faire place au mausolée d'Agnès Sorel, dont le cœur et les entrailles furent déposés dans cette chapelle »

La dalle fragmentée de Jean du Tot, haute de 2 mètres 50 centimètres, large de 1 mètre 5 centimètres, épaisse de 15 centimètres, est magnifique.

La légende, les incrustations émaillées polychromes y sont en majeure partie conservées. La correction, la délicatesse de la

Digitized by Google

sculpture, et surtout l'intérêt archéologique qui s'y rattachent, la recommandent à l'attention et particulièrement à la protection des antiquaires.

Depuis 1859, elle a un peu souffert : cependant, en adaptant avec soin les morceaux que la scie a nettement tranchés, elle serait encore digne de figurer parmi les plus remarquables vestiges de nos musées.

II.

Un registre des « *vestures et professions* » de la communauté gemmétique, manuscrit petit in-folio, relié en parchemin, échappé par miracle aux tourmentes révolutionnaires, a été retrouvé, il y a quelques années, par M. le curé de Jumiéges.

Anciennement déposé au chapitre abbatial, ce manuscrit, rédigé partie en français, partie en latin, et dont plusieurs feuilles font défaut, comprend seulement de 1670 à 1715.

Sa compulsion est néanmoins fructueuse, en ce qu'elle renseigne sur certains rites de l'ordre de saint Benoît.

Voici les formules sommairement résumées.

Après être resté pendant quinze jours, à l'abbaye, dans la pratique des exercices de la règle et avoir pris connaissance de ses clauses, l'aspirant, s'il persévérait dans la résolution de suivre la vie monastique, demandait avec instances réitérées au prieur de l'admettre à la *probation*.

Pendant le saint sacrifice de la messe, il recevait du R. P. prieur, avec les prières et cérémonies accoutumées, devant tout le couvent et quelques personnes du dehors, l'habit de novice, cérémonie que précédait, la veille, le lavement des pieds et la remise du petit scapulaire (1), en présence du chapitre. Un

(1) C'est lors de l'admission à la première probation que le scapulaire était remis au postulant, avec la tunique et la ceinture. — Le novice était revêtu solennellement de la *cuculle*, ou manteau à capuchon, qui se mettait par-dessus la robe.

Digitized by Google

acte constatant l'état civil du récipiendaire et la date de sa prise d'habit, était consigné sur le registre capitulaire, puis paraphé par le postulant; signaient ensuite le prieur, le sous-prieur, deux anciens « seniores, » le scribe et les laïques assistants.

Vers le quatrième ou le cinquième mois, le novice subissait l'épreuve du scrutin (*ballotatio*); refusé : « *Demissus erat ad suos.* »

Un an et un jour d'épreuve « *probatio* » accomplis, il adressait au prieur une supplique, devant tous les membres conventuellement assemblés au chapitre, et, en présence d'étrangers appelés comme témoins, il sollicitait l'avantage d'être reçu à la profession solennelle.

Lecture préalablement faite de la règle, des vêtements séculiers et cénobitiques lui étaient offerts; on l'engageait à choisir, tandis qu'il en était encore libre.

Après avoir déclaré son intention formelle d'embrasser la vie monastique dans la Congrégation, il se rendait, avec les religieux, à l'église, où, après l'offertoire de la messe, se tenant au bas des degrés du grand autel, il devait lire à haute, claire et intelligible voix, la formule des vœux, écrite et signée de sa main sur une feuille qu'il plaçait sur l'autel, après l'avoir marquée du signe de la croix et l'avoir fait contresigner au moins par deux témoins laïques.

En ce moment, on revêtait le novice, avec le cérémonial et les rites usités, des habits bénits de profès.

En foi de quoi l'acte, dressé par le secrétaire, était signé ✝ par le nouveau frère et par les témoins.

« Propositio casuum ante professionem.

« Anno Domini... die... mensis... etc.... In monasterio sancti « Petri Gemmeticensis, ordinis sancti Benedicti, congregationis « sancti Mauri, R. P. prior N... ejusdem monasterii, accersito « in capitulum Fr. N... brevi professionem emissuro, propo- « suit, in præsentia duorum seniorum et mei scribæ Capituli

Digitized by Google

« prædicti monasterii, ac etiam sufficienter exposuit octo casus « professionem irritantes, contentos in declarationibus in cap. « 8. reg. num. quarto (1), cum protestatione quæ ibidem habe- « tur, videlicet : quod si aliquando in aliquo illorum respondisse « falsum convictus fuerit, eo ipso expelletur etiam post emissam « professionem : quam hoc casu nullum et irritam esse decla- « ravit. Insuperque illi proposuit : quod si aliquid difficul- « tatis post emissam professionem circà constitutiones, regimen « aut personas congregationis, vel etiam circà interiorem « animæ suæ statum quoquo modo habuerit, judicio ac deci- « sione eorum patrum congregationis, ad quos per proprium « Superiorem, Visitatorem aut R. P. Superiorem Generalem « remittetur, acquiescere tenebitur, juxtà decretorum ejusdem « congregationis. Ac iis præmissis propositionibus, ab eodem « quæsivit : num ulli impedimentorum in suprà dictis casibus « contentorum sit obnoxius, et num suprà positas omnes « conditiones acceptet iisque sese subjiciat :

« Qui quidem prædictus frater N... sic rogatus respondit : « Se nulli horum impedimentorum obnoxium esse et se per-

(1) Voici quelles étaient les questions que le supérieur devait adresser au candidat, en présence des sénieurs (ou anciens) et du secrétaire du chapitre.

1° Quel était son âge. Le postulant devait présenter un acte de baptême authentique.

2° S'il a spontanément choisi l'état monastique, sans qu'aucune violence ou séduction l'y ait contraint.

3° S'il n'a déjà fait profession dans un ordre quelconque, surtout dans un ordre mendiant, et si, dans ce dernier cas, il est muni d'une dispense légitimement obtenue du souverain pontife.

4° S'il n'est lié par le mariage; si son épouse a consenti à son entrée en religion; si elle-même s'est retirée du monde.

5° S'il n'a contracté quelque dette qu'il soit impuissant à payer.

6° S'il a des comptes à rendre, soit au public, soit aux particuliers.

7° S'il est atteint d'épilepsie ou de maladie contagieuse.

8° S'il n'a point été condamné ou seulement appelé en justice comme coupable de quelque crime.

Digitized by Google

« omnes prædictas conditiones acceptare, iisque animo lubenti
« sese subjicere. In quorum fidem, hunc præsentem actum,
« jussu ejusdem R. P. prioris a me scribâ capituli confectum
« et ab eodem Fr. N... atque ab ipso R. P. priore et duobus
« senioribus subsignatum ipse subsignavi, die et anno quibus
« suprà. — N... — Fr. N... Fr. N... prior. — Fr. N... subprior.
« FF. N... seniores. — Fr. N... scriba. »

Dr Guéroult.

APPENDIX.

Nous avons cru que nos lecteurs pourraient trouver quelque intérêt à voir ici complétées, d'après les règles et constitutions de l'illustre Congrégation de Saint-Maur, les indications recueillies dans le *Registre des Vestures*.

Dans chaque maison de probation, on mettait tout d'abord entre les mains des *candidats* la règle de saint Benoît et les constitutions particulières de la Congrégation, afin qu'ils pussent à leur aise les connaître et s'en pénétrer.

Cependant, ils poursuivaient le cours de leurs études. Un des religieux, remplissant les fonctions et la charge de *zélateur*, devait veiller à ce que chacun d'eux, selon sa capacité, s'appliquât, pendant le temps de sa première probation, à l'étude des principes des langues latine et française, voire même grecque et hébraïque; il devait leur apprendre *à bien lire et à bien parler*, leur inculquer les éléments de la géographie, de la chronologie et de l'histoire. Ils devaient cependant s'adonner au travail des mains, à de pieuses lectures, à connaître les rubriques du Bréviaire, le chant et les cérémonies.

Après six mois, le supérieur, qui devait conférer souvent à leur sujet avec le maître des novices, interrogeait le chapitre sur les défauts qu'on remarquait en eux, et ils étaient avertis des observations faites à leur occasion.

Cette première épreuve durait un an, et le seul général de la Congrégation pouvait abréger ce temps, encore ne le pouvait-il que de six mois tout au plus, ce qui lui permettait de faire entrer ensemble au noviciat les candidats de la première année, vers le commencement de l'année scolaire.

Comme il devait y avoir deux maisons de noviciat par province bénédictine, on n'admettait dans l'une d'elles que ceux qui avaient accompli leur premier temps de probation.

C'est alors seulement qu'avec les cérémonies précédemment indiquées, les pos-

Digitized by Google

tulants prenaient le titre et l'habit de *novices;* ils étaient dès-lors soumis à tous les exercices de la règle cénobitique. On leur donnait un maître qui, après avoir brillé dans le cours de ses études (*expleto cum laude studiorum curriculo*), se distinguât également par sa vertu et sa régularité : seules les études sacrées étaient alors unies à un travail manuel.

Après le quatrième et le huitième mois, le candidat était proposé aux observations du chapitre; vers la fin du dixième, le supérieur du monastère, ainsi que le sous-prieur, faisaient part de leurs remarques au supérieur général de toute la Congrégation, lequel, d'après l'avis des *sénieurs* ses assistants, décidait si le novice devait ou non être soumis à l'acceptation du chapitre.

Cette acceptation avait lieu par scrutin secret, après que chaque membre de la Communauté avait de vive voix exposé son opinion sur la requête écrite par le récipiendaire. Il fallait, pour être admis, que celui-ci réunît les deux tiers des suffrages. Ne prenaient point part au vote ceux qui n'avaient point habité le monastère de deux à quatre mois en même temps que le novice.

Si ses études n'étaient point achevées, le *profès* les poursuivait. Nul ne pouvait commencer son cours de théologie avant d'avoir fait profession; mais préalablement il avait dû recommencer sa rhétorique et sa philosophie, car les Bénédictins paraissaient croire peu à l'application sérieuse des jeunes étudiants qui fréquentaient les colléges d'alors; ceux dont le cours d'humanités était tout à fait achevé, avant qu'ils eussent atteint l'âge de la profession, devaient s'appliquer spécialement à l'histoire ecclésiastique et à l'étude du grec et de l'hébreu.

Le professeur de rhétorique devait s'appliquer moins à donner des préceptes qu'à faire saisir les exemples : il les choisissait surtout dans les Pères de l'Eglise dont la latinité était réputée la plus pure, tels que Lactance, saint Cyprien, les Epitres de saint Jérôme. Il y joignait Cicéron (*De Officiis* et *Discours*), Virgile (*Géorgiques*), Horace (*Art poétique*), nos meilleurs orateurs et écrivains français. Les jeunes scolastiques s'appliquaient moins à la composition qu'à l'analyse et à la traduction.

Le cours de philosophie demandait deux années entières. Dans la première, à la logique était jointe l'étude des mathématiques, de la géométrie et de la physique générale.

Dans la seconde, la physique spéciale, l'étude du calendrier et des principes d'histoire naturelle marchaient de pair avec la métaphysique.

Puis venait la théologie, dont le cours réclamait trois ans. Tous les samedis, des thèses devaient être soutenues, en présence de tous les Pères, par les jeunes étudiants; aussitôt que l'étude d'un traité théologique ou d'une des parties de la philosophie était achevée, tous étaient examinés sur ce traité, pendant une demi-heure, en présence de tout le couvent.

Enfin, le visiteur faisait examiner chacun d'eux, en sa présence, par deux anciens professeurs spécialement appelés pour cet office.

Digitized by Google

Une année, consacrée à l'étude approfondie de la théologie morale et à de pieux exercices, devait encore précéder la réception du sacerdoce. Pendant l'année qui suivait cette dernière promotion, les prêtres recevaient de nouvelles leçons, soit de droit-canon, soit de grec ou d'hébreu, et c'est seulement alors qu'on les répartissait en différents monastères dans lesquels ils trouvaient toujours des professeurs capables de leur apprendre les principes de la critique littéraire et de leur inspirer cet amour de l'antiquité qui rendit si fameuse la Congrégation de Saint-Maur.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

MM. Le Roux de Lincy. — Brevière. — Amand Le Mire.

M. LE ROUX DE LINCY.

La plupart des lecteurs de la *Revue de la Normandie* connaissent les travaux littéraires, historiques et bibliographiques de M. Le Roux de Lincy, ancien élève de l'école des Chartes, membre du Comité impérial des travaux historiques, secrétaire de la Société des bibliophiles français, etc.; nous avons le regret de leur annoncer qu'il a succombé, le 13 mai dernier, à une longue et douloureuse maladie. Les obsèques de cet érudit ont eu lieu à Paris, dans le cimetière du Sud, où l'avait accompagné une nombreuse assistance d'hommes de lettres et de savants, parmi lesquels se trouvait M. J. Quicherat, professeur à l'école des Chartes. Celui-ci a prononcé sur la tombe de son ami un discours touchant, dans lequel il a rappelé les travaux si divers, mais tous si utiles, de M. Le Roux de Lincy, durant une période de près de quarante années. « Il avait au suprême degré, dit M. Quicherat, cette vertu qu'on ne trouve pas chez bien des savants : la libéralité. Il amassait pour lui et pour ses amis, à l'exemple de cet ancêtre des bibliophiles, Jean Grolier, pour lequel il s'était épris de passion, sans doute à cause de la conformité qu'il se sentait avec lui. Ce fut le bon-

Digitized by Google

heur de ses dernières années de recueillir les traits épars de la vie de cet homme rare, de suivre dans tous les pays de l'Europe la piste des livres qui avaient fait partie d'une admirable collection. Ses investigations furent couronnées d'un succès inattendu; elles lui ont fourni la matière d'un de ses meilleurs écrits (1). »

La littérature du moyen-âge, le règne d'Anne de Bretagne, la vie de Marguerite de Valois, reine de Navarre, cette spirituelle sœur de François Ier, l'histoire de la ville de Paris, avaient été également, de la part de M. Le Roux de Lincy, l'objet de recherches très sérieuses et très approfondies. Dans un autre ordre de travaux qui rattachent son nom à la bibliographie normande, nous rappellerons, comme occupant le premier rang, la publication du *Roman de Brut*, la seconde des grandes compositions poétiques de Robert Wace. Commencé en 1836, cet ouvrage, qui est accompagné de notes, de commentaires, d'un glossaire et de tables, fut achevé en 1838 et forme 2 vol. in-8, illustrés de *fac-simile* de miniatures et des manuscrits d'après lesquels l'éditeur a cherché à établir le meilleur texte (2). — Viennent ensuite : l'*Essai historique et littéraire sur l'Abbaye de Fécamp*, Rouen, 1840, in-8; — *Notice sur le Livre Rouge de la ville d'Eu*, Paris, 1840, grand in-8; — *Notice sur les Romans de Robert-le-Diable et de Richard-sans-Peur* (Nouvelle Bibliothèque bleue), Paris, 1842, in-12; — *la Vie et la Mort de saint Thomas de Cantorbéry*, par Garnier de Pont-Saint-Maxence, Paris, 1843, in-8.

M. Le Roux de Lincy (Antoine-Jean-Victor) était né à Paris, en 1806. M. Vapereau, dans son *Dictionnaire des Contempo-*

(1) Discours de M. Quicherat, *Revue de l'Instruction publique*, n° du 3 juin 1869.

(2) Ces planches ont été gravées par M. de Bourges, beau-frère de M. Le Roux de Lincy. L'impression du texte, qui présentait d'assez grandes difficultés, a eu lieu à Rouen, dans l'établissement de M. Nicétas Periaux.

Digitized by Google

rains, et l'auteur du *Manuel du Bibliographe normand*, ont, chacun à son point de vue, consacré à cet aimable et modeste savant une notice bibliographique.

—

M. BREVIÈRE (1).

Une autre tombe vient de se fermer sur une illustration normande dont l'existence fut tout entière consacrée au travail : M. Brevière, dont les mérites comme dessinateur, comme graveur, comme écrivain, ont été appréciés par tous ceux qui s'intéressent à l'étude des beaux-arts, est mort le 2 juin. Quoique nous n'ayons pas oublié le rapport qui, en 1863, vous a déjà fait connaître avec justesse et talent les divers travaux de cet artiste, auquel vous décerniez alors l'une de vos médailles d'honneur (2), nous ne croyons pas inutile, en ce moment, de vous parler de nouveau de l'homme modeste, intelligent, laborieux et persévérant que nous avons tous connu, que tous nous regrettons.

Louis-Henri Brevière, membre de la Société d'Emulation et de l'Académie de Rouen, de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, du Comité central des Artistes, de la Chambre des Arts typographiques de Paris, dessinateur et graveur de l'Imprimerie impériale, conservateur des estampes déposées à la Bibliothèque publique de Rouen, naquit à Forges-les-Eaux, le 15 décembre 1797. Dès l'âge le plus tendre, il se rendit à Rouen, où, durant plusieurs années, il suivit avec succès le cours public de dessin, professé successivement par MM. Des-

(1) Notice lue à l'Académie de Rouen, dans la séance du 25 juin 1869.

(2) Rapport de M. Méreaux, *Précis des Travaux de l'Académie de Rouen*, 1863, p. 43-48.

Digitized by Google

camps fils et Le Carpentier. Il avait à peine dix-sept ans lorsqu'il entra chez M. Gouel, graveur, cour du Palais-de-Justice, pour se livrer à l'étude de la gravure sur cachet et sur bois. En 1816, Brevière appliqua ses premiers talents à l'ornementation d'un recueil consacré à la Normandie, qui fut aussi le premier des nombreux ouvrages de E.-H. Langlois, dont plus tard il devint l'ami et le coopérateur. Depuis ce moment, l'art et l'industrie furent tour à tour l'objet de ses études. En 1823, il exécuta, le premier, un rouleau gravé au burin, avec des figures, pour l'impression des indiennes employées à l'ameublement, rouleau destiné à remplacer les planches mobiles en bois usitées jusqu'alors. En 1826, il découvrit un procédé ingénieux pour reproduire, par le stéréotypage ou le clichage, un type gravé sur bois debout, de manière à former, par la réunion de ces types en métal, des planches de grande dimension destinées à l'impression de l'indienne. En 1830, il lut à l'Académie une notice sur un procédé qui consiste à obtenir des épreuves de dimensions différentes avec une seule planche gravée, procédé dû à un peintre-graveur de Paris nommé Gonord. En 1832, dans son discours de réception à cette même société savante, il signala un fait remarquable, qui avait échappé à tous les écrivains qui se sont occupés de l'histoire de la gravure : le procédé de la gravure sur *bois debout*, qu'il avait cru lui-même découvrir en 1814, était employé, au contraire, dès la fin du xve siècle et le commencement du xvie, pour l'ornementation des livres imprimés, qui, grâce à ce précieux accessoire, se rapprochaient des manuscrits auxquels ils succédaient. Durant cette même année et l'année 1833, il grava, d'après les dessins de Langlois, une suite de charmantes vignettes et de lettres grises pour l'*Essai sur la Peinture sur verre* et l'*Histoire du Privilége de Saint-Romain*. Les auteurs, les imprimeurs et les libraires rouennais de cette époque étaient heureux de trouver chez ces deux artistes (Langlois et Brevière) les

Digitized by Google

moyens de donner ainsi à leurs publications un relief inusité, sans être obligés de recourir aux artistes de Paris.

Cependant, les études historiques et scientifiques de Brevière appliquées à l'art typographique devenant de jour en jour plus profondes, et sa réputation grandissant en même temps, il fut bientôt appelé lui-même dans ce grand centre des arts et de l'industrie. En 1834, M. Lebrun, directeur de l'Imprimerie royale, le chargea de procéder à l'exécution de la *Collection orientale*, commandée par le Roi, avec un luxe typographique tout exceptionnel. Ce travail offrait les plus grandes difficultés pour élever la gravure au niveau des manuscrits originaux, dont toutes les pages sont enrichies de larges bordures dans lesquelles brillent l'or, le carmin et l'azur. Le succès répondit aux espérances de l'artiste et du haut fonctionnaire qui l'avait appelé. Ce chef-d'œuvre de la typographie française, dont les ornements ont été dessinés par Aimé Chenavard, et pour lequel des caractères avaient été fondus tout exprès, compte, de 1836-1855, 8 vol. in-folio. Il comprend l'*Histoire des Mongols*, le *Livre des Rois*, etc. Il est destiné à être offert en présent aux têtes couronnées et aux principales bibliothèques publiques.

La même année 1834, M. Brevière reçut de la ville de Rouen la médaille d'or, à la suite de l'exposition municipale des beaux-arts; en 1839, à l'exposition de Paris, il obtint la médaille d'argent; en 1860, à l'exposition de Rouen, quelques-unes des planches de l'*Histoire des Peintres*, de Ch. Blanc, lui valurent la grande médaille; enfin, en 1863, il reçut de l'Académie de Rouen une de ces médailles d'honneur qui furent offertes, pendant quelques années, aux hommes éminents que la Normandie s'honore d'avoir vu naître. Pendant le séjour de vingt-neuf ans qu'il fit à Paris, M. Brevière contribua à l'illustration d'un grand nombre de publications. Il n'y avait en renom, à cette époque, que le graveur anglais Thompson le jeune, et si Brevière put seulement rivaliser avec lui comme graveur sur bois, il

Digitized by Google

l'emporta sur son concurrent comme dessinateur, possédant à la fois les talents de graveur et de dessinateur, qui se rencontrent rarement chez le même artiste. Toujours attaché à l'Imprimerie impériale, il prit une large part à l'ornementation de l'*Imitation de Jésus-Christ,* magnifique in-folio sorti, en 1855, des presses de cet établissement sans rival; avec le concours de plusieurs de ses élèves, il grava, pour l'*Histoire des Peintres,* de M. Ch. Blanc, dont la maison J. Renouard poursuit encore la publication, une série de planches dans lesquelles il sut allier la gravure sur métal à la gravure en relief sur bois.

M. Brevière a aussi gravé, sur cuivre et sur acier, un grand nombre de planches : vignettes, portraits, vues, monuments, etc. Parmi ces dernières, nous citerons, comme modèles de délicatesse, de fermeté et d'harmonie, celles qui ornent la *Description de l'ancien Hôtel-de-Ville et du Beffroi de la Grosse-Horloge de Rouen,* par M. de la Quérière. M. Brevière peut revendiquer le titre de régénérateur de la gravure sur bois en France (1). Il se rappelait sans doute que Rouen, la ville aux riches monuments, avait eu aussi, dans les XVe et XVIe siècles, des écoles de gravure qui fournirent aux premiers imprimeurs de cette ville ces habiles *ouvriers* dont les travaux embellirent les livres de ce temps des importantes et nombreuses illustrations qui les font encore rechercher si ardemment par les bibliophiles. S'inspirant de ces idées rétrospectives, il voulut, au XIXe siècle, concourir au développement de cet art et forma, à Rouen et à Paris, de nombreux élèves qui soutiennent aujourd'hui dignement la haute réputation de leur maître.

(1) La ville d'Alençon élèverait peut-être la même prétention en faveur de Pierre-François Godard, né le 8 novembre 1797. Elève de son père, qui, lui-même graveur sur bois, était établi dans cette ville, il coopéra à l'ornementation d'un grand nombre de publications pittoresques et de livres à gravures édités à Paris. (Voy. *Manuel du Bibliographe normand*, t. II, p. 29.)

Digitized by Google

Fatigué cependant de ses travaux artistiques, mais heureux de trouver une occupation qui s'y rattachât, Brevière acquit, en 1855, aux Andelys, l'imprimerie qu'y avait montée M. Monton ainé. Cette nouvelle industrie ne répondant pas à son attente, il y renonça au bout de quelques mois et retourna à Paris, où, malgré sa délicate santé, il reprit, jusqu'en 1863, ses travaux chalcographiques et xylographiques (1). C'est à cette époque qu'il songea à venir se fixer à Rouen. Là il retrouva d'anciennes et précieuses relations; les sociétés savantes dont il était membre lui ouvrirent de nouveau leurs portes; il passa ainsi cinq années paisibles (2). Enfin, il y a un an, ses forces diminuant de jour en jour, tout travail lui fut interdit, et son médecin, qui était en même temps l'un de ses meilleurs amis, l'envoya chercher à Hyères, près de Toulon, un climat moins humide que le nôtre. Mais le remède fut impuissant sur cette existence défaillante, brisée par d'anciennes et douloureuses épreuves, et, le 2 juin dernier, il succomba loin de sa chère Normandie, emportant l'affection et les regrets de tous ceux qui l'avaient connu et qui avaient été à même d'apprécier, non-seulement son savoir et ses talents, mais aussi l'élévation de son caractère.

M. Brevière a publié les opuscules suivants :

—De la Xylographie, ou Gravure sur bois; Rouen, N. Periaux, 1833, in-8 de 16 p. Discours de réception à l'Académie de Rouen. (Ext. des Mémoires de cette Académie, 1832.)

— Note sur des Porcelaines imprimées, de différentes grandeurs, au moyen d'une seule planche, par le procédé de feu Gonord, peintre et graveur à Paris,

(1) En 1860, il se livra à des études sérieuses sur les moyens de prévenir la contrefaçon des billets de Banque, et les moyens qu'il proposa furent approuvés par le conseil de la Banque de France.

(2) En 1867, il professa un cours spécial sur *la loi du contraste et l'harmonie des couleurs*, qu'avait fondé cette année, sur son initiative, la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

et offertes à l'Académie; Rouen, N. Periaux, 1833, in-8 de 15 p. (Ext. des mém. de l'Acad., 1833.)

— De la Contrefaçon des Billets de Banque et des moyens de la prévenir; Paris, imp. Dubois et Vert, 1860, in-8 de 15 p. (Ext. de la Revue artistique et littéraire.)

— Mémoire sur les Beaux-Arts appliqués à l'industrie et sur la fondation d'un Musée industriel dans la ville de Rouen; Rouen, imp. Boissel, 1864, in-8 de 22 p. (Ext. du Bulletin de la Soc. libre d'Emulation, etc., 1863-64.)

— Quels sont les meilleurs moyens à employer pour associer les Beaux-Arts à l'industrie, mémoire lu dans la séance générale du Congrès, tenue à Rouen le 4 août 1865; Rouen, imp. D. Brière et fils, 1866, in-8 de 16 p. (Ext. du Recueil du Congrès de Rouen, 1865.)

— Du Collége central des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, qui se fonde à Paris, et de ses conséquences sur l'avenir industriel de la France. L'Ecole municipale de Dessin et de peinture de la ville de Rouen; Rouen, imp. Boissel, 1866, in-8 de 17 p. (Ext. des trav. de la Soc. libre d'Emulat., etc.)

— Discours sur le contraste et l'harmonie des couleurs; Rouen, imp. Boissel, 1867, in-8 de 10 p. avec une planche. (Ext. des travaux de la même Société.)

Son portrait, médaillon en bronze, a été exécuté, en 1862, par M. Louis Auvray, graveur en médailles, à Paris. — M. Alfred Baudry a publié, en 1867, sur les travaux de Henri Brevière, un rapport intéressant qu'il a fait, à Rouen, dans une fête maçonnique; Rouen, imp. Boissel, in-8 de 19 p.

M. A. LE MIRE.

Il y a quelques jours, un grand concours de personnes de tout rang rendaient les derniers devoirs à une notabilité rouennaise. M. Amand Le Mire, officier de la Légion d'honneur, président honoraire de la Chambre de Commerce, ancien président du Tribunal de Commerce, président du Conseil d'arrondissement, membre du Conseil municipal, etc., frappé de paralysie depuis plusieurs mois, s'est éteint, le 1er juin, sans douleur, mais non sans avoir ressenti l'amertume d'une fin prévue qui allait le séparer de ses plus chers ici-bas. Né à

Digitized by Google

Rouen, le 1er novembre 1793, M. Le Mire, durant une longue carrière, prit une part constante et active à la solution de toutes les grandes questions qui intéressaient notre ville. Comme président de la Chambre de Commerce pendant plus de vingt ans, il s'est montré l'un des instigateurs les plus fervents et les plus intelligents de la canalisation de la Seine maritime; son nom, associé à celui de M. Jean Rondeaux, restera attaché à cette grande œuvre, si profitable au port de Rouen. Il a soutenu cette cause, non seulement par divers écrits remarquables, mais encore par des démarches incessantes qu'il a eu le bonheur de voir couronnées de succès. C'est une consolation pour ses amis de savoir que son nom sera dignement porté par ses deux fils, qui lui succèdent dans l'importante maison de commerce que leur grand-père avait fondée à Rouen.

Des discours ont été prononcés sur la tombe de M. Le Mire: par M. le Sénateur-Préfet, au nom du département; par M. Du Boullay, au nom de la Chambre et du Tribunal de Commerce; par M. Rolet, au nom du Conseil municipal, et par M. Beaulieu, au nom des ingénieurs des ponts et chaussées qui ont participé à l'exécution des travaux d'endiguement de la Seine. Ces discours, relatant tous les services rendus à la ville de Rouen par notre regretté compatriote, et rappelant les éminentes qualités qui le rendaient cher à sa famille, ont produit sur l'assemblée une vive et touchante émotion (1).

Voici la liste des opuscules publiés par M. Le Mire, de 1845 à 1868:

— Amélioration de la Basse-Seine. Projet d'un canal maritime à exécuter depuis la Mailleraye jusqu'à la mer; Rouen, 1845, in-8 de 24 p., avec une carte.

— Encore quelques mots sur la Seine maritime, pour provoquer de la part du gouvernement l'étude sérieuse et approfondie de l'endiguement de la Seine, depuis la Mailleraye jusqu'à la mer; Rouen, 1846, in-8 de 36 p., avec un plan.

(1) Voy. les divers journaux de Rouen des 2 et 4 juin.

Digitized by Google

— Projet d'endiguement de la rade du Havre et de la baie de Seine, travail dont l'exécution assurerait au port du Havre la ligne des paquebots transatlantiques; Rouen, 1853, gr. in-8 de 27 p., avec une carte.

— De la péréquation de l'impôt territorial en France; Rouen, 1854, in-8 de 27 p.

— De l'endiguement de la Seine maritime, prolongé jusque sur la rade du Havre; Rouen, 1858, gr. in-8 de 22 p., avec une carte.

— Résultats de l'endiguement de la Seine maritime, envisagés au point de vue de la navigation et de la défense du pays. Réponse à M. Minard, insp. gén. des ponts et chaussées en retraite, auteur d'un écrit intitulé : *De l'Endiguement de la Seine jusqu'à Honfleur, et du port du Havre;* Rouen, 1859, in-8 de 24 p.

— De la Banque de France avec l'escompte à quatre pour cent; Rouen, 1864, in-8 de 16 p.

— Endiguement de la Seine maritime. Réfutation du rapport de M. de la Roche-Poncié, ing. hyd. de 1re classe, sur l'état de l'embouchure de la Seine en 1863, — et de de l'influence des travaux d'endiguement de la Basse-Seine en ce qui touche les abords du Havre; Rouen, 1864, in-8 de 16 p.

— Enquête sur la circulation monétaire et fiduciaire. Réponse au questionnaire en ce qui touche la Banque de France; Rouen, 1865, in-8 de 28 p.

— Note sur la révision du cadastre, adressée à MM. les membres des conseils généraux des départements, session de 1866; Rouen, 1866, in-8 de 8 p.

— De la Barre et du Mascaret dans la Seine maritime. Congrès de Rouen, 1865; Rouen, 1866, p. 666-669.

— Question des Chemins de Fer français. Centralisation et unification administratives de ces voies de transport; Rouen, 1868, in-8 de 21 p.

— Du prolongement des digues de la Seine jusqu'à Honfleur; Rouen, 1868, in-8 de 20 p., avec une carte.

La plupart de ces opuscules ont paru sous le pseudonyme de : *Un Riverain de la Seine.*

ED. FRÈRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

CHAPELLE DU LYCÉE DE ROUEN.

MESSE EN MUSIQUE EXÉCUTÉE A L'OCCASION DE LA PREMIÈE COMMUNION DES ÉLÈVES DU LYCÉE.

Le 23 mai dernier, la chapelle du Lycée de Rouen retentissait de pieuses mélodies et d'harmonieux accords. La première communion des élèves était l'occasion de cette manifestation musicale, à laquelle s'attache toujours le plus haut intérêt. Tous les ans, cette fête religieuse attire en foule les parents de tous ces jeunes gens, que l'acte le plus solennel appelle à entrer dans la vie sérieuse et à devenir des hommes.

La musique figure toujours dans cette imposante cérémonie; mais ce n'est que depuis deux années seulement qu'elle y remplit un rôle digne de sa mission toute divine, qui consiste à confondre les âmes dans une fraternelle union de pensées pures et élevées et de sentiments nobles et sympathiques inspirés par l'horreur du mal et l'amour du bien.

Cette année, l'exécution de la messe choisie et dirigée par M. Beke, professeur de chant choral au Lycée, a été vraiment remarquable, surtout en raison des difficultés que cet artiste dévoué avait à vaincre pour réunir des ressources éparses et à peine suffisantes, les seules dont il pût disposer.

La masse chorale était à ses ordres : c'étaient les élèves de sa classe d'ensemble; mais c'étaient des élèves bien inexpérimentés encore, animés toutefois de beaucoup de zèle et de bonne volonté.

Pour accompagner toutes ces voix, qu'il se chargeait de discipliner, il fallait que M. Beke pût former un orchestre. Il s'adressa à tous les professeurs d'instruments du Lycée; il obtint d'eux un cordial concours. Il s'agissait encore de compléter les rangs de cet orchestre improvisé, et pour cela il eut recours aux artistes de la ville, dont il dut réclamer individuellement la coopération.

Tous ces détails d'organisation, que nous tenions à signaler, prouvent que ce n'est qu'à force de persévérance et d'efforts soutenus par un dévoûment absolu à la cause de son art, que M. Beke a pu mener à bonne fin son artistique entreprise. Grâce à tous ces éléments rassemblés et groupés avec l'expérience d'un habile musicien, le programme assez important qu'il s'était imposé a été réalisé de la manière la plus satisfaisante.

Digitized by Google

Ainsi, le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Credo*, de la messe à deux voix du célèbre maître Sigismond de Neukomm, ont été interprétés, par les voix et par l'orchestre, avec le sentiment vrai de cette musique d'un ordre si élevé. Il en a été de même d'un *Sanctus*, en chœur, suivi d'un *Benedictus* et d'un *Agnus Dei*, solos de baryton fort bien dits par M. Godefroy, chanteur de la métropole. Ces trois morceaux, de la composition de M. Camille Caron, sont très purement écrits dans une parfaite convenance de style. On a remarqué un *O Salutaris* pour voix de soprano, avec violon concertant. Ce motet, d'un caractère vraiment religieux, fait honneur à son auteur, M. Beke. La partie de soprano a été chantée par le jeune Brouesse, interne du Lycée, de façon à pleinement satisfaire M. Beke, qui a dû être heureux de l'effet produit par son œuvre, si bien rendue par la jolie voix de son petit élève. Le solo de violon a été parfaitement exécuté par M. Engelmann jeune.

Au commencement et à la fin de l'office, l'orchestre, sous la direction de M. Beke, a très brillamment exécuté une marche solennelle de M. Camille Caron, avec *solo* de saxophone-alto, joué par M. Grimal avec une rare perfection; à l'*Offertoire*, l'*andante* de la symphonie de la *Reine*, d'Haydn, a été détaillé par l'orchestre avec infiniment de délicatesse. Enfin, à la *Communion*, M. Vanhotte a joué un mélodieux solo de cor, accompagné sur l'orgue par M. Célestin Vervoitte.

Si M. Beke a pu obtenir un si beau résultat, il faut en reporter le premier mérite à la protection qu'il a trouvée dans l'autorité qui dirige le Lycée de Rouen avec une sollicitude si vigilante et si éclairée. Déjà, l'année dernière, nous avons eu l'occasion de rendre hommage à la haute intelligence dont M. le proviseur faisait preuve en accordant à l'art musical une place qu'on ne lui avait jamais laissé prendre dans la classification des études; et pourtant, les beaux-arts, au point de vue de la saine raison, ont leur rang bien marqué dans toute éducation libérale et complète; sans doute, ils ne peuvent y être classés que secondairement, mais ils ont droit à une efficace protection.

Depuis plusieurs années, l'enseignement de la musique est officiellement prescrit dans les Lycées; mais comment est-il, trop généralement, mis en pratique? Le plus souvent il est confié à des professeurs incapables, et d'ailleurs, presque partout, le travail personnel est rendu impossible aux élèves.

Combien la ville de Rouen doit-elle se féliciter de l'exception dont elle est favorisée! Dans son Lycée, l'étude de la musique est admise, surveillée et encouragée, grâce à M. Gautier, qui, tout en donnant la plus active impulsion aux études classiques, sait aussi faire la part de l'instruction musicale, et comprend qu'en facilitant des manifestations du genre de celle dont nous venons de rendre compte, il fait naître une noble émulation chez les jeunes gens qui sont naturellement portés vers l'art musical, d'abord pour satisfaire un goût inné et pour obéir plus tard peut-être à une vocation réelle.

Plus nous avançons dans la voie du progrès universel que le XIXe siècle a si

Digitized by Google

impérieusement tracée, moins il sera possible, ni permis même, à un artiste de manquer de cette éducation fondamentale que donnent les humanités et qui rend l'homme apte à se distinguer, à se rendre utile à la société, et souvent même à illustrer son époque. Nous adresserons de nouveau non seulement des félicitations, mais aussi des remercîments à M. Gautier, qui semble si bien disposé à ouvrir une ère nouvelle et féconde à la culture des arts libéraux et particulièrement de la musique, dans le vaste domaine de l'enseignement universitaire, dont à Rouen il a la suprême direction.

Amédée MÉREAUX.

DÉCOUVERTES

FAITES SUR L'EMPLACEMENT DE L'ANCIEN COUVENT DES JACOBINS.

La démolition de l'ancienne église des Dominicains, Frères prêcheurs ou Jacobins, et les nivellements de terrain faits pour l'agrandissement de l'Hôtel de la Préfecture, installé en partie dans cet ancien couvent, viennent de donner lieu à quelques découvertes archéologiques des plus intéressantes.

M. Thaurin, l'infatigable et curieux témoin de toutes les fouilles opérées en notre ville, et dont les résultats lui ont permis de constituer un Musée uniquement composé des épaves qu'il y a rencontrées, a fait plusieurs trouvailles dans le sol de l'ancien couvent des Jacobins.

La première est « une tablette de plomb, haute de 25 centimètres et large de « 22 centimètres et demi, sur laquelle on lit l'inscription suivante, gravée sur « treize lignes, en caractères on ne peut mieux conservés :

NOBLE HOMME PAUL PARENT SIEUR DE VILEMENON. CONSEILLER. DV. ROY. EN. SES CONSEILS. DESTAT. ET. PRIVÉ. ET. INTENDANT. DE. LADMIRAVTÉ. DE. FRANCE. A. POSÉ. LA. PIERRE. DE. CE. PILLIER. EN. LA. QUELLE. SONT. TAILLÉES. SES. ARMES. ET. AV. HAVT. DE. LA. VOVTE. SONT. CELLES. DE. MONSEIGNEUR. LE. DVC. DE. MONMORENCY. ADMIRAL. DE FRANCE. LE. 22e. DOCTOBRE.

1621.

La seconde découverte se rapporte à la constatation d'un agrandissement de l'église de ces mêmes Jacobins, quand ils en reculèrent le pignon, au bas de la nef, d'environ quatre mètres, vers la rue des Jacobins.

« En fouillant le sol, dans l'endroit que nous indiquons, les ouvriers viennent « de mettre au jour la table de plomb destinée à perpétuer le souvenir de ces

Digitized by Google

« importantes constructions commencées en 1619. On lit, gravées profondément « et en beaux caractères, sur cette table métallique, les lignes suivantes :

NOBLES. HOMMES. CONSEILLERS. ET. ECHEVINS. DE CETTE. VILLE. DE ROUEN. JACQUES LEVASSEUR. NICOLAS. DUMONT. JACQUES HELYE. ANTOINE. GUEROUL. NOEL. GUEROULT, SIEUR DU MANOIR. ONT POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DE LA RÉDIFICATION DE CE PIGNON. LE 5 DE MARS 1619.

On a trouvé aussi la moitié longitudinale d'une autre inscription constatant « *la rédification par les pieux confrères et maistres* de la corporation et confrérie « des *chaussetiers de Rouen, de la chapelle consacrée à saint Jacques*, qu'ils « possédaient dans l'église des Jacobins, *à cause de l'hôpital qu'il avaient fondé « en ce lieu de Rouen pour y recevoir les pauvres pèlerins.* »

Enfin, on a rencontré encore une jolie pierre tombale d'un enfant décédé vers le milieu du XIIIe siècle, ornée d'un dessin représentant cet enfant, avec une curieuse arcade funéraire, entourée d'un double filet dans lequel on lit l'inscription suivante :

ICHI. GIST. VVILLAEME. JADIS. FIZ. JEHEN. LEBOURGEIS. DIEX. AIT. MERCHI. DE. SAME. AMEN. (1)

Voilà de nouveaux documents qui s'ajoutent à ceux que Farin a donnés sur cette église. M. Thaurin a bien fait de ne point les laisser passer inaperçus, quand le hasard des fouilles les a remis en lumière.

TRAVAUX DE LA TOUR JEANNE DARC.

On vient d'abattre, dans la rue Bouvreuil, la maison n° 65, qui doit donner accès à la tour du donjon de Philippe-Auguste, plus connue maintenant sous le nom de Tour Jeanne Darc.

En attendant l'achat et la démoliton des deux autres maisons, sur l'emplacement desquelles s'ouvrira bientôt le passage vers ce précieux monument historique, on va clore la tour, du côté du couvent des Ursulines, par un mur qui sera en rapport avec le caractère architectural de la tour.

Une sous-commission, prise dans la commission dite d'exécution, et composée de MM. Renaudeau d'Arc, Michel Durand, Quinet et Bouquet, en compagnie de M. Desmarest, architecte du département, et de M. l'abbé Robert, chapelain

(1) *Pour plus de détails sur ces quatre découvertes, voir le* Journal de Rouen *des 19 et 23 juin dernier, où M. Thaurin a rendu compte de ces fouilles et de ces découvertes.*

Digitized by Google

de la communauté, a visité la tour dernièrement pour faire un rapport sur les travaux jugés nécessaires, rapport dont les propositions seront soumises à l'acceptation du comité, réuni en assemblée générale.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE.

Le nombre des adhérents ayant bien vite dépassé deux cents, une séance générale est indiquée pour le jeudi 1er juillet.

Ce jour-là, la Société doit procéder à l'acceptation du règlement élaboré par le bureau provisoire, et à la nomination d'un conseil d'administration, en remplacement de celui auquel elle doit sa naissance et son premier établissement.

Aux termes de son réglement provisoire, le chiffre de ses membres étant illimité, nous ne doutons pas qu'avant peu de temps il ne devienne plus considérable encore, ce qui permettra d'accroître le nombre et l'importance de ses publications.

On peut s'adresser, pour les adhésions, chez M. Le Brument, libraire de la Société, rue de l'Impératrice, 11, à Rouen.

CONFÉRENCES DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Pendant le mois qui vient de s'écouler, le Cercle rouennais de la Ligue de l'enseignement a fait des conférences et des lectures publiques et gratuites, rue de Fontenay, 15, dans le local de la Société lyrique.

Le lundi 14 juin, à huit heures du soir, M. Raoul Duval a parlé des ouvriers célèbres, et surtout de Bernard de Palissy.

Le lundi suivant, M. A. Houzeau a traité de la chimie populaire.

Enfin, lundi dernier, M. le docteur Le Plé a fait une conférence sur l'hygiène de la famille.

Toutes ces conférences et lectures ont été suivies avec empressement par la partie de la population à laquelle elles étaient destinées. X.

STATUE ÉLEVÉE A BRUNEL, EN ANGLETERRE.

Dans la séance de la Chambre des Communes (Angleterre), tenue le 14 juin, M. Layard, sur une interpellation de M. Grenville, déclare que les statues de Brunel et de Stephenson attendent, dans les magasins du gouvernement, que le

Digitized by Google

comité, chargé de leur inauguration, ait choisi un emplacement. Pour le moment, dit-il, on pense que la berge de la Tamise est un lieu plus convenable pour ériger ces statues, que la place du Parlement, où l'on avait proposé de les placer, à droite et à gauche de la statue de Canning. La statue de Brunel est haute de huit pieds. Ce renseignement nous est fourni par le *Journal officiel* du 16 juin, et nous sommes heureux de le transmettre aux lecteurs de la *Revue*, qui apprendront, avec une satisfaction vraiment nationale, l'érection d'une statue en l'honneur de notre illustre compatriote, Marc-Isambart Brunel.

Ed. F.

Digitized by Google

EXPOSITION MUNICIPALE DES BEAUX-ARTS

(1869.)

V.

PAYSAGE.

« Ceux qui prétendent que le paysage ne touche pas ne prouvent qu'une « chose, c'est qu'ils n'en sont pas touchés. » J'ai lu cette phrase dans un petit livre de 1746. Elle était fort juste alors; mais on est moins franc en 1869, et personne n'oserait avouer qu'il ne comprend pas la nature. Comment donc! on va la chercher en Suisse, en Ecosse, en Italie, partout ailleurs que devant sa porte; on voyage sur terre et sur mer; on fait 500 lieues en dormant dans un wagon; n'est-ce pas la preuve de l'amour effréné de nos contemporains pour le paysage? Hélas! la plupart des touristes voyagent, non pour voir, mais bien pour avoir vu. Tel se brise les reins de gaîté de cœur en gravissant le Righi ou fait volontiers le plongeon dans la mer de glace, qui ne donnerait pas deux sous des trésors printanniers de Meudon et de Bougival. Et cependant, qu'il est bon à feuilleter, ce gros livre de la nature intime! De quels ravissements il enivre les regards en promenant son soleil par les prairies, les bosquets, les vallées et les collines semées de blanches maisons! Quelle gamme de doux bruits il murmure à l'oreille, depuis le babil des ruisseaux et le frémissement des peupliers jusqu'au frisson matinal qui ondule les blés et fait chanter l'alouette! Et cette senteur des foins et de la fraise sauvage, et cette poésie (moins usée que l'on ne pense) de la cloche du soir et de la croix du cimetière!

Depuis un demi-siècle, la peinture s'est résolûment tournée vers le paysage familier. Elle y trouve plaisir et profit : plaisir, car la nature intime est une bonne mère; elle tient compte d'un effort, d'un ton juste, du moindre sourire du pinceau; profit, car rien ne vaut, pour un artiste, l'étude de la perspective aérienne.

Mais là, comme partout dans l'art, à côté des aimables et des habiles, il y a des disgracieux et des disgraciés, des gens à blâmer et des gens à plaindre. Nous allons dire quelques mots des uns et des autres.

Digitized by Google

Rien de violent et de durable comme l'amour qu'inspire une femme laide; or, c'est bien cet amour que le public dilettante éprouve pour M. Corot. Il n'était pas né beau, ce cher grand peintre; il n'était pas non plus né adroit; mais le ciel l'avait doté d'un vif sentiment de la nature, et c'est ce qui l'a sauvé. Malgré sa bonhomie, M. Corot est coquet. Pendant bien des années, il affronta le soleil tout comme un autre; mais, trop incorrect pour le bourgeois, il vivait chichement de l'estime des artistes. Que fit-il alors? Il se lança dans l'harmonie des gris, il se voua au brouillard, au crépuscule, à l'aurore, à la brume, à l'entre chien et loup, à tout ce qui étend une gaze légitime sur l'exécution, sans tuer le sentiment. On fut surpris, on se recula, on regarda et on admira. Dès lors, chaque année, depuis trente ans, M. Corot s'enveloppe de son brouillard, *fugit ad salices*, et depuis trente ans le fidèle public poursuit sa Galatée. J'ai été longtemps, je l'avoue, à partager cet enthousiasme; ma religion pour l'exécution ne me faisait pas facilement passer sur cette négligence inouie des premiers plans et sur ces toiles d'araignées appelées feuillages. Puis j'ai fait comme tout le monde, je me suis reculé, et les yeux braqués vers cette trouée que le peintre madré a toujours soin d'ouvrir dans son fouillis de craie délayée, je me suis écrié : *Que c'est vrai! que ces eaux sont profondes! que ces plans se dégradent bien! que ce village perché sur la colline et qu'on soupçonne à peine reçoit amoureusement le baiser de l'aurore! quel sentiment profond caché sous cette maladresse!* etc., etc. Ce que j'ai dit tant de fois, non sans restrictions mentales, je le répète aujourd'hui en présence des *Etangs de Ville-d'Avray* (n° 85). Je suis pris; j'aime la femme laide. Mais que diront nos petits-fils?

M. César de Cock est aussi un amant bien aimé de la nature. Je n'oublierai jamais le plaisir que j'éprouvai et que je fus assez heureux pour faire partager aux lecteurs du *Grand Journal*, en admirant et en étudiant sa *Cressonnière de Veules*, de l'Exposition de 1865. Personne ne conduit plus poétiquement les ruisselets par les berceaux d'aulnes et de trembles; personne ne fait plus vaillamment jouer le soleil à travers les pommiers d'une cour normande; personne ne jette plus d'harmonie et d'air ambiant dans un paysage. Son exécution, ni trop faite ni trop lâchée, est habilement calculée pour le point de vue du spectateur. Voilà ce dont je me souvenais, avec accompagnement de soupirs, en regardant son *Moulin du Houlme* (n° 102). Cette toile n'est qu'une ébauche, et une ébauche en deuil, qu'un ciel gris sur gris rend monotone et maussade. De grâce, M. de Cock, affilez votre pinceau, crevez ces nuages et donnez-nous un petit rayon, pour l'amour de Dieu et de la banlieue rouennaise.

Le *Chemin de l'Ecole*, de M. Castan (n° 74), n'a pas cette monotonie. Il admet le soleil et il lui fait fête. Les terrains sont chauds et admirablement étudiés, et la verdure du second plan, baignée par la lumière, se revêt d'un ton émeraude de la plus belle eau. Le chemin de l'école a des pierres : M. Castan ne pouvait manquer de semer, par-ci par-là, quelques-uns de ces éclats de grès brun-rouge dont il signe tous ses tableaux. Les grands arbres s'élancent majestueux de chaque

Digitized by Google

côté de la route; ils se groupent à merveille, et il ne leur manque qu'un feuillage moins clair et plus nettement accusé. Si c'est là le chemin de l'école de Calame, nos paysagistes feront bien de le prendre.

M. Daliphard, par exemple, y rencontrerait le secret d'alléger ses toiles et de se défier des gros verts-épinard rechampis de noir. Dans sa *Vue du Périment de Vichy* (n° 90), tout est lourd, exécution et couleur. Ses arbres, grosses masses vertes et noires, n'ont aucune forme; et il a placé au second plan, en guise de peupliers, un certain rideau de plumets verts du plus fâcheux effet. L'œil fatigué se repose avec complaisance sur les eaux du premier plan, qui sont *buvantes*. M. Daliphard a mieux réussi dans son petit tableau qui représente *Une Mare* (n° 91) ombragée de saules et de peupliers. Moins lâché dans les détails et moins lourd de ton, il est peint avec vigueur.

Ce serait un excellent paysage que le *Souvenir du Morvan*, de M. Caillou (n° 68), si les devants étaient terminés. Le fond est charmant, avec son coup de soleil, sa colline pittoresque et sa petite cascade. Le dessous de bois du second plan n'est pas assez travaillé. M. Caillou s'est trop pressé : il a laissé dans chaque coin de son premier plan des touffes d'herbe et de buissons très suffisamment rendues; ce sont sans doute des points de repère qui veulent dire : *Voilà comme je finirai mes devants*. L'intention est bonne, mais elle rappelle les étiquettes inscrites par Balzac sur les murs de sa maison des Jardies, pour figurer les fresques de Delacroix et les tentures des Gobelins. Nous ne pouvons nous en contenter.

Cependant, tel qu'il est, ce tableau accuse une étude bien autrement serrée que la *Vue prise à la Madeleine, bords de la Seine*, de M. Chibourg (n° 79). Cet artiste a la brosse trop facile; sa toile sort d'une fabrique de papiers peints.

Le soleil couchant sur les *Bords de l'Orne*, de M. Darré (n° 98), est chaud de ton, et les buées d'un soir d'été imprègnent bien de leur tiède vapeur la rivière et les bosquets qui s'étagent dans la vallée. Mais quelle composition vieillotte! La chaumine enfumée, le colombier de rigueur (peut-être même la volée de pigeons, en regardant de près), les personnages à costume presque antique, les arbustes d'une essence inconnue qui, lançant du premier plan leurs feuilles rondes et détachées, servent de repoussoirs lumineux aux massifs du fond, tout cela rappelle les paysagistes maniérés de 1750. On croirait voir un Tavannes ou un Oudry.

Toutefois, le soleil de M. Darré paraît plus content de mourir que celui de M. Lambert de naître. Cet astre peu lumineux (n° 189), dont une petite teinte orange à l'un des coins de l'horizon annonce seule la venue, va faire son entrée dans un monde bien triste. Tout est gris de plomb dans la toile de M. Lambert : la rivière, les grands arbres, les terrains; tout est plat, sans relief et sans air; tout dort du dernier sommeil. Cette torpeur générale se voit peut-être par quelques maussades matinées d'été; mais quel beau triomphe d'ennuyer le spectateur sous

Digitized by Google

prétexte de vérité! C'était le cas ou jamais d'emprunter à M. Corot sa corde à puits, sa chère *trouée*. De maître à élève, cela se fait.

Parmi les études, j'ai remarqué les *Hêtres* de M. Pelletier (n° 294), qui se tordent et se contortionnent dans les attitudes les plus bizarres, en ombrageant un petit ruisseau dont les bords sont tapissés d'une luxuriante verdure. C'est là une excellente toile, d'une exécution un peu molle, mais extrêmement habile et dans laquelle la lumière fait merveilleusement son jeu. J'aime aussi, quoiqu'à un degré moindre, les hêtres du *Chemin de Grâce à Honfleur*, de M. Dubourg (n° 122). Moins bien travaillés dans les feuillages, ils ont plus de fermeté dans la touche des branches et sont d'une couleur fort agréable. Quand M. Dubourg aura le pinceau un peu plus fin, il fera des pages charmantes : ceci soit dit surtout pour la *Promenade à Honfleur* (n° 123).

Les *Vieux Chênes de la Chaise-Marie*, de M. Cassagne (n° 72), sont enlevés à la pointe et constellés, en guise de feuilles, de petites taches de toutes couleurs; même système pour le gazon fleuri qui tapisse leurs pieds centenaires. Cette peinture, d'une acidité qui fait grincer les dents, a peut-être quelques tons vrais, bons à consulter. Il fallait laisser cela à un clou de l'atelier. M. Devé est plus soigné dans son *Intérieur de forêt* (n° 112); mais sa couleur est bien lourde et il mesure l'air bien parcimonieusement à ses biches. La petite *Route avec animaux*, du même peintre (n° 113) ,est, à mon avis, plus satisfaisante. Le ton général est d'un joli blond, et le paysage, avec ses fonds de forêt, son chemin et ses groupes d'arbres à feuillage tendre, plaît à l'œil.

Ce compte-rendu tiendrait un volume si je passais au crible tous les paysages intimes de notre Exposition. Je me bornerai donc à mentionner sommairement le petit *Moulin à Segret*, de M. Jules André (n° 3), un peu vert, mais bien éclairé, et touché comme il convient à un vétéran de l'art; les *Genevriers*, de M. Bluhm (n° 41), toile d'une couleur ravissante, d'une grande finesse, et dont les fonds, caressés par un rayon, rappellent la dernière manière de Th. Rousseau; la *Cour de ferme en Normandie*, de M. Bougourd (n° 46), étude cherchée et consciencieuse, mais un peu incolore, et dont les arbres de fond, cotonneux et inconsistants, ne sentent pas l'école de Bellel; la *Vue prise de Charenton*, de M. Dessorins (n° 110), avec son moulin, son eau limpide et sa clarté d'aquarelle, mais aussi avec ses tons froids et ses devants sans vigueur; le *Souvenir du pays de Caux*, de Mlle Fleury (n° 142), souvenir gracieux, mais d'un vert tendre un peu trop uniforme et peuplé de singuliers petits moutons; le *Château de Lourmarin*, de M. Guillou (n° 169), qui a besoin de ses tons justes pour racheter son exécution empâtée et volontairement maladroite.

Je n'oublierai pas non plus l'*Entrée de village*, de Mme Laval (n° 193), et le *Clocher du village*, de M. Pierdon (n° 299), petits tableaux jumeaux d'une jolie couleur, et qui (le premier surtout) témoignent d'excellentes intentions que les auteurs ne tarderont pas à réaliser; le *Moulin du Remongol* (n° 198) et la *Fontaine aux environs d'Aubusson* (n° 199), de M. Le Gentile, qui jadis... mais

Digitized by Google

alors il n'avait pas inventé le feuillage vert-bleu, et son pinceau, émule de celui de M. J. André, comprenait la grande étude; le *Moulin de Maisons-Laffitte* et les *Laveuses aux bords de la Seine*, de M. Legrip (nos 200 et 201), peintre de genre d'un certain talent, fourvoyé, je ne sais pourquoi, depuis quelques années, dans le lourd et incorrect paysage; les *Rives de l'Ain*, de M. Ponthus-Cinier (n° 305 B), dont les roches escarpées sont rendues avec une précision vigoureuse; les *Laveuses à Osny*, de M. Véron (n° 386), étude un peu confuse dans les premiers plans, mais chaude et hardie, et qui enfonce lestement sous bois la jolie rivière de Viosne; enfin, les *Chevaux de halage dans un bac*, de M. Veyrassat (n° 387), page lumineuse, vaporeuse et peinte dans les données de bonne exécution habituelles à cet aimable artiste.

Je ne dirai rien, pour cette fois, de l'atroce souvenir nocturne que Rouen a laissé sur la palette de M. Bureau (n° 62), ni du paysage chinois rapporté d'Oran par M. Dallemagne (n° 94), ni des baliveaux hétérodoxes de M. Louvry (n° 226); mais qu'ils n'y reviennent plus.

Quelques artistes ont trouvé leurs inspirations dans le Midi avec un bonheur contestable.

Le *Gave dans les Pyrénées*, de M. Ed. Rhem (n° 317), nous montre un entassement de rochers roux plus secs que le granit, dans les fentes desquels se découpent de rares arbustes en fer blanc. Avoir un faire incorrect, c'est un malheur que le travail peut réparer; mais s'obstiner à regarder la nature avec des lunettes rousses et professer par ses tableaux qu'elle est partout comme cela, au nord comme au midi, sur les *Bords de la Rance* (n° 318) comme dans les Pyrénées, c'est trop fort. J'en atteste tous ceux qui ont visité les gorges verdoyantes et fraîches de notre grande chaîne méridionale et les rives fleuries, ombreuses, toujours vertes de la perle des rivières bretonnes. M. Rhem ne convertira personne.

M. Balfourier pratique le grand paysage depuis longues années, et il a obtenu de nombreux et légitimes succès. Le *Coudon et le cours du Gapeau* (n° 15) est une page qui, quoique sentant le maître, n'ajoutera pas à sa réputation. La montagne du fond et les pins-parasol du second plan sont exécutés avec talent; de de plus, le site choisi par l'artiste a une saveur locale très intense; mais les bords encaissés du Gapeau sont peints avec tant de sécheresse et bordés d'une herbe tellement métallique que l'œil ne peut les accepter sans protestation. Il est improbable que dans ce pays de la Provence, quelque paradoxal qu'il soit, on marche sur des rasoirs.

M. Bonnefoy est aussi un méridional trop sec. Le groupe de grands pins qu'il a introduit dans son *Paysage en Provence* (n° 42) est très étudié, mais avec une minutie exagérée. Son pinceau est mesquin; il *pignoche* au lieu de peindre, et il n'obtient qu'un effet médiocre. Pas de chaleur, pas de couleur, peu de perspective aérienne; ce sont là des déficits que le mérite d'une exécution pointilleuse est loin de compenser.

Digitized by Google

Quelques-uns ont sauté par-delà les monts, où nous allons les suivre.

M. Ziem, plus incandescent que jamais, s'attaque, comme Claude Lorrain, au disque du soleil, dans son *Cap d'Actium* (n° 402). Ce cap possède un rocher percé comme celui d'Etretat, et dans les eaux de sa mer barbotte une légion de sirènes, tout comme à Etretat. Seulement, il fait si chaud que les sirènes d'Actium ont beaucoup simplifié leur costume. Ce tableau si enflammé est plus bizarre que joli; les rochers du fond, à peine frottés, fondront incessamment comme du sucre candi, dont ils ont la couleur. Le ciel, chargé d'une vapeur torride, est bien dans son rôle de soufflet de forge. M. Rozier suit les traces de M. Ziem : il commence à chauffer à blanc ses toiles, mais il lâche moins son faire, et je lui en sais gré. *Venise, soleil couchant* (n° 333), et le *Grand canal, effet du matin* (n° 335), sont des tableaux recommandables.

Il fait aussi terriblement chaud dans la *Marche des nomades au milieu du jour, presqu'île du Sinaï*, de M. Berchère (n° 28). Le paysage n'est pas compliqué : c'est le désert avec la soif. Le ciel déverse sur les malheureux voyageurs, hommes et chameaux, des flots tellement intenses de calorique, que leurs ombres indécises s'accusent à peine sur le sol et que la vapeur brûlante ferme l'horizon à cent pas derrière eux. M. Berchère est un de nos meilleurs orientalistes de la palette. Harmonieux et suffisamment fin, il sait son désert sur le bout du doigt, et il le traduit d'une manière qui doit amplement suffire aux gens qui, comme moi, n'ont pas envie d'y aller voir.

M. Magy est encore un fougueux partisan de la nature orientale. Il nous donne cette fois un siroco ou simoun aux prises avec des cavaliers arabes, à la descente d'une montagne. Le gros nuage roux arrive; les bêtes se cabrent et les cavaliers tâchent de s'abriter derrière un monticule. Le groupe, duquel ressortent deux beaux chevaux, rappelle beaucoup la manière de Fromentin. Ce dernier eût peut-être mis à ses hommes quelques nippes plus voyantes pour rompre la monotonie roussâtre de l'ensemble.

J'ai plus de confiance en cette Algérie qu'en celle de M. Raymond de Meester. La nature qu'il nous montre dans ses deux *Environs d'Alger* (n°s 254, 255) aurait son pendant complet en Normandie, si nos paysans jetaient un burnous sur leur blouse. Mais M. Brissot de Warville nous rend le Midi vrai dans ses *Petits muletiers aragonais* (n° 58). Ce tableau, de dimension fort exiguë, est pioché menu, petites touches par petites touches. Cette méthode, que M. Brissot emploie avec succès, lui a donné un ciel harmonieux et chaud, des fonds charmants, un village raviné sur un mamelon stérile, une plaine brûlée, une route poussièreuse, des bonshommes et des mules d'un chic surprenant. Il ne manque qu'un peu plus de fermeté et de précision dans les devants pour que cette toile soit parfaite.

Les peintres de villes, et surtout de villes maritimes, forment un bataillon assez compacte. Je compte quatre Saint-Malo, deux Mont-Saint-Michel, deux Tréboul (Finistère), un Havre, un Trouville, un Tréport, un Harfleur, un

Digitized by Google

Granville, un Cannes. Nous ne visiterons que trois ou quatre de ces ports de mer, quoique la saison des bains soit arrivée.

La *Vue de Saint-Malo prise de la place de Saint-Servan*, de M. Grobon (nº 163), est une étude un peu lâchée, mais qui dénonce une main habile. Il y a de l'air et de l'harmonie dans ce petit morceau, dont le ton général, quoique tirant sur les roux, se sauve par une dégradation bien conduite. L'envie de connaître le pays vient assez naturellement au spectateur, et c'est un triomphe pour l'artiste. Il n'en est pas ainsi des *Grèves de la Sée, près du Mont-Saint-Michel*, de M. Morris (nº 276). Cette vue, dans laquelle le Mont-Saint-Michel se montre à peine à l'extrême horizon, est plus bizarre qu'aimable. Ces champs de grèves jaunes, labourés par les vagues à marée haute, ces dunes couronnées de petits arbres étiques qui dessinent sur le ciel des contorsions de convulsionnaire, n'ont rien de séduisant, surtout lorque le peintre ne rompt pas cette monotonie par un vigoureux effet de lumière. J'aime mieux la *Vue de Granville*, du même artiste (nº 275). On est à marée basse. Du haut de son promontoire, la cité profile en vigueur, sur le ciel et l'onde, son pâté de vieilles maisons et de vieilles murailles, tandis qu'à ses pieds les flots meurent sur les bancs de roches noires qui envahissent les premiers plans. L'opposition existe moins dans l'effet général que dans la couleur même des objets. Ces lignes de pierres noires coupées par des coulées de sable blond, et s'avançant en bandes étroites dans une mer assez lumineuse, déchirent la toile crûment peut-être, mais d'une façon originale. Il y a du vrai dans cette peinture, quoique l'accent soit un peu forcé.

Le petit *Avant-port du Havre*, de M. Ballin (nº 17), avec ses bâtiments si bien gréés et son luxe de fins cordages, pourrait être signé Jules Noël. Il est vrai que ce maître se contente souvent de moins.

M. Weber a le tempérament d'un vrai peintre allemand. Son *Passeur de Tréboul* (nº 396), sa *Vue de Tréboul* (nº 397), sa *Sortie du Tréport* (nº 398), dénoncent un pinceau un peu froid, mais chercheur et correct. Il a une affection particulière pour les vagues savonneuses, qu'il rend fort bien, et ses bateaux et canots de pêche ont une tournure excellente. Si cet artiste parvient à s'échauffer un peu, il prendra une bonne place dans la peinture maritime.

Finissons cet aperçu amphibie par la *Vue de Cannes*, de M. Buttura (nº 64). Ce nom, si j'ai bonne mémoire, était porté, il y a quelque vingt-cinq ans, par un artiste de talent, grand prix de Rome, qui travaillait Cannes à la loupe. Ses tableaux, d'une couleur charmante, se perdaient dans les détails. Il en était arrivé, avec son pinceau à trois poils, à faire des fonds à la Van-Eck et à bâtir, sur les bords de l'eau, des villes dignes de Griffier. Notre M. Buttara, pour ne pas tomber dans cet excès, a donné tête baissée dans l'excès contraire. Je l'ai suivi depuis quelques années, et j'ai déploré cette incorrection voulue des arbres, cette lourdeur des fonds, cet empâtement ou plutôt ce maçonnage des édifices, tout en rendant justice à quelques tons vrais. Je constate avec plaisir aujourd'hui une certaine amélioration dans son faire. La ville de Cannes est encore assez gros-

Digitized by Google

sièrement bâtie, mais le ciel est limpide, la perspective aérienne bonne et l'effet de lumière intéressant. De plus, l'eau si singulièrement bleue de la Méditerranée est peinte avec une légèreté de main que je ne soupçonnais pas à l'auteur. Bref, si M. Buttura de 1869 retrouvait dans quelque coin un des petits pinceaux de M. Buttura de 1845, et consentait à glacer et à affiner quelque peu ses fonds, tout le monde y gagnerait : l'artiste, le spectateur et la nature.

Des ports à la mer, il n'y a qu'un saut. Faisons-le; mais ne restons dans l'élément perfide que le temps d'un bain hygiénique.

Quelles énormes vagues bondissent sur les flancs de l'*Evening-Star*, de M. Berthélemy (n° 29)! Elles sont lourdes comme des montagnes; mais elles n'en écrasent que mieux, et dans une minute il ne restera plus miette du steamer et de ses passagers. M. Berthélemy a très-bien dramatisé cet événement; seulement, il a donné une valeur exagérée à ses naufragés, qui, à la distance voulue pour l'examen d'une toile de cette taille, font l'effet de taches multicolores. Il a dépensé là une grande habileté en pure perte.

M. Morel-Fatio, l'un des vieux amiraux de la peinture, n'a pas tant de prodigalité. Il est contenu, correct, officiel, ferré sur les constructions navales, et prend volontiers le brouillard pour collaborateur. Son *Matin* (n° 270) et ses *Vaisseaux du XVIIe siècle* (n° 271) ne le compromettront pas.

M. G. Morin a plus d'expansion, quoiqu'il appelle aussi la brume blonde du matin à son aide. Ses *Pêcheuses de moules à Villerville* (n° 272) sont croquées avec esprit et adresse; la silhouette vague de la côte, les roches, la mer expirante et vaporeuse, les groupes de personnages avec leur attirail, tout cela s'agence on ne peut mieux et fait de cette toile un Lepoitevin réussi.

Qu'il y a loin (et heureusement) de cette peinture à celle de M. Paolo Manzoni! Tudieu! quel kaléidoscope que l'*Effet de nuit aux environs de Bristol* (n° 235)! Quelles plaques d'encre l'artiste jette à la face de sa lune et quel potage printannier il sert à ses poissons! mais aussi quelle macédoine appétissante..... pour son marchand de couleurs!

J'ai hâte de clore ce chapitre déjà si long, et cependant il me reste à dire deux mots des archéologues de la palette, des peintres de monuments.

L'aptitude innée des Belges et des Hollandais pour ce genre est chose remarquable. Depuis Van der Heyden jusqu'à MM. Cluyver, Springer, Stroobant et autres, la chaîne des constructeurs de cathédrales et de rues à pignons historiés n'a pas été interrompue. Un nom nouveau pour moi, celui de M. Van Elven, s'est révélé à notre Exposition. La *Rue en Hollande* (n° 380) et la *Cathédrale de Soissons* (n° 381) sont peintes avec une adresse étourdissante. Ces petits tableaux n'ont certainement pas la solidité de ceux du grand peintre de Gorcum, ni même la couleur de ceux que M. Justin Ouvrié nous donnait il y a quinze ans; mais ils sont harmonieux, d'un ton blond plaisant, plus jolis que nature pourrait-on dire, et ils lancent leurs flèches dans les airs avec une étonnante légèreté.

Ce sont des modèles que je propose à M. Duboc, qui, dans les vues de *la Basse-*

Digitized by Google

Vieille-Tour (n° 119) et de *l'Eglise Saint-Etienne-des-Tonneliers* (n° 120), a perdu une partie du bénéfice de son exécution travaillée et consciencieuse, par l'extrême lourdeur de quelques tons noirs et ardoisés. Il faut aux monuments le franc soleil, le ciel pur, le bain d'air ambiant. La fameuse vue *de l'Hôtel-de-Ville d'Amsterdam*, de Van der Heyden, doit être l'objectif de tous ceux qui prennent en main la truelle artistique; j'engage vivement M. Duboc à étudier ce chef-d'œuvre.

Sauf certains oublis volontaires, nous avons passé en revue les paysagistes, grand et petits, de l'Exposition rouennaise. Résumons notre opinion.

Quatre qualités principales sont demandées à un bon paysagiste : le sentiment vrai de la nature, la couleur, l'exécution, le choix du site.

Généralement, le sentiment vrai et la couleur sont en progrès. Quelques-uns les ont pleinement, beaucoup les cherchent avec courage; or, chercher, c'est trouver.

L'exécution laisse plus à désirer. Les uns l'exagèrent; les autres — et ils sont en majorité — la dédaignent ouvertement. Un très petit nombre se tient à ce juste milieu, sagesse de l'art, qui satisfait l'œil en dissimulant l'adresse.

Quant au choix du site, il est loin d'être toujours heureux. Ce dédain du pittoresque (le mot est vieux, j'en conviens, mais l'idée qu'il exprime est toujours juste), ce dédain professé il y a dix ans par MM. Harpignies, Blin et autres Courbets du paysage, produit encore de vilains fruits. Pourtant il n'en est pas du paysagiste comme du peintre de portrait, rien ne l'oblige à reproduire un laid modèle. La nature abonde en sites intéressants, dans les Alpes comme en Beauce; pourquoi prendre à côté? Quel plaisir peut causer au spectateur un champ de chardons, un chemin boueux, un entassement de pierres rousses? N'est-ce pas se moquer du monde, et, par un juste retour, se moquer de soi-même? Pour moi, je ne cesserai de répéter aux jeunes artistes : peignez la nature aimable pour vous faire un public ami.

Si canimus silvas, silvæ sint Consule dignæ.

VI.

BATAILLES. — NATURE MORTE. — FLEURS ET FRUITS. — DESSINS. — MINIATURE. — GRAVURE. — SCULPTURE.

J'ai failli oublier les peintres de batailles! Mais aussi pourquoi s'oublient-ils eux-mêmes? Nous avons rencontré dans les autres genres bon nombre de pages neuves; ces messieurs, au contraire, semblent s'être donné le mot pour n'envoyer à Rouen que des toiles défraîchies, ce qu'on appelle vulgairement des *Rossignols*. La *Cantine en Italie*, de M. E. Bellangé (n° 20), a fait son entrée dans le monde au salon de 1865; les *Pourvoyeurs de la Cantine*, de M. Janet-Lange (n° 183);

Digitized by Google

datent de 1867; le *Retour de l'île d'Elbe*, de M. Armand Dumaresq (nº 8), l'*Episode de la bataille de l'Alma*, de MM. Bellangé père et fils (nº 21), le *Lendemain de Malakoff*, de M. Lousteau (nº 222), figuraient en 1868 au Palais de l'Industrie. Je ne parle pas des promenades en province. Que dire de tableaux vus, revus, commentés, appréciés dans dix comptes-rendus? Ne sait-on pas qu'il est fâcheux que M. E. Bellangé ait mis la main à l'*Alma* de son père, et que, malgré sa bonne composition et ses types très heureux, la *Cantine* pèche par la lourdeur des tons? N'a-t-on pas déjà reproché au *Retour* de M. Armand Dumaresq sa mauvaise couleur et sa peinture de plomb? au *Lendemain* de M. Lousteau le décousu des groupes, le grotesque affecté de certaines figures et la mollesse de l'exécution? aux *Pourvoyeurs* de M. Janet Lange, sagement peints et bien composés d'ailleurs, le peu d'accent et le ton vague de ses zouaves à l'affût?

Pour ces peintres, la tâche est accomplie : je ne la recommencerai pas. Mais MM. Mongodin et Daniaud ne sont pas dans le même cas; il est juste que la critique s'occupe d'eux.

Le premier de ces artistes fait de petits tableaux très soignés, très beurrés, sans grand effet et sans grand effort de couleur. Fidèle à sa manière, il nous convie au *Déjeuner* d'une escouade de fantassins (nº 262). Les troupiers sont rangés dans des attitudes diverses autour d'une table dont le bon Dieu a fait la nappe; un tambour rafistole sa caisse tout en donnant un coup d'œil à la gamelle, et un soldat debout s'apprête à imiter les camarades. Des tentes forment le fond de la scène. Les types ont de la vérité, mais la plupart des personnages sont pourvus de grosses têtes qui les écrasent. La peinture est lourde, malgré la finesse à outrance du dessin, et le coloris est nul. Je connais un peintre qui sait son petit troupier sur le bout du pinceau; il le fait largement, quoique finement : c'est M. Pezous. M. Mongodin pourrait consulter ses œuvres avec avantage.

M. Daniaud tend au coloriste incendiaire. Ses deux tableaux de petite dimension — *Mamelucks poursuivis* (nº 95) et *Cavaliers turcs* (nº 97) — sont flamboyants. Le second, de beaucoup le meilleur, est bien composé. Le commandant du peloton a de la tournure et fait supérieurement volter son cheval. Je ne blâme que son manteau, empourpré par le soleil couchant jusqu'à prendre feu. Un seau d'eau sur cette flamme ne ferait pas mal. Lorsque M. Daniaud règlera sa couleur et affermira son dessin, il tiendra le succès. Il y a chez lui l'étoffe d'un peintre.

Du champ de bataille à la nature morte, la pente est naturelle, quoique les victimes de MM. Mollet, Delrieux, Rufin et Raspail n'appartiennent pas à la race humaine.

Le *Lapin et le Canard*, de M. E. Mollet (nº 260), témoignent d'une certaine hardiesse, mais ils sont d'une couleur terreuse des plus tristes et ils manquent d'effet. Cela m'étonne de la part d'un jeune peintre que quelques portraits semblaient devoir classer parmi les coloristes accentués. Ce résultat serait-il dû à la

Digitized by Google

fréquentation de l'école de ce grand coloriste de la *Décadence* qui a nom Thomas Couture ?

M. Delrieux, dans sa *Boutique de Fruitier en Espagne* (nº 106), a composé, sous prétexte de fruits et de légumes, un véritable tableau de genre. Sa toile représente une sorte de posada de village à laquelle on accède par un escalier extérieur. La dame du logis, postée sur la plus haute marche, parlemente avec un muletier, à propos, sans doute, d'un maître sanglier accroché, avec d'autres fauves, au mur de l'escalier, et d'un tas de gros légumes et de citrouilles colossales qui couvrent le sol. Pourquoi M. Delrieux a-t-il placé sa boutique en plein vent dans un village d'Espagne, là où les auberges *de la faim*, comme on les appelle, sont particulièremcnt connues ? Quels regards faméliques lanceraient sur ces richesses inusitées les guenilleux de la Castille, et comme ils apprendraient vite à la marchande qu'il ne faut pas mettre ses provisions à la portée des passants ! Le *prétexte* de M. Delrieux est donc mal choisi, d'autant qu'il a maçonné et coloré son escalier, ses terrains et ses personnages avee une force qui distrait l'œil de la nature morte, point capital de son tableau. Les couleurs de M. Delrieux s'entassent, comme ses légumes, en monceaux assez mal ordonnés, et on a de la peine à démêler les objets perdus dans cette confusion. C'est un défaut réel, car tout l'intérêt d'une œuvre semblable, qui s'adresse plus à l'estomac qu'au cœur, consiste dans l'imitation exacte des victuailles proposées à la convoitise du spectateur. Que M. Delrieux digère cette réflexion.

Les *Perdrix* de M. L. Rufin (nº 343), quoique à l'état d'ébauche, sont vivement peintes et chaudement colorées. C'est une excellente préparation dont l'auteur pourra faire un bon tableau.

Quant à la *Nature morte* (nº 309), à l'*Effet de Neige,* avec son lièvre (nº 310), au *Linot* et à la *Mésange* (nº 311), de M. B. Raspail, je crains bien que ce ne soit du gibier avarié.

La batterie de cuisine, en deux tableaux, de M. Claude (nos 83 et 84) — *Cafetière*, *Réchaud*, *Poêlon*, *Plats*, *Bouilloire* — est la bienvenue pour fricasser cette chasse. Le peintre y ajoute, comme entrée, quelques côtelettes aux oignons, et, pour dessert, quelques poires et pommes. M. Noël, de son côté, joint au menu un morceau de *Fromage* (nº 281) et un broc de vin. Ces deux artistes ont le vrai talent qui convient à cette peinture : l'exécution preste et large et la bonne couleur; de plus, ils astiquent les cuivres comme de vrais étameurs.

Je ne dirai pas de mal non plus de la petite *Nature morte* de M. Zacharie (nº 400), artiste dont la palette fournit le festin de salsifis, poireaux, céleri et cresson de très bonne qualité.

Les oranges, les figues et les grenades de M. Marc (nº 238), bien peintes d'ailleurs, paraissent avoir cent ans, tant elles sont tannées; néanmoins, elles peuvent avoir bon goût; on a fait, dit-on, du pain mangeable avec du blé trouvé dans des momies. — Les grenades et les carottes de M. Frèche (nº 148) sont plus fraîches que celles de M. Marc. Ces fruits et légumes, exécutés avec beaucoup de

Digitized by Google

finesse, ont une très bonne apparence. M. Duchesne met aussi du soin dans la culture de ses ananas (n° 125); mais s'il ne les chauffe pas davantage, ils n'auront pas grand parfum.

Je garde pour la mauvaise bouche les pommes, la grosse bouteille, les chaussons, la guitare et le grand plat de M. Germain (n° 152). Ce peintre, en véritable élève de M. Ribot, ne comprend que les oppositions forcenées, les gros noirs et les gros blancs. On dirait d'un tableau de deux cents ans tué par le bitume. M. Germain a fait comme Charles-Quint, il a voulu voir passer son enterrement. Que dirait-il, si ses contemporains, le prenant au mot, le laissaient mourir de son vivant ?

Passons aux fleurs, c'est-à-dire aux dames.

Mlle Louise Darru poche la fleur des champs avec infiniment d'esprit et lui donne en un coup de pinceau la tournure, la couleur, l'air, la vie. Son bouquet jeté sur une table, près du livre entr'ouvert de Louis Figuier, s'arrange on ne peut mieux des tons, des ombres et de la lumière. Mais pourquoi ne pas finir davantage ? Les fleurs des champs sont-elles trop paysannes pour être traitées comme leurs sœurs des villes ? Cette franchise de touche, qui accuse une grande facilité, a du bon et du mauvais : elle sacrifie l'exécution à l'effet. Or, je l'ai déjà dit, le spectateur est plus exigeant ; lorsqu'il a joui de l'effet à distance, il s'approche et flaire. Quand Monnoyer enlevait ses fleurs à la pointe, il ne les plaçait pas dans une toile de quelques pouces. S'il brossait ses décors, il finissait ses tableaux. Que Mlle Darru le prenne pour modèle, car ce fut un des plus robustes peintres de fleurs que la France ait produits ; elle est mieux que tout autre de complexion à le comprendre.

Les fleurs — *Coquelicots, etc., dans un panier* — de Mme Puyroche-Wagner (n° 307), ne sont pas non plus sans mérite. Cette artiste ne fait ni trop ni trop peu, et sans avoir la couleur éclatante de Saint-Jean, son maître, elle donne à ses fleurs la valeur convenable.

Le gros bouquet — *Roses, Pivoines, etc.* — de Mlle Léonie Morin (n° 274), quoique un peu flou, dénonce un bon sentiment, du travail, de la recherche et d'excellentes intentions de couleur. Lorsque le pinceau s'assouplira, Flore sera contente.

Les hommes, avec leurs grosses mains, se mêlent aussi de ce genre tout féminin, et ils y réussissent, les misérables. Je n'en mentionnerai que deux, MM. Lays et Viard, pour ne pas trop encourager les autres.

Le *Vase de Fleurs* (n° 194), de M. Lays — un nom de jolie femme ! — est une grande machine que je n'analyserai pas. Il ressemble, pour l'exécution achevée et la disposition des fleurs, à un Van Huysum, mais à un Van Huysum passé. M. Lays n'a pas hérité de la palette de son maître et précurseur Saint-Jean.

Quant à M. Viard, ce sont les lauriers de David de Heem et de M. Blaise Desgoffe qui l'empêchent de dormir. Ses *Fleurs dans un Vase de verre opale* (n° 388) sont, comme fini outré, tout ce qu'on peut trouver de plus complet. Les graminées,

Digitized by Google

le bleuet, les pâquerettes, les véroniques, le bouton de rose, le chèvrefeuille, la grappe de groseille blanche au pied du verre, tout cela est trié brin à brin, épousseté, lavé, ciré, vernissé avec une patience qui donne la chair de poule. Et cependant ce travail est à peu près perdu. Les fleurs ne sont pas groupées, les oppositions manquent, la sécheresse s'en mêle et l'effet est nul. Qui veut trop prouver ne prouve rien.

La catégorie des dessins défrayerait à elle seule un long chapitre. Le lecteur ne me le pardonnerait pas. Je n'ai d'autre ressource que de mettre, sans commentaire, les plus vaillants à l'ordre du jour. Je citerai donc M. Bayot, pour sa *Charge de Cavalerie*, aquarelle (n° 405); M. Bourgeois, pour sa *Vue prise à Pont-l'Evêque*, aquarelle (n° 406); M. Brunet-Debaines, pour sa *Vue générale de Rouen*, aquarelle (n° 415); M. Delamare, pour ses *Ruines à Beaumont-le-Roger*, dessin (n° 429); M. A. Feldtrappe, pour ses *Dessins à la plume* d'après Ostade et Gérard Dow (n° 435); M. Hureau de Ligny, pour ses *Vues à Villequier* et *Tancarville* (nos 442, 443); M. Lambinq, pour ses *Blasons héraldiques* (nos 446, 447); Mme Laval, pour son *Intérieur de l'église du Petit-Andely*, aquarelle (n° 448), et sa *Vue du Château-Gaillard*, aquarelle (n° 449); M. G. Morin, pour *Chez Monseigneur le Gouverneur de Normandie*, esquisse à la plume (n° 461); M. Justin Ouvrié, pour son *Château de Pierrefonds*, aquarelle (n° 465); M. Valério, pour son *Monténégrin* et son *Cavalier Arnaute*, aquarelles (nos 476, 477), et enfin, M. Adeline, pour son *Palais de l'Exposition* (n° 403) et son *Monument à la mémoire de Victor Langlois* (n° 404).

La miniature est dignement représentée par Mme Parmentier-Morin, dont le nom nous dispense de tout éloge. Les portraits de M. et Mme G. (nos 285, 286), et de M. H. (n° 587), sont touchés avec cette largeur et cette finesse combinées — l'une n'exclut pas l'autre — que Belloc, Mme de Mirbel et quelques modernes en France, et sir W. Ross en Angleterre, ont opposées avec succès au pointillé d'Augustin. Nous devons aussi à Mme Parmentier une charmante aquarelle représentant les enfants de M. G., du Havre (n° 466).

La section de gravure et de lithographie n'est pas très fournie. On ne grave plus au burin; on lithographie à peine; on fait quelque peu d'eaux-fortes. La photographie a tué l'art.

L'Exposition contient cependant quelques planches remarquables; entre autres: les *Vues de Paris* (eaux-fortes), de M. Delauney (n° 503); le *Singe photographe* (eau-forte d'après Ph. Rousseau), de M. Hamel (n° 506); la *Luxure*, d'après Yvon, belle lithographie de M. Jacott (n° 508); les magnifiques eaux-fortes de M. J. Jacquemart pour les *Gemmes et Joyaux de la Couronne*, de M. Barbet de Jouy (n° 510), et le portrait du même artiste, d'après Franz Hals (n° 511); les spécimens des planches gravées pour l'*Histoire de la Faïence de Rouen*, de M. Pottier, d'après les dessins de Mlle Emilie Pottier (n° 518); la lithographie de la *Source* (n° 513), d'après le tableau de Ingres, par M. E. Lasalle, un maître; la jolie eau-forte de M. E. Lefèvre, intitulée *Souvenir des Alpes* (n° 514), et les

Digitized by Google

belles eaux-fortes de M. Louis de Merval, d'après les miniatures d'un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen, représentant l'entrée à Rouen de Henri II, roi de France (nº 515).

La sculpture serait intéressante si les envois les plus remarquables n'étaient connus depuis longtemps. Ainsi, le groupe en bronze de l'*Education de Bacchus*, de M. Doublemard (nº 489), figurait au Salon de 1865; le *Pêcheur napolitain*, bronze de M. Carpeaux (nº 482), a été exposé en 1859, et le bronze de la *Jeune Fille à la coquille*, du même artiste (nº 483), est la reproduction du marbre de l'Exposition de 1867; le marbre de l'*Enfant à la tortue*, de M. Pierre Hébert, tenait sa place au Salon de 1853; la *Pologne*, de M. Emile Hébert (nº 490), médaillon en bronze, comptait au nombre des sculptures du Salon de 1867. Ces ouvrages, déjà appréciés, peuvent se passer de notre jugement.

Terminons par un mot de félicitation à M. François Roycourt, pour ses statuettes en cire (nºs 497, 498), et à M. Raoul Lion, pour son buste (nº 494); ce sont des fruits indigènes que la terre rouennaise ne reniera pas.

CONCLUSION.

Tel est le bilan de notre Exposition municipale de 1869. L'actif et le passif s'équilibrent : nous voudrions mieux encore.

Les idées ne manquent pas, mais il faut les exprimer en bon langage, et le bon langage, en peinture, c'est l'exécution. Je remarque avec peine que l'exécution fait trop souvent et trop systématiquement défaut à nos jeunes artistes. Cependant, s'il n'est pas absolument vrai qu'elle soit le criterium de l'art, il est encore moins certain que l'on puisse arriver à quelque chose sans elle. Que les élèves ne s'attardent pas à quelques exemples fameux. Tout le monde n'a pas le génie vigoureux, et la richesse de couleur de Delacroix pour se faire pardonner l'incorrection du dessin; tout le monde n'a pas, comme Ingres, l'intuition du beau absolu pour se faire pardonner le néant de la couleur.

On ne saurait donc trop insister sur la didactique et la pratique raisonnée de la peinture. Loin de nuire au développement de l'idée, elles lui prêtent une forme vraie, elles la fécondent, elles la traduisent aux masses dans toute sa magnificence, et elles assurent au peintre que le souffle du sentiment caresse une place qui défie les caprices de la mode et la dent meurtrière du temps.

Mais, pour conquérir l'exécution, il faut un talisman peu commun de nos jours, et ce talisman, c'est LE TRAVAIL.

E. DE LÉPINOIS.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Dans la COLLECTION DES GRANDS ECRIVAINS DE FRANCE, M. Servois vient de donner le second tome des *Caractères* de La Bruyère.

On y trouve *dix-sept lettres inédites* de cet écrivain, qui font partie des archives de la maison de Condé, et ont été fort obligeamment communiquées à l'éditeur par M. le duc d'Aumale.

Toutes ces lettres, adressées au grand Condé par La Bruyère, sont relatives à l'éducation du jeune duc, son petit-fils, Louis III de Bourbon, l'élève de l'écrivain moraliste.

Une particularité à signaler, c'est qu'il ressort de la signature de ces dix-sept lettres, que le *vrai* nom de l'auteur des *Caractères* était non pas *La Bruyère*, mais *Delabruyère*.

M. Jal, *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, l'avait déjà dit dans le long article qu'il lui consacre, et où il donne le *fac-simile* de sa signature *Delabruyère*.

On lui doit aussi la rectification du lieu de sa naissance. Ce n'est pas à Dourdan (Seine-et Oise) qu'il est né, mais à Paris, où il fut baptisé le « jeudy 17e aoust 1645, » à Saint-Christophe, sous le nom de JEAN, tenu sur les fonts « par noble homme « Jean de la Brière *(sic)* et par Geneviève Du Bois, espouse de M. Daniel Ha- « monin. »

Les auteurs de dictionnaires historiques et biographiques devront tenir compte, à l'avenir, de toutes ces rectifications sur le nom, l'époque et le lieu de naissance d'un homme qui, le 23 novembre 1673, acheta la charge de « conseiller du Roy, « trésorier de France, général des finances en la généralité de Caen, » et qui fut installé le 22 septembre 1674, suivant les documents authentiques dus aux recherches de M. Eugène Châtel, archiviste du Calvados.

Le 13 septembre précédent, il avait été reçu à Rouen, par la Chambre des Comptes, pour prêter serment entre les mains du président de la Place, et les registres de cette chambre donnent sur cette séance des détails trouvés par M. de Beaurepaire, sur l'indication de M. Châtel, qui les a publiés.

On voit, une fois de plus, combien de rectifications importantes on peut tirer des documents authentiques, quand ils deviennent l'objet d'une étude attentive et raisonnée.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA NORMANDIE.

BANCEL (D.). — Le Génie de Corneille (Réunion publique du Châtelet); Paris, Degorcè-Cadot, 1869, in-12 de 24 p.

BEAULIEU. — De la Complicité, en droit romain et en droit français. Thèse pour le doctorat, soutenue à la Faculté de droit de Paris. Par Arthur-Léon-Michel Beaulieu; Paris, Pichon-Lamy, 1869, in-8 de 276 p. — M. Beaulieu, avocat au barreau de Rouen, vient d'être appelé au tribunal du Havre, comme juge-suppléant.

BEAUREPAIRE (Ch. de Robillard de). — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par Ch. de Robillard de Beaurepaire, archiviste. Seine-Inférieure. Archives ecclésiastiques. Série G (nos 1 à 1566); Paris, imp. Paul Dupont, 1868, in-4 de XLII (introduction) et 442 p.

BERTHÉ.—Notice historique sur la chapelle du collége de Falaise. Par l'abbé Berthé, aumônier du collége; Falaise, imp. Trolonge-Levavasseur, 1869, in-32 de 40 pages.

BIGNON. — Des Eaux thermales de Bagnoles-de-l'Orne dans le traitement des affections rhumatismales, de la goutte et de la gravelle. Mém. présenté à la Soc. d'Hydrologie médicale de Paris, précédé du Rapport sur ce Mém., lu à la Soc. d'Hydrologie dans sa séance du 16 mars 1868, par M. le Dr Pidoux, et suivi d'une Notice sur l'utilité et l'emploi en boisson, loin des sources, des eaux thermales et ferrugineuses froides de Bagnoles; par le Dr L. Bignon, médecin-inspecteur; Alençon, imp. et lib. de Broise, 1869, in-8 de 52 p.

BRIERRE DE BOISMONT. — Physiologie. Etudes médico-psychologiques sur les hommes célèbres. Shakespeare, ses connaissances en aliénation mentale; Hamlet, sa mélancolie simple, son ennui de la vie, sa folie simulée; Lear, sa folie maniaque; par A. Brierre de Boismont, Dr en médecine; Paris, Masson et fils, 1869, in-8 de XI et 35 p.

CAUMONT (Aldrick). Dictionnaire universel de droit maritime au point de vue commercial, administratif et pénal, etc., nouv. édit., publiée sous le patronage de M. le ministre de la marine et des colonies. Par Aldrick Caumont, avocat au barreau du Havre, etc.; Paris, Durand et Pedone-Lauriel, 1869, gr. in-8.

Digitized by Google

CHAMBRE de Commerce du Havre. — Compte-rendu des travaux de la Chambre. Extraits des procès-verbaux, lettres, mémoires; année 1868; Havre, imp. Eug. Costey, 1869, gr. in-8 de 641 p.

CHAMBRE de Commerce de Rouen. — Statistique du commerce maritime du port de Rouen pendant l'année 1867; Rouen, imp. Boissel, 1869, in-4 de 27 p.

CONINCK (de). Les actions et obligations du canal maritime de Suez; Havre, imp. Lemale, 1869, in-8 de 44 p.

DENIS. — Politique de Fénelon; par J. Denis, professeur à la Faculté des Lettres de Caen; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 59 p. — Ext. des Mém. de l'Acad. de Caen, 1868.

FRÈRE (Edouard). Note bibliographique sur les traductions en vers de l'Imitation de Jésus-Christ et de l'office de la Vierge, par P. Corneille; Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, in-8 de 16 p. — Ext., à 50 exempl., de la *Revue de la Normandie*, avril 1869.

GANDAR. — Lettres et souvenirs d'enseignement d'Eugène Gandar, publiées par sa famille, et précédées d'une Etude biographique et littéraire par M. Sainte-Beuve, de l'Acad. franç.; Paris, Didier, 1869, 2 vol. in-8. — M. Gandar, mort à Paris en 1867, a été, pendant plusieurs années, professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Caen.

GUÉROULT. — Discours prononcés au Corps législatif par Ad. Guéroult, député de la Seine, 1863-1869; Paris, Garnier frères, 1869, in-18 jésus de 255 p.

JOUSSET (le Dr). — Bellême sous l'eau avant la création de l'homme; Nogent-le-Rotrou, imp. Gouverneur, 1869, in-8 de 30 p.

LECOURT (C.-V.). — Touques et le château de Bonneville. Description du château et notice historique sur ce château et le bourg de Touques, avec une vue de la porte d'entrée et un tableau généalogique des ducs de Normandie et des rois et reines d'Angleterre, depuis Rollon jusqu'à nos jours; Pont-l'Evêque, imp. Delahais, 1869, in-12 de 32 p.

LE GOUPILS (le Dr). Guide du voyageur autour du salon de Criquebeuf; Falaise, imp. Trolonge-Levavasseur, 1869, in-18 de XIII et 46 p.

LEVASSEUR. De la Mort apparente et des moyens de la reconnaître. Par le Dr Paul Levasseur, chirurgien des asiles d'aliénés de la Seine-Inférieure (2e mém.); Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, in-8 de 20 p.

LINAS (Ch. de). — Armures des hommes du Nord, les Casques de Falaise et d'Amfreville-sous-les-Monts (Normandie); Arras, typ. Rousseau-Leroy, 1869, gr. in-8 de 104 p. avec une carte et 10 planches coloriées. — Tiré à 100 exemplaires sur pap. vergé de Hollande.

Digitized by Google

LOTH (l'abbé Julien).— Notice historique sur les Clarisses de Rouen; Rouen, Fleury, 1868, gr. in-8 de 31 p. Imp. Mégard. (Extrait de l'Almanach liturgique, 1868.) — Les religieuses de Sainte-Claire avaient, à Rouen, leur couvent dans le quartier Saint-Hilaire.

Dito. — Notice sur M. l'abbé Picard, chanoine-archiprêtre de la Métropole. (Ext. de l'Almanach liturgique.) Augmentée de Notes biographiques sur MM. Jobard, Motte, Chefdeville, Lanchon et Surgis; Rouen, Fleury, 1869, in-12 de 84 p. (Imp. Mégard.)

Dito. — Monseigneur Blanquart de Bailleul, 97e archevêque de Rouen, sa Vie, sa Mort, son Oraison funèbre et ses Funérailles; Rouen, Fleury, 1869, in-12 de XII et 228 p.

MARCHAND. — L'Ame du Poète, poème, par Ch. Marchand, d'Alençon; Alençon, imp. Thomas, 1869, in-8 de 16 p.

MONCEL (du). — Notice sur le Câble transatlantique, par le comte Th. du Moncel, ingénieur électricien de l'administration des lignes télégraphiques, illustrée de 25 grav. dans le texte; Paris, Gauthier-Villars, 1869, in-8 de 46 p.

MORIÈRE (J.). — Des Irrigations considérées d'une manière générale et plus particulièrement dans la vallée d'Orbec; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 35 p. (Ext. de l'Annuaire normand, 1869.)

MUSE DE L'ANTE (la), ou la Lyre falaisienne, recueil créé et publié par Amédée Mériel, paraissant le 15 août; 2e année, 1868; Le Mans, imp. Beauvais, 1869, in-12 de 11 p.

PAIN (P.-Joseph). — L'Heure et diverses poésies; le Havre, lib. Bourdignon, 1869, in-8 de 83 p. (Imp. Lepelletier.)

PAPON (A.). — Chronique départementale. La République et le coup d'Etat dans le département de l'Eure; Paris, imp. Lahure, 1869, in-18 jésus de 144 p.

PÉTIGNY (J. de). — Notice historique, biographique et généalogique de la famille de Brunier, par M. J. de Pétigny, membre de l'Institut de France; Rouen, imp. H. Boissel, 1869, in-8 de III et 160 p., avec 2 portraits photog. et 3 planches d'armoiries col.

Ce volume renferme trois notices principales : 1° sur Jacques Brunier, chancelier d'Humbert II, dauphin de Viennois, XIVe siècle; 2° sur Abel Brunyer, médecin des enfants de Henri IV; 3° sur Edouard Brunyer, médecin des enfants de Louis XVI. — Il n'est pas destiné au commerce.

PORET (Jules). — Voyage scientifique autour de l'aquarium; le Havre, imp. Lepelletier, 1869, in-8 de 32 p.

Digitized by Google

POSSESSE (Maurice de). — La Faïence de Rouen, — Faïences d'Orléans, par M. le comte Arthur de Bizemont; Paris, imp. Poupart Davyl, 1869, in-4 de 16 p. (Ext. des Mém. de la Soc. franç. de Numismatique et d'Archéologie.)

SAUVAGE (l'abbé). — Monseigneur Blanquart de Bailleul, ancien archevêque de Rouen; Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, in-8 de 23 p. avec un portrait. (Ext. de la Revue de la Norm., janv. et fév. 1869.) — Tiré à 60 exempl., dont 10 sur pap. de couleur.

SAUVAGE. — Etudes diverses. II. Les trois Poètes Vauquelin, par Hipp. Sauvage, juge de paix; Angers, imp. Barassé, 1869, in-8 de 16 p. (Ext. de la Revue de l'Anjou, liv. d'avril 1868.)

VITTECOQ. — Alerte! Alerte!! Opinion de M. Edouard Vittecoq, ancien maire de Beaumont-le-Roger, concernant les droits de la ville et des habitants de Beaumont-le-Roger sur la forêt; 4e édition, Evreux, lib. Guignard, 1869, in-18 de 34 p.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE NORMANDE

LE MARQUIS DE BACQUEVILLE

« Le 11 de ce mois (octobre 1760), M. le marquis de Bacqueville, qui étoit un fou décidé par plusieurs traits, a mis lui-même le feu, par imprudence, à sa maison (1), quai des Théatins, au coin de la rue des Saints-Pères. Il n'a pas voulu sortir de sa chambre, où il avoit de l'argent apparemment, et il avoit en main des pistolets pour empêcher d'y entrer, au moyen de quoi le feu a eu des progrès. La maison a été consumée, et M. le marquis a été brûlé lui-même. » (*Journal historique du règne de Louis XV, par Barbier*, t. IV, p. 366.)

Voilà comment finit le personnage, objet de cette notice. Les circonstances de sa mort ne sont pas les seules, comme on le verra bientôt, qui lui aient assuré des droits à prendre rang parmi les personnages excentriques de la Normandie.

Jean-François Boyvin de Bonnetot, connu plus tard sous le nom de marquis de Bacqueville, naquit à Rouen, vers la fin du XVIIe siècle. Il était fils de Jean-Baptiste Boyvin, seigneur de Bonnetot et du comté de Bacqueville-en-Caux (2), premier président de la Chambre des comptes et Cour des aides de

(1) Il n'est pas certain que le marquis ait lui-même, par imprudence, mis le feu à son hôtel. — Voir une indication différente vers la fin de la notice.

(2) La terre de Bacqueville avait été érigée en comté, pendant l'année 1660, en faveur de Jean-Louis Faucon de Ris, premier président au Parlement de Normandie.

Digitized by Google

Normandie, et il avait pour sœur Marguerite-Catherine Boyvin, qui épousa, en 1711, Etienne d'Aligre, président à mortier. En 1715, il était colonel du régiment de Bacqueville, infanterie. Cette même année, le 23 juin, il fut marié à une des filles du marquis de Châtillon, qui lui donna un fils, et mourut le 9 mars 1744.

Ces détails généalogiques nous sont fournis par le père Anselme et La Chesnaye des Bois. Quant aux indications anecdotiques qui vont suivre, nous les empruntons, pour la plus grande partie, à un écrit intitulé : *Eloge prononcé par la Folie devant les habitants des Petites-Maisons* (A Avignon, 1791, in-12 de 48 pages), — pièce d'une assez grande rareté, très curieuse, principalement à cause des notes qui la suivent, et composée par un recteur de l'Université de Paris, nommé Mathias Charbonnet.

En tête des *notes* figure l'avertissement que voici: « On ne prétend pas donner pour incontestables toutes les anecdotes ici rapportées. Aucune n'a été inventée par l'auteur du discours. Elles ont été recueillies dans le public. Plusieurs sont vraies, et viennent de très bon lieu. Les autres, que nous croyons vraies, sont tout au moins vraisemblables, le caractère de l'homme une fois supposé tel qu'il était réellement. »

Dans sa préface, Charbonnet avait eu soin de dire que son personnage, qu'il désigne seulement par les initiales M. L. M. D. B., était « fameux par ses singularités, mais ennemi des bassesses, qui, seules, peuvent déshonorer. » C'est une observation que nous nous plaisons à répéter à notre tour.

Dès son enfance, notre personnage s'était signalé par des caprices et des bizarreries de tout genre. Léger par goût, volage par tempérament, libre par principe, on le vit constamment voltiger d'objets en objets, changer de fantaisies, tout prendre et tout laisser; mais, comme dit Charbonnet, tout cela ne fut que des fleurs, et c'est exclusivement des fruits qu'il convient de s'occuper. Aussi l'apologiste du marquis de Bacqueville envi-

Digitized by Google

sage-t-il exclusivement son héros au triple point de vue de mari, de père et de citoyen.

« Pour avoir des folies particulières, dit-il, et qui ne fussent qu'à lui, le marquis de Bacqueville ne se crut pas dispensé des folies générales et communes à tous les autres, celle qui est l'objet des railleries de tous les hommes, et que tôt ou tard ils font presque tous..., le mariage, et en suivit les lois. Vous vous imaginez, sans doute, qu'après avoir longtemps balancé le mouchoir entre toutes celles qui pouvaient prétendre à sa main, il le jeta à la plus folle, à celle qui lui ressemblait le plus. Détrompez-vous : il en prit une sage et vertueuse... En cela il se préparait un nouveau bonheur. Quel plaisir pour lui d'insulter à la raison dans la personne d'une femme qui en était toute pétrie, de l'asservir à ses caprices, de la tourmenter par des bizarreries inconnues jusqu'alors! »

C'est ainsi, par exemple, qu'un jour, pendant la grossesse de la marquise, il assaillit celle-ci des plus terribles menaces. Il ne voulait rien moins que la tuer, disait-il, et l'on fut obligé de la faire fuir par la fenêtre.

Une autre fois, pour éprouver la vertu de sa femme, il s'avisa, par imitation des épreuves du moyen-âge, de vouloir qu'elle marchât, pieds nus, sur des morceaux de verre cassé, l'assurant que, si elle était sans reproche, elle n'en recevrait aucune blessure.

Le marquis a un enfant qui vient de naître. « Il ne voit en lui, rapporte Charbonnet, qu'un *être indifférent, un membre de la société générale*. Il croîtra, ce fils, il croîtra pour l'honneur et la gloire de la famille! Mais voyez comment il le forme, — comment, dès son enfance, il verse dans son âme ce germe de bravoure et de fermeté qui fait les héros! Exposé à une fenêtre, et menacé d'en être précipité, autrefois, un illustre Romain, — Caton, — annonça, par son intrépidité, ce courage qui, dans la suite, fut son caractère dominant. La même épreuve se renou-

Digitized by Google

velle ici. Ce père, autrement père que tous les autres, fait le même essai sur son fils. » — Une nuit, il va le surprendre pendant son sommeil, le tire du lit et le tient suspendu, par un pied, en dehors d'une fenêtre, en lui demandant s'il a peur :—« Non,» répond l'enfant avec assurance. — « Tu as bien fait, dit le marquis : autrement je te lâchais. »

Quand vient le temps de songer à l'éducation de son fils, le marquis ne manque pas de mettre en pratique une méthode dont, au reste, il n'a pas été l'inventeur. « Suivre les systèmes ordinaires, se conformer aux usages reçus, — rien de plus sage au jugement de tous les autres hommes. Aussi n'en fera-t-il rien. Apprendre les sciences aux jeunes gens, les élever dans la connaissance des belles-lettres,leur former le cœur et l'esprit, en les nourrissant comme d'un élixir précieux de tout ce que l'antiquité et les siècles suivants ont produit de plus raisonnable, c'est là le plan ordinaire des éducations. Pure sottise ! Les lettres ont corrompu les mœurs. Il en est persuadé... Que fera donc le marquis de Bacqueville ? Il donnera à son fils un *précepteur marcheur* : ce sont ses termes. En conséquence, il affuble d'un petit collet et d'un habit noir un homme pris au hasard, et il en fait le mentor ambulant du jeune homme. L'un et l'autre étaient obligés d'aller tous les jours déjeuner au bois de Boulogne, dîner à Versailles, et revenir souper à l'hôtel. »

Un peu plus tard, le marquis abandonne le jeune homme complétement à lui-même, avec une pension fort modique ; encore avait-il été obligé de fournir cette pension après l'avoir refusée longtemps. C'était par une fenêtre que s'en faisait le paiement et que se donnait la quittance. Aucun autre rapport n'existait entre le père et le fils. Celui-ci était relégué dans un coin de l'hôtel. Il sollicite un logement plus convenable. Après de longues instances, le marquis promit enfin ce qu'on lui demandait ; mais, quand il s'agit de s'exécuter, il ne trouva rien de mieux que de *faire tendre* une de ses caves, qu'il garnit, au reste,

Digitized by Google

d'un assez joli mobilier, et il la mit à la disposition du jeune homme, qui, on le comprend, ne l'accepta pas.

Ce que voulait surtout M. de Bacqueville, c'était que rien, chez lui, ne vînt gêner sa liberté ou contrarier ses goûts. Il aimait à se renfermer dans son hôtel, et là, concentré en lui-même, il s'abandonnait sans réserve à l'entraînement de ses fantaisies.

« Ses meubles étaient très riches, dit Charbonnet; on estimait son mobilier à plus de 100,000 écus. Des bijoux, il en avait de mille espèces : bagues de prix, montres, tabatières de caprice. On l'a vu porter des habits dont les boutons étaient de pierreries. Sa bibliothèque, assez bien composée, avait cela de singulier, que chaque ouvrage était renfermé dans une boîte : il y avait boîte pour les in-folio, boîte pour les in-quarto, boîte pour les in-douze. Nous parlerons de ses oiseaux. Quant aux chevaux, tout le monde sait qu'il en avait un certain nombre, qu'il les visitait, les arrangeait lui-même, quoiqu'il eût des domestiques. Mais on ne sait peut-être pas qu'il y en avait dont la corne n'avait pas été coupée depuis sept à huit ans, et qu'en ayant acheté depuis peu à la vente d'un prince, il les fit déferrer dès qu'ils furent chez lui. »

En toutes choses, le marquis n'eut de loi que ses caprices, de règle que sa fantaisie, et il se livrait à ses excentricités avec un abandon si spontané, si naturel, que rien n'altéra la tranquillité de sa vie. « Et quelle chose aurait pu la troubler? Les bienséances? Il les connut, mais il sut s'en affranchir.—Les préjugés? Il en avait secoué le joug. — Les inquiétudes? Il n'en ressentit jamais. »

Il eût été difficile de le suivre pas à pas dans le dédale de ses innombrables bizarreries. Aussi son historien a-t-il cru devoir « passer légèrement sur des choses même intéressantes, pour se fixer à ce qui frappe le plus. »

Celui-ci nous le montre d'abord *admettant la sensibilité dans*

Digitized by Google

la matière, et punissant, en conséquence, un valet des coups donnés à un animal sans vie. « Il lui était mort un cheval dont il voulait faire l'anatomie, pour découvrir la cause de sa mort. Il l'avait suspendu dans une cave. Un domestique, passant auprès, frappa l'animal, soit humeur, inadvertance ou fantaisie. — *Que sais-tu*, lui dit son maître, en lui rendant les coups, *si tu ne lui fais pas de mal?* »

Nous voyons ensuite M. de Bacqueville prodiguer, à sa manière, les actes de libéralité :

« Des paveurs lui avaient demandé vingt écus pour remonter sa cour ; il les renvoya, trouvant la somme trop forte, et la pava lui-même avec un de ses domestiques. L'ouvrage fait, il lui donna dix écus, disant qu'il était juste de lui payer la moitié de la somme demandée, ayant fait la moitié de l'ouvrage. »

Une autre fois, « mécontent d'un de ses laquais qu'il avait peu auparavant très-bien habillé, il le chassa. L'autre, suivant l'usage, alla pour lui rendre son habit. — *Retire-toi, faquin,* lui dit-il ; *apprends qu'un autre n'est pas fait pour porter tes restes.* »

Une autre fois encore, « un tapissier tendait son appartement. — *Tire cela,* lui disait-il, *en ligne horizontale.* — Terme barbare pour un garçon tapissier. — Aussi, point de ligne horizontale. Piqué de l'insolence, il tire l'échelle et fait tomber l'ouvrier, qui heureusement ne se blessa pas. Mon homme, outré, se jette sur lui, d'un coup de marteau lui casse la tête, l'étend dans son sang, et s'en va. Quelques moments après, un laquais monte, trouve son maître évanoui, et lui donne tous les secours nécessaires. Revenu à lui et sortant comme d'une extase : — *Il a du cœur,* lui dit-il ; *un autre ne l'eût pas osé, de peur d'être pendu. Tiens,* s'adressant au laquais et tirant quelques louis de sa poche, *vas porter cela à ce garçon; j'aime les gens de cœur.* »

Voici un nouvel exemple de libéralité originale, qui peut être mis sur la même ligne que les autres :

« Il avait commandé une pendule d'un goût singulier et d'une

Digitized by Google

exécution difficile. —*Il me la faut,* dit-il à l'horloger, *pour tel jour; autrement, je ne la prends pas.* L'espace était court; mais c'était de l'or en barre, car il payait bien. L'horloger redouble de soins, prend des ouvriers de plus, et achève la pendule au jour marqué; mais il ne put la livrer : il était trop tard. Le lendemain, s'étant présenté pour son ouvrage, on le refuse. —*Si tu l'avais apportée hier, eût-il été minuit, je l'aurais reçue; aujourd'hui, il n'est plus temps.* L'ouvrier, désespéré, représente la perte qu'il va faire. Le marquis, qui pensait noblement, même au milieu de ses travers : —*Prends ton argent,* lui dit-il; *le voilà. Mais remporte ta pendule : j'ai promis que je ne la prendrais point.*

Un homme tel que moi,
Quand il a dit un mot, doit respecter sa foi. »

Une de ses principales manies était, il faut bien le dire, de tourmenter les autres de toutes les manières. Nous l'avons déjà vu, sous cet aspect, dans son intérieur; les anecdotes suivantes compléteront le tableau à cet égard.

Comme sa femme, comme son fils,— ses domestiques étaient un peu ses *souffre-douleurs.* On rapporte, par exemple, qu'il lui arrivait quelquefois de contraindre ces derniers à se battre avec lui, et qu'ensuite il allait les dénoncer. A l'époque de sa mort, quelques-uns, dit-on, étaient encore incarcérés pour ce motif.

Son intendant, — on le pense bien, — eut aussi à supporter sa part de persécutions. «Il l'obligea un jour d'aller, en habit galonné sur toutes les coutures, et l'épée au côté, chercher à la halle les provisions de la cuisine, une hotte sur les épaules. Pour lui, perché sur son balcon, il étouffait de rire de son embarras, tandis que le voisinage assemblé riait de l'intendant et du maître, avec cette différence, cependant, qu'il se moquait de l'un et plaignait l'autre. »

Pour être moins à sa portée, ses fournisseurs n'étaient pas

Digitized by Google

toujours à l'abri de ses atteintes. « Un marchand de tabatières lui en porta un jour une qu'il lui avait commandée. Après l'avoir laissé frapper deux heures à la porte, — c'était là l'étiquette, — il lui ouvrit enfin. L'homme entré, il le fait passer par une file d'appartements, referme tout sur lui, et se barricade comme dans une citadelle. Premier sujet de frayeur. Content de l'ouvrage, il fallut payer. Alors, prenant deux pistolets, il lui en présente un en lui disant :—*Allons, tire ; voilà mon coffre-fort, j'en ai perdu la clef, il faut que tu l'ouvres*. Notre homme refuse, l'autre insiste. Mais enfin, las de son refus opiniâtre : —*Tu as bien fait*, lui dit le marquis ; *car l'autre pistolet t'auroit servi*. — Ensuite, il va chercher de l'argent, et lui compte la somme en lui disant : — *Voyez si tout y est*. Le compte y était et le marchand avait déjà la main dessus : — *Pas encore, Monsieur*, — et il se met à l'entretenir de balivernes. Plusieurs fois il le fait recompter. Toujours le même manége, joignant, au par dessus, des tons, des gestes, des regards qui l'épouvantaient. Enfin, après bien des frayeurs, il le laissa partir avec son argent qu'il avait bien gagné. — On dit qu'un autre, en pareil cas, n'eut pas tant de constance, et se sauva par la fenêtre, au risque de perdre ce qui lui était dû. »

M. de Bacqueville ne savait même pas résister à la tentation de choisir pour victimes de ses mauvais tours les personnages d'un rang élevé avec lesquels il était en relations. « Il avait invité à un repas plusieurs personnes distinguées. On dit que c'était à son château ; mais la tradition varie sur le lieu de la scène. Tout était prêt, le couvert mis, les convives arrivés. On l'avertit qu'on allait servir.— *Qu'ils attendent*, répondit-il. On revient l'avertir, même réponse. Il les fit attendre trois heures. Piqués de dépit, tous ces messieurs partirent. Étant arrivé et ne les voyant plus, il fit murer la salle toute préparée comme elle était; d'autres disent même l'entrée du château. On prétend encore que l'aventure se passa à Chaillot, où il avait loué une maison; mais

Digitized by Google

qu'au lieu de la faire murer, il partit sur-le-champ, laissant tout ouvert ; qu'on y entra, et que chacun prit ce qui lui convint. Un homme ayant été pris sur le fait et arrêté, on le lui amena. —*Il a bien fait*, répondit-il, *puisque la porte était ouverte ; qu'on le lâche*. — C'était le trait le plus raisonnable de toute l'aventure. »

La mystification a été, pendant longtemps, une déplorable manie, qui a jeté un certain éclat sur quelques noms. Le marquis de Bacqueville, comme on vient de le voir, a des droits pour figurer aussi dans l'histoire de cet ancien usage, qui, heureusement, n'est plus dans nos mœurs. C'est peut-être un peu la faute de son époque, si ce travers est venu se greffer sur les autres manies qui paraissaient comme une production naturelle de son propre fond.

Si le marquis de Bacqueville se conduisait envers les êtres de l'espèce humaine d'une manière peu fraternelle, il est juste de rappeler qu'il lui arrivait, parfois, de traiter les animaux comme des hommes.

« Une des anecdotes les plus connues est celle du cheval pendu. Elle fut la cause d'une espèce de procès qui lui fut intenté par une dame du voisinage, infectée de l'odeur, et payée d'un mauvais compliment quand elle l'avait envoyé prier d'y avoir égard. Cet animal avait fait un faux-pas ; il le fit pendre, et, tous les jours, il faisait passer tous les autres devant ce cadavre, avec des réflexions morales, et des avis qu'ils eussent à profiter de l'exemple...

« L'histoire des oiseaux est moins connue, mais n'est pas moins singulière. Il en avait environ cinquante ou soixante des plus jolis : serins, chardonnerets, bouvreuils et autres. Ayant consulté des oiseleurs sur la quantité de graine qu'un oiseau peut consommer en un an, on la fit monter à un boisseau. En conséquence, il fit mettre dans la volière un nombre de boisseaux égal à celui des oiseaux...— *Arrangez-vous, mes enfants,*

Digitized by Google

leur dit-il ; *je vous donne à manger pour un an ; ménagez-vous, car vous n'en aurez d'autre qu'au bout de l'année.* Au bout de trois mois, peut-être moins, il n'y avait plus rien. Les oiseaux avaient fait comme les hommes : ils avaient tout prodigué dans l'abondance. Une partie était consommée, l'autre perdue, et une autre germée ou pourrie. Il s'en aperçoit : *Je l'avais bien prévu,* s'écrie-t-il, en leur adressant la parole ; *c'est donc ainsi qu'on profite de mes avis ! Eh bien, vivez comme vous pourrez ; mourez si vous voulez.* — Aussi moururent-ils tous. »

Le marquis de Bacqueville, ainsi que s'exprime Charbonnet, ne ressemblait déjà plus au reste des hommes par la conduite et les idées ; il voulut encore en différer davantage, en se créant de nouveaux moyens de se transporter d'un lieu à un autre. Il imagina donc un appareil qui, croyait-il, lui permettrait de se soutenir, de se mouvoir et de se diriger dans les airs.

Quand tout fut préparé, il fit annoncer sa découverte et son projet de l'expérimenter lui-même en présence du public. Au jour dit, la foule s'assemble de toutes parts sur les quais. Le marquis apparaît muni d'une paire d'ailes et accompagné de son valet de chambre dans le même équipage. Au moment de prendre son vol, il lui vient une pensée peu généreuse, mais assez sage : il veut que son compagnon s'élance le premier dans l'espace ; mais celui-ci, qui vraisemblablement n'est pas très-rassuré par les instances qu'on lui adresse, refuse opiniâtrement de prendre les devants : — Un domestique, dit-il, doit toujours céder le pas à son maître. Il faut, bon gré mal gré, que le marquis ne laisse pas au public parisien, naturellement goguenard, le temps de donner carrière à ses mordants quolibets. Il s'élance sans plus de retard, et le ressort de l'une de ses ailes s'étant brisé, il tombe, en se rompant une cuisse, sur un des bateaux qui couvrent la Seine.

Dans le temps, cette expérience et l'accident qu'elle occasionna firent beaucoup de bruit. En 1783, ils furent rappelés l'un

Digitized by Google

et l'autre dans un poème latin sur les globes aérostatiques, récité, le 4 décembre, au collége de Sainte-Barbe, à Paris, en présence de l'archevêque et d'une nombreuse assistance, dans laquelle on remarquait ce même recteur, Mathias Charbonnet, le collecteur des diverses anecdotes que nous avons rapportées. Voici comment ce poème s'exprime sur l'expérience malheureuse du marquis de Bacqueville :

Vnus desuetam sæclis labentibus artem
Tentavit, levibusque iterum se credidit auris ;
At dum sequanicam supra volat arduus undam,
Icarias oblitus aquas, compage solutâ,
Labitur. Excepit labentem navis, at ille
Saucius infidas devovit serius alas,
Atque trahens ignominiam fractique dolorem
Cruris ad antiquas rediit sapientior ædes.

Combien est-il d'hommes, même parmi les plus éminents, qui ne savent pas dignement soutenir leur rôle jusqu'au bout de leur carrière, et dont on peut dire qu'ils ont trop vécu, ne fût-ce que d'un jour ! Le marquis de Bacqueville n'a pas donné le spectacle de semblables défaillances. Ses derniers jours ont eu le même éclat que ses meilleures années, et il est mort comme il a vécu.

Vers la fin de septembre 1760, il assistait à la représentation du *Prince de Noisi*. « Déjà glacé par cet opéra..., il se fit apporter des glaces et il en prit sept. On juge de l'effet. Il perdit connaissance. On s'empressa de le secourir ; revenu à lui, il trouva fort mauvais qu'on se mêlât de ses affaires. Un ouvreur de loge vint lui dire qu'il serait mieux auprès du feu, qu'il y en avait d'allumé. Il le renvoya fort rudement. — *Ah! mourez, Monsieur le Marquis ; mourez, je ne m'y oppose plus,* dit l'homme en se retirant, et il le laissa là. »

Cet essai contre la mort nous montre bien qu'il était alors toujours le même. Nous avons déjà vu, en tête de cette notice, comment, quinze jours plus tard, il adressa, avec un éclat digne

Digitized by Google

de lui, de nouvelles provocations à l'ennemie qu'il ne craignait guère, mais qui, cette fois, devait rester victorieuse.

Ce fut encore à l'Opéra, selon Charbonnet, qu'il apprit que son hôtel était la proie des flammes. Il resta impassible à cette nouvelle, et, comme ce poète qui, averti d'un pareil malheur, avait répondu : — *Dites-le à ma femme, je ne me mêle pas du ménage,* — il se contenta de répliquer qu'il n'était pas fait pour garder sa maison.

Il ne retourna chez lui qu'à la fin du spectacle. En vain s'empresse-t-on autour de sa personne ; en vain cherche-t-on à le sauver malgré lui. Nous savons comment les assistants furent remerciés de leur zèle, et quelle fut la conséquence de son audacieuse folie.

Quoique Paris ait été le principal théâtre des excentricités du marquis, on en conserve encore un vague souvenir dans notre province ; mais ce n'est plus à lui qu'on en fait honneur.

Sic vos non vobis.....

Ainsi l'anecdote du cheval pendu, un peu différente d'ailleurs pour les détails, est mise sur le compte d'*un gentilhomme du pays de Caux,* dont le nom n'est pas indiqué, et une foule d'histoires, plus ou moins saugrenues, vraisemblablement d'invention populaire, ont pour éditeur responsable *le curé de Bacqueville.*

Tout cela, successivement altéré et augmenté par les capacités facétieuses de village, nous paraît un souvenir du marquis. Si, au nom du gentilhomme, la renommée a substitué, avec le temps, celui du prêtre, c'est que, vraisemblablement, les habitants de Bacqueville voyaient trop rarement leurs seigneurs pour en garder mémoire, tandis qu'ils étaient assez souvent en contact avec leurs curés pour qu'ils ne pussent les mettre en oubli. Les absents n'ont-ils pas toujours tort ?

A. Canel.

Digitized by Google

HISTOIRE LOCALE.

GLANES HISTORIQUES NORMANDES

A TRAVERS LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

Un mot d'introduction nous paraît indispensable, pour expliquer l'incohérence de ces glanes.

Il existe, dans les archives de l'ancien Tabellionage de Rouen, une série de registres désignés sous ce titre : *Registre des meubles*. Cette désignation leur avait été donnée, parce qu'on n'y devait porter que les procurations, les actes de prêt d'argent, les quittances, et généralement toutes les conventions qui n'avaient pour objet que des choses mobilières. Plus mal tenus que les autres, plus mal écrits, et, par suite, plus difficiles à lire, ces registres avaient toujours été considérés comme à peu près inutiles, par les chercheurs de notre temps.

Cependant, ces registres délaissés contiennent de précieux documents sur toutes sortes de matières, et il ne s'agissait que de s'armer d'un peu de patience pour les y chercher ; c'est ce que nous avons fait. Malheureusement nous avons éprouvé bien des déceptions en constatant les très nombreuses et très longues lacunes qui s'y rencontrent, lacunes dues à des circonstances diverses, et surtout, croyons-nous, au peu de cas que l'on faisait des *Registres des meubles*. Malheureusement encore, cette série, que nous croyons très précieuse, ne commence qu'en 1525, et s'arrête en 1648 ; on pourrait même dire qu'elle ne commence

Digitized by Google

qu'en 1543, car, avant cette dernière époque, on ne possède qu'un très petit nombre de registres, et les lacunes ne sont interrompues que d'une manière presque insignifiante.

Quoi qu'il en soit, nous nous sommes imposé la tâche d'en faire le dépouillement; nous y avons été encouragé, d'abord, par quelques découvertes dues au hasard, et, maintenant, nous nous félicitons de l'avoir entrepris. Il nous a fourni d'utiles documents sur l'importance de notre commerce, sur l'industrie, sur les artistes rouennais, sur l'imprimerie, la céramique, les fontaines, les fonderies, et sur la marine; mais, tant intéressants qu'ils soient, ces documents sont isolés, et n'ont entre eux aucun lien qui permette d'en composer un récit ayant quelque suite. C'est pourquoi, ne voulant pas garder pour nous seul le résultat de nos recherches, et désirant, au contraire, en faire profiter tous ceux que l'étude de l'histoire intéresse, nous avons pensé que la publication en pouvait être tentée sous la forme de simples notes, à l'exception, toutefois, de quelques documents qui, plus nombreux sur certaines matières, et par cela même offrant entre eux plus de cohésion, pourront permettre d'en composer des chapitres particuliers.

Ce que nous avons fait pour le tabellionage, nous l'avons également essayé dans les registres du Parlement. Là, aussi, il y a beaucoup à glaner, et nous tâcherons d'en tirer le plus qu'il nous sera possible. Puissent ces glanes offrir assez d'intérêt pour ne pas fatiguer la patience de nos lecteurs!

PREMIERE GLANE.

LA BOUILLE ET LE BATEAU DE BOUILLE.

Il existe peu de localités dont le nom soit autant connu que celui de *la Bouille*; cela est si vrai que, partout en France, le

Digitized by Google

nom de la Bouille suit immédiatement celui de Rouen ; avoir vu l'un, semble imposer la nécessité d'avoir vu l'autre, et le touriste qui vient d'admirer nos monuments, notre Palais-de-Justice, nos belles églises et Bonsecours, n'aurait encore rien vu s'il n'avait pas été, par le fameux bateau, visiter la patrie des anguilles à la matelotte. Cependant, ce lieu, dont le nom est presque célèbre, n'a pas encore eu, à vrai dire, d'historien ; non pas qu'aucun écrivain ne l'ait trouvé digne de son attention, car il a fait l'objet d'un certain nombre de monographies fort intéressantes ; mais les écrivains, n'ayant présenté la Bouille que sous des aspects particuliers, n'en ont donné ni voulu donner l'histoire.

Ainsi, Hercule Grisel, poète rouennais du XVIIe siècle, dans son poème latin *les Fastes de Rouen*, a parlé en ces termes des bateaux desservant la Bouille, vers 1643 :

Qua monte opprimitur, longum dat Butila portum,
Illuc cymba natat, quattuor inde natant.
Butila quæ domino gaudet sub præsule cymbis ;
Hac venit inferior Neustria nota foris.
Litiferas vector terris committere chartas
Assolet, et tantas ipse pererrat aquas.
Navita pro naulo solum nunc exigit assem ;
Exigit, ut bruma gelata, duos.

Mois d'Avril, p. 140, v. 79-86. (1)

C'est-à-dire : « Au pied du mont qui la domine, la Bouille « offre son long port, où se rend un bateau de Rouen, et d'où « quatre bateaux se rendent à Rouen. La Bouille est fière de « voir un seigneur à la tête de cette entreprise maritime ; c'est « par là qu'arrive la Basse-Normandie, si connue devant les « tribunaux. Le passager est dans l'habitude d'envoyer ses

(1) Voir, dans les publications de la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES NORMANDS, ce poème, publié, révisé et annoté par M. Bouquet, ainsi que les notes sur ce passage, p. 179 et 180.

Digitized by Google

« pièces par terre, tandis que de sa personne il affronte ce grand « voyage par eau. Le batelier exige à présent (à partir du mois « d'avril) un sou ; dès que viennent l'hiver et les frimas, il en « exige deux. »

Après Grisel, surtout en ces derniers temps, divers auteurs se sont occupés de la Bouille; mais l'un a traité l'histoire du village, l'autre n'a eu pour but que de faire connaître une comédie intitulée : *Le Bateau de Bouille*, et n'a traité que très accessoirement l'histoire du bateau ; un troisième ne s'est guère arrêté qu'aux beautés entre Rouen et la Bouille. Or, en ajoutant quelques documents inédits aux travaux publiés déjà par MM. P. Molet, Edouard Méry et un anonyme de la localité même, on a pensé qu'il serait possible de composer un tout, sinon très intéressant, du moins suffisant pour donner, à ceux qui voudront visiter la Bouille, une idée un peu plus complète de son histoire et de celle de son bateau.

D'après M. P. Molet aîné, d'Elbeuf (1), la Bouille aurait été « fondée par des tribus celtiques, longtemps avant l'occupation « romaine dans les Gaules, » et il en voit la preuve dans la découverte qui fut faite en 1867, « dans un bois que traverse la « route, sur la côte, au-dessus de la Bouille, d'une hachette et « de coins en silex parfaitement conservés. »

Passant à l'étymologie du nom, le même auteur prétend que le nom de la Bouille (à la même époque) « était Bulle, qui veut « dire eau jaillissante *(aqua saliens)*, donné à la Bouille et à « Moulineaux, à cause des fortes marées ; le nom de la ferme « du Vrac, contiguë à la Bouille, indique assez que les marées « étaient fortes dans ces contrées.

« Cependant, ajoute-t-il, nous pensons que son nom actuel « vient du mot latin *Bovile*, bouverie ou parc aux bœufs, qui « lui aurait été donné à l'époque romaine; jusqu'au XIIIe siècle,

(1) Notice historique sur la Bouille, par P. Molet aîné, etc., brochure in-8, 16 p. — Elbeuf, imprimerie de Levasseur, 1867.

Digitized by Google

« on a dû écrire Bovile, dont on a fait Boville en français, puis « Bosevile ou Beuseville, et même Beuzeville. Il y a encore, à « Sahurs, le pré de la Bouille, ce qui prouve qu'à la Bouille il « y avait une bouverie dont les pâturages étaient de l'autre côté « de la Seine.

« Mais, aux XIVe et XVe siècles, on écrivait Boville avec un *u* à « la place du *v*, et c'est de là, probablement, que l'on a com- « mencé à écrire Bouille (la). »

Un autre historien, très connu par son talent et son exactitude rigoureuse, M. Ch. de Beaurepaire (1), nous montre le port de la Bouille recevant, dès l'année 1311, des marchandises pour l'embarquement desquelles on payait des droits de Vicomté au bureau de recette établi nouvellement à Moulineaux. Moins important, d'abord, que ceux de Couronne et de Moulineaux, le port de la Bouille reçut, en 1477, un honneur qui décida peut-être de la vogue dont il devait jouir si longtemps après. Cette année, en effet, « le comte de Warwick, envoyé comme ambas- « sadeur à Rouen, auprès de Louis XI, vint, avec une suite « brillante, aborder à la Bouille, où il resta assez de temps pour « dépenser, au compte du roi de France, 325 l. 6 s. 6 d. t. En « s'en retournant en Angleterre, son vaisseau s'arrêta encore « une fois à la Bouille, puis à Caudebec, à Quillebeuf et à « Honfleur (2). »

La Bouille, cependant, n'était qu'un hameau de la paroisse de Caumont, et dépendait, comme elle, de la baronnie de Mauny, qui appartenait à la famille d'Estampes, ainsi que cela résulte d'un grand nombre d'aveux et d'actes de tabellionage des années 1452, 1456, 1528, 1554, 1555, 1608, 1638 et 1686, où l'on voit que le baron de Mauny avait droit de *port et de passage*

(1) De la Vicomté de l'eau de Rouen, vol. in-8; Paris, A. Durand; Rouen, A. Le Brument, 1856.

(2) Ibid.

Digitized by Google

de la Bouille à Sahurs, et de Caumont à Saint-Pierre-de-Manneville.

Par les vestiges de quelques constructions, dont le caractère a été apprécié par M. Molet (1), on est amené à reconnaître que la vieille halle au blé, détruite entièrement en 1860, existait dès le XIe siècle, ainsi que des greniers à sel dont « on voit encore « les murs en pierre au bas de la côte du Bourg-Achard, à l'en- « coignure de la rue. »

Or, pour que des halles au blé et des greniers à sel aient existé dans ce hameau, dès le XIe siècle, il faut supposer que déjà la Bouille avait atteint une certaine importance, et que le chiffre de ses habitants était assez élevé. A défaut d'un état de sa population, on est, à cet égard, réduit à de simples inductions.

Ainsi, de ce que, avant le XVe siècle, avant la construction de son église, la Bouille ne possédait qu'une chapelle, où Blanche de Castille était venue accomplir un pèlerinage, on pourrait conclure que la population de ce *hamel* était très peu nombreuse, puisque l'on sait qu'en ces temps-là, dès qu'une agglomération d'individus venait à se fixer sur un point quelconque du territoire normand, le premier besoin qui se faisait sentir était un lieu de prière, une chapelle et un chapelain. Ce besoin grandit, néanmoins, à mesure que les habitants venaient en plus grand nombre se presser autour de l'antique chapelle; mais, comme on n'y célébrait que très rarement l'office divin, les Bouillois en étaient réduits à attendre qu'un seigneur généreux les dotât d'une église et d'un chapelain. Ce seigneur généreux se révéla enfin. En 1421, messire Jacques-Antoine d'Estampes, baron de Mauny, seigneur et patron de Caumont, prenant en pitié les pauvres pêcheurs de la Bouille, qui étaient obligés d'aller entendre l'office divin jusqu'à l'église de Caumont, résolut de leur venir en aide, et voici le récit d'une cérémonie qui eut lieu à cette occa-

(2) Notice historique sur la Bouille.

Digitized by Google

sion; nous l'empruntons encore à M. P. Molet (1) : « Le 22 juillet « 1421 (jour de Sainte-Madeleine), une pieuse cérémonie amenait « un grand concours à la Bouille. Tous les gens de Caumont, de « Moulineaux, et les voisins des hautes terres, avec les habitants « de la plaine boisée qui s'étend devant ce bourg, étaient là « réunis dès six heures du matin, pour assister à la bénédiction « de la première pierre d'une église. Ils avaient mis tous les « habits du dimanche, car le seigneur de la contrée les honorait « de sa visite. Messire Jacques-Antoine, marquis d'Estampes, « vicomte de la Ferté-Imbault et baron de Mauny, seigneur « et patron de la Bouille, qui dotait le pays d'une nouvelle « église, était attendu avec impatience, et avec lui Monseigneur « Jean de la Rochetaillée, lors archevêque de Rouen. . . . . « . . . . . A deux années de là, il y avait encore grand « concours à la Bouille; mais, hélas! ce n'était plus un jour de « fête : le bienfaiteur du pays, le fondateur de l'église, messire « de la Ferté-Imbault, était mort, et avec lui sa générosité et sa « bienfaisance.

« Conformément à ses désirs, on rapportait sa dépouille glacée « dans l'église qu'il avait entrepris de bâtir . . . . . « On croit que son corps fut mis dans un caveau, près de l'autel « du sanctuaire... »

La mort de M. d'Estampes mit fin aux travaux de l'église, et elle demeura inachevée à peu près telle qu'on pouvait encore la voir il y a peu d'années. Cependant, à partir de 1423, les habitants eurent leur église et un chapelain pour y célébrer l'office divin; dès ce moment, dans les actes publics, on n'écrivit plus : *le hamel de la Bouille,* mais bien *Sainte-Madeleine de la Bouille.*

La construction de cette petite église contribua beaucoup à l'accroissement de la Bouille; de nouveaux habitants vinrent s'y installer, et bientôt son port se trouva garni de nombreuses bar-

(1) Notice historique sur la Bouille, p. 4.

Digitized by Google

ques, de bateaux *foncet* et même de navires. Sa situation favorisait, d'ailleurs, son développement; distante de Rouen d'environ cinq lieues, elle était le point de jonction et le passage presque forcé entre cette grande ville et la Basse-Normandie. Tous ceux qui, des diocèses de Lisieux, Séez, Avranches, Coutances, Bayeux, etc., venaient à Rouen, soit pour acheter, soit pour vendre, passaient par Sainte-Madeleine de la Bouille. Les denrées, les bestiaux et les marchandises de toute sorte y abondaient, pour y être embarqués ou débarqués, selon qu'ils allaient à Rouen ou qu'ils en venaient.

Cependant, il faut le constater, cette activité commerciale ne commença réellement pour la Bouille que vers le commencement du XVIe siècle. Jusque-là, le plus fort de son industrie avait été la pêche; tous ses habitants étaient pêcheurs en la rivière de Seine, soit « en l'eaue du Roy » de la Bouille à Rouen; soit « en l'eaue du baron de Mauny » depuis le Val-des-Leux jusqu'à la Bouille (1); d'autres possédaient de petits bateaux à rames pour le transport des voyageurs et des marchandises jusqu'à Rouen; mais ces bateliers étaient peu nombreux (2).

C'est seulement sous François Ier, vers 1520, que l'activité commerciale signalée plus haut paraît se révéler et s'étendre; le port n'est plus seulement garni de bateaux, de barques et de barquettes, on y voit des navires (3), non plus de 15 à 20 tonneaux comme autrefois les plus forts bateaux de ce port, mais de 65, 70, et même 120 tonneaux! (4) 120 tonneaux, c'était le plus fort tonnage des navires de commerce de l'époque. Plus le siècle avance, plus la navigation acquiert d'importance, plus les relations s'étendent; la Bouille ne reste pas en arrière. Voici Pierre Dunet, maître, après Dieu, du navire la *Marguerite*, appareillé

(1) Archives du tabellionage, 22 avril 1452 et 18 janvier 1456.
(2) Tabellionage, 22 février 1476.
(3) Tabellionage, 15 décembre 1523.
(4) Tabellionage, 27 octobre 1536, 22 avril 1539, 13 juin 1539.

Digitized by Google

et chargé pour le voyage de Calais. Ce n'est rien encore : le Brésil a tenté Richard Buisson ; il arme son navire la *Magdeleine*, du port de *120 tonneaux*, et s'en va, chargé de toiles blanches, explorer le Brésil et la terre de Guinée. Un autre navire, de la Bouille aussi, suit de près la *Magdeleine*, c'est la *Perrine*, du port de 120 tonneaux, armée et appareillée également pour le Brésil et la terre de Guinée, sous le commandement de Guillaume Houzard (1). Cependant, il faut le dire, ce voyage devint fatal à la *Magdeleine*. Dubuisson avait promis aux hommes de son bord que ce voyage serait fructueux, et, pour faire face aux attaques dont son navire pourrait être l'objet, sinon pour attaquer lui-même, il avait embarqué force artillerie, telle que couleuvrines, bastardes, fauconnes, fauconnaux, lances à feu, etc. Ainsi armée, la *Magdeleine* voguait doucement vers la terre du Brésil, explorant la mer au loin, lorsqu'elle aperçut un navire qui revenait du Pérou ! Le Pérou, c'était le pays de l'or et des pierreries; ce navire portait peut-être la fortune de trente hommes dans ses flancs ! la tentation était forte ; on tint conseil, et l'attaque fut décidée ; le combat fut assez long; mais, en fin de compte, la *Magdeleine* ayant été victorieuse, Dubuisson et son équipage capturèrent le navire ennemi et transportèrent à leur bord toute sa cargaison, composée de perles, pierreries, or et argent. Ces écumeurs de mer avaient bien réussi pour un début, et ils s'en revenaient en France, plus riches qu'ils n'avaient espéré au départ. Mais, arrivés au Havre-de-Grâce, leur désappointement fut grand; ils furent incarcérés à la requête de l'empereur Charles d'Autriche, et de Philippe d'Autriche, prince des Espagnes, propriétaires du navire, déprédé en mer par Dubuisson et ses compagnons. Un long procès s'ensuivit d'abord devant l'Amirauté, et, à dix ans de là, le Parlement rendit un arrêt qui déclarait Dubuisson, capitaine de la *Magdeleine*, et les pilotes dudit navire,

(1) Tabellionage, 6 octobre et 3 novembre 1541.

Digitized by Google

convaincus d'avoir déprédé, *en temps de paix,* le navire appartenant auxdits Charles, empereur d'Autriche, et Philippe, prince des Espagnes; prononçait leur bannissement du royaume et la confiscation de tous leurs biens (1).

Ainsi finit Dubuisson; mais, si son équipée put servir d'avertissement à ceux de ses compatriotes que le métier d'écumeur de mer aurait pu tenter, elle ne diminua pas, parmi les habitants de la Bouille, ce goût des excursions lointaines; au contraire, le nombre des navires s'y augmenta de plus en plus, et, sans qu'il soit besoin de parcourir tout le XVIe siècle pour s'en faire une idée, il suffit de prendre au hasard une année, 1560 par exemple, et l'on y trouve prenant la mer : le capitaine Auzeraye, commandant le navire la *Gentille*, du port de 120 tonneaux, armé pour Terre-Neuve; — Jean Houzard, avec le *Petit-Charles,* de 100 tonneaux, part pour le Brésil; — Richard et Pierre Buisson, commandant la *Notre-Dame,* de 80 tonneaux, appareillent pour Terre-Neuve;— Marin Deshayes, maître, après Dieu, de la *Polyne,* de 70 tonneaux, se dirige aussi vers Terre-Neuve; —enfin, la *Marie,* de 60 tonneaux, part pour la côte de Guinée, sous le commandement de Thomas Houzard, son patron (2).

Certes, à s'en tenir à ces quelques exemples, on peut déjà apprécier l'importance du petit port de la Bouille à cette époque, et le progrès qu'il avait fait dans l'art de la navigation. Ce progrès se soutint jusqu'à la fin du XVIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où la simple batellerie reprit le dessus, comme on le verra bientôt.

Tandis que les marins de la Bouille se livraient aux opérations lointaines qu'on vient de voir, les autres ports de nos contrées, petits ou grands, n'étaient point restés inactifs; de partout, des navires, en grand nombre, s'élançaient vers ces côtes nouvellement connues du Brésil, de la Guinée et des Indes, d'où ils rap-

(1) Palais-de-Justice, arrêt du Parlement, 12 mai 1551.

(2) Tabellionage. 2 mars, 3 janvier, 7 février, 8 février et 7 novembre 1560.

Digitized by Google

portaient, en échange de nos produits, les bois du Brésil, les pierreries, l'or, les riches fourrures, les oiseaux rares, les plumes, le sucre, etc. La ville de Rouen, centre de ces opérations, fût rapidement devenue l'une des plus riches cités du royaume, si des calamités de tout genre n'étaient venues fondre sur elle au moment le plus favorisé pour son commerce et pour son industrie.

Quoi qu'il en soit, l'activité des affaires avait produit dans la batellerie une véritable révolution; en peu d'années, elle avait pu tripler son matériel, et la Bouille fut celui de tous les petits ports qui profita le plus de ces circonstances heureuses. Pour répondre aux nécessités du commerce et faciliter les relations entre Rouen et la Basse-Normandie, on commença par établir un service à peu près régulier de la Bouille à Rouen; huit bateaux furent spécialement désignés pour ce service, et, parce qu'ils n'en pouvaient entreprendre un autre, on les appela *Bateaux bouillais*.

Cette appellation avait encore une autre cause. Les *Bouillais* apportaient à Rouen voyageurs et marchandises, mais ils devaient s'en retourner à vide, à moins de convention contraire avec les maîtres de la corporation des bateliers de Rouen, dont ils se trouvaient, pour ainsi dire, tributaires. Mais s'ils dépendaient en ce point des bateliers de Rouen, ils dépendaient bien plus encore du vicomte de l'Eau et du baron de Mauny, maîtres, chacun dans sa limite, de l'eau de la rivière de Seine. Ils payaient au seigneur de Mauny le droit de travers et de port à la Bouille, et au vicomte de l'Eau un autre droit de navigation sur le fleuve, de la Bouille à Rouen et de Rouen à la Bouille. Malgré toutes ces entraves, les Bouillais prospéraient à l'abri de la protection du baron de Mauny et du vicomte de l'Eau, intéressés, l'un et l'autre, à leur succès.

Il existait au port de Rouen, depuis environ l'année 1565, un bateau qu'on aurait pu appeler le *Rouennais*, par opposition aux

Digitized by Google

Bouillais, puisque ce bateau n'avait droit que de porter jusqu'à la Bouille des voyageurs et des marchandises, sans en pouvoir rapporter. Comme les bateaux bouillais, et mieux qu'eux encore peut-être, le bateau *Rouennais*, qui appartenait, depuis son installation, à une famille Dieppedalle, prospérait; mais cette prospérité même lui créa des envieux et finit par lui être fatale.

Le privilége était le rêve de tous ceux qui tendaient à profiter seuls d'une industrie quelconque; on pouvait l'obtenir de l'Etat, soit à titre de récompense pour services rendus, soit moyennant finance; le roi accordait ainsi des priviléges de vingt, trente et même de cinquante ans; c'était en quelque sorte le brevet d'invention d'aujourd'hui; mais le titre d'inventeur n'était pas nécessaire pour l'obtention d'un privilége.

Or, ce fut par un privilége que l'on essaya d'abattre le bateau *Rouennais :* une femme, veuve de Robert Langlois, en son vivant marchand à Rouen, se prévalant de ce que son mari, en 1574, avait été tué, et que les marchandises qu'il avait sur mer avaient été pillées, près la Rochelle, par les pirates et écumeurs de mer, demanda au bureau des finances de Rouen, le 9 mars 1588, « pour l'indemniser de la perte de son mari et de ses mar-
« chandises, l'autorisation de mettre sur la rivière de Seine les
« bateaux qui seront nécessaires pour porter, conduire, *mener*
« *et ramener* les personnes et marchandises de la ville de Rouen
« qui se présenteront jusqu'au lieu de la *Bouille,* distant de
« Rouen de cinq à six lieues; à la condition qu'elle sera tenue, et
« ses successeurs, faire précisément partir sur les *neuf heures du*
« *matin* ou autre heure propre et commode, *comme d'ancien-*
« *neté on avait coutume,* dont elle et ses successeurs pourront
« prendre pour cent *12 deniers* et *pour chaque personne au-*
« *tant,* à la charge de payer chacun an, au domaine de Sa
« Majesté, la somme de quatre livres de rente, et que défenses
« seront faites à tous mariniers et autres personnes de mettre
« bateaux à cet effet sur la rivière, de prendre ni charger gens

Digitized by Google

« ni marchandises, *pour mener ni ramener* aux dits lieux de la « Bouille et de Rouen, sinon par ses facteurs et serviteurs, à « peine de confiscation des dits bateaux et marchandises (1). »

Malgré les titres qu'elle faisait valoir et l'offre de payer une rente de quatre livres au roi, la veuve Langlois ne réussit point dans sa demande ; le bureau des finances émit l'avis que le passage de Rouen à la Bouille devait demeurer comme de toute ancienneté, tant *à cause du peu de profit qu'en recevrait Sa Majesté, que pour le préjudice qu'en recevrait le public en sa liberté.*

C'était fort bien penser ; mais l'idée d'un *bateau de Bouille* privilégié, lancée par la veuve Langlois, devait faire son chemin tôt ou tard. D'ailleurs, l'année 1588 était loin d'être favorable à une nouvelle organisation de la batellerie : depuis longtemps déjà le brigandage qui s'exerçait aux environs de Rouen, et surtout vers Moulineaux et Couronne, s'était encore fortifié et se pratiquait de nuit et de jour sur les chemins, contre les voyageurs qui avaient l'imprudence de s'y aventurer. Aussi n'y en voyait-on guère maintenant ; piétons et cavaliers s'embarquaient pour éviter de dangereuses rencontres. Il ne faut donc pas s'étonner si les huit bateaux bouillais et le bateau rouennais de Dieppedalle, ne suffisant plus, la veuve Langlois crut le moment venu de créer un nouveau service. Mais, à la faveur des troubles de la Ligue, un brigandage bien autrement audacieux s'était levé ; ce n'était plus seulement la nuit et dans les lieux isolés que ces misérables se montraient, c'était maintenant au grand jour, et par bandes armées qu'ils marchaient ; et, puisque les voyageurs ne fréquentaient plus ni les bois ni les chemins, ils allaient les chercher sur la rivière. On vit de ces bandes se présenter sur le chemin de halage, arrêter le conducteur et les chevaux, attirer le bateau vers la rive, s'y élancer l'arme au poing,

(1) Palais-de-Justice, arrêt du 9 mars 1588.

Digitized by Google

et faire main basse sur tout ce qui s'y trouvait. Ce fut surtout en 1592, après la levée du siége mis devant Rouen par Henri IV, que ces grands excès se produisirent; ce fut bien pis encore à deux ans de là, quand, après la paix, le Parlement royaliste eut repris son siége à Rouen; les soldats, licenciés de part et d'autre, s'étant répandus dans les campagnes, y commettaient de tels excès que la justice criminelle dut essayer de les réprimer, et comme c'était surtout les bateaux allant et revenant de la Bouille qui étaient le plus souvent attaqués, le Parlement rendit, à la date du 13 juillet 1594, un arrêt ainsi conçu :

« Pour obvier aux voleries et rançonnements qui se commet-
« tent sur la rivière de Seine, la Cour ordonne qu'il sera informé
« contre les voleurs divaguant par la dite rivière, les recéleurs
« et adhérents;

« Ordonne que, des *huit bateaux* étant à la Bouille, il en sera
« choisi quatre des meilleurs et des mieux équipés pour la voi-
« ture et passage ordinaire du dit lieu de la Bouille à Rouen;
« que chacun d'eux *sera conduit par quatre bateliers* pris parmi
« les seize qui étaient préposés aux huit bateaux, *avec deux*
« *soldats, deux picquiers* et *deux hallebardiers, pour servir*
« *aux passagers à résister aux dits voleurs;*

« Et, en cette considération, permet aux dits quatre bateliers
« prendre pour le port et voiture de chaque personne, sans
« charge, deux solz.

« Et, s'il y a charge, quatre solz, comprins la personne.

. . . . . .

. . . . . .

« Et *quant au bateau passager de Bouille estant de ceste ville*
« *de Rouen,* il sera conduit et mené par six personnes avec pa-
« reilles armes et règlement.

« Les quatre autres bateaux de la Bouille, ainsi que tous ba-

Digitized by Google

« teaux et barquettes estant sur la rivière, seront amenés aux « quais de cette ville (1). »

En révélant un fait de mœurs assez curieux, l'arrêt fait en même temps connaître l'état vrai du service des bateaux de transport de Rouen et la Bouille en 1594 : huit bateaux bouillais et un bateau rouennais; mais le *bateau de Bouille* n'existait pas encore.

E. Gosselin.

(1) Archives de la Cour impériale.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

POÉSIE.

LA JEUNE FILLE MOURANTE.

(ÉLÉGIE).

Hommage de l'Auteur à M. Bouquet, professeur au Lycée de Rouen.

Le soleil des vivants n'échauffe plus les morts.
(A. DE LAMARTINE).

La pauvre Lise, encor dans son jeune âge,
D'un mal affreux subissant la rigueur,
L'esprit frappé d'un sinistre présage,
Peignait ainsi l'angoisse de son cœur:

« Pour obéir aux lois de la science,
« (Dont j'épuisai les efforts superflus),
« Dans ce bosquet, témoin de ma souffrance,
« Je cherche un bien..., que je n'espère plus.

« L'encens si pur des lilas et des roses
« Parfume l'air qui devrait me guérir;
« Mais, dans ces fleurs nouvellement écloses,
« Je vois la vie... et je me sens mourir!

« Joyeux oiseaux, vous chantez au bocage,
« Vous ranimez l'écho muet des bois.
« Hélas! pour moi, votre brillant ramage
« Ne répand plus le charme d'autrefois.

« Toit paternel, couronné de verdure,
« Limpides eaux, où se mirent les cieux,
« Calme des champs, réveil de la nature,
« Doux sol natal, recevez mes adieux!

Digitized by Google

« Dans ce séjour tout prend un air de fête :
« Tout est riant, mais mon âme est en deuil ;
« Et ces bouquets, suspendus sur ma tête,
« Demain, sans doute, orneront mon cercueil.

« Soleil de mai ! dans ma belle patrie,
« Si tout renaît sous tes feux consolants,
« Moi, jeune plante à la sève tarie,
« Je n'attends rien de tes rayons brûlants.

« Plus lentement, ma poitrine oppressée
« Laisse échapper mes soupirs douloureux ;
« D'un froid mortel je sens ma main glacée ;
« Un voile épais semble couvrir mes yeux.

« Toi, mon seul bien, ma bonne et tendre mère,
« Guide mes pas vers mon lit de douleur ;
« Viens me bénir et fermer ma paupière,
« En implorant les grâces du Seigneur... »

Le lendemain, sous le même feuillage
Qui l'abritait à ses derniers instants,
La chère enfant reposait, à l'ombrage,
Sous les débris des trésors du printemps.

EUSTACHE BÉRAT.

Digitized by Google

BEAUX-ARTS

NOTICE SUR LE PORTRAIT DE FONTENELLE.

Le portrait de Fontenelle, que nous publions, a été lithographié d'après le tableau original, faisant partie de la belle collection de M. Pouyer-Quertier.

Nous ne croyons pas, malgré les grandes qualités qui distinguent cette œuvre, qu'elle ait jamais été gravée; aussi, c'était un motif de plus pour nous de l'offrir à nos lecteurs.

Ce portrait a été peint par Grimoux (Jean), né à Ramont en *1680*, et mort à Paris vers *1749*. Bien que Suisse d'origine, il appartient à l'école française, et peut entrer en lice avec ses contemporains les plus distingués : les Rigaud, les Mignard, les Largillière, etc., etc.

Nous avons dit qu'il appartient à l'école française. Cependant, il n'a pas eu de maître, et ce n'est que par l'étude de ceux qui le charmaient le plus, qu'il a pu développer son talent.

Au début, ses œuvres sont empreintes du caractère flamand, et Rembrant, qui venait à peine de mourir, a peut-être été la cause de la vocation de cet artiste. Cependant, peu à peu, il se détache de cette manière, et, dans le portrait de Fontenelle, comme dans tous ceux qu'il peignit alors, le peintre est bien de l'école française. L'arrangement des draperies témoigne de son admiration pour Rigaud, ainsi que l'ordonnance générale de la composition. La main apparente, un peu affectée, est bien dans le goût français de l'époque. La mode, cette grande souveraine, répand l'action de sa puissance aussi bien dans les arts que dans le costume. Il faut l'aimer, ou la subir.

Digitized by Google

C. Duchesne, Fecit. Lith. E. Lignière, Sc.

PORTRAIT INÉDIT DE FONTENELLE,
D'APRÈS JEAN GRIMOUX.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Le coloris de ce portrait est puissant et fin à la fois ; modelé sans duretés sur un fond sombre, il prend un relief saisissant qui intéresserait, même si ce n'était le portrait de Fontenelle. En le regardant, l'on comprend que l'on est en présence d'une œuvre de mérite, devant le travail d'un artiste à qui il n'a peut-être manqué que le hasard d'un rayon de soleil pour être le peintre de la foule, le peintre populaire. Mais, au rang que la postérité a donné à Grimoux, saluons-le ! oui, saluons-le ! car je ne peux regarder cette toile sans penser à l'histoire de sa vie ; histoire souvent répétée, mais toujours triste, navrante. Au début, il avait devant lui la misère et la vocation, deux ennemies. La vocation a triomphé ; mais le monde ignore les luttes qu'il faut vaincre, ce qu'il faut de courage, quand, dans les mauvais jours, l'on doute de soi. Il faut vraiment de la force d'âme pour franchir ces mille obstacles sans cesse renaissants.

L'on a parlé de son caractère fantasque et de ses excès. Eh ! mon Dieu ! si, dans la lutte, il a quelquefois faibli ; si, pour tromper la réalité et ne pas avoir toujours devant les yeux cette misère repoussante qui lui barrait la route, il s'est laissé surprendre par les effets du vin, comme quelques biographes le lui ont reproché, faut-il pour cela lui jeter l'injure ? Non, ce serait être trop ingrat pour un pareil talent. Soyons plus justes et sachons donner notre sympathie, aussi bien que notre admiration, à l'artiste capable de nous charmer avec des œuvres dignes d'être enviées par les galeries les plus célèbres.

C. DUCHESNE.

La *Revue* remercie M. Pouyer-Quertier de son obligeant empressement à lui permettre de reproduire un des tableaux de sa riche galerie.

(Note de la Rédaction.)

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

INSTALLATION

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE.

Ainsi que la *Revue* l'avait annoncé, le jeudi 1er juillet a eu lieu, dans l'Hôtel des Sociétés savantes, la séance où la Société de l'Histoire de Normandie a procédé à son installation définitive.

Six mois s'étaient à peine écoulés depuis que M. de Lépinois avait communiqué son idée à cinq ou six personnes de notre ville, et le chiffre des adhérents s'élevait, le jour même de l'installation, à deux cent seize personnes; tant il est vrai qu'une idée juste finit toujours par faire son chemin, en dépit de la tiédeur et de la défiance que, dans notre bonne Normandie, on est trop généralement porté à opposer à toute idée nouvelle.

La commission provisoire se composait, avec M. de Lépinois, des membres ci-après, que l'on pourrait appeler les fondateurs de la Société.

MM. de Beaurepaire, Semichon, l'abbé Loth, C. Lormier, Bouquet, Robert d'Estaintot, Bachelet, Ed. Frère, Stéphano de Merval, de Blosseville, l'abbé Cochet, l'abbé Colas, de Bouis, l'abbé de Beauvoir, Nicétas Periaux, Ch. Legros.

A différentes reprises, pendant les six mois de formation, sous la présidence de M. de Lépinois, sept membres de cette commission ont siégé pour représenter le bureau provisoire; c'étaient MM. de Blosseville, Semichon, de Beaurepaire, Ed. Frère, Bouquet, de Merval et Lormier. Les autres membres représentaient le conseil d'administration provisoire.

Des lettres de convocation ayant été adressées à tous les adhérents, voici ceux qui, au début de la séance, ont répondu à l'appel de leur nom :

MM. Bachelet, professeur d'histoire au Lycée de Rouen;
Beaurepaire (Ch. de), archiviste de la Seine-Inférieure;
Blanche (Antoine), avocat général à la Cour de Cassation;
Blanche (Emmanuel), professeur et docteur-médecin;
Blosseville (le marquis de), ancien député, membre de la Société des Bibliophiles normands;
Boissel, imprimeur à Rouen;
Bouquet, professeur de lettres au Lycée de Rouen;
Brianchon, membre de la Société des Bibliophiles normands;
Caneaux, professeur et docteur-médecin;

Digitized by Google

MM. Civille (le marquis de), membre de la Société des Bibliophiles normands;
Colas (l'abbé), chanoine de la Cathédrale de Rouen;
Delalonde (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie de Rouen;
Duranville (de), membre de l'Académie et de la Société des Bibliophiles normands;
Filleul, entrepreneur de serrurerie, Rouen;
Fouqué, huissier-audiencier, Rouen;
Fourcin, propriétaire, Sommery (Seine-Inférieure);
Frère (Ed.), membre de l'Académie de Rouen, archiviste de la Chambre de commerce;
Godot, propriétaire, Rouen;
Gosselin, greffier-archiviste de la Cour d'appel de Rouen;
Houdemare (le baron d'), Pont-Saint-Pierre (Eure).
Izarn, propriétaire, membre de la Société des Bibliophiles normands, Evreux;
Jeanbart, courtier de commerce, Rouen;
Jeuffrain, archiprêtre de la Métropole, Rouen;
Lanctin, libraire, Rouen;
Lebert, vétérinaire, Neubourg (Eure);
Le Bouteiller (G.);
Le Brument, libraire, Rouen;
Legros (Ch.), receveur des Hospices, Rouen;
Lépinois (de), conservateur des Hypothèques, Rouen;
Lestanville (de), propriétaire, Boscourcel (Eure);
Lormier (A.), propriétaire, Rouen;
Lormier (Ch.), avocat, membre de la Société des Bibliophiles normands;
Merval (Stéphano de), membre de la Société des Bibliophiles normands, Canteleu près Rouen;
Olivier;
Ozanne;
Pelay, agent général de l'*Urbaine,* Rouen;
Prévost (G.), avocat;
Quesney;
Sauvage (l'abbé), professeur au petit Séminaire du Mont-aux-Malades près Rouen;
Semichon, ancien conseiller général, inspecteur des établissements de bienfaisance;
Tissot (A.), bibliothécaire à Lisieux.

Le nombre de ces adhérents, qui n'avaient point reculé devant un déplacement ni devant l'interruption momentanée de leurs occupations, pour donner, par leur présence, une nouvelle preuve d'intérêt à la Société naissante, s'est encore accru de quelques membres pendant le cours de la séance.

Digitized by Google

D'autres avaient pris la peine de s'excuser, par lettres, de ne pouvoir y assister, notamment MM. Guizot et Chéruel, qui l'ont fait dans les termes les plus sympathiques pour la Société.

M. le Président, après avoir déclaré la séance ouverte, a prononcé le discours suivant, que nous sommes heureux de pouvoir mettre en entier sous les yeux de ceux de nos lecteurs qui n'ont point eu le plaisir de l'entendre :

« MESSIEURS,

« On reproche souvent à notre époque ses convoitises immodérées; en effet, jamais la curiosité ne fut plus intense, la passion d'arriver plus ardente, la soif de jouir plus vive. Mais, hâtons-nous de le dire, nous poursuivons les plaisirs de l'esprit avec autant de ténacité que ceux des sens, et, tandis que les uns usent leur vie à tenter les chances de la Bourse ou à fouiller les *placers* de l'Amérique, les autres, pourvus d'appétits plus nobles, mais non moins exigeants, sondent les sciences exactes, creusent la philosophie, plongent dans toutes les abstractions de l'économie sociale, ou demandent à l'histoire, enfouie dans les rayons poudreux de nos archives, le dernier mot du passé.

« Cette activité fébrile, qui avorte. quand elle n'est pas raisonnée, devient féconde, lorsqu'un certain enchaînement logique en détermine les évolutions. Or, nulle part dans les matières de l'intelligence, cette force de la règle n'a mieux démontré sa puissance que dans les études historiques; nulle part les conquêtes n'ont été plus sûres et n'ont plus amplement récompensé le travailleur.

« Voyez, Messieurs, la marche des études historiques en France depuis deux cent cinquante ans.

« Sans abandonner la tradition philologique du XVIe siècle, le XVIIe et le commencement du XVIIIe se révèlent dans le domaine de l'histoire par des personnalités brillantes, par les premiers travaux des Bénédictins, par l'entrée en lice de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. C'est la grande époque des Duchesne, des Dupuy, des Valois, des Bongars, des Lelong, des Montfaucon, des Mabillon, des Du Cange et de tant d'autres érudits illustres, parmi lesquels figurent au premier rang ces Basnage dont Rouen s'enorgueillit à si juste titre. Vers le milieu du XVIIIe siècle, le mouvement se propage; quelques Académies royales sont créées dans la province. La nôtre, menant de front les Belles-Lettres, les Sciences et les Arts, inscrit sur sa bannière les noms glorieux de Corneille, de Fontenelle et de Poussin.

« C'était déjà beaucoup, ou pour mieux dire, c'était trop. Il arriva un moment où l'on comprit que tout embrasser n'est pas le moyen de bien étreindre. Vers 1830, les spécialistes s'insurgèrent; l'Histoire s'émancipa de concert avec sa sœur l'Archéologie, et, répondant à l'impulsion décentralisatrice de la jeune école des Chartes, elle couvrit toute la France de ses sanctuaires. Vous dirai-je, Messieurs, ce qui a été exhumé, commenté, discuté de textes et de monuments depuis ces quarante années? Combien de monographies et de mémoires ont été lancés dans l'arène pacifique de la science? Combien de révélations inattendues se sont pro-

Digitized by Google

duites, modifiant, infirmant même des faits qui passaient, depuis des siècles, pour des vérités incontestables? Ce vaste laboratoire, où toutes les connaissances historiques et archéologiques passent au crible, fonctionne incessamment sous vos yeux. Eh bien! cela ne suffit pas encore aux exigences de l'esprit du jour.

« En voyant les histoires générales de seconde main, même les plus accréditées, se contredire à chaque page et se refondre presque en entier dans leurs éditions successives, on s'est demandé si la synthèse avait été complète, s'il ne restait rien à puiser aux sources, si, en un mot, les historiens étaient mûrs pour l'histoire. On s'est demandé s'il n'y aurait pas un immense intérêt à publier les documents originaux encore inédits, pour donner aux auteurs de nouveaux instruments de travail et aux lecteurs de nouveaux instruments de contrôle. Alors, à côté de la grande collection des historiens de France, sont venus se grouper ces recueils de chroniques et mémoires auxquels MM. Guizot, Buchon, Petitot et Monmerqué, Michaud et Poujoulat ont attaché leurs noms; ces suites de pièces et documents inédits, imprimés aux frais du gouvernement, et ces publications de la Société de l'Histoire de France, que nous prenons aujourd'hui pour modèle et dont le choix judicieux et la correction font tant d'honneur à l'érudition moderne.

« Voilà, Messieurs, ce qu'on a fait pour l'histoire générale de la France. Nous y applaudissons de grand cœur, et cependant nous voulons davantage. Quelles que soient les tendances du jour vers les grandes nationalités, on ne fera jamais qu'il n'y ait une étape entre la famille et l'Etat, et cette étape, c'est la Province, c'est la terre où nous vivons, où sont nés nos enfants, où dorment nos pères. Son passé est à nous, il fut glorieux : nous voulons que tous le sachent. Bien longtemps cette terre aimée eut, dans l'ordre politique, son individualité propre : nous voulons retrouver, en souvenir du moins, la Province libre dans l'Etat libre.

« Cette pensée, que notre Société va traduire en fait, nous l'agitions, Messieurs, dans une conversation intime, à la fin de l'année dernière, sans nous douter que déjà la Provence l'avait conçue et acclamée, que la Lorraine s'en préoccupait vivement et que l'Alsace lançait son programme. C'était évidemment un de ces courants d'idées auxquels personne n'échappe, en Normandie moins qu'ailleurs. Dès lors notre parti fut pris, et nous fondâmes, avec pleine confiance dans le succès, la *Société de l'Histoire de Normandie*.

« M. le Sénateur-Préfet, ai-je besoin de vous le dire, Messieurs? agréa nos premières ouvertures avec cette bienveillance que vous connaissez tous. Ses promesses d'un concours efficace, son empressement à nous donner acte de notre projet de réunion, témoignèrent hautement de sa sympathie pour une œuvre dont il se plaisait à reconnaître l'idée heureuse et le but utile..

« M. le Ministre de l'Instruction publique, auquel nous crûmes devoir communiquer notre plan, me fit l'honneur de me répondre, 15 mars dernier : « qu'il « apprenait avec grand plaisir la création d'une *Société de l'Histoire de Nor-* « *mandie*; qu'il suivrait ses travaux avec tout l'intérêt que leur but lui paraissait

Digitized by Google

« inspirer dès à présent, et qu'il saisirait toutes les occasions qui lui permettraient « de lui venir en aide et de favoriser son développement. »

« Forts de ces encouragements, nous sollicitâmes l'adhésion de tous les Normands amis des études historiques, et, quoique notre publicité, entravée par les préoccupations politiques du moment, ait à peine pénétré dans les départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche, nous sommes parvenus, en moins de trois mois, à réunir plus de deux cents souscripteurs. Leurs noms, Messieurs, vont vous être donnés dans un instant; mais je ne puis résister au plaisir de vous citer, à l'avance, trois de nos nouveaux confrères, parce qu'ils résument en eux tout ce que notre province et la France entière ont de plus distingué dans l'Histoire, dans l'Economie politique, dans la Diplomatique et la Paléographie; ce sont MM. Guizot, De Broglie et Léopold Delisle. Et, si j'ajoute à ces noms chers à la science ceux de MM. Chéruel, Charma, Julien Travers, Ravenel, Anatole de Barthélemy, Léon de la Sicotière, Siméon Luce, Louis Passy, Jules Lair, Lebeurier, Châtel, Trébutien (j'en citerais bien d'autres, si je parlais ailleurs), vous conviendrez, Messieurs, que nous entrons en campagne armés de toutes pièces. Le mouvement n'en restera pas là, soyez-en sûrs. La Normandie lettrée n'a pas dit son dernier mot; elle nous viendra tout entière, car, dans cette province, le bon exemple est contagieux.

« Le règlement que nous allons vous soumettre, Messieurs, a été calqué sur celui de la Société de l'Histoire de France. Nous avons pensé qu'il n'y avait pas lieu d'innover, alors qu'un modèle excellent s'offrait à nous avec ses trente-cinq années d'expérience. Les seules modifications que nous ayons introduites ont eu pour but de resserrer nos liens inter-départementaux, d'intéresser au même degré à notre œuvre la Haute et la Basse-Normandie, et de faire en sorte qu'aucune partie de l'ancienne province normande ne pût être oubliée dans la répartition de nos travaux. J'ajouterai que notre projet a reçu l'approbation d'un grand nombre de personnes compétentes, et, en particulier, celle fort explicite de M. Guizot, l'éminent président de la Société de l'Histoire de France.

« L'avenir d'une Société dépend très souvent de ses débuts. Il était de notre devoir de choisir pour nos premières publications des ouvrages présentant le double attrait du sujet et de la nouveauté. Or, comme ceux qui ont soif s'adressent à la source, nous nous sommes tout naturellement adressés à M. Léopold Delisle, l'homme de France qui connaît le mieux les *desiderata* de l'histoire de la Normandie. Cet érudit, dont le patriotisme égale le talent, nous répondit par l'offre d'une édition complète des œuvres historiques de *Robert du Mont*. Nous acceptâmes avec empressement. La chronique de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, se compose de deux parties distinctes. La première, qui s'étend de l'année 385 à l'année 1099, consiste en notes plus ou moins sommaires, mais presque toutes relatives à l'histoire de la Normandie, que l'auteur a intercalées dans la chronique générale de Sigebert. La seconde, qui va de l'année 1100 à l'année 1186, est, à peu d'exceptions près, un travail parfaitement original; son importance

Digitized by Google

est capitale pour les événements de la seconde moitié du XIIe siècle, dont Robert fut témoin et à beaucoup desquels il prit une part active. La chronique, avec une longue notice sur les manuscrits de l'ouvrage, les additions inédites assez étendues qui ont été rédigées à une époque reculée dans les abbayes de Lire et de Fécamp, les notes nombreuses que le texte comporte sur des questions de chronologie, de généalogie et de géographie, et une table très détaillée, composera la matière d'un premier volume. Le second sera consacré à un appendice comprenant plusieurs petits ouvrages historiques inédits, se liant intimement avec la chronique, et divers autres opuscules curieux, publiés très anciennement, et qui méritent d'être tirés de l'oubli à cause de leur parfum normand. Le travail de M. Delisle, déjà fort avancé, pourra être livré à l'impression au mois d'octobre prochain.

« Notre confrère, M. de Beaurepaire, dont je n'ai pas besoin de vous faire l'éloge, tient aussi à notre disposition un document du plus haut intérêt. C'est la chronique de Pierre Cochon, notaire apostolique à Rouen, mort en 1456. Cet écrivain, qui, par parenthèse, n'a rien de commun avec l'évêque Cauchon du procès de Jeanne Darc, se détache d'une manière originale du groupe des chroniqueurs de la même époque. Tandis que Froissart et Monstrelet, commensaux des grands seigneurs, parlent le langage des Cours et mettent en relief les actions et les sentiments de leurs hôtes, Cochon, né et vivant dans une condition humble, se constitue l'historien de la petite bourgeoisie bourguignonne de Rouen, dans un style vulgaire, mais imagé, passionné, implacable pour ses ennemis politiques et fortement empreint de cette couleur frondeuse si chère à la classe moyenne de tous les temps et de tous les pays. La chronique de Pierre Cochon, dont un fragment seul a été utilisé par M. Vallet de Viriville dans sa Chronique de la Pucelle, formera un volume. Le travail de l'éditeur, comprenant un avant-propos, un texte collationné sur le manuscrit de la Bibliothèque impériale, des notes et une table, est entièrement terminé et peut être mis immédiatement sous presse.

« Nous tenons en réserve plusieurs autres ouvrages, parmi lesquels je vous signalerai, Messieurs, une chronique normande inédite sur la guerre de Cent Ans, qui, dégagée par les ciseaux discrets de M. Delisle de quelques parties parasites, tiendra dignement sa place dans notre collection, et une édition complète de Guillaume de Jumiéges, autre historien normand de haute portée, qui attend son heure depuis des siècles, à la grande impatience du monde érudit. Quelques documents, fort importants pour notre histoire et entièrement inédits, ont été signalés à notre attention, et nous sommes à la veille d'engager des négociations avec les détenteurs des manuscrits et les savants auxquels la préparation des éditions pourra être confiée. Bref, Messieurs, nous léguons au futur Conseil d'administration la matière certaine de trois volumes in-octavo, l'assurance d'une alimentation suffisante pour les années qui vont suivre, et l'honneur d'offrir, comme primeurs, à la France lettrée, des publications de premier ordre.

Digitized by Google

« Cette situation de notre Société, à son berceau, nous semble rassurante pour son avenir. Elle a pris naissance au cœur de cette terre normande qui est, par excellence, la terre de la réflexion ; elle entre dans le monde avec le cortége imposant de deux cents parrains ; sa mission est grande, sa carrière sera brillante ; *vires acquiret eundo.*

« Votre confiance, Messieurs, a décidé ce premier succès. En répondant avec tant d'empressement à l'appel de la commission provisoire, vous l'avez largement indemnisée de ses labeurs et de ses préoccupations. Vous connaissiez mes honorables collègues ; leurs noms étaient pour vous la meilleure des garanties. Mais moi, nouveau venu en Normandie, je n'avais à offrir que le hasard d'une idée et le désir d'être utile ; l'un et l'autre ont été accueillis avec une faveur dont je suis profondément touché et qui m'a fait croire que j'étais votre compatriote. Laissez-moi cette illusion, Messieurs, et veuillez être convaincus que je regarderai comme un des bonheurs de ma vie d'avoir présidé au baptême d'une Société destinée à tenir haut et ferme le drapeau de la plus glorieuse et de la plus historique des provinces de France. »

Ce discours, où l'esprit et le but de la Société sont présentés d'une façon si nette et si précise, prononcé d'une voix ferme et convaincue, a été salué par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

On a procédé ensuite à l'examen du *Règlement* élaboré par les membres du Conseil d'administration provisoire, qui en avait emprunté les principales dispositions au *Règlement de la Société de l'Histoire de France,* sauf quelques modifications reconnues nécessaires, après une expérience de trente-cinq années.

Les différents titres en ont été successivement discutés et adoptés, avec quelques changements proposés par différents membres.

Enfin, on s'est occupé de la nomination des membres devant composer le Conseil d'administration destiné à remplacer les membres du Conseil d'administration provisoire, et le scrutin a donné, à la presque unanimité des votants, au nombre d'environ quarante, les noms des membres que voici :

MM. Bachelet, Beaurepaire (de), Blosseville (de), Bouquet, Cochet (l'abbé), Estaintot (Robert d'), Frère (Ed.), Guéroult, Legros (Ch.), Lépinois (de), Lormier (Ch.), Loth (l'abbé), Merval (Stéphano de), Periaux (Nicétas), Semichon.

D'après le règlement, ce Conseil d'administration nomme le bureau, dont les membres doivent être pris dans son sein. Le mardi 6 juillet, il a été procédé à cette nomination, et voici les noms des membres du bureau, tel qu'il est sorti du scrutin, à la presque unanimité des douze membres présents :

MM. de Lépinois, président ;
De Blosseville, vice-président ;
Ch. Lormier, secrétaire ;
De Beaurepaire, secrétaire-adjoint ;
Ch. Legros, trésorier ;
Bouquet, archiviste.

Digitized by Google

Les séances du Conseil auront lieu, tous les premiers lundis de chaque mois, à quatre heures, à l'hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô, à Rouen, dans le local affecté aux réunions de la Société de Médecine. Tous les sociétaires sont admis à ces séances.

Nous rappellerons aussi que l'on peut, en tout temps, être admis parmi les membres de la Société, dont le nombre est illimité, sur la simple présentation faite par deux sociétaires au Conseil, qui prononce sur l'admission de la personne proposée.

Ainsi, après six mois de persévérants efforts, M. de Lépinois, le promoteur de cette idée, et ses premiers adhérents, ont pu doter notre ville d'une nouvelle Société littéraire, qui n'a point sa pareille dans toute la Normandie, et c'est un honneur pour Rouen d'en avoir été le berceau et d'en être le principal siége.

Il faut également féliciter les Normands, vivant au milieu de nous ou répandus sur les différents points de la France, de leur empressement à s'enrôler sous la bannière de la Société. Dès que la première proposition leur en a été faite, ils en sont venus immédiatement aux actes, avec cette rapidité d'exécution qui les distingue, quand ils sont bien convaincus de l'importance et de l'utilité d'une mesure quelconque.

Reste maintenant l'exécution du programme de la Société. Sans trop présumer de l'avenir, nous croyons pouvoir compter sur la complète réalisation de ses promesses. Grâce aux travailleurs qui se mettent déjà en besogne, dans un an, les publications de la Société montreront aux yeux de tous que la Normandie est toujours, par elle-même, ou par ceux de ses enfants entraînés loin d'elle, la terre des nobles aspirations, des fortes études et des grandes œuvres.

F. Bouquet.

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.

RÉCEPTION DE M. A. HEURTEL.

La réception d'un membre dans une Académie est toujours l'occasion d'une solennité; le discours du récipiendaire et la réponse du président, après l'échange des politesses d'usage, un sujet plus ou moins littéraire, offrent toujours un certain attrait au public initié ce jour-là aux travaux de la docte assemblée; aussi, un certain nombre d'invités étaient-ils venus assister à cette petite fête littéraire. On procédait à la réception de M. A.

Digitized by Google

Heurtel, professeur agrégé au Lycée pour les cours spéciaux. Déjà connu par quelques ouvrages ou lectures publiques qui révélaient un certain talent de versification, M. Heurtel ne pouvait manquer d'adopter la forme poétique pour le discours qu'imposent au candidat les usages académiques. Le sujet qu'il avait choisi offrait un certain intérêt. *L'imagination du savant*, telle était la thèse brillante que l'auteur s'était proposé de développer devant son auditoire.

M. Heurtel a du chinois dans le sang. Ses ancêtres maternels habitaient le Céleste Empire; c'est ce qui explique peut-être pourquoi il a donné ses préférences à cette littérature primitive; pourquoi il se complaît à étudier ces antiques épopées indiennes où l'on respire comme un parfum de jeunesse, de fraîcheur et de naïveté, que l'auteur excelle à traduire dans notre langue, empruntant à la poésie ses tours les plus gracieux, ses accents les plus majestueux. Il aime à mettre en scène

L'immortelle beauté des vieux chants de l'aurore,
Du Mahabarata par quelque dieu dicté
Pour charmer le berceau de notre humanité.

Déjà, dans *les Taï-Pings* (car le pseudonyme *The Rule* cache le nom de M. Heurtel), il avait choisi un épisode des révolutions chinoises; mais ce n'était là qu'un prétexte aux tableaux les plus divers. Souple, mobile, fantaisiste, sa verve sait prendre les allures les plus variées,

Passe du grave au doux, du plaisant au sévère.

Le lecteur, surpris par l'imprévu des situations, passe subitement des scènes les plus sanglantes aux tableaux les plus suaves, parfumés de printemps et d'amour. Un plan général suivi, un récit calme et paisible, où les événements se déroulent naturellement, n'en attendez pas de l'auteur; sa muse impétueuse se dérobe, la fantaisie l'emporte. Quelqu'un a comparé sa manière à celle d'Alfred de Musset. Il y a, en effet, comme chez l'auteur

Digitized by Google

de *Rolla*, du brillant, de l'audace, de la grâce, de l'imprévu. Aujourd'hui, nous retrouvons l'auteur aux prises avec de nouvelles antithèses : la poésie et la science, deux formes du génie que l'auteur veut réunir par l'imagination ; mais n'anticipons pas.

La première partie du discours reproduit une ingénieuse et touchante histoire du Mahabarata. Les principaux personnages sont : Nalas, un roi pieux, savant et beau, puis Damayanti, la fille de Bihmas, qui régnait sur Vidharba, douée, comme c'est l'usage, de tous les dons de la nature.

On eût interrogé les dieux et les génies
Pour trouver sur un front tant de beautés unies;
Ils auraient dit : « Pareille en figure à l'amour !
Damayanti se montre et fait pâlir le jour ! »

Or, entre eux, sans se voir, naquit fièvre de l'ame.

Le roi Bihmas s'étant aperçu que sa fille devenait triste, cherchait la solitude et s'en allait songeuse.

A ce signe certain, il reconnaît l'amour.

Il se décida alors à faire appel aux princes de la terre, promettant de donner la main de sa fille à celui dont elle ferait choix.

La beauté célèbre de la princesse avait éveillé bien des compétitions. De nombreux soupirants aspiraient à une union vivement disputée. Elle, secrètement avertie par un cygne voyageur, à qui Nalas avait donné la vie, nourrissait dans son cœur l'ardent espoir de s'unir à celui que de mystérieuses voix lui avaient fait connaître. Elle attend avec confiance le jour de l'épreuve. Bientôt de tous côtés les rois se mettent en marche.

Depuis la grande mer jusqu'aux sources du Gange,
Les rois compétiteurs formaient une phalange;
La terre frémissante ondulait sous les chars,
Partout flottaient au vent de riches étendards;
Les éléphants, porteurs de tourelles dorées,
Avançaient en cueillant les plantes préférées.

Digitized by Google

. . . . . .

Un seul nom résonnait au loin : Damayanti.

Mais voilà qu'au ciel même, où l'on ignorait, il paraît, ce qui se passait sur la terre, le bruit de la beauté de la jeune Vidharbide se répand tout à coup, avec la nouvelle de l'épreuve qui va décider de son sort.

L'écho vint jusqu'au ciel frapper les dieux augustes,
Il y fut apporté par deux âmes de justes,
Qui montèrent se fondre au soleil de Bramah.
A leurs brillants récits l'Olympe s'enflamma,
Et le maître des dieux dit aux intelligences
Qui siégent près de lui : « Je veux courir les chances;
« Allons nous présenter devant Damayanti,
« Et voyons si l'écho ne nous a pas menti. »
Aussitôt, revêtant des figures humaines,
De célestes coursiers ils saisissent les rênes
Et se mêlent aux rois qui vont à Vidharba.

Cependant Nalas, qui se rendait aussi à la cour de Bihmas, est interpellé par les dieux et jure de leur obéir, quelque chose qu'ils lui ordonnent. Or, ceux-ci ne doutant pas que la révélation de leur qualité à Damayanti ne leur assure la préférence sur leurs rivaux, simples mortels, chargent Nalas d'annoncer à la princesse que quatre immortels aspirent à sa main. Nalas, la mort dans l'âme, veut s'excuser d'un pareil message :

— Qui ? moi ?
— Tu l'as juré !
— Vous voulez que je fasse
Une telle démarche ; ô Dieu, faites-moi grâce !
— Tu l'as juré !
— Faut-il, pour un autre que moi,
De ma Damayanti solliciter la foi ?
— Tu l'as juré !

Enfin, Nalas se soumet ; il accomplit sa douloureuse mission, et expose à Damayanti l'ambassade dont il est chargé.

Digitized by Google

. . . . . C'est le maître suprême
Des hommes et des dieux qui m'impose sa loi,
J'ai juré, dit Nalas.
— Je n'ai pas juré, moi !
Cria Damayanti ; demain, dans l'assemblée,
Viens à côté des dieux. Si ma raison troublée
Ne m'abandonne pas, j'irai, j'en fais serment,
Au mépris de Bramah, te choisir pour amant.

Mais qui peut se flatter de résister à la puissance céleste? Introduite au sein de la royale assemblée, Damayanti, interdite par l'éclat de la réunion et la solennité de l'épreuve à laquelle elle est soumise, reste sans voix ; enfin, recueillant son courage, elle allait poser sa main dans celle de Nalas; mais, ô prodige!

. . . . . Devant sa vue épouvantée,
Cinq fantômes ont pris cette forme enchantée,
Cinq Nalas, suppliants et les yeux pleins d'amour,
De l'hymen désiré lui parlent tour à tour.
Leur voix, comme la sienne, est jeune, et douce, et tendre !
Par un signe caché, veut-il faire comprendre
Qu'il est le vrai Nalas, les dieux l'ont devancé,
Et le même signal par chacun est lancé.
« Si vous êtes les dieux protecteurs de la terre,
Et non pas les démons de la peste ou la guerre,
Pleure Damayanti, quittez votre projet,
Les rois ne doivent pas jalouser un sujet,
Et vous êtes les rois des princes de ce monde !
Pour que votre clémence à mon chagrin réponde,
Faut-il m'agenouiller comme au pied des autels ?
Faut-il chanter pour vous ? Ecoutez donc, cruels ! »

S'il est vrai que Nalas, bien servi par le cygne,
A pour jamais reçu ma foi,
O dieux ! faites un signe,
O dieux ! montrez-le moi !
S'il est vrai que toujours ma parole pieuse,
Indras, au ciel monta vers toi,
Si de prier je fus heureuse,
O Dieu ! montre-le moi !
S'il est vrai que toi-même, aux premiers temps du monde,
Nous a tous deux marqués du doigt,

Digitized by Google

Pour l'union féconde,
O Dieu! montre-le moi!
S'il est vrai que j'ai fait serment d'aimer sans cesse
Nalas, qui m'inspire ces vers,
Rendez-le vite à ma tendresse.
Reprenez votre forme, ô dieux de l'univers!

Elle s'arrête; alors, par un second prodige,
On vit se balancer doucement sur sa tige
Une fleur de lotus au-dessus d'un Nalas;
Un autre fit jaillir des flammes sous ses pas :
C'était le dieu Cacra qui montrait sa présence;
Les emblêmes connus de la toute-puissance
Désignèrent chacun des immortels rivaux.
Damayanti, le cœur rempli d'espoirs nouveaux,
Adorait les auteurs de ces métamorphoses.
Bientôt l'astre du jour lança les rayons roses
Qui marquent son déclin. La lumière des cieux
Comme le pur cristal perça le corps des dieux;
Un seul des cinq Nalas arrêta la lumière;
Son ombre s'étendit au loin dans la poussière;
Ses vêtements, tissés par de mortelles mains,
Paraissaient des haillons près des manteaux divins.
. . . . . .
Damayanti tomba sans force entre ses bras.

Après ce touchant épisode, spécimen brillant de l'imagination littéraire, l'auteur cherche si la science n'a pas aussi sa poésie. Il croit rencontrer,

. . . . . Parmi les savantes annales
Un fait plus éclatant que ces pompes royales,
Dans lequel la science a suivi pas à pas,
Mais en la dominant, l'histoire de Nalas.
Depuis des milliers d'ans, la terre inconsciente
Autour de son soleil roulait obéissante.
. . . . . .
Mais par delà cet air où planent les nuages,
Le soleil défiait les plus fermes courages;
On voyait, à l'entour du souverain des cieux,
D'autres globes planer comme des demi-dieux;
Notre race, qu'entraîne une force inconnue,
S'enfonçait chaque jour plus avant dans la nue,

Digitized by Google

Et disait, impuissante à comprendre sa loi,
Comme Damayanti : « Seigneur, montrez-la moi ! »
Ptolémée avait fait du serviteur le maître,
Il expliquait le ciel comme on le voit paraître ;
La terre, cet atome, était l'axe des cieux,
Et le soleil tournait. Copernic comprit mieux,
Puis Kepler et Newton, la route étant plus sûre,
Grava profondément la loi de la nature,
Quel poète a jamais fait entrer dans ses vers
Un sujet plus fécond, plus beau que l'univers ?

. . . . . .

« Les corps sont attirés l'un vers l'autre en raison
« Des masses que chacun renferme de matière ;
« A ce mutuel élan la distance est contraire,
« Et, quand on a dix fois amoindri le trajet,
« L'attraction devient centuple en chaque objet. »

Quelle que soit la liaison de cette théorie avec l'épisode qui précède, n'en voilà pas moins de beaux vers. Le style est à la hauteur de la majesté du sujet, et le rhythme triomphe de l'expression scientifique.

M. Heurtel n'est pas moins heureux quand il veut peindre les merveilleux phénomènes de la lumière : la polarisation, l'analyse spectrale, cette étonnante découverte, dont le résultat confond l'esprit de l'homme surpris lui-même des hauteurs où il arrive. Après avoir déterminé le rôle du soleil, l'homme analyse sa lumière, en reconnaît les qualités, et semble près de comprendre l'œuvre de Dieu.

Il y a soixante ans, Malus, de sa fenêtre,
Au Luxembourg, voyait le soleil disparaître,
Et de l'astre mourant suivait, dans un miroir,
Quelques rayons vaincus par les ombres du soir.
Ces rayons, réfléchis par une autre surface,
S'éteignaient tout à coup, si l'on plaçait la glace
Sous un angle constant et d'un certain côté :
Voilà le fait banal et dans sa nudité ;
Mais il fut commenté par une intelligence
Qui doit être à jamais l'orgueil de notre France :

Digitized by Google

Arago, du rayon ainsi polarisé
S'empara. — Le sujet qui semblait épuisé,
Sous son habile main fut la mine féconde
Dont les riches produits étonnèrent le monde.
D'autres l'ont imité dans ses savants travaux,
Mais, disons-le bien vite, il resta sans rivaux.

. . . . . .

Ils ont été plus loin, nos chimistes poètes,
Et du savoir humain escaladé les faîtes :
Le spectre lumineux du soleil leur apprit
De quels corps enflammés son foyer se nourrit.
Entrons à leurs côtés dans le laboratoire
Dont ils ont en plein jour fait une chambre noire.
La clarté du soleil, comme un mince filet,
Traverse une rainure et surgit du volet;
Un prisme en son chemin la rencontre et l'étale,
Le spectre se dessine au mur blanc de la salle;
Kirchoff, la loupe en main, l'étudie et voudrait
Aux sept rayons brillants arracher leur secret.
D'autres feux, à l'entour, sont allumés dans l'ombre :
Le spectre aussi les peint sur la muraille sombre;
Ici le cuivre brûle avec son spectre vert,
A son spectre violet l'argent est découvert,
Le sodium se teint d'éclairs jaunes funèbres ;
Qu'espère le chimiste au fond de ces ténébres?
Que sert d'interroger tous ses pâles rayons ?
Il tressaille... il a vu d'invisibles sillons
Rayer les sept couleurs, et des lignes brillantes
A des endroits divers se montrer apparentes.
Plus de doute ! selon le métal consumé,
Le spectre en certains points sera plus enflammé !
Chaque substance a donc ces lignes singulières !
O nature ! à présent mélange les matières,
Forme des corps nouveaux dans tes creusets divins !
Les prodiges décrits par les vieux écrivains,
Des mille et une nuits le plus étrange rêve,
Le chimiste vainqueur devant tous les achève.
Il dit aux éléments : Paraissez ! et déjà,
Dans la flamme, où sa main (en poudre) le plongea,
Le métal dénoncé par le prisme fidèle,
Comme les dieux hindous, répond à qui l'appelle !

Digitized by Google

C'en est assez pour faire saisir à nos lecteurs les beautés incontestables du discours que j'analyse. Des vers faciles, l'expression juste, brillante, souvent harmonieuse, révèlent des qualités que nous nous plaisons à signaler. Il y aurait peut-être quelques réserves à faire pour l'assimilation hasardée par l'auteur, du savant et du poète. Tous deux ne procèdent pas de la même manière ; tous deux arrivent au sublime, mais par des chemins bien différents. A quels écarts, à quelles étranges erreurs même, la science ne s'expose-t-elle pas, quand elle se laisse emporter par l'imagination ? M. Heurtel fait dire au savant quelque part, sous une forme plaisante :

L'imagination ! mais c'est notre fléau ;
Mesurer et peser, hors de là rien ne vaut.
L'expérience est tout.

Eh bien ! le savant, ici, ne nous semble pas avoir tout à fait tort. Et l'auteur, plus loin, mettant en présence d'un de ces grands problèmes scientifiques, le poète avec son imagination, est obligé de reconnaître son impuissance.

. . . . . Mettez en action
L'esprit le mieux doué de l'inspiration :
Devant ce redoutable et décevant problème,
Peut-être il bâtira quelque hardi système ;
Mais, bientôt ébloui, fatigué, confondu,
Pour un pareil combat il sera sans vertu.

Tel a été aussi le sens de la réponse du président de l'Académie, M. De Lérue. Après avoir rendu hommage au double talent de savant et de poète, dont l'auteur fait preuve, il maintient cette distinction que nous faisions sentir tout à l'heure. « Nous ne « saurions, dit-il, confondre un instant, autrement que par un « jeu de l'esprit, cette *volonté de l'intelligence* qui, péniblement « et pas à pas, plonge au fond des sciences, leur demandant ce « dernier mot de toutes choses, cet inconnu insondable que

Digitized by Google

« Dieu semble écarter toujours ; — et cette autre force dont la « mission est de proclamer ce qu'il y a de bon et de beau sur la « terre ; de chanter perpétuellement l'*Hosanna* inspiré pour « l'apaisement des âmes. »

Il termine en disant, et il ne fait pas de difficulté de l'avouer, qu'il serait à souhaiter « que plus fréquemment la science, dans ses « magistrales définitions, empruntât quelque chose à la grâce, « à l'harmonie du style poétique ; en même temps que la littéra- « ture, la poésie particulièrement, recherchât davantage l'ex- « pression exacte, concise, lumineuse — parce qu'elle est nette « et ferme — du langage scientifique. »

A. MALBRANCHE.

Dans une de ses dernières séances, l'Académie a procédé à la réception de M. Rivière, professeur au Lycée; nous en rendrons compte dans le prochain numéro.

CONFÉRENCES

DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT.

Les membres de la Ligue de l'enseignement ont continué leurs conférences, à Rouen, pendant le mois de juillet.

Le lundi 12, M. Eugène Noel a exposé la biographie de Franklin, en s'appuyant principalement sur la *Correspondance* de ce grand fondateur de la liberté américaine, et sur la *Vie de Franklin,* un des plus remarquables travaux de M. Mignet, provoqué, en 1848, par l'Académie des sciences morales et politiques, dans un but identique à celui que poursuit la Ligue de l'enseignement, l'instruction et la moralisation des masses. M. Noel a su rester intéressant, même après de pareils écrivains, et il a eu l'heureuse idée de faire distribuer à ses auditeurs, après la séance, la *Science du Bonhomme Richard.*

Le lundi 19, M. Edgard Chanu s'est occupé de l'histoire de Rouen, sujet bien vaste, dont il a esquissé quelques traits.

Enfin, le lundi 26, M. Raoul Duval a présenté la biographie de Jacquart, dont le génie a doté l'industrie du métier qui porte son nom.

D'autres conférences sont annoncées pour les lundis 2 et 9 août. Dans la pre-

Digitized by Google

mière, M. Gully doit traiter de l'astronomie élémentaire, et, dans la seconde, M. le docteur Louis Levasseur s'occupera de l'hygiène de l'enfance, en mettant leurs enseignements à la portée de tous.

La *Revue* a tenu à consigner au moins le souvenir de ces conférences, pour ne laisser dans l'ombre aucune des tentatives ayant pour but, au milieu de nous, de faire pénétrer, dans tous les rangs de la société, la moralité et les lumières.

DÉCOUVERTE DE LA PIERRE TOMBALE

D'UN DES SEIGNEURS DE BLAINVILLE.

Dernièrement, à Blainville-Crevon, en démolissant l'ancien presbytère, qui avait été édifié auprès de l'ancienne église paroissiale, située à peu de distance de l'église actuelle et démolie en 1806, on a trouvé la pierre tombale d'un des seigneurs de Blainville, tous inhumés dans une chapelle particulière de l'église primitive de ce bourg.

La *Revue* s'est déjà occupée de cette tombe, dont elle a même donné l'épitaphe d'après Farin (1).

Mais cette épitaphe était loin d'être exacte et complète, Farin, ou la personne qui la lui avait transmise, ayant jugé à propos de la modifier.

Pour la rétablir en entier, on ne peut guère s'aider de la pierre elle-même, trop endommagée, à ce qu'il paraît. Mais il reste un secours dont on n'a point fait usage jusqu'ici. C'est un manuscrit de la Bibliothèque publique de Rouen, Fonds Martainville Y, 2, intitulé : *Épitaphes et Fondations*. Il y a six feuillets concernant Blainville, où toutes les tombes que renfermait l'ancienne église sont dessinées, avec les inscriptions qu'elles portaient et les armoiries de ses seigneurs. (De la page 255 à 265.)

D'après le manuscrit, celle qu'on vient de retrouver « n'était qu'une simple « tombe dans la dite chapelle, » avec cette inscription, gravée autour de la tombe. En commençant par l'angle de gauche, et en descendant du même côté, on lit :

CHI. GIST. MONSEIGNEVR. GVERART. DE BLAINVILLE. CHEVALIER. SIRE. DE MAVDETOVR. QVI. TRESPASSA. LAN M.CCC.XLII. LE. VENDREDI. APRES. LA. S. IEHAN. EN AOVST. PRIES. POVR. S. AME. AMEN.

La description de la tombe, donnée par Farin, est celle-ci : « Une tombe, sur « laquelle est gravé un seigneur, ayant la tête nuë, les mains jointes, et, autour

(1) *Voir*, année 1862, p. 547, *Recherches historiques sur les sires et le château de Blainville*, par M. Bouquet.

Digitized by Google

« de sa ceinture, de petits moutons, et un lion sous les pieds, qui lui sert comme « d'appui. »

Le dessin du manuscrit, in-folio fort grand et fort beau, à l'encre de Chine, n'offre pas « de petits moutons à la ceinture; » mais on y voit « des anges, aux « angles supérieurs, et, sur le personnage même, à son côté gauche, un écusson « portant les armoiries des Mouton de Blainville; » c'est-à-dire *d'azur à la croix d'argent cantonné de cinq croisettes à chaque canton, supports deux lions, cimier un bélier ou mouton.*

C'est une bonne chose, sans doute, qu'un « amateur d'archéologie, d'un des « hameaux de Blainville, ait scellé cette pierre tombale dans une niche de sa « charmante propriété (1). » Mais les édiles de Blainville auraient pu mieux faire encore. C'eût été d'acquérir cette même pierre, en s'adressant à l'acheteur de l'ancien presbytère, qui ne demandait pas mieux que de la céder, et de l'encastrer dans un des murs de l'église actuelle de Blainville, comme cela s'est fait en une foule d'endroits. Cette pierre tombale se rattachait trop intimement à l'histoire de Blainville, pour devenir ainsi une propriété privée. On a perdu une bonne occasion de laisser ainsi au public une page curieuse de l'histoire de ce bourg, dans l'église actuelle, fondée, le 5 janvier 1489, par Jean d'Estouteville, l'un des successeurs de Guérard de Blainville. C'est avoir, en petit, renouvelé l'histoire du fameux rétable de cette église, devenu aussi une propriété particulière. Si l'on avait reculé devant les quelques formalités que demande ce placement dans une église, on eût pu encore, ce qui eût été plus simple et plus facile, l'envoyer au Musée d'Antiquités de Rouen, où elle se serait trouvée en très bonne compagnie et parfaitement à sa place. X.

(1) *Journal de Rouen* du 28 juillet 1869.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

LOUIS BOUILHET.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR M. LOUIS BOUILHET.

Une mort prématurée et des plus imprévues vient de frapper, dans notre ville, où il occupait, depuis un peu plus de deux ans, l'emploi de conservateur de la Bibliothèque publique, notre éminent compatriote, le poète Louis Bouilhet ! Devancée par la presse quotidienne, cette Revue ne peut plus être aujourd'hui qu'un écho des voix qui, de toutes parts, se sont élevées pour exprimer la douleur profonde ressentie par les nombreux amis de l'homme dont nous déplorons la perte.

Il ne nous reste donc maintenant qu'à constater tout ce qu'un beau talent poétique, les brillantes qualités de l'esprit et du cœur, un physique agréable, ouvert et plein de bonté, avaient inspiré de vives et durables sympathies. Louis-Hyacinthe Bouilhet est né à Cany, le 20 mai 1821 (1). Il fit ses premières études à Ingouville, entra ensuite au collége de Rouen, où, élève distingué, il obtint dans toutes ses classes le prix de vers latins. En 1839, il remporta le prix d'honneur de rhétorique. Au sortir du collége, il se livra, pendant quelques années, à l'étude de la médecine, qu'il quitta pour le professorat libre, puis s'abandonna bientôt au penchant irrésistible qui l'entraînait vers la poésie.

En 1851, il publia, dans la *Revue de Paris : Melœnis*, conte romain dédié à son ami Gustave Flaubert, œuvre alors très remarquée et qu'il fit imprimer à part en 1857. Il fit encore insérer, dans le même recueil, plusieurs pièces de vers, puis, en 1854, *les Fossiles*, poème antédiluvien, imprimé en 1859, à la suite des poésies ayant pour titre : *Festons et Astragales*.

Il débuta au théâtre par *Madame de Montarcy*, drame en cinq actes, en vers, représenté à l'Odéon, en 1856.

Au même théâtre, il donna, en 1858, *Hélène Peyron,* drame en cinq actes, en vers. Puis en 1860, l'*Oncle million,* comédie en cinq actes, en vers. Au Théâtre-Français, en 1862, il fit jouer *Dolorès,* drame en quatre actes, en vers. A la Porte-Saint-Martin, il donna *Faustine*, drame en cinq actes, en prose, et en 1866, à l'Odéon, la *Conjuration d'Amboise*, drame en cinq actes, en vers.

(1) Nous avons sous les yeux l'acte de naissance de L. Bouilhet, extrait des registres de l'état-civil de Cany.

Digitized by Google

Il faut ajouter à ces pièces, dont plusieurs obtinrent un grand et légitime succès, et qui toutes ont été imprimées: *Le Cœur à droite*, comédie en trois actes, en prose, publiée dans le journal l'*Audience ; le Sexe faible*, comédie un cinq actes, en prose, non représentée et inédite ; puis la pièce à laquelle l'auteur venait de mettre la dernière main : *Mademoiselle Aïssé,* drame en cinq actes, en vers, reçu au théâtre de l'Odéon, et qui doit être représenté au commencement de l'année prochaine.

Notre regretté compatriote destinait à la *Revue de la Normandie*, à laquelle il avait promis son concours, des pièces de vers qu'il composait en vue de cette collaboration, mais qui, malheureusement, n'auront pu sans doute être achevées et confiées au papier.

Louis Bouilhet était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1859 ; il avait été récemment nommé officier d'Académie.

Il a terminé sa carrière, à la suite d'une courte maladie, le 18 juillet, et a été inhumé au cimetière monumental, au milieu d'un nombreux cortége composé de ses amis, de hauts fonctionnaires et de notabilités de la ville. Des discours ont été prononcés sur sa tombe par MM. Nétien, adjoint au maire de Rouen; Fossard, bibliothécaire adjoint ; Desbois, secrétaire de l'Association des anciens élèves du Lycée de Rouen, association dont Louis Bouilhet était vice-président.

Nous ne pouvons, en terminant cette notice, résister au désir de citer quelques vers du poète si unanimement regretté ; nous les prenons au hasard dans le recueil de poésies intitulé : *Festons et Astragales.*

L'ESPRIT DES FLEURS.

Sylphe léger, fils des nobles rosées,
J'aime à bondir sur les gazons en fleurs,
Et l'arc-en-ciel, aux teintes irisées
Fait à mon front chatoyer ses couleurs ;
Sur un brin d'herbe, en passant je me pose,
Et sous mes pieds, bourdonnent les sillons;
J'ai pour tunique une feuille de rose,
J'ai pour voler l'aile des papillons.

Quand du matin glissent les brises folles,
Dès que l'oiseau commence ses chansons,
Avec mes doigts j'entr'ouvre les corolles,
Et, doucement, j'éveille les buissons ;
« Debout ! debout !... » Tout frémit, et la plaine,
Et le lac bleu dont je rase le bord,
Avec mon char de roseaux verts qu'entraîne
Un scarabée à la cuirasse d'or.

Digitized by Google

« Debout ! debout !...» Les sveltes demoiselles
Dansent en rond sur les blancs nénufars,
Au grand soleil bruissent mes deux ailes,
Aux flots d'azur se plongent mes regards.
Quand vient le soir et que les fleurs sont closes,
Du ver-luisant je m'éclaire en chemin,
Et vais frapper à la porte des roses,
Pour m'endormir dans mon lit de satin.

L'hiver je tremble, et mes fleurs sont flétries,
Sur l'arbre nu pendent les blancs frimas ;
Près de la vitre aux froides broderies,
Des blonds enfants j'écoute les ébats...
Mais si, parfois, je peux franchir les grilles,
Au feu qui danse ouvrant mes doigts gelés,
Je me blottis au sein des jeunes filles,
Ou je me berce à leurs cheveux bouclés.

Nous regrettons de ne pouvoir, faute d'espace, citer aussi quelques tirades des drames de Louis Bouilhet. Il s'y rencontre fréquemment des vers pleins de nobles et grandes pensées, des vers unissant à l'harmonie, à l'élégance de Racine, la sublime et mâle vigueur de Corneille.

TH. LEBRETON.

La *Revue* est heureuse de pouvoir offrir à ses abonnés un portrait de M. Bouilhet, par M. C. Duchesne, qui s'est empressé de répondre aux vœux qu'elle lui a manifestés à cet égard, et d'annoncer qu'une souscription est ouverte à Rouen, sous la présidence de M. Gustave Flaubert, dans le but d'élever un monument à notre regretté compatriote. *(Note de la Rédaction.)*

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE LOCALE

NOUVELLES DÉCOUVERTES

SUR L'EMPLACEMENT DU COUVENT DES JACOBINS.

M. Thaurin, continuant de suivre les travaux opérés sur l'emplacement de l'ancien couvent des Jacobins, à cause de l'agrandissement de la Préfecture, vient de constater les nouvelles découvertes archéologiques qu'on y a faites (1).

Elles se composent de dalles tumulaires et de sépultures polychromes.

Vers le 20 juin, les ouvriers ont trouvé sous leur pioche, « à l'extrémité nord « de la muraille ouest de l'église des Jacobins, l'extrémité inférieure d'une dalle « tumulaire de grande dimension. »

Un large listel l'entourait de trois côtés, avec cette portion de la légende, en majuscules du XIIIe siècle :

. . . . FILLE. NICOLE. FESSART. QUE. AME. REPOSE. . . .

« Le 30 juin, en continuant une tranchée ouverte au pied de la muraille ouest « de l'ancienne église des Jacobins, les ouvriers ont rencontré une deuxième « pierre tombale d'enfant, qui avait été placée immédiatement à la suite, vers « le nord, de celle du petit Jean Lebourgeois (2). »

C'est une jolie dalle en pierre de liais, avec sculptures profondément gravées dans la pierre, et recouvertes d'un enduit ou ciment noirâtre.

La légende qui règne sur les quatre côtés de la pierre, porte, en grands caractères majuscules, en commençant par le coin de gauche, au-dessus de la tête de la jeune fille (3) :

(1) Voir, pour les précédentes découvertes, le numéro de juin de la *Revue*, p. 378 et 379.

(2) Voir la *Revue*, *ibid.*

(3) C'est la disposition qu'on retrouve sur la dalle tumulaire de Jean du Tot, publiée par la *Revue*, le mois dernier.

Cette dalle tumulaire portait aussi la trace de peintures que les nécessités du tirage de la *Revue*, à époque fixe, n'ont pas permis de reproduire, mais qui doivent prendre place dans un tirage à part.

C'est d'après le *Neustria pia* qu'avait été donnée l'inscription de la page 359, avec quelques modifications dans l'orthographe La voici telle qu'elle est gravée, en majeure partie, sur le listel de la dalle tumulaire :

HIC. IACET. ILLE. BONVS. CELI. TERRE. Q. COL[ONVS.]
ABBAS. I. DE. TOT. QVEM. XPI. GRACIA. DE. TOT.
CV[RI]S EXEMIT. DS. HVC. QVE. MORTE. REDEMIT.
COLLOCET. IN. CELIS. PRVD[ENS. FVIT. ATQVE]. FIDELIS.

(Note de la Rédaction).

Digitized by Google

† ICI GIST. FELIPE. LA FILLE. JOHAN. LE BORGEOIS. PRIEZ. QVE. DEX. MERCHI. LI. FACHE.

L'identité de nom fait voir en cette jeune fille la sœur du petit Lebourgeois, dont la dalle tumulaire avait été retrouvée quelques jours auparavant (1).

A défaut de date certaine, on peut conclure, d'après la forme des lettres et le contexte de l'inscription, que cette dalle tumulaire est, sinon de la première, au moins de la seconde moitié du XIIIe siècle ; dans ce siècle, en effet, on trouve à la fin des inscriptions tumulaires, ou bien : DEX. LI. FACE. PARDON ; ou bien : DIE AIT MERCI DE S'AME (2).

Jusqu'ici on ne connaissait guère, pour la Normandie, que quelques transcriptions, dessins ou échantillons de ces dalles tumulaires du XIIIe siècle. On en possédera désormais plusieurs spécimens qui doivent être déposés au Musée d'antiquités de notre ville, et sur lesquels M. Thaurin aura eu le mérite d'appeler le premier l'attention publique par les articles qu'il leur a consacrés.

(1) Voir, pour plus de détails, l'article de M. Thaurin, sur cette double découverte, dans le *Journal de Rouen* du 11 juillet 1869.

(2) Voir Manuscrits de la Bibliothèque de Rouen, fonds Martainville, Y, 2. — *Épitaphes et Fondations.* — Il y a de nombreux dessins, avec les inscriptions fidèlement copiées.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

Les Élégies de Jean Doublet, reproduites d'après l'édition de 1559, avec la vie du poète, par Guillaume Colletet; une Préface et des Notes, par Prosper Blanchemain. — Chez Lanctin, rue de la Grosse-Horloge.

Une pensée patriotique tout à fait digne de son savant auteur a inspiré à M. l'abbé Cochet l'idée de former une galerie à la gloire de tous les grands hommes qui ont illustré la ville de Dieppe; mais l'œuvre n'est point achevée, au grand regret de tous. Parmi les noms qui n'y ont point encore trouvé place, il en est un tout à fait digne d'y apparaître au premier rang : un poète vraiment inspiré, Jean Doublet, chantant avec verve l'amour, la première corde de toute lyre, et aussi la France, Dieppe, sa ville natale, avec ses beautés, ses combats, ses gloires.

Si la date de sa naissance reste indécise entre les années 1528 et 1529, on possède du moins, sur ce personnage et sa famille, des renseignements assez complets. Sa mère était fille d'un conseiller du roi, gouverneur de Dieppe, David Miffant, un lettré aussi, car il a laissé des traductions qui ont jadis eu un tel succès, qu'en particulier l'une d'elles, le *Traité des devoirs de T. Cicéron*, imprimé à Paris, en 1502, dut être remise sous presse en 1509, en 1528 et encore en 1529. Deux de ses oncles maternels, Jacques et Etienne Miffant, ont à leur tour laissé des œuvres littéraires, des traductions et une production théâtrale : *La fatale destinée*. Comme pour ne pas déchoir de cette noblesse du savoir, il fit de sérieuses études, et son début dans les lettres fut aussi, on pourrait dire presque nécessairement, une traduction; en 1548, il donnait en français les *Mémoires de Xénophon*, dont il y eut, en 1582, une nouvelle édition. Mais, plus que le savoir, il y avait en lui l'âme de poète; l'amour parlant à son cœur, le patriotisme enflammant son sang (et c'était encore là une digne vertu de famille; il a pu, avec un certain orgueil, rappeler dans une de ses élégies, la mort de plusieurs de ses parents sur le champ de bataille, et la cruelle blessure d'un de ses frères, qui avait perdu un bras en combattant), il ne voulut bientôt plus rester l'esclave de la pensée de ses doctes anciens, mais émettre à son tour les émotions douces ou vives, pénibles ou joyeuses, qui tour à tour agitaient son cœur impressionnable.

Écoutez dans son langage étrange, mais plein de souvenirs antiques, de verve guerrière, d'enthousiasme épique, ce contemporain de Ronsard racontant la mort de Jean de Bourbon, duc d'Estouteville :

Le noble cors qui ci-dessous s'empoudre
François passans, ne mourut pas ici :

Digitized by Google

Ains dans ceste sanglante poudre
Ou fut surpris Montmorenci,
Là trop avant, avecque lance et masse,
De rouges crois son gite il se pava,
Tant un souvenir de sa race
Loin de nos bendes l'enleva.
Quand il fut las, les plus hardis d'Espaigne,
Tremblans encor, de loing lui crioient fort :
Vois que le grand nombre te gaigne,
Ren toi, Bourbon, ou tu es mort.
Au Roi, dit-il, et à ma France aimée
Je ren la vie, et mon esprit à Dieu,
Quant à ceste charoigne armée
Je la quitte aux vers en ce lieu.
Des lors mourut : mais encore crainte telle
Ce petit cors tout roide leur faisoit
Que main nagueres si cruelle,
Le plus fier regarder n'osoit.
Tel ennemi jamais ne nous advienne
Dirent-ils tous : et, tout mort qu'il soit or
Rien devers nous ne s'en retienne,
Car les os feroient peur encor.
Si l'ont rendu : . . . . . .
. . . . . .

Je laisse au lecteur curieux de connaître le doux parler d'amour chez notre auteur, le soin et le plaisir de lire grand nombre de pièces toutes vivement senties et poétiquement exprimées, adressées à sa chère Sybille ; je préfère, comme autre preuve de son talent, citer quelques passages d'une élégie écrite un jour qu'il avait entendu sa tant aimée ville de Dieppe raillée par quelques habitants de Rouen.

Puisque l'envie encore donc s'afile
Pour de nos cueurs le ferme nœud trancher,
Blamant ceste petite ville
Que pour moi tu veux raprocher
Je suis ingrat, mon cœur, ma Sibilette
Si de ma plume, au moins je ne soutien
La patrie et douce villette
Mère de mon sang et du tien.
Ce salé bord de nostre onde écumeuse
Cet air marin, dont ils parlent si mal

Digitized by Google

Vaut mieux que leur rive fumeuse,
Leur toujours tiède humide val.
Onc, que je crois, l'aube teinte de roses
Ne les sut voir : et avant le mi-jour
A peine l'œil de toutes choses
Rayonne en leur austral séjour.
A qui plaira le vent des pompes vaines,
Le bruit des plaids, l'ecarlate des cours,
Soit sûr que ces raisons mondaines
Dedans un Rouen auront cours.
La donc se tienne, et, s'il peut, y vieillisse,
Mol, langoureux et de goutes noué :
Et les médecins enrichisse
Auquels tout Rouen est voué.
Notre Dieppete, au moins plus saine et vive
Voit d'un costé, quelle l'Aurore sort
Et de l'autre, purge sa rive
Par l'alaine seche du Nord
Car du sud moite un haut mont nous délivre ;
Et en Island, s'enfuit par dessus nous
Si bien que voyons s'entre-suivre
L'Hiver sec, l'Eté frais et doux

. . . . . .

. . . . . .

L'élevé bord de nostre immense plaine
Clair sec et droit, nous est un promenoir,
Plus beau que des vapeurs de Seine
Leur pont avant la nuit tout noir.
Quand le soleil, à son coucher se baigne
O doux regard ! voir autour de ce Dieu,
Tant de cristaline campaigne,
Et le bout du ciel tout en feu.
N'est-ce plaisir tant de vaisseaux de guerre
Voir phalerés sur leur plaine voler ?
Et d'un salut, tant de tonnerre
De leurs flancs soufle-feus rouler ?

. . . . . .

. . . . . .

Et quelle ville une plus belle rue,
Plus large et longue avoir peut nullement,
Ni d'un gentil peuple plus drue,
Ni plus nette de pavement ?

Digitized by Google

Par les carfours, fontaines eternelles
(Que nos aieulx encor n'avoient su voir)
Bondissantes claires et belles,
Ne cessent fin argent pleuvoir.

. . . . . .

Quoique ces deux citations écourtées laissent à peine apercevoir le poète dans sa valeur, elles suffisent, tant pour le style que pour l'intérêt du sujet, à faire regretter l'oubli presque complet où était tombé pendant des siècles notre Jean Doublet, et partager presque l'enthousiasme d'un poète de son temps, qui, parlant de lui, avait dit :

Aussi ta Dieppe, horreur de l'Angleterre
En ton honneur ja te dresse un autel
Et toute la normande terre
Te voue un renom immortel.

Ce renom, les *Bibliophiles normands* ont très-justement songé à le faire revivre; car ces *Elégies*, œuvre par excellence de l'écrivain dieppois, viennent d'être réimprimées scrupuleusement par les soins de cette Société littéraire (1), d'après un des

(1) Il n'est peut-être pas sans intérêt, à cette occasion, de donner la liste complète des publications faites par cette Société depuis 1863, année de sa fondation:

Discours des causes pour lesquelles le sieur de Civille, gentilhomme de Normandie, se dit avoir été mort, enterré et ressuscité, précédé d'une notice, par M. le marquis de Blosseville, avec port. et *fac-simile*.

Discours de l'entrée de Louis XIV en sa ville de Rouen, et séjour qu'il y fit en février 1650, avec une notice, par Edouard Frère.

Ordonnances contre la peste et autres ordonnances concernant la salubrité publique dans la ville de Rouen, rendues par la Cour de l'Echiquier, de 1507 à 1513, avec une introduction, par Ch. Lormier.

La *Friquassée crotestillonée, recueil de dictons, de proverbes et de refrains en usage au XVIe et au XVIIe siècle parmi les enfants du peuple dans la ville de Rouen*, avec une notice, par André Pottier.

Funérailles de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, célébrées à Lyon et à Rouen, du 25 mai au 20 juin 1510, avec une introduction, par Edouard Frère.

Approbation et confirmation, par le pape Léon X, des statuts et priviléges de la confrérie de l'Immaculée Conception, dite Académie des Palinods, instituée à Rouen,, précédées d'une notice historique et bibliographique, par Edouard Frère.

Saint Adjuteur, patron de la noblesse et de la ville de Vernon; sa vie et son office, par J. Theroude, précédé d'une notice bibliographique et historique, par Raymond Bordeaux.

Relation du voyage des religieuses Ursulines de Rouen à la Nouvelle-Orléans, en 1728, précédée d'une notice, par Paul Baudry.

Les Entrées de la reine Eléonore d'Autriche et du Dauphin, fils de François Ier,

Digitized by Google

trois seuls exemplaires connus, et qui avait été acheté, par un amateur ami de nos gloires poétiques, plus de 800 francs à la vente Turquety. Disons encore qu'un critique habile, et lui-même une de nos renommées littéraires normandes, M. Prosper Blanchemain, après avoir attaché son nom à la réédition de plusieurs illustres poètes, en particulier de Ronsard, a pris le soin difficile de donner, à côté de la vie de Jean Doublet, écrite jadis par G. Colletet, une biographie plus exacte, une appréciation plus judicieuse, plus vraie, de ses *Elégies;* il les a en outre enrichies de notes expliquant les allusions antiques, certaines difficultés de langage, surtout quelques formes par trop helléniques qui risquaient, ici et là, d'embarrasser le lecteur.

dans la ville de Rouen, en 1531, précédées d'une notice historique, par André Pottier.

Inventaire du mobilier du château de Chailloué, de l'année 1416, publié d'après un manuscrit du temps, avec une introduction et un glossaire, par Charles de Robillard de Beaurepaire.

Vie de sainte Opportune, poème français du XIIIe siècle, avec une introduction et des notes, par Léon de la Sicotière.

Le Bateau de Bouille, comédie en vers, par le sieur Jobé, précédée d'une notice, par Edouard Méry.

Les Tavernes de Rouen au XVIe siècle, avec une introduction par Charles de Robillard de Beaurepaire.

Herculis Griselli Fasti Rothomagenses, édités et annotés par F. Bouquet, 4 vol.

La Prinse de la ville de Sainct Lo, par M. de Matignon.... mil cinq cens septante et quatre, publié par les soins du vicomte R. d'Estaintot.

L'Entrée de François Ier, roi de France, dans la ville de Rouen, au mois d'août 1517, précédée d'une introduction, par Ch. de Robillard de Beaurepaire.

La Prinse du comte de Montgommery dedans le Chasteau de Donfron.... le jeudy vingt septiesme de may mil cinq cens soixante et quatorze, publié par les soins du vicomte R. d'Estaintot.

Notice biographique et littéraire sur M. André Pottier, par MM. l'abbé Colas et Ch. Lormier, avec un portrait gravé à l'eau-forte, par M. L. de Merval.

La Reddition de Carentan, faicte le lundi XXVIII jour de juing, par Monseigneur de Matignon...., 1574, publié par les soins du vicomte R. d'Estaintot.

L'Entrée de Henri II, roi de France, à Rouen, au mois d'octobre 1550, ornée de dix planches gravées à l'eau forte par Louis de Merval, accompagnée de notes bibliographiques et historiques, par Steph. de Merval.

Les Elégies de Jean Doublet, reproduites d'après l'édition de 1559, avec la vie du poète, par Guillaume Colletet; une préface et des notes, par Prosper Blanchemain.

Vray discours de la surprise et reprise du mont Sainct Michel, advenue le vingt-deuxieme juillet dernier passé (1574), publié par les soins du vicomte R. d'Estaintot.

Digitized by Google

Parmi l'abondance un peu trop grande peut-être des réimpressions modernes plus ou moins curieuses, plus ou moins utiles, celle-ci vaut d'être distinguée comme monument littéraire d'une époque intéressante, où la langue poétique, cherchant sa voie, trouve parfois, au milieu de ses plus singulières tentatives, des expressions charmantes, des tours vraiment heureux, signalée aussi comme l'œuvre d'un poète dont le nom a le droit d'être inscrit honorablement parmi ceux de l'époque de Ronsard, enfin comme un spécimen réussi des efforts de la typographie rouennaise, s'essayant à raviver dignement les productions des anciens écrivains de notre province.

C. LORMIER.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA NORMANDIE.

ANNUAIRE administratif, statistique et historique du département de l'Eure, 2e série, 8e année, 1869, publié sous les auspices de M. A. Tourangin, préfet de l'Eure, et MM. les membres du Conseil général. Par l'abbé P.-F. Lebeurier, archiviste du département; Évreux, lib. P. Huet (imp. Canu), 1869, in-12 de 279 p., avec un plan des Sept-Villes-de-Bleu.—La troisième partie de ce volume, comprenant les pages 151 à 274, se compose d'une notice historique sur la commune d'Amécourt et un appendice sur les Sept-Villes-de-Bleu, dont Amécourt est la première par ordre alphabétique. Ces sept villes, autrement dit, ces sept villages, sont : Amécourt, Tierceville, Saint-Denis-le-Ferment, Hébécourt, Heudicourt, Sancourt et Mainneville, établis dans la forêt de Lyons, dont une partie, dans le moyen-âge, prenait le nom de *forêt de Bleu*.

BRIANCHON. — Reconnaissance de la sépulture de Guillaume Malet, et notes sur la famille Malet de Graville ; Le Havre, imp. Lepelletier, 1869, in-8 de 47 p.

CAUMONT (de). — Abécédaire ou Rudiment d'archéologie, architecture civile et militaire, 3e édition; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de VII et 702 p., avec un grand nombre de gravures sur bois.

CAUMONT (de). — Notes sur la distribution des roches dans l'arrondissement de Domfront, extraites des études géologiques sur le département de l'Orne, par M. Blavier, inspecteur général des mines; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 15 p. — Extrait de l'Annuaire normand, 1869.

GONNEVILLE. — Relation authentique du voyage du capitaine de Gonneville ès nouvelles terres des Indes, publiée intégralement pour la première fois, avec une introduction et des éclaircissements, par M. d'Avezac, de l'Institut. — (Compte-rendu dans les Annales des voyages, numéro de juin 1869.)

LÉRUE (J.-A. de). — Le Collectionneur; Rouen, imp. E. Cagniard, 1869 in-12 de 28 p. — Extrait, à 100 exemplaires, de la *Revue de la Normandie*, avril 1869.

MAUDUIT (Ferdinand). — Les Fruits les meilleurs, les plus beaux et les plus productifs à cultiver en Normandie; Rouen, imp. Boissel, 1869, in-8 de 15 p.

Digitized by Google

MÉMOIRES de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de XXII et 564 p. — Indépendamment d'un drame de M. J. Travers, intitulé : *la Pitié sous la Terreur*, ce volume renferme les articles suivants ayant trait à l'histoire de Normandie : — Du Sort des aliénés en Normandie avant 1789, par M. Joly. — Fondation du port de Cherbourg; mémoire et correspondance du chevalier Hüe de Caligny, membre de l'Académie de Caen au XVIIIe siècle. — Léon Fallue; sa Vie et ses œuvres, par M. J. Travers. — Notice biographique sur M. Dan de Lavauterie, par M. le Dr Denis Dumont. — Le prix Lair, dont le sujet, proposé en 1867, était : *Études sur Moisant de Brieux, sa vie, ses œuvres et ses relations avec la société lettrée de son temps,* n'ayant pas été obtenu, l'Académie remet au concours le même sujet pour 1870, et porte le prix à 1,000 francs.

NEWMANN. — Le Songe de Gérontius, par le R. P. John-H. Newmann, traduction accompagnée du texte anglais et publiée par l'éditeur d'Eugénie, de Guérin; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, petit in-8 de VIII et 88 p., tiré à petit nombre, sur papier vergé glacé. — Voici comment M. F.-G. Trébutien, l'éditeur de ce charmant volume, termine l'avertissement qu'il a placé en tête : « Le bonheur, mon très-révérend Père, sera pour ceux qui vous liront. « Quant à moi, je m'estime heureux d'avoir pu contribuer à faire connaître à « mon pays une œuvre qui enrichit les lettres chrétiennes, et qui consolera, « sans doute, d'autres âmes chères à Dieu, comme elle a consolé celle dont j'ai « parlé au commencement de ces pages. »

RÈGLEMENT général de police de la ville de Rouen, arrêté sur la proposition et le rapport de M. Thubeuf, adjoint au maire de cette ville, chevalier de la Légion d'honneur, le 27 janvier 1869, visé sans opposition par M. le Sénateur, Préfet de la Seine-Inférieure, le 1er février même année; Rouen, imp. J. Lecerf, 1869, grand in-8 de 375 p.

TASCHEREAU (J.). — Histoire de la vie et des ouvrages de P. Corneille, 3e édition, augmentée; Paris, Firmin Didot, 1869, 2 vol. in-12.

TRAVERS (Julien). — Notice biographique sur M. Isidore Le Brun; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 8 p. — Extrait de l'Annnaire normand, 1869.

TRAVERS (Julien). — Léon Fallue, sa Vie et ses Œuvres; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 26 p. — Ext. des Mém. de l'Académie de Caen, 1868-69.

TRAVERS (Julien). — La Pitié sous la Terreur; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 jésus de XXVII et 130 p., plus 4 p. de musique. — Ext. des Mémoires de l'Académie de Caen, 1868-69.

Digitized by Google

VAUQUELIN (Jean). — Les Foresteries de Jean Vauquelin, sieur de la Fresnaie, poète normand du XVIe siècle. Précédées d'une introduction, par M. P. Blanchemain, de la Société des Bibliophiles français et de celle des Bibliophiles normands; Caen, Le Gost-Clérisse, 1869, grand in-18 jésus de XXVIII et 72 ff., pap. de Hollande. — Tiré à 111 exemplaires, dont 3 sur peau de veau vélin, 2 sur parchemin vélin, 100 sur papier vergé de Hollande. (Imp. Goussiaume-Delaporte.)

La 9e série du *Dictionnaire historique illustré des communes du département de l'Eure*, par MM. Charpillon et l'abbé Caresme, vient de paraître chez M. Delcroix, libraire aux Andelys. Cette série contient les communes suivantes :

Bois-Anzeray, Bois-Arnault, Boisemont, Bois-Hellain, Bois-Jérôme-Saint-Ouen, Bois-le-Roi, Boisney, Bois-Normand, Boisset-le-Châtel, Boisset-les-Prévanches, la Boissière, Boissy-Lamberville, Boissy-sur-Damville, Boncourt, la Bonneville, Bonneville-Appetot.

(Voir la 3e page de la couverture.)

Digitized by Google

LITTÉRATURE

NOTICE LITTÉRAIRE SUR VAUQUELIN DE LA FRESNAIE,

POÈTE NORMAND DU XVIe SIÈCLE.

Notre collaborateur, M. Prosper Blanchemain, nous communique une notice écrite pour servir d'introduction aux *Foresteries* de Vauquelin de la Fresnaie, poète normand du XVIe siècle. Ce volume, publié par M. Le Gost-Clérisse, de Caen, n'ayant été imprimé qu'à cent exemplaires, c'est presque un morceau inédit que nous offrons à nos lecteurs. Nous avons d'autant moins hésité à le donner, qu'il intéresse à la fois et la Normandie et la littérature du XVIe siècle, dont M. Blanchemain a fait sa principale étude.

(Note de la Rédaction.)

L'AUTEUR DES *FORESTERIES*.

Le milieu du XVIe siècle fut comme le printemps de la renaissance littéraire en France. Il y eut, à cette époque, entre les guerres d'Italie qui se calmaient, et les discordes civiles qui allaient commencer, un intervalle de respiration et d'apaisement, pendant lequel toute l'activité de la nation se reporta sur les sciences, les arts et surtout la poésie. Les germes semés par François Ier se développèrent tout à coup avec une rapide effervescence, sous le sceptre si fatalement brisé de son successeur. Tandis que les châteaux d'Anet, de Chenonceau, de Chambord,

Digitized by Google

de Madrid sortaient de terre comme par enchantement, Marguerite de Navarre écrivait ses contes, Marguerite de Savoie protégeait Ronsard et la Pléiade; enfin, Catherine, la jeune épouse du roi, amenait à la cour de Henry II, la galanterie, la politesse, l'astuce, les élégances, la littérature, les richesses artistiques, toutes les séductions et tous les vices de la cour des Médicis.

Le centre de ce merveilleux rayonnement n'était pas, ainsi que de nos jours, fixé dans Paris. Le dispensateur de toutes les gloires, le roi de France, n'habitait pas toujours sa capitale. Le Rhin avait été le fleuve de Charlemagne, la Seine devait être celui des Bourbons; la Loire était le fleuve des Valois. Que de demeures jadis royales couronnent encore ses rives ! Que de villes, où le souvenir des Valois est encore écrit en lettres d'or ou de sang, se mirent dans ses eaux brillantes et perfides !

Vivre sur les bords de ce beau fleuve, ou du moins se rapprocher de la Touraine, ce jardin de la France, était alors l'objet des ambitions de la jeunesse lettrée. Aussi, dès qu'ils avaient achevé leurs études dans quelque grande université, ceux qui se destinaient à la science du droit, au lieu de tendre, comme aujourd'hui, vers Paris, convergeaient-ils vers le riche pays qu'arrose la Loire. Ceux du Sud-Est accouraient à Bourges, ceux du Nord-Ouest accouraient à Poitiers. Mais Bourges était une ville aussi sévère que savante, Bourges s'endormait dans les calmes plaines du Berry; Poitiers participait à la gaîté tourangelle. C'était la ville des bons vins, des joyeuses parties, des chansons, de la poésie, des belles filles et des faciles amours.

C'était de Poitiers que sortait du Bellay, lorsqu'il rencontra Ronsard dans une hôtellerie. Baïf y venait avec Jacques Tahureau, lorsqu'ils étaient l'un et l'autre épris des deux sœurs, les demoiselles de Gennes; et c'est à Poitiers que le poète manceau imprima ses *Mignardises amoureuses*. Jacques Tahureau, jeune et brillant cavalier, après de solides études, avait parcouru

Digitized by Google

l'Italie, à moitié soldat, à moitié voyageur; il en avait rapporté de charmantes inspirations, et sa présence motivait la formation d'un cénacle, où il était plus question de Virgile, d'Horace, de Pétrarque surtout, que de Papinien ou de Barthole. Là se rencontraient, avec Baïf, Nicolas Denisot, Sainte-Marthe, Guillaume Bouchet, Pierre Paschal, la Péruse, du Bellay et d'autres moins connus. Avec quel enthousiasme durent être reçus, dans cette société, trois jeunes Normands : Charles Toutain, Raphaël Grimoult, tous deux de Falaise, et Jean Vauquelin de la Fresnaie, qui, tous trois, après avoir achevé leurs humanités à Paris, venaient étudier le droit à Poitiers.

C'était en 1554; le jeune Vauquelin, né en 1536, au château de la Fresnaie-au-Sauvage (1), près de Falaise, avait alors dix-huit ans. Bien qu'il fût de bonne et antique noblesse, il n'était pas riche; car son père, mort à trente ans, lieutenant de gens d'armes sous le maréchal d'Annebaut, n'avait guère laissé que des dettes à sa veuve, Barbe de Boislichausse, qui avait eu grand'peine à les acquitter. Fils unique, seul souci de sa mère, il avait passé son enfance auprès d'elle, dans cette solitude de la Fresnaie-au-Sauvage, vers laquelle il devait sans cesse revenir avec amour, qui lui inspira, pour toute sa vie, le goût des champs, le sentiment de la nature et un penchant pour la poésie pastorale ou bucolique.

Tandis qu'il parachevait ses études classiques, il avait longtemps hésité entre le parti des armes, qu'avait suivi son père; la cour, où les hommes de talent pouvaient faire un chemin rapide, et la robe, qui lui ouvrait une carrière studieuse et tranquille, sous les auspices de son oncle, Guillaume Vauquelin, avocat général au Parlement de Rouen. Ce fut la dernière qu'il choisit; mais il n'obéissait en réalité qu'à la voix de la Muse. Le droit n'était qu'un prétexte. Dès que la leçon du professeur

(1) Le nom de ce château a été écrit par Jean Vauquelin et par les siens, tantôt la Fresnaye, la Fresnaie, et même la Fresnée dans le texte des *Foresteries*.

Digitized by Google

ne le retenait plus dans Poitiers, les rives verdoyantes du Clain, les solitudes du mont Joubert l'attiraient. Tantôt il y entraînait ses amis, tantôt il y errait solitaire et couvrait de lignes inégales les marges de son digeste; et ces lignes n'étaient point des notes sur le droit, mais des pastorales où ses amis figuraient comme acteurs. *Sanmar*, c'était Sainte-Marthe; *Carlet*, Charles Toutain; *Sauvaget*, c'était lui-même qui se donnait le nom de sa chère *Fresnaie-au-Sauvage*.

De quoi peuvent s'entretenir des bergers, si ce n'est de leurs amours? Et *Sauvaget* chantait sa *Myrtine*. A quelle jeune Poitevine avait-il donné ce nom gracieux? Etait-ce, comme il le prétendit plus tard, une *Iris en l'air*, une beauté idéale? Bien qu'il l'ait affirmé depuis, pour calmer la jalousie de celle qu'il chanta ensuite sous le nom de Philis, et qui devint sa femme, on ne peut douter qu'elle ait véritablement existé. — Ainsi, dans ses Idyllies, il parle d'elle, non point comme d'une fiction, mais comme d'une réalité :

Après qu'épris de Philis j'eus été,
Et que j'avoy ia Myrtine quitté;
Car franchement certes je le confesse
Que tant que j'eu Myrtine pour maîtresse,
Espoir n'avoy de liberté, ni soin
De mon ménage, à mon plus grand besoin (1).

Plus loin se trouvent deux épitaphes qui sont consacrées à Myrtine. Voici la seconde :

Bien que je sois Myrtine, hélas!
La mort ne me pardonne pas;
Mais froide icy suis estendue,
Et si n'est aucun toutefois,
Qui veuille ore apporter du bois
A la flamme que j'ai perdue (2).

(1) Idyllies, p. 532.
(2) Diverses poésies, p. 661.

Digitized by Google

Je ne crois pas que la licence poétique puisse aller jusqu'à écrire des vers de ce genre à propos d'un personnage fictif (1).

Réelle ou non, Myrtine eut l'art de plaire à la poétique assemblée. Chacun à l'envi prodigua ses sonnets les plus élogieux au poète de dix-neuf ans. Enguilbert de Marnef l'imprima, et *les deus premiers livres des Foresteries de J. Vauquelin de la Fresnaie,* dédiés à M. du Val, évêque de Séez, dont l'auteur était le diocésain, parurent à Poitiers, l'an 1555, en un volume in-8°, chez les de Marnefz et Bouchetz frères.

Le livre fut loué, prôné, porté aux nues; mais probablement, alors comme aujourd'hui, les jeunes auteurs ne faisaient pas leurs frais, et, s'il faut en croire ses biographes, lorsqu'il rentra sous le toit maternel, chargé de son bagage littéraire, il ne reçut, au lieu des éloges qu'il attendait, qu'une grave réprimande de sa mère, courroucée de voir que son fils avait perdu son temps, et ne lui rapportait, en guise de diplôme, que des vers, dont il fallait payer l'impression.

Vauquelin parle, en effet, dans ses diverses poésies, *d'une dure reprise* qu'il aurait *soufferte* (2). Est-ce bien une réprimande? ou ne serait-ce pas plutôt la *reprise* d'une enfantine passion, que les faciles amours du Poitou lui avaient fait oublier? C'est ce que j'inclinerais à croire. Tout petit, et comme il le dit lui-même :

> Quant à peine *il* pouvoit atteindre
> Aux plus basses branches des bois (3),

il trouvait dans le voisinage, pour camarades de jeux, les nombreux enfants de Charles de Bourgueville, sieur de Bras et de Brucourt, lieutenant général au bailliage de Caen, auteur des

(1) M. Achille Genty va plus loin encore. Il affirme, dans son *Introduction à l'Art poétique de Vauquelin* (Paris, 1862, in-16), que Myrtine et Philis ne sont, à ses yeux, qu'une seule et même personne.

(2) Satyres, p. 188.

(3) Idyllie 25, p. 447.

Digitized by Google

Recherches et Antiquités de la Neustrie. Sa compagne préférée, *la Chloé de ce Daphnis normand*, était la petite Anne de Bourgueville, un peu plus jeune que lui. Quand il revint à la Fresnaie, il fut tout étonné de retrouver une belle jeune fille en place de cette petite *garcette*, pour laquelle il cueillait des *noisilles* dans les taillis des environs. Elle ne l'avait pas oublié non plus, quoiqu'elle ne fît guère mine de le reconnaître et encore moins de l'aimer. Cette *dure reprise*, dont il parle, fut donc le renouveau de ses amours enfantins. Les plaisirs de Poitiers, les galanteries des bords du Clain, tout disparut pour lui. Les vers à Myrtine, les *Foresteries* qui devaient être sa gloire, il eût bien voulu les replonger dans le néant, et si jamais lui-même ou les siens eurent la pensée, comme Segrais l'a dit dans ses Mémoires, de détruire l'un de ses ouvrages, ce furent ces malencontreuses *Foresteries*, qui venaient contrarier ses renaissantes amours ; ces *Foresteries*, dont on ne connaît guère que trois ou quatre spécimens, plutôt que ses poésies diverses, dont on pourrait citer vingt-cinq ou trente exemplaires bien complets, sans compter ceux dont on a arraché quelques pages d'une tendresse un peu trop naïve.

Quoi qu'il en soit de cette proscription, le livre méritait-il les dédains de son auteur ? Oui, s'il fallait en croire l'abbé Goujet (1), qui, en sa qualité d'ecclésiastique, traitait volontiers de *platitudes* et de *puérilités* tous les vers consacrés aux amours. La plupart des autres biographes n'en ont rien dit, ou en ont parlé sans l'avoir lu. Le baron Jérôme Pichon a seul donné, sur les *Foresteries*, un avis parfaitement motivé (2).

(1) Bibliothèque Françoise, t. XIV, page 78 et suiv.

(2) Voyez les notices biographiques et littéraires du baron J. Pichon sur Vauquelin de la Fresnaie et Vauquelin des Yveteaux, dans le *Bulletin du Bibliophile*, 7e série, pages 509 et suivantes ; Paris, Techener, 1845 et 1846, in-8°. C'est ce qui a été écrit de meilleur et de plus complet, sur ces deux hommes remarquables.

Digitized by Google

« Ce recueil, dit-il, a toujours été traité assez légèrement par « les personnes qui ont parlé de Vauquelin, et lui-même en a pu « être la cause, à raison du peu de cas qu'il a semblé faire en- « suite de ses premières productions. Il s'accuse, en effet, d'a- « voir cueilli ses fruits hors de saison et d'avoir, *aveuglé de son « amour paternel,* fait voir la lumière à ses vers *encore sans « yeux et sans pieds.* Les bibliographes qui ont lu ou parcouru « le gros volume de ses œuvres se sont tenus pour avertis, et se « sont bornés à donner sur ce recueil l'opinion même de son au- « teur. Si cependant on lit les *Foresteries,* non plus comme Vau- « quelin a pu les relire quarante ou cinquante ans après les « avoir composées, c'est-à-dire préoccupé des changements pro- « fonds que Malherbe et son école naissante avaient introduits « dans la langue et la poésie française, mais en prenant la langue « et la littérature au point où elles étaient en 1555; si on ajoute « à cette considération celle de l'âge de l'auteur, les *Foresteries* « ne paraîtront certainement pas dignes de mépris. On y re- « prendra l'abus des diminutifs dont presque tous les poètes « amoureux de cette époque ont usé sans mesure, et dont le « gracieux Remy Belleau s'est tant servi dans ses Bergeries. On « y verra, comme dans les idylles de Ronsard, des bergers « désignés par des noms qui nous paraissent ridicules aujour- « d'hui; mais en revanche, on y trouvera du feu et un génie « poétique qui ne se retrouve guère dans les poésies sérieuses du « même auteur, c'est-à-dire dans son Art poétique et ses Sa- « tyres. C'est qu'en effet :

« Doux sont les fruits d'été; mais douce est la saison
« Où moins nous connoissons le fond de la raison (1). »

Il me semble que tout homme de goût doit se rallier à l'opinion d'un homme aussi compétent que le président de la Société des Bibliophiles français.

(1) Poés. div., 614.

Digitized by Google

Les lecteurs des *Foresteries* respireront, comme lui, dans ces vers d'un jeune homme de dix-huit ans, une fraîcheur, un charme, une naïveté d'impression et surtout un sentiment vrai de la nature. Les poésies pastorales de Théocrite, de Bion, de Virgile ont visiblement servi de modèle aux petits tableaux que le jeune Vauquelin expose à nos yeux; mais un souffle des brises normandes, un rayon de notre ciel, un parfum de nos campagnes verdoyantes, de nos forêts ombreuses, a passé sur ce dessin emprunté de l'antique; il s'est revêtu de couleurs françaises, et le costume du XVIe siècle ne messied point à ces bergères calquées sur l'antique.

Songeons que c'est un adolescent qui écrit, et pardonnons-lui son inexpérience en faveur de sa jeunesse.

Je ne m'arrêterai point à l'analyse des quatorze foresteries qui composent le premier livre, et aux dix que renferme le second. Je crois qu'elles seront lues avec plaisir, et que les bibliophiles trouveront une joie de plus à les étudier dans une édition dont ils excuseront les fautes, en reconnaissant, dans le livre de l'éditeur caennais, un calque, aussi exact que possible, des pages imprimées par Enguilbert de Marnef.

Signalons pourtant *le Boquet de Philerème*, parce que cette pièce contient une description curieuse de la Fresnaie-au-Sauvage, et aussi parce qu'elle est écrite moitié en vers, moitié en prose. C'était alors une nouveauté dont le poète se faisait honneur, comme d'une invention lui appartenant :

> Le seul je pensois estre et si, bien dire j'ose
> Que des premiers aux vers j'avois meslé la prose (1).

Ici je devrais m'arrêter, n'ayant à présenter au lecteur que le poète des *Foresteries*, et remettre au savant bibliothécaire de Caen, M. Julien Travers, qui nous a donné le premier volume des diverses poésies de Vauquelin de la Fresnaie, le soin de ra-

(1) Idyllies, p. 621.

Digitized by Google

conter sa vie avec tous les détails qu'elle comporte, et qu'il connaît si bien. Mais comment laisser incomplet le roman de ses amours, qui durèrent autant que son existence !

Anne de Bourgueville, ou *Philis* (car c'est ainsi qu'il la surnomme), ne fut pas trop longtemps cruelle pour l'infidélité de son berger *Philanon*. Muni d'un pardon et d'une promesse certaine, Vauquelin partit avec courage pour cette sérieuse ville de Bourges, où il reprit l'étude du droit, sous les savants professeurs Balduin, Donneau, et Duaren, le plus célèbre des trois. Au bout de quelques années, quand il revint en Normandie, fier de ses nouveaux diplômes, il obtint la charge d'avocat du roi au bailliage de Caen. Le 21 août 1559, il signait son contrat de mariage avec sa chère Anne de Bourgueville ; et enfin, le 5 juillet 1560, il l'épousait.

Vers cette époque, il songeait à donner de ses *Foresteries* une édition nouvelle, sans doute entièrement revue et corrigée, dans laquelle, pour calmer la jalousie de sa jeune épouse, il eût fait de Myrtine *quelque Belle idée, dont il desiroit voir son âme commandée;* ainsi qu'il s'exprime dans une dédicace passablement entortillée, qu'il avait préparée pour cette réédition (1).

Ce projet fut promptement abandonné. D'ailleurs, Vauquelin, tout entier aux joies de son nouveau ménage, ne s'en pouvait distraire que pour vaquer aux impérieux devoirs de sa charge.

S'il était resté seul héritier de son père, il n'en laissa pas moins un nombreux lignage. — Après avoir perdu un fils nommé Bernardin, il en eut quatre autres :

1° Nicolas, sieur des Yveteaux, dont j'ai réuni les œuvres (2), qui fut précepteur du dauphin Louis XIII, et mena ensuite une existence épicurienne. Bonaventure d'Argonne, Tallemant des Reaux et le baron Pichon en ont parlé avec grands détails ;

(1) Div. poés., p. 613.
(2) Paris, Aubry, 1854, in-8.

Digitized by Google

2° Charles, abbé commendataire de Saint-Pierre-sur-Dive;

3° Guillaume, lieutenant au bailliage de Caen, et héritier de la terre de la Fresnaie;

4° Jean-Jacques, seigneur de Sacy.

Il eut aussi quatre filles, qu'il maria toutes les quatre; fait digne de remarque à cette époque, où les filles, victimes de l'hérédité, entraient, pour la plupart, dans les couvents, afin de grossir la part des aînés de la famille.

Il est juste de dire que la fortune du poète, si bien gérée par sa mère, s'était depuis accrue dans une large proportion, ce qui lui permettait d'y faire participer tous les siens.

Cependant, depuis que le règne de Henri II avait été brusquement interrompu par le coup de lance de Montgommery, les factions, qu'une main puissante ne contenait plus, s'étaient déchaînées. Profondément ému des malheurs de la France, Vauquelin écrivit, en 1562, un poème : *Pour la Monarchie de ce Royaume, contre la division;* mais c'était plutôt œuvre de patriote que de poète, et, quoiqu'on y trouve quelques vers bien frappés, et qu'on l'ait réimprimé au moins trois fois (1567, 1569, 1570), Vauquelin ne le jugea pas digne de trouver place dans le volume de ses œuvres.

La guerre civile, qui s'étendait jusque dans sa province, le força de prendre, en 1574, la charge de commissaire des vivres à l'armée de Jacques de Matignon, lieutenant pour le roi en Normandie. Il assista en cette qualité au siége de Domfront. Mais aussitôt qu'il le put, il se hâta de rentrer dans la magistrature... et dans la poésie.

Il avait commencé son *Art poétique*. Desportes, à qui il en avait communiqué des fragments, le recommanda au duc de Joyeuse, qui donna à Vauquelin l'intendance des côtes de Normandie. Desportes eût souhaité encore le présenter au roi Henri III; mais Vauquelin refusa de quitter sa chère Normandie, dont il ne s'éloigna plus qu'en 1588, lorsqu'il fut député

Digitized by Google

à ces États de Blois, où le duc et le cardinal de Guise furent assassinés.

Au retour, il paraît s'être renfermé dans les devoirs de sa charge d'avocat général, et celle de lieutenant-général au bailliage de Caen, que Charles de Bourgueville, son beau-père, lui avait résignée, comme plus tard il la résigna à des Yveteaux, son fils aîné.

C'est alors qu'ayant pourvu tous ses enfants, et sentant les années l'envahir, il s'occupa de revoir et de publier ses œuvres poétiques.

Il commença par en éliminer : 1° *Les Foresteries* qui ne méritaient pas cette proscription, et que les amis de notre ancienne poésie seront heureux de pouvoir joindre au volume de ses diverses poésies (1) ; 2° *le Discours pour la Monarchie;* 3° beaucoup d'autres vers inédits, parmi lesquels nous devons compter l'*Israélide* ou l'*Histoire de David*, qui n'a jamais été imprimée et dont il a seulement conservé le début dans son *Art poétique,* liv. II, p. 46; 4° *Oraison de ne croire legerement à la Calomnie* (Caen, Le Bas, 1587, in-4°); 5° *Oraison funèbre* sur le trespas du sieur de Bretheville-Rouxel (2), traduite du latin (Caen, Le Bas, 1586, in-4), suivie d'une *Pastorale et d'autres poésies.*

Chacun sait que *les diverses Poésies du Sieur de la Fresnaie Vauquelin* parurent en 1605, à Caen, chez Ch. Macé, en un volume in-8 de VIII et 744 pages. Le privilége du roi est du 23 décembre 1604 (3).

(1) Il ne faut point oublier que ce travail sert d'introduction à la nouvelle édition des *Foresteries,* donnée à Caen par M. Le Gost-Clerisse.

(2) Probablement Jean de Fontené, sieur de Bertheville, parrain de Vauquelin. (Satyres, p. 150.)

(3) En 1612, Ch. Macé fit réimprimer un titre pour écouler les exemplaires qui lui restaient. En même temps, il supprima un autre titre daté de 1604, qui se trouvait en tête des *Satyres* ; de sorte que les exemplaires, à la date de 1612, semblent incomplets des pages 121-122.

Digitized by Google

Elles se composent : 1° de l'*Art poétique françois*, en trois livres, dans lequel Boileau, sans le dire, a beaucoup puisé; 2° des *Satyres françoises*, en cinq livres; 3° des *Idyllies*, en deux livres; 4° d'*Épigrammes*, d'*Épitaphes* et de *Sonnets*.

Je n'ai point à peser le mérite de ces œuvres. Le talent poétique de Vauquelin n'est pas contestable. Ses vers sont quelquefois prosaïques; mais, dans le style sérieux, il a de la force et de la noblesse; ses *Satyres* abondent en traits d'une feinte naïveté, d'une malicieuse bonhommie; ses vers d'amour sont inspirés par un sentiment toujours vrai, souvent plein de charme et de grâce.

Ne soyons pas trop sévères pour quelques vers juvéniles que le grave magistrat n'a pas cru devoir condamner. C'est de la gaîté gauloise; ce n'est pas de la corruption. Au temps jadis, les langues étaient libres et les cœurs chastes; aujourd'hui, les langues sont chastes; les cœurs ne le sont plus. En valons-nous mieux pour cela?

Vauquelin nous a laissé son portrait tout entier dans ses œuvres; il s'y est représenté, non-seulement au moral, mais au physique :

Di que ma taille fut moyenne et non grossière
Et que ma grace fut plustot humble que fière;
Que l'air de mon visage à tous tesmoignoit bien
Que j'estoy jovial et non saturnien;
Qu'estant chauve je fus un peu prompt à colère;
Mais soudain revenu, cruel ni trop severe.....

Tel nous le montre une peinture conservée par sa famille, et plusieurs fois reproduite par la gravure ou la lithographie. Sa tête forme un ovale dont le front chauve et très développé occupe une notable partie. Les yeux sont grands et doux; le nez droit et fin; entre la moustache et la royale une bouche pleine de franchise s'entr'ouvre pour un malin sourire. C'est le visage d'un homme heureux et digne de l'être.

Digitized by Google

Il le fut jusqu'à son dernier soupir; son existence avait été noblement remplie par ses devoirs de magistrat et de père de famille. Ses loisirs même n'avaient pas été infructueux, et il lui avait été donné d'en recueillir le fruit dans des livres destinés à perpétuer sa mémoire.

A soixante-douze ans, sur les rives natales de l'Orne, au sein de cette plantureuse Normandie, inspiratrice de ses vers, dans cette maison paternelle que lui avait conservée sa mère, en présence de son Dieu, entouré de ses descendants nombreux, dans les bras de celle qu'il avait aimée tout enfant, que, vieillard, il chérissait encore, il mourut..... Eh! qui de nous, après une pareille vie, ne souhaiterait une pareille mort?

Prosper BLANCHEMAIN,

De la Société des Bibliophiles français et de celle des Bibliophiles normands.

Château de Longefont, 15 mai 1869.

Digitized by Google

HISTOIRE LOCALE.

GLANES HISTORIQUES NORMANDES

A TRAVERS LES XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

(Suite).

Comme on l'a dit plus haut, l'idée de privilége avait fait son chemin, et, malgré les désordres de 1594, un sieur Loys Legentil, bourgeois de Rouen, s'en empara ; mais, instruit par l'échec de la veuve Langlois, il évita le bureau des finances en s'adressant directement au roi, et il en obtint, en 1595, des lettres-patentes qui lui conféraient le privilége et la maîtrise du *bateau de la Bouille*.

C'était la mort du bateau rouennais et la ruine de Dieppedalle, qui l'exploitait depuis plus de trente ans. Pour éviter ce coup fatal, il s'adressa au Parlement et forma opposition au privilége de Legentil; on plaida sur cette opposition; mais, en fin de compte, après deux années de procédure, Dieppedalle fut sacrifié, et la Cour enregistra les lettres-patentes, le 24 avril 1597, et renvoya Legentil devant le bailli de Rouen pour y prêter serment et recevoir un règlement de service.

Quoique long, ce document doit être transcrit ici dans ses principales dispositions, parce qu'il est le premier acte de l'établissement du *bateau de Bouille*.

Il est dit « que le dict Legentil et tous autres qui pourront « dores en avant estre pourveus à la conduicte de la dicte voi- « ture, seront, pour l'asseurance des personnes, denrées et

Digitized by Google

« marchandises qu'ils seront chargés de voiturer, obligés et « tenus, fournir et entretenir un bateau bien fermé, estanche, « fort et puissant, du *port de vingt à vingt-cinq tonneaux*, « esquipé de tous ses agrès et appareils bien et deuement.

« Que pour la conduite et gouvernement, il y aura trois « hommes pour le moins, outre le garçon préposé d'ordinaire « à la conduite des chevaulx qui tirent le bateau.

« Que les trois seront choisis robustes, forts et bien expéri- « mentés au faict du navigage, gens paisibles et de bonne vie, « du faict desquels le sus dict voiturier sera tenu de répondre. »

Ici un article sur la responsabilité des objets chargés sur le bateau.

«Que le bateau sera tenu partir du quai de Saint-Eloy de Rouen, « chacun jour à *dix heures du matin*, et *sitôt qu'elles auront* « *sonné au gros horloge*, soit chargé, à demi chargé ou sans « charge, sans qu'il puisse retarder davantage ou traverser à « l'autre bord de la rivière pour y poser et faire halte en atten- « dant les survenants, à peine de dix escus d'amende, et de « répondre des intérêts et dépens des marchands et autres « personnes estant dans le dict bateau.

« Le maître voiturier sera tenu d'avoir deux chevaulx pour « haler le dict bateau et un garçon de dix-sept à dix-huit ans « pour les conduire.

« Que la voiture sera tenue d'arriver chaque jour sur le « quay de la Bouille, à *deux heures après midy* pour le plus tard, « et *faire retour le même jour sur le quay de Rouen*, sous peine « d'amende arbitraire, etc.

« Que le maître voiturier ou les préposés ne pourront exiger, « sous quelque couleur ou prétexte que ce soit, pour le port de « chacune personne, *en plus avant qu'un sol*, et pour la charge « d'un cheval, *ou 500 poisant, deux sols*. »

Suivent quelques prescriptions de police ; puis il est ordonné que « le présent règlement sera lu et publié sur les quais de Rouen

Digitized by Google

« et de la Bouille, imprimé et mis pour affiche un placart au « mât du bateau (1). »

Voilà donc le *bateau de Bouille* bien installé et réglementé, au grand préjudice du bateau rouennais ; mais il n'est rien innové à l'égard des huit bouillais, qui continuent librement leur service, et qui même, à cause des nécessités du commerce, ne tardèrent pas à porter leur nombre jusqu'à dix-sept, et même jusqu'à vingt.

Cependant Dieppedalle, ne pouvant se résigner à voir Legentil jouir en paix de son privilége, fit tant et si bien qu'il obtint du Conseil d'Etat, vers la fin de 1599, l'autorisation d'établir un *second bateau* en concurrence avec le *premier*. A son tour, Legentil fit opposition à l'enregistrement des lettres-patentes ; le Parlement ordonna une enquête *de commodo* ; mais cette enquête ayant tourné contre Dieppedalle, le Parlement refusa l'enregistrement, et Legentil demeura seul avec son privilége (2).

Il n'était pas au bout, cependant, et, durant plus de vingt ans, il eut à se défendre contre de nombreux compétiteurs, à la tête desquels il rencontra souvent le sieur d'Estampes. En 1620, le Conseil d'Etat, avant d'accorder l'autorisation d'un second bateau qui lui était énergiquement demandée, se tira d'affaire en consultant les échevins de Rouen sur l'opportunité de cette mesure, et ceux-ci ayant répondu qu'un second bateau causerait un grand préjudice au commerce, l'affaire en resta là.

Le sieur d'Estampes, baron de Mauny, avait vu avec dépit l'établissement du bateau privilégié, qu'il considérait comme une atteinte portée à sa propriété, bien qu'il continuât à prélever ses droits sur les bouillais. S'étant rendu compte des bénéfices que produisaient ces bateaux, il conçut le dessein de s'en rendre tout à fait maître, en les achetant pour les faire exploiter ensuite par des fermiers ; il en acheta un d'abord, puis deux, puis trois,

(1) Arch. de la C. Imp., sentence du bailli, 24 avril 1597.
(2) Archives de la C. Imp., 18 mai 1600.

Digitized by Google

et enfin tous. Cela demanda du temps, de l'adresse et de la patience, car il n'obtint la vente du dernier bouillais qu'en 1640.

Ainsi maître des huit anciens bouillais, presque toute la navigation de la Seine, entre Rouen et la Bouille, était dans sa main; mais ce n'était pas assez, le *bateau de Bouille* l'empêchait de dormir; c'était dans l'espoir de le posséder un jour qu'il avait acquis tous les autres : désormais il allait manœuvrer vers ce but.

Depuis longtemps, Legentil s'était retiré des affaires, et son privilége était passé successivement à Pierre Hue, puis à Pierre Bourdon, qui en avait obtenu le renouvellement par lettres-patentes du 30 octobre 1632. A peu de temps de là, ce dernier transporta son droit à deux associés, François Delisle et Nicolas Mignot.

La partie devenait belle pour le baron de Mauny, et, avec du temps, il espérait bien diviser ces deux individus, et arracher à chacun successivement, et à prix d'argent, la cession de leur moitié du privilége. Il ne réussit cependant qu'en partie. Mignot seul consentit, en 1642, à lui céder sa part; Delisle préféra vendre la sienne à une veuve Houel, qui la conserva jusqu'en 1682, époque à laquelle la famille d'Estampes put enfin réunir cette moitié à celle qu'elle avait déjà.

On se souvient que plusieurs tentatives avaient été faites pour obtenir la permission d'établir un second bateau, et qu'elles avaient échoué, à cause de l'incommodité qui en serait résultée pour le public. Mais, depuis 1642, un sieur Nicolas Charmois, fruitier de S. M. Louis XIII, ayant renouvelé cette demande, et le vicomte de l'Eau, invité à faire une enquête, ayant répondu que « l'établissement d'un second bateau était devenu « nécessaire pour la commodité publique et sûreté de la per- « sonne et bien des sujets de Sa Majesté, traficant et négociant « audit Rouen, et pour éviter aux meurtres et voleries qui

Digitized by Google

« se commettent journellement en leurs personnes (1), » le Conseil d'Etat n'hésita plus, et, par des lettres-patentes du mois de février 1645, il autorisa Charmois à établir un second bateau qui partirait de Rouen, en été, à six heures du matin, et à huit heures en hiver.

En apprenant le succès que venait d'obtenir Charmois, le sieur d'Estampes, tout en regrettant de s'être ainsi laissé devancer, se promit bien que, si un second bateau s'établissait à Rouen, ce ne serait pas au profit de Charmois, mais au sien. En conséquence, usant de l'influence que lui donnaient son nom, sa fortune et les hautes fonctions dont il était revêtu, il sollicita et obtint sans trop de peine, en mai 1645, des lettres-patentes par lesquelles, sans faire aucune mention ni de l'ancien bateau de dix heures, ni de celui dont l'établissement venait d'être autorisé au profit de Charmois, il était permis au sieur d'Estampes d'établir DEUX BATEAUX *pour le port et commodité des personnes et marchandises du port de Rouen au quai de la Bouille.*

Mais déjà, depuis le 5 du même mois de mai, Charmois avait prêté serment et avait été reçu maître du second bateau, en sorte que le sieur d'Estampes arrivait trop tard. Cependant, il présenta ses lettres-patentes au Parlement, pour les faire entériner, et il appela en même temps Charmois devant la Cour, en déclarant qu'il formait opposition à l'établissement du second bateau, attendu, disait-il, et cela était vrai, que ces lettres-patentes n'avaient été enregistrées qu'au Bailliage, et non au Parlement.

De son côté, Delisle, encore propriétaire pour une moitié de l'ancien bateau de dix heures, forma opposition aux lettres du sieur d'Estampes.

Saisi de ces deux oppositions, le Parlement rejeta celle de Delisle, admit celle de d'Estampes, et enregistra ses lettres-pa-

(1) Palais-de-Justice, f. de la Vicomté de l'eau.

Digitized by Google

tentes, mais en les modifiant en ce sens, que le privilége accordé par le roi était *exclusif*, et que l'arrêt du Parlement autorisait la concurrence en ces termes :

« La cour permet l'établissement de deux bateaux, parce que « *l'un partira de Rouen* à six heures du matin en été, et à sept « heures en hivrer.

« Et *l'autre partira de la Bouille* à onze heures.

« Et ce, sans préjudicier à la liberté de ceux qui voudront se « servir d'autres bateaux (1). »

A partir de cette époque, il y eut donc à Rouen *deux bateaux de Bouille*, et non pas *trois*, car les deux bateaux dont l'établissement venait d'être autorisé ne faisaient, en définitive, *qu'un* voyage par jour ; l'un passait la nuit au port de la Bouille, et l'autre au quai de Rouen ; l'un partait de Rouen à six heures du matin, arrivait à la Bouille vers dix heures, et n'en repartait que le lendemain à onze heures ; l'autre partait de la Bouille à onze heures, et ne repartait de Rouen que le lendemain à six heures.

Jusqu'en 1684, les choses restèrent en cet état, c'est-à-dire avec deux bateaux de Bouille, l'un partant de la cale Saint-Eloi à six ou sept heures du matin, et l'autre à dix ou à onze heures, suivant la saison ; mais alors, et depuis longtemps, les voyageurs se plaignaient d'être incommodés, durant le trajet, par la puanteur qu'exhalaient les *peaux vertes* et en poil que l'on entassait sur les bateaux ; par le voisinage des cages à volailles, des pourceaux et des autres animaux qu'on y embarquait en grand nombre. D'un autre côté, les personnes qui venaient à Rouen, et celles qui allaient à la Bouille, étaient forcées de coucher, à cause du peu d'intervalle qui existait entre les deux départs ; les Bouillais eux-mêmes ne voyageant plus après quatre heures du soir.

(1) Palais-de-Justice, arrêt du Parlement, 9 janvier 1646.

Digitized by Google

Le vicomte de l'Eau fit droit à ces justes plaintes, en ordonnant que l'un des deux bateaux du sieur d'Estampes deviendrait bateau de nuit ; qu'il partirait de Rouen à sept heures du soir, et repartirait de la Bouille à minuit (1). Quelques années plus tard, les heures de départ furent définitivement modifiées et fixées ainsi :

De Rouen, à dix heures, à deux heures et à sept heures ;

De la Bouille, à deux heures, à six heures et à minuit (2).

C'est donc seulement à partir de cette époque (1693), qu'après des tâtonnements et bien des luttes de rivalité, l'organisation du fameux bateau de la Bouille fut définitive.

Et qu'étaient pourtant ces bateaux que le XVIIIe siècle avait eu tant de mal et avait été si long à organiser? Un misérable bateau du tonnage de 20 à 25 tonneaux, dans lequel deux cents personnes pouvaient s'entasser, au milieu des paquets de marchandises de toute sorte, des paniers de fruits, des légumes, etc., paquets et paniers qui servaient de siége au plus grand nombre, car les quelques bancs du bateau, bien insuffisants, étaient vite remplis, et beaucoup de voyageurs demeuraient forcément debout. Aussi, vous voyez ce qui devait se passer au moindre choc, et les horions qu'à droite et à gauche se donnaient et recevaient les voyageurs. Pour le temps de pluie, ou de trop grand soleil, on avait organisé, à l'une des extrémités du bateau, une sorte de tente faite de toile à voiles et suspendue au haut de quatre bouts de mât. Plus tard, vers le milieu du XVIIIe siècle, la tente fut remplacée par une cabine qui, primitivement, avait été construite pour servir seulement au maître du bateau; fort petite d'abord, elle fut, plus tard, très agrandie et devint la *chambre*.

L'histoire de cette chambre fournit un renseignement assez curieux. Depuis longtemps, les maîtres du bateau, passant une

(1) Palais-de-Justice, sentence du Vicomte de l'eau, du 15 mai 1684.

(2) Id., 9 février 1693, — 12 septembre 1711,— 29 novembre 1743.

Digitized by Google

partie de leur vie à bord, s'étaient construit, à l'écart, un petit cabinet qui servait en même temps d'abri, de cuisine et de salle à manger. Insensiblement ce cabinet se trouva élargi et devint une sorte de salon, où le maître admettait ses amis et les personnages de distinction. On y trouvait des chaises convenables et un poêle en hiver. Améliorée à ce point, la cabine était très recherchée ; mais le fermier ne tarda pas à mettre un prix à ses faveurs, et il exigea, pour l'entrée dans sa cabine, 6, 7, 8, et même 10 sols ; en cas de pluie ou de froid, il n'y avait plus de prix, c'était au plus offrant. Il en résultait souvent des querelles, même des rixes, et l'on ne sait où se seraient arrêtées les prétentions des fermiers, si le vicomte de l'Eau n'avait jugé à propos d'intervenir pour les régler. Par une sentence du 14 septembre 1744, il fixa le prix des places dans la chambre à 8 sols, « à la « charge, par le fermier, de la tenir close et garnie, en hiver, « d'un poêle de feu. »

Tous les voyageurs ne se montrèrent pas également satisfaits de l'intervention du vicomte de l'Eau en ce point, surtout ceux qui ne payaient pas habituellement. Parmi ceux-là étaient les avocats qui postulaient à la haute-justice de Mauny, et qui, pour cela, s'y rendaient chaque semaine. Ces messieurs, ne voulant point se mêler à la foule, avaient pris l'habitude de se retirer dans la cabine, d'où le fermier n'avait osé les renvoyer. Ceux qu'on y voyait les plus assidus étaient Mes Bigot, Charité, Tricotté, Dubus, Yvelin de Beville. Chouquet, alors fermier des bateaux, voyant que, malgré le tarif, ces messieurs ne payaient pas, n'avait jamais osé les y contraindre; cela dura jusqu'en 1761. Mais alors, Lesage, successeur de Chouquet, moins respectueux ou moins timide que lui devant MM. les avocats, les assigna sans plus de façon. Il demanda qu'ils fussent condamnés à payer leur place dans la chambre à raison de 10 sols, et, de plus, à payer l'arriéré qu'ils devaient depuis 1744. Le vicomte écarta la demande d'arrérages, et, de l'obéissance passée à l'audience par les

Digitized by Google

avocats, il les condamna à payer, pour l'avenir, 8 sols pour leur place dans la chambre.

Il resterait à raconter un grand nombre de petits faits de ce genre, si déjà nous ne craignions d'être entré dans trop de détails; cependant, il n'est pas possible de ne rien dire des tarifs dont il n'a pas encore été parlé, sinon dans le règlement de 1597.

En 1588, la veuve Langlois avait proposé de porter les voyageurs moyennant 12 deniers par personne et 12 deniers par cent pesant de marchandise.

En 1594, le Parlement permit aux quatre Bouillais de prendre 2 sous par voyageur, sans charge, et 4 sous, s'il y avait charge; mais ce prix élevé n'était que provisoire, et l'augmentation devait servir à payer les soldats placés à bord pour la sûreté des voyageurs.

C'est seulement en 1597 que le prix des places fut positivement fixé à 1 sol par personne et à 2 sols pour charge de 500 pesant.

On a retrouvé, dans les archives de la vicomté de l'Eau, un extrait de l'arrêt du Conseil d'État, du 9 janvier 1636, qui fixe les prix des places sur les bateaux et voitures de toute la France, et l'on y voit que, sur le bateau de la Bouille, le prix est fixé, par personne, à 2 sols, et à 4 sols pour 100 pesant, des balles, ballots et paquets de marchandise.

Malgré ces tarifs, les fermiers tendaient naturellement à surélever le prix des places, et souvent il fallut les leur rappeler. En 1693, le 9 février, une sentence du vicomte de l'Eau leur défend de prendre plus de 2 sous par personne, et rien pour les paquets qui ne dépassent pas 12 livres.

En 1711, le 12 septembre, nouvelle sentence qui réduit à 10 livres les paquets exempts de port, et réduit à 3 sols la somme pour laquelle le tarif de 1636 avait accordé 4 sols.

En 1749, le 27 mars, un arrêt du Parlement éleva le prix des places à 2 sols 6 deniers, le port des marchandises à 3 sols 9 deniers, et les places dans la chambre à 10 sols.

Digitized by Google

En 1770, le marquis d'Estampes obtint, le 9 mai, un arrêt du Conseil d'Etat qui augmentait de beaucoup le prix des places, mais il ne put le faire enregistrer par le Conseil supérieur, qui avait remplacé le Parlement. Il attendit assez longtemps avant de recommencer l'épreuve, et on le voit, en 1787, présenter à l'enregistrement un nouvel arrêt du Conseil d'Etat qui porte les prix, savoir :

Pour chaque personne dans la chambre	12 sols.
Pour chaque personne dans la *tire* (1)	6
Pour chaque personne dans le surplus du bateau. .	3

Puis venait une liste de cent trente-six articles, tarifés suivant la fragilité, la valeur ou la nature encombrante.

Les paquets des voyageurs au-dessous de 40 livres ne payaient pas.

Nous glissons à dessein sur les mille accidents et les nombreuses noyades qui signalèrent souvent les voyages du bateau de Bouille ; ces récits nous auraient entraînés bien au delà des bornes que nous nous étions tracées. En cela, comme en toute chose, il faut se méfier des exagérations, et certains documents historiques n'en sont pas toujours exempts, surtout les enquêtes par témoins, ou bien encore le bruit public.... Ainsi, le 12 juillet 1777, environ cinq cents personnes du Roumois, qui, suivant leur habitude de tous les ans, se rendaient en pèlerinage à Saint-Adrien, s'étaient réunies à la Bouille, afin d'y prendre le bateau de nuit. On fut, à cause de cette affluence extraordinaire, obligé d'employer un second bateau. A peine tout le monde était-il embarqué, qu'une voix s'écria : « Ah, mes amis, le bateau « enfonce, sauvons-nous ! »

Aussitôt, une panique indescriptible se produisit à bord, un désordre épouvantable s'en suivit ; on tombait à l'eau l'un sur l'autre ; mais, grâce au concours empressé des habitants de la

(1) La tire était vers le milieu du bateau ; on y était à couvert sous une tente.

Digitized by Google

Bouille et au zèle de tous les mariniers, personne ne périt, et les plus maltraités en furent quittes pour quelques contusions.

Mais dès le lendemain, à Paris et dans toute la Normandie, l'exagération avait fait de cet accident, assez insignifiant dans ses conséquences, une catastrophe épouvantable. On disait que, par suite d'une rencontre avec un fort navire, le bateau de Bouille et les cinq cents pèlerins qu'il portait, avaient coulé, et que pas un n'avait pu être sauvé.

L'opinion publique ne fut rassurée sur ce prétendu grand malheur que par un article du journal *les Annonces, Affiches et Avis divers de la Normandie,* qui, le 25 du même mois, rétablit la vérité, en racontant comment l'événement s'était produit et quelles en avaient été les conséquences.

Il resterait certainement encore beaucoup à dire sur ce bateau de la Bouille, dont la muse normande a parlé, et sur lequel J. Jobé, *procureur au Parlement,* a fait une comédie (1) que la Société des Bibliophiles normands a fait réimprimer en 1867; mais il faut savoir s'arrêter. Un navigateur, qui voit son vaisseau près de sombrer, n'hésite pas, pour éviter un naufrage, à jeter à la mer son trop-plein; nous avons fait de même, trop heureux si le lecteur nous sait gré de ce sacrifice.

Quant au village de la Bouille, son importance ne paraît pas avoir augmenté depuis l'année 1600; car on trouve, dans un mémoire présenté à cette époque au vicomte de l'Eau, qu'il existait audit village quatre-vingts bateliers qui n'avaient autre métier pour vivre... Donc, pour ceux qui connaissent la Bouille, il est évident que sa population n'a fait, en nombre, que de très faibles progrès. On n'en saurait dire autant du bateau ou des bateaux de Bouille; car, après avoir traversé un siècle et demi sans que

(1) Voir, pour compléter ces détails sur le bateau de Bouille, une très intéressante notice de M. E. Méry, membre de la Société des Bibliophiles normands, sous ce titre : *Le Bateau de Bouille,* comédie, par M. J. Jobé; Rouen, Boissel, imp., 1867.

Digitized by Google

ses propriétaires aient tenté une seule amélioration, il commença à en recevoir, en 1744, et put offrir, à ceux qui le désiraient, un choix de places entre la *chambre*, la *tire* et le reste du bateau, c'est-à-dire des 1res, des 2es et des 3es, comme au théâtre ou comme sur les chemins de fer.

Plus favorisé que beaucoup d'institutions en apparence plus solidement constituées, l'ancien bateau de Bouille, traîné par des chevaux, a traversé, sans naufrage, les époques les plus tourmentées de notre histoire moderne : 1793, 1814 et 1830. Il sombra, il est vrai, en 1831; mais je doute que, même parmi les antiquaires les plus amoureux du vieux temps, il s'en trouve un seul pour le regretter.

GOSSELIN.

ERRATA.

Bien qu'en écrivant cette notice nous ne nous soyons nullement proposé de raconter l'histoire des barons de Mauny, on nous reproche cependant de n'avoir pas rectifié M. Molet, quand nous l'avons cité à propos des seigneurs de cette baronnie. On nous fait remarquer surtout que le titre de marquis ne datant que du XVIe siècle, c'est à tort que nous avons respecté le dire de M. Molet, qui en suppose dès le XVe; que c'est encore à tort que nous avons répété après lui que le seigneur d'Etampes était à la même époque baron de Mauny, tandis qu'en réalité cette baronnie n'entra dans la famille d'Etampes qu'en l'année 1613. Nous inclinons d'autant plus volontiers à la rectification demandée, que, pour nous, l'histoire d'une ville, d'une paroisse ou d'un hameau, n'est point celle de telle ou telle famille qui l'a possédée à un titre quelconque, mais bien celle du pays lui-même, c'est-à-dire de sa population et de son commerce, de ses progrès ou de sa décadence. Cependant, puisque l'occasion nous en est offerte, nous nous empressons d'utiliser une note qui nous a été adressée par M. Steph. de Merval, bien qu'elle

Digitized by Google

rentre dans un ordre d'idées qui n'est pas le nôtre, et n'intéresse réellement que l'histoire des barons de Mauny.

Ainsi, nous y voyons, qu'en 1220, la terre de Mauny entra dans la famille Crespin par le mariage de Guillaume avec Alix de Sancerre; qu'au xve siècle, cette seigneurie passa dans la famille de Brézé par le mariage de Jeanne Crespin avec Pierre de Brézé, qui en fit ériger la terre en baronnie; que Jacques de Brézé, fils de Pierre, eut l'honneur insigne d'épouser une fille bâtarde de Charles VII et d'Agnès Sorel; que Louis de Brézé, fils de Jacques, épousa Diane de Poitiers, qui eut aussi l'honneur que l'on sait; qu'elle vint à Mauny, qu'elle y était en 1550, lors de l'entrée d'Henri II à Rouen; que, par suite de partages successifs, Mauny passa dans la famille de la Mark par le mariage de Françoise de Brézé avec Robert de la Mark, duc de Bouillon; qu'elle fut décrétée et adjugée, en 1604, à Guillaume de Hautemer, dont l'une des filles, ayant épousé Claude d'Estampes, fit entrer dans cette famille la baronnie de Mauny, qui lui échut par succession en l'année 1613; qu'enfin les sieurs d'Estampes demeurèrent barons de Mauny jusqu'en 1832.

Tous ces détails sont assurément fort intéressants, et nous en remercions M. Steph. de Merval; mais ils ne nous paraissent toucher directement que l'histoire des barons de Mauny, et très peu celle de la Bouille.

Il y a néanmoins une rectification indispensable à faire dans le récit de M. Molet, relatif à la pose de la première pierre de l'église de la Bouille, en 1421. Il s'est trompé, lorsqu'il a attribué l'honneur de cette fondation à Antoine d'Estampes, qui n'existait pas encore, et ne devait naître qu'à 200 ans de là, tandis qu'il appartient réellement à la famille Crespin, du Bec-Crespin. Mais le fait de la fondation de l'église n'en reste pas moins à sa date, et cette question de nom est, suivant nous, peu intéressante pour l'histoire de la Bouille et pour celle de sa navigation.

GOSSELIN.

Digitized by Google

HISTOIRE

JUGEMENT ET MORT DE DUROY.

. . . . . .

Le 30 floréal de l'an III de la République, 19 mai 1795, les habitants de Paris furent réduits à une ration de deux onces de pain par personne et par jour.

Le soir, les symptômes précurseurs des mouvements populaires se manifestèrent dans différents quartiers. Des rassemblements nombreux stationnaient sur la voie publique. Dans les groupes, on commentait amèrement les lois auxquelles on attribuait la famine, et particulièrement celle du 6 floréal précédent, qui avait déclaré marchandises l'or et l'argent monnayés, et, par cette disposition, affranchi de tout frein l'agiotage sur les assignats.

Pendant la nuit, un plan d'insurrection, rédigé en la forme d'un plébiscite, fut imprimé, affiché et distribué dans les rues de Paris. Ce placard, dont l'auteur est demeuré inconnu, débutait par une série de considérants où les griefs du peuple contre la Convention étaient sommairement énumérés. Il arrêtait, en outre que, le jour même, les citoyens et les citoyennes de Paris auraient à se porter en masse vers l'Assemblée nationale pour obtenir d'elle, avant tout, du pain, et de plus, l'établissement immédiat de la Constitution de 1793, la destitution du gouvernement actuel, la mise en liberté des députés récemment décrétés d'arrestation, la convocation des assemblées primaires

Digitized by Google

pour le 25 prairial, et celle de l'Assemblée législative qui devait succéder à la Convention pour le 25 messidor. Afin d'appuyer efficacement ses demandes, le peuple devait s'emparer des barrières, de la rivière, du télégraphe, du canon d'alarme et des cloches. Tous agents du gouvernement, tous fonctionnaires, tous particuliers qui tenteraient de s'opposer à l'insurrection seraient regardés comme ennemis du peuple et ainsi traités. Le mot de ralliement était : *Du pain, et la Constitution de 1793;* et chacun devait le porter écrit sur son chapeau.

Le 1er prairial, 20 mai 1795, à cinq heures du matin, le tambour battait et le tocsin sonnait dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. On voyait les hommes, en costume de travail, s'exciter les uns les autres. Mais, d'après le plan non écrit des chefs de l'insurrection, les femmes devaient aller en avant, et troubler d'abord par leurs cris les délibérations de la Convention. Leurs longues souffrances et leur impétuosité naturelle les rendaient propres à ce genre d'expédition.

Quelque peu de soin de se cacher que prîssent les conjurés, le Comité de sûreté générale, dans les attributions duquel était la police de Paris, ne paraît pas avoir été informé du mouvement avant huit heures du matin.

Vers le même moment, Duroy, député de l'Eure (1), qui demeurait rue Neuve-de-la-Convention, section des Tuileries, en fut instruit par la rumeur publique ; mais il n'en fut pas surpris. La dissémination de l'action gouvernementale livrée à treize comités indépendants les uns des autres, et l'impéritie de ceux qui les composaient, lui faisaient, depuis longtemps déjà, prévoir une catastrophe ; il avait exprimé son opinion avec une grande énergie, dans la séance du 23 floréal, et voici à quelle occasion :

Les bateaux qui remontaient la Seine ne pouvaient, à cette époque, franchir le passage de Poses, en face le Pont-de-l'Arche,

(1) Voir, pour l'élection de Duroy à la Convention, *Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure.* 1868, Evreux, Hérissey.

Digitized by Google

qu'avec l'aide des habitants du pays. En 1793, lorsque l'assignat représentait réellement une partie de la valeur nominale, les haleurs du pont se contentaient d'une rétribution de cent livres en papier, pour chaque bateau. Maintenant, ils réclamaient dix mille livres; et, depuis le 18 floréal, quatre grands bateaux chargés de subsistances, dont les patrons refusaient d'acquitter un semblable tribut, étaient arrêtés à ce passage. Le Comité de salut public, aussi timoré aujourd'hui qu'il était autrefois audacieux, était venu faire, à ce sujet, une communication à l'Assemblée, et lui demander des instructions.

Duroy, comme député du département où les faits se passaient, avait pris la parole, et, ce qui devait le perdre, il n'avait pas su dissimuler son mépris pour la pusillanimité des hommes qui avaient alors la charge des affaires publiques : « Il « y a un mois, dit-il, que j'ai instruit le Comité de salut public « du brigandage qu'il vient vous dénoncer aujourd'hui. Je l'a- « vais engagé à prendre des mesures pour le faire cesser. Mais, « citoyens, je dois vous le dire, dussé-je m'attirer des murmures, « nous n'avons pas de gouvernement. Les membres qui com- « posent votre Comité de salut public ont de bonnes intentions « et veulent le bien; mais ils n'ont pas le courage de le faire. Qui « peut ne pas ressentir l'indignation la plus profonde en voyant « nos malheureux concitoyens minés par la famine, et des vau- « tours s'acharner encore sur eux pour leur dévorer les en- « trailles. C'est de l'énergie et de la force qu'il faut déployer. « Tout représentant du peuple qui, entrant au Comité de salut « public, ne se sent pas le courage de perdre la tête, s'il le faut, « pour le salut de la patrie, doit donner sa démission. » — Paroles fatidiques, dont les événements allaient lui faire une trop prompte application.

Au moment où Duroy recevait la nouvelle de l'insurrection, un de ses voisins et amis, probablement un compatriote, M. Robillard, vint lui demander ce qu'il devait faire. Le député lui ré-

Digitized by Google

pondit que, dans les circonstances critiques, tout citoyen devait être à son poste. Il lui conseilla donc de se rendre à sa section et de se joindre comme garde national, à sa compagnie. Lui-même, mettant en pratique le conseil qu'il venait de donner, se dirigea vers la Convention.

Il était dix heures. La séance n'était pas ouverte. Quelques représentants seulement étaient réunis et s'interrogeaient anxieusement. Cependant, déjà, les tribunes étaient pleines de femmes envoyées par les faubourgs. Duroy sortit dans le jardin des Tuileries, et remarqua qu'aucune disposition n'avait été prise par les comités de gouvernement pour la défense de l'Assemblée.

Vers onze heures, Vernier, ancien girondin, président en exercice, prit le fauteuil. Isabeau monta le premier à la tribune, et se mit à lire, au nom du Comité de sûreté générale, le plan d'insurrection répandu avec profusion dans Paris, que tout le monde connaissait déjà. Cette inutile lecture fut accueillie par les applaudissements des tribunes. La Convention y répondit du moins en se levant tout entière, et en renouvelant le serment de mourir à son poste.

Vers midi, le représentant Auguis, envoyé par les Comités de salut public, de sûreté générale et de législation, vint annoncer, comme un fait nouveau, qu'une insurrection était levée, depuis minuit, contre la Convention et la liberté. « Forts de notre « conscience, dit-il, aucun mouvement ne nous étonne. » Quant aux mesures déjà prises ou à prendre, Auguis n'y fit aucune allusion. Il se borna à solliciter de la Convention un décret, aux termes duquel tous les représentants seraient tenus de ne point sortir de l'Assemblée : motion de défiance qui indiquait, de la part des comités, certaines idées préconçues. La Convention ne parut pas d'abord s'y associer; elle passa à l'ordre du jour en « disant : « C'est le devoir de chacun de nous de ne point se sé- « parer de ses collègues. » Mais, dans le cours d'une discussion confuse qui suivit, Rovère donna à l'insinuation des comités

Digitized by Google

une formule précise : « Le mouvement, dit-il, a été organisé dans « la Convention même. » — Et il désignait du doigt la Montagne.

A une heure, les comités de gouvernement présentèrent enfin un projet de décret sérieux. Tous les bons citoyens étaient tenus de se porter, avec leurs armes, chacun au chef-lieu de sa section pour y recevoir les ordres de la Convention. Les attroupements étaient sommés de se disperser, et leurs chefs étaient mis hors la loi. L'Assemblée décidait, en outre, que, d'heure en heure, les comités de gouvernement lui rendraient compte de la situation de Paris.

La guerre civile n'était pas encore engagée, et l'effusion du sang pouvait être arrêtée. En effet, la section du Bon-Conseil, une de celles où le mouvemeut allait se propager, ouvrait une voie de conciliation. Ses députés présentaient une pétition. Il aurait suffi de prendre une décision dans le sens de cette démarche légale ; l'émeute aurait été probablement apaisée et l'Assemblée n'aurait pas paru céder à la pression. « Nouveaux Tantales, disait « l'orateur de Bon-Conseil, nous expirons à chaque minute de « besoin et d'inanition au milieu de l'abondance. Si l'on trouve « de la farine pour faire cette quantité prodigieuse de gâteaux, « de brioches et de biscuits qui, dans toutes les rues, dans toutes « les places, dans toutes les promenades, sont exposés aux yeux « du malheureux, comme pour insulter à la faim qui le dévore, « ne pourrait-on pas trouver un moyen pour augmenter la « quantité du pain de l'égalité... Soyez justes, législateurs, mais « réprimez, par de mesures sages et sévères, les agioteurs, les « malveillants, les affameurs. »

Au lieu d'ouvrir immédiatement le débat sur cette pétition, on la renvoya aux comités de gouvernement. Ceux-ci étaient absorbés dans la composition d'une longue proclamation aux habitants de Paris, comme si c'était de phrases alors qu'il s'agissait.

Digitized by Google

Les femmes qui remplissaient les tribunes s'étaient contentées jusqu'alors d'accueillir, par des applaudissements insultants ou des rires ironiques, les actes de la Convention. Maintenant, debout et penchées sur les appuis des galeries, pressées les unes contre les autres, elles se mettent à pousser des cris affreux. Quelques députés ne savent pas dissimuler leur effroi. L'audace des femmes augmente ; elles montrent le poing à l'Assemblée, et ne cessent de répéter ces mots : Du pain ! du pain !... Un décret leur ordonne d'évacuer la salle ; elles refusent d'obéir.

Le danger est plus grand encore ailleurs ; on entend résonner des coups violents frappés dans la porte de la salle, à gauche de la tribune. A ce bruit se mêlent celui des plâtras qui se brisent en tombant.

A ce moment, le président, avisant un général de brigade qui se trouvait à la barre, dont il ignorait le nom, l'investit du commandement provisoire des troupes de défense, lui ordonne de faire respecter la Convention et de repousser la force par la force.

Les comités de gouvernement reparaissent pour annoncer que le gros du rassemblement insurrectionnel s'avance rapidement vers la Convention. « Mais déjà, disent-ils, on a pris des mesures. » — Lesquelles ? — « Plusieurs bataillons de garde natio-« nale qui se sont spontanément réunis entourent l'Assemblée. »

On reprend quelque courage. Le général Fox, commandant provisoire, monte dans la grande tribune, accompagné de deux jeunes gens munis de fouets de poste à manche court et longue corde. Les femmes fuient en faisant retentir la salle de perçantes clameurs.

Cette exécution ne donne guère qu'une demi-heure de répit. Bientôt, l'une des portes qui communique avec l'extérieur, ébranlée, cède aux efforts des insurgés et leur livre passage. Du côté opposé, entrent les gardes nationaux commandés par Auguis. Les deux partis se joignent et en viennent aux mains. Les

Digitized by Google

envahisseurs cèdent pied, mais on leur crie qu'on égorge les femmes, et ils reviennent plus nombreux. Une seconde fois, cependant, ils sont contraints de se retirer.

Il était deux heures. Le Comité de sûreté générale propose de confier au représentant du peuple Delmas, ancien officier, le commandement de la force armée. Ce décret est adopté; mais il est entendu que Delmas, que l'on a peut-être choisi à cause de son incapacité, ne fera qu'exécuter les mesures adoptées par les trois comités réunis.

Ainsi, au lieu d'agir, on délibérait. La défense était sans unité de direction ; ceux qui en étaient chargés n'avaient aucune initiative. Il en résulta que les bataillons de garde nationale, qui s'étaient rendus dans la cour et dans le jardin des Tuileries, ne recevant d'ordres de personne, laissaient passer au milieu d'eux des individus armés qui pénétraient dans le palais. C'étaient les insurgés.

A trois heures et demie, la Convention est de nouveau envahie. Cette fois, c'est une marée montante d'hommes, de femmes, d'enfants qu'il faut renoncer à arrêter. On voudrait seulement obtenir de la foule qu'elle consentît à défiler. Mais ceux qui sont entrés ne veulent plus sortir. Ils refluent sur les bancs, chassent les députés, ou pis, s'asseoient à côté d'eux, s'échelonnent sur les gradins, assiégent le fauteuil et la tribune. Un volume ne suffirait pas à raconter les épisodes de détail. Deux femmes s'attachent, en particulier, à Duroy, qu'elles ont remarqué à cause de son obésité ; elles lui reprochent l'indemnité qu'il reçoit, la monnaie en laquelle il est payé, et l'accusent de s'engraisser de la sueur du peuple.

Alors se passa une scène horrible. Un jeune député, Féraud, possédé depuis le matin d'une fièvre héroïque, voyant plusieurs fusils braqués sur le président, voulut escalader la tribune pour le couvrir de son corps. Un officier le soutenait, tandis qu'un des insurgés le tirait par son habit. Dans cette lutte, un coup de

Digitized by Google

pistolet partit et atteignit Féraud. Le député tombe, et plusieurs de ses collègues s'empressent autour de lui; mais la multitude, entendant son nom, le confond avec celui de Fréron, chef des muscadins, objet de sa haine; elle se précipite sur le malheureux jeune homme et l'entraîne dans un couloir. Là, une folle furieuse, chaussée de galoches, monte sur son corps et le piétine. Un marchand de vins du faubourg Saint-Martin lui tranche la tête avec son sabre et la jette aux misérables qui l'entourent.

A quatre heures, la foule est maîtresse. Un canonnier des faubourgs, placé à la tribune, entouré de fusiliers, donne une nouvelle lecture du plan d'insurrection. Il n'est interrompu que par des cris de triomphe ou des invectives qui s'adressent à la Convention. Les gendarmes, dernier rempart, n'opposent plus de résistance. On leur crie de mettre bas les armes, et ils obéissent. L'Assemblée ne reçoit plus aucune communication des comités de gouvernement. De tous les côtés de la salle, le cri dominant et sans cesse répété est celui-ci : Du pain! du pain!...

Mais voici venir une nouvelle troupe d'insurgés. Elle a pour drapeau un hideux trophée. C'est la tête du malheureux Féraud, mise au bout d'une pique. Celui qui la porte s'arrête devant le président Boissy, qui, dit-on, se découvre et s'incline.

Plusieurs mortelles heures se passent ainsi dans un inexprimable tumulte. Tant que dure le jour, le flot qui submerge l'Assemblée se renouvelle sans cesse. Enfin, vers neuf heures, les rangs de l'insurrection commencent à s'éclaircir. Les enfants sont chassés par la nuit; les femmes se retirent, rappelées par les soins domestiques; il ne reste plus que des hommes. Un accord s'établit entre les principaux meneurs, et ceux-ci proposent de pousser vers les bancs inférieurs les députés, et de ne pas les laisser sortir, avant qu'ils n'aient voté, de gré ou de force, les décrets réclamés par le peuple. Cette proposition est approuvée, et on ordonne aux représentants, parqués dans l'hémi-

Digitized by Google

cyclé, d'exprimer leurs votes en ôtant leurs chapeaux pendant que le peuple restera couvert.

La nuit était tout à fait venue. Depuis plus douze heures, les députés siégeaient dans une atmosphère nauséabonde et n'avaient pas pris d'aliments. Toute chance d'être secourus leur semblait enlevée. Ils étaient sous l'influence énervante de la faim, de la fatigue corporelle et de l'affaissement moral. Boissy avait cédé le fauteuil au vieux et faible Vernier. Celui-ci — qui oserait lui en faire un crime ? — consentit à présider l'Assemblée.

Ce fut alors que Romme, un des Crêtois — on appelait ainsi ceux qui siégeaient à la crête de la Montagne — au lieu d'attendre la mise aux voix des propositions dictées par la foule et de conserver, ainsi que Lanjuinais et la majorité de la Convention, l'attitude de la contrainte, se sépara d'elle, et demanda personnellement, en sa qualité de représentant, que le président proposât la mise en liberté d'un certain nombre d'individus incarcérés pour cause politique depuis le 9 thermidor. Coupable et funeste exemple ! Duroy le suivit pour son malheur. Il prit la parole et fit deux propositions : la première, que le bénéfice du décret présenté par Romme, fût restreint aux individus contre lesquels il n'y avait pas d'acte d'accusation ; la seconde, que leurs armes fussent restituées aux citoyens qui en avaient été dépouillés sans autre motif qu'une imputation non prouvée de terrorisme. « Depuis le 9 thermidor, dit-il, les ennemis de la patrie ont mis la vengeance à la place de la justice. »

Cette intervention des deux représentants donne à la délibération une certaine apparence de régularité et de liberté. Romme réclame le silence et l'obtient. Il demande, comme l'avait fait la section du Bon-Conseil, que, par décret, il soit défendu aux traiteurs et pâtissiers de cuire des brioches et des pâtés, et qu'il n'y ait plus désormais qu'une seule espèce de pain.

Digitized by Google

« C'est bien heureux ! » s'écrie la foule, qui avait pris peu d'intérêt aux premières propositions.

Le projet de loi est mis aux voix et adopté, chapeaux levés.

« Il ne suffit pas de rendre des décrets salutaires, continue « Romme, il faut s'assurer les moyens de les faire exécuter. »

Goujon l'appuie. « Nous ne savons pas, dit-il, ce que font les « comités de gouvernement. Ils ne délibèrent point ! Ils ne « marchent point ! Il faut cependant une autorité qui se porte « d'intention à exécuter vos ordres. » Et Goujon propose la nomination d'une *Commission exécutive extraordinaire*.

Duroy l'approuve et veut qu'on procède sans délai à l'élection de cette commission.

Bourbotte demande l'arrestation de tous les journalistes, de tous les folliculaires qui, comme Fréron et Tallien, empoisonnent l'esprit public.

Un membre de l'extrême gauche propose de décréter l'abolition de la peine de mort. La résolution est votée, malgré l'opposition de la foule, en exceptant du bénéfice de la loi les émigrés et les fabricateurs de faux assignats.

Duquesnoy reprend les propositions de Romme et de Duroy. Il les formule ainsi : « Que le Comité de sûreté générale soit cassé, « et que quatre députés soient choisis pour aller s'emparer de « ses papiers. »

Les chapeaux se lèvent. Bourbotte, Prieur (de la Marne), Duroy et Duquesnoy sont nommés pour composer cette commission. « Quelque pénibles que soient les fonctions que la « Convention vient de me confier, dit Duroy, je saurai les « remplir avec courage. » En parlant ainsi, il se dirige vers la porte qui conduit aux bureaux du Comité de sûreté générale.

Encore quelques instants, et le pouvoir allait être ressaisi par la Montagne...., lorsque tout à coup les choses changent de face.

Voici, en effet, ce qui s'était passé à l'intérieur. Vers onze

Digitized by Google

heures du soir, lassés d'attendre, sous la pluie, des ordres qui n'arrivaient point, plusieurs sections des quartiers avoisinant le Palais-Royal et les Tuileries s'étaient portées en colonnes contré les rassemblements. Des engagements avaient eu lieu. L'avantage était resté aux sectionnaires, et les insurgés s'étaient dispersés dans les ténèbres.

Avertis de ce retour inattendu de la fortune, les comités de gouvernement en profitent. Aussi, au moment où les quatre commissaires extraordinaires qui viennent d'être nommés se disposent à quitter la salle, ils sont rencontrés par un détachement de force armée, commandé par Auguis et Legendre, qui les force à retrograder. On somme alors les envahisseurs de se retirer, et comme ils résistent, une nouvelle lutte s'engage.

Mais la foule avait abdiqué sa victoire entre les mains de quelques représentants; elle en était maintenant réduite à la défensive, et l'issue du combat ne pouvait plus être douteuse. Les insurgés sont obligés de plier; les uns se précipitent aux portes, les autres dans les tribunes, d'autres, enfin, s'échappent par les fenêtres. Bientôt le vide se fait autour des députés qui ont pris la parole pendant la délibération des chapeaux, et Duroy, qui, dans la dernière bagarre, avait été rejeté vers le côté droit, et s'y était assis, voit ses collègues se détourner de lui.

Dès que le danger est éloigné, les hommes qui, tout à l'heure, saluaient si docilement les volontés du peuple, ne respirent plus que de sanglantes représailles. C'est contre Duroy qu'ils se déchaînent d'abord. Ils oublient qu'il n'a pris la parole que longtemps après l'envahissement de l'Assemblée et l'assassinat de Féraud, et ils l'accusent d'avoir voulu dissoudre la Convention, d'avoir conspiré contre la République, et d'avoir causé tous les malheurs de cette journée. On lui ordonne de répondre et de se justifier; mais, s'il tente de le faire, on lui coupe la parole par

Digitized by Google

des objurgations. Thibaudeau monte à la tribune et déchirant le voile : « Il n'y a plus, dit-il, de conciliation possible entre « nous et une minorité factieuse. » Tallien, altéré de sang, comme au 2 septembre, s'écrie : « La Convention ne peut tarder à faire « justice des scélérats qui l'ont assassinée. Il ne faut pas que le « soleil se lève, et que ces hommes existent encore. »

Pour être moins expéditive que celle de Tallien, la justice de la Convention ne devait pas être moins rigoureuse.

On commence par ordonner la création et l'anéantissement des décrets votés sous la pression de l'émeute ; après quoi l'on se provoque mutuellement aux dénonciations. Tout membre de la majorité qui se lève et montre du doigt un ennemi est digne d'applaudissements.

L'arrestation des députés Romme, Duroy, Duquesnoy, Bourbotte, Soubrany, Goujon, Pessard et Forestier, est décrétée par acclamation. Des bancs de l'Assemblée ils passent aux mains des agents de la force publique. On les entraîne, mais pas assez rapidement pour qu'ils ne puissent entendre la Convention voter de nouveau, et exactement dans les mêmes termes, l'un des décrets qui venait d'être brûlé, celui qui ordonnait de ne faire désormais, pour les riches et pour les pauvres, qu'une même sorte de pain.

A trois heures trois quarts du matin, l'Assemblée se séparait sur l'assurance, donnée par Auguis, que le calme régnait dans la ville.

Tout n'était cependant pas encore terminé, car les rues de Paris devaient être, les jours suivants, le théâtre de conflits nouveaux. Nous n'avons point à les raconter. Le rôle joué par la Convention dans ces circonstances ne fut pas toujours héroïque. On la vit tour à tour humble et hautaine, suivant le destin de ses armes. Victorieuse enfin, elle ne poursuivit pas les femmes, se contentant de leur interdire l'entrée de ses séances et de leur défendre de former des attroupements dans les rues. En re-

Digitized by Google

vanche, elle se montra impitoyable pour ses propres membres. Une commission militaire fut établie pour juger tous les faits relatifs aux troubles de prairial, et les députés dont nous avons donné les noms, furent renvoyés devant cette juridiction.

BOIVIN-CHAMPEAUX.

(La fin à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

POÉSIE.

DOULEUR.

Mourir n'est pas le plus grand des malheurs.
(Des Houlières.)

O mer ! j'entends gronder tes sourds gémissements ;
Pour qui sait lire en toi, sans fin tes voix plaintives,
En venant expirer sur tes mobiles rives,
Du sort de l'univers exhalent les tourments.

De ton sein oppressé, le flot amer déborde,
Tout à l'heure orgueilleux, maintenant prosterné,
Demandant un repos qui jamais n'est donné,
Sur la plage il s'étend, criant : Miséricorde !

Tel un cœur ulcéré, de douleur abattu,
Peut gémir à la fois et frémir de colère,
Blasphémer contre Dieu, puis l'appeler son père,
Et soudain s'inclinant, retrouver sa vertu.

Des sentiments humains l'Océan infini
Vainement chercherait un lit sûr et paisible ;
Dieu seul est notre port ; l'arrêt est inflexible :
Au ciel est le repos du cœur qu'il a béni.

De Bouis.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.

DISCOURS DE RÉCEPTION DE M. RIVIÈRE.

L'Académie, dans une de ses dernières séances, a reçu au nombre de ses membres résidents M. Rivière, professeur de physique au lycée. Le récipiendaire, entraîné, par la nature de ses fonctions, sur le terrain scientifique, avait pris pour sujet les origines de la chimie moderne. Il a successivement passé en revue la plupart des savants qui, se séparant de l'alchimie, « cette mère folle « d'une fille sage, » sont résolûment entrés dans la voie expérimentale, et ont passé des spéculations nuageuses à la réalité des faits scientifiques. Notre compatriote, M. Lémery, fut un des premiers à fonder le nouvel enseignement. Il établit un cours de chimie où il substitua aux élucubrations bizarres de la philosophie hermétique, l'exposé clair et simple des phénomènes de la nature et de l'action des corps les uns sur les autres.

Puis nous voyons, parmi les plus illustres qui suivirent ses traces: Boerrhaave, Cavendish, le plus savant des hommes riches et le plus riche des hommes savants, selon l'expression de Cuvier; Wentzel, dont les travaux ont servi de base aux plus belles lois de la chimie moderne; Priestley, théologien et politique, auquel on doit de si beaux travaux sur les gazs; Schéele et Bergmann associés, dans les liens d'une solide et vive amitié, et dans les études préférées où ils firent d'immortelles découvertes.

Mais la France n'a rien à envier à ces illustrations étrangères. Lavoisier proclamait ces grands principes passés aujourd'hui à l'état d'axiômes. — Dans la nature, rien ne se créée, rien ne se perd; les minéraux se désagrégent, les végétaux et les animaux meurent, mais leurs éléments sont indestructibles; le néant est une chimère; la nature est impérissable; Dieu seul a pu la créer, Dieu seul peut l'anéantir. — La théorie surannée du phlogistique a fait son temps; Lavoisier, la balance en main, démontre aux savants étonnés que les corps, en brûlant, augmentent de poids; que, dans ce phénomène, deux principes s'unissent, obéissant aux lois générales de la chimie; que l'un d'eux est toujours cet air vital de Priestley, cet agent merveilleux, cet oxygène qui entretient partout la chaleur et la vie, et qui, sans cesse absorbé par les animaux, et sans cesse régénéré par les plantes, maintient les deux règnes dans une mutuelle et admirable dépendance, offrant ainsi à nos méditations un témoignage éclatant de la sagesse infinie qui préside aux destinées de ce monde.

Digitized by Google

« Telle est la théorie de Lavoisier, théorie simple comme les phénomènes qu'elle nous explique, profonde comme les voies de la Providence qu'elle nous révèle, immortelle comme le génie qui l'a créée. »

M. Rivière exquisse à grands traits cette glorieuse carrière qui finit dans le sang. Lavoisier périt victime du régime de la terreur qui pesait sur la France à la fin du siècle dernier. « Ses ennemis ont confondu dans le même arrêt de proscription le fermier général dont ils convoitaient la fortune, l'homme de bien dont ils redoutaient la censure, et le savant dont ils ne comprenaient pas le génie. »

Les derniers moments de Lavoisier nous présentent un détail navrant. Il demanda, après sa condamnation, un sursis de quinze jours pour terminer d'importants travaux sur la chimie organique. Ce délai lui fut refusé. « La République n'a pas besoin de chimistes, lui répondit un des farouches tribuns de 93; la République ne saurait attendre. » Les événements donnèrent bientôt un éclatant démenti à ces paroles insensées. « La France, mise au ban des nations civilisées, soutenait la plus gigantesque lutte dont l'histoire ait conservé le souvenir. Mais ses arsenaux étaient vides et nos frontières envahies passaient sous le joug de l'étranger, non faute de défenseurs, mais faute de moyens de défense. Qui donc fournit le bronze et le salpêtre à nos vaillants soldats? Ce furent les compagnons de l'illustre victime..... Il fallait des prodiges pour sauver la patrie: la science et l'armée les accomplirent. »

L'orateur énumère ensuite, en y rattachant rapidement les travaux qui sont leur gloire, les noms des Berthollet, des Gay-Lussac, des Thénard, des Vauquelin, des Leblanc et des Chaptal. « Jadis, conclut-il avec beaucoup de justesse, la science dédaigneuse, et trop souvent dédaignée, assistait impassible aux agitations de la foule; aujourd'hui, elle se mêle à tous nos travaux et réclame sa part de tous les progrès; jadis, humble et timide, elle était reléguée au fond des cloîtres, et ses adeptes, objet de superstitieuses terreurs, s'entouraient d'ombre et de mystère; aujourd'hui, elle gouverne le monde, et son souffle divin fait partout naître la chaleur et la vie. Sa puissance ne connaît point de bornes, son domaine est sans limites, et les brillantes fictions de la poésie sont moins merveilleuses que les prodiges qu'elle accomplit. Ainsi, quand Homère, pour peindre la marche des dieux, nous dit qu'ils franchissent le monde en trois pas; si rapide que soit l'image, comme elle pâlit en présence de la réalité qui transporte la pensée sur l'aile de la foudre! Oh! oui, le poète est vaincu par le savant! »

Enfin, l'honorable professeur termine heureusement et courtoisement par un hommage généreux rendu aux Lettres, aux études qui forment le cœur et ornent l'esprit. « Gardons-nous, dit-il, d'une admiration trop exclusive; et, s'il faut faire un sacrifice à la faiblesse humaine, incapable de tout embrasser, périsse plutôt cette soif de bien-être matériel, caractère dominant de notre époque, que le sentiment du beau et l'amour du bien. »

« Un grand penseur du siècle dernier disait, à propos d'*Athalie:* Qu'est-ce que

Digitized by Google

cela prouve? De nos jours, on ajouterait peut-être : Qu'est-ce que cela rapporte? Ah! Messieurs, prenons garde de renouveler l'invasion des barbares; et, si jamais nous devions descendre jusqu'à discuter les grands poètes et les grandes pensées, que ce ne soit pas dans cette enceinte : l'ombre de Corneille pourrait nous entendre! »

La chapelle des Chartreux, dépendant autrefois de l'ancienne Colonie agricole, fondée par l'honorable M. Lecointe, sur l'emplacement du couvent de ce nom, vient d'être classée comme monument historique, à la date du 22 juin 1869.

Elle est contemporaine de la fondation du prieuré de Saint-Julien, en 1183, par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

Devenue propriété de la commune du Petit-Quevilly, elle échappe ainsi à toutes les chances de destruction qui pouvaient l'atteindre.

La ville de Vendôme élève une statue à Ronsard. Un décret impérial l'autorise à rendre cet hommage à celui qui, au xve siècle, fut le chef de la Pléiade, reçut de ses contemporains le nom de Prince des poètes, et, après un injuste oubli, a vu renaître sa gloire désormais incontestée.

Un statuaire vendômois, M. Irvoy, directeur de l'Ecole de Sculpture de Grenoble, veut payer une dette de reconnaissance à sa ville natale, en lui offrant gratuitement tout ce qu'un artiste peut donner, son talent et son travail, pour l'érection de la statue de Ronsard.

Si l'honneur d'ériger ce monument à Ronsard, le *gentilhomme vendômois*, appartient à Vendôme, il appartient à la France entière de s'associer à cet acte ; car la gloire du poète a rejailli sur sa patrie.

C'est dans cette pensée qu'une souscription nationale est ouverte sous le patronage de membres de l'Institut, du Sénat, du Corps législatif et des Administrations départementale et municipale.

Sous un tel patronage et dans un tel but, on peut prédire à la souscription vendômoise un succès complet et rapide, car la gloire de Ronsard, comme celle de Corneille, n'est pas seulement celle d'une ville ou d'une province : elle appartient à la France entière.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

ANTOINE CHARMA.

Hier, c'était un poète; aujourd'hui, c'est un philosophe! Hélas! les Normands s'en vont! J'ignore si les Normands qui viennent nous en consoleront; d'autres disent que non : astronomes mélancoliques, ils comptent sans cesse à l'Occident les astres qui s'éteignent, sans jamais signaler à l'Orient les étoiles qui s'illuminent. — Quoi qu'il en soit des promesses ou des stérilités de l'avenir, le présent est triste : la Normandie ne quitte pas le deuil, et les couronnes que nous tressons à nos chers grands hommes sont toutes des couronnes d'immortelles. A Rouen, Bouilhet est mort, non plus dans son printemps, mais dans son plein été, alors que sa muse, encore jeune, s'épanouissait au milieu de nous, aimable et charmante. A Caen, le philosophe Charma vient de quitter ses amis (ils étaient nombreux), sa famille; sa chère Athènes normande; sa fille bien-aimée, la Société des Antiquaires de Normandie. Lui aussi, il avait eu un été plein de richesses; mais il était arrivé à la saison de la vie où le psychologue préfère les fruits de l'automne aux fleurs de l'été, et il goûtait en paix les douceurs de sa moisson mûrie, quand les premiers symptômes du mal qui devait l'emporter, vinrent non pas l'effrayer, mais le surprendre. Il avait alors soixante-six ans, et c'est le 5 août 1869, à soixante-huit ans, qu'il est mort, l'âme solide et fière, la pensée vigoureuse, la parole sûre et soumise à l'ordre de l'esprit, l'esprit lui-même profond et brillant. — Pour vivre, il ne lui a manqué qu'une chose, mais une chose malheureusement indispensable à la vie, la santé du corps; à cela, sa volonté, qui pouvait tant sur lui, n'y pouvait rien, et encore, dans cette dernière lutte du cœur qui veut s'arrêter, et de l'âme qui veut poursuivre, l'âme a toujours eu le beau rôle, jusqu'au moment suprême où la mort est intervenue.

Antoine Charma est né le 25 janvier 1801, à la Charité-sur-Loire (Nièvre): il fit ses premières études au collége de cette ville, et mérita, par ses succès précoces, d'être envoyé à Paris au lycée Bourbon, qu'on appelle, depuis le second empire, lycée Bonaparte. Là, sous la direction de ces professeurs d'élite qui s'y succèdent de génération en génération, il acheva brillamment sa première éducation littéraire et philosophique. Couronné au grand concours pour un deuxième prix de discours, il entendit ses camarades lui jurer qu'il était digne du premier, et qu'ils étaient fiers de lui, compensation aussi rare que flatteuse : être cité de la sorte en éloquence, c'est aussi l'être en amitié. Il était entré à l'Ecole normale depuis deux ou trois ans lorsque, jugée trop indépendante, elle fut li-

Digitized by Google

cenciée au moment où Cousin, brouillé avec un gouvernement qui le craignait, avec une université qui le dédaignait, s'exilait en Allemagne pour en rapporter le culte d'Hégel et le panthéisme de Shelling.

Dans ce licenciement de 1822, Antoine Charma ne fut pas de cette moitié favorisée que le gouvernement dispersa dans les colléges de France, selon le degré de royalisme de chacun. Il abandonna donc l'instruction publique, et se dévoua résolûment aux fatigues ignorées de l'enseignement privé. Sa vie d'homme savant et de critique de l'esprit humain, y perdit-elle quelque vertu ou quelque gloire? Je ne le crois pas. Pour un esprit faible et paresseux, l'enseignement privé est plein d'écueils : l'engourdissement vient vite et insensiblement, la routine s'en mêle, et le professeur, au lieu d'élever l'élève jusqu'à lui, peu à peu, descend à la taille de l'élève. Au contraire, pour une âme énergique, surtout pour un observateur patient dans son enthousiasme, comme M. Charma, l'intimité des leçons particulières devait lui fournir ses premières découvertes psychologiques; la fréquentation individuelle de ces mêmes intelligences lui permettait des expériences dans le détail desquelles le communisme de l'Université ne lui aurait pas donné le temps d'entrer, et dont sa philosophie a dû profiter plus tard, au moment où il l'a formulée. — Il n'avait encore rien publié, mais il écrivait sans doute, et certainement il pensait déjà, ses beaux chapitres sur l'origine des idées, le raisonnement, la mémoire, l'imagination.

Pendant ce temps, M. de Martignac était entré au ministère; Cousin, revenu d'Allemagne, commençait, en 1827, à la Sorbonne, cette série de cours publics dont les étudiants d'alors parlent encore avec une chaleur que n'a pu refroidir le souffle de quarante années. Antoine Charma était là, suspendu aux lèvres de ce maître séduisant et éloquent qui, sous prétexte d'une introduction à l'histoire de la philosophie, développait hardiment l'histoire universelle de l'idée humaine, et touchait de sa langue d'or les systèmes, les religions, la politique tout à la fois. Antoine Charma s'abreuvait de cette parole aimée avec le tout Paris d'alors, surtout le Paris de l'opposition. La fièvre de l'enseignement public l'avait ressaisi : il était las de livrer ses trésors aux secrets du professorat particulier; il allait avoir trente ans; au fond de son âme, la philosophie, la science, l'histoire, bouillonnaient comme un feu qui va s'échapper. Heureusement, il connaissait M. Cousin, qui l'aimait et l'appréciait, et heureusement aussi (pour lui plus que pour bien d'autres) l'aurore de 1830 se levait.

C'est en 1830, en effet, que Cousin, son protecteur, fut nommé conseiller d'Etat, membre du Conseil de l'instruction publique, membre de l'Académie française; que lui-même concourut, avec un succès au-dessus de tout éloge, pour l'agrégation de philosophie qui venait d'être créée, et que, grâce à son exceptionnelle victoire, grâce aussi à l'influence toute puissante alors de son maître, il fut nommé à la chaire de philosophie de la Faculté de Caen, avant d'être docteur. Ce ne fut que l'année suivante qu'il sortit des épreuves du doctorat, comme il avait triomphé de celle de l'agrégation, avec succès et éclat. Dès lors, il voua

Digitized by Google

sa vie au dieu de la philosophie, et commença, dans sa chaire et dans la presse, ces vaillantes polémiques dont la ville de Caen n'a pas perdu le souvenir, dont toute la province recueillait alors les échos. Il avait beaucoup de personnalité, de libéralisme et même d'audace dans les idées. Au rebours de bien des gens qui n'ont pas la fierté de leurs opinions, bonnes ou mauvaises, quand il avait foi dans un principe qu'il croyait bon, il le défendait envers et contre tous, avec une ardeur qui l'a peut-être mené un peu loin, mais que je me garderais bien de lui reprocher, parce qu'il était avant tout sincèrement convaincu, et que toutes les convictions, lorsqu'elles sont sincères, sont dignes de respect, surtout du respect de ceux qui ne les partagent pas.

C'était d'ailleurs le moment des luttes scientifiques et philosophiques.— A Paris, dans toutes les Facultés du royaume, les discours se croisaient, les apostrophes fulminaient, les réfutations rebondissaient, les coups partaient, étaient parés ou rendus. Chacun était forcé d'avoir des idées et de les défendre. — On oubliait de s'endormir, comme on oublie maintenant de se réveiller. Heureuses hostilités, heureux temps, où l'on se passionnait pour des positions de psychologie ou des principes d'enseignement, comme l'on se passionne aujourd'hui pour les opéras d'Offenbach. Heureux temps où Lamennais et Lacordaire rédigeaient l'*Avenir*, où M. de Montalembert entamait sa croisade contre l'Université, où M. Antoine Charma écrivait son *Essai sur les bases et les développements de la moralité*, ses *Leçons de philosophie sociale*, ses *Leçons de logique*, son *Discours sur la liberté de l'Enseignement*.

Au milieu de ces luttes, il n'avait pas oublié M. Cousin, dont il progageait les idées. Ce dévouement lui valut l'honneur d'être accusé à ses côtés de matérialisme, d'immoralité et d'impiété, dans les colonnes de l'*Univers religieux* et de l'*Union catholique*. Ces feuilles, animées d'un zèle vraiment antique, avaient, on se le rappelle, dressé des listes de proscription, comme au beau temps de Sylla, et sur la principale ils avaient mis MM. Cousin, Jouffroy, Charma. En pleine Chambre des pairs, M. de Montalembert avait dénoncé ses doctrines et ses amis, et en cela, M. de Montalembert avait bien fait, s'il jugeait ses principes funestes à l'esprit de la nation. Certes, je ne crois, pour ma part, ni au matérialisme, ni à l'immoralité, ni à l'impiété de M. Charma; mais je crois aussi que les savants, du haut des sphères de la spéculation où ils dissertent, pensent quelquefois un peu trop, par amour de la science, au développement abstrait de leur théorie, et ne se demandent pas assez quelles conséquences pratiques et concrètes les masses sauront y trouver ou seront portées à y chercher. — A ce point de vue, les doctrines de M. Charma ont pu être, sans aucune intention de sa part, indirectement dangereuses pour la société de 1840. Il est vrai qu'on peut faire dire à un mot bien des choses qu'il ne dit pas, et que les opinions du professeur de philosophie de Caen ont été fréquemment travesties ou exagérées. Mais ces excès mêmes devaient lui prouver qu'un homme public doit toujours être plus circonspect, à mesure qu'il est plus en vue et en nom.

Digitized by Google

Je ne veux me constituer ni l'avocat, ni l'accusateur de M. Charma. Il s'est toujours si parfaitement défendu lui-même, avec tant de tact, de finesse, de sûreté de main, partout où il écrivait et parlait, dans sa chaire, dans les sociétés savantes, dans le *National du Calvados*, dans les réunions d'hommes d'esprit, dont il était toujours le plus brillant élément. Aussi bien, après tous ces orages, il a laissé luire sur sa vie le soleil de la paix. Comme son maître, après un grand et difficile moment d'expansion scientifique, après une course un peu vive à travers un monde un peu exalté, il a modéré son allure, et, de même que Cousin, ex-psychologue avec Royer-Collard et l'école écossaise, ex-panthéiste avec Shelling, ramenait en définitive la philosophie à la morale, appuyait la morale sur la religion, et écrivait son livre *Du vrai, du beau, du bien;* de même Antoine Charma, à partir de 1848, entourant dès lors la science d'un calme favorable et digne, montrait à tous qu'il n'était ni un matérialiste, ni un homme immoral, ni un impie, en écrivant ses *Réponses de philosophie*, ses *Études sur le sommeil*, sur *le langage*, et surtout ses *Vies de Lanfranc et saint Anselme*. C'est là que l'on trouve le vrai Charma, le défenseur convaincu du spiritualisme, et, ce qui plus est, du spiritualisme chrétien. Quoique un peu railleur, il était fort modeste, ce qui explique pourquoi ses amis savent seuls combien il a travaillé pour cette belle cause, pourquoi il a plus fait qu'il n'a paru faire. Dans les mémoires de l'Académie de Caen, on l'y rencontre chaque année, soit comme membre, soit comme président, toujours comme travailleur. Il y a trois ans, il y donnait une étude courte, mais remarquable de sûreté de vues et de jugements, sur la distinction du devoir et du droit, et, l'année dernière, une dissertation sur l'éternité ou *Création e nihilo* (lettres écrites à M. Henri Martin, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes). — J'aime à reposer ma pensée sur ce dernier travail de sa vie : il la couronne si bien. — Il nous laisse de cet aimable métaphysicien une impression si consolante de foi, de science, de beauté d'âme. « Faire jaillir, dit-il, la matière du néant, *e nihilo*, « et par suite, établir définitivement l'existence d'une force créatrice, d'un Dieu « tout-puissant, qui fait, quand il lui plaît, apparaître quelque chose là où il n'y « avait rien, telle est ma thèse. » Et plus loin, « ce quelque chose d'éternel, par« fait en temps qu'éternel, est de toute nécessité doué de toutes les perfections; « il est parfaitement intelligent, parfaitement puissant, parfaitement libre; il est « l'ensemble de tout ce que notre raison conçoit dans l'Etre suprême que nous « appelons Dieu. — Il y a donc un Dieu, et ce Dieu, c'est l'Eternel ! »

Vous qui l'avez entendu accuser de matérialisme, n'êtes-vous pas heureux de savoir qu'il s'est endormi dans la tombe, ce dernier mot sur les lèvres, un vrai mot de philosophe chrétien entrant dans l'éternité : « Il y a donc un Dieu, et « ce Dieu, c'est l'Eternel ! » C'est là presque du Bossuet.

M. Charma n'était pas seulement membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Caen. Il faisait partie des sociétés d'archéologie de Londres, d'Herculanum, de plusieurs Etats d'Amérique, du Comité des travaux histo-

Digitized by Google

riques, enfin, et surtout, il était secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie. Il avait, pour cette noble Compagnie, une affection particulièrement vive ; à cause d'elle, et jusqu'à la fin, il a dépensé les forces de son intelligence et fait briller les dernières lueurs de sa pensée. Deux jours avant sa mort, sur la couche où il devait faire à la vie ses derniers adieux, il travaillait encore à la correspondance des Antiquaires normands. C'est en 1853 qu'il fut nommé à ces modestes fonctions, auxquelles son passage a donné une véritable importance. Le *Bulletin trimestriel* où sont imprimés des travaux moins importants que ceux des *Mémoires*, est une de ses créations. Grâce à l'habile direction de son secrétaire, la Société, déjà célèbre, est inscrite aujourd'hui parmi les premières sociétés archéologiques de France, pour le nombre des travailleurs, pour la supériorité et l'importance des travaux.

M. Charma n'était pas antiquaire comme tout le monde : il mêlait à toutes choses, même à l'étude des tombeaux romains ou des vases gaulois, un grain de cette philosophie analytique qui le suivait partout. Pour lui, l'archéologie n'est pas l'art de piocher aux bons endroits, mais une science ayant des principes, un but dans l'ensemble des connaissances humaines. Sa doctrine me paraît très nettement résumée dans ce mot inscrit par lui au commencement d'une de ses plus intéressantes recherches : « Etudions ses détails, mais ne nous y arrê-« tons pas. » En effet, c'est bien là sa manière de procéder, soigner l'analyse, mais pour la synthèse. Grâce à l'observation de ce précepte, ses travaux archéologiques ne consistent pas en une nomenclature fastidieuse : il a toujours en réserve une vue d'ensemble qui donne à son style une élévation à laquelle on ne s'attend pas, à sa pensée une portée qui surprend en pareille matière.

C'est lui qui, par sa direction des fouilles *du Catillon* de Benouville, compléta l'histoire du système de fortifications romaines sur les côtes du Calvados ; c'est lui encore qui, dans le compte-rendu des fouilles de *Vieux* (autrefois *Avigenus*, capitale des Viducasses), par une suite vraiment féerique d'inductions savamment justifiées, établit la destination primitive des objets trouvés.

Les antiquaires de Normandie ne seront pas seuls à regretter M. Charma. Ses collègues de la Faculté des Lettres, dont il avait été nommé doyen en décembre 1863 ; ses amis de toute nuance, de tout âge, j'allais dire de tout sexe, car je sais de charmantes femmes qui l'ont beaucoup respecté ; ses adversaires, j'entends ceux qui, par la loyauté de leurs contradictions, étaient dignes de ce nom, les élèves de l'école qui vivaient dans la familiarité de son enseignement ; enfin, l'innombrable pléiade de tous les étudiants qu'il a faits bacheliers ès-lettres, à la tête desquels je tiens à prendre place, tous le pleureront à leur manière pour sa bonté et son esprit. Il y a bien des gens, surtout des jeunes gens, qui n'ont connu de lui que le président du jury d'examen. Ceux-là surtout savent combien il était indulgent pour l'interrogatoire de philosophie, mais comme il tenait à ce que les candidats fussent préparés sur les auteurs grecs, particulièrement sur l'analyse des verbes grecs ; il apportait à cette partie

Digitized by Google

de l'examen un soin et une exigence exceptionnelles : il en rêvait, il l'avoue naïvement lui-même dans son charmant livre sur le *Sommeil.*

M. Charma était donc un philosophe, un antiquaire, un professeur émérite; il était aussi un biographe des plus distingués. Ses biographies de Fontenelle et de Condorcet, pour les théories duquel il est très indulgent, révèlent d'éminentes qualités littéraires. L'histoire de la vie et des œuvres de Lanfranc, de saint Anselme, de Guillaume de Conches, sont d'importants ouvrages qui suffiraient, à eux seuls, pour illustrer la plume et la pensée qui les ont créés. — Chose rare, il a, pour les personnages dont il a raconté la vie, une impartialité d'appréciation à laquelle il était résolu de sacrifier quoi que ce soit, même une idée chère et personnelle. — Il ne fait pas l'apologie, il écrit l'histoire de Lanfranc; considéré dans sa vie active et comme administrateur, Lanfranc n'est pas un génie de premier ordre : « Je n'ai pas voulu exagérer, « dit-il, l'homme que j'avais à vous faire connaître ; dans mon opinion, Lanfranc « n'est qu'une cause seconde ; le principe de son mouvement n'est pas en lui ; « il ne saurait y avoir deux grands hommes dans un même système, pas plus « qu'il n'y a deux âmes dans un corps! Le premier moteur, c'est Guillaume-le-« Conquérant. Mais je ne voudrais pas non plus vous l'amoindrir, et c'est « quelque chose que d'avoir compris une haute pensée, et d'en avoir été, pendant « près de vingt ans, le digne ministre et l'intelligent interprète. » Plus loin, il juge en lui non plus l'homme public, mais l'homme de science, et il dit : « Ce « n'est point comme auteur (ses livres furent inspirés par des intérêts d'un « autre ordre) qu'il a servi la science, c'est comme professeur. Son enseigne-« ment, qui fut et devait être, à l'origine surtout, et quand les lettres divines « lui étaient encore étrangères, tout rempli de cette substance philosophique, « dont sa jeunesse s'était nourrie, voilà son véritable titre à la place que nous « lui assignons. Il n'a rien écrit sur la dialectique, sur la métaphysique, sur la « morale, mais il en a éloquemment parlé, mais ses leçons en ont fait naître, « et en ont développé le goût ; mais il a contribué à former (et c'est bien là son « meilleur ouvrage) un des esprits les plus élevés, un des philosophes les plus « profonds du moyen-âge, saint Anselme de Cantorbery ! »

Ses préférences, on le voit, sont pour saint Anselme, et je les partage de tout cœur. Saint Anselme a, pour lui, une individualité caractéristique dont le trait principal est la foi la plus sincère, et en même temps la plus réfléchie. Evêque à un moment où il était surtout difficile de l'être, il déclarait à Henri Ier, ce monarque assez instruit pour mériter le surnom de *Beauclerc*, qu'il ne se reconnaîtrait jamais l'homme d'aucun mortel (nous sommes loin de Lanfranc). *Je suis chrétien, disait Anselme, je suis moine, je suis évêque, je veux garder ma foi à tous, selon ce que j'en dois à chacun.* — « A sa douceur, qui naturellement « dégénérait en faiblesse, se substitue dans sa vie publique une énergie qui va « quelquefois jusqu'à l'âpreté; son humilité, plus que chrétienne, fait place à une « assurance qu'on prendrait pour de la hauteur! C'est que, dit très éloquem-

Digitized by Google

« ment M. Charma, l'apôtre s'est mis au service d'une loi qui ne fléchit point; « c'est qu'il parle au nom des sublimes vérités devant lesquelles tout n'est que « poussière et néant; c'est que le dernier vicaire du Christ est encore bien au- « dessus du premier des princes de le terre! Il n'est pas de couronne qui ne « s'abaisse devant la main qui bénit. »

Tel est le saint et le savant (la sainteté ne nuit jamais à la science) dont M. Charma, dans la deuxième partie de son livre, étudie la philosophie, qui est surtout une théologie. Le *Dialogue sur la vérité*, l'*Allocution sur l'existence de Dieu*, les *Dialogues sur la chute du mauvais ange*, la *Très Fameuse Question sur l'accord de la prédestination et de la grâce de Dieu, avec le libre arbitre*, lui donnent l'occasion de développer, dans un langage ferme et nourri, dans un style tout à fait personnel, non seulement les connaissances métaphysiques de son saint, et il ne les approuve pas toujours, mais les siennes propres, et elles dénotent une singulière possession de la scolastique du moyen-âge.

C'est avec une intention patriotique que j'ai passé moins rapidement sur la partie de l'œuvre de M. Charma qui touche spécialement la Normandie. Lanfranc, saint Anselme, l'abbaye du Bec sont des gloires normandes, et, par ces temps de mollesse, on doit avoir la fierté de ses gloires régionales, comme d'autres ont la fierté de leurs aïeux. Pour ma part, j'aime les bénédictins, et surtout les bénédictins normands. Qui n'aurait volontiers signé ce mot de M. Auguste Le Prévost: « Le Bec-Hellouin est l'un des noms de lieu les plus illustres dans les « fastes de la science comme dans la religion, dont puissent s'enorgueillir, « nous ne disons pas seulement notre département (l'Eure), ou notre province, « mais encore l'Europe occidentale. »

Telles étaient les études du regrettable M. Charma. Travailleur infatigable, il avait la patience, sans la sécheresse du savant; toutes ses assertions sont renforcées d'un volumineux appendice de notes; mais il revêt le tout d'une forme si élégante, d'un style si original, d'une pureté si pleine de distinction et de force, que l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer en lui, du savant ou de l'écrivain. Peu de philosophes modernes ont apporté dans leurs travaux une prédisposition si remarquable à l'observation intérieure, un si rare talent d'analyse, une ardeur plus convaincue à démêler les faits les plus délicats de l'esprit humain. — Un exemple entre mille peut en donner une idée: il avait résolu d'écrire la psychologie du sommeil et d'étudier, à l'état où le dormir les amène, la volonté, l'intelligence, la foi, la sensibilité et la force motrice. Mais comme tout ce qu'il faisait, il voulait le bien et complétement faire. Pour obtenir un ensemble de faits concluants sur lesquels il pût asseoir sa doctrine, il entreprit de rédiger pendant quatorze ans (depuis le 7 mars 1835, jusqu'au 6 janvier 1849), sur un cahier qu'il appelle son journal nocturne, les rêves de ses nuits. De ces longues observations est né ce piquant chef-d'œuvre qu'il a intitulé *Du Sommeil*, et dont l'Académie de Caen a eu la primeur dans ses séances de l'année 1851.

Digitized by Google

Antoine Charma était donc un homme d'élite dans toute la force du terme. Ceux qui l'ont connu n'oublieront jamais l'ensemble éminemment intelligent de sa personne, cet œil malin et investigateur, quoique discret et bon, ce sourire qui disait tant de choses dans son silence, ce vaste front, où l'auréole de la pensée semblait dessiner de lumineuses émanations, où les glorieuses cicatrices du travail révélaient à ses amis les secrets de ses veilles. Maintenant, ce regard est fixe, cet œil est terne, cette bouche est muette ; mais l'âme du métaphysicien n'est pas éteinte : elle nage dans les flots de lumière de l'autre monde, près de celui qu'il a nommé l'Eternel, en pleine vision de l'éternelle Vérité et de l'éternelle Philosophie.

Samuel Frère.

Rouen, le 31 août 1869.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

La France pontificale (Gallia Christiana), histoire chronologique et biographique des Archevêques et Evêques de tous les diocèses de France, depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, par M. H. Fisquet, membre de plusieurs sociétés savantes. Métropole de Rouen. — Bayeux et Lisieux (1).

Par plusieurs articles qui ont paru dans le *Magasin normand*, sous la date des 15 décembre 1867, 15 janvier et 15 février 1868, nous nous sommes permis de publier quelques remarques critiques sur un des volumes de la *France pontificale*, qui nous intéressait plus que tout autre : il s'agissait, en effet, du diocèse métropolitain de Rouen, auquel nous avons l'honneur d'appartenir.

En terminant nos premières observations, nous assurions M. H. Fisquet que, si Dieu nous accordait le temps nécessaire, nous continuerions la censure de son œuvre, en préférant d'abord ce qui concerne notre Normandie.

Aujourd'hui, nous lui tenons parole : ce dont on doit savoir gré à un Normand. Et, puisque Bayeux a toujours joui parmi nous des droits de *prototrône*, comme Autun, dans la province de Lyon; le Mans, dans la province de Tours; Auxerre, dans celle de Sens; Metz, dans celle de Trèves; Soissons, dans celle de Reims; Dax, dans celle d'Auch, nous aborderons donc le volume consacré au diocèse de Bayeux, auquel diocèse les conséquences de notre Révolution ont uni, en grande partie, l'ancien diocèse de Lisieux. On dit donc actuellement : « Diocèse de Bayeux et Lisieux. »

Bien que le présent article soit destiné à critiquer, nous débutons pourtant par un éloge. Il est d'autant plus mérité, cet éloge, que, depuis quelques années, on fait des efforts pour détruire l'œuvre des siècles savants qui nous ont devancés. Nous avons en vue l'époque de la venue des premiers Apôtres en nos contrées. Or, M. Fisquet (p. 2) maintient, avec les bénédictins qui lui servent de guide, que saint Exupère n'a dû évangéliser Bayeux qu'au IVe siècle. Nous goûtons beaucoup cette opinion, que nous avons défendue en toutes circonstances (2), et malgré *ces beaux mouvements de rénovation* dont on entretenait récemment un public docile et peu éclairé, nous nous associerons aux paroles suivantes qui retentissaient naguère devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : « Votre commission tient à se déclarer contre une manie également offensante

(1) Un vol. in-8 de 384 pages; Paris, E. Repos.

(2) *Calendrier normand et Analectes*, p. 194. — *Magasin normand*, sept. et déc. 1864.

Digitized by Google

« pour la critique et compromettante pour la religion, qui s'est signalée dans « ces derniers temps par de bien regrettables excès. Nous voulons parler de cette « passion immodérée pour la légende, qui ne s'est pas contentée d'opposer à « l'histoire authentique de pures fables, des mensonges avérés, mais qui, dans « la parfaite conscience de cet audacieux délit, en est venue jusqu'à injurier à « tout hasard, pour compromettre leur témoignage, nos anciens et illustres « maîtres dans l'art de discerner les actes frauduleux et les actes sincères. » L'auteur de la *France pontificale* est donc resté, sous ce rapport, à l'abri des reproches, et nous lui décernons, sans réserve, nos félicitations.

A la page suivante de son livre (p. 3), M. Fisquet nous dit qu'on *voyait*, à la voûte du chœur de la cathédrale de Bayeux, quelques fresques et quelques blasons établissant la série des premiers évêques de ce siége. Nous avons nous-même vu plusieurs fois ces peintures grossières, et nul doute qu'elles ne soient conservées précieusement, malgré la restauration subie par cette majestueuse basilique.

Quant au revenu de l'évêché de Bayeux, porté à 90,000 livres (p. 3), en 1789, nous trouvons que Dom Beaunier ne l'élevait, en 1726, qu'à 50 ou 60,000 livres (1). Mais la taxe pour l'expédition des bulles en Cour de Rome, qui nous semble fort élevée, est cotée, pendant tout le cours du siècle dernier, à 4,433 florins (2).

Saint Vigor, évêque de Bayeux, mourut réellement le 1er novembre, vers 537, selon l'opinion commune; néanmoins, on ne saurait admettre que ce saint prélat soit fêté sous la date du 1er novembre (p. 10), jour consacré, depuis des siècles, à tous les saints en général. Saint Vigor a donc sa place au calendrier de Bayeux de 1771, au 5 novembre, et le bréviaire d'Evreux de 1738, en fait mémoire au 3 du même mois. C'était sous cette dernière date que saint Vigor était aussi célébré à Rouen, dans la paroisse qui portait son nom (3).

Ce n'est point le 8 septembre 1087 (p. 27), mais le 9 septembre de cette année, que Guillaume-le-Conquérant mourut à Rouen. On sait que ce monarque, entendant sonner, ce jour même, l'office de prime, à l'église métropolitaine, fit une dernière prière avant de rendre l'âme à Dieu.

Nous avons dit précédemment (4) l'avantage qu'il y avait d'habiter sur le sol, pour expliquer certaines difficultés historiques et pour rendre compte de certaines variantes de noms propres. Nous trouvons ici une preuve de notre assertion. Croirait-on que Turold *de Brémoy* (p. 34), évêque de Bayeux, n'est autre que Turold d'*Envermeu*? Le fait est constant néanmoins (5). Ce bourg d'Enver-

(1) *Recueil historiq., etc., des Archevêchez, Evêchez, Abbayes et Prieurez de France*, t. II, p. 715.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 715.

(3) *Almanach spirituel pour la ville et faubourgs de Rouen*, p. 66.

(4) *Magasin normand*, décembre 1867.

(5) D. Toussaint Duplessis, *Descript. de la Haute-Normandie*, t. I, p. 440.

Digitized by Google

meu, à deux pas de notre résidence, que nos villageois nomment encore *Envremeu*, a successsivement passé par les phases suivantes : *Evremodium* (1), *Ebremou* (2), *Bremoy* (3); et comme la ville de Bayeux est fort éloignée de cette bourgade, on y aura d'autant plus aisément méconnu le nom moderne d'Envermeu. Qui pourrait s'étonner de ces transformations, lorsqu'on voit la capitale de notre Normandie s'appeler à différentes époques : *Rotomagus*, *Rotomago*, *Rattumagus*, *Ratuma*, *Ratumacos*, *Rodomus*, *Rotomus*, *Rodomo*, *Rotomo*, *Rodome*, *Roan*, *Rouan*, enfin *Rouën*, puis *Rouen !* (4).

Nous relevons, une fois de plus, cette méprise (5) qui fait périr saint Thomas de Cantorbéry le 30 décembre 1170 (p. 41); un livre d'office édité à Rouen, en 1862, assigne également à tort le 27 du même mois; pour nous, redisons, avec l'histoire, que cette mort violente du primat d'Angleterre eut lieu le 29 décembre.

L'évêque Gui, qui siégea à Bayeux de 1241 à 1260, est dit avoir imposé des règlements aux *Capucins*, pour entendre les confessions et annoncer la parole de Dieu (p. 46). S'il s'agit ici de Franciscains, il faut leur donner le nom primitif de *Cordeliers*, qu'ont porté en France les premiers religieux de cet ordre; quant aux *Capucins*, leur réforme n'est que du XVIe siècle, puisqu'elle eut pour auteur Mathieu Baschi, mort en 1552.

Une note publiée dans notre précédente critique (6) fait remarquer l'ambiguité de certains mots latins. Ainsi, *Carmelita* signifie *Carme* ou *Carmélite*. Notre historien s'est donc mépris en établissant des Carmélites à Caen au XIIIe siècle (p. 50). Les Carmélites ne furent connues, dans cette ville, qu'en 1616, et ce sont les Carmes qui dataient de 1278 (7).

On s'étonnera quelque peu de lire (p. 63 et p. 262) la défense d'admettre plus de trois personnes pour servir de parrain et de marraine au baptême des enfants. Une petite remarque nous paraît nécessaire. Anciennement, en effet, les garçons avaient régulièrement deux parrains et une marraine; les filles un parrain et deux marraines. On peut voir dans l'*Histoire de Henri-le-Grand*, par Hardouin de Péréfixe, que le *Roi vaillant* eut pour parrains Henri II, roi de France, et Henri d'Albret, roi de Navarre, et pour marraine Claude de France, qui fut depuis duchesse de Lorraine (8). Les anglicans ont conservé cette coutume. Mais parmi nous, depuis le concile de Trente (9), qui a prescrit un parrain ou

(1) Eudes Rigault, *Regestrum Visit.*
(2) Dom Bessin, *Conc. Rotom.* pars posterior, p. 234.
(3) J. Laffetay, *Hist. du diocèse de Bayeux*, p. LXXXXIII.
(4) L'abbé Cochet, *La Seine-Infér. hist. et archéol.* p. 531.
(5) *Magasin normand*, déc. 1867.
(6) *Magasin normand*, janv. 1868.
(7) P. D. Huet, *Origines de Caen*, p. 226, 237.
(8) P. 23.
(9) *Sess.* XXIV, cap. II.

Digitized by Google

une marraine, et tout au plus un parrain avec une marraine, cette dernière prescription est devenue universelle.

Notre historien a laissé imprimer (p. 80) que le cardinal Réné de Prie, évêque de Bayeux, fut envoyé par notre roi Louis XII, à Etaples, en 1499, pour souscrire au traité conclu avec Henri VIII, roi d'Angleterre. Or, ce dernier n'étant monté sur le trône qu'en 1509, il faut donc lire ici Henri VII.

Nous soupçonnons que cette abbaye de Clermont, du nom de saint *Ilpide* (p. 81) n'est autre que celle de saint *Allyre*, dont le nom latin est *Illidius*.

Assurément, nous ne voulons pas contester au cardinal d'Ossat le titre d'évêque de Bayeux (p. 100, 101), et, dans ce cas, M. Fisquet n'est point en cause; mais qu'est-ce qu'un évêque, d'après la valeur étymologique du mot? C'est celui qui surveille son diocèse. Or, le cardinal d'Ossat, à ce compte, ne fut pas plus évêque réel de Bayeux que de Rennes, où il ne mit jamais le pied.

Nous nous étonnons quelque peu que notre historien (p. 100) n'ait pas donné des détails sur l'absolution d'Henri IV à Rome, par le pape Clément VIII. Il paraît que d'Ossat et du Perron, qui devinrent cardinaux plus tard, ne furent pas enchantés de recevoir, comme représentants du roi, la fustigation imposée par le pontifical romain. Cette cérémonie donna lieu de dire que « le roi de France avait reçu des coups de bâton à Rome par procureur.» Il faut lire, à ce sujet, de curieux détails dans le *Traité de l'Absolution de l'hérésie*, par J.-B. Thiers (1).

En consultant le bréviaire de Bayeux, édité en 1771, on lit, sous la date du 26 septembre, que François Servien, évêque de ce diocèse, voyant sa cathédrale dépouillée de grand nombre de reliques qu'avaient profanées les calvinistes, résolut de s'en procurer à Rome. Mais, pour être exact, il eût été à propos de faire savoir (p. 109) que ces ossements, auxquels on donna le nom de saint *Fauste*, ne rappelaient pas un saint précédemment connu ; ce n'étaient les restes ni de saint Fauste de Milan, ni de saint Fauste de Cordoue, ni des deux saints martyrs de ce nom à Alexandrie, les ossements extraits des Catacombes de Rome n'ayant point d'histoire, ni même un nom pour l'ordinaire (2).

Un des principaux faits du commencement de notre siècle est, sans aucun doute, le sacre de Napoléon, par le pape Pie VII, dans la cathédrale de Paris. Raison de plus pour en donner la date bien exactement. Ce n'est donc pas en 1805 (p. 137), mais le 2 décembre 1804, que l'évêque de Bayeux, Charles Brault, put assister à cette cérémonie.

Il est dit (p. 145) que Mgr le cardinal de *Croï*, archevêque de Rouen, donna des lettres de grand-vicaire à Louis-François Robin, qui fut, plus tard, évêque de Bayeux. Pour la centième fois peut-être, nous ferons observer que le nom du cardinal, notre archevêque, doit s'écrire : Croÿ, et c'est la difficulté de trouver

(1) P. 190 et suiv.

(2) *Calendrier normand et Analectes*, p. 7, *note*.

Digitized by Google

dans les imprimeries un y surmonté d'un tréma qui a produit cette modification (1).

Nous sommes heureux, à quelques pages plus loin, de nous rencontrer encore en communauté d'idées avec M. Fisquet. Il fait remarquer (p. 164) que Grégoire XI, mort en 1378, est le dernier pape originaire de notre France ; en sorte que, depuis cinq siècles, le siége de saint Pierre n'a pas été occupé par un Français. On espère toujours voir cesser cet état de choses ; car, selon le vœu de saint Bernard (2), confirmé par le concile de Trente (3), les papes doivent être tirés successivement de tous les points de la chrétienté (4).

Une erreur typographique, dont nous ne rendons l'auteur qu'à demi responsable, a placé l'entrée de Charles VII à Caen en 1350 (p. 190) ; il est évident qu'il faut lire : 1450.

Dans le même article, concernant la célèbre abbaye de Saint-Etienne de Caen, M. Fisquet nous apprend que ce monastère sert actuellement de lycée (p. 194), ce qui est vrai quant aux lieux réguliers ; il fallait ajouter pourtant que la basilique est devenue une des principales paroisses de la ville.

Telles sont nos remarques sur le diocèse de Bayeux. Abordons maintenant l'ancien diocèse de Lisieux, qui lui est en partie annexé.

Nous tombons sur l'article d'Arnoul, célèbre évêque de ce siége. Dans un compte-rendu bibliographique (5), nous nous sommes prononcé contre ces historiens qui font sans cesse des *éloges* de nos prélats ; mais nous ne saurions non plus souscrire aux jugements trop sévères qu'on porterait sur leur compte. Arnoul nous est représenté comme un *fourbe* (p. 245) ; fut-il réellement tel à l'endroit de saint Thomas de Cantorbéry ? Il est permis de croire que le primat d'Angleterre, aigri par les persécutions, aura passé les bornes. On pourrait même faire remonter jusqu'à Rome les plaintes amères de saint Thomas. Sa correspondance contient ces lignes, dont on s'étonne : «... Je ne sais comment il « arrive toujours, à la Cour de Rome, que Barabbas est délivré et J.-C. mis « à mort... C'est de nos dépouilles que les envoyés du roi font des présents aux « cardinaux et aux courtisans du pape... (6) » Aussi, les biographes en général, et Feller, leur copiste plus ou moins fidèle, ont-ils pensé autrement sur le compte d'Arnoul de Lisieux, et l'ont peint avec une juste modération.

Lorsque parut, il y a vingt ans, l'*Histoire de l'Eglise métropolitaine de Rouen*, par M. Fallue, nous nous sommes beaucoup amusé de lire (7) que Philippe

(1) *Magasin normand*, décembre 1867.
(2) *De Consideratione*, lib. IV, cap. 4.
(3) *Sess.* XXIV, *de Ref.* cap. I.
(4) J. E. Decorde, *Dict. du Culte catholique*, p. 243.
(5) *Magasin normand*, oct. 1868.
(6) Fleury, *Hist. ecclésiastique*, t. XV, liv. 72, XXII.
(7) T. II, p. 338.

Digitized by Google

Wigorn et Jean *Roffey*, tous deux évêques, accompagnaient Henri V d'Angleterre à son entrée dans Rouen. Ces noms de famille, créés à plaisir, n'étaient autres que les noms des évêchés occupés par les deux prélats : il s'agissait d'un évêque de *Worcester* et d'un évêque de *Rochester*, qu'on n'avait pas reconnus. Dans le volume que nous critiquons, nous voyons un Gilbert de Glanville devenir évêque de *Roffe* (p. 251) ; il fallait écrire de *Rochester*, pour se faire comprendre.

Malgré nos recherches dans Ange Godin et dans Dom Bessin, nous ne saurions découvrir un concile provincial qui se serait tenu à Rouen en 1438, et auquel aurait assisté le fameux Pierre Cauchon, évêque de Lisieux (p. 283). Le concile de Rouen, le plus rapproché de cette date, est postérieur de trois ans à la mort de ce prélat. C'est ce célèbre concile de 1445, dans lequel on défend de donner aux images de la sainte Vierge Marie ces diverses dénominations : *N. D. de Recouvrance, N. D. de Pitié, de Consolation et de Grâce, qui videntur introducti gratiâ quæstûs* (1).

Nous revenons à Pierre Cauchon, un des juges iniques de la Pucelle, qui semble avoir reçu le siége de Lisieux en récompense de sa félonie. Cependant, devons-nous accepter, sans réserve, cette assertion, que les restes de ce prélat furent déterrés, excommuniés et jetés à la voirie (p. 284)? Ce qui est certain, d'après les notes manuscrites du grand sacriste de N. D. de Rouen (2), c'est que Cauchon, comme le duc de Bethford, avaient un service anniversaire jusqu'à la Révolution, dans l'église métropolitaine, avec cette différence que l'obit de l'évêque réclamait deux chapes, quand celui de Bethford se célébrait avec sept chapes. Nous avons la douleur d'ajouter que, Jeanne d'Arc n'ayant rien fondé, aucun service religieux ne rappelait sa mémoire. Pour en finir avec Pierre Cauchon, il nous faut dire encore que son souvenir ne fut pas non plus totalement effacé des fastes de son église de Lisieux. Le processionnal de ce diocèse, publié en 1778, contient encore l'ordre d'une fondation de l'*Inviolata*, comme à Rouen, due à la munificence de ce trop célèbre évêque (3).

Pasquier de Vaux, avant d'être évêque de Lisieux, avait occupé le siége illustré plus tard par le grand Bossuet. C'est revêtu de cette qualité d'évêque de Meaux que Pasquier de Vaux consacra les autels de la chapelle Saint-Marc à Rouen, comme on peut le voir dans l'*Histoire de Rouen*, de Farin (4). Mais on ne doit pas dire que cette chapelle se trouvait *en l'église de Rouen* (p. 284); elle était située sur la paroisse Saint-Maclou, au lieu nommé encore le *Clos-Saint-Marc*.

Ce n'est point Henri VII, roi d'Angleterre, qui donna l'évêché de Lisieux à

(1) Dom Bessin, *Conc. Rotom.* pars prior, p. 184. — Ang. Godin, *Sanctæ Rotom. Eccl. Concilia*, p. 306.

(2) *Miscellanea*, n° 9, p. 38.

(3) *Processionnale Lexoviense*, p. ciij.

(4) *Edit.* in-4°, t. II, 2e partie, p. 17.

Digitized by Google

ce même prélat (p. 285); c'est Henri VI qui régnait alors. En outre, à la page suivante (p. 286), dans l'article de Thomas Basin, on ne peut admettre qu'il fit partie de la régence *sous le nom de Henri V.*

Nous aurions désiré qu'à propos de Thomas Basin, un des plus célèbres évêques de Lisieux, on nous eût dit qu'il prit naissance dans la ville de Caudebec-*en-Caux*. (p. 286.) La raison en est qu'il existe également, sur le cours de la Seine, une grande paroisse, beaucoup plus peuplée, qu'il faut nommer Caudebec-*lès-Elbeuf*, pour éviter toute méprise. Dans l'espèce, les historiens ayant omis de désigner Saint-Valery-*sur-Somme* comme le port de relâche de la flotte de Guillaume, d'autres en ont conclu que ce conquérant avait fait voile de Saint-Valery-*en-Caux* (1).

Quand on connaît bien les localités, on sait que l'abbaye de *Saint-Désir de Lisieux* (p. 287) n'est autre que l'abbaye de *N.-D. du Pré*, située au faubourg Saint-Désir, dans la ville épiscopale. Ce qu'il eût fallu expliquer.

Il y aurait à dire plus encore sur saint Ursin (p. 292) et son culte à Lisieux. On a fait quelquefois de saint Ursin un évêque de Bourges, quelquefois un évêque de Lisieux, mais toujous un patron de cette dernière ville. Jusqu'à la fin du siècle précédent, une cérémonie pompeuse, un peu excentrique, rappelait sa mémoire aux habitants de la cité, où sa fête se célébrait le 11 juin, en repoussant la fête de saint Barnabé (2). Cependant, qui oserait reconnaître, dans saint Ursin, Nathanaël de l'Evangile (3), comme l'affirmaient les anciens bréviaires lexoviens, émules de tant d'autres? Plus sage était l'édition de 1750, qui consentait à s'exprimer ainsi sur le saint patron de la ville : « *De beato Ursino Pontifice, sive fuerit primus Lexoviensium Antistes, sicut visum est nonnullis, sive alterius sedis Episcopus, quid certi loqui possumus?... Unum id nobis scire sufficiat, hunc esse fratrum amatorem, qui multùm orat pro populo et universâ civitate Lexoviensi* (4). »

Sans nul doute, il faut reconnaître une faute d'impression dans le nom de Robert *Ceneau* ou *Cenalis*, célèbre évêque d'Avranches, qu'on nomme à tort Robert *Cenan* (p. 298), et auquel Jean Le Veneur, évêque de Lisieux, dut son oraison funèbre.

Nous avouons ne pas connaître un Concile tenu à Paris en 1640 (p. 320), et nous serions aise d'en savoir davantage. Mais nous savons pertinemment que le *Concile* provincial réuni, selon l'auteur, à Pontoise, le 15 avril 1660 (p. 321), est

(1) Bouillet. *Dict. universel d'Hist. et de Géographie.* Art. *Saint-Valery-en-Caux.* — Migne. *Encyclopédie théologique. Dict. de Géographie,* t. III, p. 913. — Baron de Roujoux. *Hist. pittoresque de l'Angleterre,* t. I, p. 6.

(2) Dom Beaunier. *Recueil historique*, etc., t. II, p. 775.

(3) S. Jean, I. 45 et suiv.

(4) *Magasin Normand*, déc. 1864. — *Brev. Lexov.* 11 junii. — *Calendrier Normand* et *Analectes,* p. 194.

Digitized by Google

qualifié d'*Assemblée* seulement dans le recueil des Conciles de Dom Bessin (1). Il en est de même de l'*Assemblée* tenue à Gaillon, le 30 juin 1699 (p. 322), contre le livre de Fénelon, intitulé : *Explication des maximes des Saints*. C'est dans cette dernière occasion que les évêques de Normandie, tout en acceptant la condamnation de ce livre, prononcée à Rome, prirent cette réserve : « L'Assem-« blée a ajouté qu'elle ne prétend point, par la présente acceptation, déroger au « droit attaché par l'institution divine et par la règle de l'Eglise, à la dignité des « évêques de juger en première instance les causes de la foi, lorsqu'ils le croient « utile, pour le bien de la religion, ni autoriser la forme et les clauses de ladite « constitution du Pape, qui peuvent être contraires aux usages de l'Eglise de « France (2). »

Nous terminons nos observations en relevant encore deux erreurs typographiques. M. Fisquet nous assure que le rituel de Lisieux fut publié en 1742, et le bréviaire en 1751 (p. 325) ; nous avons sous les yeux ces livres liturgiques, et nous trouvons que le rituel date de 1744 et le bréviaire de 1750.

En attendant la revue d'un autre volume, lequel sera probablement celui qui concerne les diocèses de Coutances et d'Avranches, nous arrêtons ici momentanément nos remarques critiques, minutieuses en apparence, mais pourtant toujours fondées.

L'abbé MALAIS,

Curé de Martin-Église, près Dieppe.

(1) Dom Bessin. *Conc. Rotomag.* pars prior., p. 246.
(2) Dom Bessin. *Conc. Rotomag.* pars prior., p. 252.

Digitized by Google

Notice sur le Port et le Commerce de Cherbourg, par M. Eug. Liais. Broch. in-8. — 1869.

Qui n'a entendu parler de Cherbourg, la cité guerrière bâtie sur l'Océan? Quel est l'homme dont le cœur n'a pas été un instant envahi par un juste sentiment d'orgueil, à la vue de ce chef-d'œuvre, de cette digue immense dont l'aspect seul vous saisit d'épouvante et d'admiration, et contre laquelle, depuis plus de vingt ans, la mer vient briser sans cesse ses flots tumultueux, sans jamais en ébranler la moindre pierre !

Rien qu'à ce point de vue, assurément, Cherbourg mérite d'attirer l'attention de tout Français; aussi l'a-t-on toujours considéré, avec tout le respect qu'inspirent ses canons, comme une de nos positions les plus redoutables.

Mais il est un autre côté non moins important, dont peu de gens paraissent se faire une juste idée : je veux parler du commerce.

On ignore généralement que, de tout temps, cette ville a été l'une des plus commerçantes de la France, et qu'aujourd'hui encore ses progrès ne font qu'augmenter de jour en jour. Cette prospérité croissante, due en grande partie aux facilités de communication et au voisinage de l'Angleterre, résulte surtout de sa situation avantageuse, situation qu'a su si bien comprendre et utiliser Napoléon Ier, et qui faisait dire, avec raison, à l'illustre Vauban, que Cherbourg était l'auberge de la Manche.

Parmi les écrivains qui ont entrepris de rendre à cette ville, dans le commerce, la place qu'elle occupe dans la politique de l'Empire, on doit surtout citer M. Eug. Liais, l'un de ses habitants, qui vient de publier récemment une brochure d'un grand intérêt sous ce titre : *Notice sur le Port et le Commerce de Cherbourg.*

Dans ce travail, l'auteur s'occupe presque exclusivement du commerce : — Cherbourg, dit-il, considéré comme port de relâche, est sans contredit le plus important de la France; sa position heureuse et avancée dans la Manche, sa rade qui devient de plus en plus sûre par des travaux d'enceinte, le rendent le point unique que cherchent à atteindre les nombreux navires contrariés par les vents; le chiffre des navires qui y relâchaient dans le cours d'une année, s'élevait à plus de deux mille, et y étaient l'occasion d'une quantité d'affaires dont certaines, pour cause d'avaries, étaient très délicates à traiter, et demandaient des hommes spéciaux.

Cherbourg, considéré comme port militaire, a toujours offert une source féconde d'affaires; les approvisionnements généraux en toutes espèces de marchandises, que l'administration de la marine faisait tous les ans, s'élevaient à plus de 2,000,000 de francs, et donnaient lieu à des transactions qui se traitaient par le commerce de Cherbourg ou par son entremise; venait, en outre, le chapitre des subsistances de la marine, qui se montait à environ 600,000 francs,

Digitized by Google

dans lesquels les porcs salés, produits du sol local, entraient pour 400,000 francs environ. Enfin, la classe ouvrière trouvait aussi, dans les grands travaux qui s'exécutaient, des ressources qui rejaillissaient en presque totalité sur le commerce de consommation de la place, ce qui ne laissait pas d'être très important. Les salaires des ouvriers employés aux travaux et dans les arsenaux de la marine, s'élevaient à plus de 1,500,000 francs.

Comme on peut le voir par ce simple aperçu, le travail de M. Eug. Liais est des plus intéressants, et se recommande assez de lui-même par le sujet qui y est traité, sans qu'il soit besoin de s'étendre davantage sur ses qualités. Pas assez de liaison dans les phrases et les idées, un peu de désordre dans les faits, voilà le seul reproche que l'on puisse adresser à l'auteur. Du reste, ce petit défaut, si c'en est un, toutefois, trahit un chercheur courageux, recueillant de tous côtés, à des sources diverses, mais sûres, des notes et documents dont le grand nombre et la diversité ne laissent pas que de présenter certaines difficultés, quand on vient à les associer entre eux.

J. Gosselin.

La 10e série du *Dictionnaire historique illustré des communes du département de l'Eure,* par M. Charpillon et l'abbé Caresme, vient de paraître chez M. Delcroix, libraire aux Andelys. Cette série contient les communes suivantes:

Bosbénard-Commin, Bosbénard-Crescy, Boscherville, le Bosc-Morel, Bosc-Regnoult en Roumois, Bosc-Renoult en Ouche, Bosc-Roger en Roumois, le Bosgouet; Bosguérard-de-Marcouville, Bos-Normand, Bosquentin, le Bosrobert, les Bottereaux, Bouafles, Bouchevilliers.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA NORMANDIE.

ABBAYES du Calvados. — L'abbaye du Val (traduit du Gallia Christiana), par V. A. Brunet; Vire, imp. veuve Barbot, 1869, in-8 de 23 p., papier vergé.

BERAT (Eustache). — Épître aux mauvais riches. — Conseils d'un père à son fils, à son entrée dans le monde; Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, gr. in-8 de 10 p.

BLANCHE (Raymond). — Places de guerre. Étude sur les servitudes militaires, comprenant: l'exposé général de la législation, le classement actuel des places de guerre et postes militaires, etc.; par Raymond Blanche, conseiller de préfecture du Calvados; Caen, imp. Goussiaume de Laporte, 1869, in-8 de x et 169 p.

BORDEAUX (Raymond). — Remarques ecclésiologiques sur les églises de Bourges; Bourges, imp. Pigelet, 1869, in-8 de 16 p. — Ext. des mém. de la Soc. des Antiquaires du centre, année 1868.

BOTTENTUIT (le Dr E.). — Des gastrites chroniques; Paris, Delahaye, 1869, in-8 de 103 p.

BRÉBISSON (A. de). — Flore de la Normandie (phanérogames et cryptogames semi-vasculaires), 4e édition; Caen, Leblanc-Hardel, imp.-éditeur; Paris, Derache, lib., 1869, in-12 de xxxv et 423 p.

DANSIN. — Leçon d'ouverture du Cours d'histoire à la Faculté des Lettres de Caen (4 décembre 1868); par Dansin, professeur; Caen, imp. Leblanc-Hardel, 1869, in-8 de 29 p.

EXPOSITION universelle de 1867, à Paris. — Ext. des rapports du Comité départemental du Calvados; Caen, imp. Leblanc-Hardel, 1869, in-8 de 147 p. et pl.

FIERVILLE (Ch.). — Histoire généalogique de la maison et de la baronnie de Tournebu, d'après les archives inédites de cette famille; par Ch. Fierville, membre de la Soc. des Antiquaires de Normandie; Caen, imp. Leblanc-Hardel, 1869, in-4 de 206 p. — Ext. du 24e volume des mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie.

FIERVILLE (Ch.). — Note historique sur les origines du collége de Saint-Sever; par Ch. Fierville, censeur des études au lycée de Mont-de-Marsan; Mont-de-Marsan, imp. Delaroy, 1869, in-8 de 6 p.

Digitized by Google

FIALON (Eugène). — Leçons d'histoire littéraire faites aux cours de dames et de jeunes filles de l'hôtel de ville de Reims; par Eug. Fialon, professeur de rhétorique au lycée imp. de Reims. XVIe siècle et commencement du XVIIe. *Corneille;* Reims, Giret; Paris, Thorin, 1869, in-8 de XI et 355 p.

HÉRAMBOURG et LE DORÉ. — Le Révérend Père Jean Eudes, apôtre des Saints-Cœurs de Jésus et Marie, instituteur de la congrégation de Jésus et Marie, de l'ordre de N.-D. de charité du refuge et de la Société des enfants du Cœur admirable de la mère de Dieu. Ses vertus; par le R. P. Hérambourg de la congrégation de Jésus et Marie. Nouv. édit. entièrement revue par le R. P. A. Le Doré, de la même congrégation; Paris, Lethielleux, 1869, in-8 de 636 p. (Imp. Hauvespre, à Rennes.)

LECOINTE (l'abbé). — Étude sur la première Croisade. Coup-d'œil sur l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem; par l'abbé Lecointe, membre de la Soc. des Antiq. de Normandie; Caen, Le Gost-Clérisse, 1869, in-8 de XXII et 129 p. (Imp. Leblanc-Hardel.)

LÉPINOIS (E. de). — Exposition rouennaise des Beaux-Arts (1869); Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, gr. in-8 de 31 p. — Ext. de la *Revue de la Normandie*, avril, mai et juin.

LETELLIER (C. L. A.). — Méthode du mot théorique grammatical pour apprendre en quelques mois une langue morte ou vivante, avec ou sans le secours d'un maître, etc.; Caen, imp. Goussiaume de Laporte, 1869, in-8 de V et 65 p.

LETTRES familières sur l'Italie; par M. P. G. (Gaigneux); Paris, 1869, in-12 de 475 p. (Imp. Boissel, à Rouen.)

LIÉGARD (le Dr). — Sur la restauration de l'église de Rots; par le Dr Léon Liégard, professeur à l'Ecole de médecine; Caen, imp. Leblanc-Hardel, 1869, in-8 de 8 p.

MARLIÈRE (l'abbé). — Querelles et chicanes entre deux curés de campagne sur le Bréviaire romain; par l'abbé Marlière, curé de Saint-Aignan-sur-Ry; Rouen, imp. Lecointe frères, 1869, in-8 de 24 p.

MONTZEY (de). — Le P. Eudes et ses instituts. Sa vie et l'histoire de ses œuvres, 1601-168-1869; par C. de Montzey, ancien officier, chev. de l'ordre imp. de la Légion d'honneur, etc.; Paris, Lethielleux, 1869, in-12.

MORIÈRE (J.). — Résumé des conférences agricoles sur la culture du pommier, la préparation et la conservation du cidre, et la fabrication de l'eau-de-vie. 15e édition revue et augmentée; Caen, imp. Leblanc-Hardel, 1869, in-8 de 69 p. et pl.

NOTICE sur l'église et le pèlerinage de Notre-Dame-de-Grâce, à Saint-Pierre-de-Bailleul, près Gaillon; par un prêtre du diocèse d'Evreux; Evreux, imp. Richet, 1869, in-8 de 15 p. et pl.

Digitized by Google

PIERRE (Isidore). — Études théoriques et pratiques d'agronomie et de physiologie végétale, t. 2e. Plantes fourragères. Graines et produits dérivés; Paris, Goin, 1869, in-18 jésus de 371 p. (Imp. Hérissey, à Evreux.)

PRÉDICTION de la vision prodigieuse d'un aigle épouvantable, apparu le 25 juillet 1622, entre la Normandie et la Bretagne, proche la ville de Pontorson. Nouv. édition publiée par les soins d'un bibliophile de l'Avranchin. Jouxte la copie, imprimée à Paris, en 1622; Avranches, Mme H. Tribouillard, imp.-libr. — A. Anfray, libr., 1869, pet. in-8 de VIII et 18 p., tiré à 125 exempl., dont 2 sur pap. de couleur, grand format. — La préface est signée: un bibliophile de l'Avranchin, G***, le 1er juillet 1869. Ce bibliophile est le R. P. Dom Victor Jacques, de l'abbaye de Solesmes (Sarthe). — La 1re édition de cet opuscule a été imprimée à Rennes, en 1622, in-8.

ROSSI (de). Mémoire sur un vase de plomb trouvé dans la régence de Tunis; par M. le commandeur de Rossi, de Rome. Traduit de l'italien; par M. A. Campion; Caen, imp. Leblanc-Hardel, 1869, in-8 de 37 p. et fig. — Ext. du Bulletin monum.

TRIPIER. — Résumé succinct des études de M. le général Tripier, sur les côtes de la Manche, depuis le Havre jusqu'à Dunkerque; Montreuil-sur-Mer, 1869, in-8 de 12 p.

VAVASSEUR (Paul). Les Enervés de Jumiéges, poème lu dans la séance publique de l'Acad. de Rouen, le 5 août 1869; Rouen, imp. veuve Orville et Joignant, 1869, in-12 de 16 p.

Digitized by Google

NOTICE

SUR L'ANCIEN COUVENT DES PÉNITENTS DE BERNAY (Eure).

I.

Fondation du Couvent. — L'Ermitage de Saint-Lubin. — Introduction de la Réforme. — Résistance qu'elle rencontre.

L'ordre des Pénitents, qui eut pour fondateur saint François d'Assises, n'imposait primitivement à ses membres ni l'obligation de la vie commune, ni les trois vœux d'obéissance, de chasteté et de pauvreté, qui constituent l'état religieux proprement dit. Libres, au milieu des agitations du monde, de tout engagement solennel, ils n'étaient obligés de renoncer ni aux joies de la famille, ni aux relations de la vie sociale. Une vie pure, conforme à la morale évangélique et ayant pour base la pratique des vertus et l'accomplissement des devoirs religieux et sociaux, telles étaient les seules obligations que contractaient les disciples du *Tiers-Ordre* (1), dont tous les efforts devaient tendre vers un degré de perfection plus avancé. Ce ne fut que plus tard, alors que déjà l'ordre avait pris un développement notable, que quelques disciples, animés d'un zèle plus ardent, modifièrent cet état de choses en adoptant la vie commune, et donnèrent naissance au Tiers-Ordre régulier en s'engageant aux trois vœux solennels de la religion (2).

(1) D'après quelques auteurs, ce nom de Tiers-Ordre aurait été donné à la nouvelle fondation de saint François, parce qu'elle tenait le milieu entre l'état régulier et l'état séculier ; mais, selon d'autres, il aurait eu pour but d'indiquer que cette fondation était la troisième établie par saint François, qui déjà avait institué l'ordre des Frères Mineurs et celui des Clarisses.

(2) Helyot. — Histoire des Ordres monastiques, religieux et militaires, tome 8. — Le P. Elzéard de Dombes : La Sainte Académie de perfection spéculative et pratique, page 477.

Digitized by Google

Dès le XIIIe siècle, cette fondation, qui ne datait cependant que de quelques années, et dont les premières semences avaient germé en Italie, franchissait les Alpes et pénétrait en France. Sous la puissante protection de saint Louis, elle ne tarda pas à y établir un certain nombre de maisons unies ensemble par un même esprit, dirigées par une même règle, et qui formèrent bientôt un même corps sous le nom de *Congrégation gallicane*.

D'après l'accord unanime des historiens de l'ordre, la fondation du couvent de Bernay, objet de cette notice, remonte à l'année 1490 : « Berneacensis conventus S. Lubini, remotus quarta « leuce parte ab urbe Bernay, districtus Lexoviensis, fundatus « fuit anno 1490 (1). »

Cette opinion, confirmée par le P. Elzéard de Dombes, dans son ouvrage intitulé : *La Sainte Académie de perfection spéculative et pratique* (2), est encore attestée par l'auteur des *Annales du Tiers-Ordre* (3), le P. Jean Marie, dont le témoignage a d'autant plus de poids et d'autorité, qu'il était le chronologiste de l'ordre, et particulièrement de la province de Saint-Yves, dans laquelle se trouvait le couvent de Bernay.

L'existence de cette communauté, dès les premières années du XVIe siècle, se révèle d'ailleurs dans certains actes d'une authenticité incontestable et que relatent les lettres patentes de 1653, dont nous aurons occasion de parler plus loin ; lettres qui avaient pour but de confirmer l'établissement des religieux Pénitents, remontant, y est-il dit, à plus de cent cinquante ans, et dont les anciens titres s'étaient trouvés perdus dans les guerres qui avaient désolé la France.

Le couvent de Bernay est, en effet, désigné nominativement dans une commission donné en 1502 par le général de l'ordre, le

(1) Cronologium Tertii ordinis per R. P. franciscum Bordonum, cap. 32, p. 504.

(2) Page 639.

(3) Tertii ordinis S. Francisci assisiatis annales perpetui a P. Joanne Maria, page 74.

Digitized by Google

R. P. Gilles Delphin, à quatre religieux chargés de réformer tous les couvents du Tiers-Ordre établis en France (1). En 1523, le cardinal Pierre, légat *a latere* du pape Clément VII, accorde aux religieux Pénitents de Bernay une bulle portant confirmation de leur établissement, avec pouvoir de continuer la célébration de la messe et des autres offices divins en l'église et chapelle de leur couvent (2) ; enfin, en 1531, un bourgeois de Lisieux, du nom de Guillaume Filleul, « meu par un sentiment de piété et de « devocion, cède, quicte et délaisse aux religieux du Tiers-Ordre « de saint François à l'ermitaige et église de Saint-Lubin, fondée « en ce lieu de Bernay, prèz l'église de Nostre-Dame de la Cous- « ture, et à leurs successeurs, une pièce de terre tant en boys, « pasture, terre labourable que non labourable, ainsy qu'elle se « pourporte et contient en long et en lay..... (3) »

A ces divers documents viennent encore s'ajouter les aveux passés par les religieux Pénitents aux plaids royaux de la vicomté de Montreuil, et notamment celui de 1532.

Dès son origine, ce couvent fut placé sous l'invocation de saint Lubin et désigné dans les anciens titres, ainsi que dans les actes capitulaires de la communauté elle-même, sous le titre de *Couvent de Saint-Lubin-lès-Bernay*.

Auguste Le Prévost, dont la science est cependant bien rarement en défaut, commet une erreur en indiquant le faubourg de la porte de Rouen comme le lieu de la première demeure des

(1) Lettres patentes de Louis XIV données à Paris au mois de mars 1653. (Voir Archives de l'Eure, liasse relative au couvent des Pénitents de Bernay.)

(2) Mêmes lettres patentes.

(3) Contrat passé devant les tabellions de Bernay, le 30 septembre 1531. Le couvent avait alors pour gardien le F. Jehan Hermier, prêtre.

L'opinion d'Auguste Le Prévost, reproduite par MM. Charpillon et Caresme dans leur Dictionnaire historique du département de l'Eure, et d'après laquelle Guillaume Filleul aurait été le fondateur de la maison des Pénitents de Bernay, nous paraît erronée ; il nous semble plus juste et plus conforme à la vérité de ne lui donner que le titre de bienfaiteur de cette maison, qui existait déjà depuis plus de quarante années, à l'époque de la donation de 1531.

Digitized by Google

Pénitents. Ces religieux eux-mêmes, dans le mémorial de leur couvent, nous apprennent qu'avant sa translation à la porte de Rouen, qui n'eut lieu qu'en 1656, leur monastère était situé proche l'église de Notre-Dame de la Couture dans les bois d'Alençon (1). Et s'il était besoin de nouvelles preuves pour confirmer un fait aussi clairement énoncé, il suffirait de lire la donation de Guillaume Filleul, dont nous avons parlé plus haut, où il dit que l'*ermitaige et église de Saint-Lubin était fondée près l'église de Nostre-Dame de la Cousture ;* les abornements de la pièce de terre faisant l'objet de cette donation, tels qu'ils sont donnés dans l'acte, ne pourraient, dans tous les cas, laisser subsister aucune équivoque : « Icelle pièce, y est-il dit, jouxte « d'un costé le chemin tendant de l'église de la Cousture au « Pont-Baudet, d'autre costé et d'un bout le chemin tendant de « l'église de la Cousture à Saint-Quentin, d'autre bout le *dit* « *ermitaige à cause de leur maison* et les boys d'Alençon, cha- « cun en partie.... »

Quant à préciser l'emplacement occupé par les constructions du couvent, l'absence de tout document et la disparution de tout vestige rend l'examen de ce point plus difficile. Cependant, nous venons de voir, dans la donation de Guillaume Filleul, la maison des Pénitents désignée sous le nom de l'*Ermitaige et église de Saint-Lubin,* désignation que nous retrouvons dans tous les anciens titres, qui nous apprennent en même temps que cette maison existait près de l'église de Notre-Dame de la Couture dans les bois d'Alençon, et, d'après les lettres patentes de 1655, exposée aux ardeurs du soleil de midi, à mi-côte d'une haute montagne; qu'enfin elle était voisine du chemin tendant de l'église de la Couture à Saint-Quentin des Isles. Nous nous rappelons aussi que le père Bourdon, parlant de la fondation de ce couvent, nous l'indique comme étant alors situé à un quart de lieue

(1) Ces bois faisaient partie de l'apanage des anciens ducs d'Alençon, et c'est de cette circonstance que leur avait été donné le nom de bois d'Alençon.

Digitized by Google

environ de la ville : *remotus quarta leuce parte ab urbe...* Or, à peu de distance de l'église de Notre-Dame de la Couture, sur le chemin conduisant à Saint-Quentin des Isles, près de l'endroit aujourd'hui connu sous le nom des Dix-Vannes ou des Dix-Esseaux, il existait autrefois un hameau que l'on appelait l'*Ermitage* (1) et que dominait le coteau des bois d'Alençon. C'est, à n'en point douter, sur la pente de ce côteau que s'étendaient autrefois les constructions de la maison des Pénitents, en souvenir desquels, après leur départ, le hameau voisin conserva le nom de l'Ermitage.

L'opinion que nous émettons ici, d'après la concordance des lieux avec les énonciations des anciens titres, est d'autant plus vraisemblable, qu'elle est d'accord avec l'usage presque généralement suivi par tous les ordres religieux, qui éloignaient constamment leurs monastères du groupe des habitations de la ville voisine. L'ordre des Pénitents surtout recherchait le silence et la solitude, choisissant presque toujours un lieu désert, aride, inculte, parfois même cherchant l'isolement jusque dans les entrailles de la terre, comme en offraient des exemples les couvents de Sainte-Catherine près Vernon et de Sainte-Barbe à Croisset, près Rouen, dont les églises avaient été creusées dans le cœur de la montagne, à la pointe du marteau (2).

La situation du couvent de Bernay à un quart de lieue de la ville, au milieu du bois, était bien conforme à cet usage ; elle avait été en même temps des plus heureusement choisie. Les bois qui l'entouraient encadraient de leur verdure les constructions du couvent, devant lesquelles s'étendait la riche vallée de la Charentonne. Le silence qui régnait dans ces lieux consacrés à la prière, n'était troublé que par les bruits de la nature et permettait aux religieux de se livrer à leurs pratiques religieuses, comme à l'étude et à la méditation, sans avoir à craindre les dis-

(1) Notice sur Notre-Dame de la Couture, par l'abbé Blais, page 80.
(2) La Sainte Académie de perfection, pages 397 et 398.

Digitized by Google

tractions du dehors. De la porte d'entrée, que surmontait une petite clochette, une allée bordée de haies se dirigeait vers la chapelle, de manière à ce que les étrangers pussent s'y rendre sans pénétrer dans les autres dépendances du monastère. Cette chapelle était décorée de quelques peintures grossièrement exécutées, et l'autel surmonté d'un tabernacle de chétive apparence. Le dortoir des religieux se composait de cinq chambres ou cellules ; au rez-de-chaussée se trouvaient la cuisine et le réfectoire (1). La cour et le jardin s'étendaient autour de ces constructions, qui étaient simples, sans ornements, sans décors, comme le prescrivaient les instructions du pieux fondateur de l'ordre, qui voulait que ses disciples fissent bâtir leurs logements pauvrement de bois et de terre, avec quelques cellules où les frères pussent prier et travailler (2).

Ce fut dans cette maison de l'Ermitage qu'en l'année 1596, les frères de la Charité de Notre-Dame de la Couture firent leur banquet de l'Assomption, à cause des ravages que la contagion causait dans la ville (3).

Pendant plusieurs siècles, tous les couvents du Tiers-Ordre, établis en France, ne formèrent ensemble qu'une seule congrégation ; mais au chapitre provincial tenu en 1611, dans le couvent

(1) Devis dressé le 26 septembre 1651. (Arch. départementales de l'Eure. Liasse du couvent des Pénitents de Bernay.)

(2) Histoire ecclésiastique de l'abbé Fleury, tome 16, page 614.

(3) Ancien Livre de la charité de Notre-Dame de la Couture.

D'après les statuts de cette confrérie, les frères se réunissaient chaque année, le jour de l'Assomption, pour élire le prévost et l'échevin, et procéder à la réception des nouveaux frères. Puis on se rendait processionnellement à l'hôtel de l'échevin, où était préparé un joyeux festin : « Il est ordonné qu'à chacune des « deux festes solennelles, c'est assavoir de la Trinité et de l'Assomption Nostre-« Dame, l'Esquevin, le Prevost, les douze frères, les prestres, le clerc et crieur « doibvent boire et menger ensemble en l'hostel de l'esquevin et doibt païer « chacun son escot de sa bourse et du sien propre, excepté les prestres, clerc et « crieur qui doibvent païer leur escot sur la dicte charité, sauf que chacun « prestre pour son escot paiera deux sols six deniers tournois... » (Statuts de 1406.)

Digitized by Google

de Picpus, cette congrégation, qui avait pris un très grand développement et dont les maisons étaient devenues fort nombreuses, fut divisée en quatre provinces distinctes : celle de France ou de Paris, sous le patronage de saint François; celle de Neustrie ou de Rouen, sous le patronage de saint Yves; celle de Lyon, sous le patronage de saint Louis, et celle d'Aquitaine ou de Toulouse, sous le patronage de saint Elzéard. Toutefois, celles de France et d'Aquitaine furent seules immédiatement constituées; l'institution des autres fut retardée jusqu'à l'époque où chacune d'elles comprendrait dans sa circonscription au moins dix maisons soumises aux constitutions de l'ordre. Il en fut ainsi de la province de Saint-Yves, dans laquelle se trouvait le couvent de Bernay et dont l'institution n'eut lieu qu'en 1639, alors qu'elle comprenait les monastères de Vernon, des Andelys, de Louviers *extrà muros*, de Croisset, de Rouen (1), de Neufchâtel, de Veules, de Saint-Valery, de Laigle et de Saint-Lô. Le couvent de Bernay ne figure point dans cette énumération, quoique sa fondation fût de beaucoup antérieure; mais ce fait s'explique par l'abandon dans lequel se trouvait cette maison, qui ne renfermait plus, à cette époque, aucun religieux, comme nous le verrons plus loin.

(1) Nous remarquons ici les deux couvents de Croisset et de Rouen indiqués distinctement, quoiqu'ils ne fissent, pour ainsi dire, qu'une seule et même maison. Primitivement établis à Sainte-Barbe-sous-Croisset, les Pénitents ayant désiré se rapprocher de la ville, une dame Marthe de Rassent, veuve de M. de Gouville, leur fit don, au mois de juin 1609, d'une maison dans le faubourg Bouvreuil. Au mois de juillet suivant, Henri IV leur permit, par lettres patentes, d'y transférer leur couvent, sans pour cela être obligés d'abandonner leur monastère de Croisset; ces lettres furent vérifiées au Parlement et en la Chambre des Comptes, au mois d'août de la même année, sous la condition que le couvent de Croisset demeurerait comme auparavant et serait desservi par les mêmes religieux.

Les Pénitents habitèrent leur maison du faubourg Bouvreuil jusqu'au mois de mai 1612; à cette époque, en vertu de nouvelles lettres patentes qu'ils obtinrent de Louis XIII, ils allèrent s'établir rue Saint-Hilaire. (Farin, *Hist. de Rouen*, 6e partie, p. 116).

Digitized by Google

La fin du XVIe siècle et les commencements du XVIIe furent marqués par un fait important pour le Tiers-Ordre de saint François : l'introduction de la réforme dans tous les couvents de la Congrégation gallicane. Les troubles et les dissensions civiles, qui avaient si cruellement désolé la France pendant le XVIe siècle, n'avaient point épargné les ordres religieux. Il semble cependant que le calme et la paix de leurs retraites, leur isolement du monde, eussent dû les mettre à l'abri des événements politiques; mais quand le sol tremble, il n'est point d'édifice qui n'en ressente les effets. La commotion était trop forte et les murs des monastères trop faibles pour que les agitations du dehors ne pénétrassent pas dans l'intérieur et n'y vinssent jeter le trouble, l'inquiétude et le désordre. De même que les autres établissements monastiques, l'ordre des Pénitents avait éprouvé les influences de ces temps orageux, la tiédeur et le découragement s'étaient introduits dans les esprits, ses maisons s'étaient peu à peu dépeuplées, quelques-unes ne renfermaient plus que deux ou trois religieux; il n'était même pas sans exemple de voir un religieux seul, abandonné à lui-même, vivant dans l'isolement le plus complet. Dans de telles conditions, l'observance de la règle fut bientôt complétement oubliée, le relâchement de la discipline ne tarda pas à se propager, et de nombreux abus vinrent menacer d'une ruine prochaine l'ordre de saint François, s'il n'y était apporté un prompt remède.

Ce déplorable état de choses provenait principalement de ce que les quatre provinces, qui composaient la Congrégation gallicane, n'avaient aucun lien direct qui les unît entre elles. Isolées et indépendantes les unes des autres, il leur manquait un supérieur général, investi d'une autorité souveraine qui, d'une main ferme et vigoureuse, maintînt la discipline, réprimât les abus et dirigeât avec une volonté énergique la Congrégation tout entière. Clément VII occupait alors le trône pontifical; instruit de cette situation, il résolut d'y remédier en réunissant en un seul corps

Digitized by Google

DES FONTAINES.

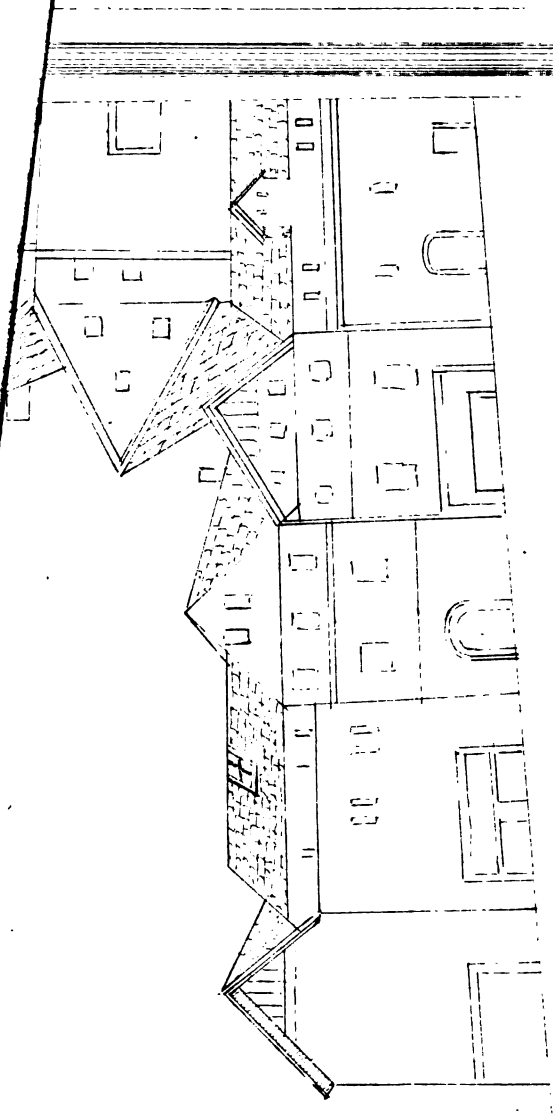

Le Vieux Marché.

Digitized by Google

Digitized by Google

toutes les maisons du Tiers-Ordre existant en France, et en leur donnant un ministre provincial qui, tout en étant le chef de la Congrégation gallicane, serait néanmoins soumis lui-même au ministre général de toute la famille de l'ordre Séraphique. Tel fut l'objet de la bulle apostolique que rendit ce Souverain Pontife, le 2 octobre 1603, et pour l'exécution de laquelle le général de l'ordre envoya en France un commissaire spécial, chargé de présider le chapitre dans lequel cette mesure devait être adoptée.

Ce fut au couvent de Fauconville-sous-Bois, dans la province de Paris, que se réunirent, en assemblée générale, tous les membres du Tiers-Ordre, convoqués pour entendre la lecture de la bulle de Clément VII, et procéder à l'élection d'un supérieur général, en exécution de la mesure qu'elle prescrivait. Au nombre des religieux qui étaient accourus à cette réunion solennelle, si importante pour l'avenir de la Congrégation entière, se trouvait un homme d'une vie pure, d'une vertu austère, d'une piété et d'une conviction profondes. Cet homme, que la nature semblait avoir favorisé de tous ses dons, était le Père Vincent Mussart, de Paris. « Il était, dit le Père Elzéard de Dombes, d'une belle pres-« tance corporelle, ayant des forces valides et robustes, une « face grave et sérieuse, un esprit puissant, un bon jugement, « une intelligence éclairée et un courage magnanime pour en-« treprendre des affaires, résister aux difficultés et contradic-« tions, et les conduire à perfection pour difficiles qu'elles fus-« sent; son discours, naturellement éloquent et animé de fortes « raisons et de persuasions efficaces, faisait une partie de l'ex-« cellence de sa nature (1)..... » Tel était l'homme sur lequel se réunirent tous les suffrages de l'assemblée et que la Providence, au milieu du tumulte des guerres et du choc des hérésies, fit apparaître pour relever le Tiers-Ordre de l'état de décadence où

(1) La Sainte Académie de Perfection, p. 479.

Digitized by Google

il était tombé, et lui rendre son premier éclat et sa première splendeur (1).

La répression des abus, le rétablissement de la discipline et le rappel à l'observance de la règle, ne pouvaient s'accomplir sans qu'il y eût d'inévitables résistances; aussi les commencements de la réforme furent-ils difficiles et hérissés d'obstacles; mais, doué d'un caractère ferme, persévérant et énergique, le P. Vincent Mussart ne se rebuta point. Plus il rencontra de difficultés, plus il redoubla de zèle et d'ardeur pour parvenir à son but. Il usa d'abord de la persuasion, espérant ramener les opposants par la puissance de sa parole, dont l'éloquence faisait dire aux plus illustres de ses auditeurs, qu'il était un autre saint Jean-Baptiste venant du désert pour leur prêcher l'Evangile. Il tenta toutes les voies de douceur et de conciliation que sa charité évangélique et sa prudence lui suggérèrent; mais n'obtenant aucun résultat et bien résolu cependant à poursuivre l'accomplissement de son entreprise et à la mener à bonne fin, il eut recours à l'autorité du roi, qui, accédant à sa demande, ordonna à tous les religieux du Tiers-Ordre de le reconnaître pour leur légitime Supérieur et pour leur Provincial, et leur enjoignit en même temps d'assister à tous les chapitres que tiendraient les réformés. La plupart se soumirent. Cependant les gardiens de plusieurs couvents, au nombre desquels figurait celui de Bernay, résistèrent encore, excités qu'ils étaient par celui de Sainte-Barbe de Croisset près Rouen. Ils obéirent néanmoins aux ordres du roi, en se rendant au chapitre de l'année 1605; mais ils refusèrent de concourir aux élections et tentèrent, avec quelques autres mécontents, de s'unir aux Pères de la Congrégation d'Italie. Ces tentatives ayant échoué, les gardiens de Bernay, de Vernon, des

(1) « In Gallis utique, cum disciplina monastica renovaretur, inter tumultus « bellicos, inter hereticorum impios et atroces impetus, suscitavit Deus adoles- « centem eximiâ præditum indole..... » (Tertii ordinis P. Francisci annales auctore Joanne Maria, prima pars, art. 18, pag. 40.

Digitized by Google

Andelys, de Brassy et de Neufchâtel, réunis à quelques religieux comme eux opposants, s'assemblèrent en 1607 au couvent de Vernon, où ils élurent pour Provincial le Père Claude Retourné, procureur de la maison de Brassy, qui, depuis peu d'années, avait quitté l'habit de l'ordre pour se faire Cordelier. A peine une année s'était-elle écoulée depuis son entrée en fonction, que ce religieux, voyant plusieurs des opposants reconnaître pour Provincial le Père Vincent Mussart que le chapitre de 1607 avait continué dans cet office, se démit lui-même de sa charge, fit sa soumission et termina ainsi cette déplorable scission qui divisa pendant plusieurs années les couvents du Tiers-Ordre de la Congrégation gallicane.

F. MALBRANCHE.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

HISTOIRE LOCALE.

LE JEU DE PAUME DE SAINT-EUSTACHE,

PAROISSE SAINT-SAUVEUR, A ROUEN.

Parmi tous les Jeux de Paume, dont le nombre fut très considérable à Rouen, il en est un sur lequel nous croyons devoir appeler spécialement l'attention, et pour son antiquité, et pour l'importance du rôle qu'il nous semble avoir joué dans l'histoire du théâtre en notre cité.

Partageant le sort commun à tous les établissements de ce genre, le Jeu de Paume de Saint-Eustache n'a guère laissé que son nom, peu connu d'ailleurs, si ce n'est de ceux qui ont fait une étude assez complète de l'histoire de notre ville. Quand fut-il ouvert ? Où se trouvait-il ? Quelles en étaient l'importance et la disposition ? C'est en passant, et d'une façon bien incomplète, qu'on a répondu jusqu'ici à ces diverses questions. Et cependant quelques détails précis sur ces différents points n'auraient manqué ni d'intérêt, ni d'importance, comme nous espérons le montrer bientôt.

L'héritage, en effet, où « pendait l'image Saint-Eustache, » d'où vint son nom au Jeu de Paume, est intimement lié à l'histoire de la famille Corneille, puisque, dès les premières années du XVIe siècle, il bornait, du côté nord, les maisons que devait acquérir plus tard le grand-père de Pierre Corneille.

La preuve s'en trouve dans les *Extraits d'actes de ventes relatifs aux maisons de Pierre et de Thomas Corneille,* donnés

Digitized by Google

par M. Ballin, comme pièces justificatives de son travail : « *Maison et généalogie de Corneille.* »

« 1529. — 16 février. — Devant les tabellions de Rouen, vente par *Anne* FOUBERT, veuve de *Nicolas* LE CARON, sieur du Romois, demeurant paroisse Saint-Sauveur de Rouen,

« A *Anne* DE CUVERVILLE, veuve de *Nicolas* CARADAS, vivant avocat fiscal pour le roi, en Normandie,

« D'une maison et tennement, assis paroisse Saint-Sauveur, bornée, d'un côté par Goupil, sieur du Parquet; d'autre côté, la veuve de Thomas de Bos, d'un bout, par devant, le pavé du roi en la rue de la Pie tendante aux Jacobins, et *d'autre bout*, *par derrière*, L'HÉRITAGE OU PEND POUR ENSEIGNE L'IMAGE SAINT-EUSTACHE (1). »

Il y avait alors, sur le côté ouest du Vieux-Marché, un peu au-dessus de l'église Saint-Sauveur, dans le prolongement de la fontaine Saint-Sauveur et des halles de la boucherie, une rue qui figure sur le plan du Livre des Fontaines, fait en 1525. Cette rue allait du Vieux-Marché à la rue des Jacobins (Brasière auparavant, Fontenelle aujourd'hui), et débouchait en face de l'Hôtel de Fécamp. Le plan de Gomboust, en 1655, lui donne, sous le n° 390, le nom de *rue aux Chevaulx*, qu'elle portait au XVIe siècle. Supprimée pour les travaux d'un nouvel Hôtel-de-Ville, commencés en 1757, cette ancienne rue se trouvait entre la rue de Crosne et la rue du Marché actuelles, mais plus voisine de la rue de Crosne, dont le tracé ne nous paraît pas être exactement le même. Le côté sud de la rue aux Chevaux aurait été, pour nous, à la hauteur de la fontaine de la rue de Fontenelle aujourd'hui, près de la « cuve où les Jacobins prenaient leur eau. »

C'est dans une des maisons situées à gauche de cette *rue aux Chevaulx*, quand on allait du Vieux-Marché à la rue des Jacobins, et représentée dans le plan du Livre des Fontaines, que se trouvait « l'héritage où pendait pour enseigne l'image Saint-Eustache. »

Ce devait être, au début du XVIe siècle, une boutique que

(1) REVUE DE ROUEN, année 1833, premier semestre, p. 241.

Digitized by Google

« l'héritage où pendait cette enseigne, » dont le nom ne se rencontre point parmi ceux des tavernes, hôtelleries et cabarets connus comme existant alors sur la paroisse Saint-Sauveur, tels que le *Mouton-Blanc*, le *Franc-Archer*, le *Chevalier-Blanc*, la *Croix-Rouge*, le *Pilier-Vert*, les *Trois-Rois*, l'*Ecrevisse*, etc.

Nous remarquons d'ailleurs que les noms de saints n'étaient guère donnés à ces sortes d'établissements (1).

D'après le dessin du manuscrit, on est également porté à lui assigner la destination de boutique. On y voit, en effet, un rez-de-chaussée ouvert à tous les vents, avec une personne assise en retraite, comme cela a lieu pour plusieurs autres maisons dans d'autres rues. C'est qu'à cette époque, et jusqu'à la fin du siècle dernier, dans toutes les boutiques de Rouen, « on trouvait un « mur à hauteur d'appui, en pierre, ou en maçonnerie couronnée « d'une assise de pierre aux bords arrondis, et traversée dans sa « longueur par une rainure sur laquelle on glissait les ais servant « de clôture..... Une personne était assise soit sur le banc appelé « *forme (fourme)*, soit sur la *selle (seule)*, espèce d'escabelle « percée au milieu d'une ouverture, par laquelle on passait la « main pour pouvoir la transporter plus aisément (2). » C'était le patron de la maison qui attendait les chalands.

Le manuscrit ne dit pas que là était « l'héritage où pendait « pour enseigne l'image Saint-Eustache. » Mais comme nous allons établir que cet héritage bornait celui qui va bientôt être acquis par la famille Corneille, dans la rue de la Pie, et dont la position est bien connue, nous n'hésitons pas à penser que le Jeu de Paume de Saint-Eustache se trouvait au point A, dans la partie du plan que nous empruntons au Livre des Fontaines (3).

(1) *Les Tavernes de Rouen au XVIe siècle*, publiées par la Société des Bibliophiles normands. Voir l'*Introduction* par M. de Beaurepaire, p. XIII.

(2) *Revue rétrospective rouennaise*, par M. de la Quérière, p. 23.

(3) Voir la partie du plan annexée à cet article. — On remarque, au milieu de la *rue aux Chevaux*, le canal qui menait les eaux de la source Saint-Filleul à la

Digitized by Google

A quelle époque précise le Jeu de Paume remplaça-t-il la boutique de la première moitié du XVIe siècle ? Nous n'en savons rien. Toutefois, l'existence en est constatée par un acte de vente du 16 mars 1555, avant Pâques, ancien style, c'est-à-dire 1556, nouveau style.

« *Alonce* de CIVILLE, sieur de Bouville, et *Antoine* de CIVILLE, conseiller du roy, notaire secrétaire en sa cour de Parlement de Rouen, *Jacques* de CIVILLE sieur de Pelletot, vicomte de l'Eau de Rouen et *Marye* de SALDAIGNE, veuve de noble homme *Alonce* de CIVILLE, en son vivant sieur de Bouville et vicomte de Rouen, père et mère des dessus dits et aussi tutrice de *François* et *Jehan* de CIVILLE soubz aagez leurs freres, agissant tous comme héritiers de venerable et noble personne defunt *Nicolle* de CIVILLE sieur de Beuzevillette et curé de Douvren leur oncle,

« Vendent à honorable homme *Gilles* ALYNE, demeurant en la paroisse Saint-Saulveur de Rouen,

« Plusieurs tennements de maisons, jardin et héritage JEU DE PAULME, etc..... *où pend pour enseigne l'image Saint-Eustache*, assis en la dite paroisse de Saint-Saulveur.

« Le tout borné ensemble, d'un côté ledit ALYNE comme représentant M. DE LA CHESNAYE, médecin, à cause de la maison des Trois-Croissants, et *Jacques* MAZE à cause de la maison où pend pour enseigne le Mouton-Rouge,

« D'autre côté *Robert* LEGOUPIL, sieur du Parquet,

« D'un bout les religieux de Bourgachard,

« Et d'autre bout, par devant, le pavé du Viel-Marché,

« A charge :

« 1° De payer 25 sols de rente annuelle à la chapelle de Frontebosc ;

« 2° De payer aux vendeurs la somme de *quatre milles livres* ;

« 3° Cent ecus d'or pour le vin (1). »

Il est donc bien établi que, dans « ces tenements de maisons, etc., » vendus par la famille de Civille, se trouvait, en 1556, un jeu de paume, qui prit bientôt le nom de l'enseigne Saint-Eustache, que portaient en général tous ces immeubles.

Un acte de vente, relatif à la maison de la rue de la Pie, dont un des ancêtres de notre poète, son grand-père, Pierre Corneille,

fontaine Saint-Sauveur, adossée à l'église du même nom, dans l'angle sud-ouest de la place du Vieux-Marché.

(1) Archives du Tabellionnage de la vicomté de Rouen. — Communication due à l'obligeance de M. Gosselin.

Digitized by Google

se rendit acquéreur, dix-huit ans plus tard, ne laisse plus de doute sur ce point.

« 1584. — 6 août. — Devant les tabellions de Rouen, vente par *François* AUBER, sieur de Daubeuf, demeurant à Daubeuf près Fécamp, et par *Charles* AUBER, sieur de Theuville-aux-Maillots, y demeurant,

« A *Pierre* CORNEILLE, référendaire en chancellerie, à Rouen, y demeurant paroisse Saint-Sauveur, de plusieurs corps et tennement de maisons, contenant cave, puits, fonds de terre et heritage ainsi qu'il est de présent bâti, et occupé par Gaspard Rabault, Jean Duchemin, Philippe Millon, Malline, Leroux et autres,

« Ce dit tennement et heritage assis en la paroisse Saint-Sauveur de Rouen, rue de la Pie; le tout borné, d'un côté, Nicolas Quesnel, par acquisition de la demoiselle de Longueuil; d'autre côté, les hoirs de Robert Goupil (1), sieur du Parquet, d'un bout par devant, le pavé du roi en la rue de la Pie, et *d'autre bout, par derrière*, LE JEU DE PAUME DE SAINT-EUSTACHE.

« Lesdits vendeurs ont déclaré que ledit tennement de maisons leur appartenait au droit de la succession de Anne de Cuverville, leur ayeule paternelle, dame de Daubeuf (2). »

Ainsi, dans la seconde moitié de XVIe siècle, sinon auparavant, une portion de l'héritage « où pendait l'image Saint-Eustache » était destinée aux divertissements du public, en servant à un jeu de paume, l'un des jeux les plus usités chez nos pères.

Primitivement, on y jouait avec la main, *palma*, d'où lui est venu son nom. Mais, à partir du XVe siècle, le mode et le lieu de ce jeu subirent des variations, que le XVIIIe siècle constatait en ces termes: « PAUME, jeu où l'on pousse et repousse une balle avec « certaines règles. On joue à la *paume* avec des raquettes, des « battoirs, des petits bâtons et avec un panier, etc. La *longue* « *paume* se dit, quand on joue à ce jeu dans une grande place ou « campagne qui n'est point fermée. La *courte paume*, ou la *paume* « absolument, est un jeu fermé et borné de murailles, qui est « tantôt couvert, tantôt découvert. Il y a des jeux de paume « carrés et des jeux de dedans (3). »

(1) Il en a été question plus haut, p. 543.

(2) M. Ballin. *Extraits d'actes* etc., REVUE DE ROUEN, *ibid.*, p. 241.

(3) *Dictionnaire de Trévoux*, verbo *Paume*.

Digitized by Google

C'est ce que nous retrouvons, à Rouen, dans le Jeu de Paume de Saint-Eustache : « Il se composait de deux Jeux de Paume, « exploités par un même locataire et à la même enseigne (1). » C'est-à-dire qu'il affectait les deux formes particulières à la courte paume, offrant « deux jeux fermés et bornés de murailles, « l'un couvert, et l'autre découvert, » comme le dit le *Dictionnaire de Trévoux*.

« En 1588, le propriétaire était un sieur Nicolas de Montpel- « lier, noble homme, escuyer; habitant de la paroisse Saint- « Sauveur, qui avait loué ces deux Jeux de Paume à David Sal- « lingaut, pour douze cents livres par an. » Ce prix fort élevé prouve toute l'importance de ces deux salles, où les joueurs devaient être à l'aise.

« En 1590, les biens de Nicolas de Montpellier, y compris les « Jeux de Paume de Saint-Eustache, avaient été saisis par les « commissaires de la Sainte-Union et mis sous la main d'icelle, » pour le punir de son attachement à la personne et à la cause de Henri IV.

Pendant la domination de la Ligue à Rouen et toutes les misères qui en furent la suite, l'esprit des habitants n'était pas tourné vers les jeux de paume. Aussi le locataire de ceux de Saint-Eustache, « Sallingaut, ayant exposé ses infortunes au « Parlement ligueur, et demandé la résiliation de son bail, ob- « tint seulement la réduction de loyer à six cents livres au lieu « de douze cents, par ce motif que, *malgré les criées faites à « plusieurs reprises, on n'avoit pu trouver d'autre locataire* (2).»

Après la paix faite entre la Ligue et Henri IV, les biens séquestrés durent être rendus à la famille de Montpellier; car un de ses membres, Jean de Montpellier, se vit « condamné, en sa « qualité de propriétaire, à faire mettre au Jeu de Paume, où

(1) Communication de M. Gosselin, ainsi que pour les faits qui vont suivre, pris dans les Arrêts du Parlement de Rouen.

(2) Arrêts du Parlement, 15 septembre et 7 novembre 1590.

Digitized by Google

« pend l'image Saint-Eustache, des estamperches de pôt en pôt,
« de 8 pieds de hauteur, et d'y attacher des rêts pour empêcher
« les balles d'endommager les voisins (1). »

Ces précautions s'appliquaient au Jeu de Paume découvert, dont l'existence se trouve ainsi constatée, à la date de 1608.

En outre, on sait qu'à cette époque, et bien plus tard encore, il n'y eut pas à Rouen de salle de spectacle proprement dite et à demeure. C'était dans un des jeux de paume de la ville que toutes les troupes de comédiens, en passage, donnaient leurs représentations. Cet usage était encore en vigueur quand le père et la mère de Corneille possédaient, dans la rue de la Pie, deux maisons contiguës, *la petite maison* et *la grande maison*, où naquirent leurs enfants, où ils moururent eux-mêmes. Vu la grandeur de ses dimensions, sa situation à deux pas du Vieux-Marché, ce centre obligé des réunions et des transactions de la population de Rouen, en attendant que les Jeux de Paume des Braques et des Deux-Maures fussent affectés à cet usage, celui de Saint-Eustache nous semble avoir servi longtemps, et presque exclusivement, aux représentations théâtrales à Rouen.

Dès lors, le voisinage de ce Jeu de Paume, adossé à la maison même des parents de Corneille, ne dut-il pas exercer une certaine influence, et dès les premières années, sur le génie naissant de notre illustre compatriote? N'est-ce pas ainsi que Géricault, né dans la grande rue de l'Avalasse, à Rouen, en face d'un maréchal ferrant, se prit d'un goût si vif pour la peinture des chevaux, qu'il voyait chaque jour, sous ses yeux, de ses fenêtres, devant la porte de son voisin? Bien profondes et bien décisives sont ces premières impressions de l'enfance, et Corneille nous paraît n'avoir pas dû rester étranger à celles que le hasard lui ménageait, en plaçant auprès d'un théâtre le berceau du père de la tragédie française.

Une autre conséquence encore de ce voisinage fut, à ce qu'il

(1) Arrêts du Parlement, 21 mars 1608.

Digitized by Google

nous semble, la liaison intime et constante de Corneille avec les comédiens venus en représentation à Rouen. Cette cause ne fut pas moins puissante que la nécessité de les fréquenter, résultant pour lui de sa qualité de poète dramatique.

Dernièrement, nous avons exposé, ici même, les rapports de Corneille et de l'acteur Mondory (1). S'ils ont pu naître et se continuer si longtemps, n'est-ce pas parce que, pendant son séjour à Rouen, vers 1628, Mondory jouant avec sa troupe, dans le Jeu de Paume de Saint-Eustache, et se trouvant le voisin de Corneille, le jeune poète de vingt-deux ans, tout entier à la composition de sa *Mélite,* aura profité de ce voisinage pour contracter avec le chef de la troupe, d'abord une simple liaison, puis une de ces amitiés qui ne finissent qu'avec la vie ?

Il en fut de même, trente ans plus tard, en 1658, quand Molière et sa troupe vinrent donner leurs représentations à Rouen. Rien n'est plus constant que la fréquence et l'intimité des rapports établis entre les deux Corneille, les acteurs et les actrices de cette troupe de Molière, moins nombreuse que nous ne l'avions cru d'abord (2), puisqu'elle ne se composait, immédiatement après son départ de Rouen, que de « dix partz et un ga-« giste, savoir :

« Les sieurs Molière, Béjard l'aisné, Béjard cadet, Du Parc, « Du Fresne, de Brie.

(1) Mois de février et de mars 1869, p. 105 et 145. — Dans sa troisième édition de la *Vie de Corneille*, t. II, p. 251, M. J. Taschereau vient d'adopter la rectification de fait et de date que nous avions proposée.

(2) *Molière et sa Troupe à Rouen,* REVUE DE LA NORMANDIE, 1865, p. 143. — Nous en avions porté le chiffre à *quarante*, d'après *Molière et sa Troupe*, par M. Soleirol, et à cause de la fusion d'une troupe rivale jouant en même temps que Molière à Rouen. Mais M. Taschereau a eu l'obligeance de nous écrire pour nous mettre en garde contre l'autorité de cet écrivain, dupe d'habiles faussaires, comme M. Michel Chasles, membre de l'Académie des Sciences, vient de l'être, en se rendant acquéreur d'un grand nombre de faux autographes de Pascal, fabriqués surtout par un nommé Vrain Lucas, dans le but de rehausser la gloire de Pascal aux dépens de Newton. — Avis aux amateurs d'autographes.

Digitized by Google

« Croisac, gagiste à 2 liv. par jour.

« Mlles Béjard, Du Parc, de Brie, Hervé (1). »

Ces demoiselles Béjard étaient Madeleine, associée avec Molière pour l'administration de la troupe, et Armande Béjard, la future femme de Molière.

Après Pâques, qui tombait, en cette année 1658, le 21 avril, la troupe de Molière s'installa à Rouen, et aussitôt les deux Corneille s'en préoccupent et en entretiennent leurs amis. De Rouen, le 19 mai, Thomas Corneille écrivait à l'abbé de Pure, son ami : « Nous attendons ici les deux beautés que vous croyez devoir « disputer cet hiver d'éclat avec la sienne (la beauté de Mlle Le « Baron). Au moins ai-je remarqué en Mlle Béjard (2) grande en- « vie de jouer à Paris; et je ne doute point qu'au sortir d'ici, « cette troupe n'y aille passer le reste de l'année. » Ces mots « nous attendons » montrent que les deux frères Corneille s'intéressaient à cette troupe, et si Th. Corneille « remarquait ainsi « la grande envie de jouer à Paris, » il faut qu'à la suite de visites, d'entretiens, de rapports suivis, il en ait reçu presque la confidence de la bouche de celle qui en méditait le projet.

De ces deux beautés, que l'on attendait à Rouen, l'une était

(1) Registre de La Grange. — Cependant, à Rouen, le chiffre de *onze* acteurs dut être dépassé, à cause de la fusion avec une autre troupe.

(2) Le texte donné dans l'édition des *Œuvres choisies de Th. Corneille*, à la suite des *Œuvres complètes de P. Corneille*, en 1846, par M. Firmin Didot, qui publia cette lettre pour la première fois, porte « Mademoiselle *le Ravon* » et « Mademoiselle *Rejac.* » Mais nous avons, dans *Molière et sa Troupe à Rouen*, tâché de montrer qu'il fallait y substituer *Le Baron* et *Bejar*, et M. Taschereau a confirmé « notre rectification instinctive, » en nous écrivant « que nous avions « mieux lu, *sans la voir*, une lettre de Th. Corneille, que l'éditeur qui l'avait « eue sous les yeux. Il y a bien écrit, dans l'original, *Bejar* et non *Rejac*; il y a « bien écrit *Baron* et non *Ravon*. » Ce passage, ainsi rectifié, est devenu de la plus haute importance pour constater, par une pièce authentique, la seule connue de nous jusqu'ici, les rapports de Molière avec les deux Corneille, à Rouen, rapports que l'altération du nom de Béjard n'avait pas permis de découvrir dans cette lettre. La preuve du fait se trouve ainsi substituée à toutes les hypothèses admises pour l'établir.

Digitized by Google

Marquise Thérèse de Gorle, mariée à Réné Berthelot, dit Gros-Réné et Du Parc. C'était une actrice d'un grand talent dans la tragédie et dans la comédie, âgée d'environ vingt-cinq ans, « qu'on trouvait très jolie et très gracieuse ; elle tournait toutes « les têtes. » L'autre, Catherine Le Clerc Du Rozet, s'appelait Mlle de Brie ou la De Brie, parce qu'elle avait épousé Edme Villequin, dit de Brie, du nom de la province où il était né (1). « Jolie, grande, bien faite, elle conserva longtemps un air de « jeunesse. » Comme elles faisaient partie de la troupe de Molière, à cette époque, nous voyons en elles « les deux beautés « attendues à Rouen. »

La troupe une fois établie, les deux Corneille voyaient les acteurs, les actrices, soit en ville, soit chez eux ; Pierre, dans la *petite maison* qu'il habitait, Thomas, dans la *grande maison* qui était la sienne. En tout cas, là ou ailleurs, Pierre Corneille faisait la partie de ces comédiens. Ainsi, dans une lettre de lui, « Rouen, « 9 juillet 1658, » adressée à « Monsieur l'abbé de Pure, à Paris, » un *post-scriptum* porte : « Je vous envoie un méchant sonnet « que je perdis hier au jeu contre une femme dont le visage et la « voix valent bien quelque chose. C'est une bagatelle que j'ai « brouillée ce matin. Vous en aurez la première copie. Il y a un « peu de vanité d'auteur dans les six derniers vers. »

Voici cette *bagatelle*, perdue le 8 juillet contre une des actrices de la troupe de Molière, et *brouillée* le lendemain matin :

SONNET PERDU AU JEU.

Je chéris ma défaite, et mon destin m'est doux,
Beauté, charme puissant des yeux et des oreilles ;
Et je n'ai point regret qu'une heure auprès de vous
Me coûte en votre absence et des soins et des veilles.

Se voir ainsi vaincu par vos rares merveilles,
C'est un malheur commode à faire cent jaloux ;
Et le cœur ne soupire en des pertes pareilles,
Que pour baiser la main qui fait de si grands coups.

(1) *Le Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*, par M. A. Jal, nous permet de rectifier et de compléter les renseignements que nous avions puisés autrefois chez M. Soleirol. — Voir les articles *Brie* et *Parc* (Du.)

Digitized by Google

Recevez de la mienne, après votre victoire,
Ce que pourroit un roi tenir à quelque gloire,
Ce que les plus beaux yeux n'ont jamais dédaigné.
Je vous en rends, Iris, un juste et prompt hommage.

Hélas! contentez-vous de me l'avoir gagné,
Sans me dérober davantage (1).

En citant le *post-scriptum* de la lettre ci-dessus, M. Marty-Laveaux disait en note : « La personne qui a gagné ce sonnet, « et qui est désignée sous le nom d'Iris, paraît être la Du « Parc (2). » Pour nous, cette assertion n'offre pas l'ombre d'un doute, en nous reportant à la lettre de Thomas Corneille, où il est question « de l'éclat de ces deux beautés si vivement attendues » à Rouen par les deux frères. De plus, *Iris* est le nom de roman, le nom poétique sous lequel les deux frères ont adressé des vers à la même actrice, comme nous le verrons plus bas.

Ces rapports d'intimité avec la troupe de Molière continuèrent pendant toute la durée de son séjour à Rouen, et quand Marquise Thérèse de Gorle, l'épouse de Réné Berthelot, dit Gros-Réné et Du Parc, quitta Rouen, Pierre Corneille lui adressa, dans une pièce qui n'a pas moins de 102 vers, les touchants adieux commençant par ces mots :

Allez, belle marquise (3), allez en d'autres lieux
Semer les doux périls qui naissent de vos yeux.
Vous trouverez partout les âmes toutes prêtes
A recevoir vos lois et grossir vos conquêtes,
Et les cœurs à l'envi se jetant dans vos fers
Ne feront point de vœux qui ne vous soient offerts;
Mais ne pensez pas tant aux glorieuses peines
De ces nouveaux captifs qui vont prendre vos chaînes,
Que vous teniez vos soins tout à fait dispensés
De faire un peu de grâce à ceux que vous laissez, etc.

(1) *Œuvres complètes de Corneille*, édition de M. Marty-Laveaux, t. x, p. 140. Les Grands écrivains de la France.

(2) *Ibid.*, p. 482.

(3) Allez, charmante, Iris, etc.
Variante des manuscrits Conrart.

Digitized by Google

La pièce se poursuit sur ce même ton de galanterie, à propos des tourments de l'absence, dont ses cheveux gris ne sauraient le sauver, et, s'il consent à se voir sacrifié, que ce soit en faveur de rivaux « qu'il ne saurait haïr. » C'est-à-dire, en faveur de Molière, et de Thomas Corneille, qui, lui aussi, crut devoir adresser à cette actrice une *Elégie* de 136 vers. Dans les manuscrits de Conrart, elle a pour titre : *Déclaration d'amour à Iris*, et elle est signée : CORNEILLE *le cadet*, avec cette mention portée à la marge : « C'est la même comédienne pour qui Cor- « neille l'aisné a fait une autre elegie qui commence :

« Allez, charmante Iris, etc. » (1)

Toutes ces déclarations poétiques, tous ces amours de tête ne tiraient pas à conséquence, et bien que les deux Corneille ne viennent pas ici, comme Boileau le reprochait à d'autres,

Pour quelqu'*Iris* en l'air faire les langoureux,
Satire IX, v. 262.

il faut les leur pardonner, en leur qualité de poètes, et en raison de cette fréquence de rapports, de cette intimité qui existèrent, à Rouen, entre eux et la troupe de Molière.

Enfin, ils avaient bien pu prendre au sérieux cet aveu mis dans la bouche du valet Eraste, rôle joué par le mari de la Du Parc, dans une pièce que Molière représenta certainement à Rouen, puisqu'elle était faite dès 1654. Gros-Réné, personnage dont

(1) Il est encore d'autres pièces, dans les Poésies diverses de Pierre Corneille, que l'on croit concerner la Du Parc, par exemple le *Madrigal*, « pour une dame qui « représentoit la Nuit en la comédie d'Endymion » (Œuvres de Corneille, t. x. p. 154); un *Sonnet* (p. 163); enfin les touchantes *Stances* sur lesquelles M. Fournier a brodé une anecdote charmante, où Mme de Motteville prend bien gratuitement la place de *Marquise* de Gorle, la Du Parc :

Marquise, si mon visage
A quelques traits un peu vieux,
Souvenez-vous qu'à mon âge
Vous ne vaudrez guère mieux, etc.
(p. 165.)

Digitized by Google

Molière composa le nom du prénom de Berthelot et de l'adjectif qui caractérisait sa taille, dit donc à Marinette :

Moi, jaloux ! Dieu m'en garde et d'être assez badin
Pour m'aller emmaigrir avec un tel chagrin !
Outre que de ton cœur ta foi me cautionne,
L'opinion que j'ai de moi-même est trop bonne
Pour croire auprès de moi que quelque autre te plût.
Où diantre pourrais-tu trouver qui me valût?
Dépit amoureux, acte I, sc. 2.

Si nous avons émis l'avis que Corneille fit plus ample connaissance avec Mondory, parce que ce chef de troupe aurait donné ses représentations théâtrales à deux pas de la maison du futur auteur du *Cid*, dans le Jeu de Paume de Saint-Eustache, transformé en théâtre, nous n'en saurions dire autant de Molière et de sa troupe avec certitude. La raison, c'est qu'à partir de 1640, d'autres jeux de paume servirent presque exclusivement aux représentations théâtrales : par exemple, celui des Braques, au bas de la rue du Vieux-Palais, et celui des Deux-Maures, dans la rue des Charrettes, en face de la rue Herbière, à peu près à l'endroit où sont les bâtiments de la Douane (1).

De ces deux-là, le premier ne put servir à la troupe de Molière, par la raison toute simple qu'une autre troupe, celle de Philibert Gassot, dit Du Croisy, l'occupait au début du séjour de Molière à Rouen, en concurrence avec lui.

Ce fait est constaté par un registre *de la chambre criminelle du Bailliage de Rouen*, à la date du *14 juin 1658*. On y lit, en effet, que : « Les comédiens jouant *aux Braques* furent attaqués « le 6 juin par une bande de valets qui voulaient entrer malgré « les ordonnances de la police ; et que ces comédiens ayant « voulu repousser la bande, l'un d'eux, nommé La Rivière, fut « blessé d'un coup d'épée (2). » Comme ce nom ne figure pas

(1) *Recherches sur les origines et l'Histoire du Théâtre à Rouen avant Pierre Corneille*, 1868, p. 80 de l'*Extrait*, par M. Gosselin.

(2) Renseignement fourni par M. Gosselin. Archives du Palais-de-Justice.

Digitized by Google

parmi ceux de la troupe de Molière, cité dans le *Registre de La Grange* (1), il en résulte que Molière dut occuper le Jeu de Paume des Deux-Maures, rue des Charrettes, s'il n'occupait pas celui de Saint-Eustache.

Mais quel que soit le jeu de paume où Corneille ait pu connaître ces deux fameux chefs de troupe, Mondory et Molière, il n'en est pas moins bien certain que notre poète a eu des rapports suivis et intimes avec ces deux grands comédiens de son époque, lors de leur passage à Rouen.

Quant à la désignation du Jeu de Paume où ils jouèrent tous les deux, nous n'avons que des présomptions morales. Toutefois, en attendant la production de preuves positives, il nous a paru utile, à côté des faits avérés, d'émettre nos remarques, nos conjectures, en même temps que les faits authentiques, les circonstances accessoires, qui nous paraissent les rendre probables à un haut degré. Maintenant que se trouve bien constatée la position du Jeu de Paume de Saint-Eustache, à deux pas de la maison de la famille Corneille, qu'il bornait même d'un côté, d'autres plus heureux viendront peut-être, à l'aide de preuves nouvelles, donner aux conséquences que nous avons tirées de ce fait l'évidence qui leur manque encore.

Joignons à cela qu'à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle, Rouen fut inondé, par les presses de ses imprimeurs, d'un véritable déluge de compositions tragiques. Jean Petit, dans la cour du Palais, donnait, en 1603, celles d'Antoine de Montchrétien (2); Jean Osmont, au Palais, en 1604, et Pierre de La Motte, à la Basse-Vieille-Tour, en 1627, faisaient de même; Abraham Cous-

(1) Voir plus haut, p. 548.

(2) *Voir* sur Antoine de Montchrétien, qu'un écrivain transformait tout récemment en *inconnu*, le curieux travail intitulé : *Antoine de Montchrétien, poète et économiste normand*, par M. A. Joly, professeur à la Faculté de Caen (1865). L'auteur montre bien dans Montchrétien un prédécesseur de Corneille, et signale aussi l'influence que l'impression de tant de tragédies à Rouen dut exercer sur l'esprit de Corneille, p. 133.

Digitized by Google

turier et les deux Du Petit-Val, Raphaël et David, prêtaient leurs presses à des publications de même nature, de façon que, de 1566 à 1630, on pourrait citer près de soixante-dix-sept tragédies sorties des presses de Rouen. Si l'on tient compte encore de l'éducation de Corneille par les Jésuites du collége de Rouen, grands amateurs de représentations théâtrales, au moins dans leurs distributions de prix, et de la position de la maison qui fut son berceau, à deux pas d'un Jeu de Paume transformé en théâtre, on ne saurait méconnaître que toutes ces circonstances réunies durent exercer une puissante influence sur le génie du plus grand des poètes normands, qui naquit et grandit ainsi, à Rouen, en pleine atmosphère tragique, et presque sur les planches d'un théâtre.

F. Bouquet.

Digitized by Google

HISTOIRE

JUGEMENT ET MORT DE DUROY.

(Suite et fin).

Les députés arrêtés, comme nous l'avons vu, dans la nuit du 1er au 2 prairial, avaient été entassés dans deux chariots étroits et couverts, sans siéges et sans paille, et on les avait fait immédiatement sortir de Paris. Le lendemain, malgré le mauvais état des chemins, ils étaient déjà à Dreux ; le 4, ils se reposèrent à Langannerie, village situé entre Falaise et Caen. En traversant le département de la Manche, ils faillirent être mis en pièces par des hommes dont la raison était égarée. Le 9, ils arrivèrent à Morlaix, et, jetés dans une barque, ils furent conduits au château de Taureau, situé sur une roche, à trois lieues de la terre. C'était le lieu de leur destination provisoire. Enfermés dans cette prison d'Etat, ignorant le sort qui leur était réservé, ils s'engagèrent par serment, en cas de condamnation, à se fournir l'un à l'autre les moyens de se dérober, par le suicide, à l'échafaud.

L'heure de tenir leur promesse ne devait pas se faire attendre. Le 15 prairial, le commandant du fort les avertit qu'ils allaient être ramenés à Paris pour être traduits devant la Commission militaire.

Pendant le trajet, Duroy aurait pu s'évader. Ses deux beaux-frères, MM. Lenepveu, père de M. Lenepveu, ancien receveur de l'hospice de Bernay, et Leprévost, père de M. Auguste Leprévost, ancien député de l'arrondissement de Bernay, s'étaient rendus au Marché-Neuf, à peu de distance de Bernay, où

Digitized by Google

se trouvait un relais. Duroy, sur leur demande, descendit de voiture et entra chez le maître de poste. On les laissa seuls. L'appartement donnait sur la campagne, et une fenêtre était ouverte. Le député de l'Eure, malgré les instances de ses parents, refusa de fuir. « Je serai jugé, dit-il, par des militaires; « je les ai vus aux armées, j'ai vécu avec eux, j'ai confiance « dans leur justice et leur loyauté. Ils proclameront mon inno- « cence. » Chose notable, ces paroles, recueillies, il y a bien des années, de la tradition orale, sont, presque textuellement, celles qu'on lit écrites dans sa défense. Il s'exprime ainsi : « Ceux des « membres de la Convention nationale qui, jusqu'à ce jour, « ont été traduits devant les tribunaux, y ont trouvé la mort. « Cependant, il est reconnu que beaucoup d'entre eux étaient « innocents. Ils furent sacrifiés parce que les juges qui les con- « damnèrent ne suivirent que l'impulsion des passions qui do- « minaient alors. Vous, vous n'écouterez que la voix de la jus- « tice. Vous serez sourds aux cris de la prévention pour « n'entendre que ceux de l'innocence. Il vous est réservé de « défendre la représentation nationale de ses propres erreurs, « comme vous l'avez, avec vos braves frères d'armes, défendue « contre les ennemis coalisés de la patrie. »

Cette généreuse confiance dans l'impartialité de la Commission militaire explique la différence que l'un des principaux témoins du procès, qui en fut en même temps l'annaliste, Aimé Jourdan, devait remarquer entre l'attitude de Duroy et celle des autres accusés. Ceux-ci avaient chanté d'avance leur chant de mort, que Goujon avait composé :

> Liberté ! couvre-nous d'honneur,
> Nous voulons périr tes victimes !...

Le député de l'Eure, au contraire, se défendit jusqu'à la fin, en homme qui n'a pas perdu toute espérance.

Arrivés à Paris le 22 prairial et déposés aux Quatre-Nations,

Digitized by Google

les accusés furent, pendant la nuit du 23 au 24, transférés dans l'édifice affecté aux séances de la Commission du jugement, rue Neuve-des-Capucines. Déjà cette juridiction avait prononcé plusieurs condamnations capitales contre des individus arrêtés dans les émeutes les armes à la main, et contre ceux qui avaient pris part à l'assassinat de Féraud et à la mutilation de ses restes.

Le 25, le grand procès s'ouvrit au milieu d'un appareil extraordinaire de force armée. Nous avons le droit de dire que toutes les formes, compagnes de la justice et protectrices de l'innocence, y furent outrageusement violées.

A partir de neuf heures du matin, les accusés cessèrent d'avoir aucune communication avec leurs parents ou leurs amis. Aucun acte d'accusation ne leur avait été notifié régulièrement. Chacun d'eux fut amené séparément et placé sur une chaise en face du président, pour être interrogé. A leurs côtés se tenaient deux grenadiers, le sabre nu. Les témoins à charge furent d'abord entendus hors la présence des accusés. Puis la confrontation eut lieu. Plusieurs témoins à décharge, dont l'audition avait été sollicitée par Duroy, ne furent point appelés ; ceux qui étaient présents, intimidés, déclarèrent « qu'ils ne se ressouvenaient « pas suffisamment » des faits sur lesquels portaient l'interpellation. Il ne fut permis aux accusés de présenter, par leur bouche ou par l'organe d'un tiers, aucune défense orale, soit sur la compétence, soit sur le fond. Ils durent remettre par écrit leurs moyens de justification à la Commission militaire qui seule en prendrait connaissance. La consolation suprême d'en appeler à l'opinion publique leur était déniée. Ils ont au moins pu se pourvoir devant la postérité.

Les Archives impériales ont, en effet, conservé les lignes que ces infortunés avaient jetées à la hâte sur le papier pour leur servir d'aide-mémoire dans le plaidoyer qu'ils s'attendaient à prononcer. Les notes de Duroy nous offrent un intérêt particulier.

Le député de l'Eure, faisant un retour sur les principaux actes

Digitized by Google

de sa vie politique, rappelait qu'il avait été envoyé en mission, avec Robert Lindet, dans son propre département et dans le Calvados, après les événements du 31 mai 1793, et que, pendant le cours de cette mission, il n'avait pas fait répandre une seule goutte de sang. Quelques fédéralistes avaient été, il est vrai, arrêtés par ses ordres; mais c'était pour sauver le pays tout entier. Il fallait apaiser, par un semblant de rigueur, les cris des Jacobins, qui demandaient le rappel de Robert Lindet et de lui-même, comme protégeant les partisans de Buzot. Depuis cette époque, il avait constamment été aux armées, et il mettait au défi ses accusateurs de lui opposer un acte de cruauté ou de terrorisme. Puis, arrivant à la journée du 1er prairial, Duroy protestait énergiquement contre tout soupçon d'avoir été lié par un concert préalable avec les auteurs du plan d'insurrection, ou avec ceux qui l'avaient exécuté. Il invoquait, à l'appui de cette protestation les menaces et les injures dont il avait été personnellement assailli pendant l'invasion de l'Assemblée. Au moment où les députés avaient été poussés dans l'hémycicle, il s'était trouvé à côté de Lanjuinais, et il avait déploré, avec celui-ci, les maux que les dissensions des partis infligeaient à la République.

Duroy ne contestait pas, sauf quelques réserves, l'exactitude du récit du *Moniteur*, sur lequel était principalement fondée l'accusation; mais il faisait remarquer qu'il n'avait élevé la voix, pour la première fois, qu'à dix heures du soir, lorsque la nuit était venue et que la Convention semblait n'avoir plus rien à attendre des comités de gouvernement. Quand il avait fait les motions qu'on lui reprochait, il y avait un président et des secrétaires. Aucune loi ne lui défendait de parler; et sa conscience lui inspirant des résolutions qu'il croyait salutaires, il eût trahi son devoir s'il avait reculé devant le péril de les proposer. Quant à sa nomination comme membre de la Commission des Quatre, Duroy faisait observer qu'il ne l'avait pas briguée, mais

Digitized by Google

acceptée sur l'invitation du président; que loin d'avoir eu l'intention de renverser la République, il avait cru qu'il s'agissait seulement, à titre de mesure conservatoire, d'apposer les scellés sur les papiers du Comité de sûreté générale, dont tout le monde accusait l'incapacité et l'inertie. « Pendant toute la journée, di-
« sait-il enfin, je ne suis pas sorti de la salle! Que l'on consi-
« dère l'état d'épuisement, de lassitude, d'amertume dans le-
« quel nous étions plongés depuis dix heures, les injures atroces,
« les menaces, les dangers que nous subissions, l'abandon de
« tout secours extérieur, l'ignorance de ce qui se passait au
« dehors, et que l'on me fasse, après cela, un crime d'avoir
« cherché à retirer l'Assemblée d'une aussi cruelle position,
« c'est ce qui ne peut m'entrer dans l'esprit. »

Ces moyens de défense, qui nous émeuvent par leur accent pénétrant de sincérité, ne touchèrent point la Commission militaire. Le 29 prairial, elle rendit son arrêt. Duroy fut déclaré coupable d'avoir conspiré contre la République, provoqué à la dissolution de l'Assemblée nationale, à la guerre civile, et d'avoir voulu le rétablissement de tous les excès et de toutes les horreurs qui avaient précédé le 9 thermidor. En conséquence, il fut, avec cinq de ses collègues, Romme, Goujon, Soubrany, Duquesnoy et Bourbotte, condamné à la peine de mort. Deux autres députés, Peyssard et Forestier, compris dans la même accusation, furent épargnés.

Le jugement, rendu le 29 prairial, à onze heures et demie du matin, fut lu aux condamnés à midi, dans la salle où les débats avaient eu lieu. Il devait être, le jour même, mis à exécution. Mais au moment où les députés entraient dans un avant-greffe pour être préparés au supplice, Goujon, tirant de dessous son habit une lame acérée qu'il était parvenu à soustraire aux recherches des gardiens, se l'enfonce dans le cœur. Romme arrache l'arme libératrice de la poitrine de Goujon, se frappe avec fureur et tombe baigné dans son sang. Duquesnoy l'imite, et,

Digitized by Google

avant de mourir, passe à Duroy le couteau ensanglanté. Celui-ci se frappe à son tour, mais sa main trompe sa volonté! Il se fait une blessure profonde, non mortelle. De leur côté, Bourbotte et Soubrany, se partageant les deux branches d'une paire de longs ciseaux, cherchent à s'arracher la vie sans y réussir.

Tous ces suicides s'étaient accomplis en quelques secondes. Un officier de santé, appelé à la hâte, trouva trois des condamnés déjà expirés. C'étaient Goujon, Romme et Duquesnoy. Les trois autres, dont on avait eu la cruauté de bander les blessures, furent portés, couverts de sang, dans le fatal tombereau. Quelques hommes étaient dans la cour de l'édifice, avides de contempler ce spectacle. Duroy, regardant ses mains qui, plus d'une fois, avaient montré à nos soldats le chemin de la victoire : « Ces mains, disait-il, étaient-elles faites pour être liées « par le bourreau! Pourquoi faut-il que je me sois manqué! « Assassins! jouissez de votre triomphe! » Il se tut pendant le trajet. A mesure que la mort approchait, la sérénité rentrait dans son âme. Quand l'exécuteur s'approcha de lui, il se tourna une dernière fois vers le peuple : « Aimez-vous! unissez-vous! « leur dit-il, c'est le seul moyen de sauver la République!! » Paroles touchantes que peu de personnes entendirent, car la place était presque déserte.

En résumé, l'insurrection de prairial eut pour principale cause l'irritation publique produite par une disette factice. On avait substitué, sans transition, au système de réglementation excessive pratiqué par le Comité de salut public, celui d'une liberté sans limites dont la malveillance avait abusé. Dans le premier cas, le producteur était vexé; maintenant, le consommateur n'était plus protégé. Peut-être ne serait-il pas rigoureusement juste de reprocher aux personnes qui composaient les comités de gouvernement, de n'avoir pas su défendre la Convention. Elles étaient frappées d'impuissance par la distribution des pouvoirs entre treize comités indépendants. Tout le monde

Digitized by Google

avait donc une part de responsabilité à prendre dans les funestes événements du 1er prairial. C'eût été une grave raison d'user de clémence envers ceux qui, dans le cours d'une lamentable séance, avaient cédé à l'erreur et à l'entraînement..... Mais les ombres des Girondins livrés par la Montagne au tribunal révolutionnaire, en 1793, planaient sur l'Assemblée, et les morts ne savent pas pardonner!

En ce qui concerne Duroy, le député de l'Eure n'avait certainement, ni de près ni de loin, trempé dans aucun complot. Sa vie, fort différente de celle d'un conspirateur, se passait en pleine lumière, à l'Assemblée ou en compagnie de quelques-uns de ses collègues aussi modestes que lui. Témoin des progrès de l'anarchie et des souffrances croissantes du peuple, il n'avait cessé, depuis plusieurs mois, de réclamer l'établissement d'un pouvoir plus ferme et plus fort. Il a été sacrifié aux passions réactionnaires, et ce qui le prouve, c'est que Vernier, qui avait siégé comme président pendant la délibération des chapeaux et proclamé l'adoption des décrets insurrectionnels, Vernier, protégé par les Girondins, ne fut pas même mis en accusation.

L. Boivin-Champeaux.

Digitized by Google

PONT-DE-L'ARCHE

Les honneurs qu'on a rendus à Langlois dans sa ville natale, en 1868, ont remis le Pont-de-l'Arche en évidence. Le contingent historique de cette ville est considérable, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant les *Mémoires et Notes de A. Le Prévost*. L'auteur d'un ouvrage sur le Pont-de-l'Arche (1) a pensé qu'il serait bon et utile de profiter de ces documents et d'ajouter quelques pages pour compléter son travail. C'est une occasion de payer un nouvel hommage à la mémoire d'un homme profondément versé dans les recherches historiques, et dont le Conseil général de l'Eure n'a pas voulu que les travaux fussent perdus. C'est aussi un moyen de rectifier quelques erreurs, et de remercier, au nom de tous les amis de l'histoire de l'ancienne Normandie, ceux qui ont consacré leurs veilles à mettre en ordre et à compléter les documents recueillis par A. Le Prévost. Ils ont certainement fait une œuvre utile ; ils ont bien mérité de leur pays.

L'usage est établi maintenant, lorsqu'on écrit l'histoire d'un point quelconque de la France, de remonter jusqu'à la période gallo-romaine, et même, quand on le peut, jusqu'à la période celtique. Pour obtenir des renseignements, il faut interroger le sol beaucoup plus que les livres. Or, le sol satisfait fort souvent ceux qui l'interrogent ; il leur présente des ruines, des médailles ou d'anciens ustensiles, avec lesquels ils sont mis sur la voie des recherches. Quelquefois même le sol donne des indications si claires, qu'on peut reconstruire des hypocaustes, des amphi-

(1) *Essai historique et archéologique sur la ville du Pont-de-l'Arche et l'abbaye de Notre-Dame de Bon-Port ;* Rouen, Le Brument, 1856.

Digitized by Google

théâtres, et même des établissements entiers. Il existait autrefois une station romaine à l'emplacement du Pont-de-l'Arche. Piganiol de la Force, qui a publié, dans le dernier siècle, une *Description historique et géographique de la France,* ouvrage qui peut bien renfermer quelques inexactitudes, mais qui n'est pas sans valeur, dit que cet établissement était la capitale des Aulerques proprement dite. Les Aulerques, Aulerces ou Aulerciens, étaient, suivant le *Dictionnaire de Moréri* (1), « des peuples de « l'ancienne Gaule, qu'on divisait en trois : *Aulerci-Cènomani,* « *Diablentes, Eburovices;* ceux du Mans, ceux du Perche et « ceux du diocèse d'Evreux. Tite-Live parle de ces trois peuples « comme d'un seul... . César les prend aussi quelquefois pour « un seul peuple; mais depuis ils furent divisés en trois. » Plusieurs savants ont cru qu'il fallait reconnaître au Pont-de-l'Arche l'ancienne station d'Uggade ou Uggate, située sur la voie qui conduisait de *Rothomagus* à *Mediolanum,* le Vieil-Evreux, à environ 9 lieues gauloises de *Rothomagus* et 14 lieues de *Mediolanum.* Ainsi pensait d'Anville, quoique le Pont-de-l'Arche soit plus près de Rouen et un peu plus éloigné du Vieil-Evreux. A. Le Prévost a complétement admis cette opinion. M. l'abbé Cochet place cette station à Caudebec-lès-Elbeuf. Nous n'insistons pas sur le nom, la certitude étant acquise quant à l'existence d'une station romaine à l'emplacement du Pont-de-l'Arche. Rever, dans son *Mémoire sur le Vieil-Evreux*, la place aux Damps, où l'on a trouvé des médailles romaines et des traces d'anciennes constructions. Il pense également qu'il y avait un pont vis-à-vis les Damps, ce que A. Le Prévost n'admet pas. Comme on a rencontré des médailles romaines à l'emplacement de l'ancienne abbaye de Bon-Port, et des vestiges de bains romains entre les Damps et le Pont-de-l'Arche, on doit présumer que l'établissement romain remplissait l'espace depuis les Damps jusqu'à Bon-Port, ce qui du reste aurait offert de la ressemblance

(1) Edit. de 1704.

Digitized by Google

avec d'autres établissements romains qui s'étendaient au loin; le Pont-de-l'Arche se trouverait au point central de la station. Des passages de Dudon de Saint-Quentin, de Guillaume de Jumiéges et de Robert Wace, nous apprennent que le lieu nommé maintenant le Pont-de-l'Arche se nommait autrefois *Hasdans* ou *Asdans* (1).

C'est sur un point nommé le Vert-Buisson, situé entre le Pont-de-l'Arche et les Damps, qu'on a constaté l'existence de bains romains. « En 1855, » lisons-nous dans les *Mémoires et Notes de A. Le Prévost,* « on a découvert aux Damps des sépultures « anciennes; elles ont fourni un moyen bronze de Vespasien « dans un fragment de poterie antique, deux bracelets et une es- « pèce de collier aussi en bronze, dont les antiques sépultures du « Danemarck fournissent seules et rarement des spécimens. » Il y aurait beaucoup d'avantages à fouiller le sol du Pont-de-l'Arche et des environs; cela viendra peut-être. En attendant, laissons dormir encore sous la terre ce qui s'y trouve déposé; nous trouverons à la surface du sol assez de choses remarquables pour donner quelque intérêt à l'histoire d'une ville qui eut beaucoup d'importance avant la destruction de ses fortifications, et qu'on peut considérer comme ayant été la clef de la ville de Rouen. On verra, par la suite du récit, quel rôle elle a joué, combien de fois les souverains s'y sont rendus, combien elle était utile pour les approvisionnements de la capitale de la Normandie.

M. de Stabenrath, auteur d'un mémoire sur le village de Pîtres (2), cite textuellement le passage de Rever, qui place la station romaine au village des Damps, c'est-à-dire au confluent de la Seine et de l'Eure. « Je trouve assez plausible, »

(1) Archas quæ Asdans dicitur (Dudon de Saint-Quentin). — Statio navium apud Archas, quæ Hasdans dicitur (Guillaume de Jumiéges).

Rou veut voir Ásdans ki lors Arches appelé. (*Roman de Rou*, p. 60, v. 1210).

(2) *Revue de Rouen*, 1836.

Digitized by Google

dit cet écrivain, « qu'il y ait eu non-seulement un pont aux « Damps, mais encore des ouvrages propres à former un an- « crage sûr et commode, et qu'il en subsistât même plus ou « moins de restes au IXe siècle. J'incline à croire que la bande « des Normands introduite par Rollon dans la Seine, en 876, « jeta l'ancre à cette position..... Ainsi, loin que je regarde le « Pont-de-l'Arche comme un très ancien établissement qui ait « remplacé l'antique Uggade romain, il me semble qu'il n'exis- « tait pas même au IXe siècle. » Suivant Rever, le Pont-de-l'Arche ne remonterait pas plus haut que le règne de Henri II Plantagenet, et la raison sur laquelle il se fonde, c'est qu'il ne connaît pas de charte, concernant le Pont-de-l'Arche, antérieure à une charte de Henri II, citée par Dom Toussaint du Plessis. Mais A. Le Prévost cite une charte de Hugues de Gournai, en faveur du prieuré de Sigy, laquelle charte remonte à l'an 1052; puis une charte de Richard II, en faveur de l'abbaye de Jumiéges, à la date de 1020. Dans la première on lit : *Pont-des-Arches*, et dans la seconde *Pontem-Archas*. Ainsi, Rever n'a fourni qu'une preuve négative : on lui répond par des preuves positives et incontestables.

Les descendants de Charlemagne n'eurent pas en partage la même prospérité que lui. Charlemagne voyait les ennemis s'enfuir à sa présence, ses états prendre d'immenses proportions, Witikind lui faire sa soumission, et le chef de l'Eglise déposer sur son front la couronne impériale : il avait, du reste, prévu les invasions des hommes du Nord. Si les collines qui bordent la Seine avaient des voix, elles pourraient nous redire, avec des accents bien lugubres, les invasions des hordes septentrionales, qui se rattachent non-seulement à l'histoire nationale, mais aussi à l'histoire de l'Eglise, puisque les temples et les abbayes devenaient la proie de ces terribles ravageurs.

La *Chronique de l'abbaye de Fontenelle* dit que les Normands abordèrent dans un lieu nommé *Augusto Dunæ*; ce

Digitized by Google

mot, suivant l'abbé Lebeuf, serait devenu plus tard, par contraction, *Hasdans;* le nom primitif de l'abbaye de Bon-Port était *Maresdamps*. Ainsi, l'espace qui se trouve depuis les Damps jusqu'à Bon-Port se partageait en deux sections, dont chacune était désignée par une addition placée avant la désinence commune.

On lit dans la *Chronique de Fontenelle* qu'en 855, « le jour « même des calendes d'août, la grande flotte des Danois, sous « la conduite de Sidroc, s'empare du fleuve de Seine, et vient « jusqu'au château-fort de Pistres (*usque Pistris castrum*). » Ils demeurèrent plus d'un mois auprès de ce château; ils y établirent une de leurs stations, ainsi qu'à Jumiéges, à Geffosse et à l'île d'Oscelle. On lit dans les *Annales de Saint-Bertin*, que Charles-le-Chauve, en 862, réunit les grands du royaume à Pîtres, au commencement du mois de juin; il importait beaucoup d'établir un système de défense et d'interrompre la route sur la Seine. C'est donc à cette époque qu'on trouve l'origine du pont établi, non pour faciliter le passage d'une rive à l'autre, mais pour empêcher les barques normandes de remonter le fleuve; car les hommes du Nord, ces rois de la mer, ne quittaient leurs barques que pour se livrer aux dévastations et ne tardaient pas à y rentrer. Ce fut alors, probablement, que Charles-le-Chauve prit la détermination d'augmenter le château de Pîtres, d'en rendre les approches plus redoutables, et d'y construire une véritable maison royale, dont l'importance ne devait peut-être pas céder à celle du Vaudreuil. Il pourrait se tenir là comme dans un avant-poste, afin d'être à même d'organiser la résistance; d'ailleurs, au point de vue de la chasse, ce grand plaisir des rois de nos deux premières dynasties, ce lieu n'était pas moins favorable que le Vaudreuil, puisqu'il y avait dans son voisinage la forêt de Long-Boël. Non-seulement Charles réunit à Pîtres les grands du royaume; il y fait venir un nombre considérable d'hommes, de chevaux et de voitures,

Digitized by Google

et l'on se met à l'œuvre pour la construction du pont et de ses dépendances. En 864, le même Charles-le-Chauve réunit encore les grands à Pîtres, et rend un édit demeuré célèbre, et qui est un monument de la législation carlovingienne. Au début de cet édit, il exhorte fortement ses sujets à travailler avec la plus grande ardeur pour se défendre contre les Normands, et regrette que les fortifications entreprises sur la Seine n'aient pas été terminées plus tôt : il venait d'arriver à Meaux un grand événement, qui peut-être n'aurait pas eu lieu, si les fortifications de la Seine eussent été plus avancées. On se livrait activement au travail, mais ce travail n'était pas une petite besogne. On dut probablement aller plus vite pour la construction du pont, beaucoup plus urgente; toutefois, comme un grand nombre de gens allaient d'une rive à l'autre, leur circulation gênait les travaux qui se faisaient dans le fleuve, ainsi que cela résulte du chapitre XXXVII de l'édit de Pîtres. On voit, dans la *Chronique de Flodoard*, l'importance qu'on attachait à ces fortifications. Chose assez remarquable, l'archevêque de Rouen, Wénillon, était chargé de la direction des travaux; l'archevêque de Reims, Hincmar, correspondait avec le monarque pour le construction du pont; il paraissait exercer une sorte de surveillance sur Wénillon, et lui demandait compte de l'état des travaux dont ils avaient la responsabilité.

Il est probable que dom Pommeraye n'a pas eu connaissance de ce fait, dont il ne parle pas dans son *Histoire des Archevêques de Rouen*.

M. Bonnin, dans des lettres adressées au *Courrier de l'Eure*, le 17 juillet et le 4 novembre 1856, dit que Charles-le-Chauve avait fait établir, outre le pont, une longue et étroite chaussée percée de trente petits ponts qui fermaient au nord le reste de la vallée. Ce qu'on nomme le *Digais* ne serait-il pas un reste de ces anciens ponts? Ce point est précisément au nord du Pont-de-l'Arche. Il s'agit de savoir comment ces trente petits

Digitized by Google

ponts étaient disposés, si leur entrée et leur sortie se trouvaient sur une même ligne, si l'on passait de l'un à l'autre, ou bien s'ils étaient placés sur des lignes différentes, de manière à présenter autant d'obstacles successifs. Il est probable que l'espace occupé par les deux têtes de pont était peu considérable au IXe siècle; les enceintes de la ville et du château s'agrandirent sous la période normande : des habitations, placées d'abord sous la protection de la tête de pont de la rive gauche se sont trouvées plus tard enfermées dans de nouvelles murailles; les ducs auront compris l'importance que ce point fortifié pouvait avoir, et c'est pendant leur domination que le Pont-de-l'Arche a dû devenir ville, que des magistrats ont été installés dans un lieu où il n'y avait eu jusque-là que des hommes de guerre. Rollon, en signant le traité de Saint-Clair-sur-Epte, en 912, recevait un pont fortifié, voilà tout; mais lorsque le pays cédé rentrait sous la domination française, Philippe-Auguste recevait une ville. Il faudrait avoir des documents qu'on ne trouvera jamais, une description de ce pont primitif, fortifié d'une manière si admirable, ainsi que ses deux châteaux : car le mot *firmitas* ne signifie pas seulement *solidité*, dans la langue du moyen-âge, il signifie *mise en état de défense* (1).

Les noms de lieux sont quelquefois, et même souvent, des jalons historiques, et c'est pour cela qu'on doit s'opposer à des altérations qui ouvrent le champ à de vaines conjectures. On

(1) Pius inclytus rex Carolus aliquot annos adversùs Danos atque Northmannos variis eventibus dimicans, pontem miræ firmitatis adversùs impetus eorum super fluvium Sequanam fieri constituit, positis in utriusque capitibus castellis artificiossimè fundatis, in quibus ad custodiam regni præsidia disposuit. (*De re Diplomaticâ*, p. 3, 4.)

On trouve presque les mêmes expressions dans un passage d'un ouvrage intitulé : *Libellus de modernis regibus Francorum.*

Les *Annales de Saint-Bertin*, à la date de 864, apprennent qu'on établit également des ponts pour défendre l'embouchure de l'Oise et celle de la Marne. Les grands cours d'eau étaient pour les hommes du Nord ce que sont maintenant les chemins de fer.

Digitized by Google

trouve, dans les cartulaires ou dans les anciennes chroniques, *Pons Arcæ* (1), *Pons Arcûs*, *Pons Archæ*, *Pons Archie*, *Pons Archas*, *Pons Arcuatus*, *Pons Arcarum*, *Pons Arcis*, et en français Pont des Arches ou des Archiers ; un historien anglais, cité par Adrien de Valois, a dit ; *le Pont de l'Arche guerroise ;* enfin, Henri II, dans un diplôme donné en faveur de l'abbaye de Jumiéges, vers l'an 1160, a dit : *Pons Arcis meæ*, le pont de ma forteresse, et l'on peut croire que, dans cette dernière dénomination se trouve la véritable acception du mot. Du reste, comme les esprits se trouvaient également frappés du système de défense établi en ce lieu, de la forme donnée au pont, et peut-être aussi de la vigoureuse résistance que des hommes armés d'arcs pouvaient opposer du haut de ce pont, peut-être le nom, tel qu'il est arrivé jusqu'à nous, rappelle-t-il trois sortes de choses : l'architecture, les fortifications et les défenseurs armés d'arcs. Si le nom *Pons Arcis* est celui qui est traduit le plus exactement par le mot Pont-de-l'Arche, quant à la correspondance des syllabes, il faut toutefois reconnaître que le mot *arche* n'a jamais signifié citadelle. Il existait un pont pourvu d'un grand nombre d'arches et certainement les noms *Pons Arcarum* et *Pons Arcuatus* signifiaient bien les arches. Il ne s'agit donc pas de savoir, ainsi qu'on l'a demandé, « laquelle des vingt-deux arches d'un pont « historique aurait eu le privilége d'imposer son nom à la ville « forte » (2), puisque les arches sont quelquefois indiquées au pluriel ; on a pu d'abord employer le pluriel, qui faisait connaître exactement le style du pont, et dans le langage usuel, on lui aura substitué le singulier, ce qui pouvait bien ne pas changer la signification : on pouvait dire Pont-de-l'Arche,

(1) Dans une carte de la Normandie, se rapportant environ à l'an 1200, et publiée à Londres en 1844, par Thomas Stapleton, on lit : *Pons Arcæ*, et c'est probablement par erreur que l'abbaye voisine est nommée : *Bellus Portus*.

(2) *Mémoires et Notes de A. Le Prévost.*

Digitized by Google

c'est-à-dire pont où l'arche domine. Sans conduire plus loin cette petite discussion, nous acceptons volontiers l'étymologie venant de *Pons arcis meæ*.

Quant à ce que dit du Moulin de la prise du Pont-de-l'Arche par Rollon (1), et du massacre de ses défenseurs, les renseignements ne lui ont été fournis certainement ni par Dudon de Saint-Quentin, ni par Guillaume de Jumiéges, ni par Robert Wace. Le premier ne fait aucune mention de la prise du Pont-de-l'Arche, et dit seulement que, la nouvelle s'étant répandue de la marche des hommes du Nord, qui s'avançaient plus avant dans le pays, et par conséquent menaçaient d'aller au cœur de la France, les gens en état de porter les armes mirent un grand empressement à les repousser. Guillaume de Jumiéges dit que les hommes du Nord remontèrent le fleuve et s'arrêtèrent au lieu nommé pour lors *Hasdans*, et plus tard *les Arches* (2). Robert Wace, dit non pas que Rollon attaqua le Pont-de-l'Arche, mais qu'il alla vers ce lieu; et même, si l'on prenait le texte à la lettre, on pourrait dire que Rollon voulut simplement reconnaître le pays, faire une exploration : les expressions n'indiquent pas une expédition belliqueuse; ce que Rollon remarque, c'est la fertilité du pays. Les Français, comme cela se conçoit, étaient grandement épouvantés de la cruauté du chef normand, qui ne faisait jamais grâce à aucun malheureux, *non pas même à une pauvre servante*, dit Robert

(1) Rollo igitur super responsis suorum lætus, à Rotomo divulsis navibus subvehitur ad Arcas usque, quæ Asdans dicitur. Illicò fama quid rerum usquam agitur conscia compita Franciæ agressa, intimat adesse Normannos Sequanæ alveo innumerabili multitudine coadunatos. Franci verò illorum adventu velut repentino tonitrûs sono stupefacti..... venerunt super Othuræ fluminis decursum (Recueil de Duchesne, p. 76.)

(2) « Rollo igitur Rhotomo potitus, de Parisiaca emersione corde versuto « cum suis tractans christianorum sanguinem paganico instincto lupino more « sitiebat. Qui classem solventes Sequanæ fluvium sulcant, stationemque na- « vium apud Hasdans quæ Arcas dicitur componunt. » (Recueil de Duchesne, p. 228.)

Digitized by Google

Wace (1). D'après le texte, Rollon serait venu deux fois jusqu'à Hasdams, la première fois en explorateur, la seconde fois avec les siens, et se serait installé avec eux sur un coteau, où il aurait trouvé un petit château fermé par une seule porte (2). Il y a cette différence entre le récit de Robert Wace et celui de Guillaume de Jumiéges, que le premier nous montre les Normands se retranchant dans un château fermé par une seule porte, tandis que Guillaume de Jumiéges les représente élevant eux-mêmes des retranchements ; il ne parle pas de château déjà construit : toutefois, on peut trouver quelque ressemblance entre les deux récits, puisque les deux auteurs ne parlent l'un et l'autre que d'une seule ouverture; celui de Guillaume de Jumiéges est plus admissible. « On ne sait, » dit A. Le Prévost, « ce que Wace veut « désigner par ce *chastelet*, d'autant plus qu'on ne trouve rien de « correspondant dans les deux auteurs où il puise ordinairement » le fond de ses récits. » Il n'est pas impossible que les hommes du Nord soient venus se poster en amont du Pont-de-l'Arche, après avoir fait un circuit et traîné leurs barques par terre, comme ils le firent ailleurs, et comme M. Bonnin l'a pensé.

Il a paru, dans la *Revue de Rouen* (3), une dissertation tendant à établir que le combat aurait eu lieu sur le territoire de la commune des Damps. L'auteur se fonde d'abord sur la ressemblance qui se trouve entre le mot Damps et le mot latin *damna*. A. Le

(1) « Rou vout véïr Asdans qui lors Arches apelé ;
« Li païz vit planier è la cuntrée bele.
« De Rou par tote France fu alée la novelle
« Ke il n'avoit merchi de chaitiz ni d'ancelle. »

(Page 60, v. 1,210 et suiv.) Dans le manuscrit de Duchesne, on lit : *Haudas ;* mais A. Le Prévost préfère le texte de Robert Wace.

(2) « Rou torna a Roem, o li tuit li Normant,
« Cuntre mont Saine li païz porvéant
« Un chastelet trovèrent fermé en un pendant,
« A une seule porte, ne fut mie grant. »
(P. 60, v. 1,274 et suiv.)

(3) Année 1842. L'auteur est M. Papavoine.

Digitized by Google

Prévost ne donne pas ce mot latin *damna* comme ayant jamais été employé pour le lieu en question. Les Français, qui probablement croyaient faire une guerre sainte en résistant aux Normands, puisque c'était la résistance du christianisme contre le paganisme, devaient ressentir quelque ferveur religieuse : d'ailleurs, les mœurs de ce temps n'étaient pas celles de nos jours, et l'on ne doit pas s'étonner si Guillaume de Jumiéges rapporte que, dès la pointe du jour, ils se rendirent à Saint-Germain de Louviers, entendirent la messe et communièrent. L'auteur dit que les Français s'avancèrent le long de l'Eure, pour attaquer les Normands retranchés sur le coteau des Damps; puis il constate l'intelligence stratégique dont ceux-ci faisaient preuve en se plaçant dans cette position. « Ils avaient, » dit-il, « remonté « la Seine sur leurs navires. A l'extrémité de la pointe de terre « où ce fleuve reçoit les eaux de l'Eure, commence un îlot, qui « se prolonge en aval du côté du Pont-de-l'Arche. L'espace com- « pris entre cet îlot et le rivage forme un bassin naturel et un « mouillage aussi commode que profond. C'est sur le bord de ce « bassin que se trouve la plaine des Damps, coteau peu élevé et « peu spacieux qui s'appuie à la lisière de la forêt. En se retran- « chant sur la colline, Rollon et les siens étaient à portée de veiller « sur leurs vaisseaux, et ils ne pouvaient être inquiétés ni par le « flanc, ni par leurs derrières. En outre de ce rempart, ils étaient « protégés par toute l'épaisseur de la forêt de Bord, par une « hauteur boisée qui s'avance, comme un cap, du côté de la ri- « vière, et par un vallon fort étroit, qui semble avoir été le « fossé naturel du camp. Les Français devaient suivre le cours « de l'eau, et le seul point d'attaque qui leur fût ouvert était « la porte laissée à l'entrée de la redoute. Pour la forcer, il fal- « lait gravir la pente du coteau, et les assaillants perdaient ainsi « l'avantage du nombre. La tactique artificieuse des Normands « eut son effet. Ils laissèrent les premiers rangs ennemis péné- « trer dans leurs retranchements : tout à coup, se levant en

Digitized by Google

« masse, comme s'ils fussent sortis de terre, et renversant l'a-
« vant-garde française, ils jetèrent une terreur panique dans le
« gros de l'armée, qui n'eut ni l'espace ni le temps de se ranger
« en bataille et s'enfuit en désordre. La victoire demeura aux
« plus habiles, qu'on appelait alors des barbares. »

Il nous semble que, quant à des faits qu'on ne saurait nier positivement, qu'on peut seulement hésiter à admettre comme très certains, il est toujours bon d'en recueillir les circonstances, dans la prévision de quelque découverte qui mettrait à néant une critique trop sévère.

LÉON DE DURANVILLE.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

JEAN NICOLET

Extrait des *Découvertes et établissements de Cavelier de la Salle dans l'Amérique du Nord,* ouvrage couronné par la Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure.

Depuis quatre-vingt-douze ans Soto dormait dans la vase du Mississipi, et les Floridiens avaient perdu le souvenir de ses cruautés, quand un Normand, Jean Nicolet, parcourut à son tour les rives du père des fleuves.

Jean Nicolet était fils de Thomas, messager ordinaire de Cherbourg à Paris, et de Marguerite Lamer (1).

Il vint à la Nouvelle-France en 1618. Envoyé chez les Algonquins de l'Ile, au-dessus du saut de la Chaudière, sur l'Ottawa, il y resta deux ans pour apprendre leur langue. Pendant tout ce temps il vécut de la vie de ses hôtes, partagea leurs dangers, leurs fatigues et leurs privations.

Les sauvages du nord de l'Amérique septentrionale, de tous les hommes les plus imprévoyants, partaient pour des voyages de plusieurs centaines de lieues sans autre viatique que l'espoir de trouver en abondance du poisson et du gibier. Quand ils avaient des vivres, ils les dévoraient gloutonnement ; quand ils en manquaient, ils rongeaient des écorces d'arbres. Ils supportaient d'ailleurs facilement la faim. Deux ou trois jours de jeûne n'altéraient ni leurs forces ni leur gaîté (2).

(1) M. Pierre Margry, *les Normands dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi. (Journal de l'Instr. publ.,* n° du 30 juillet 1862.)

(2) *Relation de ce qui s'est passé à la Nouuelle-France en l'année 1642 et 1643. Envoyée au R. P. Jean Filleau, prouincial de la Compagnie de Jésus, en la prouince de France, par le R. P. Barthelemy Vimont, de la mesme Compagnie, superieur de toute la mission.* Paris, Cramoisy, 1644.

Digitized by Google

Nicolet dut subir ce régime souvent huit jours de suite, une fois pendant sept semaines entières (1). M. Margry pense qu'il a pu mêler à son écorce quelques bribes du lichen que les Canadiens connaissent sous le nom de *tripe de roche*. Alors même qu'il aurait eu cette bonne fortune, il n'en souffrit pas moins un jeûne excessif dont la rigueur était encore augmentée par les fatigues de la marche.

En 1622, sa bravoure et sa loyauté le firent choisir pour accompagner quatre cents Algonquins qui allaient traiter de la paix chez les Iroquois. Grâce à son intervention, cette ambassade eut un plein succès (2).

De 1625 à 1634, il fut, pour ainsi dire, naturalisé Nipissing. Il avait sa cabane et son ménage, comme un Indien; sa place au conseil, comme un ancien du pays.

Cet honneur nous paraît risible à nous, gens de France, qui sommes à deux siècles et demi des événements ; si nous savions ce qu'il exigea de vertu, de courage, de patriotisme, l'intrépide Normand exciterait notre admiration.

Nicolet ne quitta ce pays que pour venir à Trois-Rivières, point de réunion des sauvages avant la création de Montréal, remplir les fonctions de commis-interprète de la Compagnie des Cent-Associés.

Il repartit en 1635, avec un autre Normand, le jésuite Brebeuf, pour le pays des Hurons, et parvint jusqu'à l'île des Allumettes. « Il supporta dans cette course les trauaux du sauuage le plus robuste (3). »

Il fut alors chargé de négocier la paix entre les Hurons et les Puants ou *Hommes-de-mer*, tant parce qu'il inspirait toute confiance que parce qu'il savait la langue des deux nations. Il y avait trois cents lieues du pays des Hurons à la baie Verte, pays des Puants, et il devait pousser beaucoup plus loin.

(1) Le P. Vimont, *loc. cit.*
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

Parti avec sept sauvages seulement, il visita beaucoup de peuplades plus ou moins importantes et se les rendit favorables tant par ses manières engageantes que par des présents. Souvent des bandes de sauvages prenaient la fuite à son approche. Dans ce cas, il leur laissait derrière lui, comme Jacques Cartier, ses présents sur des bâtons fichés en terre. Les Indiens, qui ne manquaient pas de sens, le prirent, avec raison, pour un pacifique voyageur, et lui donnèrent des guides, des vivres et des peaux.

Arrivé à deux journées des Hommes-de-mer, il leur fit porter des propositions de paix. Ces propositions furent acceptées avec empressement, surtout quand on apprit que c'était un Européen qui devait porter la parole. Des jeunes gens furent envoyés au-devant de lui et ce fut à qui, parmi eux, pour lui faire honneur, porterait ses bagages.

Il avait pris ou on lui avait donné le nom de *Manitouiriniou*, (homme merveilleux). Pour justifier ce surnom et donner une haute idée de son ambassade, il revêtit une grande robe de damas de la Chine parsemée de fleurs et d'oiseaux, qui fit l'admiration des sauvages.

A son approche, dit le P. Vimont, les femmes et les enfants, pris d'épouvante, s'enfuirent : ils avaient peur des deux pistolets qu'ils voyaient à sa ceinture et qu'ils appelaient des tonnerres. Cette circonstance même le servit en répandant au loin son nom et en augmentant la curiosité dont il était l'objet.

Au jour marqué pour la discussion de la paix, plus de cinq mille personnes accoururent au village où il avait planté sa tente. Tout réussit au gré de ses désirs. Il fut éloquent, persuasif, et donna une si grande idée des hommes de son pays que chaque chef de l'importante nation des Puants tint à honneur de lui offrir un festin. On dit que cent vingt castors furent mangés à cette occasion (1).

(1) *Relation de ce qui s'est passé en la Nouuelle-France en l'année 1635. Enuoyée au R. P. Prouincial de la Compagnie de Jésus en la prouince de*

Digitized by Google

La paix conclue, dit le P. Vimont, il retourna aux Hurons, et un peu plus tard à Trois-Rivières, où il fut nommé commis-interprète « auec une satisfaction grande des François et des sauuages, desquels il estoit esgalement et uniquement aymé. » Ce Père néglige ici la partie la plus importante du voyage de l'intrépide Normand, mais c'est pour y revenir plus tard.

Les affaires faites et les festins terminés, Nicolet continua sa route vers la Grande-Rivière, dans l'espoir de découvrir un passage à la Chine. Il traversa les pays de la Folle-Avoine, des Poutouatamis, des Illinois, des Nadouessioux, des Assiniboels. Partout bien reçu, il remonta la *Fox river* ou rivière aux Renards, descendit le Wisconsin et atteignit, lui, *premier des Français*, dit M. Gilmary Shea, aux rives du Mississipi (1). S'il eût continué trois jours encore, ajoute le P. Vimont, il aurait trouvé la mer (l'océan Pacifique).

Après cette grande expédition, qu'il fit presque seul, il revint à Québec, où il se fit aimer, comme partout, des Français et des sauvages, « qu'il maniait avec la plus grande dextérité. »

Nommé commis général de la Compagnie des Cent-Associés, il épousa, le 22 octobre 1637, la filleule de Champlain (2).

Cinq ans après, presque jour pour jour, le 27 octobre 1642, il se rendait à Trois-Rivières pour délivrer un Abenakis que des Algonquins emmenaient prisonnier. Il montait la chaloupe d'un sieur de Savigny. Un peu avant Sillery, cette chaloupe coula dans une tempête. De tous ceux qui la montaient, Savigny était le seul qui sût nager. « Ceux qui estoient dedans, dit le P. « Vimont, n'allèrent pas incontinent à fond, il s'attachèrent « quelque temps à la chalouppe. Monsieur Nicollet eut loisir de « dire à Monsieur de Savigny, Monsieur sauuez-vous, vous

France, par le P. Paul le Jeune, de la mesme Compagnie, Superieur de la résidence de Kebec. Paris, Cramoisy, 1636. — M. Margry, *loc. cit.*

(1) *History of the discovery of the Mississipi river*, p. xxi, Redfield, 1853.

(2) M. Margry, *loc. cit.*

Digitized by Google

« sçauez nager. Je ne sçay pas ? pour moy ie m'en vay à Dieu. « Je vous recommande ma femme et ma fille. Les vagues les « arrachèrent tous, les uns après les autres, de la chalouppe qui « flottoit renuersée contre une roche. » Savigny seul se sauva. Quand il eut recouvré l'usage de la parole, il raconta aux jésuites de la mission de Sillery la fin malheureuse de Nicolet, « dom- « mageable à tout le pays. »

« Les sauvages de Sillery, au bruit du naufrage de Monsieur « Nicollet, coürent sur le lieu, et ne le voyant plus paroistre en « tesmoignèrent des regrets indicibles. Ce n'estoit pas la pre- « mière fois que cet homme s'estoit exposé au danger de la « mort pour le bien et le salut des sauuages, il l'a faict fort « souuent, et nous a laissé des exemples qui sont au dessus de « l'estat d'un homme marié, et tiennent de la vie Apostolique et « laissent vne enuie au plus feruent Religieux de l'imiter (1). »

Cette mort, infiniment glorieuse, a quelque chose de la grandeur antique. Il portait un noble cœur, l'homme qui savait mourir si simplement et pour une si belle cause.

Une chose étrange, c'est que le nom de Jean Nicolet ne se trouve dans aucune biographie.

Bien qu'on ait malheureusement peu de documents sur son compte, il n'en est pas moins certain qu'il était d'un mérite hors ligne ; que le premier, après Hernando de Soto, il a touché aux rives du Mississipi ; qu'il a ouvert aux missionnaires, qui ne tardèrent pas à en profiter, les vastes régions du sud-ouest de l'Amérique du Nord ; qu'il a servi utilement la cause de l'humanité et glorifié le nom français.

A ces divers titres, et comme précurseur de Cavelier de la Salle, il mérite une place distinguée parmi les intrépides pionniers du Nouveau-Monde et dans le panthéon normand.

GABRIEL GRAVIER.

(1) Le P. Vimont, *loc. cit.*

Digitized by Google

POÉSIE.

LES PETITS CADEAUX.

L'amitié s'entretient par de petits présents,
C'est une vérité, quoi qu'on fasse ou qu'on dise,
Qui fut, est et sera certainement de mise
Dans tous les lieux, dans tous les temps.
Sans doute l'amitié, trésor inestimable,
Ne saurait s'acheter à beaux deniers comptants;
Mais de petits cadeaux, offerts de temps en temps,
Sont pour la réchauffer d'un effet admirable.
La sagesse des nations
L'a dit très nettement, la pratique le montre;
Sans discuter et le pour et le contre,
Il faut se rendre à ces raisons.
L'occasion, d'ailleurs, ne manque guère :
Baptême, jour de l'an, hymen, anniversaire,
Ce sont autant d'événements
Qu'il faut savoir marquer par de petits présents,
Quand on a le désir de plaire.
Le difficile en pareille matière
Est de concilier avec habileté
Le juste entraînement auquel le cœur expose,
Avec la réserve qu'impose
Un budget souvent limité;
Pareille à la nécessité,
La question d'argent à chaque instant se pose.
Qui ne veut, en effet, par un accord heureux,
Auprès de ceux qu'il gratifie,
Paraître grand et généreux
En offrant un cadeau qui soit digne d'envie
Et jette un peu de poudre aux yeux.
Mais qui ne veut aussi, par un effort pénible,
Puisant dans un budget, trop faible de moitié,
Essayer d'acquitter au moindre prix possible
Cette dette de l'amitié.

Digitized by Google

Concilier le tout est chose embarrassante :
Tous les jours que Dieu fait, le luxe va croissant,
Les besoins sont plus grands et la dépense augmente ;
Où s'arrêtera-t-on sur ce terrain glissant ?
Ce n'est pas tout : au sein de ce dédale
De tant d'objets divers par la mode enfantés,
Coûteuses inutilités
Que l'art de nos marchands complaisamment étale,
Il faut que votre choix avec goût se signale.
Pendant longtemps vous hésitez,
Entre tous ces objets la balance est égale ;
Puis, triomphant enfin de vos perplexités,
Sur l'un d'eux votre choix s'arrête ;
C'est bien, à votre estime, un vrai cadeau de fête,
Et tout joyeux vous l'emportez.
Hélas ! triste retour des choses de la vie,
De ce cadeau si savamment choisi
Et que vous supposiez voir si bien accueilli,
A peine l'on vous remercie.
Sous des dehors polis, voilant son embarras,
Celui-ci ne vous cache pas
Que tout autre présent eût eu sa préférence.
Celui-là calcule tout bas
Qu'il faut de son salon déranger l'ordonnance
Pour faire à votre don une place d'honneur,
Si même il ne doit pas, pour surcroît de malheur,
En s'imposant lui-même une lourde dépense,
Acheter un second objet
Qui serve de pendant au cadeau qu'on lui fait :
Moyen assez fréquent, sinon économique,
De se meubler un salon de hasard
Avec de vieux fonds de boutique,
Qu'on se plaît à parer du titre d'objets d'art.
Ailleurs vous apprenez, rencontre regrettable,
Que quelques jours auparavant
On a reçu d'un grand parent
Un présent tout à fait semblable.
Que faire ? Vous offrez, en cavalier galant,
Bien que très fort tenté d'envoyer tout au diable,
De changer sans retard l'objet malencontreux
Que de donner pourtant vous étiez tout heureux.
Mais devenu prudent en cette conjoncture

Digitized by Google

Et craignant d'éprouver une seconde fois
Une même mésaventure,
A vos gratifiés vous remettez le choix
De l'objet, quel qu'il soit, qui pourra leur sourire,
Laissant, coûte que coûte, à leur discrétion,
Le soin que cependant vous n'osez leur prescrire,
De ne point trop vous mettre à contribution.
J'ai lu dans quelque endroit qu'un avare de Rennes,
Ne sachant comment faire en un pareil moment,
S'avisa de mourir le dernier jour de l'an,
De peur de donner des étrennes.
L'exemple assurément n'est point contagieux ;
Malgré les embarras auxquels on est en butte,
Chacun, en somme, s'exécute
Et cherche à faire de son mieux.
Puis, disons-le d'ailleurs, sans attaquer personne,
Plus d'un fait vient en témoigner :
C'est bien souvent la façon de donner
Qui fait valoir ce que l'on donne.
Une modeste fleur, un simple souvenir,
Ne l'emportent-ils pas sur les dons les plus rares,
Quand le cœur les a fait offrir ?
De ces simples présents ne soyons point avares ;
Toujours reçus avec plaisir,
De l'amitié ce sont les arrhes.

A. DECORDE.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

ANNONCE

D'UN PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE.

La *Société des Antiquaires de Normandie* vient de mettre au concours le sujet suivant : « Examen des travaux de la critique moderne sur l'histoire de « Normandie, depuis la première invasion des pirates scandinaves jusqu'à la « réunion du duché de Normandie au royaume de France. »

Le prix, de la valeur de 1,000 francs, sera distribué dans la séance publique de 1872.

INAUGURATION

DE LA STATUE DE CASTEL ET DU BUSTE DE CHÊNEDOLLÉ, A VIRE.

Le 12 septembre, on a inauguré, à Vire, leur patrie, les monuments de Castel, l'auteur du poème des *Plantes*, et de Chênedollé, l'auteur du *Génie de l'homme*, le plus remarquable de ses travaux poétiques.

Tous les deux avaient été professeurs et inspecteurs généraux de l'Université. Chênedollé même occupa la chaire de littérature française dans la Faculté des Lettres, à Rouen, du temps où notre ville en possédait une, et il l'occupa de 1810 à 1812, époque où il abandonna cette chaire pour l'inspection académique de Caen.

Au milieu du cortége, composé des autorités et des corps savants, on remarquait le fils de Chênedollé, inspecteur des eaux et forêts, dans notre département, à la résidence de Lyons-la-Forêt, et un petit-neveu du poète. Il y avait également un neveu et des parents de Castel.

Sur la place Impériale de Vire, au sommet d'une colonne qui sert de fontaine, se dresse le buste en marbre de Chênedollé, œuvre d'un sculpteur normand, M. Le Harivelle-du-Rocher.

La place de l'Hôtel-de-Ville voit s'élever, sur un beau socle de granit de Vire, la statue en bronze de Castel, commandée au sculpteur Debay, par M. le comte de Chevigné, disciple de Castel, et riche propriétaire des environs de Reims, qui en a fait généreusement don à la ville de Vire.

Devant le buste de Chênedollé, trois discours ont été prononcés, l'un par le

Digitized by Google

maire de Vire, M. de Larturière, l'autre par M. de la Renaudière, un ami de la famille, et le troisième par M. Armand Gasté, enfant de Vire, professeur de rhétorique au lycée du Mans.

Les hommages d'un savant et d'un peintre, dont le nom et les œuvres honorent depuis longtemps la ville de Vire, MM. René Lenormand et Edmond Legrain, ont salué la statue de Castel.

Pas n'est besoin de dire que la fête a été des plus brillantes, car toute la Basse-Normandie semblait s'être donné rendez-vous à Vire, pour honorer deux de ses enfants les plus illustres. Parmi les poètes secondaires, ils ont dépassé la limite où s'arrête la foule, et l'on ne peut que féliciter leur patrie d'avoir consacré, aux yeux de tous, par le marbre et par l'airain, le grand cas qu'elle en fait. Cet hommage public rendu au talent n'est pas non plus sans utilité pour les générations nouvelles.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE NORMANDE

DOCUMENTS SUR LES PÊCHES CÔTIÈRES, LÉGISLATION, INDUSTRIE, COMMERCE, par J. Légal, docteur en médecine, chevalier de la Légion d'honneur. — Dieppe, E. Delevoye, 1869. — 1 vol. in-8 de 358 p.

Ce volume, comme l'indique son titre, n'est point un traité complet et continu, mais un simple recueil où, « cédant aux conseils de plusieurs de ses amis, « l'auteur a réuni ses différents écrits sur nos pêches côtières. » (*Préface*, p. 7.)

Le motif d'utilité en a déterminé la publication. « Ces divers écrits étaient les « uns inédits, les autres disséminés dans différents recueils périodiques. J'ai « acquis la certitude, en plusieurs occasions, que certains d'entre eux se trou- « vaient oubliés. Les réunir en un seul faisceau, qu'on aura toujours sous la « main, et qu'on pourra facilement consulter au besoin, est donc une chose « utile. C'est le motif qui m'a déterminé. » (*Ibid*, p. 8.)

La compétence de M. le Dr Légal, pour traiter des pêches côtières, résulte et de sa naissance, il est fils et frère de pêcheur; et du milieu où il vit, il réside à Dieppe, où il est né; et de ses études spéciales et incessantes sur la pêche, la principale source de la prospérité de Dieppe, dès les temps les plus reculés.

L'ouvrage débute par une dédicace à M. le marquis de Chasseloup-Laubat, sénateur et ancien ministre de la marine, qui, après le traité de commerce conclu avec l'Angleterre, en 1860, « envisageant la position à un point de vue véri- « tablement national, a voulu harmoniser les conditions de notre industrie des « pêches avec le régime économique que le nouveau traité venait d'inaugurer. » (P. VI.) Cette dédicace a été écrite à « Dieppe, le 1er janvier 1869. »

En tête de ces documents se trouvent des *Considérations sur la Pêche et le Commerce des Harengs*, renfermant deux chapitres, l'un, « sur l'histoire naturelle du hareng, » l'autre, « sur la pêche du hareng, » travail publié dans la *Vigie de Dieppe*, en 1844, d'où résulte la preuve que, depuis longues années, l'auteur s'occupait sérieusement de son sujet. Ces deux chapitres sont remplis de détails intéressants et puisés aux meilleures sources, c'est-à-dire dans les endroits où se fait la pêche du hareng, la Norwège, l'Ecosse, la Hollande, et auprès de nos pêcheurs de la Manche. Rien de plus instructif que tous ces paragraphes faisant connaître les diverses espèces de hareng, leurs mœurs, leurs voyages, le phénomène du *frai*, et la façon dont on les pêche et dont on les conserve, le tout entremêlé de détails techniques et de recherches historiques qui en tempèrent l'aridité.

Tel est le premier des documents que M. Légal a cru devoir conserver parmi

Digitized by Google

tous ceux qu'il avait insérés dans différents journaux, avant de s'adresser directement à l'administration. C'est le 10 mai 1850 que, pour la première fois, il envoya un *Mémoire sur la Pêche du Hareng* à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, où il est traité : « De l'achat du hareng à l'étranger, » et du : « Défaut de protection de la pêche du hareng, dite pêche nationale ; » vrai cri d'alarme arraché par « la décadence de cette pêche, à la ruine de laquelle chaque « jour ajoute. » (P. 71.)

Il y a bien des causes diverses à cet état de dépérissement ; mais l'attention du ministre ne sera appelée que sur deux d'entre elles : « 1° L'achat à l'étranger de harengs frais et salés et de poissons de toute espèce ; 2° le défaut de « protection de la pêche du hareng, dite pêche nationale. » La discussion de ces deux points, appuyée sur des faits constants, conduite avec beaucoup de méthode, aboutit à cette conclusion : « Une modification profonde est nécessaire dans le régime des pêches ; tout le monde la désire, armateurs, pêcheurs, « propriétaires de filets, et jusqu'aux consommateurs eux-mêmes, tous y sont « intéressés, tous l'appellent de leurs vœux. C'est au gouvernement à renoncer à « ces demi-mesures, à ces actes de tolérance qui souvent compromettent les intérêts qu'on veut protéger, pour entrer résolûment dans la voie des réformes « sages, rationnelles, mais radicales. » (P. 84.) Ce langage, M. Légal le tenait le 10 mai 1850, et nous ne doutons pas que M. le ministre de la marine n'en ait tenu grand compte dans les traités et dans les mesures administratives qui suivirent.

A la fin de la même année, une Commission instituée par le ministre, procéda à une enquête sur la pêche du hareng. Au lieu d'étendre son mandat aux diverses questions que soulève la pêche du hareng, ainsi que l'arrêté ministériel lui en faisait une stricte obligation, la Commission le restreignit à l'*achat du hareng*. M. Légal, pensant qu'elle faisait fausse route, écrivit, le 30 décembre 1850, une lettre insérée dans la *Vigie de Dieppe*, pour exposer nettement les funestes conséquences des conclusions de la Commission d'enquête, et montrer sur quel terrain elle aurait dû s'établir. Il termine en nous livrant lui-même le secret de sa méthode et de son but : « Comme dans mon Mémoire au ministre, « je me suis arrêté seulement aux choses, sans descendre aux questions de personnes ; je n'ai eu d'autre but que celui de défendre les intérêts de la pêche et « du commerce des harengs, sans perdre de vue toutefois les intérêts généraux « du pays. » (P. 96.)

Ce n'est pas seulement en se bornant à Dieppe que M. Légal défend les intérêts dont il s'est fait l'avocat bénévole. La pêche du hareng lui paraît souffrir de la convention du 16 novembre 1860 ; une pétition des ports de Boulogne, de Calais, etc., a été renvoyée au ministre qu'elle concernait, et on espère de ce renvoi, « des modifications dans la convention du 16 novembre, qui seront de nature à donner à tous les intérêts une juste satisfaction. » (P. 97.) S'emparant de la discussion du Sénat, M. Légal montre que les besoins de la pêche côtière

Digitized by Google

sont : « la révision des règlements sur les pêches, la révision du traité de 1839, « en ce qui touche la délimitation pour la pêche faite à l'aide de filets flottants, « enfin, un droit d'importation certainement protecteur. » (P. 102.)

Le 21 mai 1861, il demandait ces réformes, et, dans deux travaux successifs, le 21 août et le 22 octobre 1861, il soutenait son opinion par des faits, par des chiffres dont l'éloquence dut faire impression sur l'administration supérieure.

Quand une exposition maritime s'ouvrit à Amsterdam, en 1861, le Comité des pêches de Dieppe confia à M. Légal « la mission d'y examiner tout ce qui « se rapporte à la pêche du hareng. » A son retour, ce Comité recevait de lui un rapport des plus complets, où il est question : « De la grande pêche du hareng « en Hollande, des filets, des bouées ou quarts, du tonnage des filets, de la pré- « paration du hareng, du barillage, des serre-joints, de la marque à feu, des « harengs braillés, des harengs fumés, du sel. » De la Hollande, l'auteur passe à l'Écosse, à la Norwège, dont les produits figuraient aussi à l'Exposition d'Amsterdam, et, pour que ce tableau profite à Dieppe, M. Légal montre les progrès que ses compatriotes pourraient réaliser, en profitant de l'exemple et des perfectionnements qu'il a rencontrés en d'autres pays.

En 1862, une partie des mesures conseillées était entrée dans le domaine des faits, et le ministre de la marine disait aux commissaires de l'inscription maritime : « Je ne saurais trop vous le répéter, je désire supprimer toutes les restrictions « qui ne seraient pas commandées par la nécessité, et accorder à votre pêche « toutes les facilités compatibles avec le bon ordre. Je vous prie de me seconder « dans cette voie, et je vous demande de me soumettre toutes les propositions « dont l'adoption vous semblerait devoir atteindre le but que je me propose. » De nouveau, le défenseur des intérêts dieppois, pour la pêche du hareng, reparut sur la brèche, en traitant la question si importante du « minimum d'équipage, » dans la *Vigie de Dieppe*, travail qu'il adressa au ministre de la marine, en le complétant par des chiffres et par des faits qui donnèrent à réfléchir en haut lieu.

Avec quelques articles de polémique, nous trouvons encore des améliorations proposées « sur les salaisons en atelier, sur l'inscription maritime, sur le salage « du hareng à Dieppe, sur la fabrication du filet de coton à la main, sur un « un nouveau procédé de laçage de filets à la main, sur des expériences relatives « au tannage des filets de pêche, etc.; enfin, un rapport sur l'exposition interna- « tionale de pêche de Boulogne, adressé à MM. les président et membres de la « Chambre de Commerce de Dieppe. » Cette dernière, en effet, aussi bien que le Comité des pêches, a soutenu M. Légal et s'est servi de lui pour la manifestation de la vérité et la défense des intérêts qui lui sont confiés, se rattachant sans doute à la doctrine de notre auteur, plusieurs fois exprimée : « LA LIBERTÉ SANS RESTRIC- « TION, ENTÉE SUR LE DROIT COMMUN ET LA RÉPRESSION SÉVÈRE DES ABUS. » (P. 243 et 255.)

Tous ces travaux ont demandé à leur auteur une sérieuse étude des faits et

Digitized by Google

une grande variété de connaissances, puisque l'histoire naturelle, la chimie, l'économie politique, la pratique et la technologie de la pêche en font tous les frais.

Joignons à cela que, signalant les dangers de l'usage des bassines de cuivre pour le salage du hareng, M. Légal a été cause de l'arrêté pris, en 1857, par M. le Préfet de la Seine-Inférieure, pour les interdire, et qu'on se sert généralement aujourd'hui des bassines en gutta-percha, recommandées par notre docteur; qu'il est l'inventeur d'un nouveau procédé pour le lavage des filets, procédé décrit minutieusement et rendu sensible à l'aide de plusieurs figures; enfin, qu'il a trouvé une composition nouvelle pour le tannage des filets de pêche, d'où résultent, pour l'engin, plus de souplesse et plus de durée, et l'on verra que M. Légal n'est point de ces écrivains qui savent seulement critiquer et détruire sans rien inventer ni édifier. Voilà des découvertes modestes, mais utiles, faites suivant le procédé familier à leur auteur, qui, « en définitive, ne veut le bien de l'industrie « des pêches que pour cette industrie elle-même, sans viser ni à l'éclat ni au « bruit. » (P. 299.)

Le fond et la forme valent bien, à nos yeux, cette foule de vieilleries exhumées si souvent, à grand renfort de fanfares et de réclames, sans utilité réelle pour la science et pour le public. Ainsi nous paraît en avoir jugé le ministre, quand il a fait décorer dernièrement M. Légal, « comme auteur d'écrits sur la pêche et sur « la marine. »

Il faut louer aussi l'ordre qui règne dans tous ces documents, soit pour l'exposition, soit pour la discussion des faits et des idées. M. Légal, en homme d'expérience, sachant que, sans l'ordre, il est impossible d'instruire et de convaincre, et qu'un ouvrage où il fait défaut ne saurait mériter l'approbation des gens sérieux, n'y manque pas un seul instant, et nous l'en félicitons.

Son style est toujours simple et clair, comme il convenait en pareille matière, exempt de ce néologisme si familier à ceux qui s'occupent d'un sujet spécial; car il faut passer condamnation sur le « chalut *perturbant* les bancs de hareng, » (P. 68), tant le mot peint bien la chose... pour ceux qui savent le latin.

On s'étonnera peut-être de voir M. Légal prendre tant de fois la plume pour traiter cette question de la pêche du hareng. Mais rappelons ici les paroles qu'il a citées d'après le *Dictionnaire des Sciences naturelles* : « Les Hollandais ont « pu, à l'aide des bénéfices renaissants produits par la pêche des harengs, sou- « tenir de longues guerres contre la plupart des peuples de l'Europe, et jouer un « rôle remarquable parmi les nations civilisées. C'est assurément un objet bien « peu important, en apparence, que la pêche d'un poisson, et pourtant c'est avec « elle qu'un pays pauvre et marécageux parvint à résister au monarque le plus « puissant. »

Renouvelant les prodiges de la Hollande contre l'Espagne, Dieppe dut aussi à la pêche la richesse et la possibilité de fournir, plus d'une fois, aux rois François Ier et Henri II, les flottes dont ils étaient privés pour lutter contre les ennemis de la France.

Digitized by Google

Aujourd'hui, du côté de la pêche, la ville de Dieppe est bien déchue de son ancien rang, même par rapport à Fécamp et au Havre. « Dieppe, si favo-« risée à tous égards, et si jalouse autrefois de sa vieille renommée, Dieppe « doit céder le pas à ses deux rivales, et se résigner à accepter le troisième « rang dans l'exercice d'une industrie à laquelle elle a dû en partie sa splen-« deur passée et le bien-être de sa population. » L'aveu a dû coûter au patriotisme de M. Légal. Mais tout n'est pas définitivement perdu, si, Comité des pêches, Chambre de Commerce, pêcheurs, saleurs, fabricants de filets, etc., savent profiter des sages observations et des judicieux conseils de son livre. Dieppe trouvera dans la pêche une source de revenus non moins sûre que dans ses bains, dans le commerce de l'ivoirerie, de la houille et des bois du Nord, et l'Etat continuera d'avoir, dans ses pêcheurs, cette pépinière d'excellents marins, si nécessaires à notre flotte.

X.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DE LA NORMANDIE.

BOSQUAIN (l'abbé). — Les trois grandes époques de la vie de la très sainte vierge ou ses trois grandes prérogatives : 1° l'Immaculée-Conception ; 2° l'Annonciation, ou Marie, mère de Dieu ; 3° le Calvaire, ou Marie, mère des hommes. Par l'abbé Bosquain, chapelain de la Congrégation de Lisieux ; Caen, imp. Pagny ; librairie Chénel ; Lisieux, libr. Beau-Rabot, 1869, in-18 de 354 p.

BOTREAU ROUSSEL BONNETERRE. — Essai sur la centralisation judiciaire en France du XIIIe au XVe siècle : Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée de la Cour imp. de Caen, le 3 novembre 1868. Par M. Botreau Roussel Bonneterre, avocat général ; Caen, imp. Hommais, 1869, in-8 de 49 p.

BRÉHAT (Alfred de). — Un drame à Trouville ; Paris, Michel Lévy, 1869, in-18 jésus.

BRION. — Histoire de Vimoutiers (Orne). Par Alfred Brion, employé à la mairie ; Paris, imp. Rigal, 1869, in-16 de 30 p.

BRUNET — (Victor-Armand). Légendes du canton de Vire. Le Souper d'un pendu ; Abbeville, imp. Briez, Paillard et Retaux, 1869, in-8 de 15 p.

BUGUET (l'abbé P.). Étrennes offertes aux habitants de Sainte-Honorine-la-Chardonne (Orne), nouv. édit. ; Caen, Chénel, 1869, in-18 de 38 p. (Imp. Mégard et Ce, à Rouen).

BULLETIN de la Société linnéenne de Normandie. 2e série, 1er vol., année 1865-1866 ; Caen, imp. Leblanc-Hardel, 1869, in-8 de XV et 376 p.

BUREL (Eugène). — Nouveau manuel complet de tissage mécanique contenant, d'après un plan nouveau, l'historique de la transformation des procédés manuels en procédés mécaniques, la description des machines génériques au moyen desquelles s'exécute le tissage mécanique, leur installation et leur mise en œuvre, etc. Par Eugène Burel, ing. civil ; Paris, Roret, 1869, in-18 de VIII et 280 p. avec pl. et vign.

CANEL (A.) — La Bibliothèque publique de Pont-Audemer ; Évreux, imp. C.-F. Canu, 1869, in-8 de 39 p. — Débat entre M. le maire de Pont-Audemer et la Commission, prise dans le sein du Conseil municipal, chargée d'étudier les moyens d'accroître l'utilité de la Bibliothèque publique et d'en favoriser les développements.

Digitized by Google

CONINCK (Frédéric de). — Le Havre, son passé, son présent, son avenir; Havre, imp. Alph. Lemale, 1869, gr. in-8 de 425 p., plus la table et un grand nombre de planches.

Cette étude sera consultée avec un grand intérêt non-seulement par les négociants, mais aussi par tous ceux qui s'occupent de travaux sur l'histoire de la Normandie, et particulièrement de la ville du Havre, dont les accroissements ont été si rapides. Imprimé avec un soin remarquable, enrichi de vignettes, de plans et de vues, ce volume présente un spécimen de la typographie havraise, et doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques où l'on recherche l'utile et l'agréable.

CONTI. — Les côtes de Normandie, spécialement rédigé pour les quatre itinéraires de la Compagnie de l'Ouest; Paris, Théod. Lefèvre, 1869, in-18. (Guides Conty.)

DELALONDE (l'abbé). — Du zèle des laïques aux premiers siècles de l'Église pour l'étude et la défense de la religion. Discours de M. Delalonde, professeur à la Faculté de Théologie, lu le 24 nov. 1868, à la rentrée solennelle de la Facuté de Théologie et des Écoles supérieures de Rouen; Rouen, imp. Lecerf, 1869, in-8 de 23 p.

DESCHAMPS DU MANOIR (l'abbé J.)—Histoire du Mont-Saint-Michel au péril de la mer et du Mont Tombelaine, avec un guide-livret du visiteur; Avranches, Thébault, 1869, in-8 de 325 p. (Imp. Oberthur et fils, à Rennes).

DU FRESNE DE BEAUCOURT.—Les Chartier.—Recherches sur Guillaume, Allain et Jean Chartier. Par G. Du Fresne de Beaucourt, membre de la Société des Antiquaires de Normandie; Caen, imp. Leblanc-Hardel, 1869, in-4 de 63 p. — Extr. du 28e vol. des Mém. de la Société des Antiq. de Normandie.

DURANVILLE (L. de). — Quelques observations sur les noms des rues et places de Rouen; Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, gr. in-8 de 22 p. (Extr. de la *Revue de la Normandie*, juin 1869, tiré à 50 exemplaires).

ENQUÊTE sur la situation et les besoins de l'agriculture. Année 1866, arrondissement d'Évreux; Évreux, imp. Hérissey, 1869, in-8 de 63 p. — Publication de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.

FAUVEL.— Trois fractures compliquées de la jambe, traitées par la suture des os. Par M. Fauvel, chirurg. de l'hôpital du Havre; Paris, Hennuyer et fils, 1869, in-8 de 11 p. — Extr. du Bulletin général de Thérapeutique, mai 1869.

FLEURY (Victor). — Poésies; le Havre, imp. Lepelletier, 1869 in-8 de 13 p.

HIPPEAU. — Le Gouvernement de la Normandie au XVIIe et au XVIIIe siècles. Documents inédits tirés des archives du château d'Harcourt. Par C. Hippeau,

Digitized by Google

professeur à la Faculté des Lettres de Caen. 3e partie, Industrie, Commerce, Travaux publics; Caen, imp. Goussiaume de Laporte, 1869, gr. in-8. — Indépendamment de faits intéressants sur le Commerce, l'Industrie et les Travaux publics dans les trois généralités de Caen, d'Alençon et de Rouen, ce volume renferme des lettres et des mémoires sur quelques faits ou quelques établissements particuliers, tels que la peste de Rouen (1668), l'administration du théâtre de cette ville (1779-1792), l'Académie d'équitation (1728-1791), l'Université de Caen (1766-1784), etc., etc.

HERVAL (l'abbé).— Étude historique et philosophique sur Zoroastre; le Havre, imp. Lepelletier, 1869, in-8 de 16 p.— Extr. de la Société Havraise d'Études diverses.

JOUSSET (le Dr).—Archéologie perçheronne; Mortagne, imp. Daupeley, 1869, in-8 de 7 p. — Extr. de l'*Écho de l'Orne.*

LECADRE (le Dr A.). — De la vulgarisation. Discours prononcés à la Soc. Imp. havraise d'Études diverses, le 2 août 1868. Le Havre, imp. Lepelletier, 1869, in-8 de 14 p.

LEFÈVRE. — Souvenirs de la Conférence de M. Gustave Lambert, sur l'expédition au pôle Nord, par M. Achille Lefèvre, chef de bataillon du génie en retraite; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 40 p.

LE VAVASSEUR (Gustave).—De quelques petits poètes normands contemporains de Malherbe; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 28 p. (*Extrait de l'Annuaire norm. 1869.*)

LUCE (Léonce G. de). — A quoi rêve une soubrette, comédie en 3 actes, en vers; Vire, imp. ve Barbot, 1869, in-8 de 176 p.

MÉRIT (l'abbé). — Le grand Corneille, par l'abbé Mérit, professeur de rhétorique à Mongazon; Angers, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau, 1869, in-8 de 24 p. (Ext. des Mém. de la Soc. imp. d'Agric., Sc. et Arts d'Angers.)

MALHERBE. — Œuvres complètes, recueillies et annotées par M. L. Lalanne, ancien élève de l'école des Chartes. tome 6e, Lexique de la langue de Malherbe; Paris, Hachette, 1869, in-8 de LXXXVII et 688 p. Cette édition fait partie de la collection « Les grands Ecrivains de la France. »

MUREI (P. et C.). — Fécamp, Etretat, Yport, Saint-Valery-en-Caux et les environs, en 1, 3, 5, 8 et 12 jours. Guide essentiellement pratique; Paris, Lemoigne, 1869, in-18 de 144 p. (Guide Murei.)

NYLANDER (W.). — Note sur les Lichens de Port-Natal; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 15 p.

Digitized by Google

TOUGARD (l'abbé A.). — Nouveaux documents inédits sur le patrimoine de Pierre Corneille; Rouen, imp. Cagniard, 1869, in-8 de 12 p.

TRACAS (le) de la foire du Pré. Facétie normande attribuée à Gaultier-Garguille, commentée par Me Epiphane Sidredoulx, président de l'Académie de Sotteville-lès-Rouen; Turin, J. Gay et fils, éditeurs, 1869, petit in-4 de 69 p., dont six pour la préface du commentateur et tiré à 100 exempl., dont 5 sur chine et 2 sur vélin; 93 sont tirés sur papier vélin. Pièce dialoguée entre *Gilles* et *Colas*, que le nouvel éditeur, M. Prosper Blanchemain, pense avoir été imp. vers 1630. — Il pense aussi que l'auteur, sous le sobriquet de l'*Homme-de-Paille*, tiré d'un habit burlesque, cache vraisemblablement *Hugues Guéru*, connu sous le nom de *Gaultier-Garguille*, né à Caen. — L'édition originale a pour titre : *Le Tracas de la foire dv Pré où se voyent les amourettes, les tours de passe-passe, l'intrigue des Charlatans, le procès de l'Homme-de-Paille et son retour après sa mort*, etc. Dialogve bvrlesqve; à Roven, chez L. Mavrry, sur le quay, S. D.

TRAVERS (Julien). — Sur une édition des *Foresteries* de J. Vauquelin de la Fresnaie. Lecture faite à la Société des Antiquaires de Normandie, dans sa séance du 13 août 1869; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 16 p. — L'édition dont il s'agit est celle publiée à Caen, il y a deux mois, avec une introduction par M. P. Blanchemain.

TRIPIER (le général). — Des Ports de refuge à établir sur la Manche; Paris, Challemel, 1869, in-8.

Digitized by Google

HISTOIRE

NOTICE SUR L'ANCIEN COUVENT DES PÉNITENTS DE BERNAY (Eure).

(Suite.)

II.

Contestation avec les habitants. — L'Ermitage est changé en Lieu-de-Santé. — Les Pénitents rentrent en possession.

La soumission du P. Claude Retourné rétablit l'unité de direction dans la Congrégation Gallicane, mais elle n'eut point pour effet de faire adopter la Réforme dans les communautés qui, jusqu'alors, s'y étaient opposées. Dans une pensée de paix et de conciliation et pour tenter de rapprocher tous les esprits, le R. P. Vincent Mussart résolut d'adoucir pour les anciens religieux les rigueurs de la Réforme. Usant des voies de la douceur et de la persuasion, il les exhorta à se conformer, autant que possible, à la manière de vivre des Réformés, dont ils prendraient l'habit et la ceinture, mais sans être astreints à la nudité des pieds, à la privation du linge et à certaines autres austérités que ne prescrivait pas la règle. Toutefois, en leur laissant cette liberté d'action et la possession de leurs monastères, il leur interdit formellement la faculté de recevoir aucun novice, de telle sorte que, par la suite et dans un temps plus ou moins éloigné, la Réforme pût y être introduite quand la mort aurait enlevé tous les anciens religieux.

Il en fut ainsi de la maison de Bernay, que les troubles et les

Digitized by Google

guerres civiles du XVIe siècle n'avaient point épargnée plus que les autres. Après avoir été occupée pendant plus d'un siècle par un certain nombre de religieux, elle n'en renfermait, en 1620, qu'un seul, dont la vie s'effeuillait jour par jour dans la retraite et l'isolement le plus complet. Ce pieux solitaire se nommait Jean Champion; il était prêtre et avait été choisi pour gardien du couvent, au chapitre général de Picpus, sans doute en 1607, à la fin de la lutte soutenue contre la Réforme. Investi de ces fonctions, il s'était retiré dans son monastère, où la mort, frappant autour de lui, le laissa bientôt seul dans l'enceinte du couvent. Sept années s'écoulèrent pour lui dans cette solitude, et, en 1627, après une longue vie de mortification et d'austérités, il s'affaissa sous le poids des ans et laissa désert l'Ermitage que les disciples de saint François avaient constamment occupé depuis l'année 1490.

Les supérieurs de l'ordre avaient envoyé plusieurs religieux réformés assister le vénérable gardien de Bernay dans ses derniers moments, avec mission de rétablir ensuite, dans la maison, la régularité, l'ordre et la discipline, conformément aux statuts de la Réforme. Après avoir récité près du mourant les dernières prières et l'avoir fait inhumer dans l'église de Notre-Dame de la Couture, où reposaient déjà les restes des religieux qui l'avaient précédé dans la tombe, les Réformés tentèrent d'accomplir la seconde partie de leur mission et de s'établir dans le monastère; mais alors commença pour eux une série de difficultés et d'obstacles qui vint entraver leurs projets et retarda encore pour plusieurs années l'introduction de la réforme dans le couvent de Bernay. Le nombre des établissements monastiques que renfermait la ville: Bénédictins, Pénitents, Cordeliers, Augustines, Annonciades ou Sœurs-Grises, avait rendu la population hostile principalement aux ordres mendiants, qui prélevaient sur la ville et les campagnes voisines leur nourriture et généralement toutes les choses nécessaires à la vie. Aussi n'était-ce pas sans une cer-

Digitized by Google

taine satisfaction que les habitants avaient vu l'Ermitage se dépeupler peu à peu, espérant sans doute qu'avec le dernier des religieux s'éteindrait la communauté. Combien fut grande leur déception lorsqu'ils virent une nouvelle famille, jeune, vigoureuse, animée d'un zèle et d'une ardeur toute juvénile, prendre possession du couvent, pour s'y établir et lui redonner une nouvelle vie pleine de sève, de force et d'avenir. Sans s'inquiéter de ce que leur conduite pourrait avoir d'inique et des conséquences qu'elle pourrait entraîner, quelques esprits plus entreprenants et plus audacieux se mirent à la tête du complot, et prirent le parti d'opposer la plus vive résistance à l'établissement des frères de la Réforme; mais, quand la résistance n'a pour mobile ni le bon droit, ni la justice, ni l'équité, elle se change bientôt en violence. Ce fut ce qui arriva : les religieux, injuriés, menacés et courant de sérieux dangers, tant était grande l'exaltation de leurs adversaires, se virent contraints de sortir nuitamment de leur couvent et d'aller chercher ailleurs un abri où leur vie ne fût point exposée. Que pouvaient, en effet, quelques moines sans défense contre tout une population ainsi déchaînée, sur laquelle le raisonnement n'avait plus d'action. Pour éviter de plus grands désordres et rester dans les limites d'une modération sage et prudente, ils se retirèrent silencieusement de la ville qui les avait si mal accueillis, et retournèrent rendre compte à leur supérieur des difficultés qu'ils avaient rencontrées dans l'accomplissement de leur mission.

L'Ermitage était la propriété des Pénitents, qui seuls avaient incontestablement le droit de s'y établir sans tenir compte des injustes prétentions des habitants. Le bon droit était pour eux, et, s'ils eussent poursuivi l'affaire, le succès ne pouvait être douteux; mais une considération particulière les engagea à ne point agir immédiatement. L'abbaye de Bernay avait alors pour abbé Drogon Hennequin (1), l'un des bienfaiteurs de l'ordre des

(1) Drogon Hennequin, sénateur, seigneur de Chantereine, était abbé de

Digitized by Google

Pénitents, qui avaient éprouvé plus d'une fois les effets de sa protection et les marques de l'intérêt qu'il leur portait. Redoutant les difficultés, les embarras et les complications qui pourraient naître d'un conflit entre les habitants et les frères du Tiers-Ordre, si ceux-ci persistaient dans leur projet, ce dignitaire s'interposa dans le débat, alla trouver les supérieurs des Pénitents, et obtint d'eux d'attendre des circonstances plus favorables et de ne point songer à reconstituer une nouvelle famille, au moins pendant les premiers temps de la réforme qu'il venait d'établir dans son abbaye.

Les choses restèrent en cet état jusqu'à la mort de l'abbé Drogon Hennequin, qui arriva en l'année 1651. Quelques mois avant sa mort, une cruelle épidémie qui, en divers temps, avait plongé la ville dans la consternation, éclatait avec une nouvelle violence, semant la désolation dans les familles et l'effroi dans tous les esprits. A différentes époques, la contrée avait subi les atteintes de ce fléau, dont l'auteur de l'*Histoire du Parlement de Normandie* décrit les terribles effets dans la capitale normande : « Quelle image, dit-il, que celle d'une grande ville sans « vie, sans commerce, des maisons closes, cadenassées, des « rues tendues de chaînes ! Personne presque dans ces rues que « le marqueur, reconnaissable à sa robe bleue, à la craie avec « laquelle il imprime une croix sur chacune des maisons « infectées. Le médecin presque inutile contre un tel fléau ; le « prêtre, le religieux qui se dévoue, exhorte le mourant, meurt « lui-même et va de suite être remplacé par un autre. Sur les « places, des feux allumés exhalant le brai, le goudron, le « genièvre, la térébenthine, antidotes impuissants contre le

Bernay depuis 1619. Il refusa l'évêché de Soissons, préférant consacrer sa vie à la restauration de son abbaye, dans laquelle il introduisit la réforme de la Congrégation de Saint-Maur. Ce fut sous sa direction que furent élevées les constructions encore existantes aujourd'hui. Il décéda le 7 mars 1651, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Digitized by Google

« poison subtil qui infeste la ville ; les écoles fermées, personne « presque dans les églises, tous mourant ou soignant ceux qui « meurent et à la veille d'être frappés à leur tour. Avant le jour, « de lourds chariots à l'aspect lugubre, précédés de torches « funèbres, portant à Saint-Maur les nombreuses victimes de la « nuit. Tous fuyant une ville maudite, tous au loin repoussant « ce qui en sort, car à l'aspect de l'habitant de Rouen en marche « les villages s'alarment et les cités se ferment. . . . . (1). »

On attribuait les retours fréquents de cette cruelle maladie à la misère du peuple ; mais la véritable source du mal était plutôt dans les conditions d'insalubrité où se trouvaient, il y a deux siècles et plus, presque toutes les villes du royaume : des rues sales, étroites, où l'air circulait à peine, des flaques d'eau croupissante d'où s'échappaient constamment des émanations pestilentielles et des miasmes pernicieux ; des habitations privées de jour et d'air, avec des porches avancés qui empêchaient les rayons vivifiants du soleil d'y pénétrer, et y entretenaient l'humidité. A l'intérieur, un état de malpropreté infect, résultat trop fréquent de l'insouciance ou de l'incurie des habitants. Il y a deux siècles, Bernay, avec ses vieux porches dont la destruction ne date que de quelques années, se trouvait dans ces déplorables conditions ; il ne faut donc point s'étonner s'il eut à souffrir des attaques du fléau chaque fois qu'il vint visiter la Normandie ; mais, en l'année 1650, l'épidémie sembla redoubler de violence ; sur la seule paroisse de Notre-Dame de la Couture et dans le cours d'un seul mois, on compta jusqu'à cent vingt décès, chiffre énorme pour une paroisse qui, dans les temps ordinaires, n'en compte pas cent pendant tout une année (2). La mortalité devint si considérable, que les confréries des charités de la ville,

(1) Floquet : *Histoire du Parlement de Normandie*, tom. 4, page 460.

(2) Au mois d'août 1650, le nombre des décès fut de soixante-quinze, en septembre de cent vingt, en octobre de quarante-huit. (Arch. municipales. Registres de la catholicité, paroisse de Notre-Dame de la Couture de Bernay.)

Digitized by Google

ne pouvant plus suffire seules à l'enlèvement des morts, durent appeler à leur aide celles des communes voisines. Les inhumations avaient lieu la nuit, silencieusement et sans aucunes cérémonies, pour ne point effrayer davantage la population si cruellement éprouvée, et dont une partie s'était déjà retirée dans les campagnes environnantes, espérant y éviter les atteintes du fléau, en respirant un air plus salubre. On vit, dans ces jours de deuil, des familles entières disparaître, et la confusion fut telle dans un moment, qu'il arriva que des personnes, victimes de l'épidémie, furent inhumées sans qu'il ait été fait mention de leur décès sur les registres.

Dans de semblables circonstances, il était urgent de prendre sans retard des mesures énergiques et rapides pour arrêter les progrès du mal et en diminuer l'intensité. La création d'un *Lieu-de-Santé,* selon l'expression du temps, où il fût possible de transporter les malades en les isolant du groupe des habitations, était assurément la mesure la plus opportune en pareil cas; mais il était assez difficile de trouver un emplacement sain, convenablement aéré, ni trop éloigné, ni trop rapproché de la ville, et assez vaste pour renfermer un certain nombre de malades. L'Hôtel-Dieu, situé au centre des habitations, dans le quartier le plus populeux, et encombré, d'ailleurs, outre mesure, ne pouvait être d'aucun secours. Dans cette occurence, les habitants se souvinrent du couvent des Pénitents, qui était encore inoccupé, et dont la situation, à un quart de lieue de la ville, au milieu du bois, loin de toute habitation, semblait réunir pour cette destination les conditions les plus favorables. Sans plus de formalités, et sans s'inquiéter de ce que pourraient dire les supérieurs de l'ordre, lorsqu'ils apprendraient cette prise de possession, on y transporta d'urgence les malades, qui encombrèrent bientôt tous les bâtiments et jusqu'à la chapelle même du couvent.

A la nouvelle de cet envahissement, dont ils ne tardèrent pas à être informés, les supérieurs, qu'aucune considération ne

Digitized by Google

pouvait plus arrêter, virent, dans cette injuste entreprise et dans cette violation de leurs droits, l'occasion de reprendre leurs poursuites et de revendiquer, sans plus tarder, la jouissance de leur propriété depuis longtemps abandonnée. La question fut agitée dans le définitoire de 1651, en présence et sous la présidence du R. P. Oronce, de Honfleur, l'un des hommes les plus éminents de l'ordre, que ses mérites et sa capacité avaient fait appeler aux fonctions importantes de ministre provincial de la province de Saint-Yves (1). L'assemblée fut unanime pour nommer deux religieux chargés de poursuivre, au nom de l'ordre, la réintégration des Pénitents dans la jouissance de leurs droits et dans la possession de leur couvent. Le procès terminé, trois religieux devaient être envoyés à Bernay, pour y reconstituer une nouvelle famille soumise aux statuts de la Réforme et rétablir, dans cette ancienne maison, la vie monastique.

Le caractère ferme et énergique du R. P. Chrysologue, du Val-du-Roi, gardien du couvent de Rouen, le désigna, avec le R. P. Gilles, de Saint-Lô, au choix de l'assemblée, qui, par avance, désigna ce dernier comme gardien du couvent de Bernay. Munis de pleins pouvoirs, ces deux religieux, hommes de décision et d'action, se mirent à l'œuvre : ils intentèrent une procédure contre les habitants, et portèrent de suite l'affaire devant le Parlement de Rouen. Au cours des débats, il surgit plus d'un incident; mais le plus sérieux fut l'intervention des Pères Cordeliers de Bernay, qui, redoutant sans doute la concurrence d'un autre ordre mendiant, firent cause commune avec les opposants pour faire repousser la prétention des Pénitents ; nonobstant ces incidents et malgré les lenteurs habituelles que subissaient alors les procédures, les deux mandataires de l'ordre déployèrent une telle activité, que, dès le 5 juillet de cette même

(1) Le R. P. Oronce fut cinq fois élu ministre provincial. Il publia plusieurs opuscules justement estimés. Il préparait une histoire chronologique de l'Ordre, lorsque la mort l'arrêta dans son travail.

Digitized by Google

année 1651, ils obtinrent de la Cour un arrêt qui reconnaissait leurs droits, les maintenait dans la propriété de l'Ermitage, et les autorisait à y établir une communauté, petite ou grande, selon leur volonté. Toutefois, le même arrêt laissait aux habitants, en raison de la destination qu'ils avaient donnée à l'ancien monastère et des difficultés que le déplacement des malades pouvait occasionner, la faculté de conserver l'Ermitage, pourvu qu'il fût donné aux Pénitents, soit au dedans, soit au dehors de la ville, un autre emplacement où ils pussent commodément s'établir.

Mais, tandis que ces choses se passaient et pendant les diverses phases de la procédure, l'épidémie, pour laquelle l'Ermitage avait été transformé en Lieu-de-Santé, s'était enfin calmée; les habitants n'avaient plus de motif pour conserver la jouissance de la propriété des Pénitents; ils prirent donc le parti d'exécuter l'arrêt de la Cour, en restituant à ceux-ci leur monastère, dans lequel le R. P. Oronce, de Honfleur, passant par Bernay le 26 septembre suivant, installa, comme gardien, le R. P. Gilles, de Saint-Lô, avec trois autres religieux du même ordre, dont un prêtre, un clerc et un frère lai.

L'arrêt du Parlement avait proclamé le bon droit des Pénitents et le bien-fondé de leurs prétentions, mais il n'avait point apaisé l'irritation des esprits et ramené le calme, la concorde et l'union. Les Pénitents étaient à peine rentrés en possession de leur monastère, qu'ils eurent à supporter de nouvelles vexations et à repousser de nouvelles attaques.

L'abbé Drogon Hennequin avait eu pour successeur messire Henri-François Feydeau de Bron, son neveu (1); mais, en prenant possession de son abbaye, l'abbé Feydeau n'avait point hérité des sentiments de bienveillance dont son oncle avait toujours été animé pour l'ordre des Pénitents. Le rétablissement des religieux dans l'Ermitage, sans qu'il en eût été préalablement

(1) Henri-François de Bron fut abbé de Bernay, de 1651 à 1666.

Digitized by Google

informé, l'avait vivement froissé ; aussi, lorsque le R. P. Oronce vint le saluer, selon l'usage, il lui en manifesta hautement son mécontentement. Puis, se jetant dans le camp des opposants, et ralliant à son parti les Cordeliers, qui ne pouvaient voir sans envie, le rétablissement des Pénitents, il résolut d'employer tout son crédit et d'user de tout son pouvoir pour éloigner de la ville la nouvelle communauté.

C'eût été se bercer d'une illusion trompeuse que d'espérer un meilleur succès devant la juridiction civile, qui déjà s'était prononcée. Les termes clairs et précis de l'arrêt de 1651 avaient tranché la question d'une manière assez nette, pour qu'il n'y eût aucun espoir de ce côté; mais aucunes démarches n'avaient encore été tentées auprès de la juridiction ecclésiastique, qui cependant avait bien quelque autorité dans une affaire de cette nature. Ce fut donc à l'évêque de Lisieux, dans le diocèse duquel se trouvait la maison des Pénitents, que la question fut de nouveau soumise.

A force d'instances, de sollicitations et d'intrigues, les opposants, par l'entremise du doyen rural, qu'ils avaient dû gagner à leur cause, réussirent dans leurs premières démarches, et parvinrent à faire signifier aux Pénitents la défense formelle d'exercer aucunes fonctions ecclésiastiques avant d'avoir justifié, devant l'official de l'évêché, des pouvoirs qu'ils disaient leur avoir été conférés. Ce premier avantage ne pouvait, du reste, avoir de sérieuses conséquences; il suffisait aux Pénitents de représenter les titres dont ils étaient porteurs et dont la régularité, pas plus que l'authenticité, ne pouvaient être contestées. Ils se virent néanmoins dans la nécessité d'appeler devant le Parlement de Normandie, de la sentence de l'official, à laquelle l'évêque de Lisieux apporta quelques modifications, se contentant de leur interdire, dans son diocèse, l'exercice de la confession et de la prédication. Mais les Pénitents, qui avaient confiance dans la bonté de leur cause, et qui défendaient leurs droits pied à pied, n'ac-

Digitized by Google

ceptèrent point une pareille position, qui les réduisait, pour ainsi dire, à l'inaction, et qui pouvait, d'ailleurs, porter atteinte à leur considération, en jetant sur eux une sorte de discrédit. Non-seulement ils avaient pour eux leurs titres de propriété, l'arrêt de 1651, leur possession plus que séculaire, de 1490 à 1627; mais une haute et puissante protection devait bientôt faire triompher leur cause. Anne d'Autriche, qui gouvernait alors le royaume, en qualité de régente, pendant la minorité de son fils, instruite des poursuites dont ils étaient l'objet et des difficultés sans nombre qu'ils rencontraient dans le rétablissement de leur communauté, résolut d'y mettre fin en intervenant dans le débat. Le 16 décembre 1651, elle fit savoir à l'évêque de Lisieux qu'elle prenait sous sa protection royale le couvent de Bernay et les religieux qui l'occupaient (1).

L'évêque comprit qu'il devait céder devant une aussi puissante intervention; aussitôt la réception de la lettre de la régente, il leva ses défenses et permit aux Pénitents de se livrer à la prédication et à la confession dans toute l'étendue de son diocèse, comme pouvaient le faire tous les couvents de l'ordre et de la province. Cette résolution mit fin à la lutte. Toutefois, un incident, qui causa dans la ville un certain scandale, vint, à peu de temps de là, prouver que tout sentiment de haine et de discorde n'était point éteint dans le cœur des Cordeliers. La lutte prolongée qu'ils avaient soutenue et dans laquelle ils avaient succombé, malgré tous leurs efforts, les avait aigris au point de leur faire oublier les sages conseils de la raison et jusqu'aux plus simples convenances. Un jour, qu'un jeune frère chargé, selon

(1) « Nec defuit protectio Annæ Austriacæ regis matris, quæ dùm ipse minor erat et pupilus, regnum administrabat. Hujus rei faciunt fidem certam commandatitiæ litteræ 16 decembris 1651, ad illustrissimum Episcopum Lexoviensem, ubi augustissima Regina testatur se magni ducere conventum nostrum Bernayeusem, religiososque illum occupantes contrà adversarios protegere. » (Tert. Ord. S. Francisci annales, p. 74.)

Digitized by Google

la règle de son ordre, de faire la quête pour le couvent des Pénitents, revenait à son monastère la besace abondamment pourvue, deux ou trois Cordeliers, saisissant le moment où il passait sans méfiance devant la porte de leur maison, se jetèrent sur lui, l'entraînèrent de vive force dans l'intérieur du couvent, s'emparèrent du produit de sa quête et ne lui rendirent la liberté que le soir, après l'avoir accablé d'injures et d'outrages.

Un tel acte de violence pouvait avoir des conséquences d'autant plus sérieuses, que le frère Bonaventure, victime de ce guet-apens, appartenait à l'une des familles les plus honorables de la ville. En réfléchissant à ce que leur conduite avait d'odieux et de blâmable, les Cordeliers ne se dissimulèrent pas qu'il pouvait en résulter pour eux de graves contrariétés. Pour les prévenir et arrêter la suite de cette malheureuse affaire, ils députèrent l'un d'eux auprès du gardien des Pénitents, afin de lui présenter leurs excuses et lui donner toutes les satisfactions qu'il pourrait désirer. Malgré la gravité de l'injure, le gardien des Pénitents, homme sage et prudent, animé du désir de vivre en paix avec les Cordeliers, comme avec les autres communautés de la ville, se déclara satisfait des excuses qui lui étaient respectueusement faites, espérant, par cette modération, ramener ses adversaires à de meilleurs sentiments. Le calme se rétablit en apparence; mais, en réalité, ce ne fut qu'un feu mal éteint qui devait se ranimer à la première étincelle.

III.

Établissement des Pénitents au faubourg de la Porte de Rouen.

Depuis l'année 1627 qu'était décédé le R. P. Champion, le dernier des anciens religieux, l'Ermitage, abandonné et désert, avait subi l'action du temps, et des réparations urgentes étaient indispensables pour que la nouvelle famille pût y être installée

Digitized by Google

convenablement. Le dénuement du couvent n'eût point permis de les entreprendre, s'il n'eût existé entre toutes les maisons de l'ordre un lien étroit de confraternité qui les faisait se prêter un mutuel secours, et se venir réciproquement en aide dans les circonstances difficiles que chacune d'elles avait à traverser.

A l'aide des subsides que purent fournir les autres maisons de la province, d'un legs de 400 livres fait au couvent par le curé de Rostes (1), d'une somme de 100 livres donnée par un bourgeois de Laigle, et du prix de 3 vergées de terre qu'un bienfaiteur, nommé Patrix Ruays, avait aumônées en 1648 (2), on put réparer les bâtiments et la chapelle, reconstruire le dortoir et élever un petit bâtiment destiné à conserver les provisions du couvent; mais ces réparations, faites à la hâte et d'urgence, afin de pourvoir aux exigences du moment, étaient bien insuffisantes; il fallut, dès le définitoire de 1653, songer à une réédification complète. Sur l'exposé du Père gardien, qui fit connaître à l'assemblée la position déplorable du couvent, le frère Maurice, de Saint-Jacques, expert fort habile en ces sortes de matières, reçut la mission de s'y transporter, d'en lever le plan dans tout son ensemble et de désigner, d'après l'inspection des lieux, l'emplacement le plus favorable pour la reconstruction du monastère.

Le frère Maurice, de Saint-Jacques, remplit sa mission; mais, après avoir reconnu l'état de vétusté des bâtiments et examiné la situation de l'Ermitage et les conditions sanitaires dans lesquelles il se trouvait, il fit un rapport tellement défavorable que, dans le définitoire de 1654, le déplacement du monastère fut résolu pour cause d'insalubrité.

(1) Ce legs de messire Jacques Douis, curé de la paroisse de Rostes, près Bernay, avait été fait à la charge, par les religieux, de dire chaque semaine, et à perpétuité, une messe basse pour le repos de son âme.

(2) Le contrat de cette donation fut passé devant les notaires de Bernay, le 18 février 1648.

Digitized by Google

Cette résolution fut l'occasion de nouvelles difficultés et d'une nouvelle lutte avec l'abbé de Bernay (1), près duquel cependant les Pénitents, avant de rien entreprendre, avaient fait de nombreuses démarches pour obtenir son assentiment. Ce fut même vainement que plusieurs personnes de distinction s'interposèrent et tentèrent, par leur médiation, de les rappeler à des sentiments de paix et de conciliation; informé de la recherche que faisaient les Pénitents, d'un emplacement convenable dans les faubourgs de la ville pour y transférer leur demeure, il convoqua, à trois reprises différentes, l'assemblée de ville pour s'opposer à leurs projets, et fit défense aux habitants et à toute personne, de quelque condition qu'elle fût, de leur vendre aucun lieu ni maison, sous peine de 500 livres d'amende et d'encourir sa disgrâce.

Lorsque les supérieurs de l'ordre connurent ces défenses qui entravaient leurs projets et paralysaient leurs efforts, ils firent agir auprès du roi qui était alors à La Fère, en Picardie, et lui adressèrent une supplique dans laquelle ils exposaient : « Que « les bâstiments du couvent actuel étaient si vieux, ruinés, mal- « sains et incommodes, qu'il fallait nécessairement le rebâstir « tout de neuf, et que, d'ailleurs, les dites places et lieux sur les- « quels ledit couvent avait été bâsti et conviendrait le faire re- « bâstir, étaient situez sur la pente d'une haute montagne ex- « posée aux grandes chaleurs du midi, ce qui rendait et rendrait « le dit couvent si mal sain que la plus grande partie des reli- « gieux d'iceluy y ont esté et seraient presque toujours malades « au grand préjudice non-seulement de leur santé et de leur vie, « mais encore de leurs observances et fonctions religieuses et « du service qu'ils rendent et doibvent rendre à Dieu et au pu- « blicq; joint que les dites places et lieux estant d'un très fâ- « cheux et très difficile accès, et d'ailleurs éloignez de la dite

(1) Henri Feydeau de Bron, avec lequel ils avaient déjà été en lutte en 1651, comme nous l'avons vu plus haut.

Digitized by Google

« ville de Bernay de près d'un quart de lieue, de très mauvais « chemins en temps d'hyver, les personnes de la dite ville ne « pouvaient venir au couvent pour y entendre l'office divin et « faire leur dévotion, et les religieux d'iceluy ne pouvaient aussy « aller en la dite ville pour y annonçer la parole de Dieu et ren- « dre les autres services et assistances spirituels que l'on dési- « rait d'eux, ny y faire leurs petites quêtes ordinaires sans de « très grandes peines et incommodités. ..... (1). »

Cette supplique, chaleureusement appuyée par des personnes de crédit, fut favorablement accueillie par le roi, qui autorisa les Pénitents à faire l'acquisition, « soit par échange, achapt, « donation ou autrement, de telles places, maisons et lieux plus « opportuns et commodes qu'ils aviseraient bon estre dans ladite « ville de Bernay, ou aux faubourgs d'icelle, et d'y transférer, « establir et bastir de neuf leur dit couvent et l'église, chapelle, « cloistre, dortoirs, infirmerie, cours, jardins et autres basti- « ments et lieux réguliers d'iceluy..... (2). »

L'obtention de ces lettres patentes, que les Pénitents s'empressèrent de faire enregistrer au Parlement de Rouen, était incontestablement un succès, mais un succès qui pouvait demeurer infructueux si l'abbé de Bernay persistait dans son opposition et maintenait les défenses qu'il avait publiées ; car il était à craindre que ses menaces n'intimidassent certains esprits timorés ; heureusement il en fut autrement. François-Philémon de Croissy, sieur de Valages (3), était à cette époque capitaine de la ville, d'un esprit droit, d'un caractère indépendant ; il n'avait d'autre guide que les inspirations et les conseils de sa conscience. Possesseur d'une belle propriété située au dehors, mais à très peu de distance des murs de la ville, il consentit à céder aux

(1) Lettres patentes datées de La Fère, au mois de juillet 1655. (*Archives* de l'Eure, liasse des Pénitents de Bernay.)

(2) Mêmes Lettres patentes.

(3) Valailles, près Bernay.

Digitized by Google

Pénitents ce vaste emplacement, dont la situation et l'étendue convenaient parfaitement à leurs projets (1). Il n'ignorait point, cependant, quelle était la puissance de l'abbé de Bernay et les conséquences fâcheuses auxquelles il s'exposait. Le contrat, en effet, était à peine signé, que le Sr de Valages était révoqué de son office de capitaine. A la vérité, pendant le délai des clameurs, l'abbé de Bernay lui offrit de le rétablir dans ses fonctions et même de lui faire délivrer des provisions de lieutenant du roi pour le gouvernement de la ville, s'il voulait résilier le contrat et se faire renvoyer en possession; mais de telles propositions ne pouvaient avoir prise sur l'âme de M. de Croissy, qui préféra le respect de ses engagements et de sa parole aux avantages qui lui étaient offerts.

Nous ne rapporterons point tous les obstacles que rencontrèrent les Pénitents pour faire faire les clameurs qui, d'après les usages du temps, devaient les rendre propriétaires incommutables. Il nous suffira de dire qu'après mille difficultés suscitées par l'abbé de Bernay, qui avait attiré dans son parti les Pères Cordeliers de la ville et les Pères Capucins d'Orbec, les clameurs, en vertu d'une autorisation spéciale, eurent lieu par un sergent royal, sur le refus des tabellions et des sergents du lieu, qui n'avaient osé enfreindre les défenses de l'abbé de Bernay. Enfin, le 22 février 1656, le Parlement de Rouen, devant lequel les opposants s'étaient pourvus, rendit un arrêt qui confirma solennellement le droit des Pénitents, et ordonna que, nonobstant les oppositions et interventions des parties, les lettres patentes de 1655 seraient exécutées selon leur forme et teneur. « Par cet

(1) Une promesse de vente fut d'abord arrêtée entre M. de Croissy et le gardien des Pénitents, le 17 août 1655, et le contrat fut réalisé le 13 septembre suivant, devant Guillaume Lesneur et Guy Lefèvre, tabellions jurés de la vicomté de Plasnes, au nom de Denis Compagnon, de la paroisse de Hondouville, qui déclara le lendemain, par acte passé devant les mêmes tabellions, avoir agi pour les religieux Pénitents de Bernay.

Digitized by Google

« arrêt, dit le *Mémorial du couvent*, ceux qui nous avaient « attaqués furent rangés à la raison, mais avec tant de difficulté « que jamais personne n'eut plus de peine à rentrer en possession « de son bien et à le maintenir. C'est pourquoi, si la gloire des « actions se mesure aux obstacles qu'elles rencontrent, nous « pouvons nous vanter d'en avoir eu beaucoup en celles-ci, ayant « été des plus épineuses et des plus traversées.... (1). »

L'ordre de Saint-François possédait, dès cette époque, des établissements presque aussi riches que ceux des Bénédictins, contrairement, il est vrai, aux prescriptions de son pieux fondateur, qui voulait qu'en toutes choses la pauvreté fût toujours la marque caractéristique de l'ordre ; « que les logements des reli- « gieux fussent bâtis pauvrement, de bois et de terre, avec « quelques cellules où les frères pussent prier et travailler (2). » Mais quatre siècles et plus s'étaient écoulés depuis la fondation de l'institution, et le temps avait, sinon entièrement effacé, au moins sensiblement modifié les sages institutions du fondateur. La propriété que les Pénitents venaient d'acquérir était vaste, saine, bien aérée, d'une étendue d'environ quatre acres de terrain, dont une partie en culture et le reste en vergers et jardins. Elle offrait tout à la fois les avantages du voisinage de la ville et le calme de la solitude, située qu'elle était dans l'un des faubourgs les plus rapprochés.

Une fois leurs droits définitivement consacrés par l'arrêt du 22 février 1656, les Pénitents, dont la famille se composait alors de dix religieux, plus un novice, prirent toutes les dispositions nécessaires pour s'installer au plutôt dans leur nouvelle demeure, et, vers le commencement de l'année 1657, ils quittèrent l'Ermitage et vinrent se fixer au faubourg de la Porte de Rouen (3).

(1) *Mémorial du couvent*, page 19. (*Arch.* de l'Eure, liasse des Pénitents de Bernay.)

(2) *Histoire ecclésiastique* de l'abbé Fleury. Tom. 16, page 614.

(3) Ce faubourg, plus connu aujourd'hui sous le nom de faubourg de la Porte

Digitized by Google

Peu de temps après leur installation, un incendie faillit détruire leur monastère. Dans la nuit du 19 septembre, quelques lumières oubliées dans la chapelle après l'examen des frères, communiquèrent le feu, qui prit bientôt de telles proportions, que le chœur, la sacristie et tous les objets qui s'y trouvaient furent complétement détruits. Le calice d'argent, dont on ne faisait usage que dans les solennités, fut fondu par la violence de l'incendie. L'autel, les ornements, la statue de saint Lubin, patron du couvent, devinrent la proie des flammes, qui n'épargnèrent qu'un grand crucifix en bois que l'on retrouva intact à quelques pas du foyer.

L'année 1658 ne fut signalée que par la mort du vénérable père Irénée, vicaire du couvent, qui décéda à l'âge de soixante-trois ans, après avoir donné, pendant tout le temps qu'il passa en religion, l'exemple d'une édifiante piété. Huit mois de souffrances, pendant lesquels il supporta avec une touchante résignation les tortures d'une fièvre violente, ne lui arrachèrent aucune plainte. Plein de foi et de confiance dans la justice divine, il vit sans crainte approcher la mort, et expira le 3 avril, en récitant avec ses frères les prières des agonisants. Ses restes furent inhumés dans l'église du couvent.

Ces modèles de piété et de soumission à la règle étaient alors d'autant plus édifiants, que le relâchement de la discipline s'était

de Rouen, est indiqué dans les anciens titres sous celui de faubourg de la *Croix-Coquin*.

La propriété acquise par les Pénitents occupait une partie du terrain compris entre le ruisseau du Trou-Benêton, la route de Rouen, la route de Beaumont et la rue des Ménages. Elle dépendait de la baronnie de Bernay, à laquelle, d'après un aveu rendu en octobre 1662 à l'abbé et aux religieux qui étaient seigneurs et barons de Bernay, il était dû comme rentes seigneuriales, au terme de Saint-Remy, 22 deniers; à Noël, un chapon et une gueline; aux termes de Saint-Remy et de Pâques, 16 sols 6 deniers. Elle était en outre assujettie à suivre le baon du four et du moulin de ladite baronnie. (Arch. départ. de l'Eure. Liasse concernant les Pénitents de Bernay.)

Digitized by Google

introduit peu à peu dans le monastère. Les devoirs de la vie monastique étaient peu ou mal observés, des abus que tentaient de réprimer les ordonnances des chapitres provinciaux, s'étaient répandus et se propageaient, malgré les mesures les plus rigoureuses et les peines les plus sévères. Toutefois, il y a lieu de croire que la maison de Bernay ne se laissa point aller à des désordres graves, et que ses religieux restèrent fidèles à la règle, car l'examen minutieux des registres et de tous les documents qui la concernent ne nous ont rien révélé de semblable. Le père visiteur, en 1662, se contente de recommander aux religieux de réciter l'office divin dévotement et sans précipitation, et il enjoint aux prêtres valétudinaires d'être plus assidus à dire la sainte messe tous les jours, quand ils n'auraient point d'empêchements (1).

Cette dernière injonction dut être motivée par le grand nombre de messes, onze cents environ, dont était chargé le couvent pour l'acquit de fondations, tant anciennes que nouvelles.

Aucun événement important ne paraît avoir marqué les années qui suivirent, si ce n'est le décès d'un certain nombre de frères que la mort vint décimer, comme jadis à l'Ermitage.

Le *Mémorial du couvent* reste muet de 1665 à 1675, à cause, dit le chronologiste de la maison, des maladies et des grandes occupations qui ne laissèrent aucun loisir. « Pour ce qui est des « maladies, dit-il, elles furent telles et si fascheuses qu'à peine « n'estoit-il assez de sains pour assister les malades qui y « mourraient fréquemment sans qu'on pûst trouver ny la cause, « ny le remède du mal; et il en fust encor mort beaucoup « davantage n'eust esté l'ordre que donèrent les supérieurs de « transférer les malades en nos plus proches couvents, sçavoir « est l'Aigle et Louviers... (2) »

(1) Ordonnance du F. Hyacinthe, de Neufchâtel, ministre provincial, en sa visite au couvent de Bernay, le 25 septembre 1662. *(Mémorial du couvent.)*

(2) *Mémorial du couvent.*

Digitized by Google

Cette cause motiva-t-elle la résolution que prirent les religieux d'abandonner leur couvent de la Croix-Coquin pour retourner s'établir à quelques pas de l'Ermitage, leur première demeure ? C'est ce que semble dire le chronologiste de la maison, qui attribue tous les maux dont ils étaient affligés à l'insalubrité du lieu qu'ils habitaient. Cependant la question fut longtemps en suspens, tant était grande la dépense qui avait été faite dans ce lieu où ils avaient résidé à peine dix années. On se décida enfin à acquérir un nouvel emplacement, et les Pénitents revinrent habiter près l'église de Notre-Dame de la Couture, où devait les trouver un siècle plus tard la Révolution de 1789.

F. MALBRANCHE.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

HISTOIRE LOCALE.

GLANES HISTORIQUES NORMANDES.

DEUXIÈME GLANE.

LES POTIERS, BRIQUETIERS, TUILIERS ET LES ÉMAILLEURS EN TERRE, DE ROUEN.

(xve et xvie siècles.)

Parmi les antiquités que le goût du jour a remises à la mode, la faïence de Rouen a pris, depuis longtemps, le premier rang. Un savant, fort regretté de tous ceux qui l'ont connu, a consacré à étudier l'histoire de la céramique au moins un tiers de sa laborieuse carrière, et il a laissé, sur cette matière, un précieux manuscrit qui vient d'être publié sous les auspices et par les soins intelligents et dévoués de MM. l'abbé Colas, Raymond Bordeaux et Gustave Gouellain (1). Cet intéressant ouvrage fait connaître, de la manière la plus complète, l'origine, le progrès et la décadence de la fabrication de la faïence à Rouen, et l'on y voit que les premiers essais en furent tentés dès 1645, par un sieur Poerel de Grandval, qui avait obtenu de l'état des lettres patentes portant privilége à cet effet.

En fixant à l'année 1645 les commencements de la fabrication

(1) *Histoire de la Faïence de Rouen,* ouvrage posthume de M. André Pottier, publié par les soins de MM. l'abbé Colas, Gustave Gouellain et Raymond Bordeaux. Rouen, Aug. Le Brument, 1869.

Digitized by Google

de la faïence à Rouen, M. Pottier exprimait l'opinion qu'il avait dû exister dans cette ville, vers 1549, un célèbre céramiste, nommé Maclou Abaquesne, puisque, dans un livre intitulé : *Chronologia inclytæ urbis Rothomagensis,* par De la Marc, à la fin du volume de Dumoulin, sur les conquêtes et les trophées des Normands, on voit figurer, au milieu des hommes les plus remarquables de la cité normande, un nommé Macutus Abaquesne, *figulus*.

A l'appui de son opinion, M. Pottier cite encore ce fait très remarquable, que, sur l'un des carreaux qui composaient le tableau des armoiries du connétable Anne de Montmorency, en son château d'Ecouen, on lisait ce mot et cette date : *Rouen, 1542*.

Malheureusement, malgré ses recherches personnelles et celles qu'il fit faire sur ce point important, M. Pottier ne put jamais découvrir une preuve de plus à l'appui de l'existence d'Abaquesne ou de tout autre céramiste, à Rouen, avant l'année *1645*. Cependant, ces mots : *Rouen, 1542,* trouvés peints sur un carreau en faïence, *Macutus Abaquesne, figulus, 1549*, donnaient sérieusement à penser qu'une fabrication, au moins éphémère, avait existé à Rouen.

Au reste, bien avant que M. Pottier eût conçu cette opinion, et dès 1842, M. Léon Vaudoyer, dans une notice sur le château de Madrid, insérée dans le *Magasin pittoresque*, page 267, avait dit que « François Ier avait fondé, à Rouen, une fabrique de terre « vernissée, *sous la direction de Bernard Palissy !* » En écrivant ces détails, M. Vaudoyer répétait une erreur qu'avait commise avant lui M. Alex. Lenoir. L'un et l'autre se rapprochaient néanmoins d'un fait certain aujourd'hui, à savoir : l'existence d'une fabrique de faïence sous le règne de François Ier.

Mais quelle était cette fabrique? Où avait-elle établi son siége? Quelle furent sa durée, son importance? Bernard Palissy en eut-il la direction, en fut-il le fondateur? Faut-il lui attribuer cet

Digitized by Google

honneur, ou à François Ier, ou à l'inconnu Abaquesne ? Autant de questions restées jusqu'ici sans réponse, et qui laissent, dans l'histoire de la faïence, une regrettable lacune de plus d'un siècle. Cette lacune eût été comblée, néanmoins, si la mort n'était venue surprendre M. André Pottier au milieu de ses travaux, puisque de persistantes recherches ont amené, depuis, la découverte de documents nouveaux, et que ces documents établissent d'une manière incontestable, et l'existence d'Abaquesne, et celle d'une longue fabrication de la faïence à Rouen.

C'est ce que nous allons essayer de démontrer, après avoir jeté un coup d'œil sur la sœur aînée de la faïence, la poterie.

Avant que, par imitation des faïences de Toscane et d'Italie, on eût essayé en France, et surtout en Normandie, d'appliquer l'émail sur la terre cuite, la poterie avait atteint une perfection remarquable. Cette industrie s'était, pour ainsi dire, concentrée dans le pays du Beauvoisis, et y avait pris, dès le xve siècle, un développement extraordinaire. Les produits en étaient très recherchés et fort chers. Aussi n'en voyait-on guère que chez les grands seigneurs et les riches bourgeois, dont ils décoraient les beaux dressoirs. Par le luxe des décors dont elle enrichissait ses produits, elle était devenue plus qu'une industrie, elle avait atteint véritablement à la hauteur d'un art. Elle ornait ses vases de tant de figures, de fleurs, de festons, de torsades, qu'encore aujourd'hui, ceux qui ont pu être conservés font l'admiration des amateurs.

Mais, au-dessus de cette luxueuse poterie, il en existait une autre, beaucoup plus commune, dont les produits étaient fort recherchés aussi, à cause de leur utilité dans les ménages. Les potiers en ce genre étaient très nombreux, et leurs ateliers n'étaient point, comme ceux de la poterie de luxe, concentrés dans une seule contrée. Il en existait un peu partout, dans les campagnes, surtout, beaucoup plus que dans les villes. A Rouen, par exemple, c'est à peine si, durant le xve siècle, on en trouve

Digitized by Google

trois ou quatre. Par suite, la manière de faire était plus capricieuse, la forme et les dessins de leurs vases plus variés, et si chacun d'eux porte le cachet de son époque, le nom du potier aussi bien que celui du lieu où l'objet à été fabriqué, échappent aux plus minutieuses investigations.

D'un autre côté, avant le XVIe siècle, les actes publics ne faisaient connaître habituellement que le nom des individus, le lieu de leur domicile, et presque jamais leur *profession*, à moins qu'ils ne fussent écuyers, prêtres, magistrats, bourgeois ou de quelque état considérable, comme drapier, boucher, boulanger; c'est à cette mauvaise habitude que l'on doit de ne connaître qu'un bien petit nombre d'anciens potiers. Cependant, on dit que le nom de l'une de nos rues, la rue Potart, a pour origine les fabriques de poteries qui s'y seraient établies très anciennement. Si ce fait est exact, il y aurait peut-être lieu de rechercher la cause de leur disparition et de vérifier si ce ne serait pas dans le Beauvoisis que ces fabriques auraient transféré leur nouvel établissement. Quoi qu'il en soit, vers la fin du XVe siècle, on ne fabriquait déjà plus de poterie à Rouen; presque tous les potiers étaient établis dans les campagnes.

On ne désignait pas indifféremment, sous le nom de potiers, tous ceux qui travaillaient la terre au four. Les briquetiers et les tuiliers étaient tout à fait distingués des potiers; ils avaient leurs ateliers et leurs fours particuliers, et, bien que travaillant la terre cuite, ils ne fabriquaient aucune poterie. Les briquetiers, d'ailleurs, étaient un peu nomades. Après avoir épuisé, dans un lieu, une carrière d'argile, ils en cherchaient une autre; mais rarement les briquetiers fabriquaient pour leur compte. Le propriétaire d'une carrière, quand il voulait la faire exploiter, appelait les briquetiers, il leur fournissait la terre, le bois pour chauffer le four, les bêches, les « hauyaux » et tous les autres ustensiles nécessaires. De leur côté, les briquetiers s'obligeaient à construire les fours et à fabriquer la brique à raison de 9 solz

Digitized by Google

par mille (1)! Il existait des familles de briquetiers à Boisguillaume, Belbeuf, Quiévreville, Barneville, etc.

Les tuiliers ne travaillaient pas tout à fait dans les mêmes conditions. Ils avaient leurs ateliers à eux ; ils y fabriquaient la tuile à leur compte et la vendaient à raison de 40, 45 et 50 solz le mille, durant le cours du XVIe siècle. On trouve des ateliers, en assez grand nombre, aux environs de Rouen, dès le XIVe siècle: à Barneville, Quiévreville, Mauny, Houguemare, Guenouville (2), et, d'après des actes de vente du XVIe siècle, on peut apprécier l'importance de cette industrie, puisque ces ventes avaient lieu, le plus ordinairement, par 40, 50, 60 milliers à la fois. On ne fabriquait, à cette époque, que de la tuile à croq (3). Cela dura jusqu'à 1600. Mais, cette même année, un sieur Pierre de Varic, natif de Delph (ou Delft), obtint du roi Henri IV un privilége de vingt-cinq ans pour fabriquer de nouvelles tuiles de son invention, *courbes et luisantes*. Les lettres patentes lui conféraient, en outre, le droit de chercher les terres, de bâtir des fours et bâtiments où bon lui semblerait, et le tout sans déroger à noblesse (4). Il va sans dire que ce privilége porta un rude coup aux autres tuileries qui avaient exercé jusque-là leur industrie sans entrave, protégées par le droit commun. Si Pierre de Varic avait inventé la tuile *courbe et luisante*, nos anciens tuiliers avaient su, dès le XIVe siècle, fabriquer de bonne tuile *bien étoffée, plommée, gueronnée et à croq*. Ils étaient même parvenus à produire de véritables œuvres d'art, car nous trouvons, dans un registre de tabellionage, à la date du 10 octobre 1394, qu'un nommé

« Philippe Regnault, demeurant à Houguemare, vend à messire Robert de Croixmare, demeurant en la paroisse Saint-Laurent de Rouen, douze milliers

(1) Tabellionage de Rouen, 16 mars 1548.
(2) Tabellionage de Rouen, années 1397, 1396, 1391, 1364.
(3) Tabellionage de Rouen, 7 septembre 1542 et 14 décembre 1548.
(4) Archives du Parlement. Rap. civ., 3 juin 1600.

Digitized by Google

de tuille, bonne, loyale et marchande, moyennant 13 livres 10 sols, et lui fera de plus une cache (chasse), c'est à savoir : des figures d'un homme courant deux chiens courant deux levriers et un cherf de son mestier à mettre sur une maison et en cas de non livraison de ladite cache, dans un an, il lui devra fournir 3 milliers de tuile. »

Nous avons dit que les potiers de Beauvais ne se livraient qu'à la fabrication de la poterie de luxe ou artistique, mais que, au-dessous de celle-là, il y avait la poterie commune ou usuelle employée dans les ménages. La faïence n'existant pas alors, la vaisselle ordinaire était, ou en étain, ou en bois, ou en terre. La vaisselle d'argent se rencontrait très rarement, quoique l'orfèvrerie et la bijouterie fussent assez répandues. En fait de vaisselle en terre, on avait les pots à mettre au feu, les fesseles, les hanaps à boire, les jattes, les tasses à boire, puis les pots de Talvende pour mettre le beurre, les écuelles, les pots de Gers, près Mortain, et la poterie plus commune encore des environs de Valognes et de Néhou (1).

Mais les potiers des environs de Rouen ne se bornaient pas à fabriquer les ustensiles de ménage. Ils fournissaient les tuyaux et canaux en terre cuite, pour la conduite des eaux ; ils connaissaient le vernis vert et le vernis jaune, et l'appliquaient à l'intérieur de ces canaux. Ainsi, en 1543, Michel et Loys Vigot, potiers de terre, demeurant, l'un à Brémontier, et l'autre à Biencourt, vendirent à un sieur Demestre cinq mille tuyaux de terre cuite, à faire fontaines, longs chacun de 2 pieds 8 pouces, *plombés et vernis en dedans de couleur jaune,* à raison de 8 solz 6 deniers par toise, compris les emboîtements. — En 1549, un autre Vigot (Pierre), demeurant à Esclavelles, vendit au même

(1) Il est impossible de se rendre compte de la perfection des vases en terre des XIVe, XVe et XVIe siècles, si l'on n'a pas visité l'un de nos musées céramiques normands, et surtout celui de M. Thaurin, rue Saint-Lô, 40, à Rouen. M. Thaurin possède, en effet, une collection de poterie qui commence à l'époque romaine et finit au XVIIe siècle. Il n'existe pas, à notre avis, un guide plus sûr que ces nombreux spécimens, pour l'étude de la céramique normande.

Digitized by Google

Demestre six mille tuyaux de terre cuite, à faire fontaine, plombés et vernis dedans de couleur jaune ou verte (1), pour le prix de 7 solz six deniers la toise. On ne saurait dire si les Vigot avaient la spécialité des tuyaux en terre; mais il est probable qu'ils fabriquaient également des pots, puisqu'ils prennent la qualité de potiers. Outre les pots, jattes, hanaps, tasses, etc., les potiers fabriquaient aussi des bouteilles, car on trouve, vers le milieu du XVIe siècle, une vente de *cent douzaines de bouteilles en terre*, faite par Michel Godouet et Symon Leguest, potiers à Bully, à raison de 10 solz la douzaine (2).

Voici quelques autres noms de potiers que nous avons recueillis : en 1510, Pierre Annette était établi à Rouen, en la paroisse Saint-Maclou; Guillaume Annette, potier à Quiévreville-Saint-Ouen; Cardin Framboisier, potier au même lieu; Cordet Hélot, potier à Saint-Aubin-d'Ymare; Jehan Andrieu, faiseur de pots de terre, à Saint-Aubin-la-Campagne; Robert Lesaas, potier au même lieu; Guillaume Ducreux, potier à Verclives, et Pierre Roullart.

Il y avait aussi des potiers à Belbeuf, *au hamel* de la Poterie, entre autres, une famille du nom de *Durand*, dont il sera parlé ci-après.

On a vu que les potiers qui fabriquaient les canaux les *vernissaient en dedans*. Il en était de même pour certaine vaisselle en terre, tels que les pots à feu, les hanaps, les tasses à boire. Tous les vases normands en terre étaient, en effet, vernis, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; on employait le vernis vert, le brun, le jaune, pour les dessins extérieurs et pour les devises dont les potiers aimaient à enrichir les hanaps, les tasses à boire et surtout les plats. (Voir le musée Thaurin.) Donc, aux époques indiquées, on connaissait et on appliquait le vernis sur la poterie en terre

(1) Tabellionage, 15 mars 1543 et 21 août 1549.

(2) Tabellionage, 25 février 1510, 10 mai 1534, 4 décembre 1539, 4 février 1540, 26 juin 1552, 3 mars 1552, 23 mars 1564.

Digitized by Google

cuite. Ce n'était point encore l'émail, mais ce pouvait être un acheminement pour y conduire.

On connaissait alors les belles faïences de Toscane et d'Italie. Quelques hauts personnages en avaient décoré leurs palais, et François Ier avait confié au fameux Girolamo della Robbia, la décoration de son château de Madrid, près Paris, au moyen de ses belles faïences émaillées.

Tout près de Rouen, à Boos, Guillemette Dassy, décédée en 1531, abbesse de Saint-Amand, avait fait construire un colombier décoré de carreaux émaillés « analogues (dit M. Pottier) « aux carreaux d'Ecouen (1). »

Vers 1543, François Donteville, évêque d'Auxerre, ambassadeur de François Ier, faisait faire à son château de Polissy (Champagne), un magnifique carrelage en terre émaillée qui porte la date de 1545.

En 1546, le connétable de Montmorency, tombé en disgrâce, s'étant retiré d'abord à Chantilly, puis à Ecouen, y vécut jusqu'à l'avénement de Henri II. Ce fut alors que, pour occuper ses loisirs, il entreprit de diriger et de surveiller l'achèvement de son château d'Ecouen. Il n'eut garde d'oublier les riches décorations, tant recherchées à ce moment, des carreaux en faïence émaillée. Entre autres magnificences de ce genre, il y fit faire deux tableaux peints sur carreaux de faïence, représentant Mutius Scœvola et Curtius. (Ces tableaux appartiennent aujourd'hui à M. le duc d'Aumale (2). Il y fit peindre également ses armoiries sur carreaux émaillés, et c'est sur l'un de ces carreaux, conservé jusqu'à nos jours, que sont écrits ce nom et cette date : *Rouen, 1542*.

Les carreaux émaillés, au XVIe siècle, étaient fort en vogue, et, dans la plupart des constructions un peu somptueuses de cette époque, on les employait pour le carrelage des pièces principales.

(1) A. Pottier, *Histoire de la Faïence de Rouen*.
(2) A. Pottier, *Histoire de la Faïence de Rouen*.

Digitized by Google

On employa d'abord les pavés d'Italie, dont l'émail blanc était ordinairement enrichi de dessins de fleurs en bleu, en jaune et en vert.

Toutes ces merveilles du goût de ce temps sont attribuées, par tous les écrivains qui les ont étudiées, à des Italiens ou à des Toscans, et, malgré la date de 1542, qui semble rendre la supposition impossible, on a fait honneur à Palissy des pavés émaillés de Rouen.

Ce qui prouve, soit dit en passant, à combien d'erreurs historiques s'exposent ceux qui copient les auteurs, sans se donner la peine de remonter aux sources pour vérifier leurs assertions.

On sait quelle était l'importance de nos relations commerciales aux xve et xvie siècles; le port de Rouen se voyait encombré de navires étrangers. Les Espagnols, les Portugais, les Hollandais, les Anglais, les Italiens, y étaient toujours en grand nombre. Nos échanges continuels avec tous les peuples avaient fini par amener, au milieu de nous, une population d'étrangers qui y avaient établi leurs comptoirs. Leurs mœurs, aussi bien que leur industrie, tendaient sans cesse à s'assimiler aux nôtres. Les Italiens apportaient chez nous leurs peintures, leurs miroirs, leur faïence émaillée; les échanges entre les étrangers et nous ne consistaient pas seulement en marchandises; les négociants rouennais envoyaient leurs fils en Angleterre, en Hollande, en Espagne, en Italie, pour y apprendre « le langaige, » tandis qu'ils recevaient chez eux les fils de ces étrangers pour leur apprendre le commerce.

De ce frottement continuel avec les autres nations, nos fins négociants rouennais retiraient de nombreux avantages, et surtout des connaissances qui devaient, tôt ou tard, tourner au profit de notre industrie. C'était de ces relations qu'était né déjà l'établissement des premières verreries en France et en Normandie; c'était d'elles aussi que pouvait naître la fabrication de la faïence ou de la terre émaillée.

Digitized by Google

L'une des plus anciennes constructions décorée de carreaux émaillés, que l'on connaisse, est, croyons-nous, le colombier de Boos, près Rouen, qui fut bâti avant 1531, puisque l'abbesse de Saint-Amand décéda cette année. Or, M. A. Pottier dit que ces carreaux sont analogues à ceux du château d'Ecouen. Dès-lors, si les carreaux émaillés d'Ecouen ont été fabriqués à Rouen, ne sera-t-on pas amené à conclure qu'il en a été de même pour ceux du colombier de Boos, sis aux portes de Rouen?

C'est ici qu'il faut produire des preuves.

On se souvient qu'un nommé Macutus Abaquesne, *figulus*, est cité comme ayant existé à Rouen en l'année 1549 (1). Voici un personnage qui pourrait bien être cet Abaquesne; c'est un acte du tabellionage de Rouen qui nous le révèle, à la date du 22 décembre 1543; il faut le citer en entier :

« Fut présent Pierre Roullart, potier, a présent demeurant en la paroisse St-Vincent de Rouen, lequel de son bon gré confesse soy estre mis et alloué par ces présentes a estre et demourer avec et en la maison de *Masseot* Abaquesne, Bourgeois et marchant demourant en la dicte paroisse de St-Vincent du dict Rouen, pour le temps de ung an qui commença dès le jour et feste de la Trinité dernière passée et finissant à semblable jour le dict temps révolu et accompli, pendant lequel temps le dict Abaquesne tant en son dict estat de potyer et comme il a servy par cy devant depuis le dict jour de la Trinité dernière et ce promect tenir et comme le dict Abaquesne promect et a promis querir et trouver au dict Roullart boire, manger, feu, lict et hostel et aussy luy payer pour tout le dict temps la somme de vingt-quatre livres tournois pour tout le dict temps sur laquelle somme ledict Roullart dict luy avoir esté payé et advancé par le dict Abaquesne la somme de treize livres tournois dont il s'est tenu pour content et le reste montant unze livres le dict Abaquesne les sera tenu payer au dict Roullart ainsy que ledict Roullart en aura à faire durant le dict temps. — *Signé :* Abaquesne, Roullart. »

Voilà donc un Abaquesne *potier,* puisqu'il prend chez lui un ouvrier potier pour y travailler « de son estat. » Il est vrai que Masseot n'est point Macutus, ni Maclou, comme le traduit M. Pottier; il est vrai aussi que ce n'est point un potier que nous

(1) Chronologia inclytæ urbis Rothomagensis.

Digitized by Google

cherchons, mais bien un émailleur, puisque le carreau du château d'Ecouen est émaillé et qu'il porte, on s'en souvient : Rouen, 1542. Mais voici, à quelques années de là, un second document qui doit satisfaire les plus difficiles; c'est un acte passé devant les tabellions de Rouen, le 24 mai 1545; il est ainsi conçu :

« Fut présent Masseot Abaquesne, *esmailleur en terre,* demeurant en la paroisse St-Vincent de Rouen, lequel confesse avoir vendu par ces présentes à Pierre Dubosc, bourgeois apothicaire demeurant en la paroisse St-Martin-du-Pont de Rouen présent et qui confessa avoir achapté du dict Abaquesne cest assavoir le nombre de la marchandise de poterie de terre esmaillée qui en suit asscavoir : 40 douzaines de pots esmaillés contenant un pot chaque pièce; 50 douzaines de pots aussy contenant une peinte pièce; *item* 60 douzaines de pots tenant choppine pièce; *item* 80 douzaines pots tenants demyon pièce; *item* semblable nombre de 80 douzaines pots tenant demyart pièce le tout tenant pour chacune sorte pour le moins la mesure cy dessus déclairée et le tout façon de bouettes et de haulteur et largeur compétente raisonnable et comme l'on a accoustumé d'en user à l'usage d'appoticairerie, bons, loyaulx et marchands et *bien émaillez* comme il appartient. *Item* 36 douzaines pots façon de *chevrettes* assavoir 24 douzaines contenant de trois choppines à cinq demyons chacun pot et 12 douzaines tenant de pinte à ung pot aussy de haulteur et largeur compétente et raisonnable et comme l'on a accoustumé d'en user au dict estat d'appoticairerie, loyaulx, et marchands, tout lequel nombre de poterie telle et de la sorte dessus dicte, le dict Abaquesne a promis et s'est submis bailler et livrer au dict Dubosc au plus bref temps que faire se pourra et continuer à besongner à faire les dits pots ordinairement et laquelle livraison sera faicte par le dict Abaquesne et receue par le dict Dubosc ainsy que la besongne se fera sans ce que le dict Abaquesne en puisse faire pour aultre personne que pour le dict Dubosc jusqu'à ce qu'il ait totalement faict tout le dict nombre de pots pour ledict Dubosc et mesme n'en livrer à nulle personne que ce soyt jusqu'à six sepmaines après la totale livraison..... ceste vendue faicte moyennant la somme de 36 solz pour chacune douzaine de pots tenant un pot; pour chacune douzaine de pots tenant une pinte moyennant la somme de 27 solz; pour chacune douzaine de choppines moyennant la somme de 18 solz; pour chacune douzaine de demyon moyennant la somme de 12 solz; pour chacune douzaine de demyart moyennant la somme de 9 solz, et pour chacune douzaine de chevrettes moyennant la somme de 45 solz pour chacune sorte de chevrettes l'une portant l'autre..., etc. »

E. GOSSELIN.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

LETTRE

AU SUJET DE Mme DE LA MÉSANGÈRE.

Les lecteurs de la *Revue* se rappellent peut-être un article, *Fontenelle et la Marquise des Entretiens sur la pluralité des Mondes*, par M. F. Bouquet, où, entre autres détails historiques et archéologiques, se trouvait la preuve que cette prétendue marquise était Marguerite de Rambouillet, fille d'Antoine Rambouillet de la Sablière, mariée en premières noces à Guillaume Scott, conseiller au Parlement de Normandie, sieur de la Mésangère (1). Veuve en 1682, Fontenelle la prit pour interlocutrice, dans ses *Entretiens sur la pluralité des Mondes*, en 1686, en plaçant la scène au château de la Mésangère (Eure).

Depuis quelque temps, M. Eugène Noel donne, au *Magasin pittoresque*, une série d'articles intéressants, intitulés : *Promenades d'un Rouennais dans sa ville et dans les environs* (2), et l'un d'eux, traitant spécialement d'une maison en bois de la rue de la Grosse-Horloge, propriété de la famille Scott de la Mésangère, a résumé le travail de M. Bouquet, sur Fontenelle et la marquise de ses Entretiens, et celui de M. Gosselin, sur une maison en terre cuite, inséré dans le *Journal de Rouen* (décembre 1868). Ce dernier travail fournissait la preuve que, pendant huit jours au moins, Tallemant des Réaux, Bigot, Muysson, Pierre Hestein, oncle de Mme de la Mésangère, les sieurs Du Lac père et fils, et le sieur Lestang, étaient venus dans cette maison comme membres du conseil de famille des mineurs de la Mésangère. Il s'est trouvé que l'article de M. E. Noel, publié à Paris, est passé sous les yeux de M. de Jonquières, habitant aujourd'hui Copenhague, et comme ses ancêtres furent alliés à Mme de la Mésangère, il vient d'adresser au directeur du *Magasin pittoresque*, M. Charton, la lettre suivante, dont nous devons communication à l'obligeance de M. E. Noel :

Copenhague, 9 septembre 1869.

Monsieur,

Abonné depuis bien des années au *Magasin pittoresque*, j'en reçois toujours avec plaisir les cahiers mensuels. Les gravures qu'ils renferment ont servi à l'entretien de la jeunesse de ma

(1) *Revue de Normandie*, novembre 1868, p. 649-661.
(2) Année 1869. Voy. p. 166, 211, 246, 274 et 298.

Digitized by Google

famille, et plusieurs de mes amis, après avoir pris connaissance chez moi de votre excellente publication, ont ajouté leurs noms à ceux de vos nombreux abonnés.

Les *Promenades d'un Rouennais dans sa ville et dans les environs*, outre leur intérêt général, ont eu pour moi un intérêt particulier par les détails qui s'y trouvent sur Mme de la Mésangère. Cette dame intéressante, née au sein d'une famille protestante, changea de religion après la révocation de l'Édit de Nantes, et épousa en secondes noces M. de Nocé, l'un des roués de la Régence. L'une de ses sœurs avait épousé M. Jacques Muysson (prononcer Misson), conseiller au Parlement de Paris, qui n'est pas le même que M. Misson, auteur d'un Voyage en Italie. L'une des tantes de Mme de la Mésangère avait épousé Gédéon Tallemant des Réaux, l'auteur des fameuses historiettes, et une autre avait épousé Jacques Monceau de Lestang ; c'est de lui ou de son fils qu'il est question dans votre numéro 31, page 248 ; ce dernier sortit de France et devint général au service de Guillaume III. Le sieur Jacques *R*igot, également mentionné audit endroit, doit être M. Jacques *B*igot, d'une famille alliée de différentes manières à celle de Rambouillet. Voyez la *France protestante* de MM. Haag, articles Rambouillet et Bigot.

L'un de mes aïeux, Jacques de Dompierre de Jonquières, gentilhomme de Picardie et officier de cavalerie sous Louis XIV, avait épousé la sœur de M. Jacques Muysson ; il se réfugia, de même que celui-ci, en Hollande, après la révocation de l'Édit de Nantes. Les Muysson s'étant éteints vers la fin du siècle passé, mon grand-père hérita de plusieurs souvenirs de prix de la famille Muysson. Parmi ces objets se trouve maintenant en ma possession un charmant petit portrait de Mme de la Mésangère. A ce portrait est attaché un billet avec le contenu suivant : « Mme de la Mésangère, née Rambouillet de la Sablière, sœur de la femme de M. Jacques Muysson, conseiller au Parlement de Paris. Elle était de la religion réformée ainsi que sa mère ; l'une

Digitized by Google

et l'autre abjurèrent et embrassèrent la religion catholique romaine. Elle épousa en secondes noces un M. de Nossé, avec qui elle fut malheureuse. Ce portrait a été fait, qu'elle était encore fort malade, relevant de couches. »

Je possède encore un charmant manuscrit des madrigaux de M. de la Sablière, père de Mme de la Mésangère ; il vient certainement de l'auteur même.

Excusez, Monsieur, la liberté que j'ai prise de vous adresser ces détails, qui ne peuvent guère avoir de l'intérêt pour vous. Je n'ai fait que céder au désir que j'avais de vous montrer que la noble et utile entreprise à laquelle vous êtes voué, et qui a pris, sous vos auspices, de si grandes et si belles proportions, est connue et appréciée jusque dans le lointain Danemark, et de vous témoigner personnellement la sympathie et la considération distinguée avec lesquelles j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et obéissant serviteur,

DE JONQUIÈRES.

Il y a là quelques détails curieux sur Mme de la Mésangère et sur plusieurs membres de sa famille, plus ou moins en relation autrefois avec la Normandie. Aussi la *Revue* s'est empressée de publier cette lettre, venue de si loin, et complétant si heureusement le sujet traité par deux de ses collaborateurs.

(Note de la rédaction.)

Digitized by Google

PONT-DE-L'ARCHE

(Suite).

Le duc de Normandie, Richard II, vers l'an 1020, fit don à l'abbaye de Jumiéges du Pont-de-l'Arche, de son église, de la taille (*theloncum*), de trois moulins, du pont et des pêcheries placées sous les moulins du dit pont, de deux acres de pré et d'un autre moulin sis aux Damps, *cum tribus hospitiis* (1). Il est à remarquer que le nombre de trois moulins est précisément le nombre de ceux qui se trouvaient encore sur le pont il y a quelques années, et que, dans notre siècle, des pêcheries se trouvaient aussi sous les moulins. Or, on peut se demander comment, sur un pont destiné à la défense, il pouvait y avoir des constructions semblables : peut-être les faisait-on promptement disparaître en cas d'alerte. Richard-Cœur-de-Lion fit un échange avec les moines de Jumiéges, qui rendirent le Pont-de-l'Arche et reçurent Conteville, maintenant commune située sur la Risle, dans l'arrondissement du Pont-Audemer. Jean-Sans-Terre ne tarda pas à remettre les choses comme elles étaient auparavant, et reprit Conteville : mais Philippe-Auguste le rendit, en 1210, aux moines de Jumiéges, ainsi que tout ce qu'il y possédait en hommes et en revenus, en exceptant toutefois le plaid de l'épée. Les religieux conservaient le droit de présenter à la cure ; s'il arrivait qu'on établît un péage sur ce point, les ob-

(1) « Ipsi loco concedo...., Pontem Archas et theloncum, cum molendinis tri-
« bus et piscariis omnium sub ipso ponte molendinorum, et duas arcas prati et
« unum molendinum ad ecclesiam quæ dicitur de Dans, cum tribus hospitiis. »

Digitized by Google

jets destinés pour eux devaient en être exempts : puis ils paieraient tous les ans la somme de 40 livres à l'échiquier de Pâques, et la même somme à l'échiquier de Saint-Michel ; ce qui prouve que, pour eux, Conteville valait bien le Pont-de-l'Arche. Cette charte de Philippe-Auguste, extraite du *Cartulaire de Jumiéges*, a été publiée, par M. Léopold Delisle, dans le *Cartulaire normand*.

En 1193, Richard-Cœur-de-Lion fit construire au pont une arche ogivale du côté de la ville. Cette même forme ogivale se remarquait encore dans notre siècle à l'une des arches. On voit, dans les *Magni Rotuli*, que maître Elric et maître Guillaume Tirrel reçurent des allocations pour cette construction. On doit présumer que les ducs de Normandie vinrent souvent au Pont-de-l'Arche. On en a la preuve quant à Jean-Sans-Terre, qui donna, le 13 juillet 1202, une sauvegarde à l'abbaye de Bon-Port, et, le 30 juillet de la même année, il annonçait, de Bon-Port, aux habitants de Fécamp, qu'il leur octroyait une commune, et que, quant à eux, ils devaient se pourvoir d'armes pour sa défense. Puis, le 31 mai 1203, il donnait, *apud Pontem-Archæ*, une charte en faveur de l'abbaye de Foucarmont. On lit dans la *Philippide* que ce prince, voyant le roi de France s'avancer contre le duché, détruisit le Pont-de-l'Arche : *Pontem qui dicitur Archas diruit.* Il s'agit probablement de la destruction des murailles, et les habitations durent rester debout ; mais, peut-être, la communication d'une rive à l'autre fut-elle interceptée par quelque brèche.

Philippe-Auguste, qui ouvre la série des rois de France possesseurs de la Normandie depuis sa confiscation, se trouvait au Pont-de-l'Arche en 1216, et l'*Histoire généalogique de la maison d'Harcourt* contient une charte qui en est datée. Le même monarque s'y trouvait également en 1217, et donnait à Teucer-le-Champion, l'un de ses sergents, plusieurs biens situés au Pont-de-l'Arche, et notamment une redevance de 100 pimper-

Digitized by Google

naux. On y voit Louis VIII en 1223, puis saint Louis le 4 janvier 1259; il revient, la même année, au Pont-de-l'Arche; il y est malade; l'archevêque Odon Rigaut vient le voir, et prend son logement à l'abbaye de Bon-Port. On sait que ce prélat, pendant les vingt-huit années qu'il occupa le siége de Rouen, mit le plus grand zèle à parcourir son diocèse, visitant non-seulement les paroisses, mais aussi les maisons claustrales, réprimant les désordres partout où il les rencontrait : les désordres étaient alors très fréquents. Ses visites pastorales, dont le recueil est imprimé, l'ont rendu célèbre; il est aussi connu par une cloche dont il fit présent à sa cathédrale, et dont les sonneurs faisaient de copieuses libations. Noble par sa naissance, il l'était également par sa conduite. Son élection avait rencontré de l'opposition dans le chapitre; mais il se montra digne d'un poste qu'il était loin d'avoir brigué. Il fit jusqu'à cinquante et une visites au Pont-de-l'Arche, et trente et une à l'abbaye de Bon-Port. Il vint au Pont-de-l'Arche en 1254, non comme archevêque, mais comme négociateur, pour traiter de la paix avec le seigneur d'Ivry, *ad tractandum de pace cum domino de Ybreis*. Il assista deux fois au Pont-de-l'Arche à des ordinations faites par l'évêque d'Evreux, consacra la maladrerie de Bon-Air, fit lui-même des ordinations au Pont-de-l'Arche, non dans l'église, mais au château, *in capellâ domini regis;* il y admit au sous-diaconat Eude, du Pont-de-l'Arche, à la prière du roi, *precibus domini regis*.

On a dit que, en l'an 1296, tous les ponts qui existaient sur la Seine ayant été renversés, le Pont-de-l'Arche demeura debout, ce qui n'a rien de surprenant, à cause de sa solidité. D'ailleurs, plusieurs de ces ponts construits sur la Seine pouvaient être en bois. Il doit y avoir là quelque exagération; il est certain que le pont de Rouen, dit le pont de Mathilde, ne fut pas détruit; peut-être les ponts construits sur la Seine eurent-ils simplement à souffrir de grandes avaries.

Voici, pour l'année 1302, quelque chose qui se rattache au

Digitized by Google

privilége dont le chapitre de Rouen était si justement fier, et pour lequel il avait souvent des démêlés avec la magistrature. Lorsqu'il y avait dans les prisons quelque grand coupable, celle-ci prenait ses précautions, afin que le bénéfice ne fût pas en sa faveur, mais en celle d'un moindre coupable. Or, en 1302, il se trouvait dans les prisons de Rouen un nommé Nicolas Letonnellier, de la paroisse de Saint-Germain-sur-Cailly, détenu pour meurtre. Pierre Saynel, bailli de Rouen, malgré les défenses qui lui avaient été faites, dans le château de cette ville, en pleines assises, fit transférer le prévenu des prisons de Rouen à celle du Pont-de-l'Arche, ce qui amena, de la part des chanoines, plusieurs réclamations pour la réintégration du prisonnier, réclamations qui furent inutiles. Les chanoines, ne voulant pas avoir le dessous, ne délivrèrent point de prisonnier le jour de l'Ascension, mais ils essayèrent de mettre le peuple dans leurs intérêts, en se rendant processionnellement, comme de coutume, avec les châsses, sur la place de la Vieille-Tour, et en faisant connaître au peuple ce qui venait d'avoir lieu. La châsse de saint Romain demeura pendant plusieurs jours sur cette place, comme si elle attendait que justice lui fût rendue. Des processions s'y rendaient tous les jours comme pour faire amende honorable au saint, et le peuple ne cachait pas sa sympathie pour le chapitre. Ce fut par ce moyen que le bailli fut obligé de céder et de faire revenir à Rouen le prisonnier, le samedi suivant. Nous ajouterons que le chapitre, sortant vainqueur de la lutte, satisfait de jouir de son droit, fit choix d'un autre prisonnier. Cela ne dut produire aucune émotion dans la ville du Pont-de-l'Arche, qui se trouvait désintéressée dans la cause du privilége, et dont les habitants, peut-être, n'eurent pas connaissance de l'arrivée du prisonnier, qu'on devait avoir transféré clandestinement et probablement pendant la nuit (1).

(1) Voir, pour plus de détails, l'*Histoire du privilége de saint Romain*, t. 1, p. 72 et suivantes.

Digitized by Google

En 1306, Jean de Préaux vend aux religieux de Saint-Ouen de Rouen, une arche du pont vers le château et toute la pêcherie de cette arche.

En 1310, Bernard de Fargis, nonce du pape Clément III, convoque un concile au Pont-de-l'Arche, au sujet de Templiers qui sont condamnés au feu. Dom Bessin fait mention de ce concile, et dit qu'il ne subsiste plus rien de ses actes, *nihil superest*. Il devait se composer des évêques et des dignitaires ecclésiastiques de la province. Mais, dès lors qu'on ne retrouve plus rien de ses actes, il serait impossible de savoir sur quel point de la ville il fut réuni, si ce fut dans l'église ou ailleurs. Suivant Dupuy (1), dix chevaliers avouèrent, au Pont-de-l'Arche, les crimes dont leur ordre était accusé, sauf, toutefois, qu'ils ne convinrent pas du crime idolâtrique de la tête dorée (2). Ces chevaliers appartenaient probablement à cette maison qui se voyait encore naguère à Louviers, et dont la disparition est regrettable.

Il existe, dans le trésor des chartes (3), une charte émanée de Philippe-le-Bel, concernant un Hôtel-Dieu qui existait, sous son règne, au Pont-de-l'Arche. Ainsi, la bienfaisance qui, dans notre siècle, a procuré un asile aux malades du Pont-de-l'Arche, n'a fait que renouveler une œuvre ancienne, ce qui ne diminue en rien la juste reconnaissance due à la mémoire du bienfaiteur. Du reste, la ville du Pont-de-l'Arche a payé sa dette, et n'a pas omis de donner à deux de ses rues les noms de deux fondateurs d'établissements utiles ; il en devrait être ainsi partout.

Le 12 mars 1316, Philippe-le-Long rendait une ordonnance par laquelle il chargeait le bailli de Rouen d'établir un capitaine pour garder le Pont-de-l'Arche, *ville, pays et peuple*. Ces der-

(1) Cité par l'abbé Velly, t. VII de son Histoire, p. 433.

(2) Velly, qui croit à la culpabilité des Templiers, explique le refus d'avouer en disant que tous n'étaient pas admis à cette cérémonie sacrilége.

(3) Reg. 45, n° 30.

Digitized by Google

nières expressions ne doivent pas signifier que ce capitaine était investi de ce qu'on nommait le gouvernement de Pont-de-l'Arche. Il faut restreindre les limites de ses attributions aux environs de la ville, c'est-à-dire à ceux qui se plaçaient sous la protection de ses remparts. Le roi voulait que le château devînt un arsenal important, où l'on mît les armes en sûreté. Cette précaution devenait nécessaire, parce que beaucoup de gens ayant peu de fortune les vendaient, et par conséquent n'en avaient plus à leur disposition lorsque la guerre arrivait. Cette ordonnance, qui fut aussi rendue pour d'autres lieux, contient des renseignements intéressants sur les limites du pouvoir civil et du pouvoir militaire. Peut-être y avait-il eu déjà des conflits. Nous n'avons pas de documents sur ce qu'était alors l'état des lieux; mais on trouve, en 1340, la mention d'une porte Sainte-Marie et d'une porte de Louviers, puis celle d'un lieu nommé la Fessardière, d'une rue de la Geole et d'une rue Saint-Jehan.

Les habitants du Pont-de-l'Arche, depuis que leur ville existait, ne devaient pas avoir vu les horreurs de la guerre, puisque la destruction par Rollon n'est pas du tout chose certaine, et qu'on peut parfaitement contester l'assertion de Dumoulin. Mais, en cette année 1346, à jamais fameuse, dans nos annales, par la malheureuse journée de Crécy, le roi d'Angleterre, Edouard III, s'approcha de ses murs. On sait qu'il pénétrait en France avec le désir d'en porter la couronne, et que Geoffroi d'Harcourt, baron de Saint-Sauveur-le-Vicomte, pour lors en mauvais termes avec Philippe-de-Valois, avait engagé le roi d'Angleterre à diriger toutes ses forces sur la Normandie. « Sire, » lui avait-il dit, « je vous ai toujours conseillé et je « vous conseille encore de prendre terre en Normandie. Per- « sonne ne s'opposera à votre descente. Depuis longtemps les « peuples de ce canton sont sans-armes, et ils n'ont jamais vu « la guerre. Toute la noblesse de la province est au siége de- « vant Aiguillon. Vous trouverez un pays ouvert, rempli de

Digitized by Google

« grosses villes non fermées, où vos soldats s'enrichiront pour « vingt ans. Je vous supplie de m'écouter; je réponds du succès « sur ma tête. » La ville de Caen, qui avait opposé beaucoup de résistance, fut littéralement saccagée (1). Edouard laissait partout d'horribles traces de son passage. Froissard dit que « les Anglois ardèrent tout le pays d'environ du Pont-de-l'Arche. » Le continuateur de Guillaume de Nangis fixe leur arrivée au commencement du mois d'août, et dit qu'ils livrèrent aux flammes les faubourgs de la ville.

Le roi Jean vint au Pont-de-l'Arche, en 1356, immédiatement après l'arrestation de quatre seigneurs au château de Rouen, soit qu'il eût besoin de se remettre de l'émotion, soit qu'il voulût observer à quelque distance l'attitude que la ville capitale de la Normandie allait prendre. Le prévôt des marchands de Paris, prévenu peut-être par le monarque, vint le rejoindre avec cinq cents hommes d'armes. L'année suivante, le duc de Normandie, rival de son père, et qu'on taxait d'ambition, lui qu'on accusait d'avoir comploté avec Charles-le-Mauvais, venait au Pont-de-l'Arche; ce prince était pour lors lieutenant-général de son père, captif de l'autre côté de la Manche. En 1359, le monarque, éloigné de ses états et désirant y rentrer, consentait à céder le Pont-de-l'Arche au roi d'Angleterre. Toutefois, le Pont-de-l'Arche demeura ville française, et les Anglais, en 1360, après la paix de Brétigny, le traversaient pour retourner dans leur pays. Ils devaient y revenir et s'y établir plus tard par la force des armes et par suite d'événements bien malheureux pour la France.

Quatre années après, le Pont-de-l'Arche voyait entrer dans son enceinte celui qu'on peut nommer à bon droit le grand épouvantail des Anglais : il s'agit de Bertrand du Guesclin, et d'une bataille livrée sur le sol de la Normandie, de cette

(1) *Annales de Caen*, par l'abbé de la Rue, p. 194 et suivantes.

Digitized by Google

journée de Cocherel, où le général de Charles-le-Mauvais fut fait prisonnier par le vaillant Breton. Le captal de Buch, sorti d'Evreux la veille de la bataille, et mal renseigné sur la marche de son adversaire, s'était dirigé vers le Pont-de-l'Arche, pour l'empêcher de traverser la Seine (1). Or, voici ce que nous fournissent d'anciens mémoires sur du Guesclin (2). « Guesclin jura Dieu « qu'il feroit les Anglois courouceir ou qu'il seroit occis par eux « en bataille. Rendez-vous à Rouen. Grand nombre de Nor- « mands, Bourguignons, Champenois et Picards sous ses éten- « dards..... Bertrand fit marcher droit au Pont-de-l'Arche et dé- « pêcha quelques cavaliers du côté de Cocherel et de la Croix- « Saint-Leuffroy, pour observer la contenance des ennemis « et pour aller partout à la découverte..... Toute la belle jeu- « nesse de Rouen voulut être de la partie. »

Il existe une chronique en vers intitulée : *Le Roumant de Bertrand du Glaiquin*, où l'on trouve beaucoup de détails sur le passage de du Guesclin par le Pont-de-l'Arche ; ces détails sont intéressants ; un écrivain (3) les a résumés en ces termes : « Du Guesclin étant arrivé à la ville du Pont-de-l'Arche, les « troupes s'y reposèrent et firent referrer leurs chevaux. Elles y « achetèrent aussi des haches, des dagues et des épées, que des « marchands y avaient apportées, et elles payèrent comptant. « Du Guesclin fit au Pont-de-l'Arche la revue de son armée, où « servoient beaucoup de bourgeois de Rouen ; elle se trouva de « 1,110 combattants. *Mes enfants,* disoit du Guesclin, *ayez la « volonté d'acquérir la gloire des saints cieux, qui sont la « récompense de ceux qui exposent leur vie pour le service « de leur roi et de leur patrie ; et si parmi vous il y en a quelques- « uns qui se sentent en péché mortel, je les prie d'aller à con-*

(1) Froissard, ch. 21.

(2) Coll. Petitot, t. IV.

(3) Secousse, auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles-le-Mauvais.*

Digitized by Google

« *fesse ; car j'ai appris de plusieurs clercs que Nostre-Seigneur* « *dit dans l'Ecriture que pour un pécheur il en meurt plus de* « *cent.* » Cette pieuse exhortation fit son effet, et plusieurs allèrent se confesser aux Cordeliers qui sont auprès du Pont-de-l'Arche (1). Puis ils se dirigèrent vers la plaine de Cocherel, où le chef des Français criait à ses braves : « Amis, souvenez-vous « que nous avons un nouveau roi de France, et qu'il faut que « nous étrennions aujourd'hui sa noble royauté. » Le soir qui suivit la bataille, les vainqueurs rentrèrent au Pont-de-l'Arche exténués de faim. Ils n'amenaient pas avec eux ce captal de Buch, qui avait voulu troubler le sacre de Charles V, et se faisait fort de ne lui laisser qu'un vain titre de roi, car le captal, Guillaume de Granville et Pierre de Saquenville furent dirigés immédiatement sur Vernon, et conduits à Rouen le lendemain.

En 1382, suivant la *Chronique des quatre premiers Valois*, Charles VI, nouvellement monté sur le trône, partit du bois de Vincennes avec son oncle, le duc de Bourgogne; ils arrivèrent l'un et l'autre au Pont-de-l'Arche, où ils passèrent une partie du carême. Quelques bourgeois de Rouen vinrent y voir le monarque; car, dans un temps où les communications étaient difficiles, et où l'on ne se déplaçait qu'après avoir pris ses mesures, il fallait profiter de l'occasion. « Après ce, » dit l'auteur, « se « parti le roy du Pont-de-l'Arche, et avec lui son oncle, et « moult de nobles hommes, avec luy son conseil pour venir à « Rouen. »

Nous avons signalé précédemment une erreur de Villaret, et nous avons bien établi que Jean de Graville, qui commandait au Pont-de-l'Arche, avait fait tout son possible pour que cette ville ne tombât pas au pouvoir du roi d'Angleterre. « Le roy Henry, »

(1) D'autres ont dit que ces guerriers accomplirent ce pieux devoir dans une église de Saint-Germain, voisine de Louviers, ou dans une église de Cordeliers auprès de Cocherel.

Digitized by Google

dit Pierre de Fenin, « vint devant le Pont-de-l'Arche par delà « l'eau de Saine, et estoit dedans le seigneur de Graville et « foison de ses gens. Lors on fist de grans assemblées tant de « gens d'armes du pays pour résister contre le roy Henry, affin « qu'il ne passast au Pont-de-l'Arche : mais nonobstant il « passa, et après se rendit le Pont au roy Henry, qui fut grand « desconfort à tout le pays, car c'estoit une des clez de l'eau de « Saine. »

Il est intéressant de connaître quelque chose de ce qui eut lieu au Pont-de-l'Arche pendant les trente années que cette ville fut soumise à la domination anglaise. D'abord, au mois de novembre 1418, les ambassadeurs des rois de France et d'Angleterre s'y réunissent, pour aviser au moyen de conclure une paix qui eût amené la levée du siége de Rouen. Le cardinal des Ursins accompagne les ambassadeurs du roi de France. Le comte de Warwick et le chancelier d'Angleterre soutiennent les intérêts d'Henri V, « et dura cette ambassade environ xv jours..... et s'en partirent sans rien faire (1). »

En 1422, le 24 octobre, deux écuyers, commissaires du roi d'Angleterre, Et. Hatfeld et Nicolas Basset, y passent une revue des troupes, savoir : quatre lances à cheval, sept à pied et trente archers, de la retenue du capitaine Jean de Bauchamp, écuyer.

En 1424, la garnison normande du Pont-de-l'Arche se rend au siége de Gaillon. Il est parlé de ce siége dans les *Comptes du château de Gaillon*, publiés par M. Deville. Les archevêques de Rouen y possédaient un château que saint Louis leur avait cédé ; le duc de Bedford l'assiégea et le fit démolir, comme il résulte d'un ordre émané du roi d'Angleterre et donné à Vernon le 16 juillet 1424. Il est probable que le régent avait recruté des forces dans les différentes places du

(1) *Chronique anonyme du temps de Charles VI.* Le fait est développé dans le chapitre 100 de Monstrelet.

Digitized by Google

voisinage. Mais, malgré cette expression, *garnison normande*, nous aimons à croire qu'il s'agit de soldats anglais; nous aimons à le croire pour l'honneur des habitants du Pont-de-l'Arche. La ville de Verneuil, qui se trouve à une certaine distance, et qui, toutefois, est comprise maintenant dans le département de l'Eure, fut également assiégée par le régent, qui s'en rendit maître en cette même année. Le vainqueur, ayant repris le chemin de la Haute-Normandie avec les prisonniers qu'il avait faits, vint au Pont-de-l'Arche ; le bâtard d'Alençon, seigneur de Gallardon, qui se trouvait parmi ces prisonniers, « moult fort na-« vré, devint grandement agravé par la doulleur de ses playes, « rendit l'âme à celluy qui prestée lui avoit, de laquele advenu « le duc d'Alenchon fut moult desplaysant en cœur, car parfai-« tement l'amoit (1). » Il s'agit ici de Pierre, bâtard d'Alençon, qui avait combattu avec beaucoup de valeur à la journée de Verneuil. Il avait tiré d'un grand péril Jean II, duc d'Alençon, son frère, qui, ayant été renversé de cheval, était tombé dans les mains des ennemis et sur le point d'être tué. Aussi ne faut-il pas s'étonner du grand chagrin que ce frère eut de sa mort (2).

En 1425, le capitaine de Beauchamp est qualifié de chevalier; la garnison est réduite de moitié; la réduction est maintenue en 1429.

En 1430, Robert Holland amena de la Basse-Normandie au Pont-de-l'Arche six lances et trente-et-un archers *pour y estre de crue*, et destinés à la sauvegarde du roi.

En 1431, on renforce la garnison; puis on l'emploie au siége de Louviers.

En 1434, une chapelle sous le vocable de saint Etienne est établie dans le château.

Louis de Luxembourg, chancelier de France, qui s'était

(1) *Ancienne Chronique d'Angleterre.*

(2) *Histoire généalogique de la Maison de France*, t. 1, p. 9 bis.

Digitized by Google

attaché fortement à la cause d'Henri VI, et avait assisté, dans la cathédrale de Reims, au sacre de ce prince, fut pourvu du gouvernement du Pont-de-l'Arche. Il se trouvait dans cette ville en 1436, et ce fut là que le chapitre de la cathédrale de Rouen lui délégua quelques-uns de ses membres, pour le prier d'accepter la nomination qui venait d'être faite de sa personne au siége de Rouen ; l'offre fut agréée ; le chancelier, devenu en même temps archevêque de Rouen, demeura fidèle à la cause qu'il avait embrassée. Plus tard, « Louis de Luxembourg, « qui estoit homme d'expérience et grand politique, voyant que « le ciel favorisoit les François et que le roi Charles VII rempor- « toit tous les jours de nouvelles victoires sur ses anciens enne- « mis, craignit de se voir réduit à suivre la fortune du roy d'An- « gleterre ; et ayant passé la mer avec luy, n'y ayant pas d'appa- « rence qu'il pust demeurer dans la paisible possession de son « archevesché, si le roy de France se rendoit le maistre de la Nor- « mandie ; car, comme s'il eust appréhendé de manquer de re- « traite, il se fit pourvoir de l'évesché d'Ely en Angleterre, pour « en jouir en qualité d'administrateur ; mais ce ne fut pas là le « comble de ses honneurs. Tant d'illustres emplois devoient « estre couronnez du chapeau de cardinal (1). »

Le 15 mai 1440, il y avait au Pont-de-l'Arche quinze lances à cheval, quinze lances à pied, quatre-vingt-huit archers. On acheta, en la même année, des *habillements* de guerre pour l'approvisionnement du Pont-de-l'Arche et du pont de Rouen.

Le 10 mai 1440, Jehan Lindlay, écuyer, lieutenant du Pont-de-l'Arche, passe en revue un détachement « qui sont des gens « des champs, naguère vivans sans gaïges, sur le pays, et ne « sont d'aucunes garnisons ou retenues ordinaires. » C'étaient des espèces de corps francs, comme on en rencontre souvent

(1) *Histoire des archevêques de Rouen*, par dom Pommeraye.

Digitized by Google

dans les guerres d'invasion; on voulait probablement essayer de les soumettre à la discipline et d'utiliser une activité qu'ils employaient au mal.

En 1440, le roi d'Angleterre convoque au Pont-de-l'Arche, pour le dernier jour de novembre « plusieurs notables per-« sonnes, tant d'église comme nobles et bourgeois de son « obéissance, pour résister aux entreprises des ennemis, qui « puis aucun temps en ça estoient venus à puissance occuper « la ville de Louviers. »

En 1441, quatre lances à cheval et dix archers de la garnison du Pont-de-l'Arche partirent le 29 août pour rejoindre Talbot devant Pontoise.

3 août 1443. « Montre de gens de guerre de la garnison du « Pont-de-l'Arche, ordonnez aler en la bastide sur le Polet, « devant Dieppe (1). » Cette ville était alors assiégée par ce même Talbot, à qui « la bravoure et le sangfroid dans les plus « grands périls avoient mérité le surnom d'*Achille de l'Angle-« terre* (2). » Il fit construire un fort nommé *bastille*, sur la falaise qui domine l'entrée actuelle du port.

En septembre 1432, en août 1437, en octobre 1438 et 1439, les Etats de Normandie se réunissent au Pont-de-l'Arche. Les commissaires Pasquier de Vaulx, évêque de Meaux, puis d'Evreux, Jean de Sahenne et Eustache Lambart, se présentèrent à ceux du 22 octobre 1439, en vertu de lettres patentes données par le roi d'Angleterre le 8 dudit mois, à l'effet de communiquer les demandes du gouvernement. Chose assez remarquable, ces délégués, bien que choisis par le gouvernement anglais, firent de l'opposition, soit que le gouvernement eût été trompé dans les choix qu'il avait faits, soit qu'il y ait eu quelque autre motif; ils obtinrent une réduc-

(1) *Notes sur une collection de titres normands*, par Léopold Delisle, insérée dans le *Bulletin monumental*, t. xx, p. 443.

(2) *Mémoire chronologique pour servir à l'histoire de Dieppe*, t. I, p. 59.

Digitized by Google

tion de dix mille livres tournois sur la subvention demandée pour les gages échus des garnisons. Qui sait si le roi d'Angleterre ne consentait pas quelquefois à faire un semblant de concession, afin de ne pas trop s'aliéner les esprits, et de laisser croire qu'il existait encore quelque liberté ? Les Etats furent convoqués au Pont-de-l'Arche en 1439 ; il y avait un croisement entre les deux villes de Rouen et du Pont-de-l'Arche pour la tenue de ces assemblées, dont les circonstances réclamaient une réunion plus fréquente. Ce fut au mois de décembre qu'ils commencèrent leurs travaux, et la noblesse de la vicomté fut représentée par Brunet de Longchamps, chevalier, seigneur d'Armenonville, auquel les lettres du roi tenaient lieu de mandat. L'indemnité de ce mandataire se montait à 55 sous par jour, somme considérable pour le temps ; il est vrai qu'elle était allouée à un gentilhomme ; mais, quand il s'agit de payer cette indemnité, Henri V déclara « qu'il n'y avoit en la vicomté du Pont-de-« l'Arche aucuns nobles sur quoy ledit chevalier pût bonnement « recouvrer ladicte somme, » qui dut être payée par tous les habitants de la vicomté, c'est-à-dire, peut-être, par ceux dont les intérêts n'avaient pas été mis en cause, car ce représentant de la noblesse devait défendre les intérêts de celle-ci.

En 1441, Jean de Louraille fut député du Pont-de-l'Arche aux Etats tenus à Rouen. L'année suivante, c'était maître Jehan de la Mare. En février 1446, il y avait deux députés, Eliot Blantout et Denis Brument, à chacun desquels la somme de vingt sols par jour était allouée pour frais de déplacement. En juillet de la même année 1446, le député se nommait Jean de Gourville. Enfin, en avril 1447, le Pont-de-l'Arche envoya deux bourgeois, Pierre Morlet et Jean Boisse, qualifiés de *procureurs généraux et messagers spéciaux*. Quinze bourgeois avaient pris part à la nomination de ces députés « tant pour eulx que eulx « faisant fort des aultres bourgeois et habitants d'icelle ville. »

Il est établi par une charte de Henri VI, datée du Pont-de-

Digitized by Google

l'Arche, que ce monarque s'y trouvait en juillet 1442. A. Le Prévost a recueilli le chiffre de l'aide qui fut exigée pour lors.

Voici les noms des capitaines du Pont-de-l'Arche sous la domination anglaise (1) :

En 1422, Jean de Beauchamp.

« En 1424, Jean Falstoff, grand-maître d'hôtel du régent « d'Angleterre, est nommé gouverneur et superviseur de toutes « les villes, chasteaux et païs subgiez au roi ès bailliage de « Rouen, delà la rivière de Seine, du costé de la ville de Pont- « de-l'Arche, Caën, Alençon, etc. » Cela n'empêcha pas Jean de Beauchamp de demeurer capitaine.

En 1430, le sire de Willougby, capitaine des ville, pont et forteresse du Pont-de-l'Arche.

En 1434, le comte d'Arundell, capitaine.

En 1435, Bérard de Mont-Ferrand, capitaine.

En la même année 1435, Jean de Rouvrai, châtelain.

En 1440, à la date du 14 juillet, on trouve Makin Hilton, écuyer, maréchal de la garnison du Pont-de-l'Arche, qui plus tard, en 1442, avait « la charge et capitainerie du Pont-de- « l'Arche soubz Monseigneur le cardinal de Luxembourg, chan- « celier de France. »

(1) *Notes et mémoires d'A. Le Prévost ; Bulletin monumental*, t. xx, p. 443.

LÉON DE DURANVILLE.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE.

Chaque jour s'accroît le nombre des membres de cette Société, et, bien que l'idée première de sa formation ait été émise il y a dix mois à peine, et qu'elle ne soit constituée que depuis trois mois, elle atteint déjà le chiffre fort respectable de deux cent soixante adhérents, chiffre destiné à grossir encore; elle établit des comités dans les divers départements de la Normandie, et, sous peu, elle va commencer ses publications par l'impression de la *Chronique Normande* de P. Cochon, à peu près inédite, sauf quelques fragments donnés par M. Vallet de Viriville, et bientôt suivront des Arrêts du Grand Conseil intéressant la Normandie et la chronique de Robert du Mont.

Le soin d'éditer les premières œuvres publiées sous le patronage de cette Société est confié à MM. de Beaurepaire et Léopold Delisle, dont le zèle est à la hauteur de la science et du talent.

En voyant cette formation rapide de la *Société de l'Histoire de Normandie,* nous ne pouvons nous défendre d'une réflexion, née du contraste offert dans les idées et dans la conduite de nos compatriotes, à deux époques assez rapprochées de leur histoire.

Il ne faut pas croire que la Normandie ait attendu jusqu'à l'an de grâce 1869, pour songer à publier les monuments de son histoire. Non; il y a trente-cinq ans déjà, la proposition en avait été faite à Rouen même, et le souvenir en a été conservé en ces termes :

« La *Société d'Emulation*, dans sa séance du 1er mars (1834), a entendu le « rapport de la commission chargée d'examiner une proposition de M. Bertran.

« Cette proposition est fort importante : elle a pour but d'engager la Société à « publier, chaque année, un choix des ouvrages, documents, chartes, etc., relatifs « à l'*Histoire de Normandie*, et qui sont inédits, ou dont les éditions trop « anciennes se trouvent depuis longtemps épuisées (1). »

M. Bertran fut nommé rapporteur de la commission chargée, par la Société d'Emulation, d'examiner sa proposition, « assez bonne en elle-même, et dont les

(1) *Revue de Rouen*, 1834, premier semestre, p. 191.

Digitized by Google

« avantages s'offraient assez évidents, pour qu'elle n'eût pas besoin d'être lon-
« guement amplifiée (1). »

Un point important à rappeler, c'est que, dans ces premiers mois de l'année 1834, la *Société de l'Histoire de France* ne faisait que de naître, si même elle n'était pas encore en voie de formation. Il est donc certain que les deux projets étaient tout au moins contemporains, lors même que l'exemple de Paris aurait sollicité la Normandie à l'imiter.

Le rédacteur du compte-rendu qui nous fournit ces détails, M. Ch. Richard, sentant toute l'importance de la proposition de M. Bertran, poussait vivement la *Société d'Emulation* à l'adopter. Elle faisait alors acte de vitalité en menant à bonne fin la souscription, inaugurée par elle, pour élever une statue au grand Corneille. « Mais les précieux documents de notre belle histoire, sauvés de la « destruction et ressuscités, pour aller, jeunes et pleins de vie, appeler la recon-« naissance publique sur ceux qui les ont longuement et laborieusement tirés de « la poussière et de l'oubli, formeront un monument bien plus glorieux encore, « et bien plus utile au pays et à l'humanité.

« Voilà un bien beau rêve ! Mais, d'après les bruits qui circulent, ce ne sera « jamais autre chose; car la *Société d'Emulation* pourrait fort bien, à ce qu'on « assure, rejeter, ou tout au moins ajourner indéfiniment cette proposition.

« Que M. Bertran se console, si ce malheur arrive; ce qu'il a fait ne sera « peut-être pas perdu. »

La *Société d'Emulation* prit le parti pressenti par l'auteur de l'article; elle rejeta la proposition, qu'en bonne justice elle ne pouvait accepter sans déroger à son règlement, et sans s'écarter singulièrement du but spécial qu'elle veut atteindre.

M. Bertran n'avait eu qu'un tort; c'était de s'adresser à une Société établie, sans songer au public, à l'esprit d'association, si fécond quand il s'agit de semblables projets et de semblables œuvres. Peut-être aurait-il réussi dans son patriotique dessein.

Pour juger de la différence des temps et de l'efficacité des moyens, il suffit de rappeler que cette idée traitée de rêve, qui a sommeillé pendant trente-cinq ans, M. de Lépinois l'a eue par lui-même (car il ignorait complétement ce précédent, bien inconnu, nous le croyons, d'une foule de Normands), et, pour en assurer le succès, il lui a suffi de suivre une voie toute différente. Il s'est adressé directement à tous les amis de notre histoire locale, et non à une Société quelconque, et, en bien peu de temps, il a pu constituer la *Société de l'Histoire de Normandie*, dont l'établissement rapide et les nombreux adhérents forment un heureux contraste avec la tentative avortée du passé.

Ce fait prouve que les idées sur ce point ont bien changé parmi nous, que le

(1) *Revue de Rouen*, 1854

Digitized by Google

goût des études se rattachant à notre Normandie s'est répandu de plus en plus, enfin que, sous ce rapport du moins, notre époque,

Dont on dit tant de mal, a du bon quelquefois.

F. B.

SOUSCRIPTION

POUR ÉLEVER UN MONUMENT A M. BREVIÈRE.

La *Revue*, qui a donné une Notice sur M. Brevière (1), s'empresse d'annoncer la formation d'un comité de souscription pour lui élever un monument à Forges-les-Eaux, sa patrie.

Ce comité a pour président M. Michel Durand, membre du conseil municipal.

Les souscriptions sont reçues chez M. A. Dieusy, agent général de la caisse d'épargne, trésorier du comité, et dans les bureaux des journaux de Rouen.

Nous souhaitons que cette idée toute patriotique trouve de nombreux adhérents afin d'honorer dignement la mémoire d'un véritable artiste, dont le mérite était aussi réel que modeste. C'est par centaines que ses productions attestent les immenses progrès qu'il a fait faire à la gravure sur bois, et tous les amateurs connaissent les chefs-d'œuvre dont il a enrichi les recueils destinés à propager l'histoire de notre Normandie, et à illustrer les œuvres de ses écrivains.

PLAQUE COMMÉMORATIVE AU HAVRE

EN L'HONNEUR DE BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

Le Havre vient de rendre un nouvel honneur à l'un de ses enfants les plus illustres, et dont le souvenir lui est cher.

Une plaque de marbre noir a été placée sur la maison qui se trouve au point de jonction de la rue de la Halle avec la rue de la Corderie, en face de l'extrémité de la rue Martonne.

Sur cette plaque se trouve gravée, en lettres d'or, cette simple inscription : *Ici naquit Bernardin de Saint-Pierre, en 1737.*

Il semble qu'on eût pu la compléter par la date précise du *19 janvier*, que donnent la plupart de ses notices biographiques, et qu'on trouve en note (2)

(1) Voir le numéro de juin, 1869, p. 368-373.

(2) *Paul et Virginie*, Paris, Lefèvre, 1828, in-12, p. 13.

Digitized by Google

dans celle qu'il rédigea lui-même, lorsqu'en 1809 M. Peale, l'un des peintres les plus distingués des Etats-Unis d'Amérique, vint à Paris, chargé par son gouvernement de faire les portraits de plusieurs hommes célèbres, et, entre autres, celui de Bernardin de Saint-Pierre.

Il était d'autant plus urgent d'apposer cette plaque nouvelle, qu'une inscription rappelant ce même fait venait d'être placée rue des Glacis, entre les rues Neuve-de-la-Halle et Neuve-Saint-Honoré, sans que cette inscription-là, il paraît, fût l'expression de la vérité.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

NOTICE SUR AUGUSTE LÉVY.

Le monde scientifique vient de perdre un de ses plus dignes et de ses plus respectables représentants. M. Aug. Lévy, professeur au Lycée et à l'Ecole supérieure des Sciences, officier de l'instruction publique, a succombé inopinément à la douloureuse affection dont il ressentait depuis quelque temps déjà les pénibles atteintes (1). Nous devons à ses nombreux amis de consacrer ici quelques lignes à la mémoire d'une existence si bien remplie.

Le nom de Lévy rappelle le souvenir d'une institution florissante que son père, Marc Lévy, avait fondée à Rouen, et d'où sont sortis beaucoup d'élèves distingués. Aug. Lévy, son fils aîné, continua l'œuvre paternelle pendant la première partie de sa carrière; puis ses aptitudes, ses préférences marquées le décidèrent à se consacrer à l'enseignement spécial des sciences. Bientôt sa réputation comme professeur libre, ses travaux au sein des sociétés savantes, appelèrent sur lui l'attention de l'autorité universitaire, et il fut désigné pour faire partie du corps enseignant du Lycée et de l'Ecole supérieure des Sciences. Dans ces différents postes, Aug. Lévy se fit remarquer par la clarté et la sûreté de son enseignement, par l'aménité et la bienveillance de ses relations. Ses élèves, auxquels ses conseils et son dévoûment ne firent jamais défaut; ses collègues, qui n'eurent avec lui que d'agréables rapports, tous témoigneraient des excellentes qualités de celui dont nous déplorons la perte et des regrets unanimes qu'elle a causés. Membre de diverses sociétés de notre ville, il sut s'y concilier promptement l'estime et les suffrages de ses collègues. Il remplit successivement les fonctions de président de la Société d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie, de secrétaire perpétuel pour la classe des sciences, et de président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. Animé par l'amour de la science et par une activité qui ne comptait point avec ses forces, il prit toujours une part importante aux travaux de ces Compagnies. Il s'y distingua surtout par ses discours et ses rapports consciencieux, où il sut mettre une rare lucidité. Théoricien par profession, il a cependant donné fréquemment des preuves d'un esprit d'initiative pratique remarquable dans les questions industrielles et commerciales qui s'agitaient au sein de la société d'Emulation. Ce fut sous sa présidence et par ses soins qu'eut lieu, en

(1) Aug. Lévy, né à Rouen en 1815, est mort le 2 octobre dernier.

Digitized by Google

1855, dans les galeries de l'Hôtel-de-Ville, la première exposition industrielle, dont le succès fut complet et qui préludait ainsi brillamment à la grande exposition de 1859. Ses nombreuses occupations et surtout le triste état de sa santé ne lui permirent pas souvent, en dehors des devoirs du professorat, de se livrer à des études particulières dont son érudition aurait assuré le succès.

Chef d'une famille nombreuse et intéressante, Aug. Lévy accomplit jusqu'à la fin avec courage une tâche difficile. Il sut allier à un savoir profond et modeste, au dévoûment du père de famille, ces vertus du chrétien dont la tradition s'affaiblit dans notre société. Nous aimons à rappeler ces paroles, qu'un collègue aimé prononçait sur son cercueil : « Il laisse à sa famille de nombreux « amis, par-dessus tout, le souvenir et l'exemple d'une vie sans tache, le plus « précieux héritage de l'homme de bien, et encore ces croyances consolantes qui « ne voient dans la mort qu'une séparation momentanée (1). »

A. M.

OUVRAGES DE M. AUGUSTE LÉVY.

Traité d'Arithmétique à l'usage d'une première étude (en collaboration avec son père); Paris, Hachette, et Rouen, Mégard, 1846, in-8° de 127 p.

Note sur quelques Observations météorologiques ; Rouen, A. Péron, in-8 de 11 p. — Précis de l'Acad., 1851-52.

Note sur les altérations produites par l'Electricité sur des Végétaux ; Rouen, A. Péron, in-8° de 11 p. — Précis de l'Acad., 1852-53.

Discours prononcés pendant l'année 1856-57, dans les séances de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie ; Rouen, A. Péron, 1857, in-8° de 32 p.

Quelques Considérations sur le nouveau système d'Etudes ; Rouen, A. Péron, 1858, in-8° de 19 p. — Précis de l'Acad., 1857-58.

Etude scientifique et archéologique sur le territoire de la ville de Rouen (1re et 2e parties), *sur les rives de la Seine et les côtes de la Manche* (3e et 4e parties), *dans les temps les plus reculés.* — Précis de l'Académie, 1860-61-62-63. — Bull de la Soc. d'Emulat., 1861-62-63.

Rapports sur les Travaux de la classe des Sciences de l'Académie. — Précis de l'Acad., 1859-60-61-62.

Rapport sur les Prix Dumanoir ; Rouen, Boissel, 1861, in-8° de 16 p.

(1) Discours de M. Laurens.

Digitized by Google

Notice sur le baron de La Fresnaye, naturaliste; Ann. de Norm., 1862. — Précis de l'Acad., 1861-62.

Rapport sur le Cours de Teinture; Rouen, Boissel, 1862, in-8° de 7 p. — Bull. de la Soc. d'Emul., 1861-62.

Du Mouvement scientifique de la fin du XVIIIe *siècle jusqu'à nos jours*, discours lu à la séance publique de l'Académie, le 6 août 1866; Rouen, Boissel, 1866, in-8° de 18 p. — Précis de l'Acad., 1866-67.

NOTA. — Divers travaux, qui n'ont point été tirés à part, existent encore dans les Mémoires de l'Académie et de la Société d'Emulation.

Digitized by Google

ANTOINE CHARMA

BIBLIOGRAPHIE.

La *Revue* du 31 août dernier publiait, sur M. Antoine Charma, un article nécrologique que l'auteur regrettait de ne pouvoir compléter par la bibliographie de l'œuvre de M. Charma; heureusement nous sommes en mesure de la publier aujourd'hui. L'ensemble et le détail de cette bibliographie ont un intérêt distinct. L'ensemble dit assez haut quels ont été le travail du philosophe et la fécondité de pensée du savant: le détail montre pas à pas, en la suivant époque par époque, la marche de cette intelligence d'élite; c'est le privilége des bibliographes de constituer très rapidement la physionomie générale d'un esprit littéraire ou scientifique par l'analyse de son œuvre. Quand cet esprit est l'âme convaincue de M. Charma, la synthèse est plus complète encore. Alors, en effet, l'histoire de l'esprit se trouve être aussi l'histoire de la vie morale et presque de la vie privée, coïncidence aussi honorable que rare, qui nous pénétrerait de plus en plus de l'insuffisance de notre appréciation, si nous n'en avions toujours eu conscience.

S. F.

— Essai sur le Langage; Caen, imp. T. Chalopin, 1831, in-8 de 147 p., et 2e édition; Paris, Hachette, 1846, in-8 de VII et 319 p. (Imp. Pagny, à Caen.)

— De fine litterarum et artium; 1831, in-4 de 50 p., thèse latine. Pour thèse française, M. Charma avait présenté son *Essai sur le Langage.*

— Essai sur les bases et les développements de la Moralité; Paris, Hachette, 1834, in-8 de XVI et 486 p.

— Leçons de Philosophie sociale (année scolaire 1837-38); Caen, Pagny, 1838, in-8 de 324 p. et 2 ff. titres.

— Leçons de Logique (année scolaire 1838-39); Paris, Hachette, 1840, in-8 de VIII et 419 p. (Imp. Pagny, à Caen.)

Digitized by Google

— Essai sur la Philosophie orientale. Leçons professées à la Faculté des Lettres à Caen (année 1840-41), et publiées par Joachim Ménant; Caen, imp. Pagny, 1842, in-8 de XII et 525 p.

— Leçons d'Histoire de la Philosophie, professées à la Faculté des Lettres de Caen (année 1840-41), et publiées par Joachim Ménant; Caen, Hardel, 1842, in-8 de 400 p.

— Polémique sur la traduction, entre M. Maillet-Lacoste et M. Charma; Caen, Lesaulnier, 1843, brochure in-8.

— Le Père André, jésuite. Documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du XVIIIe siècle, contenant.....; publiés par MM. Charma et G. Mancel; Caen, imp. Lesaulnier, 1844, et Hardel, 1857, 2 vol. in-8. — Le 1er vol. contient 17 lettres inédites de Malebranche, et le 2e 16 lettres également inédites de Fontenelle.

— Biog. de Fontenelle, 2e édition; Caen, imp. Hardel, 1846, in-8 de 96 p. Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen, 1847. — La 1re édition, gr. in-8 de 16 p., a paru, en 1846, dans la collection des Poètes normands publiés par Baratte.

— Sur l'Histoire de Dieu, de M. Didron. Compte-rendu lu à la Société des Antiquaires de Normandie, 2e édition; Paris, Hachette, 1847, in-8 de XV et 40 p. (imp. Pagny, à Caen). La 1re édition a paru en 1846.

— Discours d'ouverture, prononcé dans la séance publique du 22 novembre 1849, de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; Caen, imp. Hardel, 1849, in-8 de 14 p.

— Sur un billet d'indulgence délivré au XIIIe siècle par l'abbaye d'Ardennes à ses bienfaiteurs; Caen, imp. Hardel, 1850, in-8 de 36 p. avec fac-sim. — Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XVII.

— Protestation contre la démolition de l'église de Saint-Etienne-le-Vieux, à Caen; Caen, Hardel, 1850, in-fo de 4 p. avec 2 pl. — Pièce signée également par MM. Heltier, Bourdon, Bouet et Dupont.

— Lanfranc. Notice biographique, littéraire et philosophique, lue à la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie le 6 août et le 2 novembre 1849; Paris, Hachette, 1850, in-8 de 160 p. (Imp. Hardel, à Caen). — Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. — Cette notice a été reproduite dans la Revue de Rouen, 1849 et 1850.

Digitized by Google

Il en a été rendu compte par M. V. Hébert Duperron, dans le journal de l'Arrondissement de Valognes, 19 juillet 1850.

— Sur quelques objets antiques découverts à Notre-Dame-de-Livoye, près Avranches; Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XIX (1851), p. 312-316, avec une pl.

— Notice sur un manuscrit de la Bibliothèque de Falaise; Caen, imp. Hardel, 1851, in-8 de 43 p. avec un fac-simile.

— Du Sommeil; Caen, Hardel, 1851, in-8 de 108 p. — Extrait des Mémoires de l'Académie de Caen. — Cet opuscule a été traduit en portugais, par MM. Ovidio de Gama Lobo et Francisco Leopoldino de Gusmao Lobo.

— Rapport sur les fouilles faites à la Cambe; Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XIX (1851), p. 123-128, avec une pl.

— Sur les fouilles exécutées au Catillon, près Bénouville. Compte-rendu lu à la Société des Antiquaires de Normandie; Caen, imp. Hardel, 1852, in-8 de 31 p., avec une pl., — et Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XIX.

— Documents inédits sur les Palinods; Revue de Rouen, 1852, p. 413-421.

— Magni Rotuli Scaccarii, pars secunda, etc. (1852), avec le concours de M. Léchaudé d'Anisy.

— Notice biographique sur Charles-Julien Bourdon, lue à l'Académie de Caen, le 26 nov. 1852; Caen, Delos, 1853, in-8 de 15 p. (Extrait du journal l'*Ordre et la Liberté*).

— Sur les fouilles de Vieux, note lue à la séance publique de la Société des Antiquaires de Normandie, le 8 août 1853; Caen, imp. Delos, 1853, in-8 de 7 p., avec une pl. (ext. du journal l'*Ordre et la Liberté*), et des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XX.

— Saint-Anselme. Notice biographique, littéraire et philosophique; Paris, Hachette, 1853, in-8 de 296 p. (Imp. Hardel, à Caen). Notice dédiée à la Société des Antiquaires de Londres. — Ext. du 20e vol. des Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie.

— Sur les fouilles pratiquées à Jort (Calvados), pendant les années 1852-1853; Caen, imp. Hardel, 1854, in-8 de 40 p., avec 2 pl. — Ext. des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XX.

— Discours d'ouverture prononcé à la séance publique de l'Académie de Caen,

Digitized by Google

le 24 novembre 1853; Caen, Hardel, 1854, in-8. (Ext. des Mémoires de cette Académie.)

— Rapport sur les fouilles pratiquées au village de Vieux, près Caen (Calvados), pendant les années 1852, 53 et 54; Paris, Hachette, 1855, in-8 de 55 p., avec 2 pl. (imp. Hardel, à Caen). — Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. xx. — Dédié à la Société archéologique d'Herculanum.

— Biographie du docteur Le Sauvage; Paris, Hachette, 1855, in-8 de 124 p. avec fac-sim. (Imp. Hardel, à Caen). — Ext. des Mémoires de l'Académie de Caen, 1856.

— Mémoire adressé à M. le ministre de l'intérieur sur la conservation de l'église Saint-Étienne-le-Vieux. (Comme président et rapporteur d'une Commission).—Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. xxie (1855), p. vii-xxii.

— Sur l'établissement d'une Langue universelle. Discours prononcé à la rentrée solennelle des Facultés de l'Académie de Caen, le 15 novembre 1855; Paris, Hachette, 1856, in-8 de 31 p. (Imp. veuve Pagny, à Caen.)

— Les Philosophes Normands, t. i^er (Lanfranc et saint Anselme); Paris, Hachette, 1856, in-8 de 488 p. (Imp. Hardel, à Caen). Ext. des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, et tiré à 24 exempl.

— Note sur une découverte faite dans l'église Sainte-Trinité de Caen; Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie, t. xxii (1856), p. 137-140.

— Note sur deux bracelets en or et une pierre tombale conservés au Musée de la Société; Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., t. xxii, p. 146-154.

— Documents inédits pour servir à l'hist. de l'ancienne université de Caen; Mém. de la Société des Antiquaires de Normandie, t. xxii, p. 260-270. (Ext. d'un manuscrit du xviie siècle.)

— Guillaume de Conches. Notice biographique, littéraire et philosophique; Paris, Hachette, 1857, in-8 de 60 p. (imp. Hardel, à Caen). — Notice publiée d'abord dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, t. xxii, avec une pl.

— Le Père André et Charles de Quens. Notices biographiques; Paris, Hachette, 1857, in-8 de 39 p. (imp. Hardel, à Caen). Extrait de l'ouvrage cité précédemment.

Digitized by Google

— Résumé d'un Cours d'Esthétique, professé à la Faculté des Lettres de Caen pendant l'année scolaire 1857-58 (semestre d'hiver); Paris, Hachette, 1858, in-8 de 39 p. (imp. Buhour, à Caen).

— Une nouvelle classification des sciences; résumé de quelques leçons professées à la Faculté des Lettres de Caen; Paris, Hachette, 1859, in-8 de 36 p. (imp. Hardel, à Caen). — Dédié à M. Alex. de Humboldt. — Ext. des Mém. de l'Académie de Caen, 1860.

— Questions de Philosophie présentées d'après le programme adopté pour obtenir le titre de bachelier ès-lettres de l'Université de Paris, traduit en portugais par Ant. Herculano de Souza Bandeira, 2e édition; Pernambuco (Brésil), 1860, in-8.

— Mémoire sur les fouilles pratiquées au village de Vieux (Calvados); Paris, imp. Impér., 1863, gr. in-8 de 14 p. avec pl. sur bois.

— Cordorcet, sa vie et ses œuvres; Caen, imp. Hardel, 1863, in-8 de 82 p. — Ext. des Mém. de l'Acad. de Caen, 1863.

— Notice sur quelques énigmes archéologiques; Paris, imp. Impér., 1864, in-8 de 19 p.

— De la part qui revient à la Philosophie dans les questions relatives à l'aliénation mentale; Mém. de l'Académie de Caen, 1864, p. 236-245.

— Une charte délivrée en 1369 par l'évêque de Séez au prieuré de Villers-Canivet; Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., t. xxv (1865), p. 702-711. — Ce prieuré était situé à 4 kil. de Falaise.

— De l'Éducation donnée aux Enfants de France, petits-fils de Louis XIV, d'après un document inédit; Paris, imp. Impér., 1865, in-8 de 20 p. — Ext. des Mém. lus à la Sorbonne en 1865. Sur ce document, voy. un article de M. l'abbé Loth; *Revue de la Normandie,* 1866, p. 336-339.

— Histoire de la Société des Antiquaires de Normandie pendant l'année académique 1865-66; *Bullet. de la Soc. des Antiq. de Norm.*, 7e année, 4e trim. 1866, p. 286-300.

— Une définition du droit et quelques-unes des conséquences qu'on en pourrait déduire; Mém. de l'Acad. de Caen, 1866, p. 70-86.

— Etude sur le Compendiloquium de Vita, moribus et dictis illustrium philosophorum, de Jean de Galles, professeur de théologie et de philosophie à Oxford

Digitized by Google

et Paris, au XIIIe siècle; Paris, imp. Impériale, 1866, in-8 de 16 p. Ext. des *Mém. lus à la Sorbonne* en avril 1866. (Hist., philologie et sc. morales.)

— Fons Philosophie, poème inédit du XIIe siècle, publié et annoté par A. Charma; Caen, typ. Le Blanc-Hardel, 1868, in-8 de 80 p. (Ext. du 27e vol. des Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.) — Poème composé par Godefroi, chanoine de Saint-Victor, qu'on suppose né vers 1130, dans la ville de Breteuil, et être mort vers 1194.

— Fouilles pratiquées à Évrecy, par la Société des Antiquaires de Normandie, en 1867. Rapporteur, M. A. Charma, secrétaire; Caen, imp. Leblanc-Hardel, 1868, in-8 de 23 p. avec 3 pl. — Ext. du 26e volume des Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm. (1867).

— Cours de philosophie. Réponses aux questions contenues dans le programme officiel. Nouvelle édition publiée par M. Victor Charma, licencié ès-lettres; Caen, Le Gost-Clérisse; Rouen, Le Brument; Paris, A. Durand et Pédone-Lauriel, 1868, in-18 jésus de VII et 464 p. (imp. Leblanc-Hardel, à Caen).

— Trois Vérités ou trois Hypothèses prises pour telles; Caen, imp. Leblanc-Hardel, 1869, in-8 de 46 p.

Sous ce titre, l'opuscule de M. le doyen de la Faculté des Lettres de Caen, renferme les mémoires suivants:

Un nouvel essai de démonstration de la création *è nihilo*. — Une définition du droit et quelques-unes des conséquences qu'on en pourrait déduire. — De la part qui revient à la Philosophie dans les questions relatives à l'aliénation mentale; ces deux derniers ont été lus à l'Académie de Caen en 1866.

Sur M. Charma. — Voy. *Notice biog.*, par M. V., directeur de l'École normale de Nevers; Nevers, 1843, in-8. — Article dans le Dict. univ. des Contemporains, par Vapereau. — Article nécrologique signé: L. P., dans le *Moniteur du Calvados*, 6 août 1869.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA NORMANDIE.

CHAMBRE de Commerce de Rouen. — Exposé de la situation des industries de coton et des produits chimiques dans la Seine-Inférieure et l'Eure, 1859-1869 Commission: MM. J. Levavasseur, H. Barbet, Pouyer-Quertier, Bertel, L. Hazard, Du Boullay, E. Malétra, L. Ferry, Germonière et A. Cordier, rapporteur; Rouen, imp. Lapierre et Ce. 1869, gr. in-8 de 170 p. — Travail d'une haute importance divisé en 2 parties. La 1re est consacrée aux considérations économiques, et la 2e à la statistique industrielle.

BUCHNER. — Les rapports littéraires entre la France et l'Allemagne au XVIIIe siècle. Par A. Buchner, professeur à la Faculté des Lettres de Caen; Caen, imp. Nigault de Prailauné, 1869, in-18 de 36 p.

DU MÉRIL (Edélestand). — Maccaronis Sforza, comédie macaronique de Bernardino Stéfonio, publiée pour la première fois par M. Edélest. Du Méril; Paris, Didier, 1869, in-8 de 74 p.

FRÈRE (Samuel). — Notice sur Antoine Charma, suivie de la bibliographie de ce philosophe, historien et antiquaire; Rouen, imp. Cagniard, 1869, gr. in-8 de 12 p. — Extrait à 50 exemplaires de la *Revue de la Normandie*.

FÊTES et Solennités de toutes les églises de Caen, avant la Révolution, d'après un manuscrit de l'Abbaye-aux-Dames, annoté par Charlotte Corday; Caen, Massif, 1869, in-8 de XVIII et 30 p. (Imp. Goussiaume de Laporte.) — Opuscule publié à petit nombre, sur pap. vergé, par M. Ch. Renard.

GONNEVILLE (de). — Campagne du navire l'*Espoir*, de Honfleur (1503-1505). Relation authentique du voyage du capitaine de Gonneville, ès nouvelles terres

Digitized by Google

des Indes; publiée intégralement pour la première fois, avec une instruction et des éclaircissements; par M. D'Avezac, membre de l'Institut; Paris, Challamel aîné, 1869, in-8 de 115 p. — Ext. des Annales des voyages, juin et juillet 1869.

GUIDE à Dieppe et aux environs. Histoire, promenades dans la ville, environs de Dieppe; Dieppe, A. Marais, 1869, in-18 de 162 p. (Imp. Hérissey, à Evreux). — La couverture porte : *Dieppe en poche, Guide, Histoire, etc.*

JOLY. — Benoît de Sainte-More et le Roman de Trois, ou les Métamorphoses d'Homère et de l'Epopée gréco-latine au moyen-âge. Par A. Joly, professeur à la Faculté des Lettres de Caen; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-4 de 446 p. Lib. Franck, à Paris. — Ext. du 27e vol. des Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm.

JOUSSET (le Dr.) — Le vieux Bellème, sa géographie; Mortagne, imp. Daupeley frères, 1869, in-8 de 20 p. — Ext. de l'*Echo de l'Orne.*

LE HARDY (G.) — Histoire du protestantisme en Normandie, depuis son origine jusqu'à la publication de l'Édit de Nantes. Par G. Le Hardy, docteur en droit, membre de la Soc. des Antiq. de Norm.; Caen. Le Gost-Clérisse, 1869, in-8 de XXIV et 456 p. (Imp. Goussiaume de Laporte). — Tiré à 300 exempl. sur pap. vergé de Holl.

LEVAVASSEUR (Gustave). — Courrier d'Italie, février-mai 1869; Alençon, imp. de Broise, 1869, in-8 de 163 p.

LYONS (l'abbé). — Le Trésor de la prière, ou choix d'oraisons liturgiques tirées du bréviaire et du missel romains pour les principales circonstances de la vie chrétienne; Rouen, imp. Mégard, 1869, in-32 de 320 p.

MUREI (P. et C.). — Dieppe, Saint-Valery-en-Caux, Eu, le Tréport et les environs, en 1, 2, 3, 5, 8 et 12 jours, guide essentiellement pratique. 2e édition; Paris, lib. Lemoigne; Dieppe, lib. Rainville, 1869, in-18 de 134 p.

POSTEL. — Les très merveilleuses victoires des femmes du Nouveau-Monde (avec la doctrine du siècle doré), par Guill. Postel; Paris, 1553. Notice par Gustave Brunet; Turin, J. Gay et fils, 1869. — Tiré à 100 exempl. Les premières

Digitized by Google

éditions de ce livre remontent à l'année 1553. Étant devenu excessivement rare, l'abbé Saas en publia une édition vers 1750.

POULAILLER (Jules). — Les suites d'une éducation, récit d'un vieux magistrat. 2e édition ; Caen, lib. Massif, 1869, in-8 de 298 p (Imp. Trolong-Levavasseur, à Falaise).

RIVIÈRE (Henri). — La Parvenue, drame en 4 actes ; Paris, Michel Lévy, 1869, gr. in-18.

THOUROUDE (Alfred). — Le Bâtard, drame en 4 actes ; Paris, Michel Lévy, 1869, gr. in-18.

Digitized by Google

HISTOIRE

NOTICE SUR L'ANCIEN COUVENT DES PENITENTS DE BERNAY (Eure).

(Suite.)

IV.

Retour des Pénitents auprès de N.-D. de la Couture. — Contestation au sujet du moulin de l'abbaye.

Ce fut le 2 septembre 1667 que les Pénitents passèrent, devant les tabellions de Bernay, l'acte par lequel ils achetèrent de MM. de la Rivière frères une propriété située près de l'église de N.-D. de la Couture, enclose de murs, édifiée de bâtiments et d'une contenance de sept vergées, d'après les énonciations des contrats (1).

Le R. P. Constantin d'Eu était alors gardien du couvent; mais il n'eut point la satisfaction d'installer ses religieux dans leur nouveau monastère. Atteint de la maladie qui avait fait tant de vides autour de lui, il succomba le 12 mars 1668, laissant à son successeur, le R. P. Benoît, le soin de continuer son œuvre. Celui-ci avait à peine pris possession de sa charge et jeté les fondements de l'église et du dortoir, qu'il fut remplacé dans ses fonctions par le R. P. Joseph de Honfleur, qui resta gardien de 1669 à 1672. Ce religieux fit achever le dortoir, rassembla les

(1) Cette propriété, qui fut achetée pour le prix de 5,500 livres, sert aujourd'hui de presbytère à la paroisse de N.-D. de la Couture. Des anciennes constructions du couvent, il n'est resté que la demeure conventuelle, qui a subi, du reste, des changements importants. La chapelle a été démolie entièrement, ainsi que tous les bâtiments de service.

Digitized by Google

matériaux nécessaires pour la construction de l'église, et, à l'aide des ressources que lui procurèrent diverses stations qu'il fit prêcher par ses religieux et qu'il prêcha lui-même à Bernay, il put faire des travaux assez considérables dont le chiffre s'éleva à 8,429 livres.

Le R. P. Juste de Saint-Guillaume, qui lui succéda, continua, pendant les deux années qu'il fut en charge, la construction de l'église, dont les murs d'enceinte, le clocher et la porte d'entrée furent terminés par le R. P. Urbain de Saint-Richard, son successeur.

Tous ces travaux, dont le chiffre, en y comprenant le prix de l'acquisition, dépassait 22,000 livres, avaient notablement obéré les finances du couvent (1). La situation précaire dans laquelle il se trouvait préoccupa le définitoire lui-même, qui défendit d'entreprendre aucuns nouveaux travaux avant que cette situation ne se fût améliorée. Cependant, dès l'année suivante, au mois d'août 1675, le vicaire provincial, dans sa visite du couvent, reconnaissant les inconvénients graves qu'il y avait à laisser les travaux inachevés et le mauvais état de l'ancienne chapelle, fit, entre autres ordonnances les suivantes, à l'exécution desquelles il promit de concourir :

« Ayant vu à notre grand regret l'incommodité que les reli-
« gieux ont d'aller à la chapelle pour y faire leurs exercices, et le
« peu de bienséance qu'il y a d'y conserver le Saint-Sacrement

(1) Si l'on récapitule les dépenses occasionnées par l'acquisition récemment faite, on trouve les chiffres suivants :

Prix d'acquisition.		5,500 livres	» sols.
Travaux exécutés par le R. P. Constantin d'Eu . . .		1,382	3
Id.	par le R. P. Benoît	4,200	»
Id.	par le R. P. Joseph de Honfleur . .	8,429	1
Id.	par le R. P. Juste de Saint-Guillaume	2,079	2
Id.	par le R. P. Urbain de Saint-Richard	3,147	2
	Total.	22,737 livres	8 sols.

(Mémorial du Couvent.)

Digitized by Google

« sans lui pouvoir rendre le culte et l'assistance qui lui est dû, « nous avons ordonné qu'on travaillera incessamment à mettre « la nouvelle église dans l'état convenable pour y mettre au plus « tôt le très Saint-Sacrement et pour y faire ensuite le divin of- « fice, y dire la messe et y vaquer aux fonctions et aux exercices « de piété requises ; à l'effet de quoi :

« 1° L'on fera renduire en dedans la nouvelle église, depuis le « haut jusqu'au bas, excepté ce qui tient lieu de pignon, qu'on « laissera quant à présent dans le même état qu'il se trouve ;

« 2° L'on mettra des vitres aux deux premières fenêtres de « l'église qui sont vis-à-vis l'une de l'autre, et on pourra fermer « la troisième, comme on pourra aussi fermer par le haut les « deux fenêtres du clocher ;

« 3° L'on fera plancher tout le chœur et tout le dedans du ba- « lustre, depuis le marche-pied de l'autel jusqu'au dit balustre, « qui sera élevé de trois marches au-dessus de la nef qui sera « pavée ;

« 4° L'on fera couvrir les deux appentis de bois qui sont atte- « nants à la nouvelle église avec du chaume seulement ;

« 5° L'on fera deux murailles de bauge de la hauteur de six « pieds qui prendront en dehors des deux allées d'ormes, en « sorte qu'elles puissent fermer le jardin des deux côtés de la- « dite église ;

« 6° L'on abattra ce qui sera convenable du grand bâtiment « qui est sur la rue pour faire une porte d'entrée avec de la « brique, en sorte que ladite porte soit le plus au milieu qu'il « sera possible des deux allées d'ormes, et que le toît du grand « bâtiment puisse demeurer comme il est ;

« 7° Le très R. P. Gardien aura soin, aussitôt que la nouvelle « église sera en état convenable, d'obtenir permission de mon- « seigneur de Lisieux pour la cérémonie de la bénédiction, par « qui il sera jugé à propos et en même temps on obtiendra aussi « permission de mon dit seigneur évêque pour transporter le

Digitized by Google

« corps de nos pères et frères défunts et de feu M. de la Boullaye, « du lieu où ils ont été enterrés à la Croix-Coquin, dans ladite « nouvelle église, avec la plus honnête pompe funèbre qu'il sera « possible, et faisant dire un service solennel avec vespres et un « office des morts à neuf leçons pour le repos de leurs âmes, et « l'on écrira dans un registre d'un côté le nom de nos dits pères « et frères, et de l'autre celui dudit feu sieur de la Boullaye, et « ainsi des autres successivement, tant religieux que séculiers, « marquant le jour et le lieu où ils seront inhumés. »

Le secours promis par le vicaire provincial ayant levé les difficultés occasionnées par la situation financière de la maison, les travaux furent immédiatement repris et poursuivis avec activité. Dès le mois d'octobre suivant, l'église se trouvant en état, on s'adressa au grand-vicaire de l'évêché de Lisieux, qui fixa au 27 la bénédiction et au 28 la translation des morts.

L'autorisation du grand-vicaire diocésain pouvait suffire en pareil cas; mais, dans la crainte que la cérémonie ne fût troublée par quelques malveillants, ainsi que le bruit s'en était répandu, le gardien du couvent crut prudent de recourir à la justice séculière pour prévenir toute espèce de désordre et de scandale, et d'obtenir son autorisation, qui lui fut accordée sans aucune difficulté.

Au jour fixé, le curé de Boisney, syndic des curés du diocèse, qui avait été désigné pour présider la solennité, fit avec une grande pompe la bénédiction de la nouvelle église, à laquelle assistèrent le prieur de l'abbaye de Bernay, le gardien des Pères Cordeliers du même lieu, le gardien des Pénitents de Laigle, accompagné de son vicaire, et un grand nombre d'ecclésiastiques tant de la ville que du dehors.

Après la bénédiction de l'église, on se rendit processionnellement à la chapelle de la Porte de Rouen, pour y prendre le Saint-Sacrement et le transporter dans le nouveau couvent. Tous les religieux, revêtus d'aubes et de chappes, marchaient

Digitized by Google

sur deux rangs; le diacre et le sous-diacre en dalmatique et en tunique, portant chacun un reliquaire, accompagnaient le Saint-Sacrement que portait le curé de Boisney; les gardiens des Pénitents de Laigle et de Bernay portaient deux autres reliquaires, précédés des images de saint Lubin, patron du couvent, et de saint François, fondateur de l'ordre. La croix était portée par un prêtre séculier, les chandeliers et l'encensoir par les enfants de chœur de l'abbaye. L'un des religieux Pénitents, le P. Grégoire du Saint-Esprit, remplissait les fonctions de maître des cérémonies. L'office se fit très solennellement, et, pendant la messe, le sous-prieur des Bénédictins monta en chaire et prononça un sermon remarquable, en présence d'une affluence considérable que la cérémonie avait attirée.

L'office terminé, les ecclésiastiques et les religieux, sauf le prieur et le sous-prieur de l'abbaye, ainsi que le gardien des Cordeliers, qui se retirèrent malgré les instances qui leur furent faites, assistèrent à un dîner qui leur avait été préparé dans le réfectoire du nouveau couvent.

Le menu du repas ne manquait point d'une certaine recherche; il ne fut cependant pas très onéreux pour les Pénitents, le vin ayant été fourni par les Bénédictins de Bernay, le cidre par le curé de Cormeilles, les viandes et le gibier par le curé du Val-du-Theil (1) et par quelques amis du R. P. Grégoire du Saint-Esprit. Le poisson préparé pour les bénédictins qui n'assistèrent point au dîner, honora le lendemain la table des ecclésiastiques qui prirent part à la seconde cérémonie, et parmi lesquels se trouva un ancien croisier, bénéficier à Lisieux (2).

(1) Ancienne commune aujourd'hui supprimée et réunie à la Roussière, canton de Beaumesnil, arrondissement de Bernay.

(2) Nom d'un ordre religieux qui était une congrégation de chanoines réguliers. Ils suivaient la règle de Saint-Augustin. Les croisiers, ou porte-croix, comme on les appelait: *cruciatus* ou *cruciger*, portaient des bâtons au bout desquels il y avait une croix.

Digitized by Google

Le lendemain 28 octobre, eut lieu la translation des morts, le deuil succédant à la joie. Les préparatifs de cette cérémonie funèbre, l'exhumation des corps, avaient eu lieu la veille. Chaque corps avait été enveloppé d'un linceul, et sur ce linceul on avait placé une inscription indiquant le nom et les qualités du décédé.

A l'heure fixée, la communauté, à laquelle s'était joint le clergé séculier, se rendit à l'ancien couvent, où deux religieux s'étaient transportés à l'avance pour tout disposer. On y trouva réunies les quatre Charités de la ville (1) qui avaient été invitées, et les Pères Cordeliers qui s'y étaient rendus sans invitation dans un esprit de piété et de dévotion.

L'une des Charités prit le corps de M. de la Boullaye et les trois autres ceux des frères, tous renfermés dans des bières recouvertes de draps de mort. Le cortége se mit en marche dans l'ordre suivant : les Pénitents, précédés des croix et des clochettes des Charités, marchaient les premiers, les Cordeliers suivaient avec le clergé des deux paroisses, tous portant des cierges allumés ; puis venaient les douze bières que suivaient un grand concours d'hommes et de femmes, qui s'étaient rendus à la cérémonie ou qui s'y joignaient à son passage.

Depuis l'ancien couvent jusqu'au nouveau, une foule considérable, rangée de chaque côté des rues, regardait silencieuse et recueillie passer le funèbre cortége qui s'avançait lentement en chantant des hymnes religieux. Rien n'était triste, lugubre et douloureux comme ces douze bières se suivant sur une longue file, accompagnées d'un nombreux clergé en vêtements de deuil, et réparaissant au jour après plusieurs années passées dans le repos et la nuit du tombeau. Ce spectacle inusité, grave et imposant, était bien fait pour impressionner la foule ; et d'ailleurs, la pieuse pensée qui portait les religieux à ne point laisser leurs morts dans l'isolement et l'oubli aux lieux qu'ils abandonnaient,

(1) Les Charités des deux paroisses de la ville : Notre-Dame de la Couture et Sainte-Croix, la Charité de l'Hôtel-Dieu et celle des Cordeliers.

Digitized by Google

était assurément trop touchante et trop digne de respect, pour qu'aucun sentiment hostile ou malveillant se manifestât sur leur passage. Dans tout le trajet qu'ils eurent à parcourir, on n'eut à déplorer aucun désordre, aucun scandale, comme on l'avait craint d'abord, et ce fut sans avoir été troublés dans leur funèbre cérémonie qu'après avoir traversé la ville dans toute son étendue, ils arrivèrent au lieu de leur destination. Une messe solennelle fut célébrée dans la nouvelle église; puis on procéda à la réinhumation des morts. Le corps de M. de la Boullaye, comme bienfaiteur de la maison, fut placé dans le haut de la nef du côté de l'évangile, et ceux des religieux furent déposés dans le caveau destiné à la sépulture des frères.

Pour éviter toute confusion et bien déterminer le lieu de la sépulture de chacun d'eux, une liste avait été dressée à l'avance et les bières furent déposées dans le caveau selon l'ordre qui avait été fixé. D'après les usages de l'ordre et les prescriptions du définitoire de 1652 (1), on fit placer au-dessus de chaque sépulture une petite pierre ou carré de terre cuite de 20 à 22 centimètres environ, et portant le nom et le surnom du religieux qui y était inhumé, son âge de naissance, son âge de religion et la date de son décès.

Ces deux cérémonies terminées, la bénédiction de la chapelle et la translation des morts, les Pénitents se trouvèrent définitivement installés dans leur nouveau monastère, d'où ils ne devaient sortir que dispersés et anéantis sous l'effort de l'ouragan de 1789.

Les dépenses occasionnées par le changement de monastère eussent été fort onéreuses pour les ressources de la maison, si des personnes charitables et le vicaire provincial lui-même, qui avait promis d'y contribuer, ne les eussent couvertes au moins en partie. Le vicaire provincial y participa pour une somme de 876 livres 6 sols; Monin de Menneval pour 35 livres, qui furent

(1) *Mémorial du couvent*, année 1652.

Digitized by Google

employées à la confection d'une fenêtre du chœur de l'église; M. de Saint-Martin de la Chesnaye pour 50 livres destinées aux frais de la première fenêtre du côté de l'évangile. D'autres libéralités restèrent à l'état de promesses, les personnes qui les avaient faites ayant prétexté, pour s'en exonérer, de la misère du temps qui leur imposait la nécessité de l'épargne et de l'économie.

Cependant la gêne qui en résulta ne fut que momentanée, car, dans les années qui suivirent, les religieux reprirent leurs travaux restés inachevés, et achetèrent des ornements pour l'église, des vases sacrés pour le service divin, et du linge pour la sacristie et pour le couvent; c'est aussi vers cette même époque que les Pénitents entreprirent de fonder une bibliothèque. Les œuvres de Tertullien, de saint Bernard, du R. P. Nicolas de Dijon, furent les premiers ouvrages qui figurèrent sur les rayons; mais cette collection ne prit une véritable importance que par le legs de M. de la Noirardière, conseiller du roi, juge en la vicomté de Montreuil, dont le décès arriva en 1693. (1)

L'enceinte du monastère prit aussi de l'extension : quelques acquisitions de terrains voisins permirent aux Pénitents de former ce bel ensemble, clos de murs et limité par quatre rues, que l'on pouvait encore admirer il y a peu de temps, avant que la ville n'en eût acheté une partie pour agrandir le cimetière de Notre-Dame de la Couture et établir le presbytère de cette paroisse (2). Il est vrai qu'à l'époque où les religieux firent ces

(1) M. de la Noirardière faisait partie du Tiers-Ordre de Saint-François dans l'état séculier. Il légua sa bibliothèque au couvent de Bernay, à charge de lui faire dire 600 messes, 100 immédiatement après sa mort et 500 à la commodité des religieux.

(2) En 1688, les Pénitents achetèrent de M. Duparc, par le prix de 1,200 livres, une pièce de terre qui s'étendait au-dessus de leur enclos, du côté du grand chemin de la Couture à la porte d'Orbec. En 1689, ils firent encore l'acquisition, par le prix de 550 livres, d'une autre pièce de terre appartenant à M. de Manoury, et qui était contiguë à la première.

Digitized by Google

acquisitions, ces terrains étaient traversés par l'ancienne rue Taillefer (1), qui de la place du Pilori (2), et traversant le boulevard, se continuait au travers des champs de la Couture et arrivait à l'église en face la baie d'une porte aujourd'hui bouchée, mais dont le cintre en accolade est encore apparent. « Grâce à « la puissance dont jouissaient alors et les ordres monastiques « et les idées religieuses, les Pénitents parvinrent à supprimer « la partie de la rue Taillefer qui traversait leur nouvelle habi- « tation (3) », et à l'enfermer dans leur enclos (4).

Depuis plusieurs années, la bonne intelligence régnait entre l'abbaye et les Pénitents, les anciennes querelles semblaient oubliées, lorsqu'une question de droit féodal vint réveiller l'esprit de discorde qui les avait si longtemps divisés.

C'était en 1692 : messire Léon Potier de Guesvres, que sa naissance devait appeler aux plus hautes dignités ecclésiastiques, était alors abbé commendataire de l'abbaye de Bernay, et à ce titre, seigneur de la baronnie de cette ville (5). Jaloux des droits

(1) Cette rue, dont il ne reste plus de trace aujourd'hui, prenait naissance au hameau du Bois-Taillefer, arrivait à la place du Pilori, entre le couvent de la comté (le collége actuel) et la maison de M. Sément fils aîné; de là elle se prolongeait jusqu'à l'église de la Couture en ligne droite.

(2) Aujourd'hui place du Collége. C'était sur cette place que se faisaient autrefois les exécutions criminelles; delà son nom de place du Pilori.

(3) Avis du comité consultatif, pages 36 et 37, affaire du sieur de Mailloc contre la ville de Bernay.

(4) Manuscrit de 1765, intitulé: *Remarques historiques sur la ville de Bernay*.

(5) Second fils de Léon Potier de Guesvres, marquis d'Annebault, de Gandelus et de Fontenai-Mareil, premier gentilhomme de la chambre du Roi et gouverneur de Paris; il était né le 15 août 1656; il avait à peine 10 ans lorsqu'en 1666 il fut appelé à succéder à messire Henri Feydeau de Brou, comme abbé commendataire de Bernay. Il fut successivement nommé abbé de Saint-Remy de Reims, archevêque de Bourges, cardinal en 1719, sous le pontificat de Clément XI, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1724, et abbé de Saint-Amand en 1725. Il eut le titre de patriarche et de primat des Aquitaines. Il fut l'un des quatre présidents de l'assemblée du clergé de France qui s'ouvrit à Paris le 1er juin 1715. Il mourut à Paris le 12 novembre 1744, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Digitized by Google

et des prérogatives attachés à son titre, il éleva la prétention que les Pénitents, contrairement à ce qui s'était pratiqué de tous temps, devaient être tenus de faire moudre leurs grains au moulin banal de son abbaye ; à l'appui de sa prétention il invoquait divers arrêts par lesquels il avait été décidé que la banalité acquiert au seigneur la mouture de tous les grains du vassal qui dépend de lui.

Les Pénitents résistèrent, se croyant d'autant mieux fondés, que dans les ordonnances du définitoire de 1652, « il avait été « expressément défendu aux supérieurs et aux proviseurs des « couvents où l'on était obligé de faire moudre du blé, d'aller « aux moulins banaux du seigneur où étaient situés les cou- « vents, pour quelque raison et sous quelque prétexte que ce « fût (1). »

De telles idées d'indépendance ne pouvaient être accueillies par l'abbé de Bernay, qui, sans de plus longs préambules, fit citer les Pénitents devant le sénéchal de sa baronnie, pour faire trancher la question. Des mémoires et des écrits, dans lesquels plus d'un trait mordant dénote que la discussion n'était pas exempte d'amertume et d'aigreur, furent échangés dans le cours des débats. Dans les protestations de respect et de soumission par lesquelles débute le mémoire des Pénitents, l'ironie perce sous le voile de la flatterie et sous les pompeux éloges qu'ils adressaient à leur puissant adversaire. « Il serait assez aisé de « juger, disent-ils, dans une autre personne que messire Léon « Potier de Guesvres, abbé commendataire de Bernay, d'Au- « rillac et autres lieux, plus illustre par sa science sublime, sa « piété exemplaire et le reste de ses autres vertus, que par sa « noble famille, toute considérable qu'elle puisse être par son « antiquité et ses belles alliances ; il serait aisé, disent-ils, de juger « que ce serait l'ambition et l'avarice qui le pousseraient à faire

(1) Voir ces ordonnances transcrites sur le Mémorial du couvent, année 1652, article IV.

Digitized by Google

« assigner les religieux Pénitents pour se voir condamner d'al-
« ler moudre à son moulin; mais à Dieu ne plaise qu'ils aient
« ces injustes sentiments de cet illustre abbé, qu'ils ont tant de
« fois considéré avec plaisir s'abaisser jusques aux moindres de
« ses subjets, sans rien perdre de sa grandeur, faire des libéra-
« lités à tous ceux qui étaient dans l'indigence. Non ! non !
« Ils sont fortement persuadés que ce n'est que pour maintenir
« les droits de son abbaye qu'il s'est vu obligé d'en venir à ces
« voies qui lui sont désagréables, parce qu'elles sont rigoureuses;
« aussi les religieux Pénitents protestent que c'est sans vouloir
« rien perdre du profond respect qu'ils ont pour sa grandeur,
« comme ils ont eu l'honneur de lui témoigner qu'ils défendent
« leur bon droit (1). »

Comme moyen de défense, les Pénitents soutenaient en premier lieu que le moulin de l'abbaye n'était point banal; qu'un moulin, pour être banal, devait appartenir à une personne de qualité qui, ayant des vassaux esclaves, leur donnait la liberté sous la condition qu'ils iraient moudre à son moulin, cuire à son four, et pressurer leurs fruits à son pressoir ; qu'un seigneur pouvait encore avoir droit de moulin banal quand ses sujets étant pauvres et n'ayant point de moulin où ils pussent moudre leurs blés, le seigneur offrait de leur en faire bâtir un à ses frais, à condition qu'ils s'obligeraient par contrat d'y aller moudre; que ces deux circonstances, les seules d'où pût résulter la banalité d'un moulin, n'étaient point dans le cas présent.

En second lieu, ils invoquaient les divisions territoriales de la ville, dont une partie dépendait de la vicomté de Montreuil et l'autre de la vicomté d'Orbec. Selon eux, leur monastère était situé sur le territoire de la vicomté de Montreuil, et à ce titre relevait du comté d'Alençon et non de l'abbaye, dont le droit

(1) *Archives du département de l'Eure.* — Liasse concernant le couvent des Pénitents de Bernay. — Dossier relatif à la procédure contre l'abbé de Bernay au sujet du moulin de l'abbaye.

Digitized by Google

ne pouvait s'étendre au delà des limites de la vicomté d'Orbec.

Enfin, ils s'appuyaient encore sur les édits des rois de France, qui avaient exempté de toutes sortes de servitudes onéreuses les terres que les religieux acquéraient pour l'établissement de leurs couvents ; qu'en effet, ils ne payaient ni la taille, ni la dîme, sur les terres qu'ils cultivaient, et que, d'ailleurs, la majeure partie des blés qu'ils faisaient moudre leur provenait de la charité publique et d'aumônes auxquelles il n'était pas permis de toucher.

Pour repousser les prétentions des religieux, l'abbé de Bernay répondait que la terre des Pénitents dépendait de la baronnie du lieu dont il était le seigneur; qu'il suffisait, pour le reconnaître, de lire les aveux rendus à diverses époques par les religieux eux-mêmes, et dans lesquels ils avaient reconnu expressément la banalité du moulin; que dès-lors il était sans importance que cette banalité fût attribuée à la personne qui possédait le moulin, ou au fief sur lequel il était édifié; que le moyen tiré de la provenance des blés n'avait pas plus de valeur et ne méritait pas davantage qu'on s'y arrêtât, attendu qu'il importait peu que ces blés fussent le produit de leurs propriétés ou le résultat des aumônes qu'ils auraient recueillies de la charité publique.

L'affaire fut chaleureusement débattue, de part et d'autre la lutte fut soutenue avec ardeur; mais les Pénitents ne purent faire triompher leur défense; le 27 janvier 1693, le sénéchal de la baronnie rendit la sentence par laquelle il leur imposa l'obligation de faire moudre leurs grains au moulin de l'abbaye. Un appel fut interjeté de cette sentence, mais on ne sait ce qu'il en advint, car, à partir de cet appel, on ne trouve plus aucune trace de l'affaire.

Digitized by Google

V

Le Jansénisme. — Désordres dans l'intérieur des couvents. — Fontes de cloches. — Incendie. — Dégâts causés par la grêle.

A l'époque où nous sommes arrivés, les doctrines de Jansénius avaient répandu dans les esprits une agitation que, ni les constitutions des papes Innocent X et Alexandre VII, ni les édits de Louis XIV, n'étaient parvenus à calmer. Le livre, devenu célèbre, qui renfermait ces doctrines (1), réveilla les anciennes disputes des Thomistes et des Molinistes, qui, près d'un siècle auparavant, avaient été la source de débats pleins d'aigreur, de fiel et d'amertume entre deux ordres puissants : les Jésuites et les Dominicains. Quelques esprits naturellement enclins à la controverse s'étaient ressaisis de ces brandons de discorde mal éteinte, et, par l'ardeur et la violence qu'ils apportaient dans la discussion, donnaient à craindre qu'on ne vît bientôt l'incendie se répandre et se propager de tous côtés. L'enceinte des monastères n'en avait point défendu les religieux, dont les questions théologiques et les points de controverse occupaient les loisirs. Les nouvelles doctrines y rencontrèrent de nombreux adhérents, et les discussions dégénérant bientôt en querelles, eurent pour inconvénient grave de rompre la concorde et l'union, si désirables et si nécessaires dans la vie commune de l'état monastique.

Les supérieurs, dont le devoir était de veiller au respect et à l'intégrité du dogme catholique, de réprimer toute occasion de trouble et de mésintelligence dans l'intérieur de leurs couvents et de rétablir le calme, la tranquillité et la paix dans les consciences, se préoccupèrent vivement de cet état de choses.

(1) Ce livre a pour titre : *Augustinus Cornelii Jansenii episcopi, seu doctrina sancti Augustini de humanæ naturæ sanitate, agritudine, medecinâ adversus Pelagianos et Massillienses, tribus tomis comprehensa.* La 3e édition in-fo de eet ouvrage fut publiée à Rouen en 1652.

Digitized by Google

Réunis en assemblée provinciale, ils rendirent à ce sujet différentes ordonnances ayant pour but d'arrêter, quand il en était temps encore, cette tendance des esprits vers des idées de controverses réprouvées par les supérieurs ecclésiastiques, condamnées par les bulles des papes. « Ils exhortaient les lecteurs « des couvents d'éviter les nouveautés d'opinions, comme péril- « leuses et capables d'exciter des questions contentieuses plus- « tôt que de contribuer à l'édification ; et d'enseigner à leurs « étudiants une doctrine communément reçue, plausible et fa- « cile à comprendre et à soutenir, comme plus propre à les « former et perfectionner aux sciences nécessaires à l'état reli- « gieux... » (1).

Plus tard, ils firent même défense expresse à leurs religieux d'enseigner dans leurs couvents la philosophie de Descartes et la théologie de Mallebranche (2).

Cependant les discussions continuaient plus animées que jamais, ravivées qu'elles avaient été par le livre des *Réflexions morales* du père Quesnel, qui devait être l'occasion de la fameuse constitution *Unigenitus*. Pour arrêter le progrès du mal, couper court à tout débat ultérieur et mettre fin à une lutte sans cesse renaissante, les supérieurs de l'ordre des Pénitents décidèrent qu'attendu les bruits qui s'étaient répandus dans le royaume touchant la doctrine de Jansénius, et qui semblaient se renouveler en ce temps, et afin de marquer leur attachement sincère et inviolable aux constitutions des papes Innocent X et Alexandre VII, ainsi qu'aux déclarations de sa majesté très chrétienne des années 1664 et 1665, tous les novices qui feraient profession à l'avenir et tous les vocaux dans les chapitres provinciaux ultérieurs, souscriraient le formulaire suivant (3) :

(1) Ordonnances du définitoire du 12 mai 1686.
(2) id. id. du 8 mai 1689.
(3) id. id. du 11 mai 1703.

Digitized by Google

« J'ay soussigné, me soumets à la constitution apostolique « d'Innocent X, souverain pontife, donnée le 31 mai 1653, et « celle d'Alexandre VII, son successeur, donnée le 16 octobre « 1656, et rejette et condamne sincèrement les cinq proposi- « tions tirées du livre de Cornélius Jansénius intitulé *Augus-* « *tinus*, dans le propre sens du même auteur, comme le siége « apostolique les a condamnées par la même constitution, et le « jure ainsi, et ainsi Dieu me soit en aide et ses saints évan- « giles.

« En foi de quoi, etc. »

Ces résolutions avaient été arrêtées le 11 mai 1703, et, dès le 1er juin suivant, elles furent enregistrées sur le Mémorial du couvent de Bernay, le formulaire transcrit et signé par chacun des religieux (1).

Mais les querelles auxquelles les écrits de Jansénius avaient donné lieu n'étaient point seules l'objet des préoccupations des supérieurs. Des désordres d'un autre genre dénotaient chez les religieux une tendance à l'oubli des statuts et un relâchement inquiétant dans l'observance de la règle et de la discipline.

Dans les assemblées capitulaires de la Province, les supérieurs censuraient énergiquement les désordres regrettables dont beaucoup de couvents donnaient le triste spectacle. Mais vainement ils rappelaient aux religieux les vœux qu'ils avaient solennellement prononcés, vainement ils édictaient les peines les plus sévères (2), malgré tous leurs efforts, les abus continuaient et menaçaient de se perpétuer, s'enracinant de plus en plus et avec une facilité d'autant plus grande qu'ils tendaient à tempérer la rigueur et les austérités de la règle.

La méditation, l'étude, la prière, occupations ordinaires de la

(1) Voir le Mémorial du couvent, sous la date du 1er juin 1703.

(2) Dans le définitoire du 12 mai 1686, il fut enjoint aux gardiens des maisons de l'ordre des Pénitents de veiller à ce que les prisons qui devaient y exister fussent solidement établies, à l'abri de toute violence et en état de servir.

Digitized by Google

vie religieuse, étaient complètement négligées. Les religieux supportaient péniblement la solitude du cloître, et, sous les plus futiles prétextes, franchissaient le seuil de leurs couvents pour aller chercher les distractions du dehors (1). Parfois on les rencontrait sur les chemins seul à seul, contrairement à la loi du *Socius* qui leur imposait expressément l'obligation d'aller deux à deux et de ne jamais se séparer (2). Le luxe s'était introduit dans quelques maisons, et l'on voyait des religieux, qui avaient fait vœu de pauvreté, posséder des montres dont ils faisaient parade aux yeux des séculiers (3), et des tabatières de prix, contrairement aux défenses réitérées dans divers chapitres d'user du tabac, à moins que dans un besoin évident il n'eût été ordonné par les médecins et approuvé par les supérieurs (4).

Il était de règle, pour les ordres mendiants, que les frères quêteurs parcourussent la ville et les campagnes à pied, portant, exposée aux yeux de tous, la besace dans laquelle ils renfermaient ce que leur aumônait la charité publique; mais, à mesure que l'esprit de foi s'était affaibli, il en avait été de même du sentiment d'humilité et de mortification qui commandait aux frères quêteurs de solliciter les dons et les aumônes avec les apparences de la pauvreté. Ils avaient d'abord dissimulé leur besace sous leur manteau, puis ils firent leurs quêtes, montés sur un cheval ou sur un mulet, faisant ainsi disparaître l'esprit de l'institution et le but que s'était proposé le pieux fondateur de l'ordre, en imposant à ses disciples l'obligation de la mendicité (5).

(1) Ordonnances des définitoires de 1687, 1695 et 1697.

(2) id. id. de 1687, 1697, 1700, 1701.

(3) id. id. de 1727.

(4) id. id. de 1696. L'usage du tabac, si répandu de nos jours, était considéré à cette époque comme une chose indécente et malséante à des personnes religieuses et comme ne pouvant être que de très mauvais exemple. Aussi, quand le médecin l'avait ordonné, il était prescrit aux religieux de n'en user qu'en particulier, jamais dans les communautés et beaucoup moins à la vue des séculiers, sous peine d'une entière interdiction.

(5) Il fut d'abord enjoint aux supérieurs de ne tolérer cet abus que dans le cas

Digitized by Google

L'examen des actes capitulaires nous révèle d'autres infractions à la règle et des désordres plus sérieux, signes trop certains d'une décadence inévitable ; mais ce sont là des aperçus généraux auxquels nous n'avons point à nous arrêter, et qui sortent d'ailleurs du cadre que nous nous sommes tracé en nous proposant de raconter les faits particuliers de la maison des Pénitents de Bernay.

Les dernières années du XVII° siècle furent marquées par l'introduction, dans tous les couvents de la province, d'un usage touchant qui se pratiquait déjà depuis quelque temps dans les maisons de Paris et de Rouen. Jusqu'à cette époque, le souvenir des religieux décédés n'était conservé que par la mention inscrite sur le Mémorial du couvent et par l'humble pierre tumulaire indicative du lieu où reposaient les restes du frère décédé ; mais, à partir de l'année 1697, on tint dans tous les couvents un mortuologe sur lequel on inscrivait le nom du religieux et la date de son décès. Chaque jour, au réfectoire, à la fin du principal repas, un frère annonçait les noms des religieux décédés, dont l'anniversaire s'accomplissait le lendemain, et tous les frères récitaient en commun le *De profondis* pour chaque défunt (1).

En 1724, quelques questions de préséance s'étant élevées entre les curés des deux paroisses de Bernay, la communauté des Pénitents et les confréries des Charités, l'official de l'évêché de Lisieux rendit, le 7 octobre 1724, une sentence en forme de règlement, « par laquelle il fut enjoint à toutes les églises et « communautés ecclésiastiques, soy-disant exemptes ou non « exemptes, de se conformer aux intentions de Monseigneur

d'infirmités ou de grande nécessité reconnue (ordonnances de 1689) ; mais l'abus se perpétuant et ne pouvant plus être réprimé, on fut obligé d'avoir recours à la tolérance pour éviter des infractions constantes à la règle ; dans le définitoire de 1727, on autorisa les gardiens à conserver dans leurs couvents le *nombre de chevaux jugé nécessaire aux quêteurs* et aux pressants besoins de la maison. (Art. 6 des ordonnances de 1727.)

(1) Ordonnance du définitoire de 1697.

Digitized by Google

« l'Évesque et comte de Lisieux, et d'exécuter de point en point « ses ordonnances et mandements, qui seront purement de « police extérieure ecclésiastique. »

Cette sentence avait été motivée par le refus de la communauté des religieux Pénitents de Bernay, du clergé et des frères de la Charité de la Couture, d'obtempérer à un mandement de l'Évêque, qui prescrivait de chanter, le dimanche 14 mars 1723, un *Te Deum* en actions de grâces de la cessation d'un mal contagieux qui désolait la province. Les Pénitents, ainsi que le clergé de la Couture, avaient chanté ce *Te Deum* séparément, chacun en son église, au lieu de se rendre en l'église Sainte-Croix qui était considérée comme la principale du lieu. Pareil refus avait déjà eu lieu en l'année 1722, tant à l'occasion des actions de grâces publiques ordonnées en cette dite année que pour la procession générale de l'Assomption.

En l'année 1735 eut lieu la bénédiction d'une cloche, du poids de 297 livres. Elle remplaçait une petite clochette d'un poids bien modeste, 35 livres seulement, mais dont la voix, toute faible qu'elle était, avait seule suffi jusqu'alors pour appeler les religieux à la prière. La nouvelle fut baptisée sous le nom de *Marie*, par le curé de Saint-Victor-de-Chrétienville (1). Elle eut pour parrain le marquis de Piencourt, et pour marraine la marquise de Bretoncelles. L'un et l'autre avaient annoncé l'intention de faire des largesses, selon l'usage, en faveur du couvent. Le parrain avait promis un ornement, et la marraine un louis d'or; mais ces libéralités demeurèrent à l'état de promesses, car le bon moine qui les avait consignées sur le mémorial ajouta plus tard, à la suite de la mention qu'il en avait faite: *Promesses inutiles, promesses sans aucun effet, dont on n'aura jamais rien.* M. de Bouffey, qui n'avait rien promis, donna dans cette circonstance une nouvelle preuve de sa géné-

(1) M. Hardy.

Digitized by Google

rosité, en offrant aux Pénitents une somme de 20 livres pour leur aider à payer leur cloche.

En même temps que celle du couvent et dans l'enclos même des Pénitents, une autre cloche, donnée par M. de Bouffey, fut fondue pour l'église de Notre-Dame de la Couture (1).

L'opération eut lieu le 30 août 1735 (2), et fut l'occasion de quelques difficultés entre les Pénitents et le vicaire de la paroisse (3). Ce dernier éleva la prétention d'entrer, sans autorisation préalable, dans l'enclos des Pénitents, avec son clergé, pour faire la benédiction du métal; mais ceux-ci, voyant dans cet envahissement de leur propriété un empiètement sur leurs droits et craignant que ce ne fût un précédent pour l'avenir, s'y refusèrent, à moins que, par un acte signé de lui, il ne reconnût qu'il n'était entré que par pure tolérance et sans aucun principe d'obligation de la part des religieux. Le vicaire de la Couture n'ayant point voulu se soumettre à cette exigence, la bénédiction fut retardée et n'eut lieu que le 4 septembre suivant, par le curé de la paroisse (4). Il semblait que ce conflit

(1) Messire Anne Dauvet, sieur de Bouffey, comte d'Auvillers, ancien officier de mousquetaires, avait une dévotion toute particulière à Notre-Dame de la Couture. Il fit à cette église les plus grandes largesses: en 1726, il donna une lampe d'argent d'une valeur de 1,200 livres, six chandeliers également d'argent et une chapelle d'ornements en damas; en 1726, il fit cadeau d'une horloge; en 1735, de la cloche dont il est ici question; en 1737, le 17 mars, d'un ornement complet en velours cramoisi, enrichi d'or, et composé de chasuble, tuniques, dalmatique, parement d'autel et de cinq chapes Il fit à ses frais blanchir l'église et la fit couvrir en ardoises; il contribua pour une somme de 100 livres à la réparation de l'orgue qui avait été endommagé en 1733 par la chute du tonnerre. Il fit aussi plusieurs fondations en faveur des pauvres. Il décéda dans sa terre de Bouffey, le 23 septembre 1739, à l'âge de quatre-vingts ans, et fut inhumé, comme bienfaiteur, dans le chœur de l'église de Notre-Dame de la Couture. Une épitaphe fut mise sur sa tombe, aux frais de la fabrique, en reconnaissance de ses libéralités.

(2) Manuscrit communiqué par M. Nicolas, économe de l'hospice de Bernay.

(3) M. l'abbé Bosquet.

(4) On lit en effet, sur les registres de la catholicité de Notre-Dame de la

Digitized by Google

ne devait point avoir d'autres conséquences; il en fut cependant autrement. Quelques esprits, toujours disposés à prendre parti dans les débats qui leur sont étrangers, ne manquèrent pas de s'occuper de l'affaire, non pour arriver à une conciliation, mais au contraire, comme cela arrive presque toujours, pour exciter davantage les esprits et envenimer les choses. Le clergé de la Couture, de son côté, froissé de ce qui s'était passé, indisposa quelques personnes contre les religieux, qui s'aperçurent bientôt de ces influences hostiles par l'amoindrissement du produit de leurs quêtes. La contrariété qu'ils éprouvèrent dans cette circonstance leur fit regretter d'avoir autorisé la fonte de la cloche de la Couture avec la leur, et, comme avertissement pour l'avenir, ils firent mention sur leur Mémorial « qu'il était à propos « de ne jamais rien accorder à la paroisse et que permettre une « fonte de cloches dans l'enclos du couvent, c'était s'attirer la « plus grande partie de la ville à dos, ou bien recevoir tout le « monde dans la maison, ce qui ne laissait pas de coûter..... »

Les Pénitents avaient oublié ces contrariétés et repris la régularité ordinaire de leurs exercices, lorsqu'en 1740, leur couvent fut menacé d'une destruction complète. Le 2 juillet, une pauvre femme qui habitait une chaumière dans la rue Marie, vis-à-vis les degrés qui conduisaient à l'église N.-D. de la Couture, mit le feu à son habitation. En un instant, l'incendie, favorisé par un vent des plus violents, se communiqua aux maisons voisines et se propagea avec une telle rapidité, que, dans l'espace d'environ deux heures, dix-huit maisons furent complètement détruites. La grange du couvent, le pressoir avec tous ses ustensiles et tous ses accessoires, la porte charretière, une petite ca-

Couture : le dimanche 4e septembre 1735, M. Jean-Baptiste Lesieur, prêtre, curé de cette paroisse, a béni la quatrième cloche fondue par les libéralités de messire Anne Dauvet, sieur de Bouffey. — Signé Desplanches. (Arch. municipales de Bernay. Registre de la catholicité de Notre-Dame de la Couture, année 1735, page 17, vo.(

Digitized by Google

bane qui en était voisine et quelques corps de bâtiment de peu d'importance, devinrent aussi la proie des flammes. 200 mètres de mur furent découverts et 40 pieds d'arbre brûlés. L'église de N.-D. de la Couture, toute voisine du désastre, courut elle-même le risque d'être incendiée; elle l'eût été inévitablement, si la chambrette de la confrérie de la Charité, qui en était tout près, n'eût été secourue à temps. Cette chambrette fut tellement endommagée qu'elle fut pendant quelque temps hors de service; le repas annuel, que les frères avaient l'habitude de faire le jour de l'Assomption pour fêter l'élection de leur échevin, ne put y avoir lieu cette année-là. Ils se réunirent dans le réfectoire du couvent des Pénitents, qui n'hésitèrent pas à leur venir en aide dans cette circonstance malheureuse, comme ils l'avaient déjà fait en 1596, lorsque la contagion décimait la ville.

Un procès-verbal des pertes occasionnées par cet incendie en porte le chiffre à 16,923 livres, et, dans ce chiffre, les Pénitents qui s'étaient trouvés pour ainsi dire au foyer même du sinistre, figurent pour 3,941 livres (1).

L'année suivante, un orage, accompagné de grêle, éclata sur la ville et y causa de nombreux dégâts; le couvent des Pénitents ne fut point épargné; presque toutes ses fenêtres, et notamment celles de la bibliothèque, de l'infirmerie, du réfectoire, et les quatre grandes croisées du chœur de l'église, furent complètement brisées (2).

Pour réparer ces désastres, les Pénitents eurent recours à la charité publique. Ils parcoururent tout le diocèse de Lisieux et deux doyennés de celui d'Evreux, en vertu des autorisations qu'ils avaient obtenues. Ils purent ainsi recueillir près de mille livres, qui leur permirent de faire au moins les réparations les plus urgentes.

F. MALBRANCHE.

(1) Ancien manuscrit du temps. — Ancien livre de la Charité de N.-D. de la Couture. — Mémorial du couvent, année 1740. — Ce procès-verbal fut dressé sur la demande de l'intendant d'Alençon.

(2) Mémorial du couvent, année 1741.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

HISTOIRE LOCALE.

GLANES HISTORIQUES NORMANDES.

DEUXIÈME GLANE.

LES POTIERS, BRIQUETIERS, TUILIERS ET LES ÉMAILLEURS EN TERRE, DE ROUEN.

(xve et xvie siècles.)

(Suite.)

Le premier document nous a prouvé l'existence d'un Abaquesne potier; le second nous prouve que ce potier était *émailleur en terre*, et, certes, il n'en était pas à ses débuts; car on ne l'eût pas chargé d'une commande de cette importance, 346 douzaines de pots, soit 4,152 pots de terre émaillée!

A défaut d'autres documents, nous aurions donc déjà la preuve qu'il existait à Rouen, au moins en 1543, ou, si l'on veut, encore plus tard, en 1545, une fabrique de faïence, car ces pots en terre émaillée, à l'usage des apothicaires, n'étaient rien moins que de la faïence. Il est vrai que cette espèce de céramique n'était désignée que sous le nom de terre émaillée; mais n'oublions pas qu'alors le nom de *faïence* était encore inconnu.

En effet, à cette époque, la céramique n'était pas encore employée aux usages domestiques, et l'on ne connaissait que la vaisselle en étain; les plats, les assiettes, les écuelles, étaient en étain aussi bien chez les nobles que chez les bourgeois, et l'on n'en trouvait pas d'autre; la seule différence résidait dans la qualité du métal que l'on désignait ainsi : *étain fin* ou étain

Digitized by Google

commun. En 1567, Claude Jubert, seigneur de Vesly, conseiller au Parlement, étant décédé « dans *sa maison et hôtel du Bec* à Rouen, assis en la paroisse Saint-Lô, » on dressa l'inventaire de son mobilier, et, parmi les belles choses qu'on y remarque, figurent *690 livres de vaisselle tant en étain fin que commun* (1). Disons, toutefois, que les grands seigneurs et les riches bourgeois aimaient à enrichir leur vaisselle en étain fin de capricieux dessins dorés; les nobles y faisaient graver en or leurs armoiries, les bourgeois se contentaient d'arabesques au milieu desquels leur nom s'épanouissait. Ce goût nouveau pour la vaisselle dorée créa des artistes doreurs ; on en trouve plusieurs établis à Rouen en 1567 et 1570. Ainsi, tout auprès du Palais-de-Justice, rue aux Juifs, existaient deux ateliers de *graveur-doreur* sur étain (2), dirigés, l'un par Michel Guerard, et l'autre par Germain Vasnier. Cependant, les *porcelaines* s'introduisaient déjà chez nous et faisaient l'objet d'échanges assez importants. Nous en trouvons la preuve dans divers actes où des négociants, appelés comme experts au débarquement des marchandises sur les quais de Rouen, constatent l'envoi de ces précieux produits ; ainsi, dans un acte de l'année 1567, on vérifie, au bureau de la romaine de Rouen, « une casse dans laquelle il y a 26 pots de terre grands et petits, 14 plats, écuelles et sauciers *de porcelaine et deux plats de peinture* (3). » Ces porcelaines étaient destinées à un sieur Antoine Vast, demeurant à Paris.

Mais laissons ces détails et revenons à Abaquesne. Comme on l'a vu plus haut, il fabriquait pour les apothicaires des pots en terre émaillée, et ces pots, avons-nous dit, étaient de la véritable faïence ; le nom seul lui manquait.

Or, dans une petite ville d'Italie appelée Faenza, on fabriquait une certaine vaisselle en terre fine émaillée que l'on ap-

(1) Tabellionage, 19 juillet 1567.
(2) Tabellionage, 8 mars 1567, 8 avril 1570.
(3) Tabellionage, 25 novembre 1573.

Digitized by Google

pelait vaisselle de *faenze*, et c'est sous ce nom qu'elle voyageait et qu'on l'expédiait à Rouen. Ainsi nous trouvons dans un chargement du navire *la Pensée* : trois coffres-bahuts *pleins de vaisselle blanche et peinte* DE FAENZE (1). On a discuté et beaucoup recherché l'origine du nom de faïence donné à ce produit céramique; il nous semble qu'il n'en est pas de plus certaine que celle-là, et que toutes les autres doivent être repoussées en présence de la constatation si positive d'expéditions « de vaisselle blanche et peinte de faenze. » C'est, du reste, à celle-là que le savant M. A. Pottier paraît s'être arrêté.

Donc, si les pots en terre émaillée que fabriquait Abaquesne n'étaient point, à vrai dire, des pots de *faenza*, tout nous autorise à dire que ce produit céramique devait s'en rapprocher beaucoup, et qu'il ne différait pas sensiblement de celui qui, à près d'un siècle de là, fut fabriqué et connu à Rouen sous le nom de *faïence* dans l'établissement de Poterat.

Maintenant, il faut continuer à rechercher si notre Abaquesne est bien l'auteur des carreaux émaillés du château d'Ecouen. Il nous semble que la tâche est désormais facile; car, si l'on rapproche des actes transcrits plus haut aux dates de 1543 et de 1545, les carreaux émaillés dont l'un porte l'inscription : *Rouen, 1542,* ne sera-t-on pas naturellement amené à les attribuer à *l'émailleur en terre* Masséot Abaquesne? D'ailleurs, à quel autre céramiste pourrait-on les attribuer? En 1542, Bernard Palissy commençait à peine ses premiers essais, et était à peu près découragé; il luttait encore cependant, lorsque, en 1548, le connétable, envoyé en Saintonge, le chargea d'arpenter les marais salins pour en faire la division. Mais Palissy ne put alors que raconter ses déceptions au connétable, et non pas assurément lui vendre des émaux ou des carreaux émaillés qu'il n'avait su encore obtenir et qu'il n'obtint qu'à quelques années

(1) Tabellionage, 8 mars 1567.

Digitized by Google

de là, après s'être remis au travail au moyen de l'argent qu'il venait de gagner par ses travaux d'arpentage.

Evidemment donc, le fournisseur des beaux carreaux d'Ecouen n'est point Bernard Palissy. Mais, qui est-ce ? Un troisième document va peut-être répondre à cette question ; c'est une quittance donnée, devant les notaires de Rouen, le jeudi septième jour de mars 1548, et que nous transcrivons encore comme pièce à l'appui :

« Masseot Abaquesne, esmailleur en terre, demeurant en la paroisse Notre-Dame de Sotteville-lez-Roüen, confessa avoir eu et receu comptant de noble homme maistre André Rageau, notaire et secrétaire du Roy, recepveur de ses aydes et tailles en ceste ville de Rouen, la somme de cent escus d'or soleil sur et tant en diminuant que rabattant sur le prix et sommes deubz en quoi ledit Abaquesne disait avoir réduit avec hault et puissant seigneur messire le connestable grand maistre de France *pour certain nombre de carreau de terre esmaillée* que ledit Abaquesne s'estait submis et obligé faire audict sieur connestable, de laquelle somme de cent escus d'or au soleil, ledict Abaquesne s'est tenu pour content et en a quictté et quitte icelluy sieur connestable, ledit receveur et tous autres, présent à ce Marion Durand, femme dudit Abaquesne, et Laurens Abaquesne, fils dudit Masseot et de ladite Marion, affirmant estre âgé de 21 ans et plus, ainsi qu'il en a esté présentement attesté par lesdits père et mère, lesquels après ladite femme autorisée pour ceste fin se sont submis envers ledit sieur receveur que à raison de ladite somme ainsi receue par ledict Abaquesne. Icelluy recepveur n'avait porté dommage ne inconvenient, et d'icelle somme en cas dessus dit ont plege et cautionné ledit Masseol et se sont constitués pleges, payeurs, respondeurs, débiteurs et rendeurs, avec luy ensemble et un seul pour le tout sans division, et est ascavoir qu'ils quittent à ceste fin de ladite somme de cent escus d'or au soleil recue par ledit Masseol en paravant ce jourd'hui et caution pour lui baillée d'icelle somme de Guillaume de Liez ainsi qu'il a paru par ladite lettre de caution d'icelle somme de cent escus d'or soleil passée devant les tabellions de Rouen, le mercredi 20e jour de fevrier dernier passé, laquelle et ceste présente ne vallent que pour une seule et à ce tenir obligent ledit Masseol et cautions tous leurs biens. »

Ainsi signé :

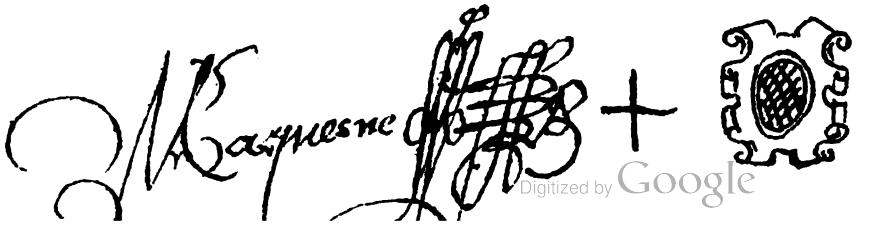

Digitized by Google

Si l'on peut reconnaître, à l'élégance de la signature dont on voit ci-contre le *fac-simile*, qu'Abaquesne était un homme lettré, on se sent porté, par la régularité de l'écusson qui tient lieu de signature à son fils Laurent, à penser que ce jeune homme de vingt-un ans travaillait avec son père à l'application de l'émail, et que, s'il a choisi pour remplacer la signature de son nom un écusson, c'est que ce dessin lui était très familier, et offrait, sans doute, l'emblême de son état; car on sait qu'alors, et très généralement, il en était ainsi. Un maréchal signait en dessinant, bien ou mal, un fer à cheval; un menuisier faisait une scie; un serrurier, une clef; un boulanger, une pelle à four; tous, enfin, essayaient de figurer un des instruments dont ils se servaient le plus souvent, ou ceux qu'ils fabriquaient.

Nous aurons, d'ailleurs, à revenir sur la signature de Laurent Abaquesne.

Mais ce que prouve surtout cet acte, c'est que Masseol Abaquesne avait associé à ses travaux sa femme et son fils Laurent; que leur atelier était établi à *Sotteville-lez-Rouen*, à proximité de la terre à potier; car, ainsi qu'on le verra par la suite, le domicile d'Abaquesne fut toujours à Rouen, sur la paroisse Saint-Vincent; qu'enfin, antérieurement à 1548, il avait fourni des carreaux émaillés au connétable de Montmorency, et qu'il en avait fourni une quantité considérable; il ne faut pas s'y tromper, les cent écus d'or, dont il donne quittance, sont un solde de compte; sans cela, on n'aurait pas manqué de constater qu'il restait encore telle ou telle somme à payer, ainsi que cela avait lieu régulièrement dans toutes les quittances de cette nature. Il faut savoir aussi que *toujours* celui qui traitait avec un artisan, pour un travail quelconque, lui payait d'avance un fort à-compte, qui, le plus souvent, représentait la moitié du prix total du marché. Cet à-compte était destiné à faciliter le travail en fournissant à l'ouvrier le moyen de faire face aux premiers frais.

Digitized by Google

D'après cette conjecture qui, selon nous, est à peu près une certitude, Abaquesne aurait donc déjà fourni au connétable pour 200 écus de carreaux émaillés, soit environ 500 livres. Or, à cette époque, ainsi qu'on le verra bientôt, Abaquesne vendait ses carreaux émaillés à raison de 36 livres le mille. A ce compte, il aurait donc fourni au connétable près de 14 mille carreaux ! Mais, ne voulût-on pas admettre la conjecture tirée ci-dessus, on aurait encore une fourniture de plus de *six mille* carreaux.

Et maintenant qu'il est démontré que notre émailleur a vendu au connétable une si forte quantité de carreaux émaillés, n'est-il pas également à peu près prouvé que c'est lui qui est l'auteur des armoiries du château d'Ecouen, datées de *Rouen 1542 ?*

Il semble que tous nos documents sont appelés à renverser les idées reçues jusqu'ici sur le sujet qui nous occupe. L'histoire rapporte qu'en 1548, Montmorency ayant rencontré Bernard Palissy en Saintonge, reçut ses confidences et que bientôt il le fit travailler pour lui. Eh bien ! voilà qu'en 1553 Abaquesne va s'absenter de Rouen ; il donne pouvoir à sa femme de poursuivre ses débiteurs, quels qu'ils soient, et de les faire payer ce qu'ils lui doivent. En attendant, comme il a besoin d'argent, il en emprunte. Qu'a-t-il donc de si pressant ? Il va nous le dire. Le 24 mai 1553, devant les notaires de Rouen, il reconnaît que le sieur Bejault, greffier des appeaux, vient de lui prêter 40 livres qui lui sont nécessaires « *pour les carreaux qu'il est tenu bailler et fournir pour parer les seules et autres édifices de messire le connestable de France* (1). »

N'est-il pas curieux de voir le connétable si longtemps en relations avec Abaquesne, s'il est vrai que, depuis cinq ans, il connaissait Palissy ? Mais la chose peut s'expliquer, et pour nous elle est toute naturelle. Palissy s'attacha à la fabrication des vases et des statuettes, et ne s'occupa guère du pavage

(1) Tabellionage, actes des 16 et 20 mai 1553.

Digitized by Google

émaillé, tandis qu'Abaquesne nous paraît s'être exclusivement renfermé dans l'industrie des carreaux, où il obtint des succès qui lui méritèrent d'être cité, par Dumoulin, à côté des plus illustres artistes rouennais du XVIe siècle, tels que Robert Becquet et autres. Le genre qu'adopta Palissy était tout artistique, tandis que celui d'Abaquesne, d'une utilité plus pratique, n'était artistique que dans l'application des différents émaux et dans les dessins combinés pour la composition des tableaux en pavage tant à la mode de son temps.

Il faudrait ici la plume de M. A. Pottier, ou celle de l'un de ses savants continuateurs, pour entrer dans les détails techniques sur la composition de l'émail, sur l'application des couleurs, sur la forme des vases ou la richesse des tableaux en faïence émaillée, qui marquèrent le milieu du XVIe siècle. Malheureusement, n'étant ni amateur, ni encore moins connaisseur, il nous est impossible, dans cette notice qui concerne pourtant et intéresse directement l'histoire de la faïence, de donner autre chose que des documents certains, mais tout-à-fait silencieux sur les procédés de fabrication.

A l'aide des actes déjà cités, nous avons pu suivre Abaquesne depuis 1543 ; nous allons le suivre encore. On vient de le voir emprunter 40 livres pour terminer une fourniture de carreaux émaillés, destinés à parer les *seules et autres* édifices du connétable de Montmorency.

Le voici maintenant en relation d'affaires avec monseigneur le dauphin de France. Le 22 septembre 1557, en effet, Abaquesne donne quittance à André Rageau, secrétaire des finances du roi, d'une somme

« de 559 livres tournois pour la façon et fourniture de certain nombre de carreau de terre esmaillée qu'il avait cy devant entreprise de faire et parfaire pour le sieur Durfe, comme gouverneur de monseigneur le Dauphin (1) *selon les*

(1) François, qui épousa Marie Stuart. Il devint roi de France sous le nom de François II, et mourut le 5 décembre 1560.

Digitized by Google

pourtraits et devises que ledit Durfe lui avait baillés à cette fin, en ce compris 12 livres tournois pour son rembours de semblable somme qu'il a payée pour la façon des casses de bois et nattes ou a esté mis et enchassé ledit Carreau... »
(Tabellionage, acte du 12 septembre 1557.)

Ainsi, à 36 livres tournois le mille, Abaquesne avait fourni au Dauphin environ *quinze mille carreaux emaillés avec « pour-« traits et devises.* » Mais à quelle résidence furent-ils employés? Est-ce au château de Madrid; est-ce ailleurs ? Nous soumettons ces questions à MM. l'abbé Collas, Raymond Bordeaux et Gouellain, et à tous ceux qui ont étudié l'histoire de la céramique, et nous sommes assuré qu'ils sauront la résoudre, et rectifier quantité d'erreurs commises jusqu'ici dans l'ignorance complète où l'on était de l'existence d'un céramiste rouennais.

Et pourtant, cette existence fut assez longue, car, à l'aide des actes déjà cités, et de celui dont il nous reste à parler, nous l'aurons suivie durant vingt-et-un ans !

Seulement, dans ce dernier document, ce n'est plus Masséot Abaquesne que nous trouvons, c'est Marion Durand, *sa veuve*, la compagne assidue de ses travaux, celle qui l'a assisté dans ses débuts, soutenu et encouragé dans les dures épreuves de la vie, conseillé peut-être dans ses premiers essais. Maintenant elle est seule; son fils Laurent n'est même pas à ses côtés pour la consoler. Il est établi et a pris un domicile séparé; sa mère habite une maison sise sur la paroisse Saint-Pierre du Chastel, et lui s'est retiré sur celle de Saint-Pierre-L'honoré; mais, depuis 1548, il s'est instruit. A cette époque, on s'en souvient, il ne savait pas écrire, et pour signature il se bornait à tracer un écusson. Aujourd'hui, non seulement il signe son nom et son prénom, mais il les sépare au moyen d'un écusson orné d'une figure et augmenté de deux accessoires qui n'y étaient pas en 1548. En voici le *fac-simile :*

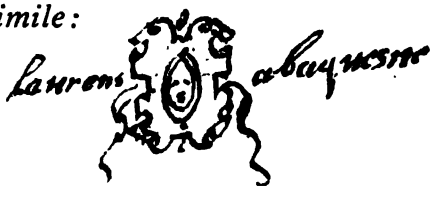

Digitized by Google

C'est bien la signature d'un artiste. On y devine les études auxquelles il dut se livrer, on sent qu'il a dû travailler avec son père et sa mère; mais la preuve fait défaut. Quant à la veuve Abaquesne, il est certain qu'elle essaya de continuer la fabrication des carreaux émaillés. C'était, croyons-nous, la seule ressource qui lui restait pour vivre. Nous la trouvons donc, le 14 décembre 1564, devant les notaires, et, pour clore cette série d'actes, nous croyons devoir transcrire encore celui qu'elle signa ce jour-là :

« Fut présente Marion Durand, veufve de défunt Mssseot Abaquesne, en son vivant esmailleur en terre, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre du Chastel de Rouen, laquelle de son bon gré s'est submise et obligée et par ces présentes se submet et oblige envers noble homme maistre Bernabé Barat, lieutenant particulier pour le roy au comté et bailliage de Montfort Lamaury présent au nom et comme procureur et stipulant pour révérend père en Dieu messire Martin de Beauluc (ou de Beaulieu) abbé de Coullomby et de Vallasse, maître des requestes ordinaires du roy nostre syre et chancellier de la reine mère du roy, promectant que ledit seigneur abbé aura agréable le contenu en ces présentes et luy fera ratifier toutes fois et quentes.

« De fournir (on avait écrit d'abord : fournir, mais on a ajouté : faire et fournir) audit sieur abbé de dans le jour et feste de Saint Jean Baptiste prouchain venant, en ceste ville de Rouen, le nombre et quantité de *quatre milliers* de *carreau emaillé* de couleurs d'*azur*, *blanc*, *jaulne* et *vert*, bon, loyal et marchand, le tout contenant en tous sens *trois poulces jouxte et suivant le pourtraict que ladicte* Durand *a baillé et livré es mains dudict sieur Barat*, *au parmi duquel pourtraict est figuré un carreau à quatre paons en quarré dans lequel y a aussy XX croisez et un F au meillieu et a l'entour dudict carreau quatre autres carreaux joignant à cel du parmy en forme de Lozenges*, lequel pourtraict a été présentement paraphé par lesdits tabellions. Ceste submission et obligation ainsy faicte moyennant le prix et somme de *trente six livres* pour chacun millier dudict carreau. Sur lequel prix le dict Barat a presentement payé par forme d'avance à ladite veuve en monnoie de douzaine de présent ayant cours, la somme de dix-huit livres pour demi millier dudit carreau. Et le reste ledit sieur Barat audit nom a promis le payer et advencer à ladicte veufve, à sçavoir : semblable somme de 18 livres pour chacun demi millier de carreaux jusqu'à la fin du total paiement que se monte la présente vendue alors et aussy que à cette veuve livrera audict Barat demy millier dudict carreau jusques à la pleine et entière livraison d'iceluy nombre de quatre milliers de carreau.

« Signé : La croix de la veuve Abasquesne et Barat. »

Digitized by Google

En nous révélant le prix, la dimension, la forme et les couleurs des carreaux émaillés, cet acte nous donne à peu près la date de la mort d'Abaquesne ; car il est facile de présumer que sa femme, déjà âgée d'environ soixante ans, et peut-être plus, n'a fait qu'écouler les marchandises laissées par son mari, et que, si elle a fabriqué elle-même une partie du carreau qui fait l'objet de la vente ci-dessus, ce fut sa première et unique tentative. Au reste, dans les années qui suivirent, on ne trouve plus la moindre trace, ni de la veuve Abaquesne, ni de son fils Laurent, ni d'aucun autre émailleur, jusqu'à l'année 1645, date indiquée par M. A. Pottier comme étant celle de l'établissement de la première fabrique de faïence à Rouen.

Par les motifs donnés plus haut, M. Pottier n'avait pu rien savoir de l'existence d'une fabrique de céramique, durant le XVIe siècle. Plus favorisé que lui, nous avons découvert, non Maclou Abaquesne, mais *Masséot*, ce qui n'est qu'une légère variante (1). Nous l'avons suivi de 1543 à 1564, c'est-à-dire durant vingt-et-une années. Mais, pour dire notre pensée à cet égard, nous n'hésitons pas à croire que Masséot Abaquesne exerçait son art d'émailleur en terre, à Rouen, longtemps avant cette année 1543.

(1) C'est à la page 10 de cette *Chronologie de l'illustre ville de Rouen*, placée à la fin du volume : *Les Trophées des Norman-François*, par Gabriel Dv Movlin, que se lisent, au milieu de l'énumération d'autres illustrations rouennaises, ces mots précieux *Macutus Abaquesne figulus*. Peut-être que l'auteur de la chronologie, de la Marc, avocat au Parlement de Normandie, a réellement écrit *Macutus* pour traduire le prénom *Masséot*. Mais rien ne dit aussi que le manuscrit du XVIe siècle ne portât pas Maceotus, et que l'imprimeur, David Maurry, frappé par ce nom insolite, y aura substitué, en 1658, celui de Macutus, qui lui était bien plus familier, d'où est venue la traduction de Maclou par M. A. Pottier. On peut d'autant mieux admettre cette hypothèse, que le commencement et la fin du mot latin restent identiquement les mêmes. Il n'y aurait eu que deux lettres de changées au milieu.

Au reste, le prénom *Masseot*, *Massiot*, *Masse* était très répandu au XVIe siècle; c'était le diminutif de *Thomas* ; on recevait au baptême le prénom Thomas, mais on portait réellement le petit nom *Masséot*, *Massiot* ou *Masse*.

Digitized by Google

Plusieurs considérations nous fortifient dans cette croyance. La première, c'est que, de tous les potiers dont nous avons trouvé les noms, Abaquesne est le seul qui ait pris la qualité d'*émailleur*, et qu'il est impossible d'en signaler un seul en Normandie, en dehors de lui, durant tout le XVIe siècle.

La seconde, qui en découle, est que si Abaquesne émaillait à Rouen dès 1543, c'est bien lui qui a émaillé le carreau d'Ecouen daté : *Rouen, 1542*. Enfin, le colombier de Boos, construit et achevé par l'abbesse de Saint-Amand, avant 1531, année de sa mort, colombier pavé de *carreaux semblables à ceux d'Ecouen*, suivant M. Pottier, doit encore être attribué à Abaquesne. Si, à ces motifs, nous ajoutons ceux tirés de l'âge de Masséot, nous trouvons qu'en 1530, il devait être âgé d'environ vingt-six ans, puisqu'en 1548, son fils Laurent était majeur de plus de vingt-et-un ans; c'est-à-dire, en supposant qu'Abaquesne se fût marié à vingt-quatre ans, ce qui reporterait sa naissance vers 1503 ou 1504, en 1530, il pouvait savoir son état de potier et savoir déjà la manière d'appliquer l'émail.

D'ailleurs, il est à supposer que Masséot était un enfant de Rouen; il habitait sur la paroisse Saint-Vincent, comme on l'a vu dans les documents cités. Or, sur la même paroisse, existait un autre Abaquesne (Guillaume), qui fut chargé, en 1562, après la reprise de Rouen sur les calvinistes, d'aller négocier, chez un marchand de vin de Pontoise, la restitution d'un magnifique chartrier qui avait été « robé » au trésor de la fabrique de Saint-Vincent, à la faveur du pillage des 3, 4, 5 et 6 mai 1562. Ce Guillaume était proche parent de notre Masséot (1). Son fils aîné, croyons-nous, Guillaume, exerçait l'état d'emballeur.

Enfin, Masséot avait épousé Marion Durand, nom tout normand et tout rouennais. Il existait, à Belbeuf, au *hamel de la Poterie*, un nommé Raoulin Durand, potier, ayant plusieurs enfants, garçons et filles. Nous croyons que Marion était l'une

(1) Tabellionage de Rouen, 21 avril 1561.

Digitized by Google

d'elles ; mais la preuve nous manque, et, les actes de l'état civil faisant défaut à cette époque, il serait difficile d'y suppléer, et, par suite, de rien affirmer. Cependant ce mariage avec la fille d'un potier est tout naturel, et, en l'admettant, on se sent porté à associer les jeunes époux dans la création de la première fabrique de terre émaillée.

Il paraît aussi qu'Abaquesne ne fit que végéter dans son état d'émailleur ; car, malgré les plus minutieuses recherches, il a été impossible de découvrir aucun acte d'achat ni de vente d'immeuble sous son nom, ce qui donne à penser qu'il n'en posséda aucun, et que, né pauvre, il mourut pauvre. Toutefois, dans un acte du 21 avril 1561, nous voyons un nommé Nicole Banastre emprunter à *Guillaume* Abaquesne 150 livres, pour rembourser à *Laurent* Abaquesne une somme égale qu'il lui doit. C'est le seul document que nous possédions sur ce point.

En publiant les documents qu'on vient de lire, nous avons voulu prouver que M. A. Pottier ne s'était pas trompé dans sa conjecture au sujet d'Abaquesne ; mais nous ne pouvons clore cette notice sans déclarer qu'à notre avis, jamais Abaquesne ne reçut, ni de François Ier, ni de tout autre personnage, pas même de Bernard Palissy, qui ne vint sans doute jamais à Rouen, aide et protection, pour l'application de l'émail. Nous croyons qu'il dut cette découverte aux fréquents voyages et aux relations suivies qui avaient lieu, dès le commencement du XVIe siècle, entre Rouen et les différentes contrées de l'Italie.

Nous espérons que ces notes n'auront pas été publiées inutilement, et que, parmi les écrivains qui demandent au passé des exemples et des encouragements pour nos ouvriers modernes, il s'en trouvera qui voudront arracher à l'oubli l'émailleur Abaquesne (1), en recherchant et en faisant mieux connaître la

(1) Le nom d'Abaquesne était peu commun à Rouen ; on n'y trouve, durant le XVIe siècle, que Masséot, Guillaume, Laurent et un Alexandre, disparu en 1547. Guillaume eut beaucoup d'enfants. On ne sait si Laurent se maria.

Au commencement du XVIIIe siècle et à la fin, on voit deux magistrats du nom d'Abaquesné. Il existe aujourd'hui, près Valognes, une famille *Abaquesné*.

Digitized by Google

part qui lui revient réellement dans les progrès de la céramique et de l'application de l'émail, application qui semblait être l'un des priviléges des céramistes italiens, et dont, le premier, Abaquesne dota son pays longtemps avant que Bernard Palissy lui-même eût réussi dans ses premiers essais.

En terminant, nous exprimons le regret de n'avoir pu rattacher Abaquesne à Poterat; nos recherches sur ce point n'ont rien produit, et nous nous sommes vu dans l'impossibilité de combler cette grande lacune de quatre-vingt-une années qui sépare 1564 de 1645. Cependant, un acte récemment découvert tendrait à faire supposer que c'est bien à Esme Poterat, et non à Poirel de Grandval, qu'est dû l'honneur d'avoir relevé, ou, si l'on veut, créé la fabrique de la faïence à Rouen. En effet, ce ne fut que le 25 septembre 1645 que Poirel de Grandval obtint les lettres-patentes qui l'autorisaient à établir une fabrique de faïence, et ces lettres-patentes ne furent enregistrées au Parlement de Normandie que le 12 septembre de l'année suivante (1646). Or, depuis le *7 septembre 1644,* Esme Poterat, sieur de Saint-Etienne, était installé à Saint-Sever sur une propriété appartenant à un sieur Pierre Fermanel, et il y avait établi « *ses fourneaux et autres choses nécessaires pour faire faïence!* »

La conséquence est donc que Poterat, pour avoir son privilége, avait eu recours à l'influence et à l'intermédiaire de Nicolas Poirel, huissier de la reine, lequel, au moyen d'un arrangement avec Poterat, lui céda le privilége argent comptant.

L'établissement d'Esme Poterat et de sa faïencerie sur la propriété de Pierre Fermanel, résulte d'un bail passé devant les notaires de Rouen, aux termes duquel Poterat s'oblige à payer à Fermanel, pendant neuf années qui finirent le 7 septembre 1653, un loyer *annuel* de 120 livres, et, en outre, à lui livrer, aussi *chaque année* et jusqu'à la fin du bail, *douze plats en faïence à son choix.*

E. Gosselin.

Digitized by Google

PONT-DE-L'ARCHE

(Suite.)

Ce fut le 13 mai 1449 que le Pont-de-l'Arche rentra sous la domination française. Un habitant, ayant sauté par dessus la muraille, courut à Rouen pour apprendre l'évènement au duc de Sommerset, qui entra dans un véritable accès de fureur. La duchesse étant malade, un médecin français, nommé Jean Tiffèque, se trouvait alors auprès d'elle et lui donnait des soins. Celle-ci, au premier bruit de la nouvelle, saute de son lit, pousse des cris et court dans sa chambre, sans s'apercevoir qu'elle est complètement nue. Elle entend les éclats de son mari qui s'approche, et sachant qu'il pourrait bien tuer le premier Français qui se trouvera sous ses yeux, elle craint que le médecin ne soit cette victime : pour le sauver, elle le place sous ses rideaux et le maintient dans cette position tant que le duc est présent (1).

Quant aux soldats de Charles VII, « si se logièrent tous « ensemble, » dit Mathieu d'Escouchy, « et par bonne ordon- « nance, tant de dans le chastel, comme en la ville, et firent « très-joyeuse chière pour la bonne fortune qui leur estoit ad- « venu; et bien se devoient faire, car en toutes les parties « et marches de Normandie n'y avoit pas de place plus pro- « pice à estre conquestée pour le roy de France que le dit « Pont-de-l'Arche, tant pour le passage de la rivière de Seine « comme aussi pour tenir en subjection la cité de Rouen. »

La reprise du Pont-de-l'Arche ne tarda pas à être utile à Charles VII quand il voulut reprendre la ville de Rouen. Les

(1) Th. Bazin, l. 4, ch. 14; Assertio Normaniæ, par Robert Blondel, publiés par M. Stavenson, l. 1, ch. 8.

Digitized by Google

deux partis français et anglais s'entrevirent dans l'abbaye de Bon-Port, le 4 juillet 1449 : mais les envoyés du roi de France et les envoyés du duc de Sommerset ne purent tomber d'accord ; il fallut que Charles VII en vînt à d'autres moyens. Il réunit donc un certain nombre de compagnies, quitte Louviers, et s'installe au Pont-de-l'Arche avec le roi de Sicile : c'est de là qu'il envoya « ses officiers d'armes devers ceux « de la ville et cité de Rouen, pour eulx sommer qu'ils « se rendissent à lui. » Cette première sommation ne fut pas accueillie ; une seconde, faite par ordre de Dunois, n'obtint pas un meilleur résultat ; il fallut déployer l'appareil de la guerre. Un cartulaire de la cathédrale de Rouen dit que le roi fit publier alors en plusieurs lieux, et notamment au Pont-de-l'Arche, à son de trompe « que nul ne fût si ôsé et hardi, sous peine de « vie, de porter ou amener aucuns vivres dans la ville de Rouen « occupée par ses ennemis » (1). Pendant que Dunois entretenait des intelligences dans la capitale de la Normandie, l'aspect du Pont-de-l'Arche, où se trouvait Charles VII, devait être fort animé : il y avait beaucoup d'allées et venues ; des escarmouches devaient avoir lieu dans les environs entre les deux partis. Lorsqu'on connaît les détails des engagements partiels, ils ne sont pas dénués d'intérêt, ils réveillent l'attention, ils attachent par la variété comme par ce qu'ils ont d'imprévu : s'ils n'ébranlent pas les imaginations autant que le ferait le tableau de quelque grande affaire, ils font que le lecteur se fatigue moins et n'éprouve pas cette tension d'esprit nécessaire pour l'intelligence d'une bataille établie sur de grandes proportions (2).

Ce fut vers le Pont-de-l'Arche que furent dirigés les cent-vingt soldats anglais du fort Sainte-Catherine ; ce fut aussi du Pont-de-l'Arche que Charles VII partit pour faire son entrée solennelle dans la ville de Rouen.

(1) *Cartulaire de la cathédrale de Rouen*, cité par Fallue dans son *Histoire de l'église métropolitaine de Rouen*, t. 2, p. 469.
(2) Voir la *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. 1, ch. 37.

Digitized by Google

Le règne de Louis XI est également une époque remarquable dans l'histoire du Pont-de-l'Arche. Ce monarque y vint en 1465, comme il résulte de lettres d'abolition qui en sont datées (1). On sait que, lors de cette ligue du bien public, où l'ambition de plusieurs princes se cachait sous le prétexte de l'intérêt général, le roi de France, après la bataille de Montlhéry, céda la Normandie à son frère Charles. Cela causait une vive satisfaction aux habitants de Rouen ; ils trouvaient un grand avantage à posséder un duc dans leurs murs, et d'autant plus que le monarque régnant penchait volontiers vers le despotisme. Charles se dirigea vers la capitale de son nouveau duché avec une troupe de Bretons et leur duc, qui, se préoccupant beaucoup de ses intérêts personnels, songeait à tirer parti de l'inexpérience d'un jeune homme de vingt ans. D'abord, les Bretons emploient plusieurs artifices et retiennent le nouveau duc au Pont-de-l'Arche pendant quelques jours ; il est même dit : *per dies multos*. Enfin il arrive auprès de Rouen, au fort Sainte-Catherine, où les habitants sont obligés de le prendre presque de force, afin de le soustraire à la tutelle que veut exercer le duc de Bretagne. Cela se passait dans la nuit du 10 décembre, et l'on a dit que, si les habitants de Rouen n'eussent pas agi de cette manière, les Bretons allaient emmener Charles et le reconduire au Pont-de-l'Arche. Ils y retournèrent immédiatement, mais fort désappointés. Quant à Louis XI, comme il voulait reprendre ce qu'il avait cédé par le traité de Conflans, il donne commission au duc de Bourbon de replacer sous son obéissance les principales villes de Normandie. Celui-ci ayant mis le siége devant Louviers le 30 décembre, cette ville se rendit deux jours après, le 1er janvier 1466, et le roi y vint le même jour : après y avoir signalé son passage par des punitions sévères, il en sortit pour mettre lui-même le siége devant le Pont-de-l'Arche, qui lui fut livré par quatre hommes d'armes de la compagnie

(1) *Histoire de Paris*, par Sauval, t. III, p. 383.

Digitized by Google

de monseigneur Charles, entre lesquels se trouvait un nommé Serbier, qui avait beaucoup contribué à la reprise de la ville de Rouen et à l'élévation du duc Charles, en livrant Pontoise.

En ce temps-là, comme on sait, la justice était sévère ; elle était expéditive, et se débarrassait au besoin des entraves de la procédure. On lit ce qui suit dans la *Chronique scandaleuse*, à la date de 1466 : « Le lundy tiers jour de février, ung nommé « Gauvain Manniel (*Mauviel*), qui estoit lieutenant général du « bailly de Rouen, fut pris en ladicte ville et mené prisonnier au « Pont-de-l'Arche, et là, par le prévost des mareschaulx, dessus « le pont dudit lieu fut drécié ung eschaffault, dessus lequel « ledit Gauvain fut décapité pour aucuns cas de crimes à luy « imposez. Et dessus ledit pont fut sa teste mise au bout d'une « lance et son corps jeté en la rivière de Seine. »

Il ne faut pas oublier le camp qui fut établi sous le règne de Louis XI, toujours en 1466, dans la partie de la vallée qui se trouve entre le Pont-de-l'Arche et le Pont-Saint-Pierre. Commines donne le dénombrement des troupes qui s'y trouvaient : vingt mille hommes de pied, deux mille cinq cents pionniers, quinze cents hommes d'armes de l'ordonnance de Louis XI, auxquels il était prescrit de se mettre à pied, si la nécessité s'en faisait sentir, et six mille suisses restés au service du roi. On y voyait réunis des chariots, des tentes et des pavillons. La dépense occasionnée par ce camp se monta, pour une seule année, à la somme d'environ 1,500,000 francs. Le commandement se trouvait entre les mains de messire Philippe de Crèvecœur, chevalier, seigneur de Querdes, et de maistre Guillaume Picquart, bailli de Rouen. Le roi voulait expérimenter ses troupes, se rendre compte de leur attitude et des dépenses qu'elles amèneraient.

Des actes datés du Pont-de-l'Arche établissent que Charles VIII y vint en avril 1485, et François Ier en 1540. Les Etats provinciaux s'y réunirent en 1546.

Digitized by Google

Le Parlement de Normandie, en 1547, envoyait aux prisons du Pont-de-l'Arche deux paroissiens de Quevilly, « celles de « Saint-Gervais étant, » disait-il, « chargées de prisonniers. » C'était probablement un prétexte, et le but véritable devait être de les soustraire au privilége de la fierte. En cette année 1547, l'avocat général Laurent Bigot de Thibermesnil disait à l'orateur du chapitre : « Certes, le roy, qui a concédé ce privilége, « n'a entendu ycelluy extendre aux cas si horribles, détestables « et inhumains, dont estoient coupables ceulx que le chapitre « a précédemment esleus, car si exécrables, pour iceulx, « *mesme le vendredy sainct*, le roy ne vouldroit donner grâce « ne rémission (1). » Les réclamations faites par le chapitre demeurèrent sans effet.

Venons à Henri IV, sur lequel on aime toujours à s'arrêter, tant l'aimant qui attire vers ce monarque est puissant ! Des monuments contemporains de ce prince subsistent encore en plusieurs lieux, et l'on croit apercevoir à l'entour des cornettes blanches et des écharpes de ligueurs. Presque toutes les familles nobles ont pris part aux luttes guerrières de son époque. On pourrait presque dire que la chevalerie française fit alors entendre le chant du cygne; avant de tomber sous la politique de Richelieu, elle s'offrait pour la dernière fois à l'admiration publique. Ces couleurs vivement tranchées, qui plaisent tant dans les siècles du moyen-âge, n'avaient pas encore perdu leur éclat; les hommes des deux partis avaient des traits fortement accentués; chacun s'élançait au péril avec ardeur. La Normandie, dont la vieille race guerrière avait souvent renouvelé les preuves de son courage, fut le théâtre des deux principaux succès remportés par Henri IV. Or, ce fut au Pont-Saint-Pierre que, dès l'année 1589, le gouverneur du Pont-de-l'Arche, Le Blanc du Rollet, vint se soumettre à ce Béarnais, qui devait endurer tant de fatigues avant d'être maître de la France. « Etant pre-

(1) *Histoire du privilége*, t. 1, p. 250.

Digitized by Google

« mièrement venu au village de Pont-Saint-Pierre, » lisons-nous dans les *Mémoires de la Ligue* (1), « le capitaine Roulet, « qui commande dans la ville et Pont-de-l'Arche, l'étant venu « trouver, lui apporta toute assurance de la fidélité et obéis- « sance de tous les habitants de ladite ville, et encore plus par- « ticulièrement de la sienne, et en remporta sa Majesté tant de « contentement qu'il en demeura encore plus confirmé en la « promesse qu'il lui avait faite de lui conserver ladite ville, où « est le dernier pont de la rivière de Seine, et n'en est éloigné « que de cinq petites lieues, et empescher le trafic qui se sou- « loit faire desdites deux villes de Paris et de Rouen. » Le Béarnais eut de justes motifs de se féliciter de la soumission du Pont-de-l'Arche; ses glorieuses bandes devaient s'avancer plus d'une fois sur le pont de cette ville, et lui-même devait le franchir sur son cheval de bataille. Pendant que ses troupes faisaient le siége de la ville de Rouen, les deux partis cherchaient des ressources sur le même point: ainsi, une flottille de ligueurs ne craint pas de se diriger vers le Pont-de-l'Arche, au risque d'être aperçue par la garnison, et revient, le 22 janvier, « à « port de salut, avec bon butin de vaches, moutons, conihout, « sildres, bois, bled et prisonniers. » Il y avait quelque audace dans cette expédition. Mais le 20 mars suivant, lestroupes royales campées devant Rouen recevaient des ravitaillements du Pont-de-l'Arche, qui leur arrivaient par la même voie du fleuve, trois grands bateaux, « chacun du port de huit cents muids, couverts « et remparés de gazon, avec quelques pièces d'artillerie, ac- « compagnés de quelques barques armées et équipées en « guerre. » Mais ceux qui conduisaient ce ravitaillement n'avaient pas les mêmes périls à courir que ceux qui étaient partis de la ville de Rouen. Henri IV craignait avec raison l'armée du

(1) T. IV, p. 51, dans le *Vrai discours de ce qui s'est passé en l'armée conduite par Sa Majesté très chrétienne depuis son avènement à la couronne jusques à la fin de 1589.*

Digitized by Google

duc de Parme, qui pouvait lui faire lever le siége. Il établit donc son quartier général à Louviers, et mit une partie de ses troupes auprès du Pont-de-l'Arche. Comme beaucoup de détachements étaient dispersés dans la Haute-Normandie, leurs chefs furent prévenus de se concentrer auprès du Pont-de-l'Arche, dès qu'ils en auraient reçu l'ordre, car le Béarnais voulait que son armée s'avançât sur l'autre rive du fleuve. Cette tactique, qui semblait excellente à Sully, fut repoussée par la majorité du conseil de guerre. Henri marcha contre le duc de Parme, puis il revint devant Rouen, et se vit dans la nécessité de lever le siége, le 20 avril 1592, n'ayant pas assez de cavalerie. L'armée royale se dirigea vers le Pont-de-l'Arche et le Pont-Saint-Pierre, et elle y attendit du renfort, afin de pouvoir livrer bataille. Or, le 21 avril, le Béarnais se trouvait au Pont-de-l'Arche, et le déplaisir qu'il éprouvait de n'avoir pas réussi au siége de Rouen ne devait nullement amoindrir son inépuisable gaîté. On avait commencé la retraite en retirant les canons le plus promptement possible, devant les troupes qui se rangeaient par files, et l'on avait envoyé ces canons au Pont-de-l'Arche avec les bagages.

Chicot, l'un des fous d'Henri IV, qui avait été blessé au siége de Rouen, mourut au Pont-de-l'Arche. On sait que, depuis le IXe siècle, les rois de France avaient des fous pour les divertir. L'usage voulait, dans le moyen-âge, qu'ils fussent vêtus d'une manière burlesque, portant des étoffes de couleurs éclatantes, des bijoux, des perles et des grelots. Chicot, gascon d'origine, riche, vaillant et très dévoué au service de son maître, était frère d'un capitaine Raymond, qui avait massacré le comte de la Rochefoucauld à la Saint-Barthélemy, et fut tué à la Rochelle (1). « Chicot, » dit Brantôme, « bouffon quand il le vou-« loit, avait un continuel dessein de mourir ou de tuer le duc de « Mayenne, pour avoir été battu par luy, et en recherchant

(1) *Remarques sur le Catholicon d'Espagne*, éd. de 1696, p. 332.

Digitized by Google

« ceste occasion, s'était fait tuer entre les jambes cinq chevaux « en deux ans. » Il avait le privilége de dire à Henri IV à peu près tout ce qu'il voulait, sans que celui-ci se fâchât. Ayant blessé à la cuisse, pendant le siége de Rouen, Henri de Lorraine, comte de Chaligny (1), et l'ayant fait prisonnier, il le conduisit au monarque, en disant à celui-ci : « Tiens, voilà ce que je « te donne. » Mais le comte, sentant bouillonner dans ses veines un sang généreux, rougit d'être pris par un fou, et le frappa du pommeau de son épée; cela causa la mort de Chicot (2), qui rendit les derniers soupirs au Pont-de-l'Arche, au bout de quinze jours. Comme il se trouvait, dans la chambre où on l'avait transporté, un soldat mourant qui appartenait au parti du Béarnais, Chicot, ayant remarqué que le curé du lieu refusait d'absoudre son compagnon d'infortune, s'élança de son lit pour tuer le curé, mais ses forces l'abandonnèrent; il ne tarda pas à mourir lui-même (3).

Lors de la surprise du château du Pont-de-l'Arche par les ligueurs, ceux qui se trouvaient dans la ville « furent si diligents, » a dit Henri IV lui-même, « qu'au premier bruit de ce qui se pas- « soit au chasteau, ils coupèrent incontinent une arche du pont « contre iceluy, et par ce moyen demeurèrent maistres de la « ville (4). » Villars place, dans cette position nouvellement acquise, une garnison, dont les dépenses se trouvent couvertes, aussi bien que celles des munitions et de l'entretien des fortifications, par une levée de trois écus et demi sur chaque poinçon de vin passant par le Pont-de-l'Arche (5). Les royalistes essayèrent, mais vainement, de reprendre le château par surprise, et

(1) Henri, comte de Chaligny, de la maison de Guise et du rameau de Mercœur, était frère de ce Philippe Emmanuel, chef de la Ligue en Bretagne.

(2) *Mém. pour l'Histoire de France*, t. II, p. 72.

(3) *Biog. univ.*

(4) Lettre du 6 nov. 1592.

(5) Voir une pièce de validation donnée par le duc de Mayenne le 7 février 1593, dans les archives de la Chambre des Comptes de Rouen.

Digitized by Google

même, un certain Nagerel, qui s'était mis de connivence avec eux, finit ses jours au gibet (1). Plus tard, en 1694, après la pacification, remise était faite à Jacques Bachelier, receveur des tailles au Pont-de-l'Arche, de 8,000 écus de deniers provenant de sa recette, et on lui accordait 600 écus pour l'indemniser de la perte de ses meilleurs meubles, qui lui avaient été volés sur le chemin de Louviers, où il les envoyait après la surprise du château. Il est probable que ce comptable n'avait pas uniquement songé à mettre en sûreté ce qu'il possédait, mais qu'il s'était préoccupé surtout de la main-basse que les ligueurs pourraient faire sur les deniers publics; faute de quoi, Jacques Bachelier n'aurait pas été digne de récompense. Sa détermination dut être prise avant que l'arche eût été rompue; il n'y eut pas chez cet homme frayeur excessive; il fit preuve d'une sage prudence.

Après la pacification, les États de Normandie supplièrent le roi de faire démolir le château du Pont-de-l'Arche : il est probable que cette requête déplaisait souverainement à Le Blanc du Rollet; il devait tenir à ces murailles crénelées dont il avait fait offre au Béarnais, et qui étaient pour lui un titre de gloire; il devait les considérer avec un noble orgueil, et craindre que sa réputation ne s'amoindrît avec leur chute.

Les dissensions civiles du XVIIe siècle, bien que provoquant parfois aux armes, furent loin d'avoir le même caractère que celles des deux siècles précédents; beaucoup de fortifications allaient disparaître ou s'amoindrir. Quoique la supplique des États de Normandie n'eût pas été acceptée, une sorte de condamnation planait sur ces tours et ces murailles du Pont-de-l'Arche élevées depuis sept siècles : une circonstance exceptionnelle leur redonna une force momentanée. Concini, qui avait acheté le marquisat d'Ancre, après la mort d'Henri IV, acheta plus tard le gouvernement du Pont-de-l'Arche. On sait que la

(1) *Registres secrets du Parlement de Normandie*, 20 déc. 1592.

Digitized by Google

reine-mère, Marie de Médicis, qui, malgré son sexe, était devenue *gouverneur de la Normandie,* avait fait de Concini son lieutenant dans cette province (1).

La confiscation des biens du maréchal d'Ancre revertit au profit de cet Albert de Luynes, dont on a dit qu'il avait été connétable sans avoir jamais tiré le glaive : il devint gouverneur du Pont-de-l'Arche (2). En 1631, c'était Jean de Lonlay, seigneur de Saint-Georges, capitaine des gardes du duc de Richelieu, qui l'était encore en 1649. On trouve, dans les *Mémoires et Notes de A. Le Prevost,* plusieurs lettres adressées au gouverneur par le ministre. Elles prouvent l'importance de ce gouvernement du Pont-de-l'Arche, qui se trouvait entre les mains du roi depuis la mort du maréchal d'Ancre. Ainsi, le 5 août 1636, Richelieu enjoignait à Saint-Georges de tenir la garnison du Pont-de-l'Arche en bon état, d'astreindre les habitants de la ville à faire une garde exacte, et d'avoir un soin tout particulier de ce lieu de passage. Puis, il lui écrivait, le 26 août 1636, de faire examiner soigneusement tous ceux qui passeraient par le Pont-de-l'Arche, et cela, parce qu'un sieur de Saucourt, commandant de Corbie, après avoir rendu cette place aux Anglais, et s'être retiré du côté de la Normandie, n'avait pu parvenir à gagner l'Angleterre. Les choses étaient alors très envenimées en France, et,

(1) On lit, dans l'*Histoire tragique du marquis d'Ancre*, insérée dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2e série, t. II, le passage suivant, qui peut donner une idée de la haine que certaines gens lui portaient : « Un poti-« ron, un avorton étranger avoit, comme Lucifer, assez d'imprudence et de té-« mérité pour entreprendre de poser son siége sur des fleurs de lys et empiéter « le trosne de son maître. Tous moyens humains sembloient défaillir pour ar-« rester le cours impétueux de ce torrent desbordé ; les gens de bien gémissoient « sous les fers, la tyrannie opprimoit insolemment tous les ordres ; l'on croyoit « le roy investy et entouré de ses ennemis évidens, de telle sorte qu'on déses-« peroit presque de lui pouvoir faire entendre les plaintes de ses sujetz affligez. » Du reste, Anquetil, dans son *Intrigue du cabinet,* n'admet pas tout ce qu'on a pu dire du maréchal d'Ancre.

(2) Le P. Anselme, t. VI, p. 231.

Digitized by Google

pendant le siége de Corbie, le comte de Soissons avait formé le projet de se défaire du cardinal. On conçoit combien celui-ci devait être exaspéré. Au mois de décembre suivant, le cardinal, ne se fiant pas probablement aux lettres, et craignant que leur secret ne fût violé, chargeait un sieur du Gué, qui se rendait au Havre, de s'arrêter au Pont-de-l'Arche, et de communiquer au sieur de Saint-Georges certaines choses concernant le service du roi; un sieur Noyers devait remettre au sieur de Saint-Georges une lettre écrite par le roi lui-même. Puis, en 1640, le cardinal, qui était loin d'adhérer aux vœux des États de Normandie et de vouloir le démantellement du Pont-de-l'Arche, écrivait à Saint-Georges au sujet d'un couvent de religieuses qui lui semblait gênant pour la forteresse et le château. Nous transcrivons une lettre datée de Péronne. Il se passait alors des événements importants du côté de la Flandre : le comte de Soissons, ainsi que les ducs de Guise et de Bouillon, avaient fait alliance avec l'Espagne. Voici cette lettre :

« Monsieur de Saint-Georges, je vous fais cette lettre pour « vous dire que je désire, s'il y a moyen, que vous me faciez « lever aux environs du Pont-de-l'Arche une compagnie d'in- « fanterie pour joindre à quatre autres nouvelles que je mande « à Fortescuyère de me faire lever aux environs du Hâvre et me « les envoïer en Picardie. Je vous envoie le capitaine et le lieu- « tenant pour commander la dite compagnie. Pour l'enseigne, « vous le choisirez dans votre garnison. Pour donner plus de « moyens au dit capitaine de faire promptement sa dicte compa- « gnie et de la rendre bonne, je suis d'accord de lui donner six « écus pour hommes et les armes. Je feray envoïer au premier « jour l'argent nécessaire à cette fin. Mais, en attendant, four- « nissez-en, afin d'avancer cette levée le plus tost qu'il se pourra. « Quand elle sera faicte, on enverra la route pour toutes les « cinq, afin de venir aux lieux où on les destine de servir. »

LÉON DE DURANVILLE.

(La suite à la prochaine livraison.)

Digitized by Google

POÉSIE.

DERNIERS BEAUX JOURS.

A M. Ch. DUCHESNE.

Le ciel semble sourire à notre frais rivage :
Un radieux soleil embrasant nos coteaux
De ses feux chaque jour réchauffe le feuillage
Et prête à nos rochers quelques charmes nouveaux.

Mais déjà le gazon jaunit sur les collines,
De l'horizon la brume envahit les contours :
Pour venir admirer ces merveilles divines,
Attendrez-vous encore ? attendrez-vous toujours ?

Armez-vous de pinceaux, saisissez la palette,
Sur votre chevalet que la toile s'apprête,
Que le fusain léger serve votre talent.

Pour saluer le peintre et ravir le poète
Le sol a revêtu sa parure de fête ;
Venez, courez, volez, l'amitié vous attend.

E. S.

Caudebec, 20 août 1869.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

CONCOURS D'OPÉRA-COMIQUE A PARIS.

M. CHARLES LENEPVEU.

La Société rouennaise vient d'être sympathiquement émue par une nouvelle qui avait, du reste, un double intérêt d'art et de nationalité normande. Dans la ville de Boïeldieu, dans la vieille cité de Rouen, où les sentiments de la famille normande sont toujours traditionnels, un fait qui touche à l'art lyrique, l'éclatant succès d'un compositeur rouennais, qui, pour son début, se place au rang des maîtres, devait avoir de chaleureux échos.

La cause de cette impression générale était le récent triomphe de M. Charles Lenepveu, enfant de Rouen, lauréat de l'Institut, dans le concours ouvert, comme on le sait, par le Ministre des Beaux-Arts, pour la composition d'un opéra-comique. Soixante concurrents avaient pris part à la lutte, et c'est la partition de M. Charles Lenepveu qui a remporté le prix. C'est ainsi que notre jeune compatriote passe, de la notoriété restreinte que donne le Prix de Rome, à la renommée européenne qu'assure la production d'une grande œuvre d'art :

« *Ses pareils à deux fois ne se font pas connaître,*
« *Et pour leur coup d'essai veulent des coups de maître.* »

Ce succès est des plus honorables pour M. Lenepveu. Tout le monde sait que de travaux sérieux impose la science musicale ; mais tout le monde ne sait pas combien d'épreuves M. Lenepveu à dû traverser pour devenir un éminent musicien, tel qu'il vient de se révéler.

Les exemples de vocations contrariées ne sont pas rares dans la carrière des beaux-arts. L'histoire des grands musiciens en fournit un assez bon nombre. Nous citerons seulement, au courant de la plume, Handel, Dalayrac, Nicolo-Isouard, Grisar, Berlioz, qui, pour se faire artistes, ont eu à lutter contre la volonté paternelle.

M. Charles Lenepveu, lui aussi, a eu besoin de beaucoup de force morale, de conviction et de foi dans son art, pour suivre l'instinct irrésistible qui l'entraînait vers la composition musicale.

Après de bonnes études humanitaires au Lycée de Rouen, il est allé faire son droit à Paris, où, tout en se conformant à une volonté qu'il devait respecter, il ne cessa pas de cultiver l'art qu'il aimait tant, et de travailler avec une infatigable ardeur le contrepoint et la haute composition, sous la savante direction de notre célèbre Ambroise Thomas. A cet acte de soumission résignée, et à la double éducation qu'il a ainsi courageusement acquise, il devra l'avantage

Digitized by Google

d'être un grand musicien, doublé d'un homme instruit et lettré, c'est-à-dire un artiste complet.

En 1865, M. Lenepveu obtint le prix de Rome. La cantate qui lui valut cette suprême récompense était intitulée : *Renaud dans le jardin d'Armide* : on la regarda comme une des plus remarquables qui aient été produites dans les concours depuis leur fondation. Le jeune lauréat partit bientôt pour l'Italie, allant chercher les inspirations qu'on ne trouve que sur cette terre classique, où tous les arts se prêtent leurs souvenirs et leurs modèles, où Raphaël, Michel-Ange et Palestrina parlent si éloquemment à l'imagination de leurs disciples qui, depuis trois siècles, viennent de tous les pays leur demander les féconds enseignements du génie.

En revenant de Rome, M. Lenepveu a eu la chance inespérée de pouvoir essayer de se faire promptement connaître dans ce *Concours d'opéra-comique*, qui promettait au vainqueur une brillante prise de possession de la seconde scène lyrique de Paris.

Au nombre des meilleures compensations qui lui étaient réservées en retour de sa persévérance laborieuse, il faut placer très haut cette chance qui le préserve des déboires et des découragements sous lesquels ont succombé tant de prix de Rome, réduits à l'impossibilité de produire leur talent, souvent bien péniblement acquis et digne d'un sort plus favorable.

Maintenant il s'agit, non plus d'une chance plus ou moins heureuse, mais d'une valeur réelle qui fait pressentir le génie et qui déjà a élevé M. Lenepveu au-dessus de ses nombreux rivaux.

Dans six mois au plus, sa partition couronnée, *le Florentin*, poème de M. de Saint-Georges, fourni par le ministère à tous les concurrents, sera représentée au théâtre de l'Opéra-Comique, et désormais l'école française compte un maître de plus, qu'elle doit encore à la patrie de Boïeldieu.

Amédée Méreaux.

OUVERTURE DES COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

La Faculté de Théologie de Rouen a brillamment inauguré l'ouverture de ses cours, le mardi 16 novembre, dans son local ordinaire, rue Saint-Romain. M. l'abbé J. Loth, nouvellement nommé professeur suppléant, a, devant un nombreux auditoire de prêtres et de laïques, prononcé le discours d'ouverture. Embrassant dans une rapide étude l'histoire de la prédication depuis les apôtres jusqu'au XVIe siècle, le jeune orateur a esquissé largement, savamment, toute cette longue et curieuse période, s'attachant surtout à l'étude des commencements, du développement de l'éloquence de la chaire dans notre pays; tous les noms illustres que comportait son sujet ont été tour à tour évoqués, appréciés par lui avec une vérité, une précision tout à fait remarquables. Çà et là quelques allusions, convenablement voilées, aux événements de notre temps, des citations bien amenées, concluantes, courtes d'ailleurs, du commencement à la fin un

Digitized by Google

style tout à la fois rempli et jeune, serré et entraînant, ont tenu sous le charme tous les assistants, heureux, à la fin, d'exprimer par leurs applaudissements réitérés le plaisir éprouvé à entendre le nouveau professeur.

Donnons à cette occasion quelques notes recueillies sur la Faculté de Théologie de Rouen :

Créée sous Napoléon Ier, par décret du 17 mars et du 18 septembre 1808, cette Faculté fut organisée par un arrêté du grand-maître de l'Université à la date du 19 décembre 1809, et l'installation solennelle en eut lieu le 24 février 1810, dans une salle du séminaire, sous la présidence de M. Laporte-Lalanne, recteur de l'Université, accompagné de MM. Faucon et Letellier, inspecteurs; les cours eurent lieu (Dogme, Morale, Histoire et Discipline ecclésiastiques) jusqu'en 1829; ils ne reprirent qu'en 1841; en les réorganisant alors, on ajouta deux chaires nouvelles : l'Écriture sainte et l'Eloquence sacrée. La réouverture eut lieu le 14 juillet, en présence du préfet, M. le baron Dupont-Delporte, de M. Henry Barbet, maire de Rouen, de M. Desmichels, recteur de l'Académie, de grand nombre de magistrats, du Chapitre, d'une foule d'ecclésiastiques, accourus pour entendre le discours d'ouverture que devait prononcer M. Fayet, vicaire général (mort en 1849, évêque d'Orléans) et doyen de la Faculté; depuis cette époque, ces cours n'ont plus été interrompus. Pour cette année, ils sont ainsi disposés : le lundi, M. Paploré parle de Dieu, de son existence, de ses attributs, de ses œuvres; le mardi, M. J. Loth étudie les origines et le développement de la chaire française jusqu'à la fin du XVIe siècle; le jeudi, M. Malleville traite des Sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence; le vendredi, M. Delalonde raconte l'Histoire du protestantisme en Angleterre et en France, depuis la mort d'Henri VIII et de François Ier jusqu'à la fin du XVIe siècle; le samedi, M. Lainé fait une étude comparative du Lévitique et de l'Epître aux Hébreux. L. C.

ACHÈVEMENT DE LA FLÈCHE DE LA CATHÉDRALE.

Une commission a été nommée par le Conseil municipal pour s'occuper de la question, pendante depuis plus de quarante ans, de l'achèvement de la flèche.

Elle se composait de MM. Thubeuf, adjoint; Gallet, Dutuit, Moulin, Barthélemy, Bellest, Keittinger et Nepveur, conseillers.

Dans la séance du 5 novembre dernier, M. Dutuit, au nom de cette commission, a présenté un rapport où il commence par rappeler les hésitations de l'autorité supérieure, dont la volonté de Leurs Majestés, exprimée lors du voyage à Rouen, a pu seule triompher.

Enfin, on a décidé que la flèche serait achevée, et des études nouvelles ont été demandées aux architectes diocésains, MM. Barthélemy et Demarest, qui, modifiant légèrement les plans primitifs, ont proposé « la construction d'un pinacle « supérieur, de quatre clochètons d'angle et de quatre grandes lucarnes à la

Digitized by Google

« base de la flèche. Ces ouvrages seraient en fer forgé, avec revêtements et rem-
« plissages en cuivre des armatures en fer et des grands panneaux vides de la
« flèche. La dépense de ces travaux serait de 500,000 fr. (1). »

L'autorité supérieure, le département, pour une somme de 50,000 fr., contribuant à l'achèvement si désirable de cette œuvre, et l'autorité diocésaine laissant espérer son concours, M. le préfet a demandé à la ville de seconder aussi les efforts de ces autorités diverses.

La commission a proposé, au Conseil municipal, par l'organe de M. Dutuit, son rapporteur, de voter une somme de 50,000 fr., proposition qui a été adoptée.

On peut donc espérer que nous verrons, avant peu de temps, terminer cette flèche, dont l'état actuel frappe d'une façon si disgracieuse tous les yeux, et surtout les yeux des étrangers. On nous accuse d'incurie, quand on devrait plutôt nous plaindre d'avoir eu à dépenser tant de temps et tant d'efforts pour combattre le mauvais vouloir et le parti pris. Mais, enfin, satisfaction va nous être donnée, grâce à l'énergique persévérance de tous ceux qui défendent les intérêts du département et de la cité. X.

NÉCROLOGIE.

LE MARQUIS DE WESTMINSTER.

Il est bien rare qu'un deuil illustre, dans les plus hauts rangs de la pairie des trois royaumes, ne rappelle pas à la presse anglaise quelque brillant souvenir de Normandie.

Ainsi est-il advenu, tout récemment encore, en mémoire du marquis de Westminster, quoique ce nom, si essentiellement britannique, fût d'un bout à l'autre parfaitement fait pour dérouter l'attention. Tel est le sort des titres qui, dans la pairie et dans la gentry anglaises, défigurent comme à plaisir les noms historiques des plus nobles races normandes descendues des compagnons de Guillaume-le-Conquérant.

Est-ce bien sans système préconçu que l'on a changé nos Saint-Maur en Seymour, puis en Somerset ? nos Perey en Northumberland ? nos Mandeville en Montagu, puis en Manchester ? Heureux encore que l'on n'ait point osé effacer de l'armorial des grandes familles les devises d'un vieux français si expressif et si chevaleresque !

Pourquoi faire de nos Russell des Bedford; de nos Sacqueville des Sackville, et enfin des Dorset ; de nos Fiennes des Clinton, changés plus tard en New-Castle ; de nos Touchet des Audley, depuis vingt-deux générations ; de nos Tal-

(1) *Procès-verbal du Conseil municipal*, 5 novembre 1869.

Digitized by Google

bot des Shrewsbury ? et les Grenville devenus Buckingham, comme les Randon, Hastings, ou les Malpas, Cholmondeley !

Il faut bien en passer, et non des moindres, sans omettre cependant la mémoire d'un lord, grand aumônier de notre siècle, qui réunissait le double nom normand de Venables-Vernon!

Nous signalons là, sans doute, de très-honorables déguisements; mais les occasions sont si rares pour les familles de se faire un nouveau nom dans l'histoire, que mieux vaut n'en pas courir le risque ; car il y a quelque chose de vrai dans cette exclamation passablement hautaine et glorieuse de Mirabeau, après la mémorable nuit des sacrifices nobiliaires : « Avec leur Riquetti, ils ont désorienté « l'Europe. »

L'Europe ne fut pas positivement désorientée, lorsqu'il y a moins d'un demi-siècle, le chef de la lignée tant de fois séculaire des Grosvenor devint premier marquis de Westminster.

Ce nom de Grosvenor, porté dès avant la conquête, a précédé dans cette forme le titre de Grand-Veneur, avec toute sa signification moderne. Il vient directement de la cour des plus anciens ducs de Normandie. A lui se rattache une légende d'un prince enfant, héroïquement sauvé des serres d'un oiseau de proie tel qu'on n'en rencontre que dans l'histoire naturelle des légendaires, ou dans les écrits du baron Cuvier. Ce monstre figure honorablement dans le blason des Grosvenor, dont les supports sont des dogues énormes, ainsi qu'il convient à la Grande-Venerie. Leur devise ne rappelle pas la langue maternelle, comme celles d'un grand nombre de membres de la chambre haute. Elle n'est pas en vieux français, elle est en savant latin, un peu obscur et prétentieux :

Nobilitatis virtus, non stemma characteris.

Le second marquis de Westminster, mort âgé de soixante-douze ans, avait une de ces fortunes fabuleuses que réunirait à peine en France l'association du Roi des Juifs et du grand pontife des Saint-Simoniens ; une fortune dépassant le budget d'un royaume de second ordre. Et que sera-ce, quand un descendant des Grosvenor, venu de Normandie, verra expirer l'emphytéose de tout un quartier de Londres ?

Quel usage le noble lord faisait-il de cette opulence ? Les témoignages sont partagés. Une feuille anglaise allègue des traits d'avarice ; une autre cite un billet de banque d'un million improductivement encadré depuis longues années, et rapporte, à côté de cette magnificence stérile, des actes de munificence éclairée.

Ne peut-on pas en conclure que le marquis de Westminster était millionnairissime à sa guise, sans se soucier du qu'en dira-t-on ?

Digitized by Google

M. TROPLONG.

Novembre a le privilége des grands jours de l'éloquence judiciaire. Parmi les nombreux discours prononcés au retour des *messes rouges*, une attention toute particulière est due par la Normandie à l'audience de rentrée de la Cour de Cassation.

L'orateur était M. l'avocat général Connelly, naguère procureur général à Caen, après avoir rempli à Rouen, avec distinction, les fonctions du ministère public.

Le sujet, largement traité, était une étude de la carrière remplie par M. Troplong, dans l'exercice de la magistrature et dans la science du droit, la politique n'apparaissant qu'au second plan avec une juste sobriété.

Substitut à Alençon pendant quelques mois seulement, et des mois d'une disgrâce inexpliquée, M. Troplong était revenu beaucoup plus tard, et bien près déjà du faîte des honneurs, se choisir en Normandie une maison des champs. Comme son procureur général, M. Dupin, au pays de Morvan, il avait chaque année en Lieuvin un comice agricole qu'il aimait à présider, et d'où sa parole retentissait jusque dans le *Moniteur officiel.*

Vaincu dans une première lutte électorale par un membre du barreau de Pont-Audemer, fort étonné lui-même sans doute de la préférence, M. Troplong avait été porté ensuite, par le canton de Cormeilles, au conseil général de l'Eure, qu'il a présidé pendant dix-huit sessions, retrouvant chaque année, avec une égale satisfaction, son manoir champêtre de Valsory.

Cette habitation de la terre de sapience avait quelque peu modifié une opinion de l'éminent légiste. Le régime de la communauté avait les sympathies de M. Troplong ; mais, comme le fait remarquer M. Connelly, il avait fini par reconnaître le mérite du régime dotal, comme moyen de conserver le patrimoine de la famille, et il prisait fort la combinaison de ce sage régime normand avec celui de la communauté d'acquêts.

Cette réduction, à un point de vue provincial tout exclusif, n'est pas de nature à donner une juste idée du grand travail de M. Connelly. C'est dans le journal officiel qu'il faut le chercher, et l'on ne sera pas tenté d'en passer une ligne.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

SOLUTION DU PROBLÈME HISTORIQUE

DE L'HOMME AU MASQUE DE FER (1).

Au mois de mars dernier, la *Revue* annonçait l'intention de donner le mot de cette énigme historique, aussitôt que M. Marius Topin l'aurait fait connaître. Ce mot se trouvant dans le numéro du *Correspondant* du 10 novembre dernier, à la suite de six articles (25 février, 10 avril, 10 juin, 10 et 25 octobre, 10 novembre 1869), consacrés à combattre les thèses soutenues jusqu'à lui et à établir solidement la sienne, la *Revue* tient aujourd'hui sa promesse.

Après quelques considérations préliminaires, M. Topin a montré *ce que ne fut pas* le Masque de fer. Il ne fut ni un frère jumeau de Louis XIV, qui n'exista jamais; ni le comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de Mlle de la Vallière, qui mourut et fut enterré en grande pompe à Arras, en 1683; ni le duc de Montmouth, qui fut décapité, *en personne*, à Londres, en 1685; ni le duc de Beaufort, qui périt, et dont le cadavre disparut à l'assaut de Candie.

Contrairement à l'opinion du chevalier Taulès, ancien consul général de France, en Syrie, ce ne fut pas non plus un certain Avedick, patriarche des Arméniens, que le comte de Ferriol, ambassadeur de Louis XIV, à Constantinople, fit enlever, en 1706, par un agent nommé Bonnal, qui le confia à la garde d'un jésuite du nom de Tarrillon. Arrivé à Marseille, il fut, par l'ordre de Louis XIV, transféré sur-le-champ et dans le secret le plus absolu, au Mont-Saint-Michel. Il y resta jusqu'au 18 décembre 1709, où le malheureux entrait à la Bastille, jugée plus sûre encore que sa première prison. Le 22 septembre 1710, il abjura entre les mains du cardinal de Noailles, archevêque de Paris, et fut aussitôt attaché, comme prêtre, à l'église Saint-Sulpice. Le 21 juillet 1711, il mourut, à Paris, dans une petite maison de la rue Férou, où il avait été logé.

Rien de plus tragique ni de plus touchant que l'histoire de cette victime des Jésuites, qui s'étaient mis en tête de ramener dans le giron de l'Eglise romaine les chrétiens dissidents d'Orient, et qui, pour y parvenir plus sûrement, avaient fait enlever, par notre ambassadeur, à Constantinople, le patriarche Avedick, adversaire déclaré de leurs prétentions.

(1) Fidèle à son programme, la *Revue* est dans l'habitude de n'admettre que des travaux ayant les hommes et les choses de la Normandie pour objet. Si, par l'insertion de cet article, elle s'écarte aujourd'hui de cette ligne de conduite, qu'elle croit sage et nécessaire, c'est à cause de l'intérêt puissant qui s'attache à une question historique bien longtemps débattue et bien diversement résolue.
(Note du Comité de Rédaction.)

Digitized by Google

Dans la défense de son ordre, qu'il a cru devoir prendre, le R. P. Turquand ne nous semble avoir ébranlé aucun des arguments si concluants soit du travail primitif, soit de la réponse de M. Topin à son contradicteur. (Voir le *Correspondant*, numéro du 10 septembre, dont nous ne parlons ici que pour mémoire.) Cette tragique aventure, jusque-là peu connue, n'en reste donc pas moins un des épisodes les plus curieux et les plus instructifs dans l'histoire de la célèbre Compagnie. Le seul tort de M. Topin, tout en nous paraissant avoir raison, est de s'être exposé, par la vivacité de sa discussion, à ce que le lecteur puisse, à propos de ce fait, penser et dire de lui, avec le poète :

La vérité n'a point cet air impétueux.

Nous faisant faire une nouvelle étape vers le dénoûment, M. Topin a démontré que le mystérieux personnage ne fut point davantage Fouquet. C'est seulement le désir d'être complet qui a pu le porter à entreprendre cette démonstration nouvelle; car M. Chéruel, examinant la brochure de M. Paul Lacroix (*l'Homme au Masque de fer*, 1837), avait déjà prouvé que le système de cet écrivain croulait par la base (1).

Ce ne fut pas non plus le chevalier de Rohan, qui a bien réellement été décapité avec ses complices, devant la Bastille, le 27 novembre 1674, pour avoir voulu livrer Quillebeuf aux Hollandais, tandis que le prisonnier de Pignerol, avec lequel on veut le confondre, par la supposition bien gratuite que Louis XIV avait fait grâce de la vie au chevalier, était un moine insignifiant et obscur, amené à Pignerol le 18 avril 1674, c'est-à-dire près de sept mois avant le supplice du chevalier de Rohan.

Mais, un an avant la mort de Fouquet, qui eut lieu le 22 mars 1680, un peloton de dragons français, embusqués dans une hôtellerie isolée sur la route de Turin à Pignerol, enlevait et emmenait dans la forteresse un voyageur arrivant de Turin.

Trois jours après, les mêmes soldats, cachés dans la même auberge, s'emparaient de même d'un autre voyageur étranger et l'emmenaient à Pignerol. Le premier était Ercole-Antonio Matthioly (2), sénateur surnuméraire de Mantoue, et favori de Charles IV de Gonzague, duc de Mantoue, et le second, le valet de Matthioly, pour continuer son service auprès de son maître. Ils furent arrêtés les 2 et 5 mai 1679.

Tel fut le dénouement d'une intrigue nouée entre Matthioly et l'abbé d'Estrades, alors ambassadeur de Louis XIV auprès de la république de Venise, pour assurer à la cour de France la possession du marquisat de Montferrat, dont

(1) MÉMOIRES SUR LA VIE PUBLIQUE ET PRIVÉE DE FOUQUET, etc., t. II, Appendice XVII, *Fouquet et le Masque de fer*, p. 537-540.

(2) M. Topin suit l'orthographe qu'il a rencontrée le plus souvent dans les dépêches officielles; nous l'imiterons. Mais *Matthioli* paraîtrait préférable; l'autre n'est que le nom italien francisé d'une façon assez barbare.

Digitized by Google

Casal était la capitale, point stratégique important, puisqu'il ouvrait à nos armes la route de l'Italie. Charles IV, possesseur de ce marquisat, et Matthioly discutèrent les clauses de la cession, qui furent même signées. Mais Matthioly, on ne dit pas pourquoi, en informa sous main les principaux intéressés, l'Autriche, l'Espagne, Venise et le Piémont, et, quand vint le moment de l'exécution, il recula sous divers prétextes, sans jamais rapporter l'acte de cession formellement promis.

Aussi, pour le punir de ce qu'il appelait sa trahison, l'abbé d'Estrades conçut le projet d'enlever Matthioly, et l'exécuta avec l'assentiment de Louis XIV, approuvant déjà la conduite de d'Estrades, comme il ratifiera plus tard celle de Ferriol, enlevant le patriarche des Arméniens, Avedick, ainsi qu'on l'a vu plus haut. Rien de plus intéressant que les cinq ou six dépêches inédites échangées entre d'Estrades et le ministre des affaires étrangères, de Pomponne, au sujet de toutes ces négociations et de cet enlèvement. Elles montrent que le gouvernement de Louis XIV ne fut pas toujours très-scrupuleux sur l'emploi des moyens jugés nécessaires pour arriver à ses fins.

Le projet d'enlèvement, conçu par l'abbé d'Estrades, approuvé par Louis XIV, fut exécuté par Catinat, et, le 2 mai 1679, Matthioly fut mis dans la citadelle de Pignerol, sous la garde de Saint-Mars, son gouverneur, ou plutôt le modèle des geôliers.

Ce gouverneur, en 1681, est transféré de Pignerol à Exilles, emmenant *deux* de ses prisonniers avec lui, au nombre desquels on plaçait Matthioly, vu son importance, et comme l'un d'eux mourut d'hydropisie, à Exilles, en 1687, et qu'à partir de ce moment on ne trouvait plus trace de Matthioly dans la correspondance administrative, on en avait conclu que, très-probablement, c'était lui qui, emmené à Exilles par Saint-Mars, en 1681, y était mort en 1687. C'est à cette conclusion qu'était arrivé M. Jules Loiseleur, dans ses *Problèmes historiques*, où il a fait preuve d'une pénétration et d'une sagacité des plus remarquables. Ses raisons parurent même un instant si concluantes à M. Topin, qu'il fut sur le point de les adopter; mais un examen plus attentif, provoqué par la découverte de documents nouveaux, le convainquit bientôt qu'il aurait fait fausse route.

Reprenant alors la thèse de M. Loiseleur, M. Topin la discuta pas à pas, et trouva, dans des dépêches jusqu'ici ignorées, la preuve que Saint-Mars n'emmena avec lui que deux prisonniers insignifiants, deux *merles*, comme le dit sa correspondance, tandis que Matthioly resta à Pignerol, sous la garde de Villebois, et, après la mort de celui-ci, sous la garde de Laprade, tous les deux dévoués à Saint-Mars.

En 1687, Saint-Mars, par avancement, devient gouverneur des îles Sainte-Marguerite (îles de Lérins), où le roi de France fit transporter de Pignerol, le 19 mars 1694, Matthioly, sans que son nom ait été prononcé. Dans la correspondance officielle avec le geôlier, on l'appelle toujours *votre ancien prisonnier*.

Enfin, le 19 juillet 1698, Saint-Mars reçoit encore un nouvel avancement, et

Digitized by Google

Barbezieux lui en fait part en ces termes, en s'occupant de son mystérieux prisonnier : « Le roy trouve bon que vous passiez des isles Sainte-Marguerite pour « venir à la Bastille avec *vostre ancien prisonnier*, prenant vos précautions pour « qu'il ne soit veu ny conneu de personne. »

Il se met en route, et quand il arrive à Paris, le porte-clef Dujonca consigne, dans son journal, son arrivée en ces termes : « Du jeudi 18 de septembre, à « trois heures après midy, monsieur de Saint-Mars, gouverneur du chasteau de « la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant de son gouvernement « des îles Sainte-Marguerite, Saint-Honorat, aient mené avecque lui dans sa « litière *un ensien prisonnier qu'il avait à Pignerol.* »

Le 28 avril 1679, Louis XIV, en accordant à l'abbé d'Estrades l'autorisation de faire enlever Matthioly, avait dit « de le conduire en secret à Pignerol et de « l'y faire garder sans que personne en ait connaissance..... Il faudra que per- « sonne ne sache ce que cet homme sera devenu. »

Cette dépêche explique pourquoi le prisonnier de Pignerol a été remis plus tard à Saint-Mars, déjà dans le secret, l'a suivi presque partout, et sera l'objet d'une précaution nécessaire, lors de sa translation à la Bastille. Comme il fallait que le prisonnier « ne fut veu ny conneu de personne », en traversant la France, Saint-Mars lui fit mettre un masque de velours, si familier aux Italiens, et qu'on aura probablement trouvé dans ses hardes. De là est venu la légende du *Masque de fer*.

Le malheureux Matthiolly, entré à la Bastille en 1698, y mourut le 19 novembre 1703, âgé de soixante-trois ans, après avoir été, pendant vingt-quatre ans, tenu au secret le plus rigoureux, et il fut enterré dans l'église Saint-Paul, à Paris, où son nom, soit calcul, soit ignorance, subit une transformation nouvelle. On l'appela *Marchialy*, ce qui donna lieu à de nombreuses dissertations, très peu fondées, comme on peut le croire.

Voilà donc la solution de ce fameux problème, et, pour la donner, il a fallu à M. Topin autant de persévérance que d'érudition et de sagacité ; car, dans tous les documents que sa patience a déterrés au milieu de monceaux de pièces officielles, pour arriver à la solution cherchée, il n'y a que des indices et pas de preuves directes sur l'identité de l'*Homme au Masque de fer*. C'est de leur rapprochement, de leur comparaison, qu'il a su faire jaillir la lumière avec un remarquable talent de discussion et de démonstration qui, pour nous, aboutit à la certitude. Nous adoptons cette solution en affirmant, au nom de la morale, que « toutes les « victimes de l'arbitraire sont également dignes d'intérêt, et que la persistance « du malheur élève le persécuté à la hauteur des plus grands par la naissance et « par l'éclat de la situation. »

Sans vouloir diminuer en rien le mérite de la découverte de M. Topin, nous ferons remarquer que plusieurs fois sa solution avait été donnée, mais que toujours on avait refusé d'y croire, faute sans doute de preuves suffisantes et de pièces authentiques. Ainsi, dans la BIBLIOTHÈQUE DE POCHE, (Paris, Poulain,

Digitized by Google

1846, in-16), *Curiosités biographiques*, à l'article PERSONNAGES MYSTÉRIEUX, vers la fin d'un assez long exposé des opinions soutenues sur le Masque de fer (p. 273-294), un passage montre que trois personnes, au moins, avaient indiqué la solution de M. Topin.

On y lit, en effet : « Dutens (mort en 1812), qui a soutenu plus d'une fois « d'étranges paradoxes, reproduisit dans sa *Correspondance interceptée* (lettre 6), « et dans les *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, un bruit qui avait couru « longtemps auparavant, savoir : que le prisonnier était un comte Girolamo « Magni ou MATTIOLI, premier ministre du duc de Mantoue. On prétendait que « cet homme avait été enlevé de Turin en 1685, ou plutôt en 1679, par ordre du « cabinet de Versailles, qu'il avait trompé, et qui craignait son habileté et ses « intrigues » (p. 282, 283). On remarquera que la cause de l'arrestation, le nom de la personne et la date rectifiée, sont exactement donnés. Mais on n'en croyait rien, car l'auteur de l'article ajoute : « Cette opiniona, ussi peu soutenable que les « précédentes (à peu près toutes celles que M. Topin a passées en revue), et que « l'on peut absolument réfuter de la même manière, a été soutenue par M. Rouz- « Fazillac, dans ses *Recherches historiques et critiques sur l'Homme au Masque de « fer*, Paris, an IX, in-8° de 142 pages; et plus récemment, par lord Dover (mort « en 1833), dans l'*Histoire véritable du prisonnier d'état nommé communément « le Masque de fer, fait sur des documents tirés des archives françaises.* » (p. 283.) Mais l'auteur de l'article où sont donnés les noms et les ouvrages des trois écrivains qui tenaient pour Matthioly, n'a pas dû en faire grand cas, parce que la prévention l'emportait bien loin de la vérité. « Pour résumer en deux « mots, dit-il, cette discussion sur le Masque de fer, nous croyons que toutes « les probabilités se réunissent pour le croire un fils naturel d'Anne d'Autriche, « ou, mieux encore, frère jumeau de Louis XIV. » (p. 292.)

Grâce à M. Topin, nous avons enfin, dans un travail définitif, où il a su ménager avec une très grande habileté la curiosité de ses lecteurs, le mot d'une énigme historique, quelquefois pressenti, mais que lui seul a vraiment donné, en remplaçant les probabilités par la certitude et même par l'évidence, pour qui sait lire et comprendre.

Qu'on ne s'étonne pas de voir M. Topin consacrer tant de temps et tant de peines pour arriver à la solution de ce problème historique, bien fait pour piquer la curiosité du public, et solliciter l'attention et le zèle des travailleurs.

N'avons-nous pas, en France, sans parler des pays étrangers, cent cinquante ouvrages, dont on pourrait citer les titres, consacrés, depuis 1615 jusqu'en 1837, à l'investigation d'un seul nom, celui de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*? « C'était là aussi, comme le disait le savant Barbier, un des plus difficiles « problèmes d'histoire littéraire qui ait été offert jusqu'à ce jour à la sagacité des « érudits. »

De même que la solution nous semble avoir été trouvée par M. Onésime Le Roy, dans un intéressant travail sur les manuscrits de Gerson, en se prononçant

Digitized by Google

pour Gerson, chancelier de l'Université; de même nous croyons que M. Marius Topin a rencontré juste, en disant que l'Homme au Masque de fer était Matthioly, sénateur de Mantoue et favori de Charles IV, duc de Mantoue, incarcéré par les ordres de Louis XIV, pour lui avoir promis de faire céder le marquisat de Montferrat à la France, et n'avoir pas tenu parole.

F. Bouquet.

Au moment de mettre sous presse, nous voyons que les divers articles du travail analysé ci-dessus viennent d'être réunis en un volume : *L'Homme au Masque de fer*, par Marius Topin, Paris, Didier et Cᵉ, éditeurs, 1870. 1 vol. in-8 de 418 pages. Il n'y a de nouveau qu'une très courte préface.

LES MERVEILLES DE LA CÉRAMIQUE,

Par M. A. Jacquemart (1). — Troisième partie. — Occident.

« Nous plaçons l'école normande en tête de l'art français... » Telle est la déclaration faite, au début de la dernière partie de son travail, par l'auteur des *Merveilles de la Céramique*, et un pareil hommage à notre pays doit valoir à son livre droit de cité parmi nous. C'est après de savantes recherches sur les origines de notre céramique, après des comparaisons ingénieuses, que M. Jacquemart consigne son opinion en termes si franchement admiratifs; aussi, pour l'histoire de notre industrie locale, ce témoignage vaut-il mieux que les éloges, passionnés parfois jusqu'à l'extrême, dont nous n'avons point su nous-même nous abstenir en parlant ici des produits merveilleux de nos fabrications normandes. Consacré à la faïence en Europe et aux origines de la porcelaine, le volume qui nous occupe est rempli de détails intéressants et variés sur les diverses fabriques de la France, de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Angleterre et de l'Italie. Si l'auteur fait en quelques lignes l'histoire des petites manufactures de chacun de ces grands états, il s'appesantit quand il le faut sur les chapitres essentiels qu'il consacre aux centres véritablement importants. A ce titre, la ville de Rouen n'est pas oubliée, et c'est avec un soin tout particulier que ses annales céramiques sont ouvertes devant les yeux du lecteur.

Si nous en croyons l'opinion de M. Jacquemart, les premiers décorateurs sur faïence, à Rouen, auraient été des peintres émailleurs appartenant à notre ville, où existait, dès le xvie siècle, « une fabrication renommée d'émail sur cuivre. » Voilà un champ ouvert à de nouvelles recherches; car, jusqu'à présent, les archives rouennaises ne nous ont rien révélé de pareil; et nous admettons, au contraire, avec M. André Pottier, le savant auteur de l'*Histoire de la Faïence de Rouen*, que la ville de Nevers nous a fourni nos premiers peintres céramistes dont nous retrouvons les noms dans les registres de l'époque. Tout en ne partageant point cette idée, nous devons reconnaître qu'il est venu à Rouen, une

(1) Voir la *Revue de la Normandie*, année 1866, p. 479, et 1867, p. 979.

Digitized by Google

fois la fabrication industrielle bien établie, des peintres en émail, et l'un d'eux, nommé Dorio, peut être considéré comme l'auteur de quelques pièces du Musée céramique de Rouen, remarquables sans doute, mais complètement en dehors de la production courante. Conclure de là que l'école de Rouen dérive des émailleurs, c'est ce que nous ne pouvons admettre, malgré notre désir d'être en conformité d'appréciations aussi parfaite que possible avec le savant céramographe.

Passant en revue les modifications apportées au décor des faïences rouennaises, M. Jacquemart voudrait reporter à 1695 environ le genre chinois, inauguré par le fabricant Guillibaud, pour le service du duc de Montmorency-Luxembourg. Nous devons contester cette date ; car le service dont il s'agit n'a pas été exécuté pour celui des Montmorency qui est mort en 1695; mais pour son fils, nommé gouverneur de Normandie en 1728 seulement. C'est à cette époque qu'existait, au nombre des fabricants rouennais, ce Guillibaud qui a tenu à honneur de mettre son nom sous certaines pièces importantes de ce riche et précieux échantillon de l'art rouennais.

Nous avions espéré que, converti à la démonstration de M. André Pottier, reprise ici même par M. A. Milet (1), le savant auteur de l'*Histoire de la Porcelaine* n'eût pas, dans son nouveau livre, dénié à notre Louis Poterat, concessionnaire du brevet de 1673, la priorité de fabrication de la porcelaine tendre: nous devons constater, au contraire, que M. Jacquemart incline toujours à reporter à Claude Révérend l'honneur de cette découverte. C'est toujours l'arrêt de 1664 qui sert à l'auteur de base d'argumentation. Nous ne reviendrons pas sur un point longuement débattu; toutefois, nous déclarerons nous ranger en cette circonstance à l'opinion de notre vénéré maître, M. André Pottier, et adopter en un mot les conclusions de l'article de M. Milet qui a traité surabondamment cette question de la *contrefaçon* de la porcelaine. Ces réserves faites, hâtons-nous de proclamer, à la gloire de l'écrivain, qu'il a su condenser en un petit nombre de pages une masse considérable de renseignements sur nos anciennes manufactures, leurs principaux propriétaires, leurs œuvres d'élite. Tous ceux qui s'intéressent à la question multiple de la transformation du décor dans le courant du dernier siècle, trouveront en ce livre des détails excellents.

Toutes les fabriques françaises passent successivement sous les yeux du lecteur, avec la reproduction de leurs pièces capitales, leurs marques, et les monogrammes qui peuvent servir à les différencier. L'examen de chacune d'elles, dans ses types caractéristiques, est fait le plus souvent en moins d'une page; c'est le meilleur éloge que nous puissions faire d'une telle analyse, car il est souvent bien difficile d'isoler d'une façon brève de tels enseignements, et plus

(1) Voir année 1867, p. 794 et suivantes, *De l'invention de la Porcelaine à Rouen en 1673.*

Digitized by Google

difficile encore de vulgariser de semblables connaissances, dont la source se cache le plus souvent sous d'épaisses et lourdes compilations.

L'histoire de Sèvres résume parfaitement ce qui a été publié sur les origines de la porcelaine tendre et l'invention de la porcelaine dure. Les différentes marques employées dans la manufacture ont été soigneusement rassemblées, et à cette liste ont été ajoutés les sigles particuliers à chacun des décorateurs, avec l'indication du genre traité par chacun d'eux. Nous aurions voulu voir figurer dans cette nomenclature le monogramme encore inédit du savant conservateur du Musée céramique de Sèvres, M. Riocreux, qui a marqué des lettres RX, de 1808 à 1817 environ, un certain nombre de pièces à décor de fleurs, que recherchent avidement aujourd'hui les amateurs, aussi admirateurs de son talent que dévoués à sa personne. Mais, par un sentiment de modestie poussée jusqu'à l'extrême, l'honorable conservateur laisse volontiers dans l'oubli les travaux de l'élève-peintre, et peut-être nous en voudra-t-il un peu de cette révélation qu'il a soigneusement dissimulée, aussi bien aux continuateurs de Marryat qu'aux auteurs de l'*Histoire de la Porcelaine.*

Ce n'est donc pas une lacune que nous signalons ici; c'est un renseignement complémentaire que nous sommes heureux de pouvoir fournir à M. Jacquemart pour le prochain tirage de son livre. Car, il ne faut pas en douter un instant, le plus grand succès est réservé à cette publication, de lecture facile, ornée de vignettes bien choisies et d'excellente exécution, qui est destinée à devenir un *memento* indispensable à tous les collectionneurs et à toutes les personnes qui s'occupent, à un titre quelconque, de l'achat ou de la vente des anciennes céramiques.

Pour arriver à faire justice des fables répétées à plaisir sur le degré d'antiquité des faïences hollandaises, la liste complète des marques authentiques déposées par les fabricants est soigneusement produite, et expliquée sous les inspirations d'une saine critique : il n'en faut point davantage pour renverser des hypothèses qui ne s'appuient sur rien de fondé, et des attributions qui, pour être parfois ingénieuses, n'en sont point moins des outrages à l'art et à la vérité.

Un bon et rapide examen des produits céramiques anglais, et des données précises sur la fabrication italienne au XVIIIe siècle complètent ce volume, qui termine le remarquable travail entrepris par M. Jacquemart, pour rendre populaires et « démocratiser » les *Merveilles de la Céramique.*

Un grand charme dans le style, une division claire et méthodique, rendent cet ouvrage, comme nous l'avons dit, parfait pour les gens du monde, qui n'ont point toujours le loisir ou la volonté de se plonger, pour trouver un renseignement, dans ces volumineuses monographies où se complaisent les esprits possédés du démon de la science pure. Nous dirions volontiers et sans réserves, qu'un attrait presque romanesque relie entre elles toutes les parties de cette aimable publication, si ce mot ne pouvait être détourné du sens particulier que nous voulons ici lui appliquer, et s'il convenait mieux à caractériser une étude avant tout historique.

GUSTAVE GOUELLAIN.

Digitized by Google

LA VIE ET MIRACLES DE SAINT ROMAIN.

La vente aux enchères publiques de la bibliothèque du regrettable M. A. Lévy a donné lieu à plusieurs de ces luttes qui charment les bibliophiles.

Le nº 221 notamment, c'est-à-dire *La Vie et Miracles de saint Romain, archevesque de Rouen, etc., Rouen, 1652, in-8, v. br., fig.*, qualifié *très rare* dans le catalogue imprimé, a été adjugé au prix de 103 fr. à un amateur distingué de notre ville, bien que l'exemplaire mis sur table ne fût pas dans cet état de marges non rognées et de propreté remarquable qui doublent le prix d'un volume.

Ce petit livre rarissime, sorti de la boutique de *Jean Leboullenger*, comprend 90 pages plus 7 feuillets préliminaires et une planche. Il fut longtemps attribué à dom Pommeraye, et plusieurs personnes sans doute le lui attribuent encore, sur la foi du savant *Manuel du Bibliographe normand*, dont l'exactitude ordinaire est si grande et si scrupuleuse.

Une citation puisée par M. A. Lévy dans l'exemplaire même qui vient d'être vendu, et soumise par lui à la section des sciences du congrès scientifique de Rouen, en 1865, amena la découverte du véritable auteur de ce curieux opuscule, par suite, la rectification de l'opinion admise jusqu'alors.

Comme l'honorable savant faisait passer son texte sous le couvert de Pommeraye, un membre de l'assemblée fit lecture aussitôt d'une citation identique en la reportant à Farin. La discussion qui s'ensuivit démontra qu'en effet la *Vie de saint Romain* était comme un premier essai de la *Normandie chrétienne*, qui la reproduit mot pour mot, à quelques variantes près.

Quelques-unes de ces variantes sont purement orthographiques : ainsi *cayers*, *s'avançeoit*, *faux-bourg* (*v. de S.*, pp. 3, 11, 33), etc., deviennent dans la *Normandie chrétienne* publiée sept ans plus tard, *cahiers, s'avançoit, fauxbourg ;* d'autres consistent dans la suppression de longueurs tout-à-fait inutiles ; le plus souvent dans des additions ou des rectifications de détails, toujours à l'avantage de la *Normandie chrétienne*. Ces différences sont surtout remarquables dans le *Discours de l'ancienne origine de la procession du Corps-Saint* (1).

La signature de la préface F. F. P. doit donc être lue non F. François Pommeraie, comme dans l'épitre dédicatoire de *l'Histoire des Archevesques de Rouen*, mais bien François Farin Prêtre, comme dans la *Normandie chrétienne*.

E. S.

(1) La gravure, très rare dans la *Normandie chrétienne*, de saint Romain terrassant la gargouille, pourrait sans doute fournir une analogie nouvelle, mais il nous a été jusqu'ici impossible de la comparer à celle qui décore la *Vie de saint Romain*.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DE LA NORMANDIE.

ADVIELLE. — Une lettre inédite du maréchal d'Ancre (Concini-Concino), datée de Pont-Audemer; par Victor Advielle (d'Arras); Pont-Audemer, imp. Dugas-Lecomte, 1869, in-8 de 7 p. — Tiré à 101 exemp., dont 1 sur peau vélin.

ANDRÉ. — Antiquités rares de la Normandie. Notice sur une cassette d'ivoire de la cathédrale de Bayeux; par M. André, conseiller à la Cour Imp. de Rennes; Rennes, imp. Catel, 1869, in-8 de 11 p. — Ext. du tome 7 des Mém. de la Soc. d'Archéol. du dép. d'Ille-et-Vilaine.

ANNUAIRE du département de la Manche. 41e année, 1869; St-Lô, imp. Elie fils, in-8.

BENCE. — Notice sur le chemin de fer direct de Paris à Dieppe (aujourd'hui en construction), et sur les vallées de Bray que ce chemin traverse; Rouen, imp. Giroux, 1869, in-12 de 24 p.

BOSQUET. — Poésies diverses, ou neuvième ouvrage de François-Joseph Bosquet; Caen, imp. Hommais, 1869, in-12 de 48 p.

BUCH (François). — Du piano. Simples notions sur son histoire, sa fabrication, sa conservation, son accord, etc.; Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, in-8 de 71 p. avec fig.

BULLETIN de la Société Linnéenne de Normandie; 2e série, 2e vol., année 1867; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de XVI et 541 p., avec portrait et 5 pl.

CANEL. — La voie ferrée de Glos-Montfort à Pont-Audemer; Evreux, imp. Canu, 1869, in-8 de 196 p.

CAZIN (F.). — Notice biographique sur Chênedollé; Vire, imp. Ve Barbot, 1869, in-8 de 38 p.

CAUMONT (Aldrick). — Balance économique, ou harmonies de la justice. Discours de clôture d'un cours de droit économique, professé à l'Hôtel-de-Ville du Havre (16 avril 1867); le Havre, imp. Lepelletier, 1869, in-8 de 30 p.

CHAMBRE de Commerce de Rouen. Procès-verbal de la séance du 3 novembre 1869, présidence de M. Ozenne, conseiller d'Etat, secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et du Commerce; Rouen, imp. Lapierre, 1869, in-8 jésus de 68 p.

Digitized by Google

CONINCK. — Le Canal de Suez après l'inauguration; Havre, imp. A. Lemale, 1869, in-8 de 34 p. avec un plan.

DU MÉRIL (Edélestand). — Histoire de la Comédie ancienne, t. 2; Paris, Didier, 1869, in-8 de XII et 459 p.

DUVAL DE SANADON (David). — L'origine du Prieuré des Deux-Amants en Normandie, fabliau du XIIIe siècle, par un trouvère du XVIIIe. — Notice préliminaire par M. le marquis de Blosseville; Rouen, imp. Boissel, 1869, in-8 de 32 p. — Ext. du Précis des trav. de l'Acad. de Rouen, 1867-68. — La notice occupe les p. 1-23, et le poème, les p. 24-32.

FLAUBERT (Gustave). — L'éducation sentimentale. Histoire d'un jeune homme; Paris, Michel Lévy frères, 1869, 2 vol. in-8, formant ensemhle 758 p.

FONTAINE. — Les propagateurs apostoliques de Notre-Dame du-Chêne de Bar-sur-Seine; Rouen, imp. Mégard, 1869, in-8 de 20 p.

LEGRIS. — Eloge de M. Thomine-Desmasures, prononcé par M. Legris, avocat, à la séance de rentrée de la conférence des avocats stagiaires du barreau de Caen; Caen, imp. Goussiaume de Laporte, 1869, in-8 de 35 p.

LE HARDY (Gaston). — Traditions et monuments d'une paroisse de la plaine de Caen; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-4 de 8 p. — Ext. des Mém. de la Soc. des Ant. de Norm.

LE JOLIS (Auguste). — Des prétendues origines scandinaves du patois normand; Rouen, imp. E. Cagniard, 1869, in-8 de 11 p. — Ext. de la *Revue de la Normandie.*

LEMOINE (P). — Saint-Front, solitaire dans le Passais au VIe siècle; Le Mans, imp. Leguicheux-Gallienne, 1869, in-8 de 20 p.

LEUDET (le Dr). — De la fièvre des phthisiques. Est-elle une contre-indication absolue des Eaux-Bonnes? Paris, Germer-Ballière, 1869, in-8 de 16 p. — Ext. des Annales de la Soc. d'Hydrologie médicale de Paris, t. 15.

LEVASSEUR (L). — Revue des pouvoirs dans la Seine-Inférieure, 1868-69; Havre, imp. T. Santallier et Ce, 1869, in-8 de 31 p.

LUZARCHES (V). — Un manuscrit des lettres en vers de Loret; Paris, Techner fils, 1869, in-8 de 8 p. — Ext. du Bullet. du Bibliophile, no de juillet.

MÉMOIRES de la Société des Antiquaires de Normandie, 3e série, 7e vol. (27e de la collection), 1re partie; Caen, imp. Le Blanc-Hardel, 1869, in-4 de 602 p. — Ce vol. contient: *Fons philosophiæ*, poème inédit du XIIe siècle, publié et annoté par M. A. Charma; *Benoist de Sainte-More* et *le Roman de Troye*, ou les métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine en France, au moyen-âge, par M. A. Joly, etc.

MÉMOIRES de la Société vétérinaire des départements du Calvados et de la

Digitized by Google

Manche. Années 1865-66-67 (nº 21); Caen, imp. Nigault de Prailauné, 1869, in-8 de CLVII et 308 p.

MERLET (Gustave.)—Saint-Evremont. Etude morale et littéraire, suivie d'un choix de ses œuvres; Paris, Sauton, 1869, in-12.

RENAULT. — Table générale analytique et raisonnée des matières contenues dans les dix volumes formant la 3e série (t. 21 à 31) du Bulletin monumental publié par la Société Française pour la conservation des monuments, par M. Renault, conseiller à la Cour imp. de Caen; Caen, Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de VI et 735 p. (Imp. Goussiaume de Laporte).

SIMON. — Compendium de discipline diocésaine, ou Recueil des Actes épiscopaux du siége métropolitain de Rouen, depuis l'an 1800 jusqu'en 1869, mis en ordre par M. F.-X. Simon, curé-doyen de Doudeville; Rouen, imp. Mégard, 1869, in-4 de 411 p.

SOCIÉTÉ des Amis des Sciences naturelles de Rouen; 4e année, 1868; Rouen, imp. Boissel, 1869, in-8 de 352 p.

TROUILLER. — L'Officialité de Cérisy, en Normandie, au moyen-âge (1314-1457); Académie Delphinale de Grenoble, en 1867, p. 16-39. — (Arrondissem. de Saint-Lô, Manche). — Voir une analyse de ce travail dans la *Revue des Soc. savantes des départements*, 4e série, t. x, juillet-août 1869, p. 23-26.

Digitized by Google

HISTOIRE

SAINT THOMAS DE CANTORBÉRY

ET UNE TRADITION A LISIEUX.

Nous ne pouvons nous dissimuler l'immense responsabilité qui va peser sur notre tête, et combien seront vives les susceptibilités que la lecture de ce travail devra exciter contre nous. Quoi! un homme d'église oser mettre en doute l'authenticité d'une précieuse relique que les peuples sont accoutumés à vénérer avec une ferveur toujours croissante! Soupçonner d'être illégitime une vénérable tradition que tout un pays chérit et conserve à l'égal de son culte!

Nous savons mieux que personne combien la tâche est ardue, l'entreprise audacieuse, mais la vérité a des charmes auxquels nous ne saurions nous soustraire; elle agit sur notre âme avec une puissance contre laquelle ne sauraient prévaloir ni les hommes avec leur position, ni les livres avec leurs affirmations retentissantes et toujours si sûres d'elles-mêmes. D'ailleurs, ce ne sont que de simples doutes que nous osons soumettre à l'appréciation des savants, et notre but n'est pas d'opposer une négation formelle et absolue à une tradition que nous aimerions à défendre nous-même; nous ne voulons qu'éveiller l'attention de ceux qui possèdent, afin qu'ils puissent garantir leur trésor contre des attaques non moins téméraires que la nôtre, mais plus habiles et plus heureuses.

La ville de Lisieux fut, pendant douze siècles, le siége d'un

Digitized by Google

évêché dont l'histoire est glorieuse. Au XIIe siècle, Arnoult, un des plus savants hommes de son temps, illustrait son diocèse et par ses talents et par le rôle qu'il eut à jouer dans les affaires les plus importantes de cette époque. Tout le monde connaît ses rapports avec saint Thomas de Cantorbéry, et la part qu'il prit aux démêlés que le saint prélat eut à soutenir avec Henri II, roi d'Angleterre.

A une faible distance de Lisieux, dans cette partie du territoire soumis à la juridiction de l'évêque de Bayeux, que l'on désigne communément sous le nom d'Exemption de Cambremer, se trouvait l'abbaye du Val-Richer. Les moines de cette maison étaient venus d'abord, sous la conduite de Nivard, frère de saint Bernard, s'établir à Souleuvre; mais, à cause de difficultés imprévues, n'ayant pu se maintenir dans cette première demeure, ils la quittèrent pour venir se fixer dans celle que la sollicitude de l'évêque Philippe de Harcourt leur avait préparée. Ce fut vers 1150 que s'opéra cette translation; il y avait donc vingt ans à peine que cette abbaye était fondée, lorsque saint Thomas fit la paix avec le roi Henri.

Or, voici ce que rapporte une certaine tradition religieusement acceptée à Lisieux, accueillie avec empressement par une foule d'écrivains de notre époque, qui, sans avoir essayé de la soumettre au contrôle d'une science éclairée, la reproduisent comme l'écho d'une voix infaillible. Saint Thomas de Cantorbéry, après être rentré dans les bonnes grâces de son roi, voulut se préparer, dans la solitude, à reprendre l'administration de son diocèse. Il vint donc au Val-Richer passer un temps que l'on n'ose pas déterminer, mais qui doit avoir été relativement assez long, puisqu'un détail de cette tradition nous montre encore aujourd'hui cette partie du bois de l'abbaye où le saint pontife allait prolonger ses méditations et se préparer à mourir.

Ceci n'est que la première partie de la tradition. La seconde nous apprend que ce fut pendant son séjour au Val-Richer que

Digitized by Google

saint Thomas vint visiter son ami l'évêque Arnoult, et qu'à cette occasion, ayant célébré les SS. Mystères dans la ville de Lisieux, il laissa comme relique la dalmatique épiscopale dont il s'était servi. Depuis cette époque, on conserve, à l'hôpital de Lisieux, plusieurs vêtements de forme ecclésiastique qui sont appelés les dalmatiques de saint Thomas de Cantorbéry, et sont devenus l'objet d'une vénération particulière.

Malgré les appréhensions de ceux qui s'efforcent de maintenir cette tradition dans son ensemble, ou plutôt pour apaiser les craintes exagérées, nous pensons qu'il est nécessaire de bien distinguer deux termes que rien d'absolu ne lie d'une manière définitive. En effet, la vénération qui s'attache à un vêtement que saint Thomas aurait porté sur sa personne, dans l'action mystérieuse du sacrifice de l'autel, ne doit pas dépendre essentiellement de la présence du pontife, soit au Val-Richer, soit à Lisieux. Il peut avoir revêtu ailleurs ces ornements qu'une main pieuse aurait envoyés à l'évêque Arnoult comme souvenir de celui qui avait été son *ami*, et qui, par son martyre, était devenu son protecteur. Pour cette raison et pour d'autres semblables, nous nous croyons autorisé à écarter du débat cette relique toujours vénérable et à laquelle, nous l'espérons, une dévotion studieuse s'empressera, dans un temps plus ou moins prochain, d'assurer son caractère d'authenticité, en produisant en sa faveur des documents qu'une bonne foi, jusqu'ici trop confiante, a laissés dans l'oubli.

C'est ainsi que nous éloignons de nous tout soupçon d'attenter au respect dû aux choses saintes, en même temps que nous sollicitons les esprits sérieux à des efforts dont le résultat doit être d'augmenter la piété, de dissiper les inquiétudes et d'éclairer l'ignorance toujours prétentieuse des contradicteurs.

Nous n'avons donc plus en présence que cette donnée de la tradition, qui affirme que saint Thomas de Cantorbéry a passé, au Val-Richer, le temps qui s'est écoulé depuis le jour où il fit sa

Digitized by Google

paix avec son roi, jusqu'au moment où il se disposa à rentrer définitivement dans son diocèse.

Nous comprenons l'importance de cette tradition, et combien elle est glorieuse pour un pays qui aurait reçu, abrité et protégé, aux derniers jours de son exil, un pontife qui bientôt allait devenir un martyr. Le diocèse de Bayeux pourrait aussi réclamer légitimement sa part de cet honneur, puisque l'abbaye du Val-Richer se trouvait sur le territoire dépendant immédiatement de la juridiction de l'évêque de Bayeux, et ne se distinguait réellement pas du diocèse proprement dit. Il y aurait donc à Bayeux et à Lisieux communauté d'intérêts à conserver et à défendre une croyance, que l'on devrait s'efforcer de rendre populaire pour lui donner, au point de vue chrétien, une vertu plus active et une vie plus agissante.

Mais pour qu'une tradition puisse être légitimement acceptée, il faut qu'elle soit revêtue de certaines conditions sans lesquelles elle ne saurait avoir aucun droit de s'imposer à la croyance. Il ne suffit pas, en effet, d'écrire aujourd'hui dans un livre destiné à survivre à son auteur, que saint Thomas de Cantorbéry a reçu des moines du Val-Richer une hospitalité pleine de respect et de profonde révérence; qu'il a voulu reconnaître le dévouement de son ancien ami en honorant de sa présence son palais et sa ville épiscopale; il faut que cette affirmation puisse reposer sur des témoignages, et nous concevons qu'un livre écrit au siècle dernier, destiné à célébrer la gloire des évêques de Lisieux plutôt que celle des saints du diocèse, n'est pas une base suffisamment solide pour appuyer une tradition. Il y aurait, au-dessous de cet échafaudage, une profondeur de six siècles, qu'il faudrait absolument combler, avant d'arriver au succès, et c'est ce vide effrayant que l'on s'efforce de ne pas apercevoir, que l'on néglige même d'envisager.

Mais là n'est pas encore le point où gît la grande difficulté. La condition la plus essentielle pour la légitimité d'une tradition,

Digitized by Google

c'est que les données principales en soient d'accord avec celles de l'histoire générale de l'époque, et ne soient contredites par aucune des affirmations consignées dans les documents authentiques. Il faut, dès-lors, que le fait traditionnel soit possible, eu égard aux faits constatés à l'époque où il se serait accompli; il faut surtout qu'une négation, même apparente, ne lui soit pas opposée par les historiens du temps les plus autorisés, parce qu'ils s'occupent de matières qui ont avec la question le rapport le plus immédiat.

En faisant à la tradition de Lisieux l'application de ces principes, nous disons que ce ne sont pas les historiens du siècle dernier qui peuvent avoir un poids considérable dans la discussion, et leur témoignage ne peut avoir qu'une valeur extraordinairement réduite. Mais ce sont plutôt les auteurs du XIIe siècle, ces hommes si nombreux et si considérables par leur position, qui doivent être appelés, et dont le témoignage seul peut être invoqué.

Disons-le avec regret, puisque l'occasion se présente d'exprimer un vœu légitime. Aujourd'hui, quelles que soient les prétentions à l'érudition, il semble que l'on ne connaisse que cette érudition de seconde main, si capable de perpétuer l'erreur et de détourner la vérité. Mais si de nos jours la véritable critique historique préside si rarement aux jugements formulés par tant d'hommes dont le nom cependant fait autorité, que doit-on penser de ceux qui ont écrit à une époque et sous des influences qui ne leur permettaient pas de voir les faits historiques en eux-mêmes et sous leur véritable jour? Cette plaie, qui ne devrait plus être celle de notre temps, nous afflige cependant au delà de ce qu'il est possible d'imaginer. On recule devant les originaux et on croit avoir commandé les convictions, quand on ne s'est appuyé que sur des appréciations sans valeur et sans portée.

La tradition de Lisieux ne doit donc être contrôlée que d'après

Digitized by Google

le témoignage des auteurs qui, à l'époque où vivait le saint martyr, ont été dans son intimité et ont, après sa mort, rapporté ce qu'ils ont vu de leurs yeux, touché de leurs mains et entendu de leur propres oreilles (1). Voilà les écrivains qui doivent être préférés à Hermant et à Jean Le Provost, hommes d'une conscience droite assurément, et dont la volonté était incapable de fausser l'histoire, mais que leur peu de critique, autant que l'âge où ils vivaient, a rendus des témoins que l'on pourrait récuser, si la solitude qui se fait autour d'eux et le peu d'écho que leur voix a pu rencontrer n'en faisaient d'ailleurs un devoir.

Il nous serait facile de justifier ce jugement, qui paraîtra peut-être exagéré; mais nous pensons que l'autorité que l'on serait tenté de leur accorder aura perdu de son importance, au moins en ce qui concerne la tradition de Lisieux sur saint Thomas, quand nous aurons fait connaître l'histoire véritable du saint martyr pendant les derniers mois qu'il passa sur le sol de la France.

Le dernier ouvrage, dans lequel la tradition relative au séjour de saint Thomas en Normandie s'affirme avec le plus d'assurance, est une *Etude historique sur l'abbaye du Val-Richer*, par M. Gustave Dupont, président du Tribunal de Valognes (2). A défaut de preuves positives tirées des documents originaux, l'auteur se livre à des considérations basées sur la disposition des esprits à cette époque; il en déduit des conjectures qu'il regarde non-seulement comme probables, mais qu'il reconnaît être la seule expression de la vérité sur le point qu'il examine. Dès-lors, en terminant, il s'exprime ainsi : « Ce fut vers le com-« mencement du mois d'août 1170 que Becket prit, à Sens,

(1) S. Thomæ vita III, auct. Willelmo filio Stephani. « Cætera plurima, quæ hic scribuntur, oculis vidi, auribus audivi, quædam a consciis didici relatoribus. »
In prolog.

Pour l'édition à laquelle se rapportent toutes les notes, il nous suffira d'indiquer une fois la *Patrologie* de Migne, t. 190 et 199.

(2) Caen. F. Le Blanc-Hardel, 1866.

Digitized by Google

« congé du roi de France. Aucun historien ne rapporte en quel « lieu il passa l'intervalle qui sépare cette date de celle de son « embarquement à Wissant, au mois de novembre suivant. « Nous avons vu que cette lacune est aujourd'hui comblée. » Plus loin il ajoute : « Il nous paraît ainsi hors de controverse que « Thomas Becket, pendant les derniers mois de son exil sur le « continent, a séjourné d'abord, et peu de temps, à Lisieux, et « ensuite au Val-Richer ; que c'est de là qu'il partit pour aller à « Touques... »

Nous ne voulons pas entrer dans la discussion des moyens dont se sert M. Dupont pour faire valoir son opinion ; nous nous contentons de faire sur ce point les réserves les plus fondamentales; nous ne nous proposons qu'un but, c'est de démontrer que les historiens de l'époque où vécut saint Thomas nous font connaître, de la manière la plus positive et la plus exacte, les différents lieux dans lesquels le saint archevêque passa l'intervalle qui sépare le mois d'août de l'an 1170 du mois de novembre suivant. Lorsque nous aurons fait parler ces voix si autorisées, nous serons peut-être en droit d'élever les doutes les plus sérieux sur la tradition lexovienne.

La vie de saint Thomas de Cantorbéry a été écrite par un grand nombre d'historiens qui, pour la plupart, ont vécu dans son intimité, soit comme secrétaires, soit en qualité de clercs attachés à sa personne (1). Il nous suffit de nommer Edouard Grim, ce moine de Cantorbéry, qui eut le bras coupé en défendant le saint prélat contre ses bourreaux ; Roger de Pontigny qui, pendant le séjour de saint Thomas en cette abbaye, avait été délégué pour remplir auprès de lui un service personnel ; Guillaume, fils d'Etienne, qui, dans le prologue mis en tête de la Vie, rappelle tous les titres qui l'attachaient à la personne du saint pontife ; Jean de Salisbury qui, dans plus d'une circons-

(1) « Quibus fidem non habere infidelis est. »—Sanct. Thom. Vit. nona auct. anonymo.

Digitized by Google

tance, avait été comme son ambassadeur ; Herbert de Bosham, qui avait été son secrétaire particulier et l'avait suivi dans son exil. Nous pourrions en citer d'autres dont nous aurons à invoquer le témoignage; nous bornons ici cette nomenclature à laquelle nous n'ajouterons que saint Thomas lui-même, dont les lettres nous fournissent des détails précieux sur l'emploi de son temps pendant la période que nous étudions.

Le colloque de Fréteval eut lieu le jour de la fête de sainte Magdeleine en l'année 1170. On sait ce qui s'y passa et comment la paix y fut conclue entre l'archevêque de Cantorbéry et Henri II. Le roi et saint Thomas eurent ensemble un long entretien dans lequel Henri témoigna le désir que l'archevêque retournât le plus tôt possible en Angleterre, et, pour s'assurer de la personne du prélat, afin sans doute de le soustraire à une influence qui ne serait pas la sienne, il lui proposa de le suivre en Normandie pendant le temps qu'il aurait encore à passer de ce côté du détroit, lui promettant que rien ne serait épargné pour le bien-être de sa personne et de celle des clercs qui devaient l'accompagner. Sur la demande de l'archevêque, il s'était engagé à faire remettre les choses qui concernaient l'église de Cantorbéry dans l'état où elles étaient trois mois avant le départ de saint Thomas (1) ; il promit que réparation serait faite au pontife pour l'injure personnelle qu'il avait reçue dans l'affaire du couronnement de son fils. Enfin, il se chargea de faire écrire immédiatement au jeune roi, afin qu'il eût à exécuter les promesses faites par son père à l'archevêque de Cantorbéry.

Sur ces bases la paix fut conclue ; mais, malgré le grand désir que saint Thomas éprouvait lui-même de rentrer dans son Eglise, il exigea que les promesses du roi fussent exécutées avant qu'il

(1) Rex filio suo novo regi litteris patentibus præcepisset ut archiepiscopo et suis omnia restituerentur in integrum, prout fuerant tribus mensibus antequam Angliam egrederentur. »

Joannis Sarisb. epist. 300, ad Petrum abb. S. Remigii.

Digitized by Google

se mît en route, et, pour lui témoigner la confiance qu'il avait dans la parole royale, il refusa d'accepter l'offre qui lui était faite de suivre Henri en Normandie, par la raison que la reconnaissance lui faisait un devoir de retourner en France remercier ceux auxquels il avait de si grandes obligations; mais il s'engagea à venir l'y rejoindre aussitôt qu'il serait libre, afin de faire voir publiquement que leur intimité était revenue ce qu'elle était autrefois (1).

Henri ne put s'opposer à ce projet; il l'accepta donc, et saint Thomas ajouta: « J'irai et je reviendrai. » Puis il fit promettre au roi qu'il lui ferait l'honneur de l'accompagner lui-même en Angleterre, et que, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'en empêchaient, au moins il lui donnerait l'archevêque de Rouen, dont la présence serait un témoignage de la haute bienveillance du souverain.

Après ces conventions, on se sépara, et le saint archevêque retourna à Sens (2). On ne saurait comprendre que saint Thomas, dans une telle situation de ses affaires, dût rester inactif; aussi voulut-il s'assurer, par les hommes qui lui appartenaient, que les affaires se rétablissaient et que les promesses qui lui avaient été faites n'étaient pas illusoires. Il y avait surtout quelques domaines passés dans des mains laïques par suite de son exil, et dont il voulait voir opérer la restitution à l'église de Cantorbéry. Pour cet effet, il envoya son secrétaire Herbert de Bosham, accompagné de Jean de Salisbury, avec mission d'aller jusqu'en Angleterre s'assurer que ses désirs sur ce point étaient exé-

(1) « In hoc convenimus... aliquandiù moraturi circa eum antequam redeamus in Angliam, ut omnibus innotescat in quantam familiaritatem et gratiam nos reciperet. »

S. Th. Epist. ad. Alex. pap. Ep. 25.

(2) « Ipse vero archiepiscopus reversus Senonas. »

Vit. t. II. Auct. Rog. de Pont.

« Nos vero in Franciam ad civitatem peregrinationis nostræ recedentes... »

Herb. de Bosch. Vit. St. Th. Lib. 5, v 2.

Digitized by Google

cutés (1). Les hommes de l'archevêque vinrent jusqu'en Normandie, et là ils trouvèrent le roi, qu'une fièvre retenait au lit depuis quelques jours. Lorsqu'ils purent être reçus, ils ne remarquèrent dans les discours du roi qu'hésitation et embarras, beaucoup de raisons pour différer et pas une assurance d'en finir. Enfin il promit; mais les envoyés du prélat n'ayant pas une confiance absolue dans cette parole, au lieu de se rendre en Angleterre, comme ils en avaient l'ordre, revinrent en France retrouver leur archevêque (2). Le saint pontife fut violemment ému et comprit le peu de valeur qu'il fallait accorder aux promesses du roi (3).

Nous ne voulons pas indiquer le temps précis qu'il fallut aux envoyés de saint Thomas pour exécuter leur voyage; mais comme nous pouvons supposer qu'ils n'avaient pu partir de Sens avant le commencement du mois d'août, nous ne croyons pas être dans l'erreur en pensant que le mois tout entier dut se passer avant le retour des messagers à Sens. Or, à cette époque, l'archevêque se trouvait toujours dans cette ville, occupé sans doute des affaires de son retour.

Son premier soin, nous dit Guillaume fils d'Etienne, fut d'écrire au pape et à la sainte Eglise romaine pour les informer de la conclusion de la paix entre le roi d'Angleterre et lui, et il faisait connaître, en particulier, la promesse qui lui avait été donnée par Henri de faire réparer l'injure personnelle qui lui avait été faite dans l'affaire du couronnement. Puis il se mit à visiter

(1) « Expectabimus autem in Francia donec redeant nuntii nostri, quos ad recipiendas possessiones nostras destinavimus, quia non est in animo nostro ut redeamus ad ipsum, quandiu de terra Ecclesiæ passum pedis abstulerit. »

St. Th. epist. 25, ad. Alex. pap.

(2) « ... ad dominum nostrum in Franciam reversi sumus. »

Herb. de Bosh. ibid.

(3) « Nam in restitutione possessionum facile advertemus qua sinceritate agatur nobiscum. »

St. Th. epist. 25, ibid.

Digitized by Google

les maisons religieuses dans lesquelles il avait reçu l'hospitalité; il n'oublia pas les nobles familles de France qui l'avaient reçu et soutenu au temps de sa détresse; mais surtout il se fit un devoir d'aller témoigner au roi de France toute la reconnaissance dont il se sentait animé pour les bienfaits qu'il en avait reçus. Nous savons quelque chose de leurs épanchements mutuels au moment des suprêmes adieux: « Ne vous fiez pas au roi d'An-« gleterre, disait le roi de France, restez. Tant que Louis vivra, « rien sur la terre de France ne vous manquera. — Que la « volonté de Dieu s'accomplisse, répondit Thomas. » Ils se dirent adieu, et tous deux versaient des larmes, nous dit l'historien. Saint Thomas fut visiter l'évêque de Paris, et, en lui disant adieu, il ajoutait: « Je vais en Angleterre pour mourir (1). »

Peut-on supposer que ces nombreuses visites étaient ignorées en Normandie, quand elles étaient faites avec tant de solennité que ceux chez lesquels il se présentait, voulant lui faire un dernier hommage, lui envoyaient publiquement des chevaux, des vêtements et tout ce qui pouvait lui être nécessaire ou utile pour un honorable retour (2)? Nous savons, au contraire, que Henri était parfaitement instruit de tout ce qui concernait l'emploi du temps de saint Thomas, et que l'accueil si bienveillant et si plein de respect qu'il recevait en France portait ombrage au roi d'Angleterre. On peut dire qu'il le suivait des yeux, avec la jalousie dans l'âme. Aussi il lui écrivit pour l'engager à abréger ses courses de castel en castel, et Hugues, son clerc, porteur de la lettre, était chargé de lui dire que tous ces délais en France lui étaient suspects, qu'il se hâtât de disposer son retour en Angleterre (3), et que, comme il était convenu, il ne manquât

(1) Vit. III. auct. Willelmo.

(2) « Ipsi autem nobiles Galli eum et suos equis, vestibus et omnibus necessariis sufficientissimè instruxerunt ut quos foverant exules cum honore remitterent repatriantes. » Vit. III. auct. Willelmo.

(3) Rex Anglorum interim archiepiscopo litteras scripsit revocationis per Hugonem clericum, dicens, illam ejus moram in Gallia sibi esse suspectam; festinaret ergo in Angliam redire archiepiscopus; paratis omnibus ad regem ex condicto revertitur. Ibid.

Digitized by Google

pas de venir le voir, ce que fit l'archevêque, au rapport des historiens que nous allons suivre.

Si nous plaçons la fin de ces visites vers les derniers jours de septembre ou les premiers du mois d'octobre, nous croyons ne rien exagérer dans notre supputation, et nous nous accordons d'ailleurs avec une lettre de Jean de Salisbury, dont nous aurons à parler et que la critique place à cette dernière époque.

Jusqu'à ce moment, nous avons donc suivi saint Thomas; l'univers entier nous dit où il était, chacun des jours qui ont composé cette période, et Henri lui-même savait où le trouver, lorsqu'il envoyait Hugues, clerc de sa chapelle, lui porter cette lettre de rappel. Or, il savait qu'il n'était ni au Val-Richer, ni à Lisieux, et que la vie du saint archevêque était plus active que celle de ce moine que M. G. Dupont nous représente méditant en secret sous les grands arbres de la forêt qui ombrageait l'abbaye cistercienne.

Thomas Becket avait donc dit à Henri II, en le quittant pour aller faire ses adieux à ceux qui, en France, avaient été ses consolateurs : « J'irai et je reviendrai. » Il devait rappeler, en effet, à cet homme si peu fidèle à sa parole royale, qu'il lui avait promis de rétablir les affaires de son Eglise en Angleterre et de payer les dettes qu'il avait contractées sur le continent. Le saint pontife avait encore, pour voir le roi, un autre but qu'il croyait nécessaire d'obtenir pour manifester extérieurement la paix qui venait de lui être accordée aussi bien que pour s'assurer des parfaites dispositions de Henri.

A l'assemblée de Freteval, le roi avait refusé de donner à l'archevêque de Cantorbéry le baiser de paix. Il s'était contenté d'un acte de simple courtoisie, en lui tenant l'étrier, au moment où le prélat remontait à cheval; « quant au baiser, avait-il dit, je vous le « donnerai lorsque nous serons sur mes domaines (1). » Le pape

(1) « In terra mea centies ejus osculabor os manus et pedes. »
Vita III, auct. Willelmo.

Digitized by Google

avait cependant jugé nécessaire que cette formalité s'accomplît ; elle devait être un gage public de la paix et comme le sacrement de l'union que l'on ne pouvait rompre sans devenir, pour ainsi dire, sacrilége. Cette idée poursuivait l'archevêque et l'impression qu'elle faisait sur lui le portait à chercher tous les moyens de se rencontrer avec Henri.

Saint Thomas apprit que le roi devait se trouver sur les terres de Thibault, comte de Blois, à un colloque fixé entre cette dernière ville et Tours. Il partit donc, dans l'intention d'y rencontrer Henri, qui, sans doute, n'attendait pas le prélat. Ayant appris, en effet, par quelques-uns de ses gens que l'archevêque de Cantorbéry arrivait, et qu'il était déjà près de Tours, il envoya à sa rencontre, et lui-même, peu après, sortit pour le recevoir. Tous purent remarquer la froideur qui se manifesta dans les manières du prince et dans ses rapports avec l'archevêque. Le lendemain, comme ils devaient ensemble entendre la messe, le roi, d'après un conseil perfide, ordonna à son chapelain de célébrer une messe des morts, afin de ne pas être obligé de donner le baiser à l'archevêque. Ils sortirent ensemble pour se rendre au lieu où devait se tenir le colloque ; mais leur conversation devint très animée ; ils se firent des reproches mutuels provoqués sans doute de la part du roi par les observations du prélat, qui se plaignait de ce que les conventions arrêtées précédemment à Freteval n'avaient pas été remplies. Malgré ces remontrances si légitimes, le roi voulait que l'archevêque retournât à son Eglise, avant l'exécution des promesses et le rétablissement des affaires. On se sépara (1).

Quelques jours après, saint Thomas, voulant encore une fois voir le roi Henri, se rendit au château de Chaumont, près de Blois. Il désirait, avec l'aide de Dieu, reconquérir son ancienne familiarité. En effet, l'entrevue fut plus affectueuse et plus expansive que la première fois. Dans la conversation qu'ils eurent

(1) Herbert de Bosham. Lib. v. 3. — S. Thom. vit. III. Auct. Willelmo.

Digitized by Google

ensemble, le roi alla jusqu'à dire au prélat : « Si vous vouliez « faire ma volonté, je vous donnerais tout. » Quelques jours après, le saint archevêque, rapportant ces paroles à son secrétaire, lui dit : « Je me souvins alors de ce texte de l'Evangile : « *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.* » Le lendemain, dit Herbert de Bosham, qui avait assisté à l'entrevue, nous revînmes à Sens pour nous préparer à retourner au plus tôt en Angleterre (1).

Après tous les voyages, c'est donc toujours à Sens que revient Thomas Becket. C'est dans cette ville de son exil, comme l'appellent ses historiens, qu'il avait ses habitudes, son chez-lui, *home*, comme diraient aujourd'hui les Anglais, ses compatriotes. Il ne pouvait aller ailleurs qu'autant que les préparatifs de son retour l'exigeaient, et ses nombreuses préoccupations étaient loin de lui laisser un instant pour jouir du repos de la solitude ou de l'amitié.

Ce fut dans le courant du mois d'octobre que ce retour définitif s'effectua, car ce fut à cette époque que l'archevêque de Cantorbéry prit les dernières dispositions qui devaient précéder sa rentrée dans son Eglise. Il voulut que, dans un synode général, tous les prêtres se trouvassent réunis, et que, les affaires de son Eglise étant rétablies, ils se disposassent à recevoir leur archevêque (2). A cet effet, il envoya en avant Jean de Salisbury, avec mission de présider en son nom l'assemblée des clercs et de faire connaître les volontés du prélat (3).

Alors, Jean de Salisbury crut devoir écrire à Guillaume, sous-prieur de Cantorbéry, et à tous les autres clercs, pour les prévenir de la prochaine arrivée de l'archevêque, qui, selon toute pro-

(1) Herbert, *ibid.* 4. — S. Th. vit. II, auct. Rogerio de Pontin. — Vit. III, auct. Willelm.

(2) S. Th. vit. II, auct. Rog. de Pont. — Joan. Sarisb., epist. 300.

(3) Joan. Sarisb., *ibid.* « Contigit autem me triduo applicare ante octavas Beati Martini, et in ipsis octavis erat cantuar. Synodus celebranda in qua me vice absentis archiepiscopi gerere oportebat. »

Digitized by Google

babilité, disait-il, devait quitter Sens vers la fête de Tous-les-Saints (1). Cette lettre est du mois d'octobre, et le synode devait avoir lieu à l'octave de la Saint-Martin ; Jean de Salisbury arriva en Angleterre trois jours avant; il se dirigea immédiatement vers Cantorbéry, où il fut reçu, dit-il, comme l'ange du Seigneur (2).

Pendant ce temps, l'archevêque était toujours à Sens, attendant les dernières nouvelles qui devaient lui apprendre que justice était faite à son Eglise. Il nous dit lui-même que le roi ne rendit qu'à la Saint-Martin les revenus qui devaient être restitués à la Saint-Michel (3). Nous serions peut-être autorisé à croire qu'il prolongea son séjour à Sens au delà de ce qu'il avait prévu. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons fixer son départ avant les premiers jours du mois de novembre, époque certaine à laquelle il dit adieu à cette ville, où il avait trouvé un asile et des amis. Car ce ne fut pas avant l'époque de la Saint-Martin que saint Thomas pût quitter la ville de Sens, et, comme le roi avait lui-même tracé son itinéraire (4), ce fut vers Rouen qu'il se dirigea.

A Freteval, Henri s'était engagé à honorer de sa présence le retour de l'archevêque ou au moins de se faire représenter par celui de Rouen. D'ailleurs, on lui avait fait espérer qu'il trouverait, dans cette dernière ville, les moyens de remplir ses engagements et des ressources pour payer les dettes qu'il avait contractées. De Sens, il se rendit donc directement à Rouen, où il croyait trouver le roi (5). Il fut surpris d'apprendre que son arrivée n'avait point été annoncée, et que l'argent sur lequel il

(1) Joan. Sarisb., epist. 299. « Igitur ut condictum est, Deo propitio, in festo Omnium Sanctorum Senonis valefaciet. »

(2) Joan. Sarisb., epist. 300.

(3) S. Th., epist. 27, ad Alex., papam. — Vit. III, auct. Willelm.

(4) Ex mandato Domini regis Rothomagum venerat. (Joan. de Sarisb., lett. 300.

(5) Rex ait ei : « Vade in pace, sequar te, videbo te-Rotomagi. » Vit. III. — Joann. Sarisb., epist. 300.

Digitized by Google

comptait n'avait point été envoyé. Pour faire face à cet embarras, il fut obligé de recevoir, de l'archevêque, 300 livres (1), au moyen desquelles il put satisfaire ses créanciers, et se disposa à attendre l'arrivée du roi ou des ordres pour l'archevêque de Rouen. Mais il ne demeura pas longtemps en suspens, car il vit bientôt se présenter devant lui l'homme qu'il attendait le moins sans doute, c'était Jean d'Oxford (2), son ennemi personnel, et qui demeurait toujours sous le coup de l'excommunication. Ce personnage remit au prélat une lettre du roi, qui le priait, et, au besoin, lui ordonnait (*monebat*) de rentrer immédiatement et sans délai dans son église, l'avertissant, toutefois, qu'il aurait pour compagnon de voyage ledit Jean, qui, ainsi, devait être à la fois le consolateur et le gardien du saint archevêque (3).

Il est facile de voir que c'était un moyen de le tenir à chaque instant sous les yeux d'un geôlier qui ne devait pas permettre à son prisonnier de s'écarter de la route qui lui avait été tracée. Le saint archevêque subit cet injurieux traitement, et, sous la garde de cet excommunié, il quitta Rouen pour se rendre à Wissant, lieu désigné peut-être pour l'embarquement de saint Thomas et de ceux qui avaient l'honneur de l'accompagner.

Nous ne suivrons pas plus loin notre saint martyr. Sans doute que les historiens du temps ont dit à l'auteur de l'*Histoire du Val-Richer* les événements qui s'accomplirent dans la suite, et qui n'ont plus de rapport avec la tradition de Lisieux.

Nous demandons maintenant si les historiens se taisent sur le

(1) *Ibid.*

(2) Vit. II. — Vit. III. — S. Thom., epist. 27. — Joan. Sarisb., epist. 300.

(3) « Sæpe dictus autem dominus cantar. ex mandato domini regis Rothomagum venerat, inde ex promisso liberandus ab obligatione creditorum et cum honore in patriam remittendus. Sed fefellit eum opinio. Joanne de Oxeneford afferente litteras domini regis, quibus rogabat et monebat, ut sine mora rediret ad ecclesiam suam et antidicti Joannis conductu et solatio in itinere frueretur. Paruit archiepiscopus... » Joann. Sarisb., epist. 300.

Digitized by Google

temps qui s'écoula depuis le moment où l'archevêque de Cantorbéry fit sa paix avec le roi d'Angleterre, au mois de juillet 1170, jusqu'à celui où il s'embarqua pour retourner dans son Eglise. Ne paraissent-ils pas, au contraire, plus explicites sur cet intervalle de près de quatre mois qu'ils ne l'ont été en racontant la vie du grand seigneur et celle de l'évêque ? Si donc nous le suivons ainsi, jour par jour, s'il nous est possible de faire l'histoire de ses actions, il nous est possible également, non-seulement de conjecturer, mais encore de raconter ses désirs, ses projets, les émotions de son âme et jusqu'à ses épanchements avec ceux qui avaient été ses amis et ses bienfaiteurs ; mais aussi il est facile de constater que pas une de ses pensées ne se tourne vers Lisieux ; le nom de l'abbaye normande n'est jamais prononcé par ceux qui, s'occupant avec autant d'intérêt de sa personne vénérable, n'eussent pas manqué de faire au moins une allusion aux aspirations de son cœur, si elles se fussent dirigées de ce côté.

Le temps, d'ailleurs, qu'il avait encore à passer sur la terre de son exil était si court, les affaires qu'il avait à y traiter ou à terminer, si nombreuses et si importantes, que nous ne voyons pas comment il eût été possible au saint prélat de se détourner un moment de sa route pour satisfaire à des exigences que rien ne commandait. Quand on considère encore la difficulté des voyages à cette époque, la lenteur avec laquelle on franchissait alors les distances aujourd'hui si rapprochées, on est obligé de convenir que le temps aurait manqué à Thomas Becket pour entreprendre la course que l'on veut, à tout prix, lui faire exécuter.

Ce que l'on ne dit pas, surtout, c'est la raison qui aurait porté saint Thomas à préférer, pour lieu de son repos, une maison dont il ignorait peut-être l'existence, dont le nom, du moins, n'est prononcé dans aucune de ses lettres. Cette abbaye ne datait que d'hier, et l'on voudrait qu'au lendemain de sa fondation

Digitized by Google

elle fût déjà devenue le lieu des préférences du saint exilé, qui jamais n'avait eu avec elle le moindre rapport. Sa qualité d'abbaye cistercienne ne suffisait pas à lui donner autant d'importance, et, ne relevant en aucune manière de la maison de Pontigny, dont elle n'était pas la fille, elle ne pouvait avoir entretenu avec cette dernière des relations qui l'eussent fait connaître de l'archevêque de Cantorbéry et eussent déterminé son choix.

Nous savons que, pour lever cette difficulté, on se fonde sur le peu de distance qui sépare le Val-Richer de Lisieux, et sur ce que le prélat, voulant consacrer son temps à ses amis, était venu chercher, dans une retraite voisine de la ville épiscopale, le moyen de satisfaire ses affections et ses goûts pour la solitude. En raisonnant ainsi, on suppose, avant tout, que saint Thomas était libre de sa personne et de ses moments, et on refuse de reconnaître les immenses devoirs qui s'imposaient à sa conscience et à son cœur ; mais on paraît, en même temps, ignorer la véritable situation dans laquelle le saint archevêque s'était trouvé placé à l'égard d'Arnoult, évêque de Lisieux.

On suppose, en effet, bien gratuitement à notre avis, que les rapports de saint Thomas avec Arnoult étaient de nature à lui faire entreprendre le voyage de Lisieux. Peut-être ferons-nous voir un jour que l'archevêque de Cantorbéry n'avait pas pour l'évêque de Lisieux ces sentiments affectueux que l'on se fait un bonheur de lui prêter. Saint Thomas avait de bonne heure compris l'évêque courtisan, et si jamais, au temps de sa prospérité, il avait manifesté pour Arnoult des sentiments de faveur et même de sympathie, cette affection avait fait place à une indifférence motivée par le peu de générosité et de véritable dévouement que l'évêque avait témoigné pour la cause et pour la personne de l'archevêque persécuté. On peut bien, une fois ou deux, rencontrer, dans les lettres d'Arnoult, des paroles toutes pleines de flatterie et d'admiration feinte ; mais, si on veut se reporter au temps où elles furent écrites ou aux motifs qui portaient l'évêque

Digitized by Google

à s'exprimer de cette manière, on n'est plus surpris que Thomas Becket ne se soit pas laissé circonvenir, et que bien vite il se soit soustrait aux avances d'un homme qui recherchait la faveur et négligeait l'infortune. Du reste, l'opinion que saint Thomas pouvait avoir d'Arnoult est exprimée bien des fois dans ses lettres, mais jamais avec autant d'énergie que dans celle où il le représente comme un beau parleur, ayant toujours à son service le *pour* et le *contre (sic et non)*, et à la parole duquel il était imprudent de se confier (1). Aux yeux de l'archevêque, le caractère qui distinguait Arnoult était l'indiscrétion. Comment alors aurait-il pu remettre sa personne dans les mains d'un évêque auquel il n'eût pas donné le dernier de ses secrets?

Les admirateurs d'Arnoult trouveront sans doute ce jugement bien outré. Nous n'en persistons pas moins dans cette manière de voir, qui repose sur une étude attentive des lettres de saint Thomas, de celles de l'évêque de Lisieux, et de toutes les correspondances qui établissent les rapports de ces deux hommes, avant la persécution exercée contre l'archevêque de Cantorbéry, pendant son exil et jusqu'à sa mort.

Nous ne prétendons pas, cependant, diminuer le personnage; nous avouons qu'Arnoult n'était pas un homme ordinaire; ce serait encore aujourd'hui un écrivain brillant, à la parole heureuse et facile; c'était une âme ardente qui avait parfois certains accès de chaleur capables de faire supposer un foyer continu et une ardeur inextinguible. Mais, en étudiant ce cœur au moment où les émotions avaient cessé de s'exprimer, on se trouvait obligé de reconnaître que l'égoïsme était le principal mobile de tous ses mouvements, et on pouvait constater l'absence de toute affection vraie et capable de se dévouer. C'était un homme d'esprit, ce n'était pas un homme de cœur; toujours il fut courtisan et jamais un ami.

Saint Thomas ne put donc avoir la pensée de prolonger son

(1) S. Thom., epist. 91; ad Alexandrum et Joannem fideles suos.

Digitized by Google

voyage jusqu'à Lisieux pour venir visiter, même un jour, celui qu'il appelait son ennemi et qu'il désignait comme un instrument de persécution dans les mains et aux ordres du roi (1). Mais, lors même qu'il se fût déterminé à entreprendre et à réaliser ce projet, nous sommes obligé de dire qu'il se fût trouvé dans l'impossibilité de l'exécuter : car il fût venu à Lisieux en secret ou publiquement. La première supposition est impossible, le roi avait les yeux sur lui, il savait à quel moment il devait quitter Sens, et quel jour il devait être à Rouen, sur ses terres; il lui était possible de garder à vue son prisonnier, de veiller sur chacune de ses démarches, de surprendre même jusqu'à ses moindres désirs. S'il eût pensé à partir publiquement, Jean d'Oxford arrivait à point avec l'ordre de retourner sans délai dans son Eglise. On s'étonne que la présence du pontife à Rouen n'ait pas excité une grande sympathie (2). Comment en eût-il été autrement? L'archevêque normand, qui, sans doute, avait pour le primat d'Angleterre les sentiments d'affection et de pieuse vénération que nous aimons à lui supposer, connaissait assez les dispositions peu bienveillantes du monarque, et, s'il avait ordre de le recevoir et de lui donner l'hospitalité, il savait qu'il agirait contrairement à ses propres intérêts, peut-être aussi contre ceux de son Eglise, s'il témoignait publiquement de ses sentiments, et s'il essayait de provoquer l'enthousiasme populaire. Il devait donc se contenter de paraître exercer la charité, sans chercher à manifester au dehors, et sous les yeux de ceux qui pouvaient le trahir, ce qu'il pouvait avoir dans l'âme de vraie sympathie et d'affectueuse admiration.

Il fallut donc partir, et nous pourrions préciser l'époque où saint Thomas dut quitter la ville de Rouen. Si, en effet, il dit adieu à ses amis de Sens, vers la Saint-Martin, il ne put être à Rouen avant la mi-novembre. Son séjour dans cette ville

(1) « Lexoviensis episcopus, nos, ut, scitis, persequitur. » Ibid.
(2) Chéruel, *Hist. de Rouen pendant l'époque communale.*

Digitized by Google

n'ayant pu se prolonger au-delà de ce qui était nécessaire pour satisfaire aux obligations qu'il avait contractées, son départ ne dut pas s'effectuer après le 20 du mois, afin de se trouver à Wissant à temps pour qu'il lui soit possible d'y passer quelques jours, en attendant un vent favorable, et s'embarquer dans les derniers jours du même mois, comme il le rapporte lui-même (1).

Les textes que nous avons apportés sont formels et d'une authenticité qui n'a jamais été mise en doute; ils nous donnent les détails les plus circonstanciés sur l'emploi du temps du saint évêque, depuis la paix de Freteval jusqu'à son arrivée en Angleterre. Nous demandons comment une tradition légitime aurait pu s'introduire, à l'encontre de ces témoignages si peu suspects, si nombreux et si clairs. Il est vrai qu'à Lisieux on prétend l'appuyer sur un mot que saint Thomas aurait dit à Arnoult, à l'occasion d'une visite à l'hôpital, que l'on construisait alors. Mais nous prions de considérer que, partout où saint Thomas s'est porté, dans tous les endroits qu'il a visités pendant son exil, cette tradition est vivante et demeure. L'auteur de l'histoire du Val-Richer rapporte ce vœu du saint martyr à propos de l'église de Touques; mais la ville de Lyon, qui se glorifie d'avoir donné au saint exilé une hospitalité dont elle conserve le souvenir, dit aussi que, du parvis de la primatiale, comme on lui demandait à quel saint il faudrait dédier l'église de Fourvières, qui s'élevait alors, il répondit : *Au premier martyr*. En effet, la vénérable église est consacrée sous le vocable de la sainte Vierge et de saint Thomas de Cantorbéry (2).

Si tant d'églises et de chapelles, qui s'élevaient à cette époque,

(1) « Kalendas decembris feria tertia apud Sandwicum appulsus est »
Vit. III, auct. Willelm.

« Post festum beati Andreæ apostoli secundo tertiove die, in domini Adventu, noctu mare intravimus. Herbert. de Bosch. Vit. S. Th. lib. 5 N. 6

(2) A. F. Ozanam. *Deux Chanceliers d'Angleterre.*

Digitized by Google

furent dédiées à saint Thomas de Cantorbéry, il n'est nullement nécessaire pour cela de recourir à une tradition impossible. Il suffit de considérer que sa canonisation ayant suivi de si près son martyre, il était naturel que la dévotion s'exprimât d'une manière toute particulière pour le dernier des saints inscrits au catalogue de l'Eglise, pour saint Thomas surtout, dont l'histoire avait rempli le monde entier et avait ému si vivement les populations de la France et de la Normandie. Ce fait, qui s'est produit alors, s'est également manifesté dans tous les siècles et même de nos jours.

Lorsque nous avons dit que nous n'osions donner notre opinion sur la tradition de Lisieux que comme un simple doute, nous agissions avec toute la sincérité d'une âme qui répugne à se poser en contradiction avec une croyance généralement admise. Mais, après avoir donné nos preuves, invoqué les témoignages qui pouvaient déposer en notre faveur, nous sera-t-il permis de dire que notre conviction est bien près d'être formée et que nous considérons comme impossible d'assigner un moment où saint Thomas aurait pu venir au Val-Richer ou à Lisieux ? La doctrine de M. G. Dupont, il est vrai, ne saurait se maintenir en présence de toutes les données de l'histoire, et nous regrettons qu'un homme aussi sérieux ait pu, dans un livre consciencieux, et auquel nous donnons toute notre estime, chercher à appuyer une thèse aussi fragile sur une hypothèse que rien ne soutenait. Mais ceux mêmes qui, sans accepter le séjour de saint Thomas au Val-Richer, aimeraient à conserver cette légende d'une visite du saint archevêque *à son ami* Arnoult, se trouveront peut-être embarrassés, lorsque nous leur demanderons de vouloir bien préciser le temps et de détruire le tissu si bien ordonné que l'histoire nous fait connaître.

Si notre travail n'est pas une protestation, nous espérons du moins qu'il servira à exciter le zèle des croyants, et que plus d'un voudra, malgré nos recherches, éclairer la foi de ceux qui

Digitized by Google

seraient disposés à rester fidèles à la tradition. Nous applaudirons aux efforts qui seront tentés dans ce but, et notre adhésion ne ferait pas défaut, si elle pouvait être entraînée par des motifs plus puissants que ceux que nous avons essayé de produire.

Que si la tradition doit être ébranlée, si elle peut s'effacer peu à peu et périr dans la croyance des hommes instruits, nous affirmons qu'elle ne peut entraîner la chute de la relique, toujours vénérable, et dont l'authenticité ne doit point être rapportée à la présence de saint Thomas à Lisieux. La ville est assez riche en hommes studieux, érudits et savants, pour qu'il nous soit permis d'espérer qu'ils se réuniront afin d'appuyer un monument que la science conserve et protége, mais surtout que la religion défend et vénère.

L'Abbé L. Tapin.

Digitized by Google

NOTICE SUR L'ANCIEN COUVENT DES PÉNITENTS DE BERNAY (Eure).

(Suite.)

VI.

Modifications apportées aux statuts. — Libelles diffamatoires. — Demande de suppression du couvent.

Les troubles intérieurs qui agitaient sourdement l'ordre continuaient de répandre l'inquiétude dans les esprits. Si l'on en excepte un petit nombre de religieux sincèrement convaincus, pour lesquels la règle primitive, quelque sévère qu'elle fût, n'avait point assez de rigueurs, tous, ou presque tous, désiraient vivement un allégement aux austérités qu'elle leur imposait. Une question qui, depuis longtemps, était agitée, reçut, vers ce temps-là, une solution conforme à leurs vœux. L'incommodité des longues barbes, surtout pendant les chaleurs de l'été, la gêne et la fatigue résultant pour les frères quêteurs de chaussures lourdes et pesantes, telles que les socques en bois, avaient suscité de nombreuses plaintes auprès des supérieurs. Quelques-uns, reconnaissant la légitimité de ces plaintes, avaient, de leur autorité privée, toléré quelques infractions à la règle; mais ils en avaient été sévèrement blâmés avec ordre de se conformer sur ce point aux constitutions et aux statuts, sous les peines les plus graves (1). Cependant, les quatre provinces gallicanes adressèrent simultanément au saint Père une supplique à laquelle les supérieurs des couvents et les Pères définiteurs de chaque province donnèrent leur adhésion, et, devant ce vœu général s'élevant de tous les points de la France, Benoît XIV,

(1) Ordonnances du 3 mai 1744.

Digitized by Google

qui occupait alors le trône pontifical, autorisa, par une bulle datée du 17 juillet 1744, le R. P. général de l'ordre à adresser, en son nom et sous son autorité, un décret modificatif des statuts sur les deux points en question.

Quelques jours après paraissait ce décret, qui ordonnait aux membres du trésorier des quatre provinces gallicanes de couper leur barbe, comme cela se pratiquait dans les autres provinces, de se servir de bas noirs en laine, ou en fil de lin, enfin de faire usage, au lieu de socques en bois, de souliers de cuir noir, à semelles plates, sans élévation au talon, ni trop pointus, ni trop évasés, fermés tout autour du pied, auquel ils devaient être attachés à l'aide de courroies de cuir ou d'une petite boucle de fer ou d'acier, mais avec défenses expresses de se servir de boucles.

Ce décret privait de leurs charges, *ipso facto*, les supérieurs qui auraient apporté quelque modification à son exécution, ou n'en auraient pas exigé la rigoureuse observance. Quant aux simples religieux coupables d'infractions à ces nouvelles prescriptions, ils étaient privés, pendant deux ans, de voix au chapitre, et pouvaient même être frappés de toute autre peine laissée à la volonté et à l'appréciation des supérieurs, selon les circonstances dans lesquelles l'infraction avait eu lieu.

On pourrait s'étonner de voir ce décret édicter des peines pour contraindre les religieux à l'exécution de prescriptions que les anciens statuts prohibaient rigoureusement et contre lesquelles les ordonnances des définitoires avaient constamment fulminé leurs blâmes les plus sévères; mais il ne faut point oublier que l'obéissance aux règlements et l'uniformité de règle sont les premières conditions d'existence d'un ordre religieux (1).

(1) L'obéissance des religieux devait être entièrement passive. On raconte qu'un jour saint François conduisit au jardin deux novices et leur commanda de planter des choux comme lui, et il commença à les planter la racine en haut et les feuilles dans la terre. Un des frères lui ayant dit : Mon père, on ne fait pas

Digitized by Google

Elles évitent ces distinctions privilégiées qui doivent être sévèrement proscrites entre des hommes appelés à remplir les mêmes devoirs, à observer la même loi, à suivre les mêmes exercices et à pratiquer la vie commune.

Cette soumission aux prescriptions des constitutions de l'ordre faisait principalement l'objet de la sollicitude des supérieurs, dont les efforts tentaient d'arrêter le relâchement regrettable qui s'introduisait peu à peu dans les mœurs monastiques. Tel était le but des ordonnances de chaque définitoire et de celles des ministres provinciaux dans la visite de leurs couvents. Au mois d'août 1753, le ministre provincial de la province de Saint-Yves rendait au couvent de Bernay l'ordonnance suivante :

« Nous soussigné, ministre provincial des religieux pénitents « du troisième ordre de Saint-François, de la province de Saint- « Yves, faisant la visite de notre couvent de Bernay, et désirant « y rétablir, comme dans tous nos autres couvents, l'obéissance « à nos constitutions pour l'uniformité extérieure par laquelle « on juge ordinairement de l'intérieur des communautés régu- « lières, avons ordonné et ordonnons que tous et chacun de nos « religieux se servent de cordes de crin, boivent dans des tasses « de faïence à deux anses au réfectoire et se fassent faire la « couronne et les cheveux, conformément auxdites constitu- « tions à nos usages (1). »

Nonobstant ces ordonnances qui rappelaient les religieux à l'humilité et à l'esprit de pauvreté et de détachement des choses de la terre, le luxe que nous avons déjà vu s'introduire dans les couvents des Pénitents ne s'arrêta point. Quelques années plus tard, les frères de la maison de Bernay, qui jusque-là ne s'é-

ainsi, mais tout au contraire. Saint François le renvoya aussitôt, lui disant : Mon frère, vous n'êtes pas propre pour mon ordre. (Histoire des ordres monastiques, extraite de tous les auteurs qui ont conservé à la postérité ce qu'il y a de plus curieux dans chaque ordre. T. III, p. 215.)

(1) Voir le *Mémorial du Couvent.*

Digitized by Google

taient servis que d'étain au réfectoire, firent l'acquisition de huit couverts d'argent, oubliant trop facilement et les prescriptions des statuts et les ordonnances des supérieurs.

Il n'y avait toutefois dans ces infractions rien qui pût compromettre gravement l'existence de l'ordre ; mais il n'en était pas de même de certains écrits qui se répandirent vers cette époque et ne tendaient à rien moins qu'à une désorganisation complète. Dès l'année 1723, un libelle ayant pour titre : *Mémoire touchant la nullité des élections et professions des supérieurs et autres prétendus religieux de la province de Saint-Yves ou de Normandie*, avait été répandu à profusion dans le public et dans les maisons de l'ordre. L'auteur soutenait dans ce libelle que, lors du chapitre tenu en 1646 au couvent de Nazareth, à Paris, les supérieurs, sans autorité légitime, s'étaient permis de corriger les statuts approuvés en 1626 par Urbain VIII, qui n'avait accordé son approbation que sous la défense expresse qu'il ne fût jamais rien changé à ces statuts, sous peine d'excommunication. D'où l'auteur concluait que les supérieurs avaient encouru l'excommunication en modifiant les anciens statuts et en en rédigeant de nouveaux ; qu'ils en avaient imposé à l'ordre entier en mettant l'approbation d'Urbain VIII à la fin de ces faux statuts ; qu'enfin les supérieurs ainsi frappés d'excommunication n'avaient pu légitimement posséder aucune charge, ni recevoir les novices à la profession. De là cette conséquence que, depuis 1646, toutes les élections des supérieurs et toutes les professions des religieux de la province étaient radicalement nulles.

C'était, on le voit, attaquer l'édifice par sa base. Une décision du général de l'ordre avait condamné ce libelle comme diffamatoire, plein d'injures et de calomnies. Trente années s'étaient écoulées depuis cette décision, l'affaire était depuis longtemps oubliée, lorsque tout à coup des copies manuscrites de ce même libelle, augmenté d'un *additum* non moins scandaleux,

Digitized by Google

furent répandues de nouveau tant dans l'intérieur qu'au dehors des couvents du Tiers-Ordre. Cette publication émanait d'un moine dont la faiblesse d'esprit s'était laissée abuser par les fausses doctrines renfermées dans le mémoire de 1723, dont un exemplaire lui était tombé dans les mains. Le P. Blaise de Saint-Charles, auteur de la réédition de ce factum, avoua sa faute et fut condamné à dix jours de retraite dans le couvent de Croisset, où il était de famille, à manger une fois à terre (1), à demander pardon à la province du mal qu'il avait voulu lui faire, à ne recevoir ni envoyer désormais aucune lettre qu'il ne l'eût communiquée au supérieur, enfin à ne jamais sortir du couvent sans un compagnon, dont il ne devrait aucunement se séparer sous peine de désobéissance.

L'émotion causée par cette affaire était à peine calmée qu'un nouvel orage s'annonçait à l'horizon. Cette fois, la discorde éclatait entre les supérieurs; l'étendue des droits du ministre provincial au respect du custode de la province en fut le sujet. Dans cette circonstance, comme en 1723, comme en 1750, des écrits anonymes furent distribués dans toutes les maisons de l'ordre. Un imprimé intitulé : *Mémoire pour un custode de province monastique contre deux de ses confrères dans le définitoire prétendant le priver de son office de custode*, fut, en 1759, le premier écrit publié sans nom d'auteur ni d'imprimeur, et destiné à allumer un incendie qui, pendant deux années entières, tint la province en émoi.

Pour prémunir les religieux contre les attaques que renfermait ce mémoire, le ministre provincial ordonna la lecture dans tous les chapitres d'un manuscrit anonyme ayant pour titre : *Lettre du R. P.*** au R. P.****, dans lequel étaient réfutées

(1). Cette punition était considérée comme un des actes d'humilité et de soumission les plus absolus. Le jour du vendredi saint, tous les religieux de l'ordre de Saint-François mangeaient à terre en mémoire de la Passion de Notre-Seigneur.

Digitized by Google

toutes les allégations du mémoire. Mais cette mesure, ordonnée dans le but de mettre fin à toute discussion et de calmer les esprits, produisit un effet tout contraire. Le custode, à l'occasion duquel le débat s'était élevé, le frère Eutrope de Saint-Jean-Baptiste, répondit par un autre écrit, auquel il donna le titre de *Mémoire pour servir de réponse à une lettre anonyme contre le custodiat* (1). De ce moment, la nature et les droits du custode de la province de Saint-Yves devinrent l'objet d'une polémique ardente, qui prit bientôt un tel caractère de gravité, qu'il fallut, pour la terminer, un bref apostolique du saint Père. Ce bref fut lu dans le chapitre de chaque couvent, après l'avoir été dans une assemblée provinciale, où tous les vocaux déclarèrent l'accepter avec respect et signer l'acte d'acceptation *Corde magno et animo volenti* (2).

Les écrits du frère Eutrope de Saint-Jean-Baptiste, cause de tout ce trouble, furent condamnés sous les qualifications les plus dures et les plus sévères. Quant à l'auteur de ces libelles, il alla expier sa faute dans les prisons de l'Etat, où il fut renfermé en vertu d'une lettre de cachet obtenue du roi.

Ces agitations sans cesse renaissantes dénotaient assez combien l'ordre était malade, et combien le mal était profond et invétéré. « Nous ne laisserons point prescrire les abus, disaient les « supérieurs dans leurs ordonnances, nous résisterons de toutes « nos forces au torrent funeste qui entraîne presque tous « nos religieux dans les plus grands excès du relâchement (3). » D'autres fois, saisis d'un immense découragement, ils n'osent faire de nouvelles ordonnances; « car, multiplier la loi, ce serait « peut-être multiplier les infractions (4)... »

Les choses en arrivent à ce point que le roi lui-même fait

(1) Imprimé à Paris, rue Dauphine, chez Charles-Antoine Jombert.

(2) Ordonnances du 12 mai 1760.

(3) Ordonnance du définitoire du 12 mai 1768.

(4) Définitoire du Chapitre provincial de 1769.

Digitized by Google

écrire, par le duc de la Vrillière, la lettre suivante au mininistre provincial de la province de Saint-Yves :

« A Versailles, le 16 septembre 1770.

« Etant instruit, mon Révérend Père, que sous prétexte que « les anciennes constitutions de votre congrégation ont été abro- « gées par la nouvelle rédaction, le relâchement et l'indiscipline « s'introduisent dans quelques maisons de votre province, je « vous préviens et voudrais bien faire savoir incessamment à « tous les supérieurs que l'intention de Sa Majesté est que les « anciennes constitutions continuent de s'observer jusqu'après « l'enregistrement des nouvelles, et spécialement en ce qui con- « cerne les observances régulières, auxquelles l'intention de Sa « Majesté est qu'il ne soit donné aucune atteinte, et si quelqu'un « des religieux s'en écartait ou négligeait d'obéir aux ordres que « vous êtes en droit de leur donner, conséquemment auxdites « constitutions, vous auriez soin de m'en informer.

« Je vous suis, mon Révérend Père, très entièrement dé- « voué.

« *Signé :* Le duc de la Vrillière (1). ».

Dans de telles conditions, l'ordre marchait vers sa ruine. Quels avantages, en effet, de nouveaux adeptes trouvaient-ils dans la vie conventuelle, s'ils rencontraient dans l'enceinte du monastère les mêmes périls et la même dissipation qu'ils avaient voulu fuir en quittant le monde ? A quoi bon, dès-lors, abandonner la vie du siècle et renoncer aux joies de la famille ? Aussi les nouvelles professions devenaient-elles de plus en plus rares, et, cet état de choses se prolongeant, l'ordre devait s'éteindre de lui-même, comme un corps dont les forces vitales s'épuiseraient, à défaut d'aliment. L'on peut en juger par ce qui se passait dans la maison des Pénitents de Bernay. Cette maison, qui avait compté jusqu'à quatorze religieux, dont huit prêtres, n'en ren-

(1) Cette lettre est transcrite littéralement sur le *Mémorial du Couvent*.

Digitized by Google

fermait plus que quatre en 1767 : le Père gardien, deux religieux et un frère donné.

Ce petit nombre de religieux fut un des motifs sur lesquels, au mois de juin de cette même année 1767, la municipalité se fonda pour demander le renvoi des Pénitents et l'abandon, au profit de la ville, de leur maison avec ses dépendances.

La ville ne possédait, à cette époque, qu'un faible revenu de 600 livres environ, provenant des octrois; elle se trouvait dans la nécessité de faire reconstruire les écuries destinées aux chevaux des troupes, qui venaient passer leur quartier d'hiver à Bernay, ou qui étaient de passage pour les remontes; c'était une lourde dépense à laquelle l'état de ses finances ne lui permettait guère de satisfaire. D'un autre côté, la situation de ces écuries, au centre et dans le groupe le plus compact des habitations, présentait un danger permanent d'incendie, qui tenait dans de perpétuelles alarmes les habitants de ce quartier, et même la population entière, les maisons étant fort anciennes et bâties tout en bois. A plusieurs reprises déjà, le feu s'était déclaré, et la promptitude des secours avait seule conjuré un désastre imminent; mais il pouvait arriver que, dans d'autres circonstances, on fût moins heureux, que l'incendie se développât, étendît ses ravages et entraînât la ruine d'un grand nombre de familles. La municipalité, préoccupée des conséquences que pouvait avoir un sinistre, s'il venait à éclater, regardait comme d'une utilité incontestable le déplacement des écuries en un endroit éloigné de l'agglomération des habitations. La propriété des Pénitents présentait, sous ce rapport, tous les avantages désirables. Située en dehors de la ville, à une faible distance, près d'une rivière où il serait facile d'abreuver les chevaux, elle offrait en même temps un vaste local pour le le logement des troupes. La municipalité fit valoir toutes ces raisons dans une requête qu'elle adressa, le 5 juin 1767, à l'intendant général d'Alençon, et dans laquelle elle sollicitait *la faculté de prendre la maison de l'enclos des Péni-*

Digitized by Google

tents, et le renvoi dans d'autres villes plus considérables de ces religieux, ordre de mendiants inutiles et même à charge à la ville et aux environs (1).

Cette demande, qui n'avait d'autre but que de dépouiller, au mépris de tout droit et de toute justice, une communauté religieuse d'une propriété qu'elle possédait légitimement, et dont elle jouissait paisiblement, depuis plus d'un siècle, ne pouvait être accueillie favorablement. L'intendant refusa de consacrer par son autorité l'acte de spoliation que l'on sollicitait de lui et que réprouvait sa conscience.

VII.

Epoque de la Révolutiou. — Dispersion des Religieux.

Ce que l'intendant, dans un sentiment de justice et d'équité, n'avait point voulu faire, le cours des événements devait l'accomplir, quelques années plus tard. Déjà se faisaient ressentir les signes précurseurs de la Révolution qui s'avançait menaçante, avec ces grondements lointains qui précèdent ordinairement les orages. La tempête éclata bientôt en effet, portant ses premiers coups sur les établissements et sur les ordres religieux, qui devaient tout d'abord succomber sous les efforts de la tourmente.

Dès le 28 octobre 1789, l'Assemblée nationale, tout en prononçant l'ajournement de la question des vœux monastiques qu'il s'agissait de supprimer, décrétait par provision que l'émission de ces vœux serait désormais suspendue dans tous les monastères du royaume. A la réception de ce décret, qui fut aussitôt adressé à tous les établissements qu'il concernait, le gardien des Pénitents de Bernay réunit ses religieux en assemblée capitulaire, leur donna lecture du décret et le fit transcrire sur le mémorial du couvent, ainsi que la déclaration du roi qui

(1) *Archives départementales de l'Eure.* — Liasse concernant les Pénitents de Bernay.

Digitized by Google

le sanctionnait et l'arrêt d'enregistrement au Parlement de Rouen.

Mais les événements se précipitaient avec la rapidité d'un torrent qui détruit et bouleverse tout sur son passage. Les biens ecclésiastiques avaient été confisqués et mis à la disposition de la nation (1). La suppression d'un certain nombre de maisons religieuses, dans chaque municipalité, avait été décrétée (2). Enfin, les vœux monastiques avaient été expressément prohibés (3). D'un trait de plume, l'Assemblée nationale croyait avoir délié les religieux de tous les ordres établis en France des engagements solennels qu'ils avaient contractés, au pied des autels, en pleine liberté de conscience, et les autorisait à sortir de leurs monastères pour rentrer dans le monde; mais on ne s'affranchit pas avec cette extrême facilité des engagements de la conscience. S'il se rencontra des hommes qui saisirent sans scrupule l'occasion qui leur était offerte de secouer des liens trop lourds et trop pesants pour eux, il y en eut d'autres, et ce fut le plus grand nombre, qui ne crurent point l'Assemblée nationale assez puissante pour leur rendre leur entière liberté. Pour ceux-ci, qui ne reconnaissaient que la loi divine comme règle des consciences, l'autorité ecclésiastique pouvait seule les délier de leurs engagements. Les évêques le comprirent, et, se prêtant à des démarches qui avaient pour but de concilier les intérêts de la religion avec les désirs des religieux qui, par des raisons légitimes, voudraient profiter de la liberté que leur accordaient les nouveaux décrets, ils chargèrent le cardinal de Larochefoucauld d'être auprès du souverain pontife l'interprète de leurs sentiments.

La réponse ne se fit pas attendre longtemps, et le cardinal la porta à la connaissance de toutes les communautés religieuses par la lettre-circulaire qu'il adressa aux supérieurs majeurs de chaque ordre.

(1) Décret du 4 novembre 1789.
(2) Décret du 12 février 1790.
(3) Décret du 13 février 1790.

Digitized by Google

Voici celle qui fut envoyée au ministre provincial de la province de Saint-Yves :

« 6 mai 1790.

« Au Révérend Père provincial du Tiers-Ordre de Saint-François, au couvent de Nazareth, près le Temple, à Paris.

« Je ne dois pas vous laisser ignorer, mon Révérend Père, les dispositions du pape relativement à la sécularisation des religieux qui croiront avoir des raisons légitimes pour profiter de la liberté que leur acccorde l'Assemblée nationale.

« Dans les circonstances présentes, il était absolument nécessaire, en suivant les vrais principes de l'Eglise, de prendre les voies canoniques les moins dispendieuses pour procurer aux religieux une autorisation capable de rassurer les consciences. Tous mes confrères les évêques ont senti la nécessité de se prêter à une opération qui pût concilier les intérêts de la religion et les désirs des particuliers. En conséquence, j'ai eu l'honneur d'être l'interprète de leurs sentiments auprès du saint père.

« La réponse du pape a été conforme à nos vœux. Il nous assure, par son bref du 31 mars dernier, que les brefs de sécularisation seront expédiés gratuitement lorsqu'ils seront demandés par les évêques, qu'il déclare seuls juges des raisons alléguées par les religieux qui demanderont à être sécularisés.

« Les évêques se trouveront par là à portée de connaître les sujets en état d'être employés avec succès dans le saint ministère, et de fixer ainsi dans leurs diocèses ceux qui, entraînés par les circonstances, n'en respectent pas moins les obligations de l'état ecclésiastique séculier.

« Je vous prie, mon Révérend Père, de faire connaître dans les différentes maisons de votre ordre les dispositions du saint père, afin que les religieux qui voudront sortir puissent s'y conformer et profiter en sûreté de conscience de la liberté décrétée par l'Assemblée nationale.

Digitized by Google

« Je saisis avec empressement cette occasion pour vous assurer, mon très Révérend Père, de la sincérité des sentiments qui m'attachent à vous.

« *Signé :* D. Card. DE LAROCHEFOUCAULD. »

Lorsque cette lettre lui fut transmise, le gardien de la maison de Bernay réunit de nouveau ses religieux au son de la cloche, leur en fit à haute voix la lecture et en ordonna la transcription sur le *Mémorial du Couvent.*

La communauté se composait alors de cinq religieux, de deux frères donnés (1) et d'un vieux domestique, qui était entré dans la maison à l'âge de quatorze ans, et y était resté depuis avec les gages les plus modiques (60 livres par an). Tous déclarèrent qu'ils étaient dans l'intention de quitter le cloître pour jouir de la liberté et des avantages accordés par les décrets de l'Assemblée nationale.

Le gardien du couvent, le P. Bonaventure Curie, qui n'était âgé que de trente-six ans, se retira d'abord à Melun, puis à Sens (2).

Le P. Thomas Paulmier, vicaire du couvent, en religion frère Bernard de saint Thomas, âgé de cinquante-cinq ans, fixa sa résidence au lieu de sa naissance, sur la paroisse Saint-Christophe, district de Pont-Audemer (3).

Le P. Jean-François Coursault, en religion frère Barnabé de

(1) On appelait frères donnés des laïques qui se donnaient, eux et leurs biens, à un ordre religieux, se soumettant même parfois à la domesticité. Dans l'ordre de la pénitence et d'après les règlements de la congrégation gallicane, ils devaient subir une année d'épreuve; ils étaient ensuite reçus et pouvaient être employés, soit à la quête, soit à des travaux manuels. Ils étaient nourris comme les religieux, et portaient pour costume la robe longue, le scapulaire sans capuce et la ceinture à laquelle était suspendu un chapelet béni.

(2) Il était entré en religion à l'âge de vingt-un ans, et avait été investi de la charge de gardien en 1784, n'ayant encore que trente-un ans.

(3) Il avait vingt-huit, ans lorsqu'il fit profession au couvent de Rouen, le 22 janvier 1784; ordonné prêtre en 1767, il fut envoyé en famille dans la maison de Bernay en 1785.

Digitized by Google

saint François, âgé de quarante-huit ans, se retira à Paris sur la paroisse de Saint-Jean-en Grève (1).

Le P. Pierre-Barthélemy Boniface, âgé de trente-un ans, choisit pour résidence Courbevoie près Paris.

Ces quatre religieux étaient prêtres.

Le frère Jean Puel, qui était âgé de cinquante-neuf ans, se retira à Orbec-en-Auge, sa ville natale, district de Lisieux (2).

Quant aux frères donnés, l'un, Pierre Trotin, âgé de soixante-trois ans, se fixa à Caorche, commune voisine de Bernay (3), et l'autre, Pierre Bicherel, âgé de cinquante-cinq ans, à Bernay même (4).

La déclaration passée devant la municipalité le 17 février 1790 par le gardien du couvent, en exécution des décrets de l'Assemblée nationale (5), va nous faire connaître la situation de la

(1) Entré en religion en 1771, au couvent de Rouen, il fut ordonné prêtre en 1774 et envoyé à Bernay en 1786.

(2) Né à Orbec en 1731, il n'avait que dix-neuf ans et neuf mois lorsqu'il fit profession dans la maison des Pénitents de Rouen, le 14 février 1751.

(3) Originaire de la paroisse de Livrière-la-Doucelle, dans le diocèse du Mans; il était âgé de cinquante-sept ans lorsqu'il fut reçu dans la communauté, le 25 août 1783. Couvreur de profession, il avait amassé à grande peine une somme de 1,200 livres, qu'il abandonna à la communauté, à la charge d'y être nourri et entretenu sain et malade, le reste de ses jours.

(4) Originaire de la paroisse d'Epinay, diocèse d'Evreux, il avait été reçu comme frère donné le 24 avril 1784, à l'âge de quarante-neuf ans. En entrant dans la maison des Pénitents, il fit don d'une somme de 1,400 livres, à la condition qu'il lui serait donné 20 livres par an pour son entretien, s'obligeant de laisser après sa mort tous ses meubles et tout son argent aux Pénitents de Bernay, mais à charge pour ceux-ci de célébrer, lors de son décès, un service solennel, et qu'il serait dit une messe à son intention par chaque religieux.

Cette somme de 1,400 livres et celle de 1,200 livres de Pierre Trotin furent employées à diverses réparations urgentes, telles que la couverture de l'église et du clocher, le plafonnage du dortoir, des chambres des religieux et du réfectoire; on s'en servit encore pour faire construire un bâtiment pour des pensionnaires aliénés et pour divers autres travaux.

(5) Décret du 13 novembre 1789, qui obligeait tous les supérieurs de maisons ecclésiastiques à faire devant les juges royaux ou officiers municipaux la décla-

Digitized by Google

maison à cette époque, ses charges et ses revenus, la disposition intérieure du monastère, l'état de son mobilier, de sa lingerie, de sa bibliothèque. Nous ne recueillerons toutefois dans cette déclaration que les renseignements présentant quelque intérêt :

« L'emplacement desdits religieux Pénitents... consiste en un herbage clos de murs de beauge, d'environ 4 acres de terre, dont 3 acres environ plantés d'environ 700 pieds d'arbres à cidre et autres grands et petits ; le reste consiste en un corps de logis d'environ 100 pieds de longueur et 40 de largeur ; une cave voutée en pierre de pareille longueur meublée de 26 tonneaux... ; en église, sacristie, chappelle, longue d'environ 80 pieds et large de 30 ; en cimetière, cour d'entrée plantée de tilleuls ; en parterre planté de pommiers nains ; en four avec un puits ; en bûcher, bâtiments pour des pensionnaires aliénés, consistant en deux chambres fortes, dont une lambrissée du haut en bas en planches de sapin ; en étables et écuries, munies de râteliers... ; en pressoir, muni des ustensiles nécessaires... ; en étang, jardins, potager, d'environ vergée et demie, qui peuvent rendre annuellement pour 100 livres de légumes et des fruits comme poires, pêches et abricots. Le tout ci-dessus mentionné, en bon état de réparation, peut valoir, année commune, environ 400 livres de rente. »

Le revenu de la communauté se composait de ces	400 l.
D'une rente foncière de 10 livres par an, due par les héritiers d'un sieur Lalande (1), ci.	10
Et d'une autre rente annuelle de 300 livres, due par les dames de Saint-Augustin, connues aussi sous le nom de la Congrégation de Notre-Dame, ou dames de la	
A reporter. . .	410 l.

ration détaillée de tous les biens mobiliers et immobiliers dépendants desdites maisons, ainsi que de leurs revenus, et de fournir un état détaillé des charges dont lesdits biens pouvaient être grevés.

(1) Contrat passé au notariat de Chambrais, le 22 octobre 1701.

Digitized by Google

Report.	410 l.
Comté, pour le prix du bail emphyétotique de 99 ans, qui leur avait été consenti de la propriété des Pénitents, sise à la porte de Rouen (1), ci.	300
En tout (2).	710 l.

Les charges annuelles consistaient dans la rente seigneuriale due à l'abbé de Bernay. . . . . 4 l. 15 s. 4 d.

Dans la somme due pour le service de la prévôté. . . . . 13 s. 4 d.

Total. . . . . 5 l. 8 s. 8 d.

La sacristie était chargée annuellement de 329 messes de fondation, dont cinq, fondées par Louis XIV, devaient être acquittées chaque année les jours de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Nativité, de la Conception de la Sainte-Vierge et de la fête de Saint-Louis (3).

Au-dessus du chœur était la bibliothèque, lambrissée tout autour et plafonnée en sapin. Elle comptait 680 volumes environ, dont :

180 de droit civil et canonique et un manuscrit,
70 de livres de piété,
200 de Sermonaires, la plupart dépareillés,
12 des Pères de l'Eglise,
66 de Traités de Morale,
30 de Commentaires,
75 d'Histoire,

(1) Ce bail fut passé devant les notaires de Bernay, le 13 juillet 1776.

(2) A ces ressources permanentes de la communanté, qui n'auraient pu suffire à ses dépenses, venait s'ajouter le produit des quêtes à la ville et à la campagne, qui est évalué dans un état de 1782 à 700 livres environ.

(3) Même déclaration déjà citée. Cette déclaration existe dans les archives municipales de Bernay, époque de la Révolution. — Liasse concernant les anciennes communautés religieuses.

Digitized by Google

5 des Conciles généraux,
30 de Sciences,
30 d'ouvrages sur l'Écriture Sainte.

Mais la révolution suivait son cour; le décret qui avait motivé la déclaration dans laquelle nous avons puisé les détails qui précèdent avait été bientôt suivi d'un autre, ordonnant aux municipalités de dresser l'inventaire de l'argenterie, de l'argent monnayé, des effets de la sacristie, bibliothèque, livres, manuscrits et médailles, et du mobilier le plus précieux de la maison (1). En exécution de ce nouveau décret, le 6 mai 1790, à huit heures du matin, deux officiers municipaux, délégués à cet effet, se présentèrent au couvent, dressèrent l'état de tous les titres et papiers de la communauté et l'inventaire de l'argenterie et des meubles les plus précieux qu'elle possédait. Le tout fut mis sous le scellé jusqu'au jour du départ des religieux. Ce jour-là, on fit à chacun d'eux la délivrance des meubles et du linge à son usage, le surplus demeura sous le scellé et fut vendu peu de temps après au profit de la nation.

Ainsi disparut cette maison, dont l'existence, d'une durée de trois siècles révolus, ne fut point complètement obscure. Plusieurs des religieux qui y vécurent en famille jetèrent par leurs talents, leurs vertus, leurs mérites, quelque éclat sur l'ordre entier et quelque illustration sur la maison de Bernay. Dans sa publication de 1787 (2), Mistral cite comme ayant illustré cette maison deux Pères Ambroise, un P. Donat, un P. Bernardin et un P. Jerôme, tous cinq, dit-il, originaires de Lisieux et auteurs de plusieurs ouvrages.

Le P. Jean Marie, que nous avons eu plusieurs fois occasion de citer dans le cours de ce travail, parle, en effet, dans ses *Annales*, d'un P. Donat de Lisieux (3), qui écrivait plusieurs

(1) Décret du 20 mars 1790.
(2) Almanach de Lisieux, publié par Mistral, année 1787.
(3) Le nom de la ville de Lisieux n'indique point ici que ce religieux appartînt

Digitized by Google

opuscules sur la dévotion à Sainte-Marie-du-Val-Bénit (1), d'un P. Ambroise de Lisieux, qui fut gardien du couvent de Notre-Dame-des-Miracles, à Rome, et qui chanta en vers latins la victoire éclatante remportée par Louis XIII sur les hérétiques de la Rochelle et sur les Anglais, leurs alliés, sous ce titre : *Angli profligati, Rupella expugnata* (2).

Ce même P. Ambroise doit être l'auteur d'un autre ouvrage en trois volumes dont le manuscrit existait dans la bibliothèque du couvent de Sainte-Marie-de-Grâce, près Paris, et qui avait pour titre : *Lampadis accensæ in evangelia et epistolas sancti Pauli et aliorum canonicorum,* etc. (3).

Le P. Jean-Marie parle encore d'un autre P. Ambroise de Lisieux qui eut une grande réputation de science et de piété et qui devint célèbre même au dehors de la province par le talent avec lequel il professa la théologie. D'une grande intelligence, d'un esprit vaste et propre à traiter de grandes affaires, il se fit remarquer, non seulement par sa prudence, son courage et par les nombreux travaux qu'il accomplit pour maintenir la discipline régulière mais encore par l'habileté toute particulière avec laquelle il traita devant la cour de Rome toutes les affaires de l'ordre. Il mourut à Rome le 23 novembre 1630 (4).

Enfin, le même chroniqueur fait ainsi le portrait du P. Jérôme : « Le P. Jérôme, de Lisieux, peut être placé au premier rang « parmi les orateurs et les érudits. Par sa science et par sa

à cette ville dans laquelle, du reste, il n'a jamais existé de maison du Tiers-Ordre ; mais cela veut dire qu'il était en famille dans un couvent de la province ecclésiastique de Lisieux. Or, la maison des Pénitents de Bernay était dans la circonscription de cette province, et, si nous ne nous trompons, la seule de cette circonscription.

(1) Tertii ordinis S. Francisci, annales, page 623.

(2) Romæ, apud Jacobum Mascardum, anno 1629, in-4°. — Tertii ord. S. Francisci, annales, page 621.

(3) Tert. ord. annales, p. 621.

(4) Id. p. 83 et 84.

Digitized by Google

« piété remarquables, il répandit une nouvelle splendeur non-
« seulement sur notre province, mais sur notre corporation toute
« entière. Il brilla par son habileté à diriger les autres avec
« douceur. Après avoir rempli longtemps les fonctions de lec-
« teur, il fut à plusieurs reprises, avec l'assentiment général,
« appelé à remplir les charges de gardien, de deffiniteur et de
« provincial, dont il s'acquitta toujours avec distinction. Mais
« ce qu'il y eut chez lui de vraiment remarquable, c'est que
« jamais, dans aucune de ses actions, on ne le vit avoir quelque
« sentiment d'orgueil, d'amour-propre ou de vaine estime de
« lui-même. Loin de là, il fut toujours d'une humilité profonde,
« se livrant même aux exercices les plus humbles, lorsque cela
« lui était possible. Il décéda le 16 octobre 1647, au couvent de
« Rouen (1). »

Quant au P. Bernardin, dont parle Mistral, nos recherches ne nous ont rien fait découvrir sur ce religieux. Nous serions tenté de croire qu'il n'appartenait point à l'ordre de la Pénitence, mais bien à celui des Cordeliers, qui avait aussi saint-François pour fondateur et dont une maison existait également à Bernay. On lit, en effet, dans la *Neustria sancta* du P. Arthur du Monstier, « qu'en 1420, florissait au couvent des frères mineurs de
« Bernay, saint Bernardin, qui s'employa à la réforme de son
« ordre en 1436; il resta quelque temps à Bruges, en Flandre,
« où il bénit l'eau du puits du couvent, qui, depuis ce temps,
« avait le don de guérir la fièvre. On conserve à Bernay la chaire
« dans laquelle il prêcha un Carême et un Avent avec un grand
« succès. Il fut canonisé après sa mort en 1450.... (2) » Cette opinion que ce religieux aurait appartenu à l'ordre des Cordeliers est d'ailleurs confirmée par l'auteur des Annales des frères mineurs, qui rapporte les détails d'un fait miraculeux accompli

(1) Id. p. 84.

(2) *Neustria Sancta.* — Ms. d'Arthur Dumonstier. — Bibl. imp. fonds latin n° 10,051. Nous devons ce document à l'obligeance de M. Ch. Vasseur, de Lisieux.

Digitized by Google

devant l'autel que l'on avait placé sous l'invocation de ce saint dans l'église des Cordeliers de Bernay (1). Enfin, ce qui ne peut laisser aucun doute et ce qui démontre que le P. Bernardin ne peut être revendiqué par la maison des Pénitents de Bernay comme une de ses illustrations, c'est que cette maison, d'après ce que nous avons dit plus haut, n'aurait été fondée que quarante ans après la mort de ce pieux religieux.

Lorsque les derniers Pénitents, auxquels le peuple avait donné le surnom des *Enfumés de Bernay*, à cause de la couleur de leur habit (2), eurent quitté leur couvent pour rentrer dans leurs familles, le monastère et ses dépendances furent vendus comme propriété nationale, et de cette maison, comme de tant d'autres qui disparurent à la même époque, il ne resta plus que le souvenir qui, plus fort que la volonté de l'homme, survit aux institutions.

F. MALBRANCHE.

(1) Annales minorum, seu trium ordinum a S. Francisco institutorum auctore a Luca Wadingo hiberno, tom. 12, p. 182.

(2) *La Sainte Académie de perfection*, p. 432.

Digitized by Google

QUELQUES LETTRES INÉDITES DE COCHIN

(1757-1790).

Charles-Nicolas Cochin fils, appelé ordinairement le chevalier Cochin pour le distinguer de son père, a appartenu à l'Académie de Rouen, comme associé libre, de 1777 à 1790. Son talent de dessinateur et graveur, la réputation justement acquise à ses œuvres, son titre de secrétaire et d'historiographe de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, avaient dû le faire accueillir avec empressement par l'Académie. Une autre circonstance contribua également à ce résultat.

Cochin était intimement lié avec Jean-Baptiste Descamps, fondateur et premier directeur de l'école gratuite de peintures et de dessin de la ville de Rouen. Depuis de longues années il était avec lui en correspondance. Aux lettres qu'ils s'adressaient mutuellement à de fréquents intervalles, il faut ajouter l'échange amical de dessins ou de gravures de leur composition, l'envoi de friandises délicates de nos confiseurs rouennais auxquelles Cochin ne faisait pas un moins bon accueil que Fontenelle à la gelée de pommes que lui adressait Cideville (1), enfin les visites que Descamps, peintre du roi, faisait à Cochin, quand il allait à Paris pour le salon de peinture, et celles qu'à son tour Cochin lui rendait à Rouen dans ses voyages d'artiste.

En 1776, Cochin avait entrepris de continuer la collection des ports de France de Joseph Vernet. Il commença son travail, cette même année, par le port du Havre, et l'année suivante, il

(1) Lettres de Cochin des 30 janvier 1772, 31 janvier 1774, 5 février 1779, 4 mars 1781, 10 janvier 1790, et notre travail intitulé : *Fontenelle et Cideville*, imprimé dans le *Précis de l'Académie*, 1868, page 449.

Digitized by Google

vint dessiner le port de Rouen (1). En allant au Havre, comme à son retour de cette ville, il consacra en passant quelques jours à Descamps. Il resta plus longtemps avec lui en 1777, pendant le séjour qu'il fit dans notre ville pour y dessiner le port. Introduit par Descamps dans plusieurs familles, présenté à l'Académie par M. Haillet de Couronne, secrétaire pour les Lettres, son talent d'artiste, son caractère aimable, son esprit ingénieux et piquant lui créèrent bientôt dans la société rouennaise de nombreuses amitiés. Flatté de l'accueil qu'il avait reçu de l'Académie, Cochin se détermina à demander, dans les formes tracées par les Statuts, à y être admis comme membre correspondant. Avant cette demande officielle et dès le mois de novembre 1776, il avait offert à la Compagnie, pour sa bibliothèque, le recueil de ses œuvres littéraires sur les arts, comprenant alors sept volumes. En 1777, il lui témoignait plus particulièrement sa gratitude en venant lire à la séance publique un discours écrit spécialement pour elle et dans lequel il traitait de l'*Utilité des écoles académiques de peinture et de la direction à donner aux études* (2). Enfin sa collaboration se signalait encore dans les années suivantes : en 1778, par une Dissertation sur les *Inconvénients du maniéré;* en 1779, par des Conseils adressés aux artistes *pour éviter de tomber dans ce défaut* (3).

Descamps nous a conservé, en outre, une série assez considérable de lettres que Cochin lui avait écrites et dont il a fait le dépôt dans les Archives de l'Académie.

Cette correspondance, restée inédite, comprend quatre-vingt-dix-huit lettres, toutes autographes, datées du 5 décembre 1757 au 10 janvier 1790. A l'époque où elles commencent, Cochin, né

(1) Un dessin original du port de Rouen, par Cochin, daté de 1777, existe au Musée de la ville de Rouen.

(2) *Précis de l'Académie*, tome IV, pages 46 et 215. — Imprimé à part, Paris, Collot, in-12.

(3) *Précis de l'Académie*, tome IV, pages 218 et 222.

Digitized by Google

à Paris, le 22 février 1715, avait quarante-deux ans. Sa réputation était largement assise. Au retour de son voyage d'Italie avec le frère de Mme de Pompadour, M. de Vandière, marquis de Marigny, directeur général des Bâtiments du roi, auquel il voua, toute sa vie, une affection reconnaissante (1), il avait été nommé par acclamation, en 1751, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture; en 1752, il devenait garde des dessins du Cabinet du roi; en 1755, secrétaire et historiographe de l'Académie; enfin, en 1756, il avait reçu des lettres de noblesse et le cordon de l'ordre de Saint-Michel. Ses dessins et ses gravures étaient nombreux et fort répandus. Mais, malgré sa facilité d'écrire, il n'avait encore que peu imprimé. Son *Voyage en Italie* ne devait paraître qu'en 1758, et à la fin de l'année précédente, il n'avait pu envoyer à Descamps, en échange des premiers volumes des *Vies des peintres flamands et hollandais*, dont celui-ci lui avait fait hommage, que son livre sur *Herculanum* et quelques morceaux sur les arts publiés dans le *Mercure*, le tout ne formant, dit-il, « qu'une bien petite brochure, qui ne sera pas fort interes- « sante (2). »

Dans une des dernières lettres de la liasse que nous possédons (3), il parle d'un projet d'écrire, dans une série de lettres adressées à Descamps, l'histoire de sa vie.

« La vie d'un artiste, dit-il, est quelque chose d'assés uni- « forme et assés peu interessant : mais comme je tenois d'assés

(1) Ce voyage avait eu lieu de 1749 à 1751. En 1767, il visitait encore, avec M. de Marigny, la Flandre et la Belgique (Lettre du 11 juillet 1767). Ce voyage, d'après le *Catalogue de l'œuvre de Cochin*, par Jombert, Paris, Prault, 1770, dura du 20 juillet 1767 au 20 septembre. M. de Marigny mourut à Paris en 1781. Dans plusieurs passages de sa correspondance, Cochin le signale *comme son bienfaiteur et son ami* (Lettres des 7 juillet 1781, 31 août 1788). On a son portrait gravé par Cochin en 1757.

(2) Lettre du 5 décembre 1757. — On a le portrait de J.-B. Descamps, dessiné par Cochin, gravé par J.-F. Rousseau en 1761. (Bibliothèque publique de la ville de Rouen, supplément aux portraits des Normands de la collection Baratte).

(3) Lettre du 31 août 1788.

Digitized by Google

« près au superieur et que j'avois des rapports a tous les artistes « de ce temps-là comme chargé du détail des Arts, il pourroit « s'y rencontrer à leur égard des anecdotes assés interessantes. « J'aimerois cette maniere epistolaire qui dispense d'une « methode gênante et qui permet les digressions. Je vous exhor- « terois a en faire autant et a m'ecrire pareillement les faits de « votre vie. Lorsque je m'en verrois une quantité suffisante, je « les remettrois a l'Academie de Rouen sous cachet en la priant « de n'en faire usage (dans le cas ou cela paroistroit mériter « quelque publicité) qu'après que vous et moy serions dans le « sein d'Abraham. Nous nous en rapporterions pour l'avenir au « choix et au goust de quelque bon redacteur. Ces sortes d'aca- « demies n'en manquent jamais. D'après cette esperance, nous « pourrions ecrire au courant de la plume sans nous donner la « peine de corriger et nous en rapportant aux soins de notre « futur juge. »

Il est à regretter que ce projet, conçu dans la vieillesse de Cochin, n'ait pas reçu d'exécution. Des lettres que nous avons renferment, il est vrai, des particularités intéressantes sur quelques contemporains de l'auteur ou sur des faits auxquels il a été mêlé; mais, écrites à des intervalles irréguliers et sans lien entre elles, ne pouvant être rapprochées des réponses de Descamps qui nous manquent, un certain nombre de faits qui y sont relatés demeurent aujourd'hui obscurs et inexplicables. Le regret a été pour nous d'autant plus vif que Cochin raconte de la manière la plus agréable et avec une verve qui donne aux plus petits faits beaucoup de piquant.

On peut en juger par le récit qu'il adresse à Descamps, dans sa lettre du 12 juillet 1785, d'un accident assez grave dont il pouvait être victime et dont il sut heureusement se tirer malgré ses soixante-et-onze ans.

Mon cher ami,

Puisque vous avés été informé de ma culbute dans l'eau, il faut que je vous

Digitized by Google

instruise de la vérité du fait. Je voulois aller a Sevres le soir du jour de la Pentecôte. Ayant manqué la galiotte, je pris le parti, ainsi que quelques autres personnes qui se trouvoient dans le même câs, d'entrer dans un batelet (c'etoit au port qui est au bas du Pont Royal), ou se trouvoient avec moy huit ou neuf autres voyageurs. J'avois mon ordre de Saint-Michel en petitte croix, comme il nous est permis de le faire a la campagne, au moyen de quoy je recevois beaucoup de politesses de mes camarades de voyage, M. le Chevalier par cy, M. le Chevalier par là, chose que je n'aime guères, car vous sçavés que je ne suis pas fort vain de ces sortes d'honneurs et que j'ay attaché tout le mien a tâcher de valoir quelque chose dans mon art. On me fit la politesse de vouloir que je me plaçasse vers le fond du bateau sur un de ces bancs qui longent les bords; les notres ne sont pas faits comme ceux de Roüen, quelques cerceaux fort minces et une toile (qui justement se trouvoit relevée) en constituent toute la couverture. Dans le moment ou j'allois m'asseoir il se fit quelque mouvement de secousse dans le bateau, soit par quelqu'un qui entroit ou autrement. Cette secousse me fait echapper les pieds et patatras voilà Mons Cochin qui fait la culbute en arrierre dans la rivière. Je tenois un petit portefeuille sous mon bras que je n'ay point quitté (c'est presque Cesar qui se sauve a la nage en tenant ses Commentaires). Par bonheur je sçais nager, quoique non pas aussi bien que lui, c'est ce qui a fait que je n'ay pas eû le moindre effroy. Mon premier mouvement a été de me dire, allons il faut se tirer d'icy. Sans avoir touché le fonds dont par conséquent j'ay ignoré la profondeur, j'ay fait un mouvement qui m'a ramené sur l'eau. A la seconde brassée qui devoit être plaisante, car je nageois du seul bras droit et simplement de la main gauche pour ne pas lâcher mon petit portefeuille, je rasois le bateau. Les personnes qui étoient dedans beaucoup plus effrayées que moy parce qu'elles ignoroient si j'étois capable de m'en tirer tout seul, m'ont accrochées par mon habit, je leur dis que je gagnerois facilement le bord qui n'etoit pas a quinze pieds de moy, mais elle ne l'on pas voulû, ce qui m'a donné beaucoup plus de peine que si j'eusse nagé jusqu'à terre. On vouloit que j'attendisse que j'eusse envoyé chercher un fiacre, mais j'ay representé que demeurant aux galeries du Louvre j'etois a ma porte et qu'en m'en allant de toute vitesse je me refroidirois moins; debat sur ce point, cependant on m'a laissé faire et j'ay été chés moy toujours courant et sans me refroidir. Mais il s'en est peu falû que je n'y trouvasse aucun secours. Le domestique et la cuisiniere n'y étoit point et je n'y rencontray qu'un jeune cousin qui sortoit aussi pour aller a la promenade. Bel embarras pour arracher culotte et bas etc. Ayant changé de tout, je me suis mis à travailler, j'ay été souper en ville et le lendemain je suis parti pour la campagne ou j'avais promis d'aller.

Ce qui nous a paru surtout important dans cette correspondance, ce sont les renseignements qu'elle fournit sur le caractère et sur la vie intime de Cochin.

Digitized by Google

Tous les biographes le représentent comme laborieux dans son cabinet, brillant dans le monde, aimable, doux et complaisant. Il était d'une grande bienveillance, ami sûr et fidèle, d'un esprit fort indépendant, dévoué pour toutes les questions qui intéressaient les arts et les artistes (1). Nous montrerons tout à l'heure, par divers extraits de ses lettres, combien cette appréciation est exacte. Ajoutons seulement, pour achever de le peindre, que sa modestie égalait son mérite. Lorsqu'il forma le dessein de continuer les ports de France de Vernet, voici dans quels termes il en faisait part, le 10 mai 1776, à Descamps :

« Vous allés rire d'un projet qui me mene dans votre pro-
« vince, mais malheureusement non pas a Roüen ou j'aurois
« eû le plaisir de jouir de votre société. Vous connoissés les
« ports de France par M. Vernet, hé bien je vais faire un essay
« pour tenter de les continuer. Vous pensés bien que je n'ay pas
« la sotise d'imaginer que je feray des Vernets, ce ne seront tout
« au plus que des Cochins, mais peut être s'en contentera t'on
« faute de mieux.

« M. Vernet avoit fait le port de Dieppe que nous n'avons pas
« gravé faute d'y avoir un pendant (2). Je vais tenter de dessiner
« le port du Havre. Je viendray a ce que j'espere a bout de rendre
« passablement le portraict de cette vüe, j'espere aussi l'orner
« de figures supportables, mais les vaisseaux m'embarrasseront

(1) *Voir* son Éloge par M. Couronne, *Précis de l'Académie*, tome v, page 329, et une notice nécrologique, publiée par Belle, commissaire honoraire au Châtelet, son cousin germain et son exécuteur testamentaire, dans un *Supplément au Journal de Paris*, du mercredi 2 juin 1790, n° 33.

(2) L'expression dont se sert Cochin dans cette lettre : *le Port de Dieppe, que nous n'avons pas gravé*, trouve son explication dans le fait suivant. Il avait gravé, de 1760 à 1767, en société avec Le Bas, la collection des vues des ports de mer de France, peints sur les lieux par Joseph Vernet, par ordre du roi. Cette collection comprenait quatorze estampes. Les figures gravées à l'eau fort et partie du paysage de plusieurs de ces planches sont l'œuvre personnelle de Cochin. *Voir le Catalogue de l'œuvre de Cochin*, par Jombert; Paris, Prault, 1770, in-8°, page 96.

Digitized by Google

« fort. Ah! les pauvres vaisseaux que je feray! Nous serons « obligés de mettre au dessous, *ce sont des vaisseaux.* »

Si Descamps répondit à cette lettre, il dut, sans nul doute, rassurer son ami sur les suites du projet qu'il avait conçu. Ce projet d'ailleurs allait bientôt être mis à exécution. Ses préparatifs terminés, ses dispositions prises et arrêtées pour son logement au Havre pendant le séjour qu'il allait y faire, Cochin lui écrivait quelques jours après :

« Je pars samedi matin et je compte vous embrasser à Roüen « samedi au soir 15 du mois. Je passeray avec vous la journée « du Dimanche et partiray le Lundi pour le Havre. »

Cochin voyageait en chaise de poste avec son domestique et ses bagages, et quoi qu'on se plaise à redire aujourd'hui de la lenteur des voyages au dernier siècle, on voit qu'en définitive, parti de Paris le matin au mois de juin 1776, il était rendu à Rouen le soir pour souper avec son ami (1). Quand il y revint l'année suivante pour dessiner le port, il mit plus de temps à faire la route. Mais il le fit par des raisons toutes personnelles qu'il explique lui-même dans la lettre que voici :

(1) Ceux qui ne voyageaient pas en poste avaient à leur disposition la diligence partant de Paris pour Rouen, hôtel St-François, rue Pavée, près les Grands-Augustins, et de Rouen pour Paris, rue du Bec, aux Messageries royales, tous les jours à minuit. Cette voiture contenait huit places; elle allait par la route d'en haut en un jour; prix : 24 et 15 livres, suivant le compartiment; 10 livres de hardes gratis. — Il y avait aussi, trois fois la semaine, une seconde diligence partant à 3 heures du soir et arrivant le lendemain à 9 heures du matin; puis des berlines ou fourgons, partant à certains jours et faisant le voyage en deux jours 1/2; enfin, une diligence par eau. — Les lettres partaient de Paris tous les jours à 2 heures du soir et arrivaient à Rouen à 8 heures du matin : *Voir l'Almanach royal* pour l'année 1777, pages 532, 550 et 618, et l'*Almanach de Rouen* pour la même année, pages 85 et 103. — On voit souvent Cochin envoyer des paquets et des caisses d'estampes à Rouen par la diligence. Il se plaint quelquefois du peu de soin que l'on prend des paquets dans le transport (Lettres des 27 janvier 1777, 2 et 15 décembre 1778, 30 janvier 1779, 27 octobre 1780 et 27 juillet 1781).

Digitized by Google

Ce 25 juin 1777.

Monsieur et ami.

Il faut que je m'arrache de cette Babilone. Mon projet est de partir vendredi de Paris, mais peut-être un peu tard. Au moyen de quoy je compte coucher a Vernon et arriver le lendemain de bonne heure a Rouen ou j'iray descendre a l'hotel Vatel (1). Vous serés étonné que je mette deux jours pour aller a Roüen en poste, mais comme je n'ose rien manger en route, je n'aime pas a faire des journées longues. De plus pour arriver en un jour a Roüen il faudroit partir matin, or c'est aussi ce que je n'aime pas. Je ne suis plus jeune et j'aime a prendre mes aises.

A vendredi donc, nous nous dirons le reste a loisir, ce qui n'empeche pas que pour le present je ne fasse bien des compliments a toutte votre chere famille, ainsi qu'a votre société et que je ne vous assure du sincere attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur et ami,

Votre très humble serviteur,

COCHIN.

De Paris à Rouen la route s'était bien faite. Les postillons bien payés avaient mené rondement la chaise et Cochin avait pu passer à Rouen un jour tout entier avec son ami. Le voyage du Havre fut plus incidenté. Il faillit même être interrompu par un accident que Cochin raconte de la manière suivante :

Monsieur et ami,

. . . . Bien m'a pris d'être parti un peu plutost que je n'avois projetté la veille. Car a une demie lieue d'Yvetot un de mes ressorts et une soupente ont cassé. Nous avons balancé si nous retournerions a Yvetot pour y rester ce jour et le lendemain et peut être davantage, car c'est une opération que de réparer cela. Tout cela ne me faisoit pas rire. Cependant mon domestique qui n'est pas absolument maladroit et le postillon ont si bien attaché le devant de la chaise avec des cordes que nous avons pû espérer d'arriver jusqu'au Havre quoiqu'il y eût encore six postes. Enfin nous sommes arrivés a bon port. Ce n'a pas été sans l'inquiétude de rester en plein champ. Si j'avois payé largement les postillons pour aller vîte en venant a Roüen, je les payois de même pour aller doucement et eviter les soubresauts qui pouvoient casser nos cordes. Enfin tout a réussi.

(1) Cet hôtel était situé rue des Carmes, nº 70, au fond de la cour. Il n'existe plus depuis 1864. La maison est occupée aujourd'hui par un confiseur.

Digitized by Google

Le surplus de la lettre donne des détails très circonstanciés sur les dispositions prises par Cochin pour son installation au Havre et sur les occupations qui y remplissaient ses journées. Il était descendu *rue Françoise*, à l'enseigne de la *Place Royale*, chez un M. Paumier, où son éditeur à Paris, le libraire Jombert (1), lui avait fait retenir, par l'intermédiaire de MM. Prier frères, négociants au Havre, ses correspondants, un appartement de trois pièces *en chambre garnie*, dont une bien éclairée, où il pouvait travailler et un local pour remiser sa chaise de poste. Il ne s'était muni, en partant, que des recommandations indispensables auprès des fonctionnaires dont la permission lui était nécessaire pour son travail, afin d'avoir toute liberté pour dessiner et de n'être point dérangé par la fatigue des dîners et des réceptions. Mais ces grands projets, comme il le dit lui-même (2), de ne point faire de connaissances et de s'occuper exclusivement du dessin du port devaient s'évanouir bien vite, et il était écrit qu'il prolongerait son séjour au Havre bien au delà du temps qu'il avait fixé. Après quelques jours consacrés à son installation et à la recherche des points de vue, les invitations étaient venues chercher notre artiste et il se trouvait lancé « dans les meilleures sociétés du Havre, qui justement, écrit-« il, sont fort intéressantes. Tous les ingénieurs de la place, « ajoute-t-il, se sont avisés de me prendre en affection. Ils sont

(1) Jombert (Charles-Antoine), né à Paris en 1712, mort en 1784, s'occupa particulièrement de la publication des ouvrages ornés de cartes, de planches et d'estampes. On a de lui les Catalogues des œuvres de Cochin, de Belle et de Leclerc. La correspondance de Cochin témoigne qu'il lui portait une vive amitié. Jombert et sa femme avaient arrêté d'aller le rejoindre, soit à Rouen, soit au Havre, pendant le séjour que Cochin devait y faire. Ce projet ne put recevoir d'exécution, parce que Mme Jombert fit une chute dans laquelle elle se blessa gravement au genou (Lettre du 30 juillet 1776). Cette dame mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 17 mai 1778. Cochin, en annonçant sa mort à Descamps, parle d'elle et de son mari dans les termes de la plus sincère affection (Lettre du 16 juin 1778).

(2) Lettre du 25 juillet 1776.

Digitized by Google

« une demie douzaine et me veulent traitter tour à tour. De fil « en eguille voila que je connois tout le monde. J'ay peur qu'a « la fin cette ville ne soit pour moy l'isle de Calypso. »

Il fallait cependant en finir. Surchargé de commandes à Paris pour les libraires et pour les graveurs, il avait emporté au Havre des travaux commencés pour s'en occuper activement dans les intervalles que lui laisserait le dessin du port (1). Il leur envoyait de temps en temps quelque épreuve pour leur faire prendre patience « car pendant que je m'amuse dehors, dit-il (2), « il y a à Paris des gens qui jurent après moy. » Mais le moyen de partir sans laisser quelques marques de reconnaissance pour l'accueil empressé qu'il avait reçu. Cochin était trop homme du monde pour y manquer. En quelques coups de crayon il pouvait faire le profil de chacun de ses hôtes et par cette gracieuse attention payer toutes ses dettes. Mais là encore nouvel embarras. Les modèles n'étaient pas toujours à la disposition de l'artiste. Les uns avaient leurs affaires le matin et il ne pouvait en obtenir de séance ; les autres retournaient à leur campagne et il était impossible de les rencontrer. Le temps pressait néanmoins. Son dessin du port terminé, Cochin avait hâte de rentrer à Paris. « Je feray des portraicts, écrit-il à Descamps le « 30 juillet 1776, ce que je pourray d'ici au 4 ou 5 du mois « d'aoust que je compte m'arracher de cette isle enchantée.... « Je pense être au moins deux jours a Rouen avec vous, si j'y « arrive le 5 au soir et trois jours si je peux parvenir a y arriver « le 4. »

Lorsqu'il revint à Rouen, l'année suivante, pour y prendre la vue du port, Cochin n'y fut pas accueilli avec moins d'empressement qu'au Havre. Il y arriva à la fin de juin 1777. Descamps lui avait loué, dès le 15, un logement garni, rue Saint-Nicolas, peu éloigné de lui et tout près de M. de Couronne. Il y séjourna

(1) Lettre du 10 may 1776.
(2) Lettre du 25 juillet 1776.

Digitized by Google

pendant près de deux mois (1). Mais quand il fallut partir, la difficulté fut la même qu'au Havre. « Je me suis en allé de « Rouen, écrit-il, le 12 novembre 1777, comme un voleur sans « dire adieu. Il faut, mon cher ami, que vous déployés toutte « votre eloquence pour me faire pardonner cela par tous nos « bons amis qui m'ont traitté avec tant de bonté et d'amitié. Je « ne les ay pardieu pas oubliés ni ne les oublieray et si je puis « accomplir mes désirs je retourneray quelque jour a Roüen « pour le seul plaisir de les voir. »

« Je vous vois dans un embarras extrême, dit-il encore, le « 27 novembre suivant, et exposé a mille indigestions pour aller « m'excuser chés tous nos amis. Mais là sérieusement, est ce « qu'ils sont reellement en colere ? Est ce qu'en conscience je « pouvois rester davantage ? Je suis assés faché de ne pas les « retrouver tous a Paris. Croyés vous de bonne foy que je ne « fusse pas enchanté de vous y retrouver tous, d'aller dans ma « soirée tantost adoucir un peu les chagrins de maman Descamps, « parler raison avec vous quand cela devroit ennuyer toute « notre jeunesse, tantost chés le bon papa Goueslin nous amuser « de la gentillesse de Louise (2), sçavoir les sommes ruineuses « qu'on a perdu au reversi et par cy par là sçavoir un peu des « histoires de la ville que Madame Goueslin raconte si finement « et avec tant de gayeté. Croyés moi tout cela vaut mieux, est « plus simple et d'un plus veritable agrement que nos conver- « sations de Paris qui sont trop appretées, ou les etats sont si

(1) Descamps demeurait place Saint-Ouen ; M. de Couronne, rue Saint-Nicolas.

(2) Descamps avait deux fils et trois filles. L'un de ses fils voulait embrasser l'état militaire. Cochin l'engageait à préférer la profession d'avocat à celle d'officier. « Je n'apperçois gueres dans cette dernière, écrit-il le 5 mai 1779, qu'un « metier de fainéant glorieux, qui fait qu'un homme est toutte sa vie fort a charge « a toutte sa famille et qui d'ailleurs a moins qu'il ne soit ou de grande naissance « ou fort protegé, ne conduit pas a grand chose. » Les trois filles de Descamps étaient mariées à MM. Du Fourquet, Félix et Goueslin ou plus exactement Goeslin.

Digitized by Google

« mêlés qu'il faut toujours peser ce qu'on dit de crainte de bles-
« ser personne. Aussi hors quatre maisons a Paris ou j'ay de
« vrais amis, m'ennuiay-je presque partout et si je pouvois réünir
« ce que j'ay trouvé d'excellent a Roüen avec ce que j'ay de bon
« a Paris, mon bonheur seroit complet. »

Malgré l'accueil si empressé qu'il avait reçu en Normandie et bien qu'il eût manifesté l'intention d'y revenir, il ne paraît pas que Cochin y ait fait un troisième voyage. Il avait cependant écrit à Descamps, le 15 avril 1778, qu'il se proposait « d'aller a « Rouen dessiner les quinze a vingt tableaux de premier ordre « qui y sont et qu'il profiteroit de cette occasion pour revoir « tous les braves normands qui lui avaient marqué de l'amitié. » Mais s'il ne revint pas les visiter, sa correspondance témoigne qu'il ne les oublia pas. Nous le voyons, à diverses reprises, envoyer des dessins et des gravures non-seulement à Descamps et aux autres membres de sa famille, mais encore à plusieurs négociants de Rouen, MM. Midy, Ribard et à M. Haillet de Couronne, auquel il avait soin d'adresser, en outre, ses œuvres imprimées et des notes manuscrites pour la biographie des académiciens correspondants décédés (1).

Il eut aussi l'occasion, en 1782, de correspondre avec M. Prevel, procureur syndic de la Chambre de Commerce de Normandie, au sujet de la gravure de deux dessins des phares de la Hève que la Chambre désirait faire exécuter. On s'était, pour ce travail, adressé à Cochin, qui s'était chargé de revoir les dessins et de les faire graver sous sa direction et sa surveillance. Le prix demandé par les graveurs était de 3,000 livres pour les deux. Toujours prêt à rendre service, Cochin avait promis un concours entièrement désintéressé.

L'un de ces dessins déjà gravé aux deux tiers par Desmai-

(1) Lettres des 22 décembre 1778; 20 janvier, 3 mars, 30 avril 1779; 27 juillet 1781; 4 août 1783.

Digitized by Google

sons (1), l'ordre vint de Rouen de cesser le travail, sauf à indemniser le graveur du temps qu'il y avait employé. Cochin dut, en conséquence, renvoyer à Rouen, au mois de juillet 1782, avec les deux dessins des Phares, la planche de celui qui avait été commencé à graver. Il y joignit deux épreuves de cette planche pour qu'on pût en juger l'effet. Il reçut, quelques jours après, par l'intermédiaire de Descamps, qu'il avait indiqué à M. Prevel comme pouvant lui rendre ce service, la somme de 250 livres réclamée par le graveur pour prix de son travail et 9 livres 12 sous pour les faux frais de caisse, emballage, et autres (2).

On voit encore aujourd'hui, dans la grande salle de la Chambre de Commerce, un des deux dessins originaux des Phares ; la vue y est prise de la rade. L'autre dessin, dans lequel la vue était prise de terre, est très probablement celui qui existe aux Archives de la Préfecture. La gravure n'en a jamais été reprise. Ni l'un ni l'autre ne portent de nom d'auteur.

A. DECORDE.

(La suite à la prochaine livraison.)

(1) Desmaisons est peu connu comme graveur. Il travaillait à Paris de 1780 à 1824.

(2) Lettres de Cochin des 6 et 22 juillet 1782, appartenant aux Archives de la Chambre de Commerce de Rouen. — Deux lettres écrites à Descamps, les 30 juin et 23 juillet de la même année, et qui font partie de la collection de l'Académie, se rapportent aussi à l'affaire de la gravure des Phares.

Digitized by Google

CHRONIQUE NORMANDE

RESTAURATION DE LA FONTAINE DE LA CROIX-DE-PIERRE.

Dans le compte-rendu de la séance du Conseil municipal, à la date du 10 décembre dernier, on lit : « Après un rapport de M. Michel Durand, suivi d'une « assez longue discussion sur la question des adjudications de travaux publics, « le Conseil, adoptant les conclusions de ce rapport, a voté une somme de « 37,000 fr. pour la réédification de la fontaine de la Croix-de-Pierre, d'après les « plans et sous la direction de M. Barthélemy père, architecte. »

Etaient présents à la commission, dont M. Michel Durand était l'organe, MM. Nétien, adjoint, Hazard, Durand, Barthélemy, conseillers municipaux. MM. Dutuit, Deschamps et Moulin s'étaient excusés.

De plus, dans la séance du 11 décembre, il a été arrêté de confier l'exécution du travail : pour la maçonnerie, à M. Requier ; pour la sculpture, à M. Jean ; pour la statuaire, à M. Fulconis.

Le vote du rapport de la commission avait été précédé d'une discussion artistique, motivée par la nature du travail à entreprendre, et M. Barthélemy n'avait consenti à en accepter toute la responsabilité qu'à la condition que l'on choisirait un entrepreneur et des artistes inspirant une sécurité complète.

Il ne sera donc pas hors de propos de donner quelques détails sur ce gracieux monument, dont on s'est déjà maintes fois occupé, soit pour le restaurer, soit pour en élucider l'histoire.

Ce monument, construit en 1500, s'appelait primitivement la *Fontaine*, et se terminait en pinacle ou clocheton, comme on peut le voir dans le manuscrit du *Livres des Fontaines*. Mais dix-huit pieds plus loin, il y avait la *Croix-de-Pierre*, dont l'existence est constatée, par le même manuscrit, à l'aide d'un petit phylactère, où se trouve consignée cette simple mention : la *Croix-de-Pierre*, sans dessin qui l'accompagne pour en donner l'image, la représentation.

On peut lire l'article où Hyacinthe Langlois raconte que « cette croix de pierre, « située assez près de la Fontaine, fut élevée pour perpétuer un souvenir de la « victoire que l'archevêque de Rouen, Gautier, remporta dans un différend avec « Richard-Cœur-de-Lion, à propos de la construction du château Gaillard, au « Petit-Andely, qui faisait alors partie du domaine de l'église métropolitaine de « Rouen (1). »

Quelquefois abattue, cette Croix-de-Pierre fut toujours restaurée. « Néanmoins,

(1) *Revue de Rouen*, 1834, premier semestre, 173-177. A cet article est jointe une charmante vue de la *Fontaine de la Croix-de-Pierre*, dessinée et gravée à l'eau forte par Polyclès Langlois.

Digitized by Google

« en 1774, outre qu'elle menaçait de tomber enfin de vétusté, elle encombrait « la voie publique tellement, que les habitants du quartier sollicitèrent et obtin- « rent sa démolition. Il fut ordonné que, pour la remplacer en quelque manière, « la pointe de la fontaine pyramidale serait surmontée d'un croix (1), ce qui « porte à croire que cet élégant monument ne fut qu'à cette époque, et en exé- « cution de l'ordre précédent, tronqué comme nous le voyons à présent. Cette « croix ayant disparu dans la tourmente révolutionnaire, le cardinal Cambacérès « la remplaça par celle qui se voit aujourd'hui, et qu'il bénit avec une pompe que « depuis longtemps l'Eglise de Rouen n'avait pas déployée (2). »

La croix, mise au haut de la Fontaine, n'en faisait donc pas partie, à l'origine, comme le montre le *Livre des Fontaines*, dont les vues sont postérieures de vingt-cinq ans à la construction du monument qu'on appelle la *Fontaine de la Croix-de-Pierre*, en réunissant les deux dénominations de deux monuments distincts en une seule.

« La fontaine actuelle, poursuit Hyacinthe Langlois, héritière de ce nom, fut « élevée en 1500, par le grand cardinal Georges d'Ambroise Ier, sous le ministère « et l'archiépiscopat duquel la ville de Rouen vit, comme par enchantement, « surgir dans ses murs tant de merveilles des arts. La gravure (celle qui est en « tête de l'article) nous dispense de donner la description détaillée de ce joli « monument, malheureusement mutilé dans ses parties les plus délicates, et « privé surtout de celles qui, découpées à jour et en avant-corps, ont naturelle- « ment éprouvé le plus d'avaries. On ne doit pas moins regretter la disparition « des anciennes figures, auxquelles on a substitué des statuelles (sic) courtes, « d'un style lourd, et qui, certainement, n'étaient pas destinées pour la place « qu'elles occupent... (3). »

Ces remarques et ces regrets, formulés par un homme doué d'une science archéologique et d'un goût sûr et délicat, auxquels tout le monde se plaît à rendre hommage, nous avons cru devoir les remettre au jour, au moment où l'on va commencer la restauration de la fontaine de la Croix-de-Pierre. L'architecte, l'entrepreneur et les artistes chargés de ce soin, et l'administration dont ils relèvent, pourront en faire leur profit, pour rendre à ce monument toute sa beauté première, en évitant les fautes du passé, fautes qui sautent aux yeux et qu'Hyacinthe Langlois a signalées avec tant de justesse. X.

(1) De même la croix élevée sur le Vieux-Marché, en 1456, comme monument expiatoire, au lieu témoin du supplice de Jeanne Darc, fut remplacée, lors de sa suppression, par une petite croix mise au sommet de l'ancienne fontaine du Marché-aux-Veaux, dont parlent des documents authentiques. Telle était l'opinion de M. Pottier, conforme à celle d'Hyacinthe Langlois, pour la fontaine de la Croix-de-Pierre.

(2) *Ibid.* p. 176.

(3) *Ibid.* p. 177.

Digitized by Google

RENTRÉE DES ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION SUPÉRIEURE DE LA VILLE DE ROUEN.

Le mardi 23 novembre, a eu lieu, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, la séance solennelle de rentrée des établissements d'instruction supérieure de la ville de Rouen. La réunion était présidée par M. Roger, inspecteur de l'Académie. A ses côtés avaient pris place M. l'abbé Malleville, le vénérable doyen de la Faculté de théologie, M. Leudet, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, et M. Morin, directeur de l'Ecole préparatoire à l'euseignement supérieur des sciences et des lettres. M. le préfet et un assez grand nombre de notabilités de l'administration et de l'industrie, des professeurs, des délégués des Sociétés savantes occupaient les siéges réservés sur l'estrade. La salle était remplie par un public nombreux, où l'on remarquait des députations du Lycée, de l'Ecole industrielle et de l'Ecole normale, et beaucoup d'instituteurs et d'institutrices venus des différents points du département.

M. Sinoquet, professeur de dessin de machines à l'Ecole supérieure des sciences, a prononcé le discours d'usage. Puisant dans son enseignement même une thèse intéressante, il a fait voir combien plus sérieuse et plus pratique était l'étude du dessin à lignes droites ou courbes, qui ne souffre pas d'ornementation inutile, comparée à la peinture dont le but est surtout de plaire aux yeux. Sans méconnaître les mérites d'un art qui nous charme et nous émeut, en reproduisant les hauts faits de l'histoire et les plus belles pages de la nature, le professeur a su habilement mettre en relief les importants services du dessin graphique, ses nombreuses et nécessaires applications aux travaux de l'industrie et de la construction.

M. le doyen de la Faculté et MM. les directeurs des écoles ont lu leurs rapports sur les travaux de l'année, et les prix ont été décernés aux lauréats.

M. l'inspecteur a pris ensuite la parole, et, dans un discours bien senti et avec cette aménité et cette justesse d'expression qui lui sont familières, il a résumé les faits importants accomplis pendant l'année scolaire. Après un touchant hommage rendu à la mémoire de M. Lévy, il a salué de ses félicitations les nouveaux professeurs, M. Rivière et M. l'abbé J. Loth, appelés à prendre rang dans l'enseignement supérieur. Il a exposé enfin les progrès réalisés pour l'instruction des adultes. Nous citerons les chiffres suivants, qui ont aussi leur éloquence et témoignent des ressources nombreuses que notre beau département présente au point de vue de l'instruction. — Il a été fait 573 cours d'adultes, 530 pour les hommes et 43 pour les femmes. (En 1868, il en avait été fait 561), 90 seulement ont été payants, et 111 n'ont procuré aucune indemnité. Ces cours ont été fréquentés par 14,428 adultes (12,653 hommes, 1,773 femmes); 1,382 seulement ont payé une légère rétribution scolaire; d'où il résulte que 90 p. o/o ont reçu une instruction gratuite. — Si on étudie également la situation des établissements d'instruction primaire, on voit que, dans 1,990 établissements, 2,370 per-

Digitized by Google

sonnes (1,056 instituteurs et 1,314 institutrices), donnent l'enseignement à 128,838 élèves, parmi lesquels 78,763 sont admis gratuitement, soit 61 p. 0/0.

La séance s'est terminée par la distribution des récompenses décernées aux instituteurs. Des frères des écoles chrétiennes, des religieuses, sont venus avec les laïques recevoir leurs médailles aux applaudissements sympathiques de l'assemblée, heureuse d'encourager ces modestes et patients ouvriers de l'intelligence, trop souvent n'ayant à cultiver qu'un sol ingrat et rebelle, et ébauchant avec peine l'œuvre que l'instruction supérieure achèvera plus tard.

PRIX DE L'EMPEREUR

DÉCERNÉ DANS LE RESSORT DE L'ACADÉMIE DE CAEN.

La Société libre de l'Eure, dans sa dernière réunion en assemblée générale, nous donne les renseignements suivants sur ce prix et sur l'un des collaborateurs de la *Revue*.

Elle avait délégué M. Bougarel, ingénieur en chef à Caen, afin de prendre part, comme juré, au vote ayant pour objet de décerner, au nom de l'empereur, un prix de 1,000 fr. à un ouvrage d'histoire intéressant la circonscription de l'Académie de Caen.

M. Bougarel, rendant compte à la Société libre de l'Eure, dit : « La lutte a « été d'un vif intérêt entre un grand nombre d'ouvrages; le jury a surtout hé- « sité, et les voix se sont partagées presque également à propos des *Notices sur* « *la Révolution française*, par M. Boivin-Champeaux, et de l'*Histoire du siége* « *et de la prise de Rouen par les Anglais*, en 1418 et 1419, ouvrage de M. Léon « Puiseux. Ce dernier ne l'a emporté que d'une voix sur son concurrent. »

Les lecteurs de la *Revue* connaissent bien les travaux de M. Boivin-Champeaux, souvent publiés par elle, et ils n'ont peut-être pas oublié la critique qu'un autre de ses collaborateurs a faite de l'ouvrage couronné (année 1867, p. 181-189).

AVIS A NOS LECTEURS

SUR UN PORTRAIT DE Mme DE LA MÉSANGÈRE.

L'un de nos collaborateurs, instruit par la lettre que la *Revue* a publiée, en octobre dernier (p. 623-625), au sujet de Mme de la Mésangère, de l'existence d'un portrait de cette dame, à Copenhague, entre les mains de M. de Jonquières, auteur de la lettre, s'est empressé de lui faire la demande d'une esquisse, d'une copie de l'original, si faire se pouvait.

Avec le plus gracieux empressement, M. de Jonquières vient d'adresser à ce collaborateur une lettre contenant des explications nouvelles et une belle photographie de ce portrait, peut-être unique en France.

Afin de pouvoir en offrir la reproduction à ses abonnés, la *Revue* a eu recours à l'obligeance de M. C. Duchesne, auquel elle doit déjà la lithographie du portrait inédit de Fontenelle (juillet 1869), et qui a bien voulu se charger de cette tâche délicate.

Quelques nouveaux détails sur Fontenelle et Mme de la Mésangère accompagneront la lithographie de ce charmant portrait, que contiendra la prochaine livraison de janvier. *(Note du Comité de Rédaction.)*

Digitized by Google

DÉCOUVERTE MONÉTAIRE

Il y a quelques années, des maçons employés à la ferme *de la Vauchelle,* située à la Haye-des-Prés, hameau de Maulevrier, canton de Caudebec-en-Caux, ont trouvé, immédiatement au-dessous du pavage d'un bâtiment à usage de laiterie, un vase rempli de monnaies. Ils firent main basse sur la plus grande partie, qui fut par eux dissipée; le reste fut remis au propriétaire, instruit de leur soustraction. Ce dernier, il y a plusieurs mois, a eu la bienveillance de m'offrir contenant et contenu.

Voici l'inventaire de cette *cachette*: le vase, en terre cuite, vernissée de couleur verte, est cassé dans sa moitié supérieure. Il ressemble à ces *cannes à cidre* que l'on rencontre encore communément dans nos campagnes; sa capacité devait être de deux litres. Je le crois du XVIe siècle.

Les monnaies sont toutes en argent, de divers modules, généralement bien conservées, et présentent pour la plupart une date.

Une pièce de 2 livres: HENRICVS II. D. G. FRANCOR. REX. Dans le champ: tête laurée, profil droit du roi. Au revers : écusson couronné de France moderne; marqué, à la pointe, de la lettre D (Lyon), et entouré de l'inscription : XPS. VINCIT. XPS. REGNAT. XPS. IMP. (1580) *(sic)*. Cette pièce, surfrappée, est de Henri III.

Trois pièces, du module précédent, offrent le profil gauche de Charles IX. Deux représentent, à la face: CAROLVS VIIII. D. G. FRANCOR. REX. (L et B, Bayonne et Rouen), au-dessous du buste. A la pile, on lit : SIT NOMEN DNI. BEFEDICTVM. M. D. LXIII. Ecu de France moderne, accompagné à dextre et à sénestre d'un C couronné. Sur la troisième , le nom du souverain est écrit : KAROLVS. IX. etc. Au verso, même écusson, et la formule, *ut supra :* XPS. VINCIT, etc. 1514 *(sic)*, au lieu de 1574, dernière année du règne.

Huit pièces de Henri III. Quatre de 2 livres, à l'effigie du monarque, entourée de la légende: HENRICVS. III. D. G. FRANC. ET POL. REX. 1573 *(sic)* 1578, 1579. Au revers: croix fleurdelisée: SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICT. Les quatre autres sont: de 10 sols, 15 sols et de 1 livre (1582, 1576).

Neuf pièces de Henri IV. Types monétaires de 15 sols, 1 liv. et 2 livres; plusieurs sans date ni tête royale; d'autres aux millésimes de 1592, 1607, 1610. Deux portent: parti de France, de Navarre et de Béarn (de France moderne; chaînes de Navarre et vaches de Pau).

1 écu de CAROLVS X, roi de la Ligue (1596) *(sic)* (1).

Vingt-huit pièces de Louis XIII. Pièces de 10 sols, 1 livre et 2 livres, avec ou sans effigie; toutes admirablement conservées (1642, 1643, 1625, 1613).

(1) Charles de Bourbon, cardinal, mort en 1590.

Digitized by Google

Treize pièces de Louis XIV, cinq de 10 sols (1642 *(sic)*, tête d'enfant, 1645); cinq de 2 livres (1643, 1644); 2 écus (1649, 1652); un de 6 livres (1703).

Deux pièces de 15 sols, du pape Urbain VIII. Écu échancré, chargé de trois abeilles (je crois), timbré d'une tiare, avec deux clefs sous-jacentes en sautoir, et ceint du nom du prélat: VRBANVS VIII. PONT. Exergue: 1628. Au côté opposé, on voit, au contour d'un second écusson à demi effacé: AVENIO..... ERVS (ou IRVS).

Quatre pièces d'Espagne, de Philippe II et de Philippe III. Ce monnayage, frappé au marteau, à peine arrondi au ciseau, est d'un travail primitif et informe. Une seule des pièces, moins frustre que les autres, permet une description. L'écu est parti d'un coupé de deux. Sur les grands quartiers du chef, on aperçoit: les armes de Castille et de Léon (écartelé de tours de Castille et du lion de Léon); d'Aragon accolé de Sicile. Un écusson de Portugal broche sur le tout. Sur les quartiers du bas, on distingue: les armes de Grenade, de Bourgogne ancien, de Bourgogne moderne et de Brabant. Écu sur le tout, parti, à dextre, de Brabant, et à sénestre, de l'Empire d'Allemagne. Alentour de l'avers, on lit: .... LIPPVS IIII REX. Au revers: HISP. REX. (XVI..).. Dans le champ: écartelé de Castille et de Léon.

Je ne saurais hasarder une opinion sur l'origine du dépôt numismatique de la *Vauchelle,* surtout intéressant par les singularités de quelques dates Se rapporte-t-il à la campagne d'Henri IV au pays de Caux, 25 avril—15 mai 1592...? Les troupes du roi et celles des ligueurs ont séjourné dans ces parages (3), où elles ont laissé de nombreuses empreintes (4); mais l'on peut aussi beaucoup plus vraisemblablement attribuer la masse monétaire en question aux épargnes d'une famille protestante ayant habité la ferme de la *Vauchelle,* et contrainte à s'expatrier après la révocation de l'Edit de Nantes, rendu en. 1685. La dernière pièce du petit trésor qui nous occupe est, en effet, de 1703.

ERNEST GUÉROULT, D.-M.-P.

(3) Voyez les chroniqueurs: Sully, Danila, Daniel, Mezeray, etc., et l'excellent ouvrage de M. l'abbé Somménil, in 8, 1863.

(4) A Maulevrier: camp de *l'Ouraille*, du *Mont-Meslier*; à Louvetot: campement dit des *Espagnols*; terrassements, défenses, à Rançon, à Saint-Vandrille, etc. Dans mes *Notes sur quelques antiquités des environs de Caudebec-en-Caux*, in 8, Imprimerie Impériale, 1867, j'ai signalé ces fortifications et donné leur plan.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LES DENTELLES NORMANDES A L'EXPOSITION DE 1867.

Nous empruntons les détails qui vont suivre à l'excellente étude publiée par M. Dognée, sur les *Arts industriels à l'Exposition universelle de 1867* (1). Ce travail consciencieux et vraiment encyclopédique est un des plus pratiques et des plus remarquables auxquels la grande exhibition du Champ-de-Mars ait donné lieu. L'auteur a consacré sa vie et sa fortune à provoquer l'union si nécessaire, l'alliance si désirable de l'art avec l'industrie ; il résume, dans cet ouvrage, les tentatives accomplies et les résultats obtenus dans tous les genres et dans tous les pays.

Chaque matière mise en œuvre par la machine de l'ouvrier est à son tour examinée dans toutes ses applications, et l'auteur, en signalant dans chacune de celles-ci ce qu'il faut louer ou blâmer, trace, et pour ainsi dire *jalonne* la véritable voie artistique. Les deux extraits suivants suffisent à donner l'idée de sa manière et de sa compétence :

« Parmi les progrès constants de l'industrie dentellière, l'Exposition française proclamait hautement les titres de Bayeux à une admiration sérieuse contre laquelle aucune des cités rivales du pays ou de l'étranger n'a eu le mauvais goût de renouveler les protestations de certains exposants contre les décisions sans appel du jury des récompenses. C'est par l'élégance artistique, s'emparant d'un perfectionnement du travail déjà connu depuis longtemps, que les dentellières de Bayeux ont pu réaliser ces merveilles d'élégance que Chantilly et Caen en France, Grammont en Belgique, se hâteront d'imiter, s'ils ne veulent subir une supériorité incontestable.

« Sur le réseau varié qui leur servait de fonds, les fleurs et les ornements qu'une longue suite d'essais a fait choisir comme les plus propres à orner les châles, les robes, les volants et les dentelles des moindres dimensions, voilettes, dessus d'ombrelles, barbes, éventails, bandes de diverses largeurs, ne s'accusaient que par des teintes plates ne permettant guère de rendre les effets du modelé. Les fleurs s'épanouissaient en couches épaisses que des travaux voisins rcliaient progressivement à la légèreté du réseau, sans pouvoir librement doter les sujets mignons d'un mouvement gracieux rendu par des jeux de lumière. Pendant longtemps, la dentelle noire se para des ornements de la dentelle de fil, entourant ses détails d'un trait analogue au travail fin qui borde les fleurs et les feuilles dans les belles applications.

« La lumière, tombant directement sur les sujets exécutés, ne laissait point à l'artiste un thème varié pour qu'il pût modifier librement ses dispositions, et une certaine symétrie, favorable à la richesse du dessin, mais lui imposant un peu de lourdeur, une sorte d'allure compassée, arrêtait la fantaisie qui eût voulu dégager les grapes de lilas et les touffes de roses pour les faire osciller aux baisers des zéphrys. Dans les nouvelles dentelles de Bayeux, la fleur n'est plus immobile et impassible, les bouquets font circuler l'air et la lumière ; le modèle le plus délicat ne s'indique plus seulement par des nuances et des masses diverses, mais possède toutes les ressources du clair obscur le plus étudié. Aux points nouveaux qui chaque jour rendent plus coquet et plus varié le travail de la dentelle, un progrès nouveau vient de joindre des teintes ombrées. Le croisement

(1) Paris, veuve Renouard, 1869 ; un fort volume in-8 de 890 p.

Digitized by Google

progressif et le rapprochement des fils qui dirigent les fuseaux savent aujourd'hui se répartir en teintes ombrées qui, en laissant à l'ensemble sa légèreté gracieuse et les effets les plus riches, livre au goût un champ immense de créations nouvelles. Les fleurs s'inclinent et se relèvent sous une lumière dont on peut désormais diriger l'intensité, et à l'aide de laquelle les guirlandes coquettes se contournent en présentant tantôt une feuille en raccourci, tantôt un bouton à demi caché derrière la tige, tantôt un gracieux volubilis étalant son calice. C'est la vie rendue à ces charmantes créations qui semblent aujourd'hui échapper à leur captivité forcée, et, libre de contrainte, s'épenouissent dans toute leur grâce naturelle aux rayons bienfaisants du soleil. Un brillant parterre, dont la riche parure, alourdie par la pluie d'été, se réveille embaumée quand les nuages, en s'écartant, laissent reparaître l'azur du ciel, nous révèle ce charme dont l'art vient de fixer un reflet dans une de ses plus coquettes créations.

« Dans une exposition superbe des dentelles les plus riches, MM. Lefebure et fils comptaient bon nombre de celles dont nous nous occupons ici. Un châle en Bayeux ombré était de la plus belle élégance. Le détail des ombres qui faisaient valoir les fleurs dessinées avec un goût exquis, par M. Alcide Roussel, était rendu avec tant de finesse, qu'on eût voulu peut-être voir accentuer un peu plus vivement les points de nœuds des jours réservés en beaucoup d'endroits.

« Une robe du même genre eût semblé le dernier mot de la perfection, si l'industrie moderne ne s'indignait d'une expression qui avouerait un temps d'arrêt dans le vol rapide qui l'entraîne au progrès. L'ombrelle en réseau d'or nous montrait une fantaisie riche, mais dépourvue du charme artistique des dentelles qui l'entouraient. On pourrait presque changer ici l'adage et dire : « Tout ce qui est or ne brille point. » Une simple fleur, finement ombrée, a bien plus de charme que le scintillement du métal. Après les dentelles exposées par MM. Lefebure, il serait injuste de ne pas citer les dentelles de Bayeux, de MM. Verdé-Delisle, d'un dessin riche, se déployant sur des réseaux un peu trop ouvragés pour l'effet des motifs qu'ils doivent faire ressortir. MM. Normand et Chaudon exposaient aussi des châles et des pointes d'un goût délicat et d'une grande perperfection. Un délicieux volant ombré était exposé par M. Pagny ; les fleurs gracieuses qu'il sait exécuter peuvent lui faire renoncer à certain motif sec, semblable à un détail de sculpture, que nous trouvions à regret dans la bordure d'une riche mantille. Bien d'autres exemples indiquaient des choix de ce genre chez des fabricants voisins. Nous comprenions difficilement la fantaisie barbare qui trace lourdement sur dentelle des ornements géométrqiues, des vases, des pilastres, ou borde un volant d'une épaisse grecque aux lignes épaisses et anguleuses.

« Un châle en bayeux, d'une légèreté ravissante, figurait dans la riche exposition de MM. Debbeld-Pellerin et Ce.

« Les dentelles Chantilly, de M. Senente-Menard, traitaient, avec une grande variété de points, des fleurs groupées avec un rare mérite. Les dentelles de Caen, de MM. Lepeltier, étaient largement dessinées, et la répartition des oppositions des masses et des clairs rappelait les dentelles de Malte, si en faveur auprès des ladies anglaises. Un dessin de Weber, de la plus grande richesse, traité dans ce genre, devenait même un peu lourd dans une vitrine voisine. La dentelle doit toujours conserver son aspect aérien, et lorsque surtout elle sera drapée en châle sur une fraîche toilette d'été. il ne faut point que la surcharge de son ornementation semble accuser un poids qui déchirerait les mailles mignonnes du réseau. Les dessins élégants que le même artiste avait exécutés pour M. Gast, et qui étaient exécutés avec une précision et un goût parfaits, nous montraient des œuvres plus coquettes, tandis que l'effet général en fût tout aussi superbe.

« La dentelle d'Alençon, aux dessins si riches, qu'exécutait l'aiguille en accusant nettement les plus fins méandres, n'a plus de nos jours l'originalité créatrice qui a fait jadis le renom universel du « point de France. » On revient trop aux anciens modèles, sans se souvenir du dédain sévère dont les artistes éminents de tous les temps et de tous les genres stigmatisaient ce retour timide à des voies battues.

Digitized by Google

« Pourquoi, en effet, chercher toujours en dehors de son imagination le thème à résoudre! les siècles marchent, il faut tenir compte de chacun des pas de la civilisation, si l'on veut faire honnneur à son époque. L'impuissance seule se résigne à copier. L'illustre auteur de *Freychütz* écrivait un jour à l'un de ses amis : « Je hais tout ce qui est imitation. » Lorsque l'habileté pratique n'est arrêtée par aucune difficulté, faut-il étreindre d'antiques lisières la fantaisie productrice? Le travail délicat des dentellières d'Alençon peut produire des œuvres plus coquettes que ces anciens ornements prétentieux et lourds dans leur vétusté solennelle, retrouvés par nous dans beaucoup de montres. Ces reproches n'atteignaient pas toutefois la robe splendide en alençon qu'exposaient MM. Normand et Chaudon. Un goût exquis avait dicté un dessin franchement moderne, exécuté avec la délicatesse la plus parfaite que permette le travail à l'aiguille. De charmantes applications dans le genre des dentelles de Bruxelles, et un délicieux point de gaz, montraient des mérites signalés dans des branches variées de cette fabrication élégante et artistique. (Pages 357 et 753.) »

Ces lignes ont pour nous d'autant plus de valeur que, Belge de nation et dévoué à sa patrie, M. Dognée ne peut avoir, pour tracer un tel éloge de nos dentelles normandes, qu'un seul motif et un seul intérêt, celui de la justiee et de la sincérité.

Le même ouvrage fait aussi mention des cocos sculptés de Dieppe (p. 336), des tissus imprimés de Normandie (p. 410), et de quelques pièces curieuses des musées céramique et archéologique de Rouen (p. 557).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE
DE LA NORMANDIE.

DECORDE (A.) — Quelques lettres inédites de Cochin (1757-1790) ; Rouen, imp. Boissel, 1869, in-8 de 60 p. — Ext. du Précis de l'Acad. de Rouen, 1868-69.

Ces lettres pour la plupart sont adressées à J -B. Descamps, son ami, fondateur et directeur de l'Ecole de peinture et de dessin de la ville de Rouen.

DENIS-DUMONT (le Dr). — Notice biographique sur M. Dan de Lavauterie; Caen, Le Blanc-Hardel, 1869, in-8 de 15 p. — Ext. des Mém. de l'Acad de Caen, année 1869.

DUBOIS (l'abbé).—Histoire de l'abbé de Rancé et de sa réforme, composée avec ses écrits, ses lettres, ses règlements monastiques et un grand nombre de documents contemporains inédits ou peu connus, etc., 2e édition, ornée d'un portrait de l'abbé de Rancé et de plusieurs grav.; Paris, Poussielgue, 1869, 2 vol. in-8.

FISCHER. — Histoire d'un mot ; Rouen. imp. Boissel, 1869, in-8 de 18 p. — Ext. du Précis de l'Acad. de Rouen, 1868-69.

GOBILLON dit PERCHON. — Les Mémoires du troupier Chapusot, scènes de la vie militaire, par R. Gobillon dit Perchon (de l'Orne) ; Mortagne, imp. Daupeley frères, 1869. in-18 jésus de VII et 447 p.

GOUJON. — Œuvres de Jean Goujon, grav. d'après ses statues et ses bas-reliefs, par Réveil. Accompagné d'un texte biographique et de tables explicatives des planches. Nouv. édit., Paris, A. Morel, 1869, in-4 de 40 p. et 88 pl.

Digitized by Google

TABLE.

I. — BIOGRAPHIE ET NÉCROLOGIE.

Jean Nicolet (Gabriel Gravier). 574
Le Marquis de Bacqueville (A. Canel). 401
Ant. de Montchrestien. 204
Baptiste Renard (A. Canel). 176
Mgr Blanquart de Bailleul (E. S.). . . . . 9—92
MM. Leroux de Lincy. — Brevière. — Arm. Lemire (E. Frère). 366
M. Louis Bouilhet (Th. Lebreton). 451
M. A. Charma (Sam. Frère). 508
M. A. Lévy (A. M.). 645
M. le Marquis de Westminster. 706
M. Trolong. 708

II. — ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE LOCALE.

Quelques antiquités de l'abbaye de Jumiéges (E. Guéroult). 357
Saint Thomas de Cantorbéry et une tradition à Lisieux (l'abbé L. Tapin). 721
Glanes historiques normandes (E. Gosselin). 413
I. Le Bateau de Bouille. . . . . 414—478
II. Les Potiers, briquetiers, tuiliers et émailleurs en terre de Rouen. . . 612—678
Du prix des denrées comparé au salaire des artisans, de 1489 à 1789 (E. Gosselin). . . 114
Mazarin à Rouen (A. Chéruel). . . . . 209—273
Pont-de-l'Arche (L. de Duranville). . . . . 562—626—691
Notice sur l'ancien couvent des Pénitents de Bernay (F. Malbranche). 529—593—657—744
Jugement et mort de Duroy (Boivin-Champeaux). . . . . 491—555

III. — HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Corneille et l'acteur Mondory (F. Bouquet). . . . . 105—145
Note biographique sur la traduction en vers de l'Imitation de Jésus-Christ et l'Office de la Sainte-Vierge (Ed. Frère) 237
Naissance de Saint-Evremond (F. Bouquet). 131
Notice littéraire sur Vauquelin de la Fresnaie (Prosper Blanchemain). 465
Fontenelle et Cideville. — Documens inédits, 1742-1757 (A. Decorde). . 162—218—282
Lettre au sujet de Mme de la Mésangère (De Jonquières). 623
Bibliographie de M. A. Charma. 647

Digitized by Google

IV. — POÉSIE.

Fiat lux (H. Brière). 22
Le Pêcheur d'idées (P. Blanchemain). 103
Piété Filiale (P. Blanchemain). 104
Votre nom (P. Blanchemain). 236
Le Médaillon (P. Blanchemain). 236
La Photographie (l'abbé Picard). 267
A Lamartine (Mme H. Lesguillon). 297
Légende de Robert-le-Diable (F. Desrocques). 355
La Jeune Fille mourante (E. Bérat). 428
Douleur (De Bouis). 504
Les Petits Cadeaux (A. Decorde). 579
Derniers beaux Jours (E. S.). 702

V. — LITTÉRATURE. — VARIÉTÉS.

Sur les noms des rues et places de Rouen (Ed. Frère). 3
— — — (L. de Duranville) 337
Des prétendues origines scandinaves du patois normand (A. Le Jolis). 81
Le Jeu de Paume de Saint-Eustache (F. Bouquet). 540
Le Collectionneur (De Lérue). 247
A propos d'improvisation (A. Oudin). 43
Adieux à la Normandie (traduit de l'anglais de J.-H. Wiffen). — Marquis de Blosseville. 188

VI. — BEAUX-ARTS.

I. Peinture. — Quelques lettres inédites de Cochin (A. Decorde). 763
Note sur le portrait de Fontenelle, par Grimoux (Ch. Duchesne). 430
Avis sur un portrait de Mme de la Mésangère. 779
Exposition municipale des Beaux-Arts (E. de Lépinois). . . . . 257—307—382
II. Musique. — Recueil de cinquante Noëls harmonisés par A. Klein (E. S.). . . 77
Concert du 16 janvier au Théâtre-des-Arts de Rouen (A. de Kronthal). 63
Deuxième soirée de M. Engelmann (A. de Kronthal). 205
Messe en musique au Lycée Impérial de Rouen (A. Méreaux). 376
Concours d'opéra-comique à Paris. — M. Ch. Lenepveu (A. Méreaux). 703

VII. — CHRONIQUE.

I. Nouvelles Académiques. — Promotions dans les quatre facultés de la Normandie. 202
Ouverture des cours de la Faculté de Théologie de Rouen (C. L.) 704
Rentrée des établissements d'instruction supérieure de la ville de Rouen. 778
Réception de M. A. Heurtel à l'Académie de Rouen (L. Malbranche). 439
Réception de M. Rivière à l'Académie de Rouen. 505
Société de l'Histoire de Normandie. — Formation (F. Bouquet). 129

Digitized by Google

— Installation (F. Bouquet). 432
— Détails divers. . . . . 263—380—641
II. Prix obtenus ou proposés. — Récompenses accordées aux Sociétés savantes de la Normandie. 262
Médaille d'or obtenue par M. Charpillon, de Gisors (E. S.). 304
Nouveaux prix proposés aux Sociétés savantes départementales. 301
Prix proposés par l'Académie de Caen. 202
Prix de l'empereur décerné dans le ressort de l'Académie de Caen. 779
Prix de la Société des Antiquaires de Normandie. 582
III. Conférences. — Le génie normand dans les Lettres et les Arts. — Conférence de M. de Broglie (A. Malbranche). 24
Le Père Félix à Notre-Dame de Rouen. 49
L'Asphyxie des noyés. — Conférence du docteur Labordette (A. Malbranche). 61
Conférence faite en Sorbonne, par M. Eudes Deslongchamps. 203
Conférence de M. Deschanel, à Rouen (H. Brière). 207
Conférence de M. Trélat (A. M.). 303
Conférences de la Ligue de l'Enseignement . . . . . 380—448
IV. Honneurs rendus aux hommes distingués. — Statue élevée à Brunel en Angleterre (Ed. Frère). 380
Statue élevée à Ronsard, par la ville de Vendôme. 507
Inauguration de la statue de Castel et du buste de Chênedollé, à Vire. 582
Souscription pour élever un monument à M. Brevière. 643
Plaque commémorative en l'honneur de Bernardin de Saint-Pierre. 643
V. Nouvelles Archéologiques. — Achèvement de la flèche de la Cathédrale de Rouen. 705
Travaux de la tour Jeanne Darc. 379
Restauration de la tour de Carville, à Darnétal. 264
Restauration de la fontaine de la Croix-de-Pierre. 776
La Chapelle des Chartreux, classée comme monument historique. 507
Démolition d'une partie des anciennes fortifications de Rouen. 264
Découvertes archéologiques sur l'emplacement de l'ancien couvent des Jacobins. 378—454
Découverte d'une pierre tombale des seigneurs de Blainville. 449
Découverte monétaire à Saint-Arnoult (E. Guéroult). 780
VI. Variétés. — Funérailles de Mgr Blanquart de Bailleul (E. S.). 54
L'Homme au Masque de Fer. 204-709
Les Dentelles normandes à l'exposition de 1867. 782
VII. Demandes et Réponses . . . . . 144—208

VIII. — BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la faïence de Rouen, par M. A. Pottier. — (C. Lormier). 67
Notices historiques sur la Révolution dans le département de l'Eure, par M. Boivin-Champeaux. — (Marquis de Blosseville). 70
Les Ponts de Rouen, par H. Frère. — (N. Périaux). 75
Les Brocs à cidre en faïence de Rouen, par R. Bordeaux. — (G. Gouellain. . . . 132
Les Annales de l'exposition du Havre par F Ribeyre. — (N. Périaux). 136

Digitized by Google

Gerbes glanées, par M. Julien Travers. — 10e gerbe (A. M.). 138
Catalogue de la Bibliothèque de M. V. Luzarche (C. Lormier). 140
L'Eglise paroissiale de Saint-Patrice de Rouen. — Description des vitraux, par M. Paul Baudry (Ed. Frère). 142
Note rectificative (P. Baudry). 270
Vie de M. l'abbé Picard, par M. l'abbé Durier (A. M.). 265
Recherches sur le procès et condamnation de Jeanne Darc, par M. Ch. de Beaurepaire (F. Bouquet). 320
L'Entrée de Henri II à Rouen, grav. par M. de Merval (C. L.). 330
Les Grands Ecrivains de la France. — 2e tom. des Caractères de La Bruyère. . . 396
Les Elégies de Jean Doublet (C. Lormier). 456
La France pontificale par M. Fisquet (l'abbé Malais). 516
Notice sur le Port et le Commerce de Cherbourg, par M. E. Liais (G. Gosselin) . . . 524
Documents sur les pêches côtieres, par M. J. Légal. 584
Les Merveilles de la Céramique, par A. Jacquemart. — Occident (G. Gouellain). . 714
La Vie et Miracles de saint Romain (E. S.). 717
Bulletin Bibliographique. . . 78—143-271—333—397—462—526—589—654—718—784

PLANCHES.

Pierre tombale de Jean du Tot, abbé de Jumiéges. 357
Portion du plan annexé au Livre des Fontaines de la ville de Rouen (comprise entre le Vieux-Marché, les Jacobins et les rues de la Pie et aux Chevaux). 542
Marque d'Andrew Myllar, libraire anglais. 142
Marques (signatures) de Masséot et Laurent Abaquesne, potiers rouennais. . . 681—685
Fac-simile d'une lettre inédite de Fontenelle à Cideville. 219

Portraits lithographiés, par M. Ch. Duchesne.

Fontenelle 430
Mgr Blanquart de Bailleul. 9
Louis Bouilhet. 451

FIN.

Rouen. — Imp. E. Cagniard, rues de l'Impératrice, 88, et des Basnage, 5.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google